



HAL
open science

La participation institutionnalisée dans les espaces protégés habités. Quelles contributions à l'éco-acteurisation des participants et au développement territorial? Regards croisés sur 6 initiatives de développement de développement du Parc naturel régional Scarpe-Escaut (France) et de la mosaïque d'aires protégées Sertão Veredas-Peruaçu (Brésil).

Lucie Morere

► **To cite this version:**

Lucie Morere. La participation institutionnalisée dans les espaces protégés habités. Quelles contributions à l'éco-acteurisation des participants et au développement territorial? Regards croisés sur 6 initiatives de développement de développement du Parc naturel régional Scarpe-Escaut (France) et de la mosaïque d'aires protégées Sertão Veredas-Peruaçu (Brésil).. Environnement et Société. Université de Lille; Université Fédérale du Minas Gerais, 2017. Français. NNT : . tel-03028513

HAL Id: tel-03028513

<https://hal.science/tel-03028513>

Submitted on 21 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

en cotutelle internationale

(N° ordre : 42355)

Pour obtenir le grade de docteur de

L'Université Lille 1 (France) et de l'Université Fédérale du Minas Gerais (Brésil)

Discipline : Géographie

LA PARTICIPATION INSTITUTIONNALISÉE DANS LES ESPACES PROTÉGÉS HABITÉS. QUELLES CONTRIBUTIONS A L'ECO-ACTEURISATION DES PARTICIPANTS ET AU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ?

Regards croisés sur 6 initiatives de développement
du Parc naturel régional Scarpe-Escout (France) et de
la Mosaïque d'aires protégées Sertão Veredas-Peruaçu (Brésil)

par

Lucie MORÈRE

Sous la direction des Professeurs

Eric Glon (Université Lille 1, France) et

Doralice Barros Pereira (Université Fédérale du Minas Gerais, Brésil)

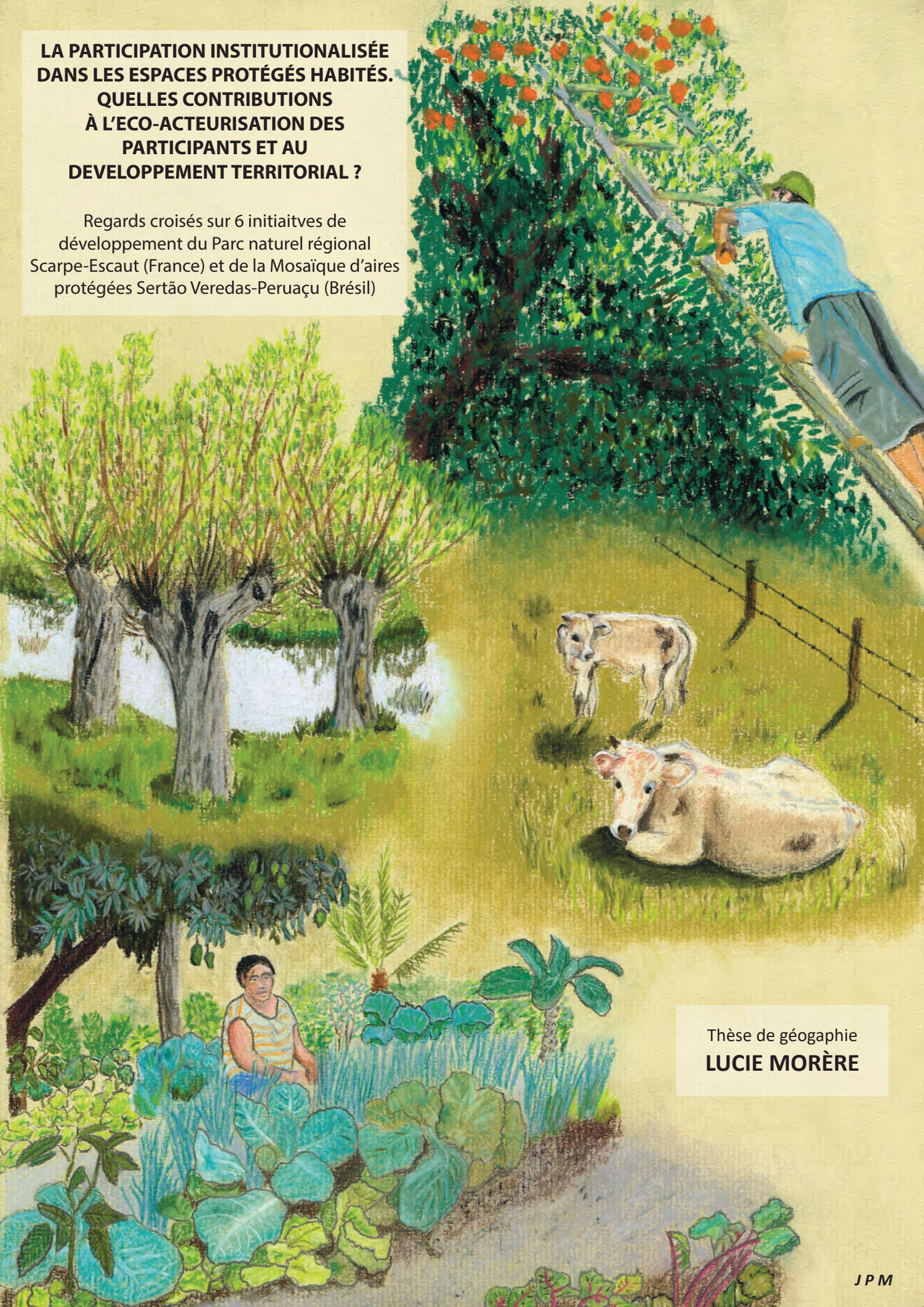
Soutenance le 10 mai 2017

Composition du Jury :

Mme. Doralice BARROS PEREIRA	Professeure associée IV Université Fédérale du Minas Gerais	Co-Directrice
Mme. Marta DE AZEVEDO IRVING	Professeure titulaire Université Fédérale de Rio de Janeiro	Pré-Rapporteur
M. Éric GLON	Professeur des universités Université Lille 1	Co-Directeur
M. Stéphane HERITIER	Maître de Conférences, (Habilitation à Diriger des Recherches) Université Jean Monnet, Saint-Etienne	Examineur
M. Bernardo MACHADO GONTIJO	Professeur associé II Université Fédérale du Minas Gerais	Examineur
M. Bernard PECQUEUR	Professeur des universités Université de Grenoble Alpes	Pré-Rapporteur

**LA PARTICIPATION INSTITUTIONNALISÉE
DANS LES ESPACES PROTÉGÉS HABITÉS.
QUELLES CONTRIBUTIONS
À L'ECO-ACTEURISATION DES
PARTICIPANTS ET AU
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ?**

Regards croisés sur 6 initiatives de
développement du Parc naturel régional
Scarpe-Escout (France) et de la Mosaïque d'aires
protégées Sertão Veredas-Peruaçu (Brésil)



Thèse de géographie
LUCIE MORÈRE

REMERCIEMENTS

Tout d'abord je tiens à remercier mes deux co-directeurs de thèse qui m'ont accompagné pendant tout ce parcours doctoral. Mes sincères remerciements à Éric Glon pour avoir cru en mon projet de recherche dès notre premier échange, à la fin d'un cours de Master traitant de la protection de la nature et des espaces protégés. Merci pour vos nombreux conseils illustrés, votre optimisme, vos relectures minutieuses et vos encouragements jusqu'à la dernière minute. Également un grand merci à Doralice Barros Pereira qui a accepté de co-encadrer cette thèse qui était déjà initiée. Merci pour ton dynamisme, ton éclectisme, tes orientations éclairées et ta grande disponibilité et humanité. Je vous suis très reconnaissante pour tout ce que j'ai pu apprendre à vos côtés et j'espère sincèrement que nous aurons d'autres occasions de travailler ensemble.

Mes pensées vont également à l'équipe du laboratoire T.V.E.S (aux enseignants-chercheurs, ingénieurs et administratifs). Merci pour votre accueil, vos conseils et encouragements.

J'en profite également pour remercier le groupe des doctorants qui a contribué à créer une ambiance de travail très chaleureuse et basée sur l'entraide. Je pense notamment à Antoine, aux Amélie(s), à Ana, Camille, Charlotte, Clément, Dounia, Felix, Madina, Nicolas, Nicole, Shamshodbek, Stéphanie ; mais aussi à Anissa, Du, Giselle, Kristel, Julie, Nam, Nicolas et Tinh.

De même, je remercie : les enseignants-chercheurs de l'Institut de géoscience de l'Université Fédérale du Minas Gerais pour leur accueil ; la direction et l'administration pour les souplesses dont ils ont fait preuve et qui ont rendu cette cotutelle de thèse possible. Une pensée particulière va aux responsables des relations internationales de l'UFMG et de Lille 1 pour leur professionnalisme et leur disponibilité. Je ne peux oublier mes camarades géographes de l'UFMG : Paola, Pedro, Clara et les autres : merci beaucoup pour votre amitié, votre sympathie et votre générosité.

D'avance, j'adresse ma reconnaissance aux membres du jury pour leur relecture attentive, mais aussi pour leurs critiques, retours d'expériences, suggestions et les riches échanges que nous pourrons avoir lors de la soutenance. Merci d'avoir accepté d'évaluer ce travail.

Cette recherche n'aurait pas été la même sans les financements dont j'ai pu bénéficier. Je remercie les institutions et personnes qui ont soutenu mon projet :

- L'École doctorale SÉSAM (Sciences économiques, sociales, de l'aménagement et du Management), pour le contrat doctoral dont j'ai pu bénéficier de 2012 à 2015 ;
- Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut et la Région Nord-Pas-de-Calais qui m'ont proposé de prendre part au séminaire de coopération au Minas Gerais en 2013 ;
- Le programme ARCUS, Action en Région de Coopération Universitaire et Scientifique, pour les deux bourses de mobilités obtenues en 2013 et 2014 ;
- L'ambassade de France au Brésil et le programme REFEB (réseau français d'études brésiliennes), pour la bourse de mobilité obtenue en 2015 ;
- Le programme de recherche franco-brésilien « Richesse en Partage », pour m'avoir permis d'effectuer une mobilité en 2016 et prochainement en 2017.

Cette recherche doit beaucoup à toutes les personnes que j'ai rencontrées sur le territoire du Parc Scarpe-Escaut et de la Mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu. Il me faudrait des pages et des pages pour les citer nominativement. J'ai toujours veillé à les remercier au moment présent, de vive-voix. Je n'évoquerai ici que leur structure/groupement :

- Toute l'équipe du Parc Scarpe-Escaut pour sa disponibilité, sa réactivité et son soutien.
- Les Conseillers de la Mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu, avec en particulier :
 - o La FUNATURA: merci de m'avoir fait rentrer dans l'univers de la mosaïque et m'avoir aidée à mieux cerner ce magnifique « territoire-outil»,
 - o L'Institut Rosa et Sertão : une pensée chaleureuse aux trois sœurs et tous les autres membres de l'équipe pour m'avoir ouvert leur porte, permis de découvrir la culture *sertaneja* et m'avoir aidé dans ma recherche,
 - o L'Institut d'Etat aux Forêts du Minas Gerais et les gérants des unités de conservation : merci de m'avoir reçue et aidée à de nombreuses reprises sur le terrain,
Merci aux :
 - o Membres de la COOPAE : pour votre hospitalité, sympathie et disponibilité,
 - o Membres de la COOPSERTAO, pour les nombreuses conversations enrichissantes et expériences de terrain.

De manière générale j'adresse ma gratitude à toutes les personnes qui ont accepté de me rencontrer et qui m'ont octroyé du temps pour répondre à mes questions et à mes demandes de précisions par mail. Une pensée spéciale va aux plus hospitaliers des hospitaliers qui m'ont offert des cafés, jus, biscuits, repas, *carona* (covoiturages) ou nuitées. Merci pour les moments d'échanges personnels si enrichissants.

Enfin, je pense à tous ceux qui ont été là, indéfectiblement, pendant tout le temps de la thèse, qui m'ont encouragée et soutenue dans les moments de doutes et de fatigue et qui ont partagé mes moments d'enchantement et de fierté : ma famille, ma belle-famille et mes amis.

Mille mercis en particulier à mes patients relecteurs : Jean-Michel & Brigitte, Jean-Paul & Monique et Vincent ; ainsi qu'à James & Mélanie pour leur coups-de-mains cartographiques et longue aide pour la structuration de la bibliographie ! Je ne peux oublier de mentionner l'auteur de ma belle couverture, mon père, Jean-Paul. Encore merci pour ce superbe dessin au pastel (inspiré de photos prises sur mes terrains de recherche).

Camille et Clément, je vous suis très reconnaissante pour votre soutien dans les heures les plus dures de la thèse, mais aussi pour notre amitié sincère que nos parcours doctoraux entremêlés ont tissée et solidifiée.

Pour finir, mes pensées et toute ma reconnaissance se tournent vers celui qui partage mon quotidien, qui m'a toujours soutenue, fait confiance et encouragée dans mes choix et mes projets, malgré les sacrifices personnels occasionnés.

Merci à tous !

Muito obrigada a todos !

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	1
SOMMAIRE	7
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	9
INTRODUCTION GENERALE	13
PARTIE I : CADRE GENERAL DE LA RECHERCHE	49
CHAPITRE 1: LA PARTICIPATION ET LE DEVELOPPEMENT, DEUX PILIERS DES ESPACES PROTEGES HABITÉS.....	50
1.1 Le paradigme intégrateur dans les espaces protégés occasionne un impératif participationniste	51
1.2 Les conséquences de la participation institutionnalisée pour les personnes participant.....	72
1.3 Les conséquences de la participation institutionnelle pour le territoire : stimuler le développement territorial ?	106
Considérations transversales au chapitre 1 : L'éco-acteurisation, un nouveau rôle des EPH ?	125
CHAPITRE 2 : TERRAINS, METHODE ET OUTILS DE RECHERCHE	128
2.1 Présentation des terrains de recherche	128
2.2 Méthode et outils de recherche.....	176
Considérations transversales au chapitre 2	206
CONSIDERATIONS FINALES SUR LA PARTIE I	207
PARTIE II : LA PARTICIPATION : UNE NORME BIEN INTEGREE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET INTENTIONS DES GESTIONNAIRES D'ESPACES PROTEGES HABITES MAIS PARTIELLEMENT MISE EN OEUVRE	209
CHAPITRE 3 : L'OMNIPRESENCE DES DISCOURS PARTICIPATIFS.....	210
3.1. De quels acteurs les institutions entendent-elles favoriser la participation ?	212
3.2. Pour quelles étapes de la gestion des EPH les institutions entendent-elles favoriser la participation ?	218
3.3. Comment les institutions entendent-elles favoriser la participation ?	223
3.4. Pourquoi les institutions souhaitent-elles faire participer les acteurs locaux et habitants?.....	224
3.5. Inciter et accompagner les initiatives ascendantes, une idée émergente	233
Considérations transversales au chapitre 3	238
CHAPITRE 4 : UNE PARTICIPATION INEGALE DES ACTEURS A LA DEFINITION ET A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE.....	240
4.1. L'analyse du cas d'étude brésilien.....	240
4.2. L'analyse du cas d'étude français.....	264
Regard croisé et synthèse sur la participation des acteurs concernés à la construction et mise en œuvre du projet de territoire	282
CHAPITRE 5 : LES 6 INITIATIVES INSTITUTIONNELLES DE DEVELOPPEMENT : DE VRAIES OPPORTUNITES, MAIS UNE PARTICIPATION PARTIELLE ET SELECTIVE DES PUBLICS CIBLES	285
5.1. Des initiatives qui viennent rarement d'une demande locale notoire.....	287
5.2. Des systèmes de gouvernance contrastés et déficients.....	292
5.3. Regard croisé sur les dispositifs participatifs des 6 initiatives	338
Considérations transversales au chapitre 5	342
CONSIDERATIONS FINALES SUR LA PARTIE II	344

PARTIE III : LA PARTICIPATION INSTITUTIONNALISEE, FAVORISE PARFOIS L'ECO-ACTEURISATION, RAREMENT L'EMERGENCE D'INITIATIVES ASCENDANTES MAIS CONTRIBUE SOUVENT AU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	347
CHAPITRE 6 : L'ECO-ACTEURISATION DES PARTICIPANTS AUX INITIATIVES INSTITUTIONNELLES : DU POSSIBLE AU SOUHAITABLE	348
6.1. Sur les traces de l'éco-acteurisation	349
6.2. Initier une démarche compréhensive : discuter les facteurs favorables et défavorables de l'éco-acteurisation	379
Considérations transversales au chapitre 6	395
CHAPITRE 7 : LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : UNE PRATIQUE INHERENTE AUX ESPACES PROTÉGÉS HABITÉS MAIS ENCORE PEU RECONNUE	397
7.1. Un discours en transition : du développement durable au développement territorial.....	398
7.2. Une mise en œuvre liminaire et contrastée des caractéristiques pré-identifiées du développement territorial	409
7.3. Les six initiatives institutionnelles contribuent néanmoins indirectement au développement territorial	451
Considérations transversales du chapitre 7	467
CONSIDERATIONS FINALES SUR LA PARTIE III	470
CONSIDERATIONS FINALES	473
Les principaux résultats de notre recherche	474
Les limites de notre recherche	477
Des prolongations possibles pour de futures recherches	480
BIBLIOGRAPHIE.....	486
TABLE DES ANNEXES	511
TABLE DES CARTES	544
TABLE DES FIGURES.....	544
TABLE DES GRAPHIQUES	545
TABLE DES PHOTOS.....	545
TABLE DES TABLEAUX.....	546
TABLE DES MATIERES.....	549
RESUMES.....	554

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

§ :	Paragraphe
AEAP :	Agence de l'Eau Artois-Picardie
ACE :	Avenir Conseil Elevage
ADEME:	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AMI :	Appel à Manifestation d'Intérêt
APCA :	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
APA :	Area de Proteção Ambiental // Aire de Protection Environnementale
ASIFLOR :	<i>Associação das Siderúrgicas para Fomento Florestal</i> // Association des Sidérurgies pour le développement forestier
APCA :	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
APFLOR :	<i>Associação dos Produtores de Florestais do Sudoeste de Minas Gerais</i> // Association des producteurs forestiers du sudouest du Minas Gerais
ARAJAN:	<i>Associação Rural e Apícola de Januária</i> // Association Rurale et Apicole de Januária
ARCUS :	Action en Région de Coopération Universitaire et Scientifique
ATER :	<i>Assistência Técnica e Extensão Rural</i> // Assistance Techniques et extension rurale
AZH :	Agriculture et Zones Humides
BP :	Budgets Participatifs
BRN :	<i>Baixo Rio Negro</i> // Bas fleuve Noir
CAA :	<i>Centro de Agricultura Alternativa</i> // Centre d'Agriculture Alternative
CAD :	Communauté d'agglomération du Douaisis
CAPH :	Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut
CAVM :	Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole
CAPH :	Communauté d'Agglomération Porte du Hainaut
CCN :	<i>Centro pelo Conservação da Natureza</i> // Centre pour la Conservation de la Nature
CCCO :	Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent
CD 59 :	Conseil départemental du Nord
CDB :	Convention sur la Diversité Biologique
CEDT :	Charte Européenne du Tourisme durable
CEIVA :	<i>Centro de Educação Integrada do Vale do Rio São Francisco</i> // Centre d'Education Intégrée de la vallée de la rivière São Francisco
CEN :	Conservatoire d'espaces naturels
ChA NPDC :	Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais
CimVales :	<i>Consórcio Intermunicipal Norte Mineiro de Desenvolvimento Regional dos Vales do Carinhanha, Cochá, Peruaçu, Japoré e São Fracisco</i> // Consorciium intermunicipal du nord du Minas de développement régional des vallées du Carinhanha, Cochá, Peruaçu, Japoré et du São Francisco
CLE :	Commission locale de l'eau
CNPN :	Conseil national de protection de la nature
CODEVASF :	<i>Companhia de Desenvolvimento dos Vales do São Francisco e do Parnaíba</i> // Compagnie de Développement des Vallées du São Francisco et du Parnaíba
COFNOR :	Coopérative forestière du Nord
COOPAE :	<i>Cooperativa dos pequenos produtores agro-extrativista de Pandeiros</i> // Coopérative des petites producteurs agro-extractivites de Pandeiros
COOPERUACU :	<i>Cooperativa dos Agricultores Familiares e Agroextrativistas do Vale Peruaçu</i> // Coopérative des Agriculteurs Familiaux et Agroextractivistes de la Vallée du Peruaçu.
COP :	<i>Conference Of Parties</i> // Conférence des Parties

Copil :	Comité de pilotage
CORP :	Conseil d'Orientation de Recherche et de Prospective
CPIE :	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CRDT :	Centre de Recherche sur le Développement Territorial
CR NPDC :	Conseil régional Nord-Pas-de-Calais
CRPF :	Centre Régional de la Propriété Forestière
CSEN :	Conseil scientifique de l'environnement
CUMA :	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
DAAM :	Département de l'Articulation des Actions en Amazonie
DATAR :	Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DD :	Développement Durable
DDCF:	<i>Diretoria de Desenvolvimento e Conservação Florestal</i> // Direction du Développement et Conservation de la forêt
DDTM :	Direction départementale des territoires et de la mer
DT :	Développement Territorial
DTBC :	<i>Desenvolvimento Territorial de Base Conservacionista</i> // Développement Territorial de Base Conservationniste
DILA :	Direction de l'Information Légale et Administrative
DREAL:	Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
EMATER :	<i>Empresa de Assistência Técnica e Extensão Rural do Estado de Minas Gerais</i> // Entreprise d'Assistance Technique et d'Extension Rural du Minas Gerais
ENRx:	Espaces Naturels Régionaux de la région Nord-Pas-de-Calais
EPCI :	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPH :	Espace Protégé Habité
ESB :	<i>Extremo Sul da Bahia</i> // Extrême sud de Bahia
FAO :	<i>Food and Agriculture Organization</i> // Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FBE :	Filière bois-énergie
FDSEA :	Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles
FIL :	Fonds d'Initiatives Locales
FISSET :	<i>Fundo de Investimentos Setoriais</i> // Fond d'investissements sectoriels
FNMA :	<i>Fundo Nacional do Meio Ambiente</i> // Fond National de l'Environnement
FPNR :	Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France
FSA :	<i>Fundo Socioambiental</i> // Fond Socio Environnemental
FUNAI :	<i>Fundação Nacional do Índio</i> // Fondation National de l'Indien
FUNATURA :	<i>Fundação Pro-Natureza</i> // Fondation pro-nature
GABNOR :	Le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord-Pas-de-Calais
GAL :	Groupement d'Acteurs Locaux<
GIS :	Groupement d'Intérêt Scientifique
GIZC :	Gestion Intégrée de la Zone Côtière
GT :	Groupe de Travail
IBAMA :	<i>Instituto Brasileiro do Meio Ambiente e dos Recursos Naturais Renováveis</i> // Institut Brésilien de l'Environnement et des Ressources Naturelles Renouvelables
IBDF :	<i>Instituto Brasileiro do Desenvolvimento Florestal</i> // Institut Brésilien du Développement Forestier
ICESCR :	<i>International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights</i> // Pacte International relatifs aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels
ICMBio :	<i>Instituto Chico Mendes de Conservação da Biodiversidade</i> // Institut Chicos Mendes de Conservation de la Biodiversité
ICMS:	<i>Imposto sobre Circulação de Mercadorias e Serviços</i> // Impôt sur la Circulation de Marchandises et Services
ICHM :	Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel

IDESE :	<i>Instituto para o Desenvolvimento Social e Ecológico</i> // Institut pour le développement Social et Ecologique
IDH :	Indice de Développement Humain
IEFMG :	<i>Instituto Estadual de Florestas de Minas Gerais</i> // Institut d'Etat aux Forêts du Minas Gerais.
IMA :	<i>Instituto Mineiro de Agropecuária</i> // Institut Minière de l'Agriculture
INB :	Instituto NeoBrasil
IPÊ :	Instituto de Pesquisas Ecológicas // Institut de Recherches Ecologiques
IRD :	Institut de Recherche sur le Développement
LEADER :	Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
L.M. :	Lucie Morère
MAB :	<i>Man and Biosphere</i> // L'Homme et la Biosphère
MAE :	Mesures Agro-Environnementales
MAP SVP :	<i>Mosaico de Áreas Protegidas Sertão Veredas-Peruaçu</i> // Mosaïque d'Aires Protégées sertão veredas peuraçu
MDA :	<i>Ministério do Desenvolvimento Agrário</i> // Ministère du Développement Agricole
MDS :	<i>Ministério do Desenvolvimento Social</i> // Ministère du Développement Social
MMA :	<i>Ministério do Meio Ambiente</i> // Ministère de l'Environnement
NOTRe:	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
NPDC :	Région Nord-Pas-de-Calais
ODD :	Objectifs de Développement Durable
ONF :	Office Nationale des Forêts
ONG:	Organisation Non Gouvernementale
ONU :	Organisation des Nations Unies
PCDI :	Projet de Conservation et de Développement Intégrés
PCH :	Pequena Central Hidrelétrica // Petite Centrale Hydroélectrique
PdTAP :	Programme de Travail sur les Aires Protégées
PDTBC :	Plan de Développement Territorial de Base Conservationniste
p.e.	Par exemple
PEC :	<i>Proposta de Emenda Constitucional</i> // Proposition d'Amendement Constitutionnel
PIB :	Produit Intérieur Brut
PNAE :	<i>Programa Nacional de Alimentação Escolar</i> // Programme National d'Alimentation scolaire
PNAP :	<i>Plano Nacional de Áreas Protegidas</i> // Plan National d'Aires Protégées
PNR SE :	Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE :	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PP :	Projet Pandeiros
PRONAT :	<i>Programa Nacional de Desenvolvimento Sustentável de Territórios Rurais</i> // Programme National de Développement Durable des Territoires Ruraux
REMAP :	Rede de Mosaicos de Áreas Protegidas // Réseau de Mosaïque d'Aires Protégées
RB :	Réserve de Biosphère
REFEB :	Réseau Français d'Etudes Brésiliennes
SAGE :	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAPIS :	<i>Seminário Brasileiro sobre Áreas Protegidas e Inclusão Social</i> // Séminaire Brésilien sur les Aires Protégées et l'Inclusion Sociale
SBF :	<i>Secretaria de Biodiversidade e Florestas</i> // Secrétariat à la Biodiversité et aux Forêts
SCIC :	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCoT :	Schéma de Cohérence Territoriale
SDT :	Secrétariat au Développement Territorial
SEBRAE :	<i>Serviço Brasileiro de Apoio às Micro e Pequenas Empresas</i> // Service Brésilien d'Appui aux Micros et Petites Entreprises
SENAR :	<i>Serviço Nacional de Aprendizagem Rural</i> // Service national d'apprentissage rural

SFB -MMA : *Serviço Florestal Brasileiro do Ministério do Meio Ambiente // Service Forestier Brésilien du Ministère de l'Environnement*

Sic : Ainsi. Locution latine signifiant que nous sommes restés fidèles aux propos de l'interlocuteur

SINDIFER : *Sindicato das Indústrias de Ferro Gusa de Minas Gerais // Syndicat des Industries de Fer du Minas Gerais*

SISNAMA : Système National sur l'Environnement

SM : Syndicat Mixte

SMAHVSBE : Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas- Escaut

SMC : Stratégie Mondiale de la Conservation

SNUC : *Sistema Nacional de Unidades de Conservação // Système national d'Unités de Conservation*

SRISE/DRAFF: Service régionale pour l'information statistique et économique de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

SRU : Loi relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain

SVP : *Sertão Veredas-Peruaçu*

TBC (Développement) : *Territorial de Base Conservacionista // Territoire de Base Conservationniste*

TBC (Projet de) :Tourisme de base Communautaire

TVB : Trame Verte et Bleue

UC: *Unidade de Conservação // Unité de Conservation*

UFMG : *Universidade Federal de Minas Gerais // Université Fédérale du Minas Gerais*

UICN : Union Internationale de Conservation de la Nature

UNESCO : *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization // Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture*

UNIMONTES : *Universidade Estadual de Montes Claros // Université d'Etat de Montes Claros*

USA : *United States of America // Etats-Unis d'Amérique*

USDA : United States Department of Agriculture // Département de l'Agriculture des Etats Unis

Vet'el : société de service créée par les associations professionnelles vétérinaires du nord de la France

WCPA : *World Commission Protected Areas // Commission Mondiale des Aires Protégées*

WWF : *World Wild Fund for Nature // Fond mondial pour la Nature*

ZH : Zone Humide

*** INTRODUCTION GENERALE ***

Des territoires de recherche : les espaces protégés « habités »

Les premières démarches de protection de la nature remontent à bien longtemps. Mesléard et Alard évoquent à titre d'illustration « *les actions pour les oiseaux, mammifères ou poissons de l'Empereur Ashoka en Inde (-250 av. J-C)* » (Mesléard et Alard, 2014, p. 69). Des réserves de chasses ou de bois sont aussi répandues bien avant le XIXe siècle.

Toutefois, les spécialistes du sujet s'accordent à dire que les **espaces protégés** ayant pour finalité la protection des paysages, des écosystèmes et des espèces telles que nous les connaissons aujourd'hui, **existent depuis 1872 : date de création du premier parc national** (celui de Yellowstone aux Etats-Unis d'Amérique)(Héritier et Laslaz, 2008, p. 8 ; Laslaz *et al.*, 2012, p. 12 ; Delelis et Kurihara, 2014, p. 34 ; Laslaz, 2014).

D'après l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN), un espace protégé est :

« un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés » (Dudley, 2008, p. 10).

Dans de nombreux pays du monde, ils **constituent l'outil structurant des politiques de protection de la nature** (Delelis et Kurihara, 2014 ; Rodary, Castellanet et Rossi, 2003 ; UICN, 2008). En août 2014, déjà on comptait environ 209 000 espaces protégés couvrant notamment 15,4% des zones terrestres et d'eaux intérieures dans le monde ainsi que 3,4 % de la surface de l'océan mondial, auxquels s'ajoutaient des zones marines et ses eaux côtières (PNUE, Juffe-Bignoli *et al.*, 2014, p. 7).

Dans son acte de création du premier Parc National,

« le congrès des États-Unis a déterminé que la région allait être réservée et interdite à la colonisation, à l'occupation ou à la vente. L'être humain serait ici un visiteur, jamais un habitant. Ce modèle a été adopté par de nombreux autres pays dans le monde et, pour nombreux d'entre eux, est encore en vigueur à nos jours. » (Bensusan et Prates, 2014, p. 35). *« Certains auteurs (Cronon, 1995, Diegues, 1994, Olwig, 1995¹) relient les origines de l'idée d'un espace protégé "vierge" et inhabité au mythe judéo-chrétien du paradis. »* (*ibid.*, p. 33).

Dans ce premier modèle d'espace protégé, **l'Homme est perçu comme distinct et prédateur de la nature** (mode d'identification à la nature relevant du "Naturalisme" décrit par Descola (2005)).

¹ W. Cronon, 1995, « The trouble with wilderness ; or, getting back to the wrong nature », in W. Cronon (dir.), *Uncommon ground. Rethinking the human place in nature*, W. W. Norton & Co., New York, p. 69-90.
Diegues, A.C.S., 1994, *O mito modern da natureza intocada*, Editora da Universidade de São Paulo, São Paulo
Olwig, K. R., 1995, "Reinventing common nature: Yosemite and Mount Rushmore – a meandering tale of double nature", In: *Uncommon ground*. Ed. W. Cronon. W.W. Norton e Company, Nova York

L'Homme est interdit d'habiter voire d'accéder à ces espaces paradisiaques, les populations traditionnelles et autochtones sont alors expulsées de leurs territoires de vie.

Cette volonté de « préserver » la nature a engendré **des « îlots de nature sanctuarisée » qui, dans le courant du 20ème siècle, connaîtront de nombreuses critiques**. Elles dénonceront leurs limites sur le plan écologique (que nous ne développerons pas ici) et leurs conséquences dramatiques et contre-productives sur le plan social : éviction des populations autochtones, interdiction d'accès aux ressources, centralisation du pouvoir de décision par les pouvoirs publics... Les dommages concernent tant la bio-diversité que la socio-diversité. Ce mode de protection basé sur la « mise sous cloche » de la nature, c'est-à-dire, l'interdiction d'usage des sols et autres ressources issues de ces espaces (voire la simple interdiction d'entrer dans ces espaces) est la **source de nombreux conflits entre les populations et les gestionnaires de parcs** représentés le plus souvent pas les pouvoirs publics. Mark Dowie (entre autres) dénonce particulièrement ces situations (Dowie, 2006, 2011) :

« Sur le continent africain, on estime que ce sont plus de 14 millions de personnes qui peuvent être considérées comme des réfugiés de la conservation. Ces chiffres parmi tant d'autres, disponibles dans l'article de Mark Dowie (2006), montrent l'autoritarisme du modèle, ou peut-être réside un des motifs de son succès limité au maintien de la biodiversité. En d'autres lieux du monde, comme dans le Sud-Est asiatique et en Amérique latine, la situation n'est pas très différente. » (Delelis et Kurihara, 2014, p. 59).

Cette atteinte à l'intégrité culturelle comme physique des populations autochtones et traditionnelles ont largement contribué à remettre en cause la légitimité de ces espaces protégés. Ces méfaits sont constatés, relayés et discutés depuis la seconde moitié du XXème siècle et aujourd'hui encore. Cela s'illustre par **l'intégration progressive de la question des relations entre populations locales et espaces protégés à l'agenda des grandes discussions et conventions internationales**. Ce sujet est abordé, avec plus ou moins d'importance, lors des congrès mondiaux des parcs organisés par l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN), depuis celui de Bali en 1982 (3ème Congrès) ; mais aussi lors des Conférences des Parties (COP), dans les Conventions sur la Diversité Biologique (CDB), les délibérations de l'UICN, les objectifs de développement du millénaire du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ((Delelis et Kurihara, 2014 ; Irving, 2014) ou encore le programme Man & Biosphere de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture). Soutenue par les dénonciations des mouvements sociaux chaque fois mieux organisés et renforcés, et par la sphère académique, la question de l'intégration des populations locales est progressivement devenue, à force de recommandations et de conventions internationales, la nouvelle norme internationale. Mais le contenu de ce nouveau standard est demeuré longtemps flou et parfois peu ambitieux.

C'est ainsi que :

« La création et la gestion des aires protégées françaises reposent sur des approches de plus en plus intégrées, prenant en compte notamment les apports conceptuels des conventions internationales. Cette évolution se traduit par l'implication croissante des acteurs locaux dans la gouvernance des aires protégées » (UICN, 2013, p. 16).

On peut lire dans la suite de ce rapport que l'implication des populations locales concerne la création et la gestion des espaces protégés et que *« Ces efforts doivent être poursuivis afin d'assurer l'adhésion et l'acceptabilité sociale de ces dispositifs » (Ibid, p.18)*. Il est clairement exprimé que

L'implication des populations a pour objectif de faire en sorte que **les populations acceptent et contribuent à l'instauration d'espaces protégés**, à la protection de la nature. L'acceptation de l'objectif et des moyens de protection permettent de **prévenir l'avènement de conflits** sociaux et les potentiels comportements prédateurs qu'ils peuvent engendrer. Faute d'avoir le droit de prélever les ressources des espaces protégés dont dépendent certaines communautés pour survivre (bois autoconsommés ou revendus sur le marché en Afrique...), ces ressources risquent d'être braconnées et prélevées sans gestion durable. Sans acceptation par la population, un effet contre-productif à l'objectif initial de cette « mise sous cloche » peut émerger. Sans oublier toutes les autres revendications relatives aux méthodes d'expropriation, conditions de relogement, alternatives de revenus économiques, atteintes à des pratiques culturelles ancestrales, mode de prise de décision peu démocratique, etc. Mais aussi des revendications en faveur d'un projet développement commun en accord avec les intérêts des différents groupes sociaux.

En outre, l'implication des populations à la gestion des espaces protégés est aujourd'hui considérée comme nécessaire pour les responsabiliser et prévenir des modes d'exploitation de la nature de manière non soutenable. Mais elle **est également nécessaire pour des raisons de faisabilité et d'efficacité**. Pour la gestion d'espaces parfois immenses, il est stratégique pour les gestionnaires publics de **faire de la population, des partenaires et acteurs de la conservation et de la gestion partagée**. Dans un tel cas de figure, la population locale (organisée ou non), contribue activement à l'effort de conservation en agissant à son échelle, en dénonçant les pratiques illégales, en appliquant et communiquant sur les bonnes pratiques, etc.

Dans ce contexte où l'éviction des populations locales est décriée et où l'on promeut plutôt l'instauration de partenariats, ce modèle restrictif d'espaces protégés (incarné par les parcs nationaux) évolue peu à peu. Parallèlement, de nombreuses déclinaisons de ce modèle ont été instaurées dans le monde et d'autres approches de la protection de la nature ont vu le jour comme l'évoque N. Dudley :

« Les aires protégées ne sont pourtant en aucune façon des entités uniformes ; elles répondent à des objectifs de gestion très variés et sont dirigées par de nombreuses et diverses parties prenantes. D'un côté se trouvent des sites si importants et si fragiles que personne n'est autorisé à y pénétrer, alors que d'autres aires protégées englobent des paysages traditionnels, terrestres et marins, habités, où les activités humaines ont façonné des paysages culturels dont la biodiversité est très élevée » (Dudley, 2008, p. vii).

Face à cette variété d'espaces protégés existants l'UICN a établi à partir de 1994 des catégories d'espaces protégés qui les classifient (de I à VI) en fonction de leurs objectifs et modalités de gestion (voir tableau en annexe 1). Ces typologies internationales permettent de « parler la même langue », d'améliorer les échanges entre institutions et de comparer ces instruments d'un pays à l'autre. Ces six catégories renvoient à :

« une vaste gamme d'approches de gestion différentes, allant des sites strictement protégés où, peu, voire aucune personne n'est autorisée à pénétrer, aux approches beaucoup moins restrictives où la conservation est intégrée dans le mode de vie traditionnel (et parfois pas si traditionnel que ça) et cohabite même avec l'extraction durable de ressources naturelles, en passant par des parcs où l'accent est mis sur la conservation mais où les visiteurs sont néanmoins les bienvenus. » (ibid. p.3)

Lors du troisième Congrès mondial des parcs nationaux en 1982 à Bali il a été signalé que « *les stratégies de conservation de la nature par les aires protégées n'auraient de sens qu'avec la réduction de la consommation dans les pays industrialisés et avec l'élévation de la qualité de vie dans les pays en voie de développement* » (Delelis et Kurihara, 2014, p. 36). En effet, à long terme, à quoi bon préserver des îlots de nature si rien n'est fait sur le reste du territoire et que le mode de développement qui y est en cours leur inflige une pression toujours plus dense, au point de nuire à l'atteinte de leurs objectifs ?

Les espaces protégés « stricts », n'ont de sens qu'en cohabitation avec des espaces protégés « moins restrictifs », mis en place par ailleurs sur de plus vastes territoires. Cette logique peut être poussée plus loin en estimant que les espaces protégés n'ont de sens que si des efforts sont parallèlement accomplis pour faire drastiquement évoluer le mode de développement de l'Homme post-industriel, vers un rapport plus harmonieux avec la nature, caractérisé notamment par un usage plus frugal de ses différentes ressources et services. Ainsi, les vastes espaces protégés habités par les populations locales, à savoir les « *paysages terrestres protégés* » et les « *aires protégées de ressources naturelles gérées* » pour reprendre les catégories V et VI de l'UICN, **auraient vocation à s'étendre toujours plus sur les territoires ruraux. Cela jusqu'à ce qu'il ne soit finalement plus nécessaire d'utiliser de tels outils de protection** que sont les espaces protégés²², tant ce rapport prédateur de certains hommes à la nature aurait évolué et ces sociétés adapteraient systématiquement leurs modes d'occupation du sol et d'usage de la nature à sa sensibilité et son caractère fini. En ce sens, est-ce que **ces types d'« espaces protégés habités » ne pourraient-ils pas être un statut temporaire (et donc intermédiaire), un outil permettant d'expérimenter et d'adopter un nouveau rapport à la nature**, de nouvelles formes de développement respectueux des patrimoines naturels et culturels associés ?

D'après Jeffrey A. McNeely, déployer uniquement des espaces protégés restrictifs,

« Cela reviendrait, pour un système public de santé à ne conserver que les services d'urgence (zones protégées) et à renoncer aux maternités, aux établissements de soins post-opératoires ou à la politique de prévention en matière de santé publique. »
(McNeely, 2008, p. 90)

En d'autres termes, il faut penser la politique de protection de la nature dans toute sa complexité et ne pas se satisfaire uniquement d'interventions ponctuelles de « sauvetage ». Il est tout aussi nécessaire (à court terme), mais plus important (à long terme), d'agir préventivement sur ce qui porte atteinte à la nature : le développement post-industriel. Une des clés d'entrée de **l'opérationnalisation de ce principe réside dans les politiques d'aménagement du territoire**, qui, à une échelle nationale et infra, orientent l'occupation du sol, favorisent ou non certaines activités économiques, contrôlent le type de constructions autorisées, etc.

²² A ce sujet (Rodary, 2008, p. 85) argumente que « *Si le développement durable tenait ses promesses en termes de réconciliation entre les processus destructeurs d'exploitation de la nature et les impératifs de protection de l'environnement, il se pourrait que la conservation en tant que secteur spécifique de l'action politique ne soit plus nécessaire.* »

D. Babin constate une

« tendance récente [qui] cherche plutôt à concevoir les modèles d'espaces protégés comme des aménagements du territoire locaux ou régionaux et de développement durable des activités humaines ». [...] « Les parcs naturels régionaux français et les réserves de la biosphère apparaissent comme précurseurs d'un aménagement du territoire fondé sur un objectif de conciliation, voire de bénéfice mutuel, entre conservation de la biodiversité et développement économique » (Babin, 2003, p. 13 et 23).

Cette tendance est également partagée par un certain courant décrit par S. Depraz qui nous indique que *« la post-modernité revient aujourd'hui à une approche plus sociale et intégrée des espaces protégés, envisagés désormais comme des territoires de vie »* (Depraz, 2008, p. 125). Or justement, d'après le Comité Français de l'UICN :

«La France a progressivement intégré les orientations des conventions internationales et du droit communautaire dans une vision plus large de l'aménagement des territoires, qui relie la protection de l'environnement et le développement » (UICN, 2013, p. 12).

Quant au Brésil, il semble emprunter la même voie par le biais de sa politique nationale de protection de la nature représentée depuis 2000 par son Système National des Unités de Conservation (SNUC) (Loi 9.985, du 18 juillet 2000). Pour Marta Irving, cette nouvelle législation *« a transformé le pays en une icône de l'innovation en matière de politiques de protection de la nature en Amérique Latine »* (Irving, 2014, p. 173). Elle renforce la voie empruntée par la Constitution brésilienne de 1988 qui institutionnalisait la participation sociale dans la gestion des politiques publiques (Dallari, 2015), et rend obligatoire l'implication de la société civile dans les décisions de gestion des unités de conservation. Le SNUC institue les Conseils de gestion où le gouvernement et la société civile sont également représentés (*ibid.*). Cette loi, en distinguant des espaces protégés restrictifs (unités de conservation de protection intégrale) qui correspondent aux catégories I à III de l'UICN) et les espaces protégés habités favorables aux activités de développement (unités de conservation d'utilisation durable) qui correspondent aux catégories IV à VI de l'UICN), rappelle la nécessaire complémentarité de ces outils, comme évoqué plus haut. (Delelis, Rehder et Cardoso Mota, 2010a, p. 30)

Par ailleurs, le SNUC instaure trois nouveaux outils permettant une intégration des espaces protégés à l'échelle bio-régionale de planification et de gestion du territoire : les corridors écologiques, les réserves de biosphère et les Mosaïques d'aires protégées. *« La mosaïque est apparue comme un nouvel outil d'aménagement territorial dans des zones de conflits entre les unités de conservation de protection intégrale et la population locale. »* (Delelis, Rehder et Cardoso Mota, 2010a, p. 33). Quant à Cesar V. do Espírito Santo de l'ONG FUNATURA, il considère qu'avec les mosaïques au Brésil, *« est apparue la possibilité de travailler la conservation de la région à une échelle territoriale plus ample, de forme intégrée, impliquant des acteurs locaux et visant le développement durable de la région, considérant l'existence des unités de conservation »* (Do Espírito Santo, 2014, p. 624).

Ce sont précisément ces types de territoire, ces "vastes" espaces protégés, habités, favorables à une forme de développement moins prédatrice vis-à-vis de des milieux et des sociétés, et tourné, voire basé sur l'implication des populations et autres acteurs locaux, (tant pour sa création que pour la gestion), qui constituent les « territoires d'étude » de cette thèse de géographie.

Problématique et hypothèses de recherche

Les espaces protégés habités (EPH) sont tant des espaces géographiques construits, que des outils hybrides de protection de la nature et d'aménagement du territoire. Ils se transforment au gré des mouvances internationales, des spécificités nationales et des pressions locales.

Afin de contribuer au débat général sur **l'intérêt et le fonctionnement de ces espaces protégés habités**, nous souhaitons discuter leurs mutations : revenir sur les principaux héritages, identifier les mutations actuelles pour discuter les tendances de demain (souhaitables et/ou déjà à l'œuvre).

Notre postulat de départ (mis en discussion dans le corps de la thèse) est que la diffusion normative³ du **paradigme intégrateur** de protection de la nature est la dernière grande « révolution conceptuelle » (Depraz, 2008, p. 109) des espaces protégés à l'échelle globale. Nous verrons qu'il est porteur d'une quasi **injonction internationale au développement et à la participation** des acteurs et populations locales à la gestion de ces territoires/outils.

Paradigme intégrateur :

Ce paradigme (sorte de vision du monde, d'un ensemble de croyances et valeurs partagées à un temps « t » par une discipline scientifique voire une société) porte sur la manière de voir et d'atteindre la protection de la nature. Plutôt que d'être considérée comme une activité sectorielle, et auto-suffisante, la protection de la nature doit désormais être « intégrée » ; à plusieurs titres : holistique, économique et politique.

- *Les populations locales et autres acteurs concernés doivent être impliqués dans les prises de décision quant à la création et la gestion de ces espaces.*
- *La protection de la nature doit pouvoir atteindre d'autres objectifs, tel que le développement économique (tourisme...) permettant de dégager des rentes pour s'autofinancer et pour intéresser les populations locales (les dédommager ou les encourager).*
- *Toutes les activités de développement de l'Homme doivent prendre en compte le devoir de protection de la nature pour que celle-ci soit effective.*

D'après Rodary et Castellonet, 2003 ; Bonnet et al. 2005 ; Depraz, 2008 ; Therville, 2013

³ L'incitation toujours plus forte et coercitive des acteurs internationaux puis nationaux à recourir à **la participation** des acteurs locaux pour la création, gestion, ... de ces espaces protégés, ainsi qu'à contribuer au **développement** des communautés qui y habitent, constitue ce que nous pourrions appeler des normes (voire injonctions) internationales. On pourrait respectivement parler d'une « norme participationniste » et une d'une « norme développementaliste ».

Les modalités et formes de mise en œuvre du paradigme intégrateur constituent notre question générale et font l'objet d'une première hypothèse ; tandis que les conséquences de sa mise en œuvre font l'objet de notre question spécifique et d'une deuxième hypothèse :

Question générale : Comment s'interprète et se décline localement le paradigme intégrateur (norme développementaliste et norme participationniste) dans les EPH ?

Hypothèse 1 : Les EPH seraient des descendants directs du paradigme intégrateur. D'une part, le développement promu serait basé sur des initiatives au double enjeu de protection et de valorisation de ressources locales du territoire. Et d'autre part la participation des parties prenantes (acteurs et partenaires locaux dont les habitants) aux différentes phases de la vie d'un EPH serait une « marque de fabrique », une caractéristique de ces territoires-outils.

Question spécifique :

Quelles sont les conséquences de la participation de sujets à la création/gestion d'EPH et à la mise en œuvre d'initiatives institutionnelles de développement dans les EPH, pour ces sujets participant et pour le territoire ?

Plutôt que d'opter pour une démarche exploratoire qui consisterait à identifier « toutes » les formes et conséquences de la participation dans les espaces protégés habités étudiés, nous optons pour une démarche vérificative en testant la vraisemblance théorique, et surtout, la correspondance empirique, de certaines conséquences du paradigme intégrateur (définies par nos intuitions et notre curiosité, influencées par nos recherches bibliographiques et convictions).

Hypothèse 2 : L'implication de sujets et groupes locaux à des initiatives institutionnelles de développement, de par les rencontres induites, les prises de paroles, leurs actions... permises par les dispositifs participatifs institutionnalisés, générerait (au passage, involontairement) des **processus de transformation sociale** individuelle et collective (sensibilisation, capacitation, *empowerment* et d'autres qu'il s'agira d'identifier et de qualifier).

Ces transformations sociales alimenteraient une mutation plus profonde (l'éco-acteurisation) de ces sujets en **(éco)acteurs territoriaux**, contribueraient à l'émergence d'une **culture de la mobilisation** et au **développement territorial**.

Revenons sur le choix de ces questions et hypothèses.

Au final, notre contribution au « macro » débat sur le rôle et les mutations tendanciennes des espaces protégés habités consiste en l'interrogation d'un des scénarios possibles. Notre intuition est qu'ils sont/peuvent être beaucoup plus que des outils de protection des patrimoines naturels et sociaux ou de développement durable. Ils pourraient être des outils au service de la citoyenneté active, de l'émergence d'éco-acteurs territoriaux.

Le scénario que nous souhaitons tester est celui où les espaces protégés habités (EPH) se renouvèleraient en des territoires-outils d'« **éco-actéurisation** ». C'est-à-dire, un scénario où les espaces protégés habités seraient des lieux d'activation ou d'accélération de **processus sociaux** propices à la **mutation de sujets en acteurs** sensibilisés et pro-actifs dans leur territoire (l'actéurisation). Les EPH seraient des « fabriques » ou « incubateurs » à éco-acteurs territorialisés, qui seraient eux, porteurs d'initiatives et ainsi moteurs de **développement territorial**. Les conditions réunies par les acteurs institutionnels de ces territoires seraient particulièrement propices à la sensibilisation et mobilisation des personnes et groupes en faveur de leur territoire, de la protection et de la valorisation des ressources locales naturelles et sociales. Ils y deviendraient des acteurs attentifs aux spécificités de leur territoire, de leur *oikos* (du grec maison, habitat) : des éco-acteurs.

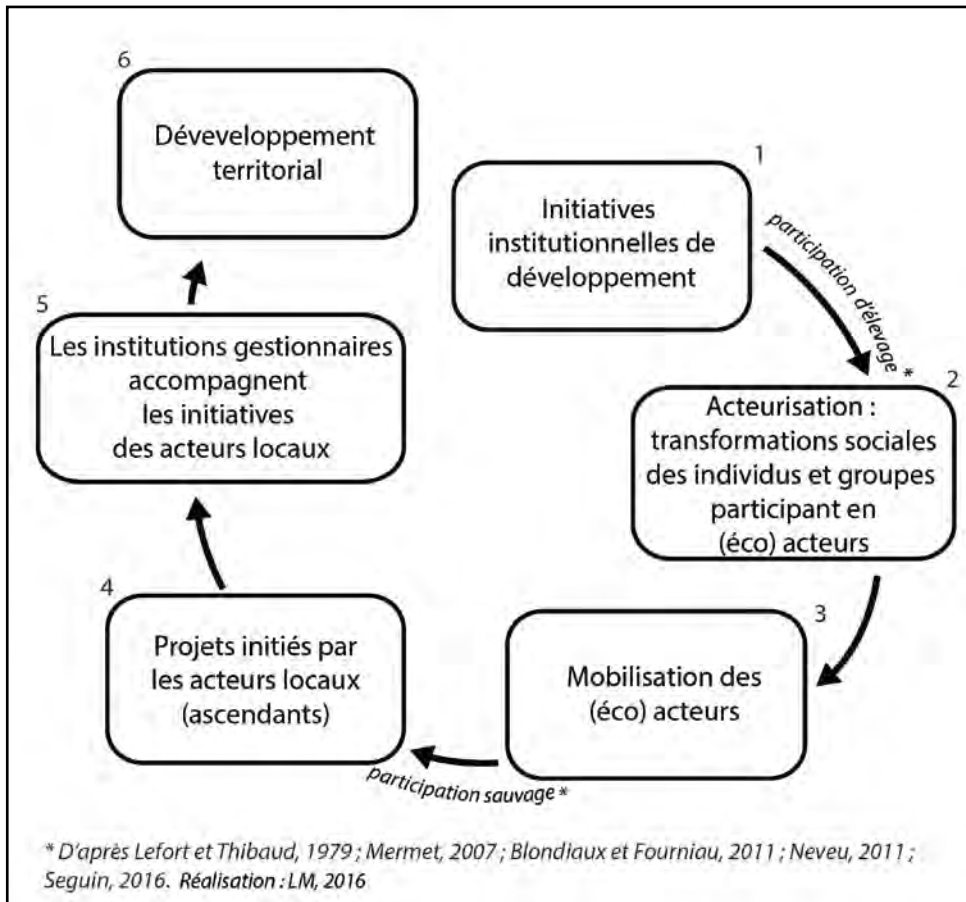
Dans ce scénario, ce nouveau rôle des espaces protégés, serait le résultat d'une transformation progressive et continue, plus qu'un changement brutal. Le processus découlerait des pratiques actuellement mises en œuvre par les gestionnaires, influencées par un cadre international toujours plus prégnant, celui du « paradigme intégrateur ».

Pour discuter le rôle actuel et en devenir des espaces protégés habités il serait assez commun de s'intéresser aux **intentions** des gouvernements en charge de ces politiques de conservation ou des stratégies des gestionnaires qui en ont la charge. Toutefois, il nous semble qu'il est aussi essentiel de se soucier des **conséquences des actions actuelles, qui dessinent le décor de l'action de demain**. Et d'autant plus les conséquences inattendues par les gestionnaires de ces territoires.

Or parmi ces conséquences inattendues de la déclinaison du paradigme intégrateur, nous identifions un **lien probable entre ces deux modes de faire** (la participation et le développement) que nous voudrions discuter ici. Il nous semble que les mécanismes de participation des personnes et groupes locaux mis en place par les institutions gestionnaires d'EPH, dans le cadre d'initiatives institutionnelles de développement local, peuvent être, dans certaines conditions, créateurs de différents processus dont certains seraient des moteurs du développement territorial. Ainsi, la participation alimenterait indirectement le développement. Les éléments de ce scénario (théorique, voire utopique) que nous interrogeons, forment finalement nos questions et hypothèses de recherche introduites ci-dessus.

La figure 1 schématise ces questions et hypothèses. Nous supposons qu'il existe un lien de causalité probable entre la participation de personnes et groupes à des initiatives institutionnelles de développement (bloc 1), et la création (involontaire) d'une culture de la mobilisation (bloc 2 et 3) qui permette l'émergence de projets ascendants (bloc 4). Ces projets ascendants issus des sujets et groupes sociaux locaux (alors devenus (éco) acteurs) contribueraient au développement territorial (bloc 6). Le rôle des gestionnaires des EPH pourrait devenir celui d'incubateur de ces éco-acteurs (bloc 2) et de facilitateurs de leurs initiatives ascendantes (bloc 5).

Figure 1 : Représentation schématique de nos hypothèses de recherche



Après un tel schéma qui peut laisser croire que nous avons une vision lissée et linéarisée de la vie sociale et des comportements individuels, il convient d’apporter quelques précisions quant à nos intentions de recherche.

Nous insistons sur le fait que la démarche choisie (**vérifier un scénario bien particulier** des conséquences de la participation) **restreint nécessairement (et volontairement) l’objet de recherche** et les réflexions auxquelles nous nous attachons à contribuer. Ainsi, c’est en pleine conscience de leur existence et de leur importance, que nous renonçons néanmoins l’étude directe :

- des initiatives de développement issues des sphères non institutionnelles : d’habitants, d’association, d’entreprises... qui sont très nombreuses dans les territoires ;
- des significations de la non-participation à la création, gestion des EPH et de la non implication à des initiatives de développement institutionnelles (le boycott étant une forme de participation à part en entière) ;
- des autres facteurs permettant l’éco-acteurisation des sujets d’un territoire.

Notre intérêt pour les conséquences de la participation rejoint les préoccupations d’autres chercheurs de sciences humaines et sociales :

« Cette focalisation sur les procédures se conjugue à une autre posture largement partagée dans les travaux sur la participation : celle qui cherche d’abord et avant tout à identifier les effets de ces procédures sur une gamme variée d’acteurs et de phénomènes ». (Blondiaux et Fourniau, 2011, p. 21)

En 2011, le Groupement d'Intérêt Scientifique⁴ (GIS) « Démocratie et participation » a d'ailleurs organisé une « *journée d'étude sur les effets de la participation* »⁵. Nos travaux sont à la croisée de deux des sous-thématiques proposées à la discussion par le Conseil scientifique du GIS : « les effets individuels sur les participants » et « les effets sur les mobilisations et les mouvements sociaux ». Cet évènement scientifique de grande ampleur (135 publications soumises dont 80 retenues) s'est tenu un an avant le début de ce doctorat, témoignant de l'actualité de nos questions de recherche.

Quant à **se focaliser sur des initiatives institutionnelles⁶ uniquement** (et donc une participation institutionnalisée), ce choix est la conséquence de plusieurs faits. Notre formation de Master « *Aménagement, urbanisme et développement des territoires* » est sans doute un des facteurs. Notre étude des EPH n'est pas uniquement sous l'angle de l'espace géographique qu'ils forment, mais aussi sur l'outil d'aménagement du territoire qu'ils sont. Notre intérêt pour l'aménagement du territoire et les politiques publiques nous amènent à nous questionner sur **le rôle des institutions gestionnaires de ces territoires**. A ce jour un de leur rôle prépondérant est de proposer puis de réaliser et/ou accompagner des initiatives sur leur territoire. Or interroger le rôle de ces institutions nécessite de se focaliser sur leurs principales actions. Enfin, ajoutons que cet angle d'étude, au-delà de nous sembler plus spécifique et original, permet d'alimenter des questionnements contemporains (légitimité, utilité, rentabilité...) que traversent ces politiques publiques, ces institutions, dans un contexte national (voire international) de rigueur budgétaire, de choc de gestion et autres réformes territoriales (Lajarge et Baron-Yellès, 2016)

Posture épistémologique et démarche de recherche

La thèse de doctorat n'est, à mes yeux, qu'une photographie à un temps « t » d'une réflexion scientifique naissante. Plus que l'aboutissement d'un processus, elle représente l'approbation de premiers acquis, mais surtout du façonnement (toujours en cours et sans fin réelle) d'une démarche, d'un raisonnement et d'une méthodologie de recherche rigoureuse et scientifique. L'obtention de la thèse de doctorat constitue dès lors une forme d'autorisation à poursuivre la démarche engagée, reconnue solide et d'intérêt par nos pairs. Néanmoins, il nous paraît important de rappeler, voire revendiquer, l'ancrage temporel de nos réflexions ainsi que leur caractère progressif.

La section qui suit évoque l'ancrage épistémologique de cette recherche et éclaire quelque unes de nos positions de chercheurs. Elle apporte au lecteur quelques clés de compréhension de notre démarche et clés de lecture de notre travail.

⁴ Pour en savoir plus sur le fonctionnement ce GIS français : <http://www.participation-et-democratie.fr/it/content/fonctionnement-du-gis> (consulté le 12/12/2016).

⁵ D'après l'appel à communication, cette journée d'étude avait pour but de « *faire le point sur l'évolution des approches* », « *renouveler l'analyse des effets de la participation* » et « *s'interroger sur les méthodologies de saisie des effets de la participation* ». D'après <http://www.participation-et-democratie.fr/fr/node/418> (consulté le 01/08/2016)

⁶ On fait ici allusion à des organismes publics (le syndicat mixte de gestion du Parc Scarpe-Escaut) mais aussi à des groupements publics-privés institués (à l'instar du Conseil consultatif de gestion de la Mosaïque SVP), ou encore à des ONG dotées d'un caractère institutionnel en raison de leur implication dans les sphères de décision nationales p.e. (comme la FUNATURA).

> *Une recherche pour comprendre et expliquer des régularités et des singularités.*

Si notre recherche porte sur des espaces géographiques, notre attention n'en n'est pas moins concentrée sur les sociétés qui y vivent. Notre principal « objet d'étude » (Hamel, 1997) est *la participation de personnes et groupes à des initiatives de développement local*. Ainsi, nous inscrivons nous dans une recherche de géographie humaine. Plus que la société pour elle-même, c'est « *l'agir social* » (Weber, 2003) qui retient notre intérêt. Notre point de départ est l'action de certaines personnes ou groupes, et le lien au territoire des motifs et des conséquences de leurs actions. Nous prétendons ici tenter de « *comprendre par interprétation l'activité sociale et par là expliquer causalement son déroulement et ses effets* » (Kalberg, 2010, p. 16). Nous emprunterons donc une méthodologie inspirée de la sociologie compréhensive d'inspiration wébérienne.

« La problématique de la compréhension s'instaure à partir de l'interrogation suivante : comment appréhender les activités d'individus dotés de la capacité de se fixer des fins, mais aussi d'en changer, qui subissent sans conteste des influences du milieu dans lequel ils vivent, mais sont susceptibles également de les réfléchir, de les mettre en perspective. » (Watier, 2002, p. 15).

D'après l'interprétation d'Alain Caillé et de Philippe Chanial, Max Weber considérait que :

« les sciences sociales et historiques apportent un « acquis supplémentaire » : non pas la compréhension à la place de l'explication, mais la compréhension en plus de l'explication ; non pas la singularité de chaque cas historique particulier, mais la singularité en plus de la régularité » (Kalberg, 2010, p. 18).

Par cette thèse, nous souhaitons contribuer aux débats relatifs à la participation des acteurs locaux à la mutation des espaces protégés où ils vivent, travaillent... (pourquoi participent-ils ? à quoi et comment ? quelles conséquences cela induit ?). Ainsi, **nous fixons nous pour but de comprendre ce qui amène les personnes et groupes à s'impliquer (ou non) dans un projet de développement, soit, retranscrire la logique qui guide les actions individuelles.** Mais aussi, de formuler de possibles *explications* quant aux conditions de l'avènement ou non de certains effets sur ces personnes et groupes et leur territoire. L'étude de la singularité de cas historiques (pourvus de coordonnées spatio-temporelles incommensurables (Olivier de Sardan, 1995) nous permettra aussi bien d'identifier des régularités, que d'émettre des hypothèses quant aux forces causales à l'origine des irrégularités.

Etant donné le régime particulier de scientificité⁷ dont sont dotées les sciences sociales, elles

« peuvent (et doivent) recourir à des procédures de vérification empirique ou à des séquences de formalisation [...] [mais sont] condamnée par son objet même à le relever de la plausibilité. [...] [ce qui] ne signifie pas pour autant démission face aux

⁷ « Ce régime leur est dicté par la nature même de leur objet, et il les distingue inéluctablement des sciences dites « dures », galiléennes. Le social, c'est en effet de l'historique, autrement dit du non-reproductible, qu'on ne peut appréhender empiriquement qu'à travers des situations irréductiblement singulières, selon des coordonnées spatio-temporelles incommensurables. Pour comparer le singulier ou mesurer l'incommensurable, il faut recourir à des paris interprétatifs ». (Olivier de Sardan, 1993, p. 146-147)

exigences de rigueur logique ou de validité empirique que suppose toute démarche scientifique » (Olivier de Sardan, 1993, p. 147).

Avec les constructivistes, nous ne croyons pas en la nature unique et tangible de la réalité. Il nous semble davantage que la question du *vrai* est à abandonner et que les savoirs sont toujours "situés" (Volvey, Calbérac et Houssay-Holzschuch, 2013). Ce qui nous invite à nous intéresser et à considérer le regard subjectif que portent les sujets sur leurs actions et les raisons perçues de leurs actions. A. Giddens parle d'une « double herméneutique » des sciences sociales :

« les acteurs sociaux savent ce qu'ils font et interprètent leurs propres actions, et c'est sur la base de ces savoirs et de ces interprétations que les sciences sociales construisent leurs propres savoirs et interprétations. » (Giddens, 1987, p. 346⁸, in (Olivier de Sardan, 1995, p. 159)).

Pour autant, nous nous garderons bien de basculer dans un « *herméneutique sauvage* » et de « *se livrer aux plaisirs inspirés de l'interprétation libre et du commentaire inspiré* » dénués de toute forme de scientificité (Olivier de Sardan, 1993, p. 147).

Peu convaincue de l'existence d'une emprise totale des sujets par leur carcan social (dès lors incapables de maîtriser leurs trajectoires individuelles), je partage toutefois l'idée d'une forte influence de la société sur les individus (Laurent, 1994 ; Kalberg, 2010). Ainsi peut-on dire, concernant le rapport individu/société, que je m'identifie moins au courant marxiste qu'au courant humaniste tels que brièvement décrits⁹ par (Gumuchian, Marois et Fèvre, 2000, p. 43). Mes quelques lectures m'accordent une sensibilité à l'« **individualisme méthodologique complexe** » de Jean-Pierre Dupuy pour qui :

« l'ordre social spontané ne provient pas des desseins mais des actions individuelles désordonnées et séparées qui entrent en synergie pour se coordonner automatiquement et générer quelque chose qui leur est irréductible. » (Laurent, 1994, p. 105) [...] « l'individu n'est pas subordonné à la totalité sociale, et le fait que celle-ci le dépasse et lui échappe, non seulement ne le prive pas de liberté, mais est une condition nécessaire de sa liberté. La liberté de l'individu est ici...ce que l'individu fait de ce que la société fait de lui. » (Dupuy, 1992, p.246 in Laurent, 1994, p. 105).

On peut résumer cela en disant que les actions individuelles, orientées par la société, s'articulent et s'amalgament, induisant des effets non prévus ni prévisibles qui alimentent et influencent la société. Par réaction en chaîne, ce « nouveau » cadre social a des effets sur les individus et influence en partie leurs actions. Cette sensibilité commune avec les tenants de la sociologie compréhensive nous ramène à la pensée de Weber.

> Une recherche empirique hypothético-déductive.

Sensible aux arguments de K. Popper concernant l'articulation entre les observations et les théories, nous consentons à l'idée qu'un ensemble d'observations, même répétées, ne suffisent pas à décréter une théorie par simple effet de généralisation (principe de la démarche inductive). Au mieux,

⁸ Giddens A., 1987, *Social theory and modern sociology*, Stanford.

⁹ « les individus dans le courant marxiste sont influencés par un environnement structuré, par des processus sociaux et économiques : il est agent contraint par son appartenance à sa classe sociale. Dans le courant humaniste, il est sujet qui a des aspirations, des rêves, des opinions et des perceptions et il a de plus une expérience et un vécu. » (Gumuchian, Marois et Fèvre, 2000, p. 43)

l'observation de phénomènes permet de formuler des hypothèses, des conjectures sur le réel, qu'il conviendra par la suite et par le biais d'autres démarches scientifiques, non pas de valider en cherchant encore et toujours à la réfuter comme le suggère Popper (ce que nous laissons aux sciences expérimentales), mais plutôt d'en vérifier la plausibilité.

Sans vouloir opposer induction et déduction, nous penchons en faveur de leur complémentarité, comme semble le partager H. Isnard :

« L'observation suggère ou infirme une théorie, mais on observe d'autant mieux qu'une théorie guide l'observation dans sa découverte des problèmes. Dès lors, opposer intuitionnisme et déductionnisme ; privilégier l'observation ou la théorie peut sembler un débat stérile dans lequel la recherche d'une méthodologie de la géographie ne devrait pas s'enliser : il y a mieux à faire. » (Isnard, 1980, p. 139).

La démarche déductive permet quant à elle l'obtention de déductions dites hypothético-déductives où « la déduction[...] part de propositions initiales, provisoires et modifiables après vérification » (Bailly & al., 1991, p.139¹⁰ cité par (Gumuchian, Marois et Fèvre, 2000, p. 75)). Ces propositions initiales qui peuvent être qualifiées de "rationalistes" sont intellectuelles (et peuvent être issues d'observations inductives). Il s'agit de constructions logiques, de schémas conceptuels (Grawitz, 1993, p. 15). « On éprouve ce modèle ou cette théorie à la réalité afin de savoir dans quelle mesure ils « collent » à cette même réalité ». (Gumuchian, Marois et Fèvre, 2000, p. 75). **Cette démarche déductive correspondait d'avantage à notre objectif initial : vérifier une idée, un raisonnement : est-ce que oui ou non, participer à des projets crée une culture de la mobilisation, favorise l'émergence d'initiatives ascendantes qui contribuent à leur tour au développement territorial ?** Après avoir affiné et justifié cette construction logique, intellectuelle (chaque composante et leurs articulations) nous souhaitons la mettre à l'épreuve du terrain et de ses données empiriques afin d'analyser dans quelle(s) mesure(s) et dans quelle(s) condition(s) cette chaîne de causalité a lieu ou non. Cette idée de vérifier, de confronter le réel à un schéma théorique logique, nous a conduit à un des outils phare de Max Weber, l'idéal-type.

> Une démarche compréhensive comparative qui s'inspire des idéaux-types wébériens

D'après Coenen-Huther (2003, p. 543), « le type idéal reflète la vie sociale telle qu'elle pourrait être sous certaines conditions de cohérence rationnelle ». Cette construction intellectuelle, théorique, (voire utopique) est utilisée ici comme un outil heuristique, « Nous permettant d'espérer **appréhender scientifiquement la structure profonde et unique de la réalité historique [...] par approximation** » (Kalberg, 2010, p. 9-10).

Plutôt que de bâtir un idéal-type, en tant que « tableau final » (comme par exemple pour classer en différents « types » les acteurs étudiés), nous utilisons la démarche idéal-typique comme repère théorique, comme instrument d'analyse de l'action empirique (à l'instar du « témoin¹¹ » des sciences

¹⁰ Bailly A. et al., 1991, *Les concepts de la géographie humaine*, Paris, Masson, 2^e éditions, 247p.

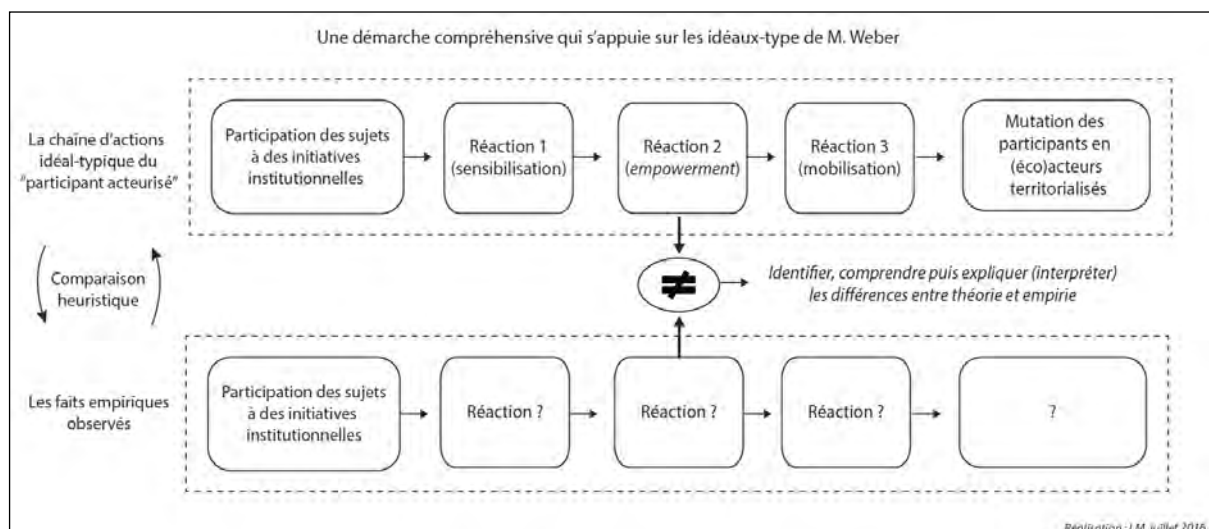
¹¹ Par exemple, dans des essais cliniques de produits sur des souris, il y a toujours une « souris témoin », qui n'a reçu aucun traitement, qui est théoriquement « saine ». C'est à cette souris « saine » que l'on compare les autres souris à qui on a injecté le produit à tester. Les réactions (comportements par exemple) des souris traitées sont dès lors mesurées en comparaison à la souris non traitée (dont les comportements servent de point de repère). Pour autant, ça ne veut pas dire que la souris repère est idéale, un modèle.

expérimentales). L'idéal-type qui nous intéresse est un processus (l'éco-acteurisation des sujets participant à la mise en œuvre des EPH), plus que son résultat (le participant-acteurisé).

L'idéal-type de l'éco-acteurisation est concrètement une chaîne d'actions dont la nature de chacune des composantes, et leur articulation, sont explicitées de manière logique et rationnelle : « *suffisamment justifiées au regard de notre imagination, donc "objectivement possibles", et qui semblent adéquates à notre savoir nomologique.* » (Weber, 1968¹², p.44 in (Watier, 2002, p. 114)).

Après l'avoir bâti, nous voudrions la confronter au(x) réel(s), aux données empiriques. C'est à l'aune de cette chaîne d'action idéal-typique « *que l'on ne rencontre jamais dans sa pureté* », « *que l'on peut comparer les comportement réels qui s'en approcheront toujours plus ou moins. En faisant apparaître, l'écart entre le cours réel des événements et celui construit à partir de l'idéal-type, on pourra déterminer ainsi les motifs réels de l'action* » (Mendras et Etienne, 1996, p. 145). Cette comparaison heuristique est schématisée dans la figure 2 ci-après.

Figure 2: Usage heuristique de la démarche idéal-typique de M. Weber



En tant qu'outil de comparaison d'un raisonnement logique théorique, à la réalité, il nous semble parfaitement adapté à notre ambition de recherche : tester la plausibilité d'un scénario, celui de l'éco-acteurisation de sujets participant à des initiatives institutionnelles de développement dans les EPH.

Mais soulignons bien que l'objectif n'est pas de chercher à valider ce « raisonnement logique », cette réaction chaîne d'actions, cet « ersatz » de modèle (pourrait-on croire) ; mais qu'il s'agit plutôt de bâtir un **guide** de notre interrogation et compréhension des faits empiriques. « *On pourrait même dire que le type idéal sert moins à donner un aperçu, même grossier et approximatif, d'une réalité historique qu'à montrer comment et combien celle-ci s'en écarte* » (Kalberg, 2010, p. 15).

¹² WEBER Max, 1968, *Methodologische Schriften*, S. Fischer, Frankfurt

Tester si ce schéma théorique d'actions se produit ou non, **n'est en fait qu'un prétexte, un support, pour s'intéresser aux diverses causes, aux déterminants (historiques, sociologiques, psychologiques...), qui font que cette réaction en chaîne a lieu ou non.**

Là encore nous rejoignons le père de l'idéal-type puisque « *La causalité chez Weber est donc à la fois plurielle et probabiliste, en opposition au monisme causal de Durkheim de Marx.* » (Mendras et Etienne, 1996, p. 149).

« La sensibilité Wébérienne à la complexité infinie du réel interdit et invalide toute explication moniste monocausale, toute quête d'une cause dernière, toute régression un point ultime de l'enchaînement causal, toute hypothèse d'une détermination "en dernière instance". [...] Le chercheur ne peut le plus souvent mettre en valeur qu'un seul aspect de l'enchaînement causal, n'en tirer ou n'en démêler qu'un fil particulier. [...] » (Kalberg, 2010, p. 17).

On l'aura compris, ici, nous usons de la démarche idéale-typique tel un instrument analytique des réalités sociales, comme une étape préalable à la recherche des causalités de l'action, et non pas comme une finalité, un portrait des traits dominants d'une catégorie sociale d'acteurs. Face à une réalité complexe et pleine de mystères, cet instrument « *d'objectivation du réel* » (Mendras et Etienne, 1996, p. 147) nous permet de répondre aux questions suivantes : à quels moments, sur quels aspects et à quel degré la « réalité » (ou plutôt, les faits que nous (chercheurs) observons et les interprétations que nous en faisons) sont-ils différents de ce schéma logique ? Puis, quelles pourraient en être les différentes causes ? « *Ce sont les écarts entre la réalité préalablement construite et la réalité mise au jour par la recherche qui sont de nature à fournir des hypothèses relatives aux motivations ou aux comportements des acteurs.* » (Coenen-Hurther, 2003, p. 543).

Mais cette thèse, à elle seule, n'a pas vocation à mettre en œuvre toute la démarche idéale-typique présentée ici. Nous prétendons identifier et discuter les écarts entre nos observations empiriques et la chaîne idéale-typique pour mieux les comprendre. Mais la recherche des causes de ces écarts (par le biais de la formulation puis du test d'hypothèses explicatives) ne peut être l'objet que d'une autre recherche complémentaire. Néanmoins, la seule identification de ces écarts permettrait d'initier une discussion et de proposer des premières interprétations quant à la non réalisation de cette chaîne d'action ; ainsi que de mettre en lumière d'autres conséquences de la participation, non incluses, anticipées dans le processus idéal-typique d'éco-acteurisation, que nous construisons dans le chapitre 1. Car selon nous, l'idéal-type ne doit pas servir à enfermer la réflexion et la compréhension du monde social, mais bien à la provoquer, la stimuler.

> *Une « démarche comparative » par l'analyse croisée de deux cas d'étude*

Dans leur article dressant « *Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie* », Loïc Blondiaux et Jean-Michel Fourniau considèrent, au sujet des études portant sur l'évaluation de dispositifs et processus participatifs que :

*« L'invalidation des effets supposés et attendus de la participation constitue en elle-même un résultat scientifique non négligeable » [...] « l'important est moins de conclure à l'efficacité ou à l'inefficacité des dispositifs que d'analyser les raisons susceptibles d'expliquer de tels résultats. Ce qu'ont montré les recherches les plus intéressantes en ce domaine, c'est qu'il était indispensable de **pratiquer à la fois la***

comparaison et la contextualisation pour analyser ce qui se joue dans les épisodes participatifs » (Blondiaux et Fourniau, 2011, p. 22-23)

Aussi, pour mener une analyse de qualité des modalités et conséquences de la participation à des initiatives de développement local dans des EPH, nous souhaitons précisément mener une comparaison entre plusieurs cas (plusieurs initiatives, plusieurs « épisodes participatifs ») et en analyser le contexte de mise en œuvre (en plus des retombées).

Notre démarche de recherche s'inscrit dans un cadre « comparatiste » à plusieurs titres. D'une part, en raison du recours aux idéaux-type de Weber. Comme nous venons de le voir, cela implique une *comparaison* entre un schéma théorique et des faits empiriques (nous n'y reviendrons pas ici). D'autre part, on peut également parler de démarche comparative puisque nous avons recours à deux cas d'étude issus de deux pays différents. Mais pourquoi avoir procédé à un tel choix ? Dans quel but ?

Depuis le XIX^{ème} siècle, en sciences sociales de manière générale et particulièrement en anthropologie, sociologie, histoire, droit, science politique... les chercheurs ont recours à la comparaison comme **outils heuristique** (Dupré et al., 2003, p. 7). Comparer deux objets d'étude de nature similaire mais issus de contextes distincts peut permettre d'en identifier les points communs et les points de singularité :

« Comparer signifie tout autant mesurer l'ampleur des contrastes qui les clivent, que d'identifier leurs points de convergence : cette tension entre singularités et transversalités éclaire les multiples déclinaisons sociales du phénomène observé, et enrichit sa mise en intelligibilité sociologique » (Van de Velde, 2014).

Le livre-manuel de Cécile Vigour (2005) synthétise bien « **les enjeux de la comparaison** », qui est l'intitulé de son 3^{ème} chapitre. Il suffit de reprendre l'intitulé des 4 paragraphes qui composent ce chapitre : 1) prendre de la distance par rapport à ce qui est familier ; 2) mieux connaître l'autre ; 3) classer, ordonner ; 4) généraliser. Revenons brièvement sur ces quatre arguments en faveur d'une démarche comparative.

Ce premier argument fait allusion au fait que l'analyse d'un objet d'étude issu d'une culture à laquelle le chercheur n'appartient pas offre l'opportunité de mettre en perspective ses connaissances, valeurs, raisonnements que le chercheur porte - consciemment ou non - avec lui. La comparaison, qui plus est internationale, appelle à un « *décentrement de l'œil du chercheur* » (Fleury, 2008, p. 2), qui constitue un élément de réponse au risque d'ethnocentrisme comme le souligne M. Detienne : « *Il y a une valeur éthique de l'activité comparative que je veux défendre. C'est qu'elle invite à mettre en perspective les valeurs et les choix de la société à laquelle on appartient* » (Detienne, 2009, p. 62). Dans cette même logique, d'autres auteurs parlent d'une vertu de « *réflexivité* », de « *distanciation* » (Blanc et Chadoin, 2015, p. 18 ; Fleury, 2008), ou encore d'« *objectivation* » (Mendras et Etienne, 1996, p. 141 ; Werner et Zimmermann, 2003, p. 20) que nous ne développerons pas d'avantage ici.

Par son deuxième argument, « *Mieux connaître l'autre* », l'auteure fait allusion à l'étape de description de l'objet d'étude, préalable à toute comparaison. Elle évoque ensuite l'utilité de voir ailleurs comment se passent les choses (notamment en droit et sciences politiques) pour « *déterminer s'il ne serait pas intéressant de s'en inspirer* » (Vigour, 2005, p. 107).

Un troisième argument mobilisé par C. Vigour est que la comparaison permet de procéder à des classements :

« Comparer, c'est aussi, étymologiquement, mettre ensemble des objets semblables ». « Cette volonté de classification prolonge et affine la description du phénomène étudié ; elle constitue également souvent un préalable à l'explication. » (Vigour, 2005, p. 107-108).

Enfin, élément le plus unanime et le plus abondant dans la littérature scientifique : la comparaison permet de généraliser (4^{ème} argument). La comparaison internationale, par l'étude d'objet de nature identique issus de contextes bien distincts, permet une **montée en généralité** de la compréhension sociale.

Un chercheur peut émettre des hypothèses quant à l'existence de liens de cause à effet entre *des modes de gestion d'un EPH et l'émergence de dynamiques territoriales*. Mais ce n'est qu'en testant ce lien auprès de plusieurs cas que l'on peut vérifier si cet hypothétique lien de cause à effet s'observe à nouveau dans d'autres contextes. C'est par l'observation systématique et démultipliée de ce lien que l'on peut en renforcer la plausibilité (Olivier de Sardan, 1993, 1995), tendre un peu plus vers le caractère universel de ce lien, voire d'une théorie. On s'approche de la démarche de « falsifiabilité » chère à Karl Popper, mais dans une version adaptée au « régime particulier de scientificité » (Olivier de Sardan, 1993) des sciences sociales.

C'est d'après cette logique que certains chercheurs, positivistes notamment (E. Durkheim...), voient dans la comparaison **une quasi-expérimentation**, jusque-là réservée aux sciences de la matière (Lallement, 2003, p. 111), également nommées sciences *expérimentales*. Si nous pensons qu'il est intéressant de confronter une hypothèse à un grand nombre de cas pour en vérifier la solidité, nous n'adhérons pas tout à fait à cette appellation d' « expérimentation », à ce transfert de démarches (et de vocabulaire) des sciences de la matière aux sciences humaines et sociales.

Finalement, des cinq arguments évoqués (le premier de Van de Velde puis quatre de C. Vigour), les trois premiers retiennent le plus notre attention. Pour résumer, notre intérêt pour la démarche comparative tient du fait qu'elle nous encourage à **déconstruire notre lecture située** (de femme, occidentale...) des faits sociaux ; et qu'elle permette de **mieux mettre en relief la constellation de facteurs à l'origine des faits sociaux**, des actions d'acteurs. Car lorsque le chercheur est trop familier avec son objet d'étude et de son univers d'insertion, il y a certaines choses qu'il risque de ne plus voir (le lien de tel mode de fonctionnement administratif avec des événements historiques, par exemple). Or justement, sortir de cet univers social un certain temps, se plonger dans un autre, y observer ces liens (administration publique / histoire du pays), permet quand il se replonge dans son propre univers, d'y porter un regard renouvelé. Le chercheur peut de nouveau « voir » et être interpellé par des éléments qui n'étaient plus questionnés, car invisibles ou « fondus dans le décor » de son univers social quotidien. Enfin, notre projet de recherche tel que pensé initialement (nous y reviendrons plus en détail par la suite), s'inscrivait dans un esprit de « **partage d'expériences** ». Les réussites et difficultés identifiées et analysées sur un terrain d'étude peuvent alimenter les réflexions et expérimentations mises en œuvre sur un autre.

Ces éléments nous interrogent sur **le nombre de cas à étudier**.

Si notre objectif était de tester nos hypothèses en vue de les valider, nous aurions très certainement eu recours à un plus grand nombre de cas et à l'usage d'une méthodologie quantitative. Mais il n'en

est rien. Les hypothèses que nous avons formulées seront bel et bien testées, mais non pas pour vérifier (mesurer) qu'elles correspondent aux faits empiriques, mais plutôt comprendre à quel point elles s'en éloignent.

Nous avons recours dans notre recherche à deux cas d'étude. Pour Simon N. Roy, l'étude de cas est :

« une approche de recherche empirique qui consiste à enquêter sur un phénomène, un événement, un groupe ou un ensemble d'individus, sélectionné de façon non aléatoire, afin d'en tirer une description précise et une interprétation qui dépasse ses bornes » (Roy, 2009, p. 207¹³ in Alexandre, 2013, p. 28).

Pour Jacques Hamel, l'étude de cas est à l'anthropologie ce que la monographie est à la sociologie. Or la monographie renvoie à « une description complète et détaillée d'un objet, description qui prends corps par son écriture proprement dite » (Hamel, 1997, p. 9). Très prisée par l'école de Chicago (figure de proue de la méthodologie qualitative) au début du 20^{ème} siècle (Hamel, 1997 ; Vaujany, 2005), l'étude de cas a ensuite connu de nombreuses critiques. Les recherches y ayant recours ont été considérées comme de simples recherches exploratoires, des points de départ dont les théories devaient par la suite être vérifiées par le recours à des méthodes statistiques (Hamel, 1997). Cette approche de recherche aura connu des hauts et des bas tout au long du XX^{ème} siècle. Jean-Claude Passeron et Jacques Revel la considèrent aujourd'hui comme réhabilitée : « *la réhabilitation méthodologique de la pensée par cas est récente* » (Passeron et Revel, 2005, p. 9).

L'article de M. Alexandre dans la revue « *Recherches qualitatives* » synthétise les avantages et les limites des études de cas multiple :

*« L'étude de cas est déjà largement reconnue par la communauté scientifique pour sa **contribution aux recherches de type exploratoire** et à la **compréhension de facteurs difficilement mesurables**, de même que pour son action synergique avec d'autres stratégies de recherche (Roy, 2009). Pourtant, malgré l'examen de différentes sources d'information et l'utilisation de plusieurs procédés méthodologiques, la crédibilité et la scientificité des résultats des études de cas font face à de nombreuses critiques (Roy, 2009). Les plus fréquentes portent, notamment, sur l'inconscience des biais des résultats, le choix erroné du cas, le peu de profondeur dans l'étude du cas, l'absence de vérification de la validité et de la fidélité ainsi que sur une fausse interprétation ou une généralisation des résultats (Roy, 2009). » (Alexandre, 2013, p. 27)*

Quant à F.-X. de Vaujany, il ajoute que :

« L'un des traits saillants de l'étude de cas réside par conséquent dans la volonté de développer une théorie du singulier, d'analyser les phénomènes organisationnels dans toute leur complexité et dans leur environnement réel. L'étude de cas paraît ainsi particulièrement adaptée à l'analyse de processus complexes, le chercheur se situant dans une position d'intériorité vis-à-vis de l'organisation étudiée (Hlady-Rispal, 2000). » (Vaujany, 2005, p. 180)

¹³ Roy, S. N., 2009, « L'étude de cas », In Gauthier B. (Éd.), *Recherche sociale de la problématique à la collecte de données*, Presses de l'Université du Québec, 5^{ème} édition, Québec, pp. 199-225

Nous souhaitons par notre recherche comprendre le fonctionnement *spécifique* des phénomènes étudiés, pour chacun des deux cas d'étude sélectionnés, par une plongée dans leurs contextes constitutifs respectifs. La mise en regard de ces contextes, tantôt convergents, tantôt divergents, croisée avec celle des phonèmes observés permettra de mieux identifier et donc comprendre les liens de cause à effet potentiels entre des éléments du contexte et l'apparition de certains phénomènes. Nous nous situons ainsi à la croisée entre recherche de singularités et pré-identification de généralités, démarche que semble soutenir Blanc et Chadouin : « *Tenir compte de l'irréductible singularité de chaque cas n'interdit pas de rechercher la part de généralité qu'il renferme.* » (Blanc et Chadouin, 2015, p. 21).

Donc, sans prétendre à une généralisation à vocation universelle à partir de deux cas d'étude (seulement), leur mise en dialogue permettra néanmoins de souligner leurs similitudes et différences et contribuera à la compréhension des processus de formation des phénomènes socio-spatiaux complexes de l'étude. Car comme le rappelle M. Alexandre :

« En dépit du fait que l'étude de cas s'intéresse à un nombre limité de sujets, en colligeant un grand nombre d'informations sur chacun d'eux ainsi que sur leur contexte (Roy, 2009), elle facilite l'examen d'un grand nombre de variables et des liens qui les unissent (Karsenti & Demers, 2004¹⁴). » (Alexandre, 2013, p. 31)

Ajoutons enfin que nous préférons parler ici de « mise en regard » ou « d'analyse croisée » de cas d'étude, car ces terminologies nous semblent être moins connotées, moins associées à une démarche rigide de comparaison « terme à terme »¹⁵ ; qui par ailleurs ont plus souvent recours à des données quantitatives.

Quant à l'application sur le terrain de cette démarche comparative, de cette mise en regard de cas d'étude, tout comme Antoine Fleury, nous avons été en partie séduits par la **démarche du « croisement »** de (Werner et Zimmermann, 2004) :

« Le croisement permet d'enrichir la comparaison telle qu'elle est classiquement mise en œuvre, de trouver des réponses aux problèmes qu'elle pose eu égard à la position de l'observateur ou à l'objet de la comparaison. [...] À la base du croisement, il y a le refus de considérer les entités pour elles-mêmes, au profit d'une approche multidimensionnelle [...]. Croiser, c'est également entrelacer, c'est-à-dire croiser à plusieurs reprises, selon des temporalités éventuellement différentes. Cela renvoie à l'analyse des résistances, des inerties, des modifications tirées de trajectoire, de formes, de contenu – ou de combinaisons nouvelles dues au croisement. On peut relever ici le caractère dynamique et actif du croisement. Plutôt qu'un modèle analytique, qui reviendrait à figer les choses, le croisement offre donc la possibilité d'appréhender la complexité et le changement. » (Fleury, 2008, p. 2)

Pour A. Fleury, cette démarche permet plus de souplesse et renvoie à l'idée d'un comparatisme construit et sans cesse en renouvellement, fort d'allers-retours dynamiques entre nos études de cas, entre nos terrains.

¹⁴ Karsenti, T. et Demers S., 2004, « L'étude de cas », In Karsenti T. et Savoie-Zajc L. (Éds), *La recherche en éducation : ses étapes, ses approches*, Édition du CRP, Sherbrooke, pp. 109-233

¹⁵ En référence à l'identification préalable de « composantes », « variables » voire d'« indicateurs » précis de la comparaison.

Choix des terrains d'étude

Les questionnements présentés précédemment et les hypothèses que nous émettons seront confrontés à deux cas d'étude, deux entités territoriales (des espaces protégés habités), correspondant à deux « terrains » de recherche bien distincts, l'un français et l'autre brésilien. Avant d'explicitier ces choix, il convient de revenir sur la notion de « terrain » et donc la dimension spatiale des cas d'étude.

Dans son sens canonique accordé par la géographie, le terrain est « *un fragment d'espace* » que l'on étudie (Calbérac, 2011, p. 2). Aujourd'hui la notion est davantage polysémique et renvoie tant à un espace, une méthode qu'à une échelle mais aussi, à une spatialité (capacité à construire des formes spatiales) (Calbérac, 2011). Anne Volvey définissait le terrain de recherche dans le dictionnaire de géographie (Lévy et Lussault, 2003) comme étant « *une entité spatio-temporelle et une instance épistémique où se manifeste l'attitude empirique d'un chercheur dans sa tentative d'établissement des faits scientifiques* » (Volvey, 2003, p. 904).

Yann Calbérac nous indique quant à lui que, dans le contexte contemporain de renouveau des approches historiques et épistémologiques de la géographie française, l'approche privilégiée du terrain est celle consistant à le définir « *à la fois comme la pratique empirique de collecte des données mais aussi les espaces étudiés par les géographes* » (Calbérac, 2011, p. 1).

Toutefois, il nous invite à dépasser cette approche et à considérer également comme « terrains » des espaces sans « matérialité topographique », qu'on ne peut fréquenter, qui sont inaccessibles, mais qui sont forgés par des pratiques spatiales, qui créent un espace. Ces pratiques sont celles étudiées par le chercheur, (par exemple celles des acteurs étudiés), mais ce sont également les pratiques du chercheur lui-même :

« Comment des pratiques peuvent-elles créer de l'espace ? Quand je cherche, je rassemble des éléments hétérogènes et je les construis en corpus (des entretiens, des comptes rendus de thèse ou d'excursion...), je rassemble (par des lectures ou des échanges) des réflexions qui servent à étayer les hypothèses qui me paraissent pertinentes pour instruire ma démarche. Ces diverses pratiques commencent à faire terrain dès lors qu'elles sont spécifiquement agencées afin de mettre au jour le fonctionnement de l'espace qui m'intéresse. Je construis donc un dispositif intellectuel qui me permet d'appréhender un espace en même temps qu'il le fait advenir. Mes pratiques de recherches tissent un filet qui relie ces matériaux accumulés afin d'attraper cet espace. [...] Dès lors, le terrain n'apparaît plus seulement comme une pratique ou un espace, c'est à la fois une pratique et un espace, ou plutôt une pratique qui crée de l'espace » (Calbérac, 2011, p. 4-5).

Notre étude s'appuie sur **deux terrains de recherche**. Selon leur acception spatiale, ils renvoient à deux espaces protégés habités que nous avons sélectionnés. Il s'agit du **Parc naturel régional Scarpe-Escaut** (dans le Nord de la France) et de la **Mosaïque d'aires protégées Sertão Veredas-Peruaçu** (dans le Nord de l'Etat du Minas Gerais, au Brésil). Mais en raison d'un jeu d'échelles complexe que nous évoquerons plus en détail par la suite, nous nous concentrons plus spécifiquement sur une composante spatiale de la Mosaïque (**l'aire de protection environnementale du bassin de la rivière Pandeiros**). Le tableau qui suit permet de bien rappeler la différence entre terrain de recherche, objet de recherche et objet d'étude.

Tableau 1 : Distinguer terrain de recherche, objet de recherche et objet d'étude

	Définition générale	Application à notre recherche
Terrains de recherche	C'est à la fois l(es) espace(s) étudié(s), les pratiques de collecte de données et la démarche d'agencement de ces données permettant de révéler cet/ces espace(s) (d'après Calbérac, 2011).	Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut et la Mosaïque d'aires protégées Sertão Veredas-Peruaçu (notamment une de ses unités de conservation).
Objet de recherche	« l'objet de recherche qui est, quant à lui, de nature proprement théorique. Ce dernier désigne donc la formulation du phénomène ou du problème à l'origine de l'étude selon le point de vue qu'épouse son auteur en sa qualité de sociologue ou d'anthropologue. » (Hamel, 1997, p. 94)	Relation de cause à effet entre la participation institutionnalisée de personnes et groupes à des projets de développement local et l'émergence d'un processus d'éco-acteurisation moteur du développement territorial.
Objet d'étude	« l'objet d'étude est le « phénomène » ou le « problème » à partir duquel s'amorce l'étude, l'étude du cas choisi pour le mettre en évidence. Il est de nature concrète, pour ne pas dire empirique, au sens où il se formule selon les catégories qu'on utilise pour évoquer ce problème au phénomène sur le terrain » (Hamel, 1997, p. 94)	Motifs, formes et conséquences de la participation de personnes et groupes locaux à six initiatives institutionnelles de développement basées sur la protection et la valorisation de ressources locales.

Nous allons ici expliquer en quoi la France et le Brésil de manière générale, puis plus spécifiquement les parcs naturels régionaux français et les Mosaïques d'aires protégées brésiliennes sont particulièrement pertinents pour étudier les espaces protégés habités, sous le prisme des initiatives de développement et des dispositifs participatifs. Nous indiquerons ensuite les plus-values à sélectionner le Parc Scarpe-Escaut et la Mosaïque Sertão Veredas Peruaçu en particulier. Enfin, nous reviendrons sur l'historique d'élaboration de ce projet de thèse pour parachever la justification de nos choix de terrains de recherche.

> Pourquoi mettre en dialogue un cas d'étude brésilien avec un cas d'étude français ?

De 1964 à 1985 le Brésil a connu la dictature militaire. Les oppressions politiques et sociales associées à ce régime politique, ont constitué un terreau propice à l'émergence de diverses et nombreuses mobilisations sociales (mouvement sociaux, syndicaux, ONG) ; tant sous le régime dictatorial que par la suite (Neveu, 2011, p. 188). La décentralisation du pouvoir était un enjeu crucial après la dictature pour la nouvelle république brésilienne.

En France, la décentralisation commence réellement à partir de 1982-1983 avec les Lois Defferre qui ont octroyé plus de responsabilités aux collectivités territoriales (Deberre, 2007). Elles succèdent le mouvement d'émergence du développement local qui est initié dans les années 1960-1970 (Finger-Stich et Ghimire, 1997 ; Pecqueur et Landel, 2016). D'après J.-C. Deberre :

« La notion de développement local est née en France de la prise de conscience que les politiques d'aménagement du territoire mises en œuvre pour corriger les grands

déséquilibres géographiques et socio-économiques ne pouvaient trouver leur pleine efficacité qu'en s'appuyant sur une structuration des populations locales, propice à une mise en mouvement de la société civile. Il s'agit donc d'un mouvement aux dimensions culturelle, économique et sociale, qui cherche à augmenter le bien-être d'une société, à valoriser les ressources d'un territoire par et pour les groupes qui l'occupent. » (Deberre, 2007, p. 46)

Ces dynamiques françaises et brésiliennes amorcées dans les décennies 1960 /1980 sont le terreau de nombreux débats puis expérimentations relatifs à la démocratie directe et l'implication des populations dans les affaires publiques, tous secteurs confondus (gestion urbaine, environnement, ...) (De Melo Foucher, 2003 ; Cardoso, 1994¹⁶ in Frey et Duarte, 2006). Au Brésil, l'un des exemples les plus connus à l'étranger est celui du budget participatif de la ville de Porto Alegre qui a été mis en place en 1989 (juste après la Constitution fédérale de 1988) et qui a fait beaucoup d'émules dans le monde. On peut également évoquer le cas de la politique nationale brésilienne de conservation de la nature (par son Système National des Unités de Conservation), qui est considérée comme très innovante en matière de participation des populations locales (Irving, 2014, p. 173).

En France, émerge depuis l'après-guerre un « contexte participationniste » où est valorisée l'idée de participation du citoyen ordinaire à la décision publique et durant lequel apparaissent une diversité de procédures et pratiques permettant de la mettre en pratique. Portée en premier lieu par les associations et mobilisations militantes, le discours critiquant la pratique d'une démocratie représentative stricte et appelant au recours à des dispositifs participatifs complémentaires est approprié par les élus eux-mêmes à partir de 1980 (Blatrix, 2013 ; Bresson, 2014)..

Ces différents aspects en font deux pays intéressants à mettre en dialogue dans le cadre d'études ayant trait à l'aménagement et au développement local des territoires, la décentralisation, les dispositifs de participation des populations locales, les mobilisations sociales, les maillages d'acteurs locaux, etc.

Le Brésil et la France ont également en commun d'être des pays très concernés dans les politiques environnementales en général et de protection de la nature en particulier. Le premier, en tant que pays-continent accueillant la plus grande forêt tropicale humide du monde est connu pour être un pays de « mégadiversité » (tant biologique que sociale) abritant plus de 15 000 espèces de plantes vasculaires endémiques du monde, il est dans le « top 3 » des pays les plus riches en biodiversité (Mittermeier et al., 2010). Notamment qu'il est également remarquable du point de vue de sa sociodiversité.

La France n'est pas en reste en termes de « mégaresponsabilité »¹⁷ vis-à-vis de la biodiversité mondiale, notamment (mais pas seulement) en raison de la pluralité et de la variété de ses territoires outre-mer : « Ensemble, les pays mégadivers détiennent au moins les deux tiers, et probablement environ les trois quarts, de toute la biodiversité » (Mittermeier et al., 2010, p. 153).

¹⁶ Cardoso, R.C.L. ,1994, « A trajetória dos movimentos sociais », In E. Dagnino (Dir.), "Anos 90 : política e sociedade no Brasil", São Paulo, *Brasiliense*, p. 81-90.

¹⁷ Ce chapitre d'ouvrage de Russel A. Mittermeier et al. Indique que 18 pays (dont le Brésil et la France) peuvent être qualifiés de mégadivers car abritant « au moins 1% (3000) des quelque 300 000 espèces de plantes vasculaires endémiques du monde.» (Mittermeier et al., 2010, p.153). Ce qui en fait « des pays « mégaresponsables » » (*ibid.*)

La France et le Brésil ont tous les deux ratifié les principaux accords internationaux en lien avec la protection de l'environnement¹⁸ et sont à l'origine de lois nationales volontaristes associant protection de la nature et participation des acteurs locaux (lois Grenelle (2009-2010) ou la loi Biodiversité (2016) pour la France ; et la Constitution fédérale de 1988¹⁹ ou la Loi du Système National des Unités de Conservation – SNUC (9.985/2000) côté Brésil). Rappelons également que c'est au Brésil qu'a eu lieu la célèbre conférence des Nations Unies de 1992 sur l'environnement et le développement (aussi appelé Sommet de la Terre) à partir de laquelle s'est diffusé le concept de développement durable (prônant la conciliation entre protection et développement ; incitant à la gouvernance participative...). Concept que l'on retrouve dans leurs politiques respectives de conservation de la nature.

Par ailleurs, le Brésil (et la France aussi dans une autre mesure) est soumis à de fortes pressions anthropiques telle que l'avancée du front pionnier agricole (élevage bovin, monocultures intensives et autres agrobusiness) et de l'urbanisation galopante et non maîtrisée (littoral surpeuplé, accroissement des constructions « spontanées » de type favelas, mégaprojets immobilier, condominiums, *resorts*). Les inégalités régionales de développement induisent des phénomènes importants d'exode rural et l'isolement de grands territoires ruraux (Dumont et al., 2015).

Ce rapide panorama illustre l'enjeu pour ce pays de bâtir de « bonnes » politiques de conservation de la nature, de développer ses territoires ruraux, de maîtriser et articuler différents modes d'occupation du territoire et d'usage des sol ; tout en veillant à favoriser la décentralisation des pouvoirs publics et impliquer davantage les populations concernées. Autant d'éléments qui sont humblement (parfois secondairement) abordés par nos questionnements de recherche. C'est donc à plus d'un titre que le Brésil constitue un pays tout à fait pertinent pour y sélectionner un cas d'étude.

> Pourquoi étudier la Mosaïque d'aires protégées Sertão Veredas-Peruaçu et le Parc naturel régional Sertão Veredas Peruaçu ?

Les Mosaïques d'aires protégées brésiliennes partagent de nombreux objectifs et modes d'action avec les Parcs naturels régionaux français, ce qui en font des territoires judicieux à mettre en dialogue. Ces deux organisations territoriales ont été instituées par la volonté commune des acteurs du territoire, sur la base d'une collaboration pour porter un projet de territoire cohérent.

Les missions attribuées sont, d'après les textes de lois, en de nombreux points tout à fait comparables (conservation de la nature, développement durable des territoires, implication des populations locales...). Les défis d'animation territoriale dans un contexte d'enclassement des échelles les réunissent également. Mosaïques et PNR sont considérés dans leur pays respectif (donc

¹⁸ On peut citer de manière non exhaustive : la Convention RAMSAR sur les zones humides d'importance internationale en 1971, la Convention sur la diversité biologique de 1992 ; le protocole de Kyoto signé en 1997 portant sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou encore la Convention d'Aarhus de 1998 portant sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel, etc.

¹⁹ La Constitution brésilienne traite à nombreuses reprises de questions environnementales (gestion de la forêts, éducation à l'environnement, manipulation génétique, restauration des espaces dégradés...), « *la Constitution brésilienne, [est] l'une de celle à accorder la plus large place à la protection de l'environnement.* » (Morand-Deville, 2014, p. 91)

de manière relative aux échelles nationales respectives) comme des territoires vastes et sont les deux composés de divers maillons d'administration territoriale (plusieurs communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale pour les PNR et de plusieurs *Comunidades, Municípios* voire de *Consórcios intermunicipais*²⁰ pour les Mosaïques). Ils sont aussi composés de plusieurs espaces protégés plus ou moins stricts, formant justement une « mosaïque » d'espaces imbriqués.

Articuler des initiatives multi-acteurs de protection/valorisation de ressources naturels et cultures est un exemple de challenge partagé par ces deux territoires. Une analyse croisée de l'organisation sociale sur ces deux territoires apparaît alors comme intéressante et potentiellement riche d'enseignement. Pas tant pour le détail des actions entreprises ici et là, mais plutôt du point de vue du rôle des EPH vis-à-vis de la gestion de ces enjeux (et ressources), des finalités recherchées et des modes opératoires mis en œuvre ici et là ; s'agissant en général d'un défi de conciliation d'usages et de représentations d'acteurs variés aux attentes diverses.

Ce à quoi nous pouvons ajouter que ces défis doivent être relevés dans des contextes de crises politiques et économiques, pour le Brésil comme pour la France. Rappelons en effet les nombreux troubles politico-économiques que connaît ce géant d'Amérique du Sud et qui a récemment conduit à la destitution de la présidente Dilma Rousseff et à l'instauration d'un gouvernement temporaire peu stable et ne faisant pas l'unanimité des brésiliens (Gatinois, 2016 ; RFI, 2016). Si la crise économique internationale des années 2007-2008 a épargné le Brésil pendant ces premières années, le pays a finalement été rattrapé, certainement de manière accélérée par les perturbations politiques d'envergure (Ogier, 2016). Les caisses publiques en pâtissent, réduisant drastiquement certains budgets publics. La même évolution est perceptible en France en raison de difficultés économiques récurrentes. Or, les politiques environnementales font partie du cortège des premiers budgets resserrés, comme en témoigne l'ensemble des discours d'acteurs rencontrés ici et là. Dès lors, améliorer les politiques de conservation de la nature et de développement durable des territoires dans un contexte de diminution des fonds publics devient une variable commune à nos deux cas d'étude.

Mais de toute évidence, les divergences entre ces deux territoires sont plus nombreuses que les convergences. Parmi les divergences, de manière non exhaustive et aléatoire on pourrait citer : les processus de formation et d'occupation des régions, la densité de population, l'indice de développement humain (IDH), l'occupation du sol et l'urbanisation du territoire, la superficie des territoires, la distance du territoire à l'administration publique centrale, les types de pressions pesant sur le patrimoine naturel, les pratiques agricoles, la place occupée par les organisations de la société civile, les moyens financiers et humains, les projets politiques de gestion de ces régions, etc, etc.

Pour ces raisons, il convient de tirer profit des différences, pour mieux tenter de comprendre comment et pourquoi un même enchaînement d'actions déclenche tel phénomène ici et pas là-bas.

²⁰ Les *municípios* que nous pourrions traduire en français par communes ou municipalités, comprennent (notamment pour les territoires ruraux) un ensemble de *comunidades* qui sont des unités spatiales, populationnelles et culturelles plus petites. Il n'y a pas en France d'équivalent idéal. Plutôt que de parler de village ou de bourg, nous proposons de les traduire par le terme de communauté. Quant aux *Consórcios intermunicipais* (consortiums municipals) il s'agit de regroupement de municipalités, donc d'intercommunalités.

Ou à l'inverse, pourquoi observe-t-on des phénomènes similaires alors que nombre d' « orientations de l'action » divergent ? C'est là tout l'intérêt d'une analyse, de révéler des points de convergence (il est difficile de parler de « régularités » avec seulement deux cas), de divergence, ainsi que les spécificités. Tout cela dans l'objectif d'une meilleure compréhension du fonctionnement de ces territoires, de leurs dynamiques territoriales et donc sociales.

Le thème de la participation a également rapproché ces deux territoires. Les mosaïques d'aires protégées brésiliennes sont enjointes par la loi à être gérées de manière participative (nous le verrons ultérieurement). Les institutions en charge de cette récente politique étaient intéressées par l'expérience des Parcs Naturels Régionaux reconnus pour leurs expériences en la matière, ce qui a d'ailleurs donné lieu des coopérations entre les deux pays (Delelis, Rehder et Cardoso Mota, 2010a). Comme nous le verrons pas la suite, le Parc Scarpe-Escaut en particulier est depuis longue date très investi sur cette thématique, étant par ailleurs le premier PNR de France.

> Retour sur l'historique de l'élaboration du projet de thèse

Enfin, pour comprendre le choix de ces terrains de recherche, il est nécessaire de revenir brièvement sur mon parcours personnel et sur le contexte d'élaboration du projet de thèse.

Issue d'une famille en partie naturaliste, j'ai commencé mes études supérieures dans le domaine des Sciences de la Vie et de la Terre en suivant une spécialité "Environnement". Très tôt consciente et convaincue de l'importance du maintien de l'écosystème planétaire, j'ai souhaité me réorienter d'une formation basée sur la compréhension de son fonctionnement, pour m'intéresser davantage à la façon dont l'Homme pouvait en tenir compte dans l'organisation de sa vie sur terre. Ce virage emprunté lors de ma 3ème année m'a permis de découvrir les sciences de l'aménagement du territoire et le concept de développement durable. J'y ai découvert que par la mise en œuvre de ce concept dans les territoires, l'on tentait précisément de prendre en compte la finitude des ressources naturelles et notre dépendance au bon fonctionnement des écosystèmes. Séduite par cette promesse de compromis, j'ai voulu y contribuer et j'ai rejoint le Master Aménagement, Urbanisme et Développement des Territoires, spécialité « Conception de projets en écodéveloppement », de l'Université Lille 1. En abordant dans ce cursus les espaces protégés comme outils d'aménagement du territoire j'y ai retrouvé cette séduisante aspiration à concilier protection de l'environnement et développement humain. C'est finalement un stage au côté de la directrice - en République du Cap Vert - de l'ONG de conservation de la nature *World Wildlife Fund* qui sera l'élément déclencheur de mon parcours de chercheuse. Par coïncidence ma tutrice professionnelle réalisait alors une thèse de géographie sur des aires protégées littorales et marines, qui m'a donné un aperçu de l'univers de la recherche et le goût de ces territoires particuliers que sont les espaces protégés. L'année qui a suivi ce stage, je mûrissais ma réflexion sur un projet de thèse avec pour territoire de prédilection les emblématiques parcs naturels régionaux français. Et c'est cette même année, lors d'un atelier universitaire franco-brésilien que j'ai pris connaissance des Mosaïques d'aires protégées brésiliennes et des partenariats naissant entre ces territoires français et brésiliens.

La Région Nord-Pas-de-Calais (NPDC) signataire d'un accord de coopération décentralisée avec l'Etat du Minas Gerais (MG) au Brésil incite et accompagne des actions de coopération dans de nombreux domaines de son champ de compétences. C'est le cas de la formation supérieure et de la recherche.

C'est à ce titre **que j'ai pris part en 2009/2011 à des ateliers d'étudiants concernant le Minas Gerais. C'était pour moi mon tout premier contact avec le Brésil**, tant professionnel que personnel²¹. Ces deux années d'atelier m'ont permis de mettre un premier pied dans l'univers de cette coopération franco-brésilienne régionale et nationale et de prendre connaissance d'un de ses embranchements : le programme « Mosaïque d'aires protégées ». En 2010, j'ai eu l'occasion d'assister au séminaire de clôture de cette coopération bilatérale (à l'échelle des pays) qui existait depuis 2004. J'y ai découvert les coopérations opérationnelles naissantes entre les Mosaïques d'aires protégées brésiliennes et les parcs naturels régionaux français. Les ambitions affichées m'ont instantanément séduite et j'y ai vu l'opportunité de monter un projet de recherche-action²² en collaboration avec les structures de Parc, Mosaïque et autres acteurs concernés par cette coopération.

Après plusieurs tentatives (avortées) pour mettre au point une CIFRE²³ qui me paraissait la modalité de recherche la plus appropriée, mon Professeur (pressenti comme futur Directeur de thèse) m'a orienté sur un autre type de financement : l'allocation ministérielle (aussi appelée contrat doctoral). **Le projet de thèse, dans sa première mouture, accompagnait les réflexions partagées par les gestionnaires de la Mosaïque SVP et du parc naturel régional SE et s'inspirait des intentions de collaboration inscrites dans leur accord de coopération.** Il s'agissait d'étudier les facteurs de réussite et d'échec de projets de développement rural, économique, social et culturel. Mais aussi, d'interroger la transférabilité de méthodes de travail, d'outils, de savoir-faire mobilisés dans ces projets pour alimenter cette volonté d'échanges croisés de retours d'expériences. Mes possibilités de mener une recherche-action « calée » sur ce projet de coopération opérationnelle se sont estompées proportionnellement à cette coopération. Nous considérons que seuls les six premiers mois des trois années d'actions programmées ont été réalisés²⁴. Sans rupture brutale, les enjeux de la recherche en thèse ont progressivement évolué vers des questionnements à vocation moins opérationnelle²⁵, mais pour autant, toujours ancrés sur des projets de développement rural et des réflexions portées par les gestionnaires et autres acteurs de ces territoires.

²¹ Et mon second contact avec le portugais que j'avais dû commencer à lire lors de mon stage au Cap-Vert en 2010.

²² « *La recherche-action s'inscrit de manière préférentielle comme une réponse à des questions d'actualité, émanant des mouvements associatifs ou des citoyens (thématique du développement local en prise directe avec les acteurs impliqués, par exemple)* ». *Souvent confondue avec la recherche appliquée, elle a plutôt un « rôle critique par rapport à la science que l'on pourrait qualifier d'institutionnelle* ». (Gumuchian, Marois et Fèvre, 2000, p. 87)

²³ La CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche) est un contrat tripartite entre un doctorant, un laboratoire de recherche et un employeur (entreprise/administration/association), permettant la réalisation d'une sorte de « thèse en alternance » pour développer une recherche appliquée.

²⁴ Au Minas Gerais, un changement de la Direction de l'institution en charge de cette coopération (l'IEF – Institut d'Etat aux Forêts) a eu lieu, rompant les liens tissés entre la précédente équipe et les acteurs français et nuisant à la continuité de l'action. A cela s'est ajouté, dans un contexte de crise budgétaire, un décret du gouvernement du Minas Gerais interdisant la mobilité des fonctionnaires publics en dehors de l'Etat. Si la liste des obstacles n'est pas exhaustive, ces deux éléments y sont prépondérants.

²⁵ J'entends par là un questionnement « à vocation opérationnelle » qui serait par exemple une étude comparée des outils de réalisation d'un diagnostic de territoire participatif. Il aurait vocation à identifier les forces et faiblesses des pratiques en place et faire des propositions à mettre en œuvre par la suite ou dans le cadre-même de la thèse. Ces questionnements sont souvent associés aux recherches dites « appliquées ».

Si cette thèse n'a pas de lien formel avec cette coopération (pas de convention de partenariat, etc.), elle lui doit (notamment) ses deux terrains d'étude. Ceci en raison donc de cet historique et de cette volonté préexistante d'échanges croisés entre cet Etat brésilien et cette Région française dans un premier temps, puis entre cette Mosaïque d'aires protégées SVP et ce parc naturel régional SE en particulier.

Ainsi, si *l'opportunité* et *l'intérêt personnel* ont été des facteurs de sélection de nos deux terrains de recherche - que nous ne pouvons ni ne souhaitons nier - d'autres arguments légitiment ces choix comme précédemment développés. En résumé, on peut distinguer ainsi deux catégories d'arguments. Il y a d'une part ceux présentés dans le cadre de la coopération décentralisée et opérationnelle, puisque les acteurs ont eux-mêmes dû procéder à un choix et justifier leur démarche. Et, d'autre part, une seconde catégorie d'arguments composée d'éléments identifiés par nos soins sur la base de critères différents, moins politiques, plus techniques et géographiques. Le tableau 2 ci-dessous récapitule ces éléments dont quelques-uns ont été détaillés auparavant.

Tableau 2 : Récapitulatif des arguments en faveur du choix de nos deux terrains d'étude

ORIGINE DES ARGUMENTS	OBJET DES ARGUMENTS	ARGUMENTS
La coopération décentralisée Région NPDC ²⁶ et l'Etat du MG	Région et État avec des enjeux communs	Il s'agit de deux de territoires miniers confrontés à la question de la reconversion des territoires (sujet d'actualité pour la Région NPDC et en devenir pour l'État du MG).
Les arguments de la coopération opérationnelle entre le PNR SE et la Mosaïque SVP	Des outils d'aménagement du territoire comparables	PNR et Mosaïques sont des espaces protégés prônant la conciliation de la protection de la nature et le développement durable à une échelle méso/régionale.
		PNR et Mosaïques sont composés de plusieurs catégories d'espaces protégés plus ou moins strictes dont il faut assurer la bonne articulation des objectifs et moyens de gestion.
		L'implication des acteurs locaux à la gestion de ces territoires est une revendication commune des gestionnaires de ces territoires-outils.
Nos arguments complémentaires	Pourquoi les PNR ?	Les PNR défendent (avec les réserves de biosphère) l'anticipation du concept de développement durable et son application à l'échelle de territoire. Ils sont parmi les premiers espaces protégés à l'échelle internationale à revendiquer leur caractère « habité ».
	Pourquoi le PNR Scarpe-Escaut ?	La Région NPDC est très investie sur le thème de la participation.
		La Région NPDC est très investie dans sa compétence PNR (3 sur son territoire) et s'est dotée d'un syndicat mixte regroupant une stratégie et une ingénierie commune aux 3 PNR.
		Le PNR Scarpe-Escaut est le premier PNR de France ; il est pionnier en matière de participation.
	Pourquoi le Brésil ?	Le Brésil est un des principaux pays de mégabiodiversité. La conservation sa diversité biologique et sociale y est un défi national et international de grande ampleur.
		Le Brésil reste un pays innovant en matière de participation (démocratie directe) en dépit des difficultés actuelles.
	Pourquoi la Mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu ?	Les Mosaïques, tout comme les PNR et les réserves de biosphère (RB) sont des territoires de développement durable. Contrairement aux RB, les Mosaïques sont des outils récents (loi de 2000) et encore peu étudiés.
		La Mosaïque SVP est l'une des premières du Brésil et des plus dynamiques (Hermann et Costa, 2015).
	Des territoires à mettre en regard ?	L'eau est une ressource caractéristique des deux territoires dotés d'un réseau hydrographique dense.
		La conciliation des enjeux agricoles et environnementaux est un enjeu commun aux deux territoires.
Faisabilité	Se greffer sur une dynamique partenariale existante permet de bénéficier des avantages associés : organisation de séminaires, accès aux données, réseaux d'informateurs clés, soutien de la démarche...	

Source : L.M., 2012-2017

²⁶ Suite à une réforme amorcée en 2014, au 1^{er} janvier 2016 la région Nord-Pas-de-Calais (NPDC) a fusionné avec la région Picardie pour devenir la région Hauts-de-France. Les initiatives françaises étudiées entre 2013 et 2015 dépendant des politiques, budgets et administrations de la Région NPDC. C'est à cette dernière que nous nous référerons dans cette thèse.

Choix des six initiatives institutionnelles de développement étudiées

Notre objectif spécifique est d'étudier les conséquences de la participation des personnes et groupes à des initiatives institutionnelles de développement, au sein de deux territoires que nous venons brièvement de présenter. Mais de quelles initiatives parle-t-on ?

Comme évoqué précédemment, nous avons fait le choix de **nous concentrer sur des initiatives²⁷ « institutionnelles », portées par les gestionnaires des deux EPH étudiés** et ainsi sur une participation « institutionnalisée », c'est-à-dire, souhaitée et orchestrée par ces mêmes institutions.

Etudier des initiatives ascendantes, citoyennes, aurait posé plusieurs obstacles et limites au regard de notre objectif de recherche. Souhaitant discuter le rôle de ces EPH comme outils de protection de la nature et d'aménagement du territoire, nous questionnons directement le lien de corrélation entre l'apparition (ou non) de certains processus sociaux et le type de territoire où ils seraient à l'œuvre. Or si nous étudions des projets de citoyens, comment nous assurer du rapport de l'initiative au territoire ? Comment savoir s'ils ont émergé du fait de leur ancrage dans un espace protégé ? L'étude de ces initiatives citoyennes - dont nous n'aurions pas été sûrs de leur influence par le territoire - nous aurait-elle permis de tirer des apprentissages sur la transformation contemporaine des espaces protégés habités ?

Par ailleurs, il est particulièrement intéressant de se focaliser sur ces modalités de participation institutionnalisées dans le contexte actuel de crise de la démocratie représentative (Bacqué, Rey et Sintomer, 2005 ; Neveu, 2011 ; Bartels, 2003²⁸ in Baquero, 2013 ; Barbier et Larrue, 2011 ; Blatrix, 2013 ; Bresson, 2014) et de l'« action publique traditionnelle » (Bacqué, Rey et Sintomer, 2005). Elles interrogent l'articulation des pouvoirs et la place des citoyens dans les prises de décision des affaires publiques, dans la gestion de la « chose publique » (Sauvé, 2010²⁹, In Barbier et Larrue, 2011, p. 74 ; Talpin, 2011, p. 21 ; Baquero, 2013, p. 16).

Nos questionnements de recherche peuvent ainsi, en France, alimenter les débats actuels autour de la réforme territoriale, de la simplification du millefeuille territorial et crise de légitimité de certains territoires ou maillons administratifs dont les PNR ne sont pas épargnés (Lajarge et Baron-Yellès, 2016). Tandis qu'au Brésil, notre analyse de la mosaïque Sertão Veredas Peruaçu pourra alimenter les débats issus de l'absence de soutien politique national qu'ont subi les mosaïques brésiliennes ces dernières années (d'après un entretien avec un employé de la FUNATURA, le 19/11/2013 et le directeur de la FUNATURA, le 11/12/2015).

Quelles sont ces initiatives institutionnelles ?

²⁷ Projet ou initiative ? Nous pourrions indistinctement parler de « projet » ou d'« initiative » institutionnelle de développement. Néanmoins, la notion de projet institutionnel peut laisser croire que l'ensemble des actions et toutes les étapes du projet relèvent de l'institution. Ce qui n'est pas le cas des projets étudiés. La notion d'initiative institutionnelle rappelle mieux que c'est l'initiation du projet qui est principalement portée par l'institution. Par ailleurs, parler d'initiatives de développement (et non de projet) permet d'éviter les confusions avec ce que nous appelons les « projets de territoire » (projet pluriannuel à l'échelle de l'espace protégé).

²⁸ Bartels, L., 2003, "Democracy with attitudes", In Mackuen M.B.; Rabinowitz, G. (Dir.), *Electoral democracy*. Ann Arbor : University of Michigan Press, pp.48-82

²⁹ Sauvé J.M., 2010, *Conférence inaugurale du Cycle « La démocratie environnementale aujourd'hui »*, 9p.

La rencontre d'informateurs clés, membres des instances de gestion des deux EPH, nous a permis d'identifier les initiatives de développement local durable en cours, engagées ou non depuis quelques années et celles à venir dans un futur proche. Afin de combiner diversité des cas d'étude et faisabilité de la recherche, nous avons finalement sélectionné six initiatives (contrairement aux huit envisagées en début de thèse), trois sur le terrain français et trois sur le terrain brésilien (voir tableau 3).

Ces initiatives de développement sont **basées sur la valorisation de ressources locales**³⁰. En raison de notre volonté d'analyse croisée, **nous avons sélectionné des initiatives valorisant des ressources de même nature et/ou des projets dont les objectifs sont comparables** (créer une filière locale, par exemple).

Un deuxième critère de sélection de ces initiatives était **leur temporalité**. Dans l'idéal, nous avons estimé qu'elles devaient avoir commencé il y a au moins un an (à la date du début de la thèse). Ceci de façon à ce que les différentes parties prenantes de ces projets aient un recul minimum sur les actions réalisées (sur le contexte d'émergence du projet, les modalités de définitions des actions, la mise en œuvre des actions...). Mais aussi pour pouvoir analyser les premières retombées de ces projets, car il n'est pas rare que les projets de développement mettent du temps à se mettre en place et à produire des résultats concrets. Pour autant, il ne fallait pas que les démarches soient trop anciennes, faute de pouvoir recueillir des témoignages de participants de qualité, non estompés par le temps³¹. Des initiatives engagées il y a un à deux ans et qui perdureraient pendant la durée de la thèse seraient l'idéal car ils permettent le recours à des outils de collecte de données telles que l'observation.

³⁰ Par ressource, nous entendons des biens et services (humains, matériels ou immatériels) utiles à une société. Cette utilité (socialement construite et donc propre à chaque société) peut-être directe, indirecte et leur valeur marchande ou non (Lamara, 2009 ; Nahrath et Gerber, 2014). Concernant les projets de développement local dans des espaces naturels protégés habités, ces ressources (naturelles ou sociales) sont à la fois conservées (on en reconnaît leur valeurs et on en permet un usage raisonné qui ne nuis pas à leur pérennisation) et valorisés (cela peut inclure de l'exploitation matérielle et marchande à une valorisation culturelle non marchande). On se situe dans un cercle vertueux où la valorisation intelligente d'une ressource augmente la volonté ou le besoin de la conserver, pour justement maintenir les retombées positives (monétaire ou non) de la valorisation.

³¹ Comme nous le verrons plus en détail par la suite, notre corpus de recherche se compose notamment d'interviews des participants à ces projets. Nous questionnons leurs motifs de participation et bien d'autres aspects. Or, nous le savons tous, pour le vivre au quotidien, plus le temps passe et plus nos souvenirs s'estompent. Interroger une personne sur une action menée il y a cinq ans peut être fructueux pour en évaluer les retombées perçues ; mais désavantageux pour obtenir des détails sur les modalités précises de prises de contact avec les meneurs de l'action, par exemple. Les souvenirs des acteurs et donc leurs témoignages s'affaiblissent avec le temps. D'où l'intérêt de vouloir sélectionner des projets ni trop anciens ni trop récents.

Tableau 3 : Les six initiatives de développement étudiées

Territoires Thèmes	Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut (début de l'initiative)	Mosaïque d'aires protégées Sertão Veredas-Peruaçu (début de l'initiative)
Agriculture	Programme « Agriculture et zone humide » : soutien à l'élevage respectueux des zones humides (2011)	« Projet Pandeiros » Diversification et soutien à l'agriculture familiale (2004)
Ressources boisées	Création d'une filière bois-énergie (2010)	Création d'une filière d'extractivisme de fruits du Cerrado (2012)
Tourisme	Développement du tourisme durable par l'organisation d'eductours (journées d'échanges) (2013 ³²)	Développement du tourisme éco-culturel de base communautaire (2012)

Source : L.M., 2012-2017

Toutes ces initiatives, à l'exception du projet Pandeiros, concernent l'ensemble du territoire du PNR ou de la Mosaïque. Toutefois, pour des raisons de faisabilité (étendue des territoires, nombre important de personnes potentiellement concernées, manque de moyens humains et financiers) et dans un esprit d'expérimentation, seules quelques communes ont été initialement impliquées dans un ou l'autre de ces six projets. Cela sera évoqué plus en détail par la suite.

Le projet Pandeiros se distingue des cinq autres projets sélectionnés. Il est antérieur à la création de la Mosaïque et n'a donc pas été initié par le Conseil de la Mosaïque, mais par l'IEF-MG (Institut d'Etat aux Forêts du Minas Gerais) qui est devenu par la suite l'une des institutions très représentée et active du Conseil de la Mosaïque. Ce projet Pandeiros nous a semblé intéressant à sélectionner pour notre analyse pour plusieurs raisons :

- la Mosaïque SVP est récente (2009) et les initiatives de développement animées par le Conseil de la Mosaïque sont peu nombreuses³³ contrairement au premier PNR de France (1968) pour lequel nous avons dû procéder à un choix parmi diverses initiatives. Or, nous ne voulions pas déséquilibrer la répartition des projets étudiés entre nos deux territoires d'étude.

³² Les éductours qui existent dans de nombreux territoires de France (et non que des EPH) sont en place depuis plusieurs années sur le territoire du PNR SE. Les personnes rencontrées et les documents collectés ne nous ont pas permis d'identifier la date des premiers éductours mis en place sur le territoire. La nouvelle formule des éductours a commencé l'année 2013, dans le cadre de la charte européenne du tourisme durable (plus de détail dans le chapitre 2 présentant chaque initiative).

³³ Le projet de territoire de la mosaïque SVP prévoit « seulement » trois axes d'interventions : extractivisme durable, tourisme écoculturel et gestion intégrée des unités de conservation (FUNATURA, 2008a) (c'est à dire concertation et mutualisation des moyens pour la gestion des différents espaces protégés qui composent la Mosaïque). Ce qui fait qu'aujourd'hui seuls deux projets de développement local sont estampillés « mosaïque SVP ». Pour ce territoire nous n'avons pas eu à faire de choix et avons étudié toutes leurs initiatives (les 2) de développement.

- Le projet Pandeiros, s'il ne concerne pas tout le territoire de la mosaïque, a toutefois été instauré dans le territoire de l'aire de protection environnementale Pandeiros qui reste une composante importante (en surface, environ un tiers) de la Mosaïque SVP.
- Les objectifs du projet Pandeiros correspondent à l'esprit commun des cinq autres projets étudiés.
- Son antériorité permet de se plonger dans le contexte local et de mieux connaître et comprendre : le contexte politique, économique et social de l'époque ; les communautés présentes ; leur rapport aux politiques de protection de la nature et leurs institutions ; les conflits d'usage ; les jeux de pouvoir et tensions entre acteurs, etc. Ces éléments clés sont précieux à la compréhension de la mise en œuvre des projets plus récents, de leurs enjeux, de leur acceptation par les communautés, leurs difficultés, freins, réussites, etc.

Par ailleurs le territoire de la mosaïque étant très vaste (supérieur à 1 500 000 ha³⁴ (FUNATURA, 2008a, p. 11),) difficile d'accès (routes non goudronnées, transports en commun peu nombreux et peu fiables) et regroupant des réalités sociales, économiques, culturelles, ... distinctes. Nous avons donc décidé de concentrer notre étude des deux projets portés par la Mosaïque (extractivisme durable des fruits et tourisme éco-culturel) à l'échelle d'une de ses composantes : l'Aire de protection environnementale Pandeiros. Celle-là même qui a bénéficié du projet Pandeiros.

Ajoutons enfin que, en théorie du moins, les aires de protection environnementale brésiliennes, d'après le cadre législatif qui en définit les finalités, les missions, l'organisation... est l'une des Unités de Conservation durable brésilienne qui ressemble le plus aux Parcs naturels régionaux français. C'est d'ailleurs initialement le type de territoire qui avait été retenu dans le cadre de la coopération franco-brésilienne :

« Si l'intérêt initial des Brésiliens et des Français était de travailler avec la catégorie « Aire de Protection Environnementale » (APA), les séminaires³⁵ ont cependant mis l'accent sur l'expérience de gestion intégrée qui débutait dans l'Etat de Santa Catarina, sur le degré d'innovation du projet et sur les enjeux de tels composantes » (Delelis, Rehder et Cardoso Mota, 2010b, p. 35).

« Apparues au Brésil pour associer conservation et développement, les APA se sont inspirées du modèle des Parcs naturels européens (notamment portugais, espagnols, français et allemands) » (ibid., p.35)

Ces éléments confirment la pertinence de retenir cette UC comme territoire d'étude de la déclinaison spatiale des projets de la mosaïque.

³⁴ Soit environ trois fois la taille du PNR Scarpe-Escaut.

³⁵ Il s'agit de deux séminaires organisés par l'IBAMA (Institut Brésilien de l'Environnement et des Ressources Naturelles Renouvelables) puis le Ministère de l'Environnement brésilien avec la fédération des Parcs naturels régionaux de France en 2001 et 2003, qui faisaient suite à une expérience de création d'un PNR au Brésil dans la Région du Pantanal (Delelis, Rehder et Cardoso Mota, 2010b, p. 35).

Aperçu de la méthode de recherche

Pour Madeleine Grawitz, on peut considérer la « méthode » de recherche :

« comme un ensemble concerté d'opérations, mises en œuvre pour atteindre un ou plusieurs objectifs, un corps de principes présidant à toute recherche organisée, un ensemble de normes permettant de sélectionner et coordonner les techniques. Elles constituent de façon plus ou moins abstraite ou concrète, précise ou vague, un plan de travail en fonction d'un but. » (Grawitz, 1993, p. 302).

Notre recherche, basée sur la compréhension d'actions sociales ancrées territorialement, s'inscrit résolument dans une méthode dite "qualitative". Cet adjectif, loin d'être un présage quant à la qualité de ce travail, renseigne plutôt le type de données utilisées. Elles se distinguent de données seulement quantifiables, réservées aux démarches dites "quantitatives". Pierre Paillé et Alex Mucchielli expliquent très clairement les principales spécificités d'une démarche qualitative dans l'extrait suivant :

« Nous entendons par « recherche qualitative de terrain » la recherche qui implique un rapport personnel avec les sujets de la recherche, principalement par le biais d'entretiens et par l'observation des pratiques dans les milieux mêmes où évoluent les acteurs. La recherche est dite « qualitative » principalement dans deux sens : d'abord dans le sens que les instruments et méthodes utilisées sont conçus, d'une part, pour recueillir des données qualitatives (témoignages, notes de terrain, images vidéos...), d'autre part, pour analyser ces données de manière qualitative (c'est-à-dire en extraire le sens plutôt que les transformer en pourcentages ou en statistiques) ; la recherche est aussi dite qualitative dans un deuxième sens, qui signifie que l'ensemble du processus est mené d'une manière « naturelle », sans appareils sophistiqués ou mises en situations artificielles, selon une logique proche des personnes, de leurs actions et de leurs témoignages » (Paillé et Mucchielli, 2006, p. 9).

Etudiant les motifs et modalités d'implication de personnes et groupes à des projets et dynamiques de leur territoire et souhaitant analyser les transformations que cela induit pour eux, une certaine proximité avec les parties prenantes de ces projets est nécessaire. Concernant les participants (public-cible des initiatives), nous cherchons à recueillir, via leurs discours, le détail du déroulé de l'initiative étudiée (procédures et actions). Nous nous intéressons aussi à leurs propres perceptions et analyses de leurs motivations et de la nature de leurs implications. Enfin nous recueillons leur propre appréciation des transformation(s) qu'ils ont vécue(s) ou non suite à leur implication.

Une recherche qualitative bien menée passe notamment par la construction patiente et progressive d'un riche conglomérat d'informations, aux sources diverses et variées, que l'on nomme « corpus » de recherche. Cela suppose donc de varier la nature et l'origine des données collectées, des moyens de collecte (appelées outils ou techniques) et de mener une analyse adéquate aux données recueillies. Ces éléments sont détaillés dans le corps de la thèse.

Structuration de la thèse

Cette thèse est composée de sept chapitres organisés en trois parties. La première partie est consacrée au cadrage général de notre recherche.

Le chapitre 1 pose les jalons théoriques. Nous revenons sur notre postulat de départ à savoir, que la diffusion normative du paradigme intégrateur de protection de la nature est la dernière grande « révolution conceptuelle » (Depraz, 2008, p. 109) des espaces protégés à l'échelle globale. Pour ce faire, nous revenons brièvement sur ce qui est entendu par « espace protégé » et « paradigmes de protection de la nature ». Nous montrons comment le paradigme intégrateur a instauré deux normes aux gestionnaires des espaces protégés habités, celles de la contribution au développement et celle du recours à la participation des habitants, acteurs et partenaires locaux. Questionnant le lien pouvant exister entre les effets de la participation institutionnelle à des initiatives locales de développement et le développement territorial, ils font chacun l'objet d'une section de ce premier chapitre. Après avoir défini ce qui est entendu par participation institutionnelle dans les espaces protégés habités (EPH), nous identifions les composantes de ce que nous appelons une « situation de participation ». Ces composantes guideront notre analyse de la participation dans les six cas d'études retenus. L'analyse des conséquences de la participation, qui est au cœur de notre étude, se concentre sur la vérification du scénario de l'éco-acteurisation des participants aux initiatives institutionnelles de développement. Nous discutons de chacun des processus de transformation sociale qui le compose. Enfin, la dernière section du chapitre 1 est dédiée au concept de développement territorial. Une revue de littérature nous a permis d'identifier ses principales caractéristiques que nous discutons tour-à-tour. La centralité et les caractéristiques des acteurs locaux inhérente à ce type de développement nous permet de faire le lien avec l'émergence (ou on) d'éco-acteurs auteurs d'initiatives ascendantes, pouvant alimenter ce processus de développement du territoire, par le territoire (et donc ses acteurs). Ce chapitre se referme sur l'interrogation de la pertinence d'un nouveau rôle des gestionnaires d'espaces protégés habités : celui d'incubateur à éco-acteurs et d'accompagnateur de leurs initiatives ascendantes.

Le chapitre 2 est composé de deux sections. La première est dédiée à la présentation de nos terrains de recherche. Tour-à-tour nous y présentons ce que sont les Parcs Naturels Régionaux français en général, le Parc Scarpe-Escaut en particulier et enfin, nous présentons de manière factuelle (donc assez peu analytique) les trois initiatives du Parc que nous étudions comme cas d'études. La même démarche est réalisée pour notre deuxième terrain brésilien : présentation des Mosaïques d'aires protégées brésiliennes en général, présentation de la Mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu en particulier avec un zoom sur l'une de ses composantes : l'aire de protection environnementale Pandeios. De même, nous proposons une présentation plutôt factuelle des trois initiatives de développement étudiées. Ces éléments permettent aux lecteurs une immersion dans le contexte de ces terrains et cas d'études ainsi qu'une vue d'ensemble sur les réalités et le fonctionnement de ces EPH.

Le chapitre se poursuit sur une deuxième section consacrée à une présentation de notre méthode et de nos outils de recherche. Nous présentons les contours généraux de notre recherche qualitative, précisons les différents outils de recherche auxquels nous avons recours, avant de spécifier leurs usages lors de nos « campagnes de terrain » (ou phases de collecte de données). Nous partageons

ensuite quelques premières analyses réflexives sur les biais et limites de ces campagnes de terrain, avant de terminer sur une présentation transparente de nos opérations d'analyse de données.

La deuxième partie restitue notre analyse de la participation au sein de ces espaces protégés habités suite au travail de terrain.

Le chapitre 3 est dédié à l'analyse des discours / intentions des organismes en charge de ces politiques publiques et des gestionnaires de ces EPH en matière de participation. En s'appuyant sur un corpus textuel, nous identifions de *quels acteurs*, à *quelles étapes*, de *quelles manières* et pour *quels motifs* est encouragée la participation à la construction et gestion de ces territoires.

Le chapitre 4 concerne la mise en œuvre de la « norme participationniste » à l'échelle du projet de territoire. Nous analysons les dispositifs participatifs déployés à chacune des étapes : instauration du territoire-outils, définition, animation et mise en œuvre de leur projet de territoire. On se concentre ici sur la charte du Parc Scarpe-Escaut et le plan de développement territorial de la Mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu.

Le chapitre 5, (dernier élément de la deuxième partie), s'attache également à discuter la mise en œuvre de la « norme participationniste », mais cette fois-ci à l'échelle des six initiatives de développement. Nous interrogeons l'origine de ces initiatives, le système de gouvernance qui y est (ou non) associé ainsi que les différents dispositifs participatifs instaurés en vue d'animer et /ou mettre en œuvre ces initiatives de manière plus ou moins participative.

Enfin la troisième et dernière partie -composée de deux chapitres- discute les conséquences de la participation institutionnelle pour les participants (chapitre 6) et pour le développement du territoire (chapitre 7).

Dans le **chapitre 6** nous vérifions si le phénomène d'éco-acteurisation s'observe (de manière complète ou partielle) auprès des participants aux six initiatives étudiées. Nous reprenons chacune des composantes et vérifions auprès de chaque initiative si des « traces » de ces processus de transformations sociales s'observent, ou même s'amorcent. Dans un second temps nous proposons et discutons les facteurs explicatifs de l'avènement ou non de l'éco-acteurisation.

Pour finir, le **chapitre 7** discute l'adéquation du concept de « développement territorial » aux dynamiques de ces deux espaces protégés habités et aux six initiatives analysées. Dans une première section nous nous focalisons sur les *intentions* en décryptant si les organismes en charge de ces politiques publiques et les gestionnaires de ces EPH se réfèrent au développement territorial. Puis nous vérifions, sur la base des principales caractéristique du DT (issues de notre revue de littérature restituée en chapitre 1), si les six initiatives de développement étudiées correspondent à ce concept de DT. Enfin, nous nous détachons de cette grille de lecture théorique (les caractéristiques identifiées dans la littérature) et proposons un relevé analytique de la diversité des conséquences issues de ces six initiatives participatives de développement. Ces éléments nous permettent alors d'apporter une contribution aux discussions en cours autour de ce concept encore « émergent ».

PARTIE I

CADRE GENERAL DE LA RECHERCHE

Cette première partie délimite le cadre de notre recherche de doctorat. Nous situons nos questionnements vis-à-vis des réflexions qui concernent l'objet géographique que sont les espaces protégés habités ; que nous considérons comme figure emblématique du paradigme intégrateur de protection de la nature. Nous mettons ensuite en évidence l'existence des normes participationniste et développementaliste internationales qui constituent la toile de fond de nos questions de recherche. D'où viennent ces deux normes participationniste et développementaliste et quel en est le contenu ?

Pour nourrir les discussions sur la mutation du rôle de ces espaces protégés habités- en tant qu'outils d'aménagement et de gestion du territoire - nous testons la réalisation progressive d'un des scénarios possible (et peut-être souhaitable). Le chapitre 1 revient sur les composantes de ce scénario. Il s'appuie sur l'hypothèse que les initiatives institutionnelles de développement dans ces territoires (on parlera dès lors de « territoire-outils ») déclenchent - sans que cela soit leur objectif intrinsèque – des transformations sociales de diverses natures. Nous proposons d'appeler *éco-acteurisation* le processus de mutation des personnes et groupes qui deviendraient des acteurs auteurs d'initiatives au sein du territoire. Ce processus et ses différentes composantes sont discutés dans le premier chapitre. Dans la continuité de ce scénario, nous souhaitons vérifier si la participation institutionnalisée favorise aussi le développement territorial : soit indirectement, par l'émergence d'éco-acteurs qui eux seraient porteurs de dynamiques associables au développement territorial ; soit directement, par le biais d'effets de la participation qui sont en eux-mêmes des composantes du développement du territoire (du mieux-être de ses sociétés). Pour pouvoir tester ces éléments, au regard de nos cas d'études, il convient préalablement de revenir sur toutes les notions et concepts que nous utilisons parmi les conséquences de la participation (dont notamment la capacitation, l'*empowerment* ou encore la constitution de réseaux d'acteurs) ; mais aussi le développement territorial et ses diverses caractéristiques (gouvernance territoriale, territoire construit, ressource territoriale entre autres). Une synthèse de nos revues de littérature est restituée dans ce chapitre.

Le deuxième chapitre précise le cadrage géographique et méthodologique de notre recherche. Où appliquer ces questionnements : sur quels espaces protégés habités et quelles initiatives de développement ? Nous y expliquons nos choix en matière de démarche globale, de recherche et d'outils de collecte de données. Puis nous exposons comment nous y avons eu recours lors de nos « campagne de terrain » et comment l'ensemble de notre corpus a été analysé.

*** CHAPITRE 1 ***

CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL : LA PARTICIPATION ET LE DEVELOPPEMENT, DEUX PILIERS DES ESPACES PROTEGES HABITÉS

Ce premier chapitre nous permet d'introduire, discuter et définir les principaux concepts et notions que nous mobilisons dans notre analyse, compte tenu de nos objectifs de recherche.

Notre objectif général de recherche consiste à identifier comment le paradigme intégrateur de conservation de la nature est interprété, décliné et éventuellement dépassé (ou non) dans les deux espaces protégés étudiés. Pour ce faire, il convient dans une première section de revenir sur ce qu'est ce paradigme intégrateur, de comprendre pourquoi et comment il est apparu et ce en quoi il consiste. Nous verrons alors que la question de l'implication des acteurs locaux (la participation) est un des piliers de ce courant de pensée relatif aux espaces protégés. D'où notre objectif spécifique de recherche qui consiste à s'interroger sur les conséquences de la participation institutionnelle, tant pour les personnes y participant que pour les dynamiques de développement du territoire.

La participation est une notion « valise » qui renvoie à plusieurs réalités. Dans le cadre de cette étude, nous avons recours à cette notion de la même façon que les sciences politiques ou la sociologie. Concernant les espaces (naturels) protégés, la participation peut être entendue comme toute forme et degrés d'implication (collaboration, contribution, intégration, mise en débat ...) à des processus en lien avec la gestion de ces territoires. Cela passe par un simple accès à des informations, des débats, des prises de décision ou encore la définition ou l'exécution de projets et actions concrets en lien direct avec le devenir (la gestion) de ce territoire.

Notre interrogation sur les conséquences de la participation n'est pas « exploratoire ». En effet, concernant les effets de la participation pour les participants, plutôt que d'essayer d'identifier « toutes » les conséquences perceptibles sur le terrain, nous optons pour une démarche « vérificative ». Il s'agit de tester un scénario possible : celui de l'éco-acteurisation des personnes participantes. Tandis que concernant les conséquences de la participation sur les dynamiques de développement du territoire, nous souhaitons également « vérifier » si la participation institutionnelle alimente le développement territorial. C'est pourquoi dans une deuxième section nous allons préalablement définir ce que nous entendons par « participation » dans les espaces protégés et la manière dont nous envisageons de l'étudier. Puis nous discuterons le processus de transformation sociale que nous appelons « éco-acteurisation », en revenant sur ses différentes composantes, qui sont, chacune, autant de conséquences possibles de la participation institutionnelle sur les personnes participantes.

Enfin, c'est dans une troisième section qu'est discuté le concept de « développement territorial » et que nous interrogeons les apports possibles des situations de participation institutionnelle aux dynamiques de développement du territoire. Le paragraphe conclusif nous permettra de revenir sur l'articulation de ces différentes discussions et leurs apports au débat général sur les changements du rôle et des objectifs des espaces protégés habités.

1.1 Le paradigme intégrateur dans les espaces protégés occasionne un impératif participationniste

Quelques préalables sur la notion d' « espace protégé »

Les modes de vie post-industriels qui se déploient à partir de 1960/70 (surtout en occident), caractérisés notamment par l'augmentation de la consommation, l'urbanisation, l'exode rural, l'essor de l'automobile, la révolution verte etc. sont à l'origine de conséquences désastreuses sur la biosphère (extinction de la biodiversité, réchauffement climatique, appauvrissements des sols, pollutions des eaux, ...). La protection de la nature est devenue une nécessité vitale pour l'Homme. La création d'espace protégé est une des principales solutions apportées par les gouvernements au cours du XX^{ème} siècle. En tant que territoires-outils instaurés en partie dans des espaces de vie des Hommes, ils alimentent les questionnements sur le difficile rapport Homme/Nature. Cette difficulté tient notamment de l'ancrage multiple de ces questionnements : religieux, philosophique, scientifique, juridique, ... Sans nous concentrer sur cette discussion, nous verrons dans le paragraphe qui suit que l'objet « espace protégé » ne peut être questionné de façon isolée, sans prendre en considération le rapport Homme/Nature auquel il renvoie.

A l'échelle internationale, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), ONG créée en 1948, est la principale institution inter-gouvernementale de protection de la nature. La définition qu'elle propose d'une aire protégée (vue en introduction) est remise en question par certains auteurs qui y voient une approche éco-centrée et préfèrent insister sur d'autres dimensions, culturelle et politique, surtout (Héritier et Laslaz, 2008). Dimensions auxquelles nous nous attachons dans cette présente recherche.

Revenons brièvement sur quelques caractéristiques de ces objets géographiques que sont les espaces protégés (qui sont parfois nommés « espaces naturels protégés » ou « aire protégée »).

Sans rentrer dans les débats sur qu'est-ce que la « nature », il demeure nécessaire d'indiquer nos positions en tant que chercheur. Au quotidien, le *terme* de nature est couramment utilisé en référence à toutes les composantes et dynamiques de la planète hormis l'Homme (l'air, les eaux, les sols, les animaux,... sont des éléments « naturels », qui forment ensemble la nature)(Wilson, 1993 ; Pinchemel et Pinchemel, 1997 ; Arnould et Glon, 2005). En revanche, nous pensons que *l'idée* de nature, au-delà de ces composantes matérielles, est une construction de l'homme, une construction sociale qui diffère donc d'une société à une autre. A nos yeux, l'Homme, malgré ses différences notables, reste un animal parmi d'autres, est inclus dans la nature (Latour, 1999 ; Blandin et Bergandi, 2000, 2003 ; Glon et Hinnewinkel, 2009).

Aussi, en partant de la définition « courante » de la nature et en considérant « *qu'il n'existe plus à proprement parler d'espaces « naturels » à la surface du globe : tous sont, de près ou de loin, affectés par l'action des hommes.* », le géographe Samuel Depraz préfère parler « **d'espace protégé** » plutôt que d'espace *naturel* protégé (Depraz, 2008, p. 3). Quant à son confrère, Lionel Laslaz, il considère que « *L'espace protégé s'adjoint l'adjectif naturel, non pas tant pour désigner son contenu, dont les critères de naturalité sont discutables, mais pour le distinguer d'autres périmètres de protection, en milieu urbain par exemple* » (Laslaz, 2014).

Dans la littérature francophone, on rencontre indifféremment les termes *d'espace protégé* et *d'aire protégée*. Pour Lionel Laslaz (se référant à (Aubertin et Rodary, 2008)), cette dernière dénomination est issue d'une traduction peu satisfaisante de l'anglais *protected area*. La littérature lusophone utilise également le terme *d'áreas protegidas* qui semble nous suggérer l'utilisation de la traduction française littérale d'« aire protégée ». Précisons par ailleurs qu'au Brésil les termes d'aires protégées incluent tous les types d'espaces de protection de la nature, mais aussi d'autres espaces de protection tels que les terres indigènes. Pour ne parler que des espaces dédiés à la protection de la nature, les Brésiliens utilisent historiquement la terminologie *unidades de conservação* (unités de conservation)(Medeiros, Irving et Garay, 2006, p. 23 ; Delelis, Rehder et Cardoso Mota, 2010b, p. 24).

Dans cette thèse, nous parlerons plutôt d'« espace » protégé. Car d'après le dictionnaire de la géographie de Jacques Lévy et Michel Lussault, le mot « aire » dans son sens moderne et courant est plutôt associé à l'idée d'un espace ouvert aux fonctions et usages non-prédéterminés (Lévy et Lussault, 2003, p.54) ; ce qui n'est pas le cas des espaces protégés.

Comme évoqué ci-dessus, l'objectif de cet outil « espace protégé » est la protection des attributs naturels (au sens large) de cet espace. Mais **qu'entend-on exactement par « protection » ?** Ce terme générique n'indique pas spécifiquement à quels types d'actions cela renvoie, ni à quelle vision de la nature et du rapport Homme/Nature cela renvoie.

Parmi les différentes approches de la protection de la nature, la *conservation* et la *préservation* sont les plus fréquemment rencontrées. Pour S. Depraz, en français « courant », la conservation renvoie « à l'image d'une boîte de conserve qui rappelle

« quelque chose de clos, de coupé de l'extérieur. Une nature ainsi mise en boîte serait protégée de la manière la plus stricte qui soit, tandis que l'idée de préserver indiquerait, au contraire, une protection plus légère [...] une réponse précise à une menace avérée, mais pas pour autant une sanctuarisation de la nature » (Depraz, 2013).

La métaphore est claire. Cependant les choses se compliquent dès lors que l'on parcourt des textes étrangers et leur traduction en français. Aux Etats-Unis on a assisté à un basculement du sens³⁶. De nos jours, la *Preservation* renvoie à une approche fixiste de la nature et ainsi à une protection stricte et radicale de la nature où l'intervention humaine est généralement proscrite. Tandis que la *Conservation* renvoie, au contraire, à une vision plus utilitariste de la nature et ainsi à une protection plus raisonnée où l'usage (« durable ») des ressources est permis³⁷. Au Brésil, le vocabulaire a subi l'influence nord-américaine. Le mot *conservação* renvoie à des pratiques de protection partielle, tandis que la *preservação* renvoie à une forme de protection intégrale (Medeiros, Irving et Garay, 2006, p. 24).

Malgré l'argumentaire proposé par S. Depraz, on retrouve dans la littérature francophone une traduction littérale des termes anglais et portugais (voire les textes suivants : (Delelis, Rehder et Cardoso Mota, 2010b) (Laslaz et al., 2012) (Rodary, 2014)). Ainsi l'IUCN, *l'International Union for Conservation of Nature* est traduit en français par l'UICN - l'Union Internationale de la

³⁶ (Rodary et Castellagnet, 2003, p. 9) nous rappelle que « les termes de conservation et préservation ont connu des modifications au cours du temps et selon les lieux. Au XIXe siècle aux États-Unis, la « conservation » était défendue par ceux que l'on nomme aujourd'hui préservationnistes. »

³⁷ Pour en savoir plus, on peut notamment consulter (Arnould et Glon, 2005)

« Conservation » de la Nature et non de « Préservation » de la nature. De même les *unidades de conservação* brésiliennes sont traduites par « unités de conservation » dans de nombreux textes en français. Il nous semble qu'il serait plus compréhensible pour les lecteurs et plus pratique pour l'auteure de maintenir cette règle empirique. Nous userons donc des termes tels qu'utilisés dans la dernière colonne du tableau 4 ci-dessous :

Tableau 4 : quelle différence entre conserver, préserver et protéger ?

	Littérature anglophone	Littérature lusophone	Français « courant » (d'après S. Depraz)	Littérature francophone
Terme générique	<i>Protection</i>	<i>Proteção</i>	Protection	Protection
Protection « flexible » de la nature	<i>Conservation</i>	<i>Conservação</i>	Préservation	Conservation
Protection « stricte » de la nature	<i>Preservation</i>	<i>Preservação</i>	Conservation	Préservation

D'après : (Aubertin et Rodary, 2008, p. 8 ; Depraz, 2008, 2013 ; Héritier et Laslaz, 2008, p. 17-18 ; Laslaz et al., 2012, p. 6 ; Medeiros, Irving et Garay, 2006, p. 24)

Quand les représentations divisent : de l'espace protégé excluant au modèle incluant

La représentation (Moscovici, 2004) de la **place de l'Homme dans la nature** qu'ont les porteurs d'un projet d'instauration d'un espace protégé, influence profondément le type d'espace protégé qui sera mis en œuvre. Une distinction pourrait être faite entre d'un côté les espaces protégés au sein desquelles les activités de l'Homme (et de l'Homme moderne sous certaines réserves) sont considérées comme pouvant être compatibles avec la protection de la nature. Et de l'autre, des espaces protégés où elles sont considérées prédatrices et donc incompatibles³⁸. D'un côté le bon état des écosystèmes n'est possible que si l'homme moderne en est exclu et de l'autre, une « harmonie » est à rechercher en incluant les pratiques des hommes. Il convient de préciser qu'il s'agit de l'Homme moderne, car ces dernières années, des progrès ont enfin pu être faits sur la reconnaissance de la contribution des populations traditionnelles et peuples autochtones à la protection de la nature par leur pratiques.

Ces **deux grandes catégories d'espaces protégés** (incluant ou excluant l'homme) sont la résultante de deux types de raisonnement, deux croyances opposées (tableau 5). L'une consiste à ne pas croire en la capacité de l'homme moderne à comprendre, intégrer et concrétiser une modification profonde de son mode de vie. L'autre, estime que ce changement de l'homme est possible, mais trop lent en comparaison à la vitesse des dégâts (parfois irrémédiables) qu'il occasionne sur la planète. Dans ce premier schéma de pensée, la création d'espaces protégés excluants est le seul moyen d'assurer la protection des (autres) composantes de la nature. Quant au second raisonnement, les espaces protégés y sont vus comme une politique de court terme. Ils permettent une opération de sauvegarde d'urgence, en attendant « des jours meilleurs » ; quand l'homme moderne retrouvera un rapport non prédateur à la nature et n'aura donc plus besoin de la « parquer » dans des endroits sûrs, à l'abri de lui-même. Parmi ces derniers, ceux défendant l'aptitude au changement de l'homme, nous distinguons à nouveau deux prises de position possibles quant au rôle de l'espace protégé. Les

³⁸ Comme pour de nombreuses typologies, il est important de rappeler que des formes intermédiaires existent.

uns estimant que les espaces protégés sont des lieux de sauvegarde uniquement, et que l'incitation au changement est du ressort d'autres outils, politiques publiques ou mobilisation sociale... Les autres estimant qu'au-delà d'être un lieu de protection, les EP sont également des lieux d'incitation et d'accompagnement aux changements des modes de vie. Cette typologie des espaces protégés peut se résumer par le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Des modes de protection de la nature influencés par notre vision de l'Homme

Posture philosophique sur la relation Homme/nature	L'Homme est « à part », en dehors de l'idée de nature	L'Homme appartient à l'idée de nature	
Croyance de l'Homme sur l'Homme	L'Homme moderne ne va pas changer son mode de vie « prédateur »	L'Homme moderne est en mesure d'adapter son mode de vie à son environnement, mais cette évolution est lente.	
Rôle des espaces protégés	Protéger la nature de la main de l'Homme	Protéger <i>temporairement</i> la nature de la main de l'Homme	Lieu d'incitation et d'accompagnement des Hommes vers un mode de vie plus harmonieux avec la nature.
Type d'espaces protégés	Espaces protégés excluant l'Homme ou ses activités (modèle excluant)		Espaces protégés habités (modèle incluant)

Source : L.M., 2012-2017

Cette lecture de la diversité des types d'espaces protégés que nous faisons par le prisme de *la vision de l'Homme par l'Homme* vient compléter la lecture par le prisme de *la vision de la nature par l'Homme* proposé notamment par S. Depraz. À la suite de (Rodary et Castellanet, 2003), il distingue « au moins quatre grands modes de protection de la nature » (Depraz, 2008, p. 16) indiqué dans le tableau 6.

Tableau 6 : 4 modes de protection de la nature influencés par notre vision de la nature

Éthiques de la nature (Ou vision de la nature par l'homme)	anthropocentrée		écocentrée	biocentrée
Protection de la nature	utilitariste	ressourciste	conservationniste	préservationniste

Source : L.M., 2016, d'après (Depraz, 2008, p. 18)

En résumé, une vision anthropocentrée consiste à placer l'humain au centre du rapport homme/nature et ainsi à considérer la nature comme « à disposition » de l'Homme, en tant qu'un ensemble de ressources à exploiter pour le bien des Hommes. La nature est donc protégée afin de pouvoir être encore et toujours utilisée. Dans le cas d'une protection planifiée par le biais de plan de gestion, l'auteur parle de protection « ressourciste ». Tandis qu'en cas d'usage non-régulé de la nature mais avec des actions réparatrices ou compensatoires, après exploitation, il parle de protection « utilitariste ». Dans l'approche écocentrée, la nature est considérée avant tout pour ses

écosystèmes et fonctions écosystémiques. Il est donc possible de prélever des ressources si c'est fait de façon raisonnable et intelligente. La protection qui est associée permet les interventions de gestion de l'homme et est dite « conservationniste ». Enfin, dans une approche biocentrée de la nature (centrée sur le biologique, chaque individu de la faune et de la flore), la ségrégation Homme/nature est de rigueur, ce qui entraîne une protection stricte, sans prélèvement sur la nature (les brésiliens parlent « d'usage direct » de la nature). Elle donne lieu à une protection « préservationniste » (d'après Depraz, 2008, p. 16).

Ces réflexions portant à première vue sur les catégories d'espaces protégés révèlent une question plus profonde. **Pour qui et à quoi servent ces territoires-outils ?** Ou plutôt qu'elle en est, pourrait être ou devrait être leur finalité ? L'effort de catégorisation de l'UICN reflèterait alors la pluralité des réponses à cette question. Et surtout, l'évolution récente (et certainement non définitive) de ces catégories témoigne de la contemporanéité, de la légitimité (et de la nécessité) d'une mise en débat du rôle des espaces protégés. Et ce d'autant plus en France, dans un contexte de crise des politiques publiques, de discussions et de réformes des collectivités territoriales, alimentant les sensibles débats quant à la légitimité³⁹ d'organisations territoriales plus anciennes telles que les PNR (Lajarge et Baron-Yellès, 2016).

Nos interrogations rejoignent ainsi celles de géographes français spécialistes des espaces protégés : Lionel Laslaz, Samuel Depraz, Sylvain Guyot et Stéphane Héritier qui indiquent dans la conclusion de leur ouvrage :

« En qualité de constructions culturelles et politiques, les espaces protégés sont suspendus aux impondérables environnementaux et sociaux. En prenant la mesure des incertitudes qui demeurent à leur sujet, quel portrait pouvons-nous esquisser de la protection dans les décennies à venir ? Quelles forme revêtira –t-elle ? Quels défis devra-t-elle relever ? Quels obstacles rencontrera-t-elle ?

Protéger quoi, pourquoi et comment ? [...] [et pour qui ?] Plus que leur quantité, ce sont en fait les objectifs qui doivent être interrogés ainsi que leur résultat » (Laslaz et al., 2012, p. 91)

³⁹ Voir le récent coup d'arrêt , début 2016, de Laurent Wauquiez (président de la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes) à l'instauration d'un futur PNR « des gorges et sources de l'Allier ». Un texte est disponible sur médiapart à l'adresse suivante : <https://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/050716/quand-wauquiez-passe-le-pnr-trepasse> (consulté le 16/10/2016).

Une lecture de la mutation des espaces protégés par les paradigmes

On le voit avec S. Depraz (2008), le rapport Homme/nature (sensible, radical, intégrateur) détermine directement les usages permis de la nature et par là même, les objectifs de ces territoires-outils de protection. Se forment ainsi des chaînes logiques « représentations / usages permis / objectifs de protection » de la nature. Pour l'auteur, ces modes de pensée et de faire, peuvent être assimilés à des **paradigmes** (scientifiques, puis politiques) de protection de la nature. Ces représentations / usages permis / objectifs de protection de la nature influencent l'évolution tendancielle des espaces protégés, régissent les modalités de protection de la nature et donc les typologies d'espaces protégés, dominantes, ou « à la mode » à une époque donnée.

Plus généralement un paradigme scientifique peut être associé à un courant de pensée dominant à un moment donné auprès de la communauté scientifique. Il se compose de représentations communes (déterminées depuis l'univers social et non académique) qui « forcent » à une certaine lecture du monde et des objets scientifiques, qui « imposent » indirectement l'usage de méthodes et d'outils privilégiés, de sorte que s'instaure une sorte de structuration de la pensée collective à une époque donnée. Cela se traduit par un ensemble d'idées et de pratiques dominantes à un moment donné (D'après Depraz, 2008, p. 29 reprenant Thomas Kuhn⁴⁰).

S. Depraz reprend ensuite les travaux du politologue Peter Hall qui « a tenté de transposer le concept de « *paradigme scientifique* » de Kuhn à l'analyse des politiques publiques. » (Depraz, 2008, p. 32), faisant ainsi émerger le concept de « *paradigme politique* ». Dans l'ensemble,

« il permet d'expliquer des périodes de fortes adhésions sociales à une représentation politique partagée. [...] il constitue une forme de vérité indépassable au moment où il domine les courants d'idées, il impose sa vision du monde » (Ibid., p.32).

Dans le champ des politiques environnementales, plusieurs géographes spécialistes des espaces protégés semblent s'accorder sur la distinction de **trois grands paradigmes** de protection de la nature (Depraz, 2008, p. 68-127 ; Laslaz et *al.*, 2012, p. 14 ; Rodary et Castellonet, 2003). Ils seraient apparus progressivement mais sont aujourd'hui concomitamment présents sur la planète.

Pour reprendre et synthétiser le propos de ces géographes (Laslaz et *al.*, 2012, p. 14), le « **paradigme naturaliste-sensible** » est apparu en Europe au milieu du XIX^{ème} s. Dans ce courant de pensée, la protection d'espace porte sur des lieux jugés par la société comme pittoresques ou recelant d'espèces rares ou remarquables, bref « des morceaux de nature » qui touchent, qui plaisent à la société et qu'il convient donc de protéger. Il s'agit d'une protection « pour l'homme ».

Plus tard, vers la moitié du XX^{ème} siècle le « **paradigme radical** » fait son apparition. Il s'agit d'une protection qui porte sur des écosystèmes pour leurs valeurs intrinsèques (admiration de la complexité du vivant) et qui exclut l'homme, vu comme destructeur. C'est une protection « contre l'homme ».

Enfin, vers la fin du XX^{ème} siècle apparaît le « **paradigme intégrateur** ». Dans ce nouvel ordre de pensée, l'homme n'est pas perçu comme destructeur en soi (ce sont les modes de développement et

⁴⁰ KUHN T. S., 1962, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 288p. (Édition française de 1983 d'après la 2^e édition amendée de 1970)

de vie de *l'homme occidental moderne* qui le sont). L'homme peut au contraire être utile à la gestion de milieux et à la biodiversité. C'est une protection « avec l'homme » (Laslaz et al., 2012, p. 14). La protection de la nature ne passe plus par sa ségrégation (sa mise sous cloche), mais par la reconnaissance, par tous, de son importance (et même dépendance vitale) ; et par l'adaptation de notre mode d'occupation et d'usage de la biosphère à la finitude de ses ressources et à la fragilité de ses dynamiques écosystémiques. Autrement dit, c'est une adhésion globale, pérenne et systématique des sociétés aux objectifs de protection qui est recherchée. Les hommes ne doivent pas être exclus des politiques de protection de la nature en général et des espaces protégés en particulier. Ils doivent être « intégrés » aux espaces protégés : intégrés « politiquement » (en prenant part à la décision de protection), intégrés « pratiquement » (en participant concrètement à la mise en œuvre de ces outils de protection, en contribuant concrètement à l'effort de protection en général) ou encore être intégrés « spatialement » (ne pas être exclus des espaces de la protection).

Nous reviendrons dans les paragraphes suivants sur la manière dont se décline concrètement cette intégration. Mais avant cela, rappelons brièvement le contexte d'émergence de cette « pensée dominante », paradigmatique.

Genèse du paradigme intégrateur : quand et comment est survenu le paradigme intégrateur ?

Sans pour autant plaider pour une lecture linéaire et uniforme de l'évolution des registres (des motifs et modes) dominants⁴¹ de la protection de la nature à l'échelle globale, il apparaît néanmoins un tournant au milieu du XX^{ème} siècle, lors de l'après-guerre (Rodary, Castellanet et Rossi, 2003 ; Depraz, 2008 ; Laslaz et al., 2012). Progressivement, on reconnaît la capacité de gestion des Hommes (d'intervention régulatrice des dynamiques « naturelles »)⁴² ainsi que le bienfait de (certaines) leurs activités sur les milieux. Leur présence n'est pas à exclure de manière systématique. Leurs usages limités et prélèvements régulés de la nature peuvent dès lors être acceptés.

Comment, et dans quel contexte ce tournant s'est-il produit ?

Le mouvement de décolonisation d'après-guerre (notamment les prises d'indépendances des anciennes colonies françaises d'Afrique de l'ouest et d'Indochine entre 1950 et 1980) redistribue les cartes de la gestion des espaces naturels, auparavant concentrées dans les mains d'élites locales et des métropoles. Les institutions et ONG internationales émergentes (UICN en tête) se hissent dans ces espaces géopolitiques en recomposition et deviennent des référents de la conservation. Ces organisations doivent convaincre les nouveaux dirigeants africains de l'intérêt de la conservation, qui ne bénéficient moins, voire plus, du soutien des métropoles. C'est par ce besoin d'autonomisation du secteur de la conservation que les arguments éthiques et esthétiques sont rejoints par des

⁴¹ Les espaces protégés excluants sont encore instaurés aujourd'hui et sont, nous en sommes convaincus malheureusement encore nécessaires dans certains contextes, pour certains sites particulièrement dégradés ou exposés à des menaces importantes. Ici, c'est l'hégémonie de ce modèle d'espace protégé, c'est le paradigme associé à cet outil qui est ébranlé, l'outil en lui-même demeure.

⁴² L'Homme peut créer / imiter les bouleversements naturels des écosystèmes pour mieux les maîtriser, par exemple en déclenchant un incendie dans un milieu forestier sec (dont le feu ferait partie du cycle de régénération de cette forêt aux espèces pyrophiles) avant qu'un incendie certes « naturel », mais d'une autre ampleur ne dévaste tout, villages alentours compris. L'homme peut également entretenir certains milieux naturels relictuels dans un certain état / équilibre jugé nécessaire pour la faune et la flore lorsque son cycle naturel est interrompu par les activités humaines (tourbières par exemple).

arguments économiques de la conservation. Le tourisme est très tôt mis en avant comme activité de rente et donc moyen de rentabiliser ou du moins d'équilibrer les dépenses liées aux activités de conservation. Ces espaces protégés commencent à être vus comme de potentielles mannes financières. Ce discours sera notamment diffusé en 1961 lors de la conférence d'Arusha en Tanzanie (Rodary et Castellanet, 2003, p. 21-22).

Par la suite, les décennies 1970 et 80 connaissent une effervescence institutionnelle internationale autour des questions de l'environnement. Cette effervescence fait suite à un mouvement initial de la société civile occidentale (enclenché dans les années 1960 (d'après Rodary et Castellanet, 2003, p. 30), qui émerge dans le contexte des « trente glorieuses » et de critiques émises à l'encontre des conséquences négatives de la croissance économique et de l'usage non modéré des ressources de la planète. Mesléard et Alard (2014, p.71) évoquent « *la fin des illusions* » permises par des lanceurs d'alertes⁴³ et la structuration des mouvements environnementalistes.

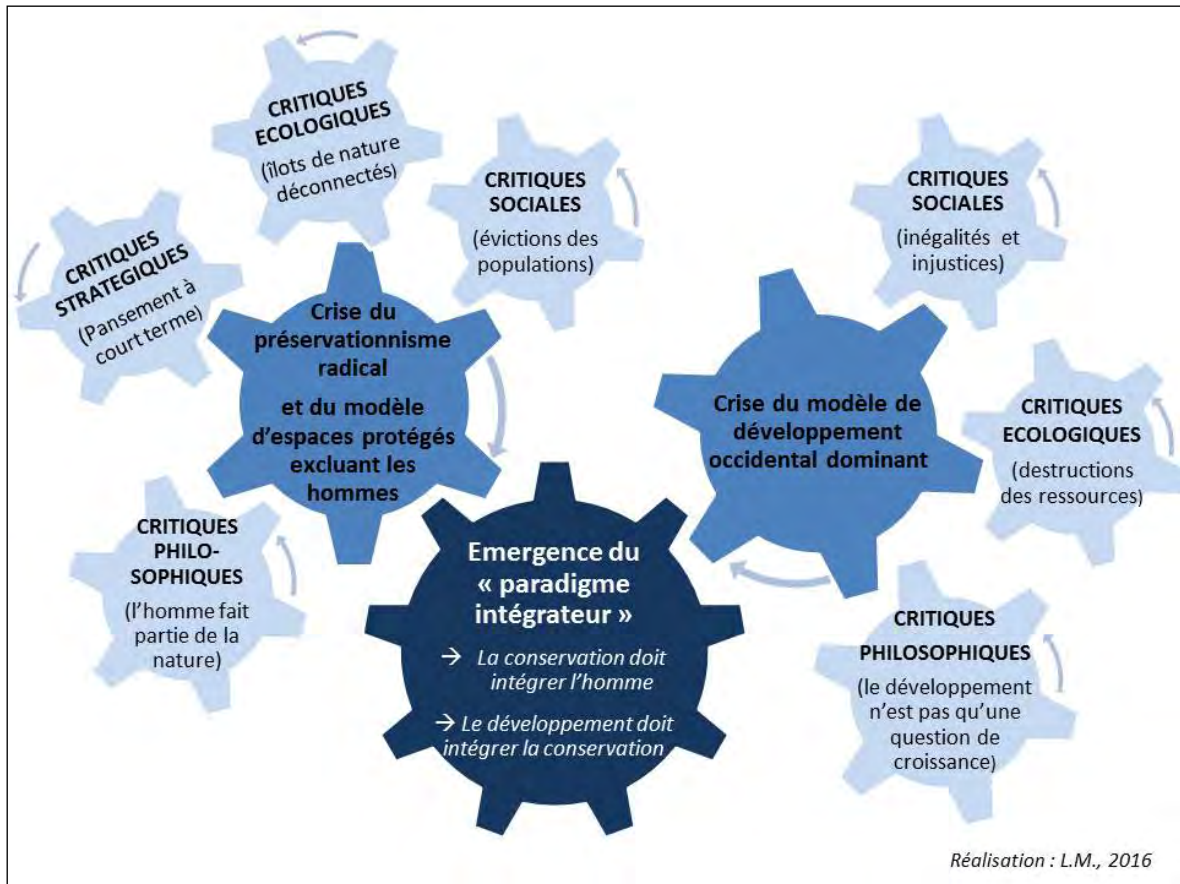
Ne s'agissant pas de commenter ici l'ensemble du contexte permettant l'avènement du paradigme intégrateur, retenons toutefois que cette période, dans toute la diversité et complexité des événements sociaux-politiques à l'œuvre sur l'ensemble du globe, a été **propice à la rencontre de deux grandes voix** (schématisée par les rouges de la figure 3).

L'une dans le champ du développement, qui dénonçait les limites écologiques et sociales du modèle dominant de production et de croissance, ainsi que les fortes inégalités et injustices sociales entre les pays du Nord et du Sud, mais aussi au sein d'une même nation. Cette voix appelait indirectement une révision des formes de développement. Et d'autre part, le champ de la conservation souffrait quant à lui de la mise en lumière des conséquences sociales du préservationnisme radical (évictions forcées des habitants, soustraction à des communautés traditionnelles et autochtones de leur espace de vie et support de leur culture... (Turnbull, 1987⁴⁴ in (Dowie, 2011 ; Rodary et Castellanet, 2003, p. 31)). Il souffrait aussi d'une remise en question scientifique des principes écologiques qui fondaient ce mode de gestion de la nature (par îlots de nature sanctuarisée, sans interventions de l'homme ni de connexions des espaces entre eux) ; ainsi que d'une instabilité des financements de la conservation (dans un contexte de décolonisation puis de choc pétrolier). Enfin, en lien très étroit avec les arguments écologiques, les espaces protégés sont accusés d'être des réponses ponctuelles (donc insatisfaisantes à elles-seules) ne s'attachant pas aux racines du problème de la « destruction » de la nature et pouvant laisser sous-entendre qu'en-dehors de ces écrans de nature exceptionnelle, la biodiversité « ordinaire » est peu importante.

⁴³ Les productions suivantes ont permis d'alerter le grand public des dérives de la croissance occidentale : les documentaires de Jacques-Yves Cousteau ; *Silent Spring* de Rachel Carson en 1962 ; *The Population Bomb* de Paul Erlich en 1968 ; *Environment, Power and Society* de Howard T. Odum en 1971, *The limits to growth* du Club de Rome en 1972... (Mesléard et Alard, 2014, p. 71)

⁴⁴ Turnbull C., 1987 (1972), *Les iks. Survivre par la cruauté. Nord Ouganda*, Plon, coll. « Terre humaine », Paris

Figure 3 : Un contexte international favorable à l'avènement du paradigme intégrateur



Protéger la nature uniquement en l'isolant et en la préservant de toute intervention de l'Homme n'est pas une panacée (mais peut être nécessaire à certaines conditions, en certains lieux soumis à certaines menaces). Ajoutant à cela des modes de faire dirigistes, centralisés et portant atteinte à l'intégrité des humains vivant antérieurement sur ces territoires, c'est à la fois une vision de la nature, et un mode de protection, qui sont remis en question au profit d'une approche plus « intégratrice ».

Paradigme intégrateur : de quelles intégrations parle-t-on ?

Dans la figure 3, ce sont l'Homme et la nature qui sont les objets de l'intégration. Mais il s'agit là d'une métonymie. Ces deux objets renvoient respectivement au « développement de l'homme » et à « la protection de nature ». Mais s'agit-il bien que de cela ? Appuyons nous tout d'abord sur une revue de la littérature.

Samuel Depraz définit le paradigme intégrateur de la façon suivante :

« Le « paradigme intégrateur » - pour reprendre encore une fois les termes proposés par Estienne Rodary – consiste donc en une double révolution conceptuelle. C'est un élargissement des objectifs de protection de la nature vers des considérations non écologiques et plus largement sociales. [...] C'est aussi, par là même, un changement du mode de gestion et de prise de décision dans les espaces protégés : il s'agit désormais d'abandonner une approche trop strictement sectorisée de la protection, dominée par un corps d'experts scientifiques et administratifs en biologie-écologie, pour partager la gestion des territoires de protection avec les acteurs locaux. Ce que l'on appelle un nouveau mode de gouvernance, fondé sur la participation. »

L'idée d'intégration est due, en somme, à la fusion de deux approches, écologique et sociale, et de deux modes de gestion, dirigiste et participatif, au sein d'une même approche : celle du développement durable des territoires. » (Depraz, 2008, p. 109)

Cette définition appelle plusieurs commentaires.

Ici le paradigme intégrateur renvoie autant à une finalité, un idéal, qu'à un mode de faire, un type de gestion. Il est précisé que les politiques de protection de la nature doivent embrasser les objectifs sociaux. Mais ceux-ci ne sont pas homogènes et renvoient à des représentations et imaginaires distincts. Quid des rapports de force, stratégies de domination usant alliances et séductions ? Pour l'auteur, en substance, la première révolution conceptuelle réside dans le fait que la protection de la nature passe désormais par des considérations sociales. La seconde consiste à inclure les acteurs locaux à la gestion du territoire. Il nous semble alors que la seconde « révolution conceptuelle » est en fait incluse dans la première. A moins que par considérations sociales soient entendues « économiques ». Cette absence de précision, qui ne perturbe pas outre mesure la compréhension générale du propos de l'auteur, révèle toutefois une « zone d'ombre » sémantique autour de cette notion de « paradigme intégrateur ».

Cette définition de S. Depraz s'appuie sur l'introduction de l'ouvrage d'E. Rodary, C. Castellanet et G. Rossi (2003). Cet ouvrage intitulé « *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?* » met très nettement en avant la fusion des enjeux de conservation et de développement, comme défi de « l'intégration ». En contrepartie, les considérations sur la participation des acteurs locaux ne figurent pas dans le titre (ni même dans un sous-titre). Cela laisse sous-entendre que cette composante du « paradigme intégrateur » est secondaire, ou du moins, pas « logée à la même enseigne ». Sans que ce thème soit pour autant écarté dans la suite de ce texte, il nous semble que ces deux ouvrages (Rodary, Castellanet et Rossi, 2003) et (Depraz, 2008) n'y accordent pas la même importance. Dans l'introduction de Rodary et Castellanet, il faut attendre la 28ème page sur 33, pour aborder franchement la question de l'implication des acteurs locaux.

Dès lors on peut dire à grand trait que l'un des textes (Rodary et Castellanet, 2003)⁴⁵ considère comme objet de l'intégration des « secteurs » (le développement et la conservation) tandis que l'autre (Depraz, 2008) considère en plus les « acteurs ».

Ce relatif décalage entre ces deux textes renvoie à la question (finalement ouverte et en débat) suivante : « qu'est-ce qui est intégré quand on parle de « paradigme intégrateur » ? », mais aussi lorsque l'on parle de « conservation intégrée », de « principe d'intégration » ou de « gestion intégrée », termes que l'on retrouve dans la littérature scientifique ? Le tableau 7 propose une confrontation de ces différentes terminologies.

⁴⁵ Les travaux du groupe transdépartemental « aires protégées » composé de chercheurs de l'Institut de Recherche sur le Développement (IRD) (2004-2006) abordent quant à eux plus directement « *l'intégration des activités humaines dans la conservation, en particulier les dynamiques de participation et de prise en compte des savoirs locaux* » (Aubertin et Rodary, 2008, p. 13). L'intégration porte ici aussi sur les communautés locales, en tant qu'acteurs.

Tableau 7 : Panel de définitions se référant à une approche « intégratrice »

TERMES UTILISES (Auteurs se référant au terme)	DEFINITION ADOPTEE PAR L'AUTEUR(S)	OBJETS DE L'INTEGRATION
Paradigme intégrateur (Rodary et Castellonet, 2003, p. 10)	<i>L'emploi du qualificatif « intégrée » « dans cet ouvrage est justifié par la volonté de mettre en évidence le processus diachronique d'inscription de la protection dans les logiques de développement. »</i>	Secteurs (protection et développement)
Paradigme intégrateur (Depraz, 2008, p. 109)	<i>« L'idée d'intégration est due, en somme, à la fusion de deux approches, écologique et sociale, et de deux modes de gestion, dirigiste et participatif, au sein d'une même approche : celle du développement durable des territoires. »</i>	Approches (écologique et sociale) Modes de gestion (Dirigiste et participatif)
Gestion intégrée (Bioret, Estève et Sturbois, 2009, p. 235)	<i>« La gestion intégrée est un processus de gestion itératif et concerté dont le but est d'engager une réflexion et des actions communes en faveur du développement durable d'un territoire (zones côtières, bassin versant...). Il rassemble tous les acteurs (pouvoirs publics, socioprofessionnels, associations, citoyens...), Afin de prendre en compte le développement économique et les équilibres biologiques et écologiques fragiles du territoire pour les générations présentes et futures. La gestion intégrée doit s'accompagner de la « création d'instruments institutionnels et normatifs, afin d'assurer la participation des acteurs et la coordination des objectifs, des politiques et des actions à la fois sur le plan territorial et décisionnel »</i>	Réflexions et objectifs ; Politiques et actions ; Enjeux (économique et environnementaux) ; Acteurs ; Génération s
Gestion intégrée de la zone côtière (Cicin-Sain, Knecht ⁴⁶ , 1998 in (Meur-Ferec, 2006, p. 155))	<i>« la Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC) [...] est un processus dynamique qui réunit gouvernement et société, science et décideur, intérêts publics et privés en vue de la préparation et de l'exécution d'un plan de protection et de développement des systèmes et ressources côtières. Ce processus vise à maximiser les choix à long terme privilégiant les ressources et leur usage raisonné et raisonnable.[...] La [GIZC] apparaît ainsi comme l'instrument privilégié du développement durable de cet "éco-sociosystème" complexe, en réconciliant développement et équilibre biologique des ressources sur le long terme, et en liant définitivement les questions environnementales et sociales »</i>	Secteurs Espaces Acteurs Politiques Niveaux de gouvernance

Source : L.M., 2012-2017

Deux groupes de définitions se distinguent. L'un, plus général, comporte les « paradigmes » et l'autre, plus spécifique, inclut les formes de « gestion ». Dans la première approche de l'intégration,

⁴⁶ Cicin-Sain B. et Knecht R.W., 1998, *Integrated coastal and ocean management, concepts and practices*. Island press, Washington D.C., 518 p.

l'attention porte essentiellement sur le rapprochement de secteurs, dans un esprit de transversalité. Les modalités de cette intégration ne sont pas précisées, car il ne s'agit finalement que d'un principe général. A l'inverse, l'approche de l'intégration par la gestion, précise justement les différentes composantes du système concerné qui doivent elles aussi faire l'objet d'intégration (objectifs, acteurs, politiques, espaces...); d'où l'importance du terme qui précède le qualificatif « intégré(e) ».

Concernant les espaces naturels protégés, les défis de l'intégration sont nombreux et dépendent de l'échelle de lecture. A l'échelle du concept théorique, celui du **paradigme intégrateur**, l'intégration porte sur des champs d'actions larges : celui du développement de l'homme en général et de la conservation de la nature. Mais on l'a vu avec la définition de paradigme de Kuhn reprise par S. Depraz, un paradigme n'est pas qu'un ensemble de pensées dominantes. Elles induisent des modes de raisonnement, des processus et des outils dominants. Le cadre théorique appelle donc des processus et outils pratiques. Dès lors, le concept de paradigme intégrateur n'est pas déconnecté, mais bien dans la continuité de celui de **gestion intégrée**. Qui lui se veut être un processus, une sorte de méthode au service de l'action.

A la suite de cette revue de « littérature », on peut dire que les « objets » de l'intégration, c'est-à-dire les objets impliqués ou pris en compte lors de la création et la gestion intégrée d'espaces protégés sont nombreux et pratiques :

L'intégration des hommes aux défis de l'espace protégé :

Selon le paradigme intégrateur, l'Homme, les différents groupes sociaux, ne doivent pas être exclus des espaces protégés. Ils doivent être « intégrés », à toutes les facettes de ces territoires-outils :

- **Spatiale** : ne pas être physiquement exclus (expulsion) des espaces de la protection ;
- **Pratique** : en contribuant concrètement à l'effort de protection en général (adaptation de bonnes pratiques, transmissions à d'autres personnes et en particulier les générations futures...) participation à des actions dédiées au maintien des paysages, de la biodiversité, de la sociodiversité, des patrimoines,...
- **Politique** : en prenant part aux décisions relatives à l'instauration de l'espace protégé puis à sa gestion, aux différents projets qui s'y déploient, etc.
- **Economique** : en bénéficiant des retombées économiques permises par l'instauration d'un régime de protection (création d'emplois (écotourisme...), labélisation de productions spécifiques de qualité, et autres opportunités de diversification des productions...).

L'intégration des espaces (intra et extra territoriaux) aux défis de l'espace protégé :

- Les **zonages internes** des espaces protégés : une articulation doit être pensée avec le reste du territoire au degré de protection différent (plus ou moins restrictif) pour une gestion cohérente à l'échelle macroscopique, mais aussi pour mutualiser les moyens d'intervention.
- Les **territoires périphériques** à l'espace protégé : une articulation doit être pensée avec les territoires à la périphérie d'un espace protégé de façon à éviter un effet lisière et à favoriser une continuité de protection en direction de l'extérieur (on pourrait parler d'un effet de halo). La notion de zone tampon est régulièrement employée concernant les espaces protégés. Ils font l'objet d'objectifs et de réglementations spécifiques, distincts mais continus à celles des zones centrales.

L'intégration des autres secteurs d'activités (économiques et sociales) aux défis de l'espace protégé

La région dans laquelle s'inscrit un espace protégé donné est concernée, au-delà de défis environnementaux, par d'autres défis sociaux-économiques. Dans la mesure où les espaces protégés habités sont souvent (mais pas uniquement) situés en zones rurales, beaucoup peuvent être confrontés à des challenges d'enrayement de l'exode rural, de redynamisation économique, etc. L'espace protégé en tant qu'unité territoriale incluse dans un plus grand ensemble ne peut qu'être également concerné. Puisqu'ils sont habités, ils ne peuvent être considérés comme des enclaves indépendantes et indifférentes aux attentes socio-économiques des communautés. Au contraire, ces territoires, par leurs différences, peuvent être des leviers de croissance économique et de progrès social (voir le chapitre sur le développement territorial). L'intégration de ces problématiques (parfois supra-territoriales : qui dépassent le territoire de l'espace protégé) passe donc par la prise en compte des défis, stratégies, objectifs et actions de ces politiques économiques et sociales, par les politiques de protection de la nature. Les acteurs gestionnaires des espaces protégés doivent alors les articuler au mieux avec l'objectif de protection. Il s'agit d'éviter les contradictions, et, pourquoi pas, de favoriser une codétermination positive. C'est-à-dire, faire en sorte que les actions de protection favorisent le développement économique et le progrès social (en créant des emplois par exemple) et que, inversement, les activités économiques et sociales contribuent à la protection des patrimoines naturels et culturels associés.

L'intégration des différentes temporalités aux défis de gestion de l'espace protégé

La notion de « générations futures » nous permet de faire le lien avec cette autre composante de l'intégration : le temps. Une gestion intégrée d'un espace protégé doit prendre en compte les challenges du présent et anticiper ceux du futur (tant sur les plans social, économique qu'environnemental). Concernant la conservation du patrimoine naturel, des interventions de court terme, rapides et parfois strictes doivent être prises dans certaines situations (interdiction de pêcher quand une espèce de poisson est en voie d'extinction p.e.). Mais il reste nécessaire de déployer en parallèle d'autres mesures de protection à long terme : sensibiliser les populations de pêcheurs, diversifier les activités génératrices de revenus de façon à diminuer la pratique de la pêche et la pression exercée sur ces espèces, etc.

L'ancrage progressif d'une « norme développementaliste » dans les discours des institutions internationales

L'exploration du concept de paradigme intégrateur de protection de la nature a permis d'identifier plusieurs de ces facettes, inégalement mises en avant d'un auteur à l'autre. Un consensus semble se dessiner autour de **deux principaux piliers** : l'intégration du **développement** économique et social aux objectifs des espaces protégés (et inversement) et l'intégration des **acteurs** et à la gestion de ces territoires-outils. On retrouve finalement les thématiques phares du développement durable : protection de l'environnement, progrès social, croissance économique et participation des acteurs / gouvernance. On remarquera d'ailleurs qu'E. Rodary et C. Castellonet développaient en 2003 un paragraphe intitulé « *Le troisième temps de la conservation : l'émergence de la conservation intégrée* » (Rodary et Castellonet, 2003, p. 24) ; tandis qu'en 2006, dans leur ouvrage « *Aires protégées : espaces durables ?* », E. Rodary et C. Aubertin intitulent leur introduction « *Le*

développement durable, nouvel âge de la conservation » et n'évoquent pas une seule fois la formulation de « paradigme intégrateur » (Aubertin et Rodary, 2008, p.17). La continuité / discontinuité entre ces deux concepts mériterait d'être plus amplement discutée, mais cela nous éloignerait de nos questionnements principaux.

Par l'analyse d'un corpus de publications, déclarations ou conférences officielles, nous allons voir en deux temps comment les institutions internationales du champ de la conservation et du développement ont progressivement intégré ces deux thématiques (lien développement / protection et participation), au point de devenir aujourd'hui un standard, voire une norme.

Ces secteurs internationaux de la conservation et du développement sont structurés par des institutions internationales influentes. Côté conservation on retrouve en tête l'UICN (l'Union internationale de Conservation de la Nature) dès 1948, mais aussi de puissantes ONG internationales telles que le WWF⁴⁷ fondé en 1961 puis plus tard, à partir de 1972, la filiale de l'ONU pour l'environnement : le PNUE - Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Tandis que du côté « Développement » les premières puissantes institutions qui se tournent vers les problématiques environnementales sont l'UNESCO⁴⁸ et les filiales de l'ONU, pour le développement (PNUD⁴⁹) d'une part, et pour l'agriculture et l'alimentation, d'autre part (la FAO⁵⁰).

Les tableaux 8 et 9 qui suivent résultent d'une brève analyse (non exhaustive) des intentions de ces structures internationales. Ils identifient les évocations au paradigme intégrateur.

Tableau 8 : Chronologie de l'implantation d'une norme développementaliste

Date / Organisateur	Evènement	Thèmes discutés ou recommandations formulées attestant de l'ancrage progressif dans les discours d'une norme développementaliste
1961 UICN	Conférence d'Arusha (Tanzanie)	Des arguments économiques sont présentés aux dirigeants africains pour les convaincre d'« investir » dans la conservation de la nature qui peut être perçue comme une manne financière (Rodary et Castellanet, 2003, p. 22).
1968 UNESCO	Conférence intergouvernementale sur la biosphère, à Paris (France)	La question de la compatibilité d'un usage rationnel et de la conservation des ressources est abordée pour la première fois en conférence mondiale (Depraz, 2008, p.112 et 113 ; Mesléard et Alard, 2014, p. 75 ; Rodary et Castellanet, 2003, p. 32).
1971 UNESCO	Lancement du programme MAB (Man & Biosphere)	Ce programme interdisciplinaire vise à étudier et à faire connaître des voies de développement humain respectueux des ressources naturelles (Depraz, 2008, p. 110 ; Le Ster, 2016, p. 50 ; Mesléard et Alard, 2014, p. 74 ; Rodary et Castellanet, 2003, p. 32).
1972	Conférence des Nations Unies sur l'environnement	Les préoccupations écologiques sont placées au rang des préoccupations internationales. L'approche liant

⁴⁷ WWF = World Wild Fund for nature = Fond mondial pour la nature.

⁴⁸ UNESCO = *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization* = Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.

⁴⁹ PNUD = Programme des Nations Unies pour le Développement.

⁵⁰ FAO=*Food and Agriculture Organization* = Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.

ONU	humain (ou « 1 ^{er} sommet de la Terre »), à Stockholm (Suède)	développement humain et écologie est novatrice, mais les réalisations concrètes sont pauvres. (Le Monde, 2012). Elle débouchera toutefois sur la création du PNUE.
1980 UICN PNUE WWF, avec le concours de l'UNESCO et de la FAO	Publication de la « Stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources vivantes au service du développement durable »	Le chapitre intitulé « <i>la conservation au service du développement</i> » démontre la dépendance de l'homme (pour sa survie et sa prospérité) à la nature (ressources et fonctions de la biosphère). Il définit comme prioritaire au plan national d'instaurer des politiques d'intégration de la conservation au développement. Le terme de développement durable est déjà employé (UICN et al., 1980).
1982 UICN	3 ^{ème} Congrès mondial des parcs nationaux à Bali (Indonésie)	Le thème du Congrès est « Les Parcs nationaux et aires protégées en soutien au développement social et économique » (WNPC et al., 1982).
1983/84 UNESCO	1 ^{er} Congrès international des RB élaboration du 1 ^{er} plan d'action	Une fonction de développement est clairement attribuée aux réserves de biosphère (Le Ster, 2016, p. 70).
1992 ONU (PNUE)	3 ^{ème} Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro (Brésil)	Institutionnalisation du concept de développement durable et proclamation de plusieurs principes, tel que le principe 4 : « Pour parvenir à un DD, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut- être considérée isolément » (ONU, 1993).
1992 UICN	4 ^{ème} Congrès mondial des parcs nationaux à Caracas (Venezuela)	« il traduit, par plusieurs thèmes abordés, un profond changement dans la façon de concevoir les parcs nationaux et aires protégées : contribution des sites protégés au bien-être et à l'économie, profits de la conservation pour les populations locales, conservation des patrimoines environnementaux mais aussi culturels. » (Mesléard et Alard, 2014, p. 75-76).
1995 UNESCO	2 ^{ème} Congrès mondial sur les RB, signature du traité de Séville (Espagne)	Il y est affirmé que la fonction des RB est de « contribuer aux besoins de la société en général, en montrant la voie d'un avenir plus durable » (Le Ster, 2016, p. 71).
2000 ONU	Adoption des objectifs du millénaire pour le développement à New York (USA)	Alors que l'objectif poursuivi est le développement, le rapport de l'Assemblée générale de l'ONU consacre tout le chapitre V au thème « Pour une planète viable ». (Nations Unies, 2000). Il devient par la suite l'objectif 7 « d'assurer un environnement humain durable », illustrant une fois de plus cette interdépendance.
2002 ONU (PNUE)	4 ^{ème} Sommet de la Terre, à Johannesburg (Afrique du Sud)	Le plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le DD prévoit la « Protection et gestion des ressources naturelles qui sont à la base du développement économique et social » (Nations Unies, 2002).
2003 UICN	5 ^{ème} Congrès mondial des parcs nationaux à Durban (Afrique du Sud)	Ce Congrès discutait « l'importance des aires protégées comme faisant partie des politiques de développement durable des pays » (MMA, 2007, p. 17)
2008 UNESCO	3 ^{ème} Congrès mondial sur les RB; réalisation d'un plan d'action de Madrid (Espagne)	Ce plan d'action entend « faire des réserves de biosphère dans les premières décennies du 21 ^è siècle les principaux sites consacrés à l'échelle internationale au développement durable » (UNESCO, 2008, p. 3).
2012 ONU (PNUE)	5 ^{ème} Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, Brésil	Un nouvel équilibre des intérêts en matière de conservation/développement s'illustre par le thème de l' « économie verte » (Nations Unies, 2011).

2014 UICN	6 ^{ème} Congrès mondial des parcs nationaux à Sydney (Australie)	Souhaite que les acteurs fassent « en sorte que les biens du patrimoine mondial, servent de modèle pour une conservation intégrée, effective, équitable » (UNESCO, 2015a).
2016 UNESCO	4 ^{ème} Congrès mondial sur les RB, à Lima (Pérou)	Le Congrès traitait des objectifs de développement durable dont notamment les thèmes suivants : la viabilité économique des systèmes de conservation de la nature, la biodiversité ou encore la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles (UNESCO, 2015b).

Réalisation : L.M., 2016

Sources : (Depraz, 2008 ; Fournier, 2004 ; Le Monde, 2012 ; Le Ster, 2016, p. 68-75 ; Mesléard et Alard, 2014 ; Nations Unies, 2002, p. 22, 2011 ; ONU, 1993 ; Rodary et Castellanet, 2003 ; UICN et al., 1980 ; UNESCO, 2008, 2015b ; WNPC et al., 1982)

On voit bien comment ces deux familles d'acteurs (les institutions internationales en lien avec la conservation et celles en lien avec le développement) ont fait chacune « un pas vers l'autre », poussées toutes les deux par un besoin de renouvellement mis en exergue par leurs crises respectives (identifiées dans la figure 3). Cet appel à l'intégration des secteurs de la conservation et du développement est collégialement porté en 1980 dans la « *Stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources vivantes au service du développement durable* ». Cet ouvrage est pour nous, le symbole, d'une volonté commune de changement de paradigme. Cela en raison de son ancrage international, son co-portage institutions/société civile (ONG) et enfin par sa multidisciplinarité comme l'illustre la diversité des secteurs d'appartenance (dominants) de ces auteurs.

« Conscients que la résolution des problèmes environnementaux majeurs ne peut résulter que d'actions menées sur le long terme, le PNUE, le WWF et l'UICN avec le concours de l'UNESCO et de la FAO présentent au cours de l'année 1980, en associant environnement et développement local, une Stratégie mondiale de la Conservation (SMC). Cette stratégie dite de conservation intégrée qui se révélera difficile à mettre en œuvre sur le terrain, marque néanmoins une nouvelle étape. » (Mesléard et Alard, p.75)

L'ancrage progressif d'une « norme participationniste » dans les discours des institutions internationales

Les années 1970 sont celles de la remise en question du modèle radical et excluant d'espace protégé. La décennie suivante sera celle du « *tournant participatif* » (Rodary, 2008, p. 88), de l'émergence du thème de l'implication des communautés locales à la « gestion » de ces territoires-outils. Le terme « gestion » est employé dans un sens large, incluant toutes les étapes depuis la création d'un espace protégé jusqu'à son évaluation en passant par sa délimitation, l'élaboration de diagnostic de territoire et de plan de gestion, la définition et la mise en œuvre de projets, bref, l'ensemble des phases du « cycle de vie » (non universel ni linéaire) de ces territoires-outils.

Ici, la participation peut-être entendu comme :

« l'expression et l'engagement des groupes jusque-là exclus du pouvoir économique et politique dans les structures de prise de décision, d'administration, de réalisation et d'évaluation » (Pearse et Stiefel, 1994, p.5⁵¹ in (Finger-Stich et Ghimire, 1997, p. 204))

On l'a vu avec (Depraz, 2008), l'intégration des populations et acteurs locaux dans la gestion des espaces protégés est le **deuxième pilier de la conservation intégrée**. Car dès lors que l'on parle d'espaces protégés *habités*, que l'on reconnaît et accepte la présence d'habitants dans ces territoires et notamment l'antériorité et la légitimité des populations autochtones et traditionnelles, se pose la question de leurs droits. Dans un monde occidental (ou occidentalisé) prônant la liberté et défendant les valeurs de la démocratie, se pose la question du rôle (donc de leur non-exclusion (Carvalho, 2003) et du pouvoir) de ces « *habitants* » et plus généralement des différents groupes sociaux :

Un droit, au contraire des nécessités et des manques et intérêts n'est pas particulier et spécifique, [...] [mais] valable pour tous les individus, groupes et classes sociales. [...] La démocratie se fonde sur la création, reconnaissance, garantie et consolidation des droits. L'autoritarisme social et la division économique sous la forme de carence et de privilège bloquent l'émergence d'une société démocratique » (Chauí, 1994, p. 28)

Le phénomène de mondialisation qui s'amplifie après les deux guerres mondiales, n'épargne pas le secteur de la conservation de la nature dont les normes s'internationalisent. Pour Estienne Rodary et Hervé Rakoto Ramiarantsoa,

« Depuis plusieurs décennies, mais avec un renforcement notable à la suite du sommet de Rio de 1992, la globalisation structure et détermine les discours. Elle souligne la nécessité d'allier « les besoins des peuples indigènes et ceux des écosystèmes sains » (Worldwatch Institute, 2005⁵²) » (Rodary et Rakoto Ramiarantsoa, 2008, p. 248)

Cette nouvelle aspiration à l'implication des acteurs et habitants locaux induit une adaptation du mode de gestion et de décisions des espaces protégés, (habités surtout, mais pas uniquement)⁵³. La notion de « gouvernance » devient au cœur des préoccupations internationales.

« Parallèlement, nous avons découvert « la gouvernance des aires protégées », un concept qui, jusqu'il y a environ une dizaine d'années, était à peine connu. Les premières, et innovantes, façons de lui donner du sens ont émergé juste avant le Vème Congrès Mondial sur les Parcs de l'UICN (Durban, 2003⁵⁴) où, pour la première fois, un courant thématique entier a été consacré à ce sujet. Depuis lors, les concepts et les pratiques ont évolué et se sont consolidés en devenant un nouveau domaine de recherche dont la portée et le développement s'étendent rapidement. » (UICN et al., 2014, p. xii)

⁵¹ Pearse A. et Stiefel M., 1994, « An inquiry into participation, A research approach », in "Stiefel M. and Wolf M., A Voice for the Excluded: Popular Participation" in *Development – Utopia or Necessity ?*, Ed. Zed Books, Londres.

⁵² Worldwatch Institute, 2005, "From readers", in *World Watch Magazine*, janv.-féb. : 5-20.

⁵³ Nous verrons par la suite que les motifs de la participation sont en réalité divers et pas systématiquement le fruit de bonnes attentions démocratiques envers ses habitants et autres acteurs locaux.

⁵⁴ UICN, 2003a, *Durban Accord*, Vème Congrès Mondial des Parcs de l'UICN, Gland (Suisse) ; et UICN, 2004, *Durban Action Plan*, Vème Congrès Mondial des Parcs de l'UICN, Gland (Suisse), 2004.

Les thèmes de la participation⁵⁵ et de la gouvernance sont adoptés par les puissantes organisations internationales (gouvernementales ou non) influentes dans les secteurs de la conservation et du développement. Cela s'illustre par un ensemble de rencontres, textes officiels et autres conventions internationales, abordant le sujet depuis les années 1970 (voir tableau 9).

Tableau 9 : Chronologie de l'implantation d'une norme participationniste

Date / Organisateur	Evènement	Thèmes discutés ou recommandations formulées attestant de l'ancrage progressif dans les discours d'une norme participationniste
1976 ONU	ICESCR ⁵⁶	Il « <i>Reconnait aux peuples le droit à l'autodétermination et engage les parties signataires à une assistance au développement pour les populations les plus pauvres.</i> » (Depraz, 2008, p. 111).
1980 UICN, WWF, FAO, PNUE	Stratégie mondiale de la conservation	« <i>La participation des communautés locales, notamment par la consultation, la planification, la prise de décisions et la gestion, est un moyen précieux de tester et d'associer les objectifs économiques, sociaux et écologiques. Elle est en outre un moyen d'éviter les décisions inconsidérées, et constitue un instrument éducatif qui permet de faire comprendre au public l'importance de la conservation et les problèmes qui se posent, et aux planificateurs et dirigeants, les préoccupations de l'opinion. La participation crée de la confiance et fait mieux comprendre les objectifs de gestion. Elle apporte des données supplémentaires aux planificateurs et dirigeants. La participation est particulièrement importante dans le développement rural, car sans la participation active de la population rurale, sans sa compréhension des problèmes et de leurs solutions, les réalisations restent limitées</i> » (UICN et al., 1980, p. 41)
1982 UICN	3 ^{ème} Congrès mondial des parcs nationaux à Bali (Indonésie)	Le modèle de conservation « community-friendly conservation » est adopté. « <i>Cette stratégie repose essentiellement sur un renforcement de l'aide aux communautés locales, par l'éducation, le partage des revenus issus de la conservation, la mise en place de projets de développement dans les zones périphériques des aires protégées.</i> » (Montamat, 2007, p. 37). Il s'agit ici de faire des communautés locales des partenaires de la conservation (donc participants indirects de l'effort de conservation). Si elles sont sensibilisées à la protection de l'environnement le risque de nuisance par des usages inadéquats serait diminué. Et si elles gagnent de l'argent grâce à l'espace protégé, elles pourraient vouloir le maintenir et le soutenir plutôt que de s'y opposer.

⁵⁵ Pour rappel, dans le cadre de cette étude, nous avons recours à cette notion de la même façon que les sciences politiques ou la sociologie. Concernant les espaces protégés, la participation peut être entendue comme une collaboration, une contribution, une intégration, un engagement, à des processus en lien avec la gestion de ces territoires. Cela inclut tant des simples débats et des prises de décision, que la définition ou l'exécution de projets concrets en lien direct avec le devenir de ce territoire.

⁵⁶ ICESCR = International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights = Pacte international relative aux droits économiques, sociaux et culturels.

<p>Fin des années 1980</p> <p>Banque Mondiale</p>	<p>S'engage dans la conservation décentralisée</p>	<p>« L'engagement de la Banque Mondiale dans les programmes de conservation décentralisée, à la fin des années 1980 (Compagnon, 2000)⁵⁷, et l'afflux de financements internationaux dans ce secteur vont largement encourager la mise en œuvre de projets de conservation communautaire (community-based conservation), aussi appelés, de conservation participative (participatory conservation) ou encore projets de conservation et de développement intégrés (PCDI) ». (Montamat, 2007, p. 36)</p>
<p>1985 WWF</p>	<p>Rapport du Programme Terres sauvages et droits humains</p>	<p>Les expériences de ce programme montrent « que les projets sont susceptibles d'avoir plus de succès lorsqu'ils impliquent la population locale dès le début et sont conçus pour répondre à un besoin spécifique identifié par la communauté. » (WWF, 1988, p. 67)</p>
<p>Fev. 1992</p> <p>UICN</p>	<p>4^{ème} Congrès mondial des parcs nationaux à Caracas (Venezuela)</p>	<p>« les conflits entre les politiques de conservation et les communautés locales apparaissent d'une manière plus explicite autour du congrès de Caracas. [...] Parmi les thèmes émergents de Caracas, avec une projection globale [...] Il a été reconnu que l'établissement des aires protégées doit être socialement responsable. Non seulement que les communautés locales doivent être compensées équitablement quand se crée une aire protégée, [...] [et que] les aires protégées représentent, également, une opportunité pour le maintien des modes de vie de certains groupes humains et le développement des communautés rurales adjacentes. Le congrès a rappelé « l'urgence de parvenir à la participation communautaire et à l'équité dans les processus de prise de décision, ainsi que le respect mutuel entre les cultures (McNeely 1993)⁵⁸. » (UICN et Andrade, 2003, p. 7)</p>
<p>Juin. 1992</p> <p>ONU</p>	<p>Convention sur la Diversité Biologique adoptée lors du 3^{ème} Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro (Brésil)</p>	<p>« La consécration institutionnelle et juridique de la norme participative peut être lue au plan international dans la déclaration de Rio en 1992 » (Barbier et Larrue, 2011, p. 71)</p> <p>« [...] respecte, préserve et maintient les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et en favorise l'application sur une plus grande échelle, avec l'accord et la participation des dépositaires de ces connaissances, innovations et pratiques et encourage le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques » article 8 de la CDB. (ONU, 1992, p. 7)</p>
<p>1996 UNESCO</p>	<p>Traité de Séville sur les réserves de biosphères (Espagne)</p>	<p>« Objectif II.1 : S'assurer du soutien et de la participation des populations locales. [...] Recommandations au niveau de chaque réserve : 5. Recenser les intérêts des divers partenaires, et intégrer pleinement ces différents acteurs sociaux aux processus de planification et de prise de décision concernant la gestion et l'utilisation de la réserve de biosphère. » [...] 8. Créer des incitations à la conservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles, et des sources alternatives de revenus dans le cas où les activités locales sont limitées ou interdites au sein de la réserve de biosphère. 9. S'assurer que les bénéfices provenant de l'exploitation des</p>

⁵⁷ COMPAGNON, D., 2000, « Impératifs et contraintes de la gestion communautaire », in COMPAGNON, D et CONSTANTIN, F., 2000, *Administrer l'environnement en Afrique : gestion communautaire, conservation et développement durable*, Paris, Karthala, pp. 13-35

⁵⁸ McNeely, J. (ed.), 1993, *Parks for Life- Report of the Fourth World Congress on National Parks and Protected Areas*, IUCN, Cambridge UK and Gland, Switzerland.

		<i>ressources naturelles sont équitablement partagés avec les partenaires [...] » (UNESCO, 1996, p. 8)</i>
1996 UICN- WPCA ⁵⁹	Publication officielle	« L'ouvrage <i>Principes et lignes directrices sur les peuples autochtones et traditionnels et les aires protégées</i> , « souligne la nécessité de gérer ces aires avec les peuples indigènes et de respecter leur connaissance de l'environnement. » (Rodary, Aubertin et Pinton, 2008, p. 22)
2002 UICN	Publication officielle	« L'implication des parties prenantes est particulièrement importante à l'échelle locale: en fait, il n'est jamais trop tôt pour impliquer les communautés locales dans la planification d'une aire protégée de catégorie V , et il faudrait le faire bien avant que l'aire soit établie. » (UICN-WCPA et Phillips, 2002, p. 34).
2003 UICN	5 ^{ème} Congrès mondial des parcs nationaux à Durban (Afrique du Sud)	« La participation des populations autochtones et des communautés locales est aujourd'hui acceptée comme une condition essentielle du succès de la gestion des aires protégées. Les nouveaux modèles de gouvernance qui tiennent compte du pouvoir décisionnel local ne présentent pas seulement des avantages pour la conservation, mais aussi, en autonomisant les communautés, des avantages sociaux importants. ⁶⁰ » (UICN, Meith et Hulm, 2003, p. 22-23)
2008 UICN	Publication officielle	L'UICN reconnaît quatre grands types de gouvernance pour les aires protégées, chacun d'eux pouvant être associé à n'importe quel objectif de gestion : A. Gouvernance par le gouvernement ; B. Gouvernance partagée ; C. Gouvernance privée ; D. Gouvernance par les populations. (Dudley, 2008, p. 32)
2004	7 ^{ème} réunion CDB (Malaisie)	Plusieurs pays ratifient « la pertinence de la pleine et efficace participation des communautés locales et des secteurs intéressés par la mise en œuvre et la gestion des aires protégées , ainsi que la nécessité de promouvoir l'égalité et le partage des bénéfices résultant de la présence de ces aires protégées » (MMA, 2004, p. 19)
2012 ONU	COP 11	« La COP 11 a insisté encore davantage sur la nécessité pour les Parties de redoubler d'efforts pour établir des comités multisectoriels qui incluent des représentants des peuples autochtones et des communautés locales en soutien au PdTAP⁶¹, et pour continuer à mener des analyses de la gouvernance des aires protégées, afin d'améliorer la gestion des systèmes d'aires protégées. » (UICN et al., 2014, p. xv)
2014 PNUE	Protected Planet Report	"While the concept of equity has many different aspects, [...], certain key considerations should be factored into all processes related to equity: (i) distributive equity reflects the distribution of costs, benefits and risks; (ii) procedural equity focuses on involvement in decision making ; and (iii) contextual equity addresses pre-existing conditions that limit or facilitate people's access to decision-making procedures, resources and, thereby, benefits. " (PNUE, Juffe-Bignoli et al., 2014, p. 32)

⁵⁹ WCPA = World Commission Protected Areas = Commission Mondiale des Aires Protégées. C'est l'une des commissions de l'UICN en charge des aires protégées

⁶⁰ On peut lire dans la suite du texte : « Les ateliers ont reconnu que les communautés ne seront équitablement autonomisées que lorsque les disparités actuelles en matière de pouvoir politique et de niveau de consommation seront effacées mais quelles seront les incidences sur les aires protégées ? La nouvelle approche suppose également que nous renforçons les capacités des communautés qui vivent près des aires protégées pour qu'elles puissent identifier et résoudre elles-mêmes leurs problèmes et saisir les occasions offertes par la présence des aires protégées tout en renforçant les capacités d'autres acteurs de traiter les questions communautaires »

⁶¹ PdTAP = Programme de Travail sur les Aires Protégées.

2014 UICN	6 ^{ème} Congrès mondial des parcs à Sydney (Australie)	« Le Congrès mondial des parcs a entériné une évolution initiée avec le Sommet de la Terre à Rio, en reconnaissant le rôle des communautés autochtones et locales dans la conservation de la biodiversité, et en appelant à diversifier les systèmes de gouvernance. » (Lefebvre, 2015, p. 15)
------------------	---	--

Réalisation : L.M., 2016 (traduction et mise en gras par LM)

L'appropriation unanime par les institutions internationales de discours (néanmoins hétérogènes) sur la participation des communautés locales a fait de ce nouveau « mode de faire » une nouvelle « norme ». On pourrait presque parler d'injonction dans la mesure où l'adoption de ce mode de fonctionnement participatif devient auprès de certains bailleurs une condition à l'obtention de financements (Rodary et Rakoto Ramiarantsoa, 2008) :

« Cette participation des populations locales, à la fois politique (par la décentralisation) et économique (par la redistribution des revenus tirés des ressources naturelles et par l'emploi local) va devenir un pilier rhétorique de la conservation. »
(Rodary, Aubertin et Pinton, 2008, p. 22)

Malgré cette large acceptation du principe d'implication des communautés locales, les **voix dissidentes** n'auront pas tardé à émerger. Après plusieurs années d'expérimentation de co-gestion ou de « gestion communautaire », de nombreuses critiques ont été formulées par les biologistes et écologistes de la conservation. Courant des années 1990, certains auteurs (John Oates 1995 ; 1999 ; J. Terborgh, 1999 ; R. Kramer, C. Van Schaik et J. Johnson 1997; K. Brandon, K. Redford et S. Sanderson, 1998 ; T.O. McShane et M.P. Wells, 2004 ; A. Spiteri A., S.K. Nepalz, 2006) dénoncent la faible efficacité de la protection de la biodiversité dans les espaces protégés concernés par cette approche de la « conservation intégrée » et les modes de gestion participatifs associés. Ils en appellent à un retour à une protection plus stricte, et remettent en question la viabilité écologique d'un usage durable des ressources, ainsi que la présence de l'homme dans ces territoires.

« Le tournant participatif des années 1980 avait proportionnellement réduit l'influence de ces spécialistes, sommés alors de travailler sur des questions sociales. Vingt ans plus tard, le constat d'échec des expériences de gestion durable leur a permis de retrouver un discours politique légitime (Brechin et al., 2003⁶²). Selon eux, puisque les tentatives de développement durable local susceptible de répondre à la fois aux impératifs de protection de la biodiversité et aux besoins des sociétés s'avéraient irréalisables et puisque le taux de destruction de la biodiversité obligeait à une mobilisation urgente, un retour à des formes classiques de conservation pouvait être justifié. Ceci revient à exclure de nouveau les dynamiques sociales du champ d'action de la conservation, dont le caractère avant tout biologique est réaffirmé (van Schaik et al., 2002⁶³). » (Rodary, 2008, p. 88)

Des contestations à cette vague de "back to barriers" (Wilshusen et al., 2002 ; Rodary, Castellanet et Rossi, 2003 ; Hutton, Adams et Murombedzi, 2005 ; Montamat, 2007 ; Rodary, Aubertin et Pinton, 2008 ; Rodary, 2008) ont réanimé le débat sur l'intérêt de l'implication des communautés locales pour une conservation de la nature à long terme. Quatre chercheurs de l'Université du Michigan ont mené une analyse critique d'un ensemble d'articles qui argumentent que l'approche de la

⁶² BRECHIN S. R., WILSHUSEN P. R., FORTWANGLER C. L., WEST, P. C. (Dir.), 2003, *Contested nature. Promoting international biodiversity with social justice in the twenty-first century*, New York, State Univ. of New York Press

⁶³ VAN SCHAİK C., TERBORGH J., RAO M. (Dir.), 2002, *Making parks work. Strategies for preserving tropical nature*, Washington, Island Press.

conservation basée sur l'intégration des communautés locales (*People Oriented Approaches to Conservation*) n'a pas réussi à atteindre son principal objectif qui est la protection de la diversité biologique. Les quatre auteurs concluent que le retour au protectionnisme (donc protection plus radicale basée sur une ségrégation Homme/nature) ne permettrait pas de protéger la biodiversité à long terme (Wilshusen et al., 2002, p. 17).

Dans la conclusion de l'ouvrage « *aires protégées, espaces durables* », H. Rakoto Ramiarantsoa et E. Rodary développent un paragraphe intitulé « *La participation est morte, vive la participation !* » dans lequel ils récapitulent les gains et limites de l'ère de la participation, qu'ils évoquent au passé. En 2008, l'heure était donc au bilan (intermédiaire ?) ? Pour ces auteurs, nous serions aujourd'hui dans une période « *post-participationniste* » (Rodary et Rakoto Ramiarantsoa, 2008, p. 259). Non pas dans le sens où celle-ci disparaîtrait des politiques de conservation de la nature, mais dans le sens où elle ne serait plus « sous les projecteurs », mais plutôt considérée « *comme un outil politique parmi d'autres* » (*ibid.* p. 259).

Le débat est donc loin d'être clos ; confirmant l'intérêt de recherche sur le thème de l'implication (au sens large) des communautés locales à l'usage et à la gestion des espaces protégés, thème qui est au cœur de nos travaux.

Aussi, nous attarderons nous dans la prochaine section sur la diversité des réalités que recouvre la notion de participation des communautés locales. Nous verrons qu'une situation de participation est caractérisée par plusieurs composantes. Nous questionnerons les différents registres de recours à la participation, les différentes modalités de mise en œuvre, mais aussi les limites de ces dispositifs concernant la gestion des espaces protégés. Ces composantes d'une situation de participation ne sont pas toujours évidentes à identifier et requièrent une certaine immersion dans la situation étudiée pour cerner au mieux les rapports humains en jeu (impliquant des sentiments, des positions partagées ou non...).

1.2 Les conséquences de la participation institutionnalisée pour les personnes participant

Les multiples facettes de la participation institutionnalisée dans les espaces protégés

Après avoir montré comment l'ensemble des grandes institutions internationales en lien avec la conservation de la nature font de la participation des communautés locales un défi majeur de la gestion des espaces protégés, voyons plus précisément ce qui est entendu par là. Finalement, à quoi correspond *la participation* ? Et qu'est-ce que « participer » déclenche ?

« La participation désigne au sens étymologique l'action de participer, c'est-à-dire de collaborer en s'associant, en prenant part à quelque chose. Il y a donc l'idée d'une concertation c'est-à-dire d'une entente pour agir ensemble ou encore de la préparation d'une action en commun » (Glon et Pecqueur, 2016, p. 25)

Avant d'aller plus loin rappelons que nous nous intéressons dans cette recherche qu'à un volet spécifique de la participation : **la participation institutionnalisée**, c'est-à-dire souhaitée, initiée et

orchestrée par des institutions. Avec ce parti-pris, nous écartons de notre champ d'étude toutes les formes de participation auto-impulsée comme par exemple :

- Des individus ou groupes qui demanderaient à créer des espaces de dialogue, de co-construction auprès d'acteurs institutionnels ;
- Des individus ou groupes qui feraient des propositions au pouvoir exécutifs, à des gestionnaires de parc ;
- Des individus ou groupes qui initieraient des actions (qui pourraient ensuite être accompagnées ou reprises par d'autres acteurs).

S'agissant de politiques d'aménagement et de gestion du territoire - comme c'est le cas des espaces naturels protégés - la visée finale d'une démarche de participation **concerne la gestion et le devenir du territoire** (Beuret, 2011). Tant dans sa composante physique et spatiale (délimitation du territoire, usage des ressources, occupation de l'espace,...) que sociale (mode d'administration du territoire, relations communautaires, modes d'échanges, identités,...).

Pour comprendre les enjeux d'une situation de participation, il nous semble nécessaire de s'intéresser à plusieurs aspects (les personnes et groupes concernés, les conditions et motifs de leur participation ou non...). Ces aspects sont inter-reliés. Aussi, pourrions-nous parler d'un « *système participatif* » caractérisé par des composantes. Néanmoins nous conserverions l'expression « situation de participation » qui nous semble plus intelligible. Chaque composante de cette situation de participation (présentée dans la 1^{ère} colonne du tableau 10) peut être associée à une question clé, plus illustrative, comme indiqué dans la deuxième colonne de ce tableau.

Tableau 10 : Les composantes d'une situation de participation relative à la gestion d'un territoire

Composantes	Questions associées	Exemple dans le champ de la « DECISION » (Définir ce qu'on veut pour le territoire)	Exemple dans le champ de l'« ACTION » (Réaliser une action pour modifier le territoire)
Un sujet (personne ou groupes)	Qui participe ?	Des élus du conseil municipal ...	Les adhérents d'une association...
Un acte	De quelle façon (et selon quel degré) le sujet participe-t-il ?	...analysent, évaluent et suggèrentorganisent et contribuent...
Un dispositif (ou moyen)	Comment le sujet participe-t-il ?	..., à l'occasion d'un groupe de travail,...	...à une journée de mobilisation collective...
Une temporalité	A quelle fréquence et pendant combien de temps le sujet participe-t-il ?	...qui se réunit 1 fois par mois pendant 3 mois...	...annuelle,...
Un objectif	A quoi le sujet participe-t-il ?	...un diagnostic et projet de territoire...	...de ramassage des déchets...
Un motif des personnes participant	Pourquoi (finalité) le sujet participe-t-il ?	...pour y faire faire valoir leurs positions spécifiques.	... pour améliorer le cadre de vie de leur commune et sensibiliser le public à la pollution et au tri des déchets

Réalisation : LM, 2016

La participation institutionnalisée peut concerner **un champ plus théorique, celui de la décision** (on est alors dans le registre de la démocratie participative), ou un **champ plus opérationnel** : l'exécution de politique, la mise en œuvre d'un projet, d'une action. Un exemple pour chacun de ces champs est disponible dans les 3^{ème} et 4^{ème} colonnes du tableau 10.

Pour prendre quelques exemples, disons que la consultation⁶⁴ des habitants lors d'une réunion publique en vue de la création prochaine de tel type d'espace protégé est un dispositif permettant la participation à la *décision* (créer ou non un espace protégé, de telle catégorie plutôt qu'une autre). *Idem* pour un groupe de travail se réunissant à plusieurs reprises pour identifier les priorités en matière d'intervention dans l'espace protégé. Tandis que la constitution d'une brigade de volontaires anti-incendie ou des bénévoles pour réaliser un chantier d'entretien de certains milieux naturels, sont des dispositifs de participation à la mise en œuvre de décisions préalables et d'actions. Certains cas de figures peuvent être ambigus car à la jonction des deux. Ce serait le cas par exemple de groupes de travail animés par les gestionnaires institutionnels de l'espace protégé qui convieraient les acteurs du territoire et habitants à simplement réfléchir et proposer des déclinaisons possibles de ces enjeux du territoire pré-identifiés, en actions à réaliser dans les prochaines années. Car d'un côté on ne se situe pas ici dans une action très concrète qui modifie le territoire, mais de l'autre on n'est pas non plus dans la décision, car le cadre général, les enjeux du territoire auraient, eux, déjà été définis/ décidés en amont et sans participation par exemple.

C'est sur cette base que nous identifions quel champ de participation (à la décision, ou à l'action) est le plus encouragé par les gestionnaires des deux territoires que nous étudions, et que nous interpréterons des significations possibles.

D'autres composantes d'une situation de participation n'apparaissent pas dans de ce tableau. C'est le cas de l'**auteur** de l'initiative de la participation et du dispositif mis en œuvre. On pourrait parler de dispositif participatif « ascendant » et « descendant » selon si les personnes participant sont respectivement (auteur ou non de ces dispositifs). Et finalement, le recours à des dispositifs de participation « exogènes » pose directement la question suivante : « comment inciter les personnes « cible » à participer ? ». Nous avons régulièrement été questionnés et sollicités durant notre parcours doctoral à ce sujet par des agents d'institutions avouant avoir du mal à faire participer des agriculteurs, des habitants « λ » ... à leurs initiatives. Nous constatons que cette question est au cœur des préoccupations de nombreuses institutions notamment publiques. Toutefois, elle n'est pas au cœur de notre recherche.

Une version plus provocatrice est évoquée par certains chercheurs. Lorsque l'auteur du dispositif participatif n'est pas la personne participante ils parlent alors de participation « **d'élevage** » (Lefort et Thibaud, 1979 ; Mermet, 2007 ; Blondiaux et Fourniau, 2011 ; Neveu, 2011 ; Seguin, 2016) . Cette participation est donc orchestrée (contrôlée) par des personnes et groupes dominants et ayant déjà du pouvoir (de décision et d'action sur le territoire). Le pouvoir de participer est alors *donné* aux

⁶⁴ Pour rappel, lors d'une **consultation**, les participants ne sont que consultés : on leur demande leurs avis. Mais cela n'implique pas que les décideurs les prennent en compte. Les participants consultés n'ont pas de pouvoir direct sur la décision finale, qui ne leur appartient pas. Tandis que la **concertation** est une recherche de consensus entre plusieurs acteurs afin de prendre ensemble une décision ou résoudre ensemble un problème (Touzard, 2006).

personnes participantes, qui le saisissent ou non, selon si elles décident de participer ou non. Tandis que la participation « *sauvage* » renvoie à une situation où les personnes participantes sont les auteurs de ces dispositifs participatifs (*ibid.*). Dans ce cas le pouvoir de participer est *créé* par les sujets qui n'en bénéficiaient pas auparavant. Cette métaphore agricole, peu élogieuse mais très évocatrice, rappelle l'attitude d'un bétail servile qui irait là où leur éleveur les inviterait à se rendre. Par exemple si le pouvoir exécutif d'un territoire administratif (le maire d'une commune par exemple) propose et organise des groupes de consultation relatifs à la définition du futur du territoire, il reste maître de cette situation qu'il organise. Il décide du nombre de groupes, du jour et de l'heure des rencontres, du nombre de rencontres, des thématiques à discuter, ... Pour peu que le nombre de places pour participer à ces groupes soit limité, le pouvoir exécutif peut sélectionner les participants (donc les positions écoutées ou non). Et pour finir, comme il ne s'agit que d'une consultation, les divers avis et suggestions des participants peuvent être écoutés, mais ils ne seront pas nécessairement pris en compte. Dans cet exemple, c'est le pouvoir exécutif de ce territoire (*à priori* légitimement élu) qui aurait le dernier mot, le pouvoir de décision finale. Et dans les cas où la consultation ne donne pas nécessairement lieu à une « justification » de la prise en compte ou non des suggestions et avis des participants, il n'y a alors même pas de contrôle indirect exercé par les participants (puisque pas de compte à rendre de la part de l'exécutif).

A l'inverse si des sujets⁶⁵ (habitants, associations et autres organisations diverses formant un groupement d'acteurs) se mobilisent, créent eux-mêmes des lieux de discussion, de négociation, de propositions puis *gagnent* un espace d'écoute et de négociation auprès de l'exécutif ; on peut dès lors parler d'une participation « *sauvage* ». Pour reprendre la métaphore agricole, dans ce cas de figure les animaux iraient paître « dans le coin » et à l'heure de leur choix, plutôt qu'au lieu et moment décidé par leur éleveur.

Cette référence métaphorique permet de souligner une des limites de la participation institutionnalisée : la « mise en scène » par les détenteurs du pouvoir de décision et d'action, d'un gain de pouvoir (en fait très modéré) des personnes participant. Dans le cas d'un partage de pouvoir vraiment faible (simple réunion d'information ou même de concertation par exemple), cette mise en scène de la participation relèverait alors, au contraire, d'un contrôle et d'un maintien (voire d'un renforcement) de la distribution de pouvoir déjà en place. Car c'est bien l'institution qui décide en amont des règles et normes de la participation, qui est dès lors très contrôlée.

Par l'étude des dynamiques de participation dans les EPH et leurs conséquences pour les acteurs et les dynamiques territoriales, nous nous intéressons nécessairement à la répartition (entre les différents groupes de la société) du pouvoir de décision et d'action quant au devenir du territoire. Cela passe par l'identification des acteurs qui contrôlent les décisions et autres leaders charismatiques notamment.

Nous étudions d'abord brièvement les situations de participation mises en place lors de la création des EPH et de la définition de leur projet de territoire. Puis nous nous focalisons sur les situations de

⁶⁵ Par sujet nous faisons allusion au « sujet politique » au sens de (Therborn, 1991). Cette terminologie est très répandue dans la littérature lusophone (notamment) pour évoquer des personnes non soumises, des êtres politiques pouvant être qualifiés et aptes à être auteurs de leur propre vie (Irving, 2006 ; Maesschalck et Blesin, 2009 ; Baquero, 2013 ; Gaudio et Pereira, 2014)

participation de 6 initiatives institutionnelles de développement (qui déclinent, et opèrent les projets de territoires respectifs). À ces deux échelles (projet de territoire / initiatives locales) ce sont des institutions qui sont à l'origine des dispositifs participatifs. Il s'agit donc essentiellement d'une étude sur de la participation institutionnalisée (ou d'« d'élevage »). Car, dans ces six initiatives, les participants s'impliquent (ou non) à une dynamique de développement, mais par le biais de dispositifs participatifs dont ils ne sont pas les auteurs (conseil de gestion, groupe de travail, comité de pilotage, réunion d'information, formations,...).

Cela ne signifie pas qu'il s'agit là de la seule forme de participation existante sur le territoire, loin de là. De nombreuses initiatives non institutionnelles émergent dans les territoires, par les acteurs de la société civile (parfois loin des institutions). Elles n'en sont pas moins nombreuses, importantes et intéressantes, mais nous avons décidé de ne pas nous y consacrer dans cette recherche.

Au final, nous cherchons à identifier dans quelles conditions une participation d'« élevage » peut stimuler une participation « sauvage ». Autrement dit, dans quelles mesures, suite à des premières participations incitées par les institutions gestionnaires, les personnes participantes (non auteurs des dispositifs de participation) deviendraient elles-mêmes demandeurs de plus d'implication, voire même, auteurs de dispositifs participatifs et / ou d'initiatives ascendantes ? Et dans le cas où cela ne se produit pas : pourquoi ? Quels sont les facteurs explicatifs qui peuvent être mis en lumière ? Quelles interprétations peut-on faire ?

La compréhension des conséquences de la participation institutionnelle passe par l'analyse globale de la « situation de participation »

Comme évoqué en début de cette section 1.2, une situation de participation est définie par plusieurs composantes. Nous référençons celles qui nous semblent être les principales dans le tableau 10. Ce paragraphe revient sur ces différentes composantes et discute les formes qu'elles peuvent prendre dans le cas de la gestion d'espaces protégés et la mise en œuvre d'initiatives de développement. Ce cadre théorique nous servira à analyser les situations de participation en place sur nos territoires d'étude, à mettre en lumière leurs enjeux, ceci afin de mieux comprendre les conséquences induites ou non.

> Les objectifs de la participation : à quoi participe-t-on dans des espaces protégés habités ?

Les espaces protégés habités, comme outil d'aménagement du territoire, sont établis sur un espace géographique où préexistent un, voire plusieurs territoires. Dès lors, les règles de vie collective et individuelle en sont bouleversées. Il en va donc de l'intérêt direct de la société concernée par ces changements, d'être plus impliquée dans la définition de ce nouveau cadre. Depuis l'idée de son arrivée sur le territoire, à la définition de son contour et contenus, jusqu'à la mise en œuvre d'actions spécifiques. Les objectifs de la participation (en référence au tableau 7) sont donc ici **chacune des différentes phases** de vie d'un espace protégé. Parmi elles, on retrouve généralement (mais pas systématiquement) les étapes suivantes :

- diagnostic de territoire attestant de la nécessité d'instaurer un espace protégé ;
- identification du type d'espace protégé et délimitation de l'espace concerné ;
- définition d'une vision à long terme et d'une stratégie pluriannuelle ;

- élaboration d'un projet de territoire ou d'un plan de gestion (avec ou sans zonage de l'occupation du sol);
- mise en œuvre du plan de gestion, des projets ;
- évaluation de l'action ;
- altération du projet pluriannuel, etc.

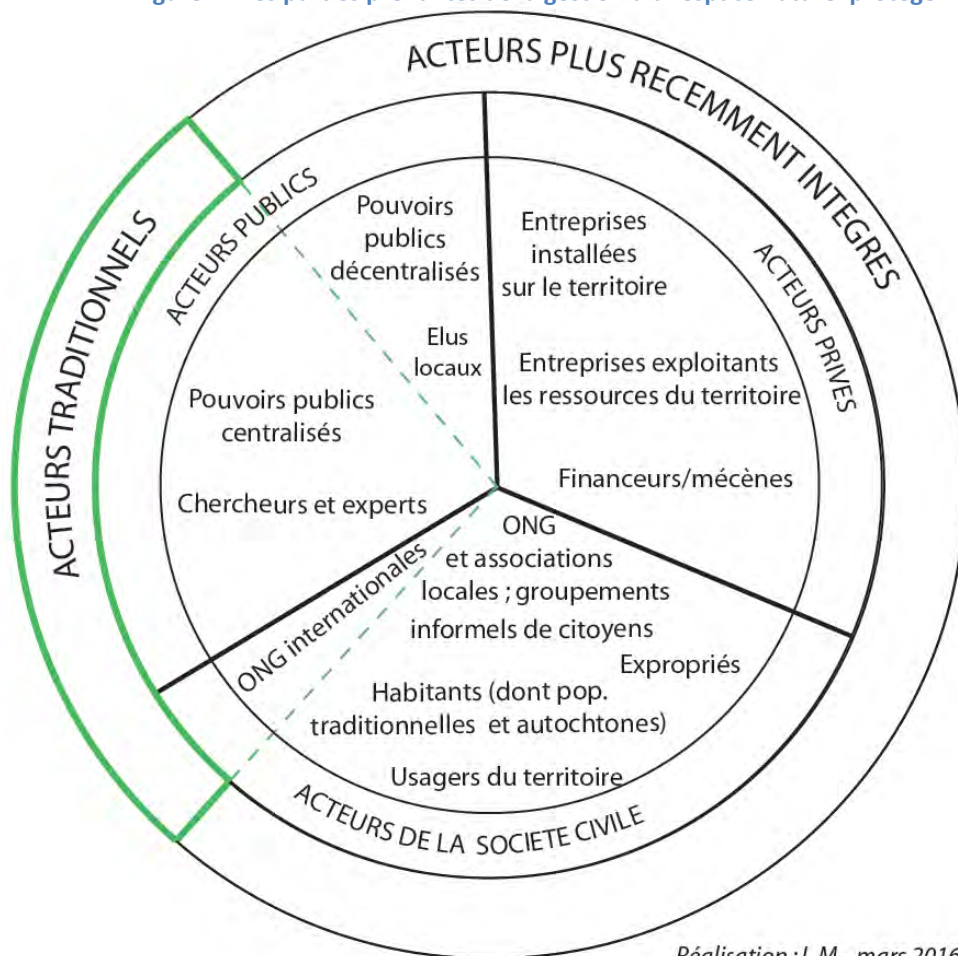
Le tout, selon une démarche idéalement itérative.

Notre recherche interroge le « système participatif » de plusieurs de ces phases, mais se focalise plus particulièrement sur **la mise en œuvre du Projet de territoire par le biais de plusieurs initiatives de développement** basées sur la protection et la valorisation des ressources locales.

> Les sujets de la participation : qui participe ?

En tant qu'espace, voire territoire, d'un côté et outils d'une politique (de protection de la nature et/ou d'aménagement du territoire) de l'autre, le devenir d'un espace protégé concerne une grande diversité de parties prenantes (ou parties intéressées). Ils sont identifiés dans la figure 4 suivante :

Figure 4 : Les parties prenantes de la gestion d'un espace naturel protégé habité



Les acteurs⁶⁶ traditionnels des espaces protégés sont les administrations publiques (plutôt centrales dans le cadre de politique plus radicale de préservation de la nature ; et plutôt décentralisées dans le cadre de politique de conservation intégrée). À ces élus et techniciens en charge de l'administration de ces territoires, s'ajoutent les scientifiques/experts rattachés à ces administrations. À partir des années 1960/70 les ONG internationales de conservation de la nature ont fait leur entrée dans le secteur de la conservation. Elles sont aujourd'hui des acteurs incontournables de la conservation et qui plus est en matière de *biodiversité*, concept dont elles sont à l'origine. (Dumoulin et Rodary, 2013).

Les critiques du modèle excluant l'espace protégé et *a fortiori* l'émergence du paradigme intégrateur ont permis l'intégration de divers acteurs aux prises de décisions et actions mises en œuvre dans les EP. C'est le cas de l'ensemble des autres acteurs de la société civile (tous groupes sociaux confondus), qu'ils soient organisés en association/ONG, ou non (groupement de citoyens ou d'autres acteurs sans fondement juridique). Les terminologies évoquant la société civile « non nécessairement organisée » foisonnent : habitants, populations locales, communautés locales, citoyens, usagers, populations concernées, populations traditionnelles, populations autochtones, etc. Elle peut être menée par des personnalités charismatiques au leadership notoire. Les entreprises comptent aussi parmi les acteurs concernés par ces politiques et pouvant légitimement être associées à la gestion du territoire. On peut par exemple évoquer les entreprises en lien avec le tourisme de nature qui ont toutes leur place dans la définition et mise en œuvre de politiques de développement touristique respectueux des patrimoines naturels et culturels. Tant pour qu'elles puissent faire remonter leurs connaissances du territoire, être sensibilisées aux spécificités d'un tourisme dans des EPH, que pour être partenaires de la valorisation et conservation des richesses locales ; c'est-à-dire de la mise en œuvre des politiques pour le territoire.

Enfin, les générations futures sont également concernées par le devenir de ces territoires et il convient à ce titre qu'elles puissent être représentées ou du moins prises en considération lors des prises de décision afférentes aux espaces protégés habités.

Notre analyse de la participation des acteurs locaux (dont les habitants et usagers du territoire) à la création des EPH, de leur projet de territoire et de la mise en œuvre d'initiatives de développement, passe par **l'identification de la diversité des acteurs concernés impliqués ou non** dans ces dynamiques territoriales.

> *Les dispositifs de la participation : comment participer ?*

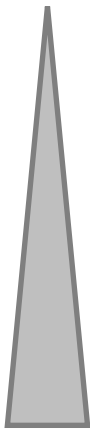
Ce que nous entendons ici par **dispositifs participatifs** sont en quelque sorte le support pratique de la participation. C'est l'ensemble des modalités techniques qui ont vocation à permettre la participation de personnes -à une prise de décision par exemple- que ces dispositifs soient institutionnels ou non. En d'autres termes, un dispositif participatif peut être conçu et animé par une institution publique (comme les gestionnaires d'espaces protégés p.e.). Mais ils peuvent aussi être initiés et organisés par les propres « participants » (comme par exemple un collectif d'acteurs qui

⁶⁶ Une figure est disponible en annexe 2 pour préciser l'usage que nous faisons des termes d'acteurs, partenaires, public-cibles et bénéficiaires de projets.

déciderait de se réunir en vue de débattre d'un sujet commun et d'émettre des propositions auprès du pouvoir exécutif). La *nature*, le *degré* de la participation des participants sont directement reliés aux *dispositifs* participatifs et à leur *temporalité* (nombre et fréquence). La question du partage du pouvoir est ici directement soulevée.

Cette relation entre « moyens de la participation » et « pouvoirs des participants » s'exprime notamment à travers les nombreuses « échelles de la participation » qui ont vu le jour (tableau 11). La référence la plus citée est celle de Sherry Arnstein, (1969). Elle permet de caractériser le degré d'intervention des citoyens (on peut alors parler de pouvoir) en fonction du type d'interventions dans les prises de décision orchestrées par les pouvoirs publics. De nombreux autres auteurs ont travaillé à la définition, spécification ou simplification de telles échelles. Dans le tableau 11 nous en évoquons deux qui ont particulièrement travaillé sur les espaces protégés (Pimbert et Pretty, 1995 ; Beuret, 2011). Le spectre de ces échelles s'étend de la non-participation (qui est une forme à part entière de la participation) à la délégation de gestion (où l'institution gestionnaire délègue l'ensemble des pouvoirs effectifs aux citoyens). Il comprend une diversité de combinaisons intermédiaires telles que le simple recours à des dispositifs de communication (thérapeutiques, voire manipulateurs), la co-gestion, la concertation ou une plus légère consultation, par exemple.

Tableau 11 : 3 échelles de la participation

Niveau de participation	Les niveaux de participation par Arnstein (1969)	Les niveaux de la participation par Pretty (1995)	Les niveaux de la participation par Beuret (2011)
Faible  Fort	1. Manipulation 2. Thérapie 3. Information 4. Consultation 5. Réassurance 6. Partenariat 7. Délégation de pouvoir 8. Contrôle citoyen	1. la participation passive 2. La participation par la transmission d'informations 3. la participation par consultation 4. la participation en échange d'incitations matérielles 5. la participation fonctionnelle 6. la participation interactive 7. l'auto-mobilisation	1. L'exclusion 2. L'information et la consultation 3. La participation contributive 4. La concertation 5. L'auto-mobilisation stimulée par les gestionnaires de l'espace protégé

Réalisation : LM, 2017

Ces différentes configurations de pouvoir varient selon les dispositifs participatifs, c'est-à-dire selon les supports et moyens utilisés pour orchestrer la participation. Chaque dispositif fait l'objet de règles de fonctionnement qui peuvent être réinventées et spécifiées selon la situation en jeu, le territoire etc. Si une liste exhaustive de ces dispositifs serait irréalisable et peu intéressante ici, le tableau 12 ci-dessous en introduit quelques-uns pour en illustrer la diversité et la distribution du pouvoir qu'il permet (ou non).

**Tableau 12 : Exemples de dispositifs participatifs institutionnels
et de la répartition des pouvoirs qu'ils permettent**

Dispositifs	Rôle(s) des personnes participant au dispositif proposé par une institution	Degré de pouvoir de ces personnes participant⁶⁷
Réunion d'information	Prennent connaissance	Nul : pas de pouvoir
Consultation par enquêtes publiques	Expriment leur adhésion ou non	Intermédiaire : Partage du pouvoir
Concertations de groupes de travail	Discutent et proposent	
Conseil de gestion paritaire où une personne = une voix	Discutent, proposent et votent	
Gestion communautaire d'espace protégé	Contrôlent	Fort : délégation du pouvoir

Réalisation : L.M., 2016

Malgré son statut de « référence », l'échelle de la participation de Sherry R. Arnstein n'est pas une panacée. Cécile Blatrix (2010) et Jean-Eudes Beuret (2011) référencent des auteurs proposant d'autres échelles de la participation, qui apportent certains compléments, voire d'autres angles d'évaluation. Les uns se focalisant sur la répartition du pouvoir entre le décideur final et les personnes participant, d'autres sur le degré de dialogisme des procédures (intensité, ouverture et qualité), d'autres sur la mise en œuvre (égalité des conditions d'accès, transparence et traçabilité des débats, clarté des règles organisant les débats qui sont proposés) ou encore sur la question des impacts de la participation sur la décision finale.

Certes, les modalités des dispositifs participatifs sont en effet garantes de la qualité du processus participatif. Néanmoins, aucune d'entre elles ne saurait être parfaite. Plusieurs débats évoquent les limites associées à ces dispositifs. Parmi elles, on peut citer la diffusion et indirectement la soumission d'un modèle d'organisation et de gestion occidentales, alimentant la thèse d'un néocolonialisme et d'une ingérence des politiques de conservation :

« La participation permet d'intégrer les populations locales dans les processus de décision et de mise en œuvre des projets dont elles sont les « cibles », mais cette intégration n'est possible que si ces populations adoptent le modèle bureaucratique occidental. En effet, d'après l'étude de Chauveau, sur le populisme bureaucratique (Chauveau, 1994⁶⁸), la culture occidentale véhicule un certain modèle d'organisation bureaucratique qu'elle souhaite diffuser au niveau d'organisations locales, par un processus de transfert de savoir et de savoir-faire vers les populations « cibles ». La mise en place de comités villageois, la création d'organisations paysannes sont des exemples de transfert d'organisation bureaucratique occidentale. » (Montamat, 2007, p. 42)

⁶⁷ Ou des participants « entrants » pour reprendre la terminologie adoptée plus haut et qui permet d'inclure dans le dispositif de participation, parmi les participants à la décision, les pouvoirs publics.

⁶⁸ CHAUVEAU, J-P, 1994, « Participation paysanne et populisme bureaucratique. Essai d'histoire et de sociologie de la culture du développement », in JACOB, J-P. et LAVIGNE DELVILLE, P. (dir.) *les associations paysannes en Afrique : organisation et dynamique*, Paris, Karthala, pp 25-60.

E. Rodary et H. Rakoto Ramiarantsoa mettent également en garde contre d'autres limites des dispositifs participatifs. Pour ces auteurs, ils peuvent par exemple permettre le retour de l'Etat central sur des espaces pourtant décentralisés ; certains intègrent certes les populations à l'action de programmes de protection mais pas à la définition de ses objectifs et règles ; ces dispositifs ne permettent pas nécessairement que les attentes locales soient les priorités de l'action ; ni une participation égale de tous étant donné la non homogénéité des populations... (Rodary et Rakoto Ramiarantsoa, 2008, p. 255-259). Ajoutons que la consultation peut être utilisée uniquement à des fins politico-stratégiques pour légitimer un projet. L'organisation d'une consultation est parfois présentée comme étant le gage d'un processus démocratique, ou de la validité du projet, sans que nécessairement les participants aient vraiment eu les conditions et moyens de s'exprimer librement, ou sans qu'ils n'approuvent réellement le projet/les propositions.

Si les modalités de ces dispositifs sont en effet cruciales pour le processus de participation, néanmoins, Cécile Blatrix (chercheuse en sciences politiques) regrette qu'il y ait

« du côté des chercheurs une espèce de spécialisation de la recherche sur la participation qui s'est accompagnée d'une forme de myopie procédurale c'est-à-dire qu'on va évaluer les procédures à l'aune de leur qualité procédurale, de leurs performances procédurales en se questionnant très peu finalement sur leurs effets au regard des différents objectifs que j'ai listés⁶⁹ » (Blatrix, 2013, n. 27 min).

Bien que nous abordions dans notre recherche quelques aspects procéduraux des dispositifs de participation (pour mieux comprendre les jeux de pouvoir en cours), ceux-ci ne sont pas au centre de notre analyse.

C'est bien la question des conséquences de la participation institutionnalisée qui nous préoccupe préférentiellement⁷⁰. Elle renvoie indirectement à la composante « motif » du système de participation (tableau 10). Nul ne serait surpris que les impacts « souhaités » de la participation tendraient théoriquement à rejoindre les « motifs » de la participation. Mais nous souhaitons vérifier avec notre étude qu'il existe aussi des impacts « non souhaités » de la participation. Non pas dans le sens où ils sont fuis car ils seraient nécessairement négatifs, mais dans le sens où ils n'auraient même pas été pensés, désirés, notamment par les institutions à l'origine de dispositifs de participation d'« élevage ».

⁶⁹ Ces objectifs sont : « l'objectif un peu normatif de démocratisation de la démocratie, un objectif plus managérial selon lequel ça va améliorer l'efficacité des décisions et puis ensuite on peut décliner toute une série de sous objectifs, l'amélioration de l'acceptabilité sociale, mais aussi des objectifs qu'on oublie bien souvent encore plus que les précédents l'idée quand même à la base du déploiement de ces dispositifs que ça va régénérer la démocratie représentative il y avait l'idée que ça allait ramener les gens aux urnes, du moins du point de vue des élus on attendait ça. Personne à part quelques Suédois ont essayé de mesurer cela. L'idée aussi que ça allait être un vecteur d'inclusion sociale, en particulier pour certains acteurs exclus, en pratique exclus du jeu politique » (Blatrix, 2013, n. 25 min)

⁷⁰ Cependant il nous semble évident que les conséquences dépendent nécessairement, en partie, des dispositifs participatifs étudiés. Prenons l'exemple de deux dispositifs distincts : une simple réunion d'information n'aura pas les mêmes impacts qu'un groupe de travail. Mais c'est également le cas deux dispositifs semblables organisés différemment : un groupe de travail avec de nombreux participants et composé que d'habitants d'une même communauté n'aura pas le même impact qu'un groupe de travail restreint composé d'une diversité d'acteurs (élus, techniciens, habitant, association) sélectionnés aléatoirement. Aussi, nous paraît-il peu rigoureux d'étudier les conséquences de la participation sans se préoccuper un minimum des modalités « procédurales » de la participation.

> Les motifs de la participation : pourquoi promouvoir la participation et participer ?

Nous l'avons déjà souligné, cette étude écarte les dynamiques endogènes de participation, qui émaneraient des habitants et autres acteurs locaux. Nous nous concentrons sur la participation institutionnalisée. Souhaitant nous intéresser aux motifs de la participation, il est dès lors **nécessaire de distinguer les motifs des acteurs ou représentants** institutionnels à l'origine des dispositifs participatifs, des motifs des personnes participant.

Les motifs conduisant à souhaiter et organiser la participation des acteurs locaux aux décisions et actions déterminantes du devenir des espaces protégés, parfois de même nature que ceux rencontrés pour d'autres secteurs de la vie sociale. C'est le cas des politiques de la ville par exemple. Dans l'introduction de leur ouvrage « *La démocratie participative: histoire et généalogie* » Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer (2011) soulignent plusieurs « enjeux » de la participation dont deux renvoient particulièrement bien aux situations que l'on rencontre dans les espaces protégés : l'enjeu managérial et l'enjeu social.

L'« **enjeu managérial** » renvoie à l'inefficacité de l'administration qui n'a pas les savoirs nécessaires (le savoir d'usage par exemple) ni les moyens nécessaires pour accomplir l'ensemble des services publics souhaités par la société. Il s'agit donc ici d'inclure d'autres acteurs, que l'administration centrale, pour partager les activités à réaliser. Dans le cas des espaces protégés, cela revient à admettre que le seul effort de conservation ne peut être assuré de manière satisfaisante par les seuls pouvoirs publics. Mais que les autres groupes sociaux doivent devenir partenaires et acteurs de cet effort de conservation dans une optique d'efficacité, de pertinence, voire même de faisabilité. Cette réorganisation du mode de faire l'action publique peut déboucher de manière générale à une modernisation des services publics. Cela peut être souhaité tant par les acteurs auteurs des dispositifs participatifs que par les personnes participant.

Quant à "**l'enjeu social**", il « *vise à la transformation des rapports sociaux à travers la participation » (ibid.)*. Cet enjeu est celui qui a retenu le plus notre attention et qui est sous-jacent à ce processus d'éco-acturisation que nous questionnons. Il renvoie à l'effort de réduction de la marginalisation de certains groupes sociaux par leur mobilisation, au tissage de nouveaux liens de sociabilité et à l'implication des classes populaires ou des *outsiders* pour engager des transformations sociales radicales. Bacqué et Sintomer évoquent une démarche d'accroissement du capital social des « exclus » ou leur « *empowerment* » plus ou moins radical. (*ibid.*, p.13). Les habitants, de manière générale, ont très longtemps été les *outsiders* des espaces protégés, ordre établi que vient bousculer le paradigme intégrateur de conservation de la nature. Cet « enjeu social » est un motif de promotion de la participation qui peut être porté tant par les acteurs institutionnels que par les personnes participant.

Un autre motif classique du recours à la participation par les acteurs institutionnels, est sa potentielle capacité à **désamorcer des tensions**, voire parfois même à favoriser l'acceptation puis l'appropriation des projets/actions concernés. On pourrait alors parler d'**acceptabilité sociale** (Blatrix, 2013 ; Fournis et Fortin, 2015 ; Depraz, 2016). Comme évoqué précédemment, les espaces protégés sont soumis à des tensions relatives à la propriété et l'usage du sol et des ressources, l'expropriation d'habitants, l'interdiction de certaines pratiques chez soi, etc. Ces atteintes aux libertés individuelles sont des sujets hautement conflictuels. Aussi, la connaissance, la compréhension voire l'adhésion aux objectifs

qui sous-tendent ces pratiques est-elle primordiale pour qui souhaite désamorcer ces tensions associées à un sentiment d'injustice (Acselrad, 2004). Injustice perçue, vécue par le poids d'un intérêt collectif retombant sur quelques individus, qui peuvent vivre cela comme une responsabilisation individuelle d'un problème ou besoin collectif. C'est particulièrement le cas des espaces protégés, qui ont vocation à sauvegarder un patrimoine commun ou à compenser une destruction réalisée souvent ailleurs, par d'autres.

Au-delà de ces trois enjeux que nous venons d'aborder, une plus ample revue de littérature⁷¹ nous permet de proposer la figure 5 en page suivante. Elle récapitule les principaux motifs de recours à la participation (hors motifs réglementaires). Nous les classons en cinq catégories d'arguments ou « enjeux de la participation ». Il est important d'apporter plusieurs précisions. Ce schéma n'est pas exhaustif et comme tout schéma il ne permet qu'une représentation simplifiée et « lissée » de la « réalité ». Il aborde sans distinction le point de vue des institutions/décideurs initiant et organisant la participation, que celui des acteurs locaux et/ou habitants participant. Dans le schéma, nous ne distinguons pas les motifs qui sont les plus souvent « revendiqués » car socialement considérés comme vertueux, des motifs plutôt « occultés » renvoyant plus à des calculs politiques. Mais cette distinction est proposée dans le tableau 13 ci-dessous.

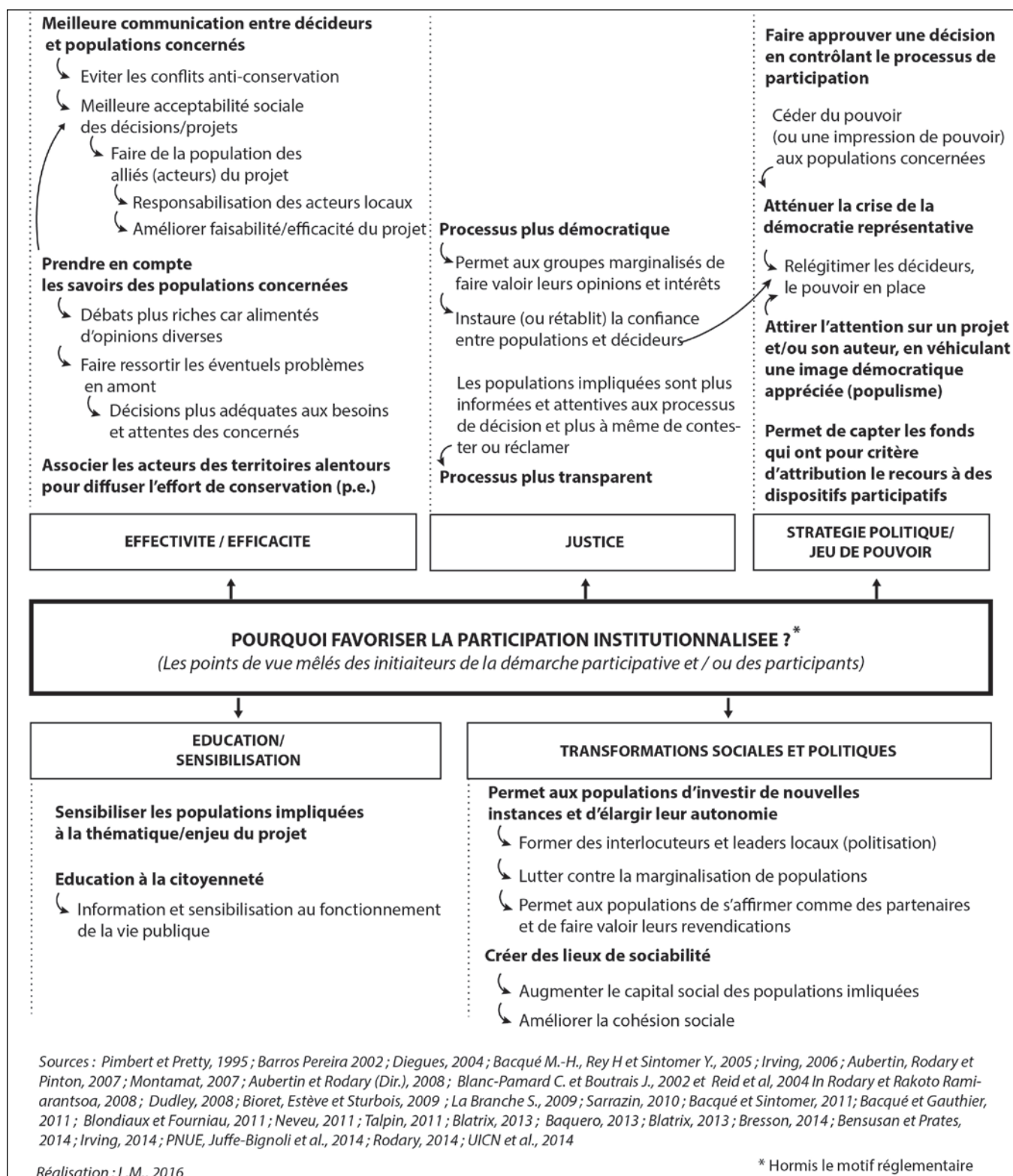
Tableau 13 : Des motifs de la participation revendiqués ou cachés

Catégorie d'arguments	Revendiquée/ cachée par Initiateur de la démarche participative / participants
Effectivité / Efficacité	Plutôt revendiquée par les initiateurs
Justice	Peut-être revendiquée par les initiateurs et/ou les participants
Stratégie politique/jeu de pouvoir	Plutôt cachées par les initiateurs
Education et sensibilisation	Peut-être revendiquée par les initiateurs et/ou les participants
Transformations sociales et politiques	Plutôt revendiquée par les participants

⁷¹ Blanc-Pamard C., Boutrais J., 2002, Les temps de l'environnement. D'un sauvetage technique à une gestion locale en Afrique et à Madagascar, *Historiens et Géographes*, pp. 389-401

Reid H., Fig D., Magome H., et Leader-Williams N., 2004, "Comanagement of contractual national parks in South Africa: lessons from Australia", *Conservation & Society*, n°2, pp. 377-409. (Les autres références du tableau sont disponibles dans la bibliographie finale).

Figure 5 : Les motifs de la participation : points de vue mêlés des initiateurs et des participants



Malgré ses limitations, ce schéma nous semble instructif et révèle bien la diversité des motivations au recours à la participation. Il souligne l'importance d'analyser les contextes de la mise en œuvre de la participation et les intentions d'acteurs. Nous verrons par la suite que notre analyse de terrain confirme la plupart de ces arguments, mais que certains sont plutôt portés par les institutions qui organisent la participation, tandis que d'autres sont plutôt ceux des personnes participant.

En effet, l'analyse de chacune des composantes que nous venons de discuter (objectifs, sujets, dispositifs et motifs) est nécessaire pour comprendre une situation de participation. Il s'agit donc pour notre étude d'un passage obligé pour ensuite mieux comprendre les conséquences de la participation.

La participation institutionnelle peut-elle favoriser des transformations sociales des personnes participantes et favoriser leur éco-acteurisation ?

S'il est vrai que de nombreux chercheurs focalisent leurs recherches sur les dispositifs, les procédures de participation (Blatrix, 2013), d'autres (auxquels nous nous associons) s'intéressent aux effets de la participation (de ces dispositifs et procédures) « *sur une gamme variée d'acteurs et de phénomènes* » (Blondiaux et Fourniau, 2011, p. 21).

Au-delà des conséquences qui correspondent à la concrétisation des attentes (des organisateurs de la participation comme des participants), il faut inclure des conséquences non attendues, non recherchées, mais qui se produisent bel et bien suite à la mise en œuvre de dispositifs participatifs. Les premières seront brièvement abordées dans les paragraphes sur les motifs de la participation. Tandis que les secondes (conséquences inattendues) seront discutées dans le paragraphe qui suit.

Qu'est-ce que *participer* déclenche, que ce soit pour les participants (individuels ou collectifs) ou pour le territoire ? Sans nul doute, ces conséquences sont innombrables et aussi diverses qu'il existe de situations. Concernant les participants, notre revue de littérature, nos intuitions initiales et les allers-retours sur le terrain, pêle-mêles, nous ont permis de pré-identifier plusieurs transformations sociales possibles. Elles correspondent à une partie de la diversité des conséquences occasionnées/occasionnables (de façon non délibérée) par la participation de personnes et groupes à des projets de développement local. Articulées ensemble, ces mutations sociales pourraient alimenter ce que l'on appelle ici l'éco-acteurisation des personnes participant (Figure 6).

Les paragraphes qui suivent discutent cette idée d'éco-acteurisation et présentent chacune des transformations sociales (et l'articulation entre elles) qui y contribueraient. Dès lors, nous pourrions confronter nos relevées d'informations empiriques (les conséquences de la participation qui se sont manifestées et que nous avons observées sur le terrain) à ces concepts de mutations sociales pour voir dans quelle mesure ils « existent » ici, ils correspondent aux faits empiriques (ou non). La solidité théorique de cette idée d'écoacteurisation et son observation empirique (ou non) permettra d'alimenter le débat sur le rôle (possible et/ou souhaitable) des espaces protégés habités comme fabrique/incubateur d'éco-acteurs moteurs de développement territorial.

> *L'éco-acteurisation*

Par éco-acteurisation nous entendons un processus de transformation sociale via lequel une personne (individu λ ou appartenant à un collectif ; issu de la société civile ou non) devient non seulement un sujet politique (c'est-à-dire, se qualifie pour avoir un rôle politique (Therborn, 1991)) mais un éco-acteur territorial.

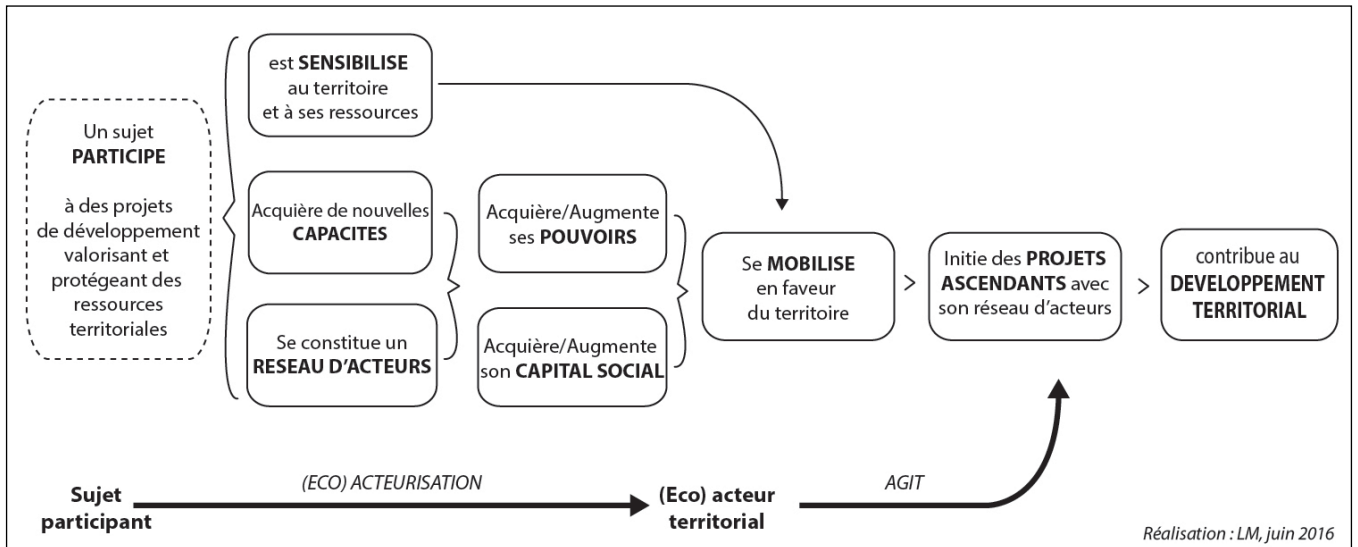
Un sujet est un individu en partie conscient de ses droits et devoirs civiques, de sa situation et ses désirs, au sein de sa société d'appartenance. Etre sujet politique serait ici préalable à l'action engagée. Nous reprenons ici la terminologie des interactionnistes pour qui l'*acteur* est avant tout « *celui qui est en situation d'action, c'est-à-dire, agissant* » (Gumuchian, 2003, p. 21), avec la volonté d'agir. L'adjectif spatial (auquel nous préférons territorial) permet de préciser que ce sujet devenu acteur a « *un pouvoir d'agir de façon efficace sur l'espace géographique* » (Noseda et Racine, 2001, p. 68). Mais au-delà de considérer la spatialité comme conséquence de l'action, nous considérons que le territoire peut être à l'origine de l'action, et peut aussi être un facteur d'incitation à l'action. Le préfixe « éco » précise quant à lui la nature environnementale de l'action, ou du moins, un lien avec la composante environnementale du territoire où se déroule l'action. Puisque c'est ce champ bien précis d'actions qui nous intéresse dans le cadre de la gestion des espaces protégés et du développement des différentes populations qui y vivent.

Notre intuition que nous souhaitons tester, est que la participation de personnes à des projets de développement (basés sur la conservation et la valorisation des patrimoines naturel et culturel du territoire), par le biais de dispositifs participatifs institutionnalisés, peut contribuer à en faire des éco-acteurs territorialisés. Néanmoins nous pensons que ce processus (d'éco-acteurisation) est complexe et alimenté par de multiples facteurs (en plus des effets issus de la participation) ; à commencer par le niveau de ressources initiales des sujets (l'éducation, les expériences vécues, l'auto-estime...). Nous pensons que ce processus de transformation sociale (« macro » pourrait-on dire) est l'aboutissement d'un ensemble de transformations plus restreintes, plus « micros » ; toutes favorables, mais pas indispensables. La figure 4 met en lumière les différents processus qui peuvent alimenter celui d'éco-acteurisation. Chacune de ces « micros » transformations sociales sont discutées dans les paragraphes qui suivent.

Ce processus d'éco-acteurisation tel que discuté ici part d'une réflexion théorique. Ces réactions « *possiblement* » issues de la participation institutionnalisée sont au conditionnel. Par ailleurs nous sommes bien conscients qu'il ne s'agit que d'un échantillon choisi de conséquences possibles de la participation. Bien d'autres conséquences existent mais nous ne nous y attarderons pas car elles « *sortent* » de notre objectif de recherche. Bien que nous souhaitons précisément tester l'éventuel effet de « *réaction en chaîne* » potentiellement existant entre ces différents processus de transformation sociale (empowerment, mobilisation...), nous ne nions pas les effets de blocage ou simplement d'échec de ce macro processus et de chacune de ses composantes. Nous supposons que ces micros processus peuvent également avoir lieu de manière indépendante ; et que leur déclenchement dépend d'un certain nombre de facteurs favorables que nous souhaiterions contribuer à mettre en lumière (personnalité des individus ? auto-estime ? bonne connaissance de la région ? Niveau de formation ? Etc.) La confrontation de nos analyses empiriques à ce schéma idéal-typique (et volontairement « lissé ») permettra justement d'identifier les « *rugosités* » du terrain (Guyot, 2008) et de mieux faire ressortir les processus complexes réellement à l'œuvre.

Enfin, rappelons une fois de plus que nous nous intéressons ici à la participation institutionnalisée, encadrée par les gestionnaires institutionnels des territoires, mais cela ne signifie pas pour autant que ce processus d'éco-acteurisation ne puisse avoir lieu hors de ce cadre.

Figure 6 : Schéma hypothétique (idéal-typique) du processus d'écoacteurisation



Après ces quelques précisions, voyons plus spécifiquement quelles sont les composantes de l'éco-acteurisation.

> La sensibilisation aux ressources et enjeux du territoire

L'implication pérenne ou répétée de personnes à des initiatives (par exemple) donne accès et crée en même temps des lieux et temps d'information, de rencontres avec d'autres acteurs, d'échanges et de débats. Ceci est favorable à la confrontation des représentations et des connaissances acquises, des retours d'expériences croisés, bref, à des apprentissages divers de connaissances et de compétences (Talpin, 2007, 2011). Outre les connaissances qui relèvent de l'organisation de la vie politique et citoyenne, (que nous aborderons dans le paragraphe sur la capacitation et l'empowerment), les dispositifs participatifs, lorsqu'ils sont suivis avec un minimum d'assiduité, doivent théoriquement permettre d'accumuler des connaissances sur les thématiques dont ils font l'objet.

Dans ses recherches portant sur la participation de personnes et groupes à des budgets participatifs (BP) à Rome, Séville et Morsang-sur-Orge, Julien Talpin évoque les connaissances et conséquences acquises par les participants :

« Les réunions du BP mettaient ainsi en présence des participants sans compétence technique particulière, d'autres qui, par leur activité professionnelle, possédaient des connaissances importantes sur certaines questions précises, et des ingénieurs municipaux dont les rares interventions apparaissaient comme de véritables leçons d'urbanisme. L'apprentissage technique se fait donc principalement par les interactions discursives entre citoyens et experts dans le cadre du BP romain. Les participants ont ainsi pu acquérir une certaine compétence technique sur des questions urbanistiques, ils savent désormais quelles sont les contraintes juridiques à la réalisation de tel ou tel type d'aménagement urbanistique, les coûts de certains projets, les avantages et inconvénients techniques de différents types de réalisations de voirie » (Talpin, 2011, p. 21)

Si cet exemple s'attarde plus sur des « compétences techniques », il n'y a qu'un pas qui les sépare des connaissances scientifiques : fragilités de tel écosystème aquatique ; richesse (anthropologique, culturelle) de telle pratique traditionnelle... pouvant être diffusées et discutées à l'occasion de ces temps de rencontres. Sans défendre l'idée extrême que l'on devient un spécialiste des zones humides (par exemple) en écoutant et participant à un groupe de travail au sujet des zones humides ; nous pensons que les informations, témoignages, argumentations, etc. apportés par les connaisseurs du sujet peuvent (dans certaines conditions : disponibilité intellectuelle, curiosité, connaissance de base...) à défaut de faire office de cours, au moins déclencher un certain intérêt, apporter des informations... Gardons d'ailleurs à l'esprit que ces informations peuvent être sources de choix préalables, de manipulations,...

L'accès à des informations est une étape essentielle (mais pas suffisante) de la sensibilisation. Pour que celle-ci s'opère, la personne recevant l'information doit la recevoir « activement », avec intérêt de façon à être interpellée, touchée par ces informations et ses conséquences associées. Dès lors la sensibilisation n'est pas une conséquence automatique à la participation d'une réunion, d'une activité en lien avec l'environnement par exemple. L'éducation à l'environnement est d'ailleurs devenue un métier à part entière ces dernières années avec des formations spécialisées. Tout l'enjeu de ces professionnels est justement de trouver les bons instruments, supports et angles d'entrée dans un sujet donné pour toucher la sensibilité de chacun de leur interlocuteur subordonné à leur propre trajectoire de vie et représentations. Néanmoins, une personne peut-être sensibilisée sans qu'un professionnel mette en place tout un contexte adapté. Tout un chacun est susceptible de connaître tout au long de sa vie des prises de conscience suite à d'une discussion avec quelqu'un, d'un évènement marquant, etc. qui peuvent ensuite lui faire changer ses représentations, positions sur certains sujets ou débat (et même modes de vie !).

Dans le cas d'initiatives de développement local basées sur la protection et la valorisation de ressources naturelles et culturelles spécifiques du territoire, des informations sur le territoire et les dites ressources vont être échangées. Des débats auront lieu en raison des différentes représentations que les acteurs ont de ces ressources et leurs différentes intentions en termes d'usage par exemple. Des arguments seront présentés par les uns et les autres en vue d'alimenter le débat et faire tendre la décision finale plus en faveur de son camp. Les participants à ces débats (institutions, associations ou simple habitant) vont pouvoir accumuler un certain nombre d'informations et, éventuellement, être plus sensibilisés à certaines thématiques/enjeux ou bien demeurer réfractaires aux changements

Or, la sensibilisation à une cause est un préalable à son adhésion, à un engagement actif et volontaire⁷² envers cette cause (comme partenaire ou acteur) ; à l'instar de la conservation de la nature.

⁷² On peut toujours s'engager dans une cause pour des raisons stratégique-politiques, pour des raisons de conquête de pouvoir (économique ou autre) ou simplement par obligation ou nécessité par exemple.

> *L'acquisition de pouvoirs par la capacitation et l'empowerment*

Ces deux concepts renvoient à l'acquisition de pouvoir. La capacitation renvoie à une approche plus pragmatique tandis que *l'empowerment* est plus politique.

La capacitation est un processus d'acquisition de nouvelles capacités, par un individu ou un groupe d'individus. Ce processus peut-être enclenché (ou non) par la ou les personnes concernées, comme suggéré et accompagné (voire prescrit) par un tiers. Les capacités acquises sont de nature diverses et ne font pas l'unanimité selon les différentes approches du terme.

En référence à la définition de capacité proposée par Philippe Meirieu (Meireu, 1987, p. 181) (chercheur en sciences de l'éducation et en pédagogie), Catherine Chabrun (2010)⁷³, militante pédagogue, rappelle la complémentarité entre compétence et capacité :

« Une capacité, c'est l'aptitude à faire quelque chose, une activité qu'on exerce : identifier, comparer, mémoriser, analyser, synthétiser, classer... Une compétence mobilise des savoir-faire, des capacités. »

Une autre littérature issue des sciences sociales francophones, utilise davantage le terme de capacitation comme **synonyme de la notion d'empowerment**, que nous discuterons ci-après. C'est le cas de Frank Moulaert, économiste belge, qui écrit que :

« Les dynamiques institutionnelles jouent un rôle prédominant dans le processus de capacitation, c'est-à-dire de «saisir ou de donner droit au pouvoir politique», qui devrait conduire les dynamiques économiques (Moulaert et al 1994⁷⁴) ». (Moulaert, 2009, p. 51)

Cet accès au pouvoir politique, au pouvoir de décision - tantôt donné, tantôt pris - renvoie tout à fait à la définition *d'empowerment*, proposant ainsi une traduction française du terme. Xavier Arnauld de Sartre et Vincent Berdoulay (repris par Stéphane Héritier dans son compte-rendu de lecture de l'ouvrage des deux géographes palois), font également ce rapprochement (voire assimilation) entre capacitation et *empowerment* (Arnauld de Sartre et Berdoulay, 2011 ; Héritier, 2015).

Pourtant une distinction mériterait d'être faite, pour ne pas « sacrifier » le mot capacitation en le léguant à une signification déjà occupée par le mot (bien que non français...) *d'empowerment*. D'autres processus sociaux SNF (Sans Nomination Fixe) en feraient bon usage. Nous pensons notamment aux différents processus permettant l'acquisition de savoir-faire, tel que ceux à teneur citoyenne. Les politologues parlent de « compétences politiques » ou de « compétences civiques » (voir notamment (Talpin, 2006, 2011) et les références utilisées dans ses articles).

Par l'usage que nous faisons de ce terme, nous nous rapprochons d'avantage de la notion brésilienne *capacitação* qui d'après le réseau de collectifs Capacitation-Citoyenne, est un :

⁷³ D'après un billet de blog de l'Institut coopératif de l'école moderne, disponible sur : <http://www.icem-pedagogie-freinet.org/node/3593>, consulté le 09/09/2016

⁷⁴ Moulaert, F., L. Leontidou, P. Delladetsima, J.-C. Delvainquière et C. Demazière, 1994, *Propositions théoriques pour l'étude des localités qui perdent*, Paris, L'Harmattan Coll. Logiques Economiques

« Cousin de "formation", il place davantage l'individu et le groupe au centre de la démarche, comme acteur de sa propre transformation, dans un contexte et des processus collectifs. » (Réseau Capacitation Citoyenne, 2009, p. 4)

A titre d'illustration on peut se référer aux propos du directeur exécutif de l'ONG brésilienne de conservation FUNATURA active dans le nord du Minas Gerais. Il évoque dans un article leurs initiatives en matière développement régional alternatif :

*« L'idée est que les producteurs, et particulièrement les agriculteurs familiaux, puissent avoir une rente complémentaire en développant des activités qui soient compatibles avec la préservation du parc. [...] Ainsi de nombreux travaux ont été faits avec les habitants et les producteurs de la région, visant une meilleure compréhension de ces options, par le biais de **capacitations (gestion, valorisation, commercialisation)**, de visites de terrain, et un appui effectif à l'organisation communautaire pour que ces propositions se renforcent et se consolident. » (Do Espírito Santo, 2014, p. 633 ; traduction et mise en gras par L.M.)*

Ici, le terme "capacitation" est effectivement utilisé en synonyme de "formation". Des intervenants professionnels ont été contractualisés pour réaliser ces différents cours pratiques et de courtes durées portant sur la transformation des fruits du Cerrado, mais aussi, pour apprendre à définir le prix de ces produits en vue d'une commercialisation. Ces cours abordaient les réglementations en vigueur mais proposaient également des exercices d'application pratique. Les participants ont pu y acquérir des connaissances tout comme des capacités.

Notons qu'un des risques associés à ces formations qui ne sont pas nécessairement initialement demandées et organisées par les publics-cibles, et donc qui viennent de l'extérieur, est qu'elles peuvent potentiellement être promoteur d'un mode de vie différent, et de là, être un moyen indirect pour faire de ces sociétés parfois traditionnelles des sociétés modernes standardisées. L'articulation entre ces savoirs-faires extérieurs et les savoirs-faires traditionnels est un sujet sensible qui peut être source de tensions et de blocages envers ces capacitacions.

Silveira et *al.*, dans leur approche de la capacitation (liée au modèle GESPAR : GEStion PARTicipative pour le développement entrepreneurial), insistent sur cette dimension pratique de l'apprentissage et sur le rôle central du participant apprenant :

*« Dans l'approche adoptée, la capacitation est vue comme un processus d'apprentissage consacré à provoquer des changements de comportements. Comme un développement du principe **d'apprendre en faisant**, l'accent est mis sur le fait que ce qui capacite c'est la pratique des changements » [...] Ainsi, le processus de capacitation ne se centre pas sur l'enseignement ou la transmission, mais sur **l'apprentissage actif**, à partir de l'expression et de l'action pratique des participants » (Silveira, Mello et Gomes, 1997, p. 70 à 72).*

C'est dans un entre-deux entre « formation » et « empowerment » que nous entendons faire appel au terme de "capacitation" dans le contenu de cette thèse. Elle renverra ici aux **processus d'acquisition de capacités spécifiques à l'exercice de la citoyenneté, à la manifestation (discursive ou agissante) de son opinion en tant que sujet politique (Therborn)**. Par exemple, apprendre à s'informer, à articuler des informations, à critiquer, exprimer une opinion, interroger ses élus, participer à un collectif, etc. relèvent chacun, indépendamment (et *a fortiori*, conjointement), d'un processus de capacitation. Il s'agit en quelque sorte d'un préalable pour faire de la politique, négocier des positions, discuter des atouts et contraintes d'un projet par exemple.

Ce processus de capacitation fait partie des conséquences de la participation institutionnelle dont nous souhaitons vérifier la possibilité et les conditions de sa manifestation sur le terrain. Concrètement, il s'agit de vérifier si la participation institutionnalisée de personnes et groupes locaux à la constitution d'un espace protégé habité et surtout à des initiatives de développement, permettrait de déclencher ou alimenter une dynamique de capacitation, un apprentissage de savoirs-faires citoyens ; et si ce n'est pas le cas, d'identifier les obstacles et moyens de les surmonter. Car à la suite de J. Talpin, nous voudrions vérifier si « *les nouveaux savoirs et savoir-faire acquis par la participation constituent autant de ressources que les acteurs peuvent mobiliser pour s'engager dans d'autres arènes* » (Talpin, 2007, p. 12).

L'usage qui en est fait dans cette thèse entend également mettre en avant la dimension appliquée et expérientielle de cet apprentissage. Il s'agira de vérifier si en participant à une réunion on acquiert (ou non) des compétences pour animer une discussion par exemple ; si en participant à un diagnostic de territoire, on prend conscience (ou non) des enjeux d'une telle opération et des manières de la réaliser ; si à force de constater les luttes d'acteurs dans les arènes de discussions et de décisions on se sent plus légitime, confiant, apte pour soi-même à interpeller des élus, institutions, partenaires... Est-ce qu'en pratiquant la citoyenneté active, en participant à la vie politique, en participant à des initiatives en lien avec le territoire (de façon plus passive au début), par l'accumulation d'expériences, les participants acquièrent (ou non) les compétences qui sont mobilisées par les autres acteurs, des compétences permettant de renforcer leurs moyens d'actions dans ces mêmes champs d'actions ?

La contribution de Maesschalck et Blesin permet de bien faire le lien avec la notion du pouvoir et notamment du pouvoir-faire des acteurs locaux qui pour ces auteurs est :

« une forme d'accroissement des qualités de l'interaction sociale entre les acteurs concernés eux-mêmes et entre les gouvernants et les gouvernés. L'apprentissage pour un groupe d'acteurs consiste, dans cette optique, à devenir capable de jouer un rôle sur le plan des modes de contrôle démocratique de l'action publique avec les autres groupes concernés » (Maesschalck et Blesin, 2009, p. 57).

Evoquer le pouvoir nous ramène au terme anglo-saxon d'*empowerment* dont la racine, *power*, signifie pouvoir. En portugais la traduction dominante est l'*empoderamento*. En français, aucun terme satisfaisant ne semble rendre compte de toutes les dimensions du concept. Des tentatives ont vu le jour, parmi lesquelles : « empouvoirement », « capacitation », « pouvoir d'action », « pouvoir d'agir », « autonomisation », etc. les unes ne se rendant pas compte du processus quand les autres occultent l'enjeu de pouvoir ou la dimension collective (Bacqué et Biewener, 2015, p. 6).

M.H. Bacqué et C. Biewner définissent l'*empowerment* de la façon suivante :

*« de façon générique elle [la notion d'empowerment] indique le processus par lequel un individu et/ou un groupe acquiert les moyens de renforcer sa **capacité d'action** lui permettant d'accéder au pouvoir individuel et collectif. Elle articule deux dimensions, celle du pouvoir, qui constitue la racine du mot, et celle du processus d'apprentissage pour y accéder. »* (Bacqué et Biewener, 2011, p. 82 et 83).

Cette définition laisse bien transparaître le lien entre *empowerment* et capacitation. L'acquisition de capacité (et notamment les savoirs-faires citoyens que nous évoquions précédemment) est un préalable, une condition à l'acquisition de pouvoir permettant d'influencer son environnement

(politique et sociale) de vie. Mais ces capacités en soit ne suffisent pas, il faut être en mesure de les activer, de les mobiliser au moment opportun pour peser dans les prises de décision, etc. Les capacités sont les « armes » permettant de lutter. Encore faut-il décider d'entrer dans la lutte et faire bon usage de ces armes pour gagner et exister dans ce nouvel univers. Cela n'est pas sans nous évoquer le concept de « capabilité » développé par l'économiste Indien Amartya Sen, pour qui « *une personne peut posséder des ressources confortables sans pour autant être capable de vivre comme elle l'entend. Le problème provient donc des moyens dont elle dispose pour convertir ses ressources en fins.* » (Bertin, 2005, p. 391 et 392)

Mais revenons plus en détail sur la notion d'*empowerment*, qui est loin d'être unanime. L'usage multiple et multidisciplinaire qui en a été fait à partir des années 1960-1970 est à l'origine du « *flou conceptuel qui accompagne la notion d'empowerment* » (Boenisch, 2015). Anne-Emmanuèle Calvès (2009), montre comment ce terme a été approprié tant par les féministes, par les minorités noires aux Etats-Unis d'Amérique, par des pédagogues brésiliens, que par les organisations internationales compétentes en matière de développement (banque mondial...). Les courants politiques « de gauche » et « de droite » en ont une approche tout à fait dissemblable. Certains usagers de la notion concentrent leur intérêt sur le processus quand d'autres se focalisent sur la finalité. Les acteurs de ce processus font également débat. Est-ce que ce sont uniquement les personnes concernées qui déclenchent cet *empowerment* (endogène) ou est-ce que ça peut-être déclenché par un tiers (exogène) ? A ce sujet, John Friedmann, professeur spécialisé en **Sustainability Planning** considère que :

« Un véritable empowerment ne peut jamais être conféré de l'extérieur. Dans la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion politique, le rôle des agents extérieurs est de fournir un soutien de manière à encourager les sans-pouvoirs à se libérer de dépendances traditionnelles. Les agents extérieurs qui travaillent pour aider les pauvres à s'implanter dans la ville [...] doivent encourager les pauvres à surmonter leur peur de devenir actifs dans les communautés dans lesquelles ils vivent, acquérir une image de soi positive et exprimer leurs pensées avec confiance, identifier et soutenir les leaders locaux et de rechercher des solutions coopératives. L'accent doit toujours être mis sur l'apprentissage par l'action collective » (Friedmann, 1992, p. 77-78, traduction de l'auteure).

Pour l'auteur, les agents externes (tels que l'Etat par exemple) ne peuvent avoir qu'un rôle incitatif, d'accompagnateur. Les publics concernés par ce processus doivent en être les parties prenantes principales, défendant ainsi la thèse d'un processus endogène. Friedmann nous indique que **les publics sont des minorités aux pouvoirs politiques très réduits** et dépendant de groupes sociaux dominants. L'objectif de ce processus est bien le **dépassement de cette situation** : être plus présents, actifs et pris en compte dans la société. Cela passe par différentes victoires intermédiaires telles que l'auto-reconnaissance, la confiance, etc.

Cette finalité historique de l'*empowerment* est partagée par de nombreux auteurs de disciplines variées. C'est le cas de chercheurs en médecine (Laverack et Labonté, 2000) cités par (Becker et al., 2004, p. 656), pour qui :

« L'empowerment peut être défini comme le moyen par lequel les personnes acquièrent un plus grand contrôle sur les décisions qui affectent leurs vies ; ou comme des changements en direction d'une plus grande égalité des relations sociales de

pouvoir (par exemple, dans les relations avec qui détient les ressources, la légitimité, et /ou l'influence). »⁷⁵ (Becker et al., 2004, p. 656)

Cette approche est également partagée par le sociologue brésilien Eduardo Mourão Vasconcelos (2004), qui définit l'*empowerment* comme :

« L'augmentation du pouvoir et de l'autonomie personnelle et collective d'individus et de groupes sociaux dans les relations interpersonnelles et institutionnelles, principalement celles soumises à des relations d'oppression, de discrimination et de domination social. » (Becker et al., 2004, p. 657)

Ces trois dernières définitions renvoient bien aux luttes historiques à l'origine du concept, celles de minorités opprimées (mais agissantes) : chrétiens illettrés, femmes battues, afro-américains pauvres, etc. (Bacqué et Biewener, 2015 ; Baquero, 2012 ; Calvès, 2009 ; Becker et al., 2004). Mais cette interprétation du concept n'est pas unanime et a beaucoup évolué ces dernières années en étant mobilisée par une diversité d'acteurs (notamment des gouvernements des acteurs économiques privés ou parapublics). Si **les publics** concernés par ce processus semblent rester les mêmes quelque-soit l'approche que l'on a de l'*empowerment*, ce n'est pas le cas **des objectifs** poursuivis. Pour y voir plus clair, M.-H. Bacqué et C. Biewer ont travaillé à l'élaboration d'une typologie, brièvement présentée dans le tableau 14 ci-dessous :

Tableau 14 : d'un modèle radical au modèle néolibéral de l'*empowerment*

	Modèle radical (dès 1970)	Modèle Social-libéral (dès 1990)	Modèle néolibéral (dès 2000)
Objectifs	Reconnaissance des groupes pour mettre fin à leur stigmatisation, promouvoir l'autodétermination, la redistribution des ressources et les droits politiques. Emancipation individuelle et collective	La promotion des droits civiques et pour la diminution des inégalités sociales et économiques.	Consiste plutôt dans l'extension et la dissémination des valeurs de marché à la politique sociale et à toutes les institutions (Wendy Brown 2007, p.51). La question de l'émancipation et de la justice sociale n'est pas posée ; tout au plus est évoquée celle de l'accès aux opportunités économiques, sans remise en cause des inégalités sociales.
Termes souvent associés à la notion (« Chaîne d'équivalence»)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Justice ▪ Redistribution ▪ Changement social ▪ Conscientisation ▪ Pouvoir 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Egalité, ▪ Opportunité, ▪ Lutte contre la pauvreté ▪ Bonne gouvernance ▪ Autonomisation ▪ Capacité de choix 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion de la pauvreté et des inégalités ▪ Intégration au travail, à la consommation, à l'économie de marché. ▪ Etre « entrepreneur de sa propre vie »

Sources : (Bacqué et Biewener, 2015) et (Duvoux, 2013)

Les trois portraits-types dressés distinguent principalement les différentes finalités de l'*empowerment* et l'ancrage historique des différentes approches. Ces finalités bien distinctes (surtout entre le modèle radical et libéral) peuvent être sources de tensions entre ces différentes

⁷⁵ Traduction du portugais et mis en gras par LM.

interprétations, et au final « desservir » ce concept qui peut, selon son utilisateur, alimenter une thèse ou son contraire. Pour notre part, **c'est l'interprétation plus radicale qui retient notre intention**, à l'instar de M.-H. Bacqué et C. Biewener.

Cette grille de lecture de ces deux auteures (empruntant également, mais différemment de nous, les idéaux-type de Weber) se fait plus discrète sur d'autres points de débat et notamment le caractère individuel ou collectif du processus d'*empowerment*. Cet aspect est plus mis en avant dans les classifications que l'on retrouve dans la littérature lusophone. Rute Vivivian Angelo Baquero professeure brésilienne en Education, affirme dans l'un de ses articles que « de façon générale, les auteurs [au Brésil] s'accordent à dire que l'empowerment peut survenir à différents niveaux, se référant à l'empowerment individuel, à l'empowerment organisationnel et à l'empowerment communautaire.» (Baquero, 2012, p. 176)

Dans ce même texte, l'auteure développe les distinctions suivantes :

Tableau 15 : L'empowerment peut concerner un individu, un groupe ou une organisation

<i>Empowerment individuel</i>	<i>Empowerment organisationnel</i>	<i>Empowerment communautaire</i>
Concerne l'augmentation de la capacité des individus à se sentir influents dans les processus qui déterminent leurs vies.	Cet empowerment est généré dans et par les organisations. Il s'agit d'une délégation du pouvoir de décision, de l'autonomie et la participation des fonctionnaires dans l'administration des entreprises, de façon à ce que les décisions soient plus collectives et horizontales. La finalité est d'augmenter la productivité de l'entreprise.	C'est le processus par lequel les sujets – acteurs individuels ou collectifs – d'une communauté, par le biais de processus participatifs, développent des actions pour atteindre leurs objectifs, collectivement définis.

Source : (Baquero, 2012, p. 177)

Cette classification est donc plus explicite sur la dimension individuelle ou collective de l'*empowerment*, et aborde ses finalités (bien qu'assez superficiellement). A l'inverse de la précédente qui (tableau 15), reste muette sur l'ancrage historique et disciplinaire de ces approches de la notion.

Au final, ces deux grilles de lecture (tableaux 14 et 15) sont complémentaires et seront mobilisées pour l'analyse de nos données empiriques. Nous souhaitons vérifier si l'on observe sur nos terrains d'étude des traces d'un *empowerment* individuel ou communautaire et correspondant au « modèle radical », afin de vérifier ensuite s'il existe un lien de filiation avec les situations de participation institutionnelle.

Cette brève revue de littérature - d'une notion importante mais pas non plus au cœur de notre recherche – tentait aussi bien de rendre compte de la diversité des interprétations de cette notion d'*empowerment*, que de présenter notre propre positionnement et interprétation. Finalement, c'est bien la question de l'acquisition, par la participation institutionnalisée à la création d'EPH et à des initiatives de développement, de capacités citoyennes et politiques, et de leur mobilisation à des fins de contrôle de leur milieu de vie sociale qui nous intéresse. La répartition et l'acquisition de pouvoir

est ici central. Mais de quel(s) pouvoirs parle-t-on ? A.-E. Calvès, nous rappelle dans son article de 2009 la distinction qu'en font les féministes :

Pour les féministes, l'empowerment se distingue du pouvoir de domination qui s'exerce sur quelqu'un (« power over ») et se définit plutôt comme un pouvoir créateur qui rend apte à accomplir des choses (« power to »), un pouvoir collectif et politique mobilisé notamment au sein des organisations de base (« power with ») et un pouvoir intérieur (« power from within ») qui renvoie à la confiance en soi et à la capacité de se défaire des effets de l'oppression intériorisée. » (Calvès, 2009, p. 739)

Ces références nous permettent, le cas échéant, de préciser les types de pouvoirs induits par la participation institutionnalisée. A ce sujet, une autre précision s'impose :

En étudiant les conséquences de la participation des acteurs locaux, nous nous sommes intéressés à plusieurs groupes sociaux (dans toute leur diversité) et non uniquement à des minorités opprimées et dominées. Nous rencontrons donc différents groupes d'acteurs aux pouvoirs très différents. Cette différence de pouvoir est valable entre catégories d'acteurs au sein d'un territoire d'étude donné, mais encore plus si l'on considère les deux terrains d'étude aux réalités de formation politiques et sociales fort distinctes. Ainsi nous souhaiterions introduire ici une nuance concernant l'acquisition de pouvoir qui peut avoir lieu lors d'un processus d'*empowerment*. Il s'agirait de relativiser, de subjectiviser cet acquis. Plutôt que de considérer une échelle absolue du degré de pouvoir d'un individu ou d'un groupe dans une société donnée, nous nous attachons à l'évolution relative de ce pouvoir, pour cet individu ou groupe. C'est pourquoi, même des groupes qui ne sont pas les plus opprimés, (mais pas non plus dominants) pourraient souhaiter et gagner plus de pouvoirs, de quelque nature qu'ils soient. Cette nuance apportée s'éloigne certes des combats originaux dont est issu le concept, mais n'en garde par moins l'esprit, la logique, la finalité (au sens du « modèle radical » de Bacqué et Biewer) : « redistribuer les cartes » d'une société aux inégalités de pouvoirs, favoriser l'émancipation individuelle et collective pour combattre l'aliénation et atteindre l'autodétermination. Seulement, l'ampleur (de la lutte sociale) s'en trouve amoindrie, moins spectaculaire en termes de changement. De cette manière, nous nous autorisons par la suite à parler d'*empowerment* d'acteurs, même si leur pouvoir initial n'était pas au plus bas.

Enfin, pour légitimer la pertinence de notre questionnement du lien possible entre participation et *empowerment*, nous pouvons indiquer que celui-ci est également partagé par M.-H. Bacqué et M. Gauthier pour qui une dimension d'évaluation de la participation reste encore à investiguer. Ce sont les « *effets de la participation sur les citoyens. Dans quelle mesure participe-t-elle d'un processus d'empowerment et de politisation, ou représente-t-elle une nouvelle tentative de mise en ordre par la gestion de la paix sociale et la re-technicisation des enjeux politiques ?* » (Bacqué et Gauthier, 2011, p. 57).

Ce questionnement est également porté par J. Talpin qui se demande dans le cadre de ses recherches sur la participation de personnes à des budgets participatifs : « *dans quelle mesure la bifurcation des trajectoires individuelles peut être un signe d'empowerment ?* » (Talpin, 2007, p. 2). Toutefois le politologue met en garde sur le poids des « bagages » (capacités et pouvoirs) initiaux des personnes et groupes concernés par l'*empowerment*.

> Constitution d'un réseau d'acteurs sociaux alimentant le capital social

Comme précédemment évoqué, les dispositifs participatifs peuvent potentiellement créer des temps et lieux de rencontres, d'échanges, de discussions entre les différentes parties prenantes d'un territoire, d'un projet. Ce climat d'échange et cet ensemble de moments dédiés à la participation de divers acteurs renvoient à ce que Jean-Eudes Beuret appelle un « **milieu dialoguant** » (Beuret, 2011, p. 9). Ces scènes participatives, au-delà de permettre de répondre aux attentes et aux objectifs fixés par les organisateurs, permettent à des personnes, groupes, acteurs locaux ... qui ne se connaissent pas ou peu, de se rencontrer. Ils peuvent échanger sur leurs expériences, projets et organisations respectives. Des liens entre ces individus et groupes qui ont très probablement des points communs (appartenance à un territoire, un projet, un usage, une attente, un problème,...) vont pouvoir se tisser. Un **réseau social d'acteurs va pouvoir émerger** au sens d'un « *ensemble de relations entre un ensemble d'acteurs.* » (Forsé, 2008, p. 1)

Cette notion de « réseau » est utilisée dans de nombreuses disciplines et peut faire référence à des éléments bien distincts (réseaux internet, réseaux de transport, flux de personnes, etc.) Ici, dans le cas de cette recherche, les *réseaux sociaux* qui nous intéressent sont composés de nœuds représentés par les acteurs et de liens qui sont leurs relations entre acteurs. Ils font circuler un certain nombre de « ressources »⁷⁶ telles que des connaissances ou savoirs d'usages par exemple. Morel et al. considèrent que « *Ressources, acteurs, liens sont donc les éléments constitutifs du réseau d'acteurs.* » (Morel, Körfer et Deboudt, 2008, p. 3)

Les ressources « *informationnelles* » (des informations) et « *normatives* » (valeurs ou règles qui orientent l'action ou les dispositions à agir) (Lemieux, 1999, p. 18) échangées entre les acteurs constituent ce que nous pourrions appeler une **mémoire territoriale**, ou une **culture territoriale**. C'est-à-dire un « pot commun » de visions du territoire, de lecture de ses différents enjeux, de savoirs, d'expertises, de retours d'expériences qui circuleraient auprès des acteurs de ce réseau. De plus, vivre ensemble certaines expériences participatives permet, certes de connaître les autres acteurs, leurs sensibilités, valeurs, mode d'organisation, mais aussi, dans certains cas de figures, cela permet d'accumuler des expériences de construction collaborative (mais aussi de concurrences et conflits). Prenons l'exemple des groupes de travail. Si deux individus (représentants ou non d'un groupe organisé) se retrouvent autour d'une table à l'occasion d'un atelier de diagnostic de territoire et de priorisation d'enjeux du territoire, on peut imaginer qu'ils pourraient à cette occasion apprendre à travailler ensemble et ainsi capitaliser de l'expérience commune. D'éventuelles affinités peuvent émerger. Mais n'oublions pas que d'autres scénarios sont possibles, que des rivalités peuvent apparaître ainsi que des points de tensions plus ou moins bloquants entre ces individus, etc. Mais quoi qu'il en soit, les deux acteurs ne seraient déjà plus de complets inconnus l'un envers l'autre, ce qui est favorable à la survenue d'autres contacts, ultérieurs, sur d'autres thématiques, dans un autre cadre, peut-être même non institutionnel, selon la nature des liens « forts » ou « faibles » de ces acteurs (Granovetter, 1973⁷⁷ in Morel, Körfer et Deboudt, 2008, p. 4).

⁷⁶ Vincent Lemieux distingue sept catégories de ressources. (Lemieux, 1999, p. 17-18)

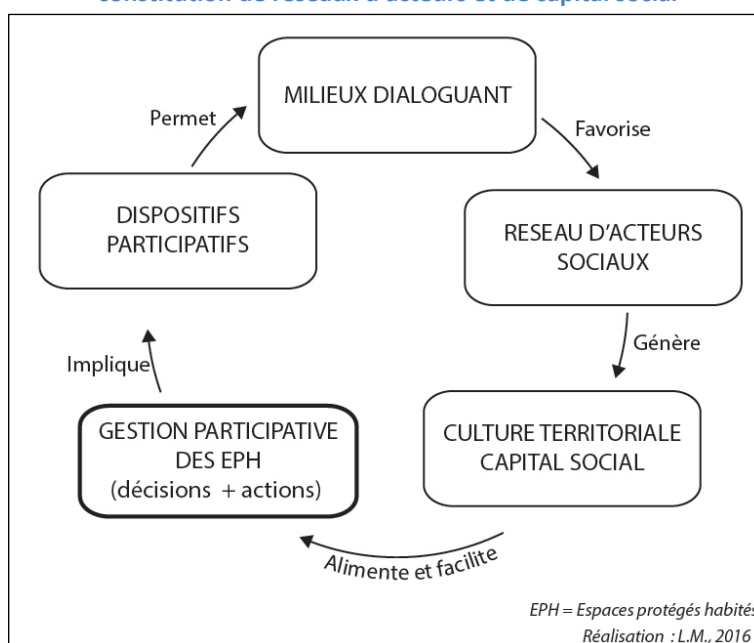
⁷⁷ Granovetter M., 1973, « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, n°6, pp.1360-1380.

Cette culture territoriale commune basée sur le partage de connaissances théoriques et des expériences pratiques, à son tour, tel un culbut, alimente favorablement le processus d'analyse partagée du territoire, de co-construction de projets,... Car on a vu avec le concept de gestion intégrée, que tout l'enjeu dans ces espaces protégés habités est d'associer l'ensemble des acteurs concernés et de dégager une vision du territoire et des projets dans lesquels chacun s'y retrouve à minima. Ce défi des EPH est commun à celui des espaces côtiers où s'instaure une démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) :

« Deux des difficultés de la GIZC résident dans le croisement des différents points de vue et dans le partage de connaissances communes relatives à la zone côtière. Le réseau constitue l'outil permettant d'organiser le dialogue autour des informations disponibles. Collectées et partagées, ces informations constituent le corps des données mobilisables facilitant la compréhension et l'appropriation réciproque des cadres analytiques de la GIZC. Les informations nourrissent les échanges nécessaires pour construire un travail et une analyse collective allant au-delà de la juxtaposition des différentes informations. » (Morel, Körfer et Deboudt, 2008, p. 3)

En définitive, les dispositifs participatifs (à condition qu'il y ait une participation effective) peuvent contribuer à créer un réseau d'acteurs sociaux dont les acteurs, forts de leurs liens, sont mieux à même de dialoguer et renforcer leur culture territoriale en vue de mieux co-contribuer à la gestion de l'espace protégé habité. Se dessine alors un potentiel cercle vertueux comme l'illustre la figure 7 ci-contre.

Figure 7 : Les dispositifs participatifs pourraient être propices à la constitution de réseaux d'acteurs et de capital social



La notion de « capital » est initialement économique et correspond à une accumulation de biens, de ressources pouvant rapporter un revenu. Depuis, elle est utilisée dans un sens plus élargie selon l'adjectif qui le suit, en gardant pour dénominateur commun l'idée d'accumulation.

Pierre Bourdieu « dans la décennie 1980⁷⁸ a identifié trois formes de capital : économique, culturel et social » (Reis et Reis, 2010, p. 168)). De nombreux auteurs ont également contribué (même avant lui)

⁷⁸ Bourdieu P., 1980, « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°31, pp. 2-3
 Bourdieu P., 1986, « The forms of capital », in RICHARDSON J. G. (éd), *Handbook of Theory and Research for the Sociology of Education*, Greenwood Press, New York, Wesport, Londres,

à développer puis diffuser le concept de capital social : James Coleman⁷⁹, Robert Putman, Francis Fukayama, mais aussi Mark Granovetter, Nan Lin, Maurice Lévesque et Deena White, Alejandro Portes et bien d'autres (*Lévesque et White, 1999 ; Deschenaux et Laflamme, 2009 ; Reis et Reis, 2010*). La littérature sur ce sujet est abondante et nous ne prétendons pas en avoir fait le tour. Néanmoins nos lectures nous permettent de nous positionner parmi les différentes approches existantes et de retenir une définition qui corresponde à notre problématique de recherche.

Selon nous, le concept de capital social gagne en clarté lorsqu'il est articulé avec la notion d'« **acteur-réseau** » qui a pour avantage de libérer « *de la distinction entre microstructures et macrostructures* » (Callon et Ferrary, 2006, p. 37). Dans un récent article, Bruno Latour revient sur le terme d'acteur-réseau qui a émergé dans les années 1970. Il rappelle que dans cette « *théorie* » de l'acteur-réseau, un réseau est défini comme étant la liste des acteurs qui le composent. Il met en garde sur la notion d'acteurs, qu'on l'accuse de définir comme « la liste de ses relations », donc son réseau. Ce qui donne en effet à première vue l'impression d'un serpent qui se mord la queue. L'auteur précise alors que dans la définition de l'acteur,

« il manquait à la simple liste des relations cette transformation profonde que chaque acteur fait subir à ses relations si bien que, malgré ce que nous disions la minute avant, non, finalement, un acteur ne se définit plus simplement par la liste de ses relations...Ou plus exactement (mais s'agit-il simplement d'une habileté de langage ?), un acteur c'est la liste de ses relations plus la transformation que chacun des items de la liste a subi au voisinage ou à l'occasion de cette relation. Ce petit plus que nous ajoutons en douce a reçu un nom canonique : celui de traduction » (Latour, 2011, p. 2-3)

En résumé, un acteur se définit (entre autres) par son ensemble de relations et des transformations qu'il a occasionnées à ses relations. Or Bourdieu considère justement que :

« le concept de capital social est « le seul moyen de désigner le principe d'effets sociaux qui [...] ne se laissent pas réduire à l'ensemble des propriétés individuelles possédées par un agent » (Bourdieu, 1980, p. 2⁸⁰) » (Deschenaux et Laflamme, 2009, paragr. 18).

Autrement dit - et pour reprendre le vocabulaire de Latour - le capital social, n'est pas simplement la liste des propriétés individuelles d'un agent. Il faut distinguer les propriétés individuelles héritées de cet agent, de celles transformées ou issues de ses relations (construites) avec la société ; plus, ajouter des effets dûs au contexte sociétal lui-même. Donc finalement, qui est le détenteur /porteur de ce capital social ? Une personne ou un groupe ? Un acteur ou un réseau d'acteurs ? Et qui est le bénéficiaire des retombées du capital social ?

⁷⁹Coleman J. S., 1987, "Norms as social capital in Randitzky G. et Bernholz P.(éd.), *Economic imperialism : The Economic Approach Applied Outside the Field of Economics*, Paragon House Publishers, New York.

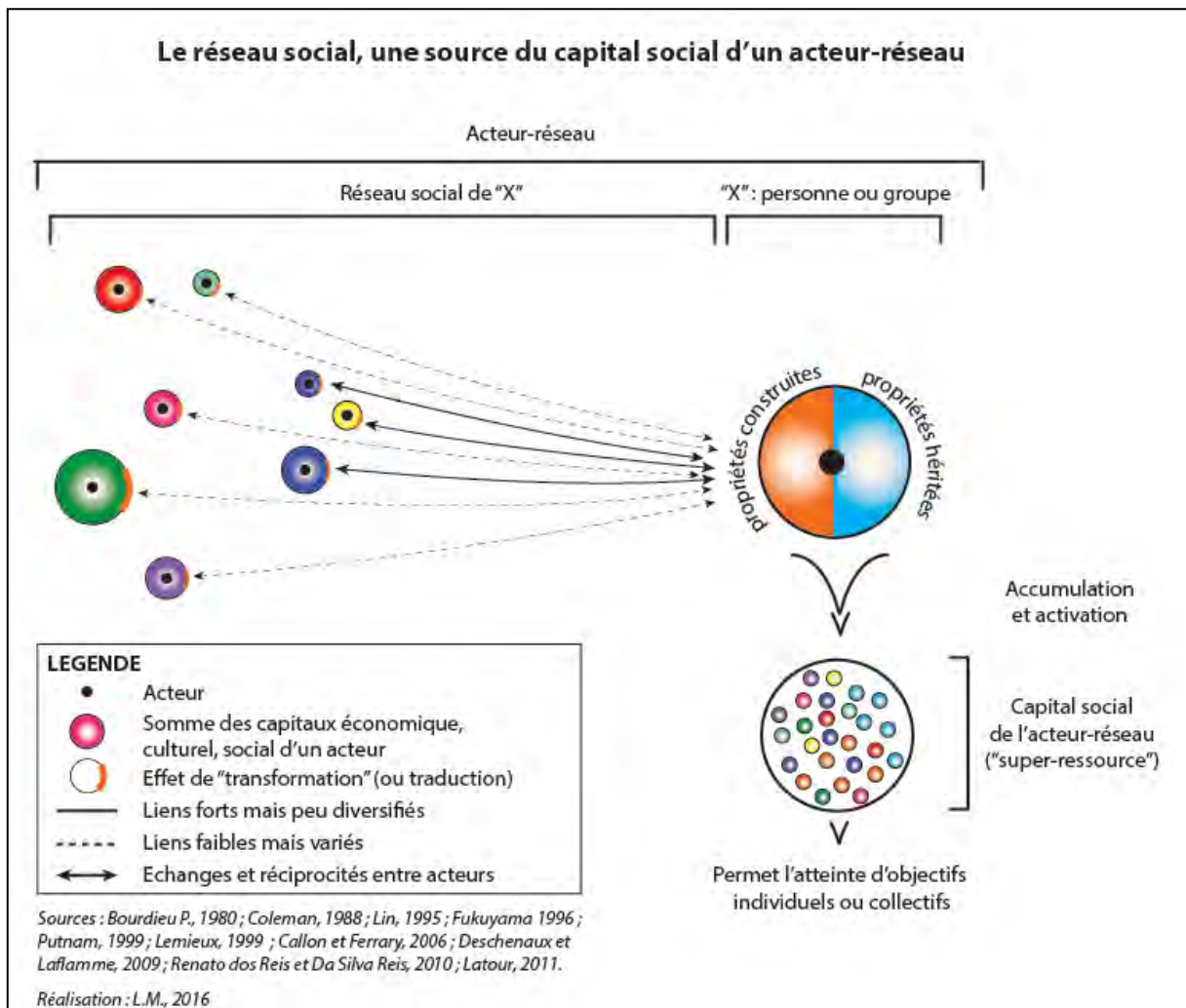
Coleman J. S., 1988, « Social capital in the creation of human capital », *American Journal of Sociology*, n° 94, p. 95-120 ; Putnam R., 1993, "The prosperous community : Social capital and public life", *American Prospect*, n°13, pp. 35-42 ; Fukuyama F., 1995, « Social capital and the global economy », *Foreign Affairs*, n°74, pp. 89-103 ; Lin N., 1995, « Les ressources sociales : une théorie du capital social », *Revue française de sociologies*, n°36, pp.685-704 ; Lévesque M. et White D., 1999, « Le concept de capital social et ses usages », *Lien social et politique-RIAC*, n°41, pp. 23-33 ; Portes A., 1998, « Social capital : its origins and applications in modern sociology », *Annual Reviews of Sociology*, n°24, pp. 1-24.

⁸⁰ Bourdieu P., 1980, « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°31, pp. 2-3

En se référant également à l'approche de P. Bourdieu pour qui « *le capital social est une agrégation de ressources liées à un réseau de relations plus ou moins institutionnalisées, visant à atteindre les avantages pour ses composants.* » (Reis et Reis, 2010, p. 168), on peut interpréter les éléments suivants : 1) au final, le capital social est une super-ressource, sorte d'agglomérat de ressources, ou ensemble d'attributs utiles ; 2) qui dépend du réseau d'acteurs construit (quantités, qualités et diversités des relations) ; 3) qui profite potentiellement aux composants du réseau, donc aux différents acteurs le composant. Sur la base des éléments évoqués précédemment, cela revient à considérer que le porteur du capital social est l'acteur-réseau. Le capital social résulte en partie de l'activation du potentiel que contiennent ces relations, mis en valeur en tant que ressource, pour l'obtention d'une chose désirée (qui ne soit pas nécessairement économique !).

Aussi nous considérons que le **réseau social est l'une des composantes du capital social d'un acteur-réseau** (en se gardant bien de séparer acteur et réseau). L'articulation de ces différents éléments est schématisée dans la figure 8 ci-dessous.

Figure 8 : Schématisation du lien entre réseau social, capital social et acteur-réseau



Ainsi, notre lecture se rapproche de celle de James Coleman pour qui le capital social est un ensemble d'entités (qui relèvent de la structure sociale) et qui facilitent les actions des individus au sein de la structure. Il donne corps et met un nom sur « *la valeur des aspects de la structure sociale que les acteurs peuvent utiliser comme des ressources pour atteindre leurs objectifs* » (Coleman, 1988, p.98-99 in Deschenaux et Laflamme, 2009, paragr. 15). Ce à quoi nous ajouterions que cela est valable pas uniquement pour des individus mais aussi pour des groupes. Le capital social est tributaire de bonnes relations, de qualité, entretenues par un effort d'investissement dans chaque relation (Lin, 1995⁸¹, in Deschenaux et Laflamme, 2009) avec les acteurs de son réseau (issus de son entourage immédiat ou non). Or qui dit bonnes relations, dit échanges et transferts de savoirs, partage de valeurs communes, réciprocité mais aussi confiance, entraide, sincérité. (Sabourin, 2007 ; Santos et Marschner, 2008 ; Deschenaux et Laflamme, 2009 ; Reis et Reis, 2010). Ce sont précisément ces éléments, ce climat de confiance collectif au sein de réseaux qui sont activés par un individu ou un groupe (ils en profitent, y ont recours consciemment ou non) pour atteindre leurs objectifs (voir figure 8).

Pour donner du corps à ces considérations quelques peu théoriques, disons que des participants à des initiatives de développement local dans des espaces protégés habités, par leur rencontre (parfois répétées) dans ces scènes participatives institutionnalisées propices à la création d'un « milieu dialoguant » peuvent potentiellement constituer et tisser un réseau. Les éventuels liens entre toutes les parties prenantes de ces dispositifs de participation (les personnes participant et les acteurs organisant la participation) peuvent être forts ou faibles. Néanmoins, dans le cadre d'une gestion intégrée (multisectorielle et multi-acteurs (entre autres multis)) ils sont théoriquement amenés à être variés et plutôt nombreux. Car pour que la gouvernance soit un succès, les institutions animant les dispositifs ont tout intérêt à contribuer à la construction d'un climat d'échanges et de respects mutuels, à désamorcer les tensions... Ce qui peut permettre au passage de renforcer les liens entre les acteurs. Tout ce processus, et les interactions qu'il peut potentiellement déclencher au passage contribueraient potentiellement pour chaque personne ou groupe impliqué, à construire/renforcer son capital social. Au-delà de leurs propriétés individuelles héritées elles peuvent potentiellement se doter de nouvelles propriétés (construites) issues de ces expériences participatives. Dès lors, fortes de leurs éventuelles bonnes relations entretenues avec certains de ces acteurs (des institutions, des habitants *lambda*, des leaders locaux...) et du climat de confiance pouvant régner au sein de ce réseau, une des personnes ou un des groupes membre de ce réseau peut dès lors envisager de mobiliser⁸² le capital individuel de chaque acteur de son réseau, à son bénéfice. Grâce à un réseau solide, les capitaux des membres de notre réseau deviennent par extension un peu les nôtres, constituant notre capital social.

⁸¹ Lin N., 1995, « Les ressources sociales : une théorie du capital social », *Revue française de sociologies*, n°36, pp.685-704

⁸² Bien sûr la capacité à construire et entretenir un réseau d'acteurs sociaux puis à mobiliser le capital social qui en est issu nécessite une capacité ; cela ne relève pas d'un simple choix de la personne ou du groupe. Cette capacité (ou capabilité) n'est pas la même pour tous et donne lieu à des inégalités, tant dans la construction que la mobilisation de son propre capital social. En ce sens nous rejoignons les critiques adressées à Robert Putnam qui considérerait que « *tous les acteurs sont réputés avoir la capacité de faire des choix et pouvoir ainsi tirer profit de leurs actions* » (Deschenaux et Laflamme, 2009, paragr. 15).

Encore une fois, ces processus sont amenés ici de façon théorique et sous un angle particulier, celui que nous questionnons et «recherchons / vérifions » sur le terrain. Cet angle, en faveur du processus d'éco-acteurisation, est celui du scénario où ces processus sociaux ont bel et bien lieu, de façon notable et sans blocage ou tension particulière. Mais bien d'autres scénarios existent (au contraire !) : pas ou peu de participation d'acteurs locaux ; des choix de dispositifs qui permettraient peu d'interactions entre les participants ; la constitution d'un réseau d'acteurs, certes, mais aux relations peu diversifiées et faibles ; la superficialité des échanges entre acteurs qui ne permettrait pas la constitution d'une réelle culture territoriale commune ; le capital social de l'acteur-réseau pourrait être faible et non activé, etc. sont autant de difficultés et blocages qui peuvent potentiellement émerger et empêcher le « cercle vertueux » représenté par la figure 7. Pour autant, si ces autres scénarios ne doivent pas être occultés, nous faisons néanmoins le choix de ne pas les discuter plus en profondeur ici. Nous nous réservons la possibilité de les mettre en lumière par la suite, dans la partie consacrée aux résultats, si ceux-ci se manifestent sur nos terrains d'étude.

> De la mobilisation collective à l'émergence d'initiatives ascendantes

La notion de *mobilisation* n'est pas sans évoquer l'engagement et les mouvements sociaux. Il convient de préciser les deux dernières pour bien cerner la première.

En Sciences sociales, la notion de mouvement social ne fait pas « *de véritable consensus* » et désigne dans un langage courant « *les mobilisations les plus diverses* » (Étienne et al., 2004, p. 283).

Pour les sociologues Alain Touraine⁸³, Alessandro Pizzorno et Colin Crouch⁸⁴, « *un mouvement social désigne une mobilisation porteuse d'un projet de société alternatif* » (Sciences Humaines, 2003). Ils rejoignent ainsi la position de Herbert Blumer pour qui « *les mouvements sociaux sont des entreprises collectives visant à établir un nouvel ordre de vie* » (Étienne et al., 2004, p. 283). Toutefois, le sociologue et politiste Erik Neveu préfère quant à lui élargir cette définition en revenant sur cet (audacieux) objectif d'élaboration d'un projet de société :

« *le « nouvel ordre de vie » peut viser des changements profonds ou au contraire, être inspiré par le désir de résister aux changements ; il peut impliquer des modifications de portée révolutionnaire ou ne viser que des enjeux très localisés* » (Neveu, 2000 in Étienne et al., 2004).

Si bien qu'on pourrait finalement considérer comme mouvement social n'importe quelle « *forme d'action collective concertée en faveur d'une cause* » (Neveu, 1996 in Sciences Humaines, 2003). Cette définition plus « ouverte » permet ainsi d'inclure les mouvements des étudiants, féministes, écologistes, régionalistes... qui naissent en Europe et aux USA à partir des années 1960 (Alonso,

⁸³ Touraine A., 1978, *La Voix et le Regard*, Ed. Seuil, Paris, 309p.

⁸⁴ Pizzorno A. et Crouch C., 1978, *The Resurgence of Class Conflict in Western Europe since 1968*. Comparative Analysis, Ed. Palgrave Macmillan UK, London, 334p.

2009) et qui sont porteurs de revendications plus « localisées ». Alain Touraine (et d'autres)⁸⁵ parle alors de « nouveaux mouvements sociaux ».

Néanmoins, de nombreuses définitions insistent sur le caractère protestataire et contestataire des mouvements sociaux à l'instar de François Chazel (1993)⁸⁶ (Étienne et *al.*, 2004, p. 285). Le débat est également ouvert sur les supports d'expression et de lutte de ces mouvements sociaux, qui resteraient (ou non) en marge des canaux traditionnels de la démocratie représentative, voire de la démocratie participative, faute de perdre l'âme, les armes, bref, l'essence-même de ces mouvements sociaux (Neveu, 2011). Ainsi pour A. Fung et E. O. Wright⁸⁷

« il paraît à première vue contradictoire de faire participer les contre-pouvoirs dans la gouvernance délibérative ou participative, car celle-ci requiert le recours à l'argumentation raisonnée plus qu'aux menaces ou à la mobilisation en nombre ; d'où le fait que « les défenseurs des idéaux de mobilisation et du popular empowerment sont sceptiques quant à la possibilité de combiner des contre-pouvoirs efficaces avec des formes pertinentes de coopération » ». (A. Fung et E. O. Wright, 2005, p.51 in (Neveu, 2011, p. 193))

Ainsi la notion de mouvement social fait l'objet de nombreux débats et est encore mouvante. Néanmoins, il semblerait que certains **dénominateurs communs** apparaissent à la croisée de ces différentes interprétations. Lilian Mathieu identifie ainsi trois caractères communs aux mouvements sociaux :

*« De nombreuses définitions des mouvements sociaux associent également, selon des combinaisons variables, ces différents traits constitutifs que seraient une **dimension perturbatrice**, une **exclusion du jeu politique « légitime** » ou « institutionnel » et un recours privilégié au sein des couches sociales « dominées ». » (Mathieu, 2004, p.20⁸⁸ in Giraud, 2008).*

Concernant la place et le rôle des mouvements sociaux dans le jeu politique institutionnalisé, certains chercheurs (bien que cela soit « un domaine contrasté et relativement peu exploré » (Neveu, 2011, p. 187) s'interrogent sur la filiation de dispositifs institués de participation aux mouvements sociaux des années 1960-1970. C'est le cas de Catherine Neveu, dans un article de 2011, intitulé « *démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ?* ». Pour notre part, c'est le raisonnement inverse qui nous intéresse ici.

⁸⁵ Sur cette notion, voir aussi : Touraine A., 1989, *Mouvements sociaux d'aujourd'hui : Acteurs et analystes*, Editions de l'Atelier, Coll. Politique sociale, Duyvendak J.W, 1994, *Le poids du politique. Nouveaux mouvements sociaux en France*, Paris, L'Harmattan ; Klandermans B.,1986, "New Social Movements and Resource Mobilization : the European and the American Approach", *International Journal of Mass Emergencies and Disasters*, n^o4, p. 13-37. ; Melucci A., 1980 "The New Social Movements : a Theoretical Approach", *Social Science information*, vol. 19, n^o2, p. 199-226.

⁸⁶ Chazel F., 1993, *Action collective et mouvements sociaux*, Presses Universitaires de France, coll. Sociologies, 172p.

⁸⁷ Fung A., Wright E. O., 2005, « Le contre-pouvoir dans la démocratie participative et délibérative », in Bacqué M.-H. et al. (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative*.

⁸⁸ Mathieu, 2004, *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Ed. Textuel, Paris, 206p.

Dans quelle(s) mesure(s) les dispositifs « institués » de participation (associés à des initiatives institutionnelles de développement dans des EPH) peuvent-ils favoriser un mouvement social animé par ces personnes et groupes participant à ces dispositifs ?

A première vue, il est aujourd'hui encore surprenant ou « héroïquement démocratique » qu'un pouvoir ou qu'une administration publique en place contribue délibérément à l'instauration d'un contre-pouvoir. Comme l'illustre l'actuel gouvernement français qui n'a pas su (voulu) se saisir de cette opportunité d'audace démocratique suggérée par Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache. Dans leur rapport « *Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires* », ils appellent de tous leurs vœux à plus de démocratie directe, et notamment le financement de contre-pouvoirs issus de la société civile⁸⁹. Si ces démarches volontaristes sont encore peu courantes, se pourrait-il que les pouvoirs et administrations les mettent *involontairement* en place ? En tant que conséquence *inattendue* de leurs actions ? Nous voudrions tester cela dans le cas des initiatives proposées par les institutions et qui n'ont pas comme vocation initiale de faire rencontrer des personnes et groupes partageant des causes communes, les faire se constituer en réseau, (voire en organisation formalisée) en vue de mener des actions collectives (à l'encontre de ces mêmes institutions, ou pas). Puisque, en effet, les initiatives étudiées ici ont avant tout un autre objectif, à vocation environnementale (conservation de la nature) et économique principalement.

Le cas échéant, étant donné la parentalité « institutionnelle » de ces éventuelles *actions collectives coordonnées en faveur d'une cause*, peut-on toujours parler de *mouvements sociaux* ? Si non, à quelle autre configuration d'action collective (et concept de sciences sociales) ces dynamiques observées renvoient-elles ? Car dans le scénario que nous testons où les participants se réuniraient pour réaliser des initiatives de développement (permettant de protéger tout en valorisant les patrimoines naturels et culturels spécifiques de leur territoire), *a priori*, nous nous éloignons significativement de ce que sont les mouvements sociaux. Car d'après les définitions abordées ci-dessus, ils peuvent être porteurs de projets de société ambitieux (par le changement qu'ils convoient), prennent la forme de luttes protestataires et perturbatrices et empruntent plutôt des voies d'expressions et d'actions en dehors des chemins « officiels » mis à disposition par les institutions, etc. Puisque les mouvements sociaux, d'après Alain Touraine, se constituent par les trois éléments suivants :

« la définition du groupe revendicateur (principe d'identité) l'identification de l'adversaire (principe d'opposition), l'élaboration d'un projet social ou politique alternatif (principe de totalité) ». (Étienne et al., 2004, p. 287 ; Mesure et Savidan, 2006)

Dans le cas où le scénario testé s'observe et que de telles initiatives ascendantes émergent suite à des dynamiques institutionnelles, à quelles autres terminologies pourraient-on faire appel ? Quid de la notion seule de *mobilisation* ?

La *mobilisation sociale* ne précéderait-elle pas le *mouvement social* et ne serait-elle pas ainsi une étape préliminaire à une action collective concertée de quelque nature que ce soit ? Le mouvement

⁸⁹ Dans leur rapport de juillet 2013 commandité par le Ministère de la Ville, Bacqué et Mechmache proposent entre autre de favoriser une « démocratie de l'interpellation » par la constitution d'un fond permettant le financement d'organisations de la société civile. Mais d'après eux, ce rapport, cette idée comme la quasi intégralité des trente propositions du rapport n'ont pas été reprises (ou vidées de leur contenu) par le projet de loi de « programmation pour la ville et la cohésion urbaine » présenté à l'Assemblée nationale le 22 novembre 2013. (Bacqué et Mechmache, 2013 ; Zambaux, 2013)

social relèverait essentiellement de l'action (ensemble d'actions permettant d'atteindre une cause commune). Tandis que la mobilisation relèverait de registres plus divers, comprenant par exemple les *intentions* (le soutien moral de personnes ou groupes à la dite cause), en plus de certaines actions : signer une pétition, contribuer à l'organisation d'un évènement (même si on ne participe pas à celui-ci,...).

Mais la mobilisation reste un terme générique. Si elle peut être *sociale* elle peut aussi être *populaire, citoyenne, collective*, etc....Donc en cas d'absence de luttes politiques, de jeux de pouvoir, de protestations fortes ou de dimensions perturbatrices, etc., ne devrait-on pas plutôt parler de simple *mobilisation collective* puis *d'action(s) collective(s)* plutôt que de mouvements sociaux ?

J. Talpin qui a travaillé sur les effets de la participation à des budgets participatifs sur les individus et les groupes, parle quant à lui d'« engagement ». Il distingue quatre « parcours idéaux-typiques » d'acteurs. On retrouve les voies :

- du cynisme, lorsque les participants sont déçus, ne participent plus, voire sont désenchantés de la politique ;
- de l'engagement associatif, lorsque les participants s'investissent dans des organisations de la société civile telles que des associations ;
- de l'engagement politique, lorsque les participants s'investissent par la suite dans les partis politiques, des listes municipales...
- et de l'engagement participatif, si ces personnes et groupes s'en tiennent uniquement à participer à des dispositifs participatifs, sans aller au-delà (Talpin, 2011).

La notion d'engagement renvoie à la volonté de la personne ou du groupe à prendre part à une dynamique (ici collective). Avec J. Talpin nous avons vu quelques orientations possibles de cet engagement, mais la nature et les modalités de ce dernier peuvent être diverses et variées.

Outre l'implication de ces personnes à des dynamiques déjà existantes (rejoindre une association existante, un parti,..., une lutte déjà engagée, un projet en cours...) nous nous intéressons au scénario d'un engagement actif (ou « agissant »), créateur, voire innovateur. Les *sujets-participants* peuvent-ils devenir (et demeurer) des *acteurs-auteurs* ? Au-delà de la reproduction du *processus* d'engagement en lui-même, l'*objectif* de l'engagement retient particulièrement notre attention. Plutôt que de savoir si le fait de participer à tel dispositif participatif donne moyen et envie de s'investir dans d'autres, c'est plutôt est-ce que avoir participé à une activité qui promeut le patrimoine naturel ou culturel de son territoire, donne moyen/envie d'aller plus loin et continuer à le conserver dans d'autres sphères, par d'autres moyens, quitte à les créer « soi-même » ? C'est pourquoi nous parlons d'*éco*-acteurisation et pas simplement d'acteurisation.

Est-ce que la participation à des initiatives institutionnalisées en lien avec la promotion d'un territoire peut stimuler, encourager la volonté d'engagement et surtout la volonté de devenir acteur agissant sur le territoire, auteur d'autres initiatives ascendantes pour ce territoire ? Est-ce qu'elle contribue à ce que ces sujets-participants deviennent force de propositions pour identifier et contribuer à résoudre les problèmes qui les concernent collectivement, à ce qu'ils deviennent porteurs d'un projet commun pour favoriser le mieux-être des individus et des collectivités ?

Ces potentielles dynamiques citoyennes et /ou d'acteurs locaux qui en découleraient renvoient à **plusieurs courants de pensée ou luttes sociales** en faveur de projets alternatifs de société, tels que

ceux des tenants de l'anarchie (ou acratie⁹⁰), l'auto-gestion, la démocratie directe et totale, du régionalisme, du développement local ou du développement territorial. La question de l'autonomie des territoires (donc des sociétés) est récurrente (Denieuil, 2008 ; Pecqueur et Landel, 2016). A cela s'ajoute un besoin instinctif (plus ou moins fort selon les sociétés et individus) de vie sociale, d'initier des projets collectivement, de faire quelque chose, quelque part avec d'autres, d'exister dans la société.

Par ailleurs nous croyons que les composantes du bien-être et du bonheur des gens sont mieux connues, ou identifiables par-eux-mêmes. Or, tendre vers cette finalité devrait, selon nous, être l'objectif de tous projets de société. Dès lors (et presque de manière pragmatique pourrait-on dire), l'implication des sociétés et des individus eux-mêmes, au cœur de la construction de ces projets est nécessaire à l'atteinte de ses objectifs. Ce principe apparaît dans les thèses en faveur du développement endogène (systèmes productifs locaux, districts industriels, développement endogène régional, éco-développement ((Pecqueur, 1989 ; Finger-Stich et Ghimire, 1997 ; Lipietz, 2001 ; Denieuil, 2008)) et aujourd'hui du développement territorial (Pecqueur, 2005 ; Campagne et Pecqueur, 2014). Nous rejoignons ainsi les partisans d'un renforcement de l'échelon local, de la place des citoyens dans les décisions et actions les concernant et donc d'une nouvelle ré-articulation de l'action publique/action citoyenne.

Les paragraphes qui ont précédé nous ont permis d'explicitier quelques processus sociaux susceptibles de se manifester (notamment) auprès de personnes ayant participé à des initiatives institutionnalisées de développement. Ils constituent chacun des facteurs favorables à leur mutation en sujets politiques éco-acteurs territorialisés, potentiellement amenés à s'engager envers la maîtrise du développement de leur territoire.

Une dynamique de développement qui serait alimentée par des initiatives ascendantes d'acteurs locaux, territorialisées, valorisant les spécificités du territoire tout en étant respectueuses des fragilités de ce territoire, nous évoque le concept de développement territorial. Donc, outre étudier les conséquences de la participation sur les participants (qui sont les premiers concernés, les premiers touchés), nous nous intéresserons aux conséquences sur les dynamiques de développement. Nous souhaitons vérifier en quoi la participation institutionnalisée des habitants, usagers des territoires et autres acteurs locaux (à l'instauration des EPH comme à la mise en œuvre d'initiatives de développement local) alimente une dynamique qui correspond au concept de « développement territorial ».

Pour ce faire, il convient dans un premier temps de définir ce qu'est le « développement territorial », de voir en quoi, théoriquement, les quelques processus sociaux (que nous identifions comme potentiellement issus de la participation institutionnalisée) peuvent l'alimenter, avant de voir si cela se vérifie (ou non) sur les terrains étudiés et le cas échéant, de quelles façons.

⁹⁰ L'acratie vient du grec *ἀκρατία* avec « kratos » signifiant le pouvoir et avec le préfixe privatif « a », ce qui signifie littéralement l'absence de pouvoir (donc par extrapolation d'autorité ou de domination).

1.3 Les conséquences de la participation institutionnelle pour le territoire : stimuler le développement territorial ?

Parmi les formes (ou types) de développement qui semblent appropriés pour les espaces naturels protégés habités, le développement durable et le développement local ont plus d'un argument en leur faveur. Les Parcs naturels régionaux français et les mosaïques d'aires protégées brésiliennes sont revendiqués comme des territoires de développement durable (Lajarge et Baron-Yellès, 2016, p. 16 ; Presidência da República do Brasil, 2000). Néanmoins, nous estimons que le « développement territorial », concept moins connu du grand public et toujours en construction (Carrière, Hamdouch et latu, 2016a ; Torre, 2015), mérite d'être discuté et apprécié comme nouveau **principe de développement** pour les espaces protégés habités (EPH).

S'il semble adéquat aux EPH, c'est parce que le *développement territorial* se met en œuvre sur et par un territoire construit (un projet de territoire (Pecqueur et Landel, 2016)). C'est un développement qui s'appuie sur la valorisation des atouts des territoires par un réseau d'acteurs (surtout) locaux mobilisés autour d'un projet commun qualitatif et soutenable, en articulation avec les autres échelles infra ou supra-territoriales. Le développement territorial, résolument enraciné dans la dynamique d'acteurs pluriels appelle/nécessite l'instauration d'une gouvernance territoriale. La prédominance des acteurs locaux et de leurs initiatives questionne et réinvente le rôle des pouvoirs publics et la nature des politiques publiques. L'acteur public planificateur devient un partenaire accompagnateur, garant de la bonne articulation des enjeux et intérêts (de la construction d'un consensus). Cette dynamique est propice aux innovations sociales (organisationnelle, procédurale, institutionnelle) ou technologiques. Autant de caractéristiques séduisantes pour des gestionnaires d'espaces protégés habités qui chercheraient à protéger tout en les valorisant leurs patrimoines spécifiques, en marge du modèle hégémonique de développement, inadéquat pour ces territoires.

Le texte qui suit introduit le concept de développement territorial. On y discute chacune des composantes que nous venons brièvement d'évoquer, en mettant l'accent sur son adéquation avec les espaces protégés habités.

Ce préalable nous permettra de confronter d'une part, les intentions (discours) des gestionnaires de nos deux territoires d'étude à ce type de développement ; et d'autre part, d'y confronter le développement effectivement mis en place dans ces territoires. Nous verrons dès lors dans quelle mesure cette manière de penser et faire le développement est appliquée ou du moins souhaitée par les acteurs du territoire. Cela permettra, au final, d'alimenter le débat sur l'adéquation du développement territorial aux EPH ainsi que le rôle de ces territoires-outils comme lieu d'instauration de nouveaux modes de vie par l'émergence d'éco-acteurs territoriaux engagés dans le développement territorial.

> *La place nécessaire mais non conditionnelle de la dimension économique dans le développement territorial*

La notion de développement a été rattachée durant de longues décennies à celle de croissance économique et de progrès. Il est par ailleurs naïf d'en parler au passé, tant cette acception est encore ancrée en occident. Toutefois, d'autres acceptions ont progressivement émergé (développement humain, développement durable,...), laissant place aux autres éléments de la vie des Hommes, aussi modernes soient-ils. La santé, le droit d'expression, le maintien de notre milieu de vie, la justice, l'éducation, la liberté de choix, la démocratie, etc. sont autant de préoccupations sociales - individuelles ou collectives - intégrées progressivement à la notion de développement, si chère à l'Occident. On tend aujourd'hui à dépasser une approche simplement économique (caractérisée par une évaluation par le PIB/habitant) pour considérer davantage le bien-être et le bonheur des sociétés et des individus. Mais pour autant, le volet économique, lui, reste systématiquement présent. Pour A. Torre, la « *finalité [du développement territorial] est la même que celle de tout type de développement : améliorer le bien-être et éventuellement la richesse des populations* » (Torre, 2015, p. 279). En effet, de nombreux acteurs politiques et économiques qui ont recours au développement territorial souhaitent qu'il contribue à la création d'activités économiques, à la production de richesses pour le territoire. Nous verrons par la suite qu'il *peut* y contribuer, qu'il *peut* générer activités et revenus, et notamment de qualité. Mais sans vouloir tomber dans un discours à l'eau-de-rose inspiré du célèbre adage « *l'argent ne fait pas le bonheur* » dont un de ses corolaires pourrait être « *la croissance économique ne fait pas le développement* » ; nous souhaitons néanmoins insister sur la diversité des composantes du développement. Diversité qui renvoie à la complexité de l'humain et des sociétés. Sans nier la contribution de la dynamique marchande au développement territorial, nous nous interrogeons sur son statut de « prérequis ». Autrement dit, nous remettons en question l'idée selon laquelle « sans création de revenus, sans activités économiques, pas de développement territorial ». En effet, ne pourrait-on pas considérer que le développement réside dans chacun (et l'ensemble) des processus d'amélioration de la qualité de vie des sociétés du territoire ; et que cela inclut, mais va au-delà, de la seule création de richesses, accumulation de biens, de services et de capital ? Améliorer le vivre-ensemble, faire naître une fierté culturelle, améliorer la démocratie, préserver le patrimoine commun, entretenir son cadre de vie, défendre la liberté d'expression etc. ne sont-ils pas des facteurs (sans nécessairement de relation marchande directe) pouvant contribuer au bien-être/bonheur/bien-vivre d'une société et donc au développement territorial ? Aussi qualitatives et tournées vers le bien-être soient-elles, faut-il qu'il y ait obligatoirement des activités économiques et de la création de revenus pour pouvoir parler de développement territorial ? A l'heure où l'on ne parle plus que de crise économique et de création d'emplois, cette question peut paraître « hors de la réalité ». Et pourtant nous nous y attachons, défendant ainsi **l'importance des autres facettes du développement**, les plus impalpables, les plus humaines (*bof...quel autre terme ?*). Cela permet de s'offrir un temps de réflexion lors duquel notre attention est (pour de rares fois) décentrée de l'économie (sans l'occulter pour autant) et interpellée sur d'autres composantes de nos vies : la citoyenneté, les relations sociales, notre rapport au territoire, à notre espace de vie, etc.

Face à ces questionnements, nous sommes moins sensibles à une approche « économique-centrée » du développement territorial. Car bien que B. Pecqueur et P. Campagne évoquent « la durabilité » comme composante de leur approche du DT, c'est surtout pour mentionner la nécessaire durabilité (au sens d'une pérennisation dans le temps, d'une non-extinction) de la ressource sur laquelle

s'appuie la valorisation marchande et donc le développement (Campagne et Pecqueur, 2014, p. 223-224). Idem, si le bien-vivre et la bonne entente des membres du réseau d'acteurs sont évoqués, c'est plutôt en tant que facteur favorable à la valorisation des ressources du territoire et la constitution d'une offre territoriale, que comme facteur, en soi, de bien-être professionnel ou social. Le volet marchand/économique est très présent. Mais après tout n'est-ce pas la composante sur laquelle les économistes peuvent (voire doivent) insister ?

Nous sommes plus sensibles (en tant que géographe ?) à l'approche des aménageurs de l'université de Tours qui insistent davantage sur la « durabilité⁹¹ » du développement territorial et revendiquent les aspects sociaux et environnementaux du développement territorial (Rocheman, 2008 ; Carrière, Hamdouch et Iatu, 2016a). A ce titre, J.P. Carrière et ses collègues étudient davantage le « développement territorial durable », qu'ils considèrent comme un « proto-concept » permettant de tendre vers « *une meilleure articulation entre les approches environnementalistes et territoriales du développement* » (Carrière, Hamdouch et Iatu, 2016a, p. 18). Il s'agit pour ces auteurs d'une « hybridation » permettant de conjuguer leurs principes respectifs (*ibid.*, p. 16). Si nous sommes en accord avec l'idée de fond, nous sommes plutôt en faveur d'une inclusion des principes intéressants du « développement durable » dans le concept de « développement territorial », plutôt que reprendre ce terme certes très diffusé et fortement repris aujourd'hui (dans les sphères économiques et politiques notamment), mais pour autant non dénué de critiques.

Une analyse croisée de plusieurs textes scientifiques traitant du développement territorial nous a permis d'identifier les principales caractéristiques du développement territorial (les plus récurrentes). Ces 5 caractéristiques sont introduites dans les paragraphes qui suivent et constituent notre grille d'analyse du type de développement en cours dans les EPH étudiés :

- L'ancrage des dynamiques de développement dans un territoire construit ;
- La mobilisation des acteurs locaux ;
- La gouvernance territoriale ;
- La différenciation qualitative des territoires par l'activation de leurs ressources territoriales ;
- L'articulation des initiatives locales comme nouveau rôle de l'acteur public.

> 1) *Le DT est toujours ancré dans un territoire construit, un territoire de projet*

Les réflexions sur le développement territorial s'inscrivent dans la lignée de celles sur le développement et plus précisément dans l'embranchement commun du développement régional et du développement local. Mais au-delà d'une simple continuité, le sociologue Bruno Jean y voit un changement de paradigme :

« Le concept de développement territorial propose bien plus qu'une autre manière de rendre intelligible les réalités du développement régional et local à différentes échelles. Il s'agit d'un changement de paradigmatique dans les études en développement régional. » (Jean, 2015, p. 118)

⁹¹ Au sens du développement durable. A ce titre, J.P. Carrière et ses collègues étudient d'avantage le « développement territorial durable », qu'ils considèrent comme un « proto-concept » permettant de tendre vers « *une meilleure articulation entre les approches environnementaliste et territoriale du développement* » (Carrière, Hamdouch et Iatu, 2016, p. 18). Il s'agit pour ces auteurs d'une « hybridation » permettant de conjuguer leurs principes respectifs (*ibid.*, p. 16). Si nous concordons à l'idée de fond, nous sommes pour autant pas très favorable à l'usage du terme « durable » et pensons que les principes intéressants du « développement durable » doivent être inclus dans celui de développement territorial.

Cette rupture paradigmatique n'est pas à rechercher dans la notion de développement mais plutôt dans l'ancrage territorial des enjeux et processus de développement. Le territoire n'est qu'un support biophysique des activités socio-économiques, mais bien une ressource à part entière au cœur des processus de développement. Pour Bruno Jean (s'inspirant des propos de Claude Lacour (2000)⁹²), « *Si le territoire est une ressource pour le développement, il est aussi l'enjeu et le produit du développement* » (Jean, 2015, p. 118).

Finalement, c'est la définition et la place du territoire qui évolue dans les réflexions sur le développement. Le territoire n'est pas qu'un substrat, ni une délimitation institutionnelle et politique (territoire administratif imposé) mais bien un ensemble d'interactions sociales complexes lié à un support spatial. Le territoire est donc composé d'une réalité physique et surtout d'une réalité sociale. Le territoire vécu est formé par les acteurs. Un territoire de projet (par exemple) est délimité par les acteurs concernés par ce projet. Là où il n'y a plus d'acteurs concernés par le projet, le territoire de projet n'est plus. Dès lors le territoire est la résultante de l'adhésion - ou non - d'acteurs (au projet dans notre exemple), de leurs intentionnalités. Le territoire n'est pas figé, il évolue au gré de l'entrée ou la sortie d'acteurs aux valeurs, initiatives, intentions communes aux groupes sociaux qui forment le territoire. Le territoire est ainsi une construction sociale comme l'évoque Alain Rallet :

« Le développement territorial fait référence à un espace géographique qui n'est pas donné mais construit. Construit par l'histoire, une culture et des réseaux sociaux qui en dessinent les frontières. Le contenu définit le contenant : les frontières du territoire sont les bornes (mouvantes) de réseaux socio-économiques. Là où s'éteint le réseau se termine le territoire. » (A. Rallet⁹³, 2007, p. 80 in (Jean, 2015, p. 117)).

L'avènement du développement territorial - considéré comme une rupture paradigmatique - correspond donc finalement à l'absorption, par le champ du développement, d'une rupture paradigmatique en géographie. A partir des années 1980, en France, le concept de « territoire » en tant qu'espace approprié et « espace vécu » (Frémont, 1976) émerge et bouscule les modes de penser. Moine (2006) propose une synthèse croisée de différentes contributions d'auteurs reconnus pour leurs apports sur ce concept (R. Brunet, C. Raffestin, G. Di Méo, A. Frémont, J. Lévy et bien d'autres). Néanmoins, bien d'autres chercheurs en géographie (ou non) ont proposé des définitions que nous avons trouvées complètes et pédagogiques. Parmi celles-ci on peut citer la proposition suivante :

« On désigne par le territoire une portion, continue ou non de l'espace géographique, dont les limites sont définies par l'activité qu'y exerce un acteur individuel ou collectif. Inscrit dans un espace, un territoire présente trois caractéristiques propres : un espace borné aux limites plus ou moins bien définies, géré et approprié ; un sentiment ou une conscience d'appartenance de la part de ses habitants ; l'existence d'une forme d'autorité sociale, politique ou administrative et de règles d'organisation et de fonctionnement (Brunet et al. 1992, Tonneau et al., 1997 ; Caron, 2002). Un territoire est un espace socialisé. » (Benoît, Deffontaines et Lardon, 2006, p. 17)

⁹² Lacour C., 2000, « Les territoires, nouvelles ressource du développement », In INRA, *Recherches pour et sur le développement territorial*, Symposium de Montpellier, 11-12 janvier 2000.

⁹³ Rallet A., 2007, « Commentaire du texte d'Olivier Crevoisier », in Mollard. A. et al., *Territoires et enjeux du développement régional*, Versailles, Ed. Quae, 80p.

En somme, on ne parlera de développement de territoire que dans la mesure où les projets de développement émergent et s'appliquent non pas à un territoire administratif donné, mais à un territoire formé / construit (au moins) par un ensemble d'acteurs aux intentions communes.

> 2) *Le DT est la résultante de la mobilisation des acteurs locaux*

Dans la continuité du développement local, le rôle des acteurs locaux est central dans le concept de développement territorial. Ce type de développement différencié, pensé par et pour des territoires construits repose sur ses forces vives. Tout comme le développement local ou développement « *par le bas* » il se caractérise par une :

« volonté d'implication des populations et de prise en compte des spécificités locales, allant à l'encontre des politiques macro-économiques décidées par les Etats et plaquées sur des milieux possédant des ressources et un esprit souvent très divers ».
(Campagne et Pecqueur, 2014 in Torre, 2015, p.278)

Nous irons même plus loin en affirmant qu'il s'agit plus que d'une implication des populations, mais bien que le développement territorial dépend, et, est le produit de la mobilisation des acteurs locaux (habitants, usagers du territoire et élus locaux inclus). C'est un réseau d'acteurs qui identifie ses besoins, priorités et réponses comme le rappelle A. Torre : « *Les différents chemins possibles de développement sont en effet avant tout portés par les projets des acteurs des territoires, qui cherchent à atteindre collectivement leurs propres finalités autodéterminées* » (Torre, 2015, p. 282). Car, comme le disait déjà Philippe Aydalot, (un des précurseurs du développement territorial (Jean, 2015)), les acteurs locaux sont les mieux placés pour identifier leurs besoins. Leur contribution directe à l'assouvissement de ces besoins permet d'y répondre au mieux, d'éviter tout « décalage » des actions vis-à-vis des objectifs initiaux : « *c'est dans le cadre local, par la mise en valeur des ressources locales et avec la participation de la population que le développement pourra réellement répondre aux besoins de la population* » (Aydalot⁹⁴, 1985, p.109 in (Jean, 2015, p. 119)).

Au final, le développement territorial est piloté par les acteurs locaux. Ils sont à l'origine du DT, de l'identification d'un problème, d'un besoin, de l'identification des leviers disponibles pour le solutionner, d'un projet collectif s'appuyant sur des ressources identifiées (humaines, matérielles, idéelles), à activer (faire exister en les reconnaissant et les rendant disponibles/accessibles) et à valoriser. Bref, ils sont au cœur de l'ensemble du processus et concernés par chacune de ces étapes. Nous verrons par la suite que les pouvoirs publics, peuvent être d'une aide considérable à plusieurs de ces étapes, telles que la coordination de l'ensemble de ces acteurs.

S'il peut exister des politiques publiques de développement territorial⁹⁵, elles ne sont que des stimulateurs ou incitateurs visant à favoriser cette mobilisation d'acteurs locaux. Ces administrations auraient un rôle de partenaires plus que d'acteurs.

⁹⁴ Aydalot, P., 1985, *Économie régionale et urbaine*, Paris, Economica

⁹⁵ A l'instar du programme Européen Leader : Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale. Il s'agit d'une initiative de la (future) Commission européenne concernant le développement rural. Les bénéficiaires sont des territoires ruraux dont les acteurs publics (collectivités locales) et privés (entreprises,

Le PRONAT (Programme National de Développement Durable des Territoires Ruraux) du Secrétariat au Développement Territorial (SDT) du Ministère du Développement Agricole (MDA) brésilien fait également référence au « développement territorial » (Freitas, 2015). Toutefois, il semblerait que le rôle des acteurs locaux y soit différent. Plutôt qu’être auteurs de la démarche, ils sont partenaires et influencent la répartition des budgets :

Une des caractéristiques de la politique [du PRONAT] est qu’elle privilégie directement la participation de la société civile dans la priorisation des demandes et l’allocation des ressources publiques destinées aux territoires. Cette perspective endogène de la politique confère aux acteurs locaux le protagonisme dans la gestion des ressources, en considérant que cela est une condition pour l’amplification du succès des investissements pour une réelle adéquation des projets aux demandes. Quand on parle de participation de la société civile dans la politique territoriale, il s’agit de la participation des organisations des agriculteurs familiaux [...] » (Freitas, 2015, p. 38)

A la suite de cet exemple brésilien, il nous semble fondamental de revenir sur la distinction entre **développement territorial et territorialisation des politiques publiques**. Cette dernière renvoie directement au phénomène de décentralisation politique. Sans rentrer dans une discussion sur les tenants et les aboutissants de la décentralisation, disons que des compétences qui auparavant étaient concentrées et déployées par un acteur central national (l’Etat notamment) sont dorénavant attribuées aux pouvoirs publics des échelons régionaux ou locaux. Des champs d’actions qui relèvent du pouvoir public sont territorialisés, mis en œuvre par et pour chaque territoire. Mais dans un contexte de décentralisation, l’acteur public garde un rôle important sur ses politiques de développement, impulse ou accompagne des projets pour les territoires, fixe un cadre. Alors que dans le développement territorial, qui porte les héritages du développement endogène, ce sont les acteurs locaux, dans toute leur diversité (et non que publics) qui proposent et font le développement territorial, sur la base de leur propres moyens et spécificités.

Finalement, dans la littérature scientifique, on retrouve aussi bien les termes de « *développement territorial* » (Jean, 2015 ; Pecqueur, 2005 ; Torre, 2015) ; « *approche territorial du développement rural* » (Favareto, 2010) et « *territorialisation des politiques publiques* » (Denieul, 2008), pouvant alimenter une certaine confusion. Nombre d’auteurs brésiliens (tels que Arilson Favareto, Sergio Schneider, Ricardo Abramovay, José Eli Da Veiga ou encore Alair Ferreira de Freitas) ont une approche du développement territorial qui correspond en fait à une territorialisation des politiques publiques de développement rural. Le DT y est donc associé au phénomène de décentralisation :

“Concomitamment à la décentralisation des politiques publiques dans la décennie 1990, le discours de l’approche territoriale est introduit dans les agendas gouvernementaux, gagnant des connotations normatives, dans la mesure où il est devenu une référence pour les politiques publiques de développement rural » (Freitas, 2015, p. 33)

A l’inverse de ces références brésiliennes, B. Pecqueur et P. Campagne n’insistent pas sur le fait que le développement territorial (DT) soit une déclinaison, territoriale, de politiques publiques

associations, etc.) s’unissent autour d’un projet commun pour lequel ils constituent un groupe d’action locale (Gal). (Campagne et Pecqueur, 2014, p. 15 et 80)

nationales ; ni sur le fait que le DT soit particulièrement propice aux territoires ruraux⁹⁶(Glon et Pecqueur, 2016). Philippe Lacombe précise ainsi dans la préface de l'ouvrage de ces deux auteurs que le DT est également propice aux territoires urbains :

« La prudence des auteurs les conduit à se limiter à ces espaces qu'ils ont particulièrement étudiés, mais c'est un des intérêts de leur livre de poser cette question. Certes, l'espace rural (notamment « intermédiaire ») constitue un « bon laboratoire » d'étude du fait de ses caractéristiques [...] mais le « développement territorial » peut se retrouver dans d'autres circonstances. [...] Les villes sont peu présentes dans l'analyse alors qu'elles sont généralement motrices des transformations étudiées [...] » (Campagne et Pecqueur, 2014, p. 11-12)

On a donc bien dans la littérature différentes approches du DT et notamment du rôle des acteurs locaux et des acteurs publics.

Si P. Campagne et B. Pecqueur ne sous-estiment pas le rôle des pouvoirs publics (en faisant plusieurs références au programme européen LEADER), ils rappellent l'attachement du DT à une dynamique sinon déclenchée, au moins appropriée et entretenue par les acteurs locaux. Car sans conviction et soutien de ces acteurs il ne peut y avoir de spécification des ressources du territoire :

« Le modèle comprend aussi une prise de conscience des acteurs locaux selon laquelle l'inversion de la tendance telle qu'elle est décrite ci-dessus [un territoire en difficulté] n'est possible que par des activités nouvelles provenant de la valorisation des ressources spécifiques du territoire ». [...] Il y a de la recherche-action là-dedans, mais ce ne sont pas les institutions de recherche qui la font seules, elles ont besoin des acteurs locaux, non seulement pour appliquer la recherche, mais aussi pour développer les innovations, parfois spontanées, initiées par les acteurs locaux. En termes généraux, le modèle intègre la présence des acteurs « parties prenantes » (stakeholders dans la littérature anglo-saxonne). » (Campagne et Pecqueur, 2014, p. 221)

Notons que le développement territorial, en plaçant de cette façon les acteurs locaux au centre de ses dynamiques, permettrait, s'il était déployé dans les espaces protégés, de favoriser, d'inciter la participation d'une diversité d'acteurs concernés.

> 3) La gouvernance territoriale permet l'articulation des acteurs et l'émergence de projet de territoire

Nous venons de voir dans le paragraphe précédent que le développement territorial est le produit de la mobilisation de collectifs d'acteurs autour d'un projet de territoire commun (pour changer le territoire, améliorer une situation...). La co-construction de ce projet commun pose la question de l'articulation de ces acteurs. Si bien que pour F. Leloup, « *Le développement territorial est avant tout une coordination d'acteurs* » (Leloup, 2010, p. 692).

La gouvernance renvoyant à la notion de gouverner, de gérer, (qui et comment) c'est précisément ce « processus de gestion » qui est au cœur de l'organisation de la rencontre et de l'implication de cette diversité d'acteurs envers un projet commun de développement. Mais de quels acteurs parle-t-on ?

⁹⁶ Les québécois (avec M. Bruno JEAN en tête) ont une approche qui nous semble à mi-chemin entre l'approche française et brésilienne.

Pour Bertrand et Moquay (2004) repris par (Beuret, 2011, p. 10) «*la gouvernance recouvre tout système de décision publique intégrant des acteurs privés.* ». Et plus spécifiquement, en sciences politiques, la gouvernance *territoriale* désigne un mode de gestion politique local ancré dans le territoire, donc non centralisé et descendant. Elle renvoie à une mobilisation croissante et multi-scalaire (Lamara, 2009, p. 8) des acteurs locaux, privés, publics, associatifs (Leloup, Moyart et Pecqueur, 2005, p. 332).

On l'a vu avec Alain Rallet (2007, *op. cit.*) la limite du projet de territoire est dessinée par la spatialité des acteurs qui le partagent. Il est distinct des frontières administratives. Cela implique la construction d'une gouvernance qui « déborde » des territoires administratifs, qui « découpe » et « coud » des territoires administratifs en un territoire de projet. Cet aspect est bien mis en avant par le politologue Luc Vodoz⁹⁷ pour qui la gouvernance est un :

« mode de fonctionner, de gérer ensemble, mais aussi de co-construire des normes, des valeurs, des objectifs partagés par rapport à des problèmes que l'on rencontre sur un territoire bien identifié » qui « permet de mettre en œuvre des politiques publiques ou partenariales en transgressant les découpages institutionnelles classiques, étatiques ». (Presses polytechniques et universitaires romandes, 2013, extrait de 30s. à 1min)

L. Vodoz (ibid. 2m30) précise également que cette coordination intersectorielle d'acteurs est tant horizontale (entre institutions ou groupe de même niveaux) que verticale (entre des institutions de différents niveaux, par exemple une commune et une intercommunalité). Pour évoquer cette coordination d'acteurs de différents territoires et évacuer la question du « territoire pertinent », Valarié (2007)⁹⁸ parle de gouvernance « multi-niveaux » (politique comme géographique) (Torre, 2010, p. 111).

Pour articuler cette co-construction d'actions territoriales, F. Leloup appelle à une révision de l'action publique :

« D'une part, la plupart des problèmes publics d'envergure implique aujourd'hui une coordination multiple [...], d'autre part, la résolution de ces problèmes nécessite d'inventer de nouvelles règles et de nouvelles institutions⁹⁹. [...] Il ne s'agit plus de « gouverner » en faisant reposer le processus d'action publique sur une seule autorité, il s'agit de se coordonner et de co-décider » (Leloup, 2012, p. 6)

⁹⁷ D'après la vidéo de présentation de leur ouvrage collectif Vodoz L., Thévoz L. et Faure P. (dir.), 2013, *Les horizons de la gouvernance territoriale*, Ed. PPUR, 272 p. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=MSRWmDR7-2s> (consulté le 02/06/2016).

⁹⁸ Valarié P., 2007, « L'eau à l'épreuve de la biodiversité : la gouvernance multiniveaux », Communication au Joint Congress of the European Regional Science Association et Association de Sciences Régionale de Langue française, Paris 29 août, 2 septembre, *Session spéciale Concepts et outils de gouvernance territoriale*, 14 p.

⁹⁹ L'idée d'inventer de nouvelles règles, institutions et articulation du jeu d'acteurs renvoie au concept d'« innovation sociale », (et notamment aux innovations « organisationnelle » et « institutionnelle ») qui est fréquemment associé à celui de développement territorial. Pour en savoir plus sur l'innovation sociale et le lien avec le DT on peut consulter les références suivantes : (Cloutier, 2003 ; Hillier, Moullaert et Nussbaumer, 2004 ; Harrisson et Vezina, 2006 ; Moullaert et Nussbaumer, 2008 ; Fontan, 2011 ; Richez-Battesti, Petrella et Vallade, 2012 ; Dauphin, 2013 ; Klein, 2014 ; Torre, 2015).

La gouvernance territoriale est considérée comme étant un processus essentiel à l'émergence et au succès des projets de territoire qui façonnent le développement territorial (Leloup, Moyart et Pecqueur, 2005 ; Leroux, 2006 ; Ehlinger, Perret et Chabaud, 2007 ; Torre, 2011 ; Campagne et Pecqueur, 2014 ; Carrière, Hamdouch et Iatu, 2016a) .

Car une mobilisation collective d'acteurs autour de projets nécessite l'articulation de la contribution de chacun et de leurs attentes respectives (pas toujours convergentes !). Les modalités de la participation de tous et de la construction collective de représentations/attentes/normes/objectifs est un enjeu central. Le concept de « gouvernance territoriale », comme nous l'employons, renvoie justement à cet exercice délicat de définition de l'ensemble des acteurs concernés, des modalités de leur dialogue et confrontation ainsi que des règles d'arbitrage en vue de prendre des décisions et de mener un projet commun. Que souhaite-t-on ? Qui ? Comment y parvenir ? Ce sont quelques interrogations qui résument la teneur de la gouvernance territoriale. Car outre la définition et la mise en route de cette « mécanique de décision partenariale », la gouvernance est aussi le produit de cette « mécanique » : le processus lui-même, l'élaboration de co-décisions et la coordination des différentes actions à mettre en œuvre sur le territoire.

Concrètement, la gouvernance territoriale s'appuie sur des temps de rencontres et d'échanges entre les acteurs locaux concernés par le projet commun. Ils peuvent y confronter et enrichir leurs identités, visions du territoire et modes de faire territoriaux, ceci afin de s'efforcer d'en formuler une vision partagée, co-construite. Cette approche rejoint celle de Gilly et Wallet, qui précisent que la gouvernance territoriale est :

« un processus de confrontation et d'ajustement tout à la fois de systèmes de représentations et d'actions de groupes d'acteurs proches géographiquement mais pouvant être issus de champs organisationnels et institutionnels différents en vue de la réalisation d'un projet local de développement » (Gilly et Wallet, 2001¹⁰⁰, cités par Ehlinger, Perret et Chabaud, 2007, p. 165)

Dans les espaces protégés habités, la gouvernance territoriale (ou coordination d'acteurs) est un mode de fonctionnement essentiel à l'identification d'un diagnostic de territoire, de projet de territoire, puis à l'articulation d'actions des acteurs concernés. L'enjeu est de trouver un compromis entre toutes les volontés locales autour d'un projet commun. Cela passe par un processus d'exposition et de confrontation d'intérêts multiples, distincts et même divergents. La déconstruction de représentations sectorielles de la réalité est parfois nécessaire au profit d'une reconstruction (souvent longue) systémique et commune (territoriale) de nouvelles représentations, ambitions, objectifs et moyens d'actions. Concrètement,

« Il s'agit en effet pour les pilotes du territoire de rassembler des opérateurs divers et de leur prouver que leur mise en commun sera non seulement bénéfique pour chacun mais essentielle pour le projet commun. » (Leloup, 2012, p. 7)

¹⁰⁰ Gilly J.P. et Wallet F., 2001, "Forms of Proximity, Local Governance and the Dynamics of Local Economic Spaces : the Case of Industrial Conservation Processes", *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 25.3, pp.553-570

Ainsi, de complexes jeux de pouvoir, de négociation et de codécision sont mis à l'œuvre pour atteindre un compromis satisfaisant. Dans son article de 2006 Isabelle Leroux propose une grille d'analyse de ces conflits et des jeux de négociation à l'œuvre (Leroux, 2006). André Torre, auteur reconnu dans le champ d'étude des conflits confirme qu'il s'agit d'un phénomène largement présent, voire composite, des processus de gouvernance territoriale :

« Les dynamiques de conflits et de négociation appartiennent à un même processus de gouvernance territoriale, caractérisé par l'alternance de phases de conflits et de paix. La gouvernance des territoires se nourrit de phases de haute conflictualité, durant lesquelles s'expriment des oppositions et les points de vue et se montent des alliances fondatrices. » (Torre, 2010, p. 1)

Au final, cet exercice de coordination d'acteurs permet que :

« d'une nébuleuse d'individus et d'organisations présentes sur l'espace étudié se dégage alors un ensemble d'acteurs qui tissent des partenariats. [...] [qui] ne sont plus seulement proches géographiquement mais ils deviennent collectivement agissant » (Leloup, 2010, p. 692).

La gouvernance territoriale est donc une clé de l'articulation continue (et perpétuellement actualisée) des représentations, intentions et pratiques d'acteurs (que l'on sait nombreux et divers dans un espace protégé habité) ; en vue d'une mobilisation collective et conciliatrice en faveur d'un projet de territoire commun. Ce concept (intrinsèquement lié à la participation) renvoie donc bien au défi de la gestion multi-acteurs des espaces protégés habités où l'on souhaite concilier développement des communautés locales et protection des patrimoines naturels et culturels, dans le cadre d'un plan de gestion ou d'un projet de territoire « intégrateur ».

> 4) L'articulation des initiatives locales, un nouveau rôle de l'acteur public

On l'a vu dans le paragraphe précédent, le modèle de développement territorial revisite l'organisation (le jeu d'acteurs) de la gestion du territoire et la place des acteurs locaux : *« la décision s'autonomise en partie par rapport au pouvoir central public. »* (Campagne et Pecqueur, 2014, p. 173). Les acteurs locaux (pouvoirs publics locaux, société civile, acteurs économiques, habitants d'un territoire) deviennent les piliers des dynamiques territoriales, donnant tout son sens à la notion de territoire comme construction social de réseaux d'acteurs territorialisés.

La mobilisation et la prise d'initiatives des acteurs locaux étant ici une clé pour la mise en œuvre effective du projet de territoire, *quid* du rôle de l'acteur public (plus ou moins central) et de la notion de politique publique ?

Pour Luc Vodoz, dans le cadre du DT, l'enjeu des politiques publiques ou partenariales est *« de développer la capacité d'action collective pour maîtriser le développement territorial »*, (d'après l'interview disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=MSRWmDR7-2s>, consultée le 16/05/2016).

Dès lors, l'acteur public étatique ou central¹⁰¹ n'est plus le principal « faiseur ». Son rôle tend à se déopérationnaliser pour devenir plutôt l'animateur (ou chef d'orchestre) des initiatives locales, voire même un stimulateur de ces initiatives et des compétences nécessaires à leur exécution. Donc en plus (voire à la place) d'être porteur de projets en propre, il deviendrait incubateur et facilitateur des projets des autres (des acteurs locaux : privés, associatifs...). Mais ce rôle de « partenaire », plutôt que d' « acteur » n'en est pas moins essentiel :

« la politique publique territoriale sera donc de nature différente des politiques macroéconomiques. Elle se différencie notamment en organisant le dialogue des acteurs et en focalisant l'action sur l'animation des projets, qu'elle assurera avec les deux autres acteurs, privés et associatifs » (Campagne et Pecqueur, 2014, p. 223).

J.-P. Carrière corrobore cette idée et va plus loin en évoquant le rôle d'accompagnateur de l'acquisition de capacités : « *Le développement territorial peut aussi se penser en termes de construction de capacités des acteurs locaux* » (Carrière, Hamdouch et Iatu, 2016a, p. 15).

En revanche, B. Jean nous rapporte que pour les chercheurs associés au Centre de Recherche sur le Développement Territorial (associé à l'Université du Québec à Rimouski), le DT est :

« à la fois un courant de recherche composite et un foisonnement d'initiatives, surtout publiques, partageant des objectifs de maîtrise des facteurs qui déterminent les performances économiques d'ensembles territoriaux plus ou moins vastes. » (Jean, 2016, p. 51)

Cet extrait nous interpelle sur deux aspects. Il indique que dans l'approche québécoise du DT les pouvoirs publics restent un acteur central. Il est auteur tant du terreau propice à l'ancrage, à la réussite d'initiatives, qu'auteur des initiatives elles-mêmes ! Cela est probablement dû à l'héritage des politiques de développement territorial local et communautaire et du rôle déjà exercé par l'Etat québécois. Ensuite, nous remarquons une fois de plus que l'accent est mis sur « *les performances économiques* », comme finalité... Or ne faudrait-il pas plutôt chercher à maîtriser les facteurs qui déterminent le bonheur et le mieux-être des personnes et groupes sociaux ? Dès lors, la santé économique du territoire serait l'un de ses facteurs (parmi d'autres tels que la confiance, le vivre-ensemble, l'accès aux apprentissages,...). Mais nous tombons là dans des considérations plus philosophiques et politiques sur les modèles de vie que nous voulons, les priorités de nos vies humaines. Laissons cela à d'autres canaux d'expressions.

Pour en revenir au rôle de l'acteur public, nous remarquons que les principaux auteurs mobilisés jusqu'à présent discutent surtout du rôle de l'acteur public *central*¹⁰² et s'attardent peu sur celui des

¹⁰¹ En France, ce terme engloberait : l'Union européenne, l'Etat français et même les Régions. Tandis qu'au Brésil ce pouvoir central est incarné tantôt par la Fédération (donc l'échelle nationale) tantôt par les Etats selon l'échelle du territoire de projet où l'on se situerait.

¹⁰² Campagne et Pecqueur (2014, p.117-180) n'abordent que le rôle de l'Etat. Tandis que Pecqueur et Landel (2016, p. 31-45) appellent à la construction d'une coordination d'acteurs du territoire autour d'un « projet de territoire ». On regrette toutefois que **le rôle des acteurs publics territoriaux** ne soit pas plus approfondi. Les auteurs y précisent seulement qu'il faut éloigner la hiérarchisation et préférer l'articulation entre des acteurs de statuts différenciés (*ibid.*, p.43) et lancent un appel à la rénovation de l'action publique locale par une réarticulation innovante et créative entre autorités locales élues et acteurs sociétaux ; alimentant les débats sur le renouveau démocratique et la démocratie participative (*ibid.*, p.44-45). Ces propos étaient déjà ceux de (Pecqueur, 2015) : « *On voit bien qu'il faut inventer autre chose. La société civile, le monde associatif ont peut-être un rôle à jouer même si personne ne sait exactement comment articuler tous ces acteurs. [...] Ce n'est pas*

acteurs publics locaux ou territoriaux. À ce sujet, quelques éléments (quant à leurs rôles potentiels/souhaitables) ressortent de nos lectures et nécessiteraient d'être discutés plus en détail, par ailleurs :

- Arbitrer la gouvernance territoriale ;
- Réduire les inégalités intra et interterritoriales ;
- Favoriser / stimuler la mobilisation des acteurs locaux, leurs volontés et capacités d'innovation ;
- Créer des « caisses de résonance » pour amplifier et/ou diffuser des initiatives locales dont les auteurs n'en ont pas toujours les moyens ni la vocation.

Il semblerait donc que de nombreuses marges de progrès subsistent (des innovations sont à penser et à expérimenter) en matière d'articulation d'acteurs, d'innovations organisationnelles. Le développement territorial résulte précisément de l'interaction des dynamiques locales d'acteurs privés et sociaux, et des dynamiques institutionnelles (Loudiyi, Angeon et Lardon, 2004, p. 6).

Nous verrons empiriquement, via nos deux études de cas, comment les gestionnaires institutionnels des espaces protégés habités ont (re)défini leur rôle dans le cadre des initiatives de gestion du territoire et de développement qu'ils mettent en place. S'effacent-ils de l'action directe au profit de l'accompagnement de celles des autres acteurs territoriaux ? Si oui, comment les accompagnent-ils et stimulent-ils leurs initiatives ?

> 5) Le développement territorial : une différenciation qualitative des territoires par l'activation de leurs ressources territoriales

La mondialisation ou l'accélération des échanges à l'échelle globale est un phénomène qui existe depuis l'époque des grandes navigations, mais qui est surtout associé (car intensifié) à l'après seconde guerre mondiale. Dans le champ économique, le marché libre a pour principe une auto-régulation du système marchand en fonction de l'offre et la demande. La mise en concurrence des pays et des entreprises qui en découle n'est pas sans causer des problèmes pour les sociétés, pour les territoires.

Sur le plan culturel les problèmes de perte d'identité/repères culturels sont discutés depuis longtemps. La mondialisation contribue à standardiser certains attributs des sociétés. Les grandes villes d'Asie et d'Amérique latine sont équipées des mêmes enseignes commerçantes. Les mêmes marques d'engins agricoles sillonnent les champs industrialisés de la planète. Les tubes musicaux et autres blockbusters font le tour de la toile en quelques clics de souris. Mais la perte d'identité, de repères culturels que provoque la mondialisation, induit paradoxalement (par effet de balancier/d'équilibre) un développement différencié des sociétés et donc de leurs territoires. Ce double effet de la mondialisation était récemment évoqué par Michel Lussaut lors d'une émission de radio sur France culture :

parce que l'Etat et les collectivités territoriales sont en crise, que l'on n'a plus besoin ni de l'un ni des autres. Leurs rôles doivent évoluer».

« La mondialisation est un processus qui produit de la différenciation à toutes les échelles [...] de l'individu au monde, on voit un globe terrestre qui se différencie de plus en plus et ça c'est quelque chose dont on n'avait pas pressenti l'importance [...] on avait même dit l'inverse, on a eu des livres qui nous ont expliqué, Thomas Friedman « The world is flat », le monde est plat, le monde est lisse, le monde est de plus en plus uniforme, non. Le monde est à la fois plus standardisé et de plus en plus différencié et [...] les vecteurs de cette différenciation deviennent de plus en plus nombreux. » (D'après une interview de Lussaut in Broué, 2016, 6 minutes 20 à 7 minutes 10)

Sur le plan économique, la concurrence des territoires (courses à l'accueil d'entreprises) crée des territoires « qui gagnent » (Benko et Lipietz, 1992) et d'autres qui perdent, qui sont marginalisés. La différenciation, là aussi apparaît comme une voie d'issue :

« Parmi les problèmes que cherchent à résoudre les acteurs d'un territoire, ceux qui relèvent de la dimension économique occupent une place importante étant donné le risque de standardisation de la production que fait courir la globalisation. La spécificité et l'identité représentent alors une sortie par le haut qu'un certain nombre de territoires s'attachent à développer. Cette perspective est particulièrement intéressante quand on l'applique au monde rural qui, de par sa soumission encore importante à l'activité agricole, prend de plein fouet les problèmes de compétitivité qui sont au cœur du fonctionnement de l'agriculture. » (Campagne et Pecqueur, 2014, p. 49)

Pour B. Pecqueur le développement territorial permet d'apporter une alternative aux territoires (notamment ruraux mais pas seulement) non compatibles avec le modèle dominant de développement (pour des raisons agro-écologiques, conjoncturelles, de choix des acteurs locaux ou autres). Dans un contexte de DT, plutôt que de chercher à appliquer ce modèle inadéquat, les acteurs de ce territoire, après avoir pris conscience de la situation s'évertuent plutôt à identifier et construire des spécificités de leur territoire, des atouts internes à valoriser pour distinguer leur territoire. Plutôt que de s'engouffrer dans la lutte de la production à bas prix, avec le DT, le choix est fait de se concentrer sur une production différenciée, spécifique au territoire et de qualité.

Ainsi, le développement territorial avec la différenciation qualitative des territoires comme fer de lance, correspond bien aux EPH. Puisqu'il s'agit (du moins en théorie) de territoires ruraux en recherche d'un mode de développement non standardisé et respectueux de leurs différences que leur procurent leurs aménités environnementales et culturelles. **Mais de quelle différenciation parle-t-on dans le cadre du DT et comment y parvenir ?**

De nombreux auteurs s'intéressant au DT évoquent une différenciation économique des territoires par la spécification de leur production, elle-même basée sur la valorisation monétaire (exploitation) de ressources spécifiques du territoire (dites « territoriales), non délocalisables et de qualité. (Glon et Pecqueur, 2006 ; Lajarge et Roux, 2007 ; Lamara, 2009 ; Nahrath et Gerber, 2014 ; Campagne et Pecqueur, 2014).

Pour E. Glon et J.-P. Renard, de manière générale, les ressources correspondent à « l'ensemble des richesses qui existent au sein d'un territoire, sans pour autant qu'elles ne soient révélées ou totalement mises en valeur de façon approfondie. Il est possible de les classer en trois catégories (E.

Glon, 1996)¹⁰³. » (Glon et Renard, 1998, p. 107). On retrouve des ressources matérielles (une forêt, une entreprise, un paysage,...), des ressources immatérielles (l'information, l'air, la culture, la recherche,...) et des ressources humaines (compétences acquises ou potentielles, capacité d'initiative et d'action, expériences et vécu,...) (Glon et Renard, 1998 ; Glon, 2007). Mais qu'elles soient humaines, matérielles ou idéelles, qu'il s'agisse de biens ou de services, une ressource est par nature *utile* à une société. Leur utilité peut-être directe ou indirecte et leur valeur marchande ou non. Les ressources sont donc des constructions sociales (Lamara, 2009 ; Nahrath et Gerber, 2014) et sont le fruit d'une identification (révélation) et d'une valorisation (activation) par les acteurs. En ce sens, elles renvoient donc aux intentionnalités des acteurs (Lajarge et Roux, 2007 ; Morère et Glon, à paraître) comme le souligne la figure 9 ci-après.

Une ressource peut être qualifiée de « territoriale » à la double condition qu'elle soit « spécifique » à ce territoire et qu'elle soit *construite* comme telle par les acteurs de ce territoire.

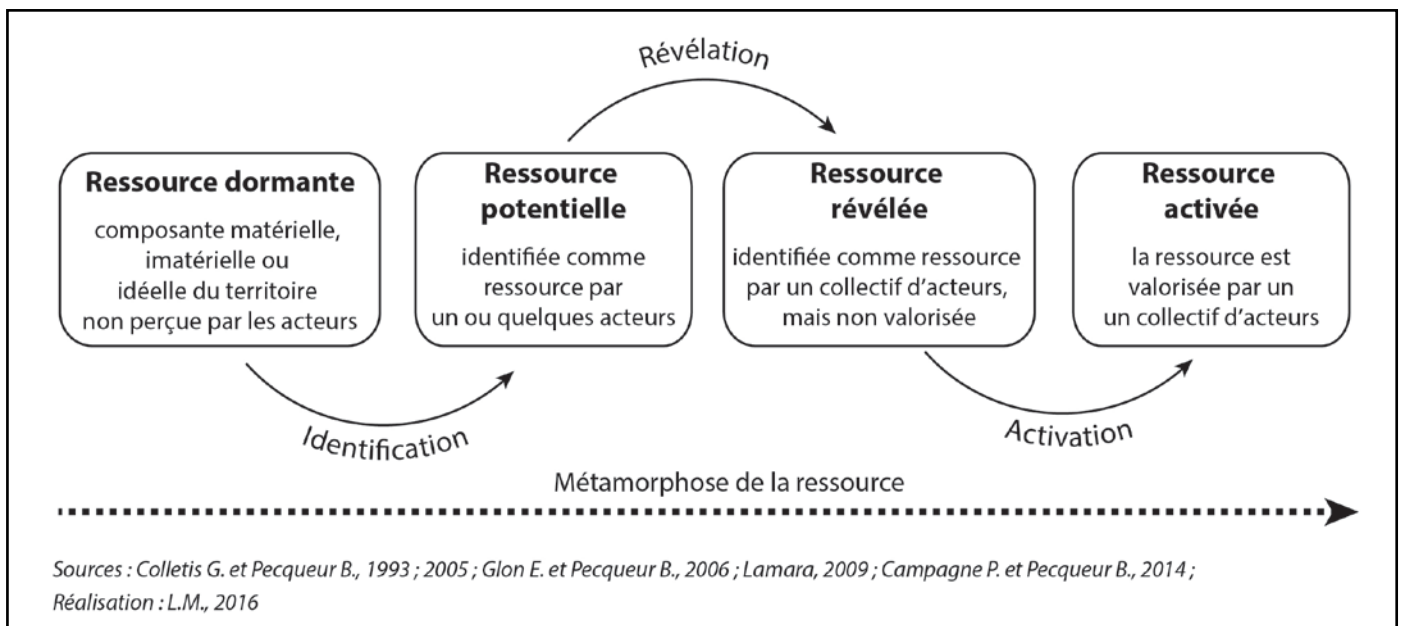
Par construction on entend que les acteurs (par le biais d'un processus parfois long et complexe) s'accordent à considérer ensemble que cet élément de leur territoire est doté d'un potentiel de valorisation (marchande ou non) qui serait bénéfique au territoire, qui pourrait en devenir un atout et contribuerait à son développement. Cet effort de qualification (définition d'une vision/approche commune) positive de cet élément, s'il est suivi d'une valorisation, en fait une ressource « activée ». On voit ici combien le jeu d'acteurs est au cœur de ce processus de « révélation » (construction d'une vision partagée) et d'« activation » (valorisation) de ces ressources (voir figure 9). Élément que soulignent H. Gumuchian et B. Pecqueur tout comme R. Lajarge et E. Roux :

« Le jeu d'acteurs est crucial et comprendre comment la ressource émerge, sous quelles conditions elle se patrimonialise et aussi comment le jeu de la ressource peut tout à la fois construire et détruire les dynamiques territoriales, est essentiel. » (Lajarge et Roux, 2007, p. 8)

Le lien ressource-territoire s'opère par les coordinations d'acteurs qui procèdent à la métamorphose des ressources initiales. On a vu qu'une ressource pour être dite « territoriale » doit résulter du jeu des acteurs constitués en territoire. » (Gumuchian et Pecqueur, 2007, p. 46)

¹⁰³Glon E., 1996, « Entreprises, territoires et développement local », *Hommes et Terres du Nord*, 96/4, p.194 à 203

Figure 9 : Les étapes de la construction d'une ressource par les acteurs du territoire



104

Ces ressources que nous évoquons peuvent être *génériques* ou *spécifiques*. Or, seules les « spécifiques » sont des ressources dites territoriales, vectrices de développement territorial :

« une ressource exogène et générique (car reproductible en différents lieux, indépendamment des spécificités d'un territoire) ne peut être qualifiée de territoriale » (Gumuchian et Pecqueur, 2007, p. 46).

Une ressource est **générique** lorsqu'elle est disponible ou reproductible entre différents lieux (Gumuchian et Pecqueur, 2007 ; Leloup, 2010). Elles sont totalement transférables : *« Leur valeur ou leur potentiel est indépendant de leur participation à un quelconque processus de production [...] indépendante du « génie du lieu » où il est produit »*. (Campagne et Pecqueur, 2014, p. 128). À l'inverse, une ressource sera dite **spécifique** si elle est rare, agencée de façon originale ou liée intrinsèquement au territoire (Leloup, 2010). C'est le cas par exemple de la production de Champagne en France, du Porto au Portugal, etc. Elles *« ne peuvent en aucun cas être transférées. [...] une ressource activée spécifique n'existe que dans le lieu où elle est née. »* (Campagne et

¹⁰⁴ Plusieurs des auteurs auxquels nous nous référons pour la réalisation de cette figure 9 ne parlent que de « ressource potentielle/latente » et de « ressource activée/révlée ». Ils ne mettent pas autant en avant l'étape que nous rajoutons ici pour distinguer la reconnaissance comme ressource par *quelques acteurs en marge* et la reconnaissance de cette même ressource par *un collectif d'acteurs territoriaux*. Or cette étape est cruciale et complexe. Elle est pourtant abordée par P. Campagne et B. Pecqueur (2014, p. 167) ainsi que par R. Lajarge et E. Roux (2007). Cette étape qui traduit l'intentionnalité du collectif d'acteurs passe par une nécessaire rencontre de ces acteurs, l'expression de leurs représentations et valeurs, ainsi que leur point de vue sur les ressources du territoire. Un processus d'animation, d'articulation des attentes et de création de consensus est essentiel pour parvenir à identifier et nommer collectivement une ressource et son potentiel, avant de pouvoir définir une stratégie collective de valorisation. L'enjeu de ce processus collectif nous semble mériter de distinguer deux « états » supplémentaires, celui de ressource « dormante » (on aurait pu dire « latente » ou « éteinte ») et celui de ressource révélée (distinct de la ressource potentielle). En ce sens, ce schéma n'est pas une simple représentation iconographique de la pensée de ces auteurs ; mais bien notre propre interprétation à partir de leurs travaux.

Pecqueur, 2014, p. 128). C'est ce caractère spécifique (reconnu par les acteurs) qui en fait une ressource territoriale, source de développement territorial :

« L'enjeu des stratégies de développement des territoires est donc essentiellement de saisir ces conditions et de rechercher ce qui constituerait le potentiel indéniable d'un territoire. » (Campagne et Pecqueur, 2014, p. 129).

Pour R. Lajarge et E. Roux (2007) une stratégie de développement territorial, par la singularisation des territoires, passe par la réalisation de projet et même de plusieurs projets. Car ce sont ces projets d'acteurs autour de ressources territoriales qui font le territoire, qui renouvellent le territoire :

« L'heure est désormais à la singularisation du territoire par le projet. Et dans ce cercle vertueux du développement territorial animé par un système ternaire [Ressources/Projets/Territoires], les ressources alimenteraient le projet qui lui-même permettrait la définition et la construction du territoire »

« Trouver de nouvelles ressources pour faire à nouveau un projet (alors considéré comme « renouvelé ») permettant la production d'un territoire dont on dira qu'il est « recomposé ». La quête de ressource induit alors « du » projet pour confirmer et construire « du » territoire. » (Lajarge et Roux, 2007, p. 134)

Soit ! Les ressources territoriales, par leur valorisation *via* des projets permettent de faire, de créer du territoire. Mais en quoi cela fait-il du **développement** territorial ? Il semble qu'on est plutôt ici dans le registre de la **construction** territoriale. Concrètement, en quoi la valorisation de ressources « activées » par une coordination d'acteurs du territoire (donc des ressources « territoriales »), dans la cadre de projet(s), peut-elle être porteuse de développement territorial, donc améliorer la situation du territoire, de ses sociétés ?

Une **des voies consiste en la valorisation marchande** de ces ressources. Par leur singularité - le fait de ne pas pouvoir les produire ailleurs et de ne pas pouvoir se les procurer ailleurs - permet de les vendre à un prix plus élevé¹⁰⁵. D'autre part, leur dépendance au territoire (à son réseau d'acteurs historique et leurs relations, à la présence de telles infrastructures, à telle matière première spécifique, etc.) ancre les produits (issus de la valorisation de ces ressources) « dans » le territoire. Il est impossible de délocaliser la production, ce qui prémunit le territoire des effets violents de la délocalisation et du démantèlement de son tissu socio-économique. Enfin, les producteurs de ces produits spécifiques, évitant la concurrence des produits génériques mondialisés (ce n'est pas le même produit que les autres), peuvent se contenter de productions à plus faible échelle et ainsi améliorer la qualité de leurs productions pour se distinguer davantage et ainsi conserver une part du marché, voire créer un marché spécifique.

Mais là où B. Pecqueur et P. Campagne (2014) insistent sur la valorisation marchande des ressources territoriales comme contribution au développement territorial, nous voyons une approche très économique du développement et donc de la ressource :

« Les ressources spécifiques ne rentrent dans le développement économique territorial que si elle débouchent sur une production de biens et de services commercialisables et commercialisés. Certes de nombreuses ressources territoriales

¹⁰⁵ Voir le concept de « qualité territoriale » qui permet d'élever le consentement à payer des consommateurs pour un produit spécifique (Campagne et Pecqueur, 2014).

peuvent rester dans la sphère hors marché (paysage, culture, histoire, etc.), mais elles concourent à la valorisation marchande et sont donc impliquées dans celle-ci. Ainsi le caractère spécifique est nécessaire mais pas suffisant, car pour que les produits puissent provoquer du développement territorial, il faut qu'ils soient spécifiques (uniques) mais aussi marchands et à un niveau de prix qui rémunère le travail pour les valoriser à un niveau suffisant. Cela fait trois conditions requises pour les produits issus de la ressource territoriale» (Campagne et Pecqueur, 2014, p. 140).

Comme évoqué précédemment, nous envisageons/interrogeons la valorisation marchande de biens et services, (et donc la production de revenus) comme un moyen (certes essentiel) plutôt qu'une fin du développement. C'est pourquoi, nous souhaitons questionner les autres contributions possibles des ressources territoriales au développement territorial. C'est l'objet du paragraphe qui suit.

> Pour une approche du développement territorial au-delà des aspects économiques et monétaires

À partir d'une analyse de la littérature nous avons pu mettre en avant ces quelques caractéristiques spécifiques du développement territorial que nous venons d'évoquer. Sur cette base et dans un esprit de synthèse, nous souhaitons proposer notre première ébauche de définition du développement territorial :

Il s'agit d'un processus continu d'amélioration du bien-être et du bonheur d'un ensemble de personnes partageant un problème ou des attentes. Les intentions (et actions) communes de ces personnes les rassemblent/en font un maillage d'acteurs locaux dont leur ancrage spatial dessine un territoire (« construit » et mouvant). Les différentes démarches et actions entreprises en vue d'améliorer leur situation, sont souhaitées, définies et mises en œuvre par ces acteurs locaux concernés (privés, associatifs et publics), éventuellement en lien avec des institutions publiques (supra-territoriales) partenaires ; et si nécessaire, en coordination avec les territoires adjacents (administratifs notamment). L'organisation de ces dynamiques d'acteurs est démocratique, horizontale et intègre toutes les parties prenantes du territoire. Les ressources (humaines, matérielles, idéelles) mobilisées dans le cadre de leurs actions reposent sur les forces du territoire de façon à limiter la dépendance de ces dynamiques, à maintenir une certaine autonomie du territoire.

Cette définition permet d'intégrer - mais surtout de dépasser - les seuls processus de commercialisation de produits issus de ressources territoriales (qui elles-mêmes ne sont pas nécessairement marchandes, associées à un marché/commerce existant) permettant de créer ainsi une économie territoriale qui tire son épingle du jeu de la concurrence des territoires.

Ainsi, une démarche collective de valorisation de la culture locale (publication d'ouvrage dans une langue traditionnelle, organisation de fêtes populaires annuelles, reconnaissance du patrimoine par l'obtention d'un label,...) permettant **l'auto-estime** des habitants du territoire, serait pour nous une action de développement territorial, non nécessairement à vocation marchande. Car même si une dimension marchande peut potentiellement exister (vente du livre, de produits labélisés, de billet d'entrée à la fête, etc.), elle reste « facultative » et peut aussi ne pas être mise en place (dans le cadre de projets bénévoles ou subventionnés par exemple). Ou bien, elle peut l'être de manière « secondaire » (de façon à rembourser les frais engagés, mais sans rechercher à faire de bénéfice).

En plus d'apporter de la **fierté** et un sentiment d'**appartenance** à une communauté et un territoire (composantes intrinsèques du bien-être), des initiatives de valorisation de la culture locale issues des acteurs locaux pourraient aussi contribuer:

- à améliorer l'attractivité du territoire, freiner l'exode rural, voire, à attirer de nouveaux habitants et usagers du territoire ;
- à utiliser et donc conserver certains *us* et coutumes parfois disparus du quotidien (une danse, une langue...);
- à créer des liens de partage et une vie sociale (intra et intergénérationnel), à renforcer le réseau d'acteurs, alimenter le capital social, la confiance, la coopération entre ses membres ;
- à affirmer l'importance du collectif d'acteurs, à obtenir un certain pouvoir (ou à le renforcer) mobilisable dans le cadre des prises de décision concernant le devenir de leur territoire ;
- à « capitaliser » des expériences et à acquérir des connaissances (montage de projets, fonctionnement des collectivités territoriales partenaires,...) et des compétences citoyennes et politiques (prise de parole en public, négociation, leadership,...) ;
- à orienter les pratiques politiques vers plus d'horizontalité et de démocratisation des prises de décision, etc.

Cet exemple théorique peut certes s'apparenter à de la fiction socio-territoriale tant il est « lissé » et fait peu état des méandres de ces processus qui en réalité sont longs, complexes, partiels, soumis à des jeux de pouvoir, des situations d'intéressement, d'essoufflements d'individualisme, etc., etc. Bref, l'ensemble de ces éléments se réunissent tous ensembles que certainement très rarement et pas de façon aussi « nette ». Mais toujours est-il qu'individuellement, ces conséquences positives issues de la mise en avant de la valorisation du patrimoine culturel local sont, dans l'absolu, possibles.

L'approche défendue ici rejoint les constats que soulignait E. Glon en 2007 :

« Ce qui est nouveau depuis plusieurs années n'est autre que cette percée des initiatives non immédiatement marchandes considérées comme des éléments à part entière du développement local. Cette évolution élargit les conceptions possibles des ressources. En accordant plus de place à ce qui touche à l'environnement et au patrimoine dans toute leur diversité ainsi qu'à l'homme et à sa sociabilité, l'utilitarisme devient moins exclusivement mercantile. L'idéal est tourné vers la mémoire, l'imaginaire et le spirituel. Le souci d'équité environnementale, voire sociale, est souvent très présent. Restaurer le bocage, les chemins qui le parcourent ainsi que le patrimoine bâti comme c'est le cas dans la région de Bagnoles-de l'Orne et de Flers témoigne d'un attachement incontestable au cadre de vie. » (Glon, 2007, p. 11).

Enfin, nous voudrions aussi souligner le fait que même dans les initiatives de développement territorial à vocation économique, on y trouve des facettes non-marchandes qui contribuent en elles-mêmes (et indépendamment de la réussite économique de cette initiative) à l'amélioration du territoire et de ses sociétés. C'est l'objet des quelques lignes qui suivent.

Indépendamment de la nature des ressources et de leur mode de valorisation, le processus lui-même de construction d'une ressource territoriale (identification, révélation et activation : revoir la figure

9) peuvent créer des dynamiques sociales qui peuvent s'apparenter à du développement, à l'échelle d'un territoire. Et ce, même si l'initiative à vocation économique poursuivie n'a, elle, pas abouti.

Prenons un exemple. Si les acteurs du territoire n'ont pas réussi à faire d'une ressource générique (la production de vin rouge), une ressource territoriale activée¹⁰⁶, mais que néanmoins, les démarches nécessaires ont été engagées dans ce sens ; on ne devrait y voir seulement un échec, une opportunité manquée de développement territorial. Certes, l'opération économique, aurait pour l'instant échoué, mais néanmoins il pourrait y avoir du développement territorial. Car le processus de construction de cette ressource territoriale en lui-même – les efforts d'identification, de révélation et d'activation de la ressource consentie par les acteurs – pourrait être, par exemple, directement créateur de réseaux d'acteurs, de sociabilité, de confiance entre ces acteurs, de défis pour le futur (raisons de vivre), etc. qui peuvent être considérés comme des facteurs alimentant le mieux-être (donc le développement) de ce réseau d'acteurs, donc du territoire.

Autre exemple encore : celui d'un projet visant à valoriser économiquement un paysage, en créant par exemple une offre touristique différenciée basée sur un point d'attraction unique. Même si le volet économique du projet n'aboutit pas (encore), qu'il n'y a pas une influence importante de touristes créant une activité économique notable pour le territoire ; le simple fait d'avoir travaillé pendant des mois (voire des années) à la construction de cette destination touristique, d'avoir su créer une dynamique collective autour d'un projet commun porté par le plus grand nombre, d'avoir convaincu l'ensemble des acteurs que *telle* attraction était dotée d'un potentiel important à exploiter, etc. tout ce processus serait très certainement créateur de retombées positives pour les acteurs et le territoire. À commencer par exemple par une prise de conscience de la valeur de leur cadre de vie (paysager). On peut imaginer que parallèlement, cela motive ces acteurs à s'engager dans sa préservation, ce qui est là aussi preuve de développement pour le territoire.

Des articles font état des retombées positives des dynamiques associées à des initiatives de développement territorial¹⁰⁷. Mais il semblerait que cette facette « non-marchande » des processus de développement territorial ne soit pas la plus mise en exergue, du moins, dans les recherches dont nous avons connaissance. Il serait intéressant de l'alimenter davantage. Comme d'autres, nous espérons pouvoir y contribuer par notre recherche, en confirmant (ou non) ces premiers éléments théoriques/intuitions ; et ainsi mieux identifier et comprendre les phénomènes sociaux et spatiaux à l'œuvre dans le cadre d'initiatives de développement territorial.

¹⁰⁶ En faire un vin unique et de qualité (vendu plus cher) grâce aux spécificités d'un biotope, à une transformation traditionnelle issue d'un savoir-faire local, et l'obtention d'un label pour sa qualité et son non-usage d'intrants chimiques, par exemple.

¹⁰⁷ J. Talpin (2007 ; 2011) fait état de l'acquisition de connaissances et compétences citoyennes et politiques. M. Baquero rappelle le lien entre amélioration de la qualité de vie et le fait que des individus deviennent sujets de leur propre histoire. Il évoque également que la cohésion sociale conjointement avec le sentiment d'appartenance et la solidarité contribuent au bien-être de tous (Baquero, 2012, 2013). Enfin, des articles basés sur des études de cas soulignent également quelques conséquences sociales de projet de développement territorial tel que l'identification au territoire, la valorisation de leur culture et de leur origine, la possibilité d'avoir le choix de rester vivre dans sa terre natale (Radwanski, Cioce Sampaio et Carmo Martins Sobral, 2014).

Considérations transversales au chapitre 1 : L'éco-acteurisation, un nouveau rôle des EPH ?

Dans une perspective structurale et à long terme des politiques publiques de conservation de la nature, une stratégie *a priori* efficace pour protéger les patrimoines naturels et culturels dans des EPH consisterait à promouvoir et inciter un modèle de développement basé sur un rapport Homme/nature renouvelé, non prédateur, plus harmonieux / syntones. (Puisque c'est précisément cela qui est à l'origine des problèmes de conservation de la nature).

Pour ce faire, il s'agirait non pas de concentrer les moyens et efforts (des gestionnaires des EPH) sur des activités auto-initiées et palliatives (qui compensent les modes de vies prédateurs), mais plutôt de dédier ces gestionnaires (et autres moyens existants) à l'incitation et à l'accompagnement d'une diversité d'initiatives ascendantes basées sur la protection et la valorisation des ressources du territoire. Car si ces initiatives émergent, cela sous-entend que ces acteurs-auteurs sont eux-mêmes persuadés de l'intérêt de la protection de ces ressources et consentent à s'investir, à y contribuer. En cas de démultiplication numérique et spatiale de ce phénomène, que peut-on trouver de plus efficace à l'échelle d'un territoire ?

Mais encore faut-il qu'il y ait ces initiatives ascendantes façonnant une réelle alternative de développement territorial (porteuse d'un nouveau rapport Homme/nature) !

Dès lors, est-ce que ce préalable au DT (avoir des acteurs-auteurs de telles initiatives) ne devrait-il pas devenir celui de ces territoires-outils ? Les EPH ne devraient-ils pas être des « moments lieux » dédiés à l'émergence d'éco-acteurs territorialisés, qui, eux-mêmes seraient les principales forces-vives de ces territoires, en seraient les porte-étendards, en défendraient les spécificités ? On assisterait alors à une démultiplication du nombre de personnes, groupes informels, entreprises et autres organisations de la société civile qui proposeraient des initiatives variées et aussi diverses qu'il y a de sensibilités, de représentations du territoire, de ressources spécifiques à activer,...

Mais pour pouvoir défendre plus sérieusement ce « nouveau » mode de fonctionnement des EPH, ce moyen indirect (« délégué ») d'atteindre leur finalité (la conservation de la sociobiodiversité) en « faisant faire » par la plus petite entité plutôt qu'en faisant eux-mêmes¹⁰⁸, il s'agirait d'en vérifier la solidité empirique. Notre intuition est que ce scénario paraît possible, et qu'il existe déjà (en partie du moins). Nous souhaitons vérifier si lorsque le processus d'éco-acteurisation se manifeste, il peut être favorable à l'émergence d'initiatives ascendantes alimentant un développement territorial revisitant notre rapport prédateur à la nature, notre rapport au territoire, à la citoyenneté active. Mais aussi, nous souhaitons tester si tout cela est déjà en marche (bien qu'involontairement) grâce à la participation institutionnalisée qui est actuellement en œuvre dans les EPH.

Dans le cas où ce scénario serait vérifié, c'est-à-dire, que la participation institutionnalisée qui a actuellement lieu dans les EPH, créerait (même involontairement) les transformations sociales évoquées et contribuerait à l'émergence d'éco-acteurs auteurs d'initiatives ascendantes de développement territorial (porteur d'une relation Homme/nature revisitée et plus harmonieuse),

¹⁰⁸ On reconnaîtra ici le « principe de subsidiarité » invoqué dans le cadre des réformes territoriales françaises notamment.

alors, on pourrait évoquer les prémices d'une mutation du rôle des EPH (involontairement engagée).

Discuter la plausibilité ou non, la vérification ou non de ce scénario est l'enjeu de fond de notre recherche. Mais comme nous l'avons vu tout au long de ces discussions conceptuelles, de nombreuses autres discussions parallèles et plus spécifiques ont vocation à être alimentées par ce questionnement plus général. Pour filer la métaphore, disons que nous ne faisons pas la randonnée juste pour accéder au belvédère final, mais pour tous les points de vue à admirer sur le chemin et de manière générale, pour la marche elle-même et les nombreux bénéfices qu'elle permet.

Pour finir ce chapitre, soulignons que ce scénario testé dans cette recherche alimente les vifs débats menés sur la scène internationale des politiques de protection de la nature où des spécialistes affirment que des aires protégées de développement durable (catégories V et VI de l'UICN) ne sont pas de « vraies » aires protégées et ne devraient pas être considérées comme telles¹⁰⁹. En témoigne l'un des titres d'un rapport d'un groupe de travail québécois travaillant sur une nouvelle catégorie d'aire protégée pour le Québec : « *catégories V et VI, de vraies aires protégées ? Portrait d'un débat international* » (Bélanger et Guay, 2010, p. 3). Face aux inquiétudes de membres de l'UICN craignant « *une certaine dénaturation de concept d'aire protégée* » (Phillips, 2002¹¹⁰ ; Locke et Dearden, 2005¹¹¹ in (Bélanger et Guay, 2010, p. 6)) l'UICN a du se positionner lors du Sommet de l'UICN de 2007 en Espagne :

« il y a eu accord général quant au principe que seuls les sites où la conservation de la biodiversité est un objectif principal devraient être considérés comme des aires protégées. De plus, le Sommet a appuyé le principe qu'en cas de conflits avec d'autres objectifs, la conservation de la nature doit demeurer le critère prévalent. Bien que l'on reconnaisse que les catégories V et VI sont à la limite du concept d'aire protégée, elles constituent néanmoins des éléments essentiels dans la mosaïque des espaces protégés. » ((Bélanger et Guay, 2010, p. 17) d'après Ornat et al., 2007¹¹²).

Dès lors, quel sort, quel nom ou rôle dans le millefeuille d'outils et de territoires faut-il réserver à des espaces protégés habités qui deviendraient des incubateurs d'éco-acteurs territorialisés moteurs de développement territorial ?

¹⁰⁹ Une des propositions faite par ces spécialistes serait de reclassifier ces aires protégées comme des « zones de développement durable » : « *Certains voient les aires protégées de catégorie V et VI comme un compromis, une dilution de la protection et un dangereux précédent permettant aux développeurs de prendre pied dans les aires protégées* (Beresford, 2003). Suivant cette position, bien articulée par Locke et Dearden (2005), ces catégories nuisent à la création d'aires protégées plus strictement protégées, placent les humains au centre de l'agenda des aires protégées aux dépens de la protection de la biodiversité naturelle, facilitent le gonflement de la performance environnementale présentée par certains pays et dévaluent la biologie de la conservation. Selon cette vision des choses, la reclassification des catégories V et VI en zones de développement durable servirait mieux la protection de la diversité biologique naturelle. » (Bélanger et Guay, 2010, p. 17)

¹¹⁰ Phillips, A., 2002, *Management Guidelines for IUCN Category V Protected Areas: Protected Landscapes/Seascapes*, N°, IUCN Gland, Switzerland and Cambridge, UK, 122 p.

¹¹¹ Locke, H. et Dearden P., 2005, "Rethinking protected areas categories and the new paradigm", *Environmental Conservation*, n° 32 (1), pp.1-10.

¹¹² Ornat, A. L., Reynes A. P. et Noguera M., 2007, *Utilisation des catégories de gestion des aires protégées de l'UICN en Méditerranée*, Consejería de Medio Ambiente de la Junta de Andalucía et UICN-Centre de Coopération pour la Méditerranée, Sevilla, Espagne, 211 p.

*** CHAPITRE 2 ***

TERRAINS, METHODE ET OUTILS DE RECHERCHE

Ce deuxième chapitre complète et clôture la présentation du cadre général de notre recherche. Comme son nom le laisse présumer, une première section est consacrée à la présentation de nos deux terrains de recherche. Pour chacun des terrains (à tour de rôle) nous proposons d'abord un tour d'horizon général de ces deux outils d'aménagement du territoire et de conservation de la nature, puis une présentation spécifique du territoire et de son fonctionnement (PNR Scarpe-Escout et de la mosaïque Sertão Veredas Peruaçu). Nous dressons ensuite, un panorama des six initiatives institutionnelles de développement : nos cas d'étude.

La deuxième section de ce chapitre concerne la méthode et les outils de recherche. Nous y indiquons comment nous avons souhaité collecter et analyser nos données et comment (et pourquoi) nous nous y sommes pris : avec quels instruments et selon quels procédés.

2.1 Présentation des terrains de recherche

2.1.1 Un terrain de recherche en France : le parc naturel régional Scarpe-Escout

> *Les parcs naturels régionaux, une spécialité française*

Un parc naturel régional (PNR) est à la fois un label national, une politique publique, une unité géographique cohérente, une structure parapublique dotée d'une ingénierie territoriale, un groupe de collectivités territoriales partageant un projet de territoire commun et formant un « *système intercommunal particulier* » à adhésion volontaire (Lajarge et Baron-Yellès, 2016, p. 109).

Nés officiellement par un **décret du 1^{er} mars 1967**, les PNR sont le fruit de l'État¹¹³. Ils ont émergé dans un **contexte** de revendications sociales et politiques. Cette époque des grands chantiers d'aménagement des années 1960 était aussi celle de critiques de la société moderne (progrès, urbanisation, industrialisation,...), de l'émergence des associations environnementalistes ou de l'évolution des sciences écologiques... (Lajarge et Baron-Yellès, 2016)¹¹⁴. Les attentes initiales étaient nombreuses et certaines antinomiques : offrir des « espaces verts » pour le loisir et le tourisme des citoyens ; se doter d'espaces protégés plus adaptés aux espaces habités que les parcs nationaux (Lajarge et Baron, 2011) tout en contribuant au développement local pour maîtriser l'exode rural (Lanneaux et Chapuis, 1993, p. 530). Mais les parcs d'hier ne sont plus ceux d'aujourd'hui, et ont dû / su s'adapter au gré de l'évolution du contexte national réglementaire et plus largement sociétal (Lajarge et Baron-Yellès, 2016).

Le label de parc naturel régional peut être attribué à un territoire dessiné par la somme des **communes (et leurs intercommunalités respectives) volontaires** (désireuses d'en faire partie), et qui

¹¹³ Et plus précisément, ils sont proposés par une mission de la DATAR : Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale.

¹¹⁴ Pour en savoir plus, ces deux géographes consacrent un tiers de leur récent ouvrage à cette mise en perspective historique de la naissance des PNR.

sont dotées d'un patrimoine naturel, culturel et paysager riche et fragile. Elles souhaitent promouvoir un développement différencié qui en tienne compte :

« Un Parc naturel régional a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement. » (Fédération des PNR, 2016b, p. 5)

Sur la base d'un **diagnostic de territoire** élaboré par un réseau d'experts, les représentants de ces communes, départements et régions concernés et d'autres acteurs locaux intéressés (associations, organisations socio-professionnelles, institutions publiques,...), définissent ensemble¹¹⁵ un **projet de territoire**. La structure de gestion du PNR coordonne la mise en œuvre de ce projet de territoire. Elle y contribue directement en accord avec ses propres missions définies par le code de l'environnement :

1. protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel par une gestion adaptée ;
2. contribuer à l'aménagement du territoire ;
3. contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
4. contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
5. réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessous et de contribuer à des programmes de recherche.

(Article R333-1 du Code de l'Environnement modifié par Décret n°2012-83 du 24 janvier 2012 – art.2).

Le projet de territoire se matérialise par un document d'orientation et d'actions à long terme appelé « **Charte de Parc** ». Cette charte prend la forme d'un contrat entre la structure gestionnaire du Parc et les partenaires volontaires qui ont contribué à sa conception et qui l'ont adoptée¹¹⁶. Depuis 2000, la charte de parc est opposable aux tiers concernés (Depraz, 2008, p. 148 ; PNR SE, 2011b) ; c'est-à-dire que les collectivités territoriales concernées¹¹⁷ par le périmètre du Parc doivent, au moment de la mise en œuvre de leurs propres politiques sur leurs territoires respectifs, tenir compte et être « compatibles » avec les orientations de la charte de parc (Fédération des PNR, s. d.)¹¹⁸. La devise d'un PNR est « *Convaincre plutôt que contraindre* » (Joseph, 2016). Ainsi, la réalisation de ce projet de territoire repose sur l'équipe du Parc, mais aussi et surtout, sur l'ensemble des signataires de la charte. Cela confère aux Parcs un rôle d'animateur de territoire comme le rappellent indirectement N. Baron et R. Lajarge :

¹¹⁵ La Région concernée par le PNR est responsable de l'élaboration de la charte, dont elle confie l'élaboration à l'association de préfiguration du Parc (en cas de création d'un nouveau parc) ou au syndicat mixte de gestion du Parc en cas de renouvellement (Fédération des PNR, 2016b, p. 18).

¹¹⁶ Par exemple, chaque commune souhaitant faire partie du Parc doit réunir son conseil municipal et délibérer quant à l'approbation de la charte de Parc (d'après entretien avec le Directeur du PNR SE, le 15/10/2016).

¹¹⁷ Il s'agit des communes et intercommunalités souhaitant faire partie du Parc et des départements et régions accueillant le PNR sur leurs territoires administratifs.

¹¹⁸ La Fédération des parcs naturels régionaux de France est une association (loi 1901). Elle est « *le porte-parole et l'animatrice du réseau des Parcs naturels régionaux. Née en 1971, elle répond depuis aux besoins des Parcs-élus et techniciens - d'échanger, de confronter les problèmes rencontrés, de se forger une doctrine et des méthodes communes, de faire connaître ses acquis et de dessiner ensemble l'avenir. Elle regroupe tous les Parcs naturels régionaux, les Régions, et les partenaires nationaux des Parcs.* ». D'après (Fédération des PNR, s. d.) disponible sur : <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/qui-sommes-nous/la-federation-des-parcs>, consulté le 17/08/2016.

« Ils ne s'occupent pas uniquement de protection d'environnement et de patrimoine naturel et n'ont pas de pouvoirs de police environnementale. N'ayant pas de compétences juridiques pour agir, mais seulement des missions à accomplir, leurs moyens viennent de leurs projets. Ils n'existent donc qu'au regard de ce qu'ils entreprennent, de ce qu'ils prônent et finalement de leur force de persuasion auprès de leurs partenaires » (Lajarge et Baron, 2011, p. 5).

La création d'un PNR (puis le renouvellement de sa labellisation) est proposée par les conseils régionaux¹¹⁹ en accord avec les élus locaux, sur la base du projet de charte de territoire. Après tout un procès d'analyse et d'ajustements¹²⁰, le projet de parc et la charte sont approuvés (ou non) et « figés » pour quinze ans¹²¹ par un décret du premier Ministre. À échéance, la labellisation est renouvelable sous conditions d'évaluation de la charte encore en cours et d'approbation d'une nouvelle charte de parc et éventuellement d'un nouveau périmètre du PNR.

L'organisme de gestion des PNR, en charge de la coordination de la mise en œuvre de la charte, sont des **syndicats mixtes**. Ils regroupent des représentants (appelés délégués) des communes et leurs groupements, des départements et des régions concernés. Parfois ils sont également ouverts à d'autres établissements publics, on parle alors de syndicat mixte ouvert élargi. Le parc dispose d'instances de décisions et consultation qui peuvent être des espaces de discussions, de formulation d'avis et d'élaboration de propositions.

Pour la mise en œuvre du projet de territoire, le syndicat mixte dispose de son **propre budget** ainsi que d'une **équipe technique salariée**. Les communes, les intercommunalités ainsi que l'ensemble des signataires de la charte de parc s'engagent à contribuer à mettre en œuvre, sur leurs territoires respectifs, les engagements inscrits dans la Charte. En retour, elles peuvent recevoir un accompagnement technique par l'équipe salariée du parc et parfois (mais de plus en plus rarement) financier, pour initier ou accompagner des projets (Fédération des PNR, 2014, 2016b).

Contrairement à ce que leur nom indique les « Parcs » naturels régionaux sont des **territoires** non clos et habités :

Un PNR est « donc totalement accessible, dans le respect de la propriété privée. Il relève du droit commun, comme partout ailleurs. N'ayant pas de pouvoirs réglementaires spécifiques, il veille cependant à l'application exemplaire des réglementations existantes sur son territoire. Néanmoins, certains sites de son territoire (Réserves naturelles, milieux ou sites particulièrement fragiles, etc.) peuvent être soumis à des conditions d'accès réglementées par l'État ou les collectivités. De la même façon, certaines pratiques (circulation des véhicules tout terrain, survol, escalade,...) peuvent y être réglementées ou interdites par arrêtés municipaux, en application de la charte du Parc.» (Fédération des PNR, 2016b, p. 13).

¹¹⁹ Depuis 1975 les Collectivité régionales sont compétentes pour créer et financer des PNR (Lajarge et Baron-Yellès, 2016, p. 92)

¹²⁰ Pour en savoir plus on peut se référer notamment à un document de synthèse proposé par le gouvernement (MEDDTL et CNPN, 2011) et disponible à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/Depliant_GuidesCNP.N.pdf (consulté le 16/11/2016)

¹²¹ C'est la loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, dite « loi biodiversité » (adoptée par l'assemblée nationale le 20/07/2016) qui prévoit une prolongation du classement des PNR qui passent de douze à quinze ans. (D'après <http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0803.asp>, consulté le 17/08/2016)

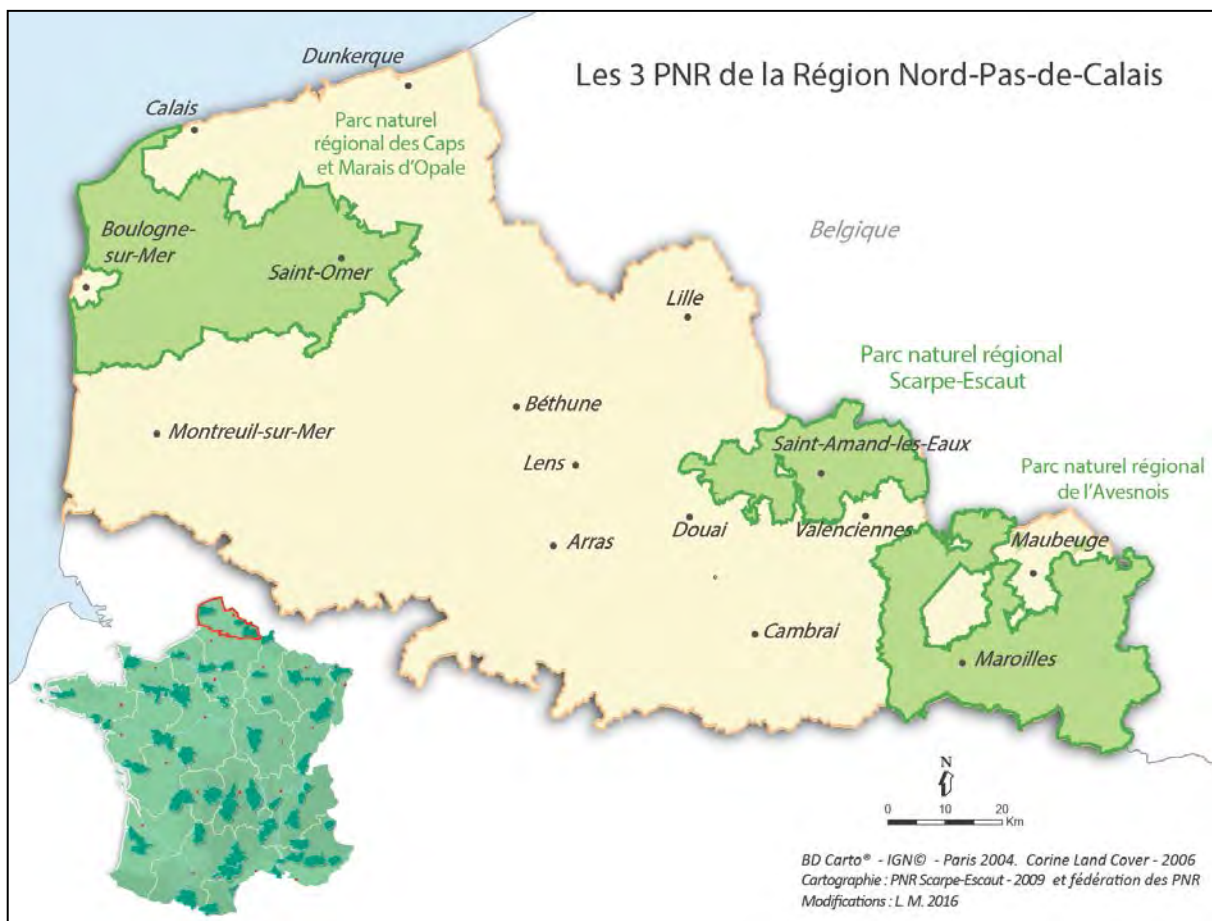
Les originalités des PNR sont diverses et renvoient tant à l'historique de leur création, qu'à la polyvalence de leurs objectifs ou leur « mécanique administrative » générale :

« cette formule originale de « Parc naturel à la française » : qui met en œuvre une politique de développement durable sur des territoires fragiles habités, menée à l'initiative des territoires et associant le niveau local, le niveau régional et l'État, qui s'appuie sur un contrat (la charte) ayant une portée juridique, intéresse de nombreux pays d'Europe et d'ailleurs qui souhaitent l'adapter. » (Fédération des PNR, 2016b, p. 38)

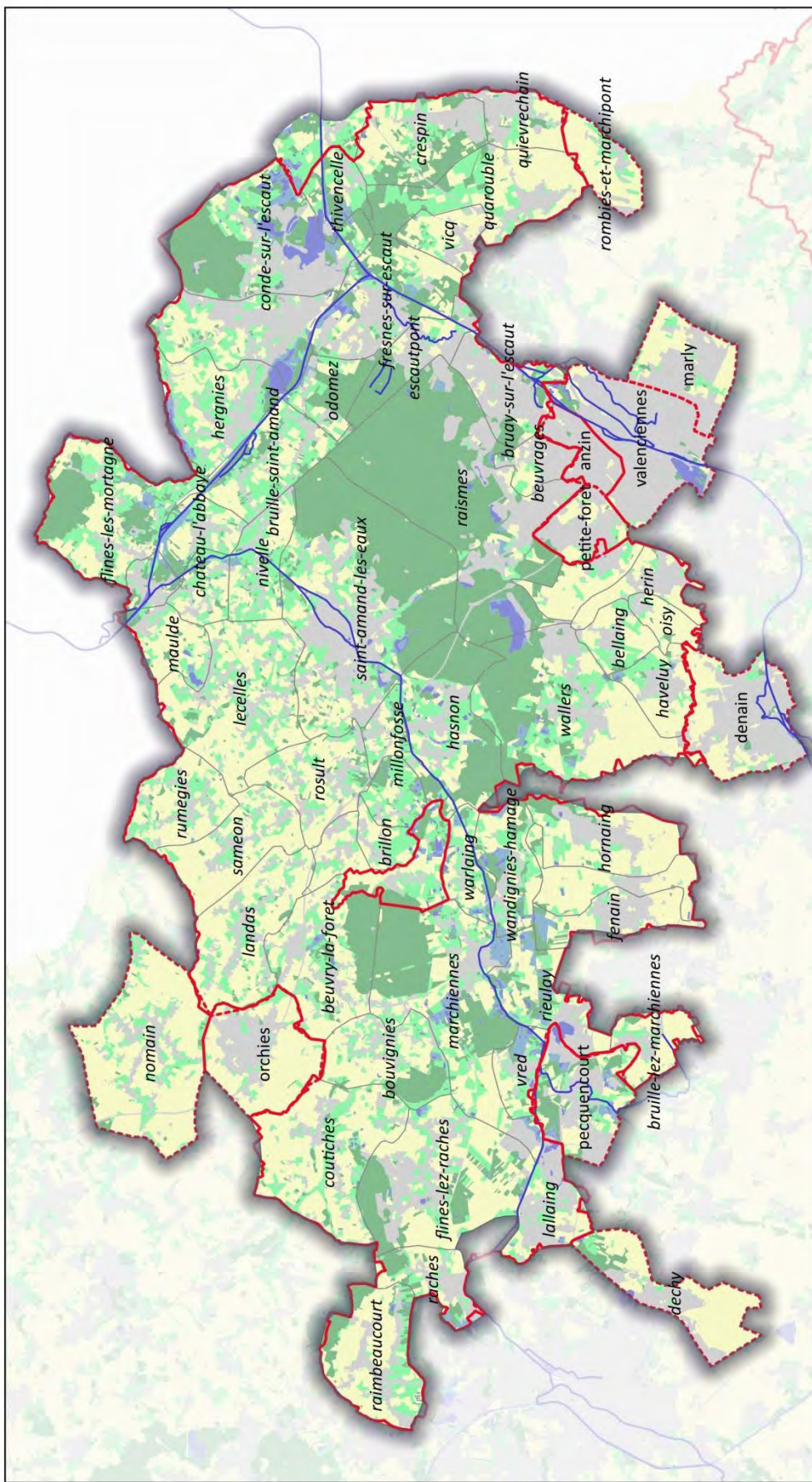
N. Baron et R. Lajarge résumant leur vocation par la formule suivante : « les PNR associent et mixent des choses dissemblables puisqu'ils se sont bâtis sur un principe fondateur : développer en protégeant et protéger en développant ! » (Lajarge et Baron, 2011, p. 5). Les PNR sont à la fois des « Outils d'aménagement « fin » du territoire » (Joseph, 2016, p. 11) et des outils de protection de la nature. Ils dépendent à ce titre du ministère en charge de l'Environnement et la loi Paysage de 1993 reconnaît leurs ambitions en matière de protection des milieux (Lajarge et Baron-Yellès, 2016, p. 101). Il est courant de parler de « cœur de métier » des Parcs en référence à ces activités de protection de la nature mais aussi d'accueil des touristes et d'éducation à l'environnement. Pour S. Depraz « Un PNR doit donc bien être considéré comme un outil de développement et de gestion territoriale intégrée de l'espace rural, construit sur cet équilibre fondamental entre nature et société » (Depraz, 2008, p. 147).

Depuis la création du dernier PNR (Le PNR des Baronnies provençales, en janvier 2015), la France compte 51 Parcs, ce qui représente environ 15 % de son territoire national (soit 8,7 millions d'hectares) (Fédération des PNR, 2015, p. 5). Trois sont présents en région Nord-Pas-de-Calais comme l'illustre la carte 1 ci-dessous.

Carte 1 : Localisation du PNR Scarpe-Escaut (2015)



Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut



Légende

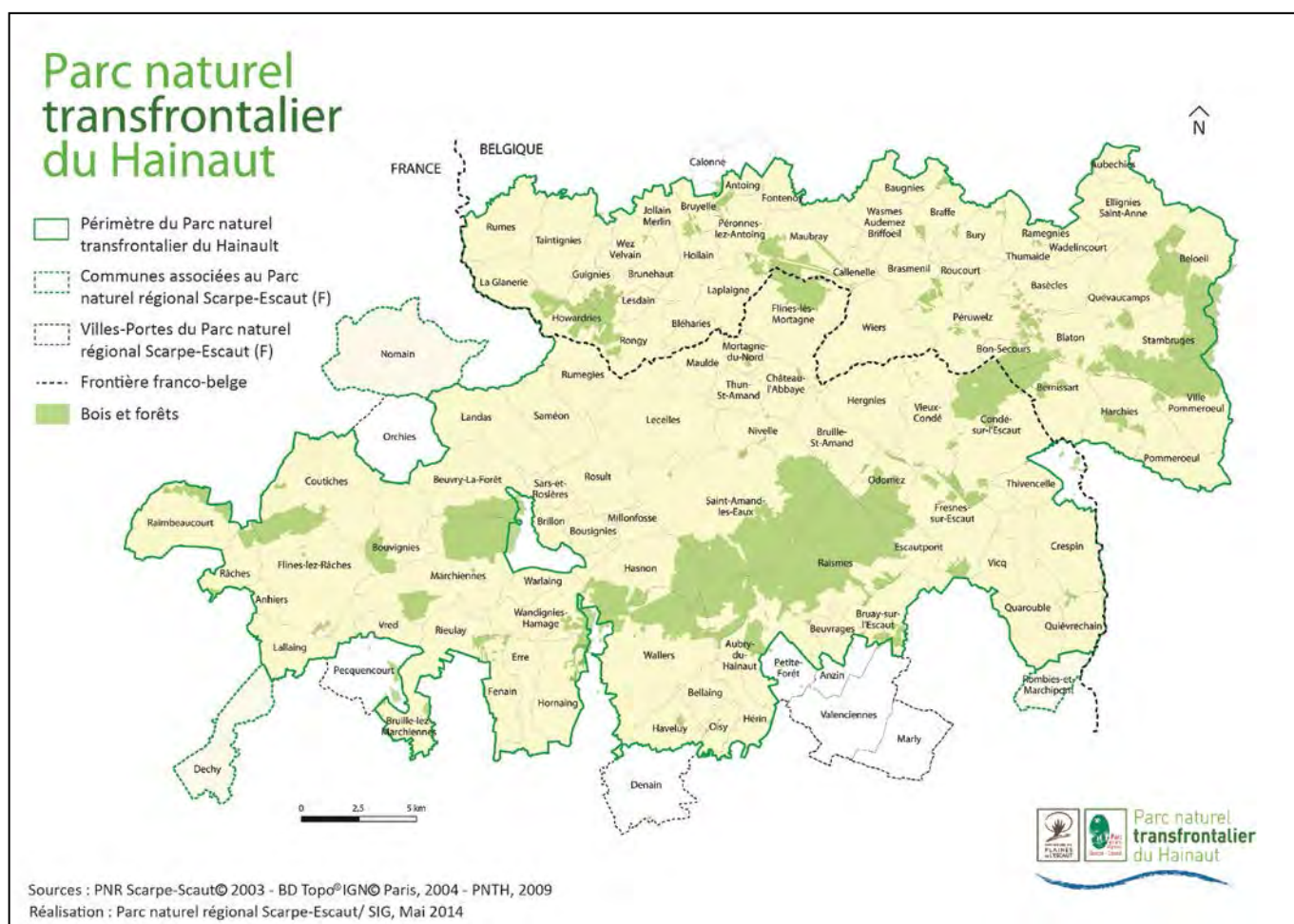
- Périmètre du PNR SE
- Villes portes et associées
- Communes
- La Scarpe et l'Escaut
- Forêts et milieux semi-naturels
- Prairies
- Espaces en eau
- Espaces artificialisés
- Terres cultivées

Sources : Occupation du sol 2009 ; DREAL ; SANDRE ; IGN GEOFLA, 2014 ; PNR SE 2015
 Réalisation : Lucie Morère, novembre 2016

> Le parc naturel régional Scarpe-Escaut : présentation générale

Le PNR Scarpe-Escaut est le premier territoire français à en obtenir le label en 1968¹²². Il est **localisé** dans la Région Nord-Pas-de-Calais¹²³ à 30 km au sud-est de Lille et aux portes des agglomérations de Valenciennes (au sud) et de Douai (à l'ouest) (voir carte 1). Son périmètre est dessiné par les 55 communes adhérentes (voir carte 2) qui, ensemble, forment un territoire d'environ 48 500 ha comprenant 194 000 habitants. Ce PNR est donc à la fois le plus ancien de France, le plus petit et le plus urbanisé avec une moyenne d'environ 400 hab./Km². (Fédération des PNR, 2015, 2016b). Une autre de ses spécificités réside dans le fait qu'il s'agit d'un des premiers PNR transfrontalier (voir carte 3). Avec son homologue belge, le « Parc naturel des Plaines de l'Escaut », ils forment à partir de 1996 le « Parc naturel transfrontalier du Hainaut » (d'après www.pnr-scarpe-escaut.fr)¹²⁴.

Carte 3 : Le Parc naturel transfrontalier du Hainaut



¹²² A l'époque il se nommait parc « Saint-Amand-Raimes » et comptait 12 000 ha principalement composé des massifs forestiers du même nom. (Fédération des PNR, 2016b, p. 44)

¹²³ Suite à la loi du 07/08/2015 sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, les Régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie ont fusionné pour devenir la nouvelle Région « Haut de France ». Cette réorganisation n'étant à ce jour pas entièrement opérationnelle et surtout les projets du PNR que nous étudions dépendant de la Région NPDC, de ses politiques, administrations, budgets, etc. dans cette thèse en cas d'absence de précisions contraire, nous nous référons plutôt à cette « ancienne » Région NPDC.

¹²⁴ <http://www.pnr-scarpe-escaut.fr/contenu-standard/une-longue-histoire-de-rapprochement-0>, consulté le 21/08/2016. Ayant focalisé notre recherche uniquement sur le PNR SE, français, nous n'aborderons que très rarement son partenaire belge qui n'est donc pas davantage présenté ici. Pour en savoir plus sur ce Parc on peut consulter le site: <http://plainesdelescaut.be/>

Le **patrimoine naturel** du PNR Scarpe-Escaut est caractérisé par ses quatre forêts domaniales (6 365 ha de forêt de feuillus)(PNR SE, 2008a, p. 38), ainsi que par une prédominance des milieux humides. Situé dans les plaines où s'écoulent les rivières dont il porte le nom, la Scarpe et l'Escaut, il est alimenté par un réseau hydrographique dense dessinant des plaines alluviales et vallées humides. Cette vaste plaine alluviale a un relief peu marqué et des pentes très douces en raison de faibles altitudes, entre 10 et 20 mètres (*Ibid.*, p.5).

Les moines installés dès le VII^{ème} siècle ont fortement contribué à l'anthropisation de cet espace (PNR SE, 2008a, p. 22). La volonté d'assécher les sols pour favoriser la production agricole a entraîné la canalisation de la plupart des cours d'eau, à l'instar du Wacheux visible sur la photo 1 ci-contre. Cette anthropisation se ressent fortement dans les forêts domaniales sérieusement exploitées, voire rasées pendant la première guerre mondiale pour l'utilisation du bois. Elles ont été reconstituées et requalifiées par l'Office National des Forêts (ONF), qui, dans certains secteurs, y mène une gestion utilitariste (pour exploiter la ressource, entre autre) comme le laisse deviner les alignements bien rectilignes des arbres, le quadrillage des parcelles, la largeur des chemins permettant la circulation des engins... visibles sur la photo 2.

Photo 1 : Le Wacheux, un cours d'eau canalisé

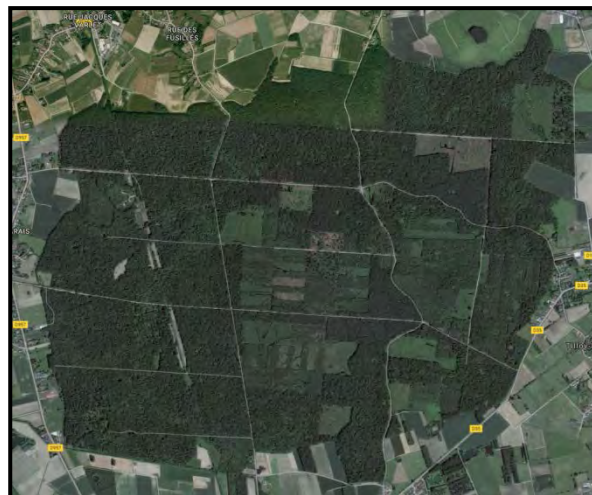


Auteure : L.M., nov. 2014

Photo 2 : vue aérienne de la forêt de Marchiennes sur plan et par satellite



Auteure : L.M., avril 2015



Source : Google Maps (consulté le 20/08/16)

Néanmoins, ce territoire reste spécifique et riche de par la mosaïque de paysages (milieux prairiaux, parcelles cultivées, ripisylve, ...) entretenus notamment par des activités de polyculture-élevage ainsi que des « bijoux de biodiversité » encore présents sur le territoire (tourbières, étangs, massifs forestiers...). Les secteurs abritant ces habitats remarquables et espèces rares font l'objet d'un

classement spécifique. On retrouve ainsi, juxtaposés au label de PNR, d'autres catégories¹²⁵ d'espaces protégés plus ou moins strictes telles que : des réserves biologiques, des espaces naturels sensibles, des réserves naturelles régionales ou des zones Natura 2000 tel que le Marais de Sonnevile (voir photo 3), etc. (PNR SE, 2008a, p. 92). Leur présence atteste de la richesse du patrimoine naturel de ce territoire et contribue à son classement en PNR.

Photo 3 : Le Marais de Sonnevile est un site classé Zone Natura 2000

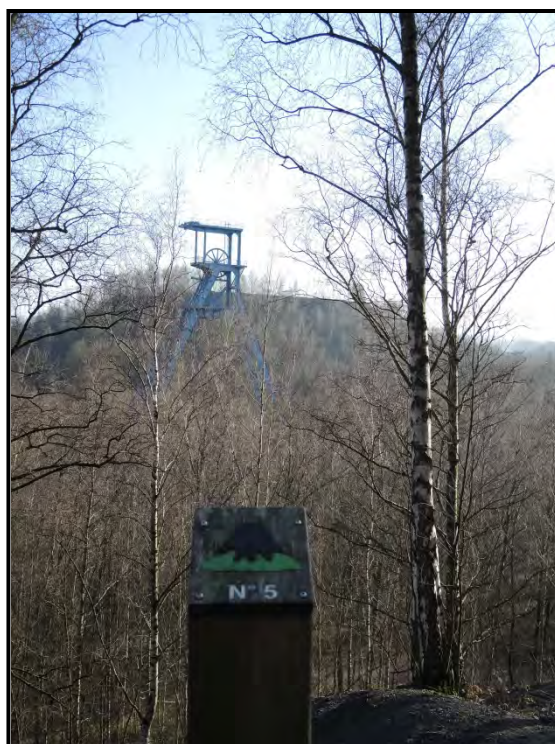


Auteure : L.M., novembre 2014
Lieu : Commune de Wandignies-Hamage

Photo 4 : Un chevalement est mis en valeur et fait l'objet d'un point d'arrêt d'un sentier forestier (Marchiennes)

A ce patrimoine socio-environnemental s'ajoute tous les **patrimoines culturels** issus de l'héritage des abbayes (vestiges d'abbayes, grandes fermes « censives », témoignages architecturaux du riche patrimoine urbain et domestique des XVII^e et XVIII^e siècles); de l'histoire frontalière de ce territoire (les fortifications, ...); mais aussi des éléments du patrimoine minier (terrils, étangs d'effondrement, chevalements (photo 4), corons, ...). Ces derniers ont valu au bassin minier d'être récemment classé au patrimoine mondial de l'Unesco¹²⁶.

Des **savoir-faire traditionnels** sont également reconnus, protégés et mis en valeur sur ce territoire du Parc, tels que la transformation et la vente à la ferme, la culture d'endives de pleine terre, la taille des saules en têtards,¹²⁷ ...



Auteure : L.M., mars 2014

¹²⁵ Pour en savoir plus sur ces différents type d'espaces protégés, voir le « *panorama des statuts de protection* » proposé par l'UICN-France (UICN, 2013).

¹²⁶ Depuis 2012, le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de « paysage culturel » c'est-à-dire, une « *œuvre conjuguée de l'homme et de la nature* ». D'après (Mission Bassin Minier, s. d.), consulté le 19/08/2016, le sud du territoire du Parc qui fait partie du bassin minier est concerné par ce classement UNESCO.

¹²⁷ Une présentation des saules têtards est disponible par la suite dans le paragraphe présentant la filière bois-énergie.

Mais ce territoire à l'équilibre fragile est également confronté à plusieurs pressions. Situé en périphérie de deux agglomérations et relié par autoroute à la ville de Lille, il est très attractif pour de nombreux touristes et urbains, ce qui entraîne une croissance démographique (arrivée de « néo-ruraux » (Moulinas et al., 2007)) dans certains secteurs et plus généralement une pression foncière importante sur les espaces agricoles et naturels. Cette urbanisation, si elle n'est pas maîtrisée et adaptée au territoire, est facteur de diverses pollutions affectant l'air, les eaux, le sol, la biodiversité, le paysage, le climat, etc.

En effet le Parc est rural et périurbain à la fois. Urbain de par son passé industriel au sud du territoire, sa proximité avec les agglomérations de Valenciennes et de Douai, par la présence de communes fortement urbanisées telle que Saint-Amand-les-Eaux et une campagne densément peuplée. Néanmoins, rural en raison de l'importance relative des milieux naturels et agricoles. D'après l'occupation du sol de 2003 du PNR SE : 53% du territoire sont des espaces agricoles, 24% des espaces boisés, 4% des espaces en eaux et 19% des espaces artificialisés. Ainsi on apprend dans le dernier diagnostic de territoire publié en 2008 en vue de l'élaboration de la Charte 2010-2022, que **l'économie locale** dépend notamment des activités agricoles. Le système dominant est celui de la polyculture-élevage qui regroupait à cette date 325 éleveurs de bovins pour un cheptel d'environ 24 000 bêtes. On retrouve aussi de la culture de céréales et de légumes (dont des pommes de terre, betteraves, endives, ...). La vente directe à la ferme y est une pratique traditionnelle mais qui mérite d'être davantage développée étant donnée la proximité des bassins de consommation périurbains¹²⁸. Le diagnostic indique également qu'une filière bois existe mais qu'elle est peu attractive pour les jeunes pour des raisons de pénibilité et de faible rentabilité. En revanche des services et commerces sont encore bien présents, l'artisanat (notamment dans la construction) connaît une certaine vitalité et les activités industrielles (construction, équipement mécanique et agro-alimentaire) sont encore présentes. Les activités de tourisme et loisirs sont également structurantes de l'économie locale. (PNR SE, 2008a, p. 24 et 25)

Le **syndicat mixte de gestion du PNR SE** (structure politique en charge de ce dernier) a justement pour mission de contribuer à valoriser ces spécificités territoriales et à enrayer ces différentes menaces, en collaboration avec les autres acteurs du territoire. Un premier syndicat mixte *d'étude* du Parc naturel régional Saint Amand-Raismes (nom de l'époque) a été constitué le 16/09/1965. Il visait à étudier l'opportunité de sa création, puis à instaurer ce PNR (Région du Nord, 1968, p. 6). Il est devenu le syndicat mixte *de gestion* avec l'approbation de la première Charte du parc le 13/09/1968.

L'organisation politique du Parc est la suivante :

« Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional est composé d'un Collège du Conseil régional Nord-Pas de Calais (9 conseillers régionaux), d'un Collège du Conseil départemental (9 conseillers généraux) et d'un Collège du territoire (9 délégués communaux et 9 délégués intercommunaux). Il est responsable de la mise en œuvre de la Charte. Chaque année, il arrête un programme d'actions et vote le budget pour son exécution. Son bureau, composé de 8 élus, prépare les débats et les décisions des comités syndicaux. Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-

¹²⁸ D'après un entretien avec la responsable du pôle développement du PNR SE réalisé le 20/06/2013.

Escaut, [...], s'appuie sur les propositions du Syndicat des communes intéressées¹²⁹.»
(PNR SE, s. d.)¹³⁰

Quant au **syndicat des communes intéressées** à la réalisation et à la gestion du PNR il s'agit également d'un établissement public :

« Son comité syndical est composé de 130 élus désignés par les conseils municipaux des 55 communes classées Parc naturel régional Scarpe-Escaut, des 3 communes associées et des 7 « villes-portes¹³¹ ». Chaque commune désigne deux délégués titulaires. » (PNR SE, 2014b)

Il vote chaque année le montant des cotisations des communes du Parc qui contribue au budget du syndicat mixte de gestion du PNR SE. Ce comité syndical désigne ses 9 délégués qui ont une voix délibérative au sein du Syndicat mixte de gestion du PNR (*ibid.*).

Une **équipe technique pluridisciplinaire** est en charge de mettre en œuvre la Charte de Parc. Elle mène des actions directement engagées « par le Parc » (donc le syndicat mixte de gestion) et accompagne les institutions signataires de la Charte ainsi que d'autres acteurs socio-économiques du territoire à mener leurs propres actions en lien avec cette Charte. Une partie de ces agents sont des fonctionnaires, tandis que d'autres sont des contractuels employés ponctuellement selon des besoins spécifiques liés à certains projets. Le nombre d'agents est donc variable d'une année à l'autre mais est en moyenne d'une quarantaine de personnes (équivalent temps plein) (Cappelle, 2017).

Pour l'année 2015, le syndicat mixte de gestion du PNR a disposé **d'un budget de 2 129 061,17 €**. En 2014, le budget moyen d'un PNR en France est de 2 650 000€ (Fédération des PNR, 2016b, p. 11) Ses principaux financeurs ont été la région Nord-Pas-de-Calais (40%), les communes et intercommunalité (19,8%) puis le département du Nord (16,3%) (PNR SE, 2016b).

Le **contenu de la Charte** de parc actuelle est composé de 4 grandes « vocations », déclinées en 13 « orientations » elles-mêmes déclinées en 46 mesures à mettre en œuvre par les signataires de la Charte durant la période 2010-2022 sur leur territoire respectif. Ces mesures ont trait au développement et à la protection de l'économie, du cadre de vie, de la solidarité, de la culture, des patrimoines naturels et paysagers ainsi qu'à l'éducation et la mobilisation citoyenne (voir tableau 16). Un « plan de parc » est également élaboré en complément pour représenter cartographiquement des mesures de la Charte de Parc.

¹²⁹ La préfecture du Nord souhaite dissoudre le syndicat des communes intéressées à la réalisation et à la gestion du PNR pour le motif que : « *L'existence, en tant que structure institutionnelle d'un syndicat «intermédiaire» entre les communes et le syndicat mixte du PNR Scarpe-Escaut, ne se justifie plus. Les communes concernées sont désormais toutes membres d'un EPCI, qui siège lui-même au comité syndical du syndicat mixte du PNR. Au sein des statuts du syndicat mixte du Parc, il pourra, en conséquence, être intégré un « conseil consultatif » des maires ou acteurs du territoire.* »(Préfecture du Nord, 2016, p. 18)

¹³⁰ Disponible sur : <http://www.pnr-scarpe-escaut.fr/contenu-standard/le-syndicat-mixte-de-gestion-du-parc-naturel-regional-scarpe-escaut-0>, consulté le 20/08/2016.

¹³¹ Une ville porte est une ville ou agglomération située en périphérie d'un PNR qui entretient des relations privilégiées avec le Parc (accueil de scolaires, information touristique, sensibilisation des habitants, ...). Elles peuvent être membre de l'organisme de gestion du Parc et participent à son financement en fournissant une contribution annuelle par habitant. (Fédération des PNR, 2016b)

Tableau 16 : Contenu de la charte de Parc 2010-2022

4 VOCATIONS	13 ORIENTATIONS
<p>VOCATION 1 : TERRE DE SOLIDARITES où s’invente, entre ville et campagne une nouvelle manière de vivre et habiter son territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation 1 : Adopter une nouvelle gestion de l’espace équilibrée et volontariste • O 2 : Favoriser un “mieux-vivre” ensemble et réduire les clivages sociaux entre sous-territoire du PNR SE • O 3 : Développer la coopération et la solidarité territoriale
<p>VOCATION 2 : TERRE DE NATURE ET DE PATRIMOINE où l’eau, le bâti, le minier...forgent le caractère rural et les identités du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • O 4 : Préserver et restaurer les réseaux écologiques • O 5 : Renforcer la gestion globale de l’eau à l’échelle transfrontalière • O 6 : Préserver et valoriser le paysage
<p>VOCATION 3 : TERRE DE DEVELOPPEMENT REFLECHI où les ressources locales et les valeurs du parc transfrontalier sont créatrices d’activités économiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • O 7 : Lever les freins pour préserver un tissu économique dynamique en particulier agricole • O 8 : Développer les activités valorisant l’identité et les ressources locales du territoire • O 9 : Encourager le développement de pratiques respectueuses de l’environnement
<p>VOCATION 4 : TERRE DE MOBILISATION où les individus s’investissent en faveur du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • O 10 : Connaître et faire connaître pour partager les caractéristiques et les enjeux du territoire • O 11 : Déployer la sensibilisation et l’éducation au territoire • O 12 : Susciter l’envie d’agir et donner les moyens de développer une citoyenneté et une coopération active • O 13 : Agir avec le territoire à travers la coopération européenne et internationale

Sources : (PNR SE, 2011b)

Les initiatives dont nous étudions les dispositifs participatifs et leurs conséquences sur les participants relèvent toutes notamment du volet économique. Néanmoins ces projets renvoient à plusieurs de ces vocations, faisant le lien entre les différentes missions du PNR. Les trois initiatives sélectionnées comme « cas d’étude » ont trait à l’agriculture, au tourisme durable et au développement d’une filière bois énergie. Ils sont présentés dans la section qui suit.

2.1.2 Les trois initiatives de développement en PNR Scarpe-Escaut

> Le programme « Agriculture et zones humides »

Suite aux engagements du gouvernement dans le cadre du Grenelle de l’environnement, un Plan National d’Action en faveur des Zones Humides (2010-2012) a été instauré. Il définit pour axe prioritaire 1 de « Développer une agriculture durable dans les zones humides en lien avec les acteurs de terrain » (MEEDDM, 2010, p. 5). Pour le mettre en œuvre, une convention cadre est signée entre l’Assemblée Permanente des Chambres d’Agriculture (APCA) et le ministère de l’Ecologie dont l’objectif est de favoriser une agriculture adaptée à ces territoires humides, qui soit économiquement viable et qui contribue en même temps à la conservation des ZH et de leurs fonctionnalités (APCA, 2014). Cette convention accompagne 24 programmes d’actions mis en œuvre sur des territoires pilotes suggérés par les Chambres d’agriculture régionales. Le programme « Agriculture et zones humides » en Scarpe-Escaut est l’un d’entre eux. Mais par ailleurs, ce programme territorial d’actions en Scarpe-Escaut (et plus largement ceux de la Région Nord-Pas-de-Calais et Picardie) s’intègre tout autant dans la continuité de travaux préalablement engagés par l’Agence de l’Eau Artois-Picardie (AEAP) sur le thème de l’Agriculture en ZH depuis 2007. Si bien que l’Agence de l’eau a également son propre programme d’actions pluriannuelles qui « fait le pont »

entre le plan et la convention à l'échelle nationale et les programmes d'actions dans les territoires pilotes¹³² de sa circonscription.

En Scarpe-Escout, les **actions prévues** dans ce programme territorial ont vocation à évaluer, expérimenter et soutenir des pratiques liées à l'élevage, surtout bovin, pour en améliorer la rentabilité et diminuer l'impact sur les milieux humides. Ces actions sont présentées ci-dessous dans le tableau 17. Le succès de ce programme, et l'accomplissement de ses objectifs, dépendent principalement de l'adhésion des éleveurs **conviés à contribuer** aux études, à expérimenter et appliquer ces pratiques. Ils sont les principaux **publics-cibles** de ce programme. C'est la Chambre d'Agriculture NPDC et le PNR SE qui sont chargés de « recruter » des agriculteurs volontaires. Sur la période 2013-2014, seuls 18 éleveurs se sont manifestés sur les 30 souhaités et ils ne participent pas à l'ensemble des actions prévues. Si le « recrutement » des agriculteurs par le biais des moyens de communication officiels¹³³ et par activation des différents réseaux¹³⁴ a en partie fonctionné (d'après des témoignages des éleveurs concernés), l'inconvénient majeur relevé unanimement est que « *ce sont toujours les mêmes* » qui s'impliquent.

Un comité de pilotage (Copil) réunit plusieurs acteurs et partenaires autour de ce projet. L'Agence de l'Eau Artois-Picardie est le principal financeur (et donc partenaire¹³⁵) de ce programme. La Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais (ChA NPDC) est un des acteurs principaux en tant que porteur de l'initiative en Scarpe-Escout. Le PNR SE est également un acteur important, en tant que structure d'animation du territoire pilote (PNR SE, 2014a, p. 28). À ces trois institutions s'ajoutent d'autres acteurs (voir figure 10) membres du comité de pilotage. Ce copil est l'instance de discussion et de prise de décision concernant les actions à mener chaque année. Chacune des actions est coordonnée par un acteur seul ou en binôme.

¹³² Pour en savoir plus sur le contexte d'émergence de ce programme d'action en SE, voir (Morère et Glon, à paraître)

¹³³ Annonce dans les lettres techniques de la Chambre d'Agriculture et du PNR, organisation de 2 réunions, ... (Entretien avec un technicien de la Chambre d'Agriculture le 25/02/14)

¹³⁴ Il s'agit là des réseaux professionnels des techniciens du PNR et de la ChA NPDC en charge de démarcher les agriculteurs pour le programme AZH. Ces réseaux sont composés des agriculteurs qu'ils connaissent, avec qui ils ont déjà travaillé et/ou auprès de qui ils ont plus de probabilité d'obtenir un retour (d'après entretiens avec des techniciens du parc (20/06/13) et le comité de pilotage (12/12/14).

¹³⁵ Nous faisons la distinction entre les acteurs, ceux qui sont auteurs d'actions et des partenaires, ceux qui favorisent et rendent possible les actions. Les deux statuts ne sont pas incompatibles.

Tableau 17 : Objectifs et actions réalisés entre 2012 et 2014 dans le cadre du programme AZH en PNR SE

Objectifs	Actions
Prouver la difficulté de l'élevage en ZH	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier la quantité et qualité des fourrages issus des prairies humides pour identifier d'éventuels déficits de la valeur nutritionnelle et vérifier la croissance des bovins par des pesées - Evaluer l'importance du parasitisme dans les exploitations en ZH - Faire des audits technico-économiques pour évaluer les difficultés des exploitations concernées par les ZH - Calcul de la proportion des exploitations concernées par des sols humides
Améliore la situation financière des éleveurs	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner techniquement (individuellement et collectivement) les éleveurs pour augmenter leur productivité, diminuer leurs charges, rentabiliser leurs temps de travail... - Contribuer aux discussions nationales relatives à l'adaptation aux zones humides des ICHN (Indemnités Compensatoires Handicap Naturel)
Optimiser le foncier	Rien de concret en 2013/2014
Prouver la richesse écologique des prairies humides	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier la diversité biologique floristique et faunistique des prairies agricoles humides - Etat des lieux des traitements antiparasitaires et leurs impacts sur la faune prairiale
Orienter les pratiques d'élevage en faveur de la protection des prairies	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des journées techniques, élaborer des fiches techniques, etc. pour communiquer et valoriser les "bonnes" pratiques. - Sensibiliser et accompagner individuellement les agriculteurs vers un traitement antiparasitaire moins impactant pour l'environnement (mais aussi pour les animaux (résistances aux traitements...) et moins coûteux). - Réaliser un bilan des Mesures agro-environnementales (MAE) pour identifier les blocages à la contractualisation et contribuer à la définition de nouveaux dispositifs MAE climatiques pour adapter les cahiers des charges et les indemnisations aux secteurs humides
Valoriser les produits agricoles en lien avec l'élevage	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrement d'une étude réalisée par des étudiants sur l'impact positif de la biodiversité des prairies humides sur la santé du bétail. - Encadrement d'un stage de 3 mois portant sur l'identification d'opportunités et d'outils de valorisation des produits agricoles issus des prairies humides.

Sources : supports PowerPoint et compte-rendus des comités de pilotage du 12/06/2013, 13/12/2012 et 12/12/2014 et PNR SE, 2014a

Figure 10 : Membres du comité de pilotage du programme « Agriculture et zones humides »

État	Collectivités territoriales	Associations	Syndicats agricoles	Autres
<p>SRISE/DRAFF : Service régional pour l'information statistique et économique de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt</p> <p>DREAL : Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement</p> <p>DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer</p>	<p>CR NPDC : Conseil régional Nord-Pas-de-Calais</p> <p>CD 59 : Conseil départemental du Nord</p> <p>CAVM : Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole</p> <p>CAPH : Communauté d'agglomération de la porte du Hainaut</p>	<p>CSEN : Conseil scientifique de l'environnement</p> <p>CEN : Conservatoires d'espaces naturels</p> <p>GABNOR : Groupement des agriculteurs biologiques du Nord-Pas-de-Calais</p>	<p>FDSEA : Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (26 sièges)</p> <p>Coordination rurale (3 sièges)</p> <p>Confédération paysanne (3 sièges)</p>	<p>Vet'el : société de service créée par les associations professionnelles vétérinaires du nord de la France</p> <p>Rainette : bureau d'étude faune, flore, milieux naturels</p> <p>SMHVSBE : Syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique des vallées de la Scarpe et du Bas-Escout</p> <p>CLE : Commission locale de l'eau</p>

* Nombre de sièges occupés en 2013 par le syndicat parmi les 32 sièges de la composante « chefs d'exploitation » de la Chambre d'agriculture NPDC (d'après www.agriculture-npdc.fr, consulté en mars 2016).

Source : compte-rendu du copil du 12/06/12 et entretien avec un technicien de la ChA NPDC le 25/04/2014.

Réalisation: Lucie Morère, mars 2016

Ce projet a retenu notre attention car les prairies humides sont une caractéristique du PNR SE, une composante importante de la mosaïque de paysage du territoire (voir photo 5). Les milieux humides en général (étangs, marais, cours d'eau, tourbières, forêts alluviales, prairies humides, ...) sont une spécificité du patrimoine naturel du parc : « On dénombre pas moins de 13 000 hectares de zones humides qui justifient la reconnaissance du territoire comme l'une des 152 zones nationales d'importance majeure » (PNR, 2014). Il s'agit de zones suivies par l'observatoire national sur les zones humides car jugées « d'importance majeure » pour la conservation d'écosystèmes, d'espèces dites patrimoniales (correspondant à un certain degré de rareté) ou pour la gestion de l'eau. D'autres sont concernées en raison de leur état de dégradation qui nécessite un suivi (d'après <http://www.pole-zhi.org>, consulté le 13/03/2016).

Photo 5 : Prairie humide à Saint-Amand-les-Eaux



Auteure : LM, 2014

De plus, on retrouve bien dans cette initiative institutionnelle l'intention de concilier protection de l'environnement (un cadre de vie, la ressource en eau, la faune et la flore prairiale) et développement économique local (pérenniser l'élevage local de qualité) en valorisant les spécificités de cette activité et son lien au territoire.

> La filière bois-énergie

Le Saule têtard est un **arbre emblématique** du PNR Scarpe-Escout au point de figurer sur le logo du Parc (voir figure 11 ci-contre). Les arbres « têtards » sont des arbres qui ont subi une coupe de la cime et des branches latérales à intervalles réguliers (environ tous les sept ans) (photo 6). Leur silhouette est dessinée par un tronc trapu (surtout pour les vieux spécimens) surplombé par une touffe de jeunes branches (les gourmands) formant comme une « grosse tête » (d'où l'appellation têtard).

Cette pratique paysanne avait **plusieurs fonctions** : obtenir du bois de chauffage et du fourrage pour les animaux (Petit et Watkins, 2004); apporter de l'ombre aux troupeaux par la repousse importante du feuillage ; utiliser les repousses pour la vannerie ; délimiter les parcelles en plantant des alignements. Outre ces aménités « agricoles », aujourd'hui, on les valorise aussi pour d'autres motifs : maintien des berges des cours d'eau et fossés par leur système racinaire ; assèchement des secteurs humides et filtration de l'eau. Creusés par l'eau qui s'infiltré dans le tronc, ces arbres sont des refuges pour de nombreuses espèces : insectes xylophages, rongeurs et rapaces telle que la chouette chevêche (PNR SE, 2008a, p. 102 ; ENRx, 2009). Cette liste (non exhaustive) illustre l'ancrage traditionnel, paysan, l'importance paysagère du saule têtard et souligne son caractère tant environnemental que social que l'on retrouve dans la notion de sociobiodiversité.

Face à l'abandon de ces pratiques traditionnelles, le syndicat mixte du Parc Scarpe-Escout a souhaité soutenir la plantation et l'entretien de ces saules. Depuis plusieurs années le PNR a été le relais de dispositifs financiers permettant d'encourager la plantation et l'entretien de ces arbres par des communautés de communes, des privés ou des associations ¹³⁶(ENRx, 2009, p. 9).

Pour maintenir ce patrimoine arboré, plutôt que de procurer des aides individuelles, le PNR a souhaité monter une initiative de valorisation économique de ces saules têtards par le biais d'une filière bois-énergie. L'idée initiale était de transformer les déchets de taille en plaquettes de bois pour alimenter les chaudières à plaquettes en place sur le territoire du Parc ou à proximité. Les activités de transformation (coupe, broyage, ...) pourraient être réalisées par des agriculteurs ce qui leur permettrait de valoriser économiquement leur propre patrimoine arboré, de diversifier leurs activités (notamment hivernales) et ainsi de compléter leurs revenus (*ibid.* entretien du 02/10/2015)

Figure 11 : Deux arbres têtards aux abords d'un cours d'eau sont présents sur le



¹³⁶ Un dispositif financier du département du Nord permettait de soutenir à hauteur de 60% les communautés de communes désireuses de réaliser des plantations. Les Mesures agro-environnementales financent l'entretien de ces arbres par les agriculteurs. L'opération « Plantons le décor » facilite l'achat d'essences locales pour tous les publics (public, privés, associatifs). Le PNR SE est un relai de tous ces dispositifs sur son territoire. D'après (PNR SE, 2008c) et un entretien avec la responsable du pôle développement du PNR SE le 02/10/2015.

Par ailleurs, la Région Nord-Pas-de-Calais (la moins pourvue de France (Glory, 2016)) souhaite reboiser sa région et booster ses filières bois créatrices d'emplois¹³⁷. Pour se faire elle a voté en mai 2009, et présenté en novembre 2011, un plan forêt régional permettant le financement de diverses opérations¹³⁸.

Courant 2009/2010, la Commission de gestion du Parc des Plaines de l'Escaut (homologue belge du PNR SE) souhaite acheter des plaquettes de bois local pour alimenter leur nouvelle chaudière. Avec cette « demande » naissante, le PNR SE se lance dans l'expérimentation (financée à 100%

par la Région NPDC) d'une filière bois-énergie locales **en s'adressant initialement aux groupements d'agriculteurs par le biais de CUMA** (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole). Cette expérimentation a duré de 2010 à 2012. Par la suite et toujours par le biais de financements régionaux (à hauteur de 40% pour des aides à l'investissement), le PNR a accompagné l'équipement de **personnes privées intéressées** (agriculteurs, propriétaires de gîte, ...) qui sont devenues des prestataires individuels. À partir de 2013, ils se sont regroupés autour d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) **initiée par les élus du PNR** et qui permet de réunir les acteurs de l'offre et de la demande de plaquettes de bois et de faire travailler ensemble ces prestataires (Région wallonne, 2010 ; PNR SE, 2011a, 2013 ; La Voix du Nord, 2014).

Cette filière locale bois-énergie a vocation à valoriser une ressource locale, créer ou maintenir des emplois, tout en contribuant au maintien de la sociobiodiversité, des paysages, de coutumes traditionnelles. Initiée par le PNR SE en partenariat avec d'autres institutions, différents dispositifs sont mis en œuvre pour fédérer les acteurs locaux autour de ce projet. Elle correspond ainsi à nos critères de sélection d'initiative de développement à étudier.

Photo 6 : Alignement de saules têtards venant d'être taillés avec amas de branchages en attente d'être brûlés sur place (perdus) ou déchiquetés en plaquettes (valorisés)



Auteure : L.M., avril 2015

¹³⁷ On peut lire sur le site de la nouvelle Région Haut de France que « Notre région est à la fois l'une des moins boisées de France et l'une des premières utilisatrices de bois, avec plus de 2400 établissements qui travaillent dans cette filière » d'après http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_5191/filiere-foret/bois, consulté le 23/08/2016)

¹³⁸ « Ce Plan forêt est à la croisée de deux grands dispositifs régionaux : la trame verte et bleue (TVB) et le plan climat régional. La TVB met en lien tous les "cœurs de nature", dont les réservoirs forestiers de biodiversité, grâce à des corridors biologiques. Ceux-ci permettant aux espèces de circuler et donc d'assurer leur survie. Le Plan climat a pour objectif de réduire les gaz à effet de serre. Réduction rendue possible en limitant les émissions et en augmentant la fixation du carbone atmosphérique. ». Concrètement ce plan vise à reboiser la région et créer des emplois autour de l'exploitation de ces nouveaux gisements, par une coordination de tous les partenaires publics et privés concernés. D'après : http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_49441/plan-foret-regional, consulté le 22/08/2016)

> Les éductours, une initiative pour encourager le tourisme « durable »

Le tourisme est l'activité économique la plus classique que l'on rencontre dans les espaces naturels (habités ou non). Le PNR depuis sa création en 1968 a pour objectif d'offrir aux habitants « *un espace de loisir et de plein air dont ils puissent profiter tout au long de l'année* » (Région du Nord, 1968, p. 3). Les PNR étant nombreux et répartis dans l'ensemble du territoire français, ils sont « facilement » accessibles pour de nombreuses populations. Ils peuvent représenter des possibilités de tourisme à moindre coût.

En 2003, le PNR SE a obtenu la certification CEDT « Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés » décernée par EUROPARC¹³⁹. Pour le Parc cette charte est considérée comme « *un outil de gestion pratique visant à assurer que le tourisme contribue au développement économique, social et environnemental équilibré des espaces protégés en Europe* » (PNR SE, 2012, p. 22). Cette charte se décompose en trois volets. Le volet I concerne l'élaboration d'une stratégie touristique durable territoriale. Le volet II consiste à proposer un accompagnement individuel et collectif dans une démarche durable à des prestataires touristiques volontaires. Le volet III est dédié à la sensibilisation des opérateurs de voyages (PNR SE, 2012, 2013, p. 32, 2015).

Dans le cadre du volet II, **parmi les volontaires** intéressés par la démarche, **15 structures touristiques ont été sélectionnées par l'équipe du Parc** et se sont engagées dans cette démarche de certification (des hébergeurs, des restaurants, des structures organisatrices d'événementiels, ...). Elles ont bénéficié d'un diagnostic individuel et ont travaillé à l'identification collective de pistes de progrès (d'après un entretien avec la chargée de mission tourisme du PNR SE le 03/07/2015 et PNR SE, 2013, p. 32). Les cinq thèmes qui ont été identifiés lors de groupe de travail sont : 1) les Eductours, 2) la Relation-client, 3) le e-Tourisme et m-Tourisme, 4) l'Observation de la demande et 5) l'Accessibilité. Parmi ces thèmes émergents de ce plan de progrès collectif, les éductours ont retenu notre attention.

Il s'agit de journées d'échanges (une à trois par an) entre prestataires touristiques du territoire du parc, autour d'une « thématique durable », qui se déroulent dans les lieux touristiques du territoire (voir tableau 18 et photo 7).

L'objectif est de permettre à ces prestataires de découvrir ou redécouvrir le territoire et ses attraits

Photo 7 : Les participants à l'eductour "Bon Secour...Voir autrement !" découvrent le circuit « Le Maréchal de Croÿ »



Auteure : L.M., avril 2015

¹³⁹ EUROPARC est une association créée en 1973 ; c'est « *la plus grande Organisation Non Gouvernementale qui représente les Parcs nationaux, naturels et les autres espaces protégés d'Europe avec environ 400 adhérents de 36 pays européens. L'objectif initial et toujours actuel d'Europarc est de faciliter la coopération internationale afin d'améliorer la conservation des patrimoines naturels et culturels communs pour les sauvegarder pour les générations futures.* » D'après <http://www.europarc-fr.org/index.php/fr/europarc>, consulté le 23/08/2016.

touristiques, de leur permettre de se rencontrer, d'échanger et de tisser des liens en vue de nouer des partenariats formels ou informels (se renvoyer des clients, monter des offres touristiques multi-services, ...). Il s'agit aussi d'informer et former les participants à des pratiques « durables » (voir tableau 18). Les prestataires touristiques deviendraient ainsi des ambassadeurs du territoire (d'après PNR SE, 2014a et entretien du 03/07/2015 (*ibid.*)).

Avant 2013¹⁴⁰, ces rencontres sont organisées par les agents du Parc, durent une demi-journée et sont destinées aux prestataires de tourisme uniquement. Puis suite aux recommandations des experts d'EUROPAC, ces journées sont **co-organisées par le Parc et le groupe de travail** rattachés à cette thématique formée par cinq prestataires touristiques. Depuis, ces rencontres sont nommées « Voir autrement », durent une journée entière et les élus des communes du Parc sont invités à y participer. (D'après l'entretien du 03/07/2015 (*ibid.*))

Tableau 18 : détails des activités des éducteurs de 2013 à 2015

Date/ Commune	Sites touristiques visités / prestataires de service découverts	Pratique « durable » abordée
25/06/13 Rumegies	Verger de la Couturelle ; Estaminet le Vert Pont Boucle équestre « L'équi-Pévéloise »	Plantations d'arbres et entretien des jardins au naturel
26/11/13 Mortagne	Musée de la Bataille de l'Escaut Musée de la Douane Auberge du bord de l'eau	Economies d'énergie
18/02/14 Vieux Condé	Centre national des arts de rue	Plantations et taille au verger Fabrication de produit d'entretien écologique
06/05/14 Hergnies	Centre d'éducation à l'environnement d'Amaury Eco-festival Hainaut Belles Bretelles ! Estaminet le Nord libre Jardin Botanique et pédagogique de Vieux-Condé	Eco-jardinage
18/11/14 Rieulay	Estaminet Le St-Bernard de Beuvry-la-Forêt	Atelier pressage de pommes
09/04/15 Bon Secours	La maison du Parc naturel des plaines de l'Escaut Buffet du concours des fins gourmets Circuit « le Maréchal de Croÿ »	(rien de prévu)
23/06/15 Raisme/ Wallers	Site minier de Wallers-Arenberg Présentation de vélo rent Parc nature et loisir de la Porte du Hainaut Restaurant la Motte au Bois	Visite de la Ferme du Major
10/12/15 Orchies et Nonin	Musée de la Chicorée – Maison Leroux, Restaurant d'application La table de Mathilde, Circuit des Voyettes Visite d'un producteur d'endives	Préparation à l'activité physique

Sources : programme de chaque éducteur obtenu par mail par la chargée de mission tourisme du PNR.

Auteure : L.M., 2016

Comme pour les deux précédents, cette initiative a été retenue car elle a vocation à contribuer au développement local par la valorisation de ressources typiques du territoire (des paysages, des

¹⁴⁰ Année où les groupes de travail du Volet II de la Charte européenne de tourisme durable sont constitués, et dont l'un d'entre eux, en charge de cette thématique, est devenue co-organisateur de ces journées de rencontre.

productions, la gastronomie, l'histoire, ...). Elles sont ni entièrement naturelles ou culturelles, mais surtout, à la croisée des deux.

Ces initiatives ont été sélectionnées car elles émanent toutes les trois d'institutions (le syndicat mixte du Parc SE ou ses partenaires), et font l'objet de dispositifs pour impliquer les acteurs concernés (agriculteurs, représentants communaux, propriétaires de saules, prestataires touristiques, ...) dans la décision ou dans l'action. On a brièvement évoqué le « recrutement » des agriculteurs par différents modes de communication et l'organisation d'un comité de pilotage pour le projet « Agriculture et zones humides ». La filière bois-énergie a aussi fait l'objet de différentes présentations et appels à volontaires pour devenir un des maillons de cette production de plaquettes ; une société coopérative d'intérêt collectif a vu le jour pour articuler cette coordination d'acteurs naissante. Enfin des appels à personnes intéressées et des groupes de travail ont été mis en place pour développer le tourisme par l'organisation d'éducteurs (notamment).

Ces brèves présentations générales de ces initiatives sont de simples (mais essentielles) mises en contexte. Plus de détails sur les dispositifs participatifs seront apportés conjointement à leur analyse dans les parties 2 et 3 de la thèse.

D'autres critères de sélection de ces initiatives tiennent au fait qu'elles ont commencé avant le début de notre recherche, ce qui nous permet d'étudier les éventuelles modifications de trajectoires des participants. De plus, le fait qu'elles soient toujours en cours durant la recherche nous permet de mettre en place des observations participantes¹⁴¹. Enfin, les thématiques de ces initiatives font écho à celles mises en œuvre sur le terrain brésilien, ce qui permet ainsi une mise en regard des dynamiques de ces deux espaces protégés habités qui soit riche d'enseignements.

2.1.3 Un terrain au Brésil : la mosaïque d'aires protégées Sertão Veredas-Peruaçu

Après avoir détaillé le terrain de recherche français, la section qui suit se consacre au terrain brésilien. Nous présentons d'abord ce que sont les mosaïques d'aires protégées, puis nous faisons un bref panorama des caractéristiques et du fonctionnement de la mosaïque Sertão Veredas Peruaçu (SVP), en particulier. Un paragraphe sera consacré à l'unité de conservation sur laquelle nous avons concentré notre recherche. Enfin, nous décrivons les trois autres initiatives de développement local qui constituent nos cas d'études brésiliens.

> Les mosaïques d'aires protégées, une invention brésilienne

D'après la loi définissant le Système National d'Unités de Conservation¹⁴² (SNUC) :

¹⁴¹ Une définition complète est proposée dans la section sur les méthodes de recherche. En résumé, il s'agit de récolter des informations, des données, sur ces projets en participant à certaines activités nous permettant d'observer le jeu d'acteurs, par exemple.

¹⁴² La première proposition de loi du système national des unités de conservation date de la fin des années 1980 (Arnauld de Sartre et Berdoulay, 2011, p. 48). Cette loi a mis plus de 10 ans à émerger et a fait l'objet de nombreux débats et conflits opposant les protectionnistes et les conservationnistes. (Delelis, Rehder et Cardoso Mota, 2010b ; Arnauld de Sartre et Berdoulay, 2011 ; Delelis et Kurihara, 2014) (Entretien avec le directeur de l'ONG Funatura, le 19/11/2003)

« Quand il existe un ensemble d'unités de conservation de catégories différentes ou non, proches, juxtaposées ou superposées, et d'autres aires protégées publiques ou privées, formant une mosaïque, la gestion de l'ensemble doit être fait de façon intégrée et participative, en prenant en compte les différents objectifs de conservation, de façon à rendre compatible la présence de la biodiversité, la valorisation de la sociodiversité et le développement durable dans un contexte régional. » (Loi n°9.985 du 18 juillet 2000, art. 26). (Traduction de L.M.)

Le fonctionnement général du SNUC est défini par le chapitre III du Décret n° 4.340 du 22 août 2002. L'article 8 précise qu'une mosaïque est reconnue comme telle par un **acte du ministère de l'Environnement**, suite à la demande des structures gestionnaires des UC concernées¹⁴³. Cette règle est à l'origine de plusieurs débats.

En effet, on croise dans différents textes deux dénominations : mosaïque d'unités de conservation et mosaïque d'aires protégées. Le décret officialisant ces mosaïques utilise le premier terme ; tandis que de nombreux textes académiques (Delelis et Kurihara, 2014 ; Neves et Santo, 2013), institutionnels (FNMA, 2005b ; Delelis, Rehder et Cardoso Mota, 2010b) et autres supports de communication (Delelis, 2010 ; Pinheiro, 2010) se réfèrent au second.

Rappelons brièvement qu'au Brésil on rencontre deux catégories d'unités de conservation (UC) : des espaces dédiés à la préservation (on parle d'UC de protection intégrale) et ceux dédiés à la conservation de la nature (les UC d'usages durables). Le terme d'aire protégée englobe quant à lui ces deux catégories d'UC en plus d'autres types d'espaces dédiés à une forme de protection (Pereira et Scardua, 2008¹⁴⁴ in Delelis, Rehder et Cardoso Mota, 2010, p.24). Parmi ces autres « aires protégées », on retrouve par exemple les terres indigènes et territoires quilombolas¹⁴⁵ où l'accent est davantage mis sur la sociodiversité, la reconnaissance de leur culture et le droit d'accès et d'usage à des terres ancestrales qui sont alors protégées par ce classement.

Or, la plupart des mosaïques brésiliennes ne sont pas composées uniquement d'UC mais aussi d'autres types d'aires protégées. Dans ce sens, il nous paraît logique d'utiliser l'appellation la plus englobante (celle d'aire protégée) et par là même, de reconnaître et mettre en avant la diversité des dispositifs de protection réunis au sein d'une mosaïque. Aussi, dans l'intégralité de ce texte, nous parlerons de mosaïque *d'aires protégées* (MAP) (et non de mosaïque d'unités de conservation).

Un collectif d'acteurs de la société civile brésilienne évoque également cette distinction et met le doigt sur une faille concernant **la délimitation de l'espace géographique d'une mosaïque** :

¹⁴³ Il s'agit donc d'une adhésion volontaire de la part de chacune des UC, qui doivent manifester leur intérêt par un courrier officiel. (Pinheiro, 2010, p. 32)

¹⁴⁴ Pereira P.F. et Scardua F.P., 2008, « Territorial spaces with special protection : concept and legal implications », *Ambiente e sociedade*, n°11, pp.81-97

¹⁴⁵ « Les terres indigènes et les territoires quilombolas, d'un autre côté, sont délimités par un mandat constitutionnel, qui réaffirme leurs droits d'origine, sans qu'ils n'aient quelconque objectif de conservation autre que le maintien de la reproduction physique et culturelle de ces peuples et communautés. Ces aires contribuent uniquement à la conservation de la biodiversité, dans la mesure où la gestion traditionnelle des ressources naturelles pratiquée par ces acteurs serait de faible impact, durable, sans compromettre la capacité de résilience des écosystèmes concernés par ces aires » (Pinheiro, 2010, p. 30). En somme, dans ces territoires la conservation n'est pas un objectif direct mais un effet indirect, mais non moins revendiqué.

« Il y a une divergence entre le décret de réglementation du SNUC et la propre loi en ce qui concerne la composition d'une mosaïque. Dans la loi du SNUC, la rédaction se réfère aux « unités de conservation et autres aires protégées », et le Décret n° 3.340 restreint la mosaïque seulement aux « unités de conservation » (Pinheiro, 2010, p. 29).

Néanmoins, en 2006 le PNAP, Plan National d'Aires Protégées, revient sur une vision élargie des aires protégées prévalant dans tous les champs d'applications¹⁴⁶. Toujours concernant l'espace géographique de la mosaïque, ces auteurs évoquent la question des espaces interstitiels situées entre les UC et autres aires protégées. D'après la loi, ils ne font pas formellement partie du territoire reconnu comme mosaïque. Mais ce collectif d'auteurs affirme pourtant qu'ils sont fondamentaux pour le développement régional et fonctionnent comme des liaisons de raccordement entre les unités de conservation. Ils devraient être considérés comme des espaces d'interférence directe de la mosaïque, et donc reconnus comme faisant partie de la mosaïque, de façon à garantir la fonction écosystémique plus englobante et le processus d'aménagement territorial « basé sur la durabilité ». (Pinheiro, 2010, p. 31)

Au final l'espace reconnu officiellement comme mosaïque est composé exclusivement des UC (et de leurs zones tampons) dont les gestionnaires ont fourni une lettre officielle d'adhésion. Elles sont dès lors inscrites officiellement dans l'ordonnance de reconnaissance d'une mosaïque du Ministère de l'Environnement (MMA). Mais dans certains cas, d'autres espaces protégés légalement reconnus, les espaces interstitiels entre les aires protégées, des corridors écologiques, etc. sont officieusement reconnus comme parties intégrantes de la mosaïque par les acteurs du territoire. Dans ces cas, le territoire de l'action n'est pas le même que le territoire administratif. Cette « flexibilité » témoigne de la jeunesse du concept de mosaïque (qui sera très certainement amené à évoluer suite à une première décennie d'expérimentation). Mais cela témoigne également des difficultés du gouvernement brésilien à orchestrer l'articulation d'une diversité de territorialités et d'un jeu d'acteurs complexifié par la présence importante des acteurs de la société civile. Ces éléments ont déjà fort bien été soulignés à l'occasion des échanges dans le cadre de la coopération franco-brésilienne autour des mosaïques :

« Certaines mosaïques [...] [dont la mosaïque SVP] tentent d'insérer officiellement les terres indigènes et d'autres territoires de populations traditionnelles dans leurs zones de délimitation partant du principe que leur inclusion est primordiale pour la cohérence du projet avec l'identité territoriale de la région. [...]. Dans la plupart des expériences, le regard des planificateurs est tourné vers les territoires officiels, reconnus par la législation du SNUC. À de rares exceptions près, au moment de la délimitation de la zone, les territoires sociaux, les aires privées et les municipalités sont généralement laissés de côté. Cette difficulté à comprendre les multiples territorialités, leurs formes d'expression et les conflits dont elles font l'objet, est directement liée au critère normatif de formation des mosaïques, qui n'admet que l'adhésion des gestionnaires et ne considère pas suffisamment l'importance

¹⁴⁶D'après Creado, 2009 in Delelis, Rehder et Cardoso Mota (2010, p.35) le PNAP est un instrument légal « en lien direct avec la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), l'Accord de Durban, le Congrès Mondial des Parcs de 2003 et la Politiques Nationales de Développement Durable des Peuples et Communautés Traditionnelles ».

institutionnelle et légale des autres acteurs » (Delelis, Rehder et Cardoso Mota, 2010b, p. 60 et 61).

D'après le décret qui en régit le fonctionnement, une mosaïque doit disposer d'une instance de gestion intégrant toutes les UC qui la composent. Elle prend la forme d'un **conseil consultatif**. La composition de ce conseil est établie dans l'acte de reconnaissance de la mosaïque. Le **président est un des « chefs » des UC**. Il est élu par la majorité simple des membres du conseil (art 9). La composition du conseil de la mosaïque doit tendre vers une parité de membres représentant des pouvoirs publics et représentants de la société civile actifs sur le territoire concerné. Leur mandat est de deux ans.

Le Conseil de la **Mosaïque a plusieurs responsabilités**. Il doit 1) élaborer son règlement intérieur ; 2) proposer des directives et actions pour rendre compatibles, intégrer et optimiser les activités de développement¹⁴⁷ de chaque unité de conservation ainsi que les relations avec la population résidant dans l'aire de la mosaïque ; 3) se manifester sur des propositions de solutions quant à la superposition d'UC et 4) se manifester quand il est sollicité par le Conseil de gestion d'une des UC ou par un autre organisme du SISNAMA, Système National de l'Environnement, sur un sujet d'intérêt pour la gestion de la Mosaïque. (Décret n° 4.340 du 22 août 2002, chapitre III, art.10).

La loi du SNUC a rendu obligatoire l'élaboration **d'un plan de gestion** pour chaque UC et la constitution d'un conseil de gestion. Mais concernant, les mosaïques, elles n'ont pas de (supra) plan de gestion. En effet, à cette échelle régionale et étant donné leur rôle plus ample que la seule protection de la nature, elles sont considérées comme des *« instruments de gestion et d'aménagement du territoire »* (Pinheiro, 2010, p. 18). Elles relèvent à la fois d'une politique territoriale et environnementale (Lima, 2008). Pour N. Rust Neves (agent de l'IEF-MG) et C. V. Do Espírito Santo (directeur de l'ONG FUNATURA),

« Les mosaïques d'aires protégées brésiliennes visent à concilier l'utilisation et l'occupation d'un territoire de façon à harmoniser la protection de l'environnement, le développement humain et le bien-être social, privilégiant, ainsi, les voies du dialogue et de la coopération. [...] C'est une pièce fondamentale pour le développement de modèles économiques qui allient conservation, production et maintien de la diversité culturelle » (Neves et Santo, 2013, p. 1 à 3).

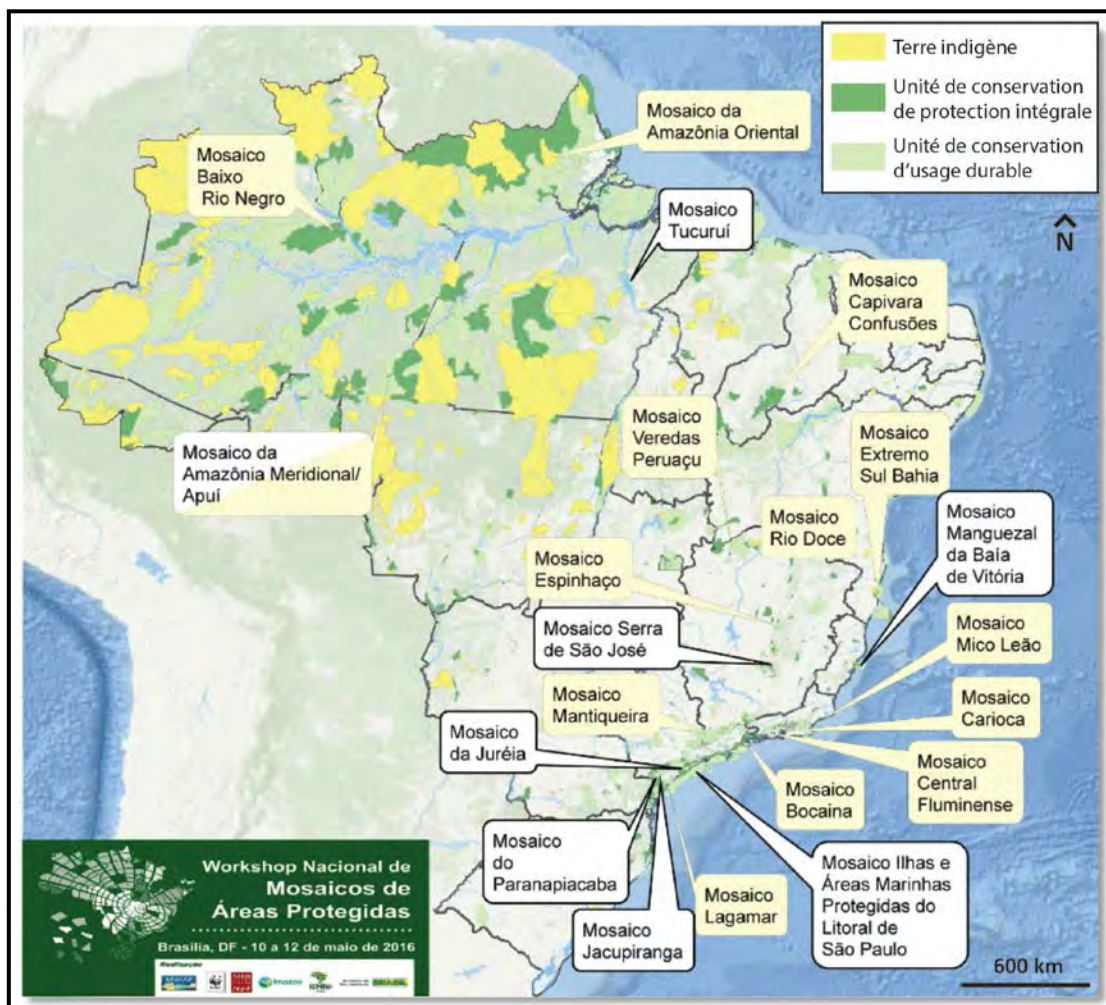
À ce titre, les mosaïques ne font pas l'objet de simple « plan de gestion ». La loi du SNUC et son décret d'application n'imposent pas l'élaboration d'un document cadre, stratégique qui définirait les orientations à long terme de la conservation et du développement de ce territoire. Le décret fixe leurs missions mais pas leurs moyens. À ce jour, chaque conseil de la mosaïque est donc *a priori* libre d'identifier les outils et la méthodologie à déployer pour atteindre leurs objectifs que sont : la gestion intégrée et participative ; la conservation de la biodiversité ; la valorisation de la sociodiversité et le développement durable dans un contexte régional. (Loi du SNUC n°9.985 du 18 juillet 2000, art. 26).

¹⁴⁷ Ces activités incluent : les usages aux frontières entre les unités ; l'accès aux unités ; le suivi et l'évaluation des plans de gestion ; la recherche scientifique et l'allocation de ressources issues des compensations liées aux autorisations environnementales de projets ayant un impact significatif sur l'environnement (Décret n° 4.340 du 22 août 2002, chapitre III, art. 10)

Néanmoins nous verrons dans le paragraphe suivant qu'une initiative du ministère de l'environnement de 2005 incite les gestionnaires de (certaines) mosaïques à mettre en œuvre un **projet de territoire**.

En août 2015, 22 mosaïques fédérales ou d'État¹⁴⁸ sont reconnues officiellement par le ministère de l'Environnement (REMAP, 2015)¹⁴⁹. La carte n° 4 permet d'avoir un aperçu de leur localisation. Mais au-delà de cette reconnaissance, la mise en œuvre effective de cette organisation, pour être efficace, demande une forte volonté des acteurs locaux (institutions publiques locales, gestionnaires d'UC, société civile...). On constate avec cette carte une concentration plus significative de mosaïque dans le *sudeste* du Brésil et en Forêt Atlantique que dans les autres biomes.

Carte 4 : localisation des mosaïques d'aires protégées brésiliennes

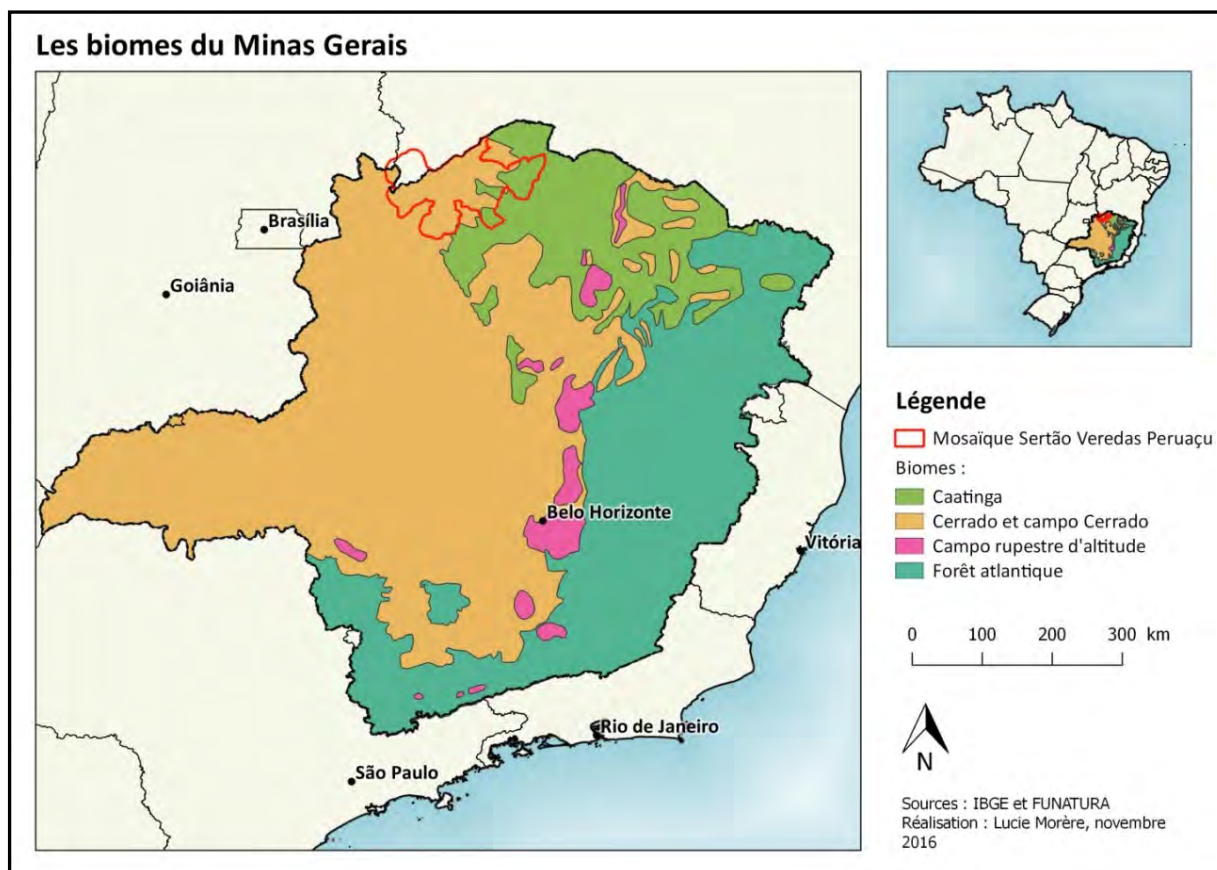


Source : (REMAP et al., 2016, p. 5)

¹⁴⁸ Les Mosaïques sont fédérales si elles sont composées au moins d'une UC fédérale. Car dès lors, la demande de reconnaissance doit être faite notamment par l'instance fédérale en charge des UC (actuellement ICMBio – Institut Chico Mendes de la Biodiversité). A l'inverse s'il n'y a que des UC d'Etat (et municipale) la demande est adressée par l'organisme d'état en charge des UC. Il s'agit de l'Institut d'Etat au Forêt pour l'Etat du Minas Gerais.

¹⁴⁹ D'après :

http://www.redemosaicos.com.br/main_noticias.asp?id_parametro=noticia&id_tipo_noticia=3&id_secao=9&id_noticia=12 , consulté le 30/08/2016.



> La mosaïque Sertão Veredas Peruaçu : présentation générale

Reconnue en 2009 (par l'ordonnance n°128 du 24 avril 2009), la mosaïque d'aires protégées Sertão Veredas-Peruaçu (MAP SVP, voir carte 6) est la 11^{ème} du pays (RBMA et WWF, 2009 ; Pinheiro, 2010, p. 25 ; REMAP, 2010). Située principalement dans le nord de l'Etat du Minas Gerais, son territoire empiète sur le sud-ouest de l'Etat de Bahia. Elle est principalement composée du biome *Cerrado*, une savane semi-aride des plus riches au monde et de la *caatinga*, un désert de brousses xériques (voir carte 5 et annexe 3).

D'après l'ordonnance officielle, seules 11 UC sont officiellement reconnues comme composantes de la mosaïque (voir premières lignes du tableau 19). Pourtant quatre autres entités (en bleu dans le tableau : trois réserves privées (RPPN) et une terre indigène) figuraient dans la liste des composantes de la mosaïque du courrier officiel de demande de classement de la mosaïque. Mais, au moment de cette demande, les représentants de ces territoires n'avaient pas encore fourni leur lettre officielle d'adhésion¹⁵⁰, qui devait être incluse au dossier pour une reconnaissance officielle.

Depuis, les propriétaires des 3 RPPN ne se sont pas manifestés auprès du conseil de la mosaïque pour y être intégrés. Concernant la terre indigène Xacriabá, le processus d'adhésion est plus complexe en raison de la propre organisation de ce territoire, dépendant de la FUNAI (Fondation Nationale de l'Indien) et subdivisé en Aldeias (villages). Néanmoins les discussions sont engagées et la FUNAI appuie cette démarche (d'après une discussion avec un technicien de la FUNAI le 28/10/2016).

¹⁵⁰ D'après un courrier transmis (au format word, non signé et non daté) par le Directeur de la FUNATURA le 19/11/2013. Ce courrier de 6 pages est intitulé « *Mosaico Sertão Veredas-Peruaçu. Proposta de reconhecimento oficial pelo Ministério do Meio Ambiente* » (Mosaïque SVP. Proposition de reconnaissance officielle par le Ministère de l'Environnement).

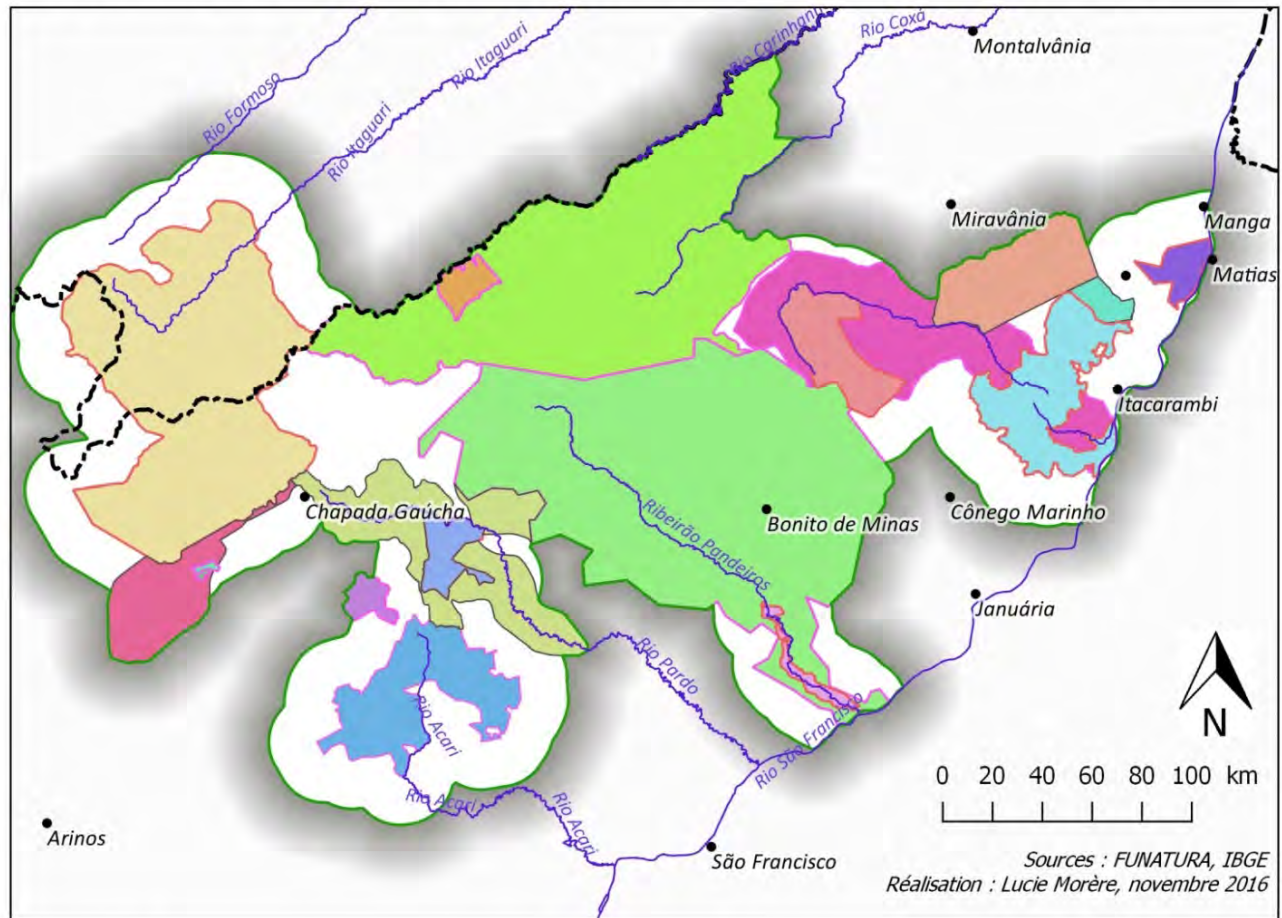
Tableau 19 : les composantes de la Mosaïque d'aires protégées Sertão Veredas Peruaçu (d'après les cartes officielles et / ou le l'ordonnance de 2009)

Catégorie	Niveau	Type d'UC ou d'aires protégées	Nom	Superficie (ha)	Reconnaissance	Gestionnaire	Statuts vis-à-vis de la Mosaïque
UC de protection intégrale (UCI)	Fédéral	PN – Parc National	Grande Sertão Veredas	230 671, 00	1989	ICMBio	Reconnus par l'ordonnance officielle (Ordonnance n°128 du 24 avril 2009)
		PN – Parc National	Cavernas do Peruaçu	56 800, 00	1999		
	Etatique	PE - Parc d'Etat	Veredas do Peruaçu	31 552, 00	1994	IEF	
		PE - Parc d'Etat	Serra das Araras	11 146, 00	1998		
		PE - Parc d'Etat	Da Mata Seca	10 281, 00	2000		
		RVS-Refuge de la vie sylvestre	Do Pandeiros	6 102, 00	2003		
UC d'utilisation durable	Fédéral	APA-Aire de Protection Environnementale	Cavernas do Peruaçu	146 900, 00	1989	ICMBio	
	Etatique	APA- Aire de Protection Environnementale	Do Pandeiros	393 060, 00	1995	IEF	
		APA – Aire de protection environnementale	Cocha-Gibão	284 468,29	2004		
		RDS - Réserve de Développement Durable	Veredas do Acari	60 975,00	2003		
	Privées	RPPN- Réserve privée du Patrimoine Naturel	Do Porto Cajueiro	8 470,00	2005	IDESE ¹⁵¹	
		RPPN- Réserve privée du Patrimoine Naturel	Veredas do Pacari	346,79	2004	Le propriétaire privé du site	
		RPPN- Réserve privée du Patrimoine Naturel	Da Arara Vermelha	248,45	2005		
RPPN- Réserve privée du Patrimoine Naturel		Fazenda Ressaca	4 055,00	1998			
Aire légalement protégée	Fédéral	Reserva Indígena	Dos Xacriabá	56 800,00	1996	FUNAI	Non reconnus officiellement mais présents sur les cartes diffusées par le Conseil de la Mosaïque
	Fédéral	Reserva Indígena	Dos Xacriabá Rancharia	6 790,98	2005		
Aires protégées	NC (étatique)	Corridor écologique	Do Rio do Ouro	39 641 ,51	2003	ICMBio	
		Corridor écologique	Dos Buracos	79 845,81			
UCI	Etatique	EE – Station Ecologique	De Sagarana	2343	2003	IEF	
	Municipal	PME – Parc municipal écologique et culturel	Salustriano	3,28	2013	Municipalité de São João das Missões	

Source : (FUNATURA, 2008b, 2008c, Do Espírito Santo, 2014, 2016). NC = Non concerné ; NR = Non Reconnu

¹⁵¹ IDESE : Instituto para o Desenvolvimento Social e Ecológico (d'après le journal de la Mosaïque, n°1, 1er trimestre 2010, p.7)

Composition de la mosaïque d'aires protégées Sertão Veredas-Peruaçu



Légende

- | | | |
|---|--|--------------------------|
| Périmètre de la mosaïque | PE Veredas do Peruaçu | RPPN Arara Vermelha |
| Minas Gerais | PE Mata Seca | RPPN Pacari |
| Pôles urbains | RVS Rio Pandeiros | RPPN Porto Cajueiro |
| Principaux cours d'eau | APA Bassin de la rivière Pandeiros | TI Xacriabá |
| Composantes de la Mosaïque SVP : | APA Cochá et Gibão | TI Xacriabá Rancharia |
| PN Grande Sertão Veredas | APA Cavernes du Peruaçu | CE dos Buracos |
| PN Cavernes du Peruaçu | RDS Veredas do Acari | CE do Rio do Ouro |
| PE Serra das Araras | RPPN Aldeia | |
| Unités de conservation d'usage durable : | Unités de conservation de protection intégrale : | Autres aires protégées : |
| APA = Aire de protection environnementale | PN = Parc national | CE = Corridor écologique |
| RDS = Réserve de développement durable | PE = Parc d'État | TI = Terre indigène |
| RPPN = Réserve privée de patrimoine naturel | RVS = Réserve de la vie sylvestre | |

La reconnaissance de ces territoires en tant que mosaïque d'aires protégées est justifiée par des menaces et opportunités communes. Ils sont dotés de patrimoines naturels et culturels riches mais menacés par certaines activités anthropiques. Le manque de moyens de gestion est criant dans cette région (par exemple, en 2016 l'IEF-ERAMSF est dépourvu de véhicules de service pour se rendre sur le terrain, l'équipe du refuge de la vie sylvestre n'a pas été payé durant 3 mois, la brigade de gestion des incendies de l'APA Pandeiros a été divisée par deux, ... (Entretien avec un technicien du IEF-ERAMSF le 04/11/2016) ». Or, l'organisation de ce territoire en mosaïque permet justement, en théorie, une mutualisation des moyens et incite à des relations plus collaboratives entre institutions gestionnaires et avec les communautés locales. La perspective de fédérer les acteurs autour d'un projet de territoire alliant conservation de la biodiversité, de la sociodiversité et développement économique et social, a également encouragé l'émergence du projet de mosaïque sur ce territoire.

Le *Cerrado* est moins connu du grand public (IBOPE Inteligência et WWF, s. d.), qui plus est en dehors du Brésil. Il reçoit moins d'attention que l'Amazonie et la forêt Atlantique de la part de personnes privées, d'organismes internationaux et pouvoirs publics nationaux. Les financements et recherches qui s'y consacrent sont par conséquent moins nombreux (Fonseca et al., 2008). L'Amazonie et la forêt Atlantique sont reconnues comme patrimoine naturel de la nation et font l'objet d'une loi spécifique contrairement au *Cerrado* (Rodrigues, 2009). Notons toutefois que la situation s'améliore ces dernières années, notamment depuis la 15^{ème} Conférence des Parties de 2009) (Aubertin et Pinton, 2012). Les ONG Conservação-Internacional (CI-Brasil), The Nature Conservancy (TNC) et le WWF-Brasil ont dorénavant des programmes spécifiques dédiés à la conservation/préservation du *Cerrado* (Klink et Machado, 2005, p. 152). En 2005, le gouvernement fédéral établi par le Décret n°5.577/2005 le « *Programme Cerrado Durable* » (MMA, 2011, p. 102). Des scientifiques se mobilisent, alertent la communauté internationale et nationale et diffusent leurs résultats à l'instar des membres du collectif *Com Cerrado* ou *Resbio Cerrado*¹⁵². Parmi ce premier groupe, onze chercheurs ont publié en 2015 un article au nom éloquent « *Cerrado, Terra incognita du 21^{ème} siècle* ». De nombreuses données y sont disponibles pour illustrer la richesse et les menaces qui pèsent sur sa biodiversité (on peut néanmoins regretter que la question de la sociodiversité y soit complètement occultée, ...).

Le *Cerrado* est un complexe de formations végétales (parmi lesquelles on trouve des prairies sèches (*campos*), savanes et forêts). Il compte 23 types de végétation, 5% de la biodiversité mondiale et accueille 20 000 sources qui irriguent 8 des 12 régions hydrographiques du Brésil (Aubertin et Pinton, 2013). Il est bien plus riche que les formations équivalentes en Afrique et Australie. On y recense 13 140 espèces de plantes (soit 36,9% des espèces de flore au Brésil et 4,8% des espèces végétales mondiales). Presque la moitié des oiseaux du Brésil y nichent et on décompte 701 espèces de mammifères. Les amphibiens, reptiles, chauves-souris, poissons, insectes et autres champignons ne sont pas en reste non plus. Outre la diversité d'espèces c'est la nature endémique de certaines d'entre elles qui les rendent si singulières : on ne les trouve **que** dans le *Cerrado*. Leur disparition du

¹⁵² Pour en savoir plus :

Resbio Cerrado : <http://www.gred.ird.fr/programmes-de-recherche/programmes-acheves/resbio-cerrado> (consulté le 01/09/2016).

Com Cerrado : <http://conservacao.bio.br/comcerrado/index.php/artigo/19-publicacoes/16-artigo> (consultés le 01/09/2016)

Cerrado signifierait leur extinction globale, planétaire. De ce fait, il est classé *Hotspot* (point chaud) de biodiversité par le WWF (Machado et al., 2015). Sur le plan hydrologique, le *Cerrado* « est un grand collecteur et distributeur national de l'eau, importante pour alimenter le centre-sud, nord-est, le Pantanal et certaines parties d'Amazonie » (Farias, Luiz et Ferreira, 2015, p. 331).

Quant à la mosaïque Sertão Veredas Peruaçu qui est située sur la rive gauche du 2^{ème} plus grand fleuve du Brésil, le São Francisco, elle abrite également un dense réseau hydrographique à l'origine de nombreuses grottes, plateaux calcaires (formant un karst), cascades, retenues d'eau ou encore les emblématiques *Veredas*¹⁵³ (photo 8).

Photo 8 : Une *veredas* de la réserve de développement durable "Veredas do Acari"



Auteure L.M., mars 2013

Le patrimoine naturel et paysager n'est pas le seul atout de ce territoire. Le patrimoine culturel y est également - voire proportionnellement - diversifié, riche et fragile. Dans le *sertão*, l'intérieur rural et peu peuplé du Brésil, se trouvent les vastes terres du nord de l'État du Minas Gerais qui se font appeler les *gerais* (*générales*). Ce nom vient du fait que ces terres appartenaient à personne et servaient à tous. Différentes communautés rurales traditionnelles peuplent ces *gerais*, ensemble, ils forment les *geraizeiros*. Parmi eux on peut rencontrer :

- des indiens Xacriábas ;
- des quilombolas (descendants des esclaves africains métissés¹⁵⁴) ;
- des *ribeirinhos* (des « riverains », personnes vivant aux abords d'un fleuve ou de ses affluents), parmi lesquels se distinguent :
 - o les *vazanteiros*, qui cultivent dans les basses-terres, le lit mineur (*vazantes*) du cours d'eau ;
 - o les *veredeiros*, qui vivent de culture, pêche et d'élevage aux abords des *veredas* ;

¹⁵³ Les *Veredas* sont des milieux localisés en fond de vallée humide (sols hydromorphiques) et caractérisées par la présence du palmier Buriti (*Mauritia flexuosa*) et d'autres espèces typiques des zones humides dont certaines graminées. Elles ont un rôle hydrologique très important (alimentent les nombreux affluents du São Francisco), sont des corridors naturels, mais aussi des hauts lieux de la culture Sertaneja (Bahia et al., 2009). Cet article utilise de nombreuses sources auxquelles on peut se référer pour en savoir plus. Il est disponible à l'adresse suivante : http://www.ief.mg.gov.br/images/stories/MGBIOTA/mgbiota9/mgbiota_v.2n.3.pdf (consulté, le 01/09/2016)

¹⁵⁴ Pour une définition plus complète on peut consulter (Fernandes et al., 2013) En France et notamment en Guyane on parle de Noirs marrons (Arnauld de Sartre et Berdoulay, 2011, p. 14)

- des *gaúchos*, qui sont en quelques sortes les *cow-boys* de la *Pampa* (milieu naturel formé de prairies, savanes et brousses tempérées localisé en Uruguay, Argentine et sud du Brésil). Ces éleveurs de bétail sont arrivés dans le centre du Brésil à l'époque de la modernisation, à partir des années 1950 (WWF Brasil, 2012) ;
- des agriculteurs familiaux, qui sont des paysans vivant de cultures vivrières, d'élevage et d'extractivisme (cueillette des fruits sauvages du *Cerrado* ou des « fruits du jardin » c'est-à-dire des espèces non-natives du *Cerrado* comme les mangues, bananes ou oranges (photo 9) ;
- des *chapadeiros*, habitants des *chapadas* (formations géologiques des régions de faible altitude, ce sont des sortes de plateaux situés au sommet de montagnes, formés par l'érosion). D'après (Bechelane, s. d. ; Cerratinga, s. d.).

Photo 9 : Agriculteur familial et extractiviste cueillant des oranges de son jardin revendues à la COOPSERTAO (municipalité de Chapada Gaúcha)



Auteure : L.M., juillet 2014

Chacun a des modes de vie typiques et dépendant de leurs milieux de vie, leur environnement proche (Do Espírito Santo, 2014). Leur alimentation, leur médecine, leur musique¹⁵⁵, leurs ustensiles domestiques, *etc.* De nombreux aspects de leurs cultures s'appuient directement sur l'usage de ressources naturelles locales. Ces usages ancestraux ont permis l'accumulation de connaissances du fonctionnement des milieux naturels, de la faune et de la flore et de mettre en œuvre des usages adaptés à leur conservation ; de telle sorte que pour le directeur de l'ONG FUNATURA : « *En valorisant la culture traditionnelle du sertão, nous valorisons, aussi, le paysage local, c'est-à-dire, le « Cerrado debout » » (ibid., p.637)*

Cette interdépendance entre diversité biologique et diversité sociale est à la base du proto-concept de *sociobiodiversité* (Floriani et Rios, 2013). Bien que ce concept soit peu étudié et peu répandu dans les sciences de l'homme, sciences de l'écologie ou biologie, au Brésil, on le rencontre dans des textes légaux et politiques publiques¹⁵⁶, ainsi que dans les discours d'organisations de la société civile qui défendent le droit des populations traditionnelles et une approche anthropocentrée de la

¹⁵⁵ Les *folias de reis* (festivités des rois) sont des fêtes traditionnelles populaires profanes-religieuses du nord-est du Mina Gerais. Elles ont lieu entre le 25 décembre et le 6 janvier et célèbrent notamment la visite des trois Rois mages, Melchior (ou Belchior en portugais), Baltazar et Gaspar. Un groupe de chanteurs et musiciens menés par un *capitão* (capitaine) rythment les festivités et se rendent dans la maison du « *festeiro* » (hôte de la fête) où sont offerts de la nourriture, aumônes et louanges par ses habitants et le voisinage (Bechelane, s. d., p. 64). Plusieurs des instruments traditionnels (caisse, violon, tambourins, petite guitare (*cavaquinho*) ou *rapapu*) étaient fabriqués artisanalement avec les matériaux locaux.

conservation de la nature (Cerratinga, 2016). L'ordonnance interministérielle du ministère du Développement Agricole (MDA), du ministère du Développement Social et du combat de la faim (MDS) et le ministère de l'Environnement (MMA) N°239 du 21 juillet 2009 définit la sociobiodiversité comme « *l'inter-relation entre la diversité biologique et la diversité des systèmes socio-culturels* » (Art. 2-1). Tout de suite après cette définition, est précisé ce que sont les *produits* de la sociobiodiversité :

« les biens et services (produits finaux, matières première ou bénéfiques) générés à partir de ressources de la biodiversité, voués à la formation de chaînes productives dans l'intérêt des peuples et communautés traditionnelles et des agriculteurs familiaux, qui promeuvent le maintien et la valorisation de leurs pratiques et savoirs, et assurent les droits résultants, générant des revenus et promouvant une meilleur qualité de vie et cadre de vie. »

(Ordonnance interministérielle MDA/MMA/MDS n°239/2009 ; Disponible sur : <http://adcon.rn.gov.br/ACERVO/EMATER/DOC/DOC000000000001049.PDF>, consulté le 02/09/2016).

Un des plus grands portes-paroles de cette culture du nord du Minas Gerais est le romancier brésilien João Guimarães Rosa (1908-1967). Bien qu'il ne soit pas un écrivain régional, plusieurs de ses œuvres et plus spécifiquement « *Grande Sertão : Veredas* » font office d'un réel inventaire naturaliste et anthropologique. Il y décrit les paysages (relief, cours d'eau...) la faune et la flore, mais aussi les conditions de vie des habitants, leur culture et les traditions de ce vaste territoire (Bechelane, s. d. ; Neves et Santo, 2013).

Le territoire de la mosaïque s'étend sur 11 municipalités : Arinos, Bonito de Minas,

Photo 10 : Jeune habitante d'une communauté située dans le Parc d'Etat Serra das Araras qui nettoie du linge et la vaisselle dans le cours d'eau environnant

Chapada Gaúcha, Côcos, Cônego Marinho, Formoso, Itacarambi, Januária, Manga, São João das Missões et Urucuaia (voir carte 6). Il s'agit de territoires ruraux, peu peuplés, relativement isolés et peu équipés en infrastructures publiques (assainissement, eau courante (photo 10), poste de santé, ...) (Minas Gerais, 2015a). Ce vaste ensemble marque la transition entre la région *Sudeste* du Brésil et le *Nordeste* : région la plus pauvre du Brésil. Les populations de la mosaïque SVP, majoritairement rurale et agricole, ont de faibles revenus et un Indice de



Auteure : L.M., juillet 2014

Développement Humain (IDH) moins élevé que dans le reste de l'Etat (0,67 contre 0,73 dans le reste du Minas Gerais) (FUNATURA, 2008b), déclenchant un phénomène d'exode rural.

L'environnement de cette région nord du MG ainsi que les cultures traditionnelles associées connaissent depuis ces dernières années de nombreuses pressions. Parmi elles on peut citer l'arrivée du front pionnier agricole à partir des années 1950 et la plantation de cultures intensives de soja, de *capim* (graminée qui sert de fourrage pour les cheptels), d'eucalyptus (voir photo 11) mais aussi d'élevage bovin. Les chiffres sont révélateurs :

« En raison de la croissance de la frontière agricole, 80% du Cerrado se trouve altéré, dont 40% conservent partiellement leurs caractéristiques initiales et les autres 40% l'ont déjà perdu totalement. Au-delà de ça, 60% de la surface totale a été consacrée à l'élevage, 6% aux céréales et seulement 19% correspondent aux surfaces dans lesquelles on trouve la végétation originelle. » (Neves et Santo, 2013, p. 4)

Le document d'orientation de la Mosaïque SVP insiste également beaucoup sur ces facteurs de pression :

« Le Cerrado a été la scène, ces dernières décennies, d'une destruction sans précédent. A titre de comparaison, il a fallu 500 ans à la Forêt Atlantique pour être réduite de près de 7% de son extension originale. Le Cerrado, en à peine 4 décennies, a eu sa zone d'extension réduite à seulement 1/3 de son extension originale. En continuant à ce rythme, le Cerrado sera quasiment détruit dans moins de 30 ans. » (FUNATURA, 2008b, p. 6)

Le morcellement des milieux naturels, la perte de biodiversité, l'érosion des sols, la pollution de l'eau par les intrants chimiques ou encore l'expropriation de petits agriculteurs familiaux sont « quelques » conséquences de la déforestation du Cerrado. La photo 11 illustre une des plantations d'eucalyptus (espèce importée d'Australie très consommatrice d'eau). La végétation native est d'abord complètement coupée (1er plan de la photo). Des plants très resserrés sont ensuite plantés (3^{ème} plan) puis coupés et transformés en charbon de bois, par pyrolyse, dans des fours artisanaux en pierre (2^{ème} plan). Ce charbon alimente ensuite les industries sidérurgiques du Minas Gerais, haut lieu d'extraction des minerais de fer.

Photo 11 : Plantation d'eucalyptus et fours à charbon aux abords du Parc d'Etat Veredas do Peruaçu



Auteure : L.M., octobre 2013

Des incendies non maîtrisés sont également fréquents dans le territoire de la mosaïque. L'élevage extensif en semi-liberté est très répandu dans cette région des *gerais*. Pour fournir de la nourriture à leur cheptel des petits agriculteurs ont recours aux brûlis pour favoriser la repousse de jeunes plantes dont peuvent se nourrir les bêtes. Les méthodes utilisées occasionnent régulièrement des pertes de contrôle et le feu se propage à grande vitesse lors de la saison sèche. Des incendies criminels ont également lieu pour protester contre les politiques de conservation de la nature et les différentes interdictions associées. Le braconnage d'animaux sauvages, la coupe illégale de bois, la pêche dans des secteurs interdits, l'abandon sauvage de déchets urbains, l'implantation de centrales hydroélectriques, etc sont d'autres pratiques qui se rencontrent dans le Cerrado en général et sur le territoire de la Mosaïque SVP. (Klink et Machado, 2005 ; Bahia et al., 2009 ; FUNATURA, 2008b ; WWF Brasil, 2012 ; Neves et Santo, 2013 ; Do Espírito Santo, 2014 ; Farias, Luiz et Ferreira, 2015 ;

Barroso, 2016). Ces facteurs de pressions ont été corroborés par un grand nombre d'acteurs que nous avons rencontré entre 2013 et 2015, tant des institutions en charge d'UC, que des responsables d'ONG ou des agriculteurs familiaux.

Maintenir la diversité des cultures traditionnelles, améliorer l'accès à l'éducation, à la santé, à un revenu minimum, tout en protégeant efficacement le *Cerrado* sont autant de défis à relever dans ce territoire du nord Minas Gerais. C'est dans ce contexte et suite à l'émergence d'opportunités qu'est née la Mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu.

L'initiative de la création de la mosaïque SVP revient à l'ONG nationale *Fundação Pró-Natureza* (dite FUNATURA). Cette organisation non gouvernementale (basée à Brasília) a été créée par Maria Teresa Jorge Pádua¹⁵⁷. Par ailleurs, c'est cette ONG qui a proposé au Congrès la première version finale de la loi du SNUC (d'après une interview en juillet 2006 de Maurício Mercadante, responsable parlementaire en charge de la rédaction de la loi du SNUC, in (Arnauld de Sartre et Berdoulay, 2011, p. 49)). Depuis sa création, cette fondation est très active dans « *la lutte pour la conservation du Cerrado, qui à l'époque était un biome très peu représenté en termes d'unités de conservation et considéré, de manière générale, comme un biome de seconde catégorie* » (Do Espírito Santo, 2014, p. 624).

Depuis 1987 cette ONG élabore des projets, capte des financements internationaux et nationaux, développe des études et s'évertue à créer de nouvelles UC. Elle est notamment à l'origine du célèbre parc national Grande Sertão Veredas. De nombreuses activités d'éducation à l'environnement, de développement durable, d'organisation/renforcement des communautés vivant aux abords du parc ont aussi été menées par cette ONG en partenariat avec d'autres institutions (IBAMA, ICMBio), les municipalités ou encore d'autres organisations de la société civile active sur ce même territoire (FUNATURA et Santo, 2013 ; Do Espírito Santo, 2014). L'ancienneté de cette ONG, son ancrage local (elle emploie des habitants des communautés locales où elle intervient), et les actions qu'elle mène pour améliorer les conditions de vie locale (accès à des infrastructures de santé, éducation, ...) a contribué à en faire un acteur très connu et respecté. Et ce, tant des institutions que des populations du nord du MG, notamment aux alentours du Parc national Grande Sertão Veredas¹⁵⁸ (entretien avec la Directrice de l'ONG Rosa e Sertão, le 10/11/2013.). Cette assise territoriale et politique en faisait un **acteur de choix, puissant et légitime, pour porter un projet fédérateur** tel que la constitution d'une mosaïque d'aires protégées et son projet de territoire.

En 2005, le ministère de l'environnement, par le biais de son fond national de l'environnement (FNMA) lance un **appel à projets** visant :

« la formation de mosaïques d'Unités de Conservation (UCs) et autres aires légalement protégées, et l'élaboration et la mise en œuvre de plan de Développement Territorial de Base Conservationniste (DTBC), qui contribue à la mise en œuvre et la consolidation du Système National d'Unités de Conservation (SNUC) » (FNMA, 2005a, p. 3) .

¹⁵⁷ Cette écologiste, de formation agronome, a dirigé l'Institut Brésilien du Développement Forestier (IBDF) puis l'Institut Brésilien sur l'Environnement et les Ressources Naturelles Renouvelables (IBAMA). Elle est considérée comme la « *mère des parcs nationaux brésiliens* » de par son rôle majeur pour la création de nombreux d'entre eux (Brooke, 1992).

¹⁵⁸ Et ce malgré les expropriations et déplacements de population réalisés suite au classement du territoire en parc national.

L'objectif est d'instaurer des Mosaïques dans les différents biomes que compte le territoire national (FNMA, 2005a, p. 9). La FUNATURA et le collectif d'acteurs qu'elle a alors sollicité (gestionnaires des UC, municipalités, représentants de la société civile) y ont vu une opportunité pour le territoire : « *la possibilité de travailler à la conservation de la région sur un territoire plus ample, de façon intégrée, en impliquant les acteurs locaux et visant le développement durable de la région, en prenant en compte l'existence d'unités de conservation* » (Do Espírito Santo, 2014, p. 626).

Pour Delelis, Rehder et Cardoso Mota (2010, p.56), c'est la perspective d'élaborer et mettre en œuvre un **Plan de Développement Territorial de Base Conservationniste (PDTBC)**, perçu comme un « *outil de qualification stratégique des territoires* », qui a été un élément déclencheur de la création de la Mosaïque SVP. À mi-chemin entre un programme d'actions et un projet de territoire, ce document stratégique pluriannuel, sans pouvoir normatif ni existence légale (Delelis et Kurihara, 2014, p. 322), est perçu par ces auteurs comme : « *une alliance, un pacte mobilisateur de divers acteurs pour une même fin : développer un territoire, conserver la nature et apporter un bénéfice aux populations locales* » (ibid, p.321).

Ce plan, imposé par le FNMA du MMA, dans le cadre de son appel à projet s'appuie sur une approche particulière du développement (on pourrait parler de concept) proposé par Ronaldo Weigand Jr.¹⁵⁹ : celui du « Développement de Base Conservationniste » (DBC). D'après la définition présente dans l'appel à projets de création de nouvelles mosaïques d'aires protégées, le DTBC consiste à mobiliser des acteurs pour un développement socio-économique qui s'appuierait sur des activités de conservation de la nature :

« Le défi du DTBC est de promouvoir la génération de rente à partir d'activités qui stimulent et promeuvent la conservation de la nature, incitant l'usage direct ou indirect de la biodiversité, pour renforcer, diversifier et améliorer les chaînes productives/économiques dans le territoire. » (FNMA, 2005a, p. 8)

Ces produits et services issus de la conservation peuvent être, dans le cas d'usages directs : la gestion sylvicole du bois et des ressources non-boisées, la pêche, ... et dans le cas d'usages indirectes : l'usage public (tourisme, loisir, éducation), services environnementaux (conservation du climat et de l'eau), la recherche et la bioprospection. Notons également que la valeur intrinsèque de la conservation de la nature peut-être à la base de production de revenus. Cela passe par la mise en place de chaînes économiques qui agrègent de la valeur, sur le territoire, à ces services et les distribuent de façon équitable entre la population du territoire. (FNMA, 2005b, p. 42). En somme, il s'agit de toutes actions de conservation ou de préservation de la nature permettant la création de revenus. Concernant le Plan de Développement Territorial de Base Conservationniste (PDTBC) de la

¹⁵⁹ R. Weigand est consultant auprès de son ONG Nave Terra depuis 2008, mais travaillait auparavant pour le Ministère de l'environnement (MMA). Entre 2003 et 2007, il était le coordinateur du Programme Aire Protégées en Amazonie et en 2008, il était directeur du Département de l'Articulation des Actions en Amazonie (DAAM) à ce même ministère (d'après <http://www.naveterra.net/p/quem-somos.html>, consulté le 30/08/2016). Or le DAAM étant en partie à l'origine de la création de l'appel à projet du FNMA/DAAM. Il semblerait alors que R. Weigand ait diffusé ce concept à l'époque de sa prise de poste au MMA, puis ait accompagné la réalisation de ces PDTBC (qui reposent sur son concept) en proposant des formations à ce concept, par le biais de son ONG et en tant que consultant. Le support PowerPoint de cette formation est visible en ligne à cette adresse : <http://www.naveterra.net/2013/04/ciclo-de-oficinas-sobre-desenvolvimento.html>. On y voit bien le logo de son ONG mais pas du MMA ce qui nous laisse interrogatif sur cette « double casquette » et la solidité/légitimité de ce concept de développement de base conservationniste.

Mosaïque SVP, la FUNATURA, forte de son expérience sur ce territoire a pu faire des propositions de filières productives en accord avec les principes du DTBC. Il s'agit du tourisme écoculturel et de l'extractivisme durable des fruits du *Cerrado*. Un troisième axe du PDTBC concerne enfin la gestion intégrée des unités de conservation. Sur la base de ces premières intentions, la FUNATURA, avec le soutien du collectif d'acteurs intéressés (gestionnaires d'UC, municipalités, associations, ...), a remporté l'appel à projet du FNMA et devait dès lors mettre en œuvre ce projet d'instauration d'une mosaïque¹⁶⁰. Une équipe a été constituée au sein de la FUNATURA et des consultants externes contractualisés pour élaborer un diagnostic de territoire (FUNATURA, 2008b ; Neves et Santo, 2013 ; Do Espírito Santo, 2014) et entretien avec le directeur de la FUNATURA le 19/11/2013). Toute une méthode a été mise en œuvre pour impliquer les acteurs et habitants du territoire dans cette démarche. Nous y reviendrons dans un autre chapitre de la thèse consacré à l'analyse des dispositifs participatifs.

Un **Conseil de la Mosaïque** a été composé. Il comprend deux collèges, un des représentants gouvernementaux (comprenant 22 conseillers) et l'autre des représentants de la société civile (22 conseillers). Pour devenir conseillers, les organismes doivent être actifs sur le territoire de la Mosaïque SVP, exister depuis au moins deux ans, avoir une personnalité juridique, être légalement certifiés et ne pas être une organisation collégiale. La loi du SNUC incite à ce qu'il y ait des représentants de la communauté scientifique, des ONG environnementales, des populations résidents aux abords des UC, des populations traditionnelles, des propriétaires immobiliers de terres à l'intérieur des UC, des travailleurs et représentants du secteur privé implantés dans la région concernée et des représentants des comités de bassin. Leur mandat est de deux ans. À échéance, un appel à intéressés est diffusé pour maintenir ou renouveler ces conseillers, en gardant tant que possible une parité entre les deux collèges. Le conseil ne compte donc pas toujours l'exact même nombre de membres d'un mandat à l'autre. Les conseillers se réunissent tous les trois mois en réunion plénière. Toute personne intéressée est libre d'y assister. Des groupes techniques restreints peuvent être mis en place sur des sujets ou projets ponctuels.

Le conseil de la Mosaïque **ne dispose pas de sa propre équipe technique** pour proposer ou animer des projets. C'est de la responsabilité du Secrétaire (élu parmi les représentants de la société civile) et du Président (élu parmi les chefs des UC) de réunir et animer le Conseil. Les projets du PDTBC sont portés par des entités membres du conseil, volontaires, qui se chargent de leur animation et mise en œuvre.

Le Conseil de la Mosaïque ne dispose pas de **financements** propres. Seule la FUNATURA disposait d'un budget pour la « mise en œuvre » de la Mosaïque (suite à la sélection par le FNMA, de leur projet de création de la Mosaïque). Il n'y avait pas initialement un budget public spécifique pour mettre en œuvre le contenu du PDTBC. Les coordinateurs de chaque projet doivent monter des partenariats et chercher des financements publics ou privés pour les mettre en œuvre. Néanmoins, le ministère de l'environnement, pour donner du sens et de la continuité à son initiative (appel à

¹⁶⁰ Le projet présenté au FNMA incluait la réalisation des actions suivantes : a) la reconnaissance officielle de la mosaïque par le MMA ; b) l'élaboration d'un PDTBC, construit de façon participative avec un focus sur l'extractivisme durable, le tourisme éco-culturel et la gestion intégrée des UC de la mosaïque ; c) la mobilisation et la capacitation de communautés et la constitution d'un Conseil consultatif de la Mosaïque.

projets pour la création de la Mosaïque) a finalement sollicité la CAIXA pour qu'elle finance des projets de développement socio-environnemental. Il s'agit d'une institution financière brésilienne, sous forme d'une entreprise publique du gouvernement fédéral brésilien (<http://www.caixa.gov.br/sobre-a-caixa/apresentacao/Paginas/default.aspx>, consulté le 06/09/2016). La CAIXA a ouvert un appel à projets correspondant aux attentes du MMA, aux projets de « développement de base conservationniste » souhaités dans les mosaïques (discussion avec la directrice de l'Institut Rosa et Sertão, le 01/11/2016).

Le Conseil de la Mosaïque SVP réfléchit depuis son institution à la création d'un fond de financement pérenne. Des études ont été élaborées pour en identifier un fonctionnement idéal, des financeurs sont déjà identifiés, néanmoins, à ce jour, rien n'a été formalisé (d'après nos observations en Conseil, la consultation du régime interne du Conseil et des comptes rendu des Conseils de la Mosaïque).

> Zoom sur l'aire de protection environnementale Bassin de la rivière Pandeiros

Une APA : *Área de Proteção Ambiental* ou aire de protection environnementale) est une unité de conservation composée de terrains publics comme privés. Les habitations et activités économiques y sont permises (même si certaines activités sont restreintes pas la loi : voir le Décret n°33.944/92, art.5). Il n'y a donc pas d'éviction de populations pour la préservation de la nature. La loi du SNUC définit une APA comme étant :

« Une aire généralement étendue, avec un certain degré d'occupation humaine, dotée d'attributs abiotiques, biotique, esthétiques ou culturels particulièrement importants pour la qualité de vie et le bien-être des populations humaines, et a pour objectifs de base de protéger la diversité biologique, discipliner le processus d'occupation et assurer la soutenabilité de l'utilisation des ressources naturelles. »
(Lei n° 9.985 du 18 juillet 2000, chapitre III, Art. 15).

Elle fait ainsi partie de la catégorie des unités de conservation (UC) d' « utilisation durable ». Comme toutes les UC depuis l'instauration du SNUC, elle doit disposer d'un plan de gestion et d'un conseil de gestion (consultatif) présidé par l'organe responsable de son administration et constitué de représentants d'organes publics, d'organisations de la société civile et des populations « résidentes ». (Ibid., loi SNUC).

L'APA d'État Bassin de la rivière Pandeiros a été établie le 01/09/1995 par le Décret n°11.901. Sa superficie est de 393 060 hectares et recouvre comme son nom l'indique le bassin hydrographique de la rivière Pandeiros. Son rôle d'affluent majeur du fleuve São Francisco lui vaut le nom de « *Berceau du Vieux Chico* » (Vieux Chico étant le surnom populaire donné au fleuve) (Bethonico, 2009, p. 24). Comme la plupart des UC instaurées avant la mise en œuvre du SNUC, la création de l'APA s'est faite selon des considérations essentiellement naturalistes. Ainsi, l'objectif principal de cette APA est de :

« rendre effective la protection de ce bassin, maintenir l'équilibre écologique et la diversité biologique des écosystèmes aquatiques et terres humides adjacentes à la rivière, protéger les paysages naturels d'une beauté scénique remarquable, et préserver les aires d'importance significative pour la reproduction et le développement de l'ichtyofaune » (Neves et Santo, 2013, p. 7).

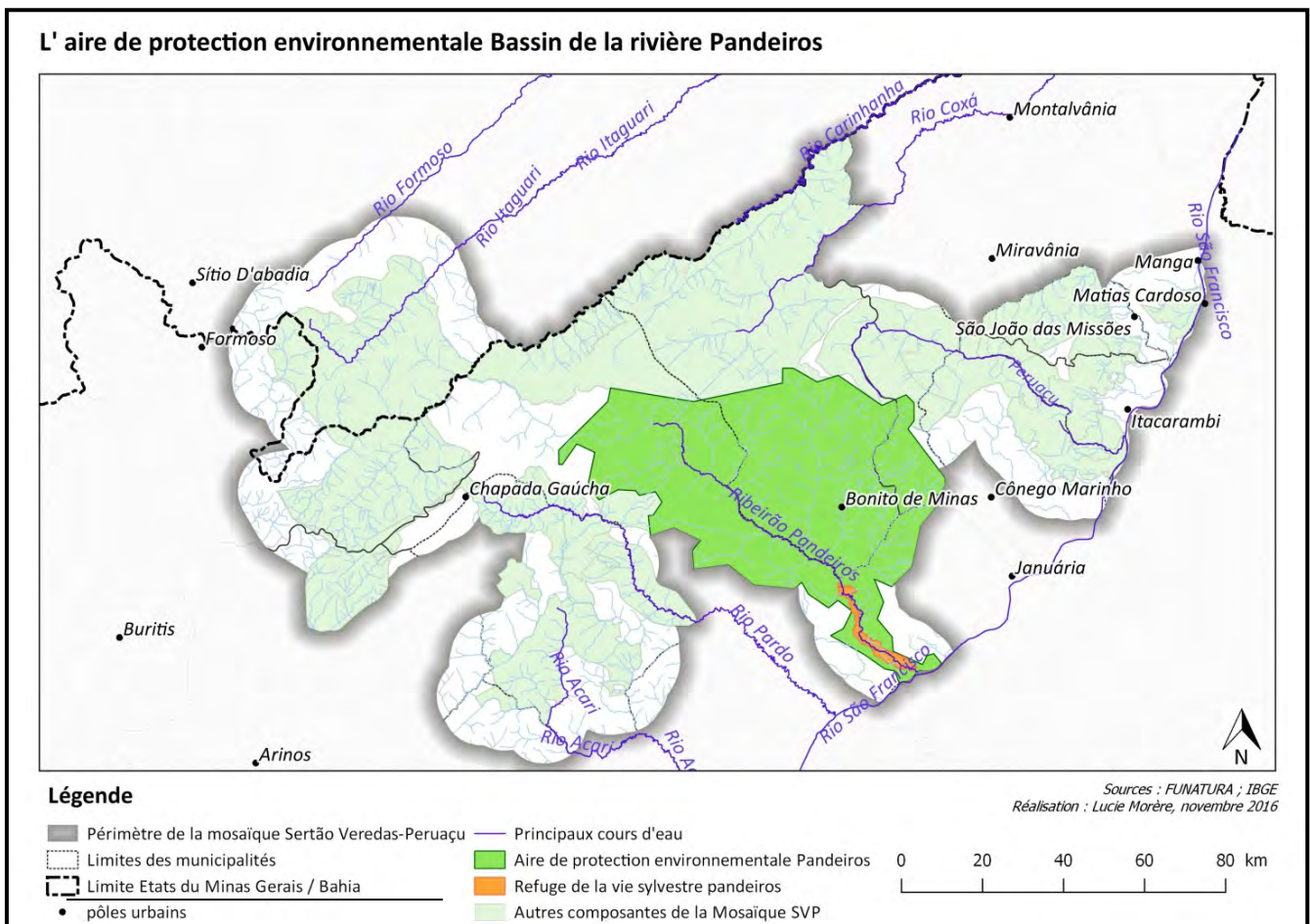
Pour compléter la protection des milieux humides du « *Pantanal mineiro* », en 2004, une autre UC - cette fois de protection intégrale - a été instaurée à l'extrême sud de l'APA, il s'agit du Refuge de la vie sylvestre de la rivière Pandeiros¹⁶¹ (voir carte 7 et photo 12).

Photo 12 : Le "pantanal mineiro" fait l'objet d'une protection intégrale



Auteure : L.M , 04/03/13

Carte 7 : Aire de protection environnementale (APA) de la rivière Pandeiros



¹⁶¹ Pour en savoir plus sur cette UC, que nous ne présenterons pas davantage ici, vous pouvez consulter le site de l'IEF-MG : <http://www.ief.mg.gov.br/noticias/3306-nova-categoria/1768-refugio-estadual-da-vida-silvestre-do-rio-pandeiros-> ou encore un article du WWF : http://www.wwf.org.br/informacoes/noticias_meio_ambiente_e_natureza/?30484 (consultés le 05/09/2016).

Photo 13 : Un agriculteur familial vivant dans l'APA Pandeiros récolte à la main ses plantations de canne à sucre



Auteure : L.M., 09/11/15

L'APA Pandeiros compte moins de 10.000 habitants¹⁶². Cette population rurale vit de l'agriculture de subsistance (plantation d'haricots, riz, manioc, maïs, canne à sucre, etc.) (photo 13) et certains pratiquent l'élevage extensif.

D'après l'IEF (2006¹⁶³, in (Bethonico, 2009, p. 28)) les pressions à l'encontre des milieux naturels de l'APA Pandeiros sont : les incendies du *cerrado* (criminels ou accidentels), la déforestation de la ripisylve, le drainage des *veredas* pour leur mise en

culture, la chasse et pêche prédatrice, les usages inadéquats des berges de la rivière

pour les activités agricoles, l'urbanisation... De manière globale, c'est la suppression de la végétation native (que ce soit pour la création de charbon de bois, les plantations d'eucalyptus, ou pour l'accès à des terres et à de l'alimentation pour l'élevage) qui est la principale source de dégradation des milieux naturels de cette vaste APA (Bethonico et Cunha, 2009).

Cette APA est gérée par l'Institut d'Etat aux Forêts du Minas Gerais (IEF-MG). Les limites ont été définies « depuis un hélicoptère¹⁶⁴ » sans aucune forme de concertation ou d'implication des populations locales qui ont très longtemps été en conflit envers cette institution¹⁶⁵. Jusqu'à aujourd'hui aucun **plan de gestion** officiel n'a été validé. Seules des études préalables ont été réalisées en 2006 (FUNATURA, 2008b). Un **conseil de gestion** a été instauré, puis a été interrompu pendant plusieurs mois avant d'être reconstitué en 2014 et se réunir de nouveau à partir de 2015. Un seul conseil a été constitué pour 3 UC d'Etat (APA Pandeiros, APA Cocha Gibão et PE Veredas do Peruaçu) puisqu'elles sont gérées par la même institution (IEF) et ont des problématiques communes (incendies notamment). Les faibles moyens à disposition de l'IEF pour gérer cette APA est à l'origine de nombreuses lacunes en termes de gestion des incendies, contrôle de terrain et même pour maintenir un chef d'UC, responsable de sa gestion¹⁶⁶. A tel point qu'entre 2013 et 2016, ce poste a

¹⁶² D'après M.B. Bethonico (2009, p.28), s'appuyant sur le recensement de 2000, le territoire dessiné par le bassin de la rivière Pandeiros compte 6 032 habitants. Tandis qu'un document de l'IEF datant de 2004 évoque une population de 8500 personnes réunies dans 44 communautés dont 32 seraient partiellement organisées en associations communautaires (Carvalho, 2004, p. 4)

¹⁶³ IEF, 2006, *Bacia do Rio Pandeiros*. Januária: Instituto Estadual de Florestas, 5p. Mimeografado.

¹⁶⁴ Ces dires d'acteurs sont des bruits qui courent sur le territoire, on entend aussi dire que la limite de l'APA a été fait par des fonctionnaires depuis leurs bureaux climatisés, sous-entendu, sans connaissance du territoire ni concertation des habitants et autres acteurs du territoire.

¹⁶⁵ D'après les 8 entretiens menés en novembre 2013 et 8 entretiens en septembre 2014 auprès des habitants de l'APA Pandeiros, l'IEF est très mal vu par beaucoup d'habitants. Si la situation tend à s'améliorer ces dernières années suite à des changements de stratégie politique et l'implication de cette institution dans des projets de développement social, beaucoup n'ont pas modifié leur position.

¹⁶⁶ D'après diverses conversations informelles avec des agents de l'IEF (garde-parc et chef d'UC) et observations lors de mes séjours de recherche en immersion sur le terrain.

été occupé par plus de 6 personnes différentes et est resté vacant plusieurs mois (entretien avec un responsable de l'IEF-ERAMSF le 4/11/2016).

Cette APA Pandeiros a des caractéristiques typiques d'un « parc de papier » ; c'est-à-dire un espace protégé, officiellement reconnu (sur le papier), mais où il ne se passe pas grand-chose (voire rien dans certains cas extrêmes) en matière d'actions, tant de conservation, que de développement durable. Cette UC a un conseil de gestion instable, parfois pas de gérant et n'a pas de plan de gestion. Elle est bien dotée d'un budget (assez conséquent même) mais dont la quasi intégralité est dédiée à la lutte (non préventive) des incendies. Les « parcs de papier » sont encore fréquents au Brésil en raison d'un manque de moyens financiers, humains et de volonté politique à un échelle nationale comme locale. Un autre exemple de Parcs théoriques au Brésil sont ceux sont instautés mais non reconnus officiellement, juridiquement. Ils n'ont pas réellement vocation à protéger « la nature » mais plutôt le foncier. Dès lors que des entreprises souhaitent utiliser cet espace, la « réserve foncière » est libérée (Euclides, 2012).

Cette aire de protection environnementale « bassin de la rivière Pandeiros » que nous venons de présenter, correspond au secteur géographique où nous avons concentré notre étude des trois initiatives institutionnelles de développement choisies comme étude de cas. Celles-ci sont présentées dans les sections qui suivent.

2.1.4 Les trois initiatives de développement de la Mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu

Après avoir passé en revue le contexte de création, les objectifs et le fonctionnement général des mosaïques brésiliennes et en particulier celui de la Mosaïque SVP ; voici un panorama des trois initiatives de développement que nous étudions sur ce terrain brésilien. Les parties 2 et 3 sont consacrées à leur analyse.

> Le projet Pandeiros

La fabrication de charbon de bois à partir de la végétation native du *Cerrado* dans des fours artisanaux comme celui de la photo 14 est une activité ancienne (années 1950) chez de nombreux habitants du nord du Minas Gerais et notamment de l'APA Pandeiros. Ce travail très physique et laborieux permettait l'obtention d'une rente supplémentaire directe pour ces petits agriculteurs aux faibles revenus (d'après l'IEF la rente per-capita est inférieure à R\$ 50/mois (Carvalho, 2004, p. 5)). À partir des années 1970, quand le gouvernement du Minas Gerais a mis en

Photo 14 : Fours artisanaux du nord du Minas Gerais permettant la fabrication de charbon de bois par pyrolyse des arbres du cerrado



Auteure : L.M., 26/10/2013

place une politique d'incitation au reboisement via un Fiset¹⁶⁷, cette exploitation illégale du *Cerrado* a pris une proportion importante (*Ibid*, p.6). D'après Santos (2009, p.5) en 2003 on estimait à 900 le nombre de fours à charbon illégaux dans la région de l'APA Pandeiros.

En 2004, afin de stopper la production de charbon de bois illégal, l'IEF-MG a fait une opération¹⁶⁸ de grande envergure de destruction des fours à charbon (photo 15). Environ 600 fours auraient été démantelés (Santos, 2009, p. 5). Cette opération soudaine, radicale et brutale a été à l'origine de conflits de grande ampleur entre l'IEF et

Photo 15 : L'intervention orchestrée par l'IEF visait notamment à détruire les fours à charbon de bois



Source : Freitas de Carvalho, n.d.

les populations locales qui n'avaient pas préalablement été enjointes à stopper cette activité (entretien avec un habitant de la communauté de Cabeçera, le 21/10/2013). Des descentes en hélicoptère de policiers et militaires armés ont profondément choqué les habitants. Du jour au lendemain de nombreuses familles se sont vues confisquer leur principale, voire unique, source de revenu, entraînant des famines dans la région. Face aux revendications sociales dénonçant tant la brutalité que les conditions de misère des familles (Santos, 2009), l'État du Minas Gerais a en urgence distribué des paniers alimentaires et a débloqué un important budget pour instaurer un projet compensatoire initiant des activités productives alternatives. Il est nommé le « projet Pandeiros ».

Initié en 2005 et stoppé en 2010, ce projet était initialement directement orienté par la direction du bureau régional de l'IEF¹⁶⁹. Le premier responsable ayant quitté son poste en 2006 en raison du climat de tension et des menaces de mort à son encontre, le nouveau directeur a en 2008 confié la coordination du projet à un chef de projet indépendant (entretien avec un fonctionnaire de l'IEF, 22/11/2013). Celui-ci a **modifié la gouvernance du projet et instauré un conseil de gestion du projet** (auparavant inexistant) réunissant les autres institutions¹⁷⁰ actives sur le territoire dans le champ du

¹⁶⁷ Le Fiset (Fond d'investissements sectoriels) a financé la plantation de 1,5 millions d'hectare d'eucalyptus au sein même de l'APA (Bethonico et Cunha, 2009, p. 110)

¹⁶⁸ Cette opération s'est développée en partenariat avec la police militaire environnementale, la police civile, le Ministère Public et le Secrétariat d'Etat de la ferme et le pouvoir judiciaire. Six équipes mobiles avaient été constituées. « Des équipes de 3 policiers militaires pour empêcher le retrait du charbon illégal et des équipes composées de deux policiers militaires et un agent technique de l'IEF et de services tiers pour détruire et appréhender les fours. » (Carvalho et IEF-MG, 2004, p. 37)

¹⁶⁹ L'institut d'Etat aux forêts du Minas Gerais a une organisation déconcentrée et possède des bureaux régionaux dans chaque région de l'Etat. Pour la Mosaïque SVP, le bureau régional concerné est celui du *Alto Médio São Francisco* (Haut et Moyen São Francisco).

¹⁷⁰ Les partenaires techniques de ce projet étaient l'ONG Caritas, l'entreprise d'assistance technique et d'extension rurale de l'Etat du Minas Gerais (EMATER-MG) et la Petrobras (entreprise nationale de recherche, d'extraction, de raffinage, de transport et de vente de pétrole), le Service Brésilien d'Appui aux Micros et Petites Entreprises (SEBRAE), l'Institut Mineiro de l'Agriculture (IMA), l'UNIMONTES (l'Université de Montes

développement rural. Il a également **mis en place un forum communautaire**, espace de dialogue mensuel entre l'équipe technique en charge de l'exécution du projet et les leaders des communautés concernées par ces projets. De nombreuses activités ont été initiées : assistance technique à l'agriculture familiale, création de potagers communautaires, aviculture, apiculture, élevage de caprins et ovins, fabrication de charbon de *babaçu*¹⁷¹, éducation à l'environnement dans les écoles, artisanat, extractivisme des fruits du *Cerrado* (Soares, 2009 ; Jornal do Mosaico, 2010 ; entretien avec le responsable technique du projet le 14/08/2014). Le projet prévoyait des fonds pour l'achat de tous le matériel nécessaire au lancement de ces activités (qui était distribué dans les communautés) ainsi que des formations techniques pour apprendre ces nouvelles compétences, ces nouveaux métiers (entretien avec un fonctionnaire de l'IEF, 22/11/2013).

« Les gens ont laissé tomber. Ils ont des problèmes de transport, les communautés sont très distantes. Pendant le projet on venait les chercher et on les ramenait devant leur porte. Les gens ont été habitués... Tout le matériel leur a été donné gratuitement. Tout était fourni, jusqu'aux abreuvoirs des poules ! » (Notes de notre carnet de terrain suite à une conversation informelle avec une habitante de la ville Pandeiros, le 31/10/2013).

On peut lire sur un support *PowerPoint* de présentation du projet du directeur du bureau régional l'IEF-ERAMSF de l'époque, que les objectifs principaux du projet étaient :

« 1. Créer des alternatives de travail, rente et de sécurité alimentaire, en promouvant le développement humain durable ; 2. Conserver la biodiversité et les ressources naturelles de la région, en protégeant et récupérant les aires d'intérêt écologique et touristique » (IEF-MG et Carvalho, 2008).

Dans un premier temps, ces activités ont été proposées par l'équipe technique du projet à 13 communautés de l'APA Pandeiros avant de l'étendre à une vingtaine d'autres dont certaines localisées dans l'APA Cochá Gibão (voir carte n°11).

Le projet a été brusquement stoppé en 2010 en raison d'une enquête pour corruption et détournement d'argent au sein de la Direction centrale de l'IEF. L'équipe technique qui était en charge de l'accompagnement des communautés sur le terrain, de la supervision des activités et même du transport des représentants des communautés de chez eux aux lieux de réunion mensuel a été démantelée. Le matériel a cessé d'être fourni aux habitants (nourriture des animaux d'élevage, plants pour les potagers, équipement pour l'apiculture, les tracteurs utilisés pour les plantations, etc.). Cette brusque interruption dans cette phase d'implantation de ces nouvelles activités économiques et sociales a laissé de nombreuses frustrations chez les populations qui se sont de nouveaux senties dupées par l'IEF, qui leur promettait « monts et merveilles ». Certaines activités

Claros), le syndicat des producteurs ruraux de Januária et le Service National d'Apprentissage Rural (SENAR). Et du côté des financeurs les partenaires étaient : le Syndicat des Industries du fer du Minas Gerais (SINDIFER), le Centre pour la Conservation de la Nature (CCN), L'Institut Néobrsil (l'INB), l'Association des Sidérurgies pour la Promotion Forestière (ASIFLOR) et l'Association des Producteurs de Forêts du Sud-Ouest du Minas Gerais (APFLOR) (Carvalho et IEF-MG, 2004).

¹⁷¹ Les fruits du palmier *babaçu* (*Attalea speciosa*) subissent une pyrolyse pour en faire du charbon de bois.

amorçées ont perduré dans des communautés et auprès de personnes tandis que d'autres ont été stoppées net.

Si ce projet ne concerne pas *a priori* la Mosaïque SVP qui était en constitution à cette époque, il amorce de nouvelles représentations de la protection de la nature, il est porteur d'une vision réconciliatrice du rapport homme/nature, expérimente d'autres formes de relations entre institution et société civile. Il expérimente de nouvelles formes de gouvernance telle que la délégation de la gestion du projet à un consultant externe de l'IEF, travail partenarial avec d'autres acteurs institutionnels concernés, implication des populations locales à la gestion du projet. Autant d'éléments que nous retrouvons dans les discours et façons de faire liés aux projets de la Mosaïque SVP, ce qui nous laisse présumer que le projet Pandeiros est une amorce, un terreau propice aux dynamiques des acteurs de la mosaïque. Par ailleurs, la situation créée par ce projet Pandeiros et ses échecs, influence la réalisation des projets actuels (dont ceux de la mosaïque) amorcés sur ce secteur du territoire. À ce titre, il nous a semblé tout à fait intéressant d'analyser également ce projet Pandeiros, ses dispositifs participatifs, son modèle de développement et les conséquences pour les populations concernées.

> *L'extractivisme des fruits du Cerrado*

Cette initiative inscrite dans le Plan de Développement Territorial de Base Conservationniste (PDTBC) de la Mosaïque SVP a donc été proposée par la FUNATURA et acceptée par les acteurs du territoire sollicités dans le cadre de l'élaboration de ce document. La loi du SNUC définit l'extractivisme comme étant « *un système d'exploration basé sur le collecte et l'extraction de manière durable de ressources naturelles renouvelables* » (FUNATURA, 2008b, p. 22).

Les ressources végétales du *cerrado* peuvent être valorisées aussi bien pour l'alimentation, l'industrie cosmétique, la pharmacie, la médecine, la construction d'objets de décoration, d'ustensiles domestiques ou de mobilier, ainsi que pour la production d'énergie « propre ». Les fruits natifs du *Cerrado* comme le pequi, l'araticum, le jatobá, mangaba, cagaïta ou le butiti sont très riches en fibres, protéines, vitamines, minéraux, acides gras saturés et insaturés. Ils ont toujours été utilisés par les premiers peuples, les indiens, les premiers colons, mais aussi par la méga-faune qui peuplait auparavant le *cerrado* (à l'instar du paresseux-géant de 6m de hauteur ou du tatou-géant de 3 mètres de haut) (Machado et *al.*, 2015, p. 35). La diversité des espèces, la quantité d'arbres fruitiers que compte le territoire de la mosaïque, et les innombrables modes de transformation/d'usage font de ces fruits une **ressource à fort potentiel de valorisation alimentaire et économique**. Les études préliminaires à l'élaboration du PDTBC ont

Photo 16 : Les congélateurs distribués sur le territoire de la mosaïque permettent de conserver les fruits collectés (ici des Cajus) avant leur transformation et/ou vente



Auteure : L.M, le 09/11/2015, Ville de Pandeiros

confirmé ce potentiel dans tout le territoire de la mosaïque, mais ont aussi permis d'identifier les difficultés inhérentes au développement de ces activités extractivistes (FUNATURA, 2008b).

Outre les résultats de ces études, le PDTBC comprend également des propositions d'actions et de financement pour la mise en œuvre de cette initiative de « filière extractiviste ». Il définit **six objectifs à atteindre en cinq ans** (durée de validité du PDTBC) :

1) capacitation ; 2) éducation environnementale ; 3) organisation communautaire ; 4) visites d'échanges ; 5) assistance technique et 6) équipement en infrastructure des communautés et des noyaux¹⁷². Le PDTBC précise que l'exécution et le financement de ces propositions peuvent être issus de l'articulation interinstitutionnelle d'un réseau d'acteurs et partenaires intervenant dans la région. Il peut s'agir tant d'organismes gouvernementaux, d'entreprises d'Etat, d'ONG, que de syndicats de travailleurs ruraux. Le PDTBC (p.42 à 47) décline les actions à mener pour atteindre ces six objectifs, précise le nombre de communautés à atteindre, le nombre, le thème, le calendrier et le coût des formations à mener. Le même niveau de détail est disponible pour les autres activités.

Photo 17 : Cours de production durable de pulpe de coquinho azedo à l'unité de fabrication de la coopérative Sertão Veredas à Chapada Gaúcha



Auteur : Coopsertão, le 14/12/2012

Pour la coordination de ce projet, la FUNATURA a lancé un **appel à candidatures**. L'un des critères de sélection était l'ancrage local de l'organisation. La structure sélectionnée a été la Coop Sertão Veredas, une coopérative sans fin lucrative basée à Chapada Gaúcha créée en 2006 suite à des ateliers de formation sur l'associativisme menée auprès des communautés du pourtour du Parc National Grade Sertão Veredas (entretien avec l'ingénieur coordinateur du projet auprès de la Coop., le 13/11/2013 et entretien auprès du directeur de la FUNATURA, le 19/11/2013). Sa création est directement liée aux efforts et projets menés par l'ONG FUNATURA dans la région du parc national.

Au total, plus de **33 partenaires** sont mobilisés autour de cette filière extractiviste : les municipalités l'ONG WWF-Brasil, ONG Caritas, le SEBRAE, le CAA, CGS, ISPN Brasil, ... chacun proposant la réalisation ou le soutien (technique ou financier) d'actions, en fonction de leurs prérogatives (d'après un entretien du 30/08/2014 avec un technicien du projet devenu coordinateur de l'initiative).

Les **11 municipalités** sur lesquelles s'étend la mosaïque sont concernées par ce projet : Arinos, Bonito de Minas, Chapada Gaúcha, Côcos, Cônego Marinho, Formoso, Itacarambi, Januária, Manga,

¹⁷² Pour faciliter la gestion de ce vaste territoire de la mosaïque, celui-ci a été divisé en trois noyaux (*núcleos*). Le noyau Sertão Veredas a son siège dans la ville de Chapada Gaúcha et couvre en partie les municipalités de Chapada Gaúcha, Formoso, Arinos, Urucuia et Côcos (Bahia). Le noyau Pandeiros a son siège à Januária et comprend aussi Bonito de Minas e Cônego Marinho. Et enfin le noyau Peruaçu s'étend sur le district de Fabião (qui en est le siège) et les municipalités de Itacarambi, São João das Missões et Manga. (FUNATURA, 2008b, p. 32)

São João das Missões et Urucuia. Mais seulement **quelques personnes** issues de quelques communautés ont pu bénéficier directement des formations¹⁷³ (photo17), des congélateurs (photo16), etc. Ces personnes volontaires étaient informées et sollicitées principalement par voie orale, par le biais d'intermédiaires appelés les mobilisateurs.

Il s'agit d'habitants contractualisés par le coordinateur du projet pour informer, motiver la population et aider techniquement à la réalisation des différentes activités du projet sur le terrain. L'équipe technique du projet comptait : un gestionnaire technique (coordinateur du projet), un ingénieur coordinateur, trois techniciens (un par noyau de la mosaïque) et 13 mobilisateurs répartis dans les 3 noyaux (Ferreira, 2013).

À ce jour, pour assurer la vente de leurs produits (bruts ou transformés, emballés aux normes ou non), les agriculteurs-extractivistes vendent directement (ou via un intermédiaire) leurs produits aux marchés locaux. Ils peuvent aussi se faire racheter leurs produits bruts par des intermédiaires grossistes qui leur achètent en main propre chez eux (avant de les revendre à des grandes entreprises pharmaceutiques par exemple) ; ou bien ils les revendent aux coopératives locales qui se chargent de trouver des acheteurs à une plus grande échelle. Il existe dorénavant trois coopératives sur le territoire de la mosaïque, une par noyau :

- Noyau Sertão Veredas : la COOP Sertão Veredas, Coopérative de Chapáda Gaucha (coordinatrice de ce projet d'extractivisme végétal du PDTBC), créée en 2006 ;
- Noyau Pandeiros : la COOPAE, Coopérative des Petites Producteurs Agro-Extractivistes de Pandeiros, localisée dans la Vila Pandeiros (Januária) et créée en 2008 (d'après Santos, 2009, p. 8);
- La COOPERUACU : Coopérative des Agriculteurs Familiaux et Agroextractivistes de la Vallée du Peruaçu, créé en mars 2016.

Aujourd'hui les principaux clients de la Coopérative Sertão Veredas sont les écoles municipales, en raison du programme national d'alimentation scolaire¹⁷⁴ qui oblige les écoles publiques à se fournir au moins à hauteur de 30% en produits issus de l'agriculture familiale de leur municipalité (ou sinon adjacentes). Pour répondre à cette forte demande, elle rachète même certains produits de la COOPAE (entretien avec le président de la COOPE Sertão Veredas, le 08/12/2015).

¹⁷³ Une formation sur la transformation des fruits comptait entre 25 et 40 personnes par cours. Les cours étaient organisés par noyaux de la mosaïque (environ 1/3 du territoire). Chaque communauté du noyau pouvait envoyer entre 1 et 3 membres pour assister au cours. Ces personnes, étaient encouragées par les formateurs à transmettre leurs nouvelles connaissances et compétences aux autres membres de sa communauté. (D'après des entretiens auprès d'un technicien (30/08/2014) et d'un mobilisateur du projet (03/12/2015) et d'après Ferreira, 2013)

¹⁷⁴ Le Programme National d'Alimentation Scolaire (PNAE) : depuis la constitution de 1988 les crèches et écoles primaires publiques reçoivent un budget du gouvernement fédéral pour assurer une alimentation scolaire à tous les élèves. D'après http://www.portaltransparencia.gov.br/aprendamais/documentos/curso_PNAE.pdf, consulté le 05/09/2016).

> *Le tourisme écoculturel de base communautaire*

D'après la coordinatrice de ce projet, interviewée le 10/11/2013, la thématique plus large du tourisme a été proposée par la FUNATURA, leader de la création de la mosaïque et coordinateur de l'élaboration du Plan de développement territorial de base conservacionniste (PDTBC). Cela s'inscrivait dans la continuité de dynamiques déjà fortement amorcées, notamment aux environs des deux parcs nationaux que compte la mosaïque. Toutefois, lors des discussions concernant l'élaboration participative du PDTBC, trois membres du groupe contribuant aux réflexions de l'axe tourisme (dont la future coordinatrice du projet) avaient une autre vision du tourisme que celle de l'écotourisme, une vision plus centrée sur la culture. Elles ont argumenté en faveur de l'importance de l'élaboration préalable d'un inventaire du patrimoine culturel du territoire. Il permettrait de mieux connaître ce patrimoine et ainsi mieux le valoriser dans une dynamique touristique, mais aussi et surtout, de mieux le valoriser auprès des communautés elles-mêmes pour « renforcer » leur culture. Ceci dans une perspective préventive vis-à-vis des impacts que peuvent provoquer l'arrivée de touristes souvent plus aisés, plus urbains, porteurs d'autres cultures (souvent hégémoniques) dans un milieu rural isolé et encore très traditionnel. C'est pourquoi, suite à cette influence, le PDTBC se réfère non pas à de l'écotourisme mais au *tourisme écoculturel* :

« le tourisme écoculturel est un segment du produit touristique composé des éléments de la nature et de la culture dans sa formation, cherchant à attirer des touristes intéressés par l'achat de services qui leur permettent de contempler, vivre, jouer, apprendre, échanger avec les patrimoines naturels et culturels visités » (FUNATURA, 2008b, p. 31).

Comme pour l'extractivisme végétal, ce projet de tourisme écoculturel, fait l'objet d'un diagnostic des potentialités et des obstacles, ainsi que d'un plan d'actions détaillé, tous deux disponibles dans le PDTBC. Sept objectifs ont été définis : 1) réalisation de capacitations ; 2) visites d'échanges des membres des communautés de la Mosaïque des lieux où le tourisme écoculturel est déjà bien développé ; 3) valorisation de la culture traditionnelle, 4) organisation communautaire 5) amélioration des infrastructures ; 6) élaboration de plans directeurs et 7) Marketing. (FUNATURA, 2008b, p. 48)

La FUNATURA, à l'origine de la thématique touristique, espérait pouvoir mettre en œuvre cette initiative. Mais en tant que auteure (coordinateur) du PDTBC, les financeurs n'ont pas accepté qu'elle soit également responsable de l'exécution de l'initiative (*ibid.*, entretien du 10/11/2013). Le Conseil de la mosaïque a alors sollicité l'Institut Rosa et Sertão :

« C., la FUNATURA, les personnes de l'IEF, toutes les personnes du Conseil se sont réunis et ont dit « si on n'arrive pas à trouver une entité d'ici, une autre va venir de l'extérieur, et tout va être plus difficile, il faut connaître pour ne pas commencer de zéro ». Il faut que ce soit une entité de la mosaïque. J'ai beaucoup réfléchi et douté avant d'accepter...c'était beaucoup d'argent tu sais... c'était une autre logique et à ce moment-là on n'était pas vraiment dans cette vague du tourisme. Nos activités, c'était plus de penser l'organisation communautaire... Puis j'ai découvert le tourisme de base communautaire... » (Extrait de l'entretien du 10/11/2013 avec la Directrice de l'Institut Rosa e Sertão, responsable de l'initiative de tourisme éco-culturel).

L'Institut Rosa et Sertão est une ONG basée dans la ville de Chapada Gaúcha. Il a été créé en 2006, par un groupe de professeurs d'école (surtout des femmes) et d'autres habitants pour stimuler des activités culturelles (capoeira, champs, artisanat, ...) (d'après un entretien avec un membre de l'institut, réalisé le 08/12/15). Pour mettre en œuvre les actions prévues par le PDTBC, l'Institut Rosa et Sertão (R&S) (avec le soutien de la FUNATURA) a candidaté et remporté l'appel à projets lancé par le fond socio-environnemental (FSA) de la CAIXA¹⁷⁵. Le projet présenté s'appuyait sur les orientations de l'axe tourisme du PDTBC, avec des compléments apportés par l'Institut R&S : « *Nous avons reçu le projet de la FUNATURA, mais c'est nous, Rosa e Sertão qui avons créé la méthodologie. On a décidé de traiter le tourisme écoculturel, selon une gestion de base communautaire.* (Extrait de l'entretien du 01/11/2016 avec la Directrice de l'Institut Rosa e Sertão, responsable de l'initiative de tourisme éco-culturel). Ainsi, le projet présenté au FSA a été restructuré en un « *Projet de Tourisme écoculturel de Base Communautaire de la Mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu* » (on y reviendra dans des chapitres ultérieurs).

Le tourisme de base communautaire au Brésil se serait développé aux alentours des années 2000. De nombreuses définitions existent insistant sur l'une ou l'autre des nombreuses facettes auxquels il renvoi. Parmi elles, l'Institut R&S¹⁷⁶ a notamment retenue celle-ci :

« Le tourisme de base communautaire est celui dans lequel les populations locales possèdent le contrôle effectif du développement et la gestion, et est basé sur la gestion communautaire ou familiale des infrastructures et services touristiques, dans le respect de l'environnement, par la valorisation de la culture locale et l'économie solidaire. » (TURISOL, 2010, in (Instituto Rosa e Sertão, 2012, p. 10))

Cette réorientation conceptuelle de l'initiative en a modifié les objectifs :

« nous présentons comme objectif central la valorisation des cultures sertanejas, leurs modes de vie et le renforcement du dialogue entre les aires protégées avec les communautés traditionnelles. Avec cela, nous cherchons comme stratégie de conservation et d'empowerment local les actions de formation, d'identification et la construction de chemins, ceux déjà empruntés par les habitantes et habitants du territoire. Partant de ce prémice, le projet cherche le renforcement les réseaux d'agents sociaux du territoire, l'organisation communautaire la formation fondée sur la culture locale qui sont intimement liés à la terre et la façon de la penser. » (Campos, 2014a, p. 3)

Les financeurs du projet (la CAIXA et le FNMA) imposaient initialement un calendrier de 2 ans (2011-2013) pour réaliser toutes les activités proposées. Ce calendrier était dès le début pressenti comme intenable par l'Institut R&S (au vue du nombre et de la diversité des activités) ; des prolongations ont

¹⁷⁵ Il s'agit d'une institution financière brésilienne, sous forme d'une entreprise publique du gouvernement fédéral brésilien. (<http://www.caixa.gov.br/sobre-a-caixa/apresentacao/Paginas/default.aspx>, consulté le 06/09/2016).

¹⁷⁶ Après une revue de la littérature existante sur le sujet, les auteurs du document « cours introductif au Tourisme de Base communautaire » (réalisé pour l'Institut R&S) proposent 13 principes qui représentent pour eux les valeurs qui orientent et montrent les traits qui représentent le plus le tourisme de base communautaire.

été demandées et obtenues. Les activités se sont finalement déroulées de 2012 à 2015 (inclus) comme indiqué dans le tableau 20 qui suit :

Tableau 20 : Les activités du projet de « tourisme écoculturel de base communautaire »

Date	Activités réalisées
02 / 2012	Réalisation de cours sur les notions de tourisme dans les 11 municipalités de la Mosaïque
08 / 2012	Réalisation de cours d'éducation écoculturelle dans les 11 municipalités de la Mosaïque
03 / 2012	Réunions institutionnelles dans les 11 municipalités de la Mosaïque (notamment avec les services des municipalités)
07 / 2012	Organisation du XIème Festival « Rencontre des Peuples du Grande Sertão Veredas »
03/2013	Réalisation de 3 cours sur « entreprenariat en milieu hôtelier et restauration » à Chapada Gaúcha, Januária et Itacarambi
	Réalisation et édition du Journal Mosaïque (n°7)
05 à 06/2013	Réalisation de « rue de la Culture » dans les 11 municipalités de la Mosaïque
07/2013	Organisation du XIIème Festival « Rencontre des Peuples du Grande Sertão Veredas »
	Réalisation et édition du Journal Mosaïque (n°8)
09 et 12/2013	Création du site internet de la Mosaïque
11/2013	1ère visite d'échange dans la ville touristique de Diamantina (Minas Gerais)
03 et 04/2014	Réalisation de 3 sessions de formations de «moniteurs environnementaux», de 40h chacune, (ceux qui accompagnent les guides environnementaux) à Chapada Gaúcha, Januária et Itacarambi (90 bénéficiaires)
07/2014	Formation de guides environnementaux, de 200h chacun (30 bénéficiaires)
07/ 2014	Réalisation et édition du Journal de la Mosaïque (n°9)
05/2015	2ème visite d'échange au Parc national de Chapada dos Veadeiros
06/2015	Atelier de construction d'un itinéraire touristique de la Mosaïque SVP
11/ 2015	Séjour de test de l'itinéraire touristique de la Mosaïque SVP et de l'offre de tourisme de base communautaire (deux groupes d'une quinzaine de personnes)
2017	Construction des <i>pousadas</i> (annulées) et d'un centre multifonctions à Chapada Gaúcha

Sources : (Campos, 2014a, 2015)

Photo 18 : Des habitants de l'ouest de la mosaïque visitent un atelier de fabrication de poterie à Cônego Marinho



Auteure : L.M., le 14/11/2015

formations, visites d'échange, ...). Un appel à volontaires était publiquement diffusé (notamment sur le site de l'institut), des mobilisateurs et autres membres du projet se déplaçaient dans les

Pour mener à bien ces projets, l'Institut R&S a eu recours aux services de divers consultants spécialisés. Ils ont également bénéficié du soutien (politique et matériel) de la plupart des 11 municipalités concernées par la mosaïque et, ponctuellement, de certains membres du Conseil de la mosaïque.

Les activités étaient « à disposition » des habitants du territoire. La plupart d'entre elles ne pouvaient bénéficier qu'à un nombre limité de personnes (les

Photo 19 : Des habitants de l'est de la mosaïque découvrent les paysages aux alentours de la communauté de Buracos (municipalité de Chapada Gaúcha)



Auteure : Mariana Cabral, le 19/11/2015, disponible sur : <https://www.facebook.com/mosaicospv/?fref=ts>, consulté le 06/09/16

personnes des noyaux Sertão Veredas et Pandeiros (photo 18) tandis que le deuxième groupe comprenait des habitants du noyau Peruaçu et Pandeiros (photo 19). Ils ont été hébergés dans leurs communautés respectives, qui commencent à proposer une offre touristique de base communautaire. Des habitants reçoivent dans leurs propres maisons, proposent une restauration familiale à base de menus traditionnels et de produits locaux, se répartissent collectivement les personnes à accueillir, déterminent ensemble les tarifs, en reversent une partie des gains pour le collectif, etc.¹⁷⁷ (D'après nos propres observations sur le terrain menées du 14/11/16 au 23/11/16).

Tout comme les trois initiatives françaises, ces trois initiatives brésiliennes que nous venons d'introduire, ont pour point commun de s'efforcer à contribuer au développement des territoires classés espaces protégés, en s'appuyant sur des ressources naturelles et sociales à la fois, typiques du territoire. Ces initiatives sont toutes institutionnelles (cet attribut sera discuté plus en détail dans la 2^{ème} partie de la thèse), elles ne sont pas initiées par les acteurs qui sont amenés à en bénéficier directement et que nous appelons les « publics-cibles ». Ainsi, toutes ces initiatives font l'objet de différentes mesures, de différents dispositifs pour impliquer (aux décisions ou aux actions) ces publics-cibles, ainsi que d'autres acteurs du territoire et partenaires potentiellement concernés et intéressés. Le tableau 21 qui suit permet un récapitulatif et un regard croisé des caractéristiques partiellement évoquées lors de la présentation générale de ces six initiatives, brésiliennes et françaises :

¹⁷⁷ Des vidéos de présentation sont disponibles sur internet : <https://www.youtube.com/watch?v=4N7rT-aoxSg> (consulté le 06/09/2016).

Tableau 21 : Synthèse des six initiatives analysées

Territoire concerné	Initiatives étudiées	Ressources typiques du territoire valorisées :	Auteur(s) de l'initiative	Publics-cibles visés	Moments-lieux pour impliquer les publics-cibles
APA Pandeiros et Cochá Gibão (2 UC de la mosaïque)	Projet Pandeiros	Babaçu, fleurs du Cerrado et autres ressources moins typiques	IEF-MG	Communautés de l'APA Pandeiros puis Cochá Gibão	- Conseil de gestion ; - Forum communautaire ; - Actions proposées.
Mosaïque d'aires protégées Sertão Veredas Peruaçu (Brésil)	Extractivisme des fruits du Cerrado	Fruits du Cerrado	FUNATURA / COOP. Sertão Veredas	Habitants (surtout agriculteurs familiaux) des 11 municipalités de la mosaïque	- Groupe de travail du PDTBC ; - Contractualisation de mobilisateurs ; - Actions proposées
	Tourisme écoculturel de base communautaire	Patrimoines culturels et naturels locaux	FUNATURA / Institut Rosa & Sertão	Habitants et petits prestataires de services touristiques des 11 municipalités de la mosaïque	- Groupe de travail du PDTBC ; - Contractualisation de mobilisateurs ; - Actions proposées.
Parc naturel régional Scarpe-Escout (France)	Programme « Agriculture et zones humides »	Prairies humides	Chambre d'agriculture NPDC/ Ministère environnement	Éleveurs de bovins situés en secteurs humides	- Commission agricole du PNR ; - Comité de pilotage - Comité technique ; - Réunions d'information ; - Actions proposées.
	Filière bois-énergie	Saules têtards et autres ressources boisées	Syndicat mixte du PNR SE	Agriculteurs, municipalités, propriétaires de boisements	- Commission agricole du PNR ; - Réunions d'information ;
	Eductours (tourisme durable)	Patrimoines culturels et naturels locaux	Syndicat mixte du PNR SE	Prestataires de tourisme et élus locaux	- Groupe de travail ; - Actions proposées

2.2 Méthode et outils de recherche

La section qui suit met en lumière l'ensemble des « rouages de la machine » : la méthode de recherche que nous avons mise en œuvre. Outre répondre aux critères de transparence de la recherche et ainsi de « reproductibilité » du protocole (toute comparaison gardée avec les sciences expérimentales), ces éléments sont de première importance pour évaluer la solidité et la fiabilité des résultats de recherche (Olivier de Sardan, 1995 ; Valéau et Gardody, 2016). De plus, cet exercice permet de mieux cerner les forces et faiblesses de notre recherche (pour mieux y palier dans d'autres recherches ultérieures), de fournir quelques conseils à des jeunes docteurs à la recherche de retours d'expériences et enfin, de contribuer à notre propre analyse réflexive, essentielle à tous les chercheurs.

2.2.1 Méthode de recherche qualitative par enquête ethno-géographique

La nature de nos questionnements, des données collectées, des outils de collecte et de traitement de ces données font de notre recherche **une recherche « qualitative »** : *“Qualitative Research is any type of research that produces findings not arrived at by statistical procedures or other means of quantification”* (Strauss et Corbin, 1998¹⁷⁸, p.11 in Lejeune, 2014, p.19).

Etudier les motifs et modalités de création d'espaces protégés habités ; puis analyser des initiatives institutionnelles de développement qui y sont menées, sous l'angle des conséquences des dispositifs d'implication des acteurs du territoire qui sont associés, nécessitent d'établir une proximité avec ces acteurs. Car comme nous en avertit J. Talpin, l'identification de processus de capacitation (ou autre transformation sociale) des personnes ou groupes participant à ces initiatives nécessite une certaine proximité du chercheur avec ces personnes pour être en mesure de contextualiser ces apprentissages :

« La mobilisation et l'acquisition de nouvelles compétences ne peuvent être comprises que quand celles-ci sont replacées dans la trajectoire plus globale des acteurs, en les comparant à leurs expériences passées, ce qui permet de comprendre comment celles-ci sont assimilées, rejetées ou incorporées » (Talpin, 2007, p. 18).

Aussi nos questionnements nous ont conduit à nous immerger dans le terrain et à emprunter une **démarche d'enquête de type ethno-géographique**, s'inspirant de l'ethnographie des sociologues-anthropologues :

« L'ethnographie est sans doute la science (de l'homme et de la société), où le chercheur est le plus étroitement impliqué dans le monde qu'il étudie, et où il est amené à établir les relations les plus étroites avec les personnes auprès de qui il mène l'enquête. » (Marchive, 2012)

Néanmoins notre démarche est bien géographique, car c'est le rapport de ces sociétés à l'espace, à leur territoire qui nous intéresse : comment la constitution d'espaces protégés et l'arrivée d'initiatives de développement qui leur sont associées, influencent ces sociétés, ces personnes ? et inversement, puisque *«individu et milieu se façonnent mutuellement et dans l'interaction»* (Talpin,

¹⁷⁸ Strauss A. L., Corbin J., 1998, *Basics of qualitative research. Techniques and procedures for developing grounded theory*, Sage Publications, Thousand Oaks, 2nd édition.

2011, p. 7) comment ces sociétés et personnes (elles-mêmes influencées par l'espace) contribuent à l'évolution de ces territoires protégés ?

Bien que notre effort d'immersion ait été permanent et réel, nous préférons parler de démarche ethnogéographique (qui s'en inspire) plutôt que d'une véritable enquête ethnographique allant jusqu'à « partager la vie quotidienne des indigènes » (*Marchive, 2012, p. 9*). Néanmoins, nous en avons gardé de nombreux préceptes, permettant tout de même de nous y référer. Comme nous allons le voir ci-après, nous sommes restés longtemps sur le terrain. Nous y avons mené des observations participantes, avons réalisé des entretiens approfondis avec certains sujets, avons « recueilli des données concrètes sur une grande série de faits » (*idid., p.9*), in situ, de façon à déceler le poids du contexte dans les interactions d'acteurs. L'expérience vécue, leur ressenti et interprétation des acteurs sont au cœur de notre approche compréhensive (*Talpin, 2011*). Nous avons eu recours à des carnets de terrain (ou journaux de bord) pour répertorier tant nos observations « à chaud » que des verbatim¹⁷⁹ d'acteurs. Autant d'éléments qui font partie intégrante d'une démarche ethno-géographique.

Sur le terrain, notre intérêt porte sur les intentions, actions, le récit du vécu et les ressentis et interprétations des acteurs du territoire (et de leur partenaires). **Nous cherchons à :**

- identifier ce que représente le PNR/la Mosaïque pour les acteurs du territoire ; cerner la vision et les éventuelles attentes qu'ils en ont ; évaluer leur degré de connaissance de leur fonctionnement ;
- estimer les motifs, degrés, formes et conséquences de leur éventuelle implication à l'instauration et la gestion du PNR ou de la mosaïque (élaboration et mise en œuvre de la charte de parc ou du PDTBC) ;
- identifier l'objectif perçu des 6 initiatives de développement local (d'après la vision des différentes parties prenantes), leurs historiques, fonctionnements, difficultés, réussites ;
- recueillir les motifs de l'implication (ou non) des acteurs et partenaires à ces initiatives.

Pour comprendre les conséquences de la participation de personnes, groupes et autres organisations à ces 6 initiatives institutionnelles, nous nous intéressons à leur trajectoire d'acteur. Nous souhaitons vérifier si cette expérience les encourage et leur permet ou non :

- d'être sensibilisés aux ressources et patrimoines du territoire, au territoire lui-même ;
- d'identifier et formuler des causes communes, qui pourraient être aussi bien une lutte contre ou en faveur de quelque chose, quelqu'un, une répartition de pouvoirs ou une organisation commune, ...;
- de se réunir, rallier des sympathisants et s'organiser en collectif(s) uni(s) et stable(s) autour de ces causes (ou d'autres) ;
- d'acquérir les ressources et compétences nécessaires à ces démarches¹⁸⁰ ;

¹⁷⁹ *Verbatim* est un terme latin signifiant « mot pour mot ». C'est un compte-rendu textuel des propos d'une personne, d'un groupe, d'une réunion, ... (Larousse, 2016, p. 1200)

¹⁸⁰ Lilian Mathieu écrit à ce propos que : « *Toutes ces études tendent à montrer que le militantisme est une activité qui exige, mais aussi qui permet d'acquérir, un certain nombre de compétences spécialisées, d'autant plus insaisissables qu'elles ne relèvent pas d'un savoir formalisé. Savoir organiser une manifestation, négocier avec les forces de l'ordre, éviter qu'une action « dérape » dans la violence (Doïdy, 2004), mener une réunion en*

- de définir une stratégie et un plan d'actions pour atteindre leur(s) cause(s) : constituer un contre-pouvoir, mener une revendication, monter un projet...
- de mettre en œuvre leur plan d'actions.

Tous ces thèmes se retrouvent dans nos divers guides d'entretiens disponibles en annexe 5 à 14.

Notre démarche première et principale est déductive (on vérifie une idée). Cela consiste à rechercher des *traces* du scénario que nous testons (l'éco-acteurisation des participants) ; c'est-à-dire à rechercher des « preuves » permettant de tester si oui ou non, la participation à des initiatives institutionnelles de développement, permettrait bien l'acquisition de sensibilités, de compétences politiques et citoyennes, de pouvoirs, et au final, l'émergence de discussions (voire la mise en œuvre) de leur propres initiatives *bottom-up*, par ces personnes et groupes participants.

Néanmoins, nous restons attentifs aux autres « scénarios possibles », aux autres conséquences de la participation à ces initiatives, dans une démarche cette fois-ci « inductive ». Mais cela n'est pas au cœur de notre recherche. Il s'agit plutôt de ne pas « laisser de côté » ou déconsidérer ces éventuelles données collectées « au passage », indirectement. Puisque nous les avons et qu'elles sont néanmoins intéressantes pour notre sujet, autant les évoquer, même de façon plus superficielle, en fin de thèse en guise d'ouverture par exemple. Ces matériaux alimenteront également l'auto-critique de notre recherche.

Pour réaliser ces intentions de recherche, pour collecter les informations, données, matériaux qui nous intéressent ici, nous avons recours à de nombreux instruments ou « outils » de recherche que nous présentons dans la section qui suit.

faisant converger des opinions opposées ou retourner en sa faveur une assemblée hostile... sont des savoir-faire d'ordre avant tout pratique que les militants acquièrent dans et par leur activisme et qui, une fois maîtrisés, peuvent être appliqués dans une multiplicité d'univers sociaux (Thévenot 1999; Mathieu 2002a). » (Mathieu, 2004, p. 81). D'après : Thévenot L., 1999, « Faire entendre une voix. Régimes d'engagement dans les mouvements sociaux », *Mouvements*, n° 3, pp. 73-82 ; Mathieu L., 2002a, « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, vol. 52, n° 1, pp. 75-100 ; Doïdy E., 2004, « Prévenir la violence dans l'activité militante », *Revue française de sociologie*, vol. 45, n° 3, pp. 499-527.

2.2.2 Les composantes de notre boîte à outils

Cette section vise à présenter de façon générale les outils dont nous nous servons pour collecter et analyser nos données. Elle est le reflet de notre interprétation ou plutôt de notre usage de ces outils. C'est seulement dans un prochain paragraphe que nous verrons le pas-à-pas de notre enquête de terrain en France et au Brésil : le contexte, les raisons, le moment et la manière dont nous les avons précisément utilisés.

> La recherche bibliographique « académique »

Notre corpus bibliographique (ou bibliothèque de documents mobilisés pour mener à bien notre recherche) est constitué tant de documents techniques et internes récupérés auprès des acteurs du territoire, que d'ouvrages académiques (articles scientifiques, ouvrages introductifs ou spécialisés, thèses et mémoires, ...) mais aussi de journaux et textes légaux. La recherche bibliographique d'ouvrages et articles académiques se décline en plusieurs étapes : l'identification/obtention/évaluation/analyse de ces documents, qui précèdent leur utilisation. Pour identifier ces livres et articles nous avons utilisé divers outils listés dans l'annexe 4.

Chronologiquement, ces recherches bibliographiques nous ont d'abord permis de mieux cerner notre sujet de recherche et de poser les premiers jalons de notre problématique. Les ouvrages qui nous ont le plus influencés, qui ont été les plus décisifs dans l'orientation de notre recherche sont indiqués dans l'annexe 4. Puis nous avons fait une « revue de littérature » (ou « état de l'art ») des principaux concepts que nous discutons dans le chapitre 1. Ces connaissances théoriques sont le ciment de notre démonstration. L'articulation des données empiriques collectées et de ces apports théoriques est au cœur de l'exercice d'argumentation et permet de contribuer aux discussions plus fondamentales sur certains concepts et théories, à la lumière de nouvelles données / de nouveaux terrains.

> La collecte de documents « techniques »

Outre les supports académiques, chaque rencontre d'acteur est l'occasion de récupérer des études techniques, des supports ou compte-rendus de réunions, etc. Ces matériaux permettent de **corroborer** les discours d'acteurs, mais aussi de les **compléter**. Par exemple lors d'entretiens au sujet du projet Pandeiros qui remonte à maintenant 10 ans, il n'était pas rare que quelques informations soient un peu approximatives (la liste des communautés concernées par le projet, le nombre de participants à telle formation, etc.). Ces documents permettent ainsi de récupérer des données chiffrées que les enquêtés ne connaissent pas par cœur.

Enfin, les documents officiels (le bilan de la charte du PNR SE, le PDTBC de la mosaïque...) permettent de comparer et de distinguer le discours d'un agent public rencontré en entretien et celui de l'institution qu'il représente. Le message institutionnel est toujours plus synthétique, lissé, mais aussi plus contextualisé (dans une politique, dans un objectif plus global). Il est nécessaire d'obtenir deux « sons de cloche » et de recueillir les impressions du technicien qui suit le dossier au quotidien, qui en connaît les subtilités, déambulations, jeux d'acteurs et de pouvoir... Il est fréquent que ceux-ci soient très collaboratifs et apprécient de parler de leur travail avec quelqu'un (le chercheur) qui soit intéressé, attentif et pouvant leur apporter un regard extérieur intéressant.

> Les entretiens

Nous distinguons plusieurs types d'entretiens (que d'autres nomment « interviews » ou « entrevues »). Ils diffèrent dans leur objectif, le rôle du chercheur et les conditions de l'entretien ou encore le guide d'entretien, le mode de sélection de l'interlocuteur¹⁸¹.

On retrouve dans les manuels de sciences sociales la distinction entre les entretiens, libres, semi-directifs et directifs. Ils définissent principalement l'attitude du chercheur. Dans le cas d'un entretien « **libre** », nous laissons parler notre interlocuteur sur des grands thèmes que nous lui suggérons, on interrompt le moins possible l'enquêté. Nous disposons simplement d'un guide d'entretien souple¹⁸². En entretien « **semi-directif** », nous orientons, recadrons et relançons la discussion autour de thématiques ou questions pré-identifiées. Le guide d'entretien est plus élaboré. Tous les thèmes ou questions doivent être traités pour permettre un croisement entre les réponses de plusieurs entretiens. Tandis qu'en entretien « **directif** » (auquel nous n'avons pas eu recours), l'enquêteur pose un nombre précis de questions pré-formulées, le guide d'entretien prend plutôt la forme d'un questionnaire. L'enquêté peut y répondre à son aise mais l'enquêteur permet peu d'écarts de sujets (Alami, Desjeux et Garabuau-Moussaoui, 2009). Il existe bien sûr des formules intermédiaires, que chaque chercheur peut composer en fonction de ses besoins, des caractéristiques du terrain, de ses interlocuteurs ou autres.

D'autres typologies d'entretiens (complémentaires) renseignent plutôt l'objectif de l'entretien. On distingue dans la littérature les entretiens exploratoires (à mener en début d'enquête) et des entretiens confirmatoires (à mener en fin d'enquête). Ce à quoi nous ajoutons les entretiens « de fond ». Les entretiens « **exploratoires** » sont réalisés auprès d'informateurs-clés, et permettent d'explorer un sujet, un contexte, le fonctionnement d'une institution ou de tester la pertinence d'une problématique par exemple. Ils se prêtent à une démarche d'entretien libre ou semi-directif. Les entretiens de **fond** représentent notre plus gros volume d'entretiens (voir tableau 29). Nous les avons effectués une fois que la question de recherche a été stabilisée, pour collecter les données nécessaires pour bâtir un corpus solide. Une démarche semi-directive y était associée. Nous n'avons pas eu recours aux entretiens confirmatoires.

Dans la mesure du possible nous avons enregistré le contenu des entretiens (avec autorisation de l'interviewé, bien sûr). Néanmoins il y a eu quelques exceptions. Certains **entretiens informels** et exploratoires (déclenchés spontanément, au coin d'une table, sans demande de rendez-vous préalable) n'ont pas été enregistrés. Ni les **brèves conversations informelles** au détour d'une réunion, d'une soirée, bref de simples discussions dans un autre contexte que celui de notre recherche à proprement dite. Mais surtout, il y a tout un groupe de sujets auprès de qui nous n'avons pas eu recours à l'enregistreur, il s'agit des agriculteurs du PNR Scarpe-Escaut. Les personnes abordées semblaient être « sensibles » à son usage et les réticences étaient palpables (nous y reviendrons par la suite). Après avoir essuyé quelques refus d'agriculteurs pour l'enregistrement de

¹⁸¹ On parlera aussi d'enquêté, d'interviewé ou d'informateur.

¹⁸² Le guide d'entretien est le support auquel se réfère le chercheur pour mener son entretien, poser des questions, recadrer et relancer son interlocuteur si nécessaire. Dans le cas d'un entretien libre il peut s'agir d'une simple feuille de papier avec quelques thèmes clés à aborder, à l'instar d'un simple pense-bête. Mais ce guide peut être dit « souple » dans la mesure où le chercheur peut l'aborder de différentes manières, varier la formulation des questions et leur ordre.

nos échanges et avoir pris conseil auprès d'une amie plus familière de cet univers social, nous avons décidé de ne plus faire usage de notre enregistreur lors des prochains entretiens pour ne pas créer de climat de méfiance dès le début des entretiens.

> *Les observations*

Cette technique consiste à collecter des données sur les sujets de recherche en les observant *in vivo*, en situation. Dans notre cas il s'agit de personnes participant à la gestion de l'EPH concerné ou à l'une des 6 initiatives étudiées. Les informations collectées peuvent concerner le contexte, le comportement de la personne, ses interactions avec les autres, ses réactions, etc.

Madeleine Grawitz (1993) distingue trois types d'observation. Nous avons eu recours à deux d'entre-elles :

- les observations « non systématisées », qui « *accumule sinon involontairement, du moins de façon plus marginale, des observations qui peuvent cependant susciter une orientation, une idée de recherche. C'est une attitude générale, qui consiste à se tenir prêt à saisir les faits significatifs pouvant apparaître dans le champ d'observation* » ;
- ainsi qu'aux « Observations préparées » : « *Elle est déjà systématique. Le chercheur recueille des données dans un domaine déterminé d'avance, ayant trait à des facteurs précis.* » (Grawitz, 1993, p. 342)

Ces dernières nécessitent une préparation préalable du chercheur et l'usage d'un guide d'observation plus ou moins élaboré. Comme pour les entretiens libres ou semi-directifs, elle permet d'orienter l'observation et de recenser les éléments importants pour le sujet traité. Elle « *se présente sous la forme de listes de thèmes découpées en séquences et en catégories de données – objets, personnes, durée, lieu, posture, etc. - , à observer, mais ne constituent qu'une aide à l'observation* » (Alami, Desjeux et Garabuau-Moussaoui, 2009, p. 94)

Selon le contexte et l'intérêt, nous avons mené des observations en dévoilant explicitement, ou dissimulant notre identité aux personnes observées. Nous avons à certaines occasions observé de façon distanciée (en restant en dehors des interactions entre acteurs) ou de façon immergée, en nous impliquant nous-même aux activités sociales étudiées, en expérimentant, en vivant et partageant les expériences des personnes et situations analysées. On parle dans ce dernier cas d'« observation participante » : « *La conduite d'une observation varie selon sa finalité et ses conditions de réalisation. Elle peut être participante ou sans aucune intervention, relativement large et exploratoire ou extrêmement centrée sur une pratique, un élément spécifique.* » (Alami, Desjeux et Garabuau-Moussaoui, 2009, p. 103).

Nous aborderons dans une section ultérieure les biais associés à ces différents outils et méthodes de collecte de données.

>Les cahiers de terrain

Durant toutes les étapes de notre recherche nous faisons l'usage d'un « carnet de terrain » (ou « journal de bord »). Ces cahiers sont les coulisses de notre recherche (photo 20). Nous y annotons tout ! De la liste des activités de la semaine, en passant par nos bonnes idées que l'on ne souhaite pas oublier, les blocages de notre réflexion, nos doutes, les témoignages des personnes interrogées en entretien, relevés d'observation, notes de lecture, ...

Photo 20 : Carnets de terrain et enregistreur, deux outils phares de notre recherche qualitative



Réalisation : L.M, 2016

tout ! Mais pas n'importe comment. Je date systématiquement, je mets un titre voir encode d'une thématique mes écrits du jour, j'utilise des post-it pour classer les entretiens par projet. Si de nombreuses marges de progrès subsistent, cette organisation nous permet de retrouver plus rapidement ces diverses annotations de nature descriptive, théorique, analytique, méthodologique ou organisationnelle¹⁸³.

Au-delà d'être un exutoire, cela permet par exemple de se remémorer un choix méthodologique pris il y a plus de 6 mois, d'archiver des paroles d'acteurs prononcées au détour d'une conversation (alors que nous n'avions pas notre enregistreur avec nous), d'annoter nos impressions « à chaud » et premières analyses dès la sortie d'un entretien ou d'une observation en encore d'une réunion de thèse avec mes directeurs de recherche. Au final, toutes ces informations font partie de notre corpus de recherche, de notre « malle à données » dans laquelle nous pouvons piocher pour étayer une démonstration. À ces usages du carnet de terrain Colette Baribeau ajoute le fait qu'il permet :

« d'établir un dialogue entre les données et le chercheur à la fois comme observateur et comme analyste et qui permettent au chercheur de se regarder soi-même comme un autre. Cette instrumentation est essentielle pour assurer à la fois la validité interne et la validité externe du processus de recherche. » (Baribeau, 2005, p. 112)

Étant donné l'importance de l'outil pour illustrer la qualité de la recherche, l'auteure en appelle à son partage, à sa diffusion (Baribeau, 2005, p. 109). Cette position est partagée par J. Gardody et P. Valéau qui suggèrent de résumer le « processus empirico-formel » suivi lors d'une recherche qualitative, par la publication en annexe d'une à deux pages de synthèse du journal de bord. Cela permet de rendre compte de la trajectoire (non linéaire) des recherches qualitatives et ainsi d'en fiabiliser la démarche et les résultats (Valéau et Gardody, 2016).

¹⁸³ Il faut néanmoins avouer que les tous premiers carnets ne sont pas aussi bien tenus que les derniers. C'est avec le temps, suite à quelques échanges avec des collègues et des lectures que nous avons progressivement pris conscience de l'importance de ces carnets et de la rigueur des prises de notes. Notre organisation s'est améliorée avec l'expérience.

> Photographier

Cette technique se situe pour nous à la croisée des deux outils précédemment présentés. Photographier est à mi-chemin, ou plutôt, à la rencontre de deux actions : observer et annoter. En orientant l'objectif, on observe, et en cliquant sur le déclencheur, on annote.

Prendre une photo d'un objet précis à un moment précis consiste à choisir et rendre compte d'un fait, d'une attitude que l'on a observée et que nous avons jugé comme intéressante, porteur d'un sens, d'une information. Cette information pourra alors être corroborative ou complémentaire d'un dire d'acteur ou d'éléments inscrits dans un document.

Les photographies peuvent aussi concerner le milieu biogéophysique et social environnant pour aider le chercheur dans sa description de ses terrains. Nous avons également réalisé (quand c'était possible) des photos des personnes interrogées en entretiens (et du lieu de l'entretien). Ces clichés que nous gardons pour nous, permettent de réaliser des trombinoscopes et ainsi de garder un visage sur les noms de nos informateurs. Cela favorise le retour d'images et de souvenirs quand nous relisons nos transcriptions d'entretiens. Enfin, plus accessoirement, notre appareil photo nous a permis de « faire une copie » de documents papiers qu'on nous a présentés, mais dont on ne pouvait pas nous transférer une version numérique (qui n'existe plus, que la personne ne sait pas retrouver) ; ou lorsque nous avons des doutes sur le fait que l'enquêté aller avoir/prendre le temps après notre départ de nous les envoyer.

> La triangulation, ou le croisement des données

Pour tester la solidité de données nous procédons à une triangulation. Il s'agit de confronter des données issues de sources distinctes pour vérifier leur convergence (ou non) et ainsi leur véracité. Par exemple, pour vérifier pourquoi une personne a participé à un atelier, on peut poser directement (ou indirectement) la question à la personne concernée. Mais on peut aussi poser la question à des proches auxquels elle se serait confiée ; demander à l'animateur de l'atelier (ou d'autres participants) ce qu'ils ont perçu de ses motifs ; ou enfin, on peut nous-même participer à cet atelier et observer les centres d'intérêt de cette personne, ses intentions. Cet exemple théorique illustre la diversité de moyens, directs et indirects permettant d'obtenir une information.

Cette diversité n'est pas juste un « luxe », un cortège d'options dans lequel le chercheur peut piocher en fonction de ce qu'il aime faire ou de ce qui lui est plus facile de faire. Au contraire, cette diversité est une nécessité, voire un devoir scientifique. De manière générale, il est crucial de vérifier la source d'une information puis de la confronter à d'autres sources, afin d'en vérifier la solidité. C'est précisément cet effort de croisement qui est appelé la triangulation (Olivier de Sardan, 1995, p. 12 ; Lejeune, 2014, p. 70 ; Valéau et Gardody, 2016).

2.2.3 Campagne de terrain : quand et comment utiliser ces outils

Les outils de collecte de données que nous venons de présenter forment en quelque sorte le squelette de notre méthode de recherche. La section qui suit expose plus particulièrement le déroulé des campagnes de terrain, et ainsi, l'usage qui a été fait de ces outils.

Avec S. Guyot, nous croyons que dans le cadre de recherches qualitatives de géographie: « *Les enquêtes et la collecte d'informations ne peuvent pas s'envisager uniquement de manière rigide et*

préétablie, même si toutefois certains objectifs scientifiques, normes et règles doivent conduire le chercheur » (Guyot, 2008, p. 1). Ainsi, après un bref retour sur nos intentions initiales, nous allons voir ce qui a concrètement pu être mis en œuvre sur nos deux terrains d'étude.

Suite aux premiers 6 mois de balisage du sujet et de stabilisation du cadre général de la recherche (dissolution de la coopération entre le PNR et la Mosaïque ; mise en place de la cotutelle de thèse, ...) un protocole (assez général) de recherche a été défini en consultant nos directeurs de thèses. Ses étapes sont résumées dans le tableau 22 ci-dessous :

Tableau 22 : Les étapes du protocole de recherche sur le terrain

Immersion sur le terrain	1) Mener des entretiens exploratoires auprès de responsables du PNR SE et de la Mosaïque SVP pour nous familiariser avec le territoire, les institutions, leur fonctionnement et leurs projets en cours.
	2) Sélectionner les (6) initiatives de développement à analyser.
	3) Mener des observations « préparées » et des entretiens exploratoires auprès d'informateurs clés (pour chaque initiative) afin d'identifier les acteurs et partenaires impliqués, accumuler des informations sur l'historique des initiatives, les actions menées, les réussites et blocages.
Travail effectif de terrain	4) Sélectionner les personnes à rencontrer (institutions acteurs ou partenaires des projets, personnes parmi le public-cible du projet à avoir participé et à ne pas avoir participé) et bâtir nos différents guides d'entretiens semi-directifs.
	5) Réaliser les entretiens semi-directifs et les observations.

Mais comme nous allons le voir, un terrain est toujours semé d'embûches, de rencontres spontanées, de bonnes surprises, de rendez-vous manqués, d'opportunités saisies ou non :

« Ainsi, la réalité de la pratique de terrain se résume plutôt à un ensemble de tâtonnements, de renoncements et de bricolages [...]. Le terrain c'est aussi un ensemble d'arrangements amicaux ou idéologiques avec certains acteurs dans le but ultime d'engranger le maximum d'éclairages sur l'objet d'étude adopté (de Certeau, 1990¹⁸⁴). La pratique du terrain se façonne à travers la rencontre de la personnalité et de la subjectivité du chercheur (Smith, 1999¹⁸⁵) dans un espace-temps bien donné avec un objet d'étude complexe et parfois difficile à appréhender. » (Guyot, 2008, p. 1)

¹⁸⁴ Certeau (de) M., 1990, *L'invention du quotidien : arts de faire*, Folio Essais, Paris, 345 p.

¹⁸⁵ SMITH L.T., 1999, *Decolonizing Methodologies: Research and Indigenous Peoples*, ZED Books: London.

> Les campagnes de terrain sur le PNR Scarpe-Escout

Habitant à moins de 50 Km du PNR Scarpe-Escout et ayant bénéficié de cours qui abordaient de près ou de loin ce territoire, il ne nous était pas complètement inconnu.

Notre premier contact décisif avec l'équipe technique du PNR a eu lieu au cours du premier (et unique) séminaire de la coopération, en mars 2013. Autant dans les moments formels que les temps informels (à l'instar de cette soirée conviviale dans le jardin de la gérante de l'APA Pandeiros¹⁸⁶. Les liens noués durant cette semaine ont été très avantageux. Cette rencontre privilégiée nous a permis de bien nous présenter, faire part de notre projet de recherche, des éléments dont nous pourrions avoir besoin et de l'aide que pourrait nous apporter l'équipe du parc. Les agents du parc ayant participé à ce séminaire nous ont toujours bien reçu, se sont montrés disponibles et très collaboratifs. Nous les en remercions vivement.

Parallèlement, une première phase d'entretiens exploratoires (voir tableau 23) auprès de responsables de pôles de l'équipe du PNR nous a permis de nous familiariser avec les différentes actions passées et en cours, leur approche du développement et leurs recours – de manière générale - à des dispositifs de participation.

Tableau 23 : entretiens ou conversations exploratoires auprès de l'équipe du PNR

Date de l'entretien	Pôles du PNR SE rencontrés	Thèmes abordés
23/11/2012	Pôle « mobilisation éco-citoyenne et communication » et Pôle aménagement du territoire et Paysage	L'évolution de la politique mobilisation éco-citoyenne du syndicat mixte du PNR
20/06/2013	Pôle développement	Les activités du pôle développement
20/06/2013	Ecogardes	Leurs missions/ relations avec les habitants du PNR
18/02/2014	Pôle aménagement du territoire et Paysage	Les dispositifs de participation dans le cadre du diagnostic et de l'élaboration de la charte de parc.

Les premières informations collectées nous ont permis de définir les trois initiatives étudiées (la filière bois-énergie, le programme Agriculture et zones humides et le développement du tourisme durable par la promotion d'éducteurs), et d'identifier les principaux acteurs, partenaires et publics-cibles.

Les principaux acteurs et partenaires institutionnels concernés pour chaque projet étant relativement peu nombreux et nous les avons (dans la mesure du possible¹⁸⁷) tous rencontrés. Ce n'est pas le cas des publics-cibles des projets pour qui il a fallu faire une sélection. Le tableau 24 qui suit récapitule brièvement les institutions et publics-cibles rencontrés.

¹⁸⁶ Parmi les convives à cette soirée se trouvaient entre autres 4 membres de l'ONG Rosa & Sertão, le directeur de l'ONG Funatura, le responsable du projet sur l'extractivisme des fruits du cerrado, 2 gérants d'UC, 2 agents du siège de l'IEF (à Belo Horizonte) ; mais aussi le directeur du PNR SE, deux responsables de pôle et une chargée de mission du PNR !

¹⁸⁷ Nous avons rencontré des difficultés à joindre et obtenir un RDV auprès de certaines personnes (de la Région NPDC, de l'Association Gîte de France, de la Commission agricole du PNR...). Après plusieurs tentatives et face au calendrier à respecter, nous avons abandonné le démarchage.

Tableau 24 : Institutions et public-cibles rencontrés par initiative du PNR SE

Initiatives étudiées	Acteurs et partenaires institutionnels rencontrés	Public-cible
Programme agriculture et zones humides	<p>9 institutions rencontrées¹⁸⁸ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PNR SE, pôle développement - PNR SE, pôle ressources & milieux naturels - Chambre d'agriculture NPDC - Agence de l'eau Artois-Picardie - Conseil départemental du Nord (service agriculture) - Conseil régional NPDC (service environnement) - Vet'el (société de service créée par les associations professionnelles vétérinaire du Nord) - GABNOR : Groupement des producteurs bio du Nord-Pas-de-Calais - SMAHVABE : Syndicat Mixte pour l'Aménagement - Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas- Escaut - ACE : Avenir Conseil élevage (société coopérative agricole) 	<p>Les éleveurs en polyculture-élevage des 35 communes du PNR éligibles au programme :</p> <p>17 agriculteurs rencontrés</p>
Tourisme durable : éductours	<p>4 institutions rencontrées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PNR SE, pôle développement - Office de tourisme de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut - Office de tourisme de Rieulay - Espace Info Energie de la Porte du Hainaut 	<p>Prestataires touristiques du PNR (hébergeurs, restaurateurs, gérant de centre de loisirs, etc.) ainsi que les délégués parcs¹⁸⁹ :</p> <p>5 délégués parcs</p> <p>12 prestataires touristiques</p>
Filière bois-énergie	<p>7 institutions rencontrées et 3 contactées¹⁹⁰</p> <ul style="list-style-type: none"> PNR SE, pôle développement CAD : Communauté d'agglomération du Douaisis CAPH : Communauté d'Agglomération Porte du Hainaut CCCO : Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière ONF : Office National des forêts 	<p>Agriculteurs du PNR SE et communes :</p> <p>16 agriculteurs rencontrés</p> <p>2 membres de la filière (SCIC¹⁹¹)</p> <p>5 délégués parcs</p>

¹⁸⁸ Nous avons parfois mené deux entretiens, auprès de deux personnes différentes d'une même institution (c'est le cas de la Chambre d'agriculture NPDC) ou mené deux entretiens avec les mêmes personnes à un an d'intervalle (c'est le cas avec la responsable du pôle développement du PNR). C'est pourquoi le nombre d'institutions et personnes du public-cible rencontrées ne correspond pas au nombre d'entretiens réalisés (tableau 24).

¹⁸⁹ Chacune des 55 communes du Parc (ainsi que les 7 ville-portes et 3 communes associées) désignent parmi les élus communaux deux représentants de la commune qui siègent au Syndicat des Communes intéressées. Ces 130 représentants sont appelés les délégués parc. La liste de novembre 2015 est disponible à cette adresse : http://www.pnr-scarpe-escaut.fr/sites/default/files/documents/trombino_sci_nov_2015_web.pdf (consulté le 17/09/2016).

¹⁹⁰ Les 3 dernières institutions de la liste ont été démarchées par téléphone pour obtenir un entretien. Le responsable de la CUMA, déçu du projet, n'a pas souhaité nous rencontrer. Quant à la COFNOR et Nord Picardie Bois, ce premier échange téléphonique nous a permis de récolter quelques informations et de convenir qu'un entretien semi-directif ne serait pas fructueux.

¹⁹¹ La Société Coopérative d'Intérêt Collectif "Bois-Energie des Terroirs" a été créée en 2011 pour permettre un rapprochement de tous les professionnels de la filière. Parmi les deux membres rencontrés, l'un est un agriculteur (non comptabilisé dans les 16 agriculteurs) et l'autre personne est propriétaire d'un gîte collectif (entre autres activités).

	CUMA de Pévèle (Coopérative d'utilisation de Matériel Agricole) <i>CUMA du Jard</i> <i>COFNOR : Coopérative forestière du Nord</i> <i>Nord Picardie Bois (Association interprofessionnelle de la filière bois)</i>	
--	---	--

Les guides d'entretiens ont été adaptés à chaque projet et groupe d'acteurs, mais conservent une trame commune. Nous avons donc sept guides d'entretiens semi-directifs adaptés aux:

- agriculteurs ciblés dans le cadre du programme agriculture et zones humides (annexe 5);
- partenaires et acteurs institutionnels concernés par le programme agriculture et zones humides (annexe 6);
- partenaires et acteurs institutionnels des éductours (annexe 7);
- prestataires touristiques participant aux éductours (annexe 8);
- prestataires touristiques ne participant pas aux éductours (annexe 9);
- délégués parcs (annexe 10);
- partenaires et acteurs institutionnels de la filière bois-énergie (annexe 11).

Comment sélectionner les personnes à rencontrer parmi les publics-cibles et quand stopper les entretiens ?

Pour le **programme « Agriculture et zones humides »** (AZH), nous avons pu obtenir de la part de la Chambre d'agriculture la liste¹⁹² des agriculteurs ayant souhaité prendre part au programme. Nous les avons appelé, les uns après les autres, en demandant un entretien, qui s'organisait généralement la semaine de l'appel ou peu après. À la fin de chaque entretien, nous demandions aux agriculteurs qui d'autres ils nous conseillaient de rencontrer. Le croisement des conseils des premiers rencontrés nous a aidé à sélectionner les prochains, et ainsi de suite. L'objectif était de varier les profils d'agriculteurs rencontrés : des « pro-parc » et des « anti-parc » ; des participants au programme et des non-participants, des syndiqués ou non syndiqués, etc. Nous avons stoppé les entretiens lorsque nous avons atteint un effet de « saturation ».

La saturation est à la recherche qualitative ce que la « représentativité de l'échantillon » est à la recherche quantitative. Le chercheur atteint la saturation de son enquête (ou d'une sous-partie de son enquête) lorsqu'il n'obtient plus d'informations nouvelles sur son sujet/sa question de recherche. Concrètement, après avoir rencontré « n » personnes, il arrive un moment où les informations collectées auprès des personnes « n+1 » et « n+2 » ne permettent pas de mieux comprendre le sujet, n'apportent pas de nouvelle version/interprétation/réaction au phénomène étudié. L'ensemble des entretiens déjà menés ont permis de suffisamment cerner les différentes facettes du phénomène ; et de nouveaux entretiens ne font que corroborer, mais rien agréger :

¹⁹² Cette liste de 18 agriculteurs renseigne leur nom, type d'élevage et nombre de bêtes, leur commune de rattachement, le numéro de téléphone et les activités auxquelles ils ont pris part en 2013 et 2014 parmi celles coordonnées par la Chambre d'agriculture (Diagnostic de gestion technico-économique, remplissage de fiche pâturage, suivi des parcelles et suivi vétérinaire avec Vet'el).

« Le chercheur vise le plus souvent ce que Glaser et Strauss ont appelé la saturation d'une catégorie, c'est-à-dire le fait que le phénomène auquel correspond la catégorie est à ce point bien documenté que l'analyse ou les nouvelles entrevues n'y ajoutent rien qui puisse le remettre en question. » (Paillé, 1994, p. 166)

Pour J.P. Olivier de Sardan, la saturation est une procédure fondamentale de la recherche qualitative pouvant attester de sa fiabilité :

« Quand donc peut-on mettre fin à la phase de terrain ? [...] En fait, on s'aperçoit assez vite quand, sur un « problème », la productivité des observations et des entretiens décroît. [...] Le principe de saturation est évidemment plus qu'un signal de fin : c'est une garantie méthodologique de première importance, complémentaire de la triangulation. » (Olivier de Sardan, 1995, p. 14)

Les agriculteurs étant également le public-cible du **projet de filière bois-énergie**, lors des entretiens, nous avons abordé les deux projets. Donc les agriculteurs mentionnés dans le tableau 24 (2^{ème} et 4^{ème} ligne) sont les mêmes et n'ont été interviewés qu'une seule fois, au sujet des deux projets. Ces entretiens semi-directifs ont duré entre 45min et 2h30 (avec une moyenne aux alentours d'une heure).

Nous avons également rencontré les principaux partenaires du PNR SE sur ce projet de filière-énergie. Ces institutions publiques et organisations privées ont été pré-identifiées lors des entretiens exploratoires avec la responsable de pôle (entretien du 20/06/2013), mises en évidence auprès du technicien du parc en charge de ce dossier (rencontré le 28/01/2014) et confirmées par l'analyse des documents collectés sur cette initiative. Enfin, de même qu'avec les agriculteurs, nous demandions à la fin des entretiens quelles personnes il nous conseillerait de rencontrer. Lors des derniers entretiens, les personnes que l'on nous conseillait de rencontrer avaient toutes été interviewées.

Quant aux représentants de communes (les délégués parcs), ils étaient également directement concernés par deux des trois projets (filiale bois-énergie et tourisme durable). Nous avons donc profité des délégués parcs à interroger au sujet des éducteurs, pour les questionner sur le projet de bois-énergie.

On l'a vu dans la présentation générale des **éducteurs**, les délégués parcs sont devenus des public-cibles de ces rencontres, au côté des prestataires de services touristiques. Par la collaboration de l'agent du PNR SE en charge de ce dossier, nous avons pu récupérer la liste des participants à chaque éducteurs, ainsi que le programme de ces journées. Le croisement de ces données nous a permis d'identifier :

- les communes ayant fait l'objet de ces éducteurs et dont les délégués parc sont venus,
- les communes ayant fait l'objet de ces éducteurs et dont les délégués parcs ne sont pas venus,
- les délégués parcs qui viennent sans que leur commune fasse l'objet de ces temps de rencontre,
- et enfin, par déduction, les communes non concernées par les éducteurs et dont les délégués n'ont pas participé à ces événements.

Nous avons rencontré des délégués parcs des deux premiers groupes qui sont à *priori* plus directement concernés par le projet : deux élus « qui participent » et trois « qui ne participent pas » à ces éducteurs. Nous aurions souhaité en rencontrer davantage pour atteindre l'effet de saturation mais avons eu du mal à entrer en contact avec ces élus communaux. Ils n'ont pas d'adresses mails ni de téléphone spécifiques associés à leurs responsabilités d'élus. Les secrétaires de mairie ne les

connaissent pas toujours, n'ont pas nécessairement leurs coordonnées personnelles, ou n'ont pas le droit de les diffuser. Nous leur demandions de repasser l'information, et envoyions en plus un mail de demande d'entretien à l'adresse générique des mairies. Ces mails restaient sans réponses pendant de longues semaines, aux termes desquelles nous devions nous concentrer sur l'obtention d'autres entretiens auprès d'autres personnes.

Parmi les données récupérées sur ce projet, nous avons eu accès à la *mail list*¹⁹³ de l'ensemble des prestataires touristiques connus du PNR SE. Couplée avec des documents relatifs à la charte européenne du tourisme durable et la liste des participants aux éductours, nous avons pu identifier:

- les 5 prestataires touristiques membres du groupe projet, c'est-à-dire, du petit groupe à la tête de l'organisation de ces journées éductour ;
- les prestataires touristiques qui participent (régulièrement ou non) à ces éductours ;
- les prestataires touristiques installés dans les communes où ont eu lieu les sorties, mais qui n'y ont pas participé.

Pour nous aider à prioriser les personnes à rencontrer, nous avons réalisé un questionnaire¹⁹⁴ papier distribué à la fin de l'éductour « Bon Secours...voir autrement ». Les participants pouvaient le remplir sur place et nous le remettre en main propre ou nous le renvoyer par la poste¹⁹⁵. Cela nous a permis de nous faire une idée des profils des participants (arrivés là par opportunité ou dans une démarche particulière ; les habitués des activités du parc et les primo-participants ; leurs attentes vis-à-vis de ces journées, ...). Nous avons pu prioriser ceux qui acceptaient de nous rencontrer (c'était une des questions du questionnaire). Mais aussi, ces premières questions permettaient de tester de peaufiner notre guide en vue des entretiens semi-directifs qui ont eu lieu de juillet à septembre 2015 (pour cette initiative).

Les responsables d'offices de tourisme rencontrés sont concernés par le projet à plusieurs titres. Leur territoire d'actions a été l'objet d'un ou plusieurs éductours. Un guide de l'office de tourisme de la Porte du Hainaut était l'animateur d'une visite prévue dans un éductour, et cet office est responsable de la gestion d'un Parc de loisirs qui a aussi fait l'objet d'une visite (toutes deux le 23/06/2015). Enfin, l'office de tourisme de Rieulay est également propriétaire d'un gîte (donc a également la

¹⁹³ Cette liste élaborée et entretenue par l'équipe du parc possédait en juillet 2015 le nom et adresse email de 166 personnes/institutions parmi des restaurateurs, hébergeurs, centres de loisir, lieu de culture, office de tourisme, ...

¹⁹⁴ Traditionnellement le PNR distribuait un questionnaire de satisfaction à la fin de chaque éductour. Pour cette rencontre, l'équipe du PNR a accepté que notre questionnaire remplace le leur, en contrepartie, nous leur avons transmis toutes les réponses aux questionnaires. Notre questionnaire comprenait 17 questions qui synthétisaient les sujets à aborder en entretien semi-directif (représentation d'un PNR, prise de connaissance de l'éductour, motifs de la participation, utilité de ces journées, ...). Le questionnaire est disponible en annexe 12.

¹⁹⁵ Nous avons mis à disposition des enveloppes pré-timbrées et libellées à notre nom. Nous avons eu 8 réponses rendues le jour même en main propre et zéro réponse par envoi postal (sur un total de 26 questionnaires distribués). Malgré le faible taux de réponses, cette démarche nous a permis d'obtenir des témoignages en plus de ceux (plus approfondis) issus des entretiens semi-directifs. Cette démarche était pour nous expérimentale et témoigne des tâtonnements inhérents aux jeunes chercheurs. Elle n'était pas indispensable. Nous y avons juste vu une opportunité de procéder autrement à la sélection des public-cibles à interviewer.

casquette d' « hébergeur »). Un agent de l'espace info énergie a également participé à un éductour en proposant une animation sur le thème des économies d'énergie dans les structures touristiques.

Quant aux observations menées directement en lien avec ces trois projets, elles sont récapitulées dans le tableau 25 ci-dessous. De manière générale, il s'agit d'observations préparées. Nous relevions tous éléments en lien avec les thématiques de notre étude (les mêmes que celles composant le guide d'entretiens semi-directifs). Notre identité était révélée (ou du moins pas cachée¹⁹⁶). Notre posture était plutôt celle d'observateur distancié, d'auditeur libre. Il nous arrivait de poser quelques questions pour mieux comprendre un élément évoqué en réunion par exemple, mais nous évitions de faire des commentaires, donner notre avis, etc. Nous préférons éventuellement aborder cela en entretien semi-directifs.

Tableau 25 : Observations réalisées dans le cadre des 3 initiatives du PNR SE étudiées¹⁹⁷

Initiatives :	Activités auxquelles nous avons participé pour y mener des observations	Date
Programme agriculture et zones humides (AZH)	Comité technique du programme AZH	12/05/2014
	Comité de pilotage du programme AZH	12/12/2014
	Commission agricole du PNR SE	15/10/2015
	Comité technique du programme AZH	26/04/2016
Tourisme durable : éductours	Eductour « Rumegies... Voir autrement ! »	25/06/2015
	Eductour « Bon Secours... Voir autrement ! »	09/04/2015
	Eductour « Raismes et Wallers... Voir autrement ! »	23/06/2015
	Réunion du groupe travail pour organiser un éductour	20/10/2015
Filière bois-énergie	Commission agricole du PNR SE	15/10/2015

¹⁹⁶ Lorsqu'il s'agissait de réunions avec « tour de table » nous nous présentions comme doctorante et disions quelques mots clés sur notre recherche. Concernant les éductours où il n'y a pas de tour de table en début de journée, nous saluons les personnes que nous connaissions déjà et nous nous présentions ponctuellement, aux autres personnes, au moment d'éventuelle conversation déclenchée au cours des visites.

¹⁹⁷ D'autres observations plus exploratoires ont été réalisées mais dans le cadre d'autres initiatives du PNR. Si elles nous ont permis de comprendre plus largement l'action du Parc, elles ne nous ont pas directement été utiles pour l'étude des 3 initiatives retenues, aussi, nous ne jugeons pas nécessaire de les mettre en avant ici.

> *Les campagnes de terrain sur la mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu*

La cotutelle de thèse impose la réalisation de minimum 12 mois de mobilité au Brésil, répartis sur la durée de la thèse (voir tableau 26). Plutôt que de réaliser cette mobilité en une seule fois, nous avons préféré privilégier les allers-retours entre nos deux terrains. Les informations collectées et premières analyses issues d'un terrain permettent d'éclairer le second et ainsi de suite. Ces croisements dynamiques permettent de faire ressortir les singularités et similitudes des territoires. La répétition de campagnes de terrain permet d'alterner phases de collecte et d'analyse des données, et ainsi d'identifier les éventuelles lacunes et imperfections de la méthode pour mieux y remédier. Conformément à la démarche ethnogéographique, revenir à plusieurs reprises - et sur des durées importantes - permet de renforcer les relations tissées avec nos informateurs clés, avec les acteurs rencontrés, bref mieux connaître les pratiques dans leurs territoires. Revenir plusieurs fois témoigne de l'investissement du chercheur qui ne fait pas que venir/prendre/repartir. Ainsi, nous avons pu tisser des liens personnels et rester en contact avec plusieurs des acteurs centraux de la mosaïque (même en étant en France) et ainsi étaler nos échanges et tisser des relations sur quatre années (2013-2016). La confiance ainsi créée facilite au passage l'accès à certaines informations.

Tableau 26 : Calendrier des séjours au Brésil

Séjours au Minas Gerais	Durée	Date	Répartition des activités	Financement de la mobilité
1	15 jours	Du 03/03/2013 au 16/03/2013	1 semaine de séminaire 1 semaine de visite des UC de la mosaïque	Région NPDC (coopération décentralisée) et Bourse ARCUS ¹⁹⁸
2	3 mois	Du 27/08/2013 au 24/11/2013	8 semaines à l'Université Fédérale du Minas Geras (UFMG) 5 semaines de terrain	Bourse ARCUS
3	4 mois	Du 15/05/2014 au 15/09/2014	1 mois à l'UFMG 3 mois de terrain	Bourse ARCUS
4	3 mois	Du 23/10/2015 au 21/01/2016	2 semaines à l'UFMG 10 semaines de terrain	Bourse REFEB ¹⁹⁹
5	2 mois	Du 22/10/2016 au 22/12/2016	2 semaines de terrain 6 semaines à l'UFMG	Programme de recherche « Richesse en partage ²⁰⁰ »

¹⁹⁸ Le programme ARCUS co-financé par le Ministère des Affaires étrangères et l'Europe est un programme de la coopération bilatérale France/Brésil dans le champ universitaire. Il vise à promouvoir les échanges académiques (de chercheurs, d'étudiants, création de double diplôme, promotion de la langue, etc.) Des bourses de mobilités étaient prévues pour inciter les étudiants de Master et Doctorat à développer des recherches sur le Brésil et notamment dans l'Etat du Minas Gerais, partenaire de la région NPDC.

¹⁹⁹ « L'Ambassade de France au Brésil a créé le programme REFEB en 2001 pour permettre aux jeunes chercheurs brésiliens de poursuivre leurs études en Sciences Humaines et Sociales (SHS) par un terrain de recherche au Brésil, à partir du Master 2. » d'après <http://www.ambafrance-br.org/Lancement-de-l-appel-a-candidatures-REFEB-2017>, consulté le 19/09/2016.

²⁰⁰ Ce programme de recherche franco-brésilien est financé par la Région NPDC et l'Etat du Minas Gerais. Mes deux directeurs de thèse et moi-même en faisons partie. Notre contribution s'appuie sur des questionnements de recherche très proches de notre sujet de thèse. Les matériaux de la thèse alimenteront les productions de ce programme et inversement. Un séjour par an de 10 jours, au Minas Gerais est pris en charge par ce

Comme pour le PNR SE, les premiers contacts avec les acteurs de la mosaïque SVP ont eu lieu lors du séminaire de la coopération organisée à Januária en mars 2013. Nous y avons rencontré et avons sympathisé avec plusieurs membres du Conseil de la mosaïque. La semaine qui a suivi nous avons visité plusieurs Unités de Conservation d'Etat (UC) en compagnie des responsables d'UC de l'IEF-MG (photo 21). Cette visite personnalisée (et non programmée !) a été une chance exceptionnelle d'avoir un premier aperçu de l'étendue, de la diversité et de la richesse culturelle, biologique,

Photo 21: Nous avons passé deux nuits dans la "casa do gerente" (maison du gérant), à l'entrée de la RDS Veredas do Acari



Auteure : L.M., le 11/03/2013

paysagère de la mosaïque. En une semaine, grâce à la collaboration des chefs d'UC de l'IEF-MG du bureau régional, nous avons pu découvrir : l'APA Pandeiros, l'APA Cocha Gibão, le RVS Rio Pandeiros, PE Veredas do Peruaçu, RDS Veredas do Acari, PE Veredas do Peruaçu, le Parc National Cavernas do Peruaçu et la TI Xakriabá. Nous remercions chaleureusement l'accueil et l'attention que nous ont réservés ces agents de l'IEF. Malgré notre portugais alors très bredouillant, ces temps de rencontre privilégiés nous ont permis de recueillir de nombreuses informations tant sur le territoire et la culture locale, que sur la mosaïque, ses UC, etc. Ces conversations étaient informelles et non enregistrées mais ont l'objet de notes précieuses. Cette première immersion nous a rapidement permis d'identifier les principaux acteurs et partenaires du territoire de la mosaïque et ceux impliqués dans les trois initiatives retenues : le projet Pandeiros, l'extractivisme des fruits du *cerrado* et le tourisme écoculturel de base conservacionniste.

Les publics-cibles de ces trois projets sont les habitants de la mosaïque SVP, principalement les populations traditionnelles rurales agricoles (voir une définition p.154), mais uniquement des communautés de l'APA Pandeiros et l'APA Cochá Gibão pour le projet Pandeiros. Le projet sur le tourisme se démarque néanmoins puisque certaines activités restaient ouvertes, voire visaient des habitants des villes (Januária, Chapada Gaúcha notamment). Les habitants rencontrés ont été interrogés sur les trois projets, mais nous changions l'ordre des questions selon le profil. Par exemple, en sachant à l'avance qu'ils avaient participé à une des 3 initiatives, nous commençons par aborder celle-ci et finissons sur les deux autres. L'objectif était de savoir de quels projets ils avaient connaissance (ou le plus connaissance), en quoi cela consistait d'après eux, comment ils obtenaient des informations, qu'est-ce qui les ont motivés à s'impliquer ou non, de quelle nature était leur implication, quels sont les impacts ressentis et avérés de leur implication, ... Outre les initiatives, une série de questions portait sur la Mosaïque (et l'APA Pandeiros lorsque les habitants habitaient sur ce territoire). Nous cherchions à savoir ce qu'ils comprennent de la nature, rôle et fonction de ce

programme (2016/2017). Nous avons demandé à décaler la date de retour pour rester deux mois et éviter l'achat d'un autre billet d'avion pour la mobilité de cotutelle.

territoire-outil de développement territorial, s'ils ont été impliqués à sa création (diagnostic de territoire, groupe de travail...) et à leur gestion (participation aux Conseils de gestion).

L'identification des « bonnes personnes » à rencontrer (parmi les habitants) a pu se faire grâce à des informateurs clés, aussi appelées « personnes ressources » :

« Tout aussi indispensable et long apparaît ce travail de dénichage des personnes ressources, qui sans être marquées forcément par un statut ou une profession, vous emmènent dans les mailles du substrat territorial. Faute d'une telle immersion ou d'une compréhension de cette complexité, le système d'acteurs et le construit territorial qui en résulte peuvent rester incompris et hermétiques à toute personne qui leur sont étrangères. » (Glon, 2007, p. 10)

C'est le cas d'une femme habitant à proximité de la Ville Pandeiros. Nous la nommeront « *notre amie* » pour préserver son identité ; bien qu'elle ne nous l'ait pas demandé expressément et que les informations à son sujet permettraient à qui connaît le territoire de l'identifier. Membre de l'équipe de l'IEF au sein du Refuge de la vie sylvestre, nous l'avons rencontré dès notre tout premier séjour. Seule femme de l'équipe, elle a rapidement apprécié ma compagnie féminine. Nous avons tissé des liens d'amitiés et sommes encore aujourd'hui en contact. Elle nous a hébergé chez elle durant une semaine, à sa demande, lors de notre quatrième séjour. Cette personne a eu un rôle phare à plusieurs reprises dans nos campagnes de terrain.

Concernant le projet Pandeiros, elle nous a listé de mémoire l'ensemble des communautés de l'APA Pandeiros concernées par le projet. Elle nous a indiqué le nom des représentants des communautés²⁰¹ et nous a précisé ceux qui étaient plutôt contre le projet et en conflit avec l'IEF et ceux plutôt favorables au projet et en bonne entente avec l'institution qui en avait la charge. Nous avons rencontré plusieurs de ces habitants-représentants (ou en leur absence, un parent ou autre villageois informé). Lors du 2^{ème} séjour, « *notre amie* » nous a conseillé un moto-taxi (informel, son père ou son frère) avec qui nous allions, à l'improviste, jusqu'aux villages pour y mener nos entretiens. Le téléphone portable ne passe pas dans cette région et rares sont les personnes à avoir une connexion internet (souvent mauvaise) et une adresse email. Les téléphones fixes ne sont pas non plus disponibles dans toutes les maisons. Lors du 3^{ème} séjour, des habitants ont été interviewés là où nous logions (siège de l'IEF du Refuge de la vie sylvestre), lorsqu'ils s'y rendaient à l'occasion d'une réunion de la coopérative par exemple. D'autres - ceux habitant dans la ville Pandeiros - ont été interviewés chez eux, où nous nous rendions à pied (30 min sous un soleil de plomb entre 35 et 45°C). Les entretiens duraient entre 1h et 2h et étaient enregistrés. Lors de ces premiers entretiens semi-directifs, nous évoquions d'abord le projet Pandeiros, puis les deux autres initiatives étudiées.

²⁰¹ Au Brésil, les communautés rurales (réparties dans les municipalités) sont incitées par le gouvernement à s'organiser et être reconnues (donc répertoriées) en associations communautaires. Faute de quoi, les habitants de ces communautés n'auront pas accès à certains services sociaux publics (pensions de retraite ou aides à la maternité par exemple) ou privés (les syndicats agricoles). Ces associations communautaires sont un interlocuteur privilégié entre le pouvoir local (la municipalité) et les habitants. Les habitants qui ont fondé une association votent pour définir un président, un secrétaire et un trésorier. Des réunions (souvent mensuelles) ont lieu pour informer (faire remonter ou descendre des informations des habitants à la municipalité) évoquer et résoudre des problèmes, faire part de projets, organiser des événements culturels, etc. (d'après nos entretiens avec différents présidents d'association et observation lors d'une réunion mensuelle de l'association de la ville Pandeiros (le 08/11/2015).

La plupart n'ayant jamais entendu parler (donc ni participé) au projet sur le tourisme, d'autres entretiens ont dû être réalisés auprès d'autres personnes.

Pour identifier les publics-cibles à interviewer au sujet de l'initiative de développement du tourisme éco-culturel de base communautaire, nous avons commencé par participer aux activités et mener des observations. Nous en profitons pour lister les personnes présentes et identifier les différents profils. Par exemple, concernant une des activités - la semaine de découverte et de test d'un itinéraire touristique du 17 au 23/11/2015²⁰² - plusieurs personnes ont été interviewées durant les temps *off* de cette activité à laquelle nous avons participé (à midi, le soir, dans le bus...). Généralement, dès que possible, nous demandions l'accès à la liste des personnes participant aux différentes activités liées à cette initiative. Concernant les formations de guides environnementaux, à partir de cette liste nous avons pu sélectionner et contacter tous ceux du noyau Pandeiros²⁰³ par mail et/ou téléphone. La plupart habitaient à Januária où nous les avons rencontrés.

Pour conduire ces différents entretiens semi-directifs, deux guides d'entretiens modulables²⁰⁴ ont été élaborés : l'un pour interroger les partenaires et acteurs institutionnels et l'autre pour les publics-cibles des 3 initiatives étudiées. Ils sont disponibles dans les annexes 13 et 14.

²⁰² Ces entretiens semi-directifs et autres conversations informelles ont eu lieu durant les temps *off* entre deux visites ou dans le mini-bus.

²⁰³ Pour rappel, la mosaïque est subdivisée en 3 *núcleos* (noyaux) pour des questions d'organisation des projets et autres activités de la mosaïque. Face à l'étendue du territoire, nous focalisons notre enquête de terrain sur le noyau Pandeiros, qui correspond par ailleurs au territoire concerné par le projet Pandeiros (le seul des 3 sélectionnés qui n'est pas porté par la mosaïque SVP).

²⁰⁴ Dans le guide d'entretien la question était formulée de manière générale, par exemple : « *quand et comment avez-vous entendu parler du projet X la toute première fois ?* ». Et avant l'entretien, nous écrivions au crayon de bois « tourisme écoculturel » au-dessus de ce « X » si nous interrogeons des habitants ayant participé à ce projet. De cette façon nous n'avons pas eu à refaire un guide d'entretien pour chaque initiative.

Le tableau 27 ci-dessous récapitule pour chacune des initiatives étudiées, les institutions et publics-cibles que nous avons rencontrés :

Tableau 27 : Institutions et public-cibles rencontrés sur le territoire de la Mosaïque Sertão Veredas Peuraçu

Principale initiative abordée	Acteurs et partenaires institutionnels rencontrés	Public-cible
Projet Pandeiros	2 institutions : SEBRAE : Service Brésilien d'Appui aux Micros et petites entreprises EMATER : Entreprise d'Assistance Technique et d'Extension Rural du Minas Gerais	Habitants ruraux / agriculteurs familiaux : 23 personnes (ayant participé ou non à ces projets)
Extractivisme fruit <i>Cerrado</i>	3 institutions: COOP SV : Coopérative Sertão Veredas COOPAE : Coopérative des petites producteurs agro-extractivites de Pandeiros CAA : Centre d'Agriculture Alternative	
Tourisme de base communautaire	3 institutions: Institut Rosa et Sertão : coordinateur du projet ONG Casa Comun (consultant en charge du développement de certaines activités du projet)	Habitants / prestataires de tourisme : 15 personnes (ayant participé à au moins une activité du projet)
10 acteurs et partenaires institutionnels rencontrés		
La mosaïque en général (trois projets abordés également)	IEF – ERAMSF ONG FUNATURA ONG World Wild Fund Brésil CARITAS Municipalité de Jánuarua Municipalité de Bonito de Minas Municipalité de Cônego Marinho	Municipalité de Chapada Gaúcha CIMVALES : Consorcium intermunicipal du nord du Minas de développement régional des vallées du Carinhanha, Cochá, Peuraçu, Japoré et du São Francisco Institut Pauline Reichstul

Pour mener des observations participantes, nous nous tenons informés des actions en cours sur le territoire de la mosaïque. Pour ce faire, nous avons demandé aux membres du conseil de la mosaïque d'intégrer notre adresse email à leur **mail list de diffusion**. De cette façon, nous sommes directement informés de la tenue d'un prochain conseil de la mosaïque, de l'organisation d'un nouveau groupe de travail, de la publication d'un rapport, de l'organisation d'une mobilisation contre certains projets, d'une formation liée aux initiatives étudiées, etc. De plus, nous consultons régulièrement le blog de l'Institut Rosa et Sertão et la coopérative Sertão Veredas, (respectivement coordinateurs des projets de tourisme éco-culturel et d'extractivisme), qui annoncent leur différentes activités.

Le tableau 28 qui suit récapitule les activités auxquelles nous avons participé et pu mener des observations.

Tableau 28 : Observations réalisées sur le territoire de la Mosaïque Sertão Veredas-Peuraçu

Initiative(s) concernée(s)	Activités auxquelles nous avons participé pour mener des observations	Date
La mosaïque en général (extractivisme et tourisme)	14 ^{ème} Conseil de la mosaïque	26 et 27/09/13
	17 ^{ème} Conseil de la mosaïque	26/06/2014
	Formation sur le montage de projets participatifs	19/08/2014
	Réunion de l'association communautaire Pandeiros	08/11/2015
	23 ^{ème} Conseil de la mosaïque	10 et 11/12/15
Projet Pandeiros	Conseil de gestion de l'APA Pandeiros	23/20/2013
	Conseil de gestion de l'APA Pandeiros	12/11/2015
	Intervention de l'IEF auprès d'un habitant et une association communautaire de l'APA Pandeiros	07/12/2015
Extractivisme fruit Cerrado	Réunion mensuelle de la COOPAE	06/11/2013
	Réunion de diagnostic sur la filière extractive (projet complémentaire de la FUNATURA)	02/07/2014
	Récolte d'orange chez un extractiviste avec la COOP SV	24/07/2014
	Réunion mensuelle de la COOPAE	03/09/2014
	Réunion mensuelle de la COOPAE	04/11/2015
Tourisme de base communautaire	Réunion de présentation de la formation de guides environnementaux	25/07/2014
	Festival « rencontre des peuples »	27/07/2014
	Groupe d'habitants du noyau Sertão Veredas découvrent les produits de la COOPAE	10/11/2015
	Découverte et test de l'itinéraire touristique de la mosaïque par un groupe d'habitant du noyau Pandeiros et Peruaçu	17 et 23/11/15

Pour résumer (quantitativement) ces différentes campagnes de terrain menées en France et au Brésil, le tableau 29 qui suit indique le nombre d'entretiens (de toutes natures) et d'observations que nous avons réalisés :

Tableau 29 : Synthèse quantitative des entretiens et observations réalisés sur nos deux terrains

	Parc naturel régional Scarpe-Escaut	Mosaïque d'aires protégées Sertão Veredas-Peruaçu		
Entretiens exploratoires	10	14	TOTAL des deux terrains	
Entretiens de fond (semi-directif)	63	55		
Conversations informelles	6	18		
Total entretiens	79	89		168
Total observations	13	17		30

2.2.4 Quelques biais et autres limites de nos campagnes de terrain

Dans ce paragraphe nous souhaitons évoquer quelques obstacles et complications rencontrés lors de nos recherches de terrain et les biais induits sur la recherche.

> *Quelques spécificités marquantes du terrain brésilien*

Nous l'avons plusieurs fois évoqué, nous parlions très peu **le portugais** au commencement de notre recherche. Cela nous a certainement fait passer à côté d'informations lors de rencontres d'acteurs, et a limité la subtilité de la formulation de nos questions (vocabulaire adéquatement choisi, adaptation de notre registre en fonction du profil des interviewés, etc.). Toutefois nous avons veillé à nous servir de cette caractéristique en notre faveur comme l'évoquent Blanc et Chadoïn (2015, p. 14) : « *une connaissance moyenne de la langue est une faiblesse que le chercheur peut transformer en ressource stratégique pour obtenir davantage d'explications.* »

Notre étiquette d'« **étrangère** » était parfois mise en avant pour décrocher des entretiens. Nous nous présentions au téléphone comme « chercheuse française étudiante à l'Université Fédérale du Minas Gerais » (UFMG). Ce n'est pas tous les jours que l'on croise une femme française, et chercheuse, dans le nord du Minas Gerais. Ça sonne exotique et attise les curiosités. Quant à l'UFMG, cette prestigieuse université fédérale apporte du sens à notre présence dans le nord du MG et met plus en confiance. Le fait d'être une **femme seule**, dans un coin assez reculé du Brésil, créait une sympathie et un certain respect. En ajoutant à cela la gaieté brésilienne et le sens de l'accueil des *Mineiros*, je ne compte plus le nombre de fois où l'on m'a proposé de l'aide, accueillie et rendu service ! De cette façon j'ai à plusieurs reprises été hébergée chez des habitants ou acteurs institutionnels de la mosaïque. Lors des entretiens semi-directifs, on m'a invité à rester déjeuner, on m'a préparé des jus de fruits frais pour me faire découvrir les spécialités du *Cerrado* ou offert un café accompagné des traditionnels biscuits de manioc. Tous ces instants de partages sont autant d'occasions de mieux connaître la culture locale, mieux connaître nos interlocuteurs, leurs valeurs, leurs pratiques quotidiennes, mais aussi leur histoire personnelle et leurs opinions. Finalement, être une femme étrangère au Brésil ne m'a pas desservi sur le terrain, ou du moins, nous ne l'avons pas ressenti. À l'inverse, il nous semble que cela nous a permis à quelques moments de passer moins inaperçue, de retenir un peu plus l'attention, ce qui est bénéfique lorsque nous sommes en attente par ailleurs de documents, d'entretiens, d'aide pour effectuer un déplacement ...

Parmi les difficultés rencontrées dans le nord Minas, on ne peut oublier la question des **déplacements**. À part quelques tronçons goudronnés aux alentours de Jánuaría et Chapada Gaúcha, le territoire de la mosaïque est essentiellement desservi par des pistes de sable et cailloux rendant la

Photo 22 : Les UC de la mosaïque sont desservies par des pistes de sable peu rassurantes



Auteure : L.M., le 26/10/2013

circulation très difficile et lente²⁰⁵. Dotées de peu de panneaux de signalisation, peu de stations d'essence, et étant en mauvais état, nous ne nous sentions pas en confiance pour nous y aventurer seule (photo 22). Les grands déplacements d'une ville à l'autre étaient fait soit en bus (non sans problème : pas d'horaires fiables, tombent en panne sur la route, ...) soit en covoiturage avec des agents de l'IEF ou autres acteurs de la Mosaïque. Nous n'étions pas autonomes dans nos déplacements. Pour nous rendre à certains entretiens nous avons aussi bénéficié de l'aide de l'IEF-MG, mais l'agent est resté avec nous lors de l'entretien, ce qui sans aucun doute impactait le discours de l'interviewé !

Nous pouvons également évoquer quelques **complications administratives**. Il faut savoir qu'au Brésil faire des recherches en contact avec des personnes, et faire des recherches dans des espaces protégés est soumis à autorisations. Les premières dépendent de l'UFMG et son Comité d'éthique (COEP : *Comitê de Ética em Pesquisa*²⁰⁶) et les secondes de l'IEF-MG. Ces démarches ont été très chronophages et non sans impact sur la recherche. Par exemple, le courrier de présentation de la recherche que le chercheur doit faire signer pour accord à chaque personne interviewée peut embarrasser les personnes qui ne savent pas lire ou encore inquiéter voire inhiber le discours des personnes du fait de cette démarche si « formalisée » et qui peut apparaître comme engageante.

> *Quelques spécificités marquantes du terrain français*

Sur le terrain du PNR SE, les principales difficultés ont été **l'obtention de certains rendez-vous**. Malgré plusieurs mails envoyés sur les adresses personnelles et professionnelles, des appels téléphoniques sur plusieurs lignes et surtout un courrier manuscrit arpenté des logos de l'université et de notre laboratoire de recherche, nous n'avons pas pu rencontrer le co-président de la commission agricole du PNR dans le temps imparti au terrain en Scarpe-Escaut. Il faut dire que cette personne a de nombreuses responsabilités la rendant de fait, peu disponible. Il est un des acteurs phare de la filière bois-énergie. Sur ce même projet, nous n'avons pas pu rencontrer le responsable du dossier auprès du conseil régional NPDC. Nous l'avons contacté sans relâche pendant plusieurs semaines, puis nous avons appris que ce dernier était en congé maladie longue durée. Sans pour autant remettre en question l'ensemble de l'enquête, ces rendez-vous manqués nous semblent regrettables.

Ici, notre statut de femme ne nous semble pas avoir été influent, dans un sens comme dans l'autre. Contrairement à l'UFMG où les étudiants de Master recherche et de Doctorat se font appeler et s'identifient (en dehors de la seule sphère académique) comme des « chercheurs », en France, le terme nous a semblé moins utilisé²⁰⁷. Dans de ce contexte, je n'étais pas à l'aise pour **me présenter** comme chercheuse lors des tours de table de réunions au PNR par exemple. Je disais plutôt « doctorante » ou « étudiante en doctorat ». Au téléphone la situation est différente. Si je souhaitais crédibiliser ma démarche (lors d'un appel à une institution importante telle que la région) je me

²⁰⁵ Il s'agit là de l'un des problèmes majeurs pour le développement de ce territoire isolé. Cela a été mis en évidence dans le diagnostic de territoire du Plan de développement territorial (PDTBC) de la mosaïque SVP. Un projet, « la route des parcs » est prévue par le PDTBC mais n'a jusque-là pas abouti, faute de moyens financiers et de mobilisation politiques notamment.

²⁰⁶ Comité de l'éthique en recherche (traduction de l'auteure).

²⁰⁷ En France, les chercheurs sont les personnes occupant un poste de recherche : Professeur, Maître de Conférences, Ingénieur de recherche, etc.

présentais comme « chercheuse à l'université de Lille 1 » et lorsqu'il s'est agit de démarcher des agriculteurs, nous avons plutôt joué la carte de l'« étudiante ». Les étudiants bénéficient à notre sens d'une aura plus sympathique, leur travail est pour l'université, il faut les aider à faire leur « exposé ». On m'a une fois souhaité en sortant d'un entretien « *bon courage pour votre devoir, enfin votre exposé...* » avec néanmoins un ton peu assuré. Le doctorat et la thèse, ne parlent pas à grand monde. À plusieurs reprises les acteurs rencontrés retenaient (malgré nos explications) que j'étais **une stagiaire du PNR** et que cette recherche était commanditée par le PNR. Lorsque nous le constatons, nous prenons grand soin de rectifier la situation et d'expliquer de nouveau notre statut et démarche. Il n'est pas impossible que cette confusion autour du doctorat et de la thèse, (et en conséquence l'idée construite par nos interlocuteurs, sur nous) ait impacté leur regard sur notre travail et donc leurs témoignages.

Mais les plus grandes difficultés de cette recherche, indépendamment de nos terrains, résultent dans l'épreuve du doctorat en lui-même. Il y aurait beaucoup de choses à dire, mais la plus marquante est peut-être la solitude du chercheur.e face à ses pensées. Si les directeurs de thèse et interactions avec divers collègues de laboratoire amenuisent un peu la situation, il demeure que c'est un travail qui nécessite beaucoup d'autonomie, de prises de choix, de tâtonnement, et autre « *saut dans le bain* » comme nous le répétaient nos collègues. Etre doctorant, c'est être chercheur débutant, c'est découvrir, essayer, faire des maladresses. Notre apprentissage n'est pas sans laisser de marques sur les matériaux collectés. Les entretiens menés en début et en fin de recherche ne sont pas tout à fait menés par la « même personne » tant de telles expériences de terrain ethno-géographique bousculent tout individu, surtout non-initié.e.

2.2.5 Le traitement des données (post-collecte)

Nous avons évoqué les données que nous recherchions, les outils que nous utilisons et la façon dont s'est déroulée la collecte des données : et après ? Le présent paragraphe présente le « traitement », l'usage que nous faisons de ces données.

Par « traitement des données », nous entendons toutes les étapes qui succèdent à leur collecte : leur tri, classement, transformation, stockage et analyse. Nous pensons peu intéressant de détailler la façon dont nous avons organisé l'arborescence de nos dossiers informatiques et papiers relatifs à cette thèse ; ni notre usage de différents supports de stockage (une clé USB lors des déplacements en entretien, un disque dur externe pour les sauvegardes régulières de notre travail couplé à un espace de stockage en ligne avec sauvegarde continue). Nous préférons ici nous attarder sur la **transcription des entretiens** (matériaux au cœur de notre corpus recherche) et la **méthode d'analyse des données**.

Le processus d'analyse des données est *la* « boîte noire » de beaucoup de recherches, et notamment de recherches qualitatives en sciences humaines et sociales. Il est très difficile de savoir très précisément, comment un chercheur s'y est pris pour mener l'analyse de ses matériaux « qualitatifs » (entretiens, documents, observations...). « *Avec son cerveau* » m'a-t-on déjà répondu amicalement en séminaire. Les thèses, rapports de recherche, articles scientifiques évoquent les types d'entretiens, les guident et au mieux la catégorie de traitement du corpus (« analyse de discours » par exemple) ; mais sans revenir sur la chaîne d'actions précises que cela a nécessité. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter quelques thèses (de mes propres laboratoires par exemple), on y rencontre des chapitres méthodologiques (plus ou moins fournis), mais dont la question de

« l'analyse » des données est quasi inexistante. Nous le regrettons et pensons que cela dessert les recherches qualitatives qui continuent d'être incriminées, pour manque de rigueur, notamment (Guyot, 2008).

Mais vouloir être rigoureuse et transparente dans sa démarche de recherche ne signifie pas nécessairement avoir une vision archi protocolaire, rigide et « froide » de la science et des méthodes scientifiques. Nous sommes plutôt en faveur du respect d'un certain nombre de principes fondamentaux, mais à appliquer avec souplesse, de manière adaptée (interprétée) selon la question de recherche, les spécificités du terrain, les moyens à disposition, les opportunités, etc.²⁰⁸ Pour aller même plus loin, nous pensons qu'il existe toujours (du moins en sciences sociales qualitatives) un écart notable entre le protocole, mis en place théoriquement depuis son cabinet de recherche, et ce qui est possible et même souhaitable de réaliser une fois sur place, sur le terrain. Avec S. Guyot nous reconnaissons -voire revendiquons- les bricolages nécessaires et fructueux. Par conséquent nous souhaitons les exposer pleinement lorsque nous abordons notre méthodologie de recherche :

« Objectiver les bricolages et les petits arrangements du terrain permet d'apporter un éclairage sur ce qui fait la réalité et le quotidien de beaucoup de géographes sur le terrain. Une telle démarche peut apparaître en parfait décalage avec la norme académique. Pour moi, il s'agit plutôt de contribuer à une meilleure compréhension du terrain et de ses rugosités » (Guyot, 2008, p. 1).

Un sentiment de reconnaissance et de « dette » alimente très probablement notre intention de restitution transparente de nos procédures de recherche comment l'évoque I. Lefort :

Le terrain, quel que soit son éloignement physique ou culturel, a toujours à voir avec l'étrangeté : où qu'il soit, le chercheur géographe est en position d'extériorité et donc d'hospitalité, toujours assujéti à des situations d'accueil et de réception. [...] Cette dette s'exprime envers les proches (sacrifices personnels et pécuniaires parfois), mais également envers tous ceux qui, sur le terrain, ont permis la familiarisation, les contacts, la connaissance fine... Tous ceux qui ont permis que le chercheur s'acclimate, s'immerge, qu'il apprivoise la bonne distance, la bonne focale, la bonne échelle, qu'il acquiert la familiarité nécessaire à sa compréhension de l'ensemble. La dette et son sentiment se traduisent par le souhait de restituer à la communauté scientifique comme aux groupes/sociétés qui ont reçu et accueilli. (Lefort, 2013, p. 474)

> *La transcription des entretiens*

Notre corpus d'entretiens n'est pas homogène. Une moitié est faite dans notre langue maternelle et l'autre dans une langue que nous avons apprise au fur-et-à-mesure de notre recherche. Des entretiens ont été enregistrés, d'autres non. Enfin, il faut reconnaître que nous avons été débordés par le nombre d'entretien réalisés : 168 !²⁰⁹.

²⁰⁸ La sérendipité, en tant qu'état d'esprit, attitude alerte du chercheur, nous intéresse particulièrement ; mais nous ne traiterons pas ici de ce vaste sujet.

²⁰⁹ En retirant les 24 conversations informelles (ces conversations spontanées ont pu durer 10min comme 2h. Elles se sont bien souvent révélées autant voire plus enrichissantes pour obtenir des informations que des entretiens semi-directifs « formels »), on comptabilise 144 entretiens qui ont duré entre 45min et 2h30 (à l'exception de 6 qui ont eu lieu par téléphone et ont duré moins de 20min).

D'expérience, pour la transcription d'entretiens réalisés dans sa langue natale, sans l'aide d'outils adaptés, il faut compter 4h de transcription pour 1h d'entretien. Grâce à l'usage d'un logiciel de diction (*Dragon naturally speaking*) et d'un logiciel d'aide à la transcription (*Sonal*) nous avons réduit ce temps par deux. Pour les entretiens en portugais, l'effort est plus important. La qualité des enregistrements ne permet pas toujours de bien comprendre les mots dès la première écoute, certains mots de vocabulaires nous sont inconnus et nécessitent d'interrompre la transcription pour en comprendre le sens et trouver une traduction adéquate. Car pour plus de facilité au moment de l'analyse de ces entretiens, nous les traduisons en français au moment de la transcription. Outre le fait que nous maîtrisions insuffisamment l'expression écrite en portugais, notre logiciel de diction, ne reconnaît que le français. Cet exercice est très laborieux. Et malheureusement nos conditions financières ne nous permettaient pas d'employer quelqu'un pour réaliser cette tâche. Le temps passant, les entretiens enregistrés, mais non transcrits se sont accumulés. Face à cette situation, nous avons décidé d'ajuster notre protocole et d'améliorer notre prise de note des réponses des personnes interviewées, mais aussi de mettre au propre ces notes et de faire un compte-rendu de l'entretien le jour même. Ce dernier évoque tant les conditions de la rencontre, nos premières impressions générales, que les contributions de ce témoignage aux différentes questions de recherche (c'est donc déjà une pré-analyse, « à chaud »). De cette façon, nous pouvions nous permettre de ne pas avoir à transcrire l'intégralité de chaque entretien.

Les entretiens les plus utiles et riches d'informations pertinentes ont, eux, systématiquement été transcrits. D'autres ont été transcrits partiellement, enfin, un dernier lot a fait l'objet de réécoutes ponctuelles, avec prise de notes complémentaires.

> *L'analyse des données*

Dans un article de 2010 publié dans la revue *Recherches Qualitatives*, le sociologue Christophe Lejeune distingue trois principales méthodes²¹⁰ d'analyses couramment employées dans les recherches qualitatives de sciences sociales : l'analyse de contenu, l'analyse de discours et la méthode par théorisation ancrée. Ce sont la nature de nos questionnements de recherche, les caractéristiques de notre corpus ainsi que nos partis pris de chercheur, qui orientent le choix de notre **méthode** (l'analyse qualitative de contenu) et les **techniques** d'analyse des données (l'analyse thématique, par usage d'un logiciel « réflexif »).

Comme évoqué certains de nos entretiens ont pu être enregistrés ce qui nous donne accès aux phrases précisément formulées par nos informateurs. Tandis que d'autres entretiens n'ont pu l'être et ont fait l'objet de prises de notes non exhaustives. Si certaines phrases ont pu être relevées avec précision, d'autres ont dû être reformulées par nous-même. Enfin, un troisième lot d'entretiens (et non des moindres) a été réalisé en portugais mais transcrits en français. Ces phrases de nos interlocuteurs sont nécessairement déformées par la traduction. **Nos matériaux sont donc fortement hétérogènes et il est dès lors inopportun de vouloir faire un traitement quantitatif** (une étude systématique et assistée par ordinateur) à l'instar de la lexicométrie, concordance, automate²¹¹... qui permettent par exemple de compter les occurrences d'un terme ou d'une expression ; identifier les associations d'idées de l'informateur, etc. Ces techniques de traitement

²¹⁰ L'auteur parle plutôt de « technique ».

²¹¹ Voir Lejeune, 2010, disponible sur <http://orbi.ulg.ac.be/handle/2268/61098> (consulté le 20/09/2016).

statistique de données textuelles relèvent de **l'analyse de discours**. Par cette méthode, les chercheurs s'intéressent à « *comment on parle* » (Lejeune, 2015). Le postulat de l'analyse de discours est que « *le discours comporte les traces des conditions (sociales) de son élaboration (en particulier, via l'engagement du locuteur dans son discours)* » (Lejeune, 2014, p. 21).

Pour l'analyse de nos données, nous optons plutôt pour **l'analyse de contenu**, qui consiste à analyser « *de quoi on parle* » (Lejeune, 2015). Elle porte moins d'importance à la linguistique des textes. L'épistémologue Alex Mucchielli (2009) distingue deux « *grands genres* » d'analyse de contenu : les analyses quantitatives et les analyses qualitatives :

« [L'analyse de contenu est] un terme général désignant un ensemble de méthodes d'analyses de documents, le plus souvent textuels, permettant d'explicitier le ou les sens qui y sont contenus et/ou les manières dont ils parviennent à faire effet de sens. [...] Les méthodes qualitatives [d'analyse de contenu] reposent, quant à elles, sur des opérations plus purement idéelles qui s'exercent soit sur les éléments d'un document soit sur un ensemble de documents. Ce travail est essentiellement destiné à expliciter in fine la ou les significations exactes du document ou des documents. » » (Mucchielli, 2009, p. 36)

Parmi les analyses de contenu qualitatives se distinguent plusieurs pratiques ou méthodes. Deux ont retenu notre attention : l'analyse par théorisation ancrée et l'analyse thématique. Ayant pris connaissance que tardivement²¹² de l'analyse par théorisation ancrée, notre recherche était déjà trop avancée pour mettre complètement en place cette méthode itérative. Nous avons eu recours à **l'analyse thématique**, qui est considérée comme « *la plus simple des analyses de contenu* » (Mucchielli, 2009, p. 283). Dans leur ouvrage intitulé « *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* », Pierre Paillé et Alex Mucchielli (2012) consacrent leur chapitre 11 (soit 84 pages !) à en expliquer les rouages. Il s'agit pour eux d'un « *outil précieux* » pour une première expérience de recherche (*ibid.* p.231). L'opération centrale consiste en :

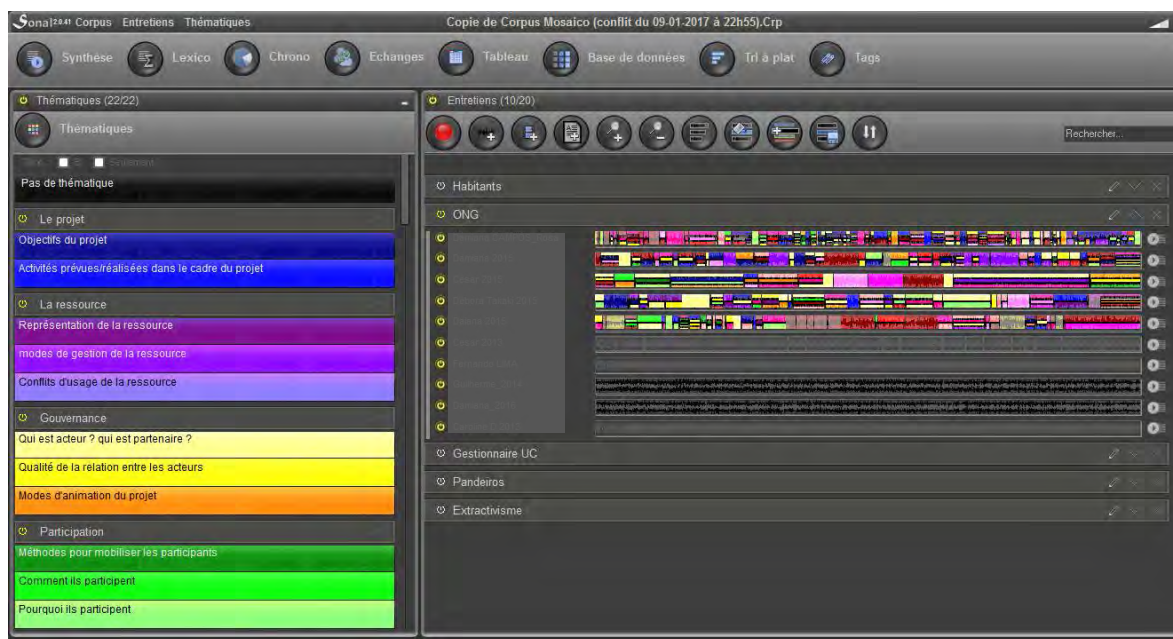
« la transposition d'un corpus donné en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé et ce, en rapport avec l'orientation de la recherche (problématique). L'analyse thématique consiste, dans ce sens, à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus, qu'il s'agisse d'une transcription d'entretien, d'un document organisationnel ou de notes d'observation. » (Paillé et Mucchielli, 2006, p. 232)

Concrètement, nous avons défini plusieurs-thèmes et sous-thèmes qui composent notre grille d'analyse thématique (tableau 30). Cette grille est unique et a été utilisée pour les six initiatives de développement étudiées (françaises comme brésiliennes). Ces thématiques renvoient à notre problématique de recherche, à « *l'ensemble des questions auxquelles la recherche doit répondre* » (Mucchielli, 2009, p. 205) et à nos hypothèses. Une partie d'entre-elles sont les mêmes que nos guides d'entretiens, tandis que d'autres nous sont « apparues » lors de la

²¹² C'est lors d'une conférence de recherche le 27/05/2015 que j'ai réellement découvert ce qu'était l'analyse par théorisation ancrée et réalisé son adéquation à notre recherche. Cette conférence s'intitulait « *Atelier méthodologique : « analyse de discours, analyse de contenu, quels enjeux, quels outils ? ou comment s'y retrouver dans les techniques qualitatives informatisées en SHS »* », le 27 et 28 mai 2015, à Tours (France). J'étais en troisième année de doctorat et mes enquêtes de terrain étaient déjà bien engagées.

réalisation/transcription/analyse à chaud d'une première série d'entretiens, avant de se stabiliser définitivement. Cette grille est composée de 5 thématiques subdivisées en 21 sous-thématiques d'analyse (voir tableau 30), qui renvoient directement à nos questions et hypothèses de recherche. Nous avons utilisé le logiciel libre SONAL pour transcrire nos entretiens et procéder à leur analyse. L'interface de ce logiciel (photo 23) donne un bref aperçu²¹³ de son fonctionnement

Photo 23 : Visualisation de nos thématiques d'analyse et de quelques entretiens analysés (Impression d'écran de l'interface du logiciel libre SONAL)



La colonne de gauche de la photo 23 permet un aperçu de 11 de nos 21 sous-thématiques d'analyse. Chaque sous-thématique est associée à une couleur (les 11 couleurs de la colonne de gauche sont reprises dans la grille thématique : tableau 30). A droite de la photo, chaque barre horizontale correspond à la bande-son d'un entretien. Après avoir été transcrits, les entretiens ont été « codés ». C'est-à-dire que nous découpons le texte issu de la transcription de l'entretien en *unités d'information* auxquelles on vient associer un « code », qui en l'occurrence, est une des 21 sous-thématiques et donc l'une des 21 couleurs. Les barres horizontales de couleurs bariolées (à droite de la photo 23) illustrent ce travail de découpage et d'identification du contenu de chaque *unité d'information*.

Le logiciel permet ensuite de faire apparaître les extraits de textes associés à une sous-thématique donnée, pour l'ensemble des entretiens analysés (ou uniquement les entretiens d'une catégorie d'acteur p.e). Cet outil est très pratique pour avoir une vision surplombante de nos six cas d'étude, ou encore pour retrouver rapidement des extraits d'entretien. Ce logiciel appartient à la famille des « outils réflexifs » :

« les outils réflexifs proposent d'assister le chercheur dans sa lecture et son analyse des textes. Ces outils offrent une simple fenêtre d'annotation, comparable à un traitement de texte voire à une feuille de papier. La fonctionnalité informatique

²¹³ L'objectif n'est pas ici de permettre aux lecteurs de lire le contenu de cette impression d'écran, mais simplement de se faire une idée de logique et de l'organisation de ce logiciel.

proposée permet au chercheur de surligner en couleur les passages qui l'intéressent et d'y attacher une annotation. Cette annotation apparaît dans la marge ou dans une collection d'annotations pouvant être organisées entre elles [...]. De tels outils assistent bien la création de catégories d'analyse sans déléguer la moindre tâche à la machine. » (Lejeune, 2010, p. 25)

Puisque « leur fiabilité [aux recherches qualitatives,] est habituellement garantie par la présentation du design méthodologique et des systèmes de codes utilisés » (Valéau et Gardody, 2016, p. 76), voici ci-dessous notre « système de code » utilisé :

Tableau 30 : Grille d'analyse thématique

THEMATIQUES	SOUS-THEMATIQUE
Le projet	Objectifs du projet
	Activités prévues/réalisées dans le cadre du projet
La ressource	Représentation de la ressource
	Modes de gestion de la ressource
	Conflits d'usage de la ressource
Gouvernance	Qui est acteur ? qui est partenaire ?
	Qualité de la relation entre les acteurs
	Modes d'animation du projet
Participation	Méthodes pour mobiliser les participants
	Comment ils participent
	Pourquoi ils participent
Conséquences du projet	Sensibilisation aux ressources et au territoire
	Capacitation des participants
	Empowerment des participants
	Constitution d'un réseau d'acteurs
	Induit d'autres projets ascendants
	Améliore les conditions de vie
	Autres conséquences des projets
Autres	Information sur l'interviewé.e
	Indications pour continuer ma recherche
	Divers / non révélateurs <i>a priori</i>

Découper ainsi notre corpus en *unités d'information*, nous permettait ensuite d'« étiqueter » ces extraits :

« Les étiquettes de la recherche qualitative ont une portée conceptuelle et interprétative. Elles ne désignent pas. Elles ne décrivent pas. Elles analysent. Elles sont donc propres à chaque analyste. Une erreur courante consiste à identifier (et désigner) les thèmes abordés dans le matériau empirique. [...] Les étiquettes du chercheur portent non pas sur ce dont parle l'informateur, mais sur ce qu'il dit à ce sujet » (Lejeune, 2014, p. 63 et 64).

Ces « étiquettes » prennent la forme de phrases courtes résumant notre interprétation du propos de notre interlocuteur. Une étiquette serait par exemple « *le turn-over des agents contractuels du Parc sont un frein à la continuité des projets* ». Il y a ici un jugement, une prise de position de l'interlocuteur que nous interprétons. Ce ne serait pas le cas si l'étiquette était : « *départ des agents du Parc* » qui est seulement le *sujet* abordé et non ce qu'il dit du sujet. Cet extrait de conversation

serait « colorié » en orange, car renvoyant à la sous-thématique « Modes d'animation du projet » (tableau xx). Une immersion dans tous ces matériaux s'opère simultanément et permet de repérer les convergences, divergences et contradictions sur les questions qui nous intéressent.

Nous ne pouvons omettre d'indiquer que ces opérations²¹⁴ n'ont pas été réalisées de manière systématique pour l'ensemble de nos 168 entretiens. Comme évoqué, certains n'ont pas été transcrits ou pas intégralement ; quand d'autres font l'objet de prises de notes généreuses dans nos cahiers de terrain. Pour ces entretiens, nous avons donc pas procédé à un codage et étiquetage de l'intégralité du texte, mais seulement des parties les plus intéressantes, qui alimentaient précisément nos questionnements, illustraient notre argumentation.

Mais les entretiens ne sont pas notre unique source d'information, notre seul outil de collecte de données. Ce que nous décrivons ici (les opérations de l'analyse thématique) a aussi été réalisé pour des documents techniques ou institutionnels recueillis ou tout autre support textuel. A la lecture du texte nous repérons (par un marquage de couleur) les extraits se rapportant à nos sous-thématiques, elles-mêmes en lien avec nos questions et hypothèses. Des « étiquettes de recherche » pouvaient être indiquées dans la marge.

Lorsque cela est jugé nécessaire, des précisions sur notre méthode seront apportées dans le corps des prochains chapitres.

²¹⁴ Pour 1h d'entretien il faut compter environ 4h de transcription, encodage et étiquetage si ces opérations sont effectuées sur l'intégralité de l'entretien enregistré. Nos entretiens duraient entre 45 min jusqu'à 3h parfois. En moyenne (que nous n'avons pas calculée) ils duraient aux alentours d'1h30.

Considérations transversales au chapitre 2

Ce chapitre a permis de plonger le lecteur au cœur de notre recherche. Il transmet les éléments de contexte nécessaires à la connaissance des territoires et initiatives étudiés et la compréhension de nos intentions et démarches de recherche. Au-delà de dresser le décor de cette recherche et d'en permettre la compréhension, il en dévoile, avec transparence, les rouages de la machine, qui permettront aux lecteurs d'évaluer la fiabilité du processus de recherche et ainsi, la fiabilité des données collectées, des analyses réalisées et des interprétations formulées.

Pour Valéau et Gardody, (2016, p. 80) « *La force des méthodes qualitatives réside dans leur validité interne* », qui repose sur « *deux grands principes : la vraisemblance qui évoque la correspondance entre le modèle et la réalité étudiée et la fiabilité qui touche à la qualité des outils de recueil et de traitement des données* » (Guba et Lincoln, 1994²¹⁵ in Valéau et Gardody, 2016, p. 80).

Les deux parties qui suivent sont consacrées aux principaux résultats de notre recherche. En dernière partie de la thèse, nous reviendrons plus précisément sur une analyse réflexive de nos choix méthodologiques, à la lumière des résultats obtenus et de leurs limites.

²¹⁵ Guba, E. G., Lincoln, Y. S., 1994, "Competing paradigms in qualitative research", in N. K. Denzin, & S. Y. Lincoln (Éds), *Handbook of qualitative research*, pp. 105-117, Thousand Oaks, CA : Sage

CONSIDERATIONS FINALES

SUR LA PARTIE I

Cette première partie a permis de borner notre recherche. Nous y avons précisé les débats dans lesquels s'intègrent nos questionnements et les contributions auxquelles nous aspirons. Les termes et concepts au cœur de nos questions ont été discutés, définis et articulés autour de deux « blocs ». L'un concerne les conséquences de la participation institutionnelle sur les participants, autour de la notion centrale **d'éco-acteurisation**. Tandis que l'autre se rapporte aux conséquences de la participation institutionnelle sur les dynamiques de développement, en se focalisant sur le concept de **développement territorial**. L'articulation entre ces deux ensembles conceptuels est elle-même entreprise. Elle nous permet de bâtir le scénario de la mutation du rôle des espaces protégés habités, vers une mission de stimulation (puis d'accompagnement) des habitants et groupes du territoire, pour devenir des acteurs auteurs d'initiatives en faveur de la protection et de la valorisation des ressources du territoire. Les résultats de la confrontation de ce scénario aux six initiatives de développement sélectionnées comme étude de cas, seront restitués dans les parties deux et trois.

Dans le chapitre deux, nous avons proposé une présentation « factuelle » du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et de la Mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu ; ainsi que de ces six initiatives de développement qui ont trait à trois thématiques :

- l'accompagnement ou la diversification des pratiques agricoles,
- la création de filières locales de valorisation de ressources boisées et fruitières et,
- le développement du tourisme.

De plus, nous y avons expliqué en détail les rouages de notre démarche, techniques et outils de recherche. Cet ensemble plonge le lecteur dans les « entrailles » de notre recherche, pour lui permettre ensuite d'accompagner, de contextualiser et de juger les résultats abordés en parties 2 et 3.

PARTIE II

LA PARTICIPATION : UNE NORME BIEN INTEGREE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET INTENTIONS DES GESTIONNAIRES D'ESPACES PROTEGES HABITES, MAIS PARTIELLEMENT MISE EN OEUVRE

Dans cette deuxième partie nous interrogeons la déclinaison de la norme participationniste au sein des espaces protégés habités.

Dans le **chapitre 3**, nous souhaitons identifier comment les institutions publiques en charge de ces politiques et comment les gestionnaires de ces territoires-outils évoquent la participation et ce qu'ils disent de la participation, de façon à vérifier si la norme participationniste est omniprésente ou non. Cette analyse du discours, du « *comment on parle* » (Lejeune, 2015), s'appuie essentiellement sur un corpus textuel que nous présenterons en début de chapitre 3.

Après les intentions, notre intérêt se décale sur les actions, la mise en pratique. Nous retiendrons deux échelles d'application.

Le **chapitre 4** se focalise sur la participation à l'échelle des espaces protégés habités. Nous analyserons les dispositifs participatifs instaurés lors de : la création de ces deux territoires-outils, la définition et mise en œuvre du projet de territoire. Nous identifions les différentes « situations de participation » que nous qualifierons au regard des éléments discutés dans le chapitre 1. Pour chacune de ces phases et chacun des territoires : Quels sont les dispositifs instaurés ? Qui y participe ? Comment ?

Dans le **chapitre 5** nous descendons à l'échelle des initiatives de développement local. Nous analyserons la gouvernance qui est associée à chacune d'entre elles et les différents dispositifs participatifs sur lesquels elle s'appuie.

D'où viennent ces initiatives ? Qui sont les acteurs-auteurs, les partenaires, les public-cibles ? Quelles formes prennent leur participation ? Comment les rôles et responsabilités sont-ils répartis ? Ces conditions permettent-elles à tous les acteurs concernés de réellement prendre part (et co-construire) à la dynamique enclenchée ? Sont-ils représentés et entendus dans les sphères de prise de décisions ?

Mener ainsi une description analytique de la participation au sein des espaces protégés (selon les intentions / les actions ; à l'échelle territoriale / puis de l'initiative) nous permettra d'avoir une vision d'ensemble sur les contextes spécifiques de toutes ces « situations de participation ». C'est à cette condition que nous pourrions identifier des causes, ou du moins facteurs, favorables aux effets de la participation que nous étudierons en troisième partie.

*** CHAPITRE 3 ***

L'OMNIPRESENCE DES DISCOURS PARTICIPATIFS

Par ce chapitre nous voulons démontrer que la « norme participationniste » est bien associée à ces outils d'aménagement du territoire et de protection des patrimoines naturels et culturels que sont les Parcs naturels régionaux (PNR) et les mosaïques d'aires protégées (MAP). Avant d'aborder son ancrage concret dans les pratiques, **nous nous intéressons à sa « normalisation », son ancrage dans les discours et les intentions des institutions** et représentants qui en ont la charge.

Pour décrypter les discours officiels (Maingueneau, 2009) des institutions nationales et locales liées à la gestion de ces types d'espaces protégés habités, nous nous sommes appuyés sur une **analyse de contenu qualitative** des **textes de lois, documents et aussi entretiens que nous avons menés**, référencés dans l'encadré ci-dessous. Cette révision a suivi plusieurs étapes : identifier l'existence de ces documents, se les procurer puis les analyser un à un. Pour chaque élément de ce corpus nous identifions « qui » sont les acteurs dont la participation est souhaitée, « à quoi » souhaite-on qu'ils participent ; « comment » est-il envisagé ou proposé qu'ils participent et enfin « pourquoi » leur participation est-elle souhaitée par les gestionnaires des espaces protégés habités et dirigeants des politiques concernées.

C'est seulement dans les prochains chapitres que nous questionnerons la mise en œuvre effective de la participation des acteurs, la diversité et la représentativité des participants/représentants ou encore les conséquences de ces dispositifs participatifs institutionnels.

> *Précision méthodologique : les corpus analysés dans ce chapitre*

Corpus « français » de lois et documents cadres :

> *Lois*

- Décret n°67-158 du 1^{er} mars 1967 instituant des parcs naturels régionaux
- Décret n°75-983 du 24 octobre 1975 relatif aux parcs naturels régionaux
- Décret n°94-765 du 1^{er} septembre 1994 pris pour application de l'article L. 244-1 du code rural et relatif aux parcs naturels régionaux
- **Loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement**
- Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renforcement urbain.

> *Documents cadres nationaux*

- Raymond A., 1997, *Manifeste pour un futur durable*.
- Fédération des PNR de France, 2001, *Positionnement des PNR*.
- Fédération des PNR, 2003, *Ces collectivités qui font les parcs. Protéger la nature, une chance pour le développement*, Congrès des parcs naturels régionaux de France, 2003, du 1^{er} au 5 octobre 2003, Parc naturel régional des Bauges, 57p.
- Fédération des PNR de France, 2007, *Horizon 2020 : cadre stratégique du réseau des Parcs naturels régionaux de leur Fédération*, 15p [Bilan des 30 ans des PNR].
- Fédération des PNR de France, 2007, *La mission de développement des Parcs naturels régionaux de France*, 12p.
- UICN, 2008, *Les espaces protégés français une diversité d'outils au service de la protection de la biodiversité*, Paris, IUCN-Comité français.

- Fédération des PNR de France, 2009, *Les parcs, terres d'innovation. Quel avenir ? Quelle éthique ? Quelle utopie ?* Actes du Congrès 2009, 30, 1^{er} et 2 octobre 2009.
- CORP, 2011, *Quels avenir pour les Parcs naturels régionaux ?* 64p.
- Fédération des PNR de France, 2012, *Orientations pour l'avenir des parcs naturels régionaux*, 12p [Bilan des 45 ans du parc].
- Fédération des PNR de France, 2012, *Projets partagés, territoires vivants*, Congrès des parcs naturels régionaux de France, 10 au 13 octobre 2012, Parc naturel régional du Verdon, 56p
- UICN, 2013, *Les espaces naturels protégés en France: une pluralité d'outils au service de la conservation de la biodiversité*, Paris, UICN.

> Documents cadres à l'échelle du PNR SE ou de la Région NPDC

- PNR SE, 2010, *La Charte du Parc naturel régional Scarpe-Escout*, 255 p.
- Espaces Naturels Régionaux, 2012, *Les Parcs & la gouvernance*, Lille, 36p.

> Entretiens

- Directeur du PNR Scarpe-Escout (le 15/10/2015)
- Responsable pôle aménagement du territoire et paysage du PNR SE (23/11/2012 et 18/02/2014)
- Responsable du pôle mobilisation éco-citoyenne et communication du PNR SE (23/11/2012 et 18/02/2014)

Corpus « brésilien » de lois et documents cadres :

> Lois

- SNUC – Sistema Nacional de Unidades de Conservação : Loi N° 9.985, du 18 juillet 2000 et Décret n° 4.340, du 22 août 2002
- PNAP – Programme National des Aires Protégées, Décret N° 5.758, du 13 avril 2006

> Documents cadres nationaux

- MMA, 2004, *Gestão Participativa do SNUC*, Brasília - DF, 205 p.
- MMA, 2007, *Informe nacional sobre áreas protegidas no Brasil*, Brasília, Ministério do Meio Ambiente, Secretaria de Biodiversidade e Florestas, Departamento de Áreas Protegidas (Áreas protegidas do Brasil), 128 p.
- SOUZA N., SANTOS F., SALGADO M., ARAÚJO F., 2011, « Dez Anos de História: Avanços e Desafios do Sistema Nacional de Unidades de Conservação da Natureza », in *Dez anos do sistema nacional de unidades de conservação da natureza lições do passado, realizações presentes e perspectivas para o futuro*, Brasília, MMA, p. 9-19.
- REMAP, IEPÉ, WWF BRASIL, AMAZON, FUNATURA, 2016, *Workshop Nacional de Mosaicos de áreas protegidas. Relatório de atividades*, Brasília, 61p.

> Documents cadres à l'échelle de la mosaïque SVP

- Funatura, 2008, *Plano de desenvolvimento territorial de base conservacionista do mosaico Sertão Veredas-Peruaçu*, Brasília, 60p.
- MMA, 2010, « Termo de Referência FNMA n° 01/2010. Implementação do Plano de Desenvolvimento Territorial de Base Conservacionista – DTBC do Mosaico Sertão Veredas - Peruaçu ».

> Entretiens

- Directeur de la Funatura / secrétaire du conseil de la mosaïque SVP (19/11/2013 et 10/12/2015)
- Directrice de l'Institut Rosa et Sertão /membre du conseil de la mosaïque (SVP 10/11/2013 ; 10/12/2015 et 01/11/2016).

Hormis les entretiens que nous avons menés (seule) et ajouté à ce corpus, tous sont des documents « officiels », « politiques ». Le discours est donc lissé, les aspects de la participation qui y sont mis en avant sont surtout « politiquement corrects » et font moins (ou pas du tout) état de certains arguments en faveur de la participation, telle que le contrôle des conflits et disputes pouvant exister dans ces territoires et les besoins de coordination d'acteurs que cela nécessite.

3.1. De quels acteurs les institutions entendent-elles favoriser la participation ?

Tous ces textes de lois, documents stratégiques, techniques et autres transcriptions d'entretiens forment deux sous-ensembles de corpus. On a donc ce que nous appellerons dans la suite de ce chapitre un « corpus français » associé aux PNR en général et au PNR Scarpe-Escaut en particulier, et un « corpus brésilien » qui renvoie aux mosaïques d'aires protégées en général et à la mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu en particulier.

L'analyse de ces matériaux permet de relever dans le tableau 31 qui suit les acteurs dont la participation est souhaitée /appelée par les institutions publiques en charge de ses politiques et par les gestionnaires de ces territoires :

Tableau 31 : Types d'acteurs dont la participation est souhaitée

Type d'acteur	Dénominations extraites du « corpus français »	Dénominations extraites du « corpus brésilien »
Personnes individuelles et collectifs	« Habitants » ; « Utilisateurs et opérateurs de ses territoires » ; « Toutes les catégories de population » ; « Tous ceux qui travaillent, consomment ou fréquentent le territoire » ; « Habitants organisés en association, « inorganisés » mais prêts à s'engager, nouveaux arrivants » ;	« Société » ; « Populations locales » ; « Population résidente » ; « Populations traditionnelles résidentes » ; « Communautés locales, quilombolas et peuples indigènes » ; « Communauté indigène » ; « Différents acteurs considérant les relations de genre, d'ethnie et de génération » ; « Habitants » ; « Propriétaires de terres » ;
Associations	« Monde associatif » ;	« Secteurs de la société civile » ; « Représentants d'organisations de la société civile » ; « Organisation de la société civile d'intérêt public » ; ONGs.
Pouvoirs publics	Elus ; Communes ; Collectivités locales ; Intercommunalités ; Partenaires publics ;	« Secteurs de la sphère publique » ; « Représentant des organes publics » ; « Différents secteurs du gouvernement » ; « Partenaires institutionnels » ;
Acteurs économiques	Acteurs économiques ; Socioprofessionnels ; Privés ; « Forces-vives ».	« Organisations privées » ;
Gestionnaires d'EPH		« Equipe technique » en charge de la gestion de l'EPH.

Ce référencement permet d'identifier des formulations qui peuvent être différentes, mais qui dans le fond, renvoient aux mêmes catégories d'acteurs : « habitants » en France et « populations locales » au Brésil par exemple, ou « privés » d'un côté et « organisations privées » de l'autre. Mais surtout, il permet de repérer (en gras dans le tableau 31) des acteurs mentionnés que dans un des deux corpus de documents. Cela est très révélateur de l'organisation de l'espace social en France et au Brésil, et apporte déjà quelques **éclairages sur le jeu d'acteurs** à l'œuvre dans les EPH étudiés. On remarquera que les formulations sont plutôt générales. Par exemple, on ne parle pas des « touristes » en particulier, mais on les retrouve dans la notion générique d'« utilisateurs du territoire ». Cette catégorie d'acteurs qui est d'ailleurs moins fréquente dans le corpus brésilien. D'autres formulations sont quant à elles floues (« opérateurs des territoires » ; « privées ») ce qui peut tant favoriser ou défavoriser l'inclusion d'acteurs aux processus de gestion de ces territoires selon l'interprétation qui en est faite. En cas de définition peu précise, les animateurs de la participation peuvent improviser une argumentation pour exclure un acteur dont on ne souhaite pas la présence en disant qu'il ne « rentre pas dans la case », qu'il ne fait pas partie des cibles de tel dispositif. Ou à l'inverse, les acteurs peuvent jouer de cette flexibilité pour entrer dans des dispositifs aux frontières poreuses.

Quand ces acteurs sont appelés à participer à la gestion de ces deux type de territoire-outils, y ont-ils le même rôle ?

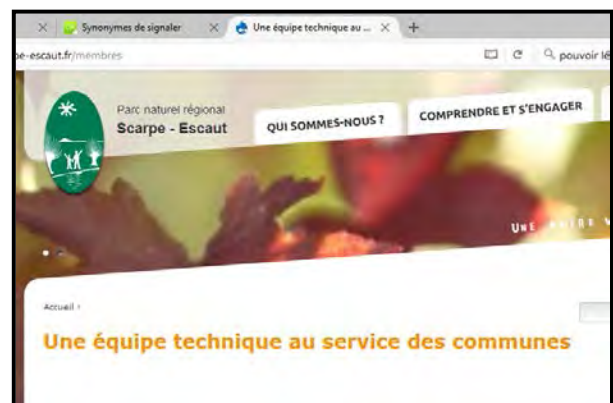
Bien que ce chapitre soit centré sur l'analyse des discours sur la participation, quelques considérations empiriques sont nécessaires et intéressantes pour les mettre en lumière. Aussi, les 3 sections qui suivent proposent d'ores-et-déjà quelques éléments d'analyse.

> *Les municipalités : du grand présent au grand absent*

L'importance des communes dans les territoires des PNR se ressent très nettement à la lecture du corpus français. Elles sont la « matrice » des PNR. C'est l'adhésion volontaire des communes qui fait et dessine la limite des PNR.

En Scarpe-Escout, l'équipe technique du Parc se met d'ailleurs « *au service des communes pour conseiller, accompagner des projets, anticiper les changements et expérimenter.* » peut-on lire sur le site internet du Parc (voir photo ci-contre).

Photo 24 : Extrait du site internet du PNR SE



<http://www.pnr-scarpe-escout.fr/membres>,
consulté le 02/12/2016

Au fil de l'analyse chronologique de ces documents, on perçoit également le poids croissant de leurs groupements : **les intercommunalités**. Les réformes territoriales qu'a successivement connu la France en font un maillon territorial de plus en plus important car pertinent pour une action mutualisée et donc la réduction des dépenses publiques. Elles tendent à devenir une « brique élémentaire » de l'action publique.

En Scarpe-Escout, les communes sont dotées jusqu'alors d'un **syndicat des communes intéressées** (composé de 2 représentants communaux pour chaque commune adhérent au Parc, communes

associées et villes-portes) dont des représentants siègent au syndicat mixte, l'instance de décision du Parc. Toutefois, le Préfet du Nord entend dissoudre ce syndicat, estimant que les communes sont déjà représentées au sein du syndicat mixte par les représentants des intercommunalités auxquelles elles font partie (Préfecture du Nord, 2016, p. 18). Certains élus communaux sont déçus de cette réforme dans la mesure où il n'y aura plus de lieu d'expression directe des représentants des communes. Or, ce sont ces derniers qui sont au plus près des habitants et qui ont un rôle de « courroie de transmission » auprès des citoyens (entretien avec le délégué-parc de la commune de Rieulay, le 16/09/2015). Pour cet élu, cette réforme ne semble pas motivée par des raisons financières puisque le syndicat des communes intéressées n'occasionnait que très peu de dépenses. Dans le cas où cette suppression se ferait réellement ces prochaines années, ne serait-il pas intéressant de mettre en place un autre moment-lieu de dialogue direct entre ces élus communaux et le syndicat mixte (tel un forum par exemple) ? Même si les élus communaux perdraient leur pouvoir délibératif (auprès des décisions du Parc), au moins les informations circuleraient mieux, des débats pourraient avoir lieu, et ils pourraient exprimer leurs opinions (même si elles ne seraient que consultées).

L'importance de l'échelon communal est une spécificité française (pays connu pour ses « 36 000 » clochers !) bien loin de la réalité brésilienne. Si les municipalités y sont une des 3 sphères du gouvernement (avec l'échelon fédéral et d'État) et sont dotées d'un pouvoir législatif, leur rôle effectif dans les politiques de conservation de la nature et dans la gestion de la mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu est très limité (bien que des distinctions existent d'une municipalité à l'autre). Ainsi, alors que dans le « corpus français » les représentants des communes y sont mentionnés spécifiquement, dans le « corpus brésilien » l'importance de la participation des municipalités n'apparaît qu'au travers de formulations plus englobantes concernant l'ensemble des acteurs publics comme par exemple : « les représentants des organes publics » ou « les partenaires institutionnels ». Cette situation brésilienne explique en partie l'absence de ces acteurs dans les réunions en lien avec la gestion des espaces protégés. La qualité démocratique des échanges en pâtit et les actions engagées souffrent de discontinuité.

Cette situation brésilienne est regrettée par la plupart des conseillers de la mosaïque SVP. Parmi les 11 municipalités sur lesquelles s'étend la mosaïque, seules 8 ont été volontaires pour faire partie du conseil de la mosaïque à au moins un mandat (mais certaines sont peu assidues, d'autres sont venues au début, puis plus jamais ensuite ...). Qui plus est, même celles en faisant officiellement partie ne sont pas pour autant présentes et actives lors des réunions du Conseil. Ce sont surtout les municipalités de São João das Missões et Januária qui ont des représentants souvent présents et actifs (d'après nos analyses des procès-verbaux des réunions du conseil de la mosaïque et nos observations les 26/09/2013 ; 26/06/2014 et 10/12/2015). Il arrive même que certains agents communaux en charge de la question du tourisme ou de l'environnement ne soient pas très au fait de la mosaïque Sertão Veredas Peruaçu : son rôle, fonctionnement, l'existence du projet d'extractivisme et de tourisme de base communautaire. C'est le cas des municipalités de Bonito de Minas (entretien du 11/11/2015) et de Cônego Marinho (entretien du 13/11/2015).

Les municipalités ne contribuent pas financièrement au fonctionnement de la mosaïque et de ses projets. Toutefois, les plus investies d'entre elles soutiennent les actions en prêtant un local pour organiser un événement, en mettant à disposition du matériel, des moyens de communication, en libérant un fonctionnaire municipal pour participer aux activités, etc. (entretien avec un agent de la

municipalité de Januária, le 07/07/2014). Pourtant ces municipalités reçoivent des financements issus d'un impôt d'Etat, le ICMS écologique (Impôt sur la circulation des marchandises et services) qui vise entre autre à :

« compenser les municipalités qui possèdent une partie de leur territoire concerné par les unités de conservation qui impliquent des restrictions du sol, et incite à la création, mise en œuvre et maintien de ces unités de conservation par les propres municipalités, contribuant à décentraliser et consolider la politique de protection des écosystèmes naturels » (<http://www.ief.mg.gov.br/areas-protegidas/icms-ecologico-fator-unidade-de-conservacao>, consulté le 02/12/2016).

Mais cet impôt perçu par les municipalités « tombe dans un pot commun » (conversation informelle avec la directrice de l'Institut Rosa et Sertão le 10/12/2015) et peut être utilisé pour des actions sociales, culturelles et environnementales²¹⁶ et non uniquement pour la gestion des UC (d'après la fondation João Pinheiro²¹⁷). Sur la base des recettes de la municipalité consultables sur son site internet²¹⁸ et le montant perçu d'ICMS écologique indiqué sur le site de la fondation João Pinheiro, nous avons calculé que celui-ci représentait, pour la commune de Bonito de Minas (concernées par 7 unités de conservation dont 207 000 ha de l'APA Cocha Gibão), **0,73% de son budget**, soit R\$ 15.211,61 d'ICMS pour une recette municipale de R\$ 2.082.234. Ces deux chiffres correspondent au mois de décembre 2015. Toutefois la mise à disposition de toutes les recettes issues de l'ICMS écologique des 11 municipalités à un fond du Conseil de la Mosaïque permettrait la mise en œuvre de certaines actions territoriales collectives.

Globalement les maires soutiennent peu (de loin et pas très concrètement) la mosaïque SVP et la mise en œuvre du plan de développement de base conservacionniste. Il est fort probable qu'une absence de soutien politique local influence négativement le soutien des autres sphères politiques (IEF, ICMBio et MMA) et ne favorise pas la reconnaissance et l'appropriation de ce territoire par les autres acteurs potentiellement concernés (privés, de la société civile, etc.). Ce lien mériterait d'être étudié plus en détail.

> La société civile : entre partenaires et acteurs centraux

Côté PNR, on rencontre fréquemment la terminologie « habitants » ; tandis que ce sont les termes de « société », « communauté » ou « populations » qui sont plutôt employés du côté de la mosaïque. La nécessité de la participation des populations « traditionnelles », « quilombolas » et « indigènes » est fortement mise en avant dans le corpus brésilien. Ces notions sont en revanche complètement absentes du corpus français. Cela s'explique aisément par l'histoire des deux pays, le fait que le Brésil ait été un pays colonisé (par la couronne portugaise) avec des populations indigènes encore présentes (malgré les nombreux massacres qui ont accompagné la colonisation !) et impliquées dans

²¹⁶ Pour en savoir plus voir :

http://www.icmsecologico.org.br/site/index.php?option=com_content&view=article&id=53&Itemid=60, consulté le 20/12/2016)

²¹⁷ D'après <http://www.fjp.mg.gov.br/robin-hood/index.php/perguntasfrequentes/1-sobre-a-lei-robin-hood/3-o-municipio-e-obrigado-por-lei-a-aplicar-os-valores-recebidos-pelos-criterios-saude-patrimonio-cultural-educacao-e-meio-ambiente>, consulté le 20/12/2016.

²¹⁸ Pour les recettes de la ville voir : <http://www.bonitodeminas.mg.gov.br/transparencia> ; et pour le montant de l'ICMS, voir http://www.fjp.mg.gov.br/robin-hood/index.php/dadosbasicos/index.php?option=com_jumi&fileid=12, consultés le 20/12/2016.

de nombreuses luttes pour la reconnaissance de leurs droits. Si cette situation ne concerne par le territoire du PNR Scarpe-Escout, nous avons dans notre « corpus français » des stratégies nationales. Or la France, de par son territoire d'outre-mer, est concernée par ces populations traditionnelles, indigènes, autochtones, et pour autant, nous n'y avons pas vu de formulation spécifique pour ces « habitants » là.

Comme l'évoque un document de la fédération des PNR, ces « habitants » à impliquer peuvent être organisés en association par exemple ou « *inorganisés* » (Fédération des PNR, 2003, p. 19), c'est-à-dire, des individus isolés ou réunis par des idées, un projet ou une lutte commune, mais sans structuration formelle et reconnaissance officielle du groupement qu'ils formeraient. Notons qu'au Brésil, les associations communautaires et de travailleurs ruraux doivent verser une cotisation annuelle pour être officiellement reconnus par l'Etat, en plus d'être enregistrées officiellement par un acte notarié. A titre d'illustration, un habitant, agriculteur de la communauté de Gaim (municipalité de Conegô Marinho) et membre actif de l'association des travailleurs ruraux nous disait que leur association payait R\$ 500 par an alors qu'elle est composée d'environ 30 personnes qui versent chacune une cotisation de R\$ 2 par mois (soit une recette annuelle de R\$ 720 !) (entretien du 20/11/2015). Cette taxe est très élevée au regard des moyens financiers de l'association et de ces paysans²¹⁹. L'association n'a jusque-là pas été en mesure de s'acheter un tracteur.

Parmi les organisations de la société civile, en Scarpe-Escout, on retrouve de nombreuses associations actives sur les thèmes du patrimoine historique, la culture, l'environnement, et bien d'autres encore. La législation brésilienne est différente et use du statut générique d'ONG, sous lequel on retrouve plusieurs types d'organisations/statuts : les fondations, instituts et associations.

Notre immersion sur nos deux terrains d'étude nous a permis de discerner un rôle très différent de la société civile dans la mosaïque et dans le PNR. Cela est dû tant à leurs caractéristiques de formation historique et juridique, que leur organisation politique différenciée du jeu d'acteurs entre la France et le Brésil. On ne retrouve pas les mêmes institutions, la présence des acteurs publics n'est pas similaire, ce qui configure différemment les pouvoirs d'agir et pouvoirs politiques entre les acteurs présents sur le territoire.

Côté PNR, vis-à-vis des initiatives institutionnelles de développement local, les associations sont soit des partenaires de l'action, soit des public-cibles de ces initiatives. Elles peuvent être consultées lors de la rédaction de la charte de parc et peuvent également participer à certaines commissions. Mais elles ne peuvent pas être membres délibératifs du syndicat mixte de gestion du PNR.

Tandis que du côté de la mosaïque, certaines ONG ont un rôle crucial dans la création même de la mosaïque, l'animation de son Conseil consultatif, la mise en œuvre du projet de territoire, la proposition et l'exécution d'autres initiatives, la communication autour de ces dynamiques, etc. On peut citer : la fondation FUNATURA, l'institut Rosa e Sertão, CARITAS, le WWF (World Wildlife Fund for Nature), l'ONG Biotropicos, les Coopératives extractivistes. Ces structures sont très présentes dans le conseil de la mosaïque, diffusent de nombreuses informations sur la mail liste du groupe mosaïque, recherchent des fonds pour initier de nouveaux projets et initient ou accompagnent certaines luttes pour protéger les patrimoines naturels et culturels menacés (par des projets de lois,

²¹⁹ Rappelons que le salaire minimum brésilien est en décembre 2016 de R\$ 880 (soit environ 290 € avec pour base de calcul avec 1€= R\$3).

des projets de construction de barrage, etc.). Ces organisations de la société civile (du moins les plus locales d'entre elles), font le lien avec le reste des habitants « non organisés » du territoire, qui ne font pas partie d'institutions particulières : tant pour faire la promotion de la mosaïque, que pour informer de la venue de certaines initiatives et mobiliser ces populations locales. À ce jour, ces ONG (nationales et locales) sont indispensables aux dynamiques de la mosaïque, au fonctionnement de son conseil.

> *Les acteurs privés : les plus absents*

Si les deux corpus de lois et d'autres documents stratégiques sur les PNR et les mosaïques évoquent la participation des acteurs privés aux dynamiques de ces territoires-outils, ce message se fait plutôt discret.

En France, les auteurs des textes d'orientations nationales ne manquent pas de les ajouter dans la liste des acteurs à inclure à la construction de la charte et à sa mise en œuvre. A titre d'illustration, la fédération nationale des PNR indique dans le document d'orientation de 2007, que les gestionnaires des Parcs :

*« veilleront à partager l'élaboration et le contenu de la Charte avec tous les habitants par une concertation approfondie et un document accessible à tous. Ils proposeront une gouvernance originale fondée : • Sur la commune dans la représentativité territoriale. • Sur l'intercommunalité pour la mise en place des projets. • Sur les **acteurs économiques**, le monde associatif et les habitants par des démarches participatives. »* (Fédération des PNR, 2007, p. 17 ; mis en gras par LM).

Ce discours se rencontre tant à l'échelle nationale, qu'à l'échelle de la région Nord-Pas-de-Calais :

*Depuis toujours, lorsqu'ils travaillent à l'élaboration et à la mise en œuvre de leur charte, **ils cherchent à associer** tous les acteurs locaux (élus, partenaires publics, **privés**, associatifs, habitants) [...] Tout projet mené par les Parcs est aujourd'hui co-construit de manière à ce qu'il recueille l'adhésion du plus grand nombre et soit porté par tous* (Espaces naturels régionaux, 2012, p. 2 ; mis en gras par LM).

Ces extraits témoignent de la volonté politique d'associer les acteurs économiques privés, mais nous inspirent également une autre remarque. N'est-il pas chimérique de vouloir mener une concertation « de **tous les habitants** » pour l'élaboration de la charte sachant qu'ils sont environ 190 000 en Scarpe-Escaut ? Ne serait-il pas plus réaliste d'évoquer une *diversité* ou alors un *maximum* d'habitants et d'acteur locaux, acteurs économiques inclus ?

Concernant ces acteurs économiques privés, en s'éloignant des idéaux politiques et en se rapprochant des territoires, on constate une réalité plus complexe. Lors de notre rencontre avec le directeur du PNR SE nous lui demandions si le secteur privé (entrepreneurs, commerçants...) était également associé à l'élaboration de la Charte du Parc, ce à quoi il nous a répondu :

« Tant bien que mal. Moins le secteur entreprise, c'est ça qui pose problème. C'est que les entreprises elles ne trouvent pas leur place. Donc là, c'est plutôt [à nous] d'aller les chercher en les faisant intervenir [...]. On a eu beaucoup d'interventions extérieures, à chaque fois ce n'est pas forcément le parc qui apporte l'information. C'est se dire par exemple, bon sur ce sujet-là, ça serait bien que le SCoT dise deux mots, ça serait bien que la Mission Bassin Minier en dise aussi sur les patrimoines bâtis par exemple » [sic] (entretien avec le Directeur du PNR SE, le 15/10/2015).

Au Brésil, les conseils de gestion des unités de conservation ou des mosaïques d'aires protégées sont tenus par la loi de comprendre des représentants de la société civile et notamment des « *travailleurs et secteurs privés actifs dans la région* » (Décret du SNUC, Chapitre V, art.17, §2 ; traduit par LM). Mais hormis cette précision, le corpus brésilien se fait très silencieux sur cette question de la place des acteurs économiques dont notamment les entreprises implantées sur le territoire ou usant de ses ressources.

Au final, en France comme au Brésil, cette catégorie d'acteurs socio-professionnels n'est pas complètement absente des discours sur la participation (notamment en France), mais les messages sont très généraux voire incantatoires et voilent une réalité très creuse. Comment expliquer cette situation ?

Notons toutefois que les employés ou entrepreneurs peuvent bénéficier de canaux d'expression et de participation aux dynamiques de ces territoire-outils du fait qu'ils sont aussi des « habitants » ou des « usagers du territoire ». Dès lors on peut se poser la question la nécessité de dispositifs spécifiquement adaptés aux acteurs économiques du territoire, sachant que c'est aussi encourir le risque de « faire de la place » à de puissants acteurs économiques capitalistes aux intérêts divergents de l'esprit de ces territoires. A titre d'exemple on peut évoquer la construction d'un hypermarché en Scarpe-Escaut (sur des terres agricoles) ou la délégation aux municipalités (au lieu de l'Etat) des procédures de demande préalable d'autorisation environnementale pour de nouvelles installations au Minas Gerais. Par ailleurs mener réfléchir et concevoir des dispositifs par type d'acteur est aussi un risque de favoriser une lecture cloisonnée, sectorialisée du territoire et de ses enjeux.

3.2. Pour quelles étapes de la gestion des EPH les institutions entendent-elles favoriser la participation ?

Revenons-en à notre analyse des discours des instances nationales et autres décideurs qui orientent l'organisation des PNR et des Mosaïques en général. Nous venons de voir qu'ils prônent la participation de divers acteurs. Mais la participation à quoi ? à la « gestion » de ces territoires-outils ? D'après nos deux corpus, que retrouve-t-on exactement derrière cette formulation ? A quelles décisions ou actions sont-ils conviés à participer ? Ces corpus discutent-ils ou suggèrent-ils des modalités de cette participation (dispositifs, fréquence, légitimité des participants au regard de leurs connaissances, règles d'arbitrage,...) ?

3.2.1. Participer à la définition des politiques de création et de gestion des espaces protégés

Au Brésil, la loi sur le Système national des unités de conservation (SNUC) prévoit « *l'implication de la société, à l'établissement et la révision de la politique nationale des unités de conservation* » (Art. 50). Et cette même Politique nationale des aires protégées (PNAP) prévoit de « *promouvoir la participation sociale à toutes les étapes de l'implantation et l'évaluation du PNAP* » (directrice 1.2 §X).

On ne retrouve pas de telle injonction en France. Les habitants, associations et autres acteurs socio-professionnels ne sont pas appelés à participer à la définition des orientations (nationales ou régionales) de la politique des parcs naturels régionaux. Leur participation est souhaitée pour les phases plus en aval de ces politiques (l'instauration et la « gestion » du PNR).

Bien que depuis 2007, la Fédération des parcs naturels régionaux de France soit dotée d'un Conseil d'orientation, de recherche et de prospective (le CORP), celui-ci est composé quasiment intégralement de chercheurs et enseignants-chercheurs, donc de membres peu représentatifs de la société. « *Son rôle est de veiller et alerter sur les sujets de société, de contribuer aux réflexions des commissions et d'intervenir lors des séminaires et colloques.* » (D'après le site internet de la fédération des PNR²²⁰). Ses avis scientifiques sont consultatifs et ne s'imposent pas aux décisions politiques.

On peut télécharger sur le site internet de la fédération des PNR les deux derniers documents d'orientation nationale de l'action des PNR, l'un concernant les activités de la fédération des PNR et l'autre concernant plus directement les 51 PNR français. Le tableau 32 ci-dessous identifie les dispositifs participatifs et les acteurs conviés (ou non) à contribuer à leur définition.

Tableau 32 : Définition du cadre de l'action des PNR

	Cadre national de l'action des 51 PNR	Cadre national de l'action de la fédération des PNR
Dernier document stratégique publié	FPNR, 2012, <i>Orientations pour l'Avenir des Parcs naturels régionaux</i> , 12p.	FPNR, 2013, <i>Orientations stratégiques à l'horizon 2020</i> , 12p.
Quelle participation d'acteurs externes (autres que les administrations publiques nationales et des membres (élus ou directeur) des PNR et de la Fédération des PNR) à l'élaboration de ces documents stratégiques ?	Le CORP publie un rapport comprenant leurs réflexions et propositions Concertation/Echanges avec les têtes de réseaux et associations nationales (environnement/économie) Une journée de concertation /Echanges avec les Régions	Aucune participation externe. (Document produit par la fédération, en interne, sur la base : d'une analyse documentaire ; des réunions techniques avec l'équipe de direction ; des réunions avec le comité de pilotage ; des réunions avec les directeurs de PNR ; un séminaire de travail, et une réunion avec l'équipe; une réunion du bureau ; la production de notes ou documents présentés lors de ces réunions).

CORP = Conseil d'Orientation de Recherche et de Prospective, il occupe un rôle de conseil scientifique auprès de la fédération nationale des PNR.

Seules des organisations très institutionnalisées sont conviées à émettre une opinion, faire part de leurs réflexions. De la société civile, seules des associations nationales importantes (et certainement ayant plus de pouvoir, de reconnaissance aux yeux des institutions publiques) ont été entendues. La participation sociale à l'élaboration du document d'orientation de l'action des parcs est donc très limitée, et inexistante concernant le document d'orientation de la fédération des Parcs (rédigé par la fédération elle-même avec la collaboration des directeurs des Parcs).

²²⁰ <http://www.parc-naturels-regionaux.fr/article/le-conseil-dorientation-recherche-et-prospective-de-la-federation-des-parcs-corp>, consulté le 05/01/2017)

3.2.2. Participation à la définition et implantation des EPH

D'après nos corpus, les textes de lois et autres directives évoquent la participation des acteurs locaux **dès la création** de l'espace protégé.

C'est surtout le cas de la loi brésilienne du système national des unités de conservation qui indique qu'il faut assurer « *la participation effective des populations locales à la création, mise en œuvre et gestion des unités de conservation* » (SNUC, art. 50, §III ; traduction et mise en gras par LM).

Tandis qu'en France, le décret d'instauration des PNR de 1967 évoque que « *L'initiative de toute demande de classement d'un territoire en parc naturel régional appartient aux communes, groupements de communes ou départements dont dépend le territoire concerné.* » (Décret n°67-158 du 1^{er} mars 1967, Art.4).

On voit bien avec ces deux extraits que le Brésil est ici plus en faveur d'une participation directe des habitants et autres acteurs concernés, tandis que la France défend une démocratie représentative avec une implication indirecte des habitants du territoire, par le biais de leurs élus sensés les représenter.

Malgré cette exigence de la loi brésilienne, il n'est pas rare que, en pratique, des unités de conservations aient été créées sans dispositif permettant la participation du public comme c'est le cas du Parc National Sempre Vivas en 2002 par exemple (Monteiro, 2011).

3.2.3. Participation aux instances de décisions dans les EPH

Dans les PNR les prises de décision sont du ressort des syndicats de gestion, qui d'après la loi, doivent aussi faire place aux populations locales, du moins, leurs représentants :

« La définition de l'organisme de droit public ou privé chargé spécialement d'aménager et de gérer le parc avec la participation de représentants des personnes habitants ou propriétaires dans le parc et des usagers de celui-ci, éventuellement groupés en une association » (Décret n°67-158 du 1^{er} mars 1967, Art.5.1 ; mis en gras par LM).

Au Brésil, la responsabilité de la gestion d'une unité de conservation est attribuée à un responsable (ou « chef »), employé de l'administration en charge de sa gestion (par exemple de l'ICMBio pour une UC fédérale et de l'IEF-MG pour une UC d'État). Mais depuis le décret du SNUC, un **conseil de gestion** (tantôt consultatif, tantôt délibératif selon le type d'UC) doit être instauré pour chaque unité de conservation. Concernant les aires de protection environnementale, le SNUC précise :

« L'aire de protection environnementale disposera d'un Conseil présidé par l'organe responsable de son administration et constitué de représentants des organes publics, d'organisations de la société civile et de la population résidente, conformément au règlement de cette loi » (SNUC Chapitre III, Art. 15 §50, traduit par LM).

La loi du SNUC est très peu précise sur le fonctionnement des Mosaïques d'aires protégées et ne leur consacre qu'un seul paragraphe. Le décret d'application du SNUC, dans son chapitre III apporte plus de précisions, notamment au sujet du Conseil de la mosaïque :

« La mosaïque devra disposer d'un conseil de mosaïque, avec un caractère consultatif et a pour fonction d'agir comme une instance de gestion intégrée des unités de conservation qui le compose. » (Chapitre III, Art.9° ; traduit par LM)

Ce conseil de la mosaïque est composé de représentants des organes publics et de représentants de la société civile dont le nombre doit être « *chaque fois que possible, paritaire, en considérant les particularités régionales* » (Ibid., Chapitre V, Art.17, §3).

Ce chapitre V du décret du SNUC apporte de nombreuses précisions sur les profils des membres du conseil que nous ne détaillerons pas ici (mais qui est disponible en annexe 15); ce qui n'est pas le cas des textes homologues français. Le cadre législatif n'est pas très précis au sujet de la composition des organismes de gestion des PNR, notamment concernant les acteurs autres que les représentants des territoires administratifs (les régions, départements, intercommunalités et/ou communes) qui ont, eux, nécessairement des représentants siégeant dans le syndicat (Fédération des PNR, 2016b). La présence et le pouvoir des autres acteurs du territoire dans ces instances de décisions sont donc définis au cas par cas dans chaque PNR.

3.2.4. Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de territoire (la charte de PNR ou le PDTBC de la mosaïque)

Le Décret de 1994 indiquait que les règles de l'élaboration de la charte de parc étaient fixées par le Conseil régional, qui décidait des modalités d'association des collectivités, intercommunalités et autres partenaires intéressés (art. R. 244-5). Mais à partir de 2000, la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (dite loi SRU) indique que « *La charte constitutive est élaborée par la région avec l'accord de l'ensemble des collectivités territoriales concernées, en concertation avec les partenaires intéressés, avant d'être soumise à l'enquête publique* » (Article L244-1, loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; mis en gras par LM). Un ouvrage réalisé en région Nord-Pas-de-Calais sur la gouvernance dans les Parcs inclut un article de Fabienne Leloup, Professeure à l'Université Catholique de Louvain. Dans cet ouvrage, qui a vocation à diffuser à l'échelle nationale des bonnes pratiques sur le sujet, l'auteure précise que cette participation doit avoir lieu à toutes les phases de la construction de la charte de parc : « *la participation implique d'ouvrir à l'ensemble des populations les phases de **diagnostics, de discussions et de mises en œuvre*** » (Espaces naturels régionaux, 2012, p. 6).

Concernant justement la mise en œuvre des chartes de parc, le décret de 1967 prévoit que différents types d'acteurs, dont les particuliers, puissent s'y engager. On peut ainsi lire que, dans la charte de parc, doivent être indiquées :

« *des mesures qu'il apparait nécessaire de prendre dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et **des engagements** auxquels souscrivent ou **pourront souscrire** les collectivités locales, les établissements publics et **les particuliers*** » (Décret n°67-158 du 1^{er} mars 1967, Art.5.4).

Une interprétation possible de ce texte serait que les particuliers soient aussi des signataires potentiels de la charte. Même si de toute évidence, cela resterait un contrat moral sans conséquences réglementaires, contrairement aux collectivités locales et établissements publics soumis à la mise en conformité de leurs actions, aux orientations de la charte de parc (devenu document opposable aux tiers concernés). On verra dans le chapitre 4 que cela n'est pas permis par

la Charte actuelle 2010-2022 du PNR Scarpe-Escaut et nous nous interrogerons sur une évolution possible/souhaitable.

Concernant les unités de conservation brésiliennes, le SNUC impose la réalisation d'un plan de gestion d'une durée de 5 ans et prescrit la « *participation de la société à l'élaboration, mise en œuvre et actualisation des plans de gestion de toutes les catégories d'unité de conservation prévues dans le SNUC* » (MMA, 2007, p. 44).

Quant aux Mosaïques d'aires protégées, l'appel à projet de création de nouvelles mosaïques lancé par le ministère de l'Environnement en 2005 exigeait également « *la participation des différents secteurs de la société civile et de la sphère publique à la construction d'un plan de DTBC²²¹ pour la mosaïque* » (Edital n°01/2005, § 6.3 in (FNMA, 2005b)). Cette règle se retrouve également inscrite dans le « terme de référence », sorte de convention entre le porteur du projet de création de la Mosaïque SVP et le Fond du ministère de l'environnement (FNMA), qui a financé sa mise en œuvre :

« Le projet de mise en œuvre du Plan DTBC – Mosaïque Sertão Veredas devra : créer des mécanismes qui garantissent la participation des différents acteurs – considérant les relations de genre, d'ethnie et de génération – dans toutes les étapes de la mise en œuvre de DTBC, et notamment dans les instances de décision » (MMA, 2010, p. 11, traduction par LM).

Les lois brésiliennes sur les unités de conservation et les mosaïques, plus récentes que les lois françaises relatives aux PNR, sont dans l'ensemble beaucoup **plus explicites** sur les phases de création et de gestion des espaces protégés auxquels peuvent et même doivent participer les acteurs locaux dont les habitants concernés. En plus de favoriser une participation directe, le système brésilien prévoit, en théorie, une implication à toutes les étapes du « cycle de vie » d'un espace protégé ; confirmant les propos d'auteurs vantant les mérites du SNUC et notamment son volet participatif (MMA, 2004 ; Souza et al., 2011 ; Bensusan et Prates, 2014 ; Irving, 2014, p. 173).

Mais qu'en est-il dans la pratique ? Plusieurs chercheurs attirent l'attention sur les limites des méthodes d'élaboration « participative » de ces plans de gestion. Nombre d'entre eux sont réalisés par des bureaux d'études privés qui séparent son contenu en parties bien distinctes et ont une approche cloisonnée du territoire. La partie socio-économique serait fréquemment « la 5^{ème} roue du carrosse », élaborée en dernière minute. L'implication des populations se résume parfois à remplir un questionnaire d'identification des besoins/revendications des populations (Pereira, 2002). Le chapitre 4 aborde la méthode de réalisation du PDTBC de la mosaïque, mais nous n'avons pas poussé notre analyse à l'échelle des plans de gestion des nombreuses UC, dont un certain nombre n'en possède même pas ! Seules 4 UC sur les 14 que compte la mosaïque avaient un plan de gestion approuvé lors de la création de la mosaïque (FUNATURA, 2008a, p. 29). D'autres sont aujourd'hui en cours d'élaboration. Cette situation confirme l'intérêt et le besoin d'analyser la participation et la gestion de ces UCs.

²²¹ DTBC = Développement Territorial de Base Conservationniste

3.3. Comment les institutions entendent-elles favoriser la participation ?

À quels dispositifs participatifs nos deux corpus font-ils allusion ?

La « consultation publique » est l'un des mécanismes de participation des habitants que l'on retrouve tant auprès des PNR que des mosaïques. Au Brésil, le SNUC rend obligatoire l'organisation de **consultation publique** au moment de la création d'une nouvelle UC pour « *identifier la localisation, la dimension et les limites les plus adéquates pour l'unité* » (Chapitre IV, art. 22). **En France, l'enquête publique se démocratise à partir de 1983 avec la Loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement. Mais ce n'est qu'en 2000 avec la Loi n°2000-1208 relative à la solidarité et au renforcement urbain que la charte du parc devient soumise à enquête publique. Celle-ci :**

« a pour objet d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions, postérieurement à l'étude d'impact lorsque celle-ci est requise, afin de permettre à l'autorité compétente de disposer de tous éléments nécessaires à son information. » (Loi n°83-630 du 12 juillet 1983, Article 2).

Dans un document cadre de 1997, la fédération des Parcs suggérait de recourir à des **commissions thématiques** :

« Le travail en commissions thématiques permet, dans les Parcs où le syndicat mixte est restreint aux élus, de l'ouvrir à toutes les forces vives, ce qui favorise la participation citoyenne » (Raymond, 1997, p. 11).

Quelques années plus tard, en 2001, dans un autre document cadre intitulé « le positionnement des parcs naturels régionaux », d'autres outils sont préconisés pour assurer la participation des acteurs locaux et notamment des habitants :

*« Donner davantage la parole aux habitants, favoriser les échanges, c'est possible : en mettant en place des **lieux de dialogue et d'expression** ; en associant davantage les acteurs locaux et les associations, à la conception, la réalisation et **l'évaluation des actions du Parc** ; en s'appuyant sur des **enquêtes** auprès des habitants du territoire et de sa proche périphérie pour mieux répondre à leurs attentes ; en accompagnant **l'accueil des nouveaux résidents** ; en développant un sentiment d'appartenance, en organisant par exemple des **fêtes** pour favoriser les échanges et le partage » (Fédération des PNR, 2001, p. 3).*

Tandis qu'au Brésil, la Politique Nationale des Aires Protégées (PNAP) préconise l'organisation d'un **Forum national des aires protégées** comme « *instance de communication, participation, collaboration et contrôle social sur le PNAP* » (Directrice 1.2, § XIV). Quant au SNUC, comme évoqué précédemment il prévoit quant à lui des **conseils de gestion** (tantôt consultatifs, tantôt délibératifs), à l'échelle de chaque UC ainsi que des mosaïques d'aires protégées.

Par la taille de ce paragraphe on se rend compte que les modalités de la participation, les types de dispositifs ne sont pas particulièrement abordés dans les documents cadres de ces politiques. Ils définissent des orientations générales, mais laissent le soin à chaque gestionnaire d'espace protégé de le décliner de façon adaptée à son territoire.

Si la démultiplication des dispositifs (en nombre et en diversité) a pour avantage de pouvoir toucher un plus large panel d'acteurs, en revanche cela complexifie toujours plus ces territoires-outils. Leur

mode de fonctionnement peut alors devenir plus opaques, il devient difficile pour une petite structure ou un habitant « λ » d'identifier le moyen, l'interlocuteur, le dispositif qui leur est dédié pour poser, s'informer ou adresser une revendication.

3.4. Pourquoi les institutions souhaitent-elles faire participer les acteurs locaux et habitants?

Les arguments des institutions en faveur de la promotion de la participation des habitants et autres acteurs locaux à la création et gestion des EPH, sont divers, multiples et concomitants. Si la plupart sont mobilisés tant au Brésil qu'en France, certains d'entre eux sont spécifiques à l'un ou l'autre des EPH étudiés.

L'analyse des deux corpus nous a permis d'identifier 6 familles d'arguments :

- 1) Respecter la loi ;
- 2) Renforcer la démocratie ;
- 3) Reconnaître les savoirs non-experts et accéder à une diversité d'informations et points de vues ;
- 4) Favoriser l'adhésion à l'EPH et au projet de territoire pour : légitimer et être plus efficace en déléguant l'effort et en prévenant les conflits ;
- 5) Responsabiliser les acteurs du territoire et faire changer les pratiques ;
- 6) Partager les bénéfices permis par l'espace protégé.

> Respecter la loi

A plusieurs occasions on peut lire dans les textes sélectionnés que la mise en place de la participation permet d'être en adéquation avec les conventions internationales :

*« Accroître et assurer la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales et des parties prenantes, dans le plein respect de leurs droits et la reconnaissance de leurs responsabilités, **en conformité avec les lois nationales et les obligations internationales**, ainsi que la participation des parties prenantes à la gestion des aires protégées existantes et à la création et la gestion des nouvelles AP. »* (UICN, 2008, p. 27 ; mis en gras par LM)

Cet argument est le moins intéressant pour comprendre les finalités profondes qui sous-tendent la participation des habitants et autres acteurs locaux à la création et gestion d'espaces protégés. Cet « appel » à la participation est devenu si important que des conventions internationales l'ont intégré dans leurs textes (tel que la Convention sur la Diversité Biologique), qui ont été ratifiés par de nombreux pays. Dès lors les administrations de ces pays peuvent être amenées à développer des dispositifs participatifs, sans même avoir de conviction profonde de son intérêt, mais bien « juste » pour être en accord avec les engagements de son gouvernement (et éviter les représailles associées au non-respect de cet engagement).

> Renforcer la démocratie

Dans son « manifeste pour un futur durable », la fédération des parcs naturels régionaux de France affirme que :

*« les Parcs souhaitent pour l'avenir **aller plus loin en devenant les pionniers d'une démocratie plus directe et participative**. L'échelon même où ils travaillent rend possible cette citoyenneté active que l'ampleur et l'anonymat de la ville disqualifieraient »* (Raymond, 1997, p. 15 ; mis en gras par LM).

Dix ans plus tard, le discours est plus modéré. Les représentants des Parcs sont « politiquement prudents » et ne remettent pas en question la démocratie représentative, mais appellent à une bonne articulation avec la « démocratie participative », donc une démocratie plus directe. On perçoit ce ton mesuré dans les deux extraits suivants :

*« Cette charte, désormais soumise à enquête publique et renouvelée par l'Etat, engage tous les acteurs dans de nouvelles formes de gouvernance où **démocratie électorale et démocratie participative** doivent s'articuler »* (Fédération des PNR, 2007, p. 3 ; mis en gras par LM).

*« L'initiation des politiques d'accueil est importante, comme la question centrale de l'adhésion citoyenne aux projets territoriaux et politiques. Différents modes de gouvernance possibles visent à **faire entrer la responsabilité citoyenne au cœur des choix effectués, sans affaiblir le fonctionnement de la démocratie représentative**. »* (Fédération des PNR, 2012a, p. 5)

Si les institutions des PNR ne remettent pas en doute le caractère représentatif des élus (locaux et autres), on interprète par la simple introduction de ces thèmes qu'il est admis que la démocratie représentative n'est pas systématiquement suffisante ; et à l'inverse, qu'une implication directe des habitants et autres acteurs locaux est (par moment) nécessaire. Notons que les formulations sont très vagues et incantatoires (« nouvelle forme de gouvernance », sans en dire plus, ni donner d'exemple) voire chimériques (l'engagement de *tous les acteurs*).

Sur ce thème de la démocratie, on retrouve des formulations intéressantes dans le corpus brésilien. Dans un document rédigé par des agents du ministère de l'environnement faisant un bilan des avancées et défis du SNUC 10 ans après sa création on peut lire :

*« La réglementation de la création d'unités de conservation et l'amplification de la participation de la société durant ce processus garantiront la transparence et **le contrôle social dans l'exécution de cette politique** »* (Souza et al., 2011, p. 9 ; traduit et mis en gras par LM).

Mais dès lors, de quel contrôle parle-t-on ? A quelles pressions et menaces cela renvoie-t-il au sein des EPH ? Qui est menacé, par qui ?

Le Décret relatif à la PNAP prévoit quant à lui « d'utiliser le Forum national des aires protégées comme une instance de communication, participation, collaboration et **contrôle social** du PNAP » (décret n° 5.758 du 13 avril 2006, directrice 1.2, § XIV ; mis en gras par LM).

Un autre document du ministère de l'environnement et d'ONG partenaires, a vocation à proposer des principes et des lignes directrices pour guider les organes gestionnaires des UC au regard du « manque de détail sur les formes de gestion participative dans la loi qui institue le SNUC, ainsi que

*dans le décret qui le régleme » (MMA, 2004, p. 19). Pour les auteurs, ce « manque » est dû au caractère polémique du thème de « la **démocratisation des procédures de création des aires protégées et des formes de gestion de ces aires** » au sein du Congrès national (*Ibid.*, p.20).*

La formulation de « contrôle social » est lourde de sens et renvoie bien à l'idée de (re)donner du pouvoir (notamment de décision), à la société, aux peuples et renvoie donc à un processus de démocratisation de l'élaboration des politiques publiques. Nous n'avons pas identifié de considérations si « profondes » dans le corpus français, renvoyant plus largement au rôle de la société vis-à-vis de l'action publique en générale.

> Reconnaître les savoirs non-experts et accéder à une diversité d'informations et points de vues

Démultiplier le nombre et la diversité des acteurs du territoire participant à son diagnostic permet de collecter d'autant plus d'informations. On retrouve cette logique dans le texte de loi imposant la réalisation d'enquêtes publiques dans le cadre de la réalisation de la charte de parcs des PNR, qui a pour but « *de permettre à l'autorité compétente de **disposer de tous éléments nécessaires à son information.*** » (Loi n°83-630 du 12 juillet 1983, article 2).

Souhaiter obtenir les connaissances des acteurs et habitants du territoire est une reconnaissance de leur valeur et de l'importance de ces connaissances « non-expertes », traditionnelles et empiriques. Etant donné les nombreuses luttes de ces peuples traditionnels et autochtones au Brésil, ce thème revêt une importance toute particulière dans ce pays et apparaît comme un argument récurrent d'encouragement à la participation, dans les lois et documents cadres des politiques sur les aires protégées (entre autres). On peut lire dans le décret de la PNAP qu'il faut :

*«Assurer l'implication et la qualification des différents acteurs sociaux dans le processus de prise de décision pour la création et pour la gestion des aires protégées, garantissant le **respect de la connaissance et des droits des peuples indigènes, communautés quilombolas et locales*** » (PNAP, Directrice 1.2 §XI, traduit et mis en gras par LM).

On retrouve également cette intention dans le Plan de développement territorial de la mosaïque SVP qui a « *pour postulat de base la participation des communautés [...] afin de **valoriser les opinions, pratiques et modes de vie des habitants** de la région de la mosaïque* » (FUNATURA, 2008a, p. 8).

Ce registre de la participation (reconnaître et valoriser les savoirs locaux) apparaît clairement dans le corpus brésilien et plus sporadiquement dans le corpus français.

Notons toutefois que la fédération des PNR y fait allusion dans sa documentation d'orientation élaborée pour les 30 ans des PNR, en indiquant comme ligne directrice qu'il faut :

*«Stimuler la participation citoyenne, impliquer au mieux les habitants dans la vie du Parc, aménager un territoire attractif où l'on puisse vivre bien et enfin permettre que chaque acteur, à son niveau, puisse se cultiver et créer, se former et enseigner et qu'il **participe ainsi à la circulation et à l'enrichissement des savoirs***» (Raymond, 1997, p. 15 ; mis en gras par LM).

De même, l'actuelle charte du PNR Scarpe-Escout identifie comme objectif de « *créer les **conditions d'une expression individuelle et collective** pour contribuer au développement du territoire* » (PNR SE,

2010a, p. 142). Si l'idée de valoriser les connaissances des acteurs locaux n'est pas inexistante chez certains gestionnaires de PNR, elle reste en filigrane et n'est pas revendiquée clairement comme étant un motif à part entière de l'implication des habitants ; du moins, pas dans la diversité des textes que nous avons réunis pour former ce corpus français. Nous pensons qu'il s'agit, en France, d'une piste intéressante de réflexion à creuser davantage.

> Favoriser l'adhésion à l'EPH et au projet de territoire pour le légitimer et être plus efficace en déléguant l'effort et en prévenant les conflits

Comme nous l'évoquerons dans le chapitre 4, les PNR et les Mosaïques (qui plus est leur législation) ne sont pas des outils très connus des acteurs locaux et habitants :

*« L'articulation des aires protégées avec leur environnement sociétal est encore trop limitée et leur contribution au développement durable reste peu connue. Il est nécessaire de sensibiliser le public par des actions de communication et d'éducation afin de **valoriser les bénéfices et les services rendus par ces espaces** en termes humains, sociaux, économiques et culturels. Sur le plan de la gouvernance, des progrès notables ont été accomplis au cours des dernières années pour renforcer l'implication des populations locales dans la création et la gestion des aires protégées. Ces efforts doivent être poursuivis **afin d'assurer l'adhésion et l'acceptabilité sociale de ces dispositifs**. » (UICN, 2013, p. 18).*

Ces propos plus généraux du comité français de l'UICN entrent en écho avec ceux des représentants des PNR, dont leur politique traverse des périodes de remise en question²²² et « *a vécu durant l'année 2011 une intense période de "relégitimation"* » (Extrait de l'entretien avec Bertrand HERVIEU, audition par la mission avenir des Parcs du 27 avril 2011, in FPNR, 2013).

Une des ripostes à une remise en question « venant du haut » (des pouvoirs publics nationaux) consiste notamment à avoir une forte demande « venant du bas » (des pouvoirs publics locaux, acteurs du territoire et citoyens). Ou pour le dire plus simplement, la politique des PNR aurait plus de garantie à être pérennisée si elle était défendue « corps et âmes » par l'unanimité des collectivités locales concernées par un PNR. Et encore plus, si les habitants et autres usagers de ces territoires la défendaient comme ils défendraient leur propre maison (en passe d'être détruite par exemple). Cette situation nous semble possible que si ces acteurs locaux et habitants :

- savent ce qu'est un PNR / une mosaïque,
- qu'ils le/la jugent utile, nécessaire sinon fondamentale,
- voire même, qu'ils considèrent que cet outil est un peu le leur.

Conscients de cette situation, les responsables de ces politiques et les gestionnaires de ces territoires mettent en place divers dispositifs pour expliquer ce qu'ils sont, ce qu'ils font, pourquoi et dans quels buts : « *Les occasions permettant de sensibiliser les citoyens à l'existence et à l'intérêt d'un Parc naturel régional sont légion.* » (Weick, 2012, p. 14).

²²² « *En effet, dans un paysage institutionnel en pleine évolution et dans un contexte socio-économique qui a fortement été bouleversé ces dernières décennies, le réseau des Parcs se devait de réfléchir à son avenir et son positionnement dans la politique nationale d'aménagement du territoire.* » (d'après Jean-Louis Joseph, président de la fédération des PNR, in Fédération des PNR, 2012a, p. 3).

Ce besoin de légitimité est à l'origine d'autres registres plus spécifiques de la participation des acteurs locaux et habitants à ces politiques de conservation de la nature. Car outre savoir ce qu'est un PNR/une mosaïque, qui est la première étape, il faut encore, pour que ceux-ci soit perçus comme utiles et à disposition des citoyens, qu'ils soient « partagés » et « appropriés » par ces acteurs locaux et habitants.

L'adhésion des acteurs du territoire au projet de territoire est une manifestation possible (une conséquence) de leur intérêt (les communes souhaitant être labellisées Parc, les intercommunalités étant signataires de la Charte, d'autres acteurs s'engagent à mettre en œuvre des actions inscrites dans la charte, ...). Cela contribue à assurer la pérennité de ce territoire-outils. Mais l'adhésion peut aussi être vue comme un préalable à l'action. Ne met-on pas plus de « cœur à l'ouvrage », n'est-il pas d'autant plus facile ou enthousiasmant de s'investir dans une action lorsque l'on est convaincu du projet ? Que l'on défend soi-même l'action ? Plutôt que lorsqu'on y est incité ou contraint ? Autrement dit, **l'adhésion n'est-elle pas un des moteurs de l'action ?** (même si l'inverse est vrai également). Ainsi, il devient stratégique pour les gestionnaires de ces espaces protégés, d'obtenir une adhésion du projet de territoire, pour que d'autres soient incités à le mettre en œuvre également.

La contribution volontaire des acteurs locaux et habitants au projet de territoire (la charte de Parc ou le PDTCB) peut également être recherchée par les gestionnaires de ces territoires pour **des raisons d'efficacité**. Plus il y a de personnes qui s'investissent et joignent leurs forces auprès d'une cause/action, plus vite celle-ci sera mise en place et légitimée (car souhaité par un grand nombre). En somme, si une personne adhère aux objectifs finaux du projet de territoire, non seulement elle serait moins tentées de faire des choses qui vont à son encontre (du moins délibérément), mais surtout, elle pourrait vouloir y contribuer. Les actions qu'elle accomplirait n'auraient alors plus à être réalisées par d'autres et notamment les gestionnaires responsables de l'espace protégé. Cela diminuerait en quelque sorte leurs tâches, partagerait leurs missions, responsabilités ainsi que leurs bénéfices.

Derrière l'argument de « l'adhésion », se trouve finalement une imbrication de trois motifs de l'implication des populations locales à la gestion de ces espaces protégés. Ainsi, convaincre qu'un EPH et son projet de territoire sont nécessaires permettrait de :

- **légitimer** l'instauration d'un EPH ;
- **limiter les conflits** d'acteurs qui seraient contre ce projet et prévenir les actions allant à l'encontre des objectifs défendus ;
- **partager les efforts** avec d'autres acteurs pour être plus efficaces dans l'atteinte des objectifs.

Or, convaincre de la nécessité d'un EPH et de son projet de territoire et favoriser son adhésion, passent justement par l'implication des acteurs locaux et habitants ciblés aux différentes phases de sa construction. Plus cette implication serait « forte », plus l'adhésion des acteurs serait solide. Donc en référence aux différentes échelles de la participation discutées dans le chapitre 1 (Arnstein, 1969 ; Pimbert et Pretty, 1995 ; Beuret, 2011) on sait aujourd'hui que la simple « communication/information » n'est pas suffisante pour créer de l'adhésion solide, de qualité et pérenne.

Le document d'orientation de la fédération des PNR publié en 1997 incitait à ce titre à l'usage de méthodes de concertation :

*« Une fine connaissance du territoire, conjuguée à une **méthode qui privilégie la concertation**, permet de **gagner la confiance et le soutien** des partenaires impliqués et **d'assurer par là une assise plus solide** aux projets développés » (Raymond, 1997, p. 10 ;)*

Cette idée que la simple « information » des acteurs locaux ne permet pas leur adhésion à un territoire, un projet, une politique est aussi bien présente en 2012, dans le message du syndicat « Espaces naturels régionaux » de la région Nord-Pas-de-Calais diffusé via son ouvrage « *Les Parcs & la gouvernance* » :

*« Il faut « **prévoir ensemble** » pour bien gérer collectivement un territoire d'exception. Il est fondamental de proposer des méthodes efficaces pour fixer pour longtemps des cadres acceptés et des règles communes avec les collectivités et leurs groupements, les professionnels et les habitants concernés. Si la méthode est efficace, on a **d'autant plus de chances que les décisions soient comprises et respectées longtemps**. » (Espaces naturels régionaux, 2012, p. 27)*

Par « prévoir ensemble », on est bien dans un tout autre registre de l'implication de ces acteurs que celui de la seule information. Néanmoins, cette formulation n'est pas très précise (n'évoque pas à quoi, ni comment) et nécessite une interprétation. Dans ce même ouvrage, le président du PNR Scarpe-Escaut, apporte quelques éléments à ce sujet :

*« Il faut l'implication de tous dans la démarche, à tous les niveaux. Pour cela, nous avons organisé plus d'une centaine de réunions, avec les élus, techniciens, associations, agriculteurs, habitants, ... Nous y avons également associé nos amis élus wallons du Parc des plaines de l'Escaut. En mobilisant de la sorte, nous mettons toutes les chances de notre côté pour que **la charte soit bien appliquée et respectée**. La charte du Parc est l'expression du territoire, de ceux qui y vivent et y travaillent. » (D'après une interview du président du PNR SE, in Espaces naturels régionaux, 2012, p. 10)*

Au Brésil, un extrait du bilan des 10 années d'existence du SNUC réalisé par des agents du ministère de l'environnement évoque différents arguments en faveur de la participation :

*« Bien que cet instrument [un conseil de gestion dans chaque UC] soit prévu dans le SNUC et soit en train de s'amplifier, il est encore nécessaire de renforcer la participation sociale dans la gestion des unités de conservation de façon à ce que la population locale et les secteurs impliqués **comprennent les bénéfices sociaux et économiques potentiels de l'unité de conservation et contribuent à les optimiser**. Une fois gérés de façon réellement participative, les conseils de gestion tendent à contribuer à la **résolution des conflits** et à **l'efficacité de l'unité** (Souza et al., 2011, p. 14 ; traduit et mis en gras par LM).*

Par la formulation « comprendre les bénéfices... » et les optimiser, on retrouve bien l'idée de faire prendre conscience de l'importance de ces EPH et contribuer au projet de développement qu'ils apportent. L'extrait évoque conjointement les registres de la gestion des conflits et de l'efficacité

d'une gestion et d'efforts partagés. Les conseils sont ici considérés comme des dispositifs permettant la construction de consensus entre les acteurs du territoire.

Dans le corpus lié aux PNR, les références à **l'application de la charte par tous** les acteurs du territoire, dont les habitants, sont nombreuses. Ce thème était évoqué lors d'un Congrès national des PNR en 2003 et a fait l'objet d'un atelier pour questionner les différents leviers existants ou à développer :

*« Habitant ou visiteur de nos territoires, scolaire, impliqué ou non dans la vie associative : le citoyen est un des leviers qui permet à chacun des Parcs naturels régionaux de **démultiplier son action**. [...] Si autant d'intérêt est accordé à la mobilisation des citoyens, c'est que les Parcs sont convaincus qu'ils sont des acteurs à part entière du projet décliné dans les chartes, des acteurs à part entière de l'avenir et de la qualité de vie de ces territoires. L'habitant tout autant que le visiteur a un impact sur le milieu. Le premier atelier a permis de réfléchir aux questions suivantes :*

- Comment rassembler les habitants autour de l'avenir des territoires, qu'ils soient organisés en associations, « inorganisés » mais prêts à s'engager, nouveaux arrivants...?*
- Comment développer des méthodes adaptées pour tisser entre les habitants un **lien civique autour de nos projets** ?*
- Comment créer des lieux de dialogue pour qu'ils deviennent de **véritables relais - voire des porte-paroles - de notre politique** et de nos actions sur le terrain ? »* (Fédération des PNR, 2003, p. 19 ; mis en gras par LM).

Si nous adhérons au discours sur l'implication des citoyens pour démultiplier les actions favorables au territoire, nous avons été interpellés par l'usage de la première personne du pluriel : « nos projets », « notre politique ». Si par « nous » il est entendu les gestionnaires des parcs et non « tous les acteurs du territoire », on touche justement à un problème de fond de la participation/implication des habitants. Pourquoi souhaiter qu'ils deviennent relais d'une politique ou d'un projet qui n'est pas le leur, plutôt que construire avec eux et dès le début cette politique et ces projets ? En ces termes, dans cette logique, il y a un risque ici que l'institution se substitue aux initiatives des habitants et autres acteurs locaux.

Dans le Congrès national de 2012 est réitéré l'importance, « *voire la nécessité incontournable d'engager des procédures de **participation active des citoyens au sein des Parcs*** » (Fédération des PNR, 2012b, p. 10 ; mis en gras par LM). Mais « faire porter » les actions de la charte par les acteurs du territoire n'est pas nouveau, certes, d'autant plus réaffirmé ces dernières années. Ce qui est moins commun, est que ce discours soit élargi aux habitants.

Le directeur du Parc SE évoquait lors d'un entretien, que cela pose la délicate question de la gouvernance lors de l'élaboration ainsi que la mise en œuvre de la charte. L'objectif est de « *faire porter par les uns et les autres le discours²²³ que toi tu partageais. **Il vaut mieux que ce soient les autres qui disent "on va faire ça" pour que ce soit repris.*** » Car si les objectifs inclus dans la charte ne sont pas ceux des acteurs actifs sur le territoire, comment faire perdurer la dynamique enclenchée et faire mettre en œuvre la charte ?

²²³ Ces considérations sur le discours sont aussi valables pour les actions. Par exemple si des personnes ne comprennent pas l'intérêt ou n'adhèrent pas à certaines pratiques, les efforts des uns peuvent être annulés par les actions des autres.

« Il y a toujours un équilibre à trouver en se disant qu'il vaut mieux que ce soit plus impliquant, et que ce soit ceux que tu mets dans le bateau pour faire vivre et mettre en œuvre la charte qui doivent s'exprimer sur le sujet ». « Donc faire impliquer tout le monde et y contribuer c'est dans le souci effectivement que chacun à la fin s'engage » à la mise en œuvre de la charte du parc (entretien du 15/12/2015).

Ce témoignage confirme bien qu'il est préférable que les acteurs « exécuteurs » soient les acteurs « auteurs » de ces politiques et projets. Cette approche est préférable à celle consistant à les intégrer en fin de processus, à une initiative qui n'est pas la leur et qu'ils auront nécessairement plus de mal à s'approprier, voire même à approuver.

Dans le corpus brésilien, ces arguments en faveur de la participation sont moins présents. Rappelons néanmoins que les mosaïques brésiliennes sont récentes (années 2000) et que ce corpus est donc bien moins conséquent que celui des PNR qui ont déjà éprouvé plusieurs « plans stratégiques » et autres documents d'orientations ces dernières décennies.

Toutefois le projet de territoire de la Mosaïque SVP évoque brièvement cette idée d'impliquer tous les acteurs locaux à la mise en œuvre du projet pour pouvoir atteindre ses objectifs :

*« L'espace physique d'action, les réalités socio-économiques et les incidences politiques et administratives existantes imposent au Plan de Développement Territorial de Base Conservationniste la nécessité impérieuse de **penser, démocratiquement et participativement, pour sa faisabilité**. Notamment en raison des processus prédateurs de l'environnement et de la culture présents sur ce qui a été défini comme le territoire de la mosaïque, qui avancent à une vitesse supersonique, tandis que les volontés conservationnistes et l'application des instruments préservationnistes avancent à pas lents » (FUNATURA, 2008a, p. 32).*

> Responsabiliser les acteurs du territoire

Le thème de la « responsabilité » des acteurs du territoire et des habitants est évoqué à plusieurs reprises lors des Congrès nationaux des PNR de France comme l'illustrent les deux extraits qui suivent :

*« Il faut favoriser les actions qui permettent un contact direct avec l'habitant, l'interpelle, va générer son appropriation, lui donner la possibilité d'agir concrètement dans le projet du Parc, **d'engager sa responsabilité**. » (Fédération des PNR, 2003, p. 19)*

*« Laboratoires de développement durable, les Parcs naturels régionaux veulent partager avec d'autres un esprit de mission fondé sur l'innovation, l'expérimentation et l'implication **d'habitants responsables et solidaires**. » (Fédération des PNR, 2007, p. 14)*

Le comité français de l'UICN évoque également cette notion de responsabilité dans ses publications officielles où l'on peut lire : « **Accroître et assurer la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales et des parties prenantes, dans le plein respect de leurs droits et la reconnaissance de leurs responsabilités** » (UICN, 2008, p. 27). Pour cette institution, la responsabilité va jusqu'à « **Promouvoir l'équité et le partage équitable des coûts et des avantages découlant de la création et de la gestion des aires protégées** » (UICN, 2008, p. 25). Le partage équitable pourrait

limiter l'exclusion et contribuer à l'inclusion différentielle des groupes sociaux. Mais cela pose la délicate question de la définition et de l'arbitrage de l'équité.

Cette notion de « responsabilité » peut être interprétée comme un quasi « devoir », une forme de responsabilité que devrait assumer les acteurs vis-à-vis de leur territoire, en participant activement à la conservation de ses patrimoines naturels et culturels, de son développement, ... *A contrario* elle implique un jugement moral envers ceux qui ne participent pas et qui ne pourront pas non plus jouir des bénéfices associés à la conservation de ces territoires, ses ressources naturelles et culturelles. Sans précisions complémentaires, cette terminologie est peu claire et se prête à de multiples interprétations.

Au Brésil, on retrouve ce motif en faveur de l'implication des habitants dans les stratégies du ministère de l'environnement et notamment via son programme des agents environnementaux volontaires (développé à partir de 2005). L'idée à travers ce programme est d'employer temporairement

« des individus locaux pour appuyer des activités comme la prévention et le combat des incendies et le recrutement de volontaires [...] afin de mobiliser les individus des communautés localisées dans ou aux alentours d'unités de conservation, pour leur protection. Si d'un côté, cela contribue à atténuer le déficit de personnel, de l'autre, le Programme encourage la participation et la responsabilité de la société à la gestion » (MMA, 2007, p. 79, traduit et mis en gras par LM).

Derrière l'idée de responsabiliser les citoyens, se trouve l'intention de sensibiliser les acteurs aux enjeux auxquels est confronté leur territoire (dans son ancrage local comme global), prendre conscience de leur mode de vie et ses impacts et être en capacité de l'adapter (comme en modifiant les usages du sol par exemple). Car en connaissant et comprenant les menaces qui pèsent sur leur propre milieu de vie et compromettent leur avenir, ne seraient-ils pas plus aptes à prévenir et dénoncer les projets et actions qui seraient dommageables ? Et plus largement à stimuler un sentiment d'appartenance à ce milieu ?

Pour favoriser cela, les gestionnaires de ces territoires pourraient recourir à des dispositifs de participation permettant des processus d'apprentissages, comme le défend (quoiqu'indirectement) la fédération des PNR en annonçant : « *Lieu de débat local, les Parcs favorisent aussi l'appropriation des enjeux de niveau national et européen.* » (Fédération des PNR, 2012a, p. 7). Un lien étroit se dessine entre les notions d'usage, d'appropriation et de responsabilité.

Dans cette lignée, le PNR SE, dans sa charte de Parc identifie comme objectif : « *Développer le sentiment d'appartenance au territoire et l'évolution des pratiques* » (PNR SE, 2010a, p. 142). Mais d'aucun sait que l'évolution de nos pratiques quotidiennes n'est pas une chose aisée, et que cela nécessite de surmonter certaines étapes. Pour provoquer ou accompagner ces changements, ne faudrait-il pas dans un premier temps identifier ces différentes étapes ? Comme par exemple la non visibilité immédiate de certains de ces changements. C'est le cas des pratiques ayant un impact sur l'environnement. Les processus de régénération (« naturelle ») de milieux et d'écosystèmes sont lents et les conséquences de changements des pratiques humaines sont parfois perceptibles que pour les générations suivantes. Ce décalage entre le temps de l'action et le temps des résultats est un facteur de blocage qui nécessiterait des efforts de sensibilisation dédiés.

> Partager les bénéfices permis par l'espace protégé

Enfin, un autre motif pour encourager la participation que l'on identifie dans notre corpus, certes, très minoritairement, est la question du partage des bénéfices (et des coûts) liés à l'instauration d'un espace protégé. Ainsi, en 1997, l'Institut Brésilien de l'Environnement (IBAMA) publiait un « *cadre conceptuel des unités de conservation fédérales du Brésil* » dans lequel il affirmait que :

« L'objectif de promouvoir la participation des communautés locales dans les activités d'écotourisme, de façon à contribuer à l'amélioration de la qualité de vie par la création de mécanismes qui entraînent une utilisation de la main d'œuvre locale, au développement des potentialités des communautés, à l'appui à la création de petites entreprises et services liés à l'écotourisme et incite à la production d'artisanat. »
(MMA, 2007, p. 97)

Cet exemple qui se focalise sur l'écotourisme est valable pour toutes les aménités associées à la présence d'un espace protégé. Comme pour la participation à la gestion (mise en œuvre d'actions de conservation par exemple), ce registre de la participation est surtout focalisé sur la participation à l'action et moins à la décision, en référence à la distinction que nous proposons dans le chapitre 1 (section 1.2).

3.5. Inciter et accompagner les initiatives ascendantes, une idée émergente

La section précédente concernait essentiellement la participation souhaitée par les institutions gestionnaires des EPH ou d'autres institutions nationales liées à ces territoires-outils. Cette question est au centre de leur préoccupation : comment impliquer les gens et rassembler autour de *leurs* dynamiques, intentions, projets, actions ? Comment les habitants et acteurs du territoire peuvent intégrer dans leur quotidien le projet de protection ? Toutefois avec des années de retours d'expériences et de remises en question provoquées tant par la société civile que par ses propres institutions, d'autres voies émergent. L'idée d'accompagner les intentions et projets issus des acteurs locaux et habitants (initiatives ascendantes), qui correspondraient aux orientations définies (ensemble) pour le territoire, se diffuse progressivement et apparaît dans les discours institutionnels. Nous verrons dans les chapitres qui suivent dans quelles mesures ces intentions se concrétisent dans l'action.

Car dans les documents institutionnels, les auteurs sont en général très positifs et affirmatifs. C'est notamment le cas du magazine de la fédération des PNR de France, « PARCS », qui affirme que :

*« Les habitants d'un parc, les entrepreneurs, les associations sont capables autant qu'ailleurs, de prendre des initiatives. Mais dans un Parc naturel régional, **si elles répondent à un objectif de la Charte, elles sont accueillies avec plaisir, aidées, accompagnées, abondées, soutenues** »* (Weick, 2012, p. 16 ; mis en gras par LM).

Cette affirmation répond en effet aux diverses incitations de la fédération des Parcs à une « *mise en mouvement* » des habitants des parcs (Fédération des PNR, 2012b, p. 11) :

*« Les Parcs ont un rôle de catalyseur réactif des initiatives et des énergies du territoire, au service de l'ambition de développement durable. Ils doivent développer leur talent de **détection de demandes sociales** en émergence et de défrichage de solutions pragmatiques adaptées à leur territoire. »* (Fédération des PNR, 2012a, p. 9)

Incitation qui se décline dans la charte de parc du PNR SE et fait l'objet d'une des mesures à mettre en œuvre : « *Mesure 26 : accompagner les démarches locales initiées par les habitants et le monde associatif lorsqu'elles contribuent à répondre aux enjeux de la charte* » (PNR SE, 2010a, p. 203). Le directeur du PNR Scarpe-Escaut en poste au moment de l'élaboration de la charte nous expliquait que la dernière charte était beaucoup plus engagée sur le thème de la participation et dispose d'un volet transversal qui était important pour nous, c'est : susciter l'action de la part des habitants, des acteurs du territoire [...] On a un territoire habité où on demande à ce que ça ne reste pas que des citoyens, mais qu'ils deviennent des citoyens qui sont dans l'action, ou des acteurs qui sont dans l'action (entretien du 15/10/2015).

Il y a donc un consensus des organisations institutionnelles quant au souhait que les citoyens soient actifs. Mais qu'en est-il de leur autonomie (de leurs initiatives et actions) ? Parle-t-on d'une action au service des initiatives du Parc ou d'une action au service de leur propre dessein ? Où le curseur est-il placé ? Un intermédiaire est-il possible ? Comment les institutions se réapproprient-elles (ou non) les résultats de ces initiatives ?

Outre les initiatives d'habitants, le directeur insistait sur l'importance d'**accompagner les propres initiatives des communes** qui correspondent à l'esprit de la charte. De cette façon :

le PNR est considéré comme utile par la commune et se retrouve légitime ; tandis que le maire se fait accompagner par une équipe et bénéficie d'une ingénierie, de la technicité, du relationnel pour mettre les gens qu'il faut autour de la table... Qui plus est, en disant « c'est lui le pilote » et tu viens l'aider, il va se rendre compte de la difficulté, il va avancer il ne va pas revendiquer en disant « je n'aurais pas dû faire ça », la démarche est plus collective. Alors que si l'action est déléguée entièrement au Parc qui s'occupe seul de solutionner les problèmes, le maire « dégage ses responsabilités sur le Parc et ça ne dure pas dans le temps » (entretien avec le directeur du PNR SE, le 15/10/2015).

Revenant sur la mobilisation des habitants, la responsable du pôle « mobilisation éco-citoyenne, communication » du PNR SE que nous avons rencontrée, évoquait qu'étant donné qu'il s'agit d'

*« un espace très densément peuplé, donc on pourrait faire le constat que c'est une utopie de vouloir mobiliser les habitants du parc. C'est une utopie compte tenu de l'ampleur de la tâche et des moyens que nous avons. Donc déjà ça signifie que le fait de **le faire nous-même, c'est à exclure**. Partons de ces compétences locales, de ces acteurs locaux pour mieux démultiplier cette ambition. »*

« finalement quand on a fait des actions qui impliquaient des habitants et des acteurs locaux, via des acteurs locaux, on était beaucoup plus performant dans le résultat atteint. » « on est vraiment dans ce contexte-là et c'est partagé maintenant par notre président qui porte maintenant ce discours-là. » (entretien du 18/02/2014).

Ainsi, de nouvelles réflexions quant aux **modalités** de (1) **susciter** la participation des habitants et acteurs locaux, de (2) **faire émerger** des initiatives ascendantes, mais aussi (3) de les soutenir et

accompagner en revisitant les formes de collaborations / partenariats ont donc été engagées pendant la révision (2005-2010) de la dernière Charte de Parc.

Elles ont été amendées par une démarche engagée avec Mairie-Conseils²²⁴, en concertation avec des acteurs du territoire impliqués sur les thématiques sociales. Un lien particulier a été tissé entre « participation » et « développement social » et notamment sur le thème du « lien social et solidarités de proximité ». Cela a donné lieu à une démarche de « dialogue territorial » menée en 2010/2011 par le PNR SE en lien avec la fédération nationale des Parcs et accompagnée par l'ingénierie de Mairie-conseil. Des élus locaux, acteurs culturels et sociaux et l'équipe du PNR ont été réunis pour construire en concertation un « regard partagé » sur la question du vivre ensemble et des solidarités afin de définir un plan d'action. Un comité de pilotage a été créé (composé uniquement d'élus et de techniciens du Parc) pour amorcer des initiatives selon trois modalités, « *trois grandes façons de travailler ensemble* » (responsable du pôle mobilisation éco-citoyenne du PNR SE, 18/02/2014). Cinq de ces initiatives sont évoquées dans le tableau 33 ci-dessous (Mairie-conseils, Fédération des PNR et PNR SE, 2012).

Tableau 33 : Vers une diversification des modes de collaboration avec les acteurs et habitants

Trois façons de travailler ensemble / rôle du parc	Exemples : nom ou thème des initiatives réalisées
« Des initiatives émanant des acteurs locaux : renforcer l'impact territorial des projets »	1. « Un territoire ça se mange »
« Des actions accompagnées par le syndicat mixte du Parc : donner davantage de portée sociale »	2. Sport de nature, loisirs et accessibilité
« Des projets fédérateurs co-construits avec les acteurs et les habitants : Faire ensemble »	3. « Le FIL » (Fonds d'initiatives Locales) 4. « Aventures Artistiques » 5. « Mines d'Art en sentier »

Source : (Mairie-conseils, Fédération des PNR et PNR SE, 2012)

Nous ne pouvons pas revenir ici sur les cinq initiatives évoquées dans ce tableau. Nous ne les avons pas étudiées en détail puisqu'elles ne figurent pas parmi les six (dont trois du PNR) que nous avons retenues pour notre recherche. Pour en savoir plus, la publication de Mairie-Conseils et du PNR SE est consultable en ligne²²⁵.

Toutes ces réflexions et expérimentations ont abouties à la définition d'un « *Projet de mobilisation écocitoyenne 2013-2015* » du Parc naturel régional Scarpe-Escout. Ce projet prévoyait la mise en place d'une gouvernance avec des dispositifs participatifs *ad hoc* et a permis d'initier, ou de susciter, d'autres initiatives renvoyant à ces différentes façons de travailler avec les acteurs du territoire : initier, susciter, renforcer, accompagner.

²²⁴ Mairie-Conseil (devenue Territoires Conseil) est un service d'accompagnement des territoires proposé par la Caisses des Dépôts. Cette dernière est un établissement public qui accompagne les politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales. Pour en savoir plus : <http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Territoires/Page/Qui-sommes-nous>, consulté le 15/12/2016)

²²⁵ Disponible sur : http://www.parc-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/demarcheliensocialpnr-se.pdf, consulté le 12/12/2016.

Concernant les mosaïques d'aires protégées brésiliennes, ce message n'est pour le moment pas du tout présent dans les discours institutionnels composant notre corpus. C'est en allant au plus près du terrain que l'on perçoit que l'idée est présente ... mais pas vraiment à l'ordre du jour.

Lors d'un entretien avec le Directeur de la FUNATURA (ONG qui a à son actif des dizaines de projets destinés aux communautés vivant dans ou aux alentours des unités de conservation du nord du Minas-Gerais), nous le questionnons sur l'origine de tous ces projets :

« La plupart des initiatives sont prises par nous-mêmes, mais sont basées sur ce dont on discute dans la région. Il y a quelques cas où, oui, il y a eu une demande qui venait de là... [...] mais c'est encore très peu ... il faudrait que ce soit plus fort cela...c'est encore très naissant. L'idéal serait qu'on ait déjà des groupes plus renforcés et dont leurs initiatives deviendraient des projets, des actions... » (Entretien du 19/11/2013).

Cette façon de définir les projets a été celle employée pour les deux axes du Plan de développement territorial de base conservacionniste de la mosaïque SVP. La FUNATURA de par son action dans la région connaissait le potentiel des fruits du *Cerrado*, qui font déjà partie de l'alimentation des populations locales. De même, le tourisme était déjà naissant au pourtour du parc national Grande Sertão Veredas et certaines communautés (dont Buracos, dans la municipalité de Chapada Gaúcha) étaient intéressées à l'idée de mieux s'organiser pour mieux gérer et recevoir les touristes arrivant dans la région :

« Le voulant ou non, c'est un mouvement naturel. Principalement dans cette partie ici [du PN Grande Sertão] et du Peruaçu. [...] il y a déjà des personnes qui viennent. Elles entrent et sortent sans demander l'autorisation. Notre projet né d'une demande locale on m'a dit « regarde, ils viennent ici, font des photos, se baignent dans la rivière, laissent leurs déchets et s'en vont. On aimerait bien voir une manière de faire, où, au moins quand ils arrivent là-bas, les personnes demandent la permission, viennent nous saluer dans notre maison ». [...] Mais c'est comme ça, c'est ça le tourisme! Et les lieux où il y a des parcs, attirent les touristes. Les parcs créent cette demande. Par exemple l'œuvre de Guimarães Rosa, qu'on le veuille ou non, génère de la demande. Les personnes viennent ici pour voir le scénario de l'œuvre. » (Directrice de l'ONG Rosa et Sertão, coordinatrice du projet de tourisme éco-culturel de base conservacionniste de la mosaïque, entretien du 10/11/2013).

C'est sur cette base (connaissance du territoire et témoignage de communautés intéressées) que les thèmes du tourisme écoculturel et de l'extractivisme ont été proposés au reste du groupe formé en vue de créer la mosaïque. Mais notons que si les « retours de terrain » ont confirmé l'intérêt de quelques communautés voire d'individus de la région à travailler sur ces thèmes, les autres communautés du reste de la mosaïque n'ont, elles, pas toutes été consultées.

En revanche, un thème annexe à celui de la participation qui ressort du corpus brésilien est celui de la *capacitation*. Dans le contexte brésilien et plus spécifiquement des territoires ruraux pauvres et isolés, la formation citoyenne et politique des habitants (transformation en « sujet politique »(Pereira et Del Gaudio, 2014 ; Del Gaudio, Freitas et Pereira, 2015)) est un préalable à leur intégration aux dispositifs de participation aux décisions (forum, conseil de gestion, groupe technique, etc.). Il s'agit de leur permettre d'acquérir les capacités leur permettant de participer, par le biais de formations pratiques et ciblées, ainsi que d'être plus critiques envers les propositions concernant leur avenir.

La PNAP définit ainsi comme « directive » de :

*« e) **Qualifier** les communautés locales et quilombolas, les peuples indigènes et autres parties intéressées **pour une effective participation** aux processus de création, mise en œuvre et gestion des unités de conservation ; f) **Promouvoir l'organisation et le renforcement institutionnel** des communautés locales, quilombolas et peuples indigènes, ainsi que les autres parties intéressées » (Decret n°5.758 du 13 avril 2006 4.2, II ; traduction et mise en gras par LM).*

Ce thème a également été abordé lors du premier workshop national sur les mosaïques d'aires protégées qui s'est tenu en mai 2016 à Brasília. L'un des groupes de discussion s'interrogeait sur les éléments permettant de rendre effective la gestion intégrée et participative d'une mosaïque. Les éléments suivants ont été identifiés :

*« **Le mûrissement des acteurs locaux** peut se produire par le biais de capacitations continues, événements et réunions ; [...] le manque de processus de capacitation de leader et le renforcement communautaire peuvent compromettre la participation effective. Il est nécessaire de renforcer la base sociale pour maintenir la culture de la gestion participative dans le territoire » (REMAP et al., 2016, p. 30 et 31 ; traduction et mise en gras par LM).*

L'appel à projet du ministère de l'Environnement pour la création de nouvelles mosaïques précisait également dans ses clauses que l'élaboration du Plan de développement territorial de base conservationniste devrait prévoir des activités de renforcement de la gestion du territoire :

*« **L'implication des communautés insérées dans la région de la mosaïque, à la gestion intégrée et au DTBC, avec pour base dans les méthodologies utilisées pour identifier, sensibiliser et organiser les différents acteurs et partenaires institutionnels** et pour vérifier leurs **capacités effectives de participation** » (FNMA, 2005b, p. 23)*

Ces éléments relatifs à la formation préalable des participants ne sont pas sans évoquer nos questionnements sur les apprentissages citoyens et politiques que pourrait déclencher la participation institutionnelle sur le phénomène d'éco-acturisation. Sauf dans un tel cas de figure, ce serait plutôt une stratégie souhaitée et mise en œuvre pas les gestionnaires des EPH, plus qu'une conséquence involontaire, comme nous le discutons dans le chapitre 1.

Considérations transversales au chapitre 3

Dans ce chapitre, nous nous sommes intéressés aux discours institutionnels relatifs à la participation individuelle et collective à la gestion des EPH, tant au niveau national qu'au niveau des deux espaces protégés étudiés. Plusieurs constats ressortent.

L'importance de la participation des acteurs publics, de la société civile et des acteurs privés **fait l'unanimité** dans les discours institutionnels. C'est un thème omniprésent. Le cas de « l'habitant », (en tant que personne individuelle ou un groupe de personnes formant une communauté par exemple), est particulièrement prégnant dans nos corpus. Les questionnements sont nombreux pour savoir comment les intégrer aux différentes dynamiques de ces territoires-outils.

Dans les discours analysés, on trouve des annonces très générales de type « il faut promouvoir la participation *de tous, à toutes les étapes* de création et de gestion des espaces protégés ». Toutefois, les supports de la participation qui seraient à privilégier dans ces territoires sont peu évoqués. D'un côté, cela rend ces messages très incantatoires et ainsi moins saisissables pour les praticiens. Mais de l'autre, il nous semble justifié de ne pas proposer des dispositifs « clés en main » dans la mesure où chaque situation de participation est différente. Les dispositifs participatifs devraient être choisis et adaptés en fonction de l'objectif poursuivi, des acteurs ciblés, bref, en fonction du contexte spécifique. Une diversité de dispositifs favorise la participation de groupes hétérogènes de participants, aux profils diversifiés et limite les exclusions de catégories d'acteurs.

Quant à l'idée de favoriser la participation à toute les étapes de gestion d'un EPH, en y regardant de plus près, en France, il y a peu d'allusions aux premières étapes, c'est-à-dire à la politique elle-même ou encore à l'élaboration du diagnostic de territoire. La participation concerne plutôt la définition des enjeux et objectifs de charte de Parc et sa déclinaison par le biais de diverses initiatives. C'est moins le cas au Brésil, où, en théorie du moins, le SNUC et la PNAP appellent à un contrôle social des politiques nationales par la société civile.

De ce même côté de l'Atlantique, les références à une participation « aux décisions » sont beaucoup plus présentes que les références à une participation « aux actions », à la déclinaison des ambitions identifiées et du projet de territoire. Mais cela ne signifie pas nécessairement que les acteurs sont autonomes dans leurs décisions et impliqués de façon constante dans le processus participatif en question. Les discours français, eux, insistent davantage sur la mise en mouvement et l'action des habitants ; mais sont plus silencieux sur leur présence (directe, et non via des représentants élus) dans l'instance de gestion par exemple. Cela, pour ne pas remettre en question la démocratie représentative ni questionner la représentativité des élus locaux.

Quant aux motifs de la participation, nous avons pu voir ici qu'ils sont nombreux et variés, ce qui achève, à notre sens, de « normaliser » la participation. Il y a tellement de raisons de vouloir souhaiter la participation des acteurs locaux, que chaque gestionnaire peut être amené à y recourir. Certes, pour une raison qui peut être différente de celle de son voisin, plus sensible à certaines facettes que d'autres, nombreux peuvent finir par y recourir, contribuant à en faire une norme, quelque chose de « normal » d'évident.

En référence aux motifs de la participation discutés dans le chapitre 1 (voir figure 5), nous retrouvons dans notre corpus de discours institutionnels français et brésiliens des références à 3 des 5 catégories d'arguments que nous avons distingués : l'efficacité, la justice, l'éducation/sensibilisation. A l'inverse, ce corpus renvoie très peu aux arguments relatifs à la « transformation sociale et politique » des participants et pas du tout aux motifs de « stratégie politique/jeu de pouvoir ». Cela ne signifie pas que ces motifs n'existent pas, mais seulement que ce ne sont pas ceux qui sont officiellement défendus par les institutions nationales et gestionnaires de ces EPH.

Enfin, notons qu'une prise de conscience des limites de la participation institutionnalisée, c'est-à-dire la participation de personnes à des initiatives qui ne sont pas les leurs, (mais celles d'institutions) est de plus en plus prégnante du côté des Parcs naturels régionaux. Il est de plus en plus question de mettre en place des mécanismes pour accompagner les initiatives des acteurs locaux qui correspondraient aux enjeux de la charte de parc (favoriser des projets ascendants). On ne retrouve pas (encore ?) l'équivalent au Brésil dans les textes officiels généraux, ni ceux de la mosaïque SVP.

Après nous être attachés aux discours et donc aux intentions, les chapitres qui suivent sont dédiés aux pratiques participatives réellement à l'œuvre dans les deux espaces protégés habités étudiés, à l'échelle des 2 projets de territoire (chapitre 4) puis à l'échelle des 6 initiatives de développement local (chapitre 5).

*** CHAPITRE 4 ***

UNE PARTICIPATION INEGALE DES ACTEURS A LA DEFINITION ET A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE

Le chapitre qui suit propose une description analytique des différentes étapes de l'élaboration du projet de territoire de nos deux cas d'étude. Nous partons de l'initiative même d'instaurer un espace protégé en nous intéressant à la procédure et au jeu d'acteurs associé (qui porte cette demande/revendication ?). Puis nous identifions et discutons les dispositifs participatifs institutionnels instaurés par le gestionnaire du territoire pour :

- élaborer un diagnostic de territoire,
- susciter les débats (auprès de quels publics définis comme « concernés » ?),
- identifier les enjeux (problèmes, envies pour le futur du territoire, ...) et priorités et enfin
- rédiger et voter ce projet de territoire.

De même, nous identifions et discutons les modalités de mise en œuvre de ces projets de territoire : quels acteurs sont concrètement impliqués ? Quelle organisation et articulation du collectif d'acteurs et d'actions ?

Au final, qui sont les acteurs les plus « favorisés » par les dispositifs participatifs institutionnels mis en œuvre autour de la charte du Parc Scarpe-Escaut et du plan de développement territorial de base conservationniste de la mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu et qui sont « les oubliés » ou « mis de côté » de cette construction territoriale ? Quelles limites cela peut-il engendrer pour le projet de territoire lui-même et la dynamique sociale locale ?

4.1. L'analyse du cas d'étude brésilien

Commençons par le terrain brésilien : la création et mise en œuvre de la mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu (SVP) et de son plan de développement territorial de base conservationniste (PDTBC).

4.1.1 La FUNATURA, une ONG institutionnalisée à la tête de la création de la mosaïque SVP

Le groupe initial rassemblé par et autour de l'ONG Fondation Pró-Natureza (dite « FUNATURA ») pour soutenir le projet de création de la mosaïque SVP auprès du ministère de l'environnement (MMA) était principalement composé de l'ICMBio (responsable des unités de conservation fédérales) ; L'IEF-MG (responsable des unités de conservation d'Etat) ; le directeur administratif de la *réserve privée du patrimoine naturel Porto Cajueiro* ; les municipalités de Chapada Gaúcha et de Formoso ; le syndicat des travailleurs de Chapada Gaúcha ; l'institut biotrópicos ; l'institut Rosa et Sertão (d'après un entretien avec le directeur de la FUNATURA, le 19/11/2013).

La FUNATURA - à l'origine de l'initiative- a discuté avec ces partenaires pour leur présenter l'idée de la création d'une mosaïque d'aires protégées et de l'opportunité de financement que représentait l'appel à projets du fond national du ministère de l'environnement (FNMA). L'objectif dans un premier temps était de rassembler suffisamment de partenaires pour la création d'une mosaïque :

tant des gestionnaires d'unités de conservation volontaires que des entités de la société civile. Leurs demandes d'adhésion par courrier officiel permettaient de déclencher la procédure de reconnaissance de la mosaïque et de remplir les clauses de l'appel à projet.

Sur ce territoire (ainsi que d'autres mosaïques brésiliennes), l'acteur auteur de la démarche de création de la mosaïque est donc une institution privée sans fin lucrative, une ONG. Bien que le statut soit une organisation de la société civile, représente-t-elle la société civile et quelle société civile ?

Installée à Brasília, dans les années 80, la FUNATURA est à l'initiative de personnalités environnementalistes brésiliennes. Si ses projets sont ancrés dans le Sertão et qu'elle emploie de la main d'œuvre locale comme gardes-parcs ou pompiers *via* des contrats temporaires, le bureau de l'ONG (président, etc.) et les agents occupant des postes plus stratégiques et coordonnant les projets ne sont pas issus des territoires en question. Ce sont des personnes diplômées et surtout naturalistes de formation (biologie, écologie, ..., quelques géographes, etc.). En somme, ceux qui fixent les orientations de l'action de cette ONG, qui prennent les décisions et définissent les thématiques de ces initiatives développées dans les unités de conservation, ne sont pas représentatifs des sociétés des territoires où ils interviennent.

En tant que fondation (catégorie d'ONG), la FUNATURA est accompagnée par le Ministère Public (*Promotoria de Justiça de Fundações*). Cette ONG est une organisation très structurée, formalisée, reconnue et puissante. Elle est à l'origine de la création de nombreuses UC brésiliennes et surtout a été l'auteur de la première version de la loi du SNUC (Arnauld de Sartre et Berdoulay, 2011 ; entretien avec le directeur de la FUNATURA le 19/11/2013) . Les personnalités rattachées à cette institution ont des proximités avec les ministères de Brasília et accompagnent, voire animent, les principales discussions nationales en lien avec la protection de la nature au Brésil (*ibid*, entretien du 19/11/2013). A titre d'illustration, un ancien membre de la FUNATURA est devenu agent du MMA pendant 4 ans à la direction des aires protégées (en charge du suivi de la politique des mosaïques, de 2009 à 2013 soit 3 ans après la publication de l'appel à projets du FNMA). Puis il est revenu travailler au sein de la FUNATURA (entretien avec cette personne, le 19/11/2013). L'ONG est également membre actif de la publication d'ouvrages de référence nationale (Do Espírito Santo, 2014) ou de l'organisation d'évènements nationaux à l'instar du premier workshop national sur les mosaïques d'aires protégées qui s'est tenu en mai 2016 à Brasília (REMAP et al., 2016).

Cette organisation nationale privée, mais proche des hautes sphères publiques brésiliennes, se distingue, selon nous, nettement d'une ONG locale telle que l'institut Rosa et Sertão ou la Coopérative extractiviste de Chapáda Gaúcha ou plus encore d'une association communautaire. Ces deux premières sont physiquement implantées dans leur territoire d'action et sont composées d'habitants locaux, tant au niveau de l'équipe élue composant le bureau de direction, qu'au niveau de la plupart des agents employés. L'ensemble des personnes qui en sont membres sont beaucoup plus représentatives des communautés auprès desquelles elles interviennent. C'est un peu moins vrai pour l'institut Rosa et Sertão, dont le bureau a longtemps été occupé par des professeurs d'école de la ville de Chapáda gaúcha, mais qui est aujourd'hui plus ouverte à des personnes issues des communautés rurales où ils interviennent (conversation avec la directrice de l'institut Rosa & Sertão le 01/11/2016).

Dès lors, comment qualifier l'ONG FUNATURA ? D'organisation institutionnelle privée ?

A la suite de Paul Fauconnet et Marcel Mauss (1901), Emile Durkheim propose dans la préface de la seconde édition de ses *Règles de la méthode sociologique*, d'« appeler *institution* toutes les croyances et tous les modes de conduite institués par la collectivité» (Durkheim, 1983, p. XXII, in Lallement, 2008). Michel Lallement qui dénonce une approche verticale de la socialisation, souhaite « rompre avec cette façon de voir qui [...] paraît aussi caricaturale que datée » et suggère alors une autre définition de l'institution :

*« je propose d'entendre par institution le résultat d'un quadruple processus : la construction de **représentations communes du monde** à l'aide de catégories savantes ou non, la **production de formes identitaires** typiques, **l'intégration à un collectif porteur de valeurs** et, enfin, la régulation, entendue comme **activité collective de négociation sur les règles** »* (Lallement, 2008 ; mis en gras par LM).

Bien qu'elle ne relève pas du droit public, la FUNATURA peut selon nous être considérée comme une institution ou plutôt une « organisation institutionnelle privée²²⁶ » en raison :

- du poids de son action sur l'organisation des politiques publiques nationales de conservation ;
- de la reconnaissance nationale dont elle bénéficie ;
- de la structuration formelle de son organisation interne, à laquelle veille le Ministère public ;
- de la représentation qu'en ont les habitants des espaces protégés auprès desquels elle intervient : « on est devenu une sorte d'agent médiateur entre les communautés et le pouvoir public, on est non-gouvernemental et ils avaient confiance en nous » (directeur de la FUNATURA, entretien du 19/11/2013).
- de la nature de leurs actions au sein et aux alentours des espaces protégés qui relèvent de politiques publiques : protection de la nature, développement social et économique des communautés, éducation à l'environnement et renforcement des capacités politiques des habitants et groupes locaux ...

De par les clauses imposées par l'appel à projets du FNMA, la participation à cette toute première phase de création de la mosaïque est **plutôt diversifiée en termes de profils d'acteurs** : organisations publiques fédérales, d'Etat et municipales et organisations de la société civile. Cette **participation était relativement active et engageante** (rédaction d'une lettre de demande d'adhésion à la mosaïque) signifiant indirectement qu'ils feraient ensuite partie du Conseil de la mosaïque. Néanmoins le témoignage de la directrice de l'ONG signataire Rosa et Sertão, nous indique que cet engagement, pour certains acteurs, étaient en fait un accord aux principes généraux d'une mosaïque, mais sans réellement avoir complètement conscience de ce dont il s'agissait et de ce que cela impliquerait :

« Quand on a commencé les premières discussions du projet de la FUNATURA, on ne comprenait pas très bien ce que c'était. J'ai signé la lettre sans comprendre ce qu'était cette politique, comme beaucoup d'autres, on a trouvé ça super, enfin, que la proposition était intéressante, penser les unités [de conservation], les communautés,

²²⁶ Nous admettons que la discussion conceptuelle est ici très limitée et mériterait des éclairages issus de sciences de gestion, de sciences politiques, etc. La question spécifique de la nature des acteurs n'est pas au cœur de notre recherche de géographie

les secteurs productifs, la culture... [...]. Pour signer, il fallait voir ça avec la direction de Rosa et Sertão. J'ai défendu le projet, l'importance pour nous de signer cette lettre d'adhésion, car il semblait que c'était une chose qui allait changer certaines choses » (Entretien de la directrice de Rosa et Sertão, le 10/11/2013).

Outre l'adhésion aux apports potentiels d'une organisation du territoire en mosaïque, cet extrait témoigne de la confiance (presque « aveugle ») de ces « partenaires de la première heure » à la FUNATURA ; ce qui renforce sa position de leader charismatique sur le territoire, tant de l'institution elle-même que de son directeur, porte-étendard très présent sur le terrain.

L'idée d'instauration de la mosaïque SVP n'est pas issue d'une demande directe des acteurs locaux. C'est l'initiative d'une ONG nationale bien ancrée localement, au fait des difficultés de gestion des UC du nord du Minas Gerais et des besoins de ce territoire. Bien informée des appels à projets prêts à sortir des tiroirs des ministères brésiliens et dotée d'un capital social solide et diversifié lui assurant soutien local et légitimité (façonné par des années d'actions aux alentours du Parc national Grande Sertão Veredas), elle réunissait les conditions favorables au portage d'un tel projet, suggéré et pré-orienté par l'appel à projets du ministère de l'environnement et son fond national. Au final, il s'agit d'une opportunité saisie, de la rencontre de besoins locaux avec des intentions politiques et moyens nationaux.

4.1.2 La méthodologie participative de l'élaboration du Plan de développement de base conservationniste de la mosaïque SVP : pas si mal pour une première mais peut mieux faire

Une fois le **projet** d'implantation de la mosaïque SVP, d'instauration d'un conseil de gestion et de création d'un Plan de développement territorial de base conservationniste (PDTBC) rédigé par la FUNATURA et approuvé par ses partenaires, il a été soumis au FNMA qui l'a sélectionné et validé fin 2005. La FUNATURA, en tant que coordinateur de ce projet, disposait de 2 années pour l'exécuter (FUNATURA, 2005).

Revenons sur la méthodologie d'élaboration de ce Plan de développement territorial. Celle-ci est bien expliquée dans le PDTBC lui-même, de la page 8 à 10 (FUNATURA, 2008a). Pour sa réalisation, la FUNATURA a employé des techniciens en interne (au sein de l'ONG) pour coordonner le projet, ainsi que des consultants externes pour le réaliser. On apprend à la lecture de ce document que le diagnostic de territoire a été établi par les consultants sur la base :

- 1) de données secondaires (recherches réalisées dans la région, consultation des portails des principales institutions actives dans la région et documents fournis par les partenaires du projet) ;
- 2) des visites de terrain pour connaître les UC et autres aires protégées, les communautés et leurs modes de vie, les formes d'exploration des ressources naturelles entre autres ;
- 3) d'entretiens avec les responsables des unités de conservation et leaders communautaires.

Des **ateliers internes** étaient organisés pour partager des informations entre les consultants, définir le périmètre de la mosaïque, discuter l'élaboration du plan, systématiser les collaborations des ateliers externes puis, à la fin, élaborer le document final. Leurs travaux (le diagnostic dans un

premier temps, puis plus tard le plan lui-même) étaient restitués aux acteurs du territoire lors d'**ateliers externes**. Ces ateliers étaient aussi l'occasion de capter des collaborateurs et de définir **3 groupes de travail** (GT). Il y avait un groupe par axe du PDTBC, à savoir donc : la gestion intégrée des UC, l'extractivisme végétal durable et le tourisme éco-culturel. Chacun des groupes a bénéficié d'**activités d'échanges** : le GT tourisme a visité le Parc national Chapada dos Veadeiros où le tourisme est déjà bien développé, le GT sur l'extractivisme a visité la coopérative Grande Sertão de Montes Claros qui est ancienne, transforme et vend des produits agricoles de la région ; enfin, le GT sur la gestion intégrée a fait une sortie dans la région de la Mosaïque pour y découvrir/redécouvrir les réalités des autres UC. Avant, pendant ou après ces visites, chaque groupe de travail s'est réuni pour réfléchir aux activités à mettre en œuvre dans le cadre de chacun de ces axes de travail. Concernant le groupe sur l'extractivisme deux réunions ont eu lieu : une à Januária et l'autre à Fabião I (municipalité d'Itacarambi). Tandis que le groupe sur le tourisme ne s'est réuni qu'une fois à Bonito de Minas et de même pour le groupe gestion intégrée (le lieu de rencontre n'est pas indiqué dans le PDTBC).

Sur la base de leurs recherches et des contributions des participants aux ateliers externes et groupes de travail, les consultants ont proposé une première version du PDTBC. Elle a été présentée et discutée lors d'un atelier externe organisé à Januária, avant d'être amendée pour former la version définitive du PDTBC. Si la FUNATURA et ses consultants sont les chefs d'orchestre et chevilles ouvrières de la démarche, la volonté et les efforts pour intégrer un maximum et une diversité d'acteurs du territoire, de tous les horizons sont bien présents.

Nous avons vu dans le chapitre 3 que **la participation était un devoir** imposé par le décret du SNUC mais aussi par l'appel à projets du FNMA et la convention signée entre les deux institutions (FUNATURA / FNMA). Le plan indique également que la méthodologie participative de ce PDTBC a pour vocation de « *valoriser les opinions, pratiques et modes de vies des habitants de la région de la mosaïque.* » (FUNATURA, 2008a, p. 8). Des allusions sont aussi faites quant à la nécessité de monter des partenariats avec d'autres institutions et acteurs de la région. Il s'agit sans nul doute de renforcer le conseil de la mosaïque, d'inciter à la mise en œuvre d'actions allant dans le sens du PDTBC et plus généralement de promouvoir un même dessein régional par l'articulation d'un réseau d'acteurs plus ample.

Outre le type de dispositifs de participation, la fréquence de leur mobilisation, que dire de **la qualité de la participation** ?

Signalons dans un premier temps que nous avons rencontré peu de personnes ayant participé à ces ateliers externes et groupes techniques. Rares sont les personnes qui étaient en poste dans une *telle* structure en 2007 au moment de ces différents temps d'échanges, et qui l'étaient encore lorsque nous avons débuté nos campagnes de terrain en 2013. C'est d'ailleurs une des difficultés de l'animation de la mosaïque : le *turn-over* des agents des structures partenaires, et donc le faible nombre de personnes aujourd'hui actives dans le conseil de la mosaïque et ayant accompagné tout son processus de création et son évolution. Cela compromet la continuité des projets, la « capitalisation » d'une mémoire territoriale et le renforcement du réseau d'acteurs.

La liste des participants aux GT est également disponible dans le PDTBC (FUNATURA, 2008a, p. 9). Elle nous apprend que :

Le GT sur la gestion intégrée était formé de 8 personnes :

- 1 agent de l'Ibama de Belo Horizonte et 2 agents de l'Ibama en charge des deux parcs nationaux que compte la mosaïque ;
- 1 agent de l'IEF en charge d'une des UC d'Etat ;
- 1 membre de l'ONG environnementaliste Biotrópicos ;
- 2 représentants de communautés (de Várzea Grande et de Fabião I) ;
- 1 consultant de la FUNATURA.
-
-

Le GT sur l'extractivisme était formé de 18 personnes :

- représentants de municipalités : São João das Missões, Chapada Gaúcha;
- 1 agent du Ministère du développement agricole, en charge de l'agriculture familiale ;
- 1 agent de l'IBama en charge du Parc national Cavernes du Peruaçu ;
- 4 habitants de Brejo do Amparo, Januária, Vallée du Peruaçu, Chapada Gaúcha;
- 1 représentant de l'association indigène Xacriabá ;
- 1 représentant de l'association des agents environnementaux du Peruaçu ;
- 3 membres de la coopérative extractiviste de Chapada Gaúcha ;
- 1 représentant de la coopérative Grande Sertão de Montes Claros ;
- 1 agent du Centre d'Agriculture Alternative (CAA) du Nord du Minas Gerais ;
- 1 ancien employé d'une UC intéressé par la production agronomique ;
- 1 étudiant en géographie du CEIVA (Centre d'Education Intégrée de la vallée de la rivière São Francisco) ;
- 1 consultant de la FUNATURA.

Le GT tourisme écoculturel était composé de 26 personnes :

- 15 étudiants de la faculté de tourisme ;
- 2 professeurs d'université (Unimontes) ;
- 4 représentants de municipalités (Itacarambi, Chapada Gaúcha , Bonito de Minas et Cônego Marinho) ;
- 2 entrepreneurs dans le secteur du tourisme ;
- 1 membre de l'institut Rosa et Sertão ;
- 1 membre de l'institut Grande Sertão de Montes Claros ;
- 1 consultant de la FUNATURA.

Le groupe de travail sur l'extractivisme est intéressant dans la diversité des personnes présentes (municipalités, responsable d'UC, simples habitants, représentants des coopératives extractivistes). Il a aussi rassemblé un nombre relativement important de personnes en comparaison aux deux autres groupes (si l'on considère les étudiants comme un groupe). Un élément d'explication qui nous semble fort probable est que le thème lui-même (l'extractivisme des fruits) était beaucoup plus attrayant que le tourisme pour plusieurs acteurs. C'était notamment le cas pour l'Institut Rosa et Sertão ou encore pour les représentants des indiens Xacriabá. Deux chefs de tribus Xacriabá (dit « Caciques ») nous ont confirmé lors d'une récente conversation (28/10/2016) qu'ils étaient méfiants vis-à-vis du développement du tourisme dans la région qui entraîne un flux de personnes (aux intentions diverses) difficile à contrôler. Leur réaction face au tourisme est notamment due au passé de ce peuple qui a subi des invasions de leur territoire accompagnées d'assassinats violents dans le

cadre de luttes territoriales ((Da Silva, 2014) ; Observations lors du conseil de la mosaïque 11/12/2015). Par ailleurs, l'extractivisme était déjà existant sur le territoire (à des fins alimentaires plus que de commercialisation). Il est plus facile pour les diverses populations locales et autres acteurs du territoire de voir et croire en la capacité de l'exploitation marchande de cette ressource visible, que de croire au développement du tourisme (d'autant plus si on ne visualise qu'une certaine forme de tourisme standardisé par exemple ; alors que l'on vit en milieu rural isolé.)

Malgré ces quelques points positifs quant au nombre et à la diversité des participants, nous pouvons néanmoins regretter l'absence de représentant(s) de la COOPAE, Coopérative des petites producteurs agro-extractivites de Pandeiros, de représentants des associations communautaires ou de simples habitants de ce grand territoire du centre de la mosaïque (le nucléo pandeiros formé par l'APA Pandeiros et l'APA Cocha Gibão).

Le groupe de travail sur le tourisme comportait quant à lui très peu d'acteurs locaux. En retirant les universitaires (2 professeurs de Montes Claros et des étudiants profitant certainement d'une opportunité d'apprentissage *in situ*), le consultant et une personne de Montes Claros, ça fait 7 personnes uniquement (pour un territoire de plus 1.300.000 Ha. et moins de 90.000 habitants ! (FUNATURA, 2008a, p. 13 et 17)). Sachant que les représentants des municipalités impliqués à l'époque ne sont plus en poste aujourd'hui et que leurs remplaçants, responsables de la mission environnement *Secretaria* pour les municipalités de Bonito de Minas et de Cônego Marinho, ne savent même pas ce qu'est le PDTBC (entretiens avec ces représentants les 11 et 13/11/2015). Ce groupe ne comprend aucun habitant *lambda* ou représentant de communautés, ni de gestionnaires d'unité de conservation, pas même celles les plus concernées à l'époque par le tourisme (les parcs nationaux). A cette époque, l'institut Rosa et Sertão ne travaillait pas du tout sur le tourisme et la personne ayant participé à ce groupe souhaitait plutôt participer à celui sur l'extractivisme des fruits (entretien avec la directrice de l'ONG Rosa et Sertão, le 10/11/2013).

Un autre effet limitant la contribution des acteurs du territoire et notamment des habitants à ces divers temps d'échanges (ateliers, groupes de travail et plus tard les réunions du conseil de la mosaïque) a été **la question du langage**. Les acteurs de la conservation de la nature et les consultants, spécialistes de leurs sujets, utilisaient un vocabulaire peu accessible :

« Tout ce dont on discutait, entrait par une oreille et sortait pas l'autre ! Avec les personnes de la conservation, au début c'était difficile de comprendre, c'était des discussions très techniques. Les gestionnaires des unités de conservation, le discours de la conservation est technique. Pour nous qui étions de la communauté, c'était difficile de comprendre certaines choses de la mosaïque. A un moment on leur a dit que c'était important de changer de vocabulaire, de faire un texte qui ne soit pas trop technique. [...] Les premières réunions de la mosaïque, mon dieu, on ne comprenait rien ! On ne disait rien ! Même si dans le plan [pour l'élaboration du PDTBC] il y avait beaucoup de communautés, après on va s'effacer un peu. Je pense que c'est une chose qui doit être travaillée, non seulement dans la mosaïque, mais dans tout : les personnes des ministères, des gouvernements...il y a des choses techniques. Mais le plan a été très intéressant, j'ai beaucoup aimé cette méthodologie. » (ibid., entretien avec la directrice de l'ONG Rosa et Sertão).

Ce témoignage va dans le même sens que celui du président de la COOPAE qui confiait à une autre chercheuse que les représentants d'institutions gouvernementales et les ONG utilisent lors de ces réunions « un langage très sophistiqué » (Cédillo, 2012, p. 42).

La méthodologie de construction participative du PDTBC constitue en quelque sorte une **innovation sociale** sur le territoire (Cloutier, 2003 ; Harrisson et Vezina, 2006). Non pas une innovation dans l'«absolu», car procéder de la sorte *via* des groupes techniques, des ateliers existent depuis très longtemps, ailleurs sur d'autres territoires, dans d'autres circonstances. Mais il s'agit d'une innovation « relative », pour ce territoire, c'est quelque chose de nouveau, une nouvelle façon d'envisager les relations d'acteurs et le travail collaboratif. Dans le nord du Minas Gerais comme ailleurs, même si la Constitution de 1988 et la loi du SNUC prônent la participation, elle peine à se mettre concrètement en place. Peu d'UC bénéficient d'un conseil de gestion effectif avec de nombreux représentants de la société civile. Il est rare que, à l'instar de ce qui s'est fait pour le PDTBC de la mosaïque SVP, les institutions de la société civile soient sollicitées et défrayées pour se rendre à des ateliers de consultation leur permettant de s'exprimer sur leur territoire, ses forces, ses faiblesses, son devenir souhaitable... C'est de cette façon que nous interprétons l'enthousiasme de la directrice de l'ONG Rosa & sertão malgré les limites qu'elle relevait elle-même de cette procédure de construction du PDTBC. Comme par exemple le fait que les 3 axes prédéfinis par la FUNATURA ne soient pas discutés et remis en débat pour une validation collective ou alors une redéfinition de ces derniers :

« On a essayé d'intégrer l'agriculture mais ça n'a pas marché... [...] ils [La FUNATURA et ses consultants] ont dit qu'il y avait déjà des initiatives plus fortes [...] les personnes qui étaient présentes à ce moment-là étaient plus sur cette ligne-là... » (idib, entretien avec la directrice de l'ONG Rosa et Sertão).

4.1.3 L'animation de la mosaïque par son Conseil de gestion : un potentiel peu exploité

Pour comprendre ce qu'est la mosaïque SVP et comment elle fonctionne (sous l'angle de la participation institutionnalisée) il faut s'intéresser à son PDTBC (ce que nous venons de voir). Il est nécessaire d'étudier les différentes initiatives permettant de le mettre en œuvre (cela fera l'objet du chapitre 5) ; mais aussi d'examiner le **fonctionnement du Conseil de gestion la mosaïque** : c'est l'objet de la section qui suit.

Comme évoqué en chapitre 3, en théorie, ce conseil consultatif **doit être paritaire** entre le nombre de représentants du collège des organisations gouvernementales et du collège des organisations de la société civile. De même, les responsabilités de président et de secrétaire sont respectivement attribuées à chacun de ces deux collèges. **Chaque conseiller dispose d'une voix** délibérative (pour prendre part aux votes et contribuer aux décisions). **Toute organisation active sur le territoire de la mosaïque peut prétendre à devenir conseiller** et candidater en envoyant une lettre d'intention au Conseil au moment de l'ouverture des élections, tous les deux ans. Le conseil se réunit 4 fois par an dans les différentes villes que compte la mosaïque de façon à faciliter la participation de tous les acteurs du territoire. Bien qu'**itinérant**, le conseil se réunit à hauteur de 50% dans la ville de Januária qui est la plus centrale et accessible (d'après les procès-verbaux de la 18^{ème} réunion du conseil de la mosaïque qui s'est tenue les 24 et 25 septembre 2014 à Januária).

La date, le lieu et l'ordre du jour du Conseil sont définis collectivement par les conseillers. Date et lieu de la réunion « n » sont pré-identifiés à la fin de la réunion « n-1 » puis confirmés lors d'échanges par mail. Comme évoqué, un « groupe mosaïque » (ou mail liste de l'ensemble des acteurs intéressés) a été créé. Le secrétaire du Conseil de la mosaïque rappelle la date et l'heure prédéfinies et propose l'ordre du jour selon les thèmes qui lui ont été rapportés, les actualités du moment... et ceux-ci sont ensuite discutés (approuvés, modifiés, ...) par échanges de mails au sein de ce groupe.

Des **personnes et organisations extérieures aux territoires peuvent être conviées à intervenir** (les consultants d'une étude venant la restituer, des chercheurs travaillant dans la région, des institutions présentant leurs programmes et interventions, ...). De plus, « *la participation, sans droit de vote, est garantie à tout citoyen ou citoyenne* » (Art. 26 du règlement intérieur du Conseil de la Mosaïque SVP).

Des **groupes thématiques** peuvent être créés sur un sujet précis pour travailler de façon plus efficace sur l'organisation d'un événement, la rédaction d'une motion, la coordination d'un projet ou d'une activité. Bien que généralement composés par des conseillers, un des représentants de la société civile « *a souligné l'importance de la participation aux groupes thématiques, de personnes qui ne soient pas conseillers, à partir du moment où elles possèdent un savoir notoire sur le thème* » (d'après les procès-verbaux de la 9^{ème} réunion du Conseil de la mosaïque SVP, le 2 et 3 juillet 2012, à Januária).

Ces différentes règles et opportunités de fonctionnement sont en théorie **tout à fait propices à une large implication quantitative et qualitative des acteurs du territoire** désireux de participer au fonctionnement de ce territoire-outil. Toutefois, elles s'insèrent dans un contexte social et politique complexe qui amoindrit le potentiel de ces opportunités. Si les facteurs que nous évoquons ne sont pas spécifiques au lieu et s'observent dans d'autres contextes, c'est leur ampleur qui mérite ici d'être relevée.

Comme évoqué, le territoire de la mosaïque est très vaste (plus de 1.300.000 ha) peu desservi en routes goudronnées et en transports publics. Il faut compter environ 8h de voyage en voiture (sans pause déjeuner !) pour aller de Chapada Gaúcha (ville la plus à l'ouest de la mosaïque) jusqu'à Manga (ville la plus à l'est), s'il ne pleut pas. Même si un défraiement est possible pour les conseillers se rendant à la réunion du Conseil et pour d'autres participants²²⁷, **le facteur « déplacement » est régulièrement source de défection.**

La participation d'« auditeurs libres » et notamment des habitants du territoire de la Mosaïque est également fortement tributaire du lieu de réunion. Rares sont les habitants ruraux de cette région (en dehors des sièges des municipalités) qui ont une voiture. Les motos sont proportionnellement plus communes, tandis que d'autres se déplacent localement à cheval ou à pied, sinon en bus. Il n'est pas rare que les représentants d'associations de producteurs ruraux **puissent venir uniquement en covoiturage** grâce à la venue d'un autre conseiller (du gouvernement ou d'une plus grosse organisation de la société civile) possédant une voiture (d'après nos observations lors des Conseils de la mosaïque).

²²⁷ Nous avons bénéficié de ce défraiement lors de notre participation au 23^{ème} Conseil de la mosaïque à São João das Missões les 10 et 11 décembre 2015 lors duquel nous avons présenté notre recherche.

Enfin, pour se rendre aux réunions du Conseil de la mosaïque ou candidater à un siège de représentant, encore faut-il en être informé. Outre les conseillers qui reçoivent directement l'information, les autres acteurs du territoire **n'ont pas tous accès à ces informations**. L'information est diffusée par mail au « googlegroupe » de la mosaïque. Ce « mail groupe » mosaïque est administré par l'Institut Rosa et Sertão et l'ajout ou la suppression de membres ne fait pas l'objet de votes en conseil. Si les membres sont nombreux et dépassent les seuls conseillers de la Mosaïque (nous en faisons partie depuis octobre 2014), pour autant il n'est pas public et complètement ouvert. Il faut en faire la demande qui peut être acceptée ou non, ou bien alors peu considérée, comme semblent le faire remarquer certains emails de membres faisant déjà partie du groupe et qui soulignent avoir demandé l'adhésion de collègues qui n'a toujours pas été faite (mail du 1/11/2016). S'il peut s'agir d'un oubli ou d'un débordement des personnes en charge de la gestion de ce groupe (l'Institut Rosa et Sertão en est responsable), il peut aussi s'agir d'une sélection subjective basée sur les relations entretenues entre ces personnes ou institutions. Par exemple, s'agissant d'un membre de l'ONG WWF-Brésil, structure qui a longtemps été vue avec méfiance par certains conseillers de la mosaïque (en raison de son origine internationale et ses méthodes de communication puissantes faisant de l'ombre, voire absorbant les dynamiques des organisations locales), il est possible qu'une certaine réticence à laisser davantage de voix et d'espace à cette grande ONG soit un motif au délai de l'ajout de nouveaux membres à ce mail groupe... Mais cela reste à démontrer.

L'appel à intéressés pour devenir conseiller au Conseil de la mosaïque « *a été publié dans les journaux « O Barranqueiro » et « Voz do Povo » en plus d'avoir été amplement diffusé par internet* » (Procès-verbaux de la 9^{ème} réunion ordinaire du conseil de la mosaïque, qui s'est tenue les 2 et 3 juillet 2012 à Januária) mais aussi par le biais du site internet de la mosaïque et de la préfecture de Januária. Mais **se pose dès lors la question de l'accès à internet et à ces journaux**. En dehors des « villes », donc les sièges des municipalités, internet n'est pas encore très diffusé dans les foyers ruraux du nord du Minas Gerais. Par exemple, dans la communauté de Pandeiros, quelques foyers sont équipés, ainsi que quelques lieux publics tels que l'école, mais l'accès n'est pas généralisé ni de bonne qualité. Par ailleurs, mis à part les plus jeunes générations peut-être, certains habitants ne manipulent pas très bien les recherches internet ou la gestion des emails par exemple. C'est le cas par exemple de la jeune femme chez qui nous avons vécu une semaine. Son foyer est équipé d'un ordinateur fixe avec un accès à internet, mais elle s'en sert quasiment uniquement pour prendre et envoyer des nouvelles sur le réseau social Facebook. Enfin, d'autres habitants de cette communauté ne savent pas bien lire ni écrire, à l'instar du président de l'association de cette même communauté que nous avons interviewé à deux reprises (le 02/11/2013 et le 26/11/2015) et observé lors d'une réunion de l'association communautaire (le 08/11/2015).

A cela on peut rajouter le témoignage de la directrice de l'Institut Rosa e Sertão qui nous évoquait la difficulté ressentie par les communautés locales (et par elle-même) à comprendre les échanges « très techniques » entre les conseillers et notamment les acteurs de la conservation (entretien du 10/11/2013). Ces quelques éléments de contexte illustrent les limites pour les acteurs du territoire et notamment les « habitants λ » à participer au conseil de la mosaïque et donc à l'évolution de ce territoire-outils. Certains de ces facteurs limitants ont pu être abordés en Conseil (recours à un langage trop technique par exemple) mais d'après nos participations à ces Conseils (entre 2013 et 2015) nous n'avons pas identifié de changement notable du registre de langage par exemple ou

l'usage d'outils de communication spécifiques. Une attention particulière est donnée au lieu de ces réunions qui varient d'une session à l'autre pour que tous les acteurs du territoire et habitants puissent y avoir accès. Concernant la question du transport et de la communication, des solutions sont proposées au cas par cas et s'appuient toutes sur le réseau d'acteurs (covoiturage, bouche à oreille...).

Notre analyse des comptes-rendus des 25 réunions du Conseil de la mosaïque qui ont eu lieu entre mars 2010 et août 2016, ainsi que notre participation à trois d'entre eux (26/09/2013 ; 26/06/2014 et 10/12/2015) nous permettent de discuter de la participation des différents acteurs aux réunions du Conseil de la mosaïque.

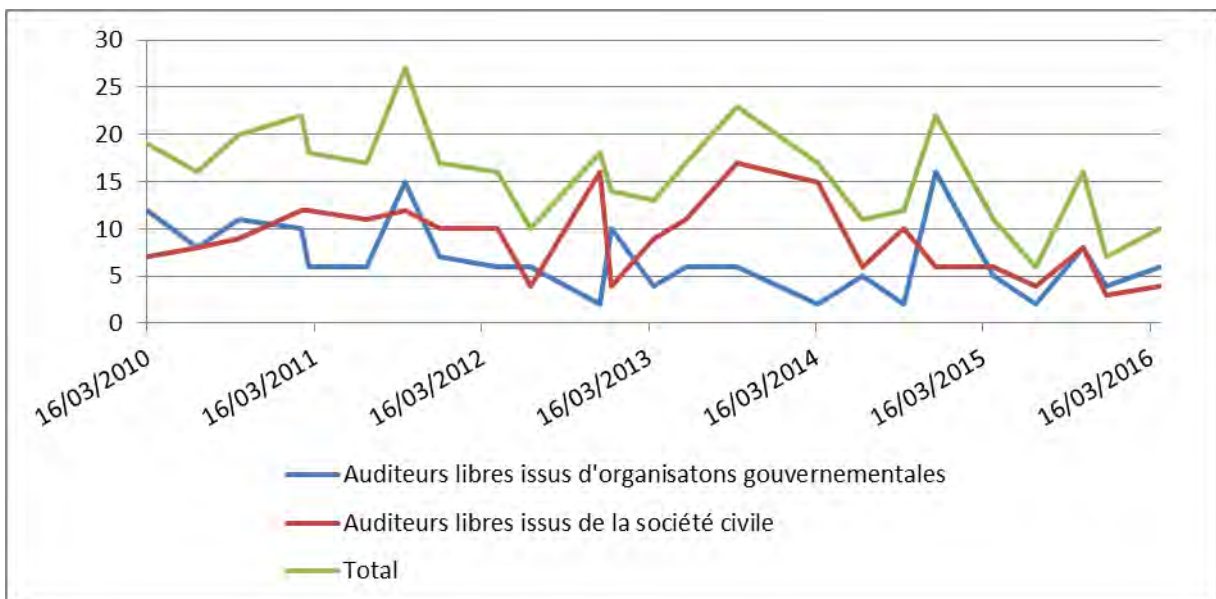
Parmi les conseillers, la participation des deux collèges (organisations gouvernementales et organisations de la société civile) est tendanciellement similaire, comme le montre le graphique de la figure 12. On notera quand même une légère domination des organisations gouvernementales les 3 premières années (2010-2013).

Figure 12 : Participation des conseillers (titulaires et suppléants) aux 25 réunions ordinaires du Conseil de la mosaïque SVP



Sources : Procès-verbaux des 25 réunions du conseil de la mosaïque SVP. Réalisation : LM, 2016

Figure 13 : Participation d'invités et d'auditeurs libres aux 25 réunions ordinaires du Conseil de la mosaïque SVP



Sources : Procès-verbaux des 25 réunions du conseil de la mosaïque SVP. Réalisation : LM, 2016

D'après les procès-verbaux des réunions, les personnes invitées à intervenir et les auditeurs libres (donc toutes les personnes présentes hormis les conseillers élus) sont en moyenne 16 par réunion du Conseil (avec un maximum enregistré à 27 participants et un minimum de 6 participants). En réalisant un graphique à partir de la même catégorisation (organisations de la société civile / organisations publiques) (figure 13), on observe des courbes assez chaotiques, parsemées de pics de participation.

Une plus forte participation des habitants a lieu lorsque la réunion du Conseil se déroule dans leur communauté à l'instar de la 13^{ème} réunion du Conseil qui a eu lieu le 29/11/2012 dans la communauté de São Felix (municipalité de Chapada Gaúcha) où 16 « habitants » de la communauté étaient présents. En revanche les autres variations nous semblent plus complexes à interpréter. A première vue, nous n'identifions pas de lien entre le nombre de participants et

- la ville où la réunion a lieu,
- le fait que la réunion soit un jour d'élection des nouveaux conseillers,
- le fait qu'une thématique particulière soit à l'ordre du jour.

Au final, ces données quantitatives, prises dans leur ensemble, ne nous permettent pas de révéler davantage de phénomènes. Mais une analyse ciblée sur les profils d'acteurs nous permet de poursuivre la discussion.

Soulignons que les habitants « λ » (sans responsabilités particulières auprès d'organisations) sont rares aux réunions du Conseil. Ceux qui sont présents sont généralement des représentants d'organisations locales et notamment des « associations de producteurs ruraux ». Quelques associations communautaires²²⁸ sont aussi présentes mais moins nombreuses (il y a l'association des habitants de Pandeiros, l'association Quilombola Vó Amélia ou encore l'association indigène Xacriabá). Une représentante (et une fois, deux) de l'association des habitants de Pandeiros était présente aux 5 premières réunions de la mosaïque, s'y rendant très probablement en covoiturage avec le gérant de l'UC Réserve de la vie Sylvestre Pandeiros (nous connaissons cette personne et savons qu'elle n'a pas de voiture ni moto). De plus, lorsque le gérant n'est pas venu aux réunions suivantes, on voit dans les listes de présence que cette représentante n'y était pas non plus. Bien que le gérant de l'UC soit lui revenu par la suite aux réunions, ce n'est pas le cas de cette représentante. Enfin, à échéance de son mandat de conseiller, cette association ne s'est plus représentée pour de nouveau faire partie du Conseil.

Bien que nous n'ayons pas eu l'occasion d'aborder cette question directement lorsque nous avons rencontré cette personne (à ce moment-là nous n'avions pas connaissance de cette situation, révélée *a posteriori* par une analyse des procès-verbaux des Conseils) les relations que nous avons pu tisser avec elle de 2013 à 2015 et les nombreuses conversations informelles que nous avons eues au sujet

²²⁸ Ces associations n'ont pas les mêmes vocations et donc pas les mêmes statuts. Les associations de producteurs ruraux organisent des *mutirões* (actions collectives chez une personne, par exemple le labour ou la récolte) ; achètent du matériel agricole ; servent de relais administratifs pour la gestion des retraites, etc. Tandis que les associations communautaires concernent une communauté, un village et traitent des affaires communes et sociales : entretien de la chaussée, des pompes à eau, de l'assainissement, d'actions caritatives, elles sont le relai de politiques sociales (distribution de lait, aide à la maternité...).

du territoire, des acteurs, des difficultés, des projets passés et en cours et bien d'autres choses encore, nous permettent de faire quelques interprétations quant à cette situation (soit, l'accompagnement rapproché des premières réunions puis un effacement totale des suivantes).

- Le **faible niveau d'éducation** des habitants des communautés de l'APA Pandeiros limite leurs capacités de compréhension de ce qu'est la mosaïque (en tant que territoire, en tant que stratégie politique), ainsi que de certains sujets traités lors de ces réunions. La manière dont sont traités les sujets en conseil (pas nécessairement de contextualisation, d'explication du vocabulaire technique ou de présentation des acteurs ou politiques publiques en lien avec le sujet, ...) n'est pas idéale pour permettre la compréhension et susciter la prise de parole des non-experts.
- L'isolement géographique et social de ces communautés rurales (couplé au faible niveau d'éducation) favorise le développement de **personnalités très timides, humbles et réservées**. Parallèlement nous avons relevé un **manque de confiance** dans leurs propres savoirs empiriques et leurs capacités à s'exprimer (encore plus en public !).
- Les sujets discutés lors des conseils de la mosaïque sont parfois très **éloignés de leurs préoccupations quotidiennes**. Il n'y a pas vraiment d'intérêts pratiques à court terme d'une participation à ces réunions. Participer au conseil ne permet pas l'obtention pour la personne ou sa communauté de réparer la pompe à eau du village qui est cassée, de résoudre le manque de pluie qui gagne la région, de goudronner les pistes de sables... L'intérêt à participer à ces réunions ne peut être vraiment perçu que par un « sujet politique »(Therborn, 1991), conscient de son intégration dans des dynamiques politiques, certes locales, mais aussi régionales et nationales, complexes et lentes ; une personne consciente de son pouvoir (voire devoir) de citoyen. Or parmi les personnes que nous avons rencontrées dans la communauté de Pandeiros et alentours, peu sont politiquement « qualifiées » comme sujet (Pereira et Del Gaudio, 2014 ; Del Gaudio, Freitas et Pereira, 2015 citant Therborn, 1991²²⁹).

Au-delà des difficultés matérielles et organisationnelles, il existe d'autres facteurs d'explication de la faible participation des habitants du territoire et des représentants de leurs associations communautaires. Parmi eux nous pouvons évoquer un **manque de perception de l'intérêt** et de leurs propres capacités, eux même liés à une **faible éducation** et un **isolement politique et social**. Ces freins peuvent être exacerbés par le fait que les dispositifs de participation associés à la gestion de ce territoire-outil ne sont pas adaptés à ces profils de participants. Ils ne sont pas choisis et construits pour y palier spécifiquement. Car même lorsque ces habitants participent (qu'ils soient conseillers ou non, leader locaux ou simples habitants sans responsabilités), peu nombreux sont ceux qui osent (?) prendre régulièrement la parole, qui apportent de nouveaux thèmes de discussion, critiquent, proposent, bref, sont notablement actifs lors de ces Conseils de la mosaïque. Le propre contexte participatif crée par et au sein de Conseil mériterait d'être analysé plus finement. Sans aucun doute celui-ci serait considéré comme plus ou moins « favorable à la participation » en fonction du profil

²²⁹ Therbornn Göran, 1991, *La ideologia del poder y el poder de la ideologia*, Mexico, siglo Veintiuno Ed.

des participants. Se poserait dès lors la question des moyens à déployer pour y pallier, comme p.e. diversifier les dispositifs ou encore proposer des outils et méthodes spécifiques (à certains profils de participants) au sein des dispositifs déjà existants.

Lors d'un entretien avec la représentante des « petits entrepreneurs de Januária » qui détenait un siège au conseil de la mosaïque et participe à de nombreuses réunions institutionnelles du territoire, nous lui demandions s'il arrivait qu'elle demande ou suggère de nouveaux projets de développement ou thématiques d'actions aux institutions publiques et autres acteurs de la société civile active sur le territoire. Ce à quoi elle nous a répondu « *Quand on demande plus, on nous dit qu'il n'y a pas ou on nous dit qu'on est assistés* » (entretien du 16/07/2014), c'est à dire, ne pas vouloir passer pour des quémandeurs. Ce thème de l'assistanat est très sensible au Brésil (mais aussi en France et dans bien d'autres pays du monde où les gouvernements tentent d'instaurer des politiques sociales). C'est encore plus le cas dans cette région du milieu de la mosaïque où a eu lieu le projet Pandeiros dont tout le monde, quasiment unanimement, critique la méthodologie, l'« assistanat » mis en œuvre à l'époque et les traces que celui-ci laisse jusqu'à aujourd'hui dans les communautés concernées. Nous rouvrirons cette discussion dans un prochain chapitre consacré aux 6 initiatives étudiées dont le projet Pandeiros. Cette situation peut contribuer à l'émergence (ou à l'alimentation) d'attitudes opportunistes, voire même attentistes, de la part de ces communautés. Cela est d'autant plus vrai au Brésil où est entretenue une culture de la dépendance à l'aide extérieure (l'intervention divine, les *coroneis* (riche propriétaire terrien à qui le gouvernement confiait le pouvoir local (Carone, 1971 ; Carvalho, 1997)) les charismatiques leaders locaux, les pouvoirs publics...).

Cet exemple évoque indirectement des enjeux de pouvoirs en place entre les pouvoirs publics et autres porteurs de projets et les communautés. La figure négative de l'« habitant quémandeur » construite et entretenue (entre autres par certains agents publics mais aussi les propres habitants d'après nos propres observations) cristallise des enjeux de pouvoirs hérités et établit des rôles qui peuvent être difficiles à bousculer et à redéfinir.

Par ailleurs, certains acteurs peuvent avoir intérêt à maintenir des asymétries de pouvoir au sein du Conseil de la mosaïque. D'un côté ça leur permettrait de garder la main sur les discussions et prises de décision et de l'autre, leur démarche serait légitimée puisqu' approuvée par un Conseil (en théorie) paritaire et représentatif.

Toujours est-il qu'il n'est pas vraiment répandu dans cette région de demander directement aux populations ce qu'elles souhaitent pour leur territoire, les activités rémunératrices qu'elles aimeraient développer, etc. Et même au-delà de cette étape (que nous estimons plutôt finale dans un processus de réflexion sur le développement d'un territoire), ces communautés ont rarement (pour ne pas dire jamais) des opportunités, des « moments citoyens » qui seraient consacrés à une réflexion collective et générale sur leur territoire, ses forces, faiblesses, les projections futures souhaitées, les objectifs de développement à prioriser, etc. De ce fait, **les exercices, les processus à l'œuvre au sein des réunions du Conseil ne sont pas banals et faciles pour qui n'a rarement l'habitude de s'y prêter** : identifier les causes d'un problème et les acteurs concernés, décider des actions à mettre en place pour interpellier les acteurs responsables ou les pouvoirs publics ; comprendre l'organisation des acteurs publics (qui est responsable de quoi) ; argumenter et convaincre des conseillers de telle opportunité, etc. Bien que de niveaux parfois extrêmement

variables, tout un chacun a ses propres limitations qui sont parfois difficiles à cerner, accepter et dépasser.

Nous nous rappelons d'une discussion informelle dans la cuisine de la représentante de l'association des habitants de l'association Pandeiros, avec sa belle-mère (femme qui a entre 55 et 65 ans). J'ai profité de sa présence inopinée et de ce moment d'inactivité pour commencer à lui poser quelques questions au sujet des projets en général dans la région, du Projet Pandeiros et des réunions organisées dans chaque communauté lors de la mise en œuvre de ce projet. Elle m'a répondu « *Je voulais y aller mais je n'ai pas pu... Mais je ne sais pas ce que c'est une réunion ...* » (Entretien du 3/11/ 2013). Sans insinuer que ce témoignage est représentatif de sa communauté, de sa génération ou autre, il illustre toutefois *une* des réalités de ce territoire rural pauvre et isolé.

Penons un autre exemple (certes d'un autre degré) pour montrer que les habitants ne sont pas les seuls à avoir leurs difficultés. Il s'agit d'un échange entre deux conseillers lors d'une réunion du Conseil de la mosaïque qui révèle les limites de compréhension de l'organisation de l'IEF ou du moins de la répartition des pouvoirs entre les différents niveaux de l'institution, de la part d'un propre membre de l'institution. Suite au constat d'un manque de moyen général (pas de gérant, pas de plan de gestion, manque de structure logistique, etc.) et des conséquences sur la gestion de l'APA Pandeiros et la ripisylve de la rivière Pandeiros, un conseiller propose d'envoyer une lettre au siège de l'IEF à Belo Horizonte décrivant la situation et pressant cette institution qui a la charge de cet espace protégé. A ce moment-là un gérant d'une autre UC d'Etat (donc membre de l'IEF) suggère plutôt d'envoyer un courrier au bureau régional de l'IEF à Januária. Il est aussitôt repris par l'auteur de la proposition qui insiste sur le fait que ce courrier doit être envoyé à la direction générale de l'IEF, à la capitale Belo Horizonte ; mais qu'une copie pourra être destinée au directeur régional (d'après les procès-verbaux de la 20^{ème} réunion du conseil de la mosaïque, du 9 et 10 avril 2015). En effet, les problèmes budgétaires que traverse l'IEF dépassent le bureau régional. Ce dernier dépend également du siège d'Etat pour l'attribution de nouveaux personnels, etc.

Mais n'est-ce pas notamment par la pratique que l'on peut acquérir des connaissances (sur le fonctionnement des institutions) et compétences citoyennes et politiques ?

Revenons sur la diversité des acteurs participants au Conseil de la mosaïque. Le tableau 34 permet de visualiser les institutions les plus présentes, qui sont également celles qui soutiennent le plus la mosaïque, qui s'investissent dans l'animation de ce territoire ou sont forces de propositions et de projets.

Tableau 34 : Les conseillers les plus présents aux 25 réunions du Conseil de la mosaïque SVP

Organisations publiques membres du Conseil	Nombre d'apparitions des conseillers	Organisations non gouvernementales membres du Conseil	Nombre d'apparitions des conseillers
ICMBio/PN Grande Sertão Veredas	23	FUNATURA	30
Municipalité de Januária	21	Institut Rosa et Sertão	30
Municipalité de São João das Missões	20	Cooperative Sertão Veredas	22
IEF/REVS Pandeiros	19	Cáritas Diocesana de Januária	20
IEF/RDS Veredas do Acari	18	Institut Biotrópicos	19
Municipalité d'Itacarambi	17	Ass. Agents environnementaux du Val du Peruaçu	17
UNIMONTES	16	WWF	15

Sources : procès-verbaux des 25 réunions ordinaires du Conseil de la Mosaïque SVP. Réalisation : LM, 2016

Côté « société civile » on retrouve la FUNATURA, à l'origine de la création de la mosaïque, mais aussi les deux structures coordinatrices des deux projets de la mosaïque : l'institut Rosa e Sertão (pour le projet sur le tourisme de base communautaire) et la Coopérative Sertão Veredas (pour le projet sur l'extractivisme) qui sont les plus assidus comme le montre le nombre d'apparitions des conseillers (titulaires et remplaçants) à l'ensemble des 25 réunions du Conseil de la mosaïque SVP (tableau 1). Ces 3 organisations sont implantées à l'ouest de la mosaïque, dans la ville de Chapada Gaúcha. Bien que le siège national de la FUNATURA soit à Brasília, ils ont une antenne à Chapada Gaúcha (leur seule antenne dans toute la mosaïque). Cette situation est régulièrement pointée du doigt par les autres acteurs du territoire qui ressentent une certaine polarisation des activités de la mosaïque sur cette façade ouest du territoire : le noyau Sertão Veredas (voir carte 12): « *Ce serait super que Rosa e Sertão soit présent sur tout le territoire, avec une autre antenne, car Chapada Gaúcha c'est loin !* » (Représentant de la municipalité de Januária, entretien du 07/12/2015). On peut lire dans le compte-rendu de la 11ème réunion du Conseil que le conseiller représentant du Parc national Cavernas do Peruaçu s'interrogeait également à ce sujet :

« Le conseiller [...] a demandé comment l'expérience déjà développée dans le noyau Sertão Veredas est diffusée aux deux autres noyaux. Le coordinateur [du projet sur l'extractivisme des fruits du Cerrado] a expliqué que cela se produit pas le biais des capacitacions et de l'assistance technique » (Procès-verbal de la 11ème réunion du Conseil de la mosaïque SVP, le 29 et 30 novembre 2012 à Januária).

Cette question du gérant du Parc national a été formulée après la présentation des efforts des porteurs du projet pour décrocher, pour la coopérative Sertão Veredas de Chapada Gaúcha, des contrats de vente des fruits collectés et transformés (27.000 Kg de favelas (*Dimorphandra Mollis*) vendus à l'entreprise « Quercegem », 5.500Kg de zestes de buriti (*Mauritia Vinifera*) vendus à « Polióleos-SP » ou encore 6.500 Kg à la coopérative Grande Sertão de Montes Claros (*ibid*, procès-verbaux de la 11^{ème} réunion du Conseil)²³⁰. Ainsi, si certaines activités du projet de développement de l'extractivisme concernent bien tout le territoire de la mosaïque, celles sur la commercialisation concernent particulièrement la propre Coopérative Sertão Veredas, qui rappelons-le, est la structure porteuse du projet.

A égalité avec le représentant de la municipalité de São João das Missões, le conseiller représentant du parc national Cavernas do Peruaçu est le plus présent parmi toutes les personnes (ou institutions) issues d'organisations gouvernementales siégeant au Conseil (en tant qu'individu et pas institution). Il est d'ailleurs devenu vice-président en juillet 2012 puis président en juin 2014 (et reconduit pour un mandat de 2 ans aux dernières élections d'août 2016). Cet investissement envers la mosaïque est plus un choix de la personne en elle-même, que de l'institution qu'il représente, l'ICMbio (qui a la charge des UC fédérales). Car comme on peut le voir dans le tableau 35 ci-joint, **les organisations représentantes du gouvernement fédéral sont au contraire plutôt absentes (IBAMA et ICMBio)**. Cette situation est régulièrement dénoncée lors des Conseils de la Mosaïque :

La représentante de l'Institut Rosa et Sertão « souligne que l'ICMbio n'accorde pas l'attention due aux Mosaïques du Brésil et que le MMA [ministère de l'environnement] doit être pressonné pour remédier à la situation » (procès-verbal de la 16^{ème} réunion du Conseil de la mosaïque, le 20 et 21 mars 2014 à Itacarambi).

²³⁰ Plus tôt la même année, la représentante de l'APA Cocha Gibão a questionné les coordinateurs du projet sur l'extractivisme au sujet des partenariats tissés entre la COOPAE (basée à Pandeiros) et d'éventuels acheteurs, notamment ceux de la Coop Sertão Veredas. Ce à quoi la coordinatrice du projet a répondu « *il est attendu qu'il y ait une meilleure organisation communautaire, étant donné que Quercegen préfère travailler avec des groupes organisés. Concernant les coopératives de Pandeiros et Peruaçu, il est dit que les contacts sont en train de se faire, mais de façon encore timide* » (Procès-verbal de la 9^{ème} réunion du Conseil de la mosaïque, le 2 et 3 juillet 2012 à Januária).

Tableau 35 : les conseillers les plus absents aux 25 réunions du Conseil de la mosaïque SVP

Organisation publique	Nombre de réunions du Conseil sans représentant	Organisation non gouvernementale	Nombre de réunions du Conseil sans représentant
ICMBio / APA Peruaçu	15	SESC	16
IBAMA	14	Groupe de spéléologie et d'études orientées de Januária	16
Funai	14	Ass. Indigene Xacriabá	14
IEF PE Serra Arraras	13	ADISC	14
IEF APA Pandeiros	12	APP Várzea Grande	14
Prefeitura de Cônego Marinho	12	CAA/NM	12
Prefeitura Municipal de Formoso	12	RPPN Fazenda Porto Cajueiro	12
Prefeitura Municipal da Chapada Gaúcha	12	Association Quilombola Vó Amélia	11

Sources : procès-verbaux des 25 réunions ordinaires du Conseil de la Mosaïque SVP. Réalisation : LM, 2016

Du côté des pouvoirs publics locaux, la **participation des municipalités** aux Conseil de la mosaïque est très variable d'un cas à l'autre. Les municipalités de Januária et São João das Missões sont très souvent représentées au Conseil avec peu de turn-over des représentants ; contrairement à la municipalité de Chapada Gaúcha qui est presque deux fois moins représentée, et où plusieurs représentants se sont succédés. Cônego Marinho a été complètement absente pendant plusieurs années, sauf à 3 réunions de l'année 2013. Un représentant de Formoso était présent à 6 des 7 premières réunions du Conseil (en 2010/2011), puis la municipalité n'a plus été représentée dès décembre 2011 jusqu'à aujourd'hui. Nous n'avons pas poussé l'analyse de ces situations singulières dont les facteurs de causalités en jeu sont nombreux : élections municipales, *turn-over* des fonctionnaires, lieu de la réunion du Conseil, sujets traités, membres constituant le Conseil... Néanmoins nous gardons précieusement ces données statistiques auxquelles nous pouvons nous référer quand il s'agit de comprendre l'implication (ou non) de ces municipalités dans les initiatives étudiées.

4.1.4 Mettre en œuvre le projet de territoire : le défi de l'appropriation et de l'articulation d'une diversité d'initiatives

Au final qu'est-ce que la mosaïque Sertão Veredas Peruaçu, qu'est-ce qui *fait* une mosaïque ?

- Un **espace géographique** délimité et composé de diverses singularités biologiques qui nécessitent une protection et induisent ainsi la création d'unités de conservation partageant des caractéristiques socio-environnementales ;
- Un **réseau d'acteurs** reconnaissant son existence, ayant des intentions et actions se référant et donc construisant ce territoire ;
- Un **projet de territoire**, (relativement) collectif, collaboratif et consensuel, matérialisé par un plan de développement territorial de base conservationniste ;
- Une **organisation spécifique** de ce réseau d'acteurs et de sa dynamique collective autour d'une instance de gestion: le conseil consultatif de la mosaïque ;
- Un **ensemble d'initiatives** se référant à ce territoire, à ce projet de territoire ;
- Une **reconnaissance officielle** par le biais d'un décret fédéral.

Dans les paragraphes précédents nous avons déjà abordé plusieurs de ces facettes, en questionnant à chaque fois la participation de la diversité des acteurs potentiels concernés. La section qui suit questionne la **diversité et l'articulation des initiatives** qui contribuent à construire et à faire exister la mosaïque.

Officiellement, les **initiatives de développement local de la mosaïque SVP** ne sont qu'au nombre de deux. Elles sont *de la mosaïque* car elles :

- ont été pensées au moment de la création officielle de la mosaïque ;
- sont définies « collaborativement » dans le cadre de l'élaboration du plan de développement territorial de base conservationniste, dans lequel elles sont inscrites ;
- ont, dès le départ, été pensées à l'échelle spatiale de la mosaïque ;
- reprennent les objectifs fondamentaux d'une mosaïque d'aires protégées tels que définis par la loi du SNUC ;
- sont pilotés par deux organisations actives sur le territoire de la mosaïque et membres du conseil, qui, lui-même, accompagne leur mise en œuvre (sans en être juridiquement responsable pour autant).

Mais est-ce bien tout ? Qu'en est-il des autres initiatives ancrées dans le territoire et portées par des acteurs locaux (ou voisins) ? Peut-on les considérer comme des projets de la mosaïque ? Sont-ils considérés ainsi par leurs auteurs et récepteurs ? Déclinent-ils le projet de territoire, et auquel cas, quels liens entretiennent ses auteurs et coordinateurs avec le Conseil de la mosaïque par exemple ?

Cette question nous est apparue comme importante au cours de la progression de notre recherche. Le regard croisé avec la situation du PNR est pour ce point particulièrement riche de questionnements/enseignements. Car, outre le projet de tourisme de base communautaire et d'extractivisme, bien d'autres acteurs sont porteurs de bien d'autres initiatives de développement local sur ce territoire. Si elles ne renvoient pas strictement au concept de « développement de base conservationniste » de Weigand tel que l'imposait l'appel à projets du FNMA du ministère de

l'environnement, elles promeuvent des voies de développement des communautés locales en accord avec la richesse et la fragilité de leur environnement.

Certaines des structures porteuses de ces initiatives sont membres du Conseil de la mosaïque. Fréquemment, elles y présentent leurs projets, son avancement, invitent les conseillers et autres participants à se rendre à leurs diverses activités ou événements, etc. Nous ne sommes pas en mesure de dresser une liste exhaustive de ces projets, mais on peut en évoquer (tableau 6) certains pour illustrer leur diversité et surtout leur proximité (voire lien plus formel) avec les propres initiatives de la mosaïque :

Tableau 36: Divers projets de développement local concernant la mosaïque SVP (ses thématiques et son territoire)

Nom du projet (Thème)	Porteur du projet/ financeur	Territoire concerné par le projet
Etude de la viabilisation de la Route des Parcs « Guimarães Rosa » + Organisation de capacitations pour le tourisme écoculturel	Instituto Sociedade, População e Natureza (ISPAN), Programa de Pequenos Projetos Ecosociais (PPPEcos)	Mosaïque SVP
Programme Pantanal-Cerrado / sous-programme Cerrado (recherche, agriculture soutenable, conservation, capacitation pour la création de revenus)	WWF -Brasil	Mosaïque SVP
Aguá Brasil (Eau et agriculture)	Caritas WWF	Bassin de la rivière Peruaçu (14 communautés)
Projet Siriema (implantation d'école Agricole Familiale ; fond rotatif; capacitation en aviculture, apiculture, production agroécologique...)	Cáritas Diocesana Januária / DISOP	46 communautés du nord du Minas Gerais
Projet durabilité dans le Vereda – Soleil, technologie et biodiversité (suivi scientifique des lacs ; éducation à l'environnement, gestion des déchets et création de fours solaires)	Instituto Biotrópicos / Oi futuro e Idese	Marges de la rivière Carinhanha
ATER Cerrado (capacitation et assistance technique en lien avec la production et la commercialisation de produits du Cerrado, appui à l'organisation d'entreprises)	FUNATURA / Service Forestier Brésilien	Mosaïque SVP et alentours
Ecoforte : « Réseau d'Agroécologie extractiviste Trijunção Cerrado Central'' (production agroécologique et extractiviste)	FUNATURA / Fond Banque du Brésil	Municipalités de Mambáí (Etat de Goiás) Formoso-et Chapada Gaúcha (Etat du MG)
ATER Agroécologie Assistance Technique et extension rurale	Centre d'Agriculture Alternative / Ministère du développement Agraire	11 municipalités du Nord du Minas Gerais dont 9 de la Mosaïque
Projet national de gestion environnementale des Terres indigènes	Funai et Association Indigène Xacriabá	Terre indigène Xacriabá

Sources : procès-verbaux de la 3^{ème} et 19^{ème} 20ème, et 21ème réunion du Conseil de la mosaïque SVP ; vidéo du projet seriema disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=OTCtv4VnmdA>, consulté le 16/12/2016 ; présentation du programme Cerrado-Pantanal disponible sur : http://www.wwf.org.br/participe/empresas_meio_ambiente/parceiros/escolha/parceiros_conservacao/portfolio_projetos_cerrado_pantanal/index.cfm, consulté le 16/12/2016 ; présentation du projet de l'ONG Biotrópicos disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=qEGl98kuims>, consulté le 16/12/2016).

Ce tableau est loin d'être exhaustif. D'autres organisations publiques sont actives dans la région telle que le SEBRAE (Service brésilien d'appui aux micros et petites entreprises), EMATER (Entreprise d'assistance technique et d'extension rurale du Minas Gerais), les municipalités ; mais aussi des organisations socio-professionnelles telles que les associations rurales de producteurs, etc. Mais les quelques projets identifiés dans ce tableau sont dans la lignée des valeurs d'une mosaïque d'aires protégées. Certains d'entre eux sont même présentés par leur coordinateur comme la suite des initiatives du PDTBC : c'est le cas du projet ATER Cerrado porté par la FUNATURA. Son représentant évoquait lors d'un conseil de la mosaïque « que d'une certaine façon, ce nouveau projet donnera suite à certaines activités du projet sur l'extractivisme que la Coop Sertão Veredas va conclure ce semestre » (Procès-verbal de la 16^{ème} réunion du conseil de la mosaïque, le 20 et 21 mars 2014 à Itacarambi).

Face à ces « quelques projets importants pour le territoire, en cours ou en train d'être initiés et qui d'une certaine forme donnent suite aux activités du projet appuyés par la Caixa/FNMA, ou le renforce [le projet sur l'extractivisme] », le secrétaire du Conseil de la mosaïque proposait « que soit recherchée **une intégration entre toutes ces actions** » (Procès-verbal de la 18^{ème} réunion du Conseil de la mosaïque SVP, le 24 et 25 septembre 2014). Il est à cette occasion décidé par le Conseil de créer un **groupe de travail** « pour rechercher cette intégration et permettre un meilleur accompagnement par le Conseil » (ibid. procès-verbal du 18^{ème} Conseil). Il est composé de la FUNATURA, du CAA, du WWF-Brasil de Cáritas, de la Coop Sertão Veredas, de la COOPAE, de l'association de Areião, de l'ICMBio (gérant de l'APA Cavernas do Peruaçu) et de l'IEF (gérant du Parc d'Etat Veredas dio Peruaçu). La coordination du groupe est attribuée à l'ONG Caritas. Mais les procès-verbaux des réunions suivantes n'évoquent pas les résultats de ce groupe de travail.

En revanche à la demande de plusieurs conseillers, formulée dernièrement lors de la 24^{ème} réunion du conseil (avril 2016), est organisé en juin 2016 un atelier « Définition de la gestion intégrée de la Mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu », qui correspond finalement au 3^{ème} axe du PDTBC. Cet atelier aboutit à l'élaboration d'un « plan de travail » composé de 4 thématiques dont le 2^{ème} porte sur la « gestion socio-environnementale ». Un des objectifs défini consiste à « Rechercher l'intégration entre la gestion des UC's et les projets socio-environnementaux » (Viana et GT Gestão integrada do Mosaico SVP, 2016). On y retrouve cette volonté d'articuler les projets et actions voués à une même finalité (tels que le développement de l'extractivisme, par exemple).

Cet enjeu est de taille pour la reconnaissance et la construction permanente de la mosaïque et de l'identité territoriale sous-jacente. Car le PDTBC, s'il est porteur d'une vision à long terme, déclinait des actions de moyen et court termes. Les deux initiatives de développement local qui en sont nées ont ce même ancrage temporel et étaient dépendantes d'un fond externe (de la CAIXA, une banque fédérale), délimité dans le montant et le temps de réalisation. Bref, à lui seul, **cet unique PDTBC qui a été réalisé pour une durée de 5 ans²³¹ ne peut pas être l'âme de la mosaïque** ou son seul « moteur » (pour les plus pragmatiques d'entre nous). La réalisation d'un deuxième PDTBC est en cours de réflexion. La FUNATURA répond actuellement à un appel du Fond de Partenariat pour les

²³¹ Au terme des cinq ans il n'y a pas (encore) eu de bilan général du PDTBC. Les deux projets de développement qu'il porte font ou feront eux l'objet de bilan technique et financier une fois le projet terminé, comme imposé par les financeurs. A ce jour, le projet de tourisme de base communautaire a bénéficié de délais et n'est pas encore clôturé. Le projet sur l'extractivisme s'est lui terminé en août 2014

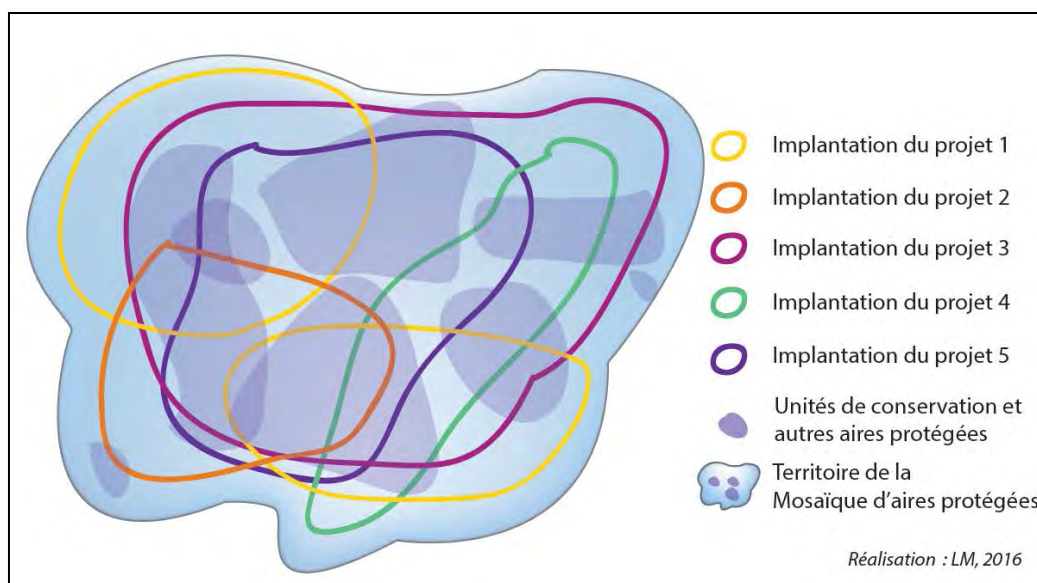
écosystèmes critiques pour assurer sa révision/actualisation (email du Directeur de la FUNATURA, reçu le 29/12/2016).

Mais ce schéma de fonctionnement où le Conseil de la mosaïque et leurs initiatives inscrites dans le plan dépendent de l'apparition de fonds publics (et/ou privés) imprévisibles et de plus en plus maigres et rares, ne paraît pas suffisant pour assurer la pérennité de la mosaïque. Non pas l'espace physique, ni son classement (qui est définitif une fois le décret émis), mais l'alimentation des relations entre acteurs, la « phosphorescence » du réseau et des ambitions qu'ils peuvent partager.

Une voie alternative pourrait consister à ne pas considérer comme « de la mosaïque » uniquement les projets issus de ce(s) plan(s) de développement territorial, mais plutôt de se focaliser sur le réseau d'acteurs et l'ancrage spatial de leurs initiatives (emboîtées et complémentaires), quel qu'un soit l'origine, dans la mesure où elles **correspondent aux valeurs / objectifs fondamentaux de la mosaïque** (valeurs non figées, car vivantes et en adaptation permanente au contexte). Dans ce cas ce serait la limite spatiale de ces diverses initiatives qui « dessinerait » les limites de la mosaïque comme le suggère la figure 14 ci-dessous ; et non la limite spatiale des unités de conservation comme c'est le cas aujourd'hui.

La mosaïque correspondrait alors à un « projet de territoire », au sens développé par Bernard Pecqueur et Pierre Landel, où ce sont « *les acteurs du territoire [qui] deviennent le sujet du projet* » (Pecqueur et Landel, 2016, p. 42). L'autonomie du territoire est au cœur de cette approche. Une connaissance fine du territoire, la capacité d'un réseau d'acteurs à en construire une représentation partagée et à concevoir et mettre en œuvre une stratégie pour atteindre leurs objectifs est pour cela nécessaire. Cela permet la définition d'un projet qui s'impose aux partenaires externes et un territoire capable de coordonner des normes qui lui sont externes. « *Au final, le territoire devient le support de la confiance entre les différents acteurs dont les buts principaux sont, dans un monde en réseau et globalisé, de diminuer les incertitudes, et d'éviter les ruptures* » (ibid., Pecqueur et Landel).

Figure 14 : La mosaïque, un territoire délimité par ses aires protégées et l'ancrage spatial d'initiatives d'un réseau d'acteurs aux mêmes ambitions



Une autre perspective pour favoriser la pérennité de la mosaïque peut être d'élaborer deux types de documents d'orientation pour ce territoire. L'un à long terme (10, 15 ou 20 ans) qui serait composé d'orientations plus générales, moins précises dans les modalités de mise en œuvre, mais plus ambitieuses pour le territoire. Et l'autre, serait l'équivalent de la partie « plan d'actions » du PDTBC (donc débarrassé du diagnostic de territoire et des intentions générales) et serait une déclinaison du premier document stratégique, mais à court terme : 3/5 ans.

Actuellement, la mise en synergie d'actions déjà existantes ou émergentes au profit de la mosaïque n'est pas satisfaisante pour qui souhaite voir ce territoire-outil toujours plus reconnu et renforcé. Les structures porteuses d'initiatives qui sont ancrées sur le territoire de la mosaïque et correspondant à l'état d'esprit de ce qui est souhaité pour la mosaïque (par ses actuels porteurs), ne font pas nécessairement le lien avec celui-ci ou ne le revendiquent pas. Par exemple le CAA (centre d'agriculture alternative) basé à Montes Claros n'évoque pas²³² la mosaïque dans le cadre de son projet ATER Agroécologie alors même que 9 des 11 des communes où il intervient font partie de la mosaïque (voir tableau 36). Est-ce parce que cette structure est de Montes Claros (grande ville en dehors de la mosaïque) ? Pourtant, le CAA est membre du Conseil de la Mosaïque pour la période 2014-2016... Et qu'en est-il des projets de Cáritas-Januária par exemple ? Leurs communications officielles (sites internet et prospectus) que nous avons pu consulter ne font aucune référence à la mosaïque SVP.

En évoquant ce sujet lors d'une conversation informelle avec le secrétaire du Conseil de la mosaïque, il nous faisait part de son regret face à cette situation :

« FUNATURA : Je pense que ce serait une chose intéressante que lors des réunions du conseil de la mosaïque il y ait toujours un espace donné à ces institution²³³s pour montrer ce qu'elles font, mais je crois aussi que ce que tu dis est important, qu'elles ne font pas une relation, forte, avec le fait qu'elles soient sur le territoire de la mosaïque, pour renforcer l'identité de la mosaïque.

LM : parce qu'à chaque fois qu'ils mettent leur propre logo lorsqu'ils présentent leur projet, ils pourraient également utiliser, montrer qu'ils font partie de la mosaïque...

FUNATURA: utiliser celui de la mosaïque ! Mais ça ils ne le font pas non. Les seuls qui le font, c'est nous [les 3 ONG : FUNATURA, l'Institut Rosa et Sertão, le WWF] [...] parce que parfois vous faites [Institut Rosa e Sertão] par exemple la rue de la culture, là-bas dans votre petite ville, disons à Côcos, si tu fais une mission isolée sans rien mentionner, c'est comme si c'était une action de Rosa [e Sertão, l'ONG], isolée . Maintenant si tu crées un contexte, parlant du territoire de la mosaïque... C'est déjà une autre histoire ! » (Extrait d'une conversation avec le directeur de la FUNATURA et de Rosa e Sertão, le 10/12/2015).

²³² Dans un appel à candidature de 2014 pour employer des collaborateurs dans le cadre du programme ATER, le CAA évoque son activité dans la région et ses divers partenaires. La mosaïque SVP n'y est pas du tout mentionnée. Document disponible ici : <http://www.caa.org.br/web/licitacoes/204.pdf>, consulté le 04/01/2016. Mais également, début 2016, la mosaïque n'a pas envoyé de représentant participer à la conférence régionale du programme ATER (d'après <http://www.caa.org.br/biblioteca/noticia/conferencias-de-ater-apontam-caminhos-para-fortalecimento-da-assistencia-tecnica-e-extensao-rural-no-brasil>, consulté le 20/01/2016).

²³³ Les « institutions » ici mentionnées sont les acteurs (et leurs partenaires) mettant en œuvre des projets en accord avec l'esprit de la Mosaïque, avec les orientations définies par le projet de territoire.

L'appropriation de la Mosaïque, le sentiment d'appartenance à ce projet de territoire est en lente construction depuis son instauration. Du chemin reste encore à parcourir pour qu'une plus grande quantité et diversité d'acteurs du territoire incarnent la mosaïque en dehors des instances dédiées (comme le conseil de la mosaïque p.e.) et se sentent être un maillon permanent de ce réseau.

Régulièrement des porteurs de projets qui en font la demande ou qui sont invités par un conseiller, bénéficient d'un temps de parole lors des conseils de la mosaïque pour présenter leurs initiatives à venir ou en cours. Mais cela dépend donc de leur bon vouloir et n'est pas systématique contrairement aux deux projets de la mosaïque (tourisme et extractivisme) pour lesquels un point d'avancement était systématiquement réalisé. Par ailleurs, ces présentations ne sont que des opérations d'information. Les porteurs de projets peuvent ainsi capter de nouveaux partenaires qui seraient intéressés pour les soutenir/accompagner dans leurs actions. Mais le Conseil, lui, n'a aucun pouvoir sur ces initiatives. Au mieux, quelques recommandations peuvent être émises.

Pour assurer la pérennité de la mosaïque (en dépit de financements publics ponctuels et d'un projet de territoire limité dans le temps et en secteurs d'interventions), comment favoriser un sentiment d'appartenance à la mosaïque (et sa revendication) par les différents acteurs porteurs d'initiatives sur son territoire ? Quelles incitations et quels outils instaurer pour inciter et faciliter l'articulation de leurs actions, la mutualisation de leurs moyens ?

Le fonctionnement « contractuel » des Parcs naturels régionaux peut à ce sujet, être riche d'enseignements et source d'inspirations.

4.2. L'analyse du cas d'étude français

Après cette analyse de l'implication des différents acteurs à la construction et l'animation de la mosaïque d'aires protégées Sertão Veredas-Peruaçu, qu'en est-il sur le terrain français ? Que font les gestionnaires pour permettre (ou non) la participation des acteurs concernés à la gestion du PNR SE : à son instauration/renouvellement de son classement ? A l'élaboration du projet de territoire matérialisé par la charte du Parc, puis à son animation et mise en œuvre ? Quel est le rôle de ces acteurs ? Quels sont les avantages et limites des dispositifs instaurés ?

4.2.1 La création du parc naturel régional Scarpe-Escaut: une rencontre de volontés nationales et locales

D'après la première charte du parc (alors intitulé Raismes-Saint Amand), sa création est le fruit de la :

« Conjonction d'une politique générale d'aménagement du territoire avec les initiatives et le dynamisme des collectivités locales ainsi que de la région ». Ce sont les « collectivités locales [qui] ont eu l'initiative des premières études ; le groupe interministériel des parcs naturels régionaux s'est rapidement intéressé au projet et la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale a conduit dans le cadre de la région les travaux préparatoires d'un premier parc français. » (Région du Nord, 1968, p. 6)

Pour l'accompagnement de ces travaux préliminaires, un syndicat mixte d'étude est constitué dès 1965 et autorisé par le Ministre de l'Intérieur par un arrêté paru le 16 septembre 1965. La composition de ce syndicat est détaillée dans le tableau 37 qui suit :

Tableau 37 : Composition du syndicat mixte d'étude du PNR de Saint-Amand-Raismes en 1965

Membres du Syndicat mixte d'étude	Secteur/thématique représenté (à l'époque)	Implantation spatiale (vis-à-vis du territoire du PNR)
Département du Nord	Divers	Transterritoriale
Communes de Saint-Amand-les-Eaux		Intra territoriale
Communes de Raismes		Intra territoriale
Communes de Hergnies		Intra territoriale
Communes de Valenciennes	Loisir des citoyens	Extraterritoriale
Syndicat des communes de l'arrondissement de Lille	Loisir des citoyens	Extraterritoriale
Syndicat intercommunal d'assainissement des Vallées de la Scarpe et du Bas-Escaut	Gestion des niveaux d'eau	Transterritoriale
La Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Nord-Pas-de-Calais	Economique	Transterritoriale
La Chambre de Commerce et d'Industrie de Valenciennes	Economique	Transterritoriale
La Chambre d'Agriculture du Nord	Agriculture	Transterritoriale
Les Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais	Economique/minier	Intra territoriale
Office National des Forêts	Exploitation Forestière	Transterritoriale

Sources : (Région du Nord, 1968, p. 6).

Alors que les enjeux de protection de l'environnement et du maintien de l'activité agricole sont clairement identifiés dans la première Charte, on constate l'absence de représentants de ce premier secteur (pas d'associations de protection de la nature par exemple) et une faible représentation du second (pas de syndicats agricoles ou autres organisations professionnelles, au profit de la Chambre d'agriculture). A l'inverse, on observe une forte représentation du secteur économique (deux Chambres de Commerce et d'Industrie et un groupe nationalisé d'exploitants miniers), alors même que la mission de développement économique des PNR n'est clairement affirmée qu'en 1975 avec la naissance des Régions (Moulinas et al., 2007, p. 3). Enfin, on ressent clairement l'objectif d'assurer aux nombreux habitants de la Région « des espaces de loisirs et de plein air » (Région du Nord, 1968) par la présence au sein de ce syndicat des communes de la métropole lilloise, de la ville de Valenciennes et de Saint-Amand-les-Eaux (qui est une commune plutôt urbaine). Finalement, tous ces acteurs sont publics ou parapublics et la plupart (8 sur 12) ne sont pas implantés au sein du territoire du Parc, mais sont actifs à une échelle géographique plus ample dite extraterritoriale (tableau XX). Les seuls « acteurs locaux » sont les 3 communes et le Syndicat intercommunal d'assainissement des Vallées de la Scarpe et du Bas-Escaut. Les acteurs privés et la société civile sont complètement absents de ce processus. Les habitants ne sont représentés que de manière indirecte par l'intermédiaire des élus communaux.

On peut ainsi affirmer que la création du PNR SE est une dynamique collective d'organisations essentiellement publiques et relève de la rencontre de dynamiques nationales et locales. Mais pas uniquement d'une volonté locale comme on nous incite à l'interpréter à la lecture de documents politiques très lissés et survalorisant l'aspect ascendant de la démarche. Car, sans adhésion des élus

communaux il n’y pas classement de la commune en PNR, notons que les habitants et autres usagers du territoire ne sont pas directement demandeurs de ce classement (donc l’ascendant ne démarre pas « au plus bas » de l’échelle démocratique). Outre, cette prérogative de l’approbation municipale, le Conseil régional a également un rôle prépondérant à toutes les étapes de la création et pérennisation d’un PNR.

Mais la situation spécifique de la première Charte du premier PNR de France est bien distincte des conditions de la dernière charte du PNR Scarpe-Escout. Dès lors, on ne parle plus des modalités de création du PNR, mais du renouvellement de son classement ; qui passe principalement par l’élaboration d’une nouvelle charte de parc.

4.2.2 L’élaboration participative de la charte 2010-2022 du parc Scarpe-Escout: une diversité de dispositifs destinés aux élus et une faible mobilisation des acteurs socio-économiques

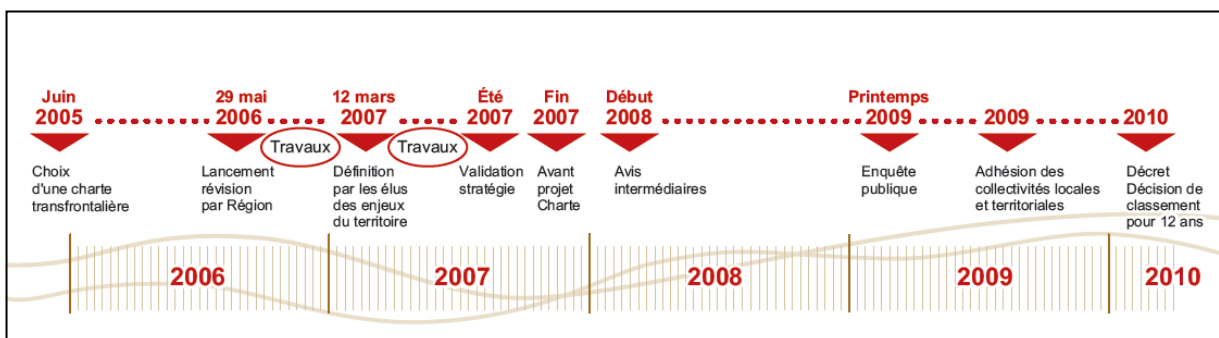
La révision de la charte de parc est encadrée par le Code de l’Environnement qui définit plusieurs étapes. Après évaluation de la mise en œuvre de la Charte en cours, un diagnostic de territoire doit être réalisé, les enjeux doivent être définis, un avant-projet de Charte est rédigé puis une enquête publique est organisée. Après les éventuelles modifications occasionnées, les collectivités délibèrent, la Région adopte la Charte puis l’Etat donne son avis final (PNR SE, 2007c, p. 10). Pour un aperçu plus précis de ces différentes étapes, consulter une plaquette du ministère de l’Ecologie disponible sur : http://www2.developpement-durable.gouv.fr/IMG/10029-1_depliant%20Kit%20PNR_30-11-2012_pour%20BAT.pdf

Dans son ensemble, cette révision a duré 5 ans (voir figure 15). Elle a débuté le 14 juin 2005 avec la délibération du Syndicat mixte du PNR et du Syndicat des communes intéressées actant pour la réalisation d’une charte transfrontalière. Et elle s’est achevée le 30 août 2010 par la publication du décret n° 2010-1021 actant le classement du PNR SE (PNR SE, 2007b, p. 10).

> La Région, un chef d’orchestre dans l’ombre

Dans certains documents on peut lire que le « feu vert » politique, l’initiative de la révision de la Charte vient du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais (par sa délibération du 29/05/2006) ; octroyant plus de poids au lancement régional, qu’au lancement annoncé par le propre Parc.

Figure 15 : Chronologie de l’élaboration de la Charte du PNR SE 2010-2022



Source : (PNR SE, 2007b)

Lors de cette délibération de mai 2006, les conseillers régionaux ont officiellement voté le périmètre d'étude où est engagée la procédure de révision. Il comprenait 58 communes (pour rappel le PNR est composé actuellement de 55 communes classées, 3 communes associées et 7 villes-portes). « Les communes qui y sont regroupées sont dans une entité naturelle et paysagère remarquable pour la Région et dont l'intérêt est reconnu au niveau national » (PNR SE, 2006, p. 3). C'est donc aux élus régionaux que revient la charge de délimiter « l'unité géographique » cohérente, que doit former un PNR. Le pré-zonage du futur parc a donc lieu avant l'élaboration du projet de territoire et non par son élaboration.

Mais ces élus n'étant pas nécessairement issus ou connaisseurs du territoire, et par application du principe de subsidiarité, on pourrait se demander s'il ne serait pas plus pertinent que cette mission revienne en partie ou totalement à un groupement des élus des communes jusque-là classées PNR et des communes adjacentes volontaires (dans un rayon de 10 Km par exemple). Ou alors, que cela fasse l'objet d'un débat au sein du syndicat des communes intéressées ou encore, d'un groupement temporaire des intercommunalités de façon à aboutir à un consensus partagé par le quorum, par une majorité.

Cette prérogative du Conseil régional vis-à-vis du périmètre potentiel du PNR témoigne une fois de plus de son poids dans la définition du PNR ; bien que chaque commune doive en fin de rédaction de la charte approuver individuellement leur adhésion ou non à ce projet collectif.

Qu'en est-il de la participation des différents acteurs concernés par le PNR dans les autres phases d'élaboration de la Charte de Parc, du projet de territoire ? Qui est amené à y participer et comment ? Le PNR Scarpe-Escaut a mis en place plusieurs dispositifs participatifs qui interviennent à différents moments du parcours de révision de la Charte. Tous ne ciblent pas les mêmes acteurs. Le tableau 38 présente de façon synthétique ces différents instruments.

Tableau 38 : Principaux dispositifs participatifs institutionnels mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration de la Charte de Parc 2010-2022

DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS	QUI PEUT Y PARTICIPER ?	POUR FAIRE QUOI ? (Comment participer)
Séances du Comité syndical du syndicat mixte de gestion du PNR	Elus du syndicat mixte et partenaires invités (voir paragraphe ci-dessous)	Discuter, proposer, voter des décisions
Réunions du Syndicat des communes intéressées	Elus des communes du Parc (classées, associées, villes-portes)	Discuter, voter des propositions
Comité de pilotage	Etat/Région/ Département/Parc / ENRx	« Il permet de clarifier les rôles et engagement de chacun, d'animer conjointement les rôles en engagements de chacun, d'animer conjointement et de manière coordonnées la démarche de révision »(PNR SE, 2010a, p. 18)
Réunion pour l'étude de perception et d'image	Elus du syndicat des communes intéressées et élus du syndicat mixte ; décideurs et partenaires économiques ; agents des collectivités, administrations et organisations semi-publiques ; associations et habitants des communes ; universitaires et scientifiques (sélectionnés par tirage au sort)	« structurer la vision que les élus ont à la fois du Parc en tant que territoire et du Syndicat mixte, responsable de la gestion » (Mio, Dubois et Iff-Peinnet, 2006)
Forum des élus	Elus des communes du Parc	Débat pour identifier les enjeux du territoire et les axes du projet de territoire
Café-débats	« Des rendez-vous exclusivement réservés aux maires, délégués au Parc naturel régional et aux conseillers municipaux des communes du Parc naturel régional Scarpe-Escaut ! » (PNR SE, 2009)(PNR SE, 2009)	« Le principe est tout simple : venez apporter vos idées, votre expérience, vos interrogations sur des questions communales qui font débat » (PNR SE, 2009)
Réunions Plénières	Elus du syndicat mixte + élus du syndicat des communes intéressées + partenaires du Parc	a) Définir une stratégie transfrontalière ; b) Lancement officiel révision Charte ; c) Diagnostic de territoire ; d) Stratégie du projet ; e) Discussion de l'avant-projet de charte ; f) Présentation, discussion et validation des modifications majeurs apportées à la charte
5 Commissions composées de groupes de travail	Elus des communes du Parc (+ partenaires pour 2 des commissions)	Discuter et faire des propositions sur le diagnostic, les enjeux et priorités d'action sur les thématiques ciblées
« Forum-débat » sur le thème de l'agriculture	Chambre d'agriculture, syndicat agricoles, agriculteurs et autres acteurs dans le champ	Voir paragraphe ci-dessous
Réunions publiques	Habitants et usagers du territoire : « Vous habitez, vous travaillez, bref, vous vivez dans le Parc naturel régional Scarpe-Escaut [...] » (PNR SE, 2008b, p. 1)	« Vous pouvez changer votre quotidien de demain. Nous pouvons agir ensemble. Comment ? En échangeant nos idées ! »(PNR SE, 2007a)« Avant une première écriture du projet, les élus ont organisé des rencontres avec les habitants, pour prendre en compte leurs propositions » (PNR SE, 2008b, p. 1)
Enquête publique	Habitants et organisation du PNR	Donner son avis sur l'avant-projet de Charte

Sources : d'après la charte de Parc 2010-2022 et divers documents internes de l'équipe du PNR SE (fichiers word, excel) qui nous ont été transmis par clé USB par l'un des agents du PNR en charge de la révision de la Charte.

Réalisation : LM, 2016.

Les six premières lignes de ce tableau 38 renvoient à des dispositifs participatifs à destination d'élus uniquement (tantôt les élus des communes classées PNR uniquement ; tantôt les élus régionaux, départementaux et intercommunaux également). Ce pool d'élus réunit 184 personnes. Le Syndicat des communes intéressées compte 119 membres (délégués Parc) qui sont soit maires, adjoints au maire ou conseillers municipaux des communes classées Parc, communes associées et Villes-portes. A ces derniers s'ajoutent les 51 maires (non délégués parc), 9 conseillers régionaux et 5 conseillers départementaux (ces derniers étant membres du syndicat mixte du parc). Le parc a souhaité faire des élus locaux les chevilles ouvrières de cette Charte 2010-2022, ils sont sollicités à chaque étape et des dispositifs leurs sont spécialement réservés (comme les café-débats) pour que leurs doutes, questionnements, visions, projections et souhaits soient exprimés, confrontés et au mieux partagés et pris en compte.

> Les commissions et groupes de travail : des temps phares de la construction, mais pas ouverts à tous

Les 184 élus (communaux, intercommunaux, départementaux et régionaux) ont été invités à s'inscrire et participer aux commissions et groupes de travail (une trentaine de réunions organisées de novembre 2005 à juin 2007) pour aborder des thèmes spécifiques comme indiqué dans le tableau 39 qui suit. Ces différentes journées de travail sont symbolisées dans la figure 15 par les bulles « travaux » qui précèdent la rédaction de l'avant-projet de charte. Avec les réunions plénières (pour la décision), elles représentent les temps clés de la construction « collaborative » de la charte.

Tableau 39 : Commissions thématiques et groupes de travail pour l'élaboration de la Charte du PNR SE 2010-2011

Un travail collectif et des partenaires mobilisés :

COMMISSIONS	GROUPES DE TRAVAIL
"Eau et patrimoine naturel"	Fonctionnalité du réseau écologique et corridors écologiques Zones humides et zones inondées
"Aménagement du territoire - Paysage - Prospective"	Gestion de l'espace rural et équilibre urbain-rural Plan Paysage (Qualité des Paysages et Patrimoine bâti et architectural)
"Vie du territoire et éco-citoyenneté"	Tourisme durable (et commission charte européenne du Tourisme durable) Mobilisation des acteurs et des habitants Éducation (éducation nationale) Équipements du Syndicat mixte du PNR Scarpe-Escaut et du territoire
"Valorisation économique et sociale du territoire"	Valorisation économique des ressources du territoire (Énergies, Agriculture...) Renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité
"Ouverture, transfrontalier, Europe"	Intercommunalités Transfrontalier

(PNR SE, 2010a, p. 19)

On peut lire dans le compte-rendu d'une réunion que « la commission « Vie du territoire – éco-citoyenneté » [...] est la seule qui est ouverte à tous et non réservée aux élus comme c'est le cas des autres commissions » (PNR SE, 2005). Cela signifierait que 4 des 5 commissions seraient exclusivement réservées aux élus.

Mais après consultation des comptes rendus des groupes de travail de la commission « Valorisation économique et cohésion sociale » on constate en fait que des partenaires socio-professionnels sont également présents dans la commission « Valorisation économique et cohésion sociale ». Les « faits » sont donc plutôt à mi-chemin entre ce témoignage issu d'un compte-rendu de groupe de travail et cet extrait du journal du Parc qui, lui, enjolive la situation :

« Quelle est l'implication des « partenaires » ? Les techniciens des établissements publics (services de l'Etat, de la Région et du Département) et les acteurs de terrains (association, entreprise...) s'impliquent pleinement dans les groupes de travail issus des cinq commissions liées à la révision ainsi que dans les commissions thématiques existantes. Entre novembre 2005 et novembre 2006, pas moins de vingt réunions des groupes de travail ont ponctué l'agenda, d'autres se poursuivront en 2007. (PNR SE, 2007c, p. 10 ; mis en gras par LM).

Dans ce même journal du Parc est abordée de front la question de la participation des habitants, comme pour anticiper de futures remarques ?

« Comment l'habitant participe-t-il ? La parole de l'habitant est, à ce stade [2005-2007], relayée par les maires et les délégués communaux. Le syndicat mixte du parc est particulièrement attentif à l'expression des citoyens lors des manifestations organisées (spectacles-débats, forums, etc.) et sur son site internet. Bientôt, dans la phase d'élaboration de l'avant-projet, les habitants seront appelés, par le biais de questionnaires à définir les priorités qu'ils souhaitent pour leur territoire. Ensuite, ils seront invités à participer à l'enquête publique organisée par le Conseil régional » (PNR SE, 2007c, p. 10).

Il est clairement évoqué que les habitants ne sont directement impliqués qu'aux phases finales de l'élaboration de la Charte (définition et priorisation des enjeux du territoire, proposition d'actions). Ils ne participent pas à l'évaluation de la Charte précédente, ni au diagnostic de territoire qui permettent justement d'identifier les priorités d'actions. Peut-on ainsi cloisonner la révision de charte en deux grandes étapes, ne sont-elles pas interdépendantes ? Si ce n'est pas pour aider à mieux identifier les enjeux prioritaires, à quoi servirait un diagnostic de territoire ? Mais d'aucun dirait qu'on peut très bien s'imprégner de ce diagnostic (en vue de faire des suggestions d'enjeux et d'actions) sans nécessairement avoir contribué à son élaboration. Certes, mais y associer d'ores-et-déjà les habitants ne permettrait-il pas de faciliter cette assimilation du diagnostic de territoire ? Ne permettrait-il pas de laisser plus de place aux savoirs vécus (empiriques, d'usages), aux connaissances profanes ?, comme l'incitent justement la plupart des organisations internationales au sujet des espaces protégés (vu dans les chapitres 1 et 3).

> Des réunions spécifiques pour des sujets tendus

La thématique de l'agriculture a toujours été sensible dans les espaces protégés. Le Parc Scarpe-Escout ne fait pas exception. L'image de "protecteur de la nature interdisant de nombreux usages et freinant les libertés individuelles" est encore fortement répandue, notamment dans le milieu agricole. Cette situation est à l'origine de tensions récurrentes entre une partie de l'équipe du parc (notamment le pôle en charge des actions sur le patrimoine naturel et l'eau) et la Chambre d'agriculture ou le syndicat agricole dominant (la FDSEA, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles). Tensions que nous évoquait des agents du parc (entretien du 13/05/2015), de la Chambre d'agriculture (25/04/2014), mais aussi les agriculteurs eux-mêmes (entretiens du 10 et 19/02/2015 par exemple). La Parc a fait l'objet de pétitions nous expliquait le Directeur de l'époque (entretien du 15/10/2015). Si bien que pour cette nouvelle Charte, des réunions spécifiques ont été organisées avec la Chambre d'agriculture, les syndicats agricoles et surtout les agriculteurs eux-mêmes. L'objectif était :

« d'organiser un temps fort lors d'une journée, pour donner non seulement la parole à l'ensemble des agriculteurs du Parc et des partenaires, mais aussi de permettre aux élus de se rendre compte des problématiques agricoles du territoire, de définir ensemble les grandes orientations de la charte sur le thème de l'agriculture et enfin définir le rôle de chacun dans ce projet » (Mio, 2007)

« Le thème "espace et activité agricole" a fait l'objet de très nombreux échanges et rencontres au cours de cette révision de charte. Suivi par la commission agricole du Syndicat mixte du Parc, l'ensemble des travaux a été débattu et validé en comité syndical. Ainsi, l'identification des enjeux agricoles sur le territoire a fait l'objet d'un travail spécifique suite aux réflexions des commissions "valorisation économique et cohésion sociale" et "aménagement du territoire – paysage – prospective". Ce travail est décliné à la fois dans ce rapport de charte et dans le plan de Parc. Une rencontre plénière avec la profession agricole tenue le 18 octobre 2007 "Agriculture en Scarpe-Escout, demain ?" a mobilisé à elle seule près de 130 représentants agricoles et élus du territoire » (PNR SE, 2010a, p. 19)

Pour le Directeur du Parc, ce travail collaboratif avec les acteurs du monde agricole a permis de « passer un cap » :

« Il y a des agriculteurs qui étaient furieux... On en a eu. Mais à la fin, à la façon de retravailler avec eux, directement, ils l'ont porté [soutenue/défendue]. Pour ceux qui ont travaillé sur la charte, ils l'ont porté. Ça n'empêche pas qu'une fois qu'on a passé toutes les délibérations dans toutes les communes, qu'on ait eu des débats aussi d'agriculteurs qui disaient « oui le parc il va nous empêcher de faire ceci, nous empêcher de faire cela... » (Entretien avec le Directeur du PNR SE, le15/10/2015).

Un agent de la Chambre d'agriculture nous évoquait également l'importance d'une étude d'identification des espaces à enjeux agricoles réalisée dans le cadre du diagnostic de territoire (le rapport Blézat) et des réflexions permises par ces échanges PNR/monde agricole (entretien du 06/06/2016). Il semble donc que ces temps de travail collectif aient permis de revoir la vision du Parc, tisser de nouvelles relations fructueuses et d'identifier des consensus pour une partie des agriculteurs et organisations sociaux-professionnelles alors engagées dans ces travaux. Mais cela n'est pas le cas de tous les agriculteurs, ni de toutes les organisations. La preuve en est avec la sortie

de la commune de Tilloy-lès-Marchiennes du périmètre du PNR Scarpe-Escaut. Depuis sa création en 1968, c'est la seule commune du Parc qui, en 2010, a renoncé à être classée Parc. Un agriculteur qui est propriétaire de terres dans cette commune nous témoignait du lien de ce déclassement avec l'insatisfaction vis-à-vis de ces mêmes réunions initiée par le Parc :

« J'étais présent à des réunions où le monde agricole était convié. On ne l'a pas travaillé avec eux, on nous l'a imposé la charte ! J'ai fait de grosses pressions à Tilloy pour qu'il n'y soit plus. J'ai fait pression auprès des maires du parc pour montrer qu'on n'est pas d'accord. Je ne pensais pas que ça irait jusque-là... Aujourd'hui un agriculteur de Tilloy me remercie. » (Entretien avec un agriculteur, le 19/02/2015).

Si des « moments-lieux » sont bien mis en place pour discuter des préoccupations agricoles (une Commission agricole élargie du PNR et le forum-débat), les avis divergent fortement quant à la réelle implication des agriculteurs qu'ils ont permis. Seule une étude quantitative complémentaire²³⁴ pourrait nous indiquer si cet avis est celui de quelques personnes ou s'il est partagé par la population agricole du Parc (qui compte plus de 500 exploitations (PNR SE, 2008a, p. 34)). Notre démarche de recherche « qualitative » ne nous le permet pas car elle n'en a pas la vocation (Lejeune, 2014). Ce qui est intéressant de relevé est que ce type de cas existe.

> Des réunions publiques existantes mais peu satisfaisantes

C'est à partir de 2008, après toutes les phases de « travaux » (voir figure 15) que sont organisées 5 réunions publiques à destination des habitants et autres usagers du territoire. Elles ont eu lieu entre janvier et février dans les communes de Landas, Vred, Raismes, Hergnies et Mortagne du Nord et ont permis d'attirer une centaine de personnes. Leurs questionnements et propositions ont été recueillies dans un document de synthèse de 7 pages intitulé « Paroles d'habitants ». L'avènement de ces réunions était annoncé aux habitants par le biais des bulletins communaux et d'affichettes. Ce qui pose la question de l'accès à l'information des usagers du territoire qui n'y habitent pas. Mais les documents internes que nous avons récupérés auprès des agents du Parc ne comprennent pas de compte-rendu de chacune de ces réunions. Nous ne pouvons donc pas procéder à une analyse plus fine de ce dispositif participatif (nombre et profil des personnes participant aux réunions). Si « une centaine » de personnes a participé à ces 5 réunions, on serait donc à une moyenne de 20 personnes par réunion. Néanmoins, les témoignages du Directeur du Parc (à l'époque) et du responsable du pôle aménagement (qui a accompagné de près la révision de la Charte) évaluent la participation des habitants à ces réunions comme assez peu satisfaisante.

Il n'est pas ressorti beaucoup d'éléments. Peu de personnes viennent à ces réunions. On y retrouve que des initiés (Extrait de notre prise de notes lors de l'entretien du 23/11/2012 avec les responsables du pôle aménagement et du pôle mobilisation éco-citoyenne).

« On a fait des réunions le soir je me souviens parfois il y avait 5 habitants et d'autrefois il y en avait 40 ! Mais bon, ce n'est pas parce que tu as 5 habitants que tu ne fais pas ta réunion, ils se sont déplacés... C'est tout. Tu fais aussi bien que s'il y en avait 40. [...] Donc c'est vrai que c'est toujours décevant car il y a tout une organisation, une machine qui se met en place pour les toucher. » (Directeur du PNR SE, 15/10/2015).

²³⁴ Il pourrait s'agir d'une enquête statistique basée sur un échantillon représentatif de la population agricole du Parc scarpe-Escaut.

En consultant la charte de Parc 2010-2022 on remarque que d'autres dispositifs ont été déployés pour « engager des temps 'écoute, de dialogue, d'échanges avec les élus, acteurs du territoire et habitants » (PNR SE, 2010a, p. 17). Concernant le dialogue avec les habitants l'équipe du Parc a fait usage d'une diversité de dispositifs :

« d'articles de presse avec incitation à des propositions écrites, cahiers spéciaux de journaux, affiches, Parc'infos, dans les bulletins municipaux, information sur le site Internet du Parc, spectacles-débats, cafés-débats, vidéos et 5 réunions publiques (janvier – février 2008). La synthèse de ces réunions publiques est illustrée dans "Paroles d'habitants²³⁵". » (PNR SE, 2010a, p. 18)

> L'enquête publique : un outil d'information plus que de construction

La participation des habitants et usagers du territoire a été permise, après rédaction de l'avant-projet de Charte, par le biais de l'enquête publique organisée par la Région Nord-Pas-de-Calais du mardi 16 juin 2009 au 20 juillet 2009 inclus (Mio, 2009), conformément à leur obligation réglementaire (Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000). Ce dispositif consultatif permet « au public » de donner son avis sur l'avant-projet de charte.

Le Syndicat mixte du parc a envoyé un courrier aux 58 mairies du prochain périmètre du Parc leur demandant de diffuser l'appel à participation à l'enquête publique lors de la distribution du bulletin municipal dans les boîtes aux lettres de leur administrés. Ce sont 75 863 foyers postaux qui ont été concernés. Un courrier a également été adressé aux associations du territoire. Concrètement, l'enquête est organisée dans les mairies, au siège du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais (à Lille) et au siège du Parc (à Saint-Amand-les-Eaux). Les habitants peuvent

s'« informer sur le projet de charte dans les mairies de consultation, dans les permanences pendant l'enquête publique ou auprès des Commissaires enquêteurs [...] Les documents sur le projet de charte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut 2010-2022, que sont le rapport de Charte et le Plan de Parc, sont téléchargeables librement sur le site www.pnr-scarpe-escaut.fr et sur celui de la Région Nord Pas de Calais www.nordpasdecalais.fr » (Mio, 2009).

En dépit du caractère incomplet des informations secondaires que nous avons pu recueillir, et de l'absence d'observations directes et d'autres données primaires, l'examen de ces dispositifs nous permet néanmoins de soulever quelques questionnements et émettre quelques considérations.

L'association des habitants et usagers du territoire intervient tardivement dans le processus de révision de la Charte, ce qui ne favorise pas son appropriation. Cela peut donner une impression que le travail est déjà accompli et que leur sollicitation est une réponse à une obligation du Parc, que leurs contributions ne serviront concrètement que de façon marginale.

²³⁵ « Paroles d'habitant » : il s'agit d'un document de sept pages élaboré par l'équipe du Parc résumant les préoccupations, remarques et propositions des habitants rencontrés lors des réunions publiques des 5 réunions publiques de janvier et février 2008.

Si les usagers du territoire n'habitent pas le territoire du parc (les randonneurs, visiteurs, employés d'entreprises, consommateurs des produits...) ne sont, en théorie, pas oubliés par le Parc qui les évoque à quelques reprises ; dans les faits, ils ont moins accès aux communications relevant de l'organisation de telles réunions (documents distribués dans les boîtes-aux-lettres, affichettes dans les mairies...).

L'enquête publique dure environ un mois, ce qui ne laisse relativement que peu de temps pour étudier les documents (diagnostic, avant-projet de charte et plan de parc), se renseigner, en discuter avec ses voisins, son association, etc. Le projet de parc est volumineux, divers dans les thématiques abordées et peut être complexe à comprendre pour des non-initiés non accompagnés. Combien d'habitants ont réellement les connaissances fondamentales et les moyens cognitifs pour analyser de façon critique le contenu de tels documents ? Peut-on réellement faire des propositions complémentaires sans avoir au minima assisté ou pris connaissance de tout ou partie des débats préalables qui ont justement permis d'apporter des précisions, justifier d'apparents « manques » ou choix de priorisation des enjeux ? N'y a-t-il pas une haute probabilité que les commentaires et propositions d'individus isolés n'ayant pas accompagné le processus soient décousus, ex nihilo, arrivant « comme un cheveu sur la soupe », hors-sujet ou alors simplement superficiels ? Car d'une part un Parc naturel régional et un diagnostic de territoire sont des objets complexes qu'on n'appréhende pas en quelques jours. Et d'autre part, la création du projet de territoire, de la charte de parc est un processus territorial complexe qui s'inscrit dans la durée. Comme nous l'évoquait le Directeur du Parc SE : « C'est une dynamique territoriale une révision de charte, ce n'est pas qu'institutionnel. L'intérêt c'est vraiment de faire bouger le terrain, de bousculer les choses » (op. cit., entretien du 15/10/2015).

Nul doute que les connaissances du territoire des participants aux groupes de travail s'étoffent d'une séance sur l'autre, que les idées mûrissent, les propositions s'affinent et se complètent entre les différents acteurs présents. L'accès aux groupes de travail (organisés de manière répétée sur 2 ans) offre un tout autre potentiel de débat/réflexion/contribution qu'une seule enquête publique. Donc, si les uns sont réservés à certains acteurs et les autres à d'autres acteurs, est-ce que cela ne reflète-t-il pas l'intérêt porté par les organisateurs à ces différents groupes d'acteurs ? Ou pour le dire plus directement, les élus (locaux à régionaux) sont le cœur de cible de la construction « participative » de la Charte de Parc 2010-2022 et l'avis des habitants et usagers du territoire est recherché, mais avec bien moins d'intensité, d'efforts.

Toutefois les habitants ne sont pas les seuls destinataires de cette enquête publique, ouverte au public des communes concernées. La FDSEA, syndicat agricole, s'est d'ailleurs organisée pour y répondre collectivement :

« La charte de parc a été faite par un cabinet, il y a ensuite eu des enquêtes publiques avec quelques réunions. Mais on ne l'a pas construite, on nous l'a imposée ! Avec les syndicats agricoles on a fait plusieurs réunions pour enlever les aberrations, on a fait une audience pour en faire part. Ensuite on n'a pas eu de retour, on a seulement constaté par nous-mêmes que pas grand-chose n'avait été pris en compte... Nous n'avons pas eu d'explication, il n'y a pas de réunions, ils n'ont fait aucun retour. On a simplement vu tout cela dans la charte de parc directement. » (Entretien avec un agriculteur installé sur le territoire du Parc, le 19/02/2015).

Ce témoignage souligne également une des limites de l'enquête publique : son caractère consultatif et donc la prise en compte plus ou moins importante des avis émis. Si les résultats des enquêtes publiques sont disponibles en téléchargement sur internet, des temps de restitutions formels avec justification des éléments pris en compte ou non permettraient de parachever la transparence du processus.

Mais pour autant, nous ne souhaitons pas nier l'utilité de l'enquête publique, mais simplement de la relativiser. On est très loin du « bouton rouge » sur lequel appuyer pour arrêter une procédure. Il ne s'agit pas non plus d'un moyen pour altérer l'ossature ou le contenu stratégique de la charte. Au mieux, l'enquête publique permet quelques retouches superficielles. Au final, sa vertu principale n'est-elle pas plutôt d'informer le grand public, les acteurs socio-économiques du territoire que la Charte est en cours de révision et consultable à tels endroits ? Ou encore d'inciter les habitants à être citoyens et à s'intéresser aux dynamiques de leur territoire ?

> Des dispositifs participatifs cloisonnés par type d'acteur

Côté Brésil on évoquait un éventuel manque d'une diversité de dispositifs participatifs associés à la gouvernance, pour pouvoir capter les différents profils d'acteurs et forces-vices du territoire, en s'adaptant à leurs attentes, besoins, capacités.

Tandis que du côté du Parc Scarpe-Escaut nous avons relevé de nombreux dispositifs dédiés à un type d'acteurs spécifique. A l'inverse, on peut regretter ici que les « cafés-débats » et tous les « groupes de travail » ne soient pas « ouverts à tous ». On a vu que certains dispositifs ciblés -comme les réunions publiques (surtout à destinations des habitants) ne rencontraient pas toujours le succès escompté. Quitte à mobiliser l'équipe du Parc (avec ou sans recours à des consultants) pour organiser et animer ces dispositifs, ne pourrait-on pas élargir/diversifier un peu les publics-cibles concernés par ces dispositifs et ainsi en « profiter un maximum » ? De plus, c'est dans la confrontation d'une diversité d'opinions que les représentations évoluent, les idées circulent et émergent, que les tensions naissent et les partenariats se profilent. Bref, c'est une occasion de « faire bouger le territoire » pour reprendre les propos de l'ancien directeur du Parc.

Derrière cette apparente contradiction (suggérer de diversifier les dispositifs spécifiques pour la Mosaïque SVP et de réunir les public-cibles au sein d'un même dispositif pour le PNR SE) se tapit le difficile exercice du « juste milieu » ; et quelque-part, de l'adaptation permanente et de l'innovation dont devraient faire preuve les gestionnaires de ces territoires-outils, animateur de la gouvernance et de la participation. Effort que mène déjà le PNR SE à l'occasion de chaque renouvellement de charte, mais qui gagnerait à être plus permanent. Ce rôle d'innovation permanente, (voire de recherche-action) se prête bien aux missions du syndicat mixte Espaces Naturels Régionaux et / ou de la fédération nationale des PNR.

4.2.3 L'animation du territoire par le syndicat mixte de gestion

Le syndicat mixte de gestion du Parc est un établissement public. Il est piloté par un comité syndical composé de 36 élus répartis dans 3 collèges de même pouvoir. Le collège de la Région NPDC (désormais devenue Hauts-de-France) compte 9 délégués ayant chacun deux voix délibératives. Le collège du Département du Nord réunit également 9 délégués ayant chacun deux voix délibératives. Enfin, le collège du Territoire est composé des 9 délégués désignés par le syndicat des communes intéressées pour représenter les 65 communes (classées PNR, associées et villes-portes) du territoire, ainsi que 9 délégués désignés par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ces 18 membres ont 1 voix délibérative chacun (PNR SE, 2016a, p. 1).

En 2016, environ 2/3 étaient des hommes (23 membres sur 36 sont des hommes) et à en juger par les photos disponibles²³⁶ sur le document de présentation du parc, seule une minorité d'entre eux semble avoir moins de 45 ans (moins de 10 personnes). Autrement dit, ce comité syndical n'est pas vraiment représentatif de la diversité des profils d'habitants, usagers et forces-vives du territoire du Parc.

Des partenaires du PNR sont également invités aux réunions du Comité syndical : la Chambre d'agriculture régionale, le Conseil scientifique de l'environnement NPDC, les Chambres de Commerce et de l'industrie, Espaces naturels régionaux, la Chambre des métiers du Nord, les structures porteuses des Schémas de cohérence territoriale, Nord Nature (fédération régionale des associations de protection de la nature du NPDC), le Parc naturel des Plaines de l'Escaut (en Belgique), les membres du bureau du syndicat des communes intéressées. Ils n'ont pas de pouvoir délibératif et peuvent émettre des avis consultatifs. Toutes ces organisations sont extra territoriales vis-à-vis du PNR : leur siège n'y est pas implanté et leurs actions dépassent largement le périmètre du Parc ; la plupart ont d'ailleurs un champ d'action régional comme l'illustre leur intitulé que nous avons souligné. On se situe à ce niveau de la gouvernance dans un système de démocratie représentative, très institutionnalisé et politisé. Hormis les élus communaux, il n'y a pas d'acteurs socio-professionnels du territoire (implantés dans le périmètre du PNR, et actifs à une échelle locale).

D'après son statut, le syndicat mixte de gestion du PNR a pour objet 1) le pilotage et la participation à la mise en œuvre de la Charte du Parc naturel régional ; 2) la contribution aux documents d'urbanisme, de planification et d'études d'impact ; 3) la gestion de la Marque "Parc naturel régional Scarpe-Escaut" ; 4) l'exercice de maîtrise d'ouvrage et délégation ; 5) l'animation de la Commission locale de l'eau du SAGE Scarpe-aval ; 6) la conduite de la révision de la Charte. Chaque année il définit un programme d'actions et vote un budget pour son exécution (PNR SE, 2016a). Cette instance politique fixe donc les grandes lignes directrices de l'action du Parc (sous-entendu de l'équipe technique).

²³⁶ http://www.pnr-scarpe-escaut.fr/sites/default/files/documents/trombino_sm_avril_2016.pdf, consulté le 01/01/2017)

> La « Commission agricole » du PNR SE : un dispositif participatif à part pour un besoin à part

Si le comité syndical fixe les caps politiques, le suivi de l'avancement des projets et actions menés par l'équipe du Parc est laissé à d'autres instances de pilotage. Selon les thématiques et les projets, des « comités de pilotage » sont mis en place, des « groupes de travail » ou encore des « réunions élargies » qui sont mobilisés selon les besoins du projet en question. On retrouve aussi des « Commissions » (à ne pas confondre avec celles mises en œuvre dans le cadre de l'élaboration de la Charte et présentées dans le tableau 38). Il existerait deux commissions, toutefois seule l'une d'entre elles serait aujourd'hui active:

« Moi, à ma connaissance, il n'y en a qu'une réellement [...] il y a dans les tablettes d'avoir des commissions, mais celle qui fonctionne depuis très longtemps c'est la commission « agriculture et environnement » » (agent du PNR pôle « ressources et milieux naturels », entretien du 09/07/2015).

« Il existait bien il y a quelques années une « commission tourisme durable » mais elle n'est plus d'actualité » (mail du 4/01/2017 d'un agent du PNR en charge du tourisme).

En consultant les bilans annuels du PNR de ces 6 dernières années, seul celui de 2011 fait allusion à la commission « tourisme durable », contrairement à la commission agricole qui, elle, est régulièrement mentionnée. Cette dernière fait l'objet d'une convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture du Nord. Elle est co-présidée par un élu représentant de la Chambre et par le président du Syndicat mixte du PNR SE (op. cit., entretien avec un agent du PNR le 09/07/2015). Elle se réunit 4 fois par an et permet de proposer, décider et suivre les actions en faveur de l'agriculture menées au sein des communes classées PNR. 31 personnes sont membres titulaires de cette commission. On y retrouve les institutions suivantes : la Chambre d'agriculture du Nord, les 3 syndicats agricoles présents sur le territoire, le réseau des jeunes agriculteurs, la fédération régionale des CUMA, Savoir Vert, Bienvenue à la Ferme, l'Association régionale des vendeurs directs, l'Association des producteurs de Scarpe-Escout, le GABNOR, le Syndicat des éleveurs du trait du Nord, l'Association Protection de la nature, le Syndicat Mixte du PNR SE et le Parc naturel des Plaines de l'Escaut en Belgique (<http://www.pnr-scarpe-escout.fr/contenu-standard/commission-agricole-une-large-representativite>, consulté le 01/01/2017).

Le rôle de cette commission est assez ambigu, surtout dans le cas de projets faisant l'objet d'une gouvernance spécifique à l'instar du programme « agriculture et zones humides », qui est coordonné par un comité de pilotage. Commission agricole et comité de pilotage ont en théorie un rôle très similaire. Divers entretiens nous apportent des éclairages sur le rôle perçu de cette Commission. Les agents du Parc que nous avons interviewé mettent l'accent sur l'objectif de diffusion de l'information et de transparence des actions du Parc pour améliorer les relations tendues avec le monde agricole :

*«ça se **dénoue** bien souvent après, une fois qu'ils ont craché ce qu'ils avaient à dire. C'est comme la commission agricole, ils arrivent, ils crachent, tu attends qu'ils aient fini de cracher et après on peut parler. Mais tant qu'ils n'ont pas craché, bah ça les énerve tellement qu'ils ne sont pas disposés... souvent ça va, mais... » il faut en passer par cette étape pour apaiser le climat. (Entretien avec un agent du pôle développement, le 03/07/2015)*

« C'est déjà un lieu de **discussion**. Là, je vais parler personnellement : pour moi sur l'aspect c'est pour **rassurer** le monde agricole, c'est-à-dire que c'est un lieu de **débat**, moi souvent j'y suis associé vu que je travaille sur les zones humides, c'est souvent parce qu'il faut **surinformer** cet acteur économique là par rapport à d'autres. C'est-à-dire que même si on a des commissions du SAGE, même si on a des groupes de travail, même si on a des comités de pilotage, même si la Chambre régionale d'agriculture est dans tout ça, même si souvent on a un agriculteur qui est présent et qui est associé, mais il y a cette impression qu'ils ne sont pas au courant, qu'on les prend en traître, qu'on va leur faire un truc dans le dos et donc du coup régulièrement moi je vais décrire une étude, une action, je me fais une 2e commission j'ai fait une commission sur le SAGE avec un certain nombre d'acteurs mais je vais devoir représenter le résultat de tout ça en commission agricole ! Moi j'appelle ça très personnellement "rassurer les gens" et qu'ils ne puissent pas dire derrière qu'ils n'étaient pas informés » (Entretien avec un agent du pôle ressources et milieux naturels, le 09/07/2015).

Tandis qu'un des agriculteurs membre de cette commission depuis plus de 10 ans nous évoquait une diversité d'apports et limites de cette instance du Parc :

Tableau 40 : intérêt et limites de la commission agricole (témoignage d'un agriculteur)

Intérêts et limites de ce que permet la Commission agricole	Extraits de l'entretien
Accompagner les défis actuels de l'agriculture	« Quand je me suis installée [...] j'ai vu que la commission n'était pas très dynamique, correspondait pas aux enjeux actuels... Or le Parc doit apporter un plus à l'agriculture. Aujourd'hui on aborde beaucoup de choses en commission : leur vision au niveau agricole, au niveau de l'environnement, le SDAGE, la Charte du parc... »
Recadrer les initiatives du parc	« ils avaient un projet avec la vache Casta que j'ai dénoncé parce que ce n'est pas une vache locale et elle n'est pas commercialisable ! Ils font des projets pour l'image mais qui ne sont pas viables économiquement ! »
Améliorer la représentation directe des agriculteurs et mieux diffuser les informations	« À l'époque, les informations remontaient mal. Il y a quelques années j'étais très en colère. Lors d'une réunion à Sars-et-Rosière j'ai suggéré que l'on mette en place des agriculteurs-relais. Car des fois à la commission il y avait plus d'élus que d'agriculteurs ! »
Un pouvoir d'action limité. Plus de discussions que d'actions	« Des fois on est un peu déçu. Les employés comprennent. Depuis 4/5 ans il y a plus d'associations qui sont rentrées dans la commission, il y a une ouverture, plus de débats, mais pas plus de projets... »
Des actions en concurrence avec celles d'autres institutions et influencées par les financeurs	« Ils développent aussi des choses autour de la transmission des exploitations, mais il y a déjà la chambre d'agriculture qui le fait ! C'est la Région qui les pousse ils n'ont pas le choix au Parc... »

Source : entretien avec un agriculteur représentant de la FDSEA et membre de la Commission agricole du Parc, le 04/03/2015)

Apaiser les tensions, mieux informer les agriculteurs, bénéficier de leur retours d'expériences et de leurs avis sur des initiatives du Parc sont les atouts de cette commission agricole. Plus récemment, par son ouverture aux acteurs associatifs, elle permet davantage de provoquer la confrontation des représentations (d'une ressource et ses usages, de l'agriculture, etc.) de partager et mieux articuler les connaissances et intentions issues de différents secteurs mais concernant un même territoire, usant de même ressources, etc. Au final, elle **tend à permettre la construction d'un projet de territoire cohérent**, dont les différentes initiatives sont mieux articulées et tendent vers un objectif plus convergent. C'est donc un élément facilitant, mais néanmoins pas auto-suffisant pour atteindre cette ambition d'accompagnement d'une agriculture territorialisée (compatible avec les forces et faiblesses, les caractéristiques de ce terroir).

Si bien d'autres dispositifs existent pour piloter les actions de l'équipe du parc, il nous semblait important d'insister sur cette commission agricole, unique en son genre, la seule du Parc. Les autres thématiques ont bien sûr des modalités propres de gouvernance, mais il s'agit de groupes de travail ou autre formules plus flexibles (pas de liste de membres arrêtée ; pas de page dédiée sur le site internet, pas de convention d'animation, pas nécessairement de fréquence prédéfinies de réunion...). Bref, la commission agricole est un outil à part, pour une thématique à part. Et ce en raison des nombreuses tensions existantes²³⁷, de la structuration politico-socio-professionnelles du secteur (avec la Chambre d'agriculture, les syndicats, les associations professionnelles ...), mais aussi et surtout de l'importance fondamentale des activités agricoles sur le territoire. Elles façonnent le paysage, la ruralité, entretiennent les milieux naturels, etc. De par leurs impacts sur une large superficie du territoire (pour le meilleur et pour le pire), ce sont des acteurs incontournables et partenaires primordiaux pour le Parc, pour de nombreuses thématiques traitées. Ce qui nécessite de construire et d'entretenir des relations de confiance, notamment par le biais de moments-lieux de proximité plus étroits, comme s'évertue de le faire cette commission agricole.

4.2.4 La mise en œuvre de la charte : une responsabilité partagée et « volontaire »

Le syndicat mixte du PNR SE n'est pas le seul responsable de la mise en œuvre de la Charte du Parc, mais il est responsable de *la coordination* de sa mise en œuvre :

*« Conformément à l'article R 244.15 du décret du 1^{er} septembre 1994 relatif aux Parcs naturels régionaux, le syndicat mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut assure sur le territoire du Parc **la cohérence et la coordination des actions** de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement **menées par ses partenaires**. »* (PNR SE, 2010a, p. 126 ; mis en gras par LM).

²³⁷ Lors de nos entretiens nous avons pu identifier de nombreuses thématiques conflictuelles entre les agriculteurs et le Parc. Parmi elles on peut p.e. évoquer : la cartographie des zones humides, le drainage des zones humides, l'instauration d'une trame verte et bleue, le contenu des cahiers des charges des mesures agroenvironnementales, les restrictions de calendrier pour le curage des fossés et cours d'eau ou la taille des saules têtards.

La version finale de la Charte de Parc 2010-2022 a été approuvée par la Région NPDC, le Département du Nord, 7 intercommunalités²³⁸, 55 communes, mais aussi par les 7 villes-portes et par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut en Belgique. Par la délibération de leur organe de gestion respectif, **ils s'engagent ainsi volontairement à mettre en œuvre les objectifs** opérationnels de cette charte (à l'exception des villes-portes) (PNR SE, 2010b). Pour l'Etat, la Région, le Département et les EPCI, leurs engagements sont inscrits « noir sur blanc » dans le contenu de la charte. Comme évoqué, celle-ci se compose de 4 vocations, déclinées en 13 orientations elles-mêmes déclinées en 46 mesures. Pour chacune des mesures, ces administrations ont inscrit en quelques lignes la façon dont elles contribueront. Ces **fiches-mesures** font pleinement partie de la Charte de parc et sont donc des documents **réglementaires opposables aux administrations** (entretien avec le Directeur du PNR SE, le 15/10/2015). Bien que volontaires, ces contributions font l'objet de négociations fines entre le Parc et son partenaire où chaque mot est pesé et où le Parc tente (par l'argumentation) d'obtenir un engagement maximum de ses partenaires, dans la mesure de leurs compétences :

« les engagements ils sont arrivés à la fin, la dernière année, c'est-à-dire fin 2008/2009. Jusqu'au dernier moment on a passé des heures à dire [...] « attendez le département vous avez rien dit là-dessus, qu'est-ce qu'on écrit? Vous ne vous engagez pas là-dessus alors que vous avez une politique là-dessus ! » C'est à nous d'aller les chercher en disant « attendez là on a besoin de ça... » sur tous les domaines... C'est vraiment un boulot de fou ! » (Ibid, entretien avec le Directeur du PNR SE).

Au final, bien que la signature de la charte ne soit pas obligatoire, l'habileté du Parc (élus et direction) consiste à aller frapper aux portes des organisations publiques compétentes sur chacune des mesures et de les mettre face à leurs compétences réglementaires et engagements politiques pour qu'ils s'engagent (se sentent obligés ?) « à écrire quelque chose » sur ladite thématique/action.

En parallèle, pour plusieurs de ces signataires de la Charte (Région, le Parc belge des plaines de l'Escaut, intercommunalités, ville-portes) cet engagement passe par **la signature d'une convention** avec le Parc. C'est aussi le cas d'autres partenaires (non signataires de la Charte) qui signent des conventions avec le Parc pour fixer « *les champs d'intervention et de collaboration [...] ainsi que les rôles et missions assignés à chacun dans le cadre de la charte 2010-2022* » (PNR SE, 2010a, p. 130). C'est le cas du Conseil scientifique de l'Environnement du Nord-Pas-de-Calais, l'Office nationale des forêts, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de la Scarpe et du Bas Escaut, le Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas de Calais Picardie ou encore l'Education nationale (PNR SE, 2010a, p. 130).

Mais qu'en est-il des acteurs locaux, des acteurs socio-professionnels et notamment intra-territoriaux ?

Les fiches-mesures de la Charte sont également composées d'un encart pour les « Partenaires de la mesure » qui « *expriment une volonté d'agir, dans l'exercice de leurs compétences, de leurs missions, ou dans l'application de leurs politiques et programmes, à la réalisation des objectifs et mesures de la charte.* » (PNR SE, 2010a, p. 147). On trouve dans ces encarts la liste des partenaires qui se sont

²³⁸ La Communauté de communes Cœur d'Ostrevent, la Communauté de communes du Cœur de Pévèle, la Communauté de communes d'Espace en Pévèle, la Communauté de communes Rurales de la Vallée de la Scarpe, la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, la Communauté d'agglomération du Douaisis et la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole.

manifestés (ou qui ont accepté) de contribuer à ladite mesure. Mais contrairement aux « signataires » (Région, département, EPCI), il n'y a pas de détails sur les modalités de leur participation. On y trouve des organisations professionnelles telle que la Coopérative Forestière du Nord (p.178) et des associations : l'association des communes du bassin minier (p.185), la fédération régionale des chasseurs (p.191) ou encore le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) de la Chaîne des Terrils (p.173) ainsi que la formulation vague « Les habitants » (p.163).

Cette possibilité qu'offre la Charte permet de fédérer davantage d'acteurs concernés par le territoire (en nombre et en diversité), autour d'un projet « commun ». Mais notons que tous ces acteurs n'ont pas nécessairement participé en amont à la construction de la charte et pour autant ils ont accepté de figurer sur ces fiches-mesures. Est-ce parce qu'ils se retrouvent dans la Charte en général et cette fiche en particulier ? Ou est-ce parce que leur présence dans ce document ne les engage pratiquement pas (tant la formulation est générale) mais qu'ils pourront bénéficier d'une image positive dans certains contextes en tant que « partenaire du Parc », d'acteur reconnu du territoire ? Ces éléments restent à vérifier.

Pour aller plus loin dans la fédération d'acteurs et d'initiatives allant dans le sens des objectifs définis dans la Charte, ne peut-on pas imaginer un document complémentaire à la Charte et ces fiches mesures qui serait ouvert à tous et dynamique (non figé) ? Par exemple une plateforme d'initiatives en ligne où des porteurs de projets (publics, associatifs mais aussi privés et des habitants isolés) pourraient soumettre des initiatives en cours ou à venir sur le territoire du Parc (en lien avec les orientations de la charte) ? Ces initiatives pourraient alors être « approuvées par le Parc » et bénéficier du logo du Parc, de ses moyens de communication pour diffuser et donner envie aux autres acteurs du territoire. En plus d'être un espace physique, une politique publique, un groupement de communes... le Parc est un état d'esprit, une volonté commune (de développement soutenable) qui peut être diffusée. Ne pourrait-il pas aussi être une communauté d'acteurs cooptés ?

Pour terminer cette section, ajoutons un mot sur l'évaluation de la Charte. Désormais, son suivi et son évaluation sont réalisés « *tout au long de sa mise en œuvre* » avec l'implication de tous les signataires de la Charte (PNR SE, 2010a, p. 132). Ils sont sollicités pour la fourniture des informations et données nécessaires au suivi et à l'évaluation de leurs propres actions menées dans le cadre de leurs engagements. Les partenaires scientifiques et acteurs locaux sont aussi associés. Des indicateurs de suivis et d'évaluation ont pour cela été mis en œuvre, ayant engendré de complexes temps de négociation au moment de la rédaction de la Charte. (Par exemple, un groupe de travail restreint à quelques élus a dû être constitué spécialement pour définir le taux d'urbanisation maximale du territoire permis par la charte (d'après le Directeur du PNR SE, entretien du 15/10/2015)). Certains de ces indicateurs doivent être renseignés annuellement. Le Syndicat mixte réalise et publie un bilan annuel de l'état d'avancement de la Charte. Ils sont complétés par des bilans triennaux reprenant en plus les contributions des signataires et principaux partenaires (Ibid., p.143).

Ces différents dispositifs permettent une implication continue des acteurs et partenaires concernés et les rappellent à leurs propres engagements.

Regard croisé et synthèse sur la participation des acteurs concernés à la construction et mise en œuvre du projet de territoire

Les deux sections précédentes identifient et discutent les méthodes de construction et mise en œuvre du projet de territoire de la mosaïque d'aires protégées Sertão Veredas Peruaçu puis du Parc naturel régional Scarpe-Escout ; mais de façon quelque peu « cloisonnée ». Un aller-retour permanent entre les deux cas d'étude nous semblait ici être source de confusions. Le tableau 41 qui suit a vocation à faire « la couture » entre ces deux analyses, à les mettre en dialogue pour en ressortir les principaux atouts et limites spécifiques ou communs.

Tableau 41 : Regard croisé sur la participation institutionnelle des acteurs à la création et mise en œuvre des deux espaces projets et de leur projet de territoire

<p>Atouts du PNR SE</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Il existe une diversité de dispositifs participatifs pour associer des acteurs au diagnostic de territoire, pour débattre des enjeux et identifier les priorités d'action. > Le système d'organisation en « Commissions » permet la confrontation et l'articulation d'une plus grande diversité d'acteurs concernés par une thématique donnée. > Les Communes ont le dernier mot pour adhérer ou non au PNR, le projet de territoire ne peut pas leur être imposé. Les habitants ont la possibilité de s'exprimer sur le projet de territoire. > Le classement du territoire en PNR pour une durée déterminée et la révision de la charte induite permet de recréer une dynamique pour fédérer les acteurs, refaire le point et ajuster les objectifs et moyens au regard de l'évolution de la situation pour une action plus pertinente. > La contractualisation volontaire (négociation et inscription) du rôle des signataires de la Charte (surtout) mais aussi d'autres partenaires du Parc favorise une appropriation et une mise en œuvre effective (et continue) du projet de territoire.
<p>Faiblesses du PNR SE</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Le PNR est « dépendant » de la Région son principal financeur compétent sur cette politique publique. Elle oriente l'action du PNR et positionne des priorités régionales au-devant de priorités spécifiques du territoire. Il y a un risque de territorialisation de politiques régionales au détriment de politiques territoriales. > La structure de gestion du territoire, le syndicat mixte, est très politisée et non représentative des forces-vives du territoire. > Plusieurs dispositifs participatifs relatifs à l'élaboration de la Charte du Parc sont cloisonnés (les uns pour les habitants et les autres pour les élus). La plupart sont destinés aux élus communaux. La démocratie directe est peu favorisée. > Les habitants et petites associations du territoire n'assistent pas aux sessions du comité syndical ni à la commission agricole. Aucun dispositif particulier ne leur permet de suivre de près le fonctionnement du Parc et de participer aux discussions (voire décisions).
<p>Atouts Mosaïque SVP</p>	<ul style="list-style-type: none"> > L'acteur leader de la mosaïque est une ONG reconnue et soutenue par un réseau d'acteurs ancrés sur le territoire, ce qui permet une assise plus stable que si c'était porté par l'organisation d'Etat (IEF-MG) ou Fédérale (ICMBio) aux financements et directives politiques très instables. > Les groupes de travail mis en œuvre pour l'élaboration du PDTBC permettent (en théorie) de faire se rencontrer, débattre et s'exprimer une diversité d'acteurs du territoire (élus, techniciens d'administration, gérant de parc, association, habitant λ...). > Le règlement intérieur du Conseil de la Mosaïque SVP est propice à la participation tant des pouvoirs publics des 3 sphères du gouvernement que d'une diversité d'acteurs de la société civile en veillant à leur ancrage territorial. (FUNATURA, 2010, p. 8) > Tout citoyen est libre de participer (écouter, questionner, intervenir...) au Conseil de la Mosaïque (mais ne peut prendre part aux votes).

<p>Faiblesses Mosaïque SVP</p>	<p>> Le PDTBC propose un diagnostic de territoire peu approfondi et ressemble à un plan d'actions plus qu'à un projet de territoire en raison de sa durée de validité de 5 ans seulement et de la restriction de ses champs d'actions (3 axes : extractivisme, tourisme, gestion intégrée des UC). Or bien des thématiques urgentes auraient besoin d'être prise en compte.</p> <p>> Les lignes directrices du PDTBC étaient préalablement définies par la FUNATURA. La construction participative a démarré après cette étape pourtant cruciale. Le développement du tourisme éco-culturel de base communautaire n'est pas une volonté des communautés locales (mais au mieux de quelques individus localisés dans quelques communautés).</p> <p>> Faible portage politique des 11 municipalités.</p> <p>> Non appropriation de la mosaïque par les porteurs d'initiatives qui ne sont pas financés ou pilotés par la Mosaïque.</p>
<p>Points communs aux deux cas d'étude</p>	<p>> La volonté de création de ces espaces protégés habités (PNR et mosaïque) ne vient pas des petites organisations socio-professionnelles, habitants et usagers du territoire. Si des acteurs du territoire y sont à un moment favorables (les communes du PNR qui délibèrent et adhèrent à la Charte, les responsables des unités de conservation et d'autres organisations qui rédigent une lettre de demande d'adhésion à la mosaïque), la décision reste en fin de course politique, administrative (et non citoyenne). Si ces territoires doivent être des unités géographiques et paysagères cohérentes partageant des attributs sociaux-culturels communs ; à l'échelle des individus qui y vivent, cela ne fait pas nécessairement sens. Les habitants du Parc ou de la mosaïque ne connaissent pas, ne fréquentent pas l'autre extrémité du territoire, de l'autre côté de la forêt, de l'autoroute, etc. Ces espaces protégés habités ne sont pas des « espaces vécus » et sont donc difficiles à s'approprier pour qui ne participe pas à leur construction. Dès lors comment être porteur d'attentes, d'ambitions voire d'initiatives pour un territoire que l'on connaît peu et qui nous semble loin de notre quotidien ? Et sans attentes ni ambitions, pourquoi « participer » à sa gestion ?</p> <p>> La complexité intrinsèque de ces territoires-outils et de leur fonctionnement ne les rendent pas très accessibles à tous (compréhensibles) et notamment aux petites organisations socio-professionnelles, aux habitants et usagers des territoires.</p> <p>> Les acteurs de la société civile les plus impliqués, qui ont une voix dans ces phases de définition, animation et/ou mise en œuvre du projet de territoire sont surtout des organisations plus importantes (en nombre de membres), très structurés (« institutionnalisés »), anciennes et reconnues par les autres acteurs du territoire. En somme, celles qui ont un capital social dense et acquis de solides compétences et pouvoirs, notamment politique. Du côté de la mosaïque on pense à la FUNATURA, l'Institut Rosa e Sertão, le WWF-Brésil, Caritas-Januária qui sont quatre « roues motrices » du Conseil de la Mosaïque. Tandis qu'au PNR, il s'agit essentiellement d'associations de rayonnement régional : Nord Nature qui est invité au Comité syndical et à la commission agricole, le GABNOR qui fait aussi partie de la Commission agricole ou encore la fédération régionale des chasseurs qui est partenaire de certaines mesures de la Charte du Parc.</p> <p>> L'implication des acteurs locaux (dont les habitants et usagers du territoire) intervient après de préalables pré-constructions/orientations. Cette configuration ne risque-t-elle pas de brider les réflexions et d'endiguer de potentielles innovations ? De plus, cela ne limite-t-il pas également l'appropriation du projet de territoire, des initiatives, etc. ?</p> <p>> Consulter les acteurs concernés en fin de processus de définition d'un projet, de construction d'un programme d'actions... risque de créer et/ou d'entretenir des comportements attentistes. Ne plus qu'avoir à dire « oui » ou « non », « à prendre » ou « à laisser » une proposition, un projet ; plutôt que de s'interroger et de construire ensemble des solutions, ne risque-t-il pas de déconstruire le rôle de citoyen et réduire leur potentialité de bâtir leur propre histoire.</p>

<p>Questionnements d'ouverture</p>	<p>> Face au constat d'une faible participation des habitants, usagers du territoire et organisations socio-professionnelles intra-territoriales, on peut s'interroger : est-on face à une absence de reconnaissance de l'importance d'une consultation large, directe et initiale de la société civile ou face à un manque d'outils adéquats ?</p> <p>> En considérant que ces espaces protégés habités ne sont pas des territoires vécus, mais pas non plus des territoires administratifs (le PNR découpe des intercommunalités, ne se superposent pas aux cantons, arrondissements ou toutes autres limites administratives officiellement reconnues ; la mosaïque est dessinée par la somme des espaces protégés qui la composent), quelle terminologie adopter ? à quel concept spatial renvoient-ils ? Existe-t-il un chaînon manquant entre le territoire vécu et le territoire administratif ? S'agit-il du « projet de territoire » (Pecqueur et Landel, 2016) ? Peut-on parler de territoire « opportuniste », aux limites dynamiques qui associeraient une base d'espace vécue avec des opportunités de partenariat avec des espaces adjacents aux enjeux similaires ? La discussion est ouverte.</p>
---	--

*** CHAPITRE 5 ***

LES 6 INITIATIVES INSTITUTIONNELLES DE DEVELOPPEMENT : DE VRAIES OPPORTUNITES, MAIS UNE PARTICIPATION PARTIELLE ET SELECTIVE DES PUBLICS CIBLES

Nous avons émis comme première hypothèse de recherche que :

*« Les EPH seraient des descendants directs du paradigme intégrateur. D'une part, le développement promu serait basé sur des initiatives au double enjeu de protection et de valorisation de ressources locales (voire spécifiques) du territoire. Et d'autre part, **la participation des parties prenantes** (acteurs et partenaires locaux, dont les habitants) **aux différentes phases de la vie d'un EPH serait une « marque de fabrique », une caractéristique de ces territoires-outils.** »* (Introduction générale).

Pour vérifier si le recours par les gestionnaires d'espaces protégés à des dispositifs participatifs est bien devenu une norme de la gestion des espaces protégés habités, nous avons analysé les intentions (discours) des politiques et gestionnaires des mosaïques brésiliennes et PNR Français (Chapitre 3). Puis nous avons décrypté la gouvernance (système et processus de gestion réunissant une diversité d'acteurs concernés) et les dispositifs participatifs associés à l'instauration de la Mosaïque Sertão Veredas Peruaçu et du Parc Scarpe-Escaut et de leur projet de territoire respectif (chapitre 4). Ce cinquième chapitre poursuit ce zoom vers l'opérationnel en se consacrant à l'analyse de la gouvernance et des dispositifs participatifs institutionnels à l'échelle des 6 initiatives de développement local que nous avons sélectionnées au sein de nos deux territoires d'étude.

Pour chaque initiative de développement **nous distinguons 3 principales étapes** :

- l'émergence de l'idée d'un projet (d'un besoin, d'un problème et de potentielles voies de solutions) ;
- La construction, l'organisation et la gestion d'un projet (négocier un consensus autour des objectifs, moyens, actions, partenaires) ;
- La mise en œuvre du projet par l'exécution des actions.

Pour analyser les 6 initiatives, notre attention s'est focalisée sur chacune de ces phases. D'un projet à l'autre, elles sont tantôt très distinctes et tantôt fortement emboîtées, continues. Elles sont traitées séparément (l'analyse de la phase 1) ou conjointement (les phases 2 et 3 sont plus entremêlées).

Après avoir rappelé brièvement qu'elles sont ces initiatives, nous identifions et qualifions **leur origine** (1^{ère} étape) dans la première section de ce chapitre. Dans un deuxième temps nous examinerons **la gouvernance** de chacune de ces initiatives, c'est-à-dire l'organisation et le fonctionnement de la coordination de ces acteurs et partenaires (et de leurs actions respectives) et les dispositifs de participation sur lesquels elle repose. Nous soulignerons si cette gouvernance est la même pour la construction (2^{ème} étape) que pour la mise œuvre du projet (3^{ème} étape). Enfin, dans une troisième section, nous retournons le sens de notre questionnement (nous délaissions l'entrée par phase de projet pour nous focaliser sur une entrée par acteur) afin de mettre en lumière **le rôle des acteurs-partenaires et des bénéficiaires de ces projets**. A partir de quand et comment sont-ils associés et

s'impliquent-ils à ces initiatives : dès leur définition, pour leur mise en œuvre ? Quel est leur degré de pouvoir, d'influence voire de contrôle, qu'ils ont sur ces initiatives ?

Avec ces éléments, nous pourrions alors vérifier si les intentions d'associer « les forces-vives du territoire », les acteurs concernés, bref, les habitants... (Comme mis en évidence dans le chapitre 3), se concrétisent ou non dans les faits, s'appliquent aux initiatives portées/accompagnées par les gestionnaires des deux EPH étudiés.

Rappelons que ce n'est que brièvement que nous discuterons les succès et difficultés des objectifs de développement de chaque initiative. Ces aspects ne sont pas au cœur de notre questionnement qui, lui, est focalisé sur les **conséquences des dispositifs participatifs** (et non sur l'atteinte des objectifs initiaux). Au final, ce chapitre est une contextualisation des éléments discutés en partie 3 qui analysent les conséquences de la participation institutionnelle *pour les participants* (chapitre 6) et *pour le territoire* (chapitre 7). Conformément à notre démarche compréhensive, ce chapitre 5 introduit et interroge les modalités spécifiques de chacune de ces initiatives pour nous permettre d'en comprendre le fonctionnement et d'en éclairer les conséquences ; du moins selon l'angle qui nous intéresse : celui de l'éco-acteurisation.

> **Rappel : les 6 initiatives étudiées**

Le chapitre 2 qui introduit nos terrains d'étude apporte une vision d'ensemble sur ces 6 initiatives. Les éléments qui y sont introduits permettent d'élaborer le tableau de synthèse (n°42) qui suit.

Tableau 42 : Présentation synthétique des 6 initiatives de développement local étudiées

Les 3 initiatives au sein du Parc naturel régional Scarpe-Escaut			
	Filière bois-énergie	Programme « Agriculture et zones humides »	Eductours (tourisme durable)
Date	Depuis 2010	Depuis 2012	Depuis 2013
Ressources valorisées	Saules têtards et autres ressources forestières	Prairies humides	Patrimoines culturels et naturels locaux
Publics-cibles visés	Éleveurs de bovins situés en secteurs humides	Agriculteurs, communes, propriétaires de boisements	Prestataires de tourisme et élus locaux

Les 3 initiatives au sein de la Mosaïque d'aires protégées Sertão Veredas Peruaçu			
	Projet Pandeiros	Extractivisme végétal du Cerrado	Tourisme écoculturel de base communautaire
Date	2004-2010	Décembre 2011 à Août 2014	Depuis décembre 2012 (en cours avec prévision de fin courant 2017)
Ressources valorisées	Noix babaçu, fruits et fleurs du Cerrado et autres ressources moins typiques	Ressources végétales du Cerrado	Patrimoines culturels et naturels locaux
Publics-cibles visés	Communautés de l'APA Pandeiros puis Cochá Gibão	Habitants (surtout agriculteurs familiaux) des 11 municipalités de la mosaïque	Habitants et petits prestataires de services touristiques des 11 municipalités de la mosaïque

5.1. Des initiatives qui viennent rarement d'une demande locale notoire

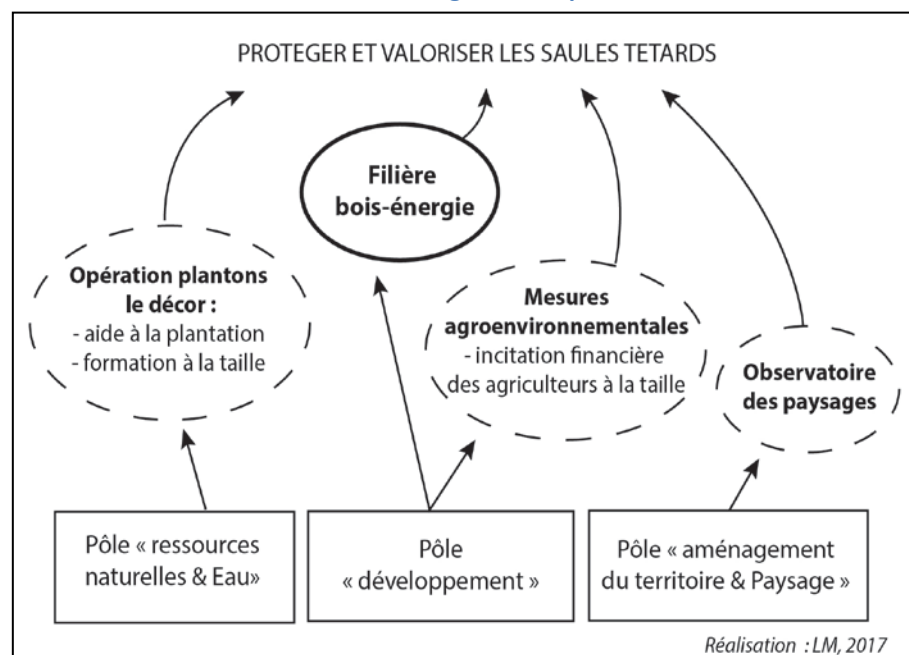
> Où commence et où s'arrête une initiative ?

Il n'est pas toujours évident de définir de façon nette et claire qu'une initiative est ascendante ou descendante. C'est d'autant plus vrai sur le territoire du PNR SE, qui est ancien et qui travaille sur certaines thématiques depuis plusieurs décennies maintenant. Les initiatives qu'il porte ou accompagne aujourd'hui sont rarement « sorties du chapeau », issues de nulle part, sans lien avec une dynamique déjà plus ou moins préexistante. Dès lors, comment définir de façon nette le début d'un projet ? Certains enjeux du territoire ne font pas l'objet que d'un projet spécifiquement dédié, mais plutôt d'une imbrication d'actions issues de divers projets.

Prenons l'exemple de la protection et valorisation des saules têtards en PNR Scarpe-Escout (figure 16). Le montage et l'animation de la filière bois-énergie est un exemple de projet phare focalisé sur cet objectif (du moins initialement). Mais d'autres actions du parc contribuent à cette même cause, de façon plus indirecte parfois. L'« observatoire des paysages²³⁹ » permet par exemple de sensibiliser le public à ce patrimoine arboré en montrant l'importance de ces alignements d'arbres dans le paysage local. Tandis que des agents du pôle « ressources naturelles et eaux » du Parc proposent des formations à la taille de ces arbres dans le cadre de l'opération régionale « Plantons le décor »²⁴⁰, à destinations des particuliers comme des agents techniques municipaux

Pour « borner » les initiatives que nous étudions, nous optons pour une approche plus « administrative » (le début et la fin d'un des financements ou la première et dernière réunion du comité de pilotage par exemple). Après avoir abordé la façon de « délimiter » un projet, voyons leur contexte d'émergence.

Figure 16 : La conservation des saules têtards, une mission collective de l'équipe du Parc naturel régional Scarpe-Escout



²³⁹ Il s'agit d'un projet du parc transfrontalier du Hainaut (donc du PNR SE et son homologue belge) dédié au suivi de l'évolution des paysages. Pour en savoir plus : <http://www.observatoire-paysages.pnth.eu/spip.php?page=index>

²⁴⁰ Pour en savoir plus sur cette opération vous pouvez consulter le site du PNR SE (<http://www.pnr-scarpe-escout.fr/contenu-standard/un-saule-tetard-dans-le-jardin-pourquoi-pas>, consulté le 06/01/2017) ou visionner une vidéo de l'Espace naturels régionaux disponible sur : <http://www.plantonsledecor.fr/pld-cest-quoi> (consulté le 06/01/2017).

> *Des initiatives non issues d'une demande des bénéficiaires mais plutôt d'une constellation de circonstances*

Chacune des actions portées par le Parc ou la mosaïque a son histoire (qui peut être racontée de diverse façon selon les intérêts du narrateur). Certaines sont fortement incitées par un partenaire, d'autres sont issues d'opportunités, certaines sont des déclinaisons de politiques publiques existantes ailleurs, etc. Qu'en est-il des 6 initiatives que nous étudions ? Si chacune d'entre elles est le fruit d'un contexte spécifique, leur analyse croisée permet néanmoins d'identifier plusieurs conditions communes et favorables à leur émergence. Nous les synthétisons dans le tableau 43 ci-dessous.

Tableau 43 : Conditions d'émergence des 6 initiatives institutionnelles de développement local

6 initiatives Origines Des initiatives	Agriculture et zones humides	Filière bois énergie	Eductour	Projet Pandeiros	Extractivisme des fruits du Cerrado	Tourisme écoculturel de base communautaire
Demande notoire des bénéficiaires du projet						
Entendu parler d'un besoin par « remonté de terrain »	?	?	?	✓	✓	✓
Solution à un manque / problème identifié par l'institution	✓	✓	✓	✓		
Compensation d'une situation créée par l'institution		✓		✓		
Opportunité financière / Incitation politique	✓	✓			✓	✓
Continuité d'une action ou thématique		✓	✓		✓	✓

« ? » = lien présumé mais non vérifié en raison d'un manque d'information

Sources : divers entretiens (menés entre 2013 et 2015) avec les coordinateurs et partenaires de ces initiatives.

Réalisation : LM, 2016.

Avec la première ligne de ce tableau 43, nous mettons le doigt sur une caractéristique commune à ces 6 initiatives. **Aucune d'entre elles n'est la concrétisation d'une demande clairement formulée par les futurs bénéficiaires.** Car même si nous avons fait le choix de nous focaliser sur des initiatives institutionnelles (initiées et conduites par les institutions et notamment le gestionnaire des espaces protégés), l'idée pourrait, elle, venir d'acteurs locaux. Si cette situation n'est pas rare en matière d'action publique, elle n'en est pas moins intéressante à questionner. Car en toute logique, quand un projet n'est une demande des futurs bénéficiaires, cela implique nécessairement qu'il faille diffuser l'idée / l'intention sous-jacente au projet, convaincre de son intérêt, de sa faisabilité et éventuellement accompagner la mise en œuvre. Plus d'énergie doit être mobilisée pour mettre en œuvre de façon effective le projet et atteindre les résultats escomptés. Cela peut engendrer des

défis et difficultés particuliers, car le consensus n'est pas évident. Suit à notre analyse, nous avons identifié 7 catégories de difficultés / limites dues au fait que ces initiatives ne soient pas issues d'une demande spécifique des bénéficiaires. Des exemples issus de nos cas d'étude et référencés dans le tableau 44 permettent de les illustrer.

Tableau 44 : Limites et difficultés des initiatives non demandées par les public-cibles

LIMITES / DIFFICULTES	EXEMPLES <i>SiFBE = Filière bois-énergie ; AZH = Programme Agriculture et Zones Humides ; TBC : Tourisme de Base Communautaire ; PP = Projet Pandeiros.</i>
Les bénéficiaires ne croient pas au projet , ont des doutes sur sa faisabilité.	<p>> FBE : La CUMA du Pévèle a été invitée par le Parc à des réunions de présentation du projet. Son représentant a assisté à quelques-unes « en curieux » mais a jugé le projet pas rentable et n'a donc pas souhaité s'engager (entretien avec le président de la CUMA, le 26/08/2015).</p> <p>> FBE : Plusieurs communes ont des doutes sur la quantité de bois disponible sur le territoire pour alimenter les chaudières et craignent les reproches de leurs administrés face à la coupe de bois sur le territoire (entretien avec les délégués parcs de la mairie de Wallers le 27/07/2015 et de Lecelles le 23/09/2015).</p> <p>> FBE : La COFNOR a été contactée pour faire partie de la Société Coopérative Bois énergies des Terroirs mais « <i>n'a pas souhaité s'investir... On a estimé que le projet n'était pas viable</i> » (entretien téléphonique du 24/08/2015).</p>
Une partie du public ciblé ne reconnaît pas avoir besoin de cette initiative/ne se sent pas concernée	<p>> AZH : un agriculteur bio de la commune de Thivencelle est concerné par les zones humides mais ne les considère pas comme un problème. Il adapte la conduite de son troupeau à son terroir. Il est informé du projet mais ne souhaite pas en faire partie (entretien du 08/06/2016).</p> <p>> Eductour : la journée d'échange « Mortagne... voir autrement ! » a notamment porté sur le thème des économies d'énergie et de la filière bois-énergie. C'était une décision de la direction du syndicat du PNR car l'évènement tombait lors de la semaine du bois-énergie animé par le Parc. Les participants de la journée ont moins apprécié la thématique et ont fait remonter quelques doléances au technicien en charge de ce dossier (agent du PNR, entretien du 03/07/2015).</p> <p>> TBC : Certaines communautés sont réticentes vis-à-vis de l'arrivée du tourisme dans leurs communautés, à l'instar des peuples Xacriabá (conversation avec 2 caciques, le 28/10/2016) et de la communauté de Vão dos Buracos (entretien avec un guide touristique de Chapada Gaúcha, le 1/11/2016)</p>
Incompréhensions sur la finalité du projet ou blocages sur des méthodes	<p>> AZH : Certains agriculteurs ne veulent pas participer aux suivis floristiques de leurs prairies. L'un d'entre eux appréhende qu'on y découvre « un coquelicot bleu, blanc, rouge » et qu'il n'ait plus le droit de faire ce qu'il veut chez lui (entretien avec un agriculteur de Tilloy-lez-Marchiennes le 10/02/2015).</p> <p>> AZH : Certains agriculteurs sont réticents à communiquer leurs chiffres de production (entretien avec un agriculteur de Brillon, le 19/02/2015)</p>
Le projet est boycotté car les publics-cibles n'apprécient pas la structure porteuse	<p>> AZH : Quand nous interrogeons un agriculteur sur la faible adhésion de ses confrères au programme AZH il nous a répondu « <i>Je n'ai pas spécialement de retour. Mais faut dire que ce n'est pas tout le monde qui adhère au parc...</i> » (entretien avec un agriculteur de Bouvignies, le 30/07/2015).</p> <p>> PP : De nombreuses personnes en conflit avec l'IEF (suite à leur opérations de contrôle et destruction violente des fours) n'ont pas souhaité participer au PP que cette institution coordonne (d'après divers entretiens dans la communauté de Pandeiros et alentours en novembre 2013).</p>
	<p>> FBE : la mairie de Roost-Warendin s'équipe d'une chaudière avant que la filière du Parc ne soit bien lancée. Au moment de l'appel d'offre fait par la commune, la</p>

<p>Loupés de calendrier/ mauvais timing</p>	<p>Société Coopérative ne peut fournir au moment souhaité la quantité nécessaire et à un prix concurrentiel. Le partenariat ne s'est pas fait.</p> <p>> FBE : La commune de Lecelles change la chaudière d'un complexe de bâtiments publics, sans avoir entendu parler ni étudié cette opportunité de chaudière à plaquette et de filière locale (entretien avec le délégué parc de Lecelle, le 23/09/2015).</p> <p>> Extractivisme : La COOPAE reçoit par le biais de ce projet (et d'autres) de nombreuses machines pour extraire la pulpe des fruits, emballer les produits... alors que la coopérative fonctionne au ralenti (problème d'administration) et n'a pas encore de local pour accueillir ces machines (observation lors des réunions mensuels de la COOPAE les : 06/11/2013, 03/09/2014 et le 04/11/2015).</p>
<p>Convaincre prend du temps</p>	<p>> FBE : le temps nécessaire pour convaincre l'équipe municipale de l'intérêt d'installer une chaudière fait perdre une opportunité de financements publics (ex : aides du Conseil départemental sur la réhabilitation des écoles). Si l'initiative venait d'eux, l'équipe municipale serait déjà prête à s'engager, à l'instar de Roost-Warendin.</p>
<p>Difficile appropriation de l'initiative</p>	<p>> TBC : les communautés locales ne sont pas en demande d'auberge communautaire comme proposé dans le projet (procès-verbal du 21^{ème} Conseil de la mosaïque SVP). Elles ne sont pas prêtes à accueillir un tel projet. Cette action a été annulée.</p> <p>> Extractivisme : les coopératives agro-extractivistes de Chapada Gaúcha et de Pandeiros ont des difficultés de gestion. Cette logique de travail et mode d'organisation collectifs n'est pas traditionnelle dans la région et a du mal à s'implanter (conversation avec le président de la coopérative Sertão Veredas, le 08/12 /2015).</p> <p>> Pandeiros : une fois les techniciens de terrain partis suite aux coupures budgétaires du projet, de nombreuses activités ont été stoppées par les communautés qui n'ont pas voulu et/ou pu continuer ces activités : caprinoculture, potagers communautaires, poulaillers communautaires...</p> <p>> Eductour : une des activités qui a été le moins appréciée a été l'après-midi sur les énergies renouvelables proposée par le parc plutôt que le groupe de prestataires : « <i>l'après-midi, bois-énergie c'était moins top, ce n'était pas vraiment adapté en fait...</i> », les conseils donnés par l'intervenant de l'espace info énergie étaient très généraux (hébergeur, entretien du 16/07/2015).</p>
<p>Faible participation des publics ciblés</p>	<p>> AZH : Seuls 18 éleveurs se sont manifestés (sur les 30 espérés) pour faire partie du programme en 2013-2014. Tous n'ont pas adhéré à l'ensemble des activités proposées.</p> <p>> FBE : Concernant la filière bois-énergie, deux personnes, l'un agriculteur et l'autre propriétaire d'un gîte collectif se sont spécialement équipés (achat d'un grappin-coupeur pour le premier et d'un broyeur pour le second) entre 2010 et 2015. Aucune chaudière à plaquettes n'a été installée²⁴¹ à ce jour sur le territoire dans le cadre de ce programme. Peu d'agriculteurs contactent le Parc pour faire tailler leurs saules têtards (entretien avec un agent du parc le 28/01/2014).</p>

²⁴¹ Seule la commune de Roost-Warendin (attenante au PNR mais n'en faisant pas partie), en a installé une fin 2013 pour alimenter un complexe de bâtiments publics, dans le cadre du plan climat territorial du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Douaisis (Communauté d'Agglomération de Douais), partenaire du PNR. Le maire de cette commune étant par ailleurs président du Syndicat mixte du SCoT. Ils ont souhaité s'approvisionner auprès du PNR, mais la filière n'était pas en mesure à ce moment-là de fournir la quantité demandée à un prix concurrentiel (entretiens avec un technicien du Syndicat mixte du Grand Douaisis, le 3/09/2015 et avec un technicien du PNR SE, le 28/02/2014).

Les « remontées de terrain » (en jargon technique) que nous évoquons dans la deuxième ligne du tableau 43 sont des échanges, remarques et demandes informelles (ponctuelles ou non) reçues par les agents gestionnaires des espaces protégés lorsqu'ils sont sur le terrain, en contact des habitants des partenaires, *etc.* Notre enquête ne nous permet pas d'affirmer que ces remontées de terrain aient induit ces 6 initiatives (d'où les points d'interrogation dans le tableau 43). Nous avons appris que c'était le cas pour le projet de tourisme de base communautaire. Certaines personnes, de certaines communautés ont laissé entendre qu'elles aimeraient améliorer la situation dans ce domaine. Mais *quid* des autres communautés du territoire de la mosaïque ?

Mais à défaut de parler d'une détermination, il peut à tout le moins s'agir d'*influence*. La responsable du pôle développement du PNR SE (entretien du 20/16/2013) comme l'ONG FUNATURA nous ont expliqué **ne pas travailler en partant de zéro**, sur des thématiques sorties de nulle part et souhaitées par personne, car cela ne fonctionnait pas (entretien avec le directeur de la Funtura le 19/11/2013). Ces remarques ponctuelles émanant de certains habitants du PNR SE ou de la Mosaïque SVP ne sont pas forcément représentatives et n'indiquent pas forcément qu'elles correspondent aux aspirations des populations locales ou des groupes sociaux les plus concernés

Mais pour autant, est-ce que des remarques ponctuelles faites par certaines personnes permettent d'affirmer que de l'activité « x » est souhaitée par les acteurs du territoire, dans leur diversité ? Cela nous semble contestable du fait de l'éventuelle non-représentativité de ces remarques et demandes ponctuelles.

Prenons un exemple : La filière bois-énergie a été très soutenue et encouragée par un agriculteur élu de la Chambre d'agriculture et co-président de la commission agricole du Parc. Certes, il fréquente un nombre certain d'agriculteurs dans le cadre de toutes ses activités et responsabilités, et sa voix est certainement l'écho de plusieurs agriculteurs. Mais pour autant, est-ce bien suffisant pour atteindre **l'acceptabilité sociale territoriale** du projet ? C'est-à-dire une « *dynamique d'évaluation politique d'un projet socio-technique mettant en interaction une pluralité d'acteurs impliqués à diverses échelles et à partir duquel se construisent progressivement des arrangements et des règles institutionnels reconnus légitimes, cas cohérents avec la vision du territoire et le modèle de développement privilégiés par les acteurs concernés* » (Fournis et Fortin, 2015, paragr. 37) .

Le caractère informel des « remontées de terrain » les rend difficiles à « trouver » pour un chercheur. Lorsque l'on demandait au coordinateur d'une des initiatives « qui a initialement eu l'idée de travailler sur ça au tout début ? », on nous regardait souvent avec des yeux ronds, puis un air pensif avant que quelques secondes de silence s'installent. Difficile de se souvenir parfois que telle idée vient de telle discussion avec telle personne, il y a 6 ans, au détour d'une réunion sur un autre thème. Et souvent, ce n'est pas un évènement, ou une conversation, mais un enchaînement de conversations, de remarques, de suggestions qui un beau jour se formalisent en une « idée » de projet. Situation qui est à double tranchant. D'un côté cela permet de faire surgir des idées innovantes et favoriser des échanges moins bureaucratiques et formalisés. Mais de l'autre cela peut révéler un manque de projection dans le territoire et attentes des sociétés, générer de l'improvisation et un manque de professionnalisme.

Suite à nos différents échanges avec les coordinateurs des projets et à ces quelques réflexions théoriques, nous estimons que **ces 6 initiatives ont toutes été influencées par des remontées de**

terrain, au moins modestement. Nous avons toutefois laissé le symbole « ? » dans le tableau 43 lorsque nous n'avons pas de données et autres témoignages pour en attester.

En substance, on peut affirmer que ces 6 initiatives ne sont pas la concrétisation de demandes spécifiques locales des publics-cibles. Mais cela ne signifie en rien qu'elles ne répondent pas pour autant à des besoins locaux, de réels potentiels inexploités ou qu'elles ne susciteront pas une forte adhésion. A ce stade, cela signifie simplement qu'elles n'auraient pas été formalisées, structurées et transformées en projet (ni même en « idée » de projet) par les personnes qui en auraient besoin. Qu'en est-il des autres phases de ces initiatives : la définition des objectifs, des actions, l'articulation des interventions, la mise en œuvre... ? C'est en analysant la gouvernance de chaque initiative que nous envisageons d'identifier le rôle et pouvoirs relatifs des acteurs, partenaires et public-cibles. On pourrait alors se demander si les projets sont plus « réussis » dans de telles conditions (demande issus des futurs bénéficiaires qui contribuent aussi à la définir, mettre en œuvre...); mais cette question de la réussite des projets n'est pas le cœur de notre recherche.

5.2. Des systèmes de gouvernance contrastés et déficients

A la suite du chapitre 1 nous considérons la gouvernance territoriale comme un mode de gestion (d'un territoire ou d'un projet) et plus spécifiquement, un processus d'articulation continue (perpétuellement actualisée) des représentations, intentions et pratiques d'acteurs concernés, en vue d'une mobilisation collective et conciliatrice en faveur d'un projet commun (Leloup, Moyart et Pecqueur, 2005 ; Leroux, 2006 ; Ehlinger, Perret et Chabaud, 2007 ; Torre, 2011 ; Beuret, 2011 ; Leloup, 2012 ; Presses polytechniques et universitaires romandes, 2013)

Dès lors, il nous semble qu'un système de gouvernance est nécessaire pour chaque projet territorial (projet à l'échelle d'un territoire administratif ou projet porté par un collectif d'acteurs formant un territoire de projet). Selon la nature du projet, cette gouvernance n'aurait pas nécessairement à être spécifique au projet (dans le cas d'un petit projet avec peu d'actions sur peu de temps). Il pourrait être plus pertinent que la gouvernance soit associée à une thématique : la gestion de l'eau par exemple.

Concernant la gouvernance, la situation de chacune des initiatives est bien spécifique (bien qu'avec des points communs néanmoins). Nous optons donc pour une analyse et une restitution initiative par initiative. Un regard plus transversal est apporté dans la dernière sous-section.

5.2.1. Le programme agriculture et zones humides²⁴²

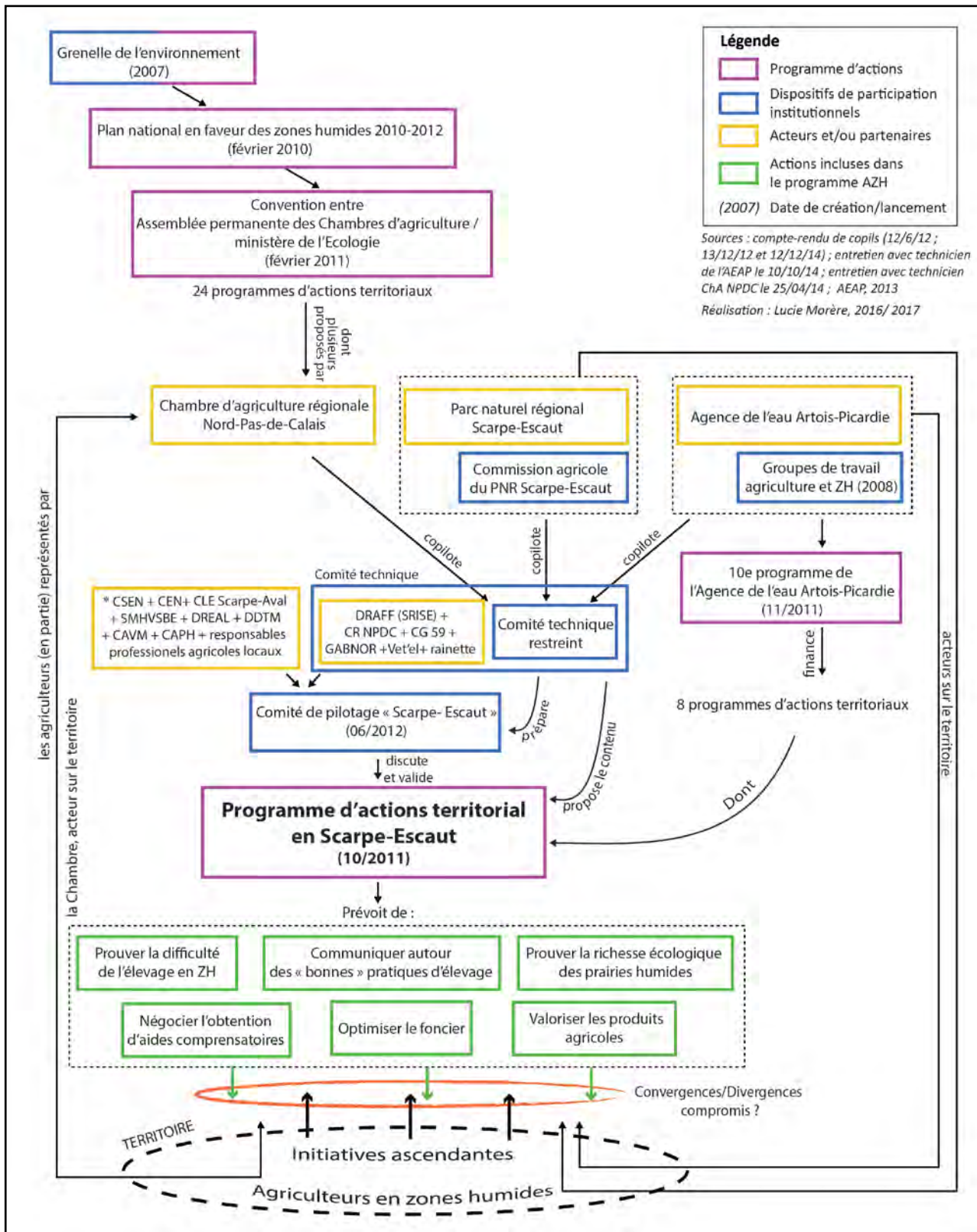
> *Historique et leadership du programme*

Le programme « Agriculture et zones humides » (AZH) encourage le développement de l'élevage bovin qui soit adapté à ces terrains, qui soit économiquement viable et qui contribue en même temps à la conservation des zones humides et de leurs fonctionnalités (APCA, 2014). Sur le territoire pilote du Parc Scarpe-Escaut, cela passe par la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions d'évaluation, d'expérimentation et soutien aux pratiques liées à l'élevage pour en améliorer la rentabilité et diminuer l'impact sur les milieux (voir encadrés verts de la figure 17 en page suivante). Le succès de ce programme, l'atteinte de ses objectifs, dépendent principalement de l'adhésion des éleveurs conviés à contribuer aux études, à expérimenter et appliquer ces pratiques.

En 2011, la convention entre l'assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA) et le ministère de l'Ecologie a **attribué le statut de « pilote » aux Chambres d'agriculture, en collaboration avec des services de l'Etat**. Ils ont alors eu à charge de proposer plusieurs territoires pilotes pour l'application du programme. Toutefois, sur son bassin, l'Agence de l'eau Artois-Picardie (AEAP) coordonnait déjà des travaux sur le thème des zones humides agricoles depuis 2007. L'ampleur que prenait cette thématique (sujet plus fréquemment traité, animation de groupe de travail) avaient conduit l'AEAP à suggérer d'intégrer un programme d'action spécifique pour le maintien de l'agriculture en ZH dans son 10^{ème} programme d'action 2013-2018 (document-cadre pluriannuel) (figure 17). Cinq axes de travail (optimisation de l'action publique ; maîtrise du foncier ; accompagnement technique des agriculteurs ; valorisation des productions agricoles ; évaluation et capitalisation) et huit territoires pilotes y sont délimités. Ces territoires sont la réunion de ceux pré-identifiés par l'AEAP et des choix faits par la Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais (ChA NPDC), comme c'est le cas pour le PNR SE. La mise en œuvre de ce programme repose sur une **convention-cadre coordonnée par l'Agence de l'eau** qui définit les engagements pris par chaque partenaire politique concerné, c'est-à-dire : les 2 Chambres d'agriculture, le Préfet coordonnateur de Bassin, les 2 Régions et les 3 Départements, compétents sur ce bassin versant (Agence de l'eau Artois Picardie, 2013 et entretien avec des techniciens de l'AEAP le 10/10/2014).

²⁴² De nombreux éléments composant cette section ont été publiés dans l'article suivant : Morère et Glon E., 2016, « Les défis de la gouvernance pour concilier protection et valorisation territoriales d'une ressource. Le cas du programme « Agriculture et zones humides » du Parc naturel régional Scarpe-Escaut », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 7, n°3 | Décembre 2016, mis en ligne le 21 décembre 2016, URL : <http://developpementdurable.revues.org/11406> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.11406

Figure 17 : Le programme « agriculture et zones humides » en Scarpe-Escaut : gouvernance et actions



En coordonnant ainsi la définition des règles du jeu à l'échelle de son bassin versant, **l'Agence de l'eau a délaissé son rôle de simple partenaire financier pour se hisser au rang d'acteur leader.** Légitime de par son antériorité sur cette thématique, elle a aussi bénéficié de l'absence d'un positionnement fort de la part des services de l'Etat. D'après des techniciens de l'AEAP (entretien du 10/10/2014), c'est parce que la Chambre d'agriculture NPDC « *n'avait pas envie de copiloter avec l'Etat* » et que les « *administrations [...] ne l'ont pas plus revendiqué que ça* », que **l'Agence de l'eau Artois-Picardie est devenue co-pilote avec la Chambre d'agriculture.** Par ailleurs, alors que la convention nationale cantonne les territoires pilotes, donc le Parc Scarpe-Escout, au statut de simple partenaire, l'AEAP semble avoir joué de sa nouvelle position de force pour **faire passer le Parc au statut de copilote informel** (qui agit tout comme, mais sans reconnaissance officielle). « *On a œuvré pour que le PNR reprenne sa place en quelque sorte. Pour ce genre de site, ça nous paraît plus logique que ce soit le gestionnaire [...] l'acteur écologue du secteur et l'acteur agricole qui coopèrent et qui devraient être copilotés*» (*Ibid.*, entretien du 10/10/2014). Les réunions du comité de pilotage sont organisées dans les locaux du parc (photo 25) et sont animées par la Chambre d'agriculture, le Parc et l'agence de l'eau Artois-Picardie.

Photo 25 : Comité de pilotage du programme AZH 12/12/2014



Sur les 17 participants à ce Copil (sans nous inclure) il y a 7 personnes de la Chambre d'agriculture, 4 du PNR Scarpe-Escout et 2 de l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

> Gouvernance du programme AZH en Scarpe-Escout

La figure 17 souligne l'importance des trois principaux co-pilotes, la Chambre d'Agriculture NPDC, l'Agence de l'eau et le PNR Scarpe-Escout. Mais d'autres acteurs sont également conviés aux discussions et prises de décisions relatives à ce programme. Le Comité de pilotage, instance la plus ouverte (en nombre et diversité d'acteurs, mais aussi sujet abordé), compte officiellement les acteurs listés dans le tableau 45 ci-contre. En fin de réunion, il est rappelé, que ce comité reste ouvert et peut potentiellement accueillir de nouveaux membres à la suggestion de ses membres (observation en Copil le 12/12/2014).

Tableau 45 : Membres du comité de pilotages du programme AZH en Scarpe-Escaut

Etat	Collectivités territoriales	Associations	Syndicats agricoles	Autres
<p>SRISE/DRAFF : Service régional pour l'information statistique et économique de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt</p> <p>DREAL : Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement</p> <p>DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer</p>	<p>CR NPDC : Conseil régional Nord-Pas-de-Calais</p> <p>CD59 : Conseil départemental du Nord</p> <p>CAVM : Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole</p> <p>CAPH : Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut</p>	<p>CSEN : Conseil scientifique de l'environnement</p> <p>CEN : Conservatoire d'espaces naturels</p> <p>GABNOR : Groupement des agriculteurs biologiques du Nord-Pas-de-Calais</p>	<p>FDSEA : Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (26 sièges²⁴³)</p> <p>Coordination rurale (3 sièges)</p> <p>Confédération paysanne (3 sièges)</p>	<p>Vet'el : Société de service créée par les associations professionnelles vétérinaires du nord de la France</p> <p>Rainette : Bureau d'étude faune, flore, milieux naturels</p> <p>SMHVSBE : Syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique des vallées de la Scarpe et du Bas-Escaut</p> <p>CLE : Commission locale de l'eau</p>

Sources : d'après les comptes-rendus du comité de pilotage du 12/06/2012 et entretien avec un technicien de la Chambre d'agriculture NPDC le 25/04/2014. Réalisation : LM, 2016

Copil et Cotec (comité technique) sont des moments-lieux de la gouvernance. Ce sont des organisations permettant aux collectifs d'acteurs concernés par le projet de se rencontrer, de discuter, confronter leurs représentation et intérêt, co-construire des objectifs communs et se coordonner en vue de mener des actions collectivement portées.. Ils confrontent leurs visions du territoire et attentes vis-à-vis de ce programme, mais aussi se construisent des ambitions communes. Le premier étant plus ouvert (diversité et nombre d'acteurs) et dédié aux moments plus stratégiques et le second plus technique et restreint. Avec ce tableau 45 on voit bien le caractère très institutionnel du Comité de pilotage. Notre participation à deux Cotecs et un Copil et l'interview des principaux acteurs et partenaires nous permettent de distinguer l'implication (ou non) de ces membres (voir figure 18 ci-après).

²⁴³ Nombre de sièges occupés en 2013 par le syndicat parmi les 32 sièges de la composante « chefs d'exploitation » de la Chambre d'agriculture NPDC (d'après www.agriculture-npdc.fr, consulté en mars 2016).

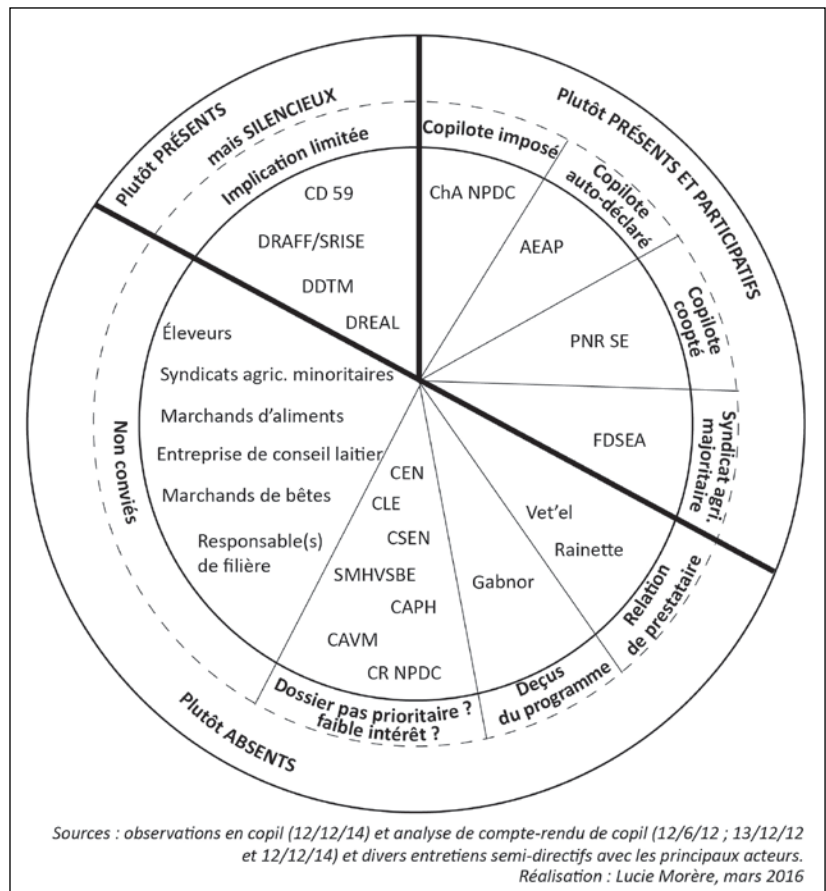
Cette analyse met en lumière au moins trois éléments.

1) Les discussions et débats sont concentrés entre les trois copilotes et les représentants de la FDSEA, syndicat agricole dominant.

2) Il y a une forte représentation d'institutions publiques ou semi-publiques supra-territoriales dans les instances de concertation. A l'exception du SMHVSBE et du PNR lui-même, tous les membres sont supraterritoriaux : leur territoire d'action dépasse le territoire du Parc. Nombreux ont une organisation régionale : les 3 acteurs d'Etat, le Conseil régional et aussi les trois associations.

3) il y a une absence des bénéficiaires du projet les éleveurs ainsi que d'autres acteurs de terrain légitimes, car influençant les pratiques d'élevage.

Figure 18 : Implication des acteurs et partenaires dans le comité de pilotage du programme AZH en Scarpe-Escaut



Les bénéficiaires du projet –acteurs clés de l'atteinte ou non de l'objectif général sont, à nos yeux, les grands absents de ces instances de gouvernance. Ils ne participent pas directement aux discussions, ni à la définition des leviers d'action ou à l'organisation de ces actions pour qu'elles correspondent au mieux à leur attentes et / ou moyens. Des confusions naissent ou sont entretenues quant à l'objectif même du projet. Des acteurs y voient une opportunité de travailler l'adaptation de l'élevage aux fragilités des zones humides (pôle ressources et milieux naturels du parc, Gabnor, Agence de l'eau, Vet'el...) ; quand d'autres se concentrent sur l'objectif d'accumulation de preuves que ce milieu est un handicap pour l'élevage en vue de négocier des aides compensatoires (Chambre d'agriculture, FDSEA, les éleveurs bénéficiaires rencontrés). Au-delà d'un jeu de répartition des pouvoirs de décision, d'arbitrage ou d'influence (Dockès, 1999²⁴⁴ cité par Leroux, 2006), c'est une discordance d'objectifs qui vient marquer la gouvernance de ce programme et compliquer l'identification d'une ambition commune et la création de synergies multi-acteurs tant attendues.

²⁴⁴ DOCKES, P., 1999, *Pouvoir et autorité en économie*, Economica, Paris, 189p.

> Des instances de gouvernance insuffisamment représentatives et porteuses de confrontations

Si lors des comités de pilotage et comités technique mis en place à l'échelle du PNR SE chacun peut y exprimer librement sa position, aucun effort de confrontation et de réassemblage n'est fait au profit plutôt d'une juxtaposition. **Les débats de fond ne sont pas abordés dans ces instances très institutionnalisées. On se consacre davantage à des présentations des actions en cours et à venir.** Le contenu de ces actions n'est pas nécessairement discuté ouvertement en comité de pilotage. Cela semble être de la responsabilité du coordinateur de l'action. Des prises de décision et ajustements entre acteurs ont donc lieu en dehors de ces instances officielles. Par exemple, l'agent du PNR et l'agent de la ChA en charge conjointement de réaliser un bilan des contrats de mesures agro-environnementales définissent leurs méthodes et organisent cette mission entre eux, en dehors de ces comités. Les membres du Comité technique en sont informés, mais pas ceux du Comité de pilotage. Pour ces derniers seuls les résultats sont communiqués, sans s'attarder sur la méthode suivie.

Cette absence d'ajustement collectif préalable des finalités et contenus des actions crée un risque de cacophonie. C'est notamment le cas entre les différentes institutions émettrices de conseils en élevage (ChA, Vet'el...) qui, par manque de concertation et de lignes directrices claires, peuvent formuler des recommandations contradictoires sur les méthodes de traitement phytosanitaire par exemple. A cela s'ajoute l'absence d'autres acteurs locaux émetteurs de conseils. Car les professionnels gravitant autour de l'élevage et amenés à conseiller les éleveurs sont nombreux : marchands d'aliments (coopératives notamment), entreprises de conseil laitier, commerciaux qui achètent les bêtes ou encore des responsables de certaines filières *via* leur cahier des charges (d'après notre entretien avec un technicien de la ChA le 07/04/2015). Comme vu dans la figure 18 ils ne sont pas inclus dans le programme AZH. Or, une des ambitions consiste à faire évoluer les pratiques des éleveurs, les adapter à ces milieux humides fragiles. Comment cela est-il possible pour un éleveur qui recevrait des conseils contradictoires ? Le rôle de ces autres acteurs locaux dans l'orientation des pratiques d'élevage rend nécessaire leur implication – même de manière périphérique - dans ce programme d'actions territorial.

Sur la question de la diversité et de la représentativité des acteurs et partenaires associés à ces moments-lieux de gouvernance, la place des agriculteurs nous interpelle. Bien que premiers concernés par ce programme sur les prairies agricoles humides, **certaines agriculteurs sont exclus de l'initiative et d'autres n'apparaissent qu'au travers d'un organisme censé les représenter.** Cela soulève la question de la représentativité des instances de gouvernance, dès lors que les éleveurs et autres représentants de la filière élevage et plus globalement des différentes sensibilités agricoles y sont peu ou pas représentés.

Comme indiqué par le tableau 45, en région NPDC, la FDSEA (la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles) est le syndicat agricole largement dominant. Majoritaire à la Chambre d'agriculture du NPDC, celle-ci relaye davantage leurs visions dans les instances de discussion auxquelles elle participe. Or, de manière générale, un débat est d'autant plus riche qu'il y a de points de vue exposés. Cela permet de soulever plusieurs problématiques, d'argumenter plusieurs sensibilités et scénarios, de recueillir un plus grand nombre et de plus diverses propositions, etc. Ainsi, la présence effective des représentants de chaque syndicat agricole aux comités de pilotage du programme AZH pourrait certainement entraîner une dynamique

intéressante, certes plus conflictuelle et complexe à animer, mais d'autant plus créative. D'après la composition du copil (tableau 45 et figure 18) les représentants des autres syndicats sont conviés à y participer (entretien avec un technicien de la ChA le 25/04/2014), mais d'après les comptes-rendus des copils (du 12/06/12, 13/12/12 et 12/12/14), seuls des membres de la FDSEA sont présents. Les deux autres syndicats comptant moins de membres, ils ont plus de difficultés à participer à toutes les réunions où ils sont invités (d'après un agriculteur membre de la confédération paysanne, entretien du 05/03/2015).

À contre-pied de la FDSEA, le Gabnor, association des producteurs en agriculture biologique, est justement porteur d'un autre message concernant les prairies humides. D'après le technicien rencontré (entretien du 02/03/15), en agriculture biologique, le système agricole doit être cohérent, s'adapter au potentiel agronomique des surfaces. Si des parcelles sont en zone humide, la donnée est intégrée au diagnostic et prise en compte pour définir le système adéquat. Mais entre un programme aux objectifs jugés flous et un sentiment d'absence de soutien (en dehors de l'Agence de l'eau qui l'a convié au copil), le Gabnor envisage de se retirer du copil. Pourtant, l'agriculture biologique promouvant un « *mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal* » et « *soucieux des équilibres naturels* » (www.agriculture.gouv.fr) semble être l'une des voies possibles pour concilier élevage économiquement viable et protection des zones humides. À l'instar de ces deux ou trois éleveurs en agriculture biologique suivis par le Gabnor sur le territoire du Parc, qui sont concernés par les zones humides, et qui « *s'en sortaient plutôt bien sur le plan économique* » (*ibid.* entretien du 02/03/15).

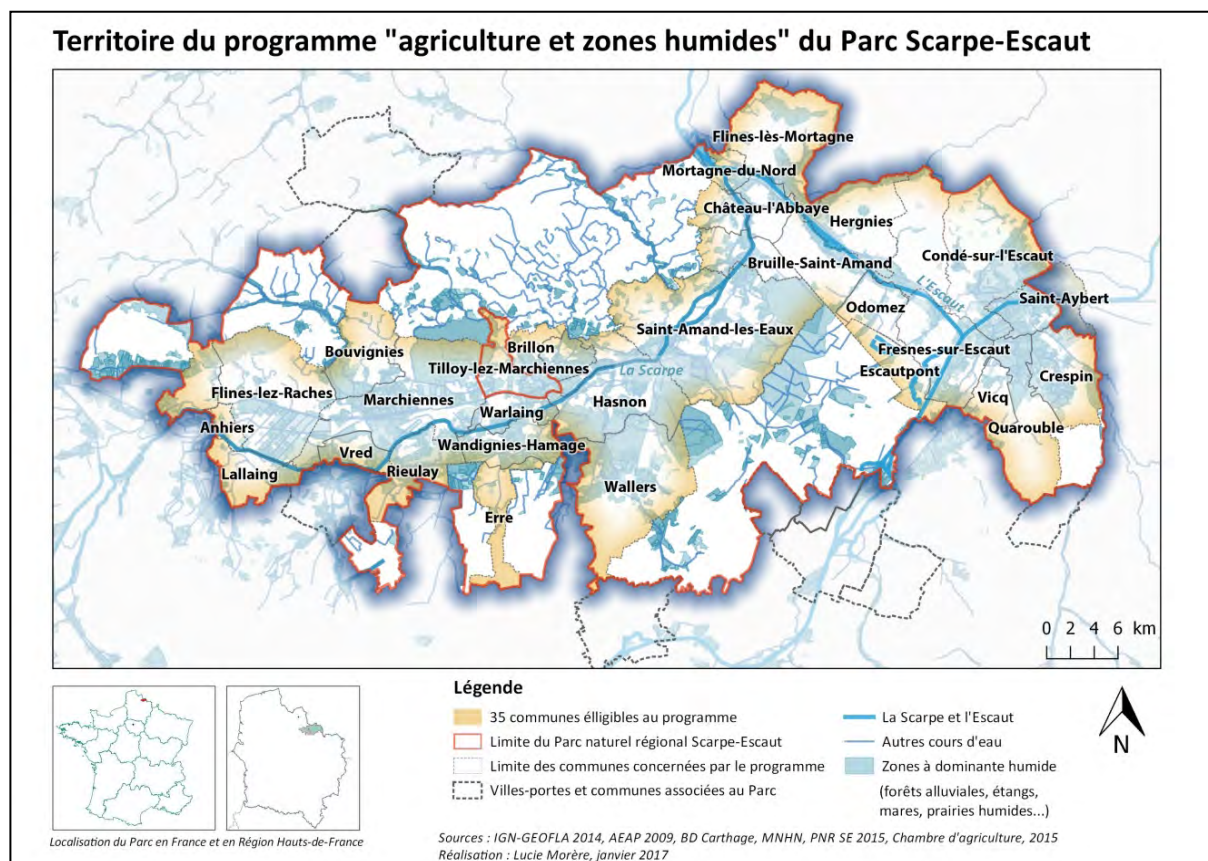
Outre la **faible représentation de la diversité des sensibilités agricoles** le **déficit d'engagement des éleveurs au programme d'action est un frein majeur** (reconnu par les trois co-pilotes). Car toutes les actions nécessitent leur implication directe. Que ce soit pour qu'ils mettent à disposition leurs prairies pour les études écologiques et agronomiques, qu'ils acceptent et aident à la pesée de leurs bêtes, ou qu'ils participent aux questionnaires sur les MAE ou sur la valorisation des produits, etc. Développer des formes d'élevage viables et compatibles avec la protection des zones humides dépend nécessairement de l'adhésion des premiers concernés, les éleveurs. C'est la Chambre d'Agriculture et le Parc Scarpe-Escout qui sont chargés de « recruter » des agriculteurs volontaires parmi les 35 communes éligibles au programme, car particulièrement concernées par les zones humides (voir carte 8). **Sur la période 2013-2014, seuls 18 éleveurs se sont manifestés sur les 30 souhaités et ils ne participent pas à l'ensemble des actions prévues.** Si le « recrutement » des agriculteurs par le biais des moyens de communication officiels²⁴⁵ et par activation des différents réseaux²⁴⁶ a en partie fonctionné (d'après des témoignages des éleveurs concernés), l'inconvénient majeur décrié unanimement est que « *ce sont toujours les mêmes* » qui s'impliquent. **Il existe donc de nombreux agriculteurs peu ou pas investis dans les différents réseaux institutionnels** (du Parc, de la Chambre, des syndicats) qui sont **peu touchés par les campagnes de communication et de démarchage**. En somme, peu d'éleveurs du Parc sont au fait de ce programme. Encore moins

²⁴⁵ Annonce dans les lettres techniques de la ChA et du PNR, organisation de 2 réunions... (Entretien avec un technicien de la ChA le 25/02/14)

²⁴⁶ Il s'agit là des réseaux professionnels des techniciens du Parc et de la ChA NPDC en charge de démarcher les agriculteurs pour le programme AZH. Ces réseaux sont composés des agriculteurs qu'ils connaissent, avec qui ils ont déjà travaillé et / ou auprès de qui ils ont plus de probabilité d'obtenir un retour (d'après entretiens avec des techniciens du parc (20/06/13) et le comité de pilotage (12/12/14)).

s'impliquent dans les actions (18), et une poignée seulement (2-3 en tant qu'élus de syndicat, de la Chambre d'agriculture et/ou du Parc - les « doubles casquettes » ne sont pas rares) peuvent s'exprimer directement et faire remonter leurs avis et expertises dans les instances de gouvernance de ce programme. Un des enjeux majeurs reste de mobiliser des agriculteurs qui ne sont pas membres des instances de pilotage et de suivi technique.

Carte 8 : Le territoire du programme « agriculture et zones humides »



En somme, des acteurs pertinents nous semblent faire défaut dans ce comité de pilotage. Ils pourraient, d'une part, apporter des idées complémentaires et d'autre part, adopter cet effort collectif et contribuer à l'évolution de l'élevage vers un système plus viable et respectueux des zones humides à l'échelle du territoire. Cette diversité d'acteurs fait également défaut pour créer une vraie dynamique de débat. Les processus de confrontation des différentes représentations (des zones humides, de l'agriculture, des modes de valorisation...) et de négociation sont créateurs de remises en question, d'ouvertures, d'apprentissages collectifs ou d'innovations sociotechniques.

Comme évoqué précédemment, **le copil est plus un lieu de présentation que de confrontation**. Les jeux de pouvoir, les coalitions/dépendances politiques existant entre les co-pilotes, au-delà de ce seul programme AZH, semblent les inciter à adopter un discours plus consensuel. Par exemple, la Chambre d'agriculture NPDC dépend de l'Agence de l'eau Artois Picardie pour le financement d'autres projets et a tout intérêt à ce que la collaboration soit bonne (d'après un entretien avec un technicien de la ChA NPDC le 25/04/14). Seule la FDSEA exprime de façon plus soutenue ses positions (d'après nos observations en cotec (13/04/14), copil (12/12/14) et commission agricole (15/10/15)). Mais indéniablement, la provocation de débats à partir d'intérêts divergents et porteurs de tensions,

voire de conflits dans la gouvernance territoriale n'est pas facile à assumer par les leaders d'un projet, quels qu'ils soient.

5.2.2. La filière bois-énergie

Ce projet mené par le Parc depuis 2010 vise initialement à valoriser économiquement les saules têtards du Parc, emblème du territoire ayant été encouragé à être planté pendant des années. Mais aussi à proposer une énergie dite « renouvelable » en valorisant des « déchets » de coupe.

> *Les débuts de la filière : un tâtonnement technique et organisationnel*

A ce jour, il n'y a **pas d'organisation technico-politique** spécifique (en fonctionnement) qui soit dédiée à ce projet de filière bois-énergie (ou à la thématique bois-énergie). Fin 2013, une **organisation économique a vu le jour**, via la création d'une antenne locale de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (**SCIC**) « Bois-Energie des Terroirs ». Elle avait pour objectif de mettre en réseau, de réunir et faciliter les relations de circuit court entre tous les maillons de la filière, du producteur au consommateur. Faute de commande de plaquettes de bois et de chantiers de taille de saules têtards, elle est actuellement « *en stand-by* » (d'après l'agent du parc en charge de ce dossier, entretien du 02/10/2015). **Le modèle de SCIC** a été préféré à celui de CUMA Agricole, notamment parce qu'il **permettait au Syndicat mixte du PNR Scarpe Escaut** (structure publique) d'être sociétaire et **de garder la main sur cette filière** (entretien avec le technicien en charge de ce projet, le 28/01/2014). La SCIC comptait 32 sociétaires à la création de l'antenne locale en SE, dont seulement 4 sociétaires issus du territoire du Parc, dont le Syndicat mixte du PNR SE compris (PNR SE, 2014, s. d. et entretien avec deux techniciens du Parc, le 02/10/2015).

Au départ, le **PNR était le principal porteur** de cette démarche de filière (qui s'étendait sur son territoire). Il a progressivement tissé des relations avec différents partenaires tout en restant le coordinateur principal. Les intercommunalités engagées dans leur « plan climat énergie » respectif et ayant des intérêts en partie convergents, sont progressivement devenus des partenaires de la démarche. C'est particulièrement le cas :

- du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis (très impliqué dans le plan climat et son volet énergie renouvelable) ;
- la Communauté de Communes Cœur d'Oestrevent (intéressée par la filière en tant que propriétaire de bois et alignements d'arbres, et sollicitée par le SM du Grand Douaisis pour le portage d'un projet de création d'une plateforme de stockage / séchage des plaquettes) ;
- et enfin, la Communauté de Communes de la Porte du Hainaut (CAPH) qui a co-construit son plan climat avec le PNR Scarpe-Escaut.

Les intercommunalités sont des interlocuteurs privilégiés des communes et les accompagnent techniquement dans leurs politiques climat-énergie. Le rôle de ces intercommunalités concerne surtout l'aval de la filière (structuration de *la demande* en plaquettes de bois), c'est-à-dire inciter les communes à installer des chaudières à plaquettes et à se fournir localement (quand la situation s'y prête).

Plus récemment, à partir de 2014/2015 environ, de nouveaux partenariats sont explorés avec les propriétaires (publics et privés), producteurs et transformateurs de bois pour qu'ils deviennent fournisseurs de ressources et contribuent à l'amont de la filière.

Les principaux acteurs concernés par la filière bois-énergie du PNR Scarpe-Escaut sont les suivants indiqué dans le tableau 46 cidessous :

Tableau 46 : Acteurs concernés par la filière bois-énergie

	Parmi les publics-cibles
Concernés par l'offre (production de plaquettes)	Agriculteurs propriétaires de saules (pouvant être intéressés par l'entretien et la valorisation économique de leurs haies et autres boisements)
	Agriculteurs ou CUMA potentiellement intéressés par la diversification de leurs activités (pouvant devenir prestataires de services : coupe, broyage, stockage-séchage...)
	Communes propriétaires de bois (intéressées par un entretien/valorisation économique du bois)
Concernés par la demande (consommation de plaquettes)	Agriculteurs possédants plusieurs bâtiments (pouvant souhaiter investir dans une chaudière à plaquettes), mais aussi propriétaires de gîtes ou d'autres grandes bâtisses
	Communes propriétaires de plusieurs bâtiments communaux adjacents (potentiellement intéressés par l'installation de chaudières à plaquettes)
	Parmi les partenaires
Concernés par l'offre	L'ONF (Office nationale des Forêts), la COFNOR (Coopérative forestière du Nord) et le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) sont des propriétaires (ou intermédiaires avec les propriétaires) de ressources en bois. Ils pourraient approvisionner la plateforme ; au moins au début, pour la lancer. Associations investies dans la plantation d'arbres (sont plutôt implantées en Douaisis)
Concerné par la demande	le Parc naturel des Plaines de l'Escaut (en Belgique) est propriétaire d'une chaudière à plaquettes
Concernés par la structuration de la filière	Syndicat mixte du SCoT du grand Douaisis La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) propriétaire de bois et porteur d'un projet de plateforme de stockage/séchage des plaquettes Partenaires secondaires : autres intercommunalités porteur un plan climat : CAVM, CAPH
Financeurs	Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Sources : série d'entretiens réalisés auprès des coordinateurs, partenaires et public-cibles.

Réalisation : LM, 2016.

Le rassemblement de ces divers acteurs n'a pas été évident. Pendant plusieurs années (de 2010 à 2015 environ) le PNR restait focalisé sur l'idée d'une filière « agricole », concentrée sur les agriculteurs (propriétaires de bois, prestataires de services et même consommateurs) et sur les saules têtards. Cette situation a été longtemps **source de tensions en interne** au Parc entre les défenseurs du développement agricole et les techniciens porteurs de ce projet, spécialistes du bois ouverts à d'autres ressources (haies bocagères, houppiers de peupliers...) et donc à d'autres partenaires (forestiers, privés, communes...).

Ce sujet était également à l'origine de **blocages avec des partenaires potentiels**. La plaquette issue uniquement de têtards a un coût de revient cher et donc n'est pas compétitive face à des plaquettes forestières notamment (faites à partir des rebus d'exploitation). Cette situation a longtemps décrédibilisé le projet et le Parc aux yeux des potentiels partenaires forestiers :

« quand tu rencontres les forestiers tu as plutôt un gros rire gras qui te fais dire que le têtard ça les fait poiler [rire]. "Le parc, vous êtes gentils, vous aller sauver des chouettes et tout, c'est sympa mais économiquement ça ne tient pas du tout la route !" » (entretien avec le technicien du PNR SE en charge de ce projet, le 28/01/2014).

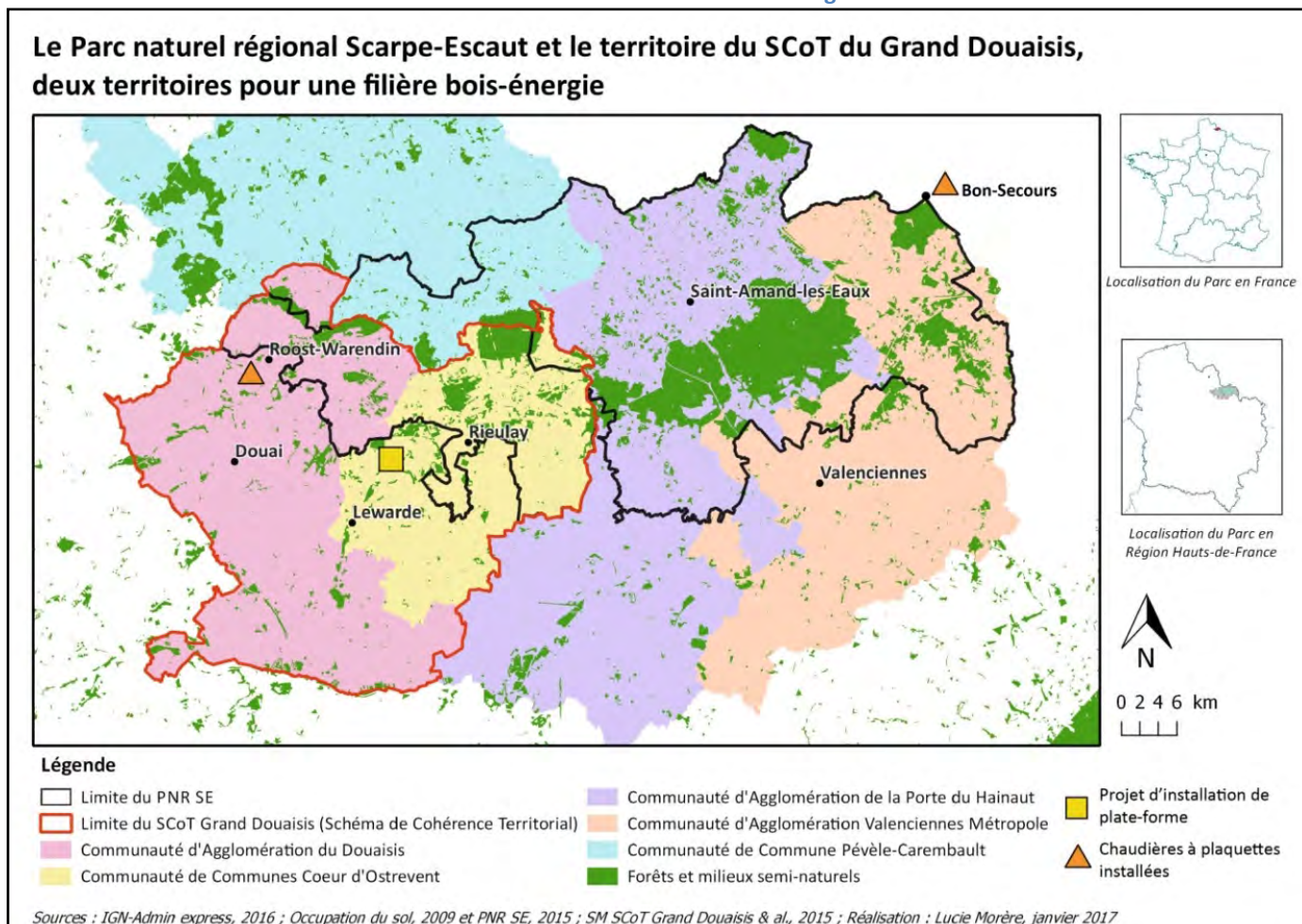
Les partenaires institutionnels ont également été réticents à la configuration initiale de la filière :

« On était sur des philosophies un peu différentes. Nous on était sur comment rechercher un gisement local qui soit économiquement viable puisque les communes sont quand même soumises aux marchés publics [...] le Parc était beaucoup plus sur la philosophie de valoriser ou de pérenniser ses saules têtards sur le territoire qui est quand même un peu l'emblème du parc. Ils étaient aussi sur comment trouver une nouvelle entrée financière pour les agriculteurs. [...] Mais honnêtement, on s'est beaucoup battu à cause des saules têtards, ça s'est sûr, quand on a vu le prix de sortie, je ne me rappelle plus le prix de la plaquette, mais c'était ahurissant, ce n'était juste pas possible économiquement, ce n'était même pas la peine d'y penser ! » (Technicien du SM du SCoT du Grand Douaisis, entretien du 3/09/2015).

> *Le Syndicat mixte du Grand Douaisis prend les devants : complexification du jeu d'acteurs*

Face à ces tensions, le Syndicat mixte du Douaisis a continué sa réflexion de son côté, à l'échelle de son territoire. **La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) qui lançait son étude de plateforme s'est retrouvée « coincée » entre ces deux partenaires** souhaitant chacun la positionner au milieu de son territoire (celui du Parc et du Grand Douaisis) (voir carte 9). Les élus de la CCCO peu satisfaits du Parc qui (par le biais d'un nouveau chargé de mission) demandait de patienter et revoir la stratégie, ont fini par donner la préférence à l'échelle du Grand Douaisis. Dans cet imbroglio technique (manque de données cruciales en début de projets et de choix clair sur les gisements à mobiliser) et institutionnel (manque d'un dispositif pour un pilotage collaboratif et de répartition des rôles), l'étude de la plateforme a pris du retard et la CCCO a perdu ses financements octroyés par l'ADEME et la Région NPDC (entretien avec le technicien de la CCCO, le 21/09/2015).

Carte 9 : Les territoires de la filière bois-énergie



Le Parc (et conséquemment, le projet de filière) a connu un **revirement stratégique courant 2015**. Face aux pressions internes et externes et constatant les difficultés d'une filière uniquement « agricole », le parc s'est progressivement ouvert à l'idée d'élargir le projet initial à d'autres ressources et acteurs. Cela s'est accompagné par une « redistribution des cartes », c'est-à-dire, du rôle des différents acteurs et partenaires. Cela n'est pas sans nous évoquer les propos d'A. Torre sur l'alternance de phases de conflits et d'alliances dans les processus multi-acteurs (Torre, 2010) ; ou encore les processus de confrontation des représentations face à des visions variées du territoire, des ressources, des enjeux... qu'on retrouve dans un processus de gouvernance territoriale (Gilly et Wallet, 2001²⁴⁷, cités par Ehlinger, Perret et Chabaud, 2007, p. 165).

Très légitime sur le saule têtard, le PNR SE l'est moins sur la gestion et valorisation des gisements forestiers ou encore la thématique plan-climat énergie renouvelable (compétence transférées aux intercos). Dans ce nouveau contexte, **le rôle de coordinateur principal du PNR s'est estompé au profit d'un rééquilibrage avec ses deux principaux partenaires dont le rôle devenait plus important et affirmé : la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent et le SM du Grand Douaisis, surtout**. D'autant plus qu'à partir de mi-2014, ce dernier a pris la main en élaborant sa stratégie de développement de la filière bois-énergie dans le Grand Douaisis, mais aussi en pilotant un projet collaboratif intitulé « DEFIBOISÉ ». Il s'agit d'un projet (copilotés par ces 3 acteurs, mais initié et conduit par le SM grand Douaisis) élaboré en réponse à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « DYNAMIC Bois » 2015 proposé par l'ADEME. Bien que le consortium formé par ces trois acteurs n'ait pas remporté l'AMI, l'effort a été structurant :

« on a pas été retenu mais ça nous a quand même permis de travailler dans le détail sur ce qu'il nous fallait pour vraiment créer une filière bois. On a identifié tous les segments. Tous les segments en aval on connaît les problématiques... » (Ibid., technicien du SM du Scot du Grand Douaisis).

Dans cet avant-projet soumis à l'été 2015, toute une gouvernance avait été pensée pour structurer et mettre en œuvre cette filière. Un « consortium » aurait été formé par le le SM du SCoT du Grand Douaisis, la CCCO et le PNR Scarpe Escaut pour prendre les décisions sur l'avancement du projet. C'est ce premier qui aurait assuré la coordination du consortium. Le document comporte également une allusion à un **comité de pilotage** (mais sans rien dire sur sa composition, rôle, fonctionnement (p.6 et 7)). Enfin, **3 « groupes techniques partenariaux »** devaient être mis en place, chacun en charge de l'une des phases de la filière : plantation des arbres, gestion et exploitation de la ressource et enfin valorisation en bois-énergie (SM SCoT Grand Douaisis, PNR SE et CCCO, 2015). Sans les financements escomptés, ce projet n'a pas été mis en œuvre comme prévu. A l'automne 2015, il a fallu essayer ce semi-échec et re-convaincre les élus :

« Pour vous dire aujourd'hui où j'en suis c'est que je rame pour que mon élu, mon président continue à me faire confiance sur le développement d'une filière bois-énergie sur le territoire. Car il est hyper échaudé par rapport à ce qui s'est passé avec le Parc » (Ibid., technicien du SM du Scot du Grand Douaisis, le 03/09/2015).

Depuis, le Parc travaille en interne à l'identification des gisements de son territoire (bois communaux et autres) afin de réaliser une étude d'approvisionnement et de pouvoir rassurer les communes - potentielles porteurs de projet de chaudière - quant à la disponibilité de la ressource. En effet, 3 des

²⁴⁷ Gilly J.P. et Wallet F., 2001, "Forms of Proximity, Local Governance and the Dynamics of Local Economic Spaces : the Case of Industrial Conservation Processes", *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 25.3, pp.553-570

5 élus communaux rencontrés nous ont fait état de l'intérêt pour cette filière, mais aussi de leur inquiétude sur le gisement du territoire :

« Après moi j'ai un peu peur. C'est bien la filière bois-énergie, mais ne coupons pas le reste de nos arbres non plus... Moi j'ai un peu peur de ça. Alors bon, c'est bien, mais il ne faut pas... ça fait un peu peur... [...] On en a parlé [de la filière] dernièrement au Syndicat des communes intéressées, qu'on est en train de mettre en place tout ça, notamment avec les saules têtards. Je suis d'accord à ce niveau-là, mais combien de saules têtard il va falloir planter ? C'est vrai que c'est une bonne énergie, mais il faut beaucoup réfléchir et y travailler avant, car pas question de couper des arbres pour brûler... moi j'en ai déjà discuté, je suis d'accord, mais plantons des arbres, pour ça. » (délégué parc de la commune de Wallers, entretien du 27/07/2015).

Côté structuration et pilotage de la filière, ce n'est qu'en décembre 2015 que le Parc organise une réunion associant une diversité de partenaires. Le procès-verbal du comité syndical du parc fait état d'un « comité technique qui rassemblait les porteurs du Plan Climat-Energie du territoire et les intercommunalités engagées sur cette thématique (CAVM, CAPH, SCoT du Grand Douaisis, CCCO), la région et l'ADEME » pour reprendre les discussions (PNR SE, 2016c, p. 19). Et il faut attendre juin 2016 pour que le président du parc propose en comité syndical du SM du PNR SE de « **mettre en place un comité de pilotage de la démarche qui associe l'ensemble des partenaires évoqués** » (Ibid.).

> Mobiliser les publics-cibles

Suite aux différentes annonces du Parc (réunions avec les agriculteurs-relais, syndicat des communes intéressées, communication dans la lettre agri, sur le site internet.) un agriculteur s'est manifesté pour investir dans un engin de coupe et un propriétaire de gîte touristique a acquis un broyeur. Ils ont tous les deux bénéficié de l'aide du Parc pour monter un dossier de financement et obtenir des aides (40% prix d'achat) auprès de la Région NPDC. La chaudière de Bon Secour est le client le plus stable (carte 9). Des agriculteurs propriétaires de saûles ont contacté le parc ou se sont fait démarcher pour organiser des chantiers d'entretien de leurs arbres. La commune de Roost-Warendin ne se fournit pas encore auprès de cette filière qui n'est pour ainsi dire pas existante. Des élus communaux sont intéressés à l'idée d'installer une chaudière à plaquette qui alimenterait plusieurs bâtiments communaux (Rieulay, Vred et Râches). Celle de Vred a lancé une étude (entretien avec technicien du SMGD, le 03/09/2015) tandis que Rieulay attend la fin de mandat pour se saisir plus spécifiquement du dossier (entretien avec le délégué-parc le 16/09/2015).

La filière intéresse. L'offre et la demande émergent progressivement. La première étape expérimentale / de structuration nécessite à présent d'être dépassée en travaillant la structuration.

> Un besoin manifeste de structuration

Que retenir de l'analyse de la (non) gouvernance mise en place autour de cette initiative ?

Comme le montre la figure 19, la situation est très complexe. Au final on est face à deux intentions de créer une filière bois-énergie qui peinent à fusionner car les acteurs-auteurs ne sont pas les mêmes, les objectifs et intentions sont distincts, les territoires se superposent, les personnes en charge du dossier changent (surtout du côté du Parc).

Il n'y a **pas une structure clairement identifiée qui porte le projet**, mais plusieurs acteurs principaux se partageant (ou reprennent) le leadership tour à tour. Les rôles n'ont pas été clairement partagés. Le projet avance au grès des initiatives et incitations des uns et des autres, sans directives claires et co-définies. Des partenaires clés (le CRPF, l'ONF...) n'ont été associés qu'au fur-et-à-mesure de l'évolution de la filière et de l'apparition de points de blocage (et non dès le départ). Ils ont apporté

leur expertise pertinente que très tardivement, ce qui a retardé les processus : « *Ce qui est dommage c'est qu'on avait un comité de pilotage, et pendant ce comité de pilotage cette information là²⁴⁸ on l'a pas eu tout de suite quoi...* » (Technicien de la CCCO, entretien du 21/09/2015). Cela met en lumière la difficulté (et toute l'importance) de réunir autour de la table, et dès le début, l'ensemble des personnes concernées par un projet, une ressource donnée.

Longtemps **l'initiative n'a été portée que par le PNR**, sans dispositifs particuliers pour associer à la réflexion la diversité d'acteurs potentiellement concernés. Cela s'explique en partie par le fait que celle-ci s'appuyait d'abord sur la sphère agricole, public avec lequel le Parc souhaitait travailler en particulier (entretien avec la responsable du pôle développement du PNR, le 02/10/2015). Le parc démarchait de potentiels partenaires et bénéficiaires au coup par coup : au début les CUMA, puis les communes et agriculteurs individuellement, les intercommunalités et finalement les propriétaires et gestionnaires de ressources forestières. Les **prises de décisions étaient réalisées en interne au parc** (comité syndical, équipe de direction, avec consultation de la Commission agricole probablement²⁴⁹).

Avec l'engagement fort du SM Grand Douaisis (SMGD) sur la thématique bois-énergie, le jeu d'acteurs s'est complexifié mais la gouvernance de la filière reste floue. Avec sa stratégie de développement, le SMGD **revendique l'ancrage de la filière à l'échelle de son seul territoire**, mais *via* l'AMI, la place est de nouveau faite au territoire du Parc... On perçoit clairement la problématique de la répartition des compétences et donc de la légitimité des structures à être ou non le pilote principal. Elle est source là aussi d'ambiguïté, voire de tensions. Le PNR n'a pas la compétence pour définir et mettre en œuvre un plan climat contrairement aux interco. Peut-il donc être porteur d'une filière qui n'est plus centrée que sur le saule têtard / l'agriculture, thématique qui le rendait légitime ? Ces arbitrages relèvent de négociations à mettre en place entre ces structures et font fréquemment l'objet de conventions Parc / Interco. Encore faudrait-il que les présidents de ces structures respectives souhaitent et arrivent à rétablir une discussion sereine et basée sur la coopération et la mutualisation, plus que sur la compétition et la rivalité, comme cela a déjà pu être amorcé dans le passé.

L'organisation (bien en amont de la démarche) de dispositifs pour rassembler tous les acteurs potentiellement concernés par la filière (dans sa configuration la plus ouverte), n'aurait-il par permis d'éviter quelques méandres par lesquels ce projet est passé ? Une instance de large discussion (type forum) ne permettrait-il pas d'identifier les attentes et apports potentiels de chacun, de mettre le doigt sur limites techniques et politiques du projet de filière, mutualiser les moyens, devenir plus lisibles et plus crédibles vis-à-vis de financeurs (pour remporter des appels à projets).

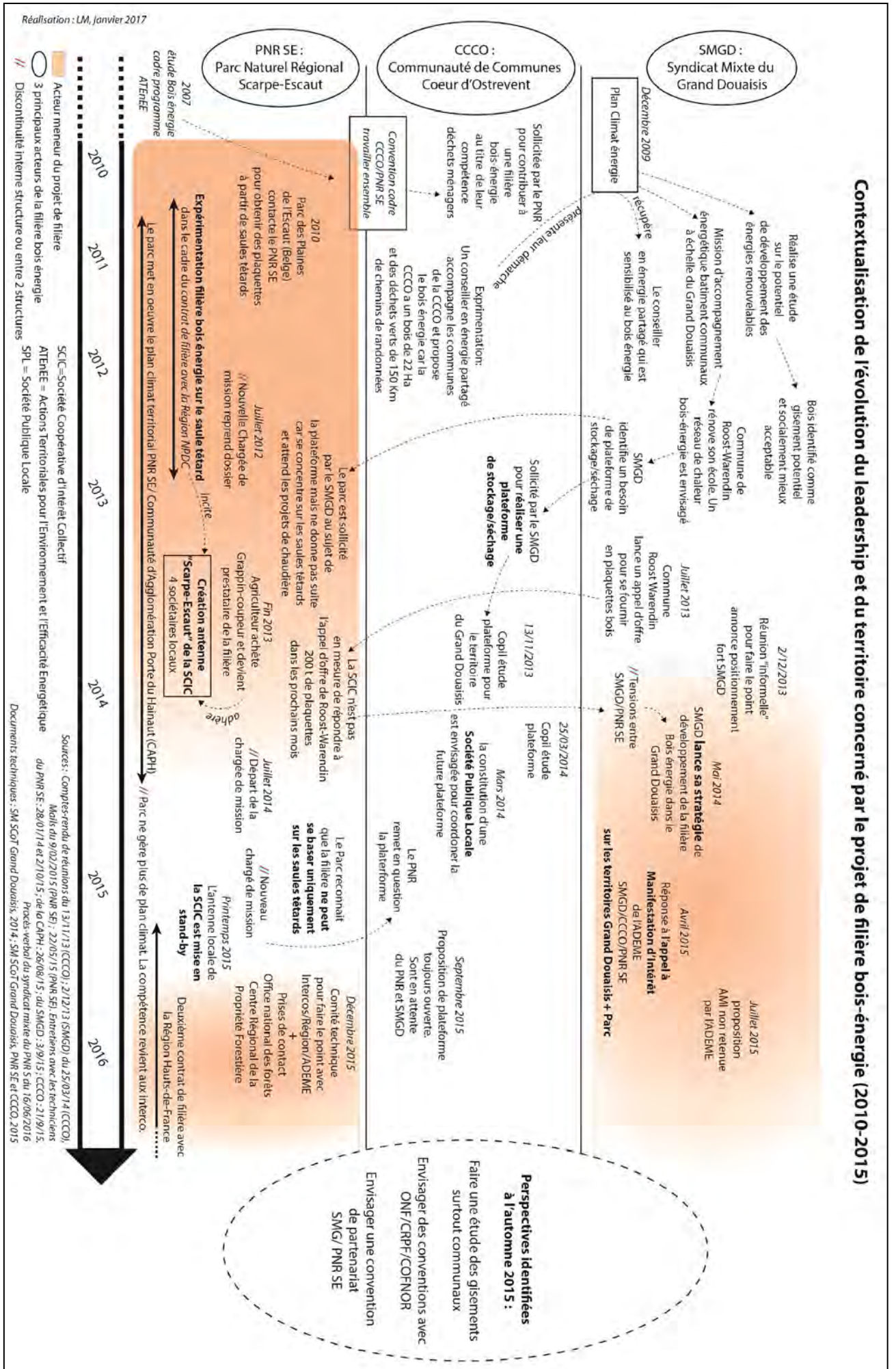
Les propos de l'agent de la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent nous semblent bien résumer la situation :

« ce que je retiens de cette filière c'est qu'il faut trouver vraiment la bonne échelle, le bon chef de projet et dépasser les limites administratives ». Il faut dépasser le phénomène concurrence entre les territoires et ce besoin d'exister et de se montrer qu'ont les territoires de projets ou d'expérimentations comme le Parc, par exemple, qui lutte pour maintenir leurs postes (Technicien de la CCCO, entretien du 21/09/2015).

²⁴⁸ Le fait de devoir établir une étude d'approvisionnement fine à l'échelle de tout le territoire du projet.

²⁴⁹ Le sujet n'a pas été abordé lors de l'unique Commission agricole à laquelle nous avons participé le 15/10/2015. Mais vu l'objectif et le fonctionnement des commissions agricoles (co-présidé par un agriculteur-élu porteur de ce projet de filière), nous ne serions pas surpris que ce programme y soit discuté.

Figure 19 : Jeux de territoires et d'acteurs de la filière bois-énergie entre 2010 et 2015



5.2.3. Les éductours

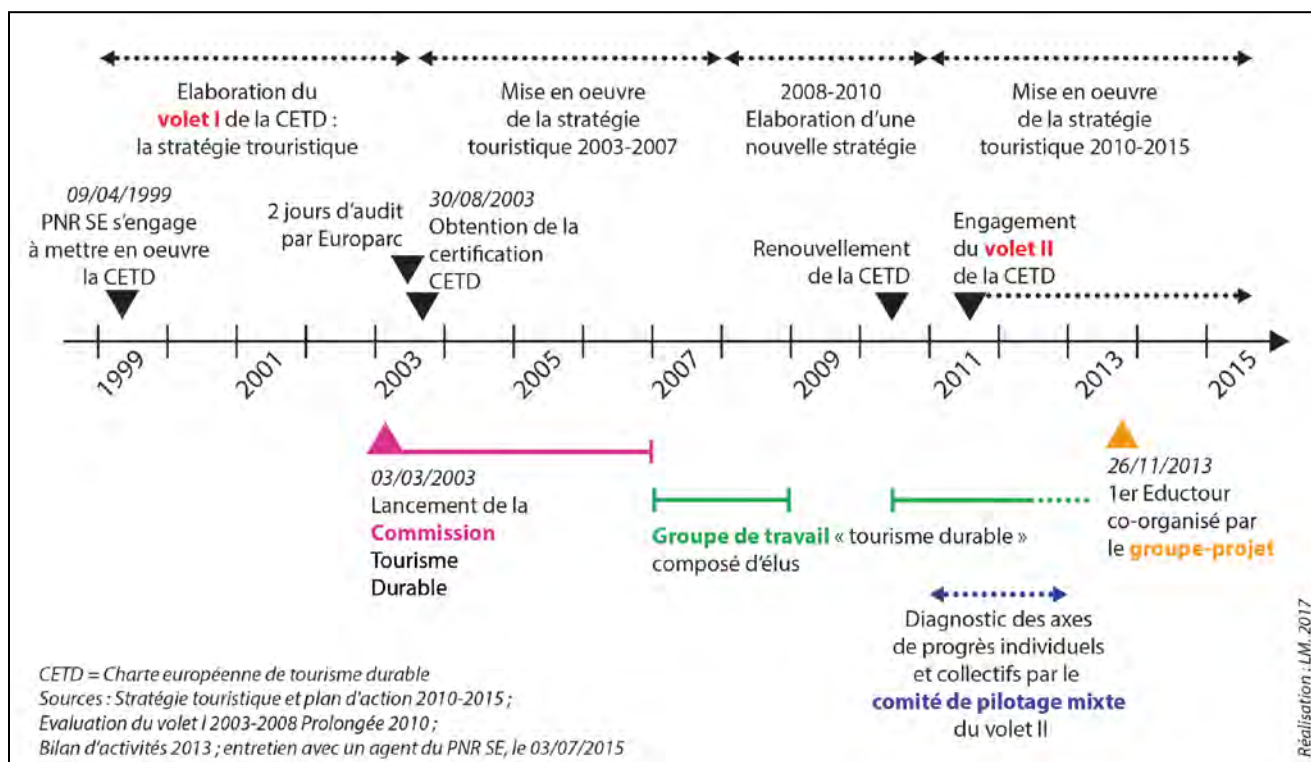
Les éductours du Parc sont des journées de rencontre (initialement dédiées exclusivement aux prestataires de tourisme : hôteliers, propriétaires de chambres d'hôte, de gîte, restaurateurs, gérants de structures touristiques installés sur le territoire du Parc...). Elles permettent de faire (re)découvrir les points d'attraction du territoire et faire de ces prestataires de meilleurs « ambassadeurs du territoire ». D'autre part, cela leur permet de se rencontrer, d'échanger et se connaître, ce qui est favorable à d'éventuelles collaborations. Ils peuvent se renvoyer les touristes-clients de façon à les garder sur le territoire.

Les éductours existent au moins depuis les années 1990, mais ont été reconduits et ont pris une autre dimension depuis que le PNR a obtenu la certification « Charte Européenne du tourisme durable » (CETD). Avant de nous concentrer sur les éductours qui nous intéressent, il est nécessaire de contextualiser leur origine et de présenter la déclinaison de cette Charte européenne en Scarpe-Escout.

> La Charte européenne de tourisme durable : première version du volet I

Le premier volet de cette charte est la stratégie quinquennale (2003-2007) de tourisme durable du PNE SE. Elle a été définie entre 1999 et 2003. Pour l'approuver et octroyer la certification CETD, un expert d'Europarc, l'organisme européen en charge de cette charte et des labélisations, a réalisé en 2003 un audit de cette stratégie (sa méthode d'élaboration et son contenu). La chronologie des principales étapes de l'engagement du Parc dans cette Charte européenne est disponible dans la figure 20 ci-dessous.

Figure 20 : Grandes étapes et dispositifs participatifs de l'élaboration et mise en œuvre de la "Charte européenne de tourisme durable" du Parc naturel régional Scarpe-Escout



Concernant la mise en œuvre de ces stratégies de tourisme dans les espaces protégés, Europarc requiert qu' :

*« Un **forum permanent** impliquant les acteurs importants du développement et de la gestion du tourisme sur le territoire, doit être mis en place. Ainsi, en associant les différents acteurs du territoire - habitants, élus, associations, professionnels - la Charte permet la co-construction d'un projet de territoire pour mettre en place un tourisme de qualité répondant aux besoins de l'espace et aux attentes des visiteurs. »* (d'après <http://www.europarc-fr.org/index.php/fr/charte-europeenne-du-tourisme-durable/3-volets>, consulté le 16/01/2017).

Ce dispositif n'a pas été mis en œuvre dans le cadre de la *construction* de la **première stratégie** touristique du Parc, mais a été quelque peu initié dans le cadre de sa *mise en œuvre*. Le Bilan d'activités du Parc 1998-2008 consacre une page à cette charte européenne mais ne fait pas allusion à un tel dispositif. On peut y lire que « *La stratégie développée par le syndicat mixte s'est déclinée en 7 orientations...* ». Mais s'agit-il du syndicat mixte uniquement, sans aucun partenaire externe ? On y lit aussi que « *De multiples opérations-souvent transversales à d'autres missions du Parc- ont pu être menées* » (PNR SE, 2008c, p. 34). Cela nous laisse penser qu'il y a eu, certes, une collaboration, mais plutôt entre les différents services du Syndicat mixte du Parc plus qu'avec ses partenaires externes ; et encore moins les prestataires de tourisme ou autres organisations socio-professionnelles pouvant être concernées par les activités en lien avec le tourisme.

En 2010, le Parc a réalisé son propre bilan de sa stratégie 2003-2007 en vue d'amorcer son renouvellement. On y apprend que cette fois-ci le « forum » prenait la forme d'une « **Commission Tourisme Durable** ». Elle a été instaurée « *le 3 mars 2003, à l'occasion de la candidature du Parc Scarpe-Escaut à la CETD en vue d'impliquer tous ceux qui participent au développement du tourisme. Les objectifs premiers sont de prendre connaissance du dossier de candidature à la CETD et accompagner la démarche de Tourisme Durable pendant 5 ans.* » (PNR SE, 2010d, p. 11). Elle était **composée d'élus** du parc, de **partenaires institutionnels et techniques** et se réunissait 2 fois par an jusqu'en 2006 (PNR SE, 2010e). Pourtant, si seuls les partenaires institutionnels et techniques et les élus sont membres de cette commission, il n'y a donc pas « *tous les acteurs qui participent au développement du tourisme* ». Il s'agit là d'une contradiction entre leur attente (ou annonce) et mise en œuvre. Car de nombreuses organisations locales (entreprises ou associations) contribuent aussi, par les services qu'elles proposent, à structurer l'offre touristique de leur territoire. On est bien ici dans le délicat exercice d'identification / délimitation des acteurs locaux potentiellement concernés par un projet donné, par une thématique donnée (Claeys-Mekdade, 2001).

En vue du renouvellement de la certification CETD du Parc, les faiblesses et conseils formulés par Europarc lors de leur audit de 2003 devaient être pris en compte / justifiés dans leur nouvelle stratégie. Le tableau 47 qui suit présente les points faibles dans le champ de la gouvernance et la façon dont la nouvelle stratégie y pallie / répond.

Tableau 47 : L'audit d'Europarc révèle les faiblesses de la gouvernance relative à l'élaboration de la première stratégie de tourisme durable

Faiblesses/ conseils de la stratégie 2003-2007 révélés par l'audit d'Europarc	Manière dont le Parc explique l'avoir pris en compte pour l'élaboration de la stratégie 2010-2015
« Stratégie et plan d'action pas suffisamment élaborés avec la base constituée des partenaires de terrain »	« La nouvelle charte du Parc 2010-2022 et donc la stratégie touristique 2010-2015 sont des projets concertés partagés par tous les acteurs. »
« Partenaires peu nombreux au sein de la Commission « Tourisme durable ». Intégrer au minimum un représentant de chacun des comités techniques et réunir la commission plus souvent afin de lui donner un rôle plus central où se pense la politique du tourisme durable. »	« Nombreux institutionnels et acteurs présents aux réunions : ONF, CG 59, CCI de Douai, CDT Nord, Valenciennes métropole, Office du tourisme de Valenciennes, de Marchiennes, de Condé sur l'Escaut, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, UDOTSI, CRT, Mission Bassin Minier, Délégation Régionale du Tourisme, Communauté d'Agglomération Porte du Hainaut, CCI Valenciennes, Gîtes de France, etc. - Groupes de travail thématiques réunis pendant la révision de la Charte »

Source : PNR SE, 2010a, p. 24 et 26

Les éléments soulignés confirment notre première impression : cette première stratégie touristique (2003-2007) a surtout été pilotée et même élaborée par le PNR SE, en interne. Des partenaires ont par moment été associés à son ajustement et mise en œuvre par le biais de la commission tourisme durable (2003-2006), mais il s'agissait surtout de partenaires institutionnels et moins de « d'acteurs de terrain » (que Europarc appelle « partenaires de terrain » : hébergeurs, restaurateurs...)

> La Charte européenne de tourisme durable : deuxième version du volet I

Suite à cette première expérience, qu'en a-t-il été du renouvellement de cette stratégie, de sa deuxième version ? Y a-t-il eu une réelle gouvernance territoriale d'établi : une mobilisation et coordination d'un ensemble diversifié d'acteurs concernés en vue d'une construction collective d'une vision du territoire et du tourisme et de l'articulation de leurs actions respectives ?

Son élaboration a duré de 2008 à 2010 (voir figure 20). Or la « Commission Tourisme durable » qui faisait office du « Forum » souhaité par Europarc a cessé de se réunir en 2006 (PNR SE, 2010e, p. 19). Quelle autre organisation, dispositifs ont pris le relais ? On lit dans le bilan du parc publié en 2010, qu'un **groupe de travail** tourisme durable a été créé en 2007. Il visait à « une mise en réseau des acteurs touristiques, la création de produits touristiques alternatifs et l'accompagnement individuel des acteurs. Les membres de ce groupe sont des acteurs faisant partie des différents réseaux du Parc, des associations nature, des centres équestres, des hébergements ou des restaurateurs. » (PNR SE, 2010a, p. 11 ; mis en gras par l'auteur). Un groupe composé de tels acteurs « de terrain » permettrait a priori de compléter les dispositifs (« réunions ») surtout destinés aux institutions (comme on le voit dans la liste du tableau 47 ci-dessus).

Toutefois, dans la « Stratégie touristique et plan d'action 2010-2015 », publiée en 2010 également, on peut lire que « des groupes de travail "Tourisme durable" **constitués d'élus** ont été organisés de 2007 à 2008, puis relancés en 2010 autour de la Charte Européenne du Tourisme Durable, des Sports

de nature, des éco-manifestations et de l'accessibilité » (PNR SE, 2010b, p. 19 ; mis en gras par LM). Le questionnaire d'évaluation de la stratégie 2010-2015 confirme que ce groupe de travail est composé uniquement d'élus, qui se sont réunis 4 fois en 2010. Ces groupes de travail sont symbolisés dans la figure 20.

La situation n'est pas très claire et prête à confusion sur ces différents dispositifs et les types d'acteurs pour y participer. Le témoignage d'un agent du parc va dans le sens du deuxième texte (la stratégie 2010-2015 plutôt que le bilan de la première stratégie) :

*« ils [Europarc] te demandent de faire beaucoup de concertation justement. Ils demandent à ce qu'il y ait un « forum ». Alors « forum » ça peut prendre des formes que tu veux. Nous **on a décidé que le forum c'était les réunions, entre élus**, lors de la révision de la charte. Du coup, l'expert il m'a demandé les photocopies des CR de tous ces groupes, toutes ces réunions qui se sont tenues pour renouveler la charte ! »* (Entretien avec l'agent du PNR SE en charge de la CETD, entretien du 3/07/2015).

En comparaison avec la première stratégie 2003-2007, le Parc a revu sa politique touristique, tant sur le fond que sur la forme. Les intercommunalités ayant acquis la compétence tourisme en 2004, il s'agissait alors de ne plus être le principal moteur, mais de « s'articuler pour avoir un maximum de complémentarité avec les intercommunalités » : Le PNR qualifie l'offre du territoire vers plus de durable et les intercommunalités la valorisent et ils la vendent (technicien du PNR SE en charge du tourisme, entretien du 3/07/2015). Quant à la forme, **cette nouvelle stratégie 2010-2015 est entièrement en lien avec la Charte du Parc 2010-2022** qui était en renouvellement au même moment (PNR SE, 2010d, p. 29). Ainsi, l'organisation de la gouvernance pour l'élaboration de la charte est la même que pour l'élaboration de la stratégie touristique 2010-2015 :

« La révision de la Charte du Parc a traité les questions touristiques dans les Commissions « Vie du territoire et éco-citoyenneté » et « Valorisation économique et sociale du territoire ». Ces dernières ont été réunies régulièrement lors des 4 années de révision de la Charte (2005-2009). Enfin, des groupes de travail « Tourisme durable » constitués d'élus ont été organisés de 2007 à 2008, puis relancés en 2010 autour de la Charte Européenne du Tourisme Durable, des Sports de nature, des éco-manifestations et de l'accessibilité » (PNR SE, 2010e, p. 19)

D'après les éléments du chapitre 4, la commission « vie du territoire et éco-citoyenneté » comprenait bien un groupe de travail « tourisme durable » dédié à cette thématique. Mais d'après les données recueillies, nous avons identifié **une seule réunion de ce groupe le 09/03/2006...** Si les autres groupes abordaient également le tourisme cela devait être de façon indirecte (par exemple, protéger le paysage permet de protéger les points d'attraction des touristes).

Cette situation révèle clairement que la gouvernance instaurée pour la définition et la mise en œuvre de cette stratégie touristique est très confuse. Certains dispositifs semblent avoir les mêmes objectifs, ils ne sont pas instaurés en même temps, ne fonctionnent que durant quelques années, sont délaissés, puis parfois réactivés... (voir figure 20).

> La Charte européenne de tourisme durable : volet II

Jusqu'ici nous avons discuté de la stratégie touristique du PNR SE, qui correspond au volet I de la charte européenne de tourisme durable (CETD). C'est à partir de 2011 que le PNR s'engage dans le deuxième volet. Il consiste pour le gestionnaire de l'espace protégé à proposer un accompagnement individuel et collectif de prestataires touristiques volontaires dans une démarche de progrès pour favoriser un tourisme plus durable. Pour ce faire, le PNR SE a appliqué la méthodologie de son voisin le PNR de l'Avesnois, qui avait été validé par Europarc.

Suite à un appel à intéressés (mail envoyé par le Parc aux partenaires institutionnels et prestataires touristique du territoire) **une première grande réunion a lieu**. Les agents du Parc y ont présenté la démarche du volet II de la CETD et leur intention de constituer **un comité de pilotage mixte** qui accompagnerait toute la démarche. Ce comité s'est composé des participants à cette première réunion, volontaires pour s'engager dans une telle démarche de progrès vers un tourisme plus durable :

« C'est le parc qui nous a envoyé une invitation, ils recherchaient à la fois des institutionnels et des prestataires [...] qui avaient une sensibilité au tourisme durable et qui étaient prêts à s'engager sur le long terme parce qu'on a quand même eu des réunions très régulièrement et des grosses réunions, des grosses journées de réunion. » (Propriétaire de chambres d'hôtes à Rumegies, entretien du 16/07/2015).

Pour former ce comité de pilotage, **le PNR SE a sélectionné 15 prestataires touristiques** différents pour s'impliquer dans une démarche de labellisation CETD et bénéficier notamment d'un « éco-diagnostic » réalisé par un bureau d'étude prestataire. Pour sélectionner ces 15 personnes parmi celles qui ont répondu à l'invitation initiale du Parc (soit environ 26 personnes) :

« on a essayé de prendre des hébergeurs, des restaurants, des fermes pédagogiques, des offices de tourisme, des équipements, il y a même eu l'office de tourisme de Marchiennes en tant qu'éco-événement avec les « cucurbitades », enfin des choses différentes, sur le territoire bien réparties, pour qu'il y ait vraiment tous les secteurs qui soient représentés. Du coup ces 15 là, c'était une démarche volontaire, c'est eux qui ont souhaité, qui ont volontairement souhaité bénéficier du diagnostic » (ibid., agent du PNR SE, entretien du 3/07/2015).

L'éco-diagnostic des services proposés par les 15 prestataires touristiques (non payants pour ces bénéficiaires) a été fait « *sur base de critères établis de manière participative par les prestataires touristiques eux-mêmes ainsi que les institutionnels du tourisme.* » (Tourisme nord, 2012). Le bureau d'étude mandaté par le parc a bâti ce diagnostic sur la base de leur vision du tourisme durable exprimée pendant les séances du Comité de pilotage. Ces diagnostics ont été réalisés par le bureau d'étude de décembre 2011 et février 2012 et ont donné lieu à des **préconisations individuelles** pour améliorer leur prestation touristique (les bâtiments, les services...).

Un deuxième temps a été consacré à un travail sur des « axes de progrès collectifs ». De la même façon, le bureau d'étude animait des réunions du Comité de pilotage mixte pour faire ressortir les facettes du tourisme à améliorer en Scarpe-Escaut. Cinq thèmes ont été identifiés (1^{ère} colonne du tableau 48 ci-dessous), mais ils n'ont pas tous été investis comme le résume le tableau qui suit.

Tableau 48 : avancée des travaux sur les 5 axes de progrès collectifs identifiés dans la CETD

Axes de progrès collectifs identifiés	Explication de l'avancée réalisée en juillet 2015
Eductours	« en fait on a avancé que là-dessus, sur Eductours. Parce que c'est facile à organiser, ça ne demande pas beaucoup de budget »
Relation client	« on ne l'a pas lancé celui-là, je ne saurais même pas dire vraiment pourquoi »
E-tourisme et m-tourisme (<i>outils internet et mobile</i>)	« tous les offices de tourisme ont déjà une appli, les applis c'est déjà dépassés, dès que tu en crées une, le temps que ça sorte, c'est déjà dépassé »
Observer la clientèle	« il y a déjà beaucoup d'acteurs qui le font » (dont les Chambres de Commerces et de l'Industrie)
Accessibilité	« Sur l'accessibilité on a bien avancé ! ». Une collègue travail sur le tourisme sociale et sur l'anglais.

Source : entretien avec agent du PNR SE en charge de la CETD, le 3/07/2015

On constate que 3 axes de travail sur 5 n'ont pas été engagés (en gris dans le tableau 48), dont 2 en raison de leur non pertinence (déjà traité par d'autres ou peu utile). Cela ne peut que nous interpellé sur la façon dont ont été conduits les groupes de travail amenant à ces thématiques, sur les règles d'arbitrage qui y régnaient ou encore aux personnes qui y étaient présentes. On comprend très bien que les prestataires touristiques ne sachent pas que la Chambre de commerce et de l'industrie mène des observations de clientèle, ou encore que les offices de tourisme ont déjà des applications pour mobiles et qu'elles rencontrent des problèmes d'obsolescence. Bref, qu'ils aient des idées ou fassent des suggestions peu adaptées, peu réalistes ou autres. Mais qu'en est-il des agents du Parc travaillant sur les politiques touristiques, du bureau d'étude, des institutions membres du comité de pilotage mixte ou encore des partenaires du parc membres de la commission tourisme durable ou du groupe de travail tourisme durable ? Cette situation **révèle elle aussi la difficulté de réunir les « bonnes personnes »** lors d'un groupe de réflexions/de travail, de façon à réunir un panel varié de profils d'acteurs, de connaissances et d'expériences.

Le comité de pilotage mixte créé pour identifier ces axes de projets collectifs comprenait une quarantaine de personnes : des privés, des institutionnels du tourisme, l'élu du parc référent tourisme. Les réunions étaient animées par le bureau d'étude mandaté par le Parc :

*« Il les a amené à parler de ce qui est important, ce que c'est le tourisme durable chez eux et ce que c'est le tourisme durable chez nous. Il leur a demandé en gros [...] selon vous, pour être exemplaire il faut être bon sur quoi ? [...] il avait des techniques d'animation de bureau d'étude : « en 2 min, ce que je ne veux pas perdre, ce que je veux gagner... » il faisait parler comme ça tout le monde. Il a **remouliné comme ça plein d'avis** qui étaient ressortis en groupe, il y avait eu plein d'ateliers tout ça. Il en a fait des critères, des **indicateurs**, qu'il a ensuite soumis dans ses questionnaires lors des 15 diagnostics. Après il a **déterminé ces axes collectifs**, et puis ça s'est arrêté là. Il a fait tout le travail de diagnostic. Ce qui était intéressant pour nous parce que du coup c'était un œil extérieur quand même. On n'a pas participé aux éco-diagnostics pour que les gens puissent se livrer aussi s'il y a des remarques négatives à faire au parc et qu'ils ne veulent pas le faire en face parce qu'ils ne sont pas bien à l'aise. Tout ça, ça a été dit au bureau d'étude »* (entretien avec l'agent du PNR SE en charge de la CETD, le 3/07/2015).

La formulation finale des 5 axes de progrès revient donc au bureau d'étude. Ces axes correspondent à des préconisations transversales qui font suite à l'analyse des résultats des 15 éco-diagnostics, mais aussi « *aux points forts et des points faibles individuels mutualisables* » répondant aux principes et objectifs partagés définis en comité de pilotage (Dupas, 2009, p. 3).

D'après les 4 prestataires touristiques qui ont participé à ces réunions et que nous avons interrogés, le comité de pilotage n'a pas eu vocation à retravailler ces 5 axes de progrès collectifs identifiés par le bureau d'étude. L'une de ces 4 personnes nous a clairement témoigné de pas approuver les thématiques autres que les éduccours et nous disait que les 3 autres partageait son opinion :

« Prestataire : moi ce que je me dis c'est : concrètement à quoi ça a abouti ? La charte européenne aujourd'hui, il y a le groupe éductour qui a été créé et qui est vivant. Il y a eu l'anglais qui a démarré [...] mais c'est les mêmes personnes qui ont créés les deux groupes. Les autres qui étaient sur d'autres animations, ils ont fait de la réunionite, ils ont fait du blabla, pour moi il n'y a pas eu concrétisation. Aucune concrétisation.

LM: Comment est-ce que vous l'expliquez ça ?

Prestataire : Est-ce que les sujets étaient bien portés ? Est-ce qu'il y avait des convictions là où ils étaient ? ou si ça devenait trop théorique ? Quelque fois il faut être dans la pratique et que ça corresponde bien. Quelque fois il y a des idées qui émanent de grands trucs politiques, faut être réaliste ! Moi a des moments il [le bureau d'étude] me faisait peur quand il disait "il faudrait que vous créiez une mini entreprise où vous investissez de l'argent pour faire vivre tel ou tel truc" moi je dis stop ! Il voulait aussi qu'on créer un site internet et que ça soit le même site pour tout le monde et qu'on donne de l'argent et qu'on paie... stop ! On a chacun sa façon de voir. Je ne veux pas le même site que tout le monde. Moi j'ai mon site je veux le faire vivre comme je veux... [...]

LM : Ça vous paraissait un peu en dehors de votre réalité ?

Prestataire : Tout à fait, oui !

LM : vous leur disiez ou pas ?

Prestataire : oui, moi je l'ai dit au Parc. à C. et M. [2 chargées de mission tourisme du PNR SE] je n'ai pas peur de dire ce que je pense ! (propriétaire de chambre d'hôte, entretien du 22/07/2015)

Conformément à la méthodologie prédéfinie, le PNR SE n'est pas intervenu dans la définition de ces axes de progrès collectifs. Mais devait prendre le relais pour composer et animer des sous-groupes travaillant sur chacune des 5 thématiques.

*« ils étaient 15, on a vu qu'il y avait 5 thèmes et on a fait...je me souviens encore de ce jour là où [...] je me suis dit j'ai 5 groupes, il me faut des personnes dedans et **je ne savais pas que ça serait surtout ça et ça qui ressortirait.** [...] j'ai pris des noms, j'ai dit "j'ai besoin de volontaires" et c'est comme ça qu'ils ont... », que j'ai eu ces 5 noms là pour le groupe éductour le jour de la restitution des 5 axes de progrès. (Agent du PNR SE en charge de la CETD, entretien du 3/07/2015).*

> La thématique phare du volet II de la Charte européenne : les éductours

Les éductours sont donc une des cinq thématiques identifiées (celle sur laquelle nous nous focalisons dans notre recherche). Pour l’animer, un « **groupe-projet** » a été constitué. Cinq des quinze prestataires ont préféré cette thématique au quatre autres et se sont engagés dans le groupe-projet qu’ils co-animent. La définition des thèmes et activités réalisés à chaque éductour ainsi que toute l’organisation a lieu en collaboration entre les membres de ce « groupe projet » et l’agent du Parc en charge de ce dossier (avec parfois un invité, élu local ou institutionnel par exemple, pertinent sur le territoire ou le thème abordé lors de l’éductour). Suite aux réflexions et suggestions menées lors de leurs réunions, l’agent du Parc réalisait un compte-rendu et le programme devait alors être validé par la direction du Parc. Les années passant et l’expérience et la confiance s’accumulant, en 2015, la direction est plus informée que sollicitée pour approbation (*ibid.*, entretien du 3/07/2015). Néanmoins :

« moi je leur dit que c'est validé par la Direction comme ça ils savent que ce n'est pas moi qui prendra la décision, ce n'est pas eux non plus, on travaille ensemble, on fait un compte-rendu et c'est le Parc qui tranche [La direction ou le responsable du pôle développement], puisque ça reste quand même une invitation du Parc. Le courrier est écrit au nom du Parc. J'écris bien que c'est co-construit, mais s'il faut trancher, s'il y a débat, c'est de notre côté que ça se passe. » (Agent du PNR SE en charge de la CETD, entretien du 3/07/2015).

Outre les 6 membres du groupe-projet (une propriétaire de gîte a demandé à rejoindre le groupe un an après sa constitution : ils passés de 5 à 6 prestataires), **tous les participants à ces sorties** (hébergeurs, restaurateurs, agent de centre de loisir, entreprise de location, agent d’office de tourisme etc. et encore élus locaux) sont conviés en fin de journée à remplir un questionnaire *via* lequel ils peuvent suggérer des lieux ou structures à visiter lors de prochains éductours.

En résumé, nous retenons que **la gouvernance relative aux stratégies touristiques (volet I de la charte) est très confuse** et que la plupart des dispositifs mis en œuvre **favorisent surtout la voix des élus du Parc puis des partenaires institutionnels** (en plus des techniciens du parc). Les « acteurs de terrains » hébergeurs, restaurateurs, structures de loisirs, associations locales contribuant au dynamisme local, etc. ont très peu été associés aux commissions ou groupes de travail (quand il y en avait). Cela révèle la position du Parc (à cette époque) sur leur définition des acteurs compétents / légitimes pour s’exprimer et décider, ou non. Quant à l’organisation de la démarche, on perçoit plus une improvisation empirique (surtout pour la première stratégie) qu’une logique bien construite. Concernant **le volet II de la Charte**, la situation est autre. Cela s’explique aisément puisque qu’elle se concentre précisément sur les prestataires touristiques. Dès le début un groupe restreint de prestataires (15), mais pérenne, a été associé au **comité de pilotage** qui comptait en plus des élus et institutionnels.

Concernant la thématique touristique du parc, on pourrait regretter l’existence d’un *forum permanent élargi*, c’est-à-dire ouvert à l’ensemble des acteurs (intra et extra territorial) intéressés par le thème du tourisme en Scarpe-Escaut. Il pourrait notamment définir la vision à long terme du développement touristique, proposer des axes de progrès collectifs en termes d’infrastructures et services publics par exemple, mais aussi stimuler les acteurs privés et favoriser les actions partenariales.

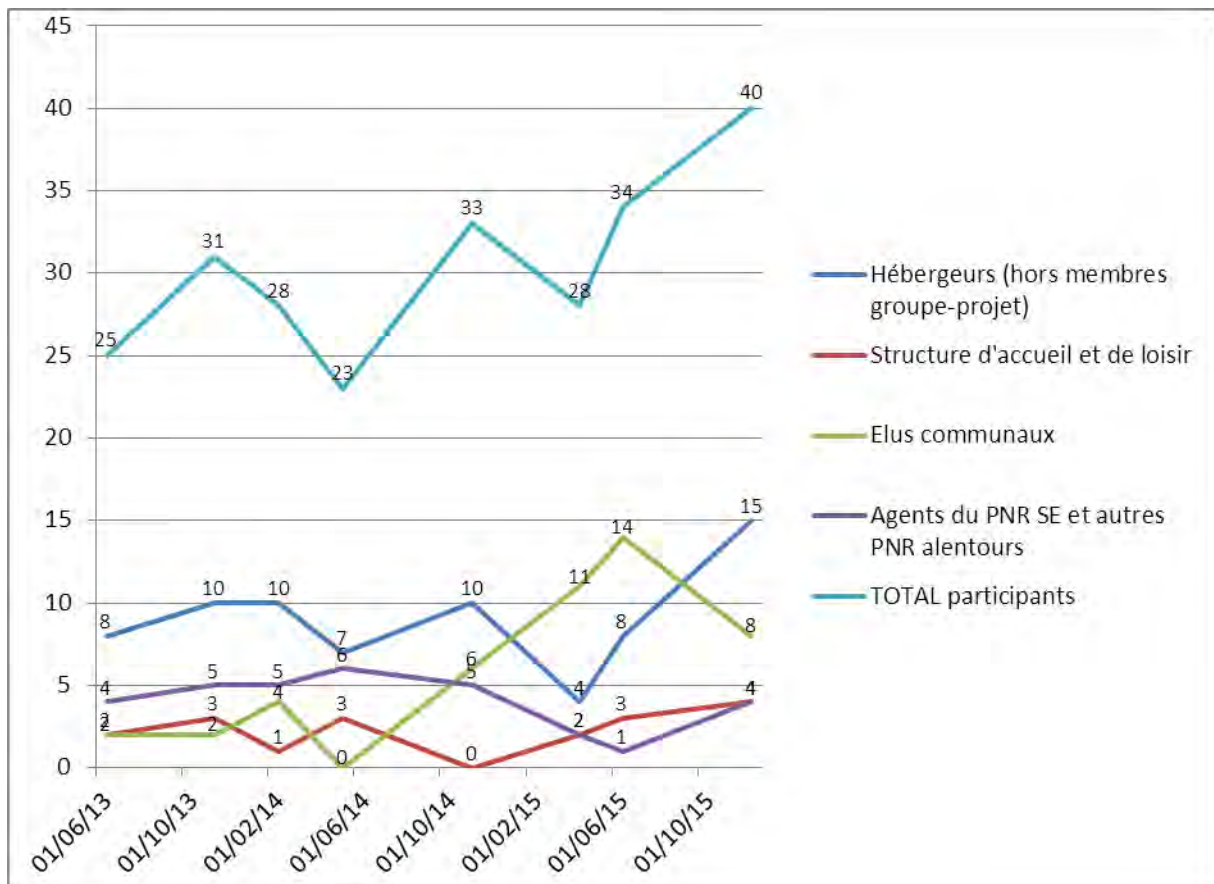
Concernant les éducteurs en particulier, leur co-organisation par le Parc et les 6 personnes du groupe-projet sont très efficaces et appréciées par les deux parties. Les agents du parc sont très satisfaits de la pérennité de ce groupe, de l'intérêt qu'y trouvent les prestataires touristiques mais aussi les élus locaux qui y participent de plus en plus (voir graphique 1). Cette initiative permet au Parc de maintenir un contact privilégié avec les acteurs du territoire, de diffuser l'esprit parc et sensibiliser aux enjeux de ce territoire ; tout en mobilisant très peu de budget et moyens humains.

> *La participation des publics-cibles aux éducteurs*

Jusque-là nous avons essentiellement évoqué la participation à la *construction* de cette politique / stratégie touristique qu'est la charte européenne de tourisme durable (et non son contenu). Puis nous avons centré l'analyse sur la construction du volet II de cette Charte et l'émergence des éducteurs et du groupe-projet qui les conçoit. Mais la participation aux éducteurs ne concerne pas uniquement leur organisation et animation. Voyons maintenant ce qu'il en est de la participation aux journées d'échanges elles-mêmes.

Au total, 124 personnes ont au moins une fois participé à l'un de ces huit éducteurs organisés entre 2013 et 2015. Les deux principales catégories de participants à ces journées sont des propriétaires d'hébergements (chambre d'hôte, gîte, hôtel...) et les élus locaux (voir graphique 1 et tableau 49). Tandis que les prestataires touristiques les plus absents sont les restaurateurs (une seule personne a participé une fois à un éducteur). Sur la base d'échanges avec la chargée de mission du PNR et notre propre expérience de cet univers, nous pensons qu'ils ont plus de difficultés à se libérer de leur

Graphique 1 : Evolution de la participation aux 8 éducteurs réalisés en 2013-2015



Source : documents internes du Parc : émergence des éducteurs. Réalisation : LM, 2016.

activité toute une journée et se sentent probablement moins concernés (les touristes ne s'adressent pas principalement à eux pour savoir quoi faire ou voir sur le territoire). Parmi les autres catégories de prestataires de tourisme on retrouve divers organismes d'accueil et de loisirs (des fermes pédagogique, musées, bases de loisir, loueurs de vélos...). La plupart n'ont participé qu'à une seule de ces 8 journées (tableau 49). En moyenne les élus ont participé à 1,6 journée (avec un record de 5 journées pour l' élu de Rieulay). Les 6 membres du groupe-projet sont les participants les plus assidus et ont participé à 7 des 8 journées d'échange en moyenne.

Tableau 49 : aperçu quantitatif de la participation des différents publics-cibles aux 8 éductours

Vivier de 124 personnes ayant déjà participé à au moins à un éductour	PUBLIC LE PLUS TOUCHÉ : nombre moyen de personnes issues de ce groupe participant, par éductour	ASSIDUITE DES PARTICIPANTS: nombre d'éductours auquel une personne de ce groupe a participé (en moyenne)
Hébergeurs (hors membres groupe-projet) (40)	9	1,8
Elus communaux (29)	5,9	1,6
Membre du groupe-projet (hébergeurs) (6)	5,3	7
Structure d'accueil et de loisir (18)	2,3	1
Agents du PNR SE et autres PNR alentours (11)	4	2,9
Agents d'office de tourisme ou autre organisme institutionnel (10)	2,3	1,6
Agents d'intercommunalités ou communes (6)	1,1	2,4
Restaurateurs (1)	0,1	1
Divers (3)	0,4	1

Source : documents internes du Parc : émargement des éductours. Réalisation : LM, 2016.

Nous avons mené des entretiens auprès de 4 des 6 membres de ce groupe-projet. Tous sont très investis dans l'organisation de ces journées (avec des nuances selon leurs disponibilités, personnalités et parcours professionnels), ils apprécient beaucoup ces moments d'échanges qu'ils se sont pleinement appropriés :

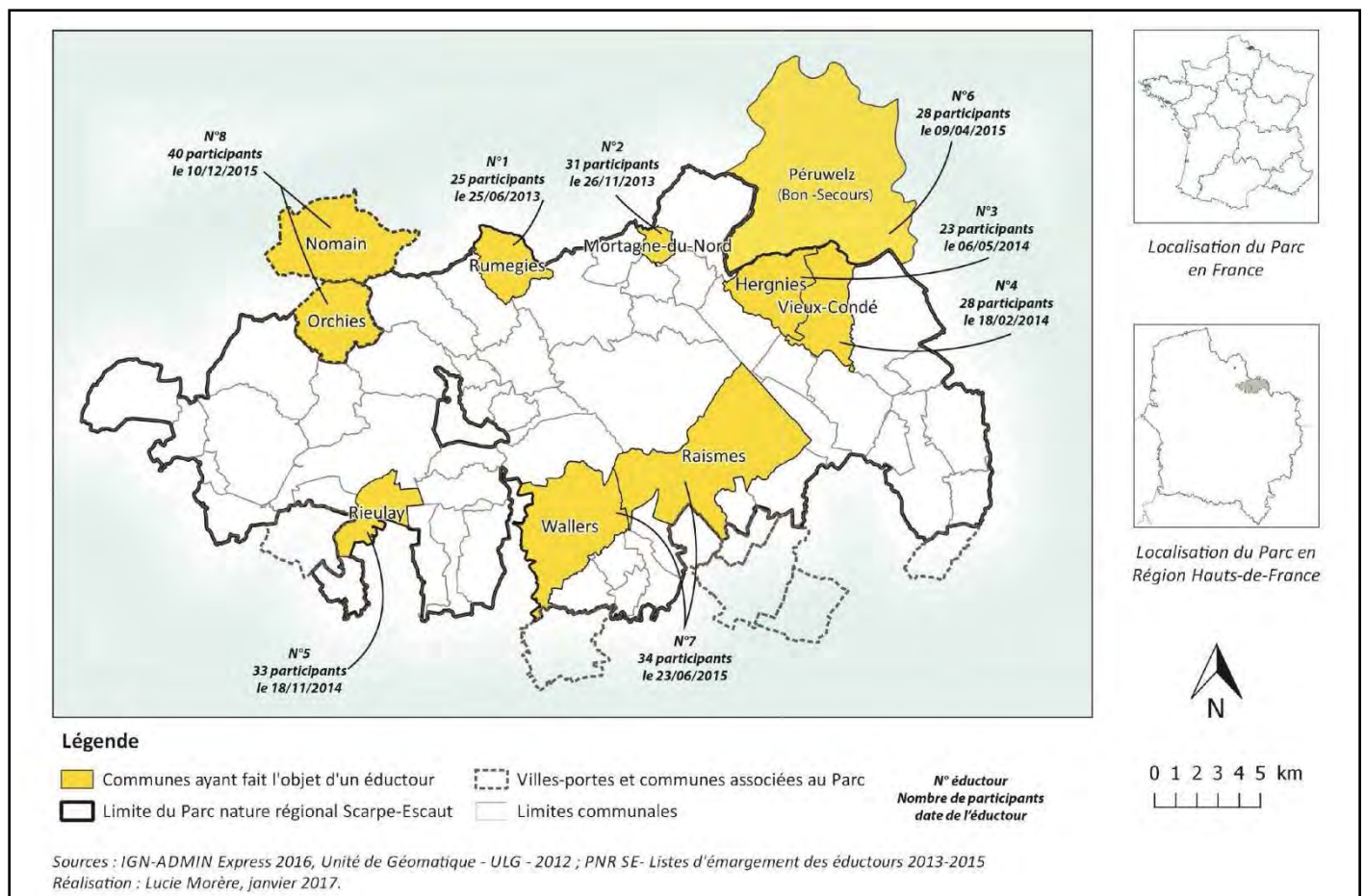
« l'éductour c'est vraiment une journée à nous et j'avoue que quand on doit la louper... on aime pas la louper. On arrive en retard si on a des clients et tout ça ... enfin moi je sais que j'aime bien... en plus on l'a préparé et tout ça... on est assez fidèle. Et je pense qu'il y a toujours un bon groupe, entre 20 et 30 personnes... [...] C'était vraiment ça dont on avait besoin, de se retrouver, de se sentir travailler ensemble et puis découvrir notre territoire et partager ensemble. Et puis d'essayer de travailler avec les institutionnels au maximum, de les sensibiliser à ce qu'on faisait et à l'importance de notre travail, chacun à son niveau, mais globalement » (Propriétaire de chambres d'hôtes à Rumegies, entretien du 16/07/2015).

Nous avons également réalisé des entretiens avec des prestataires (3) et élus (2) n'ayant jamais participé à ces journées. Cela ne nous permet pas d'apprentissages significatifs. Du côté des prestataires 2 motifs ressortent de leur non-participation :

- Ils sont très pris par leur activité d'hébergeur et ne peuvent pas se libérer toute une journée (entretien du 28/08/2015).
- Etre hébergeur n'est pas leur activité principale : ils ne se concentrent pas sur cette activité qui est secondaire et / ou n'ont pas le temps de participer à des événements en lien avec le développement touristique (éductour ou autre) (entretien du 22/07/2015).
- Ils viennent juste de s'installer, ont bien reçu l'information, sont intéressés mais ne se sont pas encore manifestés car très pris sur le lancement de leur activité (entretien du 11/09/2015).

Quant aux deux élus interviewés : l'un ne se souvient pas avoir vu passer l'information concernant ces journées (entretien du 22/09/2015) et l'autre ne priorise pas la thématique touristique (entretien du 27/07/2015) bien qu'il participe à de nombreuses autres actions du Parc par ailleurs. Ce dernier regrette toutefois de ne pas avoir participé à l'éductour qui se déroulait sur sa propre commune (Wallers), qui tombait pendant ses congés. La carte qui suit permet de localiser les communes où ont eu lieu les 8 éductours organisés entre 2013 et 2015.

Carte 10 : Les communes du Parc Scarpe-Escaut ayant fait l'objet d'un éductour entre 2013 et 2015



Cette photo 26 a été prise lors de l'éductour « Raismes et Wallers... Voir autrement ! ». En fin de journée, les membres du groupe-projet sont fiers de partager leurs gâteaux (et recettes !) avec tous les participants. Propriétaires de gîtes, de chambres d'hôtes, d'hôtel côtoient les élus locaux, des agents d'office de tourisme ou encore le directeur de la ferme du major (qui les a accueilli) lors

Photo 26 : Les membres du groupe projet s'investissent personnellement pour créer des temps de convivialité



d'un moment de convivialité et de partage, deux termes qui caractérisent l'esprit de ces journées d'échange : « C'est vraiment des journées de partage et maintenant de bonne camaraderie, c'est sympa » (propriétaire de chambre d'hôtes, entretien du 16/07/2015).

E : Elus locaux ; **H** : hébergeurs membres du groupe-projet
Réalisation : LM, le 23/06/2015

Après avoir passé en revue la gouvernance et les dispositifs participatifs associés tant à la construction qu'à la mise en œuvre des trois initiatives étudiées en Scape-Escout, voyons ce qu'il en est du côté de nos 3 cas d'étude brésiliens.

5.2.4. Le Projet Pandeiros

Le projet Pandeiros est apparu en compensation à l'interdiction et suite à la destruction des moyens de production de charbon de bois illégal issus de la végétation du *Cerrado*. Ce charbon étant la seule source de revenus de nombreuses familles rurales du bassin de la rivière Pandeiros. Le projet visait à inciter des activités de production de denrées alimentaires et rémunératrices alternatives. Il a perduré de 2004 à 2010 et souffert de nombreux dysfonctionnements administratifs et politiques avant d'être totalement interrompu suite à des coupes budgétaires intervenant après un scandale de corruption à la direction de l'IEF-MG.

> 2004-2008 : un projet top-down

Concernant sa gouvernance, deux grandes phases peuvent être distinguées : avant et après 2008, année d'instauration du **Conseil de gestion du projet** (voir figure 21). Ce choix a été opéré par la nouvelle direction du bureau régional de l'IEF (en place à partir de 2006), dont le directeur est devenu responsable du projet Pandeiros mi-2008.

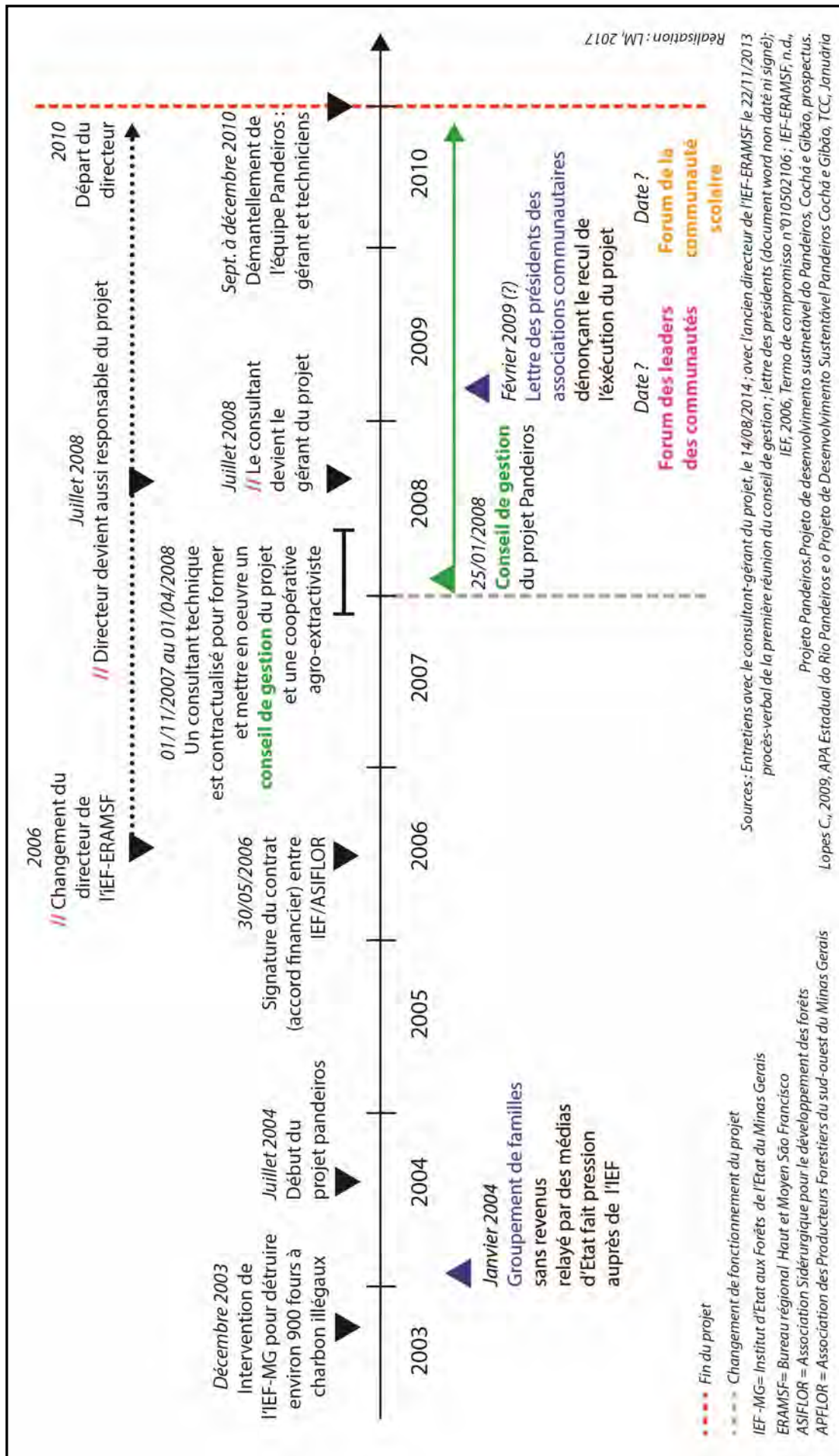
D'après de nombreux entretiens et échos informels d'acteurs, mais aussi un rapport administratif interne (IEF-MG, 2010), l'agent de l'IEF-ERAMSF²⁵⁰ responsable de la supervision de ce projet de 2004 à 2008 avait une **approche paternaliste voire dirigiste**. L'IEF aurait été le seul protagoniste et aurait eu peu recours à des tiers partenaires potentiels²⁵¹. Un rapport interne évoque toutefois un partenariat avec l'ONG Caritas et SINDIFER (syndicat des industries du Fer) et identifie des « partenaires potentiels » (Carvalho, 2004). C'est la direction du projet qui aurait choisi les actions à mettre en place et aurait identifié les communautés et familles pouvant bénéficier du projet. **Les communautés n'auraient pas été associées** aux réflexions ni aux décisions. Aucune instance de dialogue n'aurait existé entre les financeurs, décideurs, techniciens et bénéficiaires.

Ainsi, les différentes activités financées et accompagnées par les techniciens du projet Pandeiros n'ont pas toujours été « choisies » par les bénéficiaires du projet. D'après divers témoignages, au début du projet Pandeiros, **un panel d'activités leurs a été proposé**, parmi lesquelles les communautés sélectionnées pouvaient choisir : apiculture, potager communautaire, aviculture, caprinoculture, agriculture rurale, production de charbon écologique de Babaçu (*Attalea speciosa*) et d'autres. À part l'agriculture familiale, ces activités ne font pas vraiment partie de la culture locale. L'élevage traditionnel présent dans la région est surtout bovin et très extensif (en semi-liberté dans le *Cerrado*) et les poules vivent en liberté dans les « jardins », autour des maisons. Contrairement aux pratiques proposées dans le cadre du projet : poulailler clôturé avec une plus dense concentration d'animaux ou élevage de chèvres alors qu'il y en a très peu dans la région et que leur lait, fromage ou viande ne font pas vraiment partie du régime alimentaire local.

²⁵⁰ IEF/ERAMSF = Institut d'Etat aux Forêts/Bureau régional haut et moyen São Francisco

²⁵¹ D'après des entretiens avec des agents de l'IEF-ERAMSF : le 24/10/2013 et 22/11/2013 ; avec le dernier coordinateur du projet (le 14/08/2014), mais aussi des habitants de la ville Pandeiros (le 13/10/2013) ou encore un procès-verbal du Conseil de gestion du 05/02/2009 où l'on peut lire les propos d'un des conseillers : « *Auparavant l'IEF se prenait pour le sauveur de la patrie et les autres entités ne savaient rien* » .

Figure 21 : Grandes étapes et dispositifs participatifs relatifs à la mise en œuvre du projet Pandeiros



Pourtant, d'après ce même rapport interne il semblerait que des réunions et des entretiens aient été faits avec les représentants des associations communautaires, « *visant à identifier les nécessités et intérêts des producteurs en lien avec le développement d'activités alternatives* ». Mais ces derniers n'ont évoqué que l'agriculture, l'extractivisme, l'apiculture, la production de bois et charbon, la construction de toilettes (Carvalho, 2004, p. 18). Cela ne correspond donc pas exactement avec ce qui est proposé par l'équipe du projet. Dès lors, d'où viennent les thématiques proposées ? « *L'apiculture, etc. personne n'a rien inventé. Tout existait dans d'autres projets sociaux et de développement* » nous confiait le dernier responsable du projet (entretien l'ancien directeur de l'IEF-ERAMSF, le 22/11/2013)²⁵².

Donc, bien que les communautés aient pu faire « un choix » parmi des activités proposées, celui-ci n'arrive qu'en bout de la chaîne de décision. Par ailleurs, étant donné la fragilité économique et sociale de ces familles, n'ont-elles pas simplement accepté la première opportunité qui se présentait, sans qu'il n'y ait nécessairement une affinité particulière, une adéquation à leurs compétences et conditions de vie en général ? A ce sujet, un agent de l'IEF-ERAMSF en charge de la coordination des espaces protégés nous évoquait, au sujet de ces activités, et notamment de la création de la coopérative que « *ce n'est pas imposé, mais c'est incité. Quand on leur explique qu'avec une coopérative ils peuvent se passer des intermédiaires (atravessadores) et être payés à un juste prix, ils en veulent* » (entretien du 24/10/2013). Sous-entendu, les activités de viennent pas d'eux car ils ne connaissent pas nécessairement ce genre d'organisation ou n'ont jamais envisagé ces activités qui ne leur sont pas familières, mais ces propositions ne sont pas pour autant dépourvues d'intérêt pour eux ou inadéquates.

Les brutales opérations de contrôle des activités illégales de charbon perdurant, l'assistance technique et matérielle pour déployer ces activités alternatives n'aurait pas suffi à désamorcer le climat de tensions intenses régnant entre l'IEF et les communautés de l'APA Pandeiros (échange de tirs, menaces de mort...). Le premier responsable du projet a fini par quitter la région en 2007/2008 (entretien avec le dernier gérant du projet, le 14/08/2014).

> 2008-2010 : La nouvelle direction entame un virage participatif et centralise la place des communautés locales

Suite à ce départ, le directeur régional arrivé en 2006 a pris le relais et assumé la supervision du projet Pandeiros courant 2008 (voir figure 21). Un nouveau plan opérationnel a été pensé et la philosophie a été modifiée :

LM : Comment s'est produit ce changement au sein de l'IEF ?

Ex-gérant : « je crois que ça vient beaucoup du gérant de IEF-ERAMSF. Avant c'était H., après il y a eu une transition, A. et un autre sont passés, puis est arrivé R., est une personne avec une ouverture d'esprit, très positif, très éthique, engagé...je crois que c'est sa philosophie... « il ne faut pas qu'on contrôle tant le projet Pandeiros les ressources sont de l'IEF mais il faut changer l'indépendance et l'autonomie pour que les communautés participent et décident ». Je crois que c'est la philosophie du gestionnaire qui a changé... » (entretien avec le dernier gérant du projet, le 14/08/2014).

²⁵² Propos que nous ont confirmé deux agronomes de l'université fédérale du Minas Gerais (campus de Montes Claros), rencontrés le 19/09/2014. Ces thématiques seraient proposées un peu partout dans le Minas Gerais.

Ce directeur qui prenait la charge du projet (et qui nous a indiqué appartenir aux mouvements étudiants communistes lors de sa formation universitaire) diffusait le message suivant, tant auprès des autres acteurs de la région actifs sur le territoire de l'APA Pandeiros, qu'auprès des communautés locales, « *Notre rôle ce n'est pas d'être protagoniste, mais d'être "+ 1"* », au milieu d'un cortège de partenaires (Ex-directeur de l'IEF-ERAMSF, entretien du 22/11/2013).

Depuis sa prise de responsabilité, il aurait veillé à développer une dynamique plus partenariale et à sortir d'une approche qu'il considérait comme « assistencialiste » (*Ibid.*). Parmi les principaux changements opérés, **un consultant a été employé pour mettre en place un conseil de gestion du projet** et une coopérative agro-extractiviste (la future COOPAE : Coopérative des petites producteurs agro-extractivistes de Pandeiros) :

« Je crois que leur idée avec ce conseil c'était justement pour ça, démocratiser les actions du projet Pandeiros. Car jusque-là, d'après de ce qui se disait, c'était très verticalisé, il n'y avait pas de discussions avec les communautés. Les communautés participaient peu au projet et leur idée de créer ce conseil c'est ça, pour impliquer plus les communautés. Le Conseil, au-delà des communautés il y avait les organes partenaires qui travaillaient au sein de l'APA : EMATER, SEBRAE, l'IEF, les municipalités : Bonito, Januária... L'idée était d'avoir un instrument, un forum qui agrège tous ces acteurs actifs dans l'APA, en particulier pour discuter la mise en œuvre du projet Pandeiros » (Entretien avec le dernier gérant du projet, le 14/08/2014).

Après tout un travail de mobilisation opéré par le consultant (aller à la rencontre des partenaires et populations-cibles, les convaincre de l'intérêt d'un tel conseil, présenter son potentiel fonctionnement...), le conseil de gestion a été formalisé en janvier 2008 (voir figure 21). Il se composait de 24 membres (tableau 50), des organisations publiques, privées ou de la société civile, actives sur le territoire du bassin de la rivière Pandeiros.

Tableau 50 : Composition du conseil de gestion du projet Pandeiros lors de sa création (janvier 2008)

Type de structure	Titulaire	Suppléant
Associations communautaires et association des travailleurs ruraux	Association communautaire Quilombo et Adjacentes	Associations des petits producteurs ruraux de Varginha et Adjacentes
	Association des petits producteurs ruraux de Traçadal et Barra de Mandins	Association communautaire de Campos
	Association des petits producteurs ruraux de Larginha e Marimondo	Association communautaire de Gibão
	Association communautaire unie du district de Pandeiros	Association communautaire de Mingu, Brejão et Adjacentes
	Association communautaire de Espírito Santo (Communauté de Poçoões e Poçoãozinho)	Association communautaire Suçuarana I (Communauté de Larga)
ONG's et autres institutions	Projet de Développement durable Pandeiros, Cochá e Gibão	Cáritas Diocesana de Januária
	SEBRAE - Bureau régional de Januária	Association rurale apicole de Januária (ARAJAN)
Syndicat de travailleurs ruraux et Organes publics d'Etat	EMATER Bureau régional de Januária	Syndicat des travailleurs ruraux de Januária
	IDENE – Bureau régional de Januária	IEF-ERAMSF Bureau Régional haut et moyen São Francisco
Institutions d'enseignement et de recherche	CEFET de Januária	Ecole d'Etat Dr. Tancredo de Almeida Neves
Unités de conservation	APA d'Etat de la rivière Pandeiros	Refuge d'Etat de la Vie sylvestre de la rivière Pandeiros
Pouvoir public municipal	Municipalité de Januária	Municipalité de Bonito de Minas

Source : 1^{er} réunion ordinaire du Conseil de gestion le 15/02/2008 à Januária.

Une première version du règlement intérieur de ce Conseil a été élaborée par le Consultant en charge de son instauration. Il a été envoyé plusieurs jours avant la première réunion à tous les partenaires pré-identifiés et communautés concernées par le projet. Puis lors de la première réunion du Conseil, **le règlement intérieur a été présenté, discuté, modifié et approuvé, article par article, par tous les conseillers**. Les conseillers ont également décidé d'instaurer un **comité de vérification** au sein de ce conseil (d'après le procès-verbal de la 1ère réunion du conseil de gestion 15/02/2008). D'après ce règlement intérieur, l'objectif du Conseil de gestion du projet est :

« D'accompagner et d'évaluer les activités développés par le projet, suggérer les priorités et contribuer au développement des actions. [...] de promouvoir la gestion participative, en vue du développement durable, de la préservation et de la conservation de l'environnement » (Règlement intérieur, chapitre III, article 3).

Néanmoins **ce conseil reste soumis aux orientations de l'équipe de direction** : au responsable au sein de l'IEF-ERAMSF et au gérant du projet :

« Le conseil de gestion Pandeiros observera, dans l'exercice de ses fonctions, les directrices tracées par les gestionnaires du Projet, conformément au Plan de fonctionnement (plano operativo) ou modèle de planification adopté » (Règlement intérieur, chapitre III, article 4, traduit par LM).

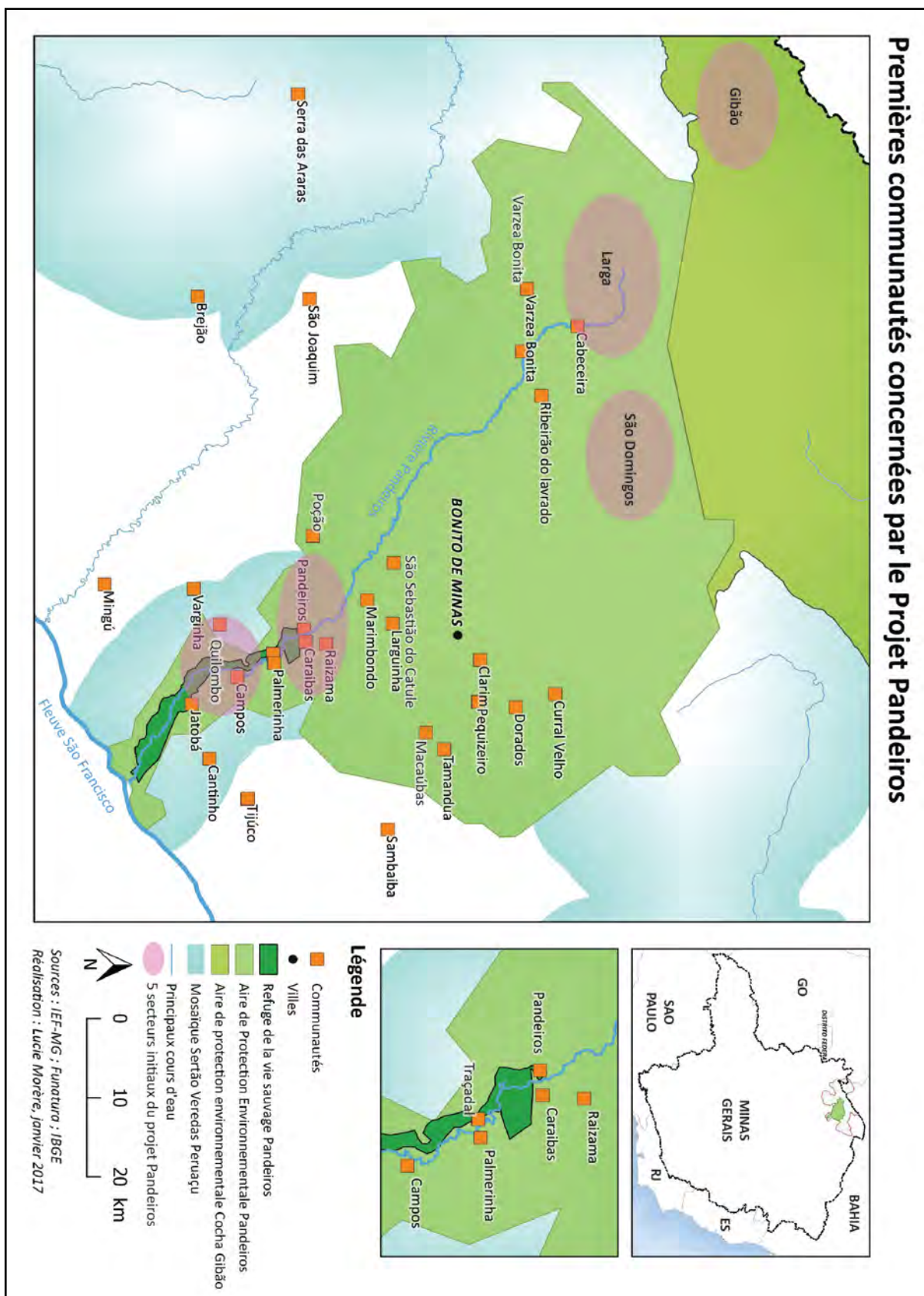
« Le comité de vérification sera composé des représentants des entités communautaires bénéficiaires du projet et participant au Conseil. » (Règlement intérieur, chapitre III, article 5 ; traduit par LM). Ce conseil était un lieu de diffusion des informations, de débat, d'expression libre, de questionnement et de prise de décisions. On y discutait les actions à mettre en œuvre et fixait aussi les grandes orientations budgétaires : *« on peut dire que c'était un budget participatif ! »* (Ex. directeur de l'IEF-ERAMSF, 22/11/2013). Il permettait la rencontre et donc l'articulation des différents acteurs du développement actifs sur ce territoire (publics et ONG surtout). Plusieurs d'entre eux ont développé des programmes d'actions / lignes budgétaires spécifiques pour soutenir cette dynamique de développement alternatif concentré sur le bassin de la rivière Pandeiros (EMATER, SEBRAE...) (d'après les entretiens avec les derniers responsable et gérant du projet, *op. cit.*). Ce Conseil se réunissait dans la ville de Januária (à 40 Km ou 1h30 de voiture de la ville Pandeiros par exemple). Le prospectus (figure 22), publié en 2009, met bien en avant les partenariats mis en place autour de ce projet (voir les partenariats (*parcerias*) de la colonne de gauche.

Figure 22 : Face 2 du prospectus du Projet Pandeiros



Réalisation : IEF, 2009 ; découpé par LM

Carte 11 : Premières communautés concernées par le Projet Panderios



²⁵³ Les données de localisation des communautés transmises en juillet 2014 par l'IEF-ERAMSF sont incomplètes, d'où l'absence de localisation précise de certaines communautés, comme Larga par exemple. La carte originale de l'emplacement de ces communautés (de faible qualité) est disponible en annexe 16.

Dans un premier temps le projet ne concernait que 5 communautés (voir carte 11) qui étaient particulièrement concernées par la production de charbon, avaient des conditions socio-économiques difficiles et avaient un minimum d'organisation sociale (présence d'une association communautaire ou de producteurs ruraux) : Larga, São Domingos, Ville de Pandeiros, Quilombo et Gibão (Carvalho, 2004, p. 16). Par la suite, d'autres communautés ont pu être accompagnées parmi lesquelles : Casa Armada, Poço Verde, Cabecera de Mandins, Palmerinha I et II, Poções, Varginha, Mingu, Traçadal, Campos, Raizama, Casa Armada, Angicos, Cantinho, Brejão, Adjacentes da Larga (Suçuarana I e II, Taquarizal, Xupé, Barroço), adjacentes de São Domingos (Passagem do Monjolo, Grotinha, Santana, Pitombeira, Rib. do Lavrado, Quati et Salobo) (Soares, 2010, p. 32). **La dernière année, le projet concernait directement 24 communautés à hauteur d'une dizaine de familles par communautés** (entretien avec le dernier gérant du projet, le 14/08/2014. Une fois le conseil de gestion en place, ce sont les conseillers qui votaient l'adhésion (ou non) de nouvelles communautés au Projet Pandeiros (bien que cela induisait une diminution du budget par communauté).

En théorie, le Conseil de gestion est un instrument pertinent et bien construit pour réunir autour de ce projet l'ensemble des acteurs actifs sur le territoire et les public-cibles du projet. Il permet tout autant la diffusion d'information, la tenue de débat et les prises de décisions collectives, où chaque titulaire a un droit de vote.

Pourtant, **la pratique n'aurait pas été aussi optimale**. Un courrier de présidents d'associations communautaires (non signé et non daté²⁵⁴) datant *a priori* de début 2009 évoque et questionne plusieurs disfonctionnements. On peut y lire les éléments suivants :

- « Pourquoi les principales décisions sont prises antérieurement par l'IEF (Région/Administration du projet) et acheminées ensuite au Conseil pour validation ? (par exemple, le plan de travail 2007/2008). »
- « Le conseil actuel n'est pas autonome et les représentants des Communautés n'ont pas l'importance due. »
- « Organisation et capacitation des associations communautaires : moins de 15% du budget alloué a été appliqué. »
- « Quelques revendications et suggestions : renforcement du Conseil de gestion avec une effective décentralisation au profit des associations communautaires et l'appui à l'organisation et la capacitation, de fait. » (traduit par LM).

Ce courrier (document word) n'étant pas signé, nous ne savons pas combien de présidents en approuvent le contenu. Par ailleurs, les tensions existantes entre certains individus n'excluent pas de possibles jeux de manipulations et règlements de comptes (de sous-groupes, voire d'individus). Toujours est-il que le Conseil de gestion du projet Pandeiros qui s'est réuni le 05/02/2009 comptait un invité d'exception : le directeur de la Direction du développement et de la conservation forestière

²⁵⁴ En juillet 2004, le directeur de l'IEF-ERAMSF nous a permis d'accéder aux données informatiques du Projet Pandeiros, stockées sur 3 ordinateurs, d'anciens agents impliqués dans ce projet. Nous avons récupéré plus de 60 Go de fichiers administratifs et techniques de format Word ou Excel, des photos, etc. On y a trouvé de précieuses informations nous permettant de mieux cerner ce projet mais malheureusement les documents ne sont pas toujours datés ou signés. Pour estimer la date nous consultons la « date de création » indiquée dans les propriétés de chaque document.

de l'IEF-MG, qui a abordé plusieurs des points évoqués dans ce courrier. S'agit-il d'une coïncidence des dates ? ou son déplacement faisait-il office de réponse officielle ?

On peut lire dans le procès-verbal de cette réunion que ce Directeur (L.C.) de l'IEF-MG:

« Soulignait que l'attente est que le Conseil gestionnaire décide des principales mesures et que le groupe technique exécute ces demandes. D'après L.C., le Conseil de gestion est la tête du Projet, le reste sont des bras auxiliaires ».

Ce message clair et univoque envoyé par l'IEF-MG va dans le sens d'une décentralisation plus forte et d'une autonomie de décision du Conseil de gestion, conformément aux attentes des signataires du courrier évoqué. La répartition du pouvoir est en théorie clarifiée et redistribuée au profit du Conseil de gestion.

Parallèlement à ce Conseil de gestion, un **forum des leaders communautaires** a été mis en place. Tous les premiers mercredis du mois les leaders communautaires concernés par le projet, les techniciens et le gérant du projet se réunissaient pour discuter des actions effectives dans les communautés, des avancées, des difficultés, des changements à apporter : *« on lavait le linge sale comme on dit ! »* (Entretien avec le dernier gérant du projet, le 14/08/2014).

Enfin, le dernier gestionnaire du projet Pandeiros nous a indiqué qu'un **forum de la communauté scolaire** a également été mis en place après 2008 (Soares, 2010, p. 35 et entretien du 14/08/2014). Il réussissait les professeurs, directeurs d'écoles pour discuter des actions à mettre en place dans les écoles. Un programme de jardin communautaire a ainsi pu être mis en place, une semaine de l'environnement a été organisée et bien d'autres évènements d'éducation à l'environnement (*ibid.*, entretien du 14/08/2014).

Les habitants et présidents d'association rencontrés ne nous ont pas fait écho à ces deux dispositifs de participation. Nous avons peu d'éléments sur leur fonctionnement et savons seulement qu'ils ont été instaurés tardivement à l'initiative du dernier gérant du projet.

En raison d'anomalies de gestion associées aux premières années de fonctionnement du projet, un audit du projet Pandeiros a été réalisé par une commission spéciale de l'IEF-MG. Il conclut que **les changements initiés à partir de 2008 ont permis d'améliorer la façon de travailler** tant sur les questions d'administration, de planification technique et de gestion, apportant une meilleure auto-estime à toute l'équipe du Projet Pandeiros. Il mentionne également que *« pour les communautés, ces changements ont permis de restaurer la crédibilité du projet, étant donné que les résultats quantitatifs et qualitatifs se sont améliorés considérablement »* (IEF-MG, 2010, p. 51 et 52). Ces dernières conclusions ont été corroborées par le discours de plusieurs partenaires (EMATER, SEBRAE), le gérant du refuge de la vie sylvestre (conversation du 06/11/2013) ou encore des habitants ayant pris part à ces activités (entretien avec le président de la communauté de Traçadal, le 04/11/2013).

La gouvernance du projet s'est donc notablement améliorée les dernières années d'exécution, permettant de meilleurs résultats. Toutefois, on pourrait regretter que celle-ci soit associée au projet uniquement plutôt qu'au territoire. Car, dès lors que les principaux financements du projet sont coupés (par exemple), c'est toute l'action partenariale qui risque d'en pâtir. Ce phénomène se serait présenté lors du couperet final qu'a connu le projet Pendeiros :

« quand il a été en crise [l'IEF], le projet s'est arrêté, les partenaires sont partis. Pour le projet Pandeiros quand il y avait de l'argent il y avait un Conseil de gestion qui fonctionnait, il y avait beaucoup de gens : municipalités, nombreuses ONG, SEBRAE, et quand le projet s'est arrêté tout le monde est parti, personne n'a persisté, n'est resté pour donner un appui sans ressource... ça c'est mauvais, les personnes s'engagent que s'il y a des ressources et à l'heure où les ressources manquent, tout le monde disparaît et les communautés restent abandonnées » (agent de l'IEF-ERAMSF en charge de la coordination des espaces, entretien du 24/10/2013).

Une habitante de la ville Pandeiros évoque quant à elle les « mauvaises habitudes » véhiculées par l'organisation du projet :

Quand le projet s'est arrêté, les gens ont abandonné notamment pour des raisons de transport, c'est très distant entre les communautés. Pendant le projet on venait les chercher et on les ramenait devant leur porte pour qu'ils assistent aux réunions. Les gens ont été habitués à ça (extrait de nos notes de terrain suite à une conversation informelle le 31/10/2013).

Au final, que retenir du système de gouvernance relatif à ce projet Pandeiros et les différents dispositifs participatifs institutionnels associés ?

Dès lors que l'on considère la gouvernance territoriale comme une coordination d'acteurs (Leloup, 2010), un mode de fonctionner et de gérer ensemble ((Presses polytechniques et universitaires romandes, 2013), l'organisation mise en place les premières années du projet Pandeiros (caractérisée par une emprise de l'IEF), ne permet pas de s'y référer. En revanche les changements opérés à partir de 2008 renvoient bien à la dynamique partenariale associée à ce concept. Celle-ci est rendue possible par l'instauration des différents « milieux dialoguants » (Beuret, 2011, p. 9) dédiés à la circulation de l'information, au débat et prises de décisions plus démocratiques *via* le Conseil de gestion et le forum des leaders communautaires. Bien qu'imparfaite, l'implication des publics-cibles à ces prises de décision (par le biais de leurs représentants) aura connu un progressif renforcement, passant d'une simple consultation à une concertation. Malgré ce changement de gouvernance, les premières communautés impliquées dans le projet avant 2008 n'ont pas pleinement choisi les activités développées, ou du moins, elles ont choisi parmi une liste d'activités proposées et orientées par l'IEF. Seules celles qui ont rejoint le projet après 2008, suite à leur propre sollicitation, ont pu exprimer plus directement leurs attentes. Mais d'après les témoignages recueillis, il s'agissait des mêmes activités, principales aide à l'agriculture familiale, potager communautaire, poulailler, qu'ils ont vu chez leurs voisins et ont aussi souhaité en bénéficier.

Pour une lecture transversale des situations de participation autour de ce projet et de leur articulation (soit, la situation de gouvernance), un tableau 51 est disponible à la page suivante.

Tableau 51 : « Situations de participation » institutionnelle au projet Pandeiros

Dispositif : comment le sujet participe ?	Conseil de gestion	Forum des leaders communautaires	Prendre part aux activités (apiculture, potager communautaire, poulailler...)
Temporalité : à quelle fréquence et pendant combien de temps le sujet participe ?	Une fois par mois (théoriquement) De 2008 à 2010	Une fois par mois (théoriquement) De 2008 à 2010	Variable (d'hebdomadaire à mensuel selon l'activité) Depuis leur entrée dans le projet (varie par communauté)
Sujet : qui participe ?	Partenaires institutionnels et présidents d'associations communautaires	Présidents associations communautaires concernées par le projet (+ ceux souhait entrer dans le projet)	Habitants du bassin de la rivière Pandeiros
Degrés de participation	Concertation	Consultation	Mise en œuvre : exécution consentie des activités
Acte : de quelle façon le sujet participe ?	S'informer, réclamer, demander, proposer, organiser, décider le déroulé du projet (activités, budgets...)	Donner son avis : faire remonter des observations sur le fonctionnement des actions, demander des ajustements	Assister aux formations ; recevoir le matériel ; consacrer son temps à l'exécution des activités
Objectif : à quoi le sujet participe ?	Définir le contenu et les priorités du projet	Ajuster le contenu et le déroulement des activités	Réaliser des activités permettant d'améliorer le quotidien (denrées alimentaires, ustensiles, revenus, cadre de vie)
Motifs des personnes participant : pourquoi (finalité) le sujet participe ?	<i>(Peu abordé en entretien)</i>	Améliorer le fonctionnement des activités ; demander l'accès aux activités du projet	Curiosité ; opportunité à saisir ; amélioration des conditions de vie
Motifs des organisateurs de la participation : en référence à notre grille d'analyse (chapitre 1, figure 5), quels registres l'IEF utilise pour justifier le recours à la participation des acteurs du territoire ?	<p>Gestion des conflits ; Efficacité de l'action ; Responsabilisation ; Démocratisation ; Transformations sociales et politiques :</p> <p>« Enjeux prioritaire du projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) <i>Construction et mise en œuvre d'un conseil de gestion du projet, autonome, capable de <u>réduire les conflits</u> à travers un forum neutre qui encourage et valorise la participation de chaque associé</i> 2) <i>Construction et consolidation de partenariats pour l'obtention de <u>rentabilité</u> : convergence des ressources de nombreux participants, en obtenant une meilleure coopération inter-institutionnelle.</i> 3) <i>Organisation et capacitation des Associations communautaires, stimulant <u>l'organisation locale et l'auto-gestion</u> pour <u>viabiliser le développement durable</u> » (IEF-MG, 2009, p. 8).</i> <p>« Le Conseil de gestion est le principal outil de gestion des Projets : c'est à travers lui que doit être rendu possible la participation organisée et <u>responsable</u> de la population qui d'une certaine façon interagit ou bénéficie du projet » (Medeiros, 2008, p. 15)</p>		

Sources : d'après 25 entretiens et conversations auprès d'habitants et présidents et 9 auprès des institutions (IEF et partenaires) menés entre 2013 et 2014. Réalisation : LM, 2017.

5.2.5. Les deux initiatives de la mosaïque : l'extractivisme végétal du Cerrado et tourisme écoculturel de base communautaire

Les parcours de ces deux initiatives sont si similaires, (du moins sous l'angle qui nous intéresse : l'émergence, l'organisation et fonctionnement du jeu d'acteurs) qu'il est plus pertinent de les aborder conjointement.

> *Recontextualisation de l'émergence de ces initiatives*

L'idée de développer et structurer l'activité extractiviste et le tourisme, dans le cadre et à l'échelle de la mosaïque **est une initiative de l'ONG FUNATURA**. Cette proposition est présente dès les premières discussions de préfiguration de la mosaïque puis inscrite dans la proposition de création (dans la réponse à l'appel à projet du Fond national de l'environnement). Elle n'est pas à l'origine d'une demande notoire des agriculteurs familiaux et autres habitants de la mosaïque ; mais n'est pas dépourvue de sens pour autant. La récolte et la transformation des fruits du Cerrado a toujours existé dans cette région nord du Minas Gerais (bien plus pour l'autoconsommation que pour la vente). D'autres organismes et projets ont préalablement contribué à renforcer cette activité (à l'instar du projet Pandeiros, par exemple, ou des actions de la propre FUNATURA active à l'ouest du territoire). Le tourisme s'est lui progressivement déployé avec l'instauration des Parcs nationaux (en 1989 pour le Parc Grande Sertão Veredas et en 1999 pour le Parc Cavernes du Peruaçu) et les investissements réalisés pour aménager et ouvrir ces Parcs au public. Enfin et surtout, l'extractivisme et le tourisme écoculturel **correspondent au concept de « développement de base conservacionniste » imposé par le ministère de l'environnement** dans son appel à projet de 2005 pour la création de mosaïques d'aires protégées.

> *Gouvernance et participation lors de la conception de ces initiatives*

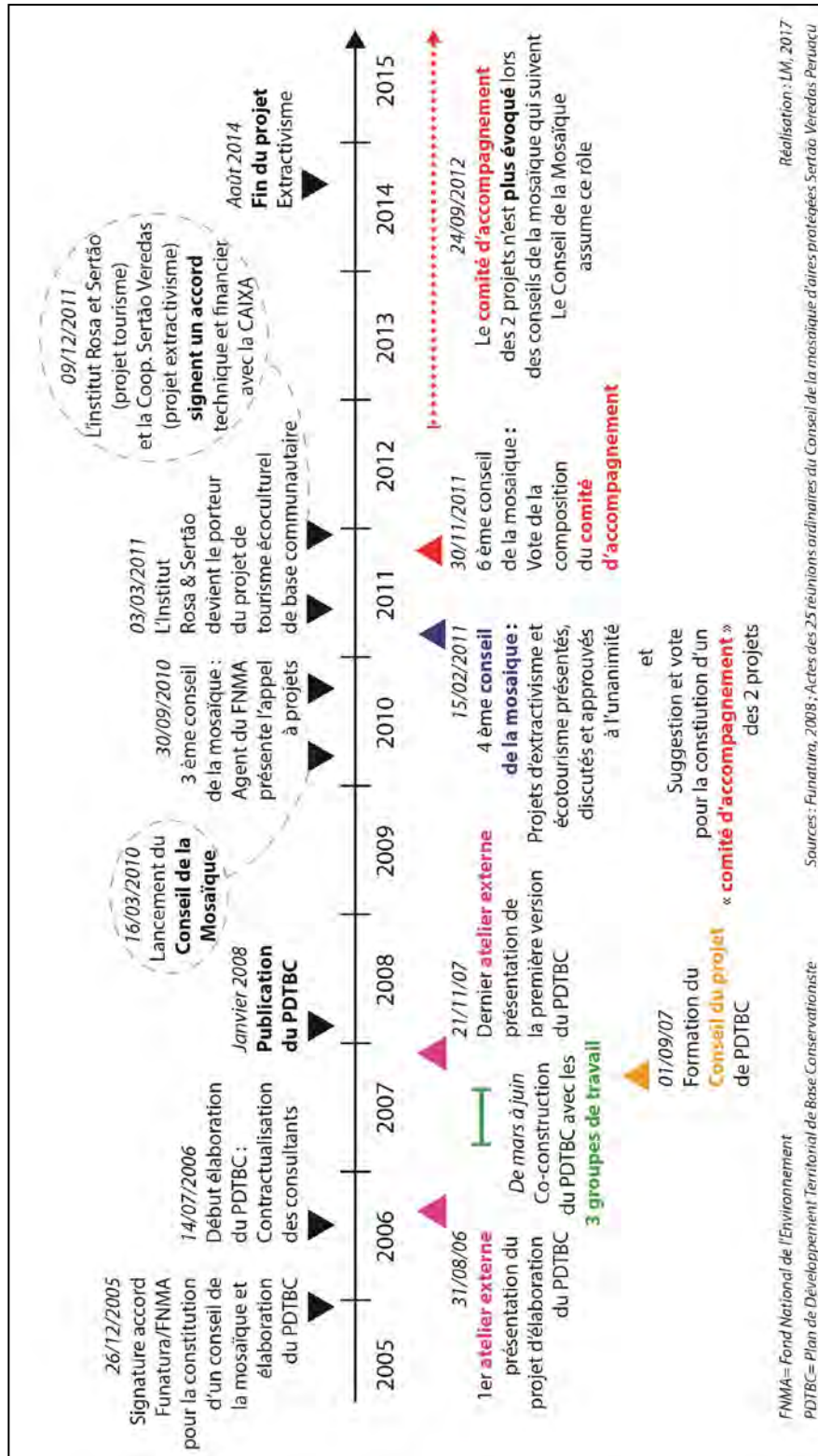
On a vu dans le chapitre 4 que la construction du projet de territoire de la mosaïque SVP (et de son support) et le plan de développement territorial de base conservacionniste (PDTBC), s'appuient sur le travail de consultants (recrutés par la FUNATURA) en co-construction avec plusieurs acteurs du territoire dont des habitants. Les participants aux **ateliers externes** étaient **informés et consultés** (en début et fin de construction du plan). Tandis qu'avec les **3 groupes de travail** (dont 2 étaient dédiés à l'extractivisme et au tourisme) on se situe à **mi-chemin entre de la concertation et la consultation**²⁵⁵. Des remarques et suggestions des participants à ces groupes ont permis de faire évoluer le contenu des projets. Par exemple, des participants ont insisté sur la dimension culturelle, si bien que, plutôt que de parler d'écotourisme, le PDTBC adopte finalement le concept de tourisme éco-culturel (entretien avec la directrice l'Institut Rosa et Sertão, le 10/11/2013). Mais pour autant, chaque action ou éléments inscrits dans ce projet d'extractivisme et de tourisme écoculturel (que l'on retrouve donc dans le PDTBC) n'a pas fait l'objet d'une discussion/négociation/recherche de consensus, jusqu'à tomber d'accord sur « chaque ligne » du projet (contrairement à ce qui s'est fait

²⁵⁵ Pour rappel, on parle de consultation lorsqu'il y a écoute de l'opinion de tiers, sans engagement du décideur final d'en tenir compte à la fin (relations asymétriques entre les parties prenantes) ; tandis que la concertation est une construction collective d'un consensus (relations symétriques entre les parties prenantes) (Touzard, 2006).

pour les contributions des signataires de la Charte du Parc Scarpe-Escaut par exemple). Aussi, il nous semblerait exagéré de parler d'une totale « concertation ».

Le PDTBC rédigé par les consultants de la FUNATURA (voir étapes sur la figure 23) est publié en janvier 2008. Il contient un diagnostic et un ensemble de propositions d'actions pour l'extractivisme et le tourisme écoculturel, faisant office de pré-projet (FUNATURA, 2008a, p. 42 à 53). Restait alors à rechercher des financements pour l'exécution et affiner les propositions pour passer d'un pré-projet, à un projet.

Figure 23 : Grandes étapes et dispositifs participatifs des 2 initiatives de développement local de la mosaïque Sertão Veredas Peruaçu



Pour mettre en œuvre le PDTBC de la mosaïque SVP²⁵⁶, le ministère de l'environnement, par le biais de son fond national de l'environnement (FNMA), a sollicité le fond socio-environnemental de la Caisse d'épargne fédérale (*Caixa econômica federal dite « CAIXA »*). Ensemble, ils ont mis en place un appel à projets pour financer 2 projets de développement local (extractivisme végétal du Cerrado et tourisme écoculturel) conformément aux orientations du PDTBC.

Sur la base des éléments déjà identifiés dans le PDTBC, la Coopérative Sertão Veredas a élaboré le projet de développement de l'extractivisme végétal, sous les conseils et avec l'aide de la Funatura (conversation avec le président de la Coopérative le 01/11/2016). Tandis que c'est la FUNATURA qui a élaboré celui sur le tourisme écoculturel, avec l'appui de l'Institut Rosa et Sertão (Campos, 2017a). Précisons juste pour contextualiser, que les deux directeurs sont devenus conjoints, d'où les échanges privilégiés et la proximité entre ces deux organisations, une influence mutuelle...

Un effort d'information et de consultation a accompagné cette étape de rédaction des projets finaux (à présenter aux financeurs (FNMA/CAIXA)). **Sept réunions** ont été organisées dans les principales villes de la mosaïque (São João das Missões, Itacarambi, Cônego Marinho, Bonito de Minas, Januária, Ville Pandeiros et Chapada Gaúcha). **Les principaux leaders communautaires, entités non-gouvernementales, entités environnementales et municipalités y ont été réunis pour leur présenter l'appel à projets** pour la mise en œuvre du PDTBC, auquel la FUNATURA et la Coop. Sertão Veredas seraient candidats. « *Cette rencontre permettait l'échange d'expériences et connaissances de l'ampleur de ce territoire entre ses communautés, de la culture et des actions développées* » (Instituto Rosa e Sertão, 2011). On est ici sur un degré limité de participation : au mieux de la consultation, mais surtout de l'information. Le Blog de Rosa et Sertão insiste également sur « *une discussion de forme collective qui compte sur la contribution de plus de 30 partenaires locaux* » (*ibid.*). Il s'agit très probablement d'une référence au conseil de la mosaïque, mais aussi à des échanges ponctuels en dehors des sphères formelles, institutionnalisées.

En effet ces 2 propositions de projets ont été discutées lors du 4^{ème} conseil de la mosaïque (voir figure 23) et **soumis au vote du Conseil de la mosaïque** qui les a tous deux approuvés à l'unanimité sans demandes d'altérations. Les préoccupations des conseillers vis-à-vis de la mise en œuvre de ces importants projets (en termes de budget, nombre d'activités, étendu du territoire...) ont néanmoins conduit à proposer (et voter) l'instauration d'un **comité d'accompagnement**. Il devait être composé de membres du conseil et plus précisément : des 2 porteurs de projets, de 3 organisations gouvernementales et 3 organisations de la société civile. **Ce comité ne s'est jamais réuni et n'a donc jamais réellement existé**. En revanche il a été décidé que ce rôle d'accompagnement serait effectué par l'ensemble du conseil de la mosaïque (Campos, 2014b, p. 19, 2017a).

²⁵⁶ En 2010, c'est la seule des 6-7 mosaïques créées dans le cadre de l'appel à projets du ministère de l'environnement à disposer de tous les prérequis nécessaires (Conseil de gestion, planification...) (entretien avec le directeur de la Funatura, le 19/11/2013 et conversation avec la directrice de l'institut Rosa et Sertão, le 01/11/2016). Dès sa création et jusqu'à aujourd'hui, la mosaïque Sertão Veredas Peruaçu est considérée comme l'une des plus avancées du Brésil. Cela a été mis en avant lors d'ateliers du Séminaire Brésilien sur les aires protégées et l'inclusion sociale (SAPIS VI) et lors d'une récente étude de l'ONG WWF-Brésil sur l'effectivité des mosaïques (Hermann et Costa, 2015).

Comme la FUNATURA avait déjà mené le projet de création de la mosaïque (instauration d'un conseil et élaboration du PDTBC), les financeurs n'ont pas autorisé qu'elle porte le projet sur le tourisme. Cette nouvelle arrivée, par un courrier du 23/02/2011, a bouleversé les plans initiaux de la FUNATURA (d'après le procès-verbal de la 1^{ère} réunion extraordinaire de la mosaïque du 03/03/2011). Des **discussions formelles et informelles** avec les acteurs du territoire **ont permis de convaincre l'Institut Rosa & Sertão de devenir le nouveau porteur** de ce projet dont il avait fortement contribué à la construction (Campos, 2017a). L'institut s'est réapproprié le projet de la FUNATURA en proposant une autre méthodologie et en mettant en avant une autre forme de tourisme : le tourisme écoculturel de base communautaire (concept présenté dans le chapitre 2) (Campos, 2017a). Cette « nouvelle version » du projet a été présentée et approuvée à l'unanimité lors du 1er Conseil extraordinaire de la mosaïque le 03/03/2011, soit 8 jours après l'« éviction » de la FUNATURA ! Autant dire que la réflexion s'est faite en petit comité au sein de l'Institut Rosa et Sertão, avec le soutien de la FUNATURA notamment, et sans consultation des potentielles bénéficiaires : les communautés du territoire de la mosaïque SVP. Cette nouvelle mouture du projet est présentée et validée à l'unanimité par le 5^{ème} conseil de la mosaïque le 07/07/2011 (d'après le procès-verbal).

Mais les communautés désiraient-elles vraiment d'ouvrir leurs maisons ou leurs cuisines à des touristes de passage, curieux de connaître leurs modes de vie, leur culture locale ? La réponse est plurielle. On retrouve des individus convaincus (à Buraquinhos), des réticents (dans le territoire indigène) et des refus (à Vão dos buracos), par exemple (d'après une conversation avec 2 caciques le 28 octobre 2016 et un guide touristique le 01/11/2016).

> Gouvernance et dispositifs participatifs pour la mise en œuvre des initiatives

Une fois ces deux projets validés par le Conseil de la mosaïque et approuvés par les financeurs, qu'en est-il de l'organisation de leurs mises en œuvre ? **Le comité d'accompagnement n'a pas été activé. Aucune autre instance** de décision et de coordination (partenariale) **n'a spécifiquement été mise en place pour rediscuter** du contenu des projets, définir les publics-cibles prioritaires, identifier la méthodologie la mieux adaptée au territoire, identifier de potentiels partenaires et permettre l'articulation avec leurs activités, etc. Le conseil de la mosaïque était la seule instance à occuper en partie ce rôle.

Au final, le fonctionnement est très simple : les 2 structures porteuses des projets ont hérité d'un cadre établi (pré-défini par la FUNATURA puis précisé par le PDTBC) qu'elles ont pu s'approprier et faire évoluer (à la marge). Ce cadre a été « figé » par l'accord technique et financier signé avec les financeurs (qui ont supprimé quelques lignes d'action du projet, imposent des délais : cinq ans au lieu de deux...). Cet accord contractuel ne permet que peu de modifications en cours de route. Si bien qu'une fois que le projet a passé toutes ces phases de construction / analyse / évolution / approbation, il ne reste plus beaucoup d'éléments à définir ; **il ne reste presque plus qu'à exécuter le plan d'actions**. Seule once de « flexibilité », la CAIXA (le financeur) a permis des réadéquations du projet au prix de nombreuses heures de justification, négociation et chaudes larmes (tant les porteurs de projet son personnellement investis et déterminés)

Les décisions « du quotidien » sont prises en interne, au sein de la direction de la coopérative Sertão Veredas Peruaçu pour le projet d'extractivisme végétal et de l'Institut Rosa et Sertão pour le tourisme écoculturel de base communautaire. Ils s'appuient sur leur connaissance et les « remontées de terrain » faites par les mobilisateurs (voir ci-dessous), en contacts réguliers avec les communautés. Néanmoins, en tant que projets « de la mosaïque » et étant donné l'abandon des comités d'accompagnement, ces deux structures ont systématiquement fait **une présentation de leur état d'avancement lors des réunions du Conseil de la mosaïque et discutaient des actions à venir**. Mais il s'agissait, dans la majorité des cas, d'une simple information ou de consultation (d'après nos 3 observations en conseil et les procès-verbaux des 25 réunions du conseil). Quelques situations ont toutefois nécessité « **l'approbation du conseil** » **mais sans faire l'objet d'un vote formel** (d'après les procès-verbaux des réunions du conseil). C'est le cas par exemple de l'Institut Rosa et Sertão qui a proposé de modifier une des actions du projet et réorienter l'argent initialement dédié à la construction d'auberges (*pousadas*) communautaires (initiative non demandée par les communautés, qui n'étaient pas en mesure de les assumer²⁵⁷) vers des actions de diffusion et valorisation du projet (magazine, documentaire...) et le financement de l'équipe notamment (d'après le procès-verbal du 21^{ème} Conseil de la mosaïque, le 10/07/2015).

Cette organisation, caractérisée par une exécution peu flexible des projets, place tout le poids de sa configuration sur l'amont du projet, au moment de sa définition. Or, si la volonté et l'effort d'associer un maximum et une diversité d'acteurs concernés par ces thématiques est bien présente, **les groupes de travail du PDTBC et le Conseil de la mosaïque n'ont permis qu'une implication limitée et sélective des acteurs**. Les petites organisations socio-professionnelles du territoire (associations communautaires, syndicats des travailleurs ruraux, coopérative de Pandeiros...) qui représentent les publics-cibles de ces projets (les agriculteurs familiaux et autres habitants) sont peu présentes et audibles ; contrairement aux organisations gouvernementales (IEF en tête) et aux ONG institutionnalisées (FUNATURA, WWF...). Par ailleurs, est-ce que les habitants se sentent représentés par les Conseils qui les représentent ? Mais force est de constater que le portage de ces deux initiatives par des organisations de la société civile (une coopérative extractiviste et une ONG locale) leur a permis de devenir des acteurs incontournables de la mosaïque et de gagner en pouvoirs (d'expression, d'actions, d'articulation politique, etc.) Nous discuterons plus spécifiquement ces éléments dans les chapitres 6 et 7.

Un cortège de partenaires étaient impliqués dans diverses activités de ces 2 initiatives. Par exemple les municipalités mettaient à disposition une salle et du matériel pour accueillir les formations ; l'ONG WWF-Brésil a organisé certaines des formations prévues ; les intervenants professionnels étaient mis à disposition ou financés par des organismes public ou semi-public comme le SEBRAE par exemple, ... (Campos, 2014b ; Sirqueira, 2014). Le rapprochement avec ces partenaires et l'articulation de leurs actions se faisaient au cas par cas et avaient lieu essentiellement en dehors des temps formels du Conseil de la mosaïque. Là où des partenariats ne pouvaient être tissés, les coordinateurs avaient recours à des bureaux d'études spécialisés /consultants, en essayant de favoriser des entreprises locales ou régionales.

²⁵⁷ D'après une conversation avec la Directrice de l'Institut Rosa et Sertão le 10/11/2015.

> Dispositifs pour mobiliser les publics-cibles

La participation directe des publics-cibles (les habitants du territoire), consiste en leur **adhésion volontaire aux activités proposées** dans le cadre de ces deux initiatives (voir le détail en annexe 17 et 18). Etant donné l'étendue de la mosaïque SVP et le nombre de communautés, seules quelques-unes ont été retenues pour bénéficier de ces 2 projets.

Concernant l'extractivisme, on peut lire dans le PDTBC que 22 communautés ont été pré-identifiées suite à la consultation des gestionnaires des unités de conservation (FUNATURA, 2008a, p. 29). Mais dans la pratique, **26 communautés ont été bénéficiaires**. La liste est disponible dans le tableau 53 ci-après. Quant au tourisme écoculturel de base communautaire, il vise les 11 municipalités de la mosaïque, avec néanmoins une présence plus accentuée dans les municipalités de Chapada Gaúcha, Arinos, Formoso et Januária en raison de l'antériorité du travail mené par l'Institut Rosa et Sertão et de leur proximité (Coordinatrice du projet TBC, entretien du 10/11/2013). Ces éléments sont schématisés dans la carte 12 ci-dessous. D'après nos derniers échanges avec une mobilisatrice du projet « environ 12 communautés » sont concernées par le projet (liste disponible dans le tableau 52, ci-après) (Campos, 2017b)

Carte 12 : Territoire des initiatives de tourisme écoculturel de base conservacionniste et extractivisme végétal du Cerrado

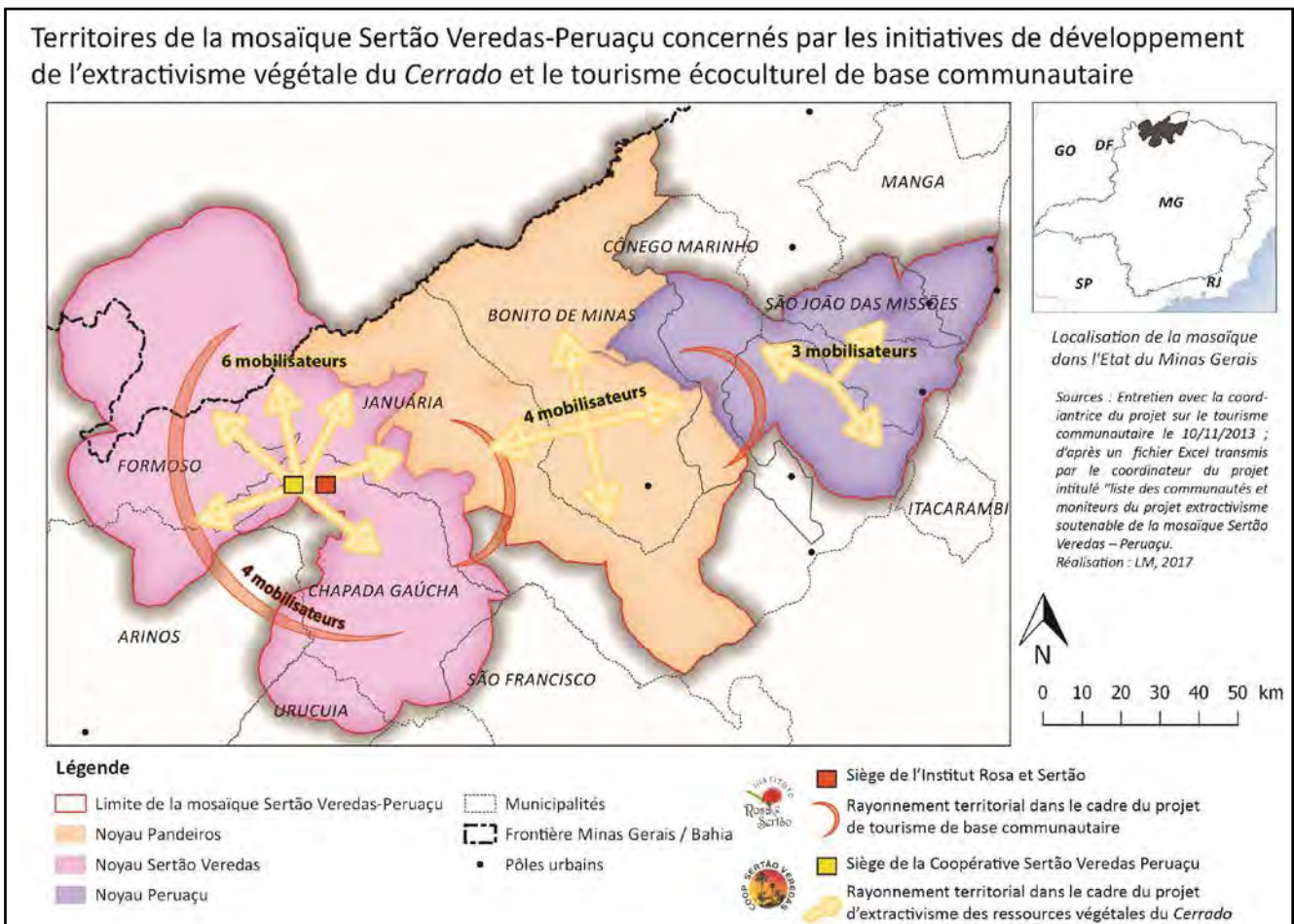


Tableau 53 : Les 26 communautés concernées par le projet d'extractivisme

	Municipalités (Communes)	Comunautés (Villages)
Nucleo Sertão Veredas	Chapada Gaúcha	<ul style="list-style-type: none"> Riachinho et Água Clara Ribeirão de Areia Buracos Barro Vermelho Serra das Araras Retiro dos Bois Pequi / São Felix
	Urucuaia	<ul style="list-style-type: none"> Santa Cruz ou Cabeçudo
	Formoso	<ul style="list-style-type: none"> Projet de peuplement rural São Francisco
	Arinos	<ul style="list-style-type: none"> Batista
	Côcos	<ul style="list-style-type: none"> Porto Cajueiro Catulé / Sambaiba
Nucleo Pandeiros	Conêgo Marinho	<ul style="list-style-type: none"> Association Vale Do Imbé Cabeceiras de Macaúbas Dourados
	Bonito de Minas	<ul style="list-style-type: none"> Bacia São Domingos Bacia do Cochá
	Januária	<ul style="list-style-type: none"> Traçadal/Campos/Mandins/Quilombo
Nucleo Peruaçu	Itacarambi	<ul style="list-style-type: none"> Fabião I et Vila Bonita Vargem Grande I Vereda Grande I Vereda dos Côcos
	São João das Missões	<ul style="list-style-type: none"> Communauté de Barreiro Communauté de Sumaré
	Manga	<ul style="list-style-type: none"> Projet de peuplement Japuré Communauté Coqueiro

Source : d'après un fichier Excel « Liste final mobilisateurs » de février 2016 fourni par le coordinateur du projet

ou pas actives seraient de nouveau exclues du projet, au nom de son bon fonctionnement et de son efficacité. Cette situation n'est pas directement le choix de ces structures locales coordonnatrices de ces projets qui subissent elles-aussi le cadre technico-financier de leurs financeurs. Mais le fait est qu'on est dans une situation de reproduction, voire de creusement des inégalités. D'un côté se trouvent des territoires qui sont sous les projecteurs des ONG, municipalités, mécènes internationaux (secteurs aux abords des 2 parcs nationaux) et reçoivent de nombreux projets de développement. Et de l'autre, on a des « territoires de l'ombre » oubliés de tous (au centre de la mosaïque, nord de l'APA Pandeiros et de l'APA Cochá Gibão).

Au sujet des 12 communautés concernées par le projet de tourisme de base communautaire ce chiffre ne concerne qu'une partie des activités (formations de guide, définition de parcours touristiques...). Des « rues de la culture » ont été organisées dans chacun des pôles urbains des 11

Tableau 52 : Les 12 communautés concernées par le projet de Tourisme écoculturel

	Municipalités (Communes)	Comunautés (Villages)
Nucleo Sertão Veredas	Chapada Gaúcha	<ul style="list-style-type: none"> Buraquinhos Moro do Fogo Serra das Araras São Felix
	Arinos	<ul style="list-style-type: none"> Sagarana
Nucleo Pandeiros	Januária	<ul style="list-style-type: none"> Pandeiros
	Conêgo Marinho	<ul style="list-style-type: none"> Gaim
	Côcos	<ul style="list-style-type: none"> Côcos
Nucleo Peruaçu	Itacarambi	<ul style="list-style-type: none"> Fabião I Fabião II Onça
	São João das Missões	<ul style="list-style-type: none"> Xacriabá

Source : courriel d'une mobilisatrice du projet, le 13/02/2016

Ces communautés ont été sélectionnées car elles sont déjà organisées (en association par exemple) et il y a déjà des dynamiques de projets en place. Les moyens (temps, argent, personnel) ne permettaient pas aux coordinateurs des projets de « partir de zéro » (entretien avec la coordinatrice du projet de tourisme de base communautaire le 10/11/2013.)²⁵⁸

Autrement dit, les territoires les plus isolés socialement et surtout politiquement, dépourvus en associations communautaires, où les politiques publiques et les ONG ne sont que peu

²⁵⁸ Malgré de nombreuses recherches et sollicitations nous n'avons pas pu obtenir la localisation de ces communautés concernées par ces deux projets. Nous avons récupéré des données GPS mais incomplètes (de l'IEF-ERAMSF, de la COOPSERTAO et de l'Institut Rosa et Sertão). Non avons préféré ne pas les exploiter.

municipalités concernées par la mosaïque (non incluses dans le tableau 52). Quant au Festival organisé par l'Institut et Rosa et Sertão, il a attiré bien plus que ces seules 12 communautés.

Pour diffuser les informations, organiser les différentes activités, enregistrer les participants volontaires et donner un appui technique à la réalisation de ces activités, des mobilisateurs ont été employés (emploi rémunéré) par les structures porteuses des 2 initiatives. La coopérative Sertão Veredas en charge de l'extractivisme comptait 13 mobilisateurs répartis dans les 3 noyaux de la mosaïque (6 mobilisateurs pour le noyau Sertão Veredas, 4 pour le noyau Pandeiros et 3 pour le noyau Peruaçu)²⁵⁹. L'Institut Rosa et Sertão n'en comptait que 4 qui n'étaient pas rattachés à un territoire en particulier (conversation avec un des mobilisateurs le 2/11/2016) (voir carte 12). La coopérative employait des habitants *in situ* connaissant bien le territoire et les communautés ; tandis que Rosa et Sertão préférait employer des habitants de Chapada Gaúcha, dont certains membres de l'ONG. Une discussion pourrait être ouverte sur leurs méthodes respectives pour employer ces mobilisateurs, mais nous nous éloignerions quelque peu de notre sujet principal.

Dans un cas comme dans l'autre, on perçoit que la localisation de la structure coordinatrice de ces initiatives n'est pas sans conséquences sur leur diffusion sur le territoire. Les communautés aux alentours de Chapada Gaúcha sont sensiblement plus favorisées que les autres de la mosaïque (discours que l'on nous a rapporté à plusieurs occasions, tant de la part d'institutions que d'habitants). Les membres de l'Institut Rosa et Sertão et de la coopérative Sertão Veredas Peruaçu les connaissent mieux, ont plus souvent l'occasion de les rencontrer, de discuter, de les accompagner dans leurs engagements auprès de certaines activités, *etc.* On aurait ici matière à entrer dans les débats sur le lien entre « proximité géographique » et construction de lien social (Torre, 2009 ; Fijalkow, 2013).

Pour communiquer sur la venue prochaine d'une formation, comme par exemple la transformation du buriti (fruit du Cerrado : *Mauritia flexuosa*) ou la formation pour être guide touristique, un blog internet était utilisé. Les mobilisateurs étaient en charge de diffuser l'information auprès des présidents d'associations, voire d'en discuter directement avec des personnes susceptibles d'être intéressées et d'organiser leur participation (inscription, gestion déplacement sur le lieu de formation...). Plusieurs activités présentaient un nombre limité de places (40 personnes pour telle formation...). Parfois, une sélection devait également avoir lieu de façon à ne pas avoir plus de 2 personnes par communauté. Rosa et Sertão privilégiait les personnes ayant déjà participé à d'autres activités du projet, cherchant à pérenniser leur implication (entretien avec la coordinatrice du projet, le 10/11/2013). Et la coop Sertão Veredas comptait sur leur mobilisateurs pour identifier les sujets les plus motivés. A ce sujet, le dernier coordinateur du projet d'extractivisme (qui avant de passer coordinateur était lui-même mobilisateur pour le noyau Peruaçu) nous informait qu'il n'avait pas de difficulté à « remplir » ses activités, et qu'il fallait même faire une sélection parmi les volontaires (entretien du 30/08/2014). Alors qu'une mobilisatrice du noyau Pandeiros nous indiquait avoir du mal à remplir son « quota » et trouver 2 personnes intéressées pour participer aux activités. Les personnes n'avaient rien à déboursier, le transport et la nourriture était payés, mais nombreuses d'entre-elles rétorquaient ne pas avoir le temps, avoir des engagements (enfants et animaux à

²⁵⁹ d'après un fichier Excel transmis par le coordinateur du projet intitulé "lista comunidades e monitores do projeto extrativismo vegetal sustentável mosaico sertão veredas – peruaçu" (liste des communautés et moniteurs du projet extractivisme végétal soutenable mosaïque Sertão Veredas – Peruaçu).

garder...). A plusieurs reprises, elle a demandé à ses amis d'y aller. Ces deux témoignages sont opposés mais pas contradictoires. Ils reflètent la diversité des situations rencontrées dans ce vaste territoire de la mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu.

Les participants à ces 2 projets que nous avons interrogés nous ont confirmé de pas avoir été sollicités directement pour approuver et / ou faire évoluer les activités du projet. Mais elles n'en ont pas ressenti le besoin non plus. En revanche, des temps d'évaluations étaient parfois mis en place en fin d'activité, ce qui a permis au coordinateur du projet sur le tourisme d'apprendre que les participant étaient plus en attente de visites au sein même du territoire dont ils ne connaissent pas certains endroits (Parc national Cavernes du Peruaçu par exemple), plutôt que des visites à l'extérieur. A ces quelques exceptions près (qu'il est néanmoins important de relever), il ressort que les futurs bénéficiaires de toutes ces activités ont un rôle et un pouvoir fort limité : dire oui ou non à telle activité qui leur est proposée.

Au final, que retenir du système de gouvernance relatif à ces deux initiatives et les différents dispositifs participatifs institutionnels associés ?

La pièce maîtresse est ici le Conseil de la mosaïque. Il est l'unique dispositif qui permettait de discuter la définition puis la mise en œuvre des deux initiatives. Officiellement le Conseil n'est pas responsable de ces deux projets. Et comme déjà évoqué, il s'agit d'un conseil consultatif et non délibératif. Ses membres (à parité entre des organisations gouvernementales et organisations issues de la société civile) veillent au bon déroulement de ces deux projets, donne son avis, voire vote certaines décisions. Des auditeurs libres peuvent aussi y assister et participer aux discussions. Mais comme vu dans le chapitre 4 si ce Conseil a en théorie tous les outils pour être démocratique, les disparités socio-culturelles entre les conseillers, et les absences fréquentes de certains d'entre eux révèlent une réalité plus hétérogène et des dissymétries de pouvoirs.

5.3. Regard croisé sur les dispositifs participatifs des 6 initiatives

Comme ce qui a été fait pour le chapitre 4, nous souhaitons ici dépasser une présentation très cloisonnée des initiatives et favoriser une lecture plus transversale des 6 situations étudiées. Le tableau 54 ci-dessous récapitule les principaux dispositifs institutionnels de participations associés à chaque initiative et le degré de participation correspondant. Sur une base synthétique et simplifiée des échelles proposées par Arnstein, 1969 ; Pimbert et Pretty, 1995 et Beuret, 2011 nous retenons 4 niveaux. **L'information** : quand le dispositif a seulement vocation à faire porter à connaissance les objectifs, actions à venir du projet. **La consultation** : lorsque les animateurs du dispositif (coordinateur du projet) demandent leurs avis aux différents participants à ces moments-lieux (un comité de pilotage, une réunion par exemple). Les personnes expriment leurs opinions, préférences, mécontentements, mais ceux-ci ne seront pas nécessairement pris en compte. Les décideurs finaux gardent la main (le coordinateur ou le comité en charge du projet). Les relations sont asymétriques. **La concertation / co-construction** : lorsque les moments-lieux d'échange ont vocation à construire un consensus partagé par la majorité des participants à ce dispositif. Les relations tendent vers une symétrie de pouvoir. **La délégation** : lorsque les initiateurs et coordinateur du projet délèguent sa définition, construction et / ou mise en œuvre aux public-cible ou bénéficiaires du projet.

Tableau 54 : Synthèse des dispositifs participatifs institutionnalisés de chaque initiative

INITIATIVES/ PROJETS	DISPOSITIFS PARTICIPATIFS (Fonctionnant) <i>Associés à la réflexion/conception/décision associés à la mise en œuvre du projet</i>	Objectifs permis par les dispositifs participatifs			
		Informa- tion	Consulta- tion	Concertation/ Co-construction	Délé- gation
Programme agriculture et ZH en Scarpe-Escout	Groupe de travail agriculture et ZH de l'AEAP		← →		
	Commission agricole du PNR SE	← →			
	Comité de pilotage	← →			
	Comité technique		← →		
Filière Bois énergie	(Réunion d'information)	●			
	Commission agricole du PNR SE	← →			
Eductours	Comité de pilotage du volet II CETD		← →		
	Groupe-projet			●	
Projet Pandeiros	Conseil de gestion du Projet Pandeiros		← →		
	Forum des leaders communautaires	← →			
Extractivisme et Tourisme de base communautaire	Ateliers externes du PDTBC	← →			
	Groupes de travail du PDTBC		← →		
	Conseil de la mosaïque	← →			
TOTAL		8	11	8	0

Réalisation : LM, 2017

Un premier élément qui ressort de ce tableau est qu'il n'est pas évident de mettre la réalité dans des cases. Chaque dispositif, associé à un projet particulier est unique, même s'ils portent parfois le même nom (comité de pilotage par exemple). Le fonctionnement de ces dispositifs varie dans le temps et est sujet à interprétations. Là où un acteur identifiera de la concertation, d'autres estimeront qu'il ne s'agit que de consultation. Le Conseil de gestion de Pandeiros, d'après son règlement intérieur et les procès-verbaux des réunions, permettait aux conseillers présents de s'informer, débattre, négocier jusqu'à prise de décision collective. C'est un dispositif de concertation. Mais par ailleurs cette concertation aurait été limitée ou partielle car des éléments auraient été pré-organisés en amont des réunions du conseil. S'agissait-il que d'une préparation technique des éléments à discuter pour que la réunion se passe au mieux, ou d'un pré-cadrage des orientations du projet ? Nos données sont trop partielles pour une affirmation tranchée (nous n'avons pas participé à ces réunions qui ont eu lieu 4/5 ans avant nos enquêtes de terrain. Nous n'avons pu récolter que quelques procès-verbaux de réunion et non l'ensemble, les discours des acteurs interrogés sur le sujet sont assez vagues du fait de l'ancienneté de ces épisodes participatifs). Mais cela n'enlève en rien l'intérêt de la démonstration : les dispositifs permettent la plupart du temps (11 fois sur 13 d'après le tableau 54) divers degrés d'implication des personnes qui y participent. Elle peut être superficielle (information) ou engageante (co-construction du projet).

Notons qu'aucune des 6 initiatives n'est complètement dépourvue de dispositifs permettant la participation d'autres acteurs que les gestionnaires de l'espace protégé. La filière bois-énergie et les deux initiatives de la mosaïque (extractivisme et tourisme de base communautaire) se distinguent des trois autres initiatives en n'ayant pas une organisation spécifique dédiée au suivi et à la mise en œuvre du projet (un conseil, un comité de pilotage ou équivalent). Cette situation est en cours de changement pour la filière bois-énergie où il est question d'instaurer un comité de pilotage. Dans ces trois cas, c'est l'instance de gestion plus englobante, plus territoriale (la commission agricole et le conseil de la mosaïque) qui assurent ce rôle d'ouverture partenariale et de suivi.

L'organisation et les règles de fonctionnement de ces dispositifs en font plus des lieux d'information et de consultation que moments-lieux dédiés à une co-construction. La concertation dans sa forme la plus aboutie se rencontre assez rarement. Car même les dispositifs que nous avons identifiés comme s'y rapprochant ne sont pas exemplaires en la matière. Par exemple on a vu que dans le groupe-projet éductour si le parc souhaite « imposer » une thématique à la journée parce que cela lui permet de mettre en valeur une autre de ses actions, c'est lui qui a le dernier mot. Lors du Conseil de la mosaïque de nombreux débats ont lieu, les uns tentant de sensibiliser voire convaincre les autres. Si parfois des compromis ou consensus arrivent à être construits, d'autres fois c'est simplement le vote qui tranche.

Enfin, aucune de ces initiatives n'a mis en place (ni même expérimenté) une forme de délégation totale de pouvoir de décision. Les éductours, par leur groupe-projet qui est en charge de tout définir et organiser conjointement avec un agent du Parc paraît être la configuration où les publics-cibles sont les plus impliqués et ont le plus de pouvoir.

Outre le degré et la nature de l'implication, un autre aspect essentiel pour caractériser la participation est celui des sujets participants, du « *Qui* » participe. **En France comme au Brésil, la démocratie représentative l'emporte sur la démocratie directe.** Se pose alors la question de la représentativité des représentants et de la place des non représentés. Par exemple, en Scarpe-Escout, les agriculteurs sont soit représentés dans ces différentes instances de décisions, soit pas les syndicats agricoles, soit par la Chambre d'agriculture. Or tous les agriculteurs ne sont pas syndiqués, et ensuite, la Chambre d'agriculture est présidée par des collègues d'élus qui influencent les orientations de l'institution. Au final le discours de l'institution tend logiquement vers le discours des élus les plus nombreux et donc du syndicat majoritaire.

Loin de nous l'idée de remettre complètement en question la démocratie représentative et de présumer réalistes des comités de pilotages avec « 50 personnes » pour pouvoir donner la voix à une plus large diversité d'acteurs concernés sur un sujet / projet donné. Toutefois nous défendons l'idée d'une complémentarité entre démocratie représentative (pour des discussions plus techniques et faire avancer les dossiers dans le quotidien) et une démocratie directe (pour des débats de fonds, définition d'orientations à long terme...). Le tableau 55 qui suit met en lumière les formes de l'implication directe des bénéficiaires de ces initiatives.

Tableau 55 : Synthèse des formes d'implication des publics-cibles à la définition et mise en œuvre des projets

	Public-cible	Participer à la construction du projet / définitions des activités	Participer à la mise en œuvre du projet
Agriculture et zones humides	Eleveurs bovins	Pas de participation directe, mais sont représentés par la Chambre d'agriculture et les syndicats agricoles participant aux différentes instances	On leur propose de mettre en œuvre les actions.
Filière Bois-énergie	Agriculteurs ; Communes ; Propriétaire de grands bâtiments ; Propriétaire de saules	Pas de participation directe. Des informations sont diffusées aux agriculteurs, des réunions sont organisées pour les agriculteurs-relais et les communes du parc.	On leur propose de s'insérer dans la filière : avoir recourt aux prestataires de coupe broyeurs ou d'investir dans une chaudière ou des équipements de transformation du bois.
Eductours	Prestataires de tourisms ; Elus locaux	Un petit groupe de volontaires co-construit les journées avec un agent du parc.	On leur propose de se rendre aux journées d'échanges.
Projet Pandeiros	Agriculteurs familiaux	Au début non (2004-2008). Après 2008 oui avec le Conseil de gestion. Pas de participation directe, mais représentés par les présidents des associations.	On propose à quelques familles de quelques communautés de prendre part aux activités
Tourisme base communautaire	Habitants intéressés ; prestataires de de services (hébergement, restauration, guide touristique)	Pas directement. Des associations communautaires siègent au conseil consultatif de la mosaïque ainsi que des municipalités, mais pas nécessairement ceux des participants.	Les coordinateurs du projet (par le biais des mobilisateurs) proposent à quelques individus de quelques communautés de prendre part aux activités
Extractivisme	Agriculteurs familiaux		

Réalisation : LM, 2017

Il n'y a pas de dispositifs pour une implication directe et en amont des habitants/publics-cibles aux prises de décisions concernant ces initiatives. Au mieux, une partie d'entre eux y sont représentés. Au final, ces instances sont plutôt institutionnelles et les bénéficiaires de ces projets ont rarement fait partie des discussions initiales. Pour une majorité d'entre eux, leurs rôles et surtout leurs pouvoirs se limitent à l'acceptation ou non des activités qui leur sont proposées, et qu'ils découvrent en même temps. Or il ressort de nos cas d'étude qu'une réelle implication dès le début des publics-cibles (et non uniquement leurs représentants) pour définir les besoins et attentes en vue ensuite de construire un projet sur ces bases, favorise un meilleur engagement et mobilisation de ces personnes ; ce qui est un facteur de réussite des projets.

Considérations transversales au chapitre 5

Chaque projet a son histoire, son contexte spécifique d'émergence, dessiné par une constellation de circonstances. Chacune des 6 initiatives est bien spécifique et ce, même si l'on se concentre sur un seul prisme d'analyse, celui de la gouvernance et des dispositifs participatifs institutionnels associés.

Parmi les points communs mis en évidence par notre analyse, notons que **ces initiatives institutionnelles de développement ne sont pas directement issues de demandes** clairement identifiées et formulées par les publics-cibles. Cela ne signifie pas automatiquement qu'elles sont *ex-nihilo* ou sans intérêt préexistants de ces personnes, groupes, institutions. Dans de nombreux cas, la proximité, le contact fréquent et par conséquent la bonne connaissance du « terrain » permettent aux gestionnaires des espaces protégés de connaître les potentiels du territoire (extractivisme des fruits du cerrado), les attentes de certains groupes d'acteurs (structurer le tourisme autour des parcs nationaux ; trouver un moyen d'entretenir les saules têtards) et ainsi, d'être force de proposition pour initier de nouveaux projets, théoriquement pertinents (accompagner les éleveurs en zones humides pour adapter les pratiques aux spécificités des milieux).

Ces initiatives, parfois sur des projets complexes et transversaux (créer une nouvelle filière), constituent de réelles opportunités pour les territoires. Le syndicat mixte du Parc Scarpe-Escout comme le Conseil de la Mosaïque Sertão Veredas Peruaçu ont progressivement tissé des relations symétriques avec des partenaires divers et nombreux. Ce réseau est une ressource qui peut être mis à profit de dynamiques multi-partenariales qui probablement pourraient avoir plus de difficultés à émerger s'il elles venaient d'un acteur du territoire moins « articulé » comme disent les brésiliens ; c'est-à-dire par une structure en relation avec une moindre quantité et diversité de personnes et organisations (institutionnelles ou non). Elle aurait en effet plus de difficultés à fédérer la diversité d'acteurs concernés, à obtenir les moyens d'animer ce projet, à négocier et faire infléchir certaines politiques publiques...

Le revers de telles initiatives locales (initiées par les acteurs institutionnels), en est la difficulté d'instaurer une gouvernance territoriale adéquate. Pour que ces intentions deviennent des projets pertinents, co-portés par une diversité d'acteurs, déclinés en actions opérationnelles adéquates, mutualisées ou bien répartis aux acteurs et partenaires les plus appropriés, il en va de la capacité à mettre en place une « bonne » gouvernance territoriale. Parmi les critères, on retiendra le fait de l'instaurer au plus tôt, de permettre la confrontation des représentations, points de vue et idées, par l'organisation de moments-lieux d'échanges constructifs. S'ajoute à cela un effort permanent de définitions d'objectifs communs, de mutualisation des moyens d'actions et d'articulation des actions de chacun. Or, il ressort que dans les 6 cas étudiés, ces critères ou plutôt facteurs favorables (car il n'y a pas de « recette » d'une bonne gouvernance territoriale) ne sont pas toujours au rendez-vous.

Le programme agriculture et zones humides a une organisation bien structurée autour de ses comités de pilotage et comités techniques (mais aussi groupe de travail et commission agricole), mais n'est pas beaucoup dans la confrontation/co-reconstruction de représentations. Des acteurs pertinents ne sont pas présents dans ces moments-lieux d'information/discussion/décision et les agriculteurs ne sont impliqués à la construction du programme que par des représentants, dont on peut questionner le caractère représentatif.

La filière bois énergie manque cruellement d'un pilotage clairement défini et porté soit par un acteur, soit par un groupement d'acteurs aux règles de fonctionnement et d'arbitrage clair. Les acteurs de l'offre et de la demande ne sont pas présents aux temps d'échanges, qui restent dédiés aux techniciens et politiques des institutions porteuses.

Le projet Pandeiros n'a pas non plus connu de système de gouvernance les 5 premières années de fonctionnement puisqu'il était concentré dans les mains d'un principal acteur. Toutefois, un profond changement de situation a permis de repartir sur des bases permettant de tendre vers une situation de gouvernance territoriale. Mais les premières phases du projet (identification des besoins, confrontation des représentations, construction d'objectifs...) était déjà passées. Se pose dès lors la question de la réversibilité de l'identité d'un projet. Un « mauvais départ », en termes de gestion d'un projet, peut-il systématiquement être remédié ou est-ce que l'esprit d'origine reste toujours présent, même en filigrane ? (A l'instar d'un porte-greffe qui co-détermine la nature des fruits malgré de nouveaux greffons). Dans ce cas précis, la nouvelle gouvernance a permis de réelles améliorations reconnues par l'IEF-MG, les partenaires et les bénéficiaires du projet. Néanmoins des fonctionnements de l'ancien système restaient bien présents et toutes les plaies n'ont pas pu être pansées. Jusqu'à aujourd'hui nous avons constaté les difficultés qu'ont les institutions publiques et ONG pour regagner la confiance des premiers habitants déçus et parfois sceptiques quant aux nouveaux projets arrivant.

Le tourisme écoculturel de base communautaire et l'extractivisme végétal du Cerrado ont la particularité d'être un programme d'actions balisées par un budget déterminé. Ils n'ont pas été pensés comme une stratégie à moyen, voire long terme, avec de grandes orientations, mais plutôt un ensemble d'actions concrètes à mettre en œuvre. La coordination d'acteurs associés à la mosaïque et son PDTBC a permis une première expérience de *simili* gouvernance territoriale. Ce propos est nuancé en raison des pré-orientations de l'initiateur (la FUNATURA) et la mobilisation peu importante des acteurs concernés du territoire (peu important dans un raisonnement « absolu » (en nombre de personne par exemple) ; mais importante de manière « relative » pour ce territoire, où rien de comparable n'existait auparavant). Quant à la mise en œuvre des actions elles-mêmes, ce n'est pas un collectif d'acteurs qui les coordonne, mais bien une seule institution responsable (bien que soumis au regard du Conseil de la mosaïque et à son éventuelle approbation de certains de leurs choix).

Les éductours sont parmi ces 6 initiatives celle qui nous paraît la plus démocratiquement construite et mise en œuvre, grâce à ce groupe-projet composé de 6 membres issus du public-cible contre un agent du Parc. Bien que le parc ait le dernier mot, il n'y recourt pas fréquemment et ces membres du groupe-projet s'approprient totalement cette initiative dont ils s'auto-définissent comme les co-initiateurs et organisateurs. Ces journées sont considérées comme faites *par* des prestataires, *pour* des prestataires, et connaît un succès grandissant.

CONSIDERATIONS FINALES

SUR LA PARTIE II

Cette partie était consacrée à un premier ensemble de résultats, relatifs à l'analyse des situations de participation. Nous avons proposé une lecture allant des intentions politiques et nationales, à la mise en pratique locale dans le cadre des six initiatives de développement retenues.

Avec le **chapitre 3** nous avons vu que tous, politiques publiques et gestionnaires des espaces protégés habités, français comme brésiliens, prônent le recours à « plus de participation » des habitants et acteurs locaux, à la gestion de ces territoires-outils. Ces intentions sont néanmoins nuancées d'un contexte à l'autre lorsque l'on étudie de plus près à quel type d'acteur est fait référence, pour quelles étapes de la gestion sont souhaitées cette participation ou encore les motifs sous-jacents à ce *quasi* « devoir » de participation.

Nos analyses de la mise en pratique de ces « bonnes intentions » ont été dissociées en deux chapitres. Le **chapitre 4** a concerné l'échelle du territoire-outils dans son ensemble. Nous y avons décrypté les « situations de participation » associées à l'instauration du Parc Scarpe-Escout (PNR SE) et de la Mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu (SVP), à la définition de leur projet de territoire, à l'animation de ce projet et enfin à sa mise en œuvre. Nous avons pu identifier que celles-ci sont encore très institutionnelles du côté du doyen des PNR de France et expérimentales du côté de la récente Mosaïque brésilienne.

Côté PNR, nous avons pointé du doigt à la fois la prégnance de la Région, son principale financeur et approbateur de son classement, mais aussi toute l'importance de l'échelon communal, matrice élémentaire des PNR. De gros efforts sont entrepris en Scarpe-Escout pour élaborer et animer des dispositifs participatifs destinés à un large panel d'acteurs et de partenaires, dont les habitants. Ces dispositifs sont parfois cloisonnés par type d'acteurs ; et les habitants et autres acteurs socio-professionnels restent les moins associés à ces démarches de création, gestion et animation du territoire-outils. On ne peut émettre d'évoquer l'outil de contractualisation volontaire qu'est la Charte de Parc, qui permet d'initier, mais aussi et surtout, de maintenir une dynamique partenariale pour exécuter le projet de territoire. Outil qui contribue d'ailleurs à la réputation des PNR dans le monde.

La Mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu est parmi les premières du Brésil à avoir fait l'objet d'une telle démarche participative pour sa création puis la définition de son projet de territoire. Les acteurs expérimentent. Les intentions illustrent une réelle volonté de promouvoir la participation d'une diversité d'acteurs et partenaires du territoire. Des dispositifs ont été pensés et proposés, mais la participation effective reste partielle, de part un nombre et une diversité d'acteurs pas toujours présents aux premiers rendez-vous institutionnels de création de ce territoire-outils. Le principal dispositif participatif d'animation de ce territoire et de son projet (le Conseil consultatif de la Mosaïque) est un outil prometteur. Mais la participation, parfois fluctuante des conseillers, les difficultés à pérenniser les groupes de travail internes au Conseil ou encore l'absence de liens plus formels entre la Mosaïque et les « autres initiatives » d'acteurs impliqués sur ce territoire et membres de son conseil, constituent des marges de progrès notables. Les retours des premières années d'expérience, analysés à l'occasion de l'élaboration d'un nouveau projet de territoire (moins

précis sur les actions et plus global sur des objectifs généraux à long terme), permettraient d'identifier des leviers de progression.

Convoitant des aspirations en de nombreux points convergents, et étant dotés d'outils et de modes de fonctionnement distincts, nous confirmons la pertinence de mener des démarches de coopération (décentralisées ou techniques notamment) entre les parcs naturels régionaux et les mosaïques d'aires protégées brésiliennes, mais aussi d'autres recherches en « regards croisés ».

Le **chapitre 5** décrypte quant à lui la mise en œuvre de la norme participationniste à l'échelle la plus fine, celle de l'initiative. Pour chacun de nos six cas d'études, nous avons mis en lumière le système de gouvernance qui y est associé. On y distinguait les différents rôles d'acteurs-auteurs, de partenaires, de public-cible, ... et identifions le fonctionnement de leurs interactions, leurs pouvoirs et responsabilités respectifs, vis-à-vis de la construction, définition, animation ou mise en œuvre de ces initiatives. Sans faire de lien direct avec la « réussite » ou non du projet, cette analyse croisée de la gouvernance et de l'articulation de dispositifs participatifs sur laquelle elle repose, permet d'illustrer la diversité des « façons de faire » des projets. L'importance des nuances de la composition et du jeu d'acteurs est mise en lumière, en raison notamment de son influence sur la qualité et la solidité du collectif d'acteurs et de partenaires concernés par l'initiative ; et par là même, sur le fonctionnement du projet. Plusieurs cas de figure ont été détectés.

Côté PNR Scarpe-Escaut on retrouve une initiative sans système de gouvernance *ad hoc* et ayant recours à peu de dispositifs participatifs (filière bois-énergie), une initiative animée par un comité de pilotage dédié, mais dont la composition gagnerait à mieux représenter les principaux protagonistes et susciter plus de débats et donc constructions communes (le programme agriculture et zones humides) et enfin une initiative suscitée par l'acteur institutionnel (le Parc), qui laisse ensuite une place prépondérante aux acteurs du territoire pour la décliner et mettre en œuvre (les éducteurs). Côté Mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu, il y a deux initiatives suscitées par une structure institutionnalisée mais présente localement (la FUNATURA). Elles sont ensuite réappropriées par un collectif d'acteurs plutôt institutionnalisé avant d'être exécutées par de récentes organisations de la société civile qui en ont plus ou moins « hérité », et les entreprennent sans recours à une gouvernance participative constituée spécifiquement (le rôle étant confié au Conseil consultatif de la Mosaïque). Tandis qu'une sixième initiative a fait l'objet d'une adaptation de sa gouvernance en cours de route. Elle était basée sur le seul acteur-auteur public (l'IEF) et qualifiée de paternaliste, et est devenue partenariale et moins asymétrique.

Dans chacun des cas de figure les profils et les rôles octroyés ou saisis par les acteurs locaux et habitants varient. Elles constituent ainsi un échantillon intéressant (non représentatif mais diversifié) d'étude de cas pour interroger ensuite les conséquences de la participation institutionnelle.

PARTIE III

LA PARTICIPATION INSTITUTIONNALISEE FAVORISE PARFOIS L'ECO-ACTEURISATION, RAREMENT L'EMERGENCE D'INITIATIVES ASCENDANTES MAIS CONTRIBUE SOUVENT AU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Cette troisième et dernière partie identifie et discute les conséquences de la participation institutionnalisée à des initiatives de développement (basées sur la protection et la valorisation de ressources du territoire) sur les participants (chapitre 6) et sur les dynamiques de développement du territoire (chapitre 7).

La vérification du phénomène d'éco-acteurisation est au cœur du chapitre 6. Pour se faire nous recherchons auprès de chacune des six initiatives de développement des « traces » des composantes de l'éco-acteurisation telles que définies dans le chapitre 1. Nous pourrions alors discuter de la vérification complète ou partielle de cet idéaltype. Pour nourrir l'ambition de compréhension qui nous anime, nous nous en remettons à la démarche wébérienne :

« La sensibilité Wébérienne à la complexité infinie du réel interdit et invalide toute explication moniste monocausale, toute quête d'une cause dernière, toute régression un point ultime de l'enchaînement causal, toute hypothèse d'une détermination "en dernière instance" » (Kalberg, 2010, p. 17).

Ainsi, dans un deuxième temps nous identifierons une diversité de « déterminants » contribuant à expliquer la réalisation, ou non, de l'éco-acteurisation des personnes ayant participé aux initiatives institutionnelles.

Le chapitre 7 est consacré aux conséquences de la participation institutionnalisée sur les dynamiques de développement du territoire. Nous nous concentrons sur le concept de « développement territorial » qui à la lecture de la littérature scientifique nous semblait bien correspondre à l'esprit des espaces protégés habités. Dès lors nous cherchons à vérifier si ce concept est (re)connu et utilisé par les institutions en charge de ces politiques publiques et par les gestionnaires de ces espaces protégés. Une première section est consacrée à l'analyse d'un corpus de textes se référant au développement dans les parcs naturels régionaux et les mosaïques d'aires protégées. A quel développement est-il fait allusion ?

Cet examen de discours textuels est suivi d'une analyse des pratiques. Les six initiatives de développement étudiées renvoient-elle au concept de « développement territorial » tel qu'il en ressort de notre revue de littérature ? Pour répondre à cette question, nous procéderons à une analyse croisée des principales caractéristiques du DT (mises en exergue dans le chapitre 1) avec les six initiatives étudiées. Concrètement, nous vérifions auprès de chaque initiative l'absence ou la présence (complète ou partielle), de chacune des caractéristiques du DT. Enfin nous inverserons cette démarche d'analyse « vérificative » et recensons de manière exploratoire les effets de ces initiatives de développement participatives qui contribuent directement ou indirectement au développement du territoire. Peut-on dès lors considérer que ces initiatives institutionnalisées contribuent au « développement territorial » ?

*** CHAPITRE 6 ***

L'ECO-ACTEURISATION DES PARTICIPANTS AUX INITIATIVES INSTITUTIONNELLES : DU POSSIBLE AU SOUHAITABLE

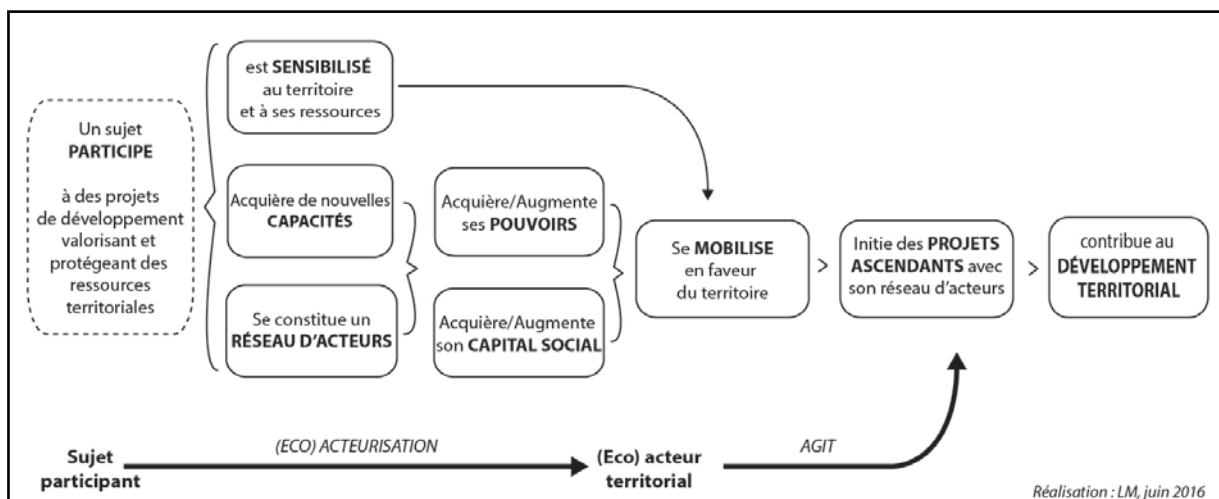
Notre deuxième hypothèse de recherche est composée de 3 éléments, mis en évidence ci-dessous :

*L'implication de sujets et groupes locaux à des initiatives institutionnelles de développement, de par les rencontres induites, les prises de paroles, leurs actions... permises par les dispositifs participatifs institutionnalisés, (1) générerait (au passage, involontairement) des **processus de transformation sociale** individuelle et collective (sensibilisation, capacitation, empowerment et d'autres qu'il s'agira d'identifier et de qualifier). Ces transformations sociales (2) alimenteraient une mutation plus profonde (l'acteurisation) de ces sujets en **(éco)acteurs territoriaux**, et contribueraient à l'émergence d'une **culture de la mobilisation (3) favorisant le développement territorial**.*

L'analyse de nos 6 cas d'études révèle qu'aucune des personnes bénéficiaires de ces initiatives de développement que nous avons rencontrées n'est devenue -suite à sa participation- un éco-acteur auteur d'initiatives ascendantes. Nous n'avons pas observé sur le terrain la « chaîne d'actions idéale-typique du participant-acteurisé » dans son intégralité (voir figure 24). On s'y attendait. Un processus d'éco-acteurisation (en cours et donc incomplet) s'observe néanmoins chez plusieurs personnes. Elles connaissent certaines des transformations sociales qui le compose, mais pas toutes et parfois de manière partielle. L'éco-acteurisation « complète » a été observée, mais pas là où on l'attendait : pas auprès des *bénéficiaires* des projets, mais auprès de quelques *coordinateurs* des projets.

Dans une première section nous allons voir quelles formes prennent les transformations sociales qui composent le processus d'éco-acteurisation et dans quelles circonstances elles apparaissent. Cela nous permettra de discuter cette grille de lecture qu'est l'idéal-type : voir si certains éléments sont inappropriés, manquants ou imprécis. Puis une deuxième section se consacre à la démarche de compréhension des faits empiriques. Nous aborderons les différences entre l'idéal-type et les faits observés et formulerons des hypothèses explicatives de l'accomplissement complet, partiel ou bien de l'absence ce processus. Ces hypothèses prennent la forme de facteurs favorables et défavorables que nous discutons. D'autres recherches pourraient avoir vocation à vérifier le « pouvoir explicatif » de ces facteurs : leur impact réel sur l'avènement ou non de ce processus d'éco-acteurisation.

Figure 24 : Schéma hypothétique (idéal-typique) du processus d'éco-acteurisation



6.1. Sur les traces de l'éco-acteurisation

C'est sur notre terrain brésilien que nous avons observé chez quelques individus les formes les plus « abouties » d'éco-acteurisation. Tandis qu'elle reste à un stade très embryonnaire sur notre terrain français. Cela peut notamment s'expliquer par une différence de contexte entre ces deux régions, ces deux réalités. Nous y reviendrons dans la deuxième section de ce chapitre. En revanche, sur les deux terrains et auprès des 6 cas d'études, nous avons identifié chez plusieurs individus des « traces »

d'un processus d'éco-acteurisation en cours ; ou du moins, une ou plusieurs des transformations sociales qui composent notre idéaltype. Le tableau 56 synthétise ces observations. Les sous-sections qui suivent reviennent sur cette analyse pour chacune des composantes.

Tableau 56 : Observation de « traces » du processus d'éco-acteurisation chez les bénéficiaires et partenaires des 6 initiatives de développement

6 initiatives <i>Composante de l'éco-acteurisation</i>	PROGRAMME AGRICULTURE ET ZONES HUMIDES	FILIERE BOIS ENERGIE	EDUCTOURS	PROJET PANDEIROS	EXTRACTIVISME VEGETAL DU CERRADO	TOURISME ECOCULTUREL DE BASE COMMUNAUTAIRE
SENSIBILISATION aux ressources et au territoire	Plutôt NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
CAPACITATION Citoyenne et politique et EMPOWERMENT	NON	NON	OUI	OUI	NON pour les bénéficiaires OUI pour la coopérative	OUI pour des bénéficiaires OUI pour les coordinateurs et mobilisateurs
RESEAU d'ACTEURS activé comme CAPITAL SOCIAL	NON pour les bénéficiaires OUI pour les partenaires	OUI pour les adhérents SCIC OUI pour les partenaires ONF, CRPF...	OUI	OUI	OUI Entre les partenaires	OUI pour des bénéficiaires et partenaires
MOBILISATION collective	NON	NON	NON	Plutôt OUI	OUI	En discussion
Auteur d' INITIATIVE ASCENDANTE	NON	NON	NON	Collective : NON Individuelle : OUI	Collective : NON Individuelle : OUI	Collective : en discussion Individuelle : OUI

6.1.1. La sensibilisation aux ressources et au territoire

Est-ce que les personnes ayant participé aux 6 initiatives de développement étudiées ressortent plus sensibilisées à la valeur / fragilité de la ressource qui est au cœur du projet ? Acquièrent-elles une meilleure connaissance des spécificités de l'espace protégé dans lequel elles vivent ?

> Filière bois-énergie et programme agriculture et zones humides : peu de dispositions dédiées ou permettant la sensibilisation

D'après nos entretiens réalisés auprès des bénéficiaires, des partenaires et des acteurs coordinateurs de ces initiatives, le programme agriculture et zones humides et la filière bois-énergie n'aurait pas particulièrement permis de sensibilisation aux ressources concernées (prairie humide et eau pour le premier et saule têtard pour le second).

En quelques sortes, la filière bois-énergie s'adresse déjà à des agriculteurs convaincus. Ceux qui font appel aux services des élagueurs et broyeurs pour entretenir leurs arbres sont nécessairement des propriétaires de plusieurs alignements de saules, qu'ils souhaitent entretenir et donc garder (photo 27).

Les éleveurs adhérant au programme agriculture et zones humides ne semblent pas avoir été influencés par celui-ci après 2 ans de participation à quelques activités seulement. Ce programme ne prévoyait pas de moments d'échange collectifs pour discuter ouvertement de la thématique de l'eau ou des prairies humides (représentations, usages, intérêts...). Les activités prévues étaient très pratiques et individuelles (test parasitologique des animaux, traitement vétérinaire, pesée d'animaux, suivie des prairies...). Seuls les résultats des audits technico-économiques des exploitations étaient restitués en groupes (de manière anonyme). Ils donnaient lieu à des discussions et conseils, mais là encore sur des aspects pratiques de leurs exploitations. La seule observation²⁶⁰ de sensibilisation à la conservation de ces ressources est un meilleur usage des traitements antiparasitaires qui ont des conséquences sur les insectes prairiaux et toute la chaîne alimentaire. Mais d'après nos retours d'entretiens, les motifs de ce changement sont majoritairement économiques (moins d'achat de produit et de temps de traitement) et pas nécessairement environnementaux.

Photo 27 : Une pâture de Wandignies-Hamage bordée de nombreux saules têtards entretenus



Auteur : LM, le 13/02/2015

²⁶⁰ Des fiches de bonnes pratiques sur l'élevage en zones humides ont été élaborées et diffusées. Théoriquement elles devraient permettre indirectement une sensibilisation des éleveurs à ces milieux, à l'eau. Mais nous n'avons pas assez d'éléments pour estimer leur effet ou non.

> *Eductours : des participants déjà sensibilisés*

L'objectif-même de ces éductours est la découverte et la sensibilisation au territoire. Et de fait, tous les participants interviewés (prestataires touristiques membres du groupe-projet ou non, habitués de ces journées ou primo participant, élus locaux) nous ont témoigné avoir découvert des lieux et structures touristiques qui leur été inconnus, renforçant ainsi leur connaissance du patrimoine culturel local et de leur territoire en général.

Les éco-ateliers (taille d'arbres, pressage de pommes, confection de produit d'entretien écologique...) proposés au cours de ces journées d'échanges permettent également des moments d'apprentissage. Les personnes que nous avons rencontrées, notamment du groupe-projet organisateur de ces journées, sont elles-mêmes des personnes convaincues et donc sensibilisées (aux productions locales, aux économies d'énergie...). Quant aux autres participants, hormis quelques fidèles à ce rendez-vous (2 élus, 3 hébergeurs et un agent de Nord Tourisme), il y a un fort *turn-over*. Or, la participation à une seule de ces journées réduit notablement l'effet de sensibilisation possible (comme tout autre effet d'ailleurs). Mais au-delà des petits gestes « écolo » et de la (re)découverte du territoire :

« Il y a aussi l'esprit du parc dans l'histoire. Car gîte de France, c'est bien beau mais après tout ce n'est que commercial, c'est vendre du tourisme. Alors que l'esprit du parc il n'est pas que pour vendre du tourisme, il est fait pour respecter le territoire. [...] on fait ce qu'on peut à notre niveau pour que la planète survive, quoi, même si c'est un peu pompeux, faut se dire ça » (entretien avec un propriétaire de chambres d'hôte membre du groupe-projet, le 16/07/2015).

Tous les membres du groupe-projet rencontrés (4 sur 6) sont des sympathisants du Parc. Ils apprécient et voient une plus-value à habiter dans un Parc et contribuent à d'autres actions du Parc dont ils partagent les valeurs. Ils arrivent déjà sensibilisés à ces diverses actions du Parc, mais en sorte confortés. On rejoint ici l'analyse de Laura Seguin sur l'entremêlement des causes et des effets de la participation qui appartiennent parfois à « un même mouvement » (Seguin, 2016, p. 91).

> *Projet Pandeiros : une réelle sensibilisation, mais confrontés à des besoins essentiels*

Les séminaires d'éducation à l'environnement proposés dans le cadre des activités du projet Pandeiros auraient porté leur fruit. Quasiment l'ensemble des habitants du bassin de la rivière Pandeiros que nous avons questionné disent y voir surtout des avantages à habiter dans une aire de protection environnementale et évoquent la proximité avec la nature et l'eau comme principales aménités. Ils nous affirment être en accord avec les règles de protection de la nature induites et que la plupart des habitants comprennent bien l'enjeu des interdictions de pêche, de chasse... et seuls quelques individus s'y opposeraient :

« LM : Et cette sensibilité que tu as sur l'environnement etc, est-ce que ça fait depuis très longtemps ?

Apiculteur : c'est venu avec le temps. C'est depuis que j'ai commencé à travailler avec le projet Pandeiros qu'est venue cette conscience. Ce sont ces quatre dernières années que j'ai vu vraiment... Quand j'ai commencé à participer à des réunions j'ai entendu les personnes dire que la forêt debout a plus de valeurs, j'ai réfléchi à ma vie : comment ? Il faut travailler, il faut prendre soin des cultures... et aujourd'hui, depuis que je participe et que je travaille avec l'apiculture que je constate que la forêt debout, c'est une autre vie ! [...] Le projet Pandeiros a donné l'opportunité d'améliorer notre mentalité » (habitant-apiculteur de Cabecera de Mandins, entretien du 01/11/2013).

Un autre témoignage d'une présidente d'association d'une autre communauté va dans le même sens :

« Présidente : avec notre association on fait partie du conseil consultatif car on est dans... on est près du refuge, de la rivière Pandeiros, on est content de faire partie de ce projet, de défendre la nature, conserver le fleuve, on conscientise les personnes "allons aider à préserver le fleuve" ... ne pas faire les choses qu'on ne peut pas, qui sont interdites par la loi, pêcher... si on voit un sac dans l'eau, on le retire... toujours, dans la communauté les personnes sont conscientes de ces choses. Je les incite toujours, mon mari aussi ... tout le monde est conscient qu'il faut aider... »

LM : Il y a longtemps que les personnes sont « conscientisées » ou c'est nouveau ?

Présidente : Ça fait quelques temps... Il y a peu de temps, mais après ce projet Pandeiros qui a commencé à donner de l'assistance à l'association, il y a beaucoup de choses qui se sont améliorées » (Présidente de l'association communautaire de Traçadal, entretien du 31/10/2013).

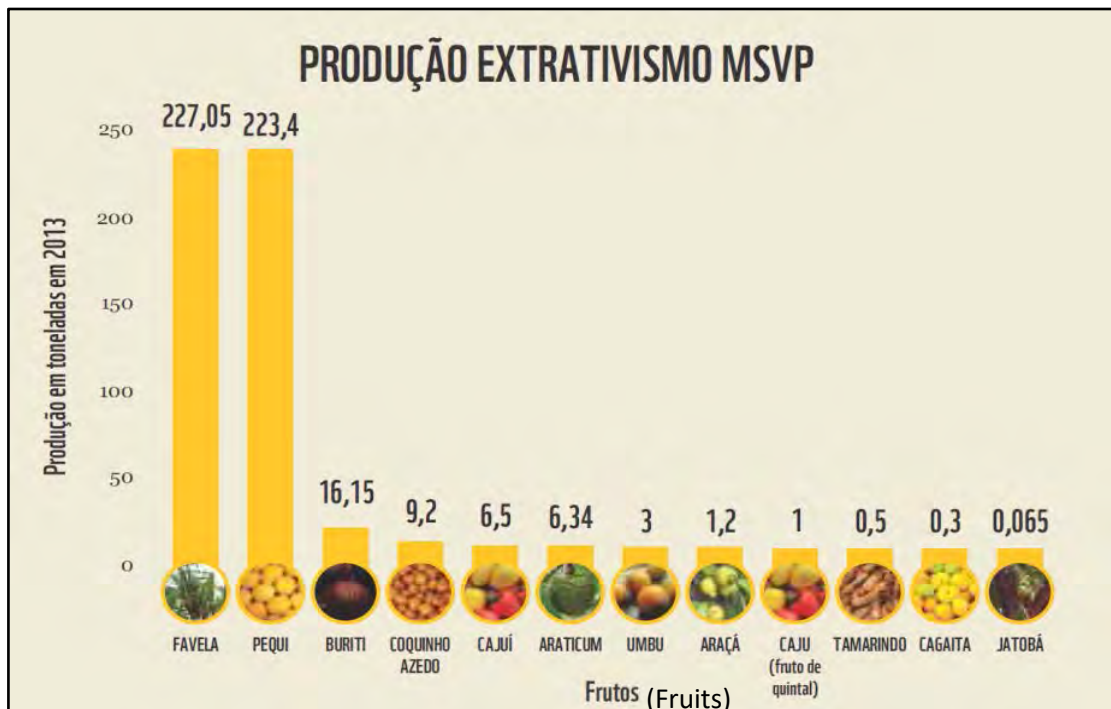
Une chercheuse ayant travaillé sur ce même projet quelques temps avant nous évoque que malgré une fin radicale, ce projet a jeté les bases d'une plateforme commune de concertation, a permis de diminuer de manière conséquente la production de charbon illégal et « a posé les premières fondations d'une conscience environnementale au sein de la population et stimulé une constante recherche de stratégie de vie alternatives soutenables » (Cédillo, 2012, p. 19).

Si ces tendances sont bien visibles, pour autant, des pratiques contraires existent et persistent. Des habitants continuent de pêcher dans le refuge de la vie sylvestre Pandeiros, quelques-uns produisent toujours du charbon ou cultivent à la place de la ripisylve par exemple. C'est tantôt le fait de volonté, tantôt de nécessité comme on le perçoit à la lecture d'un procès-verbal d'une réunion du Conseil de gestion du projet Pandeiros. La leader de la communauté Quilombo a profité de la présence d'un directeur de l'IEF-MG pour le questionner au sujet des interdictions de déboisement et lui demander de ré-autoriser la production de charbon, car les jeunes ne veulent pas aider aux travaux dans les champs (Conseil du 05/02/2009). Les alternatives rémunératrices sont encore trop peu nombreuses et les revenus très faibles. Certains habitants n'ayant pas ou peu de terres en dehors des zones interdites à la culture, peu de membres de la famille pour les aider, ont de réelles difficultés. L'accès aux ressources naturelles (poissons pour manger, bois pour alimenter leur four ou faire un peu de charbon à revendre) serait pour assurer leurs besoins fondamentaux. Donc même si les enjeux de la conservation sont compris, les besoins de court terme « parlent plus fort » comme disent les brésiliens.

>Extractivisme végétal du Cerrado : des fruits délaissés aux fruits valorisés

De nombreux fruits du Cerrado comme le Jatobá (*Hymenaea courbaril*) ou l'Araticum (*Annona crassiflora*) ne sont pas valorisés par les habitants de la mosaïque. Certains ne sont pas du tout consommés et au mieux destinés aux animaux. Le graphique 2 ci-après illustre bien la focalisation de l'extractivisme sur quelques espèces, malgré un potentiel bien plus diversifié.

Graphique 2 : production extractiviste de la Mosaïque Sertão Veredas Peruaçu en 2013
(Production en tonnes en 2013)



Source : (WWF Brasil, 2014)

Les formations proposées par la Coopérative Sertão Veredas (COOPSERTÃO) dans le cadre du projet sur l'extractivisme a permis de sensibiliser les populations à ces potentielles richesses. Il s'est agit de déconstruire certaines idées reçues sur ces fruits et de proposer des techniques de récolte, préparation, transformation, stockage. Des recettes ont également été exécutées pour démontrer les avantages gastronomiques et nutritifs de la farine de jatobá par exemple.

LM : Est-ce que tu as appris quelque chose avec ta participation à ce projet ?

Mobilisatrice : On a appris à valoriser les fruits en faisant des jus de fruits ou des gâteaux. Je sais faire de la gelée avec des Umbus ! J'ai appris plein de choses, je ne savais pas qu'on pouvait faire tout ça ! Surtout la Favela, on peut bien gagner de l'argent. (Ex-habitante et mobilisatrice de Pandeiros pour le projet d'extractivisme, note de carnet de terrain, entretien du 03/12/2015).

Un agriculteur nous a dit une fois lors de l'évaluation du cours qu'il venait de faire : "avant pour moi le Cerrado était une contrainte : il fallait que je le coupe pour pouvoir planter mes cultures. Aujourd'hui non, je vois que c'est un grand potentiel avec tous ces fruits à valoriser, qu'il apporte de l'ombre, maintient l'eau..." (Coordinateur du projet d'extractivisme, entretien du 30/08/2014).

La formation sur la Favela (*Dimorphandra mollis*) a permis de montrer comment se servir d'un instrument adéquat pour la récolte des fruits sans avoir à couper et abimer la branche (et donc préserver la ressource). Les cueilleurs de cajous ont été sensibilisés sur les types et quantités de fruits à cueillir : suffisamment mûrs, en une certaine quantité sur l'arbre pour la faune locale et la reproduction naturelle des arbres.

A priori, chaque début d'activité (du projet d'extractivisme mais aussi sur le tourisme écoculturel) était l'occasion pour l'équipe technique de faire une présentation de ce qu'est la Mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu et de recontextualiser l'arrivée de ces projets. Ce préalable est l'occasion de sensibiliser les participants aux richesses socio-environnementales du territoire, de rappeler leur fragilité et l'importance de la collaboration des habitants pour contribuer à leur conservation.

Mais la Mosaïque Sertão Veredas, en tant que territoire, stratégie de gestion, support de projets de développement est une entité difficile à comprendre et donc à s'approprier pour la plupart des habitants :

LM : Est-ce que les habitants de la communauté comprennent ce que c'est la mosaïque ?

Président de la COOPAE : Petit à petit. Lors des réunions, les présidents repassent ces informations. Ils ne comprennent pas du premier coup, il faut leur dire « le projet a apporté tel changement : » « Ah la mosaïque est ici... », si on a un petit journal on leur montre...c'est petit à petit qu'ils prennent connaissance. Mais c'est quand va arriver le tracteur que tu vas voir leur joie ! (Habitant de la communauté de Traçadal et président de la COOPAE, entretien du 04/11/2013).

C'est certainement la participation directe au Conseil de la mosaïque qui représente la meilleure occasion pour les habitants du territoire de mieux comprendre ce qu'est la mosaïque et son fonctionnement. Mais seule une poignée est concernée (comme on a pu le voir dans le chapitre 4) :

« Si tu discutes avec Seu Z. il dit « j'habite à Vão dos Burracos qui est une aire de corridor écologique ». Peut-être qu'avant la mosaïque il ne savait pas ce qu'était un corridor écologique, où il est, pourquoi c'est important de le préserver ici... Ce n'est pas le cas de toutes les communautés, mais surtout celles qui participent aux Conseils [...] Les communautés qui sont insérées dans la mosaïque, qui fréquentent ces conseils, dénoncent elles-mêmes le déboisement, discutent elles-mêmes avec leurs voisins et disent "on est dans la mosaïque, tu ne peux pas faire ça...". Ca a beaucoup changé je crois. (Entretien avec un agent de l'IEF-ERAMSF en charge de la coordination des espaces protégés, le 22/10/2013).

Les activités réalisées dans ce projet ont donc permis un changement de représentation des fruits du Cerrado et une meilleure connaissance de la Mosaïque SVP et de ses enjeux.

> Tourisme éco-culturel de base communautaire : une diversité d'actions en faveur de la valorisation du patrimoine culturel et naturel

Les nombreuses activités que comprend ce projet ont permis de revaloriser les patrimoines et la culture locale et donc l'auto-estime des habitants. 11 cours d'éducation à l'environnement ont été réalisés dans les 11 municipalités que compte la mosaïque. Des espaces de dialogue et d'information sur la mosaïque, les espaces protégés et la conservation de la nature étaient associés aux diverses activités que compte le projet. L'accès à ces informations et à de nouvelles connaissances a permis à quelques personnes de remettre en question certaines de leurs pratiques :

LM : Qu'est-ce que tu as appris avec ce cours de guide environnemental ?

N: J'ai eu cette réflexion... Avant les cours je chassais les « Mocó » qui vie dans la falaise [photo 28]. C'est un animal menacé d'extinction. Très peu d'endroits en ont. Et je le chassais. Mes parents le chassaient pour le consommer, par nécessité car à l'époque c'était plus difficile. Mais moi je le chassais, mais pas vraiment par nécessité... Et depuis ce cours je vois les choses différemment [...] j'ai entendu parler de l'importance de préserver l'environnement, les animaux et tout... ça a été quelque chose de bien radical : 360 ° ! » (Jeune agriculteur-extractiviste de la communauté de Gaim, entretien du 23/11/2015).

Photo 28: Mocó dans le Parc national Cavernes du Peruaçu

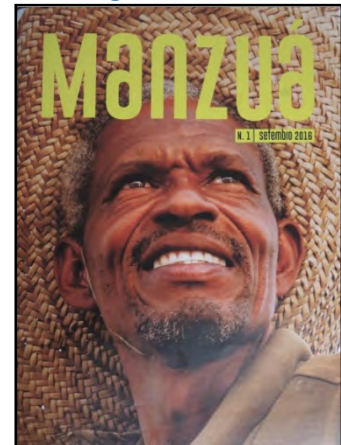


Auteure : LM, oct. 2016

Conservier le patrimoine culturel local par sa valorisation est également un des objectifs des actions portées par l'ONG Rosa et Sertão. Cela s'est concrétisé par l'organisation, 2 années consécutives, du festival annuel « rencontre des peuples Grande Sertão Veredas », par l'animation de « rue de la culture » et dernièrement, par la publication mi-2016 d'une revue « Manzuá » (photo 29) qui fait place aux narratifs de ces habitants et acteurs du nord du Minas Gerais. Une grande fierté a été ressentie et témoignée par les acteurs locaux ayant participé à l'inauguration de ce magazine à Januária (d'après les propos des journalistes, inauguration de la revue à Belo Horizonte, le 20/12/2016).

Un itinéraire de visite de la mosaïque a été conçu par des consultants en tourisme, avec consultation des acteurs locaux. Cet itinéraire a été testé par deux groupes d'habitants ayant participé à d'autres activités du projet de tourisme de base communautaire. Ces groupes étaient accompagnés par des guides locaux dont l'activité était jusque-là informelle. L'un des guides de Chapada Gaúcha a été sollicité pour l'occasion (photo 30). Sa spécialité est de citer des extraits des livres de João Guimaraes Rosa lors des visites. Les scénarios des romans de ce célèbre auteur brésilien se déroulent dans le Sertão et notamment le nord du Minas Gerais. Le parc national qui est localisé sur Chapada Gaúcha porte le nom de son roman le plus célèbre : Grande Sertão : Veredas (1956). Fierté locale, il est régulièrement mis en valeur par les organismes actifs sur le thème de la culture comme c'est le cas de l'Institut Rosa et Sertão. On peut voir sur la photo 31 qu'un stand est dédié à cette littérature lors du festival annuel.

Photo 29 : Couverture du magazine Manzuá



Par toutes ces activités, le projet de TBC a effectivement permis à ses participants de (re)découvrir le patrimoine culturel du territoire de la mosaïque, mais aussi de sensibiliser à la conservation de la nature notamment en faisant découvrir plusieurs de ces unités de conservation.

Photo 30 : Guide de Chapada Gaúcha récitant quelques extraits de l'œuvre de J.G. Rosa



Auteure : LM, 18/11/2015

Photo 31 : Un stand sur J.G. Rosa est installé à l'occasion du festival annuel « Rencontre des peuples de Grande Sertão Veredas »



Auteure : LM, 27/07/2014

6.1.2. La capacitation citoyenne et politique et l'empowerment

Dans le chapitre 1 nous précisons utiliser la terminologie de « capacitation » pour évoquer un processus de formation par la pratique et l'expérience, où le protagoniste central est la personne apprenante. Qui plus est, nous nous concentrons essentiellement sur certaines capacités, celles à caractère citoyen ou politique. Quant à la notion d'*empowerment* (processus d'acquisition de pouvoirs), nous nous y référençons dans sa version radicale, associée à un processus d'émancipation politique et d'autodétermination.

Nos analyses révèlent qu'une fois de plus le programme agriculture et zones humides et la filière bois-énergie se distinguent des 4 autres initiatives en n'entraînant pas de processus de capacitation et d'*empowerment* des bénéficiaires comme des partenaires de ces initiatives.

> *L'organisation et l'animation des éducteurs est propice à la capacitation et l'empowerment individuel*

Les membres du groupe-projet éducteur sont les principaux concernés par ces phénomènes. La capacitation vient essentiellement des moments de construction collective puis d'animation de ces journées. Tandis que l'*empowerment* est lui permis par l'ouverture de ces journées aux élus locaux et partenaires institutionnels (les offices de tourisme, organismes gîtes de France...). L'*empowerment* observé est plutôt individuel que collectif (Baquero, 2012).

Organiser un éducteur demande aux 6 membres du groupe-projet de se réunir puis : faire le bilan du précédent éducteur, dépouiller les questionnaires et analyser les principales remarques/suggestions, faire des propositions de sorties et de thématiques en faisant éventuellement appel à son réseau de connaissance, par exemple. L'ambiance est très conviviale entre les différents membres, aux personnalités bien distinctes. L'efficacité des réunions dépend de la capacité des uns et des autres à exprimer leurs positions, faire des propositions, écouter les autres, rebondir, argumenter, négocier voire convaincre. Le technicien du parc joue un rôle de médiateur en marquant des temps de synthèse, relançant la conversation, distribuant la parole si nécessaire... (Observation lors d'une de ces réunions, le 20/10/2015).

Lors de ces journées d'échanges, les membres du groupe reçoivent les autres participants, prennent la parole en public pour expliquer ce que sont ces journées d'échanges, leur historique puis présenter le déroulé de la journée. Bien qu'ils n'y soient pas expressément tenus (pas de règle définies entre eux ni demandées par le Parc), les membres veillent à intégrer les autres participants en allant discuter avec eux, ou encore en se répartissant sur les différentes tables lors du temps de restauration à midi (plutôt que de rester entre eux, qui se connaissent bien et s'apprécient). Nous n'avons pas pu vérifier la réutilisation de ces capacités dans d'autres sphères d'actions, ni vérifier qu'elles viennent (ou du moins sont amplifiées) par leur implication dans ce groupe-projet. Toujours est-il que nous avons pu observer (en participant à 3 éductours en juin 2013, avril 2015 et juin 2015) qu'ils sont à chaque fois plus à l'aise dans ce rôle. A titre d'exemple, à l'occasion d'une réunion d'accueil des nouveaux habitants de la commune, l'une des propriétaires de gîte a interpellé le maire pour lui évoquer les éductours et promouvoir cette dynamique de mise en réseau d'acteurs locaux. Aurait-elle fait la démarche si elle n'avait pas fait partie du groupe éductour ? Nul ne le saura jamais ! Mais il y a fort à parier que sa participation active à ce groupe, la forte appropriation de ces journées, et la confiance cumulée au cours de ces diverses manifestations y contribuent favorablement. Auquel cas il s'agirait là d'un signe d'acquisition de capacité citoyenne (démarcher ses élus locaux), à un niveau individuel.

Des prestataires (hôtelier, entretien du 28/07/2015 et une propriétaire de chambres d'hôtes, entretien du 22/07/2015) et l'agent du parc en charge de cette initiative regrettent que les élus ne reconnaissent pas le potentiel touristique du territoire :

« Ils étaient en manque de reconnaissance politique ! Ils nous ont dit "les élus ne sont pas au courant de ce qu'on fait ! Les élus ne sont pas conscients du dynamisme des Prestataires touristiques". De toute façon le tourisme n'est pas du tout considéré par les élus [...] on invite les élus ! »

Les élus ne voient pas forcément ...ça dépend lesquels. Si tu parles développement économique, emplois, chiffres, non délocalisables, ça ça plait à l' élu. Si tu parles de tourisme, il te dis "non mais c'est pas touristique ici" alors qu'ils veulent tous un sentier de randonnée, ils ont tous des restaurants et ils y tiennent » (entretien avec un agent du parc le 03/07/2015).

Ces éléments sont en effet ressortis lors d'un entretien auprès d'un délégué-parc (conseiller municipal membre du syndicat-mixte du parc, le 23/09/2015). C'est à ce titre que les organisateurs des éductours ont proposé d'ouvrir ces journées aux élus locaux :

« C'est bien au moins ils voient l'activité qu'on mène ! Sinon ils nous connaissaient pas. [...] Qu'ils voient qu'on est acteur de leur village ! Parce qu'ils ont l'impression qu'il y a qu'eux qui travaillent, mais on montre que nous on fait vivre leur village touristiquement » (propriétaire de chambres d'hôtes à Hergnies, 22/07/2015).

« le fait qu'ils soient au courant et informés de ce que l'on mène pourrait permettre un jour ou l'autre de leur dire voilà vous avez vu ce qu'on fait, maintenant on un projet il est plus ambitieux, de quelle manière vous pourriez nous aider ? » (Hébergeur de Mortagne du Nord, le 28/07/2015).

Ce dernier hébergeur, à l'origine de cette proposition, a aussi pris l'initiative de contacter la presse régionale lorsque la journée d'échange a eu lieu dans sa commune (avec la pause déjeuné dans son restaurant) (photo 32).

On observe bien là une démarche proactive de reconnaissances politique et sociale d'acteurs initialement peu connues ou reconnues (du moins ressenties comme tel). Bien que cela ne soit pas comparable aux luttes contre l'expulsion des pauvres ou des afro-américains (à l'origine de la notion) on peut tout de même y voir une forme d'*empowerment* collectif relatif. Les acteurs touristiques deviennent plus visibles et audibles : « *du fait qu'on en parle, les institutionnels en parlent, sont interpellés par un tel ou un tel et la fois suivante ils viendront à l'éductour. Ça fait un peu boule de de neige après* » (hébergeur de Rumegies, 16/07/2015).

Photo 32 : Un membre du groupe-projet éductour invite la presse



Source : <http://www.lavoixdunord.fr> ; consulté le 2/2/2017

> **Le Projet Pandeiros propice à de l'empowerment des associations communautaires et à la capacitation individuelle de quelques personnes**

Le projet Pandeiros a permis un *empowerment* collectif des associations communautaires et la capacitation individuelle de quelques personnes clés : techniciens du projet, présidents d'associations ou encore individus engagés dans la création de la coopérative extractiviste.

Avant l'arrivée du projet Pandeiros, il n'existait pas de dispositifs facilitant la communication entre les communautés et certains organismes publics tels que l'IEF, EMATER ou encore la municipalité. Les attentes de ces populations rurales n'étaient connues que partiellement par le biais de retours faits par les agents allant sur le terrain et les déplacements occasionnels des présidents de communautés en ville (entretien avec la présidente de l'association Traçadal, le 31/10/2013). Le conseil de gestion du projet a instauré un lieu de discussion permettant de valoriser la parole directe des représentants des communautés. Ils ont pu passer du statut de minorité silencieuse à public-cible d'un projet, puis dans une certaine mesure, décideurs des actions à mettre en place. Ce changement de situation est à mettre en parallèle avec la création du Conseil de gestion de l'Aire de protection environnementale, qui est instaurée 6 mois après le Conseil de gestion du projet, en juillet 2008 (Cédillo, 2012, p. 18).

Un agriculteur de Cabecera de Mandins près de la ville de Pandeiros a vu sa vie changer de manière notable suite au Projet Pandeiros. Avec sa conjointe, Il a appris les bases de l'apiculture et a reçu les premiers équipements pour lancer sa production. Depuis il n'a jamais cessé de pratiquer, a obtenu et acheté d'autres ruches, a complété sa formation avec d'autres organismes comme la CODEVASF et a partagé ses connaissances avec des voisins et amis. Leur production a beaucoup augmenté, si bien qu'en 2016 sa conjointe et lui construisent un local derrière leur maison pour entreposer toutes les machines nécessaires au traitement et stockage du miel (photo 33). Mais surtout il est devenu un leader local d'un groupe d'une vingtaine d'apiculteurs associés à l'Association Rurale et Apicole de Januária (ARAJAN). Il est d'ailleurs devenu mobilisateur local (bénévole) pour cette association. Sa

femme nous a expliqué que par ailleurs, il participe à toutes les réunions de la CODEVASF. Il est curieux et attentif. C'est devenu quelqu'un de très connu et respecté : « *Il devient responsable de tout ! Il vient d'être sollicité pour un projet en lien avec les sources de la rivière Pandeiros* » (conversation avec la compagne de cet apiculteur, le 03/11/2016). Cette reconnaissance de la part d'institutions qui viennent expressément le chercher, lui, comme interlocuteur et relai potentiel auprès de sa commune, en fait un leader local informel (car il n'est pas président d'association communautaire). Nous associons ce phénomène à de *l'empowerment* individuel. Nous imaginons que ces expériences de vie l'ont très probablement amené à acquérir des compétences politiques et à faire de lui un *sujet politique* (Del Gaudio et Pereira, 2014), mais nous ne disposons pas de suffisamment d'éléments pour l'affirmer (ce que nous discutons dans les considérations finales de la thèse).

Photo 33 : un apiculteur du projet Pandeiros continue et investit dans cette nouvelle activité



Auteure : LM, 03/11/2016, Cabecera de Mandins

Un autre habitant de la communauté de Traçadal a également connu un parcours similaire, bien que moins « transformateur ». Son implication importante au projet Pandeiros en tant que président de la coopérative naissante et sa participation assidue aux diverses réunions et activités en font une personne reconnue des principaux organismes actifs sur le territoire. Il ne souhaitait initialement pas être président car n'avait pas de connaissance sur le fonctionnement d'une coopérative. Mais finalement, il a été élu sans même avoir proposé son nom ! (entretien avec le président de la COOPAE, le 14/11/2013). Par la suite la COOPAE est devenue membre du Conseil de la mosaïque SVP, mais son représentant se présentait peu aux réunions. Aujourd'hui la coopérative est officiellement toujours en fonction, mais connaît de nombreuses difficultés administratives et a du mal à écouler les produits des coopérants, qui la fournissent de moins en moins. Plusieurs coopérants nous ont fait part de leurs démarches personnelles pour écouler leurs productions. La direction a des difficultés à dépasser les contraintes bureaucratiques auxquelles ils sont confrontés. En sommes, si des traces d'*empowerment* individuel peuvent être visibles chez ce premier président de la COOPAE, il semblerait qu'elles ne soient pas accompagnées par un phénomène de capacitation, ni individuel, ni collectif. La COOPAE n'a pas su rallier les habitants de la ville de Pandeiros qui la boycotte ne comprenant pas pourquoi elle n'a pas été implantée chez eux ; et qui ne souhaitent pas payer la quote-part tant que celle-ci ne tourne pas parfaitement (entretiens avec les 2 derniers présidents de l'association communautaire de Pandeiros, les 2/11/2013 et 02/09/2014). Il est difficile de percevoir des capacités à interpeller les élus, à tisser des partenariats avec les acteurs institutionnels ou encore à occuper les espaces de discussions / décisions qui s'offrent à eux, à l'instar du Conseil de la Mosaïque SVP.

Avec Friedmann (1992, p.77-78) nous avons vu qu'*« un véritable empowerment ne peut jamais être conféré de l'extérieur »*. Cela s'est vérifié dans le cadre de ce projet où des associations communautaires structurées pour l'occasion et sous le conseil des responsables du projet n'ont pas tenu :

« Une fois terminé le projet Pandeiros certaines des associations qui avaient été formées ont été dissoutes pour différentes raisons tels que par exemple : certains dirigeants se sont retirés de leurs responsabilités pour manque d'orientation quant aux différentes activités émanant du projet Pandeiros ; il n'y avait pas de ressources, à la fois techniques et financières, pour assurer la poursuite des différentes activités des associations » (Cédillo, 2012, p. 15 ; traduit par LM).

> *Projet d'extractivisme végétal du Cerrado : empowerment de la COOPSERTÃO et capacitation de son président*

Les phénomènes de capacitation et d'*empowerment* associés à ce projet ne concernent pas vraiment les publics-cibles ; ou du moins, une toute petite partie : ceux qui sont impliqués dans la direction de la coopérative Sertão Veredas de Chapada Gaúcha, porteuse du projet.

Une des activités prévues dans ce projet consistait en une formation sur « le renforcement de l'organisation communautaire : le coopérativisme et l'associativisme ». Trois sessions de 1 à 2 jours ont eu lieu, une dans chaque noyau de la Mosaïque. Elles visaient spécifiquement à l'accroissement des capacités des coopératives (actuelles ou en devenir) du territoire. Mais les autres activités (installation d'équipements de transformation des fruits, visite de coopérative en fonctionnement, et formations pratiques à la transformation des fruits) ne se prêtaient pas à l'acquisition de compétences citoyennes et politiques, ni à un gain de pouvoirs particuliers.

En revanche, la gestion de ce projet a été un challenge de taille pour la direction de la coopérative qui n'avait jamais eu à faire à de telle somme d'argent, à employer une équipe technique, bref à mener un projet d'une telle envergure et en dehors de son territoire traditionnel d'action. Cette expérience humaine et professionnelle a été très marquante pour son président qui regrette d'avoir perdu les dernières élections, de ne plus participer aux réunions de la mosaïque, de ne plus être en contact avec tous ces acteurs... (conversation avec l'ex-président de la COOPSERTAO, premier responsable du projet, le 31/10/2016).

La coopérative bénéficiait dès son instauration d'un siège au Conseil consultatif de la Mosaïque SVP. Mais en tant que responsable du projet son président participait aux réunions et était amené à prendre régulièrement la parole en public pour présenter les actions mises en œuvre et à venir. Bien qu'assisté des techniciens du projet, il contribuait aux négociations avec les financeurs du projet, à l'articulation des actions avec les partenaires du projet... Nul doute que ces expériences d'envergure lui ont permis d'acquérir de nouvelles capacités (individuellement) et ont apporté une meilleure visibilité politique de la coopérative en faisant un acteur de référence de l'extractivisme dans le nord du Minas Gerais (entretien avec le dernier coordinateur du projet, le 30/08/2014).

> *Le projet de Tourisme écoculturel a contribué à l'empowerment de certains bénéficiaires et des coordinatrices du projet*

La situation de ce projet présente des similarités avec celui sur l'extractivisme, mais va au-delà. Du côté des participants aux activités, on retrouve plus de traces de capacitation et d'*empowerment*. Il faut dire que les profils ne sont pas tout à fait les mêmes. Là où le projet sur l'extractivisme se concentrait essentiellement sur les agriculteurs familiaux extractivistes et autres populations

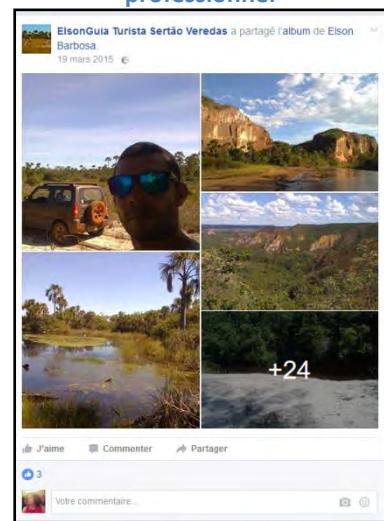
traditionnelles, le projet sur le tourisme s'est ouvert à des prestataires de services touristiques (hébergement, restauration, guides...) ou encore à des étudiants du supérieur ou à des agents des municipalités. Déclinons l'exemple d'un bénéficiaire du projet.

Un guide d'Itacarambi a créé une micro-entreprise de tourisme en 2011, alors que le projet porté par l'Institut Rosa et Sertão débutait fin 2011/début 2012. Il a participé à toutes les activités et s'auto-considère comme un « agent-démultiplicateur » du projet. Il repasse les informations concernant la mosaïque SVP, des différentes activités du projet, explique et aide à la bonne réalisation des activités sur le terrain en mettant en contact les personnes, par exemple (entretien avec ce guide le 23/11/2015). Avec le temps, il est devenu un partenaire (et ami) des coordinateurs du projet. Sur son territoire, à l'est de la mosaïque (noyau Peruaçu), il est identifié comme un acteur de référence dans le champ du tourisme : tout le monde le connaît et l'indique. Aujourd'hui il fait partie du COMTUR, le conseil de tourisme de la municipalité d'Itacarambi. Et aux dernières élections des conseillers de la mosaïque SVP il avait déposé sa candidature avant de se retirer finalement, de crainte de ne pouvoir tenir ses engagements du fait de ses diverses implications (*Ibid.*, entretien du 23/11/2015). Cette personne est devenue un *sujet politique* au sens de Therborn (1991) et si le projet de tourisme de base communautaire n'est certainement pas le seul facteur, il y a en tout cas contribué.

Un autre guide de Chapada Gaúcha a quant à lui créé sa micro-entreprise en 2015, quand se terminait sa formation de guide environnemental de 200h, proposée par l'Institut Rosa et Sertão. Certes, il avait déjà fait un cours de « conducteur rural » en 2004 et commençait à proposer ses services (informels) de guide dès 2009. Fin 2014/début 2015 il crée sa page facebook professionnel qui lui permet de se faire connaître et de démarcher des clients (photo 34). Cette démarche et ce changement de statut sont un signe d'autodétermination et d'émancipation individuel qui nous évoque ici aussi une forme d'*empowerment* individuel.

D'autres exemples d'*empowerment* individuels sont perceptibles autour de ce projet au niveau de l'équipe en charge du projet. Nous n'avons pas eu l'occasion de connaître le parcours de tous les membres de l'Institut Rosa et Sertão, mais avons pu avoir un très bon aperçu de 3 de ses membres fondateurs, 3 sœurs aux parcours éloquentes. En 2006 cette ONG est venue formaliser et structurer l'activité de quelques femmes professeures d'écoles et ami(e)s qui proposaient des activités extra-scolaires pour les enfants. Leurs activités principales étaient (et sont restées) surtout culturelles : musique, capoeira et artisanat. Progressivement l'équipe entourée d'amis et du coordinateur de la FUNATURA a appris à se servir d'ordinateurs, à écrire des projets pour gagner des appels à projets et des financements, mais aussi à tenir une gestion comptable et rendre des comptes aux financeurs. Mais le projet de tourisme de base communautaire est le plus conséquent que la structure ait eu à porter (\$R 180 000 sur 3 ans pour le « point de culture » (entretien avec la directrice de l'Institut Rosa et Sertão le 10/11/2013) et \$R 1 500 000 sur 2 ans pour le projet de tourisme de base communautaire, d'après le procès-verbal de la première réunion extraordinaire du 3/03/2011).

Photo 34 : Facebook un outil accessible d'empowerment professionnel



Source : www.facebook.com

Le nombre, la diversité et la visibilité des actions menées ont projeté l'Institut Rosa et Sertão au cœur du jeu d'acteurs du territoire de la mosaïque. D'autant plus qu'au-delà d'un simple projet de développement touristique, ses coordinatrices le considèrent avant tout comme un projet d'organisation communautaire et de structuration politique :

« Nous présentons comme objectif central la valorisation des cultures sertanejas, leurs modes de vie et le renforcement du dialogue des aires protégées avec les communautés traditionnelles. Avec ça, nous cherchons comme stratégie de conservation et d'empowerment local les actions de formation, d'inventaire et construction de chemins, ceux déjà foulés par les habitants et habitantes du territoire. Partant de cette prémisse, le projet cherche à renforcer le réseau des agents sociaux du territoire, l'organisation communautaire et la formation basée sur la culture locale qui sont intimement liées à la terre et à la façon de la penser » (Campos, 2014b, p. 3).

Mais avant de permettre ses changements « pour les autres », ces 3 sœurs ont elle mêmes vécu chacune dans leur trajectoire individuelle un processus d'empowerment (terme que 2 d'entre elles ont utilisé pour commenter leur cheminement personnel lors de notre entretien du 08/12/2015 et du 01/11/2016). Leur implication et responsabilités dans ce projet (notamment) leur ont permis de développer de nombreuses capacités techniques liées au montage du projet, de gagner en confiance en soi, de rencontrer de nombreuses personnes issues tant des communautés voisines et éloignées que des institutions et personnalités politiques. Par exemple, l'une des 3 qui était mobilisatrice pour le projet, et en contact avec les municipalités pour organiser les différentes activités, vient d'être appelée par la municipalité de Januária pour être mobilisatrice sur un autre projet en lien avec le fleuve São Francisco (*ibid.* entretien du 01/11/2016). Une autre sœur est devenue coordinatrice du point de culture et participe à des rencontres nationales ainsi qu'aux luttes relatives à la défense des politiques culturelles (*op. cit.* entretien du 08/12/2015). Tandis que la troisième, coordinatrice du projet, continue de monter de nouveaux projets sur le patrimoine culturel, la ruralité, les femmes... tout en préparant un projet de doctorat et accompagnant diverses luttes sur le droit au territoire et bien d'autres sujets.

Des entretiens à l'allure de récits de vie ont nettement révélé l'importance de l'arrivée de la Mosaïque SVP et du projet de tourisme de base communautaire dans leur parcours personnels et professionnels. Elles sont toutes les 3 investies et influentes dans la vie publique de leur commune et au-delà.

6.1.3. La constitution d'un réseau d'acteurs et l'activation d'un capital social

Nous considérons un « réseau d'acteurs » comme une diversité d'acteurs en interrelations (Forsé, 2008). Ce réseau, tel un maillage est composé de nœuds (les divers acteurs) interreliés par des échanges via lesquels circulent des ressources (Morel, Körfer et Deboudt, 2008). Tandis que le capital social est entendu comme une agrégation de ressources liées à un réseau de relations plus ou moins institutionnalisées, visant à atteindre les avantages pour ses composantes (d'après Bourdieu *in* Reis et Reis, 2010, p. 168). Autrement dit, activer son capital social consiste pour un acteur à savoir tirer parti du/des réseaux d'acteurs auxquels il appartient pour atteindre un objectif, un besoin. Le potentiel de cette agrégation de ressource (ou méga-ressource) est d'autant plus intéressant que les

liens entre ces acteurs sont divers, forts et entretenus par des relations de confiance ou encore de réciprocité. La notion d'acteur-réseau (développé par B. Latour et d'autres) permet de considérer non pas le seul capital social d'un sujet, mais de l'ensemble du réseau.

Parmi les conséquences de la participation institutionnelle dont nous vérifions le déclenchement ou non, la constitution d'un réseau d'acteurs est la plus largement répandue. Toutefois, le potentiel capital social des membres de ces réseaux n'est pas toujours activé, que ce soit pour des profits individuels ou collectifs.

> *Le programme Agriculture et zones humides tisse un réseau entre les acteurs et partenaires*

Concernant les publics-cibles (éleveurs en zones humides), nous n'avons pas repéré de constitution de réseau d'acteurs. Certains éleveurs participant au programme se connaissent vaguement, parfois de nom seulement. D'autres échanges de temps à autres et se croisent à des réunions de la Chambre d'agriculture ou autre. Mais pour ceux que nous avons rencontré, les échanges que permet ce programme sont trop limités (en nombre, fréquence, durée) pour leur permettre de tisser des relations spécifiques entre eux, ou bien même avec les différents organismes impliqués dans les activités du programme.

En revanche, ces organismes ont, entre-eux, pu tisser un réseau d'acteurs (Morère et Glon, 2016). Parmi les coopérations déclenchées ou du moins favorisées par le programme, nous pouvons évoquer le rapprochement du Gabnor et de Vet'el. Le technicien du Gabnor rencontré nous a expliqué qu'historiquement

il « faisait plutôt venir des intervenants [vétérinaires] [...] spécialisés sur la bio, avec un discours très alternatif sur les méthodes, etc. [...] Mais ce qu'on regrette, c'est que ces gens-là viennent, font leur formation et s'en vont. Il n'y a pas de liens sur la durée avec les éleveurs. Ici, localement, on manque de vétérinaires qui sont qualifiés sur les médecines alternatives, donc on a voulu créer un peu de partenariat avec Vet'el pour petit à petit trouver des compétences localement et puis essayer de développer des relations un peu plus durables avec les éleveurs de la région » (technicien du Gabnor, entretien du 02/03/2015).

Bien que déjà connu du Gabnor avant le programme agriculture et zones humides, c'est le travail mené par Vet'el en Scarpe-Escaut qui a renforcé l'intérêt du Gabnor pour cette organisation et les a décidé à les solliciter pour des interventions auprès de groupes d'éleveurs en agriculture biologique. Pour la réalisation de ces audits parasitaires, Vet'el souhaitait faire un appel d'offre pour identifier un laboratoire d'analyse. Apprenant ce besoin, le conseil départemental du Nord *via* son service Aménagement rural et agriculture, qui est membre du Comité de pilotage, a mis en relation Vet'el avec leur laboratoire départemental d'analyses. Celui-ci s'est engagé à réaliser gratuitement toutes les analyses effectuées dans le cadre du programme. Cet exemple illustre un des effets positifs de la gouvernance partenarial de ce programme.

Outre la création de coopérations et la mutualisation de moyens, ces projets multi-acteurs, lorsqu'ils portent sur des thèmes avant-gardistes et font preuve de succès (même partiels), permettent d'obtenir une reconnaissance à une échelle supra-territoriale de ceux qui les réalisent. Grâce à de premières études menées en 2011 (en dehors de ce programme, mais sollicitées par l'Agence de

l'eau Artois-Picardie) sur l'efficacité des traitements antiparasitaires et leur impact sur la faune non-cible²⁶¹, puis par la poursuite de ces études dans le cadre du programme AZH, la société vétérinaire Vet'el est devenue un acteur reconnu à l'échelle nationale. « Suite à ça, on a été intégré à plusieurs groupes de travail au niveau national », dont l'un animé initialement par l' « INRA et maintenant directement avec le ministère de l'Ecologie ». Aujourd'hui Vet'el est considéré comme « tête de pont sur le dossier élevage et santé animale » (technicien de Vet'el, entretien du 26/02/2015).

Ces quelques exemples illustrent la constitution ou le renforcement progressif d'un socio-système d'acteurs locaux, voire régional. Ce rassemblement autour d'un tel programme d'actions permet d'étoffer une culture commune, de tisser des relations, d'accumuler de l'expérience collective, de rendre possible des mutualisations. Des acteurs font l'expérience du maillage et esquissent par là même ce qui peut apparaître positif dans une organisation collective. Ce processus crée un terreau propice à la mobilisation future des acteurs et partenaires de ce territoire.

> Les 2 réseaux de la filière bois-énergie : fournisseurs-prestataires-consommateurs et un réseau institutionnel

Les deux personnes (un agriculteur et un propriétaire de gîte) qui se sont équipés et sont devenus prestataires de service de coupe et de broyage d'arbres ont co-construit et bénéficient d'un réseau d'acteurs autour de cette nouvelle activité. Les efforts du Parc pour identifier et mobiliser des propriétaires de saules et des consommateurs de plaquettes profitent directement à ces deux prestataires membres de la SCIC Bois-énergie des terroirs. Bien que la filière ne soit pas réellement structurée à ce jour et que l'antenne locale de la SCIC soit désactivée, ces deux personnes ont continué de tisser leur propre réseau de clients et interviennent occasionnellement ensemble. Sans cesse montrées en exemple par le Parc lors de réunions, communications et autres journées de démonstration, elles sont connues de nombreux agriculteurs et partenaires institutionnels du projet de filière (Syndicat mixte du SCoT du Grand Douais (SMGD), la communauté de communes Cœur d'Ostrevent (CCCO)...). Face au ralentissement de ce projet de filière (complications technico-institutionnelles abordées en chapitre 5) ces acteurs se détachent (momentanément ?) de l'équipe du Parc Scarpe-Escout qui les a initialement accompagnés, pour gagner en autonomie. Mais ce lien initial avec le Parc est rémanent et favorable, faisant office de publicité pour leurs activités notamment. La photo 35 est un extrait du site internet du PNR SE. Les deux prestataires y sont présentés. Une vidéo de démonstration du propriétaire du broyeur est même visualisable sur ce site, qui diffuse au passage leurs coordonnées. Tant que la filière en est à ses prémices, le rôle du Parc est surtout de

Photo 35 : le site internet du PNR promeut ces 2 prestataires de coupe et broyage membre de la SCIC



D'après <http://www.pnr-scarpe-escout.fr>, consulté le 3/2/2017

²⁶¹ La faune non-cible correspond aux insectes non visés par le traitement antiparasitaire, principalement les coléoptères coprophages (puis toutes les autres espèces qui se nourrissent de ces scarabées). Entretien avec un technicien de Vet'el le 26/02/15.

la mise en réseau, nous confiait la responsable du pôle développement du PNR SE (entretien du 2/10/2015), en se référant à l'exemple de l'un de ces deux prestataires :

« T.D. s'est aussi constitué un petit réseau de fournisseurs. [...] Il récupérait du bois chez un voisin qui est pépiniériste, tous les ans il peut récupérer du bois... C'est ce que je disais tout à l'heure, dans un cadre global on a peut-être du mal à mettre en relation les choses, les imbriquer les unes dans les autres, après sur des logiques plus petites, T.D. c'est un exemple. » (chargé de mission en charge de ce projet et responsable du pôle développement, le 2/10/2015).

Du côté des institutions, un réseau d'acteurs s'est également tissé autour de cette filière, mais non sans difficultés et rebondissements. L'élément le plus positif et concret qui est ressorti des données que nous avons pu collecter est la réponse collective à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME. Ce travail a permis de poser les choses à plat (acquis, failles...), définir les rôles et délimiter les partenariats possibles. Bien que le projet n'ait pas été retenu et financé, il pose des bases intéressantes, constructives pour la structuration partenariale d'une filière « à cheval » sur deux territoires, celui du SCoT du Grand Douaisis et celui du Parc SE. Fin 2015 chaque membre de ce réseau tente d'activer son propre capital social au profit du groupement, à l'instar de la CCCO qui sollicite l'ONF (partenaire/prestataire de longue date pour l'entretien de leur bois) pour « réserver » ses déchets de coupe de bois pour la future filière. Le SMGD continue d'accompagner les futurs projets de chaudières sur son territoire ; tandis que le PNR active, quant à lui, ses relations privilégiées avec les communes pour identifier et évaluer les futurs gisements mobilisables. La création d'un comité de pilotage a été envisagée du côté du Parc. Nous y voyons la nécessité ressentie d'entretenir les relations déjà tissées mais encore fragiles (notamment avec les acteurs privés COFNOR, CRPF ou l'ONF) et de consolider ce réseau d'acteurs qui est plus crédible (pertinent et légitime) pour porter un projet d'une telle envergure, que l'un des acteurs pris isolément (le PNR SE ou le SMGD). Elargir de la sorte la gouvernance territoriale de ce projet de territoire permettrait probablement de bénéficier des propres réseaux de ces nouveaux partenaires et de solidifier et faciliter le projet.

> Les éductours : un petit réseau de prestataires où l'entente personnelle stimule les relations professionnelles

Les « simples participants » aux journées d'échanges ne sont pas concernés par la constitution d'un réseau ou d'un capital social associé à ces activités. Le réseau entre les différents organismes publics actifs sur le tourisme n'est pas spécifiquement constitué par ces journées. Il précède l'organisation de ces éductours (la mission de développement touristique étant très ancienne au parc SE). C'est plutôt la définition de la stratégie touristique 2010-2015 du Parc (qui fait suite à l'attribution de la compétence tourisme par les intercommunalités (en 2004)) qui a été propice à la construction de nouveaux cadres de coopération et donc de nouvelles relations :

« moi je suis arrivé en 2010, on a complètement revu notre positionnement. Toujours sur le volet I [de la CETD] mais sur la période 2010-2015, on a essayé de s'articuler pour avoir un maximum de complémentarité avec les intercommunalités. [...] on s'est positionné sur "vous faite la com' et la promotion, nous on fait l'accompagnement des prestataires touristiques". On qualifie l'offre, ils l'a valorisent et ils l'a vendent » (entretien avec un technicien du PNR SE, le 03/07/2015).

Les éductours sont parfois fréquentés par des agents d'offices de tourisme, ou agents d'autres organisations, telles que gîte de France ou Nord Tourisme. C'est toujours l'occasion entre techniciens de faire le point sur des dossiers, de s'informer des actualités politiques, de mieux connaître ses partenaires etc. bref, d'entretenir de bonnes relations professionnelles, car facilitées par un cadre plus détendu. Quant aux offices de tourisme, ils rencontrent et connaissent les prestataires de leur territoire et peuvent mieux les valoriser. C'est le cas de l'office de tourisme de Rieulay qui envoie tous les groupes chez un des membres du groupe-projet qui a un gîte de groupe à Marchiennes : « *on s'est rencontré par le Parc* » nous confiait ce directeur (entretien avec le directeur de l'office de tourisme, le 27/08/2015).

Mais les effets les plus notoires concernent le groupe-projet composé des 6 hébergeurs, en charge de la co-construction et animation de ces journées d'échanges. Leurs rencontres fréquentes et dans des conditions chaleureuses (réunion chez eux à tour de rôle, avec organisation d'une « auberge espagnole »²⁶² après la réunion) leur a permis de tisser des relations amicales (d'après le témoignage de plusieurs d'entre eux, les observations du technicien du Parc en charge des éductours et nos propres observations lors de ces événements). Apprendre à se connaître et découvrir leurs prestations respectives crée une forme de confiance. Les relations de concurrence cèdent peu à peu la place aux relations de confrères, voire collègues au service d'un même objectif :

« On est principalement des hébergeurs, on pourrait se dire qu'on est concurrents quelque part, or, aujourd'hui on s'envoie mutuellement des clients [...] si je suis complet j'envoie chez mes collègues. L'objectif c'est de conserver le client. Si on dit non et que le client s'en va dans une autre région, on aura tout perdu » (hébergeur de Mortagne du Nord, le 28/07/2015).

De manière informelle, ces réunions préparatoires, tout comme les journées d'échanges elles-mêmes leur permet de discuter de leur métier d'hébergeurs, de se rassurer sur le nombre de clients, de comparer leurs outils de travail (plateforme de réservation, site internet...), de se donner des conseils sur la gestion de certaines situations face à des clients, de débriefer une réunion passée ou à venir avec gîte de France, etc. Si leur métier leur permet de rencontrer beaucoup de clients, paradoxalement, ils sont aussi très isolés et peuvent être amenés à beaucoup rester chez eux (où se trouve leur gîte, chambres d'hôte...) :

Les éductours « C'est lutter contre l'isolement car quand vous êtes en entreprise, vous avez vos collègues de travail, quand vous avez un coup de blues sur le travail, vous savez que vous pouvez discuter. Ou si vous avez une question à poser sur votre travail, vous pouvez en discuter. Mais quand vous êtes en chambre d'hôte ou en gîte, votre milieu de travail c'est quoi ? Vos 4 murs. Vous allez voir le boucher, vous pouvez pas leur parler de vos chambres et de vos clients... » (Propriétaire de chambres d'hôtes à Hergnies, le 22/07/2015).

Les membres du groupe-projet rencontrés sont des personnes très sociables et en demande d'interactions sociales et professionnelles. Demandes auxquelles les activités proposées par le Parc peuvent en partie répondre :

²⁶² Repas collaboratif où chacun apporte un plat ou une boisson à partager avec les autres.

« Je suis vraiment contente de ce qu'on a fait avec le parc, et on ne se sent pas toute seule dans son coin. Avec gîte de France c'est pas évident de trouver du monde avec qui vous avez des affinités. C'est vraiment des grands messes, c'est moins évident ...tandis que là c'est plus facile pour partager, etc. on est sur le même parc, j'avoue que j'ai trouvé ce qui me correspondait » (Propriétaire de chambre d'hôtes à Rumegies, entretien du 16/07/2015).

Plusieurs d'entre eux sont des personnes très investies dans la vie locale, appartiennent à différents groupes (office de tourisme, club hôtelier du Hainaut, Chambre de commerce et de l'industrie), sont membres d'associations ou ont plusieurs loisirs, par exemple.

Un autre marqueur du (petit) réseau qu'ils constituent est un effet de cooptation, ou du moins d'insertion dans leurs autres réseaux respectifs. L'une des membres du groupe-projet est labellisée « gîte panda » (labellisation de l'ONG WWF²⁶³) depuis 2010/2011. Et une autre prestataire au logement tout aussi respectueux de l'environnement était intéressée et s'est renseignée auprès d'elle au sujet de cette labellisation. La première en a parlé aux responsables du label en appuyant sa demande qui est depuis en cours d'analyse. Par ailleurs, ces deux mêmes personnes se sont vues proposer de participer à une autre démarche de labélisation « forme, bien-être et nature » par les mêmes interlocuteurs chez gîte de France. Seules 2 personnes par Parc peuvent avoir accès à la formation associée (*Ibid.* entretien du 16/07/2015). On se rend compte dès lors qu'il s'agit d'un petit univers de personnes qui ont tissé de bonnes relations entre elles, qui s'entraident et qui usent de leurs relations avec certaines institutions pour avoir accès à des dispositifs spécifiques et peu accessibles. On est bien sûr un exemple d'activation du capital social.

> Le Projet Pandeiros : des réseaux pour les techniciens, président ou bénéficiaires les plus investis

Pour ce projet également, les conséquences de la participation ne sont pas les mêmes selon les parties prenantes : institutions, équipe technique du projet, leader communautaire, individus bénéficiaires ou encore la population boycottant le projet.

Les deux dernières années du projet, quand le Conseil de gestion était bien installé, les membres de ce conseil formaient un réseau d'acteurs. Pour atteindre ses objectifs, le conseil mobilisait les ressources (capital social) de chacun de ses membres (notamment institutionnels) pour obtenir différents moyens, aides et opportunités facilitant la mise en œuvre des actions souhaitées. Il est cependant regrettable que ce réseau se soit délité à la fin du projet, ce qui souligne la fragilité des liens tissés entre ces acteurs. A titre d'illustration, lorsque le Conseil de gestion de l'unité de conservation qui est sur la même emprise spatiale que ce projet, à savoir l'aire de protection environnementale Pandeiros, a été réformé en septembre 2013, on y retrouvait pas les mêmes institutions (à l'exception d'EMATER et des municipalités de Januária et Bonito de Minas) (d'après le procès-verbal du conseil consultatif de l'APA Pandeiros, le 11/09/2013).

²⁶³ L'obtention du label se fait à 3 conditions : biodiversité & la protection de la nature : les jardins et espaces naturels sont de véritables refuges pour la faune et flore ; éco-habitat : matériaux sains et naturels utilisés dans la rénovation du bâti, dispositifs à économie d'énergie, etc. ; Ecocitoyenneté : tri des déchets, compost, récupération des eaux de pluie, produits d'entretien biodégradables, mobilités douces valorisées, etc. (d'après <https://ecotourisme.gites-de-france.com/notre-demarche-panda.html>, consulté le 03/02/2017)

Certains techniciens du projet Pandeiros (ceux avec le plus de responsabilité et / ou ceux en place depuis longtemps) se sont en plus constitués un réseau de relations personnelles de par leur présence *quasi* continue sur le terrain. Contrairement à une partie des agents de l'IEF en charge des contrôles, distribution d'amendes et destruction des fours à charbon qui avaient un rapport très hiérarchique voire brutal avec les communautés, les agents du projet, ceux qui ont su se faire accepter par la communauté, ont bénéficié d'une toute autre considération. Ils étaient appréciés et respectés par ceux qui se sont ouverts à ces nouvelles opportunités : « *K. est un homme en or, il faisait tout pour que les choses marchent ! Il prenait son propre argent pour nous aider...* » (ancien président de la COOPAE, entretien du 4/11/2013). Le gérant du projet dont il est question dans ce témoignage avait préalablement déjà travaillé dans la région de la mosaïque, d'abord en tant que responsable du parc national Grande Sertão Veredas puis en tant que consultant pour la FUNATURA au moment de la constitution de la mosaïque et du Plan de développement territorial de base conservacionniste (il était en charge de l'axe sur l'extractivisme) (entretien avec ce gérant le 14/08/2014). Cumulée aux précédentes, son expérience autour de ce projet Pandeiros (positive et appréciée tant des communautés, de son employeur l'IEF-ERAMSF que des partenaires institutionnels) lui a permis de rejoindre un poste important au sein de l'ONG WWF-Brésil. Il est aujourd'hui en charge du suivi des actions de l'ONG sur le territoire la Mosaïque SVP et facilite l'intégration locale de cette structure qui souffrait de répulsion pour être vue comme étrangère et puissante. Cette ONG profite du capital social de cette personne pour modifier son image et s'implanter localement :

« De ce qu'on m'a dit, WWF a eu beaucoup de difficultés au début pour s'insérer dans la mosaïque. C'est une grande organisation qui crée une certaine...je ne sais pas si c'est de la jalousie, mais un certain crainte (receio) de la part des autres organisations. Mais de ce que m'ont dit mes collègues, les choses ont beaucoup évolué, le WWF est beaucoup plus respecté au sein de la mosaïque. Et j'imagine aussi que ma venue a pu contribuer à faciliter un peu ça, car j'ai travaillé 10 ans dans le territoire, je connais tout le monde...je crois que ça a facilité un peu » (Ex-gérant du projet Pandeiros, entretien du 14/08/2014).

Sans rentrer dans les détails on peut évoquer le cas du coordinateur des techniciens de terrain du projet, qui a lui aussi construit de nombreuses relations sur ce territoire du bassin de la rivière Pandeiros. D'après des témoignages d'habitants, il était très présent sur le terrain donc auprès des communautés et a accompagné de près la constitution de la coopérative (la COOPAE). Bien qu'il se soit attiré les foudres de la présidente de l'association de Pandeiros qui lui rapproche l'implantation du siège de la coopérative (entretien avec la présidente le 2/09/2014), d'autres communautés ont apprécié son soutien technique pendant ces nombreuses années. Sa connaissance du territoire et de ses acteurs lui ont permis de s'insérer dans une autre ONG, puis de devenir le président de la COOPAE. Hors micro, on nous a régulièrement évoqué qu'il avait des intentions politiques et c'était présenté à des élections locales. Cet autre exemple illustre en quoi une proximité et des relations régulières lui ont permis d'accumuler des connaissances du territoire et de ces acteurs, de la confiance et de l'estime (certes pas de tous). Ce sont autant de ressources mobilisées directement ou indirectement pour poursuivre ses ambitions personnelles / professionnelles, mais toujours en lien avec le territoire d'où proviennent ces ressources. Cela met en lumière l'ancrage spatial du réseau d'acteurs et du capital social associé. On pourrait dès lors parler d'un capital territorial.

La présidente de l'association communautaire de Pandeiros a également été très impliquée par le responsable de l'IEF-ERAMSF dans le Projet Pandeiros. Il avait besoin d'un relai avec les habitants pour implanter son idée de projet d'usine de fabrication de charbon de babaçu. Après une certaine résistance initiale, due notamment à l'ampleur du projet, elle a assumé ce rôle informel de mobilisatrice, d'intermédiaire avec la communauté. Son rapprochement avec les institutions, le lien de proximité avec les communautés (impliquée pendant 20 ans dans l'association) et son goût pour l'animation de la vie locale lui a donné envie de se présenter aux élections municipales (*Vereador*). Sa non élection en 2012 et certainement d'autres éléments (jeu d'alliances, etc.) l'ont déçue de cet univers, duquel elle s'est complètement retirée. Elle s'est même retirée de l'association communautaire où elle était présidente. Cette tentative (échouée) d'activation de son capital social illustre la difficulté d'évaluer l'importance de cette ressource et met en évidence sa nature fragile, voire volatile. Car dans cet exemple, il n'est pas impossible que les disfonctionnements associés à ce projet d'usine de transformation du babaçu et les grandes déceptions²⁶⁴ engendrées au sein de la communauté (dernier président de l'association communautaire de Pandeiros, entretien du 02/11/2013) soient retombées sur elle et aient impacté sa côte de popularité.

Pour en venir aux "bénéficiaires" directs du projet (les familles volontaires des communautés sélectionnées) nous n'avons pas observé d'effet de réseau à l'échelle de tout le projet, donc entre tous les participants. Et de fait, car ceux-ci ne se rencontraient pas (seuls leurs représentants se rencontraient en Conseil de gestion ou forum communautaire). Comme évoqué, des réseaux se sont plutôt constitués autour de certaines activités (les apiculteurs par exemple ou les professeurs et directeurs d'école autour de l'éducation à l'environnement). Le paragraphe consacré à l'*empowerment* évoque le cas d'un apiculteur qui a connu un *empowerment* individuel en devenant leader de ce réseau. Aussi nous ne reviendrons pas sur cet exemple de réseau inter communautés, qui s'appuie sur les liens bâtis avec les partenaires institutionnels de cette activité.

Globalement on distingue trois tendances :

- Des habitants qui n'ont pas été sollicités pour faire partie du projet ou qui n'ont pas souhaité en faire partie, notamment en raison des mauvaises relations entretenues avec le porteur du projet, l'IEF-ERAMSF. « *On ne va pas travailler gratuitement pour l'IEF* » évoquaient les voisins réticents des participants que nous avons pu interroger.
- Des habitants qui se sont investis et qui sont très déçus de la fin du projet. S'il y a eu constitution d'un réseau de connaissances, il est ensuite peu utilisé voire boycotté.
- Des habitants très investis dans les activités du projet (transformation des fruits, apiculture, création de la coopérative...) et qui ont su garder des liens avec les institutions (acteurs et

²⁶⁴ Plusieurs habitants de la ville Pandeiros ont travaillé gratuitement pendant des semaines pour produire du charbon de babaçu sans être aucunement rémunérés, ni dédommagés. Le responsable évoquait que le charbon devait d'abord être vendu pour les rémunérer, or les marchés n'ont pas été trouvés et les stocks n'ont pas été écoulés. Un changement dans le process de fabrication a engendré un charbon de mauvaise qualité qui avait du mal à brûler. Les retours des clients étaient négatifs ce qui a contribué à enterrer un peu plus ce projet. Le Projet Pandeiros a ensuite été stoppé et les techniciens renvoyés, mettant un couperet final à cette proto-usine. Les habitants n'ont jamais été payés, n'ont pas eu les emplois promis et sont restés très déçus (d'après divers entretiens menés dans la ville Pandeiros, dont le dernier président de l'association, le 02/11/2013).

partenaires) du projet jusqu'à aujourd'hui et qui les mobilisent partiellement. Par exemple une habitante de Pandeiros a été employée comme femme de ménage du bureau local de l'IEF²⁶⁵. Une autre bénéficie de petits contrats pour préparer des buffets lors de réunions et obtient de l'aide pour déplacer ses produits entre Januária et la ville de Pandeiros ou à des foires d'exposition... Un troisième est devenu mobilisateur pour le projet d'extractivisme de la mosaïque. Il y a là constitution et mobilisation d'un réseau, mais surtout en faveur de profits individuels.

>Le projet d'extractivisme végétal a contribué à la construction d'un solide réseau de techniciens et institutions travaillant sur des thèmes et territoires communs

Deux niveaux de réseaux ressortent de ce projet. L'un concerne l'ensemble des partenaires qui gravitent autour des actions menées par la coopérative Sertão Veredas. Et l'autre concerne une partie des bénéficiaires, ceux du noyau Peruaçu. Les deux autres noyaux de la mosaïque (Sertão Veredas et Pandeiros) ont également été concernés par le projet, mais les données que nous avons collectées ne nous permettent pas d'identifier un effet de réseau (initié ou renforcé) au niveau de ces autres bénéficiaires.

Lors de la finalisation du projet, le coordinateur administratif nous a indiqué que la Coopérative avait bénéficié de la collaboration de 33 partenaires pour mettre en œuvre le projet. Au-delà du fait que de nombreux acteurs du territoire étaient de fait intéressés par cette thématique, il est intéressant de relever que cette situation est également le résultat d'une série de difficultés. Courant 2013 la coopérative a connu des problèmes de gestion administrative et comptable. Ne parvenant pas à fournir toutes les pièces demandées, les financeurs ont bloqué le financement du projet. Pendant 8 mois environ (de février à septembre 2013) l'équipe technique recrutée par la Coopérative pour le projet n'a plus reçu de salaire ni autres budgets pour les frais de fonctionnement. Mais l'équipe ne s'est pas démobilisée et tous ont continué à travailler bénévolement en espérant la reprise prochaine du projet (coordinateur du projet, entretien du 30/08/2014). Pour continuer les activités prévues, des solutions alternatives ont dû être trouvées. C'est là où le réseau d'acteurs s'est densifié et mobilisé pour ne pas stopper le projet :

« Toute l'équipe a continué à travailler de la même façon. Et de là ont commencé les difficultés : il n'y avait pas d'essence. Comment on va aller visiter les extractivistes sans essence dans les véhicules ? La Caritas a aidé. On a besoin de faire une formation sauf qu'on n'a pas les moyens de payer quelqu'un, ni l'alimentation. La municipalité est arrivée avec l'alimentation et le transport. On a réussi à avoir un instructeur pour le cours grâce à nos partenaires, avec le WWF, avec le SEBRAE qui a mis à disposition des instructeurs. [...] On a pu faire des visites dans l'Etat de Bahia, avec des partenaires. Regarde ça comme c'est intéressant : le projet, la COOPSERTÃO a payé les frais durant le parcours, l'alimentation des personnes lors de l'aller et du retour pour Brasília. La Caritas a payé l'alimentation là-bas, durant la semaine où on est resté là-bas et le SEBRAE a apporté le bus et le logement. On a réussi à tout faire en économisant de l'argent et beaucoup mieux que ce qui était prévu ! Car il n'était pas prévu de faire des visites en dehors de l'Etat, juste dans la mosaïque » (Ibid., entretien du 30/08/2014).

²⁶⁵ Les emplois salariés sont très rares dans cette ville. Ce travail est une opportunité convoitée.

Sur la base de ces bonnes relations, d'autres partenariats ont progressivement été mis en place autour d'actions complémentaires. Le projet de la COOPSERTÃO sur l'extractivisme prévoyait l'installation de matériels pour la transformation de fruits du Cerrado dans le noyau Peruaçu de la mosaïque. Mais aucun local n'était particulièrement identifié pour les installer. Or, l'ONG WWF via son programme Pantanal-Cerrado, souhaitait s'investir dans ce même secteur de la mosaïque et sur la même thématique. Les techniciens respectifs se sont associés et les actions ont été articulées. Le WWF a ainsi financé la construction du local de la future unité de transformation des fruits (photo 36). Celle-ci profite à la nouvelle coopérative COOPERUACU

Photo 36 : Plaque d'inauguration de l'unité de transformation des fruits



qui a été instaurée peu après le 03/09/2016 (WWF Brasil, 2016). Cette coopérative est l'aboutissement d'un projet réfléchi et mûri depuis plusieurs années par les communautés de ce secteur, accompagnées de partenaires tels que l'équipe de la COOPSERTAO qui a proposé des formations sur le « *renforcement de l'organisation communautaire : coopérativisme et associativisme* » (Sirqueira, 2014). Auteure : LM, le 27/10/2016

Parallèlement, le coordinateur du projet pour la COOPSERTAO (alors que le projet et son contrat se terminaient) a participé à la rédaction de plusieurs autres projets pour la région Peruaçu avec les techniciens du WWF, de l'ONG Caritas, l'Institut fédéral et d'autres partenaires. Ces passionnés de la région et de leur travail pour le développement rural se retrouvent de 20h à 5h du matin chez les uns et les autres pour rédiger ces projets et tenter d'être sélectionnés par les financeurs d'appels à projets et continuer d'améliorer la situation des agriculteurs familiaux de la région : « *dans le Peruaçu, quand on a commencé à exécuter le projet via la COOPSERTAO d'extractivisme / de la mosaïque, il y avait aucun projet en cours d'exécution. Aujourd'hui il y en a 10 !* » (Ibid., entretien du 30/08/2014).

Globalement, l'ensemble des personnes que nous avons rencontré et travaillant pour ces ONG, instituts et autres coopératives sont très investies et ne comptent pas leur temps. La limite entre l'investissement professionnel et personnel est très poreuse. Leurs réseaux professionnels deviennent des réseaux amicaux et parfois inversement (au risque de tomber dans des formes de népotisme d'ailleurs). Il y a tant à faire dans cette région (et semblerait-il beaucoup d'appels à projets), que les relations de compétition laissent place à la collaboration :

« LM : Ça paraît merveilleux, c'est très bien qu'il y ait tout ce travail partenarial. Mais il n'y a pas des conflits parfois ? Car vous travaillez avec les mêmes personnes, les mêmes thématiques... vous travaillez toujours en collaboration, il n'y a pas de compétition ?

Coordinateur du projet : non, jusque-là, non, car ce sont des ONG. Les ONG ne cherchent aucun profit. Et le travail est le même. Si c'est pour faire le même travail, pourquoi faire des choses répétées ? Il vaut mieux unir les forces et faire une seule chose de qualité, tous ensemble. Il existe des conflits d'idées mais c'est naturel. On en discute [...] [on trouve un compromis, on se partage les missions selon nos expériences] et le projet sort avec une très bonne qualité car ce n'est pas l'idée, la réflexion que d'une personne » (Ibid., entretien du 30/08/2014).

Ce témoignage personnel, entre en contradiction avec celui d'autres personnes rencontrées sur le territoire de la Mosaïque SVP. Il est à contextualiser selon le type d'ONG. Au Brésil il existe plusieurs catégories d'ONG dont certaines ont des activités tout à fait similaires à des bureaux d'études français par exemple. Toutefois, cet exemple illustre bien ce petit monde de techniciens d'ONG qui collaborent entre eux sur plusieurs thématiques et territoires et en viennent à monter des projets collectivement, en s'appuyant sur leurs expériences respectives. On visualise bien le maillage d'acteurs qui se dessine et se renforce par la mise en commun répétées de leurs ressources, au profit d'une même cause.

> *Tourisme écoculturel de base communautaire*

Les activités incluses dans ce projet sont très variées (organisation d'un festival, élaboration d'un site web ou encore proposition de cours de guide touristique). Chacune d'entre elle a fait l'objet d'un déroulement spécifique, avec des partenaires *ad hoc* et un recours régulier à des consultants (externalisation des prestations). Plusieurs réseaux d'acteurs ont ainsi pu se construire, dont certains acteurs appartiennent à plusieurs d'entre eux. Revenons sur quelques uns.

Ce projet se distingue des autres par les spécificités même de son porteur, l'Institut Rosa et Sertão. Cette ONG de Chapada Gaúcha est connue et respectée dans toute la mosaïque pour l'ardeur de sa lutte en faveur des droits des communautés et peuples traditionnels. L'énergie et le charisme des femmes qui en sont les moteurs leur a permis de devenir un des organismes emblématiques de la mosaïque (d'après nos observations et le discours de l'agent de la municipalité de Januária, entretien du 7/12/2015). Elles sont connues (et plus particulièrement la coordinatrice) par toutes les institutions publiques et ONG actives sur le territoire. Néanmoins, toutes leurs attentions semblent plutôt concentrées vers les communautés locales où l'Institut s'implique afin de valoriser leurs cultures et traditions, inciter à leur organisation mais aussi accompagner leur reconnaissance politique et la défense de leurs droits. Une grande partie de leur énergie est donc vouée à la consolidation de leurs relations et à promouvoir les liens entre ces communautés *sertanejas*. Aujourd'hui, ces jeunes femmes sont reconnues et appréciées dans les nombreuses communautés de la municipalité de Chapada Gaúcha, mais aussi aux alentours, dans le territoire de la mosaïque.

Quant aux relations avec les institutions, elles sont plus complexes. L'implication de l'ONG dans la mosaïque est auto-considérée comme un « *Mouvement politique d'affirmation* » :

« je suis une pièce clé dans cette histoire car je suis là pour contester ! Je me querelle avec les O.N.G. environnementalistes et l'État sur l'importance de la présence des communautés. Mais je parle en leur nom, et ce n'est pas ma place. C'est important qu'elles soient là, les personnes doivent être là dans cet espace [espace politique qu'est la mosaïque et son conseil] [...] Ma fonction est plus ou moins celle-ci. Contester... Pour que s'ouvre un dialogue.

LM : Comment c'est reçu, il n'y a pas de conflits avec les autres membres du conseil ?

Coordinatrice : beaucoup ! Toujours ! Seulement il faut que je fasse attention pour que mon discours ne devienne pas le discours "de la chiente ".

LM: c'est un jeu, c'est un rôle que tu te forces à jouer ?

Coordinatrice : oui, totalement ! Beaucoup, j'ai la flemme de voir ce projet, j'ai la flemme, mais je dois être là ... [...] pour provoquer l'attention ! ... sur ces propositions et appeler les autres (Coordinatrice du projet de TBC, entretien du 10/11/2013).

De par ce rôle endossé par l'Institut, les relations avec les autres ONG ou organisations publiques sont très diverses selon les personnalités des interlocuteurs et leurs sensibilités. Elles peuvent être parfois très tendues. C'était pas exemple le cas lorsque l'Institut était en charge de l'organisation de deux éditions consécutives du Festival annuel « rencontre des peuples du grande Sertão Veredas ». Car ce projet sur le tourisme écoculturel de base communautaire (TBC) comporte tout un volet sur le renforcement et la valorisation de la culture locale. L'institut a bénéficié d'un budget important (\$R 150.000 en 2012 contre un budget qui s'est élevé à \$R 30.000 pour l'édition de l'année 2015). De nombreuses dépenses ont été engagées pour améliorer l'accueil des communautés, leur confort... Plusieurs changements ont été opérés pour que les communautés s'approprient mieux l'évènement et que leur culture soit mise en avant. Ces changements (notamment occasionnés par l'expertise d'un consultant en évènement culturel venu de Belo Horizonte) ont :

« réveillé beaucoup de colère, beaucoup de jalousies, car le nouveau causait beaucoup de désaccord, beaucoup de disputes lors des réunions de la commission. Il y a beaucoup de scissions, beaucoup de pleurs ... Car les gens n'acceptaient pas. "Qu'est-ce que c'est que longe de circo, pourquoi ça ?" Les gens ont à moitié débauché. Mais après le festival a été si beau et bon... » (membre de l'Institut Rosa et Sertão, entretien du 08/12/2015).

D'autres exemples pourraient être cités comme la relation avec la municipalité de Bonito de Minas. Des projets de construction de Petites Centrales Hydroélectriques (PCH) sont récurrents dans le nord du Minas Gerais et le reste du Brésil. Des projets sont en étude sur le fleuve Carinhanha qui marque la division entre l'Etat du Minas Gerais et de Bahia et qui délimite et traverse la Mosaïque SVP. L'équipe de Rosa et Sertão, contre ces projets, a profité de sa venue dans le cadre d'une des activités du projet (organisation de « rues de la culture », ensemble d'animations culturelles de rue) pour manifester contre ce projet de PCH, pour sensibiliser et mobiliser les habitants à cette lutte. La municipalité n'a pas très apprécié et n'a pas soutenu l'organisation des rues de la culture. Les relations ont été coupées pendant un an (coordinatrice du projet TBC, conversation du 10/12/2015). Pour la coordinatrice, toutes ces oppositions ont pour bénéfice de faire évoluer les mentalités. Selon elle, aujourd'hui les ONG environnementalistes telle que la FUNATURA considèrent bien plus les communautés locales (*op. cit.* entretien du 10/11/2013).

Les réseaux d'acteurs les plus solides et constructifs apparaissent ici du côté des communautés et organisations de la société civile et bénéficiaires des activités.

Depuis leur implication intensifiée dans l'organisation du festival, des connexions sont établies avec les autres grands évènementiels culturels qui ont lieu aux alentours. C'est le cas du « Chemin du Sertão » (*Caminho do Sertão*), randonnée socio-éco-littéraire de 170 km à pied (Afonso, 2016), du festival de Sagarana (<https://festivalsagarana.wordpress.com/>) et d'autres activités de Bonito de Minas.

Rosa et Sertão a été sollicité par d'autres organisateurs d'évènements culturels pour créer un réseau, travailler ensemble, donner de l'envergure à leurs démarches. Car un évènementiel est ponctuel

dans l'année. Ils veulent instaurer une dynamique pérenne, avec d'autres activités à d'autres moments de l'année (*extrait de nos notes de carnet de terrain suite à une conversation avec coordinatrice du projet TBC le 27/07/2014*).

Identifié comme acteur culturel clé (connecté avec les communautés mais aussi les organismes institutionnels) l'ONG Rosa et sertão est de plus en plus sollicitée pour mener de nouvelles activités dans la région. Pour les acteurs de la région, il devient stratégique d'entretenir de bonnes relations avec les membres de cet institut (de les avoir dans son réseau) pour bénéficier de leur ouverture, reconnaissance et accès privilégié aux communautés, entre autres.

Prenons enfin un dernier exemple de réseau social que leurs activités ont directement permis de tisser. La formation de guide touristique proposée *via* la projet de TBC se composait d'abord d'un cours de 40h pour devenir simple moniteur (90 personnes disponibles), puis après sélection, d'un cours de 200h pour être guide (30 places). Les 23 participants finaux ont partagé de nombreux moments ensemble : visite de parcs où le tourisme est déjà bien implanté, cours de premiers secours, exercices pratiques de montage de projets en petits groupes... Des relations amicales se sont construites entre eux, notamment autour d'un groupe d'hommes ayant déjà une micro-entreprise de prestation de service ou ayant déjà pratiqué l'accompagnement de groupes. Devenus amis, ils travaillent par moment ensemble ou s'envoient leurs clients respectifs. D'autres participants à cette formation leur envoient aussi des clients quand ils apprennent que des personnes veulent visiter des parcs. Si l'ensemble du groupe se fréquente peu en dehors des activités de ce projet, ils sont restés en contact par le biais des réseaux sociaux (Facebook notamment), outil de communication très utilisé dans la région. Ce petit réseau de prestataires de tourisme (actuel ou potentiel) est un premier résultat de la dynamique naissante de développement du tourisme éco-culturel de base conservationniste dans le territoire.

L'intention sous-jacente à ce projet est très ambitieuse et le chemin à parcourir est encore très long. Mais il ne peut pas dépendre que d'ONG et de communautés locales. Des infrastructures publiques manquent cruellement (transport, assainissement...). Mais malgré les difficultés rencontrées, des graines ont aujourd'hui été semées *via* ce projet. Aujourd'hui il peut compter sur la présence de relais locaux très impliqués qui s'efforcent de diffuser la dynamique à leur échelle, dans leur territoire / *via* leurs organismes respectifs. On peut notamment évoquer les agents des municipalités de São João das Missões ou de Januária ; ou encore des guides touristiques comme celui implanté à Itacarambi et qui s'auto-définit comme un « agent multiplicateur » (entretien du 23/11/2015).

Dorénavant l'attente est grande, or tout projet a une fin (prévue courant 2017 après maintes prolongations). Quelle va être la suite ? Les différents réseaux constitués sont-ils suffisamment solides pour continuer la dynamique engagée ? Même en cas de retrait de l'ONG Rosa et Sertão ? Observe-t-on déjà des formes de mobilisation collective dans ce sens ?

6.1.4. La mobilisation collective et l'émergence d'initiatives ascendantes

Est-ce que la participation institutionnalisée aux différentes dynamiques dans les espaces protégés habités donne les moyens et l'envie aux participants de se mobiliser et d'être auteurs d'initiatives ascendantes ? Pour apporter des éléments de discussion à cette interrogation, nous avons cherché à vérifier si les bénéficiaires des 6 initiatives étudiées sont devenus (ou sont en train de devenir) à

l'origine d'autres projets, notamment sur les thématique des initiatives où ils se sont préalablement investis.

Nos enquêtes de terrain révèlent une situation plutôt binaire que nous discutons en fin de chapitre. En effet, nous n'avons pas observé ni senti une telle mobilisation du côté du Parc Scarpe-Escaut ; tandis que nous en discernons quelques une sur le territoire de la mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu comme le résume le tableau ci-dessous :

Tableau 57 : La participation institutionnelle provoque peu de mobilisation et d'initiative ascendantes

6 Initiatives	Mobilisation spontanée des personnes/groupes suite à leur participation à ces initiatives en faveur de nouvelles initiatives
Programme Agriculture et zones humides	NON DÉTECTÉES
Filière bois-énergie	
Eductours	
Projet Pandeiros	Le groupe d'apiculteurs se structure autour de l'association ARAJAN L'ancien président de la COOPAE crée un point de vente local (éphémère)
Extractivisme végétal soutenable	Création de la nouvelle coopérative Peruaçu en 09/2016
Tourisme écoculturel de base communautaire	L'ONG Rosa et Sertão discute l'opportunité de créer une coopérative dans les champs du tourisme, de la culture et de la conservation

> Des apiculteurs du projet Pandeiros deviennent un collectif

Il ressort de nos entretiens menés sur le territoire de l'APA Pandeiros que ce sont les apiculteurs qui forment le groupe de participants qui s'est le plus structuré après ce projet. Certes, la coopérative (COOPAE) est toujours existante, mais les complexités de gestion administrative et comptable ainsi leurs difficultés à écouler leurs produits la rendent quasiment arrêtée. Sans compter la diminution drastique du nombre de coopérants (passés de 129 membres au moment du projet Pandeiros à 28 en 2015²⁶⁶ ; dont seule une dizaine vient régulièrement à la réunion mensuelle²⁶⁷).

Le nombre d'apiculteurs a augmenté à la suite du projet. Ils ont poursuivi leur formation pratique par le biais d'autres cours proposés par d'autres organismes (CODEVASF et SEBRAE notamment) et transmettent leurs savoirs et compétences à leurs voisins, amis et autres connaissances. Ils vendent leurs productions par leurs propres moyens (porte-à-porte dans la communauté, marché de Januária, envoyés à Brasília avec l'aide de membres de la famille) ou *via* l'Association Rurale et Apicole de Januária (ARAJAN) (entretien avec 3 apiculteurs les 2/11/2013 ; 3/09/2014 ; 3/11/2016). Un « leader

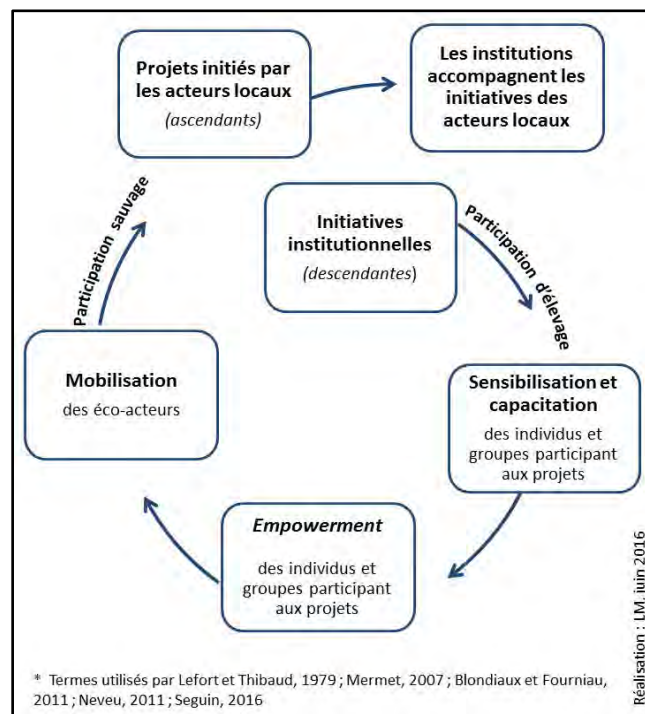
²⁶⁶ D'après une conversation avec un technicien de la coopérative Sertão Veredas responsable du noyau Pandeiros lors du projet d'extractivisme, le 10/11/2015.

²⁶⁷ D'après nos observations lors de notre participation à ces réunions les 6/11/2013, 03/09/2014 et 04/11/2015.

naturel²⁶⁸ » est à la tête de ce groupe d'une vingtaine d'apiculteurs : « *je suis infiltré dans une dizaine de communautés* » (entretien du 01/11/2013). Il participe régulièrement à des séminaires régionaux voire nationaux sur le sujet pour perfectionner sa pratique, faire connaître leur production et contribuer au développement de l'apiculture dans cette région.

Il est difficile de dire s'il s'agit réellement d'une initiative « ascendante » dans la mesure où plusieurs partenaires accompagnent cette démarche et que nous ne savons pas qui a démarché qui en premier. En tout cas on a bien une mobilisation collective sur la même thématique que le projet Pandeiros, avec la présence de personne(s) motrice(s) souhaitant continuer la démarche.

Figure 25 : Idéal-type du participant acteurisé



Parmi toutes les personnes avec qui nous avons réalisé un entretien, cet apiculteur -que nous avons cité à d'autres reprises dans ce chapitre- est l'une des rares personnes dont la trajectoire de vie est très proche de notre idéal-type du participant-acteurisé (figure 25).

Bien que la COOPAE décline, une poignée de ses membres les plus actifs (notamment les présidents qui se sont succédé) ont été porteurs d'actions vouées à améliorer leurs activités d'agriculteurs-extractives. Par exemple, le premier président s'est procuré (en mobilisant son réseau de connaissances) une tente pour monter un stand et vendre les produits de la COOPAE lors des fêtes religieuses organisées dans la ville Pandeiros (d'après la mobilisatrice du projet d'extractivisme responsable du noyau Pandeiros, entretien du 03/12/2015). Mais d'après nos observations, il ne doit s'agir que d'actions ponctuelles qui n'ont pas permis de véritablement lancer cette coopérative ou d'autres projets parallèles ou continus

> Le projet sur l'extractivisme végétal encourage la création d'une nouvelle coopérative

Comme évoqué dans le paragraphe consacré à l'analyse des réseaux d'acteurs, une nouvelle coopérative agro-extractiviste (la COOPERUACU) a vu le jour dans le secteur Est de la mosaïque, plus d'un an après la fin du projet d'extractivisme porté par le COOPSERTÃO. Ici aussi cette initiative est difficile à qualifier nettement d'« ascendante ». Il est très probable qu'à l'instar de la COOPAE, ce soit une ONG ou une autre organisation publique qui ait soufflé aux communautés l'idée de faire une

²⁶⁸ Il n'est pas élu d'une association ou autre organisation communautaire mais c'est une personne très attentive, curieuse, toujours prête à aider sa communauté et qui va au-devant des situations pour essayer de résoudre les problèmes. Bien que pas particulièrement charismatique, il a su gagner petit à petit la confiance et le respect de nombreuses personnes des communautés alentours (d'après nos diverses observations et le discours de plusieurs habitants).

coopérative. Comme elle a déjà été abordée précédemment, nous ne nous y attardons pas de nouveau ici.

> *Discuter l'opportunité d'une coopérative dans les champs du tourisme, de la culture et de la conservation*

Parmi les activités proposées dans le cadre du projet de tourisme écoculturel de base communautaire se trouvait la construction de 3 *Pousadas* (auberges) communautaires, une par noyau. Un appel à projet a été édité par l'Institut Rosa et Sertão à destination des communautés des 11 municipalités du territoire de la mosaïque. Aucune communauté ou groupement de communautés n'a été en mesure de porter un tel projet :

« quand on a commencé à penser au projet, on pensait que lors du déroulement du projet que les communautés iraient faire beaucoup de formations, faire des capacitations, qu'il y aurait quelques groupes qui se renforceraient pour pouvoir ensuite s'impliquer dans les Pousadas. Sauf que ça n'a pas eu lieu. C'est très difficile cette question de l'empoderamento des communautés pour qu'elles se réunissent et travaillent de façon collective, pour pouvoir arriver à l'objectif de créer une Pousada et ensuite de créer une gestion collective aussi. Et donc ça n'a pas marché. Malheureusement, ça n'a pas marché. Même dans les groupes les plus organisés, on voit qu'il y a des problèmes pour gérer une simple association [...] imagine une Pousada, ça va finir par générer des disputes internes qui peuvent même aller jusqu'à créer des problèmes dans leur propre communauté. » (Directeur de la FUNATURA, conversation informelle du 10/12/2015).

Porter une initiative aussi complexe n'est actuellement pas à la portée des associations communautaires du territoire. Peu de membres ont un niveau scolaire dépassant (ni même atteignant) un niveau lycée. Les associations comptent relativement peu de membres, parfois 30 / 40 personnes. Tous ne versent pas la mensualité obligatoire. Ces mensualités sont très peu élevées (souvent 2 reais par membre soit moins d'un euros) ce qui ne permet pas à l'association d'avoir un pouvoir d'acquisition / d'investissement. Bref, ces organisations rurales ont peu de moyens financiers, humains et techniques, ce qui est un frein pour le portage de projets conséquents, telle une pousada communautaire.

Pour autant, il existe divers habitants désireux d'aller plus loin dans le développement touristique de la région, ayant des idées et intentions, mais pas nécessairement les moyens, le réseau et la dynamique pour les mettre en œuvre ou bien même les initier. Courant 2015, lors des dernières activités proposées dans le cadre de ce projet, de nombreux participants ont sollicité l'Institut Rosa et Sertão pour ne pas que la dynamique s'arrête, pour que leur démarche de structuration de ce champ d'actions continue (coordinatrice du projet de TBC, conversation informelle du 10/12/2015). C'est dans ce contexte que l'ONG (et sa coordinatrice surtout), mûrie l'idée de la création d'une coopérative dans le champ du tourisme, de la culture, mais aussi de la conservation et notamment de l'agroécologie. Cette réflexion est très initiale mais a été partagée avec plusieurs des participants aux activités du projet. Lors de notre conversation, la coordinatrice du projet a insisté sur :

- La nécessité de lancer au plus tôt la discussion pour vérifier si cela fait écho aux attentes des habitants et acteurs du territoire.

- Le fait qu'il s'agirait là d'un projet de vie qui n'émergerait qu'à un horizon de 10 ans, et à la condition de pouvoir créer un noyau de personnes porteuses du projet qui se répartiraient bien les tâches.
- Le fait que la coopérative servirait à organiser le marché, les chaînes productives et la commercialisation des produits à l'échelle du territoire de la mosaïque. Et que ce serait les coopérants qui - individuellement ou en groupement - proposeraient leurs services : guide touristique, hébergement, organisation de spectacles...

Au final, cette coopérative promouvrait des arrangements locaux entre différents prestataires. En même temps elle deviendrait un acteur faisant pression sur les politiques publiques en lien avec le tourisme, pour que les municipalités se dotent d'un conseil du tourisme et un plan de développement touristique et fassent un meilleur usage du ICMS culturel (un impôt que peuvent percevoir les municipalités dotées de patrimoines matériels et immatériels). Cette initiative n'en est qu'au stade du « schéma mental » pour reprendre les propos de la coordinatrice (*Ibid.*, conversation du 10/12/2015).

Ce que nous retenons de cette situation, c'est que les initiatives ne sont pas nécessairement à chercher auprès des bénéficiaires du projet. Ou plutôt, dans le cas de ce projet, l'Institut Rosa et Sertão est aussi un « participant » de ce projet, bien que le rôle soit bien différent. Et finalement, en tant que coordinateur d'un projet qui ne vient initialement pas de lui, l'Institut devient aussi, en quelque sorte, un « bénéficiaire » de ce projet. Seulement, cette implication et ce bénéfice sont d'un autre ordre. Cela pose directement la question de la nature de ces acteurs au « double-jeu », à la fois « institutionnels » (revoir discussion sur la FUNATURA dans le chapitre 4) et à la fois des organisations de la société civile.

Cette conjoncture brésilienne (que l'on ne retrouve pas sur notre terrain français) questionne la définition des politiques publiques et le défi de l'articulation des actions de la puissance publique et des organisations de la société civile.

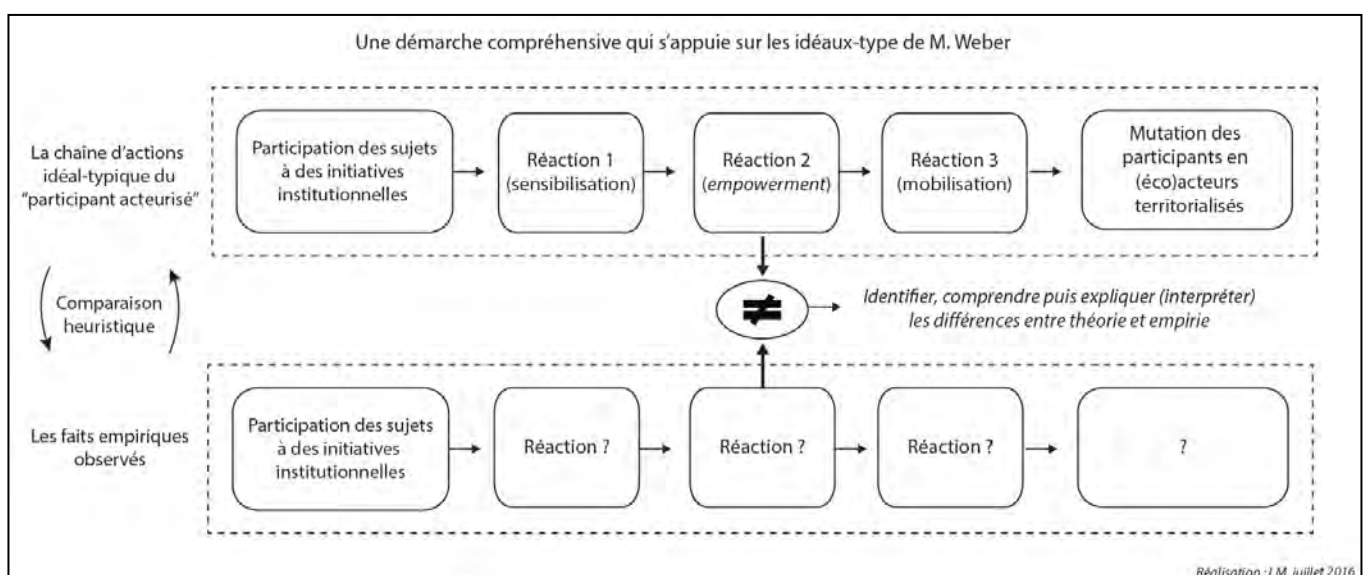
6.2. Initier une démarche compréhensive : discuter les facteurs favorables et défavorables de l'éco-acteurisation

Comme on vient de le voir dans la section précédente, nous retrouvons bel et bien sur le terrain les différentes transformations sociales imaginées dans notre idéal-type comme conséquences potentielles de la participation institutionnalisée.

Oui, certains participants ressortent plus sensibles aux ressources naturelles du territoire, valorisent davantage leur patrimoine culturel. Oui, quelques participants acquièrent de nouvelles capacités citoyennes et politiques : prise de parole en public, sollicitation des élus, animation d'un groupe de réflexion, administrer une association... Oui, des individus ont su tisser des relations avec les coordinateurs du projet, les institutions partenaires ou les autres bénéficiaires des activités et sont toujours en contact, les sollicitent, s'entraident... bref, échangent et font vivre ce réseau d'acteurs plus ou moins dense et aux relations plus ou moins solides. Oui, quelques regroupements d'acteurs naissent sur le territoire, des idées affleurent et des discussions s'amorcent autour de potentiels « après ».

Mais ces processus ne concernent que quelques personnes, dans quelques lieux et dans certaines circonstances. Ces « transformations sociales » ne sont pas nécessairement liées les unes aux autres, et comme présumées, elles ne se succèdent pas de façon linéaire. De plus ces processus ne sont pas toujours nets et évidents à qualifier (on l'a surtout vu sur la nature ascendante ou non des initiatives) et sont souvent en cours, et donc peu élaborés / modestes. Dès lors, que dire de la chaîne d'actions de l'idéal-type du participant-acteurisé (figure 26) ? Conformément à ce que nous annonçons dans l'introduction lors de la présentation de cet outil : cette chaîne d'action de ne se retrouve pas parfaitement sur le terrain ou « au mieux », de façon incomplète, partielle. C'est à ce moment que son intérêt heuristique entre en jeu. Qu'est-ce que cette « grille de lecture théorique » nous permet de révéler des données empiriques, des faits observés ?

Figure 26 : Utiliser l'idéal-type pour nous aider à voir et interpréter les faits empiriques



Comme évoqué en introduction, tester si ce schéma théorique d'actions se produit ou non, n'est en fait qu'un prétexte, un support, pour s'intéresser aux diverses causes, aux déterminants (historiques,

sociologiques, psychologiques...), qui font que cette réaction en chaîne a lieu ou non. « *Ce sont les écarts entre la réalité préalablement construite et la réalité mise au jour par la recherche qui sont de nature à fournir des hypothèses relatives aux motivations ou aux comportements des acteurs.* » (Coenen-Hurther, 2003, p. 543). Et toujours dans la lignée de Weber, nous considérons et gardons à l'esprit que la causalité « *est donc à la fois plurielle et probabiliste* » (Mendras et Etienne, 1996, p. 149) :

« *La sensibilité Wébérienne à la complexité infinie du réel interdit et invalide toute explication moniste monocausale, toute quête d'une cause dernière, toute régression un point ultime de l'enchaînement causal, toute hypothèse d'une détermination "en dernière instance". [...] Le chercheur ne peut le plus souvent mettre en valeur qu'un seul aspect de l'enchaînement causal, n'en tirer ou n'en démêler qu'un fil particulier. [...]* » (Kalberg, 2010, p. 17).

Ces quelques rappels théoriques permettent de revenir sur nos prétentions de recherche et leur nécessaire modestie. Ainsi, la section qui suit ouvre une discussion sur les différentes « causes » permettant de comprendre (interpréter) l'accomplissement partiel et le non-accomplissement de cette chaîne d'action idéale-typique. Les principales causes - que nous préférons appeler facteurs favorables et limitants - sont synthétisées dans le tableau 58 qui suit, puis détaillés ci-dessous.

Tableau 58 : Facteurs explicatifs de l'accomplissement de l'éco-acteurisation

Eco-acteurisation des participants : Sensibilisation, capacitation, empowerment, réseau d'acteurs, capital social, mobilisation collective et émergence d'initiative ascendante	
Facteurs favorables	Facteurs limitants
Une situation initiale plus défavorisée permet des transformations plus flagrantes	Faible niveau d'éducation se heurte aux barrières bureaucratiques Les participants sont déjà « des convaincus »
Des projets plus « vitaux »	
L'Etat peu présent « laisse la place » aux ONG	Le portage fort par une équipe dédiée laisse moins de de place pour les publics-cibles
Les participants sont co-responsables de la construction et mise en œuvre des projets	La faible participation des bénéficiaires
Culture brésilienne : des relations humaines plus facile à construire	La culture brésilienne : le colonélisme (<i>coronelismo</i>)
Lorsque les projets ont cet objectif-là	Lorsque les projets n'ont pas cet objectif

6.2.1. Le double effet de la situation économique et sociale du nord du Minas Gerais

Thématique difficile à aborder sans paraître tomber dans la caricature d'un discours misérabiliste, mais pourtant, oui, la région nord du Minas Gerais où se situe la mosaïque Sertão Veredas Peruaçu est une région pauvre et surtout dans ses zones rurales (Minas Gerais, 2015b). Le niveau d'éducation des agriculteurs-extractivistes, premier public-cible des 3 initiatives brésiliennes étudiées, est faible. De nombreuses communautés sont isolées physiquement, socialement et politiquement. Leurs voix ne sont entendues qu'au moment des élections lorsqu'un prétendant à la mairie débarque, fait tuer

un bœuf pour la fête du village, offre un lot de maillots à l'équipe de foot et demande aux habitants ce dont ils ont besoin, en vue d'obtenir leurs votes en retour (d'après le témoignage de nombreux habitants de l'APA Pandeiros, d'agent de l'IEF et autres discours d'acteurs). Ces communautés ont un pouvoir politique très faible.

La question des connaissances sur l'environnement est aussi un sujet très délicat. Les connaissances des populations traditionnelles sont issues de modes de vie en étroite proximité avec la nature. Ces connaissances sont empiriques et transmises de génération en génération. Mais ces connaissances sont parfois abondantes sur l'agroécologie, les plantes médicinales, la faune et la flore locale...mais lacunaires sur certaines thématiques plus contemporaines comme le traitement des déchets issus de la modernité (les plastiques...) ou sur le fonctionnement scientifique de certains processus écosystémiques comme le cycle de l'eau par exemple. Qui plus est, elles sont soumises à des déformations ou pertes comme par exemple avec des générations actuelles qui tournent le dos à ces origines et pratiques rurales (facteurs parmi d'autres). Sans rentrer plus en détail sur ce sujet, il advient que les communautés peuvent nécessiter de quelques connaissances complémentaires sur des thématiques environnementales pour leur permettre de conserver leur milieu de vie.

Concernant le phénomène d'éco-acturisation, cette situation décrite ici est à double tranchant. D'un côté c'est un facteur favorable à certaines composantes : la sensibilisation, la capacitation et l'*empowerment*. La situation initiale des communautés est telle (bon nombre n'avaient jamais bénéficié de formation sur quelques activités que ce soit²⁶⁹), il est « assez facile » d'obtenir une amélioration de la situation dès lors que des initiatives et moyens adéquats sont mis en œuvre.

Mais pour d'autres composantes (initier des projets ascendants), il s'agit d'un facteur limitant. Les habitants ont des envies, besoins, projets qu'ils n'ont pas les moyens d'initier ou concrétiser. Ils ne savent pas précisément à quel partenaire s'adresser (mais ils peuvent se faire réorienter sur le bon interlocuteur), ils ont des difficultés pour se déplacer dans les grandes villes alentours pour entamer une démarche administrative (pas de véhicule personnel, transports en commun chers...). S'ils peuvent s'arranger pour avoir accès à internet, ils en ont une maîtrise limitée. Ecrire des projets pour concourir à des appels à projets de fonds publics ou de fondations privées demandent des compétences techniques spécifiques que même un technicien du projet sur l'extractivisme nous évoquait ne pas avoir (conversation du 10/11/2015). Nombre des brésiliens rencontrés ont un sens de l'adaptation et de la débrouille improvisée très développé leur permettant de contourner certains obstacles, se pose néanmoins la question de l'autonomie de ces communautés et habitants. La gestion des fonds publics au Brésil est très complexe et nécessite des compétences spécifiques qui ne sont pas à la portée de tous. La bureaucratie est un facteur limitant à l'émergence de projets ascendants que de nombreux acteurs de la mosaïque critiquent : la FUNATURA (conversation du 10/12/2015), l'ONG Rosa et Sertão (entretien du 10/11/2013 et du 08/12/2015), responsable du projet d'extractivisme (entretien du 30/08/2014) ou encore l'ex-président de la COOPAE (entretien du 4/11/2013).

²⁶⁹ Entretien avec le coordinateur du projet d'extractivisme, le 30/08/2014.

6.2.2. Des participants déjà convaincus

Concernant le territoire du Parc Scarpe-Escaut, un des freins aux processus de sensibilisation, capacitation et même *empowerment*, est que les participants en ont parfois déjà un « haut degré ». Les agriculteurs qui acceptent de passer par la filière bois-énergie pour faire couper leurs saules, par définition, c'est qu'ils ont des saules chez eux. Et s'ils ont des saules encore sur pied, c'est qu'ils y trouvent un intérêt. Quelle sensibilisation peut-il y avoir de plus ?

Autre exemple avec le « tourisme durable » et les éducteurs : les membres des groupes-éducteurs sont tous convaincus. Sur les 4 membres rencontrés (sur 6), 3 d'entre eux pourraient être qualifiés d'« écolos ». Ils sont sensibles aux choix des matériaux pour leur habitats, mangent des produits locaux voire biologiques, promeuvent les énergies renouvelables, etc. Le 4^{ème} a quant à lui une entrée plus économique : mettre de l'eau de pluie dans les WC pour diminuer la facture d'eau, veiller à la température dans les chambres... Deux de ces membres, par leurs précédents emplois notamment, sont des gens qui ont des facilités à prendre la parole en public, des personnalités que nous qualifierions de « meneurs ». Ils participent régulièrement à des réunions avec des acteurs institutionnels voire des élus, sont très engagés dans des associations dans lesquelles ils ont des responsabilités. Bref, ils sont déjà dotés de compétences citoyennes / politiques. Ils ne représentent pas du tout une quelconque minorité silencieuse ou opprimée, profil typique des personnes connaissant un processus d'*empowerment*. Nous pensons que c'est en partie ces caractéristiques de leurs parcours qui les a conduit à s'engager dans la Charte européenne de tourisme durable, les éducteurs et le groupe-projet. Ce capital de départ élevé est donc moins propice au déclenchement de nouveaux processus de sensibilisation, capacitation, *empowerment* : la barre est déjà haute ! Bien sûr ce n'est pas le cas de toutes les personnes-cibles de ces projets, mais cela reste le cas d'une proportion non négligeable des participants les plus impliqués.

6.2.3. Des initiatives plus ou moins « fondamentales »

Dans la continuité de ces considérations sur la différence de développement entre nos deux territoires d'études, évoquons que ces initiatives n'ont pas le même poids relatif (ou potentiel) dans la vie des bénéficiaires de ces projets. Du côté du PNR SE, au mieux ces projets peuvent améliorer la situation économique (programme agriculture et zone humide ou la filière bois énergie) ou sociale (éducteur) des participants.

Avec le programme agriculture et zones humides, concrètement, les éleveurs impliqués peuvent recevoir des conseils techniques pour améliorer la gestion de leur exploitation (modifier l'alimentation du bétail, diminuer la taille du cheptel, mieux valoriser les prairies, utiliser mieux et moins de vermifuges...). Parmi les participants rencontrés nous avons identifié un cas de figure (éleveur rencontré le 13/02/2015). Cet éleveur a pu faire quelques économies et gagner du temps de travail en modifiant ses pratiques (d'après le technicien de la Chambre d'agriculture, entretien du 07/04/2015). Mais cela n'a pas changé significativement sa situation (très difficile par ailleurs : au bord de la faillite). L'ensemble des données collectées sur la productivité en zones humides ont pour but de négocier auprès du gouvernement français et de l'Europe des aides financières au titre

d' « indemnité compensatoire au handicap naturel » (ICHN). Il est assez complexe de se faire une idée du montant que pourraient atteindre ces futures aides²⁷⁰. Seraient-elles une simple « bouffée d'air » pour ces éleveurs en difficulté ou un réel complément de revenu ? Dans le second cas, on peut alors s'étonner du faible engouement qu'a suscité ce programme d'actions qui pourtant ne leur demande pas une forte implication (au dire des participants rencontrés).

La filière bois énergie, telle que pensée initialement, permettait de créer une activité complémentaire pour les agriculteurs du territoire intéressés. Dans les faits, les deux personnes qui se sont le plus impliquées en s'équipant et devenant prestataires de coupe et de broyage, avaient déjà un métier et des revenus. Cette activité reste ponctuelle, saisonnière et représente un complément. D'après nos échanges ils sont ouverts à l'idée d'obtenir plus de chantiers si la filière se structure, mais n'envisagent pas de changer de profession et de s'investir exclusivement dans cette activité (les 2 entretiens ont été réalisés le 30/07/2015).

Quant aux éducteurs, ces journées d'échanges permettent principalement aux prestataires touristiques de mieux connaître leur territoire et donc mieux renseigner leurs clients (donc quelque part améliorer leur prestation). Elles incitent les acteurs à se structurer en réseau et à travailler en collaboration. Parmi les prestataires rencontrés, les 8 personnes qui ont déjà participé nous affirment principalement que leurs intérêts sont de connaître le territoire, connaître les autres prestataires du territoire, échanger sur leurs métiers, leurs pratiques et sortir de chez soi et passer un moment agréable. Si la plupart se renvoient des clients (quand ils sont complets), gagner des clients n'est pas la raison de leur participation à ces journées. Leur motivation n'est pas économique mais nous dirions plutôt relationnelle (avec le territoire, avec leurs confrères, avec leurs clients). A ce jour la participation à ces journées ne change pas significativement leurs pratiques professionnelles et n'a probablement pas d'incidence sur leurs revenus. Mais les membres du groupe projet ont gagné en relations sociales sympathiques, même s'ils ne sont « *pas amis non plus* » nous confiait un des membres du groupe-projet (entretien du 22/07/2015 ; propos confirmés par 2 autres membres également).

Ces projets français n'indiquent pas à leurs bénéficiaires ni au reste du public-cible qu'ils contribuent à améliorer de façon notable leur situation (que ce soit économique ou sur un autre plan). Et par ailleurs, les éleveurs et autres agriculteurs ont déjà un métier très prenant, un revenu en place (bien que parfois peu élevé voire à peine viable) et peu de temps disponible. De même, les prestataires touristiques rencontrés sont tous très actifs et ne cherchent pas nécessairement à diversifier leurs engagements. Cette conjoncture nous semble contribuer à expliquer que ces types de personnes et groupes sociaux ne ressentent pas le besoin / l'intérêt de porter d'autres projets. L'attitude majoritaire de ceux qui s'investissent aux initiatives du parc consiste plutôt à être attentifs aux informations diffusées et à se manifester si cela fait naître un intérêt chez eux²⁷¹.

A ce niveau, la situation est quelque peu différente sur le terrain brésilien. Bien que non nécessairement perçu comme telles de prime abord par les public-cibles, ces 3 initiatives sont

²⁷⁰ Pour ce faire une idée nous avons consulté les règles complexes de calcul pour les ICHN, actuellement existantes sur <http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/160302-pac-fiche-ichn-bis.pdf>, consulté le 06/02/2016. Les sommes semblent aller de 160€ l'Ha (75+85) à 385€ l'Ha par an (avec un plafond fixé à 75 Ha).

²⁷¹ Une liste des principales motivations de la participation des participants aux 3 initiatives étudiées est disponible en annexe 19.

beaucoup plus « vitales » pour le territoire et ses sociétés. Leur potentiel d'influence des conditions de vie des communautés rurales locales est nettement plus conséquent, étant donnée la situation économique et sociale évoquée.

Le Projet Pandeiros ne visait non pas à procurer un complément de revenus aux agriculteurs familiaux, mais :

- à éviter les famines en distribuant des paniers alimentaires (lors des premières années du projet) dues à la suppression de la seule entrée d'argent de certaines de familles (hors allocations sociales) ;
- à accompagner techniquement ces familles dans la production de leurs propres denrées alimentaires et augmenter la productivité pour permettre la vente des surplus ;
- développer d'autres activités pour compléter les revenus (artisanat, apiculture...).

Avec en toile de fond des interventions d'éducation à l'environnement. On voit bien que les enjeux ne sont pas comparables avec ceux en PNR Scarpe-Escaut (bien que de réelles poches de pauvreté existent notamment dans le sud du territoire désindustrialisé).

Si la situation est beaucoup moins criante dans le cadre des deux autres initiatives de la Mosaïque Sertão Veredas Peruaçu (extractivisme et tourisme écoculturel de base communautaire), il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'opportunités pouvant réellement apporter des changements substantiels. S'ils ne s'expriment pas encore autour du développement touristique, dont le projet n'était toujours pas clôturé en janvier 2017, des résultats sont déjà perceptibles concernant l'extractivisme (terminé mi-2014). Le témoignage d'un extractiviste disponible dans un article de l'ONG WWF illustre cela :

« D'après Jorge, l'exploitation du coquinho azedo a apporté à sa famille un revenu de plus de 3 000 réais à la dernière saison. Cela sans considérer le revenu issu de la production d'autres fruits du Cerrado. Elu membre du conseil fiscal de la COOPERUACU, Jorge soulignait sa satisfaction quant à la confiance des coopérants présents. "Mon fils plus vieux a l'âge où on commence à migrer pour São Paulo, mais avec ce revenu que nous prenons du Cerrado il va maintenant rester ici avec moi". » (WWF Brasil, 2016 ; traduit par LM).

Cette situation n'est certes pas celle de l'intégralité des extractivistes du territoire, ni même de tous les bénéficiaires du projet d'extractivisme de la COOPSERTAO, mais toutefois, plusieurs échos de même nature nous ont été relatés, d'Est en Ouest de la mosaïque. Et ce, particulièrement aux alentours des 3 coopératives agro-extractivistes que compte maintenant le territoire et qui ont pu être équipées par ce projet notamment :

Les gens ne savaient pas tout ce qu'ils pouvaient faire avec ces fruits. Aujourd'hui ça leur permet de payer des mensualités de leur TV, de leur canapé, voire même de l'université ! (Premier président de la COOPSERTÃO, note de notre carnet de terrain, conversation du 01/11/2016).

L'extractivisme, pour certains offre un vrai complément : 1500 reais avec le coquinho azedo. Les gens ont investi dans leurs propres congélateurs : João en a 3 chez lui ! Mais pour le moment personne ne vit que de ça (Président de la COOPSERTAO, note de notre carnet de terrain, conversation du 11/12/2015).

L'idée que nous souhaitons développer ici est qu'il nous semble plus compréhensible d'observer plus de mobilisation collective et d'émergence d'initiatives ascendantes sur ce territoire brésilien que sur le territoire français car elles y sont plus nécessaires et décisives. Or la nécessité est un moteur beaucoup plus puissant que l'intérêt / la volonté.

6.2.4. Une puissance publique absente ou déléguée qui laisse la place aux ONG et leurs initiatives

La puissance publique est lacunaire dans le nord du Minas Gerais.

Au niveau local, les élus municipaux s'intéressent aux communautés rurales surtout au moment des élections. Par ailleurs, leurs moyens humains, financiers et techniques sont limités proportionnellement à l'étendue des territoires, limitant leurs capacités d'intervention. Certaines municipalités ne se préoccupent pas des politiques de protection et valorisation des patrimoines naturels et culturels et ne s'intéressent pas à la Mosaïque SVP qui concerne leur territoire. Le tableau 59 ci-contre illustre l'assiduité (ou non) de la participation des représentants municipaux au Conseil de la mosaïque. Par exemple, la municipalité de Côcos (la seule dans l'Etat de Bahia) n'a jamais souhaité avoir un siège de conseiller. Seul le secrétaire en charge de l'environnement a participé qu'une seule fois à une réunion du Conseil en auditeur libre lorsque celui-ci a été organisé dans sa ville ! (voir carte 13 pour localiser ces municipalités)

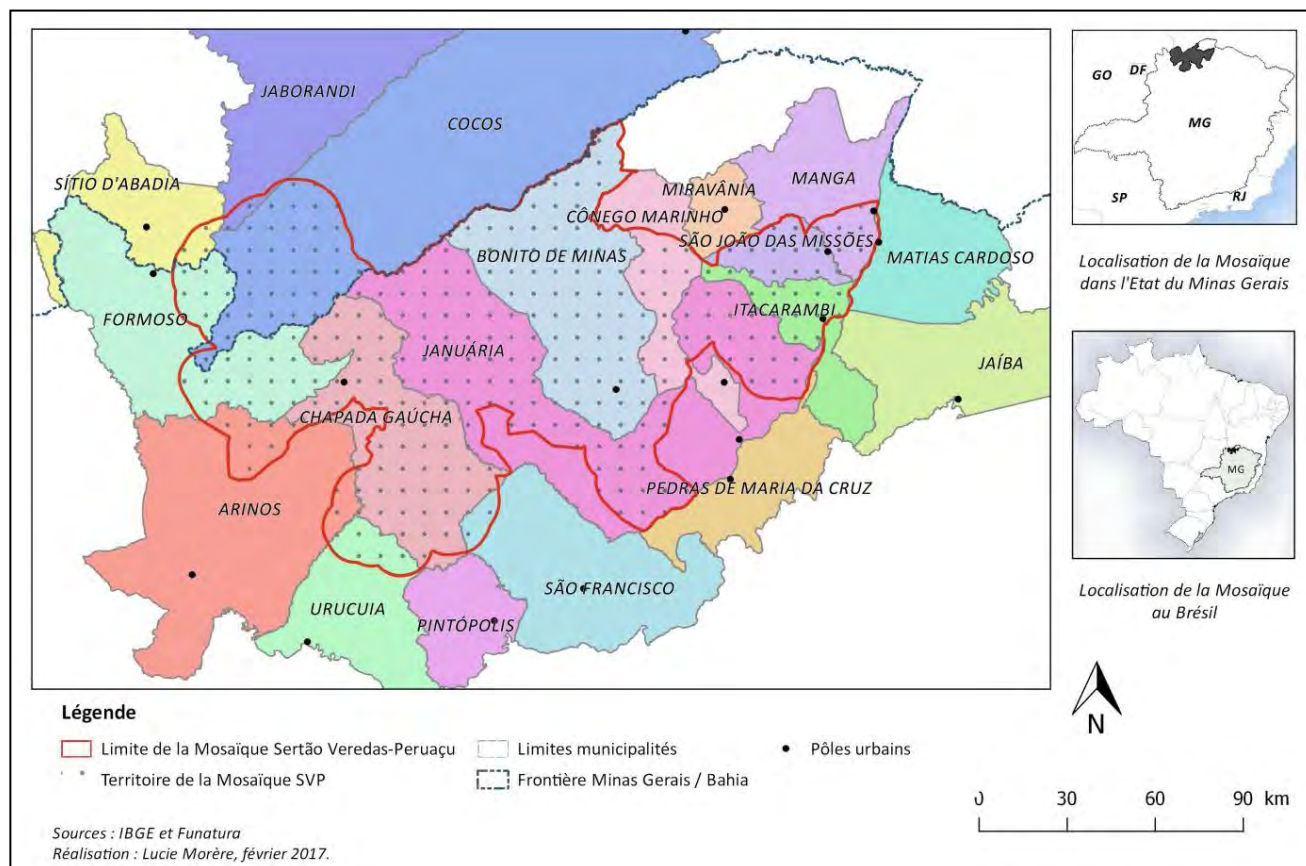
Tableau 59 : Participation des municipalités au 25 Conseils de la Mosaïque SVP (2010-2016)

Municipalités	Nombre de représentants ayant participé	Nombre d'auditeurs libres (agent de la mairie, maires...)
Arinos	0	3
Manga	0	0
Urucuia	0	0
Côcos	0	1
Cônego Marinho	5	5
Formoso	6	5
Miravânia	7	10
Chapada Gaúcha	12	5
Bonito de Minas	17	7
Itacarambi	18	5
São João das Missões	21	3
Januária	22	3

Source : procès-verbaux des 25 réunions ordinaires du Conseil consultatif de la Mosaïque SVP

Quant aux « bons élèves » telles que les municipalités de Januária et São João das Missões (le tableau 4 montre leur assiduité au Conseil), nos entretiens avec la conseillère représentant Januária (7/07/2014 et 07/12/2015) et les conversations informelles avec le second (couplés à nos observations en Conseil et autres retours de terrain) nous indiquent que cette assiduité est plus le fait d'une volonté personnelle de ces fonctionnaires municipaux, que de leurs élus.

Carte 13 : Les municipalités concernées par la Mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu



A l'échelle de l'Etat et des politiques de conservation, la situation s'est également tendue ces dernières années. L'IEF-ERAMSF subit depuis 2013 des coupures financières conséquentes. Un agent gradé de ce bureau régional nous informait qu'en 2016 la brigade de pompiers dédiée à la gestion des feux de forêts a été réduite à 20 saisonniers au lieu des 40 habituellement. De plus, de nombreuses équipes n'ont pas reçu de salaire depuis 3 mois. Ces propos nous ont été confirmés par un autre agent basé au refuge de la vie sylvestre qui nous indiquait lors d'une conversation du 3/11/2016 être en grève pour ce motif. Ce premier agent basé à Januária nous expliquait qu'ils ne disposaient plus suffisamment de véhicules pour exercer leur travail et aller sur le terrain. L'IEF-MG aurait préféré louer des véhicules pendant 2 ans (novembre 2014-septembre 2016) plutôt que d'investir dans l'achat de nouveaux véhicules, pour un montant élevé de 3600 reais par mois. Des soupçons de blanchiment d'argent ont même été évoqués, bien que sans preuves tangibles. Faute de moyens dédiés, l'APA Pandeiros et l'APA Cochá-Gibon sont restés sans gérants pendant plusieurs mois consécutifs et n'ont toujours pas reçu les financements pour réaliser les plans de gestion (ce qui est le cas d'autres UC également). Autre élément témoignant des difficultés financières de l'IEF-ERAMSF, mais aussi d'un recul de leur implication dans la Mosaïque SVP, est le non renouvellement d'une convention avec une tierce structure pour mettre en œuvre des actions de « gestion intégrée », troisième axe du Plan de développement territorial de la Mosaïque. Un premier appel à projets avait été remporté par la FUNATURA pour mettre en œuvre ces actions de gestion collaborative des unités de conservation (UC) de la mosaïque (capacitation des gestionnaires des UC,

organisation du conseil de la mosaïque, étude pour la création d'un fond de la mosaïque entre autres). Le budget de R\$ 226 960 qui avait été alloué pour 2 ans (2010 et 2011) (IEF - ERAMSF, 2011)), n'a plus été renouvelé (directeur de la FUNATURA, conversation du 10/12/2015).

La situation n'est guère mieux concernant l'acteur fédéral de la conservation : l'ICMbio

« Si la direction de l'organe n'a pas une politique qui la définisse comme une stratégie d'action importante pour le territoire, le gestionnaire [de l'UC] ne se sent pas obligé de faire ça. C'est ce qui arrive avec l'ICMbio. [...] Avant, la politique au ministère de l'environnement et à l'ICMbio considéraient que c'était une stratégie importante, une politique importante de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité que de travailler les mosaïques. Depuis qu'est rentrée une autre direction, ces 4 dernières années, ils n'ont plus considéré cela comme important. Donc il en devient du ressort de chaque chef des unités locales, s'ils pensent que c'est quelque chose de bien, il s'impliquent, et sinon, ça reste de côté et la situation reste la même. » (Directeur de la FUNATURA, conversation du 10/12/2015).

On peut lire à plusieurs reprises dans les procès-verbaux des Conseils de la mosaïque des réclamations de conseillers au sujet de l'absence de représentants de l'ICMbio et plus généralement d'un manque de soutien des instances fédérales (ministère de l'environnement, IBAMA, ICMbio). C'est d'ailleurs dans ce contexte que le réseau national des mosaïques (REMAP) tente de renouveler les contacts avec le ministère de l'environnement, en organisant un Workshop national²⁷² en mai 2016.

Mais les politiques publiques ne se résument pas à celles de la conservation. Nous ne pouvons ici faire un état des lieux de l'action de toutes les politiques publiques dans le nord du Minas Gerais pour en illustrer les limites. Mais rien de tel qu'une immersion dans la réalité quotidienne de cette région pendant plusieurs mois pour se rendre compte par soi-même de l'état des routes (photo 37), des transports publics, de l'assainissement et la gestion des déchets, l'accès à l'eau courante, même à l'eau potable, coupure d'électricité, réseaux de télécoms, accès aux soins à l'éducation...). Bref, la population, surtout en zone rurale, est en demande de services de première nécessité.

Photo 37 : La BR 479, principale route de la Mosaïque SVP à l'entrée Est de São Joaquim (municipalité de Januária)



Source : LM, 3/11/2016

²⁷² Pour en savoir plus :

http://www.redemosaicos.com.br/main_noticias.asp?Id_tipo_noticia=3&Id_noticia=105 (consulté le 07/02/2017).

Par cette immersion, nous avons aussi pu constater l'action et l'importance de diverses organisations publiques ou publiques-privées déjà mentionnées : l'EMATER, le SEBRAE, la CODEVASF... Mais ce qui nous a le plus marqué, de notre point de vue français, est la présence et le poids des ONG. Dans le territoire de la Mosaïque elles sont nombreuses, travaillent sur diverses thématiques, ont des tailles et moyens variables, une origine locale ou non, sont brésiliennes ou étrangères. Leurs projets sont cruciaux pour la région. Leurs champs d'interventions sont comparables à ceux des politiques publiques, ce qui pose plusieurs questions. Ces ONG prennent-elles la place laissée vacante par des pouvoirs publics faibles voire absents ? Ou s'agit-il d'une mise en œuvre déléguée (et contrôlée) de politiques publiques par le biais de financements fléchés ? Un peu des deux.

Les ONG sont attirées ou se constituent généralement là où un besoin se fait sentir. On a évoqué dans le chapitre 1 le cas des grandes ONG de préservation et conservation de la nature. Elles naissent après la 2^{ème} guerre mondiale et se renforcent lors des trente glorieuses et le début des crises environnementales. La protection de l'environnement n'est pas alors une thématique investie par les politiques publiques. L'ONG Rosa et Sertão a été créée pour proposer des activités culturelles aux jeunes et valoriser les cultures traditionnelles. Nul doute que si la municipalité proposait déjà pléthore d'activités similaires, ce groupe de professeurs d'écoles ne se serait pas formalisé en une ONG. L'institut ne se lancerait pas des recherches de financements et dans la gestion complexe de fonds publics (pour le plaisir ?). L'ONG FUNATURA et WWF montent des programmes spécifiques sur le *Cerrado* car des menaces y sont identifiées (avancée de la frontière agricole) et qu'un contre-pouvoir a besoin d'être mis en place pour peser contre les intérêts du grand capital (Agrobusiness). Une fois en place, ces structures qui vivent des projets qu'elles gagnent et mettent en œuvre sont en perpétuelle recherche de nouvelles missions. Cette situation les incite à être porteurs de nouvelles initiatives. Le risque associé est que ces initiatives pourraient plus avoir pour objectif de pérenniser leurs postes que de répondre à une réelle demande des publics-cibles...

Au final, on retrouve bien un lien entre besoins sociaux (développement humain, conservation...), apparition d'ONG et propositions d'initiatives « ascendantes ». Phénomène que nous n'observons pas sur le territoire du Parc naturel régional Scarpe-Escaut. Certes, il y a des associations locales qui portent des activités non proposées par les pouvoirs publics. Certaines ont des vocations sociales ou de développement économique et ont probablement des employés (qui aimeraient garder leur poste !). Mais à notre connaissance, rien de comparable avec les ONG brésiliennes rencontrées dans la Mosaïque SVP.

D'un autre côté, ces ONG brésiliennes sont aussi « attirées » intentionnellement par des incitations publiques. L'appel à projets du fond national de l'environnement (FNMA) pour la création de mosaïques d'aires protégées prévoit que les porteurs de projets soient des institutions publiques (fédérales, d'Etat ou municipales) ou bien des « *institutions privées brésiliennes sans fins lucratives* » (FNMA, 2005a, p. 12). Mêmes conditions pour l'appel à projets concernant la mise en œuvre du Plan de développement territorial de base conservatinniste de la Mosaïque SVP (MMA, 2010, p. 10). Mais pour ce dernier, une représentante du FNMA venue au 3^{ème} Conseil de la mosaïque pour présenter l'appel à projets précisait que « *les projets devront être développés préférentiellement par des entités privées sans fins lucratives* » et que les consortiums municipaux pouvaient déposer une proposition mais que « *l'expérience du FNMA avec les consortiums intermunicipaux n'est pas très positive* », Sous-entendu elles ne seront pas privilégiées (procès-verbal du 3^{ème} conseil ordinaire de la Mosaïque SVP, le 30/09/2010).

Cet exemple montre clairement que cette politique nationale privilégie une mise en œuvre par les ONG ; et que ses administrateurs ont une certaine défiance quant aux capacités d'exécution des pouvoirs publics locaux. Mais il ne s'agit là que d'un exemple, dont nous ne pouvons extrapoler la portée. Peut-on réellement parler de « délégation » de la mise en œuvre de certaines politiques (fédérales surtout mais aussi d'Etats), de certaines compétences, voire responsabilités ? Pourquoi ? Ces questions qui débordent amplement le cadre de cette thèse de géographie ne seront pas d'avantage approfondies ici.

Concernant la gestion même des espaces protégés, des chercheurs et agents du ministère de l'environnement appellent à la gestion partagée et au partenariat formalisé entre pouvoir public et ONG :

*« Concernant la gestion partagée, qui a peu avancé ces 10 dernières années, il existe encore une relation étrange entre le pouvoir public et le troisième secteur pour le développement de ce type de gestion. Cette question découle principalement de la difficulté à définir les rôles de chacun, dès lors que cela **ne devrait pas être vu comme une lacune que le secteur public n'arrive pas à combler** quant à l'administration d'une unité déterminée, **mais comme une relation de partenariat**, où le pouvoir public propose des subsides pour la gestion faite par des organisations non gouvernementales. Pour que les rôles soient plus clairs et que la participation directe du troisième secteur se renforce, il est nécessaire premièrement que le pouvoir public assimile cet instrument dans le cadre du SNUC et qu'il utilise des instruments qui formalisent ce partenariat (contrats de gestion) pour qu'il n'y ait pas de superposition de compétences »* (Ranieri et al., 2011, p. 159 ; traduit et mis en gras par LM).

Mais quels objectifs et idées cela sous-tend : est-ce pour que la gestion soit meilleure si elle est faite par des ONG ? Pour éviter que les administrations publiques soient dotées d'un grand nombre de personnels mais aient plutôt recours à de la délégation de service public dans un esprit d'économie ? Serait-ce vraiment plus économique ? Que de questions qu'un collègue en gestion, ou politique publique, pourrait avoir intérêt à creuser.

6.2.5. Le portage fort par une équipe dédiée laisse « moins de place » pour les publics-cibles et leurs expériences

Contrairement à la situation brésilienne, sur le territoire du Parc Scarpe-Escaut les politiques publiques sont plus présentes (à tous niveaux confondus : national, régional, départemental mais surtout intercommunal et municipal). Ces administrations (municipales mises à part) sont dotées de moyens humains non négligeables et hautement qualifiés (bac + 4 ou bac +5 pour les agents de la région, des intercommunalités, du parc... que nous avons rencontrés).

L'équipe technique et pluridisciplinaire du Parc compte une trentaine d'agents (nombre variable entre 20 et 40 en raison du nombre important de contractuels.) Ils sont dédiés à une thématique voire un ou quelques dossiers spécifiques pour les contractuels. Les initiatives sur la filière bois-énergie et la Charte européenne de tourisme durable / éductours sont suivies par des agents spécialement recrutés pour ces dossiers. Cette situation a plusieurs avantages : apport de compétences dédiées, un accompagnement de près des actions qui évite le délitement du projet.

Cela permet aux partenaires et bénéficiaires d'avoir un interlocuteur de référence, le technicien est plus centré et investi dans sa mission, *etc.*

Mais il nous semble qu'un revers de médaille existe : les projets peuvent devenir *leur* projet. Lorsqu'une structure, voire un agent, occupe « tout l'espace » du projet c'est d'autant moins d'espace qu'occuperont des partenaires ou des représentants des publics-cibles de ce projet. On retombe ici sur la question de la gouvernance de ces initiatives. Dans le cadre de projets structurants et multisectoriels les acteurs et partenaires potentiels sont divers. S'il est intéressant et stratégique d'avoir un « chef d'orchestre », un coordinateur central, il est également crucial que ce projet soit approprié et porté par le plus grand nombre. Si le coordinateur part, le projet ne s'écroulera pas car il reposera sur un réseau d'acteurs plus que sur un pilier central. Contrairement à ce qui s'est passé pour le projet Pandeiros qui reposait surtout sur l'IEF malgré l'instauration d'un conseil de gestion les dernières années. On peut aussi évoquer le projet de filière bois-énergie qui a subi des interruptions lorsque les chargés de missions ont quitté leur poste peu de temps avant la fin de leur contrat. Il faut dire que la durée initiale des contrats des deux dernières personnes était de 6 et 3 mois ! (Entretien du 28/01/2014 et conversation du 01/04/2015 avec les 2 chargés de mission du PNR en charge consécutivement de ce dossier).

Comme évoqué à plusieurs reprises par des partenaires du parc Scarpe-Escout (la CCCO, la CAPH, le SMGD) cette situation fait que la structure, tout comme ses agents, ont besoin de justifier leurs activités. Ils doivent constamment être force de nouvelles propositions pour décrocher des fonds supplémentaires afin de conserver leurs postes. Cela peut engendrer des situations de compétition entre ces collectivités. Le Parc n'ayant pas des compétences mais des missions, il s'évertue de garder des actions propres. Tandis que la législation nationale pro-intercommunalités ne cesse de leur attribuer plus de compétences (tourisme, plan climat...), thématiques sur lesquelles le Parc s'implique(ait). Conséquemment, le Parc initie et tente de garder ses initiatives en étant très présent, actif, au-devant de leur gestion.

Nous interprétons ce cadre comme étant un facteur défavorable du processus d'éco-acteurisation et de la plupart de ses composantes (hormis la sensibilisation). La nécessité des chargés de mission d'être très investis, laisse indirectement moins d'opportunités aux partenaires et publics-cibles d'être les porteurs des actions. Ils ont donc moins d'occasions d'acquérir les compétences associées à cet exercice (capacitation), de s'approprier la thématique, les objectifs, de proposer des actions complémentaires en mobilisant d'autres acteurs du territoire. Se pose ici la question du « partage » d'un projet institutionnel et de la place accordée/prise par chaque partie prenante. Nous ne souhaitons pas insinuer ici que les Parcs et autres institutions publiques sont « trop » dotés en employés et qu'ils devraient être moins actifs et laisser faire par les publics concernés. Pas du tout. Notre propos est plutôt d'encourager les innovations sociales et territoriales de façon à réinventer et soutenir l'action partenariale. Ces moyens humains et leurs propositions de nouvelles initiatives sont une force des PNR, connus pour leur avant-gardisme et leur mission d'innovation. Seulement, l'innovation ne saurait se cantonner à initier des thématiques et objectifs nouveaux / innovants, et devrait porter aussi sur la façon de faire, sur la gouvernance de ces projets.

6.2.6. Une implication importante favorise les apprentissages

Les expériences, pour peu qu'elles soient un tant soit peu approfondies sont sources d'apprentissages. Ceci s'applique aux connaissances et compétences citoyennes et politiques. Concernant nos 6 cas d'études, nous avons pu identifier quelques cas d'apprentissages / de transformations des bénéficiaires. Mais ceux-ci ne sont pas toujours flagrants ou alors se concentrent sur quelques individus. Un des éléments d'explication peut résider dans le fait que ces initiatives n'ont pas permis à ces personnes de vivre une expérience citoyenne et politique approfondie : co-construction du projet, définition conjointe des objectifs, des actions et une exécution partenariale du projet entre-autres. 5 des 6 initiatives n'ont pas permis une implication des publics-cibles que nous qualifierions d'importante, c'est-à-dire qui soit :

- **Directe**, et non que par le biais de représentants plus ou moins représentatifs. Exemple de la représentation des agriculteurs du programme AZH ; ou la présence théorique mais peu effective des communautés dans le Conseil de la Mosaïque SVP (elles ont un nombre significatif de sièges au Conseil mais ne sont pas toujours présentes aux réunions ou prennent peu la parole).
- **Significative** : contrairement au peu de participants du groupe de travail sur le tourisme écoculturel mis en place pour l'élaboration du PDTBC de la Mosaïque SVP.
- **Régulière** : les publics-cibles du projet d'extractivisme ont été consultés lors de l'élaboration du pré-projet (atelier externe, groupe de travail) associés au PDTBC ; puis consultés pour la redéfinition du projet par la COOPSERTAO. Mais ensuite, aucun dispositif *ad hoc* n'était associé à l'évolution et à la mise en œuvre du projet (seul le Conseil de la mosaïque avait un rôle de garant du bon déroulant : était informé, posait des questions et faisait des suggestions).
- **Concerne toutes les phases du projet** : on a vu que les membres du Conseil de gestion du projet Pandeiros pouvaient prioriser les actions du plan de travail annuel, mais que celui-ci était réalisé en amont, par les responsables du projet. De plus, des actions proposées (apiculture, caprinoculture, charbon de babaçu...) ont été définies par le principale gestionnaire (l'IEF), certes après consultation des communautés, mais avec une faible prise en compte de leurs avis.
- **Permet un partage du pouvoir de décision**. On est sur le thème du « degré » de la participation, qui renvoie aux échelles de la participation précédemment évoquées. Dans ces 5 initiatives, on a pu voir que la consultation est la figure prépondérante (plus que la co-construction qui attribue plus de pouvoir aux parties prenantes).

Quant à la filière bois-énergie, c'est la seule ne disposant tout simplement pas de dispositifs participatifs clairement associés. Outre quelques réunions d'information (que ne nous ne considérons pas vraiment comme un dispositif participatif), seuls les dispositifs communs à « toutes » les activités du Parc ont pu permettre aux partenaires, à un certain moment, d'émettre une opinion (comité syndical du syndicat mixte du parc, réunion du syndicat des communes intéressées ou Commission agricole).

Au final, seul le volet II de la Charte européenne du tourisme durable (CETD) et ses éducteurs ont fait l'objet de dispositifs participatifs renvoyant aux 5 critères que nous proposons. Les 6 membres du groupe-projet se sont volontairement manifestés à l'appel à intéressés du Parc, au sujet de cette CETD. Ils ont participé au comité de pilotage pour co-définir les critères des axes de progrès individuels et collectifs puis ont souhaité / accepté de faire partie de ce groupe-projet dédiés aux

éducteurs. Avec un agent du Parc, ils en sont les co-constructeurs et co-animateurs. Ils définissent les thématiques, organisent la journée, mettent en place une évaluation... Cette situation apporte un sentiment de responsabilité, engendre une forte appropriation, du plaisir, voire une forme de fierté.

On retrouve des similitudes avec les projets de tourisme écoculturel de base communautaire et d'extractivisme végétal du *Cerrado*. Mais ici, non pas au niveau des bénéficiaires du projet (comme c'est le cas pour les éducteurs), mais au niveau des coordinateurs du projet : les membres de l'Institut Rosa et Sertão et la direction de la COOPSERTÃO. Ils ont eu l'audace de porter ce qui pour ces structures, et à cette époque, étaient deux imposants projets. Les membres les plus investis ont vécu des expériences de vie considérables permettant de nombreux apprentissages.

Pour autant, nous avons évoqué ne pas avoir identifié de processus d'éco-acteurisation au sein des membres du groupe-projet éducteur. C'est à ce moment que nous rappelons que ces éléments ne sont que des « facteurs » favorables mais pas suffisants à eux seuls. Il nous semble que ces 6 co-organisateurs des éducteurs soient déjà sensibilisés, pas si minoritaires et peu audibles politiquement parlant (même s'ils souhaiteraient être mieux considérés par les élus locaux). Ils ne ressentent pas de besoins significatifs qui les inciteraient à être auteurs d'initiatives ascendantes. Dès lors, on s'éloigne du schéma théorique de l'éco-acteurisation tel que défini en chapitre 1.

Par contre, les trajectoires des membres de l'équipe de Rosa et Sertão nous amène à considérer que ces personnes ont bien connu un processus d'éco-acteurisation grâce en partie à leur prise de responsabilité et à la diversité des actions menées pour exécuter ce projet : une expérience fondatrice, révélatrice.

6.2.7. Des éléments de culture brésilienne : tantôt propices, tantôt défavorables à l'éco-acteurisation

Sans trop entrer dans ces sujets délicats (généralité culturelle), nous souhaiterions toutefois évoquer deux éléments : un ressenti personnel et un élément de discours d'acteurs.

Notre ressenti, subjectif et lié à une comparaison plus ou moins inconsciente avec notre propre culture et vécu, concerne les relations humaines au Brésil. Nous avons déjà évoqué avoir toujours été très bien accueillie en tous lieux. A cela s'ajoutent d'autres observations sur les hiérarchies sociales (que les brésiliens effacent plus volontiers) et sur la création de nouvelles relations. Il est très facile au Brésil d'entrer en contact avec son prochain, de tisser des relations, de devenir amis. Les relations sont plus spontanées (avec un revers qui peut être la superficialité). Si nous évoquons cela ici, c'est que nous ressentons qu'il peut s'agir d'un facteur favorable à des composantes de l'éco-acteurisation : la constitution d'un réseau d'acteurs et d'un capital social, ainsi que la mobilisation collective. En entretien, l'un des membres fondateurs de l'Institut Rosa et Sertão nous évoquait qu'adopter un comportement humble et d'égal à égal était une caractéristique (naturelle et non pas stratégique) qui leur avait permis de construire de bonnes relations avec les communautés locales :

« On est toujours les bienvenus, dans tous les lieux où on va les gens nous reçoivent très bien, je crois qu'il y a ce feedback, cet échange. Indépendamment de la communauté, ça c'est moi, c'est nous, de bien traiter les personnes, de s'embrasser, de discuter. Ça c'est nous ! Les personnes nous le disent « vous êtes si joyeuses, super

simples vous n'avez pas honte de nous." C'est ça ! Je n'ai pas de honte, pour moi tout le monde est égal, il n'y a pas de traitement différencié, il n'y en a pas. J'embrasse toute le monde, je sers la main dans la rue, je dis bonjour... Les personnes remarquent ça. Et pour être de jolies femmes, pour avoir des capacités dans la société... Je n'ai pas de préjugés à discuter avec les communautés. Même le maire qui a un statut plus important, pour moi tout le monde est égal, il n'y a pas de traitement différencié. Et ça vient du berceau. C'est ça, la question du vivre-ensemble, d'avoir une certaine crédibilité avec la communauté, d'être quelqu'un de transparent » (membre de l'Institut Rosa et Sertão, entretien du 08/12/2015).

Evidement tous les brésiliens ne partagent pas ces traits de personnalité. Mais néanmoins, ont les a retrouvé (sous différentes formes et degrés) chez d'autres techniciens d'ONG, fonctionnaires publics, habitants de communautés. Chaque fois ces traits de caractère en font des personnes très sympathiques, appréciées et ayant un grand nombre de relations sociales et donc de capital social potentiel.

Un autre élément culturel qui nous interpelle - car il nous a été évoqué à plusieurs reprises par des acteurs du territoire - est un certain attentisme des populations et paternalisme des politiques et institutions dus à un héritage du *coronelismo* (dit colonélisme en français). Il s'agit d'un système de gestion politique en place lors de la première république du Brésil (entre 1889 et 1930) autour de la figure du colonel. « *Le gouvernement d'Etat garantie, vers le bas, le pouvoir du colonel sur leurs dépendances et leurs rivaux, en particulier en lui donnant le contrôle des principaux postes publiques du chef de la police à l'enseignant de l'école primaire. Le colonel hypothèque son soutien au gouvernement, en particulier sous la forme de votes.* » (Carvalho, 1997). A grand trait, cette figure emblématique locale du Colonel régissait sur la vie locale. L'ancien directeur de l'IEF-ERAMSF a abordé avec nous son interprétation de cet héritage :

« Notre pays ne fonctionne pas par le collectif. Si tu as besoin de réunir une collectivité pour faire quelque chose tu as beaucoup de problèmes. Il fonctionne parce qu'il y a une personne qui arrive là et qui fait la révolution. On a ça dans notre tête, de toujours attendre qu'arrive un sauveur. Une personne qui prend des initiatives peut réussir à mobiliser. Si tu retires B. de là, tout le truc se termine. Dans cette communauté de Traçadal, s'il sort de là, les gens vont tout abandonner [les activités issues du projet Pandeiros, la coopérative...]

LM : Vous croyez que ça fait partie de la culture de ces communautés ?

Ex-directeur : Ça fait partie de la culture de la société là-bas. La colonisation du Nordeste brésilien a été faite ainsi : il y a toujours existé un colonel. S'il n'y a pas quelqu'un qui commande ils n'arrivent pas à s'organiser. Ça peut paraître une réflexion réactionnaire, mais il faut qu'il y ait une personne qui assume ce rôle là-bas... même quand tu veux que ce soit démocratique, le plus démocratique possible, les choses ne marchent pas. Il faut que quelqu'un prenne les devants. Pas pour commander, mais pour aller de l'avant, participer, appeler les uns et les autres... » (Ancien directeur de l'IEF-ERAMSF, entretien du 22/11/2013).

Notre connaissance du Brésil est insuffisante pour se faire une opinion critique de cet héritage et de son poids actuel ou non. Le fait est que s'il s'agissait d'une caractéristique établie, nul doute que cela contribuerait à expliquer le peu d'initiatives ascendantes portées par les bénéficiaires des initiatives étudiés. Que cette situation décrite par notre interlocuteur soit avérée ou non, le fait que des

personnes haut placées dans les administrations et en charge de tels projets aient cette lecture des sociétés du *Nordeste* brésilien n'est pas sans conséquence. Cela peut inciter à des comportements paternalistes ou autoritaires de la part des administrations ou porteurs de projets, inciter à concentrer la responsabilité sur une seule personne comme un leader communautaire naturel ou un président d'association et de là créer des situations de favoritisme / inégalité de traitement, *etc.* Ou tout simplement être moins à l'écoute des communautés et habitants dont on penserait *a priori* qu'elles n'ont pas d'attentes spécifiques, d'envie d'entreprendre.

6.2.8. L'acteurisation n'est pas l'objectif de ces initiatives

Rappelons que notre questionnement traite des conséquences « involontaires » d'initiatives de développement local sur les participants et le territoire. Ces 6 initiatives étudiées n'ont pas pour vocation directe ou première de favoriser l'éco-acteurisation des publics-cibles. Seules certaines composantes (sensibilisation et *empowerment*) sont parfois évoquées par les coordinateurs des initiatives.

La sensibilisation au territoire et aux ressources ciblées dans les initiatives est indirectement évoquée dans le programme agriculture et zones humides où des fiches de bonnes pratiques de l'élevage en zones humides sont réalisées et diffusées aux éleveurs. Les éducteurs visent aussi à sensibiliser les participants aux patrimoines naturels et culturels en les visitant / découvrant. Le projet Pandeiros comprenait des séminaires d'éducation à l'environnement et de nombreuses interventions dans les écoles. Les activités des projets de TBC et d'extractivisme consacraient régulièrement un temps à la diffusion de messages de sensibilisation à la conservation de la sociobiodiversité.

L'*empowerment* et plus largement l'organisation communautaire sont des objectifs qui apparaissent dans le discours des directeurs de la FUNATURA et de l'Institut Rosa et Sertão (conversation du 10/12/2015) ainsi qu'auprès des anciens responsables du projet Pandeiros (entretiens du 22/11/2013 et 14/08/2014).

Les conséquences de la participation ont d'autant plus de probabilité de se produire si elles sont recherchées / briguées par les coordinateurs de ces dispositifs participatifs institutionnels. L'analyse de nos 6 cas d'études montre bien que les initiatives qui mettaient *volontairement* en place des actions à destination de la sensibilisation ont pu parvenir à de telle transformation. Donc à l'inverse, un facteur d'explication que le processus d'éco-acteurisation ne se provoque pas peut tout simplement être le fait qu'il ne soit pas encouragé, recherché par les organisateurs de la participation. Après tout, aucun moyen ou effort spécifique n'y sont consacrés.

Considérations transversales au chapitre 6

L'éco-acteurisation se produit rarement mais n'est pas saugrenu ni impossible. Par l'analyse des 6 cas d'études, nous avons observé quelques rares situations qui s'en rapprochent fortement. On pourrait même considérer que celle-ci se réalise si nous changeons quelque peu le tableau initial et que nous considérons aussi comme « participants aux projets » les coordinateurs de ces projets dès lors qu'il s'agit, comme au Brésil, d'une ONG qui a hérité d'un projet plutôt descendant, du moins qui n'était pas le sien. Cela permettrait d'inclure le cas de la coordinatrice de l'Institut Rosa et Sertão dont la trajectoire de vie est emblématique du processus que nous questionnons.

Mais il faut reconnaître que, ce cas mis à part, la tendance est plutôt à la non réalisation de cette chaîne d'actions idéal-typique. Toutefois, on en observe quelques séquences ou quelques composantes auprès de plusieurs bénéficiaires de ces initiatives. C'est ce que montre la première section de ce chapitre. Quant à la seconde section, nous y discutons plusieurs facteurs pouvant contribuer à l'accomplissement de ces processus sociaux pris séparément ; ainsi qu'à l'éco-acteurisation considéré comme un tout. Nous avons procédé à des allers-retours répétés entre les faits empiriques (capturés par nos données de terrains, observations et ressentis issues de notre immersion dans le terrain) et notre schéma idéal-typique (dont les composantes sont détaillées dans le chapitre 1). Cela nous a conduit à proposer quelques facteurs explicatifs, certainement non exhaustifs, et dont aucun ne saurait à lui seul justifier de la non éco-acteurisation des participants aux initiatives.

Pour en revenir donc à l'hypothèse que nous rappelons en début de ce chapitre, les 2 premiers énoncés se vérifient en partie : en certaines circonstances et non de façon systématique. Cette situation pouvant apparaître de prime abord comme frustrante, voire insatisfaisante, en termes de résultat de recherche, nous amène à rappeler que l'intérêt de cette recherche n'est pas tant de montrer que l'éco-acteurisation se produit déjà systématiquement et de façon involontaire lors de l'instauration de projets dotés de processus participatifs institutionnels. Il s'agit plutôt de montrer que ce processus a du sens, est possible et dès lors de provoquer le débat pour savoir s'il est aussi souhaitable. Est-il souhaitable de faire des espaces protégés habités des lieux d'incitation volontaire à l'éco-acteurisation, des territoire-outils incubateurs à éco-acteurs porteurs d'initiatives ascendantes en faveur de la conservation de la socio-biodiversité de leur territoire ?

A en croire les discours émergents dans les instances politiques des parcs naturels régionaux, cette idée n'est pas extravagante, bien au contraire. On la retrouve subrepticement depuis 1997 comme peut le voir dans le tableau 60 ci-dessous.

Tableau 60 : l'éco-acteurisation, une ambition pas si extravagante pour les PNR

Composantes de l'éco-acteurisation	Discours politiques / institutionnels des parcs
Capacitation + Initiatives ascendantes	« LA FORMATION-DEVELOPPEMENT est conçue pour permettre aux individus de prendre en main leur projet . Elle s'adressera à tous les acteurs (élus compris) afin qu'ils acquièrent les compétences dont ils ont besoin, épanouissent leurs facultés et soient capables de créer, d'inventer et d'agir encore davantage sur leur territoire » (Raymond, 1997, p. 15 et 16).
Capacitation + Empowerment	« La créativité est un moteur essentiel du vivre ensemble. L'innovation devra concerner les questions sociales et démocratiques et la recherche de citoyenneté active . Cela suppose de développer les démarches et les outils d'appropriation par les habitants et de favoriser leur participation à l'élaboration des projets et au suivi de leur concrétisation » (Fédération des PNR, 2012a, p. 5).
Sensibilisation + Capacitation	« Les Parcs veulent développer leur ingénierie territoriale prospective et leur mission d'éducation, afin d'aider les acteurs du territoire à imaginer et conduire les adaptations aux changements. Les Parcs sont passés d'une mission d'éducation à l'environnement en direction de publics scolaires, à une mission plus large d'éducation au territoire et à l'éco-citoyenneté , qui s'adresse à tous les publics » (Fédération des PNR, 2012a, p. 12).
Initiatives ascendantes	« et quand même un volet transversal [de la charte de parc SE] qui était important pour nous c'est « susciter l'action de la part des habitants, des acteurs du territoire » [...] on a un territoire habité où on demande à ce que ça ne reste pas que des citoyens, ça reste des citoyens qui sont dans l'action, ou des acteurs qui sont dans l'action . [...]. Donc ce champ-là en fait on l'a restructuré parce que ça n'existait pas avant » c'est maintenant un des 3 piliers de la Charte du Parc (ancien directeur du PNR SE, le 15/10/2015).

*** CHAPITRE 7 ***

LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : UNE PRATIQUE INHERENTE AUX ESPACES PROTÉGÉS HABITÉS MAIS ENCORE PEU RECONNUE

Notre première hypothèse de recherche est formulée ainsi :

*Les EPH seraient des descendants directs du paradigme intégrateur. (1) D'une part, **le développement promu serait basé sur des initiatives au double enjeu de protection et de valorisation de ressources locales du territoire.** (2) Et d'autre part, la participation des parties prenantes (acteurs et partenaires locaux dont les habitants) aux différentes phases de la vie d'un EPH serait une « marque de fabrique », une caractéristique de ces territoires-outils.*

Ce chapitre 7 nous permet de *tester* cette première composante de l'hypothèse. Nous identifions et discutons la nature / le « type » de développement que les politiques publiques et gestionnaires des espaces protégés habités étudiés revendiquent mettre en œuvre. Nous verrons dans une première section que **les discours** sont très centrés sur le développement durable / soutenable.

L'ancrage spatial de ce développement (des acteurs concernés et des ressources mobilisées) nous conduit toutefois à questionner si **les faits** ne correspondent pas davantage à une forme de développement territorial. Pour ce faire, nous examinons les six initiatives de développement à la lumière des différentes composantes du développement territorial identifiées dans le chapitre 1 (§1.3). Plutôt que de vérifier si elles étaient présentes quand le projet a été pensé, structuré, exécuté, c'est une fois de plus les conséquences qui nous intéressent. Ce qui nous ramène à notre deuxième hypothèse de recherche :

*L'implication de sujets et groupes locaux à des initiatives institutionnelles de développement, de par les rencontres induites, les prises de paroles, leurs actions... permises par les dispositifs participatifs institutionnalisés, (1) générerait (au passage, involontairement) des **processus de transformation sociale** individuelle et collective (sensibilisation, capacitation, empowerment et **d'autres qu'il s'agira d'identifier et de qualifier**). Ces transformations sociales (2) alimenteraient une mutation plus profonde (l'acteurisation) de ces sujets en (éco)acteurs territoriaux, et contribueraient à **l'émergence d'une culture de la mobilisation (3) et au développement territorial.***

Le chapitre 6 a permis de discuter les deux premiers éléments de cette deuxième hypothèse. Ce septième chapitre se concentre sur le troisième élément : les effets de la participation institutionnalisée (à des initiatives de développement dans les espaces protégés habités) sur le développement territorial.

Il ne s'agit pas d'évaluer les six initiatives de développement, l'atteinte de leur objectif et par là, leur contribution au développement du territoire. Rappelons que notre regard est porté sur les processus, la façon de faire et mettre en œuvre ces initiatives et leurs effets pour les participants et le territoire. Que les initiatives étudiées fonctionnent ou pas, atteignent leurs objectifs ou pas, les dynamiques d'acteurs enclenchées correspondent-elles, alimentent-elles le développement territorial ?

7.1. Un discours en transition : du développement durable au développement territorial

Cette première section présente les résultats de notre analyse de discours relatifs aux formes de développement souhaité dans les espaces protégés habités par les institutions qui en ont la charge.

7.1.1. Les espaces protégés habités contribuent au développement durable

Les Parcs naturels régionaux se réclament être des précurseurs du développement durable (DD). Le PNR Scarpe-Escaut adhère également à ce type de développement, selon les préceptes édifiés dans le rapport Brundtland (1987). Au Brésil aussi il est invoqué dans le cadre de la politique des Mosaïques d'aires protégées. Pour la Mosaïque Sertão Veredas Peruaçu en particulier, c'est le concept de développement territorial de base conservationniste qui prédomine, au côté du DD.

> Les Parcs naturels régionaux se réclament précurseurs du développement durable

D'après l'analyse des documents cadres nationaux, nous identifions au sein des PNR de France un consensus sur le recours au concept de développement durable. Non seulement les PNR s'auto-déclarent territoires de prédilection pour le mettre en œuvre ; mais surtout, ils se considèrent comme étant précurseurs, puisque défenseurs de ses principes avant sa mise en lumière sur les scènes internationales et nationales dans le début des années 1990. Baron et Lajarge (2015, p.161) évoquent « *l'insistance avec laquelle ils [Les PNR] soulignent avoir fait du développement durable avant l'heure* » (mis en gras par LM).

Les deux tableaux qui suivent (61 et 62) répertorient quelques extraits de discours institutionnels pour illustrer cette référence au développement durable que font les PNR en général, puis le PNR SE en particulier.

Tableau 61 : Omniprésence du développement durable dans les discours institutionnels liés aux PNR

ANNEE/ document	EXTRAITS ATTESTANT L'ATTACHEMENT DES PNR AU CONCEPT ET VALEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE
<p>1997</p> <p>« manifeste pour un futur durable »</p>	<p>« un modèle dont les parcs ont été les précurseurs : le développement durable. Depuis trente ans, les Parcs naturels régionaux font du développement durable : ils revendiquent un équilibre affirmé entre la sauvegarde de leurs richesses naturelles et un développement soucieux de préserver la qualité des patrimoines. Leur originalité, par rapport aux autres structures d'aménagement du territoire, est de mettre l'environnement au cœur du projet et d'avoir pour objectif non pas la croissance à n'importe quel prix, mais un développement soutenable dans le temps. » (Raymond, 1997, p. 12)</p>
<p>2001</p> <p>« Le positionnement des parcs naturels régionaux »</p>	<p>« les Parcs naturels régionaux constituent des pôles de référence, d'autant qu'ils expriment collectivement leur volonté de poursuivre plus avant et plus profondément encore, à travers partenariats et intercommunalités, la recherche et la pratique de ce que l'on reconnaît actuellement être le développement durable. » [sic] (Fédération des PNR, 2001, p. 1)</p>
<p>2007</p> <p>« Orientations stratégiques à l'horizon 2020 »</p>	<p>« Laboratoires de développement durable, les Parcs naturels régionaux veulent partager avec d'autres un esprit de mission fondé sur l'innovation, l'expérimentation et l'implication d'habitants responsables et solidaires » (Fédération des PNR, 2007, p. 14)</p> <p>« La Fédération est leader d'opinion sur le développement durable porté par les collectivités : l'importance territoriale du réseau des Parcs naturels régionaux justifie une position de référént sur le thème générique du développement durable » (Fédération des PNR, 2007, p. 23)</p>
<p>2011</p> <p>« Avenir des parcs : Trame pour le débat dans les Parcs »</p>	<p>« La protection des patrimoines naturels reste une mission fondamentale des Parcs, qui intègre l'homme et ses activités et s'inscrit dans la double préoccupation de préservation des patrimoines et de recherche d'un développement durable » (Fédération des PNR, 2011, p. 3).</p>
<p>2012</p> <p>« Orientations pour l'avenir des parcs naturels régionaux »</p>	<p>« Ils constituent des modèles en matière de développement durable, par leur approche territoriale intégrant les préoccupations environnementales et sociales dans leur stratégie de développement. » (Fédération des PNR, 2012a, p. 3).</p> <p>« Parce qu'ils ont dans leur culture le lien avec la nature, et qu'ils animent une dynamique de coopération intersectorielle, les Parcs ont vocation à se situer à la pointe de l'expérimentation et du transfert d'expérience en matière de développement durable, notamment sur la valorisation de la biodiversité et les services rendus par la nature. Ils sont à cet égard des laboratoires pour les politiques régionales, nationales et européennes » (Fédération des PNR, 2012a, p. 9)</p>
<p>2016</p> <p>« Stratégie de développement dans les Parcs. Note d'orientation »</p>	<p>« Comme en ville, les habitants des territoires ruraux aspirent à une vie sociale et familiale harmonieuse, à travailler pour gagner correctement leur vie, à avoir un « chez-soi », sans inquiétude particulière pour l'avenir. Les Parcs naturels régionaux ont cette mission qui consiste à développer l'économie du territoire, à augmenter sa richesse globale, à renforcer la solidarité entre les habitants sans épuiser les ressources naturelles, sans participer au réchauffement climatique, sans compromettre l'équilibre des écosystèmes. Ce développement-là est humain et économique, donc aussi social, culturel et environnemental. C'est la définition même du véritable développement « durable », un développement que la Planète peut supporter. » (Fédération des PNR, 2016a, p. 4)</p>

> Développement durable en Scarpe-Escaut

La même démarche de recension a été faite concernant le PNR SE pour illustrer que ce concept de développement durable est ici aussi très présent dans les discours institutionnels :

Tableau 62 : Omniprésence du développement durable dans les discours institutionnels du PRN SE

ANNEE/ Document	EXTRAITS ATTESTANT L'ATTACHEMENT DU PNR SCARPE ESCAUT AU CONCEPTS ET VALEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Chartes de Parc de 1968 et 1985	<i>N'évoquent pas le développement durable</i>
Rapport d'activités 1986-1995	<p>« Ces nouvelles orientations élargissent le champ d'intervention du Syndicat Mixte tant dans ses compétences matérielles que dans ses compétences territoriales. Elles contribuent par une protection et une gestion des milieux naturels à asseoir un développement économique durable fondé sur la conduite de politiques de revitalisation des activités économiques traditionnelles ou non, d'amélioration du cadre de vie, de diversification de l'offre de logements, et d'animation culturelle et sociale » (PNR plaine de la Scarpe et de l'Escaut, 1996, p. 2).</p> <p>« L'originalité de l'outil Parc Naturel Régional réside dans sa capacité à associer le développement local et social à la protection du patrimoine dans une logique de développement durable » (PNR plaine de la Scarpe et de l'Escaut, 1996, p. 20)</p>
Charte 1998-2008	N'évoque pas la notion développement durable mais : « La volonté du Parc de conjuguer développement économique et protection du patrimoine culturel et naturel » (PNR SE, 1997, p. 138)
Bilan d'activité 1998	« En 9 ans, 8 000 enfants de la maternelle au lycée ont ainsi pu agir pour le développement durable de leur territoire (actions pour la nature, préservation de la ressource en eau, paysage, cadre de vie, circuits courts alimentaires, etc.) » (PNR SE, 1999, p. 42)
Charte 2010-2022	<p>« En créant les conditions favorisant un "métissage" d'acteurs et d'idées, ce renouvellement est une chance de produire un projet collectif et concerté de développement soutenable pour l'avenir de notre territoire » (PNR SE, 2010a, p. 3)</p> <p>« La réussite du projet de développement durable incarné dans la charte du Parc repose donc nécessairement sur une forte adhésion et participation des habitants et des acteurs du territoire » (PNR SE, 2010a, p. 13)</p>
2013 Conférence territoriale des signataires de la Charte	« La prise en compte de ces documents [stratégies régionales sur le climat, la cohérence écologique et le foncier] dans les différentes actions de l'État (planification, urbanisme, gestion des eaux, protection des biens et des personnes, protection de l'environnement, etc.), notamment à travers les avis rendus et les financements attribués (fonds européens, subventions nationales, etc.), doit permettre la mise en œuvre concrète du concept de Développement Durable en région Nord – Pas-de-Calais et plus encore dans les territoires classés Parcs Naturels Régionaux » (PNR SE, 2013, p. 7)
Bilan d'activité 2015	« Maire d'une commune rurale, j'ai été élu [Président du Parc] en juin avec l'engagement de poursuivre dans la même voie que mes prédécesseurs, au service d'un développement local plus durable et d'une écoute attentive des élus des communes du Parc naturel régional » (PNR SE, 2016, p. 2)

> *Les mosaïques d'aires protégées en général et la mosaïque SVP en particulier*

Les mosaïques d'aires protégées brésiliennes, de par leur jeune âge, n'ont pas fait l'objet d'autant de documents cadre que les Parcs naturels régionaux français. La loi créant les mosaïques (le SNUC : Système National des Unités de Conservation) existe depuis 2000. La première mosaïque d'Etat aurait été instaurée en 2002 (Instituto Eco Brasil, 2017) et le premier décret de reconnaissance d'une mosaïque fédérale date de 2005 (MMA, s. d.). Tandis que celle que nous étudions a été reconnue en 2009.

Le corpus de texte sur lequel s'appuie notre analyse du discours institutionnels étant plus restreint, un seul tableau (63) a été réalisé pour évoquer les mosaïques en général et le cas de la mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu.

Tableau 63 : Omniprésence du développement durable dans les discours institutionnels sur les Mosaïques

	EXTRAITS ATTESTANT L'ATTACHEMENT DES MOSAÏQUES (en général et le la Mosaïque SVP en particulier) AU CONCEPT ET VALEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE
2000 Loi du SNUC	<p>« Quand il existe un ensemble d'unités de conservation de catégories différentes ou non, proches, juxtaposées ou superposées, et d'autres aires protégées publiques ou privées, formant une mosaïque, la gestion de l'ensemble doit être faite de façon intégrée et participative, en prenant en compte les différents objectifs de conservation, de façon à rendre compatible la présence de la biodiversité, la valorisation de la sociodiversité et le développement durable dans un contexte régional » (SNUC - Loi n°9.985 du 18 juillet 2000, chapitre IV, art. 26). (Traduction de LM).</p> <p>« Conservation de la nature : la gestion de l'usage humain de la nature, comprenant la préservation, le maintien, l'utilisation durable, la restauration et la restauration de l'environnement naturel, pour qu'il puisse produire le meilleur bénéfice, sur des bases soutenables, aux générations actuelles, en maintenant son potentiel à satisfaire les nécessités et aspirations des générations futures, et garantir la survie des êtres vivants en général » (SNUC - Loi n°9.985 du 18 juillet 2000, chapitre I, art. 2) (Traduction de LM).</p> <p>« Le SNUC a pour objectifs : [...] IV) promouvoir le développement durable à partir des ressources naturelles » (<i>Ibid.</i>, chapitre II, art. 40)</p>
2005 Appel à projet pour la création des mosaïques	<p>Pas de référence claire au concept de développement durable. Le terme n'est évoqué qu'une fois en annexe (FNMA, 2005b, p. 23).</p> <p>On y évoque plutôt le développement territorial de base conservacionniste.</p>
2016 Worshop National des Mosaïques d'Aires Protégées	<p>« L'objectif général de cette initiative est de contribuer à l'échange, discussions conceptuelles, assise juridique, et proposition de directives visant à amplifier les avancées des Mosaïques d'aires protégées dans la conservation de la nature et la promotion du développement durable, en plus de tracer des stratégies pour l'action conjointe du pouvoir public et de la société civile » (REMAP et al., 2016, p. 9)</p>
2008 PDTBC :	<p>« Objectif général : Promouvoir le développement de la région sur des bases durables et intégrées à la gestion des unités de conservation et autres aires protégées de la Mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu » (FUNATURA, 2008a, p. 7)</p>

Plan de développement territorial de la mosaïque SVP	<i>Le développement de ce grand potentiel doit être réalisé en cherchant à respecter la durabilité sociale, la bioéthique, la législation pertinente, la connaissance scientifique, le savoir populaire et, fondamentalement, la valorisation et la conservation des ressources naturelles.</i> (FUNATURA, 2008a, p. 22) Les deux axes de développement identifiés dans ce plan sont : Extractivisme végétal durable et Tourisme écoculturel durable (p.7)
--	--

Ces extraits de discours institutionnels corroborent l'analyse de Lajarge et Baron (2015) qui montrent que les PNR se revendiquent avec insistance comme précurseur et d'expérimentation en matière de mise en œuvre du développement durable.

La situation au Brésil n'est pas tout à fait la même. Si le développement durable est aussi très présent dans les lois, discussions nationales ou dans le projet de territoire de la Mosaïque SVP, on ne retrouve pas de revendications équivalentes. Les mosaïques ont pour objectif de contribuer au développement durable, mais au même titre que de nombreux autres instruments du SNUC et particulièrement les unités de conservation durable. Si certaines d'entre elles ont également été instaurées à l'occasion du SNUC (les réserves de développement durable ou les réserves extractivistes), d'autres existaient bien avant comme les aires de protection environnementales, depuis 1981 (Medeiros, 2006). Autrement dit, **les mosaïques à leur création n'avaient pas le monopole du développement durable, contrairement aux Parcs naturels régionaux français.**

Un autre phénomène notable concernant les mosaïques est **l'implantation par le ministère de l'Environnement d'un autre concept : celui de Développement Territorial de Base Conservacionniste (DTBC)**. Nous évoquons dans le chapitre 2 (§2.1.3) l'origine de ce concept et comment l'appel à projet du FNMA (Fond National pour l'Environnement) pour la création de la Mosaïque « impose » son recours pour l'élaboration du projet de territoire des mosaïques (Delelis, Rehder et Cardoso Mota, 2010b). Cela nous évoque une phase de Lajarge et Baron (2015, p.161) : « *Derrière le turn over conceptuel, quelle est la constance du projet des PNR et quel est leur socle idéologique pour agir ?* » Si ces auteurs font ici allusion au PNR, la question nous paraît aussi adéquate pour le système brésilien de la conservation et ses mosaïques.

Nous discutons ces « évolutions idéologiques » (Löwy, 2002, 2008) dans les textes qui suivent.

7.1.2. Un glissement des discours vers le concept de développement territorial ?

Bien que le développement durable soit omniprésent quand il s'agit de parler de développement dans les espaces protégés habités que nous étudions, nous remarquons une tendance à l'ajout d'autres qualificatifs : local, territorial, basé sur la valorisation du patrimoine, communautaire, endogène, etc. Autant d'éléments qui nous évoquent le concept de développement territorial.

Ces signaux sont-ils nombreux ? Convergents ? Que nous renseignent-ils sur la nature du développement escompté dans ces territoires par les administrations politiques et les gestionnaires ?

> *Du côté des mosaïques d'aires protégées brésiliennes*

La loi du SNUC qui instaure les mosaïques évoque leur contribution au développement durable (Loi n° 9.985 du 18/07/2000, art. 26). Mais à partir de 2005, c'est la terminologie de « *Développement Territorial de Base Conservationniste* » (DTBC) qui est clairement invoquée par le ministère de l'environnement par le biais de son appel à projets (FNMA, 2005b). Seule une brève définition du concept y est proposée sur une dizaine de lignes. Rien n'est indiqué sur l'origine de ce concept.

Cette incitation à la création de mosaïques s'inscrit dans la continuité des discussions amorcées avec la coopération bilatérale franco-brésilienne autour de la gestion des espaces protégés (Delelis, Rehder et Cardoso Mota, 2010b, p. 48 et 49). Les projets de mosaïques sélectionnés pour bénéficier du financement du FNMA pour les instaurer les mosaïques et élaborer un Plan de développement territorial de base conservationniste (PDTBC) étaient en même temps sélectionnés pour faire partie du programme de coopération. Les deux démarches étaient associées :

*« le Secrétariat à la Biodiversité et aux Forêts et l'Ambassade de France ont oeuvré ensemble pour l'élaboration d'un projet de gestion durable des aires protégées. **L'inclusion** des projets de mosaïques (via l'appel à projets du FNMA) et des coopérations décentralisées est une démarche innovante dans la mesure où l'application territoriale a été associée aux axes de travail de la coopération bilatérale. Dans le cadre de l'appel à projets de 2005 du FNMA, 7 projets ont été retenus par l'Ambassade de France au Brésil et le SBF-MMA »* (Delelis, Rehder et Cardoso Mota, 2010b, p. 48 et 49).

La France a donc eu un rôle quant à la création et sélection de mosaïques instaurées au Brésil. **Qu'en est-il de l'influence du « socle idéologique » des mosaïques ?** (pour reprendre l'expression évoquée en page précédente).

Le programme de coopération (d'abord bilatéral uniquement puis bilatéral et décentralisé²⁷³) s'intitulait : « *Renforcement de la gestion intégrée et participative des mosaïques d'aires protégées au Brésil pour un **développement territorial durable*** » (*Ibid.*, p.18 et 19, mis en gras par LM). Les six années de coopération ont permis la publication d'un ouvrage de synthèse : « *mosaïques d'aires*

²⁷³ Une coopération bilatérale a lieu à l'échelle des pays, par le biais des pouvoirs nationaux (ici la France et le Brésil). Tandis qu'une coopération décentralisée s'organise à l'échelle de collectivités territoriales, en l'occurrence ici des Etat brésiliens (dont le Minas Gerais) avec des régions françaises (dont la région Nord-Pas-de-Calais à l'époque, devenue Hauts-de-France depuis 2016).

protégées. Réflexions et propositions de la Coopération franco-brésilienne »²⁷⁴ (Delelis, Rehser et Cardoso Mata, 2010). Cet ouvrage est très éclairant sur la coopération, la présentation de ces deux types de territoires-outils, leurs similitudes et différences notamment. Des définitions de concepts clés y sont proposées (par exemple « sociobiodiversité » p.73 ou encore « gouvernance territoriale » p. 54).

Les terminologies de « développement durable » (p.19 ou p.51), « développement territorial » (p.49) et « développement territorial durable » (p.36) y sont évoqués à plusieurs reprises et parfois de façon interchangeable. Ces concepts ne sont pas clairement définis dans le texte. On y trouve uniquement une définition du *projet* de développement territorial et du *plan* de développement territorial de base conservationniste (Delelis, Rehder et Cardoso Mota, 2010b, p. 71 et 72) qui se réfèrent au concept de Ronaldo Weigand. C'est donc ce dernier qu'il convient de consulter pour identifier le contenu de ce concept.

Sur les sites internet de ce consultant et ancien fonctionnaire du ministère de l'environnement (www.dtbc.naveterra.net et www.naveterra.net, consultés le 15/02/2017), on accède à son essai de huit pages et à une présentation Powerpoint discutant et présentant son concept. En s'appuyant sur la définition issue du Rapport Brundtland de 1987, l'auteur considère le « développement durable » comme propice à des interprétations très diverses allant d'un extrême conservationniste à un extrême développementaliste avec plus ou moins d'accents mis sur des attributs non-écologiques ou non-économiques tels que l'équité sociale. Cette notion est « *fréquemment très vague* » (Weigand, 2005). Pour Weigand le développement durable englobe des formes de développement qui ne permettent pas le maintien de la forêt « sur pied ». Il cite l'exemple des rizières du sud-ouest asiatique qui est un système agricole des plus anciens au monde, avec une gestion si « durable » qu'il a déjà perduré mille ans et maintient les économies locales. Mais pourtant, la forêt a disparu :

« Pour garantir un développement avec la conservation de la forêt, nous devons être plus précis, nous avons besoin de dire quelle est la base du développement que nous voulons : et c'est la conservation de la biodiversité, des paysages et des processus écologiques. Tant qu'ils ne font pas partie de la solution, ils continueront à être une partie du problème » (Weigand, 2005).

Avec cette approche l'auteur promeut des activités qui ne transforment pas fondamentalement les milieux : la forêt doit rester forêt, même si elle peut être utilisée avec parcimonie, en bonne intelligence. Sa vision n'est ni « préservationniste », ni opposée à l'usage des ressources de la nature :

« Contrairement à ce que beaucoup d'environnementalistes et développementalistes pensent, les politiques environnementales doivent servir pour promouvoir le développement, et non pour le restreindre. Et en même temps, les politiques de développement doivent servir pour promouvoir la conservation de la nature, non pour la détruire. » (Weigand, 2005).

Il défend l'idée d'une association entre conservation et développement :

²⁷⁴ Disponible en ligne à l'adresse suivante : http://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/livromosaicosfrancesmontado240_cle074bd5.pdf (consulté le 16/02/2017).

« Le défi du DTBC est de promouvoir la génération de revenus à partir d'activités qui stimulent et promeuvent la conservation de la nature, en promouvant et facilitant l'usage direct ou indirect de la biodiversité, pour renforcer, diversifier et améliorer les filières productives/économiques dans le territoire » (FNMA, 2005b, p. 7)

Ces usages peuvent être : *« la gestion forestière (exploitation ou non du bois), agriculture biologique [dans certaines conditions], pêche, élevage, utilisation publique (tourisme, loisirs, éducation), services écologiques (conservation du climat et de l'eau), recherche et bioprospection. » (Delelis, Rehder et Cardoso Mota, 2010b, p. 72)*

Avec ces éléments, on visualise bien l'idée du « *développement de base conservationniste* ». Mais qu'en est-il du « *territorial* » ? L'auteur est beaucoup moins loquace à ce sujet. Il n'évoque que trois éléments structurants définissent le développement territorial : sa base territoriale, un plan d'action élaboré participativement et des instances ou institutions de gestion participative et actions collectives du territoire (Weigand, 2005). Puis il évoque une proximité avec l'idée de « *Pacte territorial* » développée par Cassarottor et Pires (1998) cité par Abramovay ²⁷⁵ qui renvoie à cinq prérequis :

- « mobiliser les acteurs autour d'une « idée guide » ;
- compter sur l'appui de ces acteurs non seulement pour l'exécution, mais aussi pour l'élaboration du projet ;
- définir un projet qui soit orienté sur le développement des activités d'un territoire ;
- réaliser un projet en un temps défini ;
- créer une entité gestionnaire qui exprime l'unité (toujours conflictuelle, bien sûr) entre les protagonistes du pacte territorial. » (Weigand, 2005, p. 6)

Weigand précise bien dans son essai (publié sur un site personnel) que ces propos sont les siens et pas ceux du ministère de l'Environnement (MMA). Pourtant, il est clair que c'est bien sur ces travaux (du moins une partie) que s'appuient le MMA et son fond national pour orienter la politique des mosaïques. Or ces éléments (additionnés à ceux de sa présentation PowerPoint²⁷⁶ (Weigand, 2013) sont assez maigres pour servir de socle théorique et idéologique à l'orientation d'une politique publique. D'ailleurs, l'auteur lui-même précise à la fin de son texte que :

« cette ébauche de proposition ci-dessus nécessite plus de détail, débat, échange d'expériences et analyses économique sur comment le DTBC pourrait-être compétitif avec les autres modèles de développement qui aujourd'hui détruisent la forêt amazonienne. Ce texte est une proposition préliminaire pour stimuler la discussion » (Weigand, 2005, p. 8).

En dépit de l'exiguïté du socle théorique de ce concept, nous y percevons des convergences avec les cinq caractéristiques du développement territorial identifiées dans chapitre 1. Le tableau 64 ci-dessous rappelle en première colonne ces cinq caractéristiques du DT, puis met en lumière les

²⁷⁵ Abramovay R., 2000, "O Capital Social dos Territórios: Repensando o Desenvolvimento Rural", In : *Seminário sobre Reforma Agrária e Desenvolvimento Sustentável*, Fortaleza (CE)

²⁷⁶ Disponible sur : <http://www.naveterra.net/2013/04/ciclo-de-oficinas-sobre-desenvolvimento.html>, consulté le 16/02/2017.

convergences avec les propos de Weigand sur son concept de développement territorial de base conservationniste.

Tableau 64 : Analyse du concept de développement territorial de base conservationniste

Caractéristiques du développement territorial identifiés (§ 1.3)	Composantes du concept de Développement territorial de base conservationniste R. Weigand (2005 ; 2013)
Est ancré dans un territoire construit	Un développement sur une « <i>Base territoriale</i> » ; Avec une approche du « territoire » qui privilégie non pas une identité culturelle commune, mais plutôt le partage de problèmes et opportunités. En cela, la création d'une unité de conservation peut générer un territoire ; « <i>définir un projet qui soit orienté sur le développement des activités d'un territoire</i> » ;
Est la résultante de la mobilisation des acteurs locaux	« <i>Un plan d'action élaboré participativement</i> » ; « <i>Mobiliser les acteurs autour d'une "idée guide"</i> » ; « <i>compter sur l'appui de ces acteurs non seulement pour l'exécution, mais aussi pour l'élaboration du projet</i> » ;
Nécessite une gouvernance territoriale pour articuler les acteurs, faire émerger des ambitions et un projet de territoire et articuler les actions	« <i>instances ou institutions de gestion participative et action collective du territoire</i> » ; « <i>créer une entité gestionnaire qui exprime l'unité (toujours conflictuelle, bien sûr) entre les protagonistes du pacte territorial</i> » ;
Le DT passe par la différenciation qualitative des territoires et la valorisation de leurs spécificités	Utiliser directement ou indirectement les ressources matérielles et services naturels pour développer des filières productives locales
Le pouvoir public a un rôle dans l'articulation des initiatives locales	<i>Aucun élément ne fait référence à cette caractéristique</i>
<i>Viser la conservation de la nature n'est pas une condition du DT</i>	Développer un territoire en conservant la nature et en en faisant bénéficier les populations locales

Avec ce tableau nous constatons que le socle idéologique des Mosaïques - du moins celles issues de l'appel à projet du ministère de l'Environnement- correspond majoritairement aux caractéristiques du développement territorial que nous avons identifiées. En résumé, les discours institutionnels et les directives politiques concernant les mosaïques d'aires protégées encouragent à la fois au développement durable et au développement territorial, qui plus est, « de base conservationniste ».

Qu'en est-il du côté des Parcs naturels régionaux ? Discerne-t-on les marques du développement territorial ?

> *Du côté des parcs naturels régionaux français*

On a montré précédemment que le « développement durable » est omniprésent dans les discours institutionnels relatifs aux PNR en général. Pourtant, ce concept n'est pas le seul à être employé ; d'autres le côtoient de près.

Dans son ouvrage de 2012 intitulé « *Les Parcs & la gouvernance* », le syndicat mixte Espaces Naturels Régionaux (ENRx),²⁷⁷ évoque à la fois le « développement territorial » (2 occurrences) et le « développement durable » (7 occurrences). En 2015, dans leur publication « *Les parcs & l'économie territoriale* », divers épithètes sont employés tour à tour : « territorial », « soutenable », « humain », « durable » et « endogène ». C'est particulièrement le cas dans la contribution de Jean Gadrey, professeur honoraire d'économie :

*« Il n'est plus possible aujourd'hui de séparer les dimensions économiques, sociales, démocratiques et écologiques du **développement territorial**. [...] Une **économie soutenable** de ces espaces suppose au fond de les considérer comme des éco-socio-systèmes. Elle pourrait reposer sur deux piliers. D'une part, privilégier une « économie **qualitative** du prendre soin » (des personnes, du lien social, des objets, de la vitalité des patrimoines naturels...) et non une économie quantitative ou productiviste du « produire toujours plus ». D'autre part, mettre au coeur des projets la haute qualité des biens communs sociaux et écologiques essentiels pour un **développement humain durable** du territoire, sur un mode beaucoup plus **endogène** » (Gadrey, 2015, p. 40).*

Les propos sont tout à fait clairs. Néanmoins, cette profusion de qualificatifs (tantôt de l'économie, tantôt du développement) pose directement la question de leur limite commune, de leur différence, de leur articulation. Un continuum d'idées, de principes, d'actions apparaît dans cet extrait. Un concept est alors « l'étiquette » accolée à un groupement articulé d'idées/principes/actions. On pourrait aussi parler d'un « contenant » (le concept) accueillant des contenus (les idées...), dont la diversité et la quantité pourraient varier d'un interprète à l'autre. La difficulté pour le lecteur tient du fait que les auteurs ne prennent pas toujours la peine de préciser quels contenus ils mettent ou identifient derrière ces contenants dont ils font l'usage. Notons que l'inverse en ferait des textes très lourds et complexes, où chaque thème clé serait préalablement débattu et borné avant de pouvoir être utilisé !

La charte du PNR SE n'est pas une exception en matière de foisonnement conceptuel. On y retrouve plusieurs expressions : « développement soutenable » (2 occurrences), « développement réfléchi » (6 occurrences) et « développement durable » (environ 85 occurrences) (PNR SE, 2010c). Elles ne sont pas toujours clairement définies. Seul le « développement durable » a sa place dans le glossaire (p.248). Mais c'est bien là une préoccupation typique de chercheurs que d'espérer trouver une proposition de définition pour chaque chose.

Que peut-on interpréter de cette diversité du socle conceptuel des PNR ?

Le « développement durable » reste l'expression quantitativement dominante. Mais on perçoit une sorte d'insatisfaction qui incite à ajouter toujours plus d'épithètes ou autres compléments au côté de ce terme pour avoir un propos plus précis. En réalisant l'analyse de documents stratégiques à partir des années 1985 (nous n'en avons pas trouvé avant cette décennie), on identifie dans les discours institutionnels des déclarations, revendications ou aspirations faisant écho aux caractéristiques du développement territorial identifiées. Ces éléments sont présentés dans le tableau 65 suit.

²⁷⁷ Structure unique en France, c'est le Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais créé par la Région NPDC et ses trois Parcs (d'après <http://www.enrx.fr/content/view/full/685>, consulté le 16/02/2017).

Tableau 65 : Les marqueurs du développement territorial dans les discours nationaux et régionaux sur les PNR

Caractéristiques du développement territorial (§ 1.3)	Extraits de discours institutionnels sur les PNR de France et du NPDC
Est ancré dans un territoire construit	<p><i>Dans une approche territoriale aujourd’hui reconnue, les Parcs doivent être en prise avec les principaux enjeux de leur territoire et notamment ceux de développement social, économique et culturel. Ces enjeux sont très liés aux caractéristiques de ces territoires. Ils peuvent varier au sein d’un même Parc (Moulinas et al., 2007, p. 4).</i></p> <p><i>Ils constituent des modèles en matière de développement durable, par leur approche territoriale intégrant les préoccupations environnementales et sociales dans leur stratégie de développement (Fédération des PNR, 2012a, p. 3).</i></p>
Est la résultante de la mobilisation des acteurs locaux	<p><i>« Les politiques définies dans le domaine économique, social et culture relèvent d’une démarche globale et doivent donc prendre en compte les spécificités locales et l’environnement général. Elles seront élaborées et cordonnées au niveau du Parc, en y associant le plus étroitement possible l’ensemble des acteurs de la vie économique et sociale. Le Parc Naturel Régional doit s’affirmer comme le moteur du développement local (PNR Nord-Pas de Calais, 1985, p. 32).</i></p> <p><i>« Le développement local : partir d’un projet de territoire et y associer les forces vives, comme réponse à la crise et antidote aux inefficacités de la centralisation étatique » (Raymond, 1997, p. 7).</i></p> <p><i>La vocation d’expérimentation confère un rôle de catalyseur réactif des initiatives et des énergies du territoire, au service de l’ambition de développement durable (Fédération des PNR, 2011, p. 1).</i></p>
Nécessite une gouvernance territoriale pour articuler les acteurs et faire émerger des ambitions et un projet de territoire et articuler les actions	<p><i>« Il faut « prévoir ensemble » pour bien gérer collectivement un territoire d’exception. Il est fondamental de proposer des méthodes efficaces pour fixer pour longtemps des cadres acceptés et des règles communes avec les collectivités et leurs groupements, les professionnels et les habitants concernés » (Espaces naturels régionaux, 2012, p. 27).</i></p> <p><i>« Selon les experts associés, le système de gouvernance est à considérer dans sa dynamique. [...] Les Parcs ne sont pas dans une logique de création d’un grand « gouvernement territorial », ou d’une grande autorité de régulation que serait le Syndicat mixte du Parc. La légitimité fondamentale d’un Parc, c’est sa charte qui engage les acteurs publics et qui permet à tous de se « mettre en mouvement » avec cohérence pour le développement durable du territoire. » (Espaces naturels régionaux, 2012, p. 32)</i></p>
Le DT passe par la différenciation qualitative des territoires et la valorisation de leurs spécificités	<p><i>Les Parcs naturels régionaux se sont inscrits dès l’origine dans le mouvement du développement local, qui connaît aujourd’hui, avec la multiplication des organisations intercommunales et des pays, un nouvel élan. Ils en ont incarné une forme originale, démontrant par les faits qu’il était possible de développer un territoire en s’appuyant sur la qualité de ses richesses naturelles et humaines (Raymond, 1997, p. 7)</i></p> <p><i>Les Parcs, mis en œuvre sur des territoires fragiles, fondent leur stratégie de développement local sur la protection et la valorisation du patrimoine (Ibid., p.19)</i></p> <p><i>Le décret du 1er mars 1967 instituant les Parcs stipule, parmi les trois objectifs, la nécessité d’animer des secteurs ruraux en difficulté et trouver, dans les voies nouvelles de développement, la possibilité d’une mise en valeur des richesses du territoire (Moulinas et al., 2007, p. 3).</i></p> <p><i>« Les missions de type Patrimoine/Développement sont présentes dans tous les Parcs. Ils contribuent au développement économique à partir de leurs patrimoines, considérés comme des ressources à valoriser. Et ce développement donne indirectement les moyens de les renouveler ou de les conserver » (ENRx, 2015, p. 4)</i></p>
Le pouvoir public articule des initiatives locales	<p><i>Aucun élément ne fait clairement référence à cette caractéristique</i></p>

Sur les cinq caractéristiques du développement territorial que nous soulignons, trois sont très exactement perceptibles dans ces discours nationaux et régionaux :

- Promouvoir un développement basé sur la valorisation des ressources spécifiques des territoires et notamment ses patrimoines naturels et culturels ;
- S'appuyer sur une organisation spécifique (gouvernance) ...
- ...pour mobiliser une diversité d'acteurs locaux autour d'un projet de territoire commun et donc partagé.

On retrouve également une 4^{ème} caractéristique, celle de *l'ancrage territorial* du développement, mais les propos sont moins convergents. Ces extraits (et d'autres textes non représentés dans ce tableau non exhaustif) font plutôt référence à une *approche territoriale*. Plus qu'une simple nuance sémantique, nous insistons sur le construit social du territoire et la notion de « projet de territoire ». Nous soulignons – dans le cadre du développement territorial - la non-délimitation des projets (et du développement) aux limites administratives, mais plutôt l'apparition *a posteriori* de limites par l'adhésion ou non des acteurs au projet, à la dynamique en cours. Cette caractéristique du développement territorial ne se rencontre pas formulée aussi clairement dans le corpus analysé. L'accent est plutôt mis sur une approche transversale ou trans-sectorielle où sont inter-reliés les enjeux environnementaux, socio-culturels et économiques dans des projets définis et mis en œuvre à l'échelle du territoire du Parc, revendiqué par ses partisans comme « territoire de projet » (et non administratif, ce que nous discutons plus loin).

Au final, on identifie dans ces discours deux mouvements qui se chevauchent. D'un côté l'institutionnalisation du sacro-saint « développement durable » et de l'autre un rappel permanent au territoire non-institutionnel : à ses acteurs, ses ressources, son organisation / sa gestion... Cette volonté et nécessité d'ajouter au concept de développement durable, tout un pan de réflexion sur le *rapport au territoire*, renvoie à notre sens au concept de « développement territorial » ; et pour d'autres au « développement territorial durable » (Rocheman, 2008 ; Carrière, Hamdouch et Iatu, 2016a).

7.2. Une mise en œuvre liminaire et contrastée des caractéristiques pré-identifiées du développement territorial

La section précédente interrogeait les formes de développement promues dans les discours des institutions en charge des mosaïques et des PNR en général, et de nos deux territoires d'étude. On y étudiait la théorie, les intentions. La présente section se concentre, elle, sur la mise en œuvre ; en s'attachant aux six initiatives de développement étudiées. Les objectifs, pratiques et façons de faire associés à ces initiatives renvoient-ils au concept de développement territorial tel que nous l'avons identifié dans la littérature ?

Pour y répondre, nous reprenons ci-après quatre des cinq caractéristiques du développement territorial que nous avons identifiées et présentées en chapitre 1 (§1.3) et analysons en quoi nos six cas d'étude y correspondent ou non :

1. Le projet est la résultante de la **mobilisation d'acteurs locaux** concernés par un même défi ;
2. Le projet est ancré dans un **territoire construit** ;
3. **L'acteur public** occupe un nouveau rôle d'articulation des initiatives locales ;
4. Des **ressources territoriales** sont valorisées pour différencier le territoire.
5. [*Une **gouvernance territoriale est instaurée pour assurer l'articulation des acteurs***]²⁷⁸

7.2.1. **Aucune des six initiatives n'est le fruit d'une mobilisation collective d'acteurs locaux, mais toutes en stimulent**

La littérature met en avant que, **dans le cadre du développement territorial, les acteurs locaux sont les principaux protagonistes**. Les projets émergent de leur identification collective d'un problème, d'un défi commun, d'une opportunité commune.

Or, rappelons que dès le départ de cette recherche, nous avons fait le choix d'étudier des initiatives *institutionnelles* de développement. Elles sont donc initiées par des organisations institutionnalisées (structures publiques ou non). Il serait donc logique que notre analyse mette en avant que nos six cas d'étude **ne sont pas le fruit d'une mobilisation spontanée des acteurs locaux directement concernés : les publics-cibles**.

Pour autant, **sont-elles une réponse à une demande issue d'un collectif d'acteurs locaux** qui se seraient réunis autour d'un besoin / envie commune ? Non, pas vraiment (sauf le projet Pandeiros dans une certaine mesure. Nous y reviendrons). Nous avons évoqué dans le § 5.1, qu'**aucune de ces six initiatives n'est originaire d'une demande notoire des public-cibles**. Par exemple, personne n'est venu solliciter l'Institut Rosa et Sertão en disant « on veut faire du tourisme écoculturel de base communautaire ». De même les agriculteurs installés dans la vallée de la Scarpe ou de l'Escaut ne sont pas venus indiquer expressément aux agents du Parc qu'ils voulaient se reconverter ou du moins diversifier leur activité en devenant élagueur ou autres activités autour de la transformation du bois. Tout comme les agriculteurs familiaux de Pandeiros ne pensaient pas nécessairement devenir éleveurs de chèvres par exemple.

Dans ce cadre (dessiné par nos choix initiaux de recherche), c'est plus dans un second temps que la question devient intéressante : **Est-ce qu'une initiative institutionnelle stimule ou non la mobilisation d'acteurs locaux ?** Cela nous renvoie au chapitre 6 où l'on discutait notre observation de mobilisation des participants aux projets, comme composante de leur éventuelle éco-acteurisation (§ 6.1.4). Nous y recherchions surtout des traces d'initiatives ascendantes de la part de ces participants. Ici, la notion de mobilisation est prise dans un sens plus large / ouvert : se rassembler, se mouvoir en vue de soutenir ou mener une action commune. Action dont la personne qui se mobilise peut être l'auteure, ou non.

²⁷⁸ Cette cinquième caractéristique fait l'objet de tout le chapitre 5 donc nous n'y reviendrons pas davantage ici.

Si, comme évoqué, l'idée du projet ne vient pas d'un collectif d'acteurs locaux qui se serait constitué en réaction à une situation commune à gérer, ou en vue de proposer un projet partagé : d'où viennent ces initiatives ? Ou plutôt, **comment sont-elles appropriées (soutenues, portées) par un collectif d'acteurs et de partenaires locaux ?** Car à moins de les imposer, il y a nécessairement eu un soutien de la part de plusieurs acteurs et partenaires (donc un collectif, qu'il soit formalisé ou non) ; même si ce soutien n'est le fait que d'une minorité ou s'il ne se manifeste qu'après la définition de l'initiative. Au final, dans le cas d'initiatives institutionnelles, n'est-ce pas justement tout l'enjeu de leur coordinateur, que d'essayer de créer ces collectifs d'acteurs locaux pour faire vivre ces projets, voire se les réapproprier, pour les porter eux-mêmes (avec ou sans accompagnement du coordinateur initial qui deviendrait alors plus partenaire) ?

> Le cas du tourisme éco-culturel de base communautaire

Reprenons l'exemple de l'initiative sur le tourisme au Brésil.

Active localement depuis les années 1990, c'est d'abord l'ONG FUNATURA qui avait perçu un potentiel touristique de la région (plus qu'une demande des habitants souhaitant développer ce secteur d'activité). Elle avait proposé l'écotourisme comme l'un des trois axes du projet de territoire de la Mosaïque (le Plan de Développement Territorial de Base Conservationniste : PDTBC). On a vu § 4.1.2 que l'élaboration de ce plan s'est fait de manière assez participative. Divers dispositifs ont été instaurés dont un groupe de travail par axe pré-identifié par la FUNATURA : extractivisme, tourisme et gestion intégrée des unités de conservation. Des appels à intéressés ont été diffusés sur le territoire et des acteurs locaux de la (future) Mosaïque ont pu s'inscrire dans ces trois groupes. Les rencontres répétées du groupe de travail du PDTBC sur le tourisme, l'exercice de diagnostic du territoire et de définition d'un projet pluriannuel dans le champ du tourisme a créé une dynamique de groupe. Ses membres se sont appropriés la thématique qu'ils ont d'ailleurs fait évoluer en « tourisme éco-culturel ». **Dans cet exemple, ce n'est donc pas un collectif qui se réunit autour d'un défi commun et monte un projet, mais bien une proposition de projet (d'un tiers) qui suscite une dynamique, un rassemblement et crée un collectif d'acteurs locaux autour de ce projet.** A ce stade, le projet de tourisme écoculturel est donc la rencontre d'une proposition « descendante » mais issue d'un acteur institutionnel présent localement (l'ONG FUNATURA très active à Chapada Gaúcha) avec des acteurs locaux (encore non réunis en collectif) et plus ou moins en attente d'une telle opportunité (on a évoqué un membre de l'Institut Rosa et Sertão qui a participé au groupe sur le tourisme alors qu'il aurait préféré celui sur l'extractivisme).

Une fois le PDTBC élaboré (2008), ce collectif n'a plus été sollicité et s'est donc dissout. Deux années plus tard (2010) s'est institué le Conseil de la Mosaïque SVP, puis est apparu l'appel à projets du Fond de l'environnement pour financer les deux initiatives de développement prévues dans le PDTBC. La FUNATURA s'est proposée pour élaborer le projet sur le tourisme éco-culturel, sur la base du pré-projet disponible dans le PDTBC et concourir à cet appel à projets. Le Conseil consultatif de la Mosaïque était informé et consulté sur ce projet (revoir figure 23, chapitre 5). Seule une minorité des personnes qui ont participé aux groupes de travail dédiés à l'élaboration du PDTBC se sont retrouvées dans le Conseil de gestion de la Mosaïque. **Ce Conseil est donc un autre collectif d'acteurs, il se met en place pour faire vivre la Mosaïque et mettre en œuvre le PDTBC.**

Ici aussi c'est l'intention de mettre en place une gestion partagée de la Mosaïque et de mettre en œuvre le PDTBC (dont le projet de tourisme) qui suscite une mobilisation d'acteurs locaux ; c'est-à-

dire un rassemblement de personnes et groupes actifs dans le territoire pour qui ces propositions ont du sens et qui souhaitent les soutenir, voire prendre part à leur mise en œuvre (que ce soit comme acteurs ou partenaires).

La FUNATURA ne pouvant finalement être porteuse du projet, en 2011, c'est l'Institut Rosa et Sertão qui a pris le relais. Le projet a de nouveau subi une « réappropriation » et donc des modifications avant d'être soumis aux financeurs de l'appel à projet. Le tourisme éco-culturel est devenu « de base communautaire ». Puis sous l'effort de l'Institut, de nouvelles formes de mobilisations collectives d'acteurs ont démarré autour des propositions d'actions faites par l'ONG dans le cadre de cette initiative. **Il ne s'agit toujours pas d'auto-mobilisation spontanée d'acteurs locaux, mais de mobilisation de parties intéressées suite à la sollicitation d'un tiers (ici l'Institut Rosa et Sertão).**

> Le cas de l'extractivisme végétal du Cerrado

Le projet sur l'extractivisme du *Cerrado* a suivi peu ou prou la même trajectoire, mais a été porté jusqu'au bout par la coopérative Sertão Veredas. Une différence notable est que **la coopérative elle-même est déjà un collectif d'acteurs locaux** mobilisés autour d'ambitions communes (principalement : obtenir un revenu correct de l'extractivisme). Cette coopérative a été créée en 2006, la même année où s'initiaient les réflexions et travaux pour l'élaboration du PDTBC. Cette coopérative qui est le fruit d'anciens projets de la FUNATURA dans le secteur du Parc National Grande Sertão Veredas / municipalité de Chapada Gaúcha n'est pas l'auteur de l'initiative sur l'extractivisme (qui reste la FUNATURA). Les deux démarches sont toutefois très liées.

Si ces initiatives ne sont pas « ascendantes » (le fait des principaux concernés : habitants souhaitant se convertir en prestataires de touristiques pour l'un et agriculteurs-extractivistes pour l'autre), sont-elles nécessairement « descendantes » ? Pas vraiment. Il s'agit dans ces deux cas de propositions émanant d'un acteur institutionnel, certes, mais présent localement (et bénéficiant du soutien voire de l'incitation de plusieurs acteurs locaux). Après quoi, ces propositions rencontrent plus ou moins de succès localement et suscitent plus ou moins l'intérêt d'acteurs et partenaires locaux qui peuvent se rassembler en un collectif formalisé ou non. Les intérêts de chacun à se mobiliser autour de cette initiative qui s'offre à eux ne sont pas nécessairement convergents. Ce qui appelle ensuite au difficile jeu de négociation et de compromis entre les parties prenantes du projet pour tenter d'aboutir à des consensus constructifs, où chacun a plus à gagner dans la démarche collective (malgré les compromis concédés), qu'à continuer en « cavalier seul » ou perdre les opportunités qu'amènent potentiellement le projet.

Revenons sur les quatre autres initiatives pour illustrer comment la mobilisation d'un collectif d'acteurs est le fruit du projet et non l'inverse.

> Le cas de la Filière bois-énergie

La filière bois-énergie est initiée par le PNR Scarpe-Escout suite à une sollicitation de leur homologue Belge à la recherche de plaquettes de bois, mais aussi une volonté du PNR SE de continuer ses actions de protection des saules têtards et une incitation de la Région NPDC dans le cadre de son plan forêt régional. La filière n'a pas de lien direct avec d'éventuels pouvoirs publics nationaux mais

est encouragée par la Région NPDC. Ce n'est pas un projet *descendant*, mais bien une volonté d'acteurs locaux, les deux Parcs naturels dans un premier temps, puis du Syndicat mixte du SCoT Grand Douaisis ensuite. **Il n'y avait pas de collectif d'acteurs locaux préalable au projet.** Les deux premières années d'expérimentation ont donné naissance à l'antenne locale de la société coopérative d'intérêt collectif comptant quatre membres dont le Syndicat de gestion du PNR SE, le président de la Commission agricole du Parc et les deux prestataires de coupe et broyage. **Il y a bien un petit groupe, mais il nous semble exagéré de parler d'un collectif d'acteurs locaux.**

Plus tard, le Syndicat mixte du grand Douaisis et la Communautés de communes Cœur d'Ostrevent ont rejoint la démarche de création de filière, « gonflant » le socio-système d'acteurs liés à ce projet. A l'heure de la fin de notre enquête de terrain, ce collectif informel reste très institutionnel.

> Le cas des éductours

Les éductours sont « réapparues²⁷⁹ » suite aux réflexions du comité de pilotage mixte (Copil) formé dans le cadre du volet II de la charte européenne du tourisme durable. Ce Copil est composé d'acteurs publics actifs dans le champ du tourisme local et régional et de prestataires touristiques volontaires du territoire. Les uns ont répondu à l'appel à intéressés diffusé par le Parc, quand d'autres ont été directement démarchés par le Parc qui souhaitait un Copil représentatif (entretien avec un agent du PNR SE, le 03/07/2015 et courriel du 28/02/2017)). **Il s'agit donc bien ici aussi d'un collectif d'acteurs locaux incité à se créer (voire composé) par le PNR SE.** Le collectif est bien une conséquence du projet (et non l'inverse). Il n'y a pas eu de réunion auto-initiée par les membres de ce Copil suite à l'apparition d'un défi commun, tel que renforcer le tourisme local par exemple.

Si cette structuration initiale est portée par le Parc, très vite, ce sont les partenaires locaux (intercommunalités, offices de de tourisme, ...) et acteurs locaux intéressés (prestataires de tourisme volontaires) qui sont devenus les pièces maîtresses de la démarche. Sans quoi d'ailleurs, le comité de pilotage serait vide, il n'y aurait pas de propositions ni d'émulations collectives, pas de constitution de groupes-projets volontaires autour des thématiques émergées. Ici le Parc fixe le cadre initial puis permet aux acteurs et partenaires locaux de s'en saisir pour faire émerger des initiatives correspondant à leurs attentes (les axes de progrès collectif et individuels). Le Parc initie une démarche, suscite l'intérêt puis accompagne la mise en œuvre en laissant la main au collectif d'acteurs qu'il a su créer (tout en restant présent).

Deux des six initiatives se distinguent sur le thème traité ici. L'une, pour être pour être plus « descendante », c'est-à-dire issue d'intentions nationales (c'est le programme « agriculture et zones humides »). Et à l'inverse, la seconde semble, elle, être la plus issue d'une mobilisation d'un collectif local (le projet Pandeiros).

²⁷⁹Nous avons évoqué en chapitre 5 que les éductours en Scarpe-Escaut existaient déjà bien avant le volet II de la charte européenne de tourisme durable, mais nos diverses données collectées ne nous ont pas permis d'identifier de quand datent les tout premiers, qui en étaient à l'initiative...

> *Le cas du programme « agriculture et zones humides »*

Comme évoqué § 5.2.2., le programme AZH est le produit d'une convention entre le ministère de l'Écologie et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (qui s'inscrit dans le plan national en faveur des zones humides). Il a été demandé aux Chambres d'agriculture régionales de proposer des territoires pilotes qui pouvaient ensuite être sélectionnés ou non dans le cadre de cette convention. Si le territoire du PNR SE fait aujourd'hui partie de ce programme en étant un de ces territoires pilotes, c'est parce qu'il le veut bien (ses agents, sa direction et surtout le syndicat mixte de gestion du Parc), du moins à un moment donné. Si des agents sont mobilisés pour accompagner et mettre en œuvre des actions, c'est bien qu'à un moment donné le syndicat mixte a, ne serait-ce que, « fait une place » à ce programme dans leur agenda. « *Le sujet de "l'agriculture et zones humides" est un élément majeur* » peut-on lire à la page 6 du compte-rendu du comité syndical du 10/12/2013.

Pourtant des confusions demeurent sur l'auteur de l'initiative du projet en Scarpe-Escout. Nous n'avons pas recueilli les mêmes échos selon nos interlocuteurs. Le « pôle développement » du PNR SE et l'agence de l'Eau Artois-Picardie nous ont indiqué que le Parc avait découvert après coup que la Chambre d'agriculture NPDC avait proposé le territoire du Parc comme territoire pilote, sans même les consulter (entretien du 2/10/2015 avec un agent du Parc et du 10/10/2014 avec deux agents de l'agence de l'eau). Tandis qu'un agent du pôle « ressources naturelles et eau » du PNR nous évoquait que cela avait été décidé conjointement avec la Chambre d'agriculture, suite à plusieurs échanges dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (entretien avec un technicien du PNR SE le 13/05/2015). Cette situation révèle quelques difficultés internes du Parc (travail inter pôles, communication) et a engendré un démarrage difficile du programme dû aux tensions entre le PNR et la Chambre d'agriculture (entretiens avec un agent du Parc le 02/10/2015 et des agents de l'agence de l'eau le 10/10/2014).

Un collectif d'acteurs locaux et de partenaires départementaux et régionaux s'est constitué au démarrage du programme. Il prend la forme du comité de pilotage (très institutionnel). **Ce collectif n'est pas directement à l'origine de l'initiative ; mais des acteurs présents localement se sont portés volontaires (Chambre d'agriculture régional et PNR SE (?)) suite à l'appel national. Donc même ce programme qui est à première vue plus « descendant », est bien le fruit d'une rencontre / adéquation avec une volonté, voire des attentes locales ; sans quoi le Parc ne serait pas territoire pilote.**

> *Le cas du projet Pandeiros*

Concernant le projet Pandeiros, on a déjà évoqué qu'il est une initiative de l'Institut d'Etat aux Forêts (IEF-MG) en compensation de la destruction des fours à charbon, unique source de revenus de nombreuses familles. Pour rappel, l'IEF est un organe de l'Etat du Minas Gerais. Bien qu'il ne relève pas du pouvoir public central (fédéral) mais plutôt « régional » avec des antennes actives localement, il semble s'agir ici d'une initiative dite « descendante ». Toutefois, il est important de souligner que les habitants qui ont souffert de cette vague d'interventions soudaines et brutales se sont mobilisés. L'ancien directeur de l'IEF-ERAMSF (entretien du 22/11/2013) nous indiquait qu'ils sont venus « frapper à la porte de l'IEF » pour dénoncer les conditions de misère dans lesquelles cela les avaient plongés. Que la télévision avait été mobilisée, mettant les projecteurs sur une situation humainement non soutenable. Bien que les actions du projet Pandeiros ne correspondaient pas vraiment aux attentes formulées par les communautés, alors que celles-ci n'ont pas directement

construites ni même co-construites le projet initial, leur rôle a très probablement été essentiel. Il est probable que si les communautés ne s'étaient pas mobilisées, si ces personnes (formant donc un collectif, même informel) ne s'étaient pas déplacées pour interpeller les institutions, alerter les médias, l'IEF-MG n'aurait pas proposé ce projet Pandeiros dont les fonds étaient réservés initialement à un autre projet concernant des parcs aux alentours de la ville d'Ouro Preto. Au final, **bien qu'éphémère et non formalisé, c'est la pression d'un collectif d'habitants du territoire qui a contribué, voire permis l'émergence non pas de ce projet Pandeiros (ces actions, cette gouvernance, ce fonctionnement...) mais au moins d'un Projet Pandeiros.**

Un second collectif a vu le jour après quatre ans de fonctionnement. Il a été institué en un Conseil de gestion du projet (comprenant institutions locales acteurs ou partenaires et les communautés impliquées). Dans ce dernier cas aussi, la mobilisation collective d'acteurs locaux est une conséquence de l'initiative et non l'inverse.

> *Vue d'ensemble sur les six cas*

Pour en revenir à la caractéristique du développement territorial ici questionnée : oui, on observe des mobilisations d'acteurs locaux concernés par un intérêt commun au sein de chacun de ces six cas d'étude. Seulement, les initiatives de sont pas le fruit de ces mobilisations puisqu'il s'agit d'initiatives sélectionnées pour être justement le fait d'institutions (avec une nuance néanmoins pour le projet Pandeiros). La constitution de ces collectifs est davantage issue d'une sollicitation de la part des institutions auteurs des projets (via un appel à intéressés p.e.), plus que d'une auto-mobilisation spontanée (voir figure 27). La plupart de ces collectifs sont institués (comité de pilotage, comité de gestion, groupe projet, Conseil de la mosaïque) et renvoient finalement à l'organisation de la gouvernance de chacune de ces initiatives. Le tableau 66 qui suit propose une vue synthétique sur notre analyse des mobilisations d'acteurs locaux dans les six initiatives étudiées.

Finalement, bien que ces initiatives restent largement impulsées et accompagnées par des institutions, elles ont su mobiliser les acteurs (et donc répondre à des intérêts ou besoins) ; et sur certains aspects encore timides, inciter à l'émergence de démarches ascendantes.

Figure 27 : La mobilisation des acteurs locaux peut être la cause ou la conséquence d'initiatives

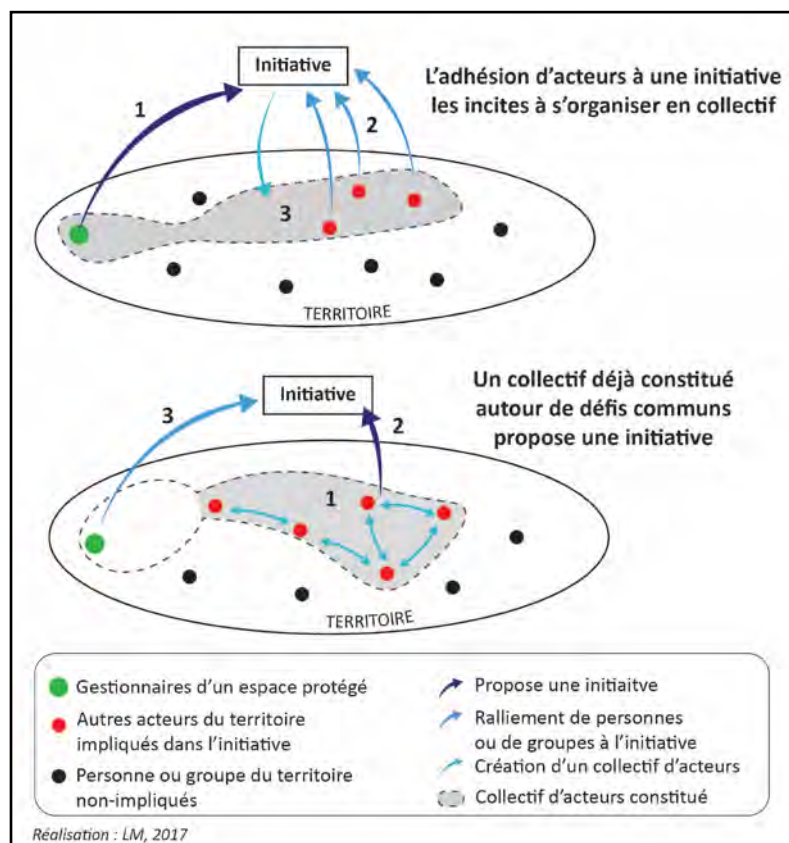


Tableau 66 : Places et formes des mobilisations d'acteurs locaux dans les six initiatives étudiées

	Initiative issue d'un collectif d'acteurs locaux existant en amont de l'initiative ?	L'initiative induit le rassemblement d'acteurs locaux en un collectif (institué ou non)
Tourisme éco-culturel	Non	Oui Groupe de travail du PDTBC Conseil de la mosaïque SVP Groupes informels des participants au projet
Extractivisme	Non (Bien que des collectifs existaient autour des deux coopératives du territoire)	Oui Groupe de travail du PDTBC Conseil de la mosaïque SVP Constitution d'une 3 ^{ème} coopérative (Peruaçu)
Projet Pandeiros	Oui et Non Des habitants se sont mobilisés collectivement pour dénoncer leur situation de misère et exiger une alternative. Mais ils n'ont pas construit le contenu du projet	Oui Collectif institué : Conseil de gestion, le forum communautaire et forum des écoles Collectif informel : le groupe des apiculteurs
Programme Agriculture et zones humides	Non	Oui et Non Le copil comprend plusieurs acteurs locaux et régionaux. Ils forment un collectif institué. Plusieurs éleveurs participant au programme se retrouvent ensemble aux réunions de restitution. Il s'agit plutôt de mobilisations individuelles.
Filière bois-énergie	Non	Oui Bien qu'actuellement désactivée, l'antenne locale de la société coopérative d'intérêt collectif est venue formaliser le groupement des premiers partenaires et acteurs (dont 2 prestataires de services privés). Les acteurs et/ou partenaires locaux, surtout publics (les 2 parcs, le SMGD, la CCCO) qui soutiennent la filière forment un collectif qui n'est pas encore institué (en copil par exemple).
Eductour	Non Le comité de pilotage mixte précédait les éductours qui en sont issus mais il est le fruit d'un appel à intéressés puis une sélection du Parc.	Oui Le groupe-projet s'est constitué pour mettre en œuvre des éductours. Un groupe de fidèles participants aux éductours (composé d'hébergeurs et d'élus locaux) forment un collectif d'acteurs locaux non institué.

7.2.2. Les six initiatives concernent majoritairement des territoires construits par les coordinateurs des initiatives

A quels territoires *renvoient* ou *produisent* ces projets : un territoire politico-administratif « donné » préexistant au projet ou un territoire « construit » par ce projet ?

Le tableau 67 ci-dessous propose une vue synthétique des résultats de notre analyse. Nous revenons ensuite sur le détail de ces résultats.

Tableau 67 : Caractéristiques des (proto²⁸⁰) territoires des 6 projets étudiés

Proto -territoire du projet 6 projets	Limite du proto-territoire du projet (par rapport aux PNR et mosaïque)	Nature du proto-territoire du projet (donnée/construit)	Auteurs définissant les limites du proto-territoire du projet
Programme agriculture et zone humides	Intra Parc SE	Territoire construit (35 communes)	Coordinateurs du programme (Chambre d'agriculture, PNR SE et Agence de l'eau)
Filière bois énergie	Trans Parc SE	Territoire donné (somme de territoires administratifs)	Institutions publiques intéressées et coordinatrices (PNR SE et SMGD)
Eductours	Trans Parc SE	Territoire donné (somme de territoires administratifs)	Coordinateur Charte européenne tourisme durable (PNR SE)
Projet Pandeiros	Intra puis trans APA Pandeiros et APA Cochá et Gibão	Territoire construit (24 communautés)	Au début coordinateur du projet (IEF), puis sur demande du public-cible (communautés)
Extractivisme végétal du <i>Cerrado</i>	Intra Mosaïque SVP	Territoire construit (26 communautés)	Coordinateur du projet (COOPSERTAO)
Tourisme éco-culturel de base communautaire	Intra Mosaïque SVP	Territoire construit (12 communautés)	Coordinateur du projet (ONG Rosa et Sertão)

Avant de revenir sur le contenu de ce tableau : qu'entend-on par *territoire du projet* ?

P.-A. Landel et B. Pecqueur proposent de dénommer les territoires « *donnés par l'histoire* » des « **territoires de projets** ». Ce sont « *des réceptacles de procédures qui leur sont externes [...] [et] deviennent ainsi une juxtaposition de normes et de règles, qui limitent leur autonomie* » (Pecqueur et Landel, 2016, p. 42). A l'opposé, ils proposent un « *changement d'optique radicale* » par l'adoption d'un autre concept, celui de « **projet de territoire** » :

Ici, « les acteurs du territoire deviennent le sujet du projet. [...] C'est le sens de la dénomination « projet de territoire », qui pose comme hypothèse que le territoire serait doté de suffisamment d'autonomie pour être l'auteur de son propre projet, ce qui passe pas une connaissance fine de sa situation, sa capacité à définir une représentation partagée de son devenir et à concevoir puis mettre en œuvre une stratégie lui permettant de relier la situation de départ aux objectifs à atteindre. Le projet ainsi défini s'impose aux partenaires externes, et le territoire acquiert une capacité à coordonner des normes qui lui sont externes. »

²⁸⁰ Terme expliqué à la page suivante.

Nous nous retrouvons tout à fait dans ces propos (contenu) mais restons dubitatifs sur la terminologie (le contenant). A la lecture de l'expression « projet **de** territoire », on a tendance à interpréter que la finalité des porteurs du projet est de *créer un territoire*. Cela peut être le cas d'un certain nombre de projets, portés par des acteurs institutionnels, comme l'instauration d'un Parc naturel régional par exemple. Des acteurs vont se réunir, discuter, jauger de la pertinence de *créer un territoire*²⁸¹, et derrière cette idée : discuter l'opportunité d'agir ensemble, de formuler un futur commun.

Mais il y a aussi pléthore d'autres projets qui n'ont pas pour vocation directe de créer du territoire. Ici, les acteurs (des associations locales, un groupe d'habitants...) ne se disent pas « et si on créait un territoire ? » mais plutôt « on a tel problème / envie : et si on montait un projet ? ». La dynamique que vont créer ces acteurs aux intentions partagées -autour d'un enjeu commun- va certes créer de la sociabilité, de l'appropriation, un ancrage ou une appartenance à un territoire, voire créer du territoire. Soit. Mais le territoire est plutôt la conséquence (interprétée par des individus au regard sensible aux dimensions spatiales : des géographes, économistes du territoire...) et non la finalité en soi des acteurs. Pour ces projets-là, (de dimension ou d'ambition moins importante car plus sectorielle par exemple, ou autour d'une thématique bien ciblée) nous proposons une troisième terminologie complémentaire : « le territoire **du** projet ».

Pour récapituler on aurait :

Tableau 68 : Du territoire de projets au projet du territoire

TERMINOLOGIES :	DEFINITIONS :	EXEMPLES :
« <i>territoire de projets</i> »	C'est un territoire « donné ». Il est le support de procédures qui lui sont externes et qui influencent la maîtrise des projets que son administration souhaite mettre en œuvre. Voire même, il est le support de projets qui lui sont externes, dont son administration n'est pas initiatrice.	Une intercommunalité
« projet de territoire »	Lorsqu'un ensemble d'acteurs voulant agir ensemble autour d'ambitions communes décident de se structurer en territoire reconnu (tel un PNR <i>p.e.</i>). Ils ont pour projet de créer un territoire, ils portent un projet de territoire. Emerge un territoire dit « construit ».	Un Parc naturel régional
« territoire du projet »	Lorsqu'un ensemble d'acteurs décide d'agir ensemble autour d'un projet particulier, la dynamique qu'ils enclenchent dessine, crée un territoire spécifique à ce projet (<i>ad hoc</i>). C'est un territoire « construit » ; c'est le territoire du projet.	Le territoire du programme d'action « Agriculture et zones humides »

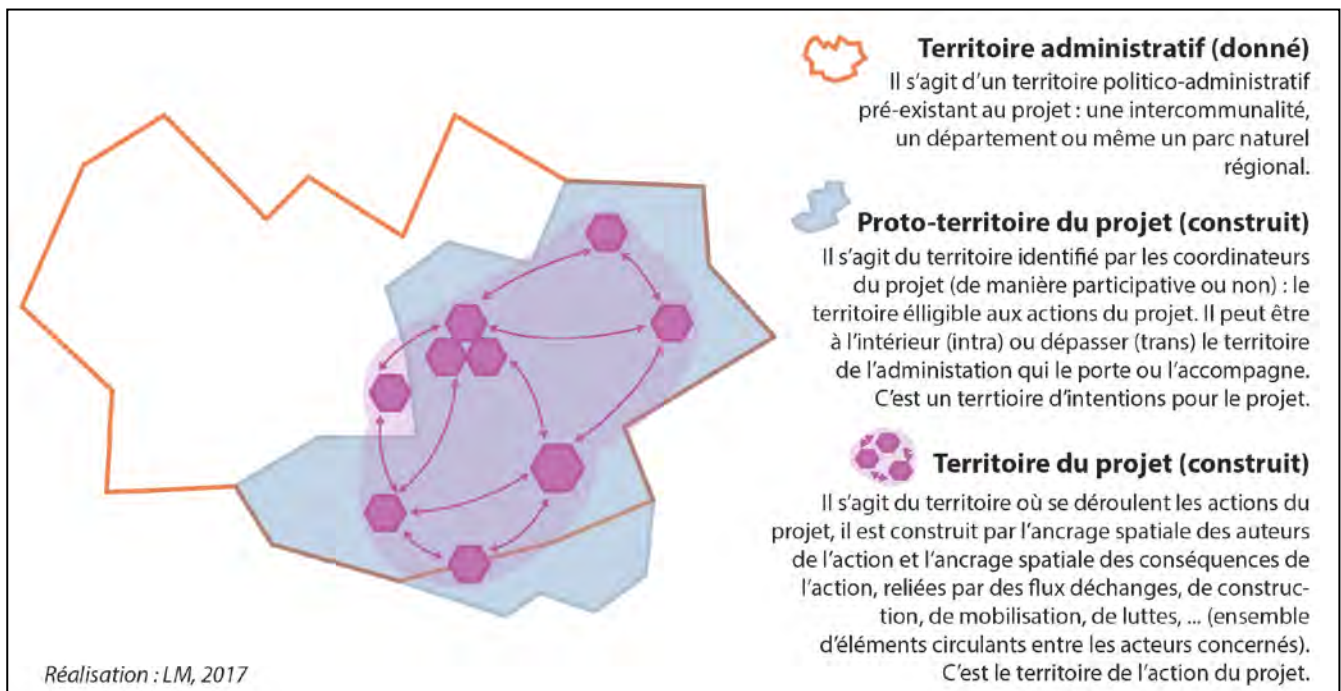
Source : d'après Pecqueur et Landel, 2016, p. 41 et 42

« Territoire **de** projets » / « territoire **du** projet », la différence est subtile mais permet de bien distinguer d'un côté des territoires (déjà existants, donc administratifs) qui peuvent « recevoir » des projets externes, et de l'autre des territoires qui sont *construits par et pour* une dynamique de projet.

²⁸¹Revoir notre définition du territoire comme construit d'acteurs §1.3.1

Autre distinction que nous proposons est celle du « **proto** » territoire du projet et du territoire du projet (*de facto*). La différence est expliquée dans le corps de la figure 28 ci-dessous.

Figure 28 : Du proto-territoire du projet (intentions) au territoire du projet (actions)



Une question qui se pose est celle de l'**articulation de ces territoires** et de l'attention portée à ceux qui ne sont pas inclus dans le territoire du projet, donc qui ne bénéficient pas, ou ne souhaitent pas s'intégrer dans le projet. Car selon la nature du projet en question, les territoires adjacents qui ne sont pas dans la même dynamique peuvent engendrer des pressions, voire annuler les effets positifs du projet. Prenons l'exemple d'un projet de restauration de milieux aquatiques. Des acteurs du territoire peuvent aménager des sites « naturels », recréer des mares, ajuster les dimensions des berges, le niveau de l'eau, replanter des espèces aquatiques, bref créer des conditions favorables à la reprise d'un micro-écosystème aquatique, au retour d'une faune inféodée à ce milieu.

Mais si les territoires adjacents, en amont du cours d'eau ou « au-dessus » en termes de relief ne prêtent pas attention à la qualité des eaux, ont des pratiques émettrices de pollutions ou n'entretiennent pas ou mal leurs réseaux de cours d'eaux / fossés, etc. Tous les efforts en aval peuvent rapidement être sapés.

Cela pointe du doigt le défi qu'ont les socio-systèmes d'acteurs porteurs de projets de savoir rester ouverts, d'accueillir, voire de convaincre de nouveaux partenaires et acteurs pour se joindre à leur cause. La notion de territoire « construit » prend tout son sens. Cette construction se fait selon les conjonctures locales (mais toujours en lien avec le global), est mouvante et en permanente reconstruction / renouvellement puisque de nouveaux acteurs et partenaires peuvent entrer ou sortir de cette dynamique de projet, dont les enjeux évoluent également.

Pour en revenir aux résultats présentés dans le tableau 67 nous proposons un décryptage par ligne (donc par projet) plutôt que par colonne pour faciliter la compréhension et éviter les répétitions.

> *Le programme « Agriculture et Zones Humides »*

Nous parlons de territoire intra-parc car les 35 communes éligibles au programme sont internes au Parc Scarpe-Escaut (voir carte 14.1). Ces communes ont été sélectionnées pour leur pertinence au regard de l'objectif du projet. Ce projet ne s'étend pas de manière automatique à l'ensemble du territoire du Parc. On a bien création d'un territoire *ad hoc* concerné par une même problématique. Cependant, d'autres communes du val de la Scarpe et de l'Escaut sont également dotées de zones humides accueillant une activité d'élevage ; pour autant elles ne sont pas intégrées au programme. On a donc malgré tout le poids du Parc qui influence et délimite le territoire du projet. Ce sont les institutions coordinatrices du projet (Chambre d'agriculture NPDC, PNR SE et Agence de l'eau Artois-Picardie) qui définissent ce territoire. On pourrait parler de proto-territoire du projet. Car en définitive, le réel territoire du projet est celui délimité par les principaux protagonistes : les éleveurs adhérant au programme. Il se dessinerait par l'emprise au sol des 18 exploitations concernées (pour 2013/2014).

> *La filière bois-énergie*

Le projet de filière s'étend aussi sur un territoire qualifiable de trans-Parc (voir carte 14.2). Dès le début du projet, la maison du Parc belge était le principal demandeur de plaquettes pour alimenter sa chaudière. Les limites du Parc Scarpe-Escaut étaient déjà outrepassées. Puis on a vu dans le § 5.2.2 que le Parc a été rejoint par le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Douaisis (SMGD) qui, dans le cadre de son plan climat s'est mobilisé sur l'accompagnement de ses communes vers des projets d'installation de chaudières et par la suite la structuration de l'offre en plaquettes bois. Fin 2015 le territoire pressenti pour la future filière bois-énergie est « la somme » du territoire du Parc Scarpe-Escaut, du territoire où est implanté la chaudière belge (la commune est représentée sur la carte 14.2) ainsi que du territoire de juridiction du Syndicat mixte du SCoT du Grand Douaisis.

Ce proto-territoire du projet n'est pas issu d'une construction à proprement parler ; il n'y a pas eu de réflexion ou négociation pour définir où devrait commencer et s'arrêter le projet. Dans l'absolu, tout le territoire du Parc est éligible, ainsi que celui du SMGD. Ou pour prendre un exemple concret, le PNR informe sans distinction tous les agriculteurs de son territoire des aides financière existantes pour les inciter à s'équiper de coupeurs, broyeurs ou chaudières à plaquettes. Le SMGD peut potentiellement accompagner n'importe quelle commune de son territoire vers des projets d'installation de chaudières à plaquettes (si ce choix technique est pertinent bien sûr). Les limites de ce proto-territoire du projet ne sont pas directement liées avec l'enjeu du projet lui-même, comme par exemple, discontinuité de la densité de la ressource en bois ou alors le calcul d'un périmètre pertinent à partir d'un épicycle de la filière (tel que la plateforme de séchage) au-delà de laquelle on ne serait plus dans la logique de circuit-court et de filière *locale*²⁸². Ici, les limites sont simplement

²⁸²Un document technique de parc (de 6 pages, non daté) présentant la société coopérative d'intérêt collectif « Bois énergie des Territoire : Antenne locale du douaisis et valenciennois » évoque que les plaquettes ont l'avantage de ne pas être « produites à plus de 50 Kms de la chaudière à alimenter » (p.2), celle de la maison du

les frontières administratives des institutions intéressées. La commune belge « rentre » aussi dans une de ces frontières administratives par le biais du parc transfrontalier du Hainaut (composé de ce parc belge des Plaines de l'Escaut et du PNR Scarpe-Escaut).

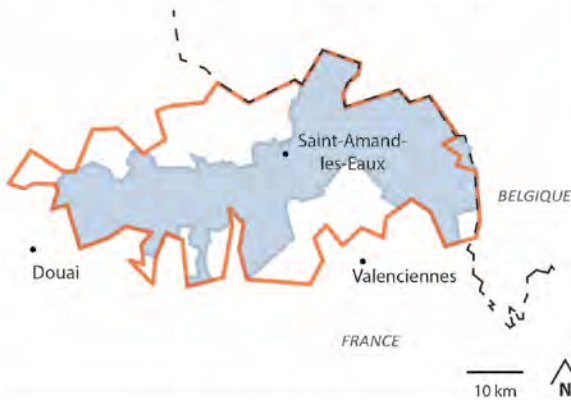
Peut-on dire dès lors que ce proto-territoire du projet est le fruit d'une *construction* d'acteurs locaux ?

Cette filière n'est pas issue de la mobilisation des principaux acteurs concernés qui seraient ici les agriculteurs, propriétaires de boisements, communes en recherche d'un mode de chauffage alternatif, ... et qui se seraient réunis autour d'un besoin / envie commune. La filière hérite des limites des organismes politico-institutionnels intéressés par ce projet : Les deux Parcs (Plaine de l'Escaut et Scarpe-Escaut) et le SMGD. Nous ne pouvons pas parler de territoire construit à proprement dit. Cependant, il ne s'agit pas non plus d'un banal (et unique) territoire « donné ». Se dessine ici une forme de coopération de structures publiques (qui peut être unique, spécifique à ce projet, et délimitée dans le temps, juste sur la durée de ce projet). Si le territoire formé n'en reste pas moins administratif, cette configuration de coopération a l'avantage de permettre de mutualiser des moyens, d'élargir les perspectives et le champ des possibles (chacun pouvant être force de nouvelles propositions, mobiliser de nouveaux partenaires, ...).

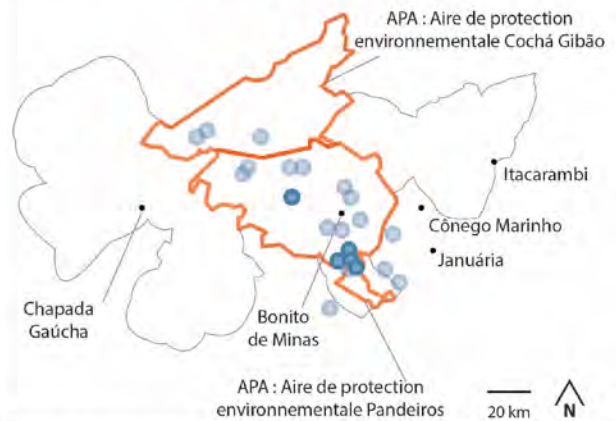
Parc des plaines de l'Escaut, à Bon Secours en Belgique. Le document n'indique pas comment cette distance est calculée. Nous observons qu'elle correspond à la distance qui sépare Bon-Secours de la commune classée Parc la plus éloignée (Rambeaucourt). Un tel rayon englobe donc tout le territoire du Parc SE.

Six territoires formés par les projets

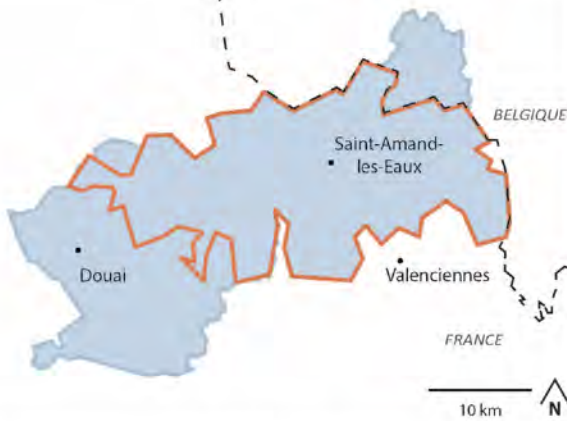
1) Programme Agriculture et zones humides



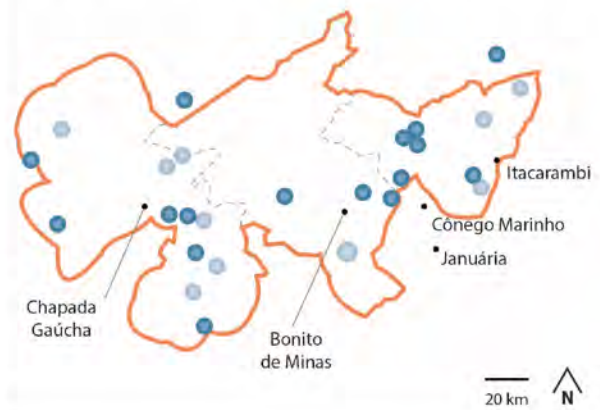
4) Projet Pandeiros



2) Filière bois-énergie



5) Extractivisme végétal des fruits du Cerrado



3) Eductour
Volet II Charte européenne tourisme durable



6) Tourisme éco-culturel de base communautaire



Proto-territoire du projet

Communes françaises (et belges) éligibles

Communautés brésiliennes éligibles (villages)

Limite des noyaux de la mosaïque Sertão Veredas-Peuraçu

Frontière France-Belgique

Espace protégé habité

Les ronds bleus clairs des cartes 3 à 6 représentant les communautés éligibles aux projets ne sont pas géolocalisés mais placés approximativement sur la base d'analyses d'autres cartes du territoire et de notre connaissance de la région, faute d'avoir obtenu leurs réelles localisations

Sources : 1) Chambre d'agriculture, Agence de l'eau et PNR SE, 2015, prospectus sur le programme ; 2) SM SCoT Grand Douaisis, PNR SE, CCCO, 2015, DEFIBOISé ; 3) PNR SE, 2010, Stratégie touristique et plan d'action 2010-2015 ; 4) Soares, 2010, p.32 et entretien avec le coordinateur du projet le 14/08/2014 ; 5) d'après un fichier Excel « Liste finale mobilisateurs » de février 2016 fourni par le coordinateur du projet ; 6) Courriel d'une mobilisatrice du projet, le 13/02/2016.

Réalisation : L.M., 2017

> *Les éducteurs du volet II de la Charte européenne de tourisme durable*

Le comité de pilotage mixte instauré dans le cadre du volet II de la charte européenne de tourisme durable (CETD) était ouvert à des partenaires institutionnels du Parc impliqués dans le tourisme (à l'échelle du parc et aux alentours). Des intercommunalités et des offices de tourisme ont répondu présents, ainsi que le Parc des plaines de l'Escaut (homologue belge). Le territoire concerné par ce volet II de la CETD dépasse donc les limites du parc (voir carte 14.3 et carte 15) :

« Bien que le Parc naturel régional Scarpe-Escaut soit le seul territoire à présenter le renouvellement de sa candidature à la Charte Européenne du Tourisme Durable, il paraît intéressant d'étendre le territoire d'application pour le volet II. En effet, il semble judicieux de proposer aux prestataires touristiques de certains territoires limitrophes un accompagnement dans la démarche volet 2 de la Charte Européenne du Tourisme Durable. »²⁸³

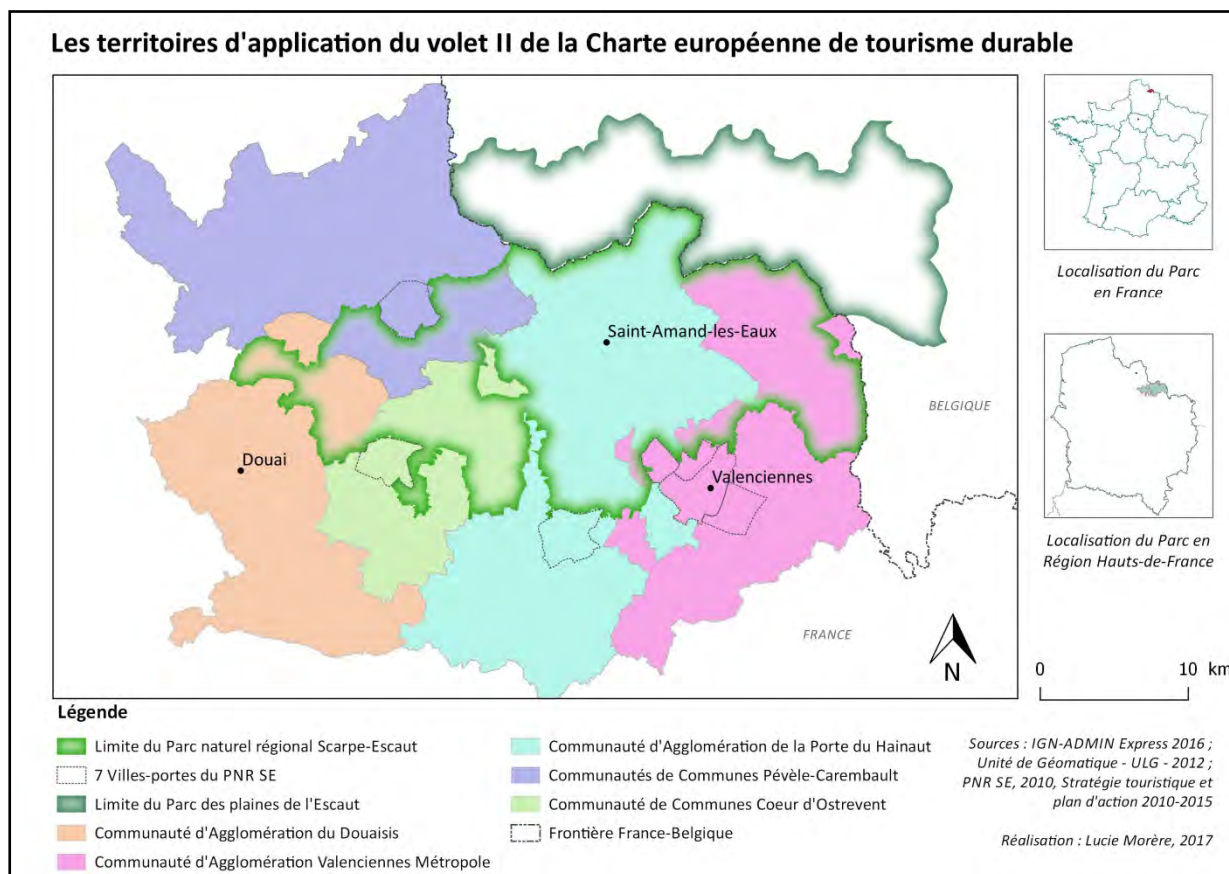
Ces territoires limitrophes conviés à la démarche par le Parc sont indiqués dans le tableau 69, ainsi que les arguments du Parc justifiant cette extension du proto-territoire du projet.

Tableau 69 : Arguments pour élargir le territoire éligible au volet II de la charte européenne de tourisme durable

Territoires intégrés	Motifs invoqués par le Parc
Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut	<i>« Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut apparaît comme un partenaire incontournable pour la mise en œuvre du volet II. »</i>
Les intercommunalités présentes sur le Parc et le Pays Pévélois	<i>« Le Parc comporte 7 intercommunalités sur son territoire. Ces intercommunalités s'étendent au-delà du périmètre du Parc. Il semble donc important de permettre à la totalité du territoire des intercommunalités de s'inscrire comme des territoires d'application du volet II de la Charte Européenne du Tourisme Durable. »</i>
Les 7 villes-portes du Parc	<i>« Ces villes sont des partenaires non négligeables pour le Parc. De plus, par leur taille, elles représentent un nombre important de prestataires touristiques susceptibles d'être intéressés par la démarche volet II de la Charte Européenne du Tourisme Durable. Un partenariat leur sera proposé dès l'engagement du Parc dans le volet 2 [...] La décision de s'engager dans le volet II de la Charte Européenne du Tourisme Durable sera prise au regard de l'ampleur de partenariat et de la mobilisation des partenaires en 2011 »</i>

Source : (PNR SE, 2010b, p. 10 et 11)

²⁸³ Les sept intercommunalités évoquées dans le tableau 69 sont passées à cinq suite à la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite « loi NOTRe, du 07/08/2015). Elle impose la fusion des petites intercommunalités.



Cette carte 15 permet de bien visualiser le **territoire éligible aux actions du volet II** de la Charte européenne (son proto-territoire). Concrètement, des prestataires touristiques, intercommunalités ou institutions en lien avec le tourisme, issus de tous ces territoires, ont été conviés à s'inscrire à la première grande réunion de lancement pour accompagner ce deuxième volet (PNR SE, 2010e). Ce « proto-territoire » du projet est la résultante de décision du parc. Il garde la main sur l'objectif général de mise en œuvre de la Charte européenne de tourisme durable. Comme pour la filière bois-énergie, ce proto-territoire du projet est aussi la somme de territoires « donnés » et ne peut donc être vraiment qualifié de « construit ».

Quant aux éducteurs eux-mêmes, ils sont bien le fruit d'une mobilisation d'acteurs locaux : des quinze prestataires touristiques engagés dans le comité de pilotage mixte qui les a fait (re)naître, puis des six membres du groupe-projet qui les organisent (revoir chapitre 5). Que dire du territoire du projet que cette dynamique d'acteurs a formé ? C'est un territoire construit par les intentions et actions des acteurs, partenaires et bénéficiaires qui forment son socio-système d'acteurs. L'ancrage spatial de ces intentions et actions dessine un territoire morcelé, « en toile d'araignée » comme suggéré par la figure 28. En effet, puisqu'il comprendrait :

- des lieux d'activités des 15 prestataires touristiques membres du comité de pilotage (dont les 6 membres du groupe-projet) ;
- des lieux d'activités des 124 personnes ayant participé au moins une fois à l'une de ces journées d'échanges ;
- ainsi que des lieux visités dans le cadre des éducteurs (et non toute l'emprise de la commune comme nous le proposons dans la carte 10 § 5.2.3).

> Le projet Pandeiros

Le proto-territoire du projet Pandeiros, le territoire éligible aux actions du projet n'est pas un territoire administratif. Il s'agit de la somme des territoires des communautés concernées par un même problème : le manque de revenus suite à la destruction des fours à charbon. Mais ne pouvant intervenir sur le territoire de toutes ces communautés qui s'étendent sur les aires de protection environnementale de Pandeiros et celle de Cochá et Gibão (voir carte 14.4), l'acteur coordinateur (l'IEF-ERAMSF) a défini des territoires prioritaires : initialement 5 communautés parmi les plus pauvres et où se concentrait l'activité charbonnière. Par ailleurs comme on le voit sur la carte, certaines des communautés concernées sont localisées en dehors de ces espaces protégés. **Il s'agit donc d'un territoire construit, trans-espace protégé.** Dans un premier temps du projet, cette délimitation du *qui fait partie* (ou non) du projet (et ainsi du *territoire du projet* construit) n'est pas du ressort des communautés elles-mêmes mais de l'IEF-ERAMSF. L'institution proposait et la communauté disposait (acceptait ou non le projet).

L'amélioration de la gouvernance de ce projet lors de ces dernières années d'exécution a déjà été décryptée (§5.2.4). Le conseil de gestion et le forum communautaire permettaient aux communautés alentours désireuses d'intégrer le projet de se manifester et d'en faire la demande. Le territoire du projet n'a cessé d'augmenter au cours de ces six années de fonctionnement (de mi 2004 à mi 2010) passant de 5 à 24 communautés concernées (approximativement localisées dans la carte 14.4). Avec cette configuration le territoire du projet correspond bien à un territoire construit, mais qui plus est, par une auto-mobilisation des communautés désireuses d'y prendre part.

> L'extractivisme végétal du Cerrado et le tourisme écoculturel de base communautaire

Les deux initiatives de développement qui ont émergé avec la création de la Mosaïque SVP (extractivisme et tourisme éco-culturel) sont en théorie vouées à l'ensemble du territoire de la Mosaïque. Dans les faits, le territoire étant tellement vaste (environ 1.500.000 ha) et le temps et les moyens financiers alloués aux projets étant limités, des communautés ont été ciblées comme prioritaires. L'emprise spatiale des communautés présélectionnées et éligibles aux actions des deux initiatives forment les proto-territoires des projets (voir carte 14.5 et 14.6). Ils sont donc construits par les personnes qui ont défini quelles ces communautés : les acteurs-coordonateurs des deux projets, soit la COOPSERTAO et l'ONG Rosa et Sertão (nous ne reviendrons pas ici sur cette sélection abordée en § 5.2.5). On remarque sur cette même carte que quelques-unes de ces communautés sont localisées à l'extérieur de la limite de la Mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu. Cette situation permet aujourd'hui d'alimenter des discussions entre conseillers de la Mosaïque sur l'évolution de son périmètre. Par exemple l'ONG Rosa et Sertão défend l'inclusion de la communauté de Gaim (localisée dans la municipalité de Cônego Marinho entre l'APA Pandeiros et l'APA Cavernes du Peruaçu) dans le territoire officiellement reconnu de la Mosaïque. *Idem* pour la communauté de Sagarana au sud-ouest de la mosaïque (conversation informelle avec la coordinatrice du projet lors du séjour de test de l'itinéraire touristique de la mosaïque, novembre 2015). Gaim et Sagarana sont représentés par les deux points bleus en dehors du périmètre orange sur la carte 14.6. Cette situation - et le fait qu'un dialogue soit ouvert à ce sujet- montre bien le caractère construit et même *en construction* de ces territoires des projets. Surtout, cela met en avant que les pratiques « quotidiennes » entre certaines communautés, acteurs et autres partenaires tendent à prévaloir pour la définition des communautés éligibles au projet. Dans ce cas les coordinateurs du projet s'éloignent d'une approche administrative et « froide » au profit d'une approche favorisant les

rapports sociaux et essayant d'être au plus proche de la réalité locale (ses contraintes et limites, comme ses atouts).

> Vue d'ensemble sur les six cas

Avec les éléments vus ci-dessus, on peut avancer que les proto-territoires du projet (territoires éligibles au projet) peuvent être inclus (intra) ou déborder (trans) de l'espace protégé habité. Ils peuvent être vastes et d'un seul tenant (carte 14.1 à 14.3) ou morcelés (Cartes 14.4 à 14.6). Quant au territoire du projet (territoire dessiné par le projet), il serait toujours en forme de « toile d'araignée » (figure 28) et évolutif. Puisqu'il est dessiné par l'emprise spatiale du socio-système d'acteurs d'un projet donné, sa forme évolue au gré de l'apparition ou la suppression d'actions ou selon l'entrée ou la sortie d'acteurs, partenaires ou bénéficiaires du socio-système.

Au final, que l'on parle du proto-territoire du projet ou du projet du territoire, aucune de ces six initiatives étudiées n'est appliquée à l'ensemble du territoire donné qu'est l'espace protégé habité concerné. Bien que deux cas sur six ne sont pas des territoires « construits » mais plutôt des territoires « donnés », car étant la somme de territoires politico-administratifs, ils relèvent néanmoins d'un agencement territorial composé en vue de ce projet spécifique. Au final, cela renvoie bien à une des caractéristiques centrales des projets de développement territorial que nous identifions dans la littérature.

Qu'en est-il des autres caractéristiques du développement territorial, se manifestent-elles dans nos cas d'étude ?

7.2.3. Les acteurs publics n'ont pas un rôle d'articulateur d'initiatives contrairement aux gestionnaires des espace protégés

Avec le développement territorial, les prises de décisions s'autonomisent en partie du pouvoir public central (Campagne et Pecqueur, 2014) tel que l'Etat, qui est un acteur prépondérant dans d'autres formes de développement. Il tendrait à devenir un **partenaire facilitateur voire articulateur**. Des auteurs abordent la nécessité de la **construction de capacités** des acteurs locaux au service de l'action collective, rôle que pourraient revêtir les politiques publiques (Vodoz, 2013 ; Carrière, Hamdouch et Iatu, 2016, p. 15). Campagne et Pecqueur (2014) ajoutent que l'animation réalisée par les politiques publiques, pour le développement territorial, passe par **l'organisation du dialogue** entre les acteurs privés et associatifs.

Qu'en est-il au sein des six initiatives : **quel est le rôle de l'acteur public** (plus ou moins central) ? Quelle articulation avec les gestionnaires institutionnels des espaces protégés habités ?

Ces éléments sont indirectement traités dans le chapitre 4 lorsque que nous décrivons la gouvernance territoriale à l'échelle du projet de territoire (charte de parc et plan de développement territorial de base conservacionniste) ; ainsi que dans le chapitre 5 où nous discutons de la gouvernance associée à chacune des initiatives. Aussi nous ne proposerons ici qu'un tableau récapitulatif :

Tableau 70 : Rôles des acteurs publics dans le cadre des six initiatives étudiées

	Rôle des pouvoirs publics nationaux et régionaux	Rôle des pouvoirs publics locaux	Nouveau rôle d'articulateur des pouvoirs publics ? (nationaux aux locaux)
Programme agriculture et zones humides	<ul style="list-style-type: none"> Le ministère de l'Ecologie incite et fixe le cadre national Les services d'Etat sont partenaires : accompagnent et fournissent des données 	Deux/trois communes ont accueilli une réunion d'information sur le programme à destination de leurs éleveurs.	NON Le parc partage ce rôle d'articulateur avec les autres membres du copil qui ne sont pas que publics
Filière bois-énergie	<ul style="list-style-type: none"> La Région NPDC est incitatrice <i>via</i> son plan forêt régional : finance l'expérimentation et incite à la création de l'antenne locale de la société coopérative. 	<p>Les intercommunalités sont surtout partenaires (SMGD et CCCO) : recherchent des financements et acteurs pour structurer la filière, lance des études techniques, accompagnent les acteurs de la demande puis de l'offre.</p> <p>Les communes n'ont pas de rôle dans la structuration de la filière. Elles sont un maillon de la demande (si elles installent une chaudière à plaquettes) ou de l'offre si elles ont des bois communaux pouvant être entretenus dans le cadre de la filière.</p>	OUI et NON Animation par un consortium public informel (PNR SE/ SMGD et CCCO) mais qui ne relève pas d'une innovation particulière
Eductours / Charte Européenne du tourisme durable (CETD)	Non concernés	Les intercommunalités et les communes ont un rôle de « bénéficiaires » du projet. Elles participent ou non à ces journées d'échanges qui leur sont aussi adressées. Ponctuellement une personnalité publique peut être invitée à participer à l'organisation de la journée qui aura lieu dans sa commune par exemple.	OUI et NON CETD : oui, car le PNR coordonne Eductour : non le Parc partage le rôle avec le groupe-projet

	Rôle des pouvoirs publics nationaux	Rôle des pouvoirs publics locaux	Nouveau rôle d'articulateur des pouvoirs publics ? (nationaux aux locaux)
Projet Pandeiros	l'IEF est l'acteur-auteur et coordinateur du projet (confié ensuite à un consultant et au conseil de gestion)	Les deux municipalités concernées sont membres du Conseil de gestion. Nous avons obtenu peu d'informations sur leur rôle de partenaire, qui nous apparaît très limité.	OUI et NON Quand l'acteur public gérait le projet il n'y avait très peu de coordination d'acteurs ; qui s'est mise en place quand l'IEF s'est détaché de la gestion du projet
Extractivisme végétal et Tourisme de base communautaire	Des organismes de l'Etat fédéral (IBAMA, ICMBio) et de l'Etat du Minas Gerais (IEF) sont membres du Conseil de la mosaïque et ont participé aux discussions et votes lors du montage de ces deux initiatives Ces organismes partenaires apportent des soutiens ponctuels à l'organisation des activités prévues dans ces deux projets.	Les municipalités sont partenaires et apportent des soutiens ponctuels à l'organisation des activités prévues dans ces deux projets. Certains agents sont aussi bénéficiaires de ces projets (un agent de Januária a fait la formation de guide touristique par exemple).	Non Le conseil de la mosaïque a joué ce rôle de coordinateur des acteurs en amont des projets. Puis pour leur exécution, ce rôle est à la charge des coordinateurs des projets.

Que retenir du rôle des acteurs publics (locaux, mais aussi régionaux et nationaux) dans ces six initiatives ?

Ils sont plutôt des incitateurs ou facilitateurs, mais ne sont pas au cœur de l'action (sauf pour le projet Pandeiros). Il s'agit surtout de partenaires (revoir annexe 2). Ils ne sont pas non plus les protagonistes de l'articulation du jeu d'acteurs comme suggéré dans la littérature sur le développement territorial ; du moins, pas à l'heure actuelle pour ces cinq autres cas d'étude.

Ce rôle d'articulation est plutôt assumé par le gestionnaire des espaces protégés directement ou alors par une autre structure présente localement et en lien avec le gestionnaire de l'espace protégé :

- **l'équipe du PNR** pour la filière bois-énergie et en collaboration avec les membres du comité de pilotage pour le programme agriculture et zones humides, et les membres du groupe-projet pour les éducteurs ;
- des **organisations de la société-civile** coordinatrices des projets (une ONG pour le tourisme écoculturel, une coopérative pour l'initiative sur l'extractivisme) mais en lien avec le Conseil de la mosaïque ;
- les **gestionnaires publics du projet** (l'IEF-ERAMSF et son consultant) puis après quatre ans de fonctionnement, en collaboration avec le conseil de gestion pour le projet Pandeiros.

Tous sont très présents localement (à part plusieurs membres du Copil du programme agriculture et zones humides où l'on retrouve plusieurs institutions régionales). Ce sont ces structures qui créent

voire incarnent (ou non) des espaces de dialogue multi-acteurs où se jouent le défi de l'articulation des acteurs, intentions, actions, ...

Certaines vont plus loin, notamment au Brésil, en proposant dans le cadre de leur projet d'accompagner des communautés locales pour un renforcement de leur organisation sociale (*via* des formations à l'associativisme par exemple, une sensibilisation à leurs droits, ...). Car l'un des écueils possibles de ces initiatives, lorsqu'elles sont portées par les institutions, est qu'elles peuvent se substituer aux aspirations éventuelles des habitants et groupes locaux, qui ne sont pas nécessairement encore formulées. Or, former les groupes locaux (déjà formalisés en communautés, associations ... ou non) à identifier, nommer, revendiquer leurs attentes et besoins, à s'organiser en collectif(s), à solliciter des partenaires, est une des voies pour éviter cet écueil de la substitution, et renforcer l'autonomie de ces personnes et groupes locaux. On est bien dans le rôle évoqué dans la littérature de « constructions des capacités locales » (Vodoz, 2013 ; Carrière, Hamdouch et Iatu, 2016a). En outre, ces initiatives incitées soit par le gestionnaire de l'espace protégé, ou par une organisation privée sans fin lucratives et présente localement impulsent des dynamiques qui pourraient sinon ne pas avoir lieu, ne jamais exister (comme une proposition si peu connue que le « tourisme de base communautaire » par exemple). Enfin, cela permet d'éviter un écueil -des projets ascendants cette fois – en dépassant les intérêts personnels et en sensibilisant et incitant à une approche territoriale.

Nous vérifions dans cette sous-section l'analogie entre nos cas d'étude et une des cinq caractéristiques du développement territorial : « l'émergence d'un nouveau rôle de coordinateur-articulateur pour les acteurs publics du territoire ». L'analyse que nous faisons ne dévoile pas une situation tranchée mais des interprétations nuancées et corrélées à certains préalables /définitions. Nos cas d'étude ne convergent pas tous vers les éléments discutés par la littérature scientifique. Si dans l'ensemble il y a bien un recul (voire même une absence) des pouvoirs publics nationaux ou régionaux/d'Etat, **cela ne se fait pas systématiquement au profit d'une autonomisation du local** ; c'est-à-dire en concédant des marges de manœuvre aux territoires et en les accompagnant par des dispositifs adéquats. De même, ce recul ne se fait pas au profit de **l'émergence d'un nouveau rôle de coordinateur-articulateur pour les acteurs publics locaux**. A moins de considérer les coordinateurs des projets -que nous venons de lister ci-dessus- comme des acteurs publics locaux, ou du moins des « bras armés », des porte-voix des acteurs publics. La réponse est à apporter au cas par cas.

Une boucle parallèle de discussion pourrait être ouverte ici pour interroger et définir précisément ce qui est entendu par « acteur public », « acteur local » et dans quelles circonstances et configurations de gouvernance un comité de pilotage ou un conseil de gestion (multi-acteurs donc) pourrait-être assimilé ou non à un « acteur public local ». Nous ne rentrerons pas davantage dans la discussion qui nous éloignerait de notre cœur de sujet.

Ces cas où les pouvoirs publics locaux ne sont pas les coordinateurs-articulateurs, au profit d'un rôle de partenaire ou d'acteur local, moins asymétrique et hiérarchique vis-à-vis d'autres organisations, nous paraît tout à fait intéressant. Par ailleurs, cela n'entre pas en contradiction avec les éléments de littérature qui évoquent aussi l'importance de plus d'horizontalité dans la gouvernance territoriale (revoir §1.3.3.)

Leur rôle de partenaire à l'écoute et de relai des « fourmillements du territoire », c'est-à-dire aux attentes et initiatives d'habitants ou de groupes locaux est tout aussi -voire peut-être plus- important. Identifier, relayer et soutenir des actions pertinentes et qui répondent aux orientations définies par et pour le territoire, (comme la Charte d'un PNR par exemple) correspondent bien à

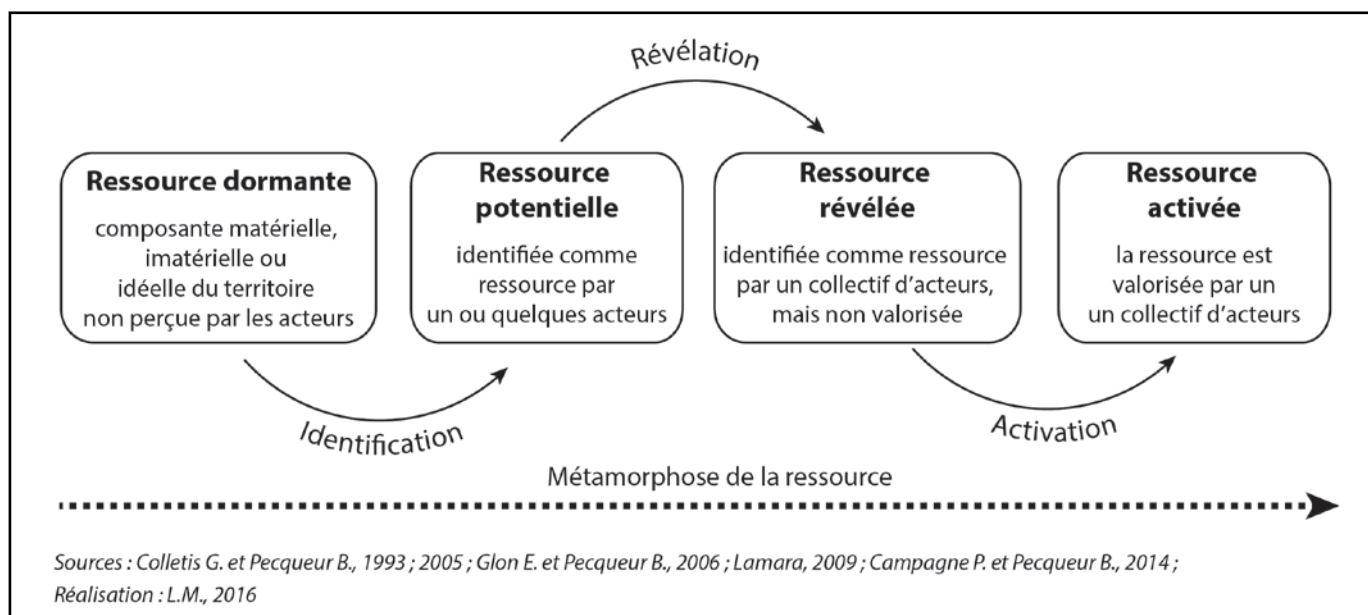
l'esprit du développement territorial et au rôle que pourraient (et ont déjà dans quelques cas) les acteurs publics locaux.

7.2.4. Des initiatives locales qui valorisent des ressources locales mais pas toujours territoriales

Parmi les dimensions caractérisant le développement territorial, la littérature met en avant une dynamique de **différenciation du territoire** (par les acteurs locaux mais aussi d'autres partenaires plus ou moins institutionnels et locaux). Elle passe **par la valorisation de leurs propres ressources**, qu'elles soient idéelles, matérielles ou humaines (Lamara, 2009 ; Leloup, 2010 ; Campagne et Pecqueur, 2014 ; Torre, 2015). Certains auteurs vont plus loin en mobilisant le concept de **ressource territoriale** (Glon et Pecqueur, 2006 ; Gumuchian et Pecqueur, 2007 ; Nahrath et Gerber, 2014). Ils précisent qu'il n'y a de « développement territorial » que si les ressources valorisées sont spécifiques au territoire, révélées puis activées par un collectif d'acteurs coordonnés (Colletis et Pecqueur, 2005).

Pour rappel, nous distinguons plusieurs étapes de métamorphose des ressources allant de leur simple identification par une ou quelques personnes jusqu'à leur valorisation par un collectif d'acteurs. Ces étapes sont indiquées dans la figure 29 ci-dessous (reprise du chapitre 1) :

Figure 29 : Les étapes de la construction d'une ressource par les acteurs du territoire (d'après une revue de la littérature)



Une ressource « activée » par un collectif d'acteurs n'est considérée comme ressource territoriale que dans la mesure où celle-ci est spécifique ou singulière au territoire (et non générique) :

« Le stade le plus achevé du développement territorial correspond à la spécification (Gilly et Pecqueur, 1995). Les différentes ressources y sont suffisamment travaillées pour que le territoire fasse valoir des spécificités locales que nous ne retrouvons pas ailleurs. » (Glon, 2007, p. 11)

« à la question "comment spécifier la ressource, rendre lisible la mise en valeur de la ressource, et permettre ainsi la construction des territoires ?" la réponse semble

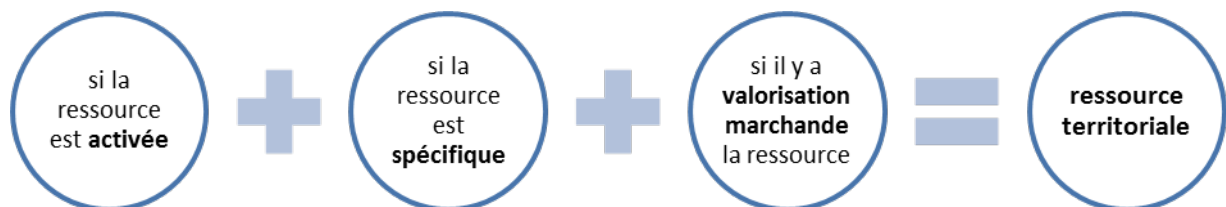
s'imposer d'elle-même : par la singularisation. [...] [il s'agit d'un] processus d'émergence de la singularité territoriale qui fonctionne selon une mécanique bien huilée : d'abord effectuer la liste des spécificités et des diversités du territoire, sélectionner celles d'entre elles susceptibles de faire consensus, puis les faire valoir comme ressources évidentes inscrites au cœur du projet pour faire territoire». (Lajarge et Roux, 2007, p. 140).

Pour résumer, une ressource est dite *spécifique* à deux conditions : qu'il y ait une intention et **une construction par un collectif d'acteurs du territoire** d'une ressource, et que celle-ci ne **ne soit pas générique**. C'est-à-dire d'une ressource qui ne soit pas reproductible en tous lieux : soit parce qu'elle est rare et **liée intrinsèquement au territoire** (dans sa composante spatiale, physique : on ne la trouve qu'à cet endroit, elle n'existe pas ailleurs) ; soit parce qu'elle est agencée d'une manière particulière par des acteurs particuliers au savoir-faire particulier (via un savoir-faire traditionnel qui n'existe pas ailleurs p.e. ; on se situe dans la composante sociale du territoire).

Pour P. Campagne et B. Pecqueur (2014, p.128) une ressource peut-être *spécifique* sans être préalablement *activée* : « ces ressource, activées ou non, peuvent à leur tour être de deux types : *génériques ou spécifiques* ». Suite à l'analyse de la construction des ressources impliquées dans nos six cas d'étude, nous reviendrons en fin de cette section sur cette assertion que nous ne partageons pas tout à fait.

Enfin, une ressource pourra être dite *territoriale* si un collectif d'acteurs du territoire parvient à l'activer et à en faire une ressource spécifique. Mais aussi, à condition que cette construction des acteurs fasse l'objet d'une valorisation marchande qui rende compte de cette différence :

« Les ressources spécifique ne rentrent dans le développement économique territorial que si elle débouchent sur une production de biens et de services commercialisables et commercialisés. Certes, de nombreuses ressources territoriales peuvent rester dans la sphère hors marché (paysage, culture, histoire, etc.), mais elles concourent à la valorisation marchande et sont donc impliquées dans celle-ci. Ainsi le caractère spécifique est nécessaire mais pas suffisant, car pour que les produits puissent provoquer du développement territorial, il faut qu'ils soient spécifiques (uniques) mais aussi marchands et à un niveau de prix qui rémunère le travail pour les valoriser à un niveau suffisant. Cela fait trois conditions requises pour les produits issus de la ressource territoriale» (Campagne et Pecqueur, 2014, p. 140)



Réalisation : LM, 2017 d'après Campagne et Pecqueur (2014).

Observe-t-on de telle dynamique (activation et spécification d'une ressource) au sein des 6 initiatives de développement que nous étudions ?

> *Des prairies humides non reconnues comme « ressources » par une majorité d'éleveurs*²⁸⁴

Ce programme réunit des acteurs aux intentions divergentes. Les uns (Chambre d'agriculture NPDC et syndicat agricole dominant) souhaitent avant tout démontrer que les prairies humides sont des « handicaps » à la pratique de l'élevage bovin. Leur objectif étant d'obtenir des aides nationales qui permettraient d'alléger la difficile situation économique de certains éleveurs. Tandis que d'autres acteurs (PNR SE, et Agence de l'Eau en tête) sont plutôt dans la recherche de compatibilité entre élevage et protection de ses milieux spécifiques et fragiles. L'élevage permet de valoriser ces prairies, leur octroyer un usage utile (car rémunérateur) et ainsi éviter l'urbanisation, éviter que « la ville prenne la place ». Le discours promu est que si l'élevage tend à disparaître en raison de la non-viabilité économique de cette activité, ces prairies se retrouveront sans vaches. Or, dans un contexte de fortes pressions foncières comme dans le Parc Scarpe-Escout, qui offre un cadre champêtre à proximité de grandes agglomérations (Valenciennes, Douais et Lille), les espaces « vides » ne le restent pas longtemps. Les 2400 ha de prairies aujourd'hui occupés par une activité de polyculture-élevage (Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais, PNR SE et Agence de l'eau Artois Picardie, 2015) pourraient être progressivement urbanisés, faute de pouvoir être achetés à des fins de conservation de la nature par exemple. Mais pour maintenir la qualité de ces prairies humides et leur bon fonctionnement écosystémique, encore faut-il que l'élevage qui y est pratiqué soit approprié. Cela passe par une adaptation des pratiques au milieu, qui dépend du consentement des éleveurs. Or, nos entretiens auprès des éleveurs en secteur humide révèlent que leur objectif est bien celui de prouver la difficulté de l'élevage sur ce terroir et non de protéger les prairies (pour ceux faisant partie du programme). Lorsque nous leur demandions les avantages et les inconvénients (photo 38) à avoir des prairies humides, la liste des premiers était bien courte en comparaison à la liste des second !

Photo 38 : Les prairies humides : une contrainte plus qu'un atout. L'hiver le bétail doit être rentré plus tôt à l'étable pour ne pas trop endommager le sol (Commune de Wandignies-Hamage)



Auteure : LM, le 13/02/2015

Si certains éleveurs (notamment deux en exploitation biologique de Thivencelle) nous indiquaient savoir s'adapter à leur terroir avec lesquels ils travaillent depuis toujours, pour autant, ils n'en

²⁸⁴ Notre article publié fin 2016 traite spécifiquement de cette question avec plus de précisions : Morère L. et Glon E., 2016, « Les défis de la gouvernance pour concilier protection et valorisation territoriales d'une ressource. Le cas du programme « Agriculture et zones humides » du Parc naturel régional Scarpe-Escout », *Développement durable et territoires*, Vol. 7, n°3 | Décembre 2016, mis en ligne le 21 décembre 2016.

parlaient pas comme un avantage non plus. Sauf les étés de forte chaleur où ils ont une belle herbe verte quand celles des autres souffrent justement de manque d'eau (entretiens du 05/03/2015 et du 08/06/2016).

Une des actions portée par le Parc Scarpe Escaut consistait à mener deux études. L'une portait sur les pouvoirs homéopathiques des plantes des prairies humides. L'autre visait à identifier les potentielles aménités organoleptiques des produits agricoles issus des prairies humides et les outils permettant de les mettre en valeur. Ou autrement dit, l'étude devait vérifier si un beurre issu de lait de vaches pâturant en prairie humide aurait un goût meilleur ou distinctif, qui pourrait ensuite être valorisé par le biais d'une marque spécifique, par exemple. Ces études ont été confiées à un groupe d'étudiants de l'Institut Supérieur d'Agriculture et l'autre à un stagiaire du Parc. La première n'a pas été concluante : les plantes recensées n'avaient pas de propriétés particulièrement intéressantes pour la santé du bétail. Et la seconde a été jugée de qualité insatisfaisante (entretien avec deux agents du PNR SE en charge de ce programme, le 20/06/2013). Aucune contre-étude n'a été réalisée.

Cette démarche relève intégralement d'une tentative de « révélation » d'une ressource : les prairies humides (voir figure 29). Nous parlons de tentative car, de fait, celle-ci n'a pas abouti. Les prairies humides ne sont pas perçues comme une ressource porteuse de plus-value pour le bétail, les productions agricoles et donc l'éleveur. Quant à l'idée de mettre en place une marque ou un label « *produits en zone humide Scarpe-Escaut* », il s'agit ici d'un effort de construction d'une différenciation de ce produit par son ancrage territorial, donc de spécification. Mais les acteurs en sont restés au stade de l'idée, le sujet n'est plus réapparu dans les comptes-rendus des comités de pilotage. La responsable du pôle développement du Parc Scarpe-Escaut nous évoque que les agriculteurs ne sont « pas prêts » et que sans leur volonté rien ne sera lancé (à juste titre) :

Je pense qu'il y a quand même des choses à faire sur la valorisation des produits issus des prairies humides. On était trop tôt pour moi au moment de cette première étude. Il faut qu'on aille plus loin sur ce programme. À force de se rencontrer il pourrait y avoir une dynamique entre les éleveurs. Car quand on dit « valorisation », il faut qu'il ait dynamique collective. Ce n'est pas un agriculteur qui va valoriser. Pour moi il faut qu'il y ait une volonté de l'ensemble des agriculteurs qui pratiquent en zone humide pour valoriser les produits. Là je pense qu'on était trop tôt dans la démarche pour avancer sur ce sujet. L'étude a permis de voir un peu ce qui était possible de faire. Je pense qu'il faut attendre un petit peu que ces dynamiques collectives soient un peu plus fortes pour qu'on puisse aller plus loin, ça peut être la marque parc ou autre ; mais je pense qu'il y a des outils qui peuvent être intéressants (responsable du pôle développement du PNR SE, entretien du 20/10/2015).

A ce jour, ni les prairies humides, ni les productions agricoles qui en sont issues ne sont activées en ressources territoriales. Mais l'idée d'une spécification des productions par une marque parc ou un autre label est présente et demande à être partagée et mûrie avant d'enclencher toute démarche. Tandis qu'une réflexion autour d'une labélisation Ramsar²⁸⁵ du territoire est engagée depuis plusieurs années. La construction collective de valeurs autour de ces ressources n'est pas chose aisée

²⁸⁵ « Un site Ramsar est un espace désigné en application de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, dont le traité a été signé en 1971 sur les bords de la mer Caspienne (Iran) » (d'après <https://inpn.mnhn.fr/programme/espaces-protoges/protections-titre-conventions>, consulté le 02/03/2016).

car créatrices de tensions entre acteurs aux enjeux distincts. C'est donc une démarche qui peut s'avérer longue et difficile, et qu'il est raisonnable de déclencher qu'une fois qu'un groupe initial suffisamment solide en est porteur, convaincu et convainquant.

> *Les saules têtards, un emblème pas si spécifique*

Initialement la filière bois-énergie pensée par le Parc Scarpe-Escaut était ciblée sur la valorisation des saules têtards, considérés comme l'emblème du Parc et figurant sur son logo. Son équipe se mobilise pour sa préservation depuis des décennies en incitant et aidant les propriétaires privés ou publics à en replanter et à les entretenir. Ces actions du Parc sont bien connues des agriculteurs du territoire, élus locaux et même prestataires touristiques que nous avons pu rencontrer. Régulièrement nos interlocuteurs évoquaient ces arbres comme étant emblématiques, spécifiques, caractéristiques du territoire. Cela semble être de notoriété publique !

Mais qu'en est-il de la *valeur* de cet emblème ? Sa **valeur patrimoniale** est régulièrement mise en évidence : c'est une pratique ancestrale qui appartient à la culture locale. Mais cet arbre à « grosse tête » rend de nombreux « services » encore aujourd'hui (**valeur utilitaire, symbolique, environnementaux...**). Nous ne reviendrons pas ici sur la liste des aménités que ces arbres peuvent apporter aux agriculteurs, ou celles mises en avant par les naturalistes (revoir pour cela le § 2.1.2). Bien sûr, on rencontre aussi des individus peu favorables à une replantation de ces arbres. Leurs arguments ? Planter c'est bien, mais il faut ensuite les entretenir et il n'existe pas d'aides publiques pour cela. Les arbres des communes sont parfois plantés trop près des parcelles des agriculteurs ce qui les oblige à déplacer leurs clôtures pour ne pas que les branches tombent dessus. La portée des branches en bord de route réduit la largeur de la route et endommage les rétroviseurs des tracteurs (notamment). Ou encore, les saules en bord de parcelles cultivées font de l'ombre sur les cultures qui poussent moins bien (d'après un éleveur de Tilloy-lez-Marchiennes, entretien du 10/02/2015 et un élu de la commune de Lecelles, le 23/09/2015). Quant à la valeur économique elle était jusque-là présente mais non palpable. Une pratique courante sur le territoire est qu'un des voisins de l'agriculteur (ou autre personne non agriculteur) possédant de nombreux saules sur ses terres se charge de la coupe des arbres (de l'entretien donc) et garde le bois en retour, en guise de paiement pour le service rendu (d'après nos entretiens avec les agriculteurs et échos des agents du PNR). Ce n'est que plus récemment, avec les débuts de la filière bois-énergie, que des coûts de plaquettes de saules ont pu être calculés et les plaquettes vendues, confirmant cette **valeur marchande**.

Tous les agriculteurs rencontrés ont dans l'ensemble eu un bon accueil initial de ce projet de filière. En théorie, l'idée plaît. Le projet est logique et donne du sens aux incitations à la plantation menées par le Parc. Ce n'est qu'une fois la mise en œuvre expérimentée que certains ont commencé à déchanter (ressource peu accessible, conditions de taille exigeantes, coût de revient très élevé et par conséquent produit peu compétitif) (entretien avec le responsable de la CUMA de Pévèle le 26/08/2015 et un membre de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Bois-Energie des Terroirs, le 30/07/2015).

Si l'on considère le saule têtard comme étant la ressource au cœur de ce projet, alors il est peu adéquat de parler d'une activation de la ressource grâce à ce projet de filière, puisque ces saules étaient déjà considérés comme une ressource valorisable (de manière marchande ou non) par une diversité d'acteurs du territoire. Cela n'est pas sans nous évoquer le concept complémentaire de « ressource patrimoniale », proposé par N. Senil et P.A. Landel :

« objet matériel ou immatériel sélectionné, révélé et transmis par un collectif social et engagé dans un projet pour sa référence temporelle, dans un objectif de durabilité » (*Senil et Landel, 2016, p. 240 et 241*).

« *Les projets investissant cette approche [la logique patrimoniale] font référence à des préoccupations en termes de préservation et de reproduction des des ressources, au sein desquelles le patrimoine occupe une place centrale* » (*Ibid., p.243*)

Si l'on considère plutôt les plaquettes de bois de saule têtard, alors, on identifie une situation hybride. En référence à la figure 29, la ressource n'est pas complètement « activée » car pas exploitée par un collectif d'acteurs mais juste quelques individus. La ressource n'est pas uniquement « révélée » puisque s'il y a bien un collectif d'acteurs qui est en cours de construction (composé des élus intéressés par une chaudière à plaquettes, les propriétaires de saules prêts à solliciter les prestataires de la filière si les coûts d'intervention baissent, lesdits prestataires et d'autres), la ressource n'est pas « pas exploitée », elle l'est juste par quelques-uns. Cette situation nous permet de rappeler que de manière générale, tout schéma est une représentation simplifiée des faits empiriques, de nos observations. Là où nous dessinons quatre cases biens délimitées dans la figure 29, il faut en fait plutôt y voir un continuum de situations possibles. Ce cas présent illustre bien, **ces plaquettes de bois de saules têtard, ni uniquement « révélées », ni complètement « activées », se situeraient donc entre ces deux « cases ».**

Notre origine ligérienne nous permet d'affirmer que les saules têtards n'existent pas uniquement en Scarpe-Escout. Il existe même un « centre européen des trognons » (autre nom donné aux arbres têtards) dans le département du Loir-et-Cher²⁸⁶. De nombreux territoires bocagers de France et d'ailleurs sont marqués par cette pratique :

« *L'émondage des arbres était une pratique très répandue en Grande-Bretagne jusqu'au XVIII^e siècle. [...] Aujourd'hui l'émondage est toujours pratiqué en Europe, notamment dans plusieurs pays méridionaux (Italie, Grèce, Bulgarie), mais en Scandinavie également. En zone tropicale, cette pratique demeure une opération de production de fourrage et de combustible, fondamentale pour les populations rurales.* » (Petit et Watkins, 2004).

A ce jour, il n'y a pas eu de spécification des plaquettes issues de saules têtards qui ont poussé puis ont été transformés en Scarpe-Escout. Les propriétaires des chaudières installées (celle de Bon-Secours en Belgique et celle de Roost-Warendin voir carte 9 §5.2.2) sont à la recherche de plaquettes locales, qui répondent avant tout à une logique de circuit court et d'économie d'énergie (entretien avec un agent du PNR SE en charge de la filière, 28/01/2014 et un technicien du SMGD, le 03/09/2015). Faire venir des camions de plaquettes (roulant au pétrole) de l'autre bout de la France ou de l'étranger serait un non-sens dans leur démarche qui vise à réduire la consommation en énergie non renouvelable. **L'intérêt pour le local est réel.**

Quant aux plaquettes de *saule têtard*, l'idée d'en faire une ressource patrimoniale séduit. L'impression générale qui se dégageait de nos entretiens est « *si en plus la filière locale valorise une essence emblématique du parc, alors tant mieux !* ». Ou pour le dire autrement, l'essence en elle-même n'est pas au cœur des attentes des potentiels acheteurs de plaquettes (d'après le discours des élus rencontrés, mais aussi les retours des agents de la Communauté de Communes Cœurs

²⁸⁶ Pour en savoir plus on peut consulter le site : <http://www.maisonbotanique.com>

d'Ostrevent et du Syndicat mixte du Grand Douaisis). Si la démarche permet de préserver ces saules, alors tant mieux, c'est un atout en plus. Mais comme vu auparavant, si les coûts de plaquettes issus à 100% de saules têtards est exorbitant, ça ne fonctionne plus. Les collectivités publiques sont soumises à des règles de mise en concurrence pour leurs achats et ne peuvent pas acheter des plaquettes dont le prix serait trop supérieur à la moyenne :

« Nous on était sur comment rechercher un gisement local qui soit économiquement viable puisque les communes sont quand même soumises aux marchés publics et que, 10 % d'écart par rapport à un fournisseur classique de bois plaquette et on ne regarde pas trop l'origine du bois, ça peut passer ; mais quand on tombe à 40 / 50% d'écart au niveau des marchés publics c'est quand même un peu compliqué de le justifier, [...] surtout qu'on ne pouvait pas mettre dans l'appel d'offre le critère local. [...] C'est le code des marchés publics, c'est les règles au niveau européenne » [Sic] (agent du SMGD, le 03/09/2015).

La question du consentement à payer plus cher des plaquettes de bois dans la mesure où elles seraient locales et permettraient la conservation de ces saules (donc une sorte de paiement pour service environnemental et entretien du paysage) a été abordée avec deux des cinq élus communaux rencontrés. Elle n'a pas été abordée avec trois d'entre eux car le sujet a été écourté lors de l'entretien, en raison de leur manque de connaissance de cette filière ou du fait que la question (installation de chaudière à plaquettes) n'est pas au « menu du jour » au sein de la commune (entretiens du 27/07/2015 ; 1/09/2015 et 23/09/2015). Parmi les deux élus communaux qui se sont intéressés à cette filière (les commune de Vred et Rieulay) le premier nous a dit ne pas avoir d'avis sur la question, ne pas avoir d'idée du prix de ces plaquettes. Et le second ne semblait pas non plus avoir réfléchi à la question mais restait ouvert à cette idée :

Mettre en avant le service d'entretien du paysage associé à ces plaquettes « sans l'histoire du prix ou non..., ça peut aider au niveau image à faire en sorte que les gens achètent la plaquette. À un prix identique... [...] peut-être une idée derrière, c'est que la plupart des bois par ici ne sont pas traités. On peut peut-être trouver un label par-bio, quelque chose comme ça. C'est bio. [...] Les saules têtards ne sont pas traités » ([sic], élu de la commune de Rieulay, entretien du 01/09/2015).

Sa femme que nous interviewions par la même occasion évoquait les changements de mentalité qui prennent parfois du temps, et que certaines personnes sont prêtes à payer un peu plus cher pour une certaine qualité, dans la mesure d'un raisonnable à ne pas dépasser :

« je pense qu'il y aurait quand même un ratio à ne pas dépasser parce que les finances sont tellement... Je pense que ça l'emportera sur la qualité environnementale à mon avis. [...] Si ça vient trop tôt ça ne marchera peut-être pas ; mais si ça vient un peu plus tard, ce qui risque fort d'arriver puisque de toute façon le temps que ça se mette en place...Il faut voir un peu l'exemple de la vente des produits bio, c'est quand même un marché en plein développement. [...]. Les gens vont payer plus cher, mais ils vont quand même y aller. [...] Alors là, ici, ça serait maintenant, il ne faudrait pas qu'il y ait une grosse différence de prix mais dans quelques temps... » (prestataire de tourisme et épouse de l'élu de Rieulay, entretien du 1/09/2015).

A ce stade du projet de filière, les acteurs de la demande recherchent des plaquettes de bois locales et non des plaquettes spécifiquement à base de saules têtards du Parc Scarpe-Escout (qui plus est plus chères). Les difficultés à ne s'appuyer que sur cette ressource spécifique ont entraîné une réorientation stratégique du projet qui s'ouvre maintenant à d'autres ressources (déchets verts

d'entretiens des chemins de randonnées, chutes de coupes de l'ONF...) (revoir § 5.2.2). Les plaquettes resteraient locales mais tendraient à se dé-spécifier. Dans cette perspective il devient difficile de faire valoir une plus-value territoriale « Parc naturel régional » avec la mise en place d'un label particulier par exemple.

En résumé, le projet initial et théorique de cette filière correspondait bien à l'idée de la valorisation *marchande* d'une ressource territoriale. Mais pour des raisons de faisabilité technico-économiques, il tend actuellement à s'en éloigner. En tant que ressource patrimoniale, d'autres voies de valorisation restent encore à identifier et construire. On évoquait par exemple la démarche de labélisation Ramsar initiée par le Parc. Les saules têtards en tant qu'indicateurs de la présence de zones humides ont très certainement un rôle à jouer comme élément de cet éco-socio-système centré sur le thème de l'eau.

> *Les patrimoines culturels et naturels ciblés par les éducteurs s'apparentent à des ressources territoriales*

Les éducteurs valorisent les patrimoines culturels, naturels et le territoire du Parc dans son ensemble, en permettant aux participants de mieux les connaître et les présenter à leur tour. Par définition, ces patrimoines sont ancrés localement (au moins physiquement²⁸⁷). Si ces lieux sont sélectionnés pour être les supports ou thèmes de ces journées d'échanges, c'est parce qu'ils ont une valeur pour plusieurs membres du groupe-projet organisant ces événements, qu'ils souhaitent partager avec les divers participants à ces journées. Ils ont été identifiés comme intéressants, importants ou représentatifs d'une caractéristique du territoire par exemple.

Prenons le cas de l'hôtelier de la commune de Mortagne-du-Nord. Il a proposé pour la journée « Mortagne voir autrement » de faire visiter le musée de la douane et le musée d'histoire locale. Ces petits musées ne sont pas très connus, ni-même des autres membres du groupe-projet. Il faut d'abord les présenter (sous leurs meilleures facettes) aux autres membres du groupe de façon à les convaincre de l'intérêt d'un tel musée ou d'un tel lieu pour qu'ils partagent *a minima* cette représentation, le considère également comme une ressource (objet ou bien *utile*, d'intérêt (Kébir, 2010)). Puis convenir collectivement qu'il est une spécificité, un atout intéressant de ce territoire (du Parc SE), au point de mériter d'être mis en lumière à l'occasion d'un éducteur. Ce processus de présentation, négociation, acceptation illustre bien le phénomène de « révélation » mais aussi de « spécification » d'une ressource (figure 29). Des biens matériels (le musée et tous ces objets exposés) et immatériels (la mémoire qu'il contribue à conserver) sont d'abord identifiés comme « ressources » que par quelques personnes (ici représentées par l'hôtelier de Mortagne, membre du groupe-projet), puis par son effort, deviennent identifiés comme tels par tout un « collectif d'acteurs » (bien que ce groupe-projet plutôt restreint ne compte que 6 prestataires, un agent du parc et un éventuel invité connaisseur du lieu ou du thème discuté). Puis c'est la présentation de ce musée, l'expérience de la visite et les apprentissages qu'elle permet sur le territoire et l'histoire locale qui « parachèvent » de faire reconnaître ce lieu comme une ressource du territoire, aux yeux des participants à ces éducteurs. Le collectif d'acteurs identifiant ce musée comme ressource peut s'agrandir dans la mesure où, suite à cette visite, les prestataires de tourisme peuvent en faire la

²⁸⁷ Certaines composantes du patrimoine sont certes localisées sur le territoire mais elles sont connues bien au-delà : les thermes de Saint-Amand-les-Eaux, la trouée d'Arenberg ou la forêt de Marchiennes par exemple.

promotion auprès de leurs clientèles désireuses d'informations sur les activités alentours (d'après nos entretiens avec 4 membres du groupe projet). Les élus locaux pourraient également communiquer sur ce musée *via* leurs sites internet, ou soutenir les associations qui font vivre ces lieux de mémoire et de culture, par exemple (nous n'avons pas eu d'écho dans ce sens, nous l'évoquons ici comme simple possibilité).

On se situe alors sur la dernière métamorphose de la ressource : l'activation. On notera que dans cet exemple, la valorisation n'est pas marchande. La visite du musée de la Douane est gratuite²⁸⁸. Il s'agit plutôt de diffuser, faire connaître l'histoire locale et de faire vivre un lieu et une dynamique sociale locale (l'association du musée). Éléments nourrissant le développement culturel et social du territoire.

Pour garder cet exemple du musée de la douane - situé à moins de 500 mètres de la frontière franco-belge - on est bien en présence d'une ressource spécifique, typique de ce territoire. Il paraît assez improbable de trouver un musée de la douane franco-belge au milieu de la Bretagne ou dans un autre pays. Et s'il existe des musées de la douane ailleurs, ils n'offriront pas les mêmes contenus (impact sur la ville de Mortagne, anecdotes sur la vie transfrontalière, objet du quotidien de l'époque...). La ressource est ici spécifique car ancrée dans le lieu, non reproductible ailleurs (ce qui ne dépend pas des éducteurs, n'est pas un effet du projet) ; mais aussi parce qu'il est défini/ construit et divulgué comme tel aux autres acteurs touristiques du territoire et visiteurs du PNR SE, avec cette intention et mise en valeur de la spécificité. Ce à quoi contribuent cette fois les éducteurs.

Au final, les patrimoines locaux mis en lumière et valorisés par les éducteurs peuvent être considérés comme des ressources territoriales.

²⁸⁸ D'après : <http://mortagnedunord.fr/index.php/associations/associations-culturelles>, consulté le 20/02/2017.

> *Les productions locales mais génériques du projet Pandeiros*

Les ressources au cœur du projet Pandeios sont diverses (voir tableau 71). Autant qu'il y a eu d'activités alternatives proposées :

Tableau 71 : Ressources valorisées dans le cadre du projet Pandeiros

Activités du projet	Ressources concernées
Accompagnement technique à l'agriculture familiale	Manioc, maïs, haricot, riz, canne à sucre...
Potagers communautaires	Légumes
Elevage	Poules, chèvres et moutons
Extractivisme	Fruits du Cerrado, dont surtout le <i>Pequi</i> (<i>Caryocar brasiliense</i>)
Production de charbon végétal soutenable	Noix de <i>babaçu</i> (<i>Attalea speciosa</i>)
Apiculture	Fleurs du <i>Cerrado</i> / Miel

Source : IEF-ERAMSF, 2009, prospectus de présentation du projet

Les ressources recensées dans les **trois premières lignes du tableau** (en gris) ne sont **pas du tout des ressources territoriales**. Ces productions ne sont en rien spécifiques du territoire. Elles se retrouvent dans la plupart des régions du Brésil, elles ne font pas l'objet de techniques de transformation différenciées sur ce territoire en particulier. Et pour finir, l'intention des habitants et gestionnaire vis-à-vis de ces ressources est l'autoconsommation en premier lieu et, le cas échéant, la revente des excédents aux autres membres de la communauté ou aux marchés alentours. On peut peu ou prou étendre cette réflexion aux *pequis* qui sont consommés depuis toujours dans cette région, revendus sur les marchés locaux. Les techniques de transformation des *pequis* (surtout en conserve ou en pulpe déshydratée) ne relèvent pas d'un savoir-faire spécifique ou traditionnel p.e.

Photo 39 : Noix de babaçu (*Attalea speciosa*)



Source : Michael Pascall, http://www.pacsoa.org.au/wiki/Attalea_speciosa, consulté le 20/02/2017

Les autres ressources du tableau prêtent un peu plus à discussion. Le palmier *babaçu* (photo 39) qui apprécie le climat tropical humide a une **aire de répartition qui s'étend sur une grande partie du Brésil** mais aussi la Guyane, le Suriname et la Bolivie (USDA, 2010²⁸⁹ cité par <http://www.feedipedia.org/node/30>). Il est donc loin d'être une spécialité de la mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu ni des aires de protection environnementales Pandeiros ou Cochá et Gibão qui bénéficient du projet Pandeiros. Quant aux **usages proposés** dans le projet ils ne sont pas non plus

²⁸⁹USDA, 2010, GRIN - Germplasm Resources Information Network, National Germplasm Resources Laboratory, Beltsville, Maryland

spécifiques, mais bien génériques. Une rapide recherche sur internet permet de constater que ce type de **charbon de babaçu est produit dans plusieurs Etats brésiliens**. Le site mfrural diffuse des « petites annonces » pour s'en procurer (d'après <http://www.mfrural.com.br>, consulté le 20/02/2017). Un site d'information (www.economia.terra.com.br) évoque de lourds investissements dans l'Etat du Maranhão d'entrepreneurs allemands souhaitant utiliser l'écorce de la noix comme source d'énergie thermoélectrique (Nascimento, 2009). Ou encore, l'ONG *Repórter Brasil* dénonce l'impact du développement depuis 2005 de la production de charbon végétal de *babaçu* sur la situation de nombreuses familles des Etats du Pará, Maranhão, Tocantins et Piauí qui vivent de l'exploitation diversifiée et artisanale de ce fruit (d'après : <http://reporterbrasil.org.br/2008/07/carvao-quot-encarece-quot-babacu-fonte-de-renda-de-400-mil-familias/>, consulté le 20/02/2017). En somme, ni la noix de *babaçu*, ni le charbon de *babaçu* ne sont une ressource territoriale. Si elles sont bien locales, elles ne sont pas spécifiques pour autant.

Le même raisonnement peut être appliqué au miel issu des fleurs du *Cerrado* (et du travail des abeilles !) et aux produits extractivistes, issus de la cueillette et transformation des fruits du *Cerrado*. D'après le ministère de l'Environnement brésilien, le *Cerrado* est le deuxième plus grand biome d'Amérique du Sud, occupant une superficie de 2 036 448 Km², soit près de 22% du territoire national (www.mma.gov.br/biomas/cerrado, consulté le 22/02/2017). Bien que celui-ci se subdivise en différentes physionomies et compte onze types de végétations différentes (MMA, 2011, p. 20) les **espèces végétales valorisées dans le cadre du projet Pandeiros se retrouvent en de nombreux lieux**. Le **mode d'exploitation n'est pas différencié non plus**, ni typique des habitants des espaces protégés que nous étudions.

La seule intention (et effort) de spécification territoriale que nous avons relevé dans le cadre du projet Pandeiros est une réflexion (non aboutie) autour d'un label (figure 30 ci-contre) :

« Cette marque du territoire Pandeiros est apparue dans le cadre de la coopération avec les français²⁹⁰. Car à l'IPE, quand je participais encore, il y avait les Parcs là-bas [les PNR], et ils ont une marque territoriale des produits. A partir de cette coopération on a réussi avec le SEBRAE, à développer l'idée d'avoir une marque du territoire Pandeiros. Ca n'a pas fonctionné, car, comme je t'ai dit, tout dépend de l'initiative d'une personne. Je portais cette initiative et quand je suis parti est arrivée une autre personne avec d'autres initiatives. Mais celle-ci, je n'ai jamais réussi à la faire passer à quelqu'un, car il ne restait plus personne... [...] la marque n'a jamais été utilisée elle a seulement été créée. » (dernier responsable du projet Pandeiros au sein de l'IEF-ERAMSF, entretien du 22/11/2013).

Figure 30 : Label du projet Pandeiros



Source IEF - ERAMSF, 2009

Pour certaines des denrées non initialement produites ou consommées dans la région on peut alors parler d'« activation » en ressource. C'est le cas de ce charbon de *babaçu*, mais aussi de la

²⁹⁰ L'IPE (institut de recherches écologiques), le ministère de l'Environnement brésilien et l'ambassade de France au Brésil ont organisé en 2009 un atelier sur « l'identité territoriale, la valorisation des produits, services et savoir-faire en lien avec les espaces protégés ». Il s'est déroulé pendant trois jours dans la ville de Nazaré Paulista (Etat de São Paulo) dans le cadre de la coopération franco-brésilienne sur la gestion des Mosaiques d'aires protégées (Delelis, Rehder et Cardoso Mota, 2010b).

production de miel. Il a d'abord fallu convaincre les habitants ! Comme évoqué, la présidente de l'association communautaire de Pandeiros a joué un rôle important à ce niveau. D'abord très sceptique, elle s'est ensuite laissée séduire par les promesses de créations d'emplois puis a servi d'intermédiaire entre les coordinateurs du projet et les habitants (entretien avec la présidente de l'association Pandeiros le 02/09/2014). Avec l'obtention de ce soutien stratégique, le charbon de bois de *babaçu* est passé du statut de « ressource potentielle » à « ressource révélée », voire « activée », puisque ce charbon a été vendu (bien qu'en quantité insatisfaisante).

L'apiculture aussi a essuyé quelques refus et réticences de certaines personnes, mais a néanmoins été adoptée par un premier petit groupe de cinq / six personnes. Une majorité d'entre eux a continué l'activité et retire un petit complément de revenu pour les uns, voire un revenu principal pour d'autres (entretien avec le dernier président de l'association Pandeiros, le 02/11/2013). C'est une ressource activée. L'intention des producteurs est bien la spécification (obtention d'un label bio et / ou géographique) mais depuis la tentative de marque « territoire pandeiros » aucune autre démarche n'a été relancée dans ce sens-là, à notre connaissance. Le produit est probablement différent d'autres miels du *Cerrado* par le terroir, mais cette différence (prônée par un collectif local) n'est à ce jour pas valorisée. Il ne crée pas un renom et donc une demande supplémentaire ou ne permet pas un prix plus élevé. La spécification n'est pas aboutie. Donc à ce stade ce miel reste une ressource valorisée comme générique. C'est une ressource spécifique et territoriale en devenir.

> De la révélation des fruits du Cerrado à la difficile spécification des productions

Comme évoqué préalablement, de nombreux fruits comestibles du *Cerrado* sont très peu valorisés, que ce soit pour l'autoconsommation ou la vente. D'après diverses conversations avec des membres de la Coopérative Sertão Veredas, ils souffrent du manque de reconnaissance malgré leurs potentiels nutritifs et marchands. Sur le territoire de la Mosaïque SVP, certains de ces fruits étaient laissés aux animaux et peu associés à la consommation humaine comme le Jatobá (*Hymenaea courbaril*) (photo 40), la Cagaita (*Eugenia dysenterica*) ou encore le Coquiho azedo (*Butia capitata*). L'activité extractiviste elle-même était assez peu considérée :

Photo 40 : Fruit du Jatobá
(*Hymenaea courbaril*)



Source © 2017 Plantaciones Edelmann
www.plantacioneseleman.com/guapinol

« la plupart sortent [des formations] avec une autre vision, "on ne savait pas qu'on pouvait faire tant de choses avec les umbu", "on ne savait pas que le prix était si intéressant, j'en ai jamais vendu ou pas cher... 1 real le kilo" au lieu de 10 reais le kilo ! [...] Ils ne visualisent pas le marché. Ils connaissent ces fruits, ils sont extractivistes, mais pour eux c'est plus pour leur consommation, comme aliment. Ils ne le voient pas comme un commerce, une façon d'obtenir un revenu, de commercialiser, d'organiser une filière, ils ne voient pas trop ça. Car justement il y a un manque de formation. Après la formation ils voient le potentiel. [...] D'ailleurs, ce qu'on a remarqué, c'est que beaucoup de personnes n'aimaient pas qu'on dise qu'elles sont extractivistes, elles avaient honte. Elles baissaient la tête. Pour elle, être extractiviste c'est comme si tu n'as rien à faire donc tu fais une "sous-

activité". La personne ne travaille pas, ne produit pas, n'a pas de plantations et reste-là au milieu de la brousse à cueillir des fruits. Comme si c'était un loisir ! Donc quand on les appelait "extractivistes" c'est comme si on les appelait "glandeurs" (faz-nada) : "Ah cette personne fait rien, elle ramasse juste des fruits !" Mais une fois qu'on les forme et qu'on les interroge : "je sais ce que qu'être extractiviste et je suis un extractiviste", ils parlent avec fierté » [sic] (Coordinateur technique du projet d'extractivisme pour la COOPSERTA, entretien du 30/08/2014).

La valorisation de l'activité extractiviste, comme des fruits eux-mêmes, a nécessité un préalable changement des représentations. Une minorité d'acteurs du territoire (équipe technique du projet d'extractivisme et leurs partenaires) essaient de convaincre les habitants intéressés à la valeur et à l'intérêt de ces fruits. Ces sensibilisations et formations ont été initiées durant les diverses activités prévues dans le cadre de ce projet porté par la COOPSERTA : visites de coopératives fonctionnelles, formations pratiques à la transformation de fruits, à l'associativisme et au coopérativisme entre autre. La dynamique enclenchée est celle de « révélation » de ces ressources (figure 29), par le discours :

« En amont de ce processus [la singularisation], l'acte premier à considérer est celui du procédé langagier qui consiste à dénommer ce que sont les ressources, le projet et le territoire puis à se convaincre peu à peu de la singularité de ce à quoi on arrive. A force de répétition, se construit un discours auto-persuasif et incantatoire constitué de l'ensemble des mots-clés décrivant les ressources, nouant le territoire et se référant au projet. On pourrait considérer qu'il s'agit nullement, dans ce processus langagier, de ressources mais simplement d'un énoncé de ce qui pourrait faire ressource ultérieurement (si la dite-ressource est activée pratiquement). Il n'en est rien, "l'acte de dire ce que sont les ressources" est à considérer comme une ressource à part entière qui correspond au premier acte d'un processus de territorialisation (Turco, 1985 ; Roux, 1999)²⁹¹ » (Lajarge et Roux, 2007, p. 140).

L'« activation » de ces ressources est l'étape qui succède leur reconnaissance par tout un collectif d'acteurs. Les deux coopératives préexistantes au projet (la COOPSERTA de Chapada Gaúcha et la COOPAE de Pandeiros) et celle émergée peu après la fin du projet (COOPERUACU localisée à Januária, communauté d'Areião) permettent de valoriser ces productions qui deviennent dès lors des ressources « activées ». Mais sont-elles spécifiques (et dépendantes de leur territoire) ou génériques (reproductibles indifféremment ailleurs) ?

A ce jour, elles ne sont pas vraiment spécifiques. Comme évoqué pour les productions issues du projet Pandeiros, il s'agit certes de productions typiques du *Cerrado*, mais le *Cerrado* est vaste. De nombreuses autres personnes produisent du miel, de la confiture de umbu (*Spondias tuberosa*) des conserves de Pequi (*Caryocar brasiliense*) et autres dérivés. A Brasília, une centrale d'achat et de revente de ces produits « éco-sociaux » issus du *Cerrado* regroupent ces produits et permet de faire des achats en ligne (d'après www.centraldocerrado.lojvirtualfc.com.br, consulté le 21/02/2017). L'avantage est sans aucun doute la diffusion de ces produits : les faire connaître, les valoriser et permettre leur accès (achat). Mais d'un autre côté, cela va créer une augmentation du prix du

²⁹¹ Turco A., 1985, « Géographie, ordre symbolique et cycle de l'information », in *Les représentations en actes, Grenoble*, Actes du colloque de Lescheraines, Université scientifique et médicale de Grenoble, Institut de Géographie Alpines, p.71-83

Roux E., 1999, *De la gestion de l'espace à la gestion des territoires en montagnes méditerranéennes. Des logiques d'acteurs différenciées*, Thèse, Université J. Fournier, Grenoble 1, Institut de Géographie Alpines, 372 p

produit (un intermédiaire en plus) et peut créer des formes d'exclusions vis-à-vis des agriculteurs extractiviste (ou leur coopératives) n'ayant pas les moyens de travailler avec cette plateforme.

Si certains producteurs et consommateurs trouvent des différences aux produits du nord du Minas Gerais (fruits plus ou moins gros, acidulés, colorés, ... selon le secteur de provenance), ces différences ne semblent pas permettre une valorisation spécifique. A notre connaissance, les produits ne sont pas plus demandés, ni vendus plus chers pour leurs éventuelles propriétés gustatives ou diététiques particulières et associées à leur origine géographique. La COOPAE surtout, et la COOPESERTAO (dans une moindre mesure) ont d'ailleurs des difficultés à écouler leurs produits (d'après divers entretiens avec des membres des coopératives dont les présidents et d'après nos observations lors des réunions mensuelles de la COOPAE).

Pour conclure, les produits extractivistes issus du territoire de la Mosaïque ne peuvent être considérés comme spécifiques. Les processus de fabrication ne sont pas mis en avant sur les étiquettes des produits ou le descriptif sur le site internet de Central Cerrado p.e. Il n'est pas avéré qu'ils soient différents des productions de leurs voisins, eux aussi localisés dans le *Cerrado*. Et le cas échéant, cette différence n'est pas suffisamment reconnue pour créer une demande à part ou un marché de niche spécifique. Notons néanmoins que l'ancrage territorial est revendiqué par le choix des noms des coopératives qui indiquent leurs provenances (*Sertão, Veredas, Pandeiros, Peruaçu*) et par le marketing des produits qui met en valeur le paysage local par exemple (voir figure 31).

Figure 31 : logo de la coopérative Sertão Veredas



www.coopsertaoveredas.blogspot.fr/, consulté le 21/02/2017

> Le projet de tourisme de base communautaire « révèle » et « active » les modes de vies locaux en ressource territoriale

Comme pour les éducteurs du Parc Scarpe-Escout, cette initiative vise à développer un tourisme qui met en valeur les patrimoines culturels et naturels, l'identité et les spécificités du territoire. C'est pourquoi les ressources qui sont au cœur de cette initiative **sont locales et même spécifiques**. L'offre touristique qui commence à se structurer notamment par les actions engagées par l'ONG Rosa et Sertão (mais pas exclusivement) ne propose pas de venir profiter d'un bain dans une rivière quelconque du *Cerrado*, mais plutôt de découvrir le scénario du roman de Guimarães Rosa et de se baigner ou de se balader sur les chemins arpentés par les personnages de l'œuvre²⁹². Or ces

²⁹² Les communautés de Vão dos Buracos, Buraquinhos ainsi que d'autres communautés aux alentours de Chapáda Gaucha sont évoquées dans son livre « Gande Sertão : Veredas » : « *E a gente dava a banda da mão esquerda ao Vão-do-Oco e ao Vão-do-Cuio: esses buracões precipícios – grotão onde cabe o mar, e com tantos enormes degraus de florestas, o rio passa lá no mais meio, oculto no fundo do fundo, só sob o bolo de árvores pretas de tão velhas, que formam mato muito matagal. Isto é um vão. E num vão desses o senhor fuja de descer e ir ver, aindas que não faltem as boas trilhas de descida, no barranco matoso escalavrado, entre as moitarias de xaxim* ». Nous n'avons pas un niveau de maîtrise suffisant du portugais pour traduire convenablement cet extrait, écrit dans un style et usant de vocabulaire inventés par l'auteur. D'après le chercheur Gabriel Barbosa (2013) et d'autres acteurs locaux rencontrés, cette œuvre contribue à attirer des touristes dans ces communautés.

éléments ne se trouvent nulle part ailleurs, c'est une attraction touristique non délocalisable, qui valorise l'histoire locale et met en valeur la socio-biodiversité du territoire.

L'offre touristiques s'appuie aussi sur la découverte des modes de vies traditionnels des agriculteurs familiaux, extractivistes, communautés quilombolas, des indiens Xacriabás et autres peuples traditionnels (revoir § 2.1.3 pour une brève présentation de ces peuples traditionnels). Si leurs pratiques peuvent être communes avec d'autres populations quilombolas, d'autres populations d'extractivistes ailleurs au Brésil, des spécificités sont toujours présentes et justement mises en valeur. On peut évoquer des danses traditionnelles : la danse *Manzuá* de la communauté Quilombola Retiro dos Bois, localisée dans la municipalité de Chapada Gaúcha (d'après <http://www.encontrodeculturas.com.br/encontroteca/grupo/danca-do-manzua>, consulté le 21/02/2017). On pense aussi aux fêtes profanes-religieuses les *folias de reis* (ou festivités des rois) qui sont présentes un peu partout sur le territoire (§2.1.3). Des productions sont également à l'hommage : la poterie Candeal localisée dans la municipalité de Cônego Marinho (photo 41) ou encore les fameuses Cachaças artisanales de Januária, primées au niveau national (photo 42).

Les ressources valorisées par le projet de tourisme écoculturel concernent donc des ressources spécifiques, ancrées dans le territoire de la Mosaïque.

Cependant cet ancrage n'est pas dû au projet ! Ce n'est pas le collectif d'acteurs impliqués dans cette initiative (ONG Rosa et Sertão, les partenaires et les personnes participant aux diverses activités) qui ont déclenché et alimenté un processus de spécification. En revanche, **là où ce collectif joue un rôle fondamental c'est sur la révélation de nouvelles ressources.** Avec ce concept de tourisme de base communautaire, les habitants et leur groupement deviennent les principaux protagonistes de cette activité. Ils identifient et proposent des services au sein de la communauté. Les touristes sont conviés à partager un peu de leur quotidien : dormir chez eux, manger chez eux les plats locaux voire familiaux, participer aux fêtes traditionnelles, etc. Pour que les communautés adhèrent à cette forme de tourisme, cela implique qu'elles reconnaissent préalablement que ces éléments (leur maison, leur recette, leur mode de vie... ruraux et généralement plus rustiques) peuvent être considérés comme intéressants, ayant de la valeur, considérés et recherchés par d'autres personnes. Or, le manque d'auto-estime des habitants et communautés est une caractéristique qui nous a été comptée à de nombreuses reprises, par des acteurs très variés. On évoquait le cas des extractivistes honteux de « ramasser des fruits » faute d'avoir un « vrai » travail.

Notre immersion importante dans le territoire de la mosaïque (soit 6 mois et 3 semaines répartis sur quatre ans) nous a permis de percevoir ce manque de confiance, entremêlé de timidité et d'humilité

Photo 41 : Alambique artisanal de Januária



Auteure : LM, le 14/11/2015

Photo 42: La poterie Candeal (Cônego marinho)



Auteure : LM, le 13/03/2013

que l'on retrouve chez de nombreuses personnes. Un élément du quotidien qui nous a marqué dans cette région est une expression, que nous n'avons pas relevée ailleurs au Brésil (que ce soit à Belo Horizonte, d'autres villes ou régions rurales que nous avons eu l'opportunité de découvrir). Très fréquemment lorsque nous terminions un entretien (surtout aux domiciles des personnes), au moment de dire au revoir et de partir la personne nous disait « *me desculpa qualquer coisa* » ce qui signifie littéralement « *excuse-moi de quoi que ce soit* ». Cette petite phrase pas si anodine et fréquemment employée (plutôt par les habitants, rarement par les agents d'institutions) nous paraît révélatrice. Certainement utilisée comme formule de politesse un peu automatique, elle souligne toutefois une forme de responsabilité, culpabilité ou gêne de la personne qui souhaiterait mieux accueillir ou être plus utile. Comme s'ils avaient systématiquement mal ou pas assez bien fait : pas assez bien reçu, pas assez bien répondu aux questions, etc. Leur discours est parfois auto-dévalorisant quant à leur capacité à devenir les protagonistes d'initiatives et prendre en charge leur avenir (faire des projets, savoir chercher des financements ou appuis institutionnels. Notre participation à trois réunions de la coopérative agro-extractiviste de Pandeiros (la COOPAE) nous a permis de constater le manque d'assurance des coopérants pour assumer un des rôles de la direction. Le président a dû cumuler des mandats faute de remplaçant. Personne ne s'est porté volontaire lors de la réunion du 4/11/2015 lorsqu'il fallait identifier un volontaire responsable du suivi de la production (entrée et sorties des produits). Or cette mission a été identifiée par eux-mêmes comme cruciale pour garantir la transparence des flux de marchandises et d'argent (sources jusqu'à présents de plusieurs conflits).

Mais pour en revenir à l'initiative sur le tourisme de base communautaire, grâce à tout le travail amont de valorisation de la culture locale (*via* le festival annuel, la revue Manzuá, les diverses activités culturelles, la réalisation de vidéos diffusées sur internet, ...) les communautés les plus concernées (et surtout les plus proches géographiquement de l'ONG Rosa et Sertão) **sont actuellement dans un processus d'auto-reconnaissance et de valorisation. Ceci est indéniablement une ressource essentielle pour entamer ensuite d'autres projets individuels ou collectifs** ; dont recevoir des gens chez soi. Au final, cette initiative permet bien la révélation de nouvelles ressources telles que la confiance en eux des habitants ou encore des pratiques culturelles locales. Il est encore tôt pour parler de ressources activées, puisque ces activités sont encore émergentes et seuls quelques pionniers reçoivent déjà chez eux. Tandis que certaines communautés sont (encore ?) réticentes. (entretien avec une mobilisatrice du projet, le 02/11/2016). Le processus de révélation et d'activation ne progresse pas de façon homogène sur ce grand territoire ; et cela semble bien logique au regard des trajectoires, réalités et désirs différenciés de toutes les communautés qui s'y trouvent.

> *Regards croisés sur les ressources concernées par ces six cas d'études*

Après avoir fait le tour de nos six cas d'études, le tableau 72 offre une vue globale et synthétique sur notre analyse des métamorphoses des ressources concernées par ces initiatives. :

Tableau 72 : caractéristiques des ressources mobilisées dans chaque initiative

	Ressources au cœur des initiatives	Ressource activée ?	Ressource spécifique ?	Ressource territoriale ?
Programme agriculture et zones humides	Prairies humides (et productions agricoles associées)	En cours	Non Tentative de spécification avortée	Non
Filière bois-énergie	Saule têtard (plaquettes)	En cours	Non	Non
Eductours	Patrimoine culturel / naturel local	Oui	Oui	Oui
Projet Pandeiros	Charbon de <i>babaçu</i> , Miel du <i>Cerrado</i> ...	Oui pour certains produits	Non Tentative de spécification avortée	Non
Extractivisme	Fruits du <i>Cerrado</i> et produits dérivés	Oui	Non	Non
Tourisme de base communautaire	Patrimoine culturel / naturel local	Certains éléments : oui et d'autres : partiellement / en cours	Oui	Oui

Les ressources mobilisées dans le cadre de ces six initiatives **sont toutes locales**, en provenance des espaces protégés, **mais ne sont pas nécessairement spécifiques** (on les trouve ailleurs et elles ne font pas l'objet d'un processus de transformation / fabrication différencié, même si des intentions d'acteurs existent pour aller dans cette voie-là).

Seules certaines composantes des patrimoines culturels et naturels mis en valeur dans les deux initiatives en lien avec le tourisme sont des ressources spécifiques et même territoriales. Trois raisons peuvent être avancées :

- **Ancrage spatial** de ces ressources : qu'il s'agisse d'un site naturel, le mode de vie sertanejo, un musée local traitant d'une thématique locale, la production de poterie spécifique (mode de faire, terre utilisée, styles des ornements...) sont ancrés dans le territoire et ne peuvent pas être délocalisés, proposés ailleurs par d'autres (elles ne sont pas génériques).
- **L'intention du socio-système d'acteurs** : des collectifs d'acteurs, dont ceux constitués autour de ces deux projets revendiquent ces ressources comme spécifiques, les identifient, les mettent en valeurs et fondent leur offre de tourisme différenciée sur leur présence.
- **La valorisation** : des activités (ou produits) s'appuient sur ces ressources spécifiques, elles les valorisent. Ces ressources sont reconnues par un nombre de plus en plus grand de personnes et groupes (activation de la ressource). Aujourd'hui, la communication faite autour de ces

ressources alimente une demande de niche visant ces ressources spécifiques. L'activité touristique permet une valorisation marchande. D'autres formes de valorisation (symbolique, culturelle, patrimoniale...) peuvent exister comme avec le festival brésilien « rencontre des peuples » qui valorise tous les ans la culture locale et attire plus de mille personnes dans la petite ville de Chapada Gaúcha (Campos, 2014b, p. 8).

Si les quatre autres initiatives n'ont pas permis de spécifier les ressources au cœur de la démarche, l'intention *était* et *est* toujours présente. **La labélisation** a plusieurs fois été évoquée comme modalité de distinction des produits et de mise en exergue des spécificités (Agriculture et zones humides, Projet Pandeiros, filière bois énergie). On l'a peu mis en avant ici car le sujet n'était pas prépondérant, mais la question de la labélisation biologique nous a été évoquée dans divers contextes : des éleveurs du programme agriculture et zones humides savent que ça pourrait être une façon de mieux valoriser économiquement leur viande (la viande bio étant vendue un peu plus chère) ; des apiculteurs de Pandeiros en parlent comme gage de qualité de leur produit et aimeraient obtenir le logo adéquat, *idem* pour les fruits du *Cerrado*. Ces démarches de labellisation (biologique ou géographique) sont longues, complexes, coûteuses à obtenir et nécessitent un portage collectif solide. Elles ne sont pas (encore) à l'agenda (pour le programme agriculture et zones humides, la filière bois-énergie et l'extractivisme végétal) ou ont été avortées (Projet Pandeiros mais aussi programme « agriculture et zones humides »).

Toutes les ressources évoquées subissent des métamorphoses par le biais de ces initiatives. Elles ne sont pas toujours abouties, mais au moins déclenchées. Pour être l'objet de ces initiatives, ces composantes matérielles (ressources naturelles, lieux, ...) immatérielles (les traditions, événements festifs, connaissances et pratiques) et humaines (l'auto-estime des communautés) ont au moins déjà été « identifiées / nommées » comme ressource par quelques acteurs du territoire qui y voient un certain potentiel : c'est la première étape de la métamorphose (figure 29). **Les produits issus des prairies humides et les plaquettes de saules têtard n'ont pas passé le stade de la « révélation ».** Les premières pour faire l'objet de représentations négatives très ancrées et les secondes pour être confrontées à une réalité technico-économique qui les décrédibilisent, malgré des *a priori* initiaux plutôt positifs. Ou pour le formuler plus simplement, un enthousiasme réel existait quant à l'idée de transformer les rebus de coupe de saules têtards en plaquettes bois, mais les difficultés techniques, la faible quantité de gisement et le prix de revient final ont eu un effet de couperet à ces « bonnes intentions ».

Pour les quatre autres initiatives, une activation a eu lieu, ou est en bonne voie. C'est le résultat de relations stratégiques avec des personnes clés (pour le charbon de *babaçu*), d'un travail plus long d'évolution des représentations (de la valeur des fruits du *Cerrado* et des cultures locales *sertanejas*), ou encore de sensibilisation / information (patrimoine culturel et naturel *via* les éducteurs).

Au final, seules deux initiatives - celles en lien avec le tourisme - mobilisent des ressources que nous qualifierions de « territoriales » car étant à la fois activées par un collectif d'acteurs et spécifiques au territoire.

Quels sont les éléments bloquants que nous avons pu identifier ?

Parmi les freins à l'activation des ressources on peut évoquer des **intentions divergentes** entre les acteurs. La construction d'une vision et d'intentions communes de la ressource est non aboutie. Soit

les moments-lieux de construction collective sont quasi inexistants (la filière bois-énergie ne dispose pas vraiment de dispositifs participatifs) ; soit leur composition et organisation ne permettent pas cette phase de confrontation et construction commune (agriculture et zones humides et son comité de pilotage très institutionnel où les valeurs de ces prairies humides et productions qui en sont issues ne sont pas abordées de front). La transformation des représentations négatives des prairies humides n'est pas opérée ou du moins chez un nombre insuffisant de protagonistes (les éleveurs concernés par ces terroirs). R. Lajarge et E. Roux mettent également en avant l'importance de ces temps dédiés à la nomination et construction de la ressource :

La nomination [des ressources] contient en effet les représentations et les valeurs qui sont associées aux ressources. Et le fait de nommer permet d'individualiser et de qualifier les objets considérés, leur donnant une dimension identitaire et leur permettant ainsi d'être reconnus par autrui. C'est dans ce procédé d'appropriation progressif par les acteurs que les ressources peuvent devenir spécifiques, (re)qualifiantes pour le territoire et/ou constitutives de celui-ci. Et c'est seulement après cet acte, que ces dernières pourront être mobilisées via l'action. (Lajarge et Roux, 2007, p. 141)

Quant aux freins relatifs à la spécification, on identifie plusieurs facteurs explicatifs :

Une ressource ne peut pas être spécifique sans avoir préalablement été révélée. Le collectif d'acteurs ne peut pas avoir d'intention de faire valoir la différence, le caractère unique, spécifique d'une ressource s'il ne considère pas préalablement qu'il s'agisse bien d'une ressource (d'un bien ou un service) doté de valeurs(s) et qui peut être valorisée pour cela.

Qu'en est-il des ressources activées, mais non spécifiées ? C'est le cas des ressources du projet Pandeiros (miel du *Cerrado* ou charbon de *babaçu*) ou celles du projet d'extractivisme végétal du *Cerrado* (*fruits et produits dérivés*). Reprenons nos trois critères de spécification d'une ressource (intentionnalité d'acteurs du territoire (1) et ancrage spatial du bien ou service sous-jacent à la ressource (2) ou ancrage spatial du processus de création de la ressource (3)). Le premier critère est vérifié (intentionnalité des acteurs), mais moins le second : ancrage dans le territoire (sa composante physique /spatiale ou social).

Photo 43 : les emballages des produits la COOPSERTA0 révèlent une intention de spécification



Source : LM, 12/11/2013

- 1) D'après notre enquête de terrain, l'intention des acteurs est bien de tendre vers la spécification de leur ressource. Des réflexions et efforts ont été menés dans ce sens-là comme l'illustre la photo 6. On y voit les emballages des produits valorisant les communautés, les fruits locaux, la transformation artisanale).
- 2) Toutefois ces produits de la COOPSERTA0 ne bénéficient pas à ce jour de label particulier attestant la provenance spécifique de ces produits. Quant aux processus de fabrication, ils ne relèvent pas de techniques ou recettes particulières ancrées localement (héritées de tradition par exemple). Cela pourrait émerger dans les prochaines années selon les stratégies développées

par le collectifs d'acteurs (les coopératives). De nombreux sous-produits de ces fruits n'étaient pas connus des agriculteurs-extractivistes. Certaines des méthodes pratiquées aujourd'hui ont été acquises lors de formations (issues entre autres du projet étudié) et décernées par des formateurs régionaux qui diffusent des techniques, certes artisanales comme on le voit sur les emballages (photo 43), mais communes et donc génériques.

Concernant les productions dans le cadre du projet Pandeiros, certains individus ont tenté de créer une **marque territoriale** dans le cadre du projet Pandeiros. Elle n'aurait pas abouti faute d'un manque de portage de l'IEF-ERAMSF d'après notre interlocuteur (ancien directeur de l'IEF-ERAMSF, entretien du 22/11/2013). Mais cette démarche (pourtant engagée avec la création d'une identité territoriale) n'a pas non plus été reprise par le collectif d'acteur formalisé dans le Conseil de gestion du projet, ni à sa dissolution par d'autres collectifs territorialisés (les membres de la Coopératives de Pandeiros ou encore le Conseil consultatif de gestion de l'APA Pandeiros). Un **défaut de portage par des acteurs publics locaux** et un **défaut d'organisation sociale** du socio-système d'acteurs semblent être des facteurs d'explication de l'avortement de la démarche de création de la marque « territoire pandeiros ». Au-delà de la complication intrinsèque de cette démarche.

Quant à l'ancrage de ces ressources dans la composante sociale du territoire, nous ne l'observons pas. Certes ces produits dérivés des fruits, ces miels, ce charbon de *babaçu* sont bien produits par des communautés particulières, mais pas selon des processus qui leur sont particuliers et que l'on ne retrouverait pas ailleurs. Elle ne sont pas « *liées intrinsèquement au territoire ou agencées de façon originale* » (Leloup, 2010, p. 693).

Au final, peu de ressources impliquées dans ces six initiatives peuvent être qualifiées de territoriales, telle que définies dans la littérature. Elles peuvent être différentes et uniques, mais dans quatre des six cas, les intentions des acteurs, les organisations en un collectif uni autour de cet objectif ou leurs démarches engagées n'ont pas (encore) permis de valorisation marchande de cette spécificité.

7.2.5. Synthèse : des initiatives caractéristiques du développement territorial ?

Cette section 7.2 avait pour objectif d'interroger nos six cas d'études au regard des cinq principales caractéristiques du développement territorial (DT) identifiées dans le chapitre 1. Le tableau 73 ci-dessous permet une lecture synthétique de cette analyse.

Tableau 73 : Analyse synthétique des six initiatives au regard des cinq caractéristiques du DT

	Le projet est la résultante de la mobilisation d'acteurs locaux concernés par un même défi (§ 7.2.1)	Le projet est ancré dans un territoire construit , un territoire du projet (§ 7.2.2.)	Une gouvernance territoriale est instaurée pour assurer l'articulation des acteurs (chapitre 5)	L'acteur public occupe un nouveau rôle d'articulation des initiatives locales (§ 7.2.3)	Des ressources territoriales sont valorisées pour différencier le territoire (§ 7.2.4)
programme agriculture et zones humides	Non	Oui	Oui Comité de pilotage	Non	Non
Filière bois-énergie	Non	Non : somme de territoires administratifs	Non	Non	Non
Eductours	Oui	Non : somme de territoires administratifs	Oui Comité de pilotage mixte et groupe-projet	Non	Oui
Projet Pandeiros	Non	Oui	Oui (en fin de projet)	Non	Non
Extractivisme	Oui	Oui	dédiée aux projets : Non	Non	Non
Tourisme de base communautaire	Oui	Oui	A l'échelle de la mosaïque : Oui	Non	Oui

Comme le montre clairement ce tableau, **les cinq caractéristiques ne sont que partiellement présentes au sein des six initiatives étudiées**. Quelles leçons tirer de ce constat ? Faudrait-il dès lors affirmer qu'aucune de ces initiatives de développement ne relèvent du « développement territorial » ? Ou alors, doit-on interpréter que les cinq caractéristiques préalablement identifiées ne sont pas *sine qua non* ou conditionnelles mais plutôt des facteurs favorables ?

Avec les éléments développés dans la section qui suit, la deuxième explication a notre faveur. Nous y identifions (de manière exploratoire cette fois-ci) diverses conséquences induites par ces initiatives, qui permettent d'améliorer les conditions de vie dans ces territoires et grâce au territoire. Ces éléments bien que moins mis en exergue dans la littérature renvoient selon nous au développement territorial.

7.3. Les six initiatives institutionnelles contribuent néanmoins indirectement au développement territorial

Dans les actes du Congrès national des parcs naturels régionaux de 2009 on peut lire :

« Sur la mise en oeuvre concrète du développement durable, les Parcs naturels régionaux ont encore une bonne longueur d'avance, *pour autant que l'on reconnaisse ce dont est fait ce « développement durable au concret »*. Il est largement constitué **d'actions de médiation, de mise en réseau, de gestion au quotidien des relations entre acteurs**, avec souvent un paradoxe : ces fonctions **pourtant complexes**, et très consommatrices de temps, **restent peu reconnues, peu valorisées**. Aussi, le risque existe de voir se creuser un fossé entre d'un côté ce que les Parcs naturels régionaux font en pratique et de l'autre, ce qu'ils donnent à voir. » (Fédération des PNR, 2009, p. 21).

Ce sont précisément ces types d'éléments peu visibles, mais si précieux pour le développement du territoire, qui retiennent notre attention dans cette section. Concernant les six initiatives, on a beaucoup évoqué *ce qui est fait* concrètement et comment cela s'organisait. Nous voulons aussi souligner *ce que cela donne*. L'ensemble de notre démarche de recherche vérificative nous a permis de nous imprégner de nos matériaux, données primaires comme secondaires. Une dernière analyse que nous proposons ici s'appuie sur une démarche plus exploratoire. Que nous disent ces matériaux ? Quelles conséquences en faveur du développement territorial peut-on déceler dans ces six initiatives ? Sans prétention à l'exhaustivité, nous avons identifié **sept catégories de conséquences favorables au développement territorial** (au-delà de celles que nous avons pu évoquer dans le chapitre 6 et qui sont les mutations sociales composant le processus d'éco-acteurisation) :

- 1) Résoudre des problèmes ou conflits.
- 2) Faire évoluer les représentations et préjugés.
- 3) Gagner la confiance d'acteurs du territoire.
- 4) Constituer un capital territorial : partager les connaissances, mutualiser les moyens, apprendre à travailler ensemble et créer des partenariats.
- 5) Créer des dynamiques collectives permettant de lutter contre l'isolement.
- 6) Faire rayonner des luttes politiques.
- 7) Faire connaître le territoire par le dynamisme d'un socio-système d'acteurs.

Elles sont illustrées par quelques exemples ci-après.

7.3.1. Résoudre des problèmes ou conflits

Les représentants des associations communautaires membres du Conseil de la Mosaïque SVP profitent de ces temps de rencontres pour solliciter le représentant de leur municipalité sur des situations problématiques. L'appartenance commune à une même organisation est propice à des échanges privilégiés. Le représentant de la municipalité est plus familier de son interlocuteur qu'il aura croisé préalablement lors des réunions du Conseil, connaîtra éventuellement mieux la situation, etc. :

*« à ces moments, lors des réunions du conseil de la mosaïque, tu as le représentant de la mairie et le représentant des communautés, ça facilite beaucoup le dialogue. Parfois les personnes ont juste besoin d'un « pont » ou une petite chose que la mairie peut résoudre pour elles. Les réunions de la Mosaïque c'est un moment où tout le monde peut interagir, formuler des demandes et **parfois on peut déjà y résoudre le problème pour la communauté**. Quand ils ont besoin seulement d'un document à enregistrer chez le notaire, quelqu'un peut aider, ... C'est un lieu de communication, de résolution de conflits et de problèmes. Ça génère une complicité entre les gestionnaires des UC , entre les mairies, entre les communautés, entre les ONG, tout le monde avec cette volonté de maintenir le lieu comme il est, et même ainsi, évoluer d'une certaine forme » (Coordinatrice des aires protégées IEF-ERAMSF, entretien du 24/10/2013).*

Un autre cas plus spécifique concerne les pratiques touristiques « non réglementées ». Un guide auto-entrepreneur basé à Januária organise des sorties dans la communauté de Gaim (municipalité de Cônego Marinho) pour faire de l'escalade et visiter des cavernes dotées de peintures rupestres. L'accès à ces cavernes nécessite de passer dans le jardin d'habitants de la communauté. Ceux-ci n'étaient pas toujours sollicités, ni même au courant des intentions et activités que venait faire ce guide parfois seul, en couple ou avec un groupe de quelques personnes. Le guide a été la cible de quelques coups de fusil. Les relations entre les deux hommes et plus généralement entre le guide et la communauté se sont améliorées quand ce premier a expliqué ses activités et a invité la communauté à bénéficier des retombées du tourisme que pourraient occasionner ces attraits sportifs et culturels. Le guide étant impliqué dans les activités du projet de tourisme de base communautaire a présenté ce type de tourisme à la communauté. Et d'autre part, il a proposé à l'Institut Rosa et Sertão de réaliser les modules pratiques de la formation de moniteur touristique dans cette même communauté. Des membres de l'Institut se sont rendus là-bas pour présenter leur démarche et étudier cette possibilité. La communauté a alors demandé pourquoi ils ne pouvaient pas eux aussi bénéficier de cette formation. La coordinatrice du projet a accepté et réservé cinq places (sur 90) aux habitants de cette communauté. Depuis, le guide de Januária a instauré de bonnes relations avec cette communauté (et obtenu une sorte d'accord tacite) ; il continue de s'y rendre et fait occasionnellement appel à un ou deux moniteurs touristiques lorsqu'il a des sorties avec des grands groupes. L'homme au fusil est lui-même devenu guide touristique grâce à la deuxième formation proposée par l'Institut Rosa et Sertão et souhaite rediscuter des modalités de développement de ce tourisme avec sa communauté, puis avec le guide de Januária de sorte que la communauté bénéficie de plus de retombées économiques (d'après des entretiens avec l'homme au fusil le 23/11/2015 et son oncle -habitant de Gaim- le 20/11/2015 ; conversations informelles avec la coordinatrice du projet fin novembre 2015 et un ami du guide de Januária le 02/12/2015).

Cet incident initial arrivant au moment de l'exécution du projet sur le tourisme de base communautaire s'est transformé en une véritable opportunité de développement pour la communauté qui a pu intégrer le projet et entrer en quelque sorte dans le socio-système d'acteurs de la Mosaïque SVP (même si tous les habitants ne sont pas inclus et que certains demeurent méfiants vis-à-vis de ces activités touristiques). Par ailleurs, les bonnes relations établies entre ces anciens et nouveaux guides permettent - pour le moment- des bénéfices mutuels. L'un peut disposer d'un point d'attraction tandis que la communauté envisage de développer et formaliser cette activité. Le nouveau guide local souhaite que la communauté puisse proposer un service de restauration en plus de guider des groupes de scolaires, touristes,... La communauté pourra aussi bénéficier de l'expérience du guide de Januária (p.e. le nouveau guide de Gaim a appris à mieux parler et présenter les peintures rupestres, il a pu mettre en pratique les acquis de sa formation auprès de lui en guidant à ses côtés des groupes de scolaires...). Ou encore ce guide déjà installé depuis plusieurs années fait la promotion de ce site (culturel, naturel et sportif). « Publicité » dont pourra déjà s'appuyer la communauté si elle s'engage vers un développement plus important de ces activités.

7.3.2. Faire évoluer les représentations et préjugés

Trois exemples brésiliens peuvent être cités.

La coordinatrice du projet de tourisme écoculturel de base communautaire est pédagogue et sociologue de formation. Comme elle en convient elle-même, ses connaissances en sciences du vivant et écologie sont plus limitées. Elle est une grande défenseuse des communautés locales et a longtemps porté de fortes réticences à l'encontre des parcs naturels et surtout les unités de protection intégrale (de type parcs nationaux...). Lors de la quatorzième réunion du Conseil de la mosaïque (le 26/09/2013), elle s'est mise dans tous ses états en découvrant les cartes réalisées par l'ONG de conservation de la nature Biotrópicos au sujet de potentiels corridors écologiques. Ils relierait entre eux les Parcs de protection intégrale et passeraient « sur » les communautés, si on s'en tient à une lecture « spontanée » de la carte²⁹³. Or, il ne s'agissait pas de créer un couloir de parcs de protection stricte, voire de chasser les communautés se trouvant dans ce corridor. Il s'agit d'une première étude, pré-identifiant des secteurs où il serait pertinent de prioriser les efforts de préservation par divers moyens (maintien des habitats naturels en incitant à l'extractivisme, à

²⁹³Une situation très similaire s'est produite en PNR Scarpe-Escaut où les agriculteurs ont vigoureusement manifesté leur mécontentement face aux cartes de la trame verte et bleue. Réalisées à l'échelle régionale (donc peu précises), elles ont été diffusées sans les explications adéquates (méthodologie, objectif, interprétations possibles, ...). Or des corridors passent en plein milieu de leurs exploitations ce qui, si cela venait à être validé et exécuté, porterait atteinte aux libertés et activités des agriculteurs qui s'y opposent fortement (d'après divers agriculteurs dont un très loquace sur le sujet rencontré le 10/02/2015). La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) qui porte cette initiative a beaucoup de difficultés à renouer avec les agriculteurs et à relancer cette initiative (entretien avec un agent de la CAPH, 26/08/2015). Cette initiative ayant été attribuée à tort au PNR, celui-ci s'est également attiré les foudres des agriculteurs, sans y être pour rien (entretien avec un élu communal de Lecelles, le 23/09/2015).

l'instauration des réserves légales²⁹⁴, des dispositifs de paiement pour services environnementaux...) d'après le procès-verbal de la 14^{ème} réunion ordinaire du Conseil de la mosaïque et nos observations lors de cette réunion). Lors de nos nombreux échanges informels en 2015 et 2016 nous avons constaté une réelle évolution de sa perception des parcs naturels. En 2013, quand nous l'avons connue, elle reprochait aux naturalistes de ne pas assez lire de sociologie et aux sociologues de ne pas s'intéresser aux sciences de la conservation. Cette autocritique l'a conduit à s'y intéresser davantage et à revoir quelques une de ses positions :

C. m'a appris quelque chose de très important : c'est que les animaux doivent aussi avoir leur propre maison. Je ne comprenais pas ça. Je pensais que les animaux étaient en second. Je pense que nous sommes tous en Gaia [...] C. est en train de lire un livre intéressant en ce moment que je voudrais le lire après.[...] Ce livre est de Edward Wilson, un Anthomologue Américain (Conversation informelle du 10/12/2015).

Un deuxième exemple s'inscrit dans la continuité de ce premier. Il s'agit des **représentations des ONG de conservation de la nature vis-à-vis des communautés et inversement**. Sans pour autant revenir sur leurs opinions quant à l'impact négatif de ces groupements populationnels et leurs pratiques sur les milieux et les fonctions écosystémiques, ces deux « camps » réalisent avoir plus à gagner en s'associant pour la défense du territoire (composantes biotiques et socio-culturelles : la sociobiodiversité²⁹⁵) :

« Je vois que le discours de la FUNATURA a évolué, pour prendre en compte ce qui arrive maintenant, pas seulement la FUNATURA, les O.N.G. environnementalistes ont changé un peu leur champ d'action. Non pas pour une sensibilité quant à l'importance des peuples et des communautés traditionnelles, mais parce que les dynamiques de ces communautés traditionnelles, leur organisation à elles, les guident vers cela. Si elles sont incluses dans la politique, ce n'est pas parce que la politique est bonne, gentille. Non ! C'est en raison d'un mouvement politique d'affirmation, nous, les gens, on voulait être ici [Conseil de la mosaïque]! C'est une discussion politique ça ! Je pense que si aujourd'hui la FUNATURA discute de ce sujet et que les autres O.N.G. environnementalistes discutent de l'importance des populations, c'est une façon de reconnaître qu'ils ont besoin de s'unir, car quelque chose de plus grand est en train d'arriver ! L'ennemi maintenant c'est l'autre. L'ennemi est autre. » (coordinatrice du projet de tourisme de base communautaire, entretien du 10/11/2013).

Un agent de l'IEF-ERAMSF en charge de la coordination des espaces protégés corrobore cette interprétation du jeu d'acteurs en cours. Il commentait lors d'une conversation informelle que :

pour les luttes sociales, il vaut mieux pour les communautés qu'elles soient dans ou à proximité d'une unité de conservation, car ça offre une plus grande visibilité à leurs revendications. Si elles ne sont pas dans une unité de conservation leur ennemie serait autre : les fazendas (exploitations agricoles), le capitalisme et elles n'auraient aucune chance (Notes de notre carnet de thèse, le 28/11/2015).

²⁹⁴Zone au sein des propriétés rurales dédiées à la conservation de la nature. Pour en savoir plus, voir par exemple : <http://www.oeco.org.br/dicionario-ambiental/27492-o-que-e-reserva-legal/>, consulté le 23/02/2017)

²⁹⁵Nous remarquons avec regret que les composantes géologiques (les plus « silencieuses » mais non moins importantes et époustouflantes) sont très rarement mentionnées, que ce soit dans la liste des atouts du territoire ou dans les celles des ressources locales menacées.

Sa prédécesseure nous évoquait (c'est notre troisième exemple) que toute la dynamique d'acteurs permise par l'instauration de la Mosaïque SVP est favorable pour reconstruire l'image des acteurs publics entachée par un passé plus conflictuel :

*Pendant les réunions du Conseil « on discute, on apprend à comprendre les difficultés de l'autre, ça permet de **montrer que les gens du gouvernement on est pas toujours des ennemis**, qu'on lutte pour que les personnes puissent vivre bien, mais aussi qu'on a besoin préserver, que souvent on réalise des suivis et contrôles, mais ce n'est pas pour punir la personne, c'est pour réussir à maintenir un peu la biodiversité du milieu, ... [...] L'IEF était mal vu dans la région car il arrivait avec violence, donnait des amendes... Je crois qu'aujourd'hui c'est un peu différent, aussi bien à l'intérieur de l'institution, que dans la relation avec les communautés. Les communautés qui se sont insérées dans la Mosaïque, qui fréquentent ses conseils, dénoncent elles-mêmes le déboisement, discutent d'elles-mêmes avec leurs voisins et disent "on est dans la mosaïque, tu ne peux pas faire ça, ...". Ça a beaucoup changé je crois. Quelques lieux ont encore des difficultés avec l'IEF, mais ce n'est plus comme c'était avant. »*
(Coordinatrice des espaces protégés, pour l'EIF-ERAMSF, entretien du 24/10/2013).

Les contacts réguliers entre les différentes parties prenantes (acteurs publics municipaux ou d'Etat, ONG de conservation, ONG culturelles, communautés locales, ...) dans le cadre de l'instauration et de l'animation de la Mosaïque (mais aussi des projets en cours) permet d'améliorer leurs relations. Ils ont l'occasion de s'exprimer, ils apprennent mutuellement à se connaître (leurs idéologies, modes de fonctionnement, difficultés, attentes, etc.). Cela permet de déconstruire certaines idées reçues, d'identifier des luttes communes et intérêts convergents, favorables aux actions partenariales. **Apaiser les relations entre acteurs** est un élément clé de toutes les actions territoriales. Cela contribue à façonner un terreau propice à des projets de développement territorial, mais surtout, cela est en soi un facteur de mieux-être. Ne plus avoir peur lors de l'arrivée de l'IEF sur le terrain, savoir qu'on a les moyens de résoudre un problème administratif parce qu'on connaît et on a accès à des agents de la municipalité et qu'ils comprennent mieux notre situation. Ne pas se sentir seul dans une lutte mais savoir qu'on peut mobiliser des partenaires de poids est positif pour ensuite gagner en légitimité et être favorable à l'obtention de résultats ; ce, même si toutes les mêmes positions ne sont pas partagées et que les relations ne sont pas dénuées de tensions... Au final, tous ces éléments contribuent à améliorer la situation des groupes d'acteurs, des sociétés du territoire. On retrouve une dimension de sensibilisation / acquisition de connaissances qui est une conséquence classique voire inhérente aux projets participatifs.

7.3.3. Gagner la confiance d'acteurs du territoire

La nature de certains des projets et / ou l'attitude des équipes techniques en charge de leur exécution ont permis d'instaurer un climat de confiance ou de **(re)gagner la confiance** des acteurs et notamment des habitants / publics-cibles. De manière générale, la démarche adoptée dès le début du projet doit être claire et transparente pour éviter l'instauration de doutes et de méfiances. Cela est valable dès les premières prises de contact pour faire connaître / proposer un projet.

Deux ou trois agriculteurs nous ont témoigné avoir trouvé opportun que le Parc naturel régional Scarpe-Escaut propose des actions permettant de valoriser économiquement les saules têtards (qu'ils ont incité à planter pendant tant de temps). Cette action a en quelque sorte permis de

« **redorer le blason** » du Parc, du moins les premiers temps... La non-rentabilité économique des plaquettes de saules têtards en ont ensuite déçu quelques-uns. On voit ici que la confiance est une construction qui se fait pas-à-pas et que ces avancées peuvent rester fragiles.

Lors de notre dernière rencontre avec la coordinatrice de l'ONG Rosa et Sertão (le 01/11/2016) nous l'avons interrogée sur sa vision des principales réalisations / acquis permis par le projet de tourisme éco-culturel. Parmi les éléments cités elle nous évoquait **la confiance que l'ONG a su construire avec des leaders et habitants de la Terre indigène Xacriabás** ; alors même que ces leaders indiens sont très réservés sur le développement du tourisme de base communautaire (conversation avec un Cacique, le 28/10/2016). Ils acceptent de recevoir l'équipe de l'Institut Rosa et Sertão et les groupes qui les accompagnent ; comme cela a été le cas lors du test de l'itinéraire touristique de la mosaïque. Une quinzaine de personnes (dont nous faisons partie) ont été accueillies et hébergées chez des Xacriabás le 17/11/2015.

Le coordinateur technique du projet d'extractivisme, employé par la COOPSERTAO vit à Chapada Gaúcha depuis 2003 et a contribué à la création de cette coopérative en 2006. Il accompagne son évolution et ses activités depuis le début. Lors de notre entretien il mentionnait avoir perçu une nette évolution des communautés extractivistes : maintenant, « **les gens sont plus ouverts quand on arrive dans les communes** » (entretien du 13/11/2013).

7.3.4. **Constituer un capital territorial : partager les connaissances, mutualiser les moyens, apprendre à travailler ensemble et créer des partenariats**

Derrière cette notion de « **capital territorial** », nous faisons allusion à un assemblage de réseaux d'acteurs, bonnes relations entre les acteurs, de diverses connaissances, moyens (compétences, outils) et expériences partagés à l'échelle du territoire (liste non exhaustive). Ils servent d'atouts, de ressources sur lesquelles les acteurs peuvent s'appuyer pour initier et mener à bien des projets de développement.

Dans le chapitre six on apporte des exemples de ces **réseaux d'acteurs** qui se sont tissés et de **partenariats** qui se sont constitués. C'est le cas entre la société de services vétérinaires Vet'el et le groupement des agriculteurs biologiques du Nord-Pas-de-Calais. Ou encore, l'exemple du technicien de la COOPSERTAO qui s'est joint à d'autres institutions de la société civiles ou publiques (le WWF-Brasil, Caritas-diocèse de Januária, l'Institut Fédéral...) pour monter ensemble de nouveaux projets. En s'associant de la sorte, chacun met son expérience personnelle au profit du groupe. On pourrait parler de **mutualisation** de moyens par l'instauration d'un système donnant-donnant qui s'appuie sur le respect et la réciprocité. Ce mode de travail est aussi un facteur propice au développement du territoire. Des dépenses peuvent être évitées, des erreurs peuvent être anticipées grâce au retour d'expérience d'un des partenaires par exemple.

Le cas du laboratoire départemental du Nord réalisant les analyses parasitologiques de Vet'el dans le cadre du programme « agriculture et zones humides » est un exemple que nous avons déjà mentionné. Dans le cadre de la filière bois-énergies, la répartition du *leadership* entre le Parc Scarpe-Escaut et le Syndicat mixte du Grand Douaisis (après dissipation des premiers déboires) se prête à une mise en commun ou répartitions des efforts. A titre d'exemple, on peut citer la réalisation

conjointe d'une étude d'approvisionnement par un futur stagiaire. L'encadré disposé sur la photo 44 souligne l'intégration du territoire du SCoT à la mission du futur stagiaire du Parc.

Photo 44 : extrait d'une offre de stage mutualisée pour la filière bois-énergie

Contribution à une étude opérationnelle pour un approvisionnement de territoire en bois-énergie permettant une valorisation locale de la ressource forestière

14/11/2016 - Offres d'emplois/stages
Référence: PNRSE/POLE DEV/STAGE 2017

description de l'emploi :
Le contexte
Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut et le SCOT du Grand Douaisis réalisent actuellement une étude d'un approvisionnement de leur territoire en bois énergie permettant une valorisation locale de la ressource forestière afin d'alimenter les chaudières existantes et en prévision de leur territoire.

Source : www.pnr-scarpe-escaut.fr/offres-demploisstages/contribution-une-etude-operationnelle-pour-un-approvisionnement-de-territoir-0, consulté le 18/02/2016

La constitution d'une **culture commune** (culture au sens d'un ensemble de connaissances sur des sujets donnés) peut également être un facteur favorable à la réussite de projets de développement territorial. Concernant nos cas d'études, à défaut d'avoir pu se faire en amont des projets, elle en est au moins une conséquence. Cela s'est vu au sein du projet de filière bois-énergie. L'absence de certains acteurs spécialistes du bois et des filières bois (et leurs connaissances) ont manqué lors des premières années. Des informations nécessaires pour dimensionner et organiser la filière n'ont pas été anticipées et acquises puis ont fait défaut. Ces partenaires techniques ayant ensuite été conviés aux réflexions, ils ont pu apporter et transmettre leurs connaissances aux acteurs moins spécialistes (mais co-porteurs de la dynamique) comme le syndicat mixte du SCoT Grands Douaisis :

*« Le CRPF²⁹⁶ il nous avait beaucoup aidé, la personne d'avant, sur la question justement de l'identification du gisement. Et c'est même lui je dirai qui m'a bien formé à ce qu'on utilise dans un arbre, comment on fait des coupes, techniquement ce qui est utilisé, pas utilisé, combien ça coûte, etc... [...] Ce contact qu'on avait eu avec le CRPF était super bien pour ça car **il nous avait vraiment aculturé...** et à la problématique des propriétaires forestiers en fait. Des propriétaires privés en tout cas : en nous parlant de pourquoi ils plantent des peupliers, la question des remboursements, la question des propriétés et des indivisions et tout ce qui va avec. Le microcosme « privé » on va dire» [sic] (Agent du SMGD, entretien du 03/09/2015).*

Approfondir ses connaissances sur les ressources du territoire, le fonctionnement d'un secteur économique, adopter un même vocabulaire ou plutôt comprendre le discours de l'autre, permet aux acteurs d'un projet de consolider leur démarche, identifier les lacunes et leviers, solliciter les bons partenaires, échanger avec plus de faciliter. Autant d'éléments potentiellement favorables au bon déroulement d'une initiative de développement.

Cela rejoint les propos de la responsable du pôle développement du PNR SE qui nous évoquait le temps nécessaire en début de projet pour que les différents acteurs apprennent à se connaître, que

²⁹⁶Pour rappel : CRPF = Centre Régional de la Propriété Forestière.

les bons partenaires soient identifiés et sollicités, au-delà les éventuels jeux de pouvoir préexistants. On évoquait le programme « agriculture et zones humides » :

*Responsable de pôle: « Je pense qu'au début il a fallu **apprendre à se connaître**, même avec Vet'el car c'est vrai qu'on ne se connaissait pas forcément [...] Ce projet permet aussi de **créer des liens avec d'autres techniciens avec qui on n'a pas forcément l'habitude de travailler** je pense à Q.D. [conseiller en production animale et fourrage auprès de la chambre d'agriculture NPDC] avec qui on avait pas l'habitude de travailler et qui est important. Et puis, « Avenir Conseil Elevage », ce qui est bien c'est que grâce à ce projet **on va pouvoir travailler avec eux alors que nous on avait pas du tout de contact avec eux ...***

LM : Et comment ça s'est fait la prise de contact avec eux ?

Responsable de pôle : alors il faut savoir que « Avenir Conseil Elevage » et la Chambre d'agriculteurs sont un peu "concurrentiels" car « Avenir Conseil Elevage » a commencé à faire un peu de conseil et normalement c'est porté par la Chambre d'agriculture. Donc il y a toujours eu..., politiquement, ça a coïncé entre eux notamment par l'outil GTE²⁹⁷ car ils utilisent le même outil. Donc c'est l'Agence de l'eau qui a réussi - puisqu'elle finance le programme, c'est plus facile - elle a réussi à faire en sorte qu'« Avenir Conseil Elevage » puisse donner... Car on s'est rendu compte sur le territoire qu'on arrivait pas à mobiliser les agriculteurs car ils faisaient déjà ces GTE avec « Avenir Conseil Elevage » (responsable du pôle développement du PNR SE, entretien du 02/10/2015).

L'intégration de ce nouvel acteur par l'Agence de l'eau qui en a eu connaissance tardivement et « *par hasard* » lors d'un colloque sur ce programme en 2014 (entretien avec deux agents de l'agence de l'eau le 10/10/2014) souligne toute l'importance de cette culture territoriale. Cela révèle aussi la difficulté de réunir la diversité d'acteurs concernés en raison des conflits et jeux pouvoirs préexistants ; mais qu'un défi commun peut parfois inciter à mettre de côté, le temps d'un projet partenarial. Ici, l'intégration d'« Avenir Conseil Elevage » au programme et aux instances de gouvernance devait permettre à partir de 2016 d'intégrer une dizaine d'éleveurs de plus au programme (éléments que nous ne pouvons confirmer puisque nous avons stoppé notre enquête de terrain courant 2015 pour ce projet).

7.3.5. Créer des dynamiques collectives permettant de lutter contre l'isolement

Un des effets positifs de ces initiatives pour certaines personnes a trait au volet social du développement, du bien-être. L'*Homo sapiens sapiens* est un animal social. La majorité des Hommes souffrent en cas de manque de sociabilité et à l'inverse, s'épanouissent au travers des relations sociales de qualité et plaisantes.

Deux des six initiatives étudiées y contribuent. Nous avons déjà évoqué la « bonne camaraderie » que permettent les éducteurs tant entre les six membres du groupe-projet que pour les participants

²⁹⁷ GTE = Gestion Technico-Economique. Ce sont des audits permettant d'évaluer le bon fonctionnement d'une exploitation agricole et d'apporter des conseils aux agriculteurs en conséquence. Avenir Conseil Elevage qui est une coopérative agricole de services réalise des GTE auprès de ses éleveurs-clients. Tandis que le programme agriculture et zones humides propose la relation de ces GTE gratuitement pour les éleveurs engagés dans le programme. Ceux-ci sont réalisés par la Chambre d'Agriculture NPDC.

à ces journées d'échanges. Ce sont des temps de sociabilité qui permettent à ces prestataires touristiques, parfois isolés par leurs activités de retrouver des relations semblables à celles de collègues de travail par exemple. D'une certaine manière on pourrait évoquer une amélioration de leurs conditions de travail, puisque ces éducteurs compensent un manque / satisfont un besoin de se rassurer sur sa pratique, de se comparer aux autres, d'obtenir des conseils, de la reconnaissance, etc. (d'après nos entretiens avec les organisateurs et participants à ces journées).

Un deuxième exemple nous a été rapporté par une mobilisatrice du projet de tourisme éco-culturel de base communautaire. Le test de l'itinéraire touristique de la Mosaïque SVP, durant sept jours, par deux groupes d'une quinzaine de personnes chacun a été pour certaines personnes une expérience unique. Des communautés de la Mosaïque sont très isolées avec un accès uniquement à pied. C'est par exemple le cas de Buraquinhos et Vão dos Buracos de la municipalité de Chapada Gaúcha dont les noms signifient littéralement « petits trous » et « vont depuis les trous ». De nombreux habitants connaissent peu, voire pas du tout, les municipalités de la Mosaïque qui sont plus lointaines. Certains n'ont jamais visité le Parc qui se trouve à proximité de chez eux. Quand d'autres ne sortent quasiment jamais de leur communauté, ou juste pour aller à l'hôpital ou autres cas exceptionnels (d'après un entretien avec le directeur de la FUNATURA, le 19/11/2013). Ce séjour de sept jours sur tout le territoire de la mosaïque a permis à ces personnes de découvrir des lieux emblématiques du territoire, dont elles avaient souvent entendu parler et jamais eu l'occasion de visiter. Pour d'autres, ça leur a ne serait-ce que permis de sortir de chez elles pour une durée « importante » et de rencontrer d'autres personnes, d'échanger, de découvrir d'autres univers :

L'itinéraire sur le territoire de la Mosaïque a été très important pour certaine femmes, notamment de Vão dos buracos. Elles ne sortent jamais de chez elle. Elles sont très isolées, elles ne connaissent pas ce territoire. L'une d'entre elle nous a dit que quand elle est arrivée dans la caverne du Parc national Cavernes du Peruaçu, elle s'est cru au paradis ! On a eu leur retour grâce aux évaluations que l'on réalise à la fin de chacune des activités. (Notes de notre carnet de terrain, conversation informelle avec une mobilisatrice du projet de tourisme éco-culturel, le 02/11/2016).

Cet exemple montre que les initiatives peuvent améliorer les relations sociales et la propre sociabilité des différentes personnes concernées. Mais n'oublions pas que cette ouverture sur ces mondes méconnus peut aussi être sources de menaces.

7.3.6. Faire rayonner des luttes politiques

Ce type de conséquences positives pour le territoire concerne surtout le territoire brésilien où les conflits et luttes sociales (pour les droits à la terre, reconnaissance culturelle, conditions de vie dignes, pressions de l'agrobusiness...) sont plus exacerbés, visibles et profondes. Le Conseil de la mosaïque constitue une scène publique (sorte d'Agora grecque) importante pour l'expression, les revendications mais aussi l'obtention de soutiens de poids. Un outil très utilisé pour cela est la « motion » (*moção*). Il s'agit de prises de positions officielles de la part du Conseil de la Mosaïque au sujet d'une situation jugée importante. Elle prend la forme d'une lettre, généralement envoyée à des organismes d'Etat (fédéral ou fédéré selon le sujet). Onze ont été rédigées et envoyées entre 2011 et 2016 comme le récapitule le tableau 74 ci-dessous :

Tableau 74 : Motions envoyées par le Conseil de la Mosaïque SVP de 2011 à 2016

Référence de la motion	Demande formulée par le Conseil de la Mosaïque SVP	Champ thématique (Nature/Culture)
N°1 / 2011	Maintien de la brigade incendie dans les villes de Chapada Gaúcha, Itacarambi et São João das Missões	Environnement
N°2 / 2011	Réalisation du plan de gestion de trois unités de conservation : du Refuge de la vie sylvestre Pandeiros, Aires de protection environnementale Pandeiros et de Cochá-Gibão	Environnement
N° 3 / 2011	Affecter l'argent issu des opérations de compensation environnementale réalisées au sein du territoire de la Mosaïque aux unités de conservation de la Mosaïque	Environnement & Société
N°1 / 2013	Sanctionner les utilisateurs de pesticides de la région de Chapada Gaúcha	Environnement & Société
N°2 / 2013	Retrait du projet de construction de Petites Centrales Hydroélectriques sur la rivière Carinhanha	Environnement & Culture
N°3 / 2013	Employer des gérants pour les deux aires de protection environnementale Pandeiros et Cochá-Gibão	Environnement
N°4 / 2013	Empêcher l'installation d'entreprises et leurs exploitations dans les aires de protection environnementale Pandeiros et Cochá-Gibão tant que les plans de gestion de sont pas réalisés	Environnement
N°1 / 2014	Choisir une unité de conservation de type d'usage durable pour l'amplification du Parc d'Etat Veredas do Peuraçu	Société & Environnement
N°1 / 2015	Maintenir la brigade incendie dans la ville de São João das Missões	Environnement
N°2 / 2015	Rejet du Projet d'Amendement de la Constitution (PEC)	Société & Environnement
N°1 / 2016	N° 215/2000 ²⁹⁸	Environnement

Sources : Motions disponibles sur le site de la Mosaïque : <http://mosaicosp.com.br/sabenca/>, consulté le 23/02/2017.

La dernière colonne de ce tableau 74 est caricaturalement binaire avec ses deux thématiques qui semblent réinstaurer une séparation de l'homme de la nature. Notre intention était seulement de mettre en avant le fait que les thématiques abordées dans ces motions étaient plus en faveur de la conservation de la nature que la protection des droits des communautés locales ou leur

²⁹⁸ Cet amendement prévoit de donner au Congrès national les pleins droits de délimiter les territoires indigènes et de démarquer ceux déjà existants pour que les limites soient réglementées par la loi. Pour en savoir plus sur le contenu de ce projet de modification de la Constitution brésilienne on peut consulter : <http://www.camara.gov.br/proposicoesWeb/fichadetramitacao?idProposicao=14562>

développement. Toutefois la moitié des thématiques abordées ne se prêtent pas à une division aussi binaire et concernent des enjeux globaux et donc communs. C'est le cas des pollutions de l'eau par les pesticides qui sont néfastes pour tous. Ou encore du projet d'amendement de la Constitution concernant la délimitation des Terres indigènes. Ils sont les premiers concernés s'ils perdent le contrôle de leurs territoires, s'ils sont réduits ou disparaissent (d'où le terme « Culture » en premier dans le tableau). Mais « La nature » aussi est concernée puisque si ces territoires sont réduits, dans bien des situations ce serait pour laisser la place aux grandes entreprises de l'agrobusiness désireuses d'exploiter leurs ressources, ce qui détruirait la nature.

Outre ces dispositifs à l'échelle de l'ensemble du territoire de la Mosaïque, les initiatives de développement elles aussi génèrent des temps d'échanges et de mise en lumière de certaines situations. Cela est particulièrement manifeste dans le cadre du projet de tourisme éco-culturel de base communautaire porté par l'Institut Rosa et Sertão.

La coordinatrice de l'Institut n'est initialement pas une grande défenseuse du développement touristique de sa région et est très hostile au « *tourisme de masse* ». D'après notre interprétation de la situation, c'est « sous pression » qu'elle s'est laissée convaincre des bénéfices potentiels du développement d'une certaine forme de tourisme et qu'elle a ensuite elle-même convaincu la Direction de l'Institut de devenir porteur de ce projet. Sinon le projet risquait d'être confié à une structure venant de l'extérieur, puisqu'à l'intérieur du territoire, aucun autre organisme n'avait l'expérience, la volonté ou les épaules pour le faire (d'après la coordinatrice du projet, entretien du 10/11/2013).

« Je n'ai jamais voulu être la coordinatrice de ce projet. Mais j'y ai vu une opportunité pour que nous ayons une action territoriale qui pourrait apporter ces autres discussions politiques, des droits territoriaux, Sauf que tout est très rigide, Il faut faire des cours de si, des cours de ça, ça me donne une de ces flemmes ! Mais c'est aussi une façon de créer un diagnostic, car on ne se connaît pas nous-mêmes. [Leur] apporter des informations pour... d'autres histoires. Parce qu'ici tout est très distant, tout est loin, mais en même temps les distances font partie de la dynamique de ces personnes » [sic] (Coordinatrice du projet de tourisme de base communautaire, entretien du 10/11/2013).

Au final, les actions du projet de tourisme de base communautaire, au-delà de leurs objectifs spécifiques permettent, pour l'Institut Rosa et Sertão, d'ouvrir des espaces de dialogues à l'échelle du territoire, de sensibiliser les communautés à leurs droits, d'identifier des situations conflictuelles et réunir des personnes concernées par les mêmes luttes, diffuser une pensée critique, accompagner le renforcement de l'organisation communautaire. Ces intentions étaient clairement perceptibles voire annoncées lors des prises de paroles des membres de l'ONG Rosa et Sertão durant les temps de dialogue/bilan associés aux deux séjours de test de l'itinéraire de la Mosaïque. La coordinatrice y a évoqué que *ce séjour est à 40% dédié à la militance et 60% au projet* (d'après nos notes de carnet de terrain durant le bilan de fin de séjour, le 22/11/2015).

Lors de ces mêmes séjours les communautés qui recevaient les groupes dans leurs domiciles ont évoqué certains problèmes auxquels elles sont confrontées. Par exemple, le président de la communauté de Buraquinhos a fait part au groupe de l'arrivée des plantations d'eucalyptus et autres grandes cultures sur les plateaux qui surplombent sa communauté. Les eaux des rivières sont depuis polluées aux DDT (dichlorodiphényltrichloroéthane, pesticide interdit en Europe depuis les années 70, mais encore utilisé en Brésil). Ces zones qui n'appartenaient à personne, étaient riches en

espèces fruitières et servaient aux extractivistes de la communauté et celles alentours ; qui se retrouvent aujourd'hui privées de ces ressources. Ce sujet a amené le groupe à discuter du processus d'auto-déclaration de la communauté comme « Quilombolas »²⁹⁹. Un statut juridique spécifique leur a été consacré dans la Constitution fédérale notamment (Delelis, Rehder et Cardoso Mota, 2010b, p. 26) et reconnaît un droit de propriété/d'usage collectif de leurs terres appelées *Quilombos*.³⁰⁰ Les retours d'expériences et échanges se sont terminés autour d'un élément fondamental : c'est en premier lieu à la communauté de s'organiser, se mobiliser, se mettre d'accord sur leur attente avant de pouvoir solliciter l'aide de partenaires, tel que l'Institut Rosa et Sertão par exemple (d'après nos observations et prises de notes lors des échanges entre habitants, le 18/11/2015).

En résumé, ces dynamiques, qu'il s'agisse de la mosaïque et son conseil ou les actions du projet de tourisme de base communautaire, permettent de réunir les acteurs autour de leurs défis communs ou de révéler et porter à connaissance des conflits localisés. Des coalitions peuvent se former et des luttes s'engager ou se renforcer, pour améliorer ces situations et ainsi contribuer au *développement* du territoire selon une acception large du terme.

7.3.7. Faire connaître le territoire par le dynamisme d'un socio-système d'acteurs

Même si les initiatives ne se déroulent pas comme escompté, que des difficultés surviennent et que tous les résultats ne sont pas atteints, le socio-système d'acteurs peut se nourrir de ses expériences qui éventuellement alimentent une culture territoriale. Nos études de cas, notamment brésiliens, montrent que ces dynamiques (si elles ne sont pas systématiquement en difficulté !) crédibilisent et attirent l'attention sur un territoire. Dès lors, il a plus de probabilités de recevoir des financements, de convaincre un partenaire, d'attirer l'attention des politiques, etc.

Plusieurs exemples peuvent être cités dans le cadre des initiatives étudiées. Ils dévoilent l'existence d'un effet « boule de neige », où la fin d'un projet en déclenche un autre. Cet effet s'observe surtout au Brésil où de nombreuses initiatives de développement dépendent de financements obtenus *via* des appels à projet.

« Grâce à la COOPAE, beaucoup de projets sont arrivés » nous témoignait le gérant du Refuge de la Vie sylvestre Pandeiros (conversation informelle du 12/03/2013). Comme nous le rapportons en chapitre 5, un des critères de sélection des communautés pouvant bénéficier de projets est le fait qu'elles soient déjà organisées et aient de l'expérience sur le sujet. C'est ainsi que les premières

²⁹⁹ Les quilombolas « peuvent être compris comme des agences de résistance des marginalisées à la période coloniale. Lieu de rencontres hybrides, comme le présente Arrunti (1997), entre les noirs, indiens et les défavorisés qui dans la tentative de résister au système politique économique d'alors, ont configuré des formes de sociabilité qui fuyaient les règles établies par le modèle normatif, la lutte contre les formes d'exploration et d'expropriation établies. Ces productions résistantes se localisaient dans les camps frontalières de la différence, à la rencontre de groupes marginalisés, qui, en agaçant leurs diverses expériences, produisaient d'autres formes de sociabilité » (Fernandes et al., 2013, p. 360).

³⁰⁰ La question de la propriété foncière et de l'accès à la terre est un sujet très ancien, complexe et associé à de nombreuses luttes sociales au Brésil (et ailleurs). La référence la plus connue à l'international est certainement celles de Chico Mendes, un des *seringueiros* (collecteur de latex d'Hévéa) assassiné pour son rôle dans la lutte syndicaliste des petits paysans de l'Amazonie contre les grands propriétaires terriens et exploitants d'agro-industries.

formations à l'apiculture proposées dans le cadre du projet Pandeiros ont permis par la suite l'accès à d'autres formations complémentaires en apiculture. Par ailleurs, la présence d'une coopérative, structure peu commune dans la région de la mosaïque, attire l'attention de partenaires techniques ou financeurs. Cela a favorisé l'arrivée d'autres opportunités sur le thème de l'extractivisme des fruits du Cerrado, comme le projet ATER Cerrado (Assistance Techniques et Extension Rurale), porté par le Service Forestier Brésilien et exécuté par la FUNATURA. Il s'agissait d'un projet d'une durée de deux ans permettant l'accompagnement technique de trois coopératives et deux associations agro-extractivistes. Parmi elles on retrouvait les deux coopératives déjà existantes sur le territoire de la Mosaïque SVP, la COOPSERTAO de Chapada Gaúcha et la COOPAE de Pandeiros, ainsi que l'association qui préfigurait la future COOPERUACU d'Areião. Les techniciens du projet ont réalisé des entretiens puis ont organisé des ateliers collaboratifs pour accompagner les membres de ces associations et coopératives à identifier leurs difficultés en matière de gestion, production et commercialisation et à co-construire un plan d'actions. Les cinq techniciens du projet étaient en charge d'accompagner l'exécution pendant une vingtaine de mois (d'après nos observations participantes menées lors de ces ateliers, le 02/07/2014).

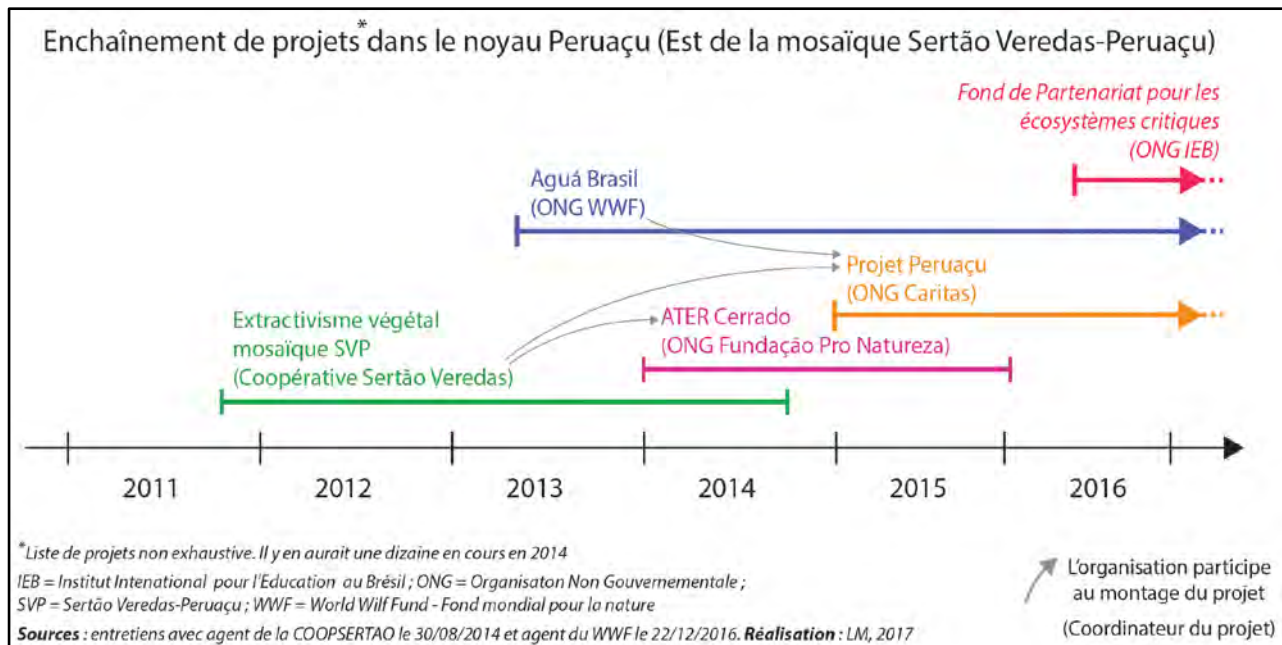
Evoquons également la reconnaissance en 2005 du territoire des APA Pandeiros, Coxá et Gibão en « Bosque Modelo » (forêt modèle en espagnol). C'est une reconnaissance internationale (sorte de label) décernée à des espaces protégés pourvus de milieux forestiers où une exploitation soutenable des ressources naturelles par les communautés locales est organisée de manière participative (d'après www.ief.mg.gov.br/noticias/1/666-ief-participa-de-foro-global-de-bosques-modelo-no-canada, consulté le 24/02/2017). Grâce à cette labellisation :

« Il y a eu des échanges, il y a une reconnaissance internationale de cette région comme Bosque Modelo. On a réussi à inclure ça dans le plan d'actions stratégiques du Gouvernement [du Minas Gerais]. Nous avons acquis un plus grand respect pour ce domaine, internationalement. Donc, nous avons donné une visibilité à cette région. [...] Aujourd'hui, elle a une politique d'Etat qui lui est dédiée. L'Etat a un plan stratégique qui s'appelle « Plan de développement de l'Etat ». Le nom de Bosque Modelo Pandeiros est entré dans la politique du gouvernement. [...]Aujourd'hui c'est un sujet sur la table du Gouverneur, du Secrétariat de l'Environnement qui appelle là-bas, qui veut savoir comment c'est, ce qu'il s'y passe, ... Moi je travaille dessus, P. travaille dessus, N. travaille dessus, V. ... » (Ancien directeur de l'IEF-ERAMSF, entretien du 22/11/2013).

Au final ce projet Pandeiros qui est arrivé dans le cadre d'une situation très critique, dans une région très peu considérée par les politiques publiques, serait « sortie de l'ombre » et aurait acquis une reconnaissance certes internationale, mais surtout de l'Etat qui en a la charge. Reconnaissance qui est à relativiser puisque ces unités de conservation sous la responsabilité de l'IEF, en 2016, n'avaient toujours pas de plans de gestion et ont connu de long mois sans gérant (entretien avec le coordinateur des espaces protégé du bureau de l'IEF-ERAMSF, le 05/11/2016).

Cet effet « boule de neige » s'est clairement déclenché dans la région du Peruaçu comme l'illustre la figure 32 ci-dessous. Elle met en avant le réseau d'acteurs s'entraîdant les uns les autres à monter des projets, complémentaires et toujours plus nombreux dans cette région.

Figure 32 : Enchaînement de projets dans le noyau Peruaçu (Est de la mosaïque Sertão Veredas Peuraçu)



Nous identifions deux phénomènes sous-jacents à cette situation. Comme évoqué dans un précédent extrait d'entretien, ces ONG partagent le même objectif et visent les mêmes territoires. C'est donc « en toute logique » pour le bénéfice des communautés locales qu'elles ont intérêt à travailler ensemble, s'entraider, mutualiser leurs moyens pour aller plus loin dans les objectifs ou toucher plus de personnes. Jusqu'à présent, la coopération l'emporte sur la concurrence et toutes trouvent leur rôle à jouer. Bien que cela ne nous ait pas été évoqué, il est très probable que cette concertation d'acteurs soit aussi sources de tensions entre acteurs et potentiels conflits futurs.

Le territoire de la mosaïque est très vaste et d'autres secteurs nécessiteraient aussi l'intervention de ces ONG. Pourquoi une telle concentration sur une même zone ?

Parmi des motifs généraux à ces phénomènes de concertation d'acteurs on pourrait évoquer l'urgence de la situation de pauvreté, la présence de richesses (des ressources matérielles ou humaines, des réserves d'espaces pour le futur, des nouvelles entreprises), mais aussi des opportunités de décharger les pressions sur les capitaux excédents des centres urbaines du *sudeste* brésilien...

Nos enquêtes de terrain nous permettent de formuler des pistes d'explications plus spécifiques à ces types des territoires, qui nécessiteraient d'être vérifiées et approfondies. On peut évoquer le fait qu'il est considéré comme plus facile de travailler avec des associations communautaires qui ont déjà une expérience de co-montage de projet, qui sont dynamiques, volontaires et unies (d'après divers témoignages de coordinateurs de projets). La présence d'un organisme N qui rencontre un succès peut attirer un organisme N+1 souhaitant faire de même. Les financeurs, nationaux voire internationaux sont sensibles à la présence de grosses structures déjà présentes (rassurantes ?) et

qui indiquent que ledit secteur est important, prioritaire. On pourrait y voir des zones de conservation de la nature « à la mode » et d'autres qui ne le sont pas, ou moins. Il pourrait être intéressant de faire une étude de répartition géographique des fonds internationaux depuis les années 50. Des zones (Madagascar, Afrique sub-saharienne, Amazonie, ...) pourraient (ou non) apparaître comme ayant particulièrement été sous les projecteurs à une certaine époque / décennie. On peut déjà en avoir un aperçu en constatant combien les géographes français étudiant le Brésil travaillent beaucoup (voire surtout) sur l'Amazonie³⁰¹. Au Brésil, ce serait maintenant au tour du Cerrado. Il serait sous les projecteurs internationaux depuis 2009 (conférence de Copenhague sur le changement climatique) d'après Aubertin et Pinton (2012, p. 2). Cela contribue à expliquer un attrait (et donc une concentration) d'ONG actives sur le territoire et l'augmentation de financements dédiés au Cerrado (Klink et Machado, 2005).

L'ONG WWF-Brasil n'était plus présente sur le biome Cerrado depuis des années. La FUNATURA, ONG nationale travaillant sur des thématiques similaires y développe des actions depuis les années 90, puis a porté et accompagné la création de la Mosaïque pour qui elle reste l'acteur principal³⁰². Le Cerrado est un biome très menacé. Le WWF, figure internationale de la conservation ne pouvait en être complètement absente. Quoi de mieux pour organiser son retour que de s'implanter là où il existe déjà une dynamique enclenchée ? Cela permet de rentrer plus rapidement dans l'action que si elle devait partir de zéro, dans un territoire inconnu où toutes les relations communautés/institutions sont à construire. Sans nier pour autant que se greffer à une dynamique préexistante est également délicate à négocier et nécessite une acceptation du groupe en place (presque un adoubement pourrait-on dire !). On a évoqué par ailleurs les difficultés rencontrées par cette même ONG les premières années de son rapprochement de la mosaïque.

« Le Cerrado est le second biome du pays, l'importance est la taille. On ne peut pas concevoir qu'une organisation comme le WWF, avec l'importance qu'elle a, ne travaille par sur le Cerrado. Je pense que ça a incité à ce qu'ils reprennent leurs actions. Et la Mosaïque a été une sorte de pilote, une possibilité. » (agent du WWF-Brésil arrivé dans la structure après l'intégration du WWF au conseil de la Mosaïque, entretien du 14/08/2014).

Du côté des trois initiatives françaises étudiées, seul un témoignage relatif au programme « Agriculture et zones humides » nous a semblé alimenter cette théorie de la « boule de neige » déclenchée par les projets :

« Souvent les territoires qui bougent dans le Nord-Pas-de-Calais, qui font des choses, il y a bien une structure qui titille quoi... Il y a bien d'autres territoires qui auraient pu

³⁰¹ Ou encore en comparant le nombre d'articles scientifiques en français abordant l'un ou l'autre de ces biomes brésiliens. Une petite expérience est assez révélatrice. En tapant « Amazonie » dans la barre de recherche du site internet Cairn.info.fr on nous propose 2060 résultats. En tapant « Cerrado » on nous en propose 166 ! (test effectué le 24/02/2017).

³⁰² Ce jugement est basé sur plusieurs éléments, non exhaustifs. Le conseiller représentant la FUNATURA au Conseil de la Mosaïque n'est autre que son directeur. Il est conseillé depuis l'instauration du Conseil et est très assidu aux réunions. Surtout, il a systématiquement été réélu secrétaire du Conseil (principal animateur du Conseil). La FUNATURA est à l'origine des grandes lignes du plan de développement territorial de la Mosaïque. Elle lance et coordonne de nouveaux projets, est légitime de par son ancienneté sur le territoire (notamment à l'ouest). Elle possède un capital social très élevé, entretient des relations avec les sphères politiques de Brasilia ce qui en fait un acteur influent, tant localement que nationalement.

partir [proposer d'être territoire pilote] comme la Canche, mais malheureusement il n'y a pas de Parc dessus et on se rend compte qu'il y a moins d'animation. Et même si certains critiquent les Parcs et bien ça permet quand même d'essayer d'initier des choses... » [sic] (agent de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, le 10/10/2014).

Cette personne évoque qu'ils ont plus de facilités à travailler avec les Parcs naturels régionaux qui ont une équipe technique dédiée à l'animation de projets. Le phénomène est bien différent de ce qu'on a pu voir au Brésil, mais ici aussi le territoire « attire » d'autres projets.

Si les processus sous-jacents sont distincts, c'est principalement parce que le socio-système d'acteurs est lui-même très distinct. On ne retrouve pas toutes ces ONG (conservationnistes ou même culturelles) sur le territoire du Parc Scarpe-Escout. Certes, il existe des associations environnementalistes, même importantes : le Groupement Ornithologique et Naturaliste du Nord Pas-de-Calais, la Ligue Protection des Oiseaux et même le WWF est présent (on a mentionné les gîtes labellisés « pandas ») ; mais rien de comparable à la situation brésilienne. Elles n'ont pas le même rôle. Elles ne coordonnent pas des projets de telles ampleurs financières et parfois équivalents à des politiques publiques. Elles n'ont pas de rôle d'animateur de territoire comme peut l'avoir la FUNATURA.

En Scarpe-Escout, la dynamique territoriale est également partenariale, mais reste plus centrée autour du syndicat mixte de gestion du Parc et de son équipe technique qui gardent un rôle prépondérant, qui incarnent le Parc. Comme si le PNR était incarné par une âme qui a besoin des autres, tandis que la mosaïque serait habitée de plusieurs âmes. En Scarpe-Escout le fait qu'il existe une structure publique dédiée, ancre, fige le parc et crée une limite, un dedans et un dehors. Fréquemment les actions menées ou accompagnées par le parc « débordent » de son territoire administratif. Mais c'est une négociation au cas par cas et qui, pour des raisons administratives, débouchent régulièrement sur une formalisation administrative de cette « sortie du territoire », de ce partenariat avec ses voisins. Des conventions sont ainsi signées avec les villes portes, avec les intercommunalités, avec le Parc Belge... pour « cadrer » l'action transparc.

Alors que la mosaïque est plus flexible, aux limites plus poreuses. Les cartes « officielles » diffusées par le Conseil de la mosaïque -élaborées par la FUNATURA, le WWF ou d'autres structures- intègrent des territoires au périmètre de la mosaïque qui ne sont pourtant pas reconnus officiellement par l'ordonnance du ministère de l'Environnement (comme la terre indigène Xacriabá par exemple). Des communautés en dehors de ce périmètre sont associées aux projets sans que cela nécessite de démarches administratives ou d'accords particuliers. Suite à la sollicitation de la municipalité concernée (São João das Missões), le Conseil de la mosaïque a voté en décembre 2014 l'entrée d'un parc municipal dans la Mosaïque Sertão Veredas Peruçu (procès-verbal de la 19^{ème} réunion du Conseil), sans que le ministère de l'Environnement ne soit impliqué dans le processus (ce qui confirme le caractère autarcique de la Mosaïque et de son conseil). Le fonctionnement de la mosaïque est en quelque sorte plus souple. Ce qui peut être source d'avantages comme d'inconvénients. La Mosaïque est plus solide car elle repose sur plusieurs piliers (les 44 membres du Conseil de la Mosaïque) mais elle est plus fragile, car ceux-ci ne sont pas toujours si impliqués. Tandis que le Syndicat mixte du parc est solidement stabilisé par un comité syndical aux contours bien délimités, les personnes changent (un élu) mais les structures restent (nombre de sièges dédiés à la Région NPDC, devenue Hauts-de-France). Tandis que la Charte contractuelle *engage* les acteurs et partenaires signataires ce qui maintient un cap, une dynamique et une forme de garantie.

Considérations transversales du chapitre 7

Pour en revenir à nos hypothèses de départ rappelées dans l'introduction de ce chapitre : oui les initiatives de développement portées par les gestionnaires des espaces protégés étudiés s'appuient sur la valorisation de ressources locales. Mais non, celles-ci ne sont pas nécessairement spécifiques et donc territoriales. Néanmoins, les intentions et des expérimentations menées renvoient dans plusieurs cas à des tentatives d'activation ainsi que de spécification. On le perçoit dans les discours des gestionnaires des espaces protégés et / ou des coordinateurs de ces initiatives. Avec les deux premières sections (§7.1 et 7.2) nous avons pu voir que la *logique* du développement territorial est bien présente en dépit du fait que les PNR se réfèrent davantage au « développement durable » et les Mosaïques au « développement territorial de base conservacionniste » en plus du développement durable.

Les diverses conséquences de ces initiatives - identifiées et discutées en dernière section de ce chapitre - contribuent toutes à façonner un terreau propice au développement territorial. Certaines d'entre elles en sont même une composante à part entière comme le suggère le tableau 75 ci-dessous :

Tableau 75 : Conséquences directes et indirectes des 6 initiatives sur le développement du territoire

Conséquences des six initiatives étudiées sur le développement du territoire	
Contribue directement au développement du territoire en améliorant des conditions de vie	Contribue indirectement au développement territorial en créant un milieu favorable à l'émergence de projets communs
<ul style="list-style-type: none"> • Résoudre des conflits • Faire avancer une lutte sociale par • l'agrégation de soutiens • Tisser des relations sociales 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire évoluer les représentations ou les préjugés • Gagner la confiance d'acteurs du territoire • Constituer un capital territorial : partager les connaissances, mutualiser des moyens, apprendre à travailler ensemble et créer des partenariats • Faire connaître le dynamisme d'un socio-système

Les frontières sont perméables entre ce qui relève d'une condition favorable au DT (colonne 2 du tableau) de ce qui est une composante du DT (colonne 1). Processus et conséquences se confondent. Cela renvoie à la définition de « développement territorial » que nous adoptons.

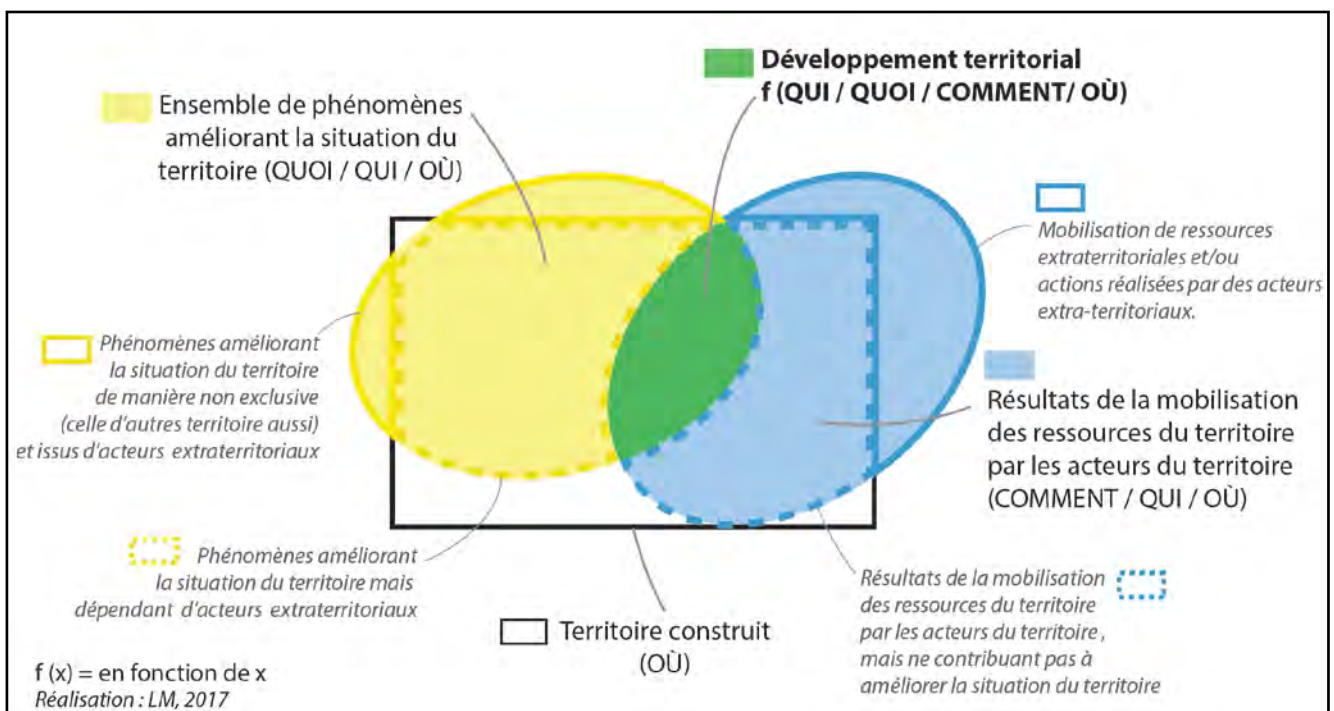
On a insisté sur le fait que notre étude se focalisait sur l'analyse des processus à l'œuvre lors de la conception et exécution de ces initiatives, qui visent le développement *du territoire (finalité)*. On s'est demandé s'il ne s'agissait pas de développement *territorial (processus)*. Un élément que nous retiendrons ici est qu'il ne faut pas perdre de vue ou distinguer processus et finalité. Les enseignements heuristiques ressortent principalement d'un regard en va-et-vient sur ces deux objets d'étude, du questionnement voire de l'identification des liens de cause à effet.

Afin de mieux le comprendre (pour mieux le maîtriser), les chercheurs doivent-ils définir ce qui est entendu par *développement du territoire* et regarder tous les phénomènes qui l'alimentent. Ou faut-il identifier les processus permettant le *développement territorial* (un développement pour le territoire et **par le territoire** : ses acteurs et ses ressources) et considérer que ce qui naîtra de ces processus est le développement du territoire ?

Notre proposition à cette réflexion est que le développement territorial est à la rencontre de ces deux « logiques ». Le DT est un processus *et* la finalité de ce processus. Sachant que la finalité ici n'est pas un état figé et universel : « être développé ». Nous considérons qu'il n'y a pas un état de développement qui soit prédéterminé (ou non), bon pour tous et vers lesquels les sociétés devraient toutes tendre. Nous défendons l'idée d'une finalité, qui (tout comme le processus) est mouvante, spécifique (à définir pour chaque société et par chaque société) et en perpétuel renouvellement : améliorer la situation d'un territoire (et donc de ses sociétés).

Dans la figure 33 ci-dessous nous symbolisons le développement territorial par la rencontre de deux « filtres » qui se superposent. Le DT est la résultante de la mobilisation des acteurs en vue de la valorisation des ressources du territoire (filtre bleu), mais uniquement celle permettant d'améliorer la situation du territoire (filtre jaune). Cela exclut les dynamiques d'acteurs valorisant des ressources du territoire qui ne servent pas spécifiquement ce territoire (mais d'autres, ailleurs). Et cela exclut également les actions améliorant le territoire mais venant d'acteurs extraterritoriaux et de ressources extérieures qui peuvent potentiellement créer ou alimenter une relation de subordination (l'Union Européenne qui redistribue de l'argent par la Politique Agricole Commune, l'Etat qui construit une route, le Département qui finance des logements sociaux, une association lilloise qui vient faire *une* représentation d'un spectacle à Saint-Amand-les-Eaux...).

Figure 33 : Le développement territorial : un processus (qui / comment) et une finalité (quoi) pour et par le territoire (où), en perpétuel renouvellement (quand)



A la suite de ce chapitre nous estimons que le développement territorial - donc le développement **du** territoire **par** le territoire (acteurs / ressources) - ne dépend pas de manière conditionnelle des cinq caractéristiques mises en lumière dans le chapitre 1. Nous avons confronté nos six cas d'études à ces caractéristiques en section 7.2. Elles n'y sont pas toutes présentes / vérifiées. Pour autant, nous avons vu (§7.3, mais aussi chapitre 6) que ces six initiatives créent des impacts, des « phénomènes », des processus sociaux et territoriaux qui améliorent les conditions actuelles des territoires où elles sont ancrées (ou du moins, créent un contexte favorable à l'émergence d'actions pouvant concrètement améliorer la situation du territoire). Un regard croisé sur les sept catégories de conséquences identifiées (résoudre des problèmes ou conflits ; modifier les représentations et préjugés ; gagner la confiance d'acteurs du territoire ; constituer un capital territorial, etc.) nous permet d'avancer que la dynamique du socio-système d'acteurs est au cœur de ces phénomènes et donc du développement territorial.

Si nous ne revenons pas sur l'importance des cinq caractéristiques du processus de développement territorial (mobilisation d'un collectif d'acteurs locaux, instauration d'une gouvernance territoriale, valoriser des ressources territoriales...) nous insistons sur leur caractère « favorable » et non « indispensable ». Elles permettent de *booster* le développement territorial ou d'améliorer l'amélioration de la situation du territoire, quelle qu'elle soit.

CONSIDERATIONS FINALES

SUR LA PARTIE III

La troisième, et dernière partie de cette thèse, était dédiée aux conséquences de la participation institutionnalisée sur les personnes participantes à ces initiatives (chapitre six) et sur les dynamiques de développement du territoire (chapitre sept).

Nous avons pu voir au chapitre six que l'éco-acteurisation, dans sa forme la plus « accomplie », est un phénomène qui est très rarement observé auprès de nos six cas d'étude, à l'exception d'une ou deux personnes tout de même. Deux constats s'imposent. Au-delà du nombre de cas identifiés, le simple fait qu'au moins une personne ait un parcours de vie se rapprochant très fortement de cet idéaltype indique que ce phénomène *peut* exister. Dès lors, cela pose d'autres questions : l'éco-acteurisation est-elle souhaitable ? Pour qui et pourquoi ? Plusieurs boucles de discussions au sein de cette thèse nous ont permis d'avancer (parfois timidement) des arguments en sa faveur. L'éco-acteurisation de personnes et groupes du territoire permet :

- D'améliorer la maîtrise par les habitants et acteurs locaux du devenir de leur territoire ;
- L'émergence d'initiatives ascendantes favorables aux territoires, respectueuses et adaptées aux fragilités de leurs patrimoines naturels et culturels ;
- De Partager l'effort de conservation avec ces acteurs ;
- Contribue au renouvellement et à l'adaptabilité du territoire (on pourrait parler de résilience) puisque le nombre d'initiatives peut être démultiplié, et qu'elles peuvent être déployées sur le court, moyen et long terme.

Si des intérêts convergent et se construisent autour de l'intérêt pour la transformation de personnes en acteurs auteurs d'initiatives dans le territoire, se posera alors la question des moyens spécifiques pouvant être mis en œuvre pour favoriser leur déclenchement. Cela pourrait être l'objet de recherches complémentaires.

Un deuxième constat est que la « vérification » empirique de cet idéaltype appelle à revenir sur cet outil et l'usage que nous en avons fait. Nous l'avons conçu et utilisé comme un repère théorique de l'analyse de la vie sociale « *que l'on ne rencontre jamais dans sa pureté* » (Mendras et Etienne, 1996, p. 145). Dès lors, cet idéaltype mériterait d'être approfondie. A notre connaissance, l'idée de l'éco-acteurisation *via* les processus participatifs institutionnalisés est quelque peu novateur, d'autant qu'il repose sur une triple échelle d'analyse, l'individu, le groupe social ou le collectif et enfin le territoire. En vue de poursuivre et compléter nos recherches, nous pourrions dès lors affiner cet idéaltype, au regard des critiques et retours d'expériences de nos pairs et de notre propre expérimentation.

Le chapitre sept interrogeait les liens entre les conséquences de la norme participationniste et le développement du territoire. Nous nous sommes concentrés sur le concept de « développement territorial (DT) », qui, à la lecture de la littérature scientifique, nous avait semblé bien correspondre à l'esprit des espaces protégés habités. Nous avons fait le choix de tester l'adéquation du développement souhaité par les institutions en charge de ces politiques publiques et les gestionnaires de ces territoire-outils, aux principales caractéristiques du processus de « développement territorial ». Nous avons pu constater que les textes politico-administratifs, voire juridiques, font plutôt référence, en France, au développement durable (§7.1.1) ; tout en faisant

allusion à d'autres dimensions qui, elles, renvoient bien aux caractéristiques du DT (§7.1.2). Nous interprétons ces allusions comme autant d'appels aux dépassements des limites du développement durable et constatons que les processus du DT peuvent contribuer à y répondre. Tandis qu'au Brésil, c'est le « développement territorial de base conservacionniste » qui est la référence dominante pour les mosaïques d'aires protégées, au côté du développement durable.

Ces quelques considérations alimentent la thèse de l'hybridation possible / souhaitable du *développement durable* et du *développement territorial* que soutient notamment J.-P. Carrière A. Hamdouch et C. Iatu (2016) :

« Il s'agit d'intégrer les deux approches en dépassant leurs limites respectives, à savoir, pour ce qui concerne le développement territorial, son insuffisante prise en compte de la dimension environnementale, ainsi que sa trop fréquente sous-évaluation de la dimension sociale du développement. Le développement durable rencontre, pour sa part, des limites d'opérationnalisation dans la recherche d'une articulation concrète des différentes dimensions de la durabilité, et se heurte à la diversité de ses interprétations au moment de sa mise en application, du fait de son caractère toujours très polysémique. » (Carrière, Hamdouch et Iatu, 2016b, p. 17)

Cette voie retient particulièrement notre attention étant donné les résultats agencés dans le chapitre sept. Nous y avons vu que nos six initiatives de développement étudiées ne correspondent pas *parfaitement* à l'ensemble des caractéristiques essentielles du DT (telles qu'elles émergent de notre revue de littérature). Cependant, de nombreux points de convergence ont été identifiés (§7.2) ; et surtout, ces six initiatives créent systématiquement des effets favorables (directement ou indirectement) au développement du territoire, au mieux-être de ces sociétés (§7.3). Au final, de quel développement s'agit-il ? Ou plutôt, quel concept de développement entre en résonance avec ces faits empiriques qui « débordent » du cadrage conceptuel du DT ? C'est à ce titre que **la voie de l'hybridation nous paraît être une piste pertinente à explorer**. Il s'agit là d'un vaste chantier étant donné que chaque concept entrant dans le système hybride fait l'objet d'interprétations (et d'applications) diverses. Nous évoquons en chapitre 1 les approches du DT pas toujours analogues selon les écoles de pensées québécoises, brésiliennes, françaises (tourangelle, grenobloise...). Néanmoins des réflexions convergent autour de l'idée d'un « développement territorial durable » ou alors de la « territorialisation du développement durable ». Le rapprochement est tel que pour certains auteurs dont B. Jean : « *le concept de développement territorial comprend implicitement la durabilité : le "développement territorial durable" est un pléonasme* » (Jean, 2016, p. 52). Pour l'heure, ce qui est sûr, c'est qu'un effort de clarification des voies de cette « hybridation conceptuelle » (Carrière, Hamdouch et Iatu, 2016b) est encore à mener.

Nous retenons toutefois que le point commun de ces systèmes hybrides est la place centrale réservée au territoire et à ses acteurs : au territorial et à la territorialité (Aldhuy, 2008)³⁰³. Ce qui

Raffestin Claude, 1977, « Paysage et territorialité », *In Cahiers de géographie du Québec*, n°53-54, pp.123-134
Raffestin Claude, 1986, « Ecogénèse territoriale et territorialité », *in Espaces, jeux et enjeux*, édité par Franck Auriac et Roger Brunet, Paris, Fayard, pp. 173-185.

Di Méo Guy, 1998, *Géographie sociale et territoire*, Paris, Nathan, 317 p.

confirme l'intérêt de s'intéresser aux processus d'émergence d'acteurs-auteurs (tel que l'éco-acteurisation) pour qui souhaiterait favoriser un développement territorial soucieux de la protection des patrimoines naturels et culturels, à l'instar des institutions en charge d'espaces protégés habités.

Ce souci de l'environnement et de la sociobiosphère se perçoit clairement au travers des projets participatifs qu'impulsent les gestionnaires des deux territoires-outils étudiés. Ils explorent des pistes de développement territorial qui ne l'auraient probablement pas été sans leurs prises d'initiatives, sans cette propension à être force de propositions.

La dimension participative de leurs projets s'avère souvent inachevée et donc imparfaite. Mais même le plus adéquat des dispositifs participatifs est confronté à des individus récalcitrants ou se désolidarisants en cours de route. Il demeure difficile de saisir toute la complexité et d'évaluer l'impact de ces démarches au sein des espaces protégés habités.

Si les personnes et groupes concernés par ces diverses démarches ne se transforment pas en « écoacteurs » d'un coup de baguette magique, ils sont sollicités, informés, sensibilisés voire expérimentent des apprentissages techniques et politiques (Seguin, 2016). Ces menues transformations, souvent inscrites en filigrane, n'en témoignent pas moins d'un processus qui est en cours -non irréversible et difficile à appréhender- celui de l'écoacteurisation.

Cet aspect de notre travail met en évidence un rôle possible de ces territoires-outils que sont les espaces protégés habités, pour susciter les sensibilités, les envies et capacités autour d'actions permettant l'émergence d'écoterritoires.

Di Méo Guy, 1999, Géographies tranquilles du quotidien, Cahiers de géographie du Québec, n°118, pp. 75-93
Di Méo Guy, 2000, « Que voulons-nous dire quand nous parlons d'espace ? », in Lévy J. et Lussault M. *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Paris, Belin, pp. 37-48.

*** CONSIDÉRATIONS FINALES ***

Plutôt que de parler de « conclusion générale », nous préférons la terminologie en usage au Brésil : « considérations finales ». Elle permet d'insister sur le fait qu'un travail de recherche n'est jamais vraiment *conclu*, terminé, achevé. Une restitution de notre recherche a lieu à un temps « t » et boucle un cycle. Mais les réflexions ne s'arrêtent pas du jour au lendemain. Nul doute que les Parcs naturels régionaux et mosaïques d'aires protégées occuperont nos pensées pendant encore de longs mois ou années. Le processus de « digestion » de toutes les données recueillies continue, des analyses plus fines ou nouvelles pourront avoir lieu. De nouvelles expériences de recherche et de vie nous ferons probablement reconsidérer certaines de nos interprétations. Bref, rien ne s'arrête vraiment, sinon un statut : celui de doctorante.

En derniers propos de ce travail de recherche, nous voudrions revenir sur plusieurs points que nous abordons dans trois sections.

Dans une première section nous rappelons et discutons brièvement les réponses que nous apportons à nos questions et hypothèses de recherche et insistons sur les **principaux apports** de cette thèse. Puis nous identifions les **limites de notre démarche de recherche** et les biais induits. Ce qui nous amène à formuler des prolongements possibles de recherche.

Une quatrième section aurait pu être dédiée à la formulation de suggestions à destination des acteurs de la coopération, des gestionnaires des deux espaces protégés habités en général, aux coordinateurs des six initiatives étudiées ainsi qu'à leurs bénéficiaires. Car inévitablement, même si cela n'était pas notre objectif, des idées pratiques, des techniques, idées de méthodes d'animation ou autres nous sont venues à l'esprit lorsque nous étudions de près le fonctionnement de ces projets. Nous faisons le choix de faire cet exercice ultérieurement *via* d'autres supports plus adéquats permettant une restitution plus axée sur les questionnements de nos interlocuteurs (faire une présentation orale dans les locaux du Parc Scarpe-Escaut et lors d'un Conseil de la mosaïque, réaliser et diffuser un petit rapport,...).

Les principaux résultats de notre recherche

QUESTIONS	HYPOTHESES (H)	SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS
<p>Question générale :</p> <p>Comment le paradigme intégrateur est-il interprété et décliné dans les EPH ?</p>	<p>« Norme participationniste » :</p> <p>la participation est une marque de fabrique des Espaces Protégés Habités</p> <p>(H1)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La participation des acteurs locaux et habitants à la création et gestion de ces territoires-outils est unanimentement encouragée par les prescriptions internationales, les politiques publiques et les gestionnaires d'EPH. Ces intentions en apparence communes masquent des motifs, modalités et fonctionnements distincts d'un cas à l'autre. • La gouvernance et les dispositifs participatifs sur lesquels ils s'appuient varient d'un projet de territoire à l'autre et d'une initiative de développement à l'autre du fait de leurs formations socio-spatiales différentes. Quand ils existent, la plupart sont inachevés / imparfaits : <ul style="list-style-type: none"> - Certains acteurs ne sont pas conviés à ces instances, dont parfois les propres bénéficiaires du projet ; - La démocratie représentative l'emporte presque systématiquement sur la démocratie directe et questionne la représentativité ; - Les dispositifs ne sont pas toujours adaptés aux profils des participants potentiels (discussion trop technique, jeu de pouvoir réprimant la parole, absence de contextualisation du projet et de compréhension du jeu d'acteurs, système d'organisation des initiatives, hiérarchie de compétences...) - L'exercice de confrontation des représentations et attentes, autour d'une situation / d'un projet n'est pas toujours pleinement encouragé ni même possible dans les configurations de gouvernance en place. Les tensions voire conflits font partie du processus de co-construction et ne devraient pas être évités. Ils permettent d'identifier les désirs et intérêts des différentes parties prenantes puis d'amorcer les phases de négociation, d'objection et concession qui contribuent à la construction du projet. - La participation des habitants / bénéficiaires des initiatives est souvent tardive : pour l'application (ou non) des actions, sans participation à leur définition. - Des décisions sont parfois pré-identifiées (voire prises) en amont des moment-lieux participatifs. Dans ce cas le dispositif participatif tend plus à informer qu'à concerter ou bien même consulter les participants.
	<p>«Norme développementaliste» :</p> <p>Le développement promu s'appuie sur la valorisation de</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les PNR comme les Mosaïques ont pour mission de contribuer au développement de leur territoire, aux mieux-être des populations qui y vivent. Ce sont les concepts de développement durable pour les PNR et de développement territorial de base conservacionniste et de développement durable pour les mosaïques qui sont les plus invoqués par les textes législatifs, orientations stratégiques nationales ou régionales et par les gestionnaires de ces territoires-outils.

	ressources locales (H1)	<ul style="list-style-type: none"> • Des initiatives participatives de développement sont impulsées par les institutions gestionnaires. Elles permettent d'explorer des pistes qui ne le seraient probablement pas sans leur intervention. • Des formes de développement ne se focalisant pas uniquement sur la dimension marchande et veillant à protéger les patrimoines naturels et culturels y sont expérimentées. • Le concept de « ressource territoriale » n'est pas invoqué. Toutefois ces initiatives s'appuient sur la valorisation de ressources locales et laissent entrevoir une volonté et un effort d'activation et de spécification de ces ressources. Efforts qui sont rarement aboutis en raison d'une construction inachevée de représentations collectives de la ressource, d'absence de portage par un collectif d'acteurs structuré, solide et suffisamment armé pour affronter les difficultés technico-administratives inhérentes à ces démarches. • En l'état, les six initiatives de développement étudiées ne coïncident pas pleinement aux caractéristiques du développement territorial que nous avons identifiées dans la littérature. Mais elles contribuent à créer un terreau propice au DT.
<p><u>Question spécifique :</u></p> <p>Quelles sont les conséquences de la participation de sujets à la création /gestion d'EPH : pour ces sujets participants et pour le développement du territoire ?</p>	<p>La participation engendre des processus de transformation sociale donnant lieu à l'éco-acteurisation (H2)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'éco-acteurisation s'observe partiellement auprès de quelques personnes ou groupes ayant participé à ces initiatives institutionnelles de développement. C'est un processus <i>en cours</i>, rarement « accompli », des personnes deviennent plus sensibilisées, informées, acquièrent des compétences citoyennes et politiques et / ou s'articulent en réseaux d'acteurs porteurs de capital social. • Dans la plupart des cas, ces effets de transformations sociales sont menus et restent difficiles à percevoir, appréhender et évaluer. Ils n'en demeurent pas moins constructifs pour une partie des participants et à terme pour le territoire en créant un contexte propice à la mobilisation collective, à l'activation de ressources, bref, au développement territorial.
	<p>Ces transformations sociales favorisent la mobilisation des acteurs et nourrissent le développement territorial (H2)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le capital social qui se tisse à l'occasion des initiatives de développement est encore rarement collectivement activé au profit d'initiatives ascendantes. • Des collectifs d'acteurs se tissent progressivement (et fragilement) autour de ces initiatives institutionnelles. Des idées émergent et se partagent, mais ne dépassent pas encore le stade des bonnes intentions. • Nous ne pouvons pas affirmer que la participation institutionnalisée associée à ces initiatives déclenche de la mobilisation collective et l'émergence de projets auto-initiés. • Pour autant, ces initiatives participatives stimulent systématiquement –même de manière minime- les participants, le jeu d'acteurs en construction sur le territoire et les dynamiques de développement (notamment territoriales). • Ces processus s'inscrivent dans le temps long. Il serait intéressant de vérifier la progression de la situation quelques années après la fin des initiatives institutionnelles (dont 4 sur 6 sont encore en cours début 2017).

Contribuer au débat général sur l'intérêt et le fonctionnement des EPH en discutant leurs mutations actuelles et tendances de demain

- Un des risques associés à ces initiatives institutionnelles participatives est celui de la **substitution des forces-vives locales** (acteurs et habitants) par les institutions gestionnaires de ces territoires-outils.
- Leurs enjeux ne seraient-ils pas de susciter un esprit territorial sensible et créatif ; mais aussi de favoriser l'acquisition de capacités des acteurs locaux et habitants tout en développant des talents de détecteur des intentions dormantes et d'accompagnateurs des bonnes volontés locales qui convergeraient avec la philosophie du projet de territoire, co-construit.
- Plutôt que de provoquer l'éco-acteurisation lentement et involontairement par le biais de leurs initiatives participatives, ces territoires-outils pourraient devenir des incubateurs à éco-acteurs. Cet effort s'amorce au sein du PNR SE et moins du côté de la Mosaïque SVP.
- Ce rôle se retrouve en filigrane des discours de l'ONG Rosa et Sertão, une des structures *leader* de la Mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu et de son Conseil. Mais plutôt que d'évoquer d'ores et déjà le rôle d'accompagnateur de projets ascendants que pourrait revêtir le Conseil de la mosaïque, il s'agit dans un premier temps, pour l'ONG, de déclencher le « réveil des acteurs locaux » (Campagne et Pecqueur, 2014, p. 79). Susciter leur sensibilisation, capacitation, mise en réseau pour identifier leurs défis communs. Seulement après se poserait la question du rôle de la Mosaïque (son conseil, cette stratégie de gestion du territoire, son projet de territoire...) pour se saisir et accompagner ces besoins /envies / défis / intérêts locaux (sans se substituer à leurs auteurs).
- Tandis que le PNR SE expérimente plus clairement ce rôle de « susciteur » d'intérêts/accompagnateur de projets ascendants depuis les années 2010 environ. La nouvelle Charte de parc a permis d'enclencher un « virage participationniste » prometteur (revoir § 3.5). Comme toutes expérimentations elle présente des limites.
 - Ce mode de fonctionnement est pour le moment **cantonné à des initiatives dédiées à la mobilisation**. C'est-à-dire à des projets pour lesquels l'intention de départ était la mobilisation des acteurs, et où l'équipe du Parc et leur élus se sont dit « *il faut des actions mobilisatrices, il faut créer du lien social entre les gens : quel thème s'y prêterait ?* » Les thèmes de l'identité et du patrimoine minier, celui des zones humides ou encore de l'alimentation durable ont émergé. Au sein de l'équipe du Parc, ces projets novateurs sont portés par le pôle « mobilisation-écocitoyenne et communication » et accompagnés par les autres pôles concernés selon le thème abordé. Mais *quid* de toutes les autres actions menées par l'équipe du Parc, dont les trois initiatives que nous avons étudiées et qui sont contemporaines à ce virage participatif ? Le principe n'y est pas encore appliqué. L'élargissement de ce mode de fonctionnement à la diversité des actions du parc, toutes thématiques confondues, ne serait-elle pas une des prochaines étapes de cette progression vers plus de participation des acteurs locaux et habitants, plus d'accompagnement de projets ascendants, plus de délégation de la mise en œuvre de la charte de parc, l'émergence de plus de personnes sensibilisées et prêtes à agir pour leur territoire ?

- Une autre limite que nous identifions à ces « projets de mobilisation » du Parc est que s'ils visent bien à susciter et accompagner des initiatives ascendantes, issues d'acteurs locaux, d'habitants, de groupes organisés ou non, néanmoins **un cadre défini par le Parc préexiste fréquemment**. Dans la majorité des cas il y a un appel à projets / à intéressés, des lignes directrices ou un fil conducteur qui cadre l'action (sauf le Fond d'initiative locale p.e.: revoir § 3.5). On perçoit bien l'intérêt d'un tel cadrage. Les projets retenus correspondent ainsi à l'esprit de la charte ; le Parc peut choisir de soutenir des thèmes qui alimentent d'autres intérêts comme une thématique phare de la Région ou une volonté de labélisation Ramsar du PNR p.e). Toutefois, cela limite fortement le champ des possibles et laisse au Parc un rôle d'acteur central (et de partenaire) plutôt que de partenaire uniquement. On touche peut-être du doigt une sensibilité de ces structures et à l'idée selon laquelle être « acteur » serait plus valorisant, plus important et donc indispensable que d'être « partenaire »... ?

Quoi qu'il en soit, ce thème de l'évolution du rôle des espaces protégés habités et celui des modes de faire et d'accompagner des projets est commun aux PNR et aux Mosaïques d'aires protégées. Il constituerait une thématique pertinente pour des retours d'expériences croisés et / ou mener des recherches-actions, que pourraient porter d'autres projets de coopération franco-brésilienne

Les limites de notre recherche

> *Le choix des six cas d'étude*

Nous avons opté pour **six cas d'étude pour augmenter le nombre et la diversité des situations observées**. Or les moyens à notre disposition pour mener cette recherche (temps et argent) n'étant pas extensibles et nos analyses s'appuyant sur des outils de collecte et de traitement des données chronophages, **notre effort d'analyse a été « dilué »**.

Des entretiens supplémentaires auraient été intéressants auprès des participants aux éducteurs du PNR Scarpe-Escout autres que les prestataires touristiques (agents d'intercommunalités, responsables ou employés de fermes pédagogiques...) pour cerner leurs intentions (ce qu'ils viennent y chercher) et les retombées que cela induit pour ces profils d'acteurs en particulier. Pour la filière bois-énergie nous avons rencontré peu de propriétaires de saules têtard ayant bénéficié des services des prestataires associés à la filière, et aucun propriétaire de saule ayant refusé de passer par cette filière (pour en identifier les motifs, points de blocages éventuels...). Au Brésil nous avons eu beaucoup de difficultés à avoir accès aux listes des personnes participant aux diverses activités (des trois projets). Celles obtenues l'ont été très tardivement, en fin de campagne de terrain. Pour cette raison nous avons interrogé très peu de participants aux activités prévues dans le projet d'extractivisme des fruits du *Cerrado*.

Nous pouvons nous demander si une réduction du nombre de cas d'étude aurait permis de concilier richesse d'une diversité de situations et concentration de l'effort d'analyse.

Un des six cas d'études se différencie nettement des autres : les éducteurs. Les cinq autres initiatives correspondent soit à un programme d'actions soit au montage d'une filière locale. Elles

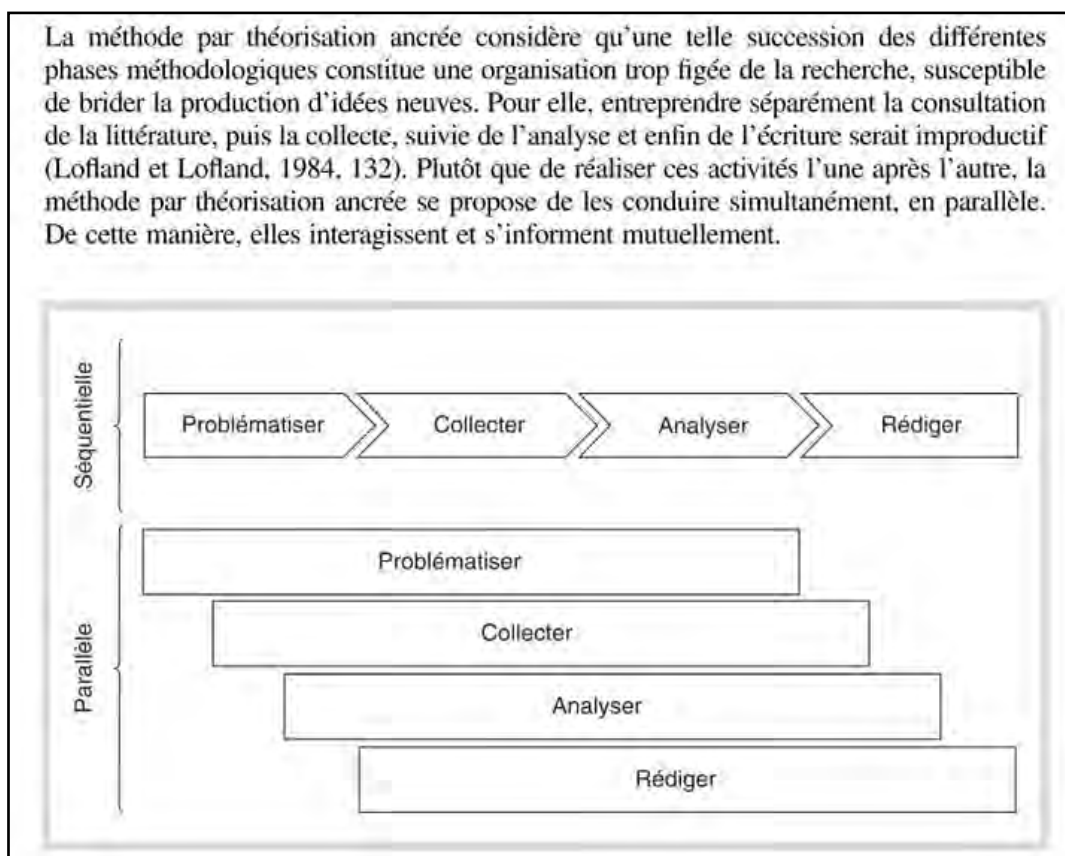
sont donc composées de multiples actions. Alors que les éducteurs représentent une seule action, relevant d'un programme plus large, la mise en œuvre de la Charte Européenne du tourisme durable (CETD). Si cela paraît évident une fois énoncé, nous avons mis un certain temps à le percevoir nettement. Nous étions trop avancés dans notre recherche pour envisager un décentrement du regard sur les seuls éducteurs au profit de la démarche entière autour de la CETD. Conscients de ce décalage initial nous avons toujours veillé à contextualiser l'analyse des éducteurs vis-à-vis de la CETD et des éléments que nous avons aussi pu collecter à son sujet. Si bien que, dans l'analyse de la gouvernance par exemple (§5.2.3), nous revenons largement sur celle de l'élaboration et mise en œuvre des volets I et II de la Charte européenne de tourisme durable.

> *Une démarche de recherche trop séquentielle*

Le « *manuel d'analyse qualitative* » de C. Lejeune (2014) nous a beaucoup influencé, du moins en théorie. Nous adhérons à ses démonstrations et suggestions. Mais ayant découvert cet auteur (et plus largement l'analyse par théorisation ancrée) trop tardivement dans notre parcours doctoral (en mai 2015, soit en milieu de 3^{ème} année) nous nous en sommes seulement inspirés.

Concernant l'organisation d'une recherche, l'auteur distingue deux grandes approches. L'approche « séquentielle » consiste à mener les différentes opérations de recherche les unes à la suite des autres ; et l'approche « parallèle » préconise un va-et-vient entre ses différentes opérations, comme l'illustre la figure 27 ci-dessous :

Figure 34 : Décloisonner les opérations de recherche



Source : (Lejeune, 2014, p. 22)

Sans être tombée dans une approche complètement cloisonnée ou « séquentielle » comme représentée sur le schéma, **nous regrettons de ne pas avoir commencé la rédaction du futur manuscrit de thèse plus tôt.** L'écriture aide à dérouler la pensée, met en relief l'analyse, révèle les données lacunaires et incohérences dans les démonstrations (Hissa, 2013). Bref, écrire ne permet pas uniquement d'exposer aux autres une démarche de recherche et ses résultats, c'est un instrument à part entière de leur construction. Nous l'avions déjà entendu, en début de doctorat cette fois-ci. Mais nous avons aussi eu d'autres échos en parallèle : ceux de doctorants témoignant avoir écrit des pages et des pages lors de leurs premières années de recherche et ne s'en être « jamais servies ». Nous avons mal interprété ce propos (qui était peut-être formulé maladroitement aussi). L'écriture de sert jamais « à rien ». Même si on ne reprend pas tel quel, par une opération de « copier » / « coller » nos premiers écrits car finalement la problématique a évolué, ils développent trop souvent une idée qui ne devient que secondaire, ou qui n'est plus en adéquation avec le propos suite aux enquêtes de terrains, *etc.* Quoi qu'il en soit, cela aura servi à éliminer une voie de recherche, à structurer notre pensée et préciser le cap de notre travail. Les premiers écrits font aussi office d'itinéraire et évitent de naviger « à vue ». Enfin, ils permettent un échange plus approfondi avec nos directeurs de recherche. Ils les « aident » à nous aider. Si les échanges oraux sont indispensables et apportent d'autres éléments (les ressentis...) le support écrit force le doctorant à bien et mieux expliquer le déroulé de son travail, de ses pensées, de ses intentions. Les directeurs peuvent mieux s'y plonger, les comprendre et les accompagner. Avec ces supports « qui restent » (contrairement aux échanges oraux) les échanges doctorants / directeurs sont mieux capitalisés. Du moins, c'est l'expérience que nous en avons eu.

Contrairement à ce que prône une organisation « séquentielle » de la recherche, l'analyse plus poussée de nos données a été réalisée en fin de parcours de recherche (des premières analyses plus succinctes avaient lieu dès la collecte des données). Lors de notre campagne de terrain nous jonglions entre préparer et donner des cours à l'université, identifier et organiser les entretiens à réaliser et les activités où mener des observations, réaliser *de facto* ces entretiens et observations, collecter des documents, *etc.* Il est par moment compliqué de tout mettre en « pause » pour s'immerger dans les données déjà collectées. Quand nous étions au Brésil, pour des durées déterminées dans le temps, nous préférions nous concentrer sur la collecte en nous disant que l'analyse pouvait se faire depuis la France, afin de « rentabiliser » le temps limité sur le terrain. Mais une fois en France, nous étions de nouveau happé par toutes nos autres activités dont le terrain français !

Ces quelques limites que nous venons d'aborder ne sont pas exhaustives. D'autres ont pu être évoquées dans le corps de la thèse et notamment dans le chapitre 2 où nous présentons nos démarches, techniques et outils de recherche. Certaines apparaissent enfin en filigrane de la section qui suit et qui propose quelques pistes et suggestions pour envisager de poursuivre ces recherches, par nous-même, mais éventuellement par d'autres ou encore mieux, avec d'autres.

Des prolongations possibles pour de futures recherches

> Pour une recherche collective et pluridisciplinaire

Le doctorant n'est jamais complètement seul : il est accompagné d'un ou deux directeurs (et bientôt d'un comité de thèse), il peut être en contact avec d'autres chercheurs et doctorants de son laboratoire ou d'ailleurs, rencontre des acteurs socio-professionnels et /ou est entouré d'autres personnes selon les disciplines, sujets et configuration du doctorat. Pour autant, une recherche de doctorat reste un travail très solitaire. Si cela constitue une épreuve personnelle intéressante, nous pensons que cette caractéristique peut être un frein à la recherche elle-même.

Nos questionnements de recherche se prêtent aux débordements disciplinaires, à l'interdisciplinarité. Les anglo-saxons proposent des découpages par objet d'étude comme les *gender study* par exemple. Nous nous situons à la croisée de deux objets d'étude l'un particulièrement « spatial » et l'autre à haute teneur « sociale » : les espaces protégés habités d'un côté et la participation / mobilisation de l'autre. Notre parcours personnel qui a conditionné nos connaissances initiales (avant l'entrée en doctorat) nous rendait plus à l'aise sur ce premier objet que sur le second.

Lors de notre recherche nous avons par moment senti des « appels » voire même le besoin de nous tourner vers d'autres auteurs, courants, méthodes, références que celles couramment usées en géographie. Choses que nous n'avons pas toujours pu assouvir ou de façon partielle³⁰⁴, faute de connaissances pluridisciplinaires insuffisantes, faute de temps ou (et c'est ce que nous retenons), faute de collègues spécialistes. En extrapolant le propos nous estimons regrettable qu'un chercheur se cantonne à une hyperspécialité et, vain, la course au « savoir absolu ». La réponse de l'interdisciplinarité n'est pas à rechercher auprès d'une personne, mais plutôt, nous semble-t-il, auprès d'un collectif où chaque personne apporte ses connaissances et expériences différenciées. Malgré toutes les complexités de mise en pratique que cela soulève (tant sur un plan humain que scientifique : trouver un vocabulaire commun, s'entendre sur les concepts, etc.), cela ne permettrait-il pas une meilleure qualité de recherche ? Des regards pluriels, un pool d'outils de collecte et de traitement de données plus vaste, des attentions singulières sur certains aspects pourraient améliorer les processus à l'œuvre lors d'une recherche. Un tel contexte de travail appliqué à nos mêmes questionnements de recherche permettrait d'identifier plus finement les « processus de transformation sociale » que nous évoquons dans les chapitres 6 et 7 comme conséquences de la participation à des initiatives institutionnelles.

Pour susciter le débat, notons qu'il y a de plus en plus de co-direction de thèse, on pourrait aussi se demander à quand les « co-doctorants » ou plutôt les thèses en binôme ou trinômes ! Les chercheurs sont de plus en plus incités à travailler collectivement, transdisciplinairement, ne serait-il pas intéressant que la formation de ces chercheurs (et surtout le doctorat) les prépare davantage à travailler et produire collectivement ?

³⁰⁴ Nous pensons par exemple à l'idéaltype de Weber. Cet instrument complexe est interprété de façon très diverses dans la littérature. Il n'est pas évident à cerner et mettre en œuvre « du premier coup ». Nous avons envisagé de ne pas y faire référence, avant de finalement le maintenir. Après tout, le doctorat est aussi un exercice universitaire, un apprentissage de la recherche par la recherche. Il nous semble donc légitime d'essayer, de tâtonner, de prendre des « risques » (toute proportion gardée).

> *Étancher la soif de chiffres*

Les recherches qualitatives et recherches par étude de cas sont parfois considérées comme des pré-recherches comme le rappelle et dénonce Marie Alexandre :

« les études de cas sont généralement considérées comme une phase préparatoire aux « vraies » recherches scientifiques servant à baliser le terrain et à faire émerger des hypothèses (Dupriez, 2010)³⁰⁵ » (Alexandre, 2013, p. 26).

Comme elle, cette vision n'est pas du tout la nôtre. Si en effet, seules les recherches dites « quantitatives » permettent d'éteindre la « soif du chiffre », nous ne pensons pas qu'il faille les opposer, les classer, l'une en « vraie recherche » et l'autre pas. Bien au contraire, nous y voyons des approches complémentaires. Pour nos questionnements sur les effets de la participation institutionnalisée une alternance, ou plutôt une combinaison de ces démarches nous semblerait tout à fait intéressante :

- une démarche qualitative exploratoire pour identifier globalement les différentes situations de participation, les facteurs de causalités de l'apparition de telle ou telle conséquence...
- suivie d'une démarche quantitative pour explorer l'importance relative de ces différents phénomènes, (en usant de questionnaires réalisés auprès d'un grand nombre de participants à ces initiatives, selon les règles de calcul d'un échantillon représentatif) ;
- et enfin une autre séquence qualitative pour approfondir la situation spécifique de quelques personnes, minutieusement sélectionnées (ce qui est rendu possible par les deux précédentes démarches). Nous pourrions alors avoir recours à des « récits de vie » (Bertaux, 2005 ; Burrick, 2010) pour revenir précisément sur le parcours de vie des participants acturisés et comprendre plus finement les facteurs favorables à son déclenchement.

Lors de notre enquête de terrain au Brésil nous avons mené des entretiens quelque peu hybrides entre l'entretien semi-directif et le récit de vie. Deux personnes de l'ONG Rosa et Sertão étaient concernées et nous y avons nettement perçu les transformations sociales que nous questionnons, à des degrés plus ou moins élevés. Ces premières tentatives nous confirment la pertinence du recours à cet outil (le récit de vie) pour identifier plus clairement les déterminants de l'action, la constellation de facteurs favorables au déclenchement de ce phénomène.

Ces différentes recherches pourraient être menées à un certain interval, pour « laisser le temps » aux processus de transformations sociales étudiés de se dérouler, d'apparaître et donc devenir plus visibles et appréhendables. Au-delà du déclenchement du processus, la question de la pérennité de l'éco-acteur et de sa mobilisation au profit de démarches ascendantes pourrait ainsi être alimentée.

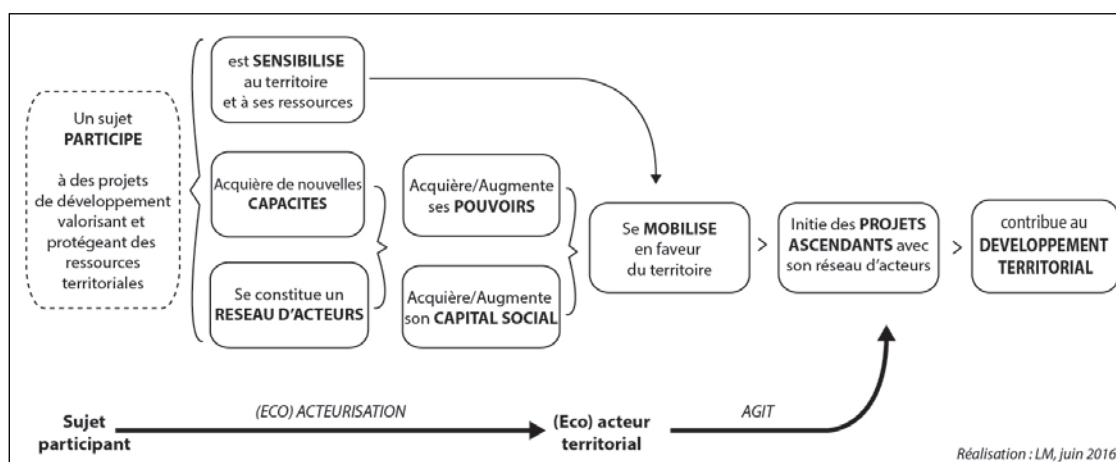
Une première recherche complémentaire pourrait ainsi avoir lieu dans deux / trois ans (début 2019) et l'autre dans cinq ans (2022) par exemple.

³⁰⁵ Dupriez, V., 2010, « Quelle généralisation à partir d'une théorie locale? Discussion méthodologique de la recherche de M. Verhoeven », In L. Paquay, M. Crahay, & J. M. de Ketele (Ed), *L'analyse qualitative en éducation*, De Boeck, Bruxelles, pp.13-30

> *Approfondir le concept d'éco-acteurisation*

Raillerie ou enthousiasme, cette terminologie étonne et ne laisse pas nos interlocuteurs indifférents. Elle constitue certainement un point original de notre travail et vaut pour cela qu'on y revienne davantage. En introduction générale nous présentons la chaîne idéale-typique du « participant-acteurisé » comme phénomène déclenché ou du moins favorisé par la participation à des initiatives de développement local participatives. En chapitre 1 nous avons introduit et discuté les différentes composantes de ce phénomène. Elles sont elles-mêmes des processus de transformations sociales, articulées ici en une sorte de « réaction en chaîne » comme le schématise la figure 28 ci-contre :

Figure 35 : Schéma hypothétique (idéale-typique) du processus d'écoacteurisation



Cette figure idéale-typique «*suffisamment justifiée[s] au regard de notre imagination, donc "objectivement possible[s]"*» (Weber, 1968³⁰⁶, p.44 in Watier, 2002, p. 114) a été construite comme un simple outil heuristique de compréhension des faits empiriques, et non comme un modèle à atteindre.

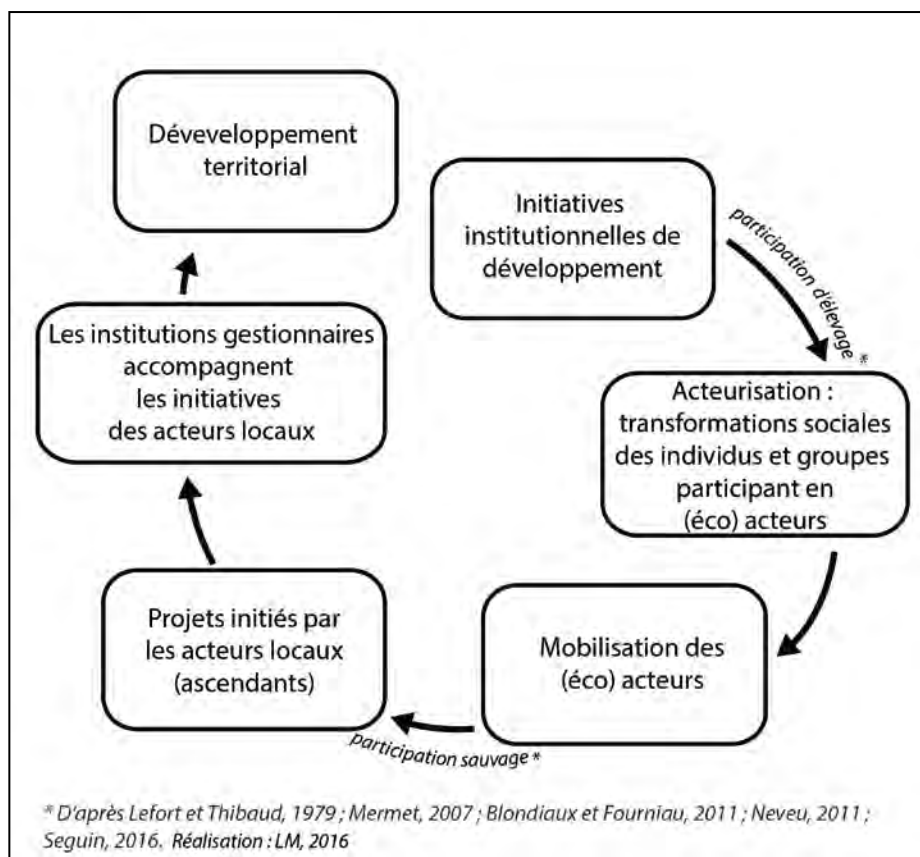
Nos enquêtes de terrains nous ont permis d'identifier quelques personnes, mais aussi groupes dont le parcours ressemble fortement à ce schéma théorique. Chez d'autres, le processus n'est que partiel, on observe que quelques-unes de ces transformations sociales. Des facteurs favorables et défavorables ont été proposés § 6.2. Cet exercice de compréhension des causes mériterait d'être approfondi. L'**articulation des processus** pourrait être plus explorée tout comme le poids du **parcours antérieur et des expériences parallèles de la personne**. Identifier les points communs entre les personnes dont la trajectoire de vie est au plus près de ce schéma pourrait être un point de départ à ces interrogations complémentaires.

³⁰⁶ WEBER Max, 1968, *Methodologische Schriften*, S. Fischer, Frankfurt

> *Les modalités de rencontre et d'articulation des incitations descendantes et des initiatives ascendantes*

En complément de cette première figure 28 nous avons réalisé la figure 29 qui permet de schématiser le lien que nous testions entre participation institutionnalisée, éco-acteurisation des participants et contribution au développement territorial.

Figure 36 : La contribution involontaire de la participation institutionnalisée au développement territorial



Comme tout schéma, lui-aussi simplifie l'appréhension des phénomènes (complexes) à l'œuvre. Ses composantes ne se déroulent pas si linéairement (ou circulairement en l'occurrence). Il existe des liens directs entre les initiatives institutionnelles de développement et le développement territorial.

D'autre part, des acteurs locaux (réunis en collectifs formels ou non) se mobilisent indépendamment de préalables suscitations institutionnelles. Ils sont porteurs d'initiatives ascendantes et innovantes dans les territoires qui peuvent contribuer à son développement. Ces projets grouillent au sein des espaces protégés habités et alimentent les dynamiques territoriales : créent de l'appropriation du territoire, de la sensibilisation, de la créativité mais aussi des capacités à voir et discuter une situation donnée, à identifier des besoins et leviers pour les atteindre, initier des démarches, solliciter des partenaires, porter des projets, etc. Ces énergies créatives locales, déjà existantes, mais aussi parfois « dormantes », sont bien perçues par les institutions nationales en charge des Parcs naturels régionaux. Déjà en 1997, il y a donc juste 20 ans, un rapport édifiant de la fédération des Parcs s'emparait de cette thématique :

*« Leur ambition pour le troisième millénaire est simple à formuler : impliquer les habitants et les acteurs économiques dans la dynamique de leurs actions. Après avoir mis en cohérence, avec une certaine réussite, les politiques publiques, **les Parcs veulent devenir les pionniers d'une citoyenneté active qui optimise les synergies entre la population, les acteurs politiques et le secteur privé.** Cette ambition est assurément un horizon, qui vaudra surtout par le chemin qu'il nous fera parcourir, cherchant à l'atteindre sans jamais le toucher.*

*Sa mise en œuvre **dépendra entièrement de notre capacité à faire émerger et à porter les projets de haute qualité** qui accompagneront notre déploiement futur. Mais elle dépendra aussi, ne le cachons pas, de nos capacités d'action liées à l'équilibre de nos sources de financement, pour lesquelles nous nous battons sans relâche - sachant qu'à travers ce combat, ce n'est pas seulement notre liberté que nous défendrons, mais celle de tous ceux, citoyens actifs et acteurs du territoire, qui, comme nous, veulent **pouvoir, de leur propre main, continuer à écrire les pages de leur destin** » (Raymond, 1997, p. 21 ; mis en gras par LM)*

Au sein du Parc Scarpe-Escaut, une nouvelle ingénierie de projet s'expérimente et amorce une sorte de virage participationniste (§3.5). Autour de quelques projets ciblés, l'équipe du Parc déplace le curseur de son action en « faisant faire », « donnant envie de faire » et en accompagnant plutôt qu'en « faisant par elle-même ». Cette démarche est relativement récente, non généralisée et laisse un rôle de « sélectionneur » au Parc alimentant une certaine hiérarchie d'acteurs et pouvant enterrer des propositions pourtant pertinentes / d'intérêts. Mais cette approche – bien que nous ayons fait le choix de ne pas y consacrer notre recherche – a semble-t-il le mérite d'être porteuse d'innovations organisationnelles au sein du Syndicat du Parc. Elle mériterait de faire l'objet d'étude complémentaire pour en analyser le fonctionnement, les freins et les réussites en vue d'améliorer puis de généraliser les logiques et méthodes sous-jacentes. On retrouve bien-là le rôle d'expérimentateur cher aux Parcs naturels régionaux.

L'équivalent n'est pas encore observé chez la jeune Mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu. L'ONG FUNATURA qui est l'acteur-initiateur de la construction de ce territoire-outils et de son premier projet de territoire (le plan de développement territorial de base conservacionniste) a concouru à un appel à projets fin 2016. L'objectif est de faire une révision / actualisation de ce plan (mail du directeur de la FUNATURA, le 29/12/2016). A l'instar de ce qui a pu se passer pour le PNR SE lors de sa révision de Charte, il s'agit là une opportunité de rediscuter la vision du territoire à long et moyen terme, de construire un consensus autour d'un nouveau projet commun de conservation de la sociobiodiversité et de développement du territoire par l'activation de ressources territoriales notamment. Mais aussi, cette phase de révision pourrait être l'occasion d'évaluer et de renforcer la gouvernance et les dispositifs participatifs associés. De façon à identifier les justes attentes / besoins / envies des acteurs locaux et des habitants de la Mosaïque ; permettre la co-définition de projets de développement et négocier leur mise en œuvre par les acteurs du territoire.

Les mosaïques d'aires protégées et les parcs naturels régionaux ont encore de beaux défis devant eux. Nous leur souhaitons que les prochaines années soient riches de nouveaux chantiers participatifs et collaboratifs ; et de nouvelles formules pour articuler les initiatives ascendantes émanant du territoire et leurs incitations institutionnelles. Pour l'heure, ces dernières jouent un rôle fondamental au maintien du cadre de vie, la protection de l'environnement et d'expérimentation d'autres formes de développement, plus territoriales et soutenables.

> *Poursuivre les analyses en « regards croisés »*

La confrontation d'espaces protégés habités français et brésiliens a été très enrichissante tant pour notre recherche que sur un plan personnel.

Sur un plan personnel, nous avons pu approfondir notre connaissance du territoire du Parc Scarpe-Escout et surtout -fait plus marquant dans la vie d'une personne- « vivre » dans un autre pays et découvrir de nouvelles cultures : brésiliennes. Notre progressif, mais considérable, accès à la langue portugaise est un enrichissement personnel (mais aussi professionnel) que nous espérons et tâcherons de maintenir et d'améliorer. Il pourrait nous permettre de poursuivre (ou reprendre) des recherches dans d'autres pays lusophones, dont par exemple le Cap-Vert où nous avons mené notre toute première recherche sur le thème de la conciliation du développement touristique et de la conservation du littoral de cet archipel (en 2010).

Notre expérience de recherche franco-brésilienne nous a convaincu de l'intérêt de confronter des territoires-outils aux mêmes objectifs mais ancrés dans des réalités différentes. Cela permet de mieux mettre en relief les spécificités des organisations respectives (nous en rappelons quelques-unes dans le tableau 76 ci-dessous), de mieux percevoir ou comprendre des facteurs d'appartenance de tel ou tel phénomène ici mais pas là-bas, mais aussi d'identifier des expériences de projet ou outils de travail qui peuvent être diffusés (moyennant une adaptation) ou du moins susciter des réflexions et nouvelles idées.

Tableau 76 : Des spécificités de nos terrains d'étude sont mises en relief par l'analyse croisée de leurs contextes bien distincts

PNR Scarpe-Escout	Mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu
Poids des communes et de la Région dans le jeu d'acteurs	L'Importance des ONG et l'implication limitée des municipalités dans le jeu d'acteurs
Un territoire classé Parc pour 15 ans et doté d'une Charte contractuelle basée sur l'adhésion volontaire	Une reconnaissance officielle sans durée de validité. Un projet de territoire pensé sur 5 ans.
Une équipe technique multidisciplinaire et compétente	Un conseil de gestion sans équipe technique qui repose sur les efforts et la bonne volonté de ses membres
Un budget annuel issu de dotations publiques et de contributions des communes adhérentes notamment	Des projets définis au coup par coup au gré des opportunités de financements nationaux et internationaux (appels à projets)
Un syndicat mixte de gestion composé uniquement d'élus (locaux, intercommunaux, départementaux, nationaux)	Un Conseil consultatif de la Mosaïque composé à parité entre des organismes « gouvernementaux » et « de la société civile ». Ce conseil est très régulièrement fréquenté par des invités, des partenaires, autres acteurs du territoire ou habitants.

Source : LM, enquête de terrain 2012-2016

Une telle démarche de croisement pourrait être poursuivie non seulement auprès d'autres pays, mais aussi auprès d'autres types de territoire-outils ayant diverses similitudes avec les parcs naturels régionaux et les mosaïques d'aires protégées, comme c'est le cas des réserves de biosphères par exemple (Le Ster, 2016).

BIBLIOGRAPHIE

Références citées dans la thèse

> Ouvrages et chapitres d'ouvrages

1. **ACSELRAD H.**, 2004, « As Práticas Espaciais e o Campo dos Conflitos Ambientais », dans *Conflitos ambientais no Brasil*, Rio de Janeiro: Relume Dumará, Fundação Heinrich Böll, p. 13-35.
2. **ALAMI S., DESJEUX D., GARABUAU-MOUSSAOUI I.**, 2009, *Les méthodes qualitatives*, Paris, Presses universitaires de France (Que sais-je ?), 128 p.
3. **ARNAULD DE SARTRE X., BERDOULAY V.**, 2011, *Des politiques territoriales durables? : leçons d'Amazonie*, Versailles, Quae (Indisciplines), 160 p.
4. **ARNOULD P., GLON E.** (dirs.), 2005, *La nature a-t-elle encore une place dans les milieux géographiques ?*, Paris, Publications de la Sorbonne (Géographie), 270 p.
5. **AUBERTIN, C., RODARY, E.** (dirs.), 2008, *Aires protégées, espaces durables*, Marseille, IRD éditions (Objectifs suds), 260 p.
6. **BABIN D.**, 2003, *Des espaces protégés pour concilier conservation de la biodiversité et développement durable : fondements et recommandations d'une stratégie de coopération pour la gestion des espaces protégés*, Paris, IFB [Institut français de la biodiversité], 52 p.
7. **BACQUE M.-H., REY H., SINTOMER, Y.** (dirs.), 2005, *Gestion de proximité et démocratie participative: une perspective comparative*, Paris, Découverte (Collection « Recherches »), 314 p.
8. **BACQUE M.-H., BIEWENER C.**, 2011, « Empowerment, développement et féminisme : entre projet de transformation sociale et néolibéralisme », dans *La démocratie participative: histoire et généalogie*, Paris, La Découverte (Recherches), p. 82-101.
9. **BACQUE M.-H., BIEWENER C.**, 2015, *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?*, Paris, La Découverte.
10. **BAQUERO M.**, 2013, *Qual democracia para a américa latina? capital social e empoderamento são a resposta?*, 1a edição, Rio Grande do Sul, UFRGS Editora, 156 p.
11. **BELANGER L., GUAY J.-P.**, 2010, *Proposition d'un nouvel outil de conservation pour le Québec: l'aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles : rapport du groupe de travail sur les aires protégées de catégorie VI*, Québec, Nature Québec, 63 p.
12. **BENKO G., LIPIETZ A.** (dir.), 1992, *Les Régions qui gagnent: districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, 1. édition, Paris, Presses Universitaires de France (Economie en liberté), 424 p.
13. **BENOIT M., DEFFONTAINES J.P., LARDON S.**, 2006, *Acteurs et territoires locaux: vers une géoagronomie de l'aménagement*, Paris, Institut national de la recherche agronomique, 174 p.
14. **BENSUSAN N., PRATES A.P.L.**, 2014, *A diversidade cabe na unidade ? áreas protegidas no Brasil*, Brasília, IEB Mil Folhas, 732 p.
15. **BERTAUX D.**, 2005, *Le récit de vie : l'enquête et ses méthodes*, 2ème édition, Paris, A. Colin (128), 127 p.
16. **BIORET F., ESTEVE R., STURBOIS A.**, 2009, *Dictionnaire de la protection de la nature*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Espace et territoires), 537 p.
17. **BLANDIN P., BERGANDI D.**, 2000, « L'homme et la nature : les sciences changent de rôle », dans *Nature vive*, Paris, MNHN/Nathan, p. 88-99.

18. **BRANDON K., REDFORD K.H., SANDERSON S.**, 1998, *Parks in Peril: People, Politics, and Protected Areas*, Island Press, 540 p.
19. **CAMPAGNE P., PECQUEUR B.**, 2014, *Le développement territorial une réponse émergente à la mondialisation*, Paris, C. L. Mayer, 268 p.
20. **CARRIERE J.-P., HAMDOUCH A., IATU C.** (dirs.), 2016a, *Développement durable des territoires*, Paris, Economica-Anthropos (Collection Géographie), 234 p.
21. **CARRIERE J.-P., HAMDOUCH A., IATU C.**, 2016b, « Introduction », dans *Développement durable des territoires*, Paris, Economica-Anthropos (Collection Géographie), p. 14-27.
22. **CHAUI M.**, 1994, « Raízes teológicas do populismo no Brasil: teocracia dos dominantes, messianismo dos dominados », dans *Anos 90: política e sociedade no Brasil*, São Paulo, Brasiliense, p. 19-30.
23. **CLOUTIER J.**, 2003, *Qu'est-ce que l'innovation sociale?*, Montréal, CRISES, 46 p.
24. **DEL GAUDIO R.S., PEREIRA D.B.** (dirs.), 2014, *Geografias e ideologias: submeter e qualificar*, Belo Horizonte, Editora UFMG (Origem), 429 p.
25. **DELELIS C.J., REHDER T., CARDOSO MOTA T.**, 2010a, *Mosaïques d'aires protégées réflexions et propositions de la coopération franco-brésilienne*, Brasília, Ministério do Meio Ambiente, MMA ; Embaixada da França no Brasil - CDS UnB.
26. **DELELIS C.J., REHDER T., CARDOSO MOTA T.**, 2010b, *Mosaïques d'aires protégées réflexions et propositions de la coopération franco-brésilienne*, Brasília, Ministério do Meio Ambiente, MMA ; Embaixada da França no Brasil - CDS UnB.
27. **DELELIS C., KURIHARA**, 2014, « Gestão integrada e participativa: mosaicos de áreas protegidas », dans *A diversidade cabe na unidade? Áreas protegidas no Brasil*, Brasília, IEB Mil Folhas, p. 309-331.
28. **DEPRAZ S.**, 2008, *Géographie des espaces naturels protégés: genèse, principes et enjeux territoriaux*, Paris, A. Colin, 320 p.
29. **DEPRAZ S., CORNEC U. ET GRABSKI-KIERON U.**, 2016, *Acceptation sociale et développement des territoires*, Société, espaces, temps, Ed. Ecole Normale Supérieure, 270p.
30. **DESCOLA P.**, 2005, *Par-delà nature et culture*, Paris?, NRF : Gallimard (Bibliothèque des sciences humaines), 623 p.
31. **DETIENNE M.**, 2009, *Comparer l'incomparable oser expérimenter et construire*, Paris, Éd. du Seuil, 191 p.
32. **DO ESPÍRITO SANTO C.V.**, 2014, « O Parque nacional Grande Sertão Veredas e o Mosaico Sertão Veredas – Peruaçu », dans *A diversidade cabe na unidade? Áreas protegidas no Brasil*, Brasília, IEB Mil Folhas, p. 624-642.
33. **DOWIE M.**, 2011, *Conservation refugees: the hundred - year conflict between global conservation and native peoples*, Cambridge, Mass., MIT Press, 341 p
34. **DUMOULIN D., RODARY E.**, 2013, « Les ONG, au centre du secteur mondial de la conservation de la biodiversité », dans *Représenter la nature? ONG et biodiversité*, Montpellier, IRD Éditions (Objectifs Suds), p. 59-98.
35. **DUMOULIN D., RODARY E.**, 2013, « Les ONG, au centre du secteur mondial de la conservation de la biodiversité », dans *Représenter la nature? ONG et biodiversité*, Montpellier, IRD Éditions (Objectifs Suds), p. 59-98.
36. **ÉTIENNE J., BLOESS F., NORECK J.-P., ROUX J.-P.**, 2004, *Dictionnaire de sociologie: les notions, les mécanismes, les auteurs*, 3. éd, Paris, Hatier (Initial), 448 p.
37. **FERNANDES S., MUNHOZ J., LEITE J., DIMENSTEIN M.**, 2013, « Políticas públicas quilombolas e produções identitárias: percursos históricos e conflitos políticos », dans *Psicologia e contextos rurais*, Editora da UFRN, Natal, p. 357-384.
38. **FINGER-STICH A.S., GHIMIRE K.B.**, 1997, *Travail, culture et nature: le développement local dans le contexte des parcs nationaux et naturels régionaux de France*, Paris, France, Harmattan, 233 p.
39. **FONSECA G., MACHADO B. R., DE ALMEIDA PRADO A.C., FALEIRO F., FARIAS NETO A.L.**, 2008, « A falta de investimentos como ameaça à integridade do Cerrado. », dans *Savanas - desafios*

- e estratégias para o equilíbrio entre sociedade, agronegócio e recursos naturais.*, Planaltina, DF, Embrapa Cerrado, p. 1185-1198.
40. **FONTAN J.-M.**, 2011, « Développement territorial et innovation sociale », dans *Innovation sociale et territoires*, PUQ, p. 17-42.
 41. **FRIEDMANN J.**, 1992, *Empowerment: the politics of alternative development*, Cambridge, MA, Blackwell, 196 p.
 42. **FUNATURA, SANTO C.V.**, 2013, *Histórico da atuação da fundação pró-natureza no parque nacional Grand Sertão Veredas e sua região de influência*, Brasília, 55 p.
 43. **GILLY J.-P., PECQUEUR B.**, 1995, « La dimension locale de la régulation », dans *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, La découverte, p. 304-312.
 44. **GLON E., HINNEWINKEL C.**, 2009, « Introduction : Protéger la nature, est-ce protéger la société ? », dans *Protéger la nature, est-ce protéger la société ?*, L'Harmattan, Paris, p. 3-10.
 45. **GLON E., PECQUEUR B.**, 2016, « Introduction. Proximités, ressources et territoires créatifs », dans *Au coeur des territoires créatifs: proximités et ressources territoriales*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, p. 11-30.
 46. **GLON E., RENARD J.-P.**, 1998, « Le développement local au service du territoire », dans *Espaces et Sociétés à la fin du XXe siècle. Quelles géographies sociales ?*, (Les documents de la MRS), p. 97-120.
 47. **GRAWITZ M.**, 1993, *Méthodes des sciences sociales*, 9. éd, Paris, Dalloz (Précis Dalloz), 870 p.
 48. **GUMUCHIAN H., MAROIS C., FEVRE V.**, 2000, *Initiation à la recherche en géographie: aménagement, développement territorial, environnement*, Montréal ; Paris, Les Presses de l'Université de Montréal ; Anthropos : Diff. Economica.
 49. **GUMUCHIAN H.** (dir.), 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Anthropos : Diffusion, Economica (Collection Géographie), 186 p.
 50. **GUMUCHIAN H., PECQUEUR B.** (dirs.), 2007, *La ressource territoriale*, Paris, Economica : Anthropos (Collection Géographie), 252 p.
 51. **HAMEL J.**, 1997, *Étude de cas et sciences sociales*, Montréal, Harmattan, 114 p.
 52. **HERITIER S., LASLAZ L.**, 2008, *Les parcs nationaux dans le monde: protection, gestion et développement durable*, Paris, Ellipses, 328 p.
 53. **HERMANN G., COSTA C.**, 2015, *Gestão integrada de áreas protegidas: uma análise de efetividade de mosaicos*, Brasília - DF, WWV Brasil, 80 p.
 54. **HISSA C.E.V.**, 2013, *Entrenotas: compreensões de pesquisa*, Humanitas, UFMG, 197p.
 55. **INSTITUTO ROSA E SERTÃO**, 2012, *Curso de introdução au Turismo de Base Comunitária*, Chapada Gaúcha, Instituto Rosa e Sertão, 72 p.
 56. **IRVING M. DE A.**, 2006, « O olhar psicossocial para a gestão participativa de áreas protegidas : refletindo sobre possibilidades e desafios », dans *Áreas protegidas e inclusão social. Construindo novos significados*, Rio de Janeiro, Fundação Bio-Rio : Aquarius, p. 77-90.
 57. **IRVING M. DE A.**, 2014, « Governança democrática e gestão participativa de áreas protegidas: uma caminho sem volta para a conservação da biodiversidade no caso brasileiro », dans **BENSUSAN N., PRATES A.P.L.** (dirs.), *A diversidade cabe na unidade?: áreas protegidas no Brasil*, Brasília, IEB Mil Folhas, p. 167-182.
 58. **JEAN B.**, 2016, « Le développement territorial durable : vers un développement territorial solidaire pour réussir le développement des territoires ruraux », dans *Développement durable des territoires*, Paris, Economica-Anthropos (Collection Géographie), p. 46-58.
 59. **JOSEPH J.-L.**, 2016, « Préface », dans **Lajarge R. et Baron-Yellès N.**, *Les parcs naturels régionaux: des territoires en expériences*, Versailles, Quae, p. 11-12
 60. **KALBERG S.**, 2010, *Les valeurs, les idées et les intérêts. Introduction à la sociologie de Max Weber*, Paris, la Découverte : MAUSS, 276 p.
 61. **KEBIR L.**, 2010, « Pour une approche institutionnelle et territoriale des ressources », dans

- Ressources, patrimoine, territoires et développement durable*, Peter Lang, Bruxelles, p. 69-86.
62. **KLEIN J.-L.**, 2014, « Innovation sociale et développement territorial », dans *L'innovation sociale*, ERES, p. 115.
 63. **LAJARGE R., BARON-YELLES N.**, 2016, *Les parcs naturels régionaux: des territoires en expériences*, Versailles, Quae, 247 p.
 64. **LAJARGE R., ROUX E.**, 2007, « Ressource, projet, territoire : le travail continu des intentionnalités », dans *La ressource territoriale*, Paris, Economica : Anthropos (Collection Géographie), p. 133-147.
 65. **LALLEMENT M.**, 2003, « Raison ou trahison ? Elements de réflexion sur les usages de la comparaison en sociologie », dans *Stratégies de la comparaison internationale*, Paris, CNRS (CNRS sociologie), p. 107-120.
 66. **LAROUSSE**, 2016, *Le petit Larousse illustré*, NIMMO C. (dir.), Paris, Larousse.
 67. **LASLAZ L., DEPRAZ S., GUYOT S., HERITIER S., NICOLAS A.**, 2012, « Atlas mondial des espaces protégés: les sociétés face à la nature », Autrement, Paris, 96 p.
 68. **LATOUR B.**, 1999, *Politiques de la nature: comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, Découverte (Collection L'Armillaire), 382 p.
 69. **LATOUR B.**, 2011, « Avoir ou ne pas avoir de réseau : that is the question », dans *Débordements/ Mélanges offerts à Michel Callon*, Presses de l'Ecole des mines, p. 257-268.
 70. **LAURENT A.**, 1994, *L'individualisme méthodologique*, Presses Universitaires de France (Que sais-je ?), 127 p.
 71. **LEJEUNE C.**, 2014, *Manuel d'analyse qualitative analyser sans compter ni classer*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 150p.
 72. **LEMIEUX V.**, 1999, *Les réseaux d'acteurs sociaux*, Paris, Presses universitaires de France (Sociologies), 146 p.
 73. **LEVY J., LUSSAULT M.** (dirs.), 2003, *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Belin, 1033 p.
 74. **LIPIETZ A.**, 2001, « Aménagement du territoire et développement endogène », dans *Aménagement du territoire : rapports*, Paris, Documentation Française (Les rapports du Conseil d'Analyse Economique), p. 111-128.
 75. **LÖWY M.**, 2002, *Ideologias e ciência social*, Cortez, São Paulo.
 76. **LÖWY M.**, 2008, *Ideologias e Ciências Sociais: elementos para uma análise marxista*, Cortez, São Paulo.
 77. **MAINGUENEAU D.**, 2009, *Les termes clés de l'analyse du discours*, Nouv. édition revue et augmentée, Paris, Edition du Seuil (Points Essais), 143 p.
 78. **MATHIEU L.**, 2004, *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, 206 p.
 79. **MCNEELY J.A.**, 2008, « Chapitre 1 - Nature, biodiversité et écosystèmes », dans *regards sur la Terre : L'annuel du développement durable - biodiversité, nature et développement*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) (Annuaire), p. 286.
 80. **MEDEIROS R., IRVING M. DE A., GARAY I.**, 2006, « Áreas protegidas no Brasli: Interpretando o contexto histórico para pensar a inclusã social », dans *Áreas Protegidas e Inclusão Social. Construindo Novos Significados*, Rio de Janeiro, Fundação Bio-Rio : Aquarius, p. 15-40.
 81. **MEIREU P.**, 1987, *Apprendre... Oui, mais comment ?*, 5ème édition 1990, Paris, ESF, 163 p.
 82. **MENDRAS H., ETIENNE J.**, 1996, *Les grands auteurs de la sociologie : Tocqueville, Marx, Durkheim, Weber*, Paris, Hatier, 190 p.
 83. **MERMET L.**, 2007, « Epilogue. Débattre sans savoir pourquoi : la polychrésie du débat public appelle le pluralisme théorique de la part des chercheurs », dans *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, La Découverte, Paris, p. 368-380.
 84. **MESLEARD F., ALARD D.**, 2014, « Une brève histoire de la conservation », dans *Sciences de la conservation*, Louvain-la-Neuve [Belgique], De Boeck, p. 69-82.
 85. **MESURE S., SAVIDAN P.** (dirs.), 2006, *Dictionnaire des sciences humaines*, 1. éd, Paris, PUF

- (Quadrige Dicos poche), 1277 p.
86. **MITTERMEIER R.A., BROOKS T., FONSECA G., BRITO D.**, 2010, « Focus : Les pays de mégadiversité », dans *Regards sur la Terre 2008. L'annuel du développement durable.*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), p. 153-154.
 87. **MOSCOVICI S.**, 2004, *La psychanalyse, son image et son public*, 3. éd, Paris, Presses Univ. de France (Bibliothèque de psychanalyse), 506 p.
 88. **MOULAERT F., NUSSBAUMER J.**, 2008, *La logique sociale du développement territorial*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec (Géographie contemporaine), 153 p.
 89. **MUCCHIELLI A.** (dir.), 2009, *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, 3. éd. mise à jour et augmentée, Paris, Colin, 303 p.
 90. **PAILLE P., MUCCHIELLI A.**, 2006, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 432p
 91. **PASSERON J.C., REVEL, J.** (dirs.), 2005, *Penser par cas*, Paris, École des hautes études en sciences sociales (Enquête), 291 p.
 92. **PECQUEUR B.**, 1989, *Le développement local : mode ou modèle?*, Syros la Découverte, 149 p.
 93. **PECQUEUR B.**, 2005, « Le développement territorial : une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du Sud », dans ANTHEAUME B., GIRAUT F. (dirs.), *Le territoire est mort, vive les territoires ! : Une (re)fabrication au nom du développement*, Montpellier, IRD Éditions (Objectifs Suds), p. 295-316.
 94. **PECQUEUR B., LANDEL P.A.**, 2016, « Le développement territorial : une voie innovante pour les collectivités locales ? », dans *Développement durable des territoires*, Paris, Economica-Anthropos (Collection Géographie), p. 46-58.
 95. **PEREIRA D., DEL GAUDIO R.**, 2014, « As ideologias e exclusividade da natureza. Aproximações », dans *Geografias e ideologias. Submeter e qualificar*, Belo Horizonte, Editora UFMG (Origem), p. 429.
 96. **PIMBERT M., PRETTY J.**, 1995, *Parks, People and Professionals : putting 'participation' into protected areas management*, UNRISD, Genève (Discussion Paper), 65 p.
 97. **PINCHEMEL P., PINCHEMEL G.**, 1997, *La Face de la terre: éléments de géographie*, Paris, A. Colin.
 98. **PINHEIRO M.R.**, 2010, *Recomendações para reconhecimento e implementação de mosaicos de áreas protegidas*, Brasília - DF, 82 p.
 99. **RANIERI V., MEDEIROS R., VALVERDE Y., D'AVIGNON A., PEREIRA G., BARBOSA J., SOUZA N.**, 2011, « Passado, presente e futuro do sistema nacional de unidades de conservação : uma síntese dos resultados do seminário nacional », dans *Dez anos do sistema nacional de unidades de conservação da natureza: lições do passado, realizações presentes e perspectivas para o futuro*, Brasília, Ministério do Meio Ambiente, p. 151-161.
 100. **RODARY E.**, 2014, « Gouvernance, conservation de la biodiversité et développement », dans *Sciences de la conservation*, Louvain-la-Neuve [Belgique], De Boeck, p. 237-241.
 101. **RODARY E., CASTELLANET C.**, 2003, « Introduction. Les trois temps de la conservation », dans *Conservation de la nature et développement: l'intégration impossible?*, Paris, Karthala : GRET (Economie et développement), p. 5-44.
 102. **RODARY E., AUBERTIN C., PINTON F.**, 2008, « Le développement durable, nouvel âge de la conservation », dans *Aires protégées, espaces durables*, Marseille, IRD éditions (Objectifs suds), p. 17-27.
 103. **RODARY E., RAKOTO RAMIARANTSOA H.**, 2008, « Les aires protégées à l'aune de la mondialisation », dans *Aires protégées, espaces durables*, Marseille, IRD éditions (Objectifs suds), p. 247-260.
 104. **SANTOS R., MARSCHNER W.**, 2008, « Identidade territorial e desenvolvimento : a formulação de um plano territorial de desenvolvimento rural sustentável do território sudoeste do Paraná », dans *Desenvolvimento territorial e agroecologia*, São Paulo, Expressão Popular, p. 95-113.

105. **SENIL N., LANDEL P.-A.**, 2016, De la ressource territoriale à la ressource patrimoniale, dans *Au coeur des territoires créatifs: proximités et ressources territoriales*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, p. 237-245.
106. **SILVEIRA C.M., MELLO R., GOMES R.**, 1997, *Metodologias de Capacitação : CEFE, GESPAR e Capacitação Massiva*, Rio de Janeiro, FASE - Federação de Órgãos para Assistência Social e Educacional, 146 p.
107. **SOUZA N., SANTOS F., SALGADO M., ARAÚJO F.**, 2011, « Dez Anos de História: Avanços e Desafios do Sistema Nacional de Unidades de Conservação da Natureza », dans *Dez anos do sistema nacional de unidades de conservação da natureza lições do passado, realizações presentes e perspectivas para o futuro*, Brasília, MMA, p. 9-19.
108. **THERBORN G.**, 1991, *La ideologia del poder y el poder de la ideologia*, Mexico, Siglo Veintiuno Ed.
109. **TURISOL**, 2010, *Serie Turisol : Metodologias no Turismo Comunitario : Tucum*, São Paulo, rede Turisol.
110. **VAUJANY F.-X.**, 2005, *De la conception à l'usage: vers un management de l'appropriation des outils de gestion*, Colombelles, France, Éditions EMS, management & société (Questions de société), 237 p.
111. **VIGOUR C.**, 2005, *La comparaison dans les sciences sociales: pratiques et méthodes*, Paris, Découverte (Guides Repères), 335 p.
112. **VOLVEY A.**, 2003, « Terrain », *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, p. 904-905.
113. **WATIER P.**, 2002, *Une introduction à la sociologie compréhensive*, Circé, 182 p.
114. **WEBER M.**, 2003, *Economie et société, tome 1 : Les Catégories de la sociologie*, Nouvelle, Paris, Pocket.
115. **WERNER M., ZIMMERMANN B.**, 2003, « Penser l'histoire croisée: entre empirie et réflexivité », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 58e année, 1, p. 7-36.
116. **WERNER M., ZIMMERMANN B.** (dirs.), 2004, *De la comparaison à l'histoire croisée*, Paris, Seuil (Le genre humain), 239 p.
117. **WILSON E.O.**, 1993, *La diversité de la vie*, Paris, Odile Jacob, 496 p.
118. **WWF BRASIL**, 2012, *Production and exportation of brazilian soy ans the Cerrado 2001-2010*, Brasília - DF, WWF-Brasil, 24 p.

> *Articles de revues scientifiques*

1. **ALDHUY J.**, 2008, « Au-delà du territoire, la territorialité ? », *Géodoc*, p. 35-42.
2. **ALEXANDRE M.**, 2013a, « La rigueur scientifique du dispositif méthodologique d'une étude de cas multiple », *Recherches qualitatives*, 32, 1, p. 26-56.
3. **ALEXANDRE M.**, 2013b, « La rigueur scientifique du dispositif méthodologique d'une étude de cas multiple », *Recherches qualitatives*, 32, 1, p. 26-56.
4. **ALONSO A.**, 2009, « As teorias dos movimentos sociais: um balanço do debate », *Lua Nova: Revista de Cultura e Política*, 76, p. 49-86.
5. **ARNSTEIN S.**, 1969, « A Ladder of Citizen Participation », *Journal of the American Institute of Planners*, Vol. 35, n°4, p. 216-224.
6. **AUBERTIN C., PINTON F.**, 2012, « L'invention du biome Cerrado : Économie verte et sociobiodiversité », *Confins*, p. 17.
7. **BACQUE M.-H., GAUTHIER M.**, 2011, « Participation, urbanisme et études urbaines: Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein », *Participations*, N°1, p. 36.
8. **BAHIA T., LUZ G., DAS DORES MAGALHÃES VELOSO M., FERREIRA NUNES Y.R., VIANA NEVES W., DE LIMA BRAGA L., VICENTE DE LIMA P.C.**, 2009, « Veredas na APA do Rio Pandeiros: importância, impactos ambientais e perspectivas », *MG.Biota*, Vol. 2, n°3, p. 4-13.

9. **BAQUERO R.V.A.**, 2012, « Empoderamento: Instrumento de emancipação social? – Uma discussão conceitual », *Revista Debates*, Vol. 6, n°1, p. 173.
10. **BARBIER R., LARRUE C.**, 2011, « Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape », *Participations*, Vol 1, n°1, p. 67.
11. **BARIBEAU C.**, 2005, « Le journal de bord du chercheur », *Recherches qualitatives, Hors série*, n°2, p. 98-114.
12. **BECKER D., EDMUNDO K., NUNES N.R., BONATTO D., SOUZA R.**, 2004, « Empowerment e avaliação participativa em um programa de desenvolvimento local e promoção da saúde », *Ciência & Saúde Coletiva*, Vol. 9, n°3, p. 655-667.
13. **BERTIN A.**, 2005, « Quelle perspective pour l'approche par les capacités ? », *Revue Tiers Monde*, vol. 182, n°2, p. 385.
14. **BETHONICO M.**, 2009, « RIO PANDEIROS: território e história de uma área de proteção ambiental no norte de Minas Gerais », *Revista ACTA Geográfica*, p. 23-38.
15. **BETHONICO M., CUNHA S.**, 2009, « Gestão sustentável de unidades de conservação : o caso da APA estadual do rio Pandeiros, Minas Gerais », *GEOgraphia*, Vol 11, n°22, p. 104-127.
16. **BEURET J.-E.**, 2011, « Quelles voies pour la participation du public à la conservation de la nature ? Le cas des réserves de biosphère », *Développement durable et territoires*, Vol. 2, n° 3.
17. **BLANC M., CHADOIN O.**, 2015, « Espaces et comparaisons internationales », *Espaces et sociétés*, 163, p. 7-23.
18. **BLANDIN P., BERGANDI D.**, 2003, « La nature avec ou sans l'homme ? », *La Recherche*, Hors Série n°11, p. 67-71.
19. **BLONDIAUX L., FOURNIAU J.-M.**, 2011, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, Vol. 1, n°1, p. 8.
20. **BOENISCH G.**, 2015, « Marie-Hélène Bacqué, Carole Biewener, L'Empowerment, une pratique émancipatrice ? », n°27, p. 386-387.
21. **BRESSON M.**, 2014, « La participation : un concept constamment réinventé », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, 9 p.
22. **BURRICK D.**, 2010, « Une épistémologie du récit de vie », *Recherche qualitatives*, n°8, p. 7-36.
23. **CALBERAC Y.**, 2011, « Le terrain des géographes est-il un terrain géographique ? Le terrain d'un épistémologue », *Carnets de géographes*, n°2, p. 6.
24. **CALLON M., FERRARY M.**, 2006, « Les réseaux sociaux à l'aune de la théorie de l'acteur-réseau », *Sociologies pratiques*, Vol 13, n°2, p. 37.
25. **CALVES A.E.**, 2009, « « Empowerment » : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », *Tiers-Monde*, Vol. 200, n°4, p. 735.
26. **CARONE E.**, 1971, « Coronelismo: definição histórica bibliografia », *Revista de Administração de Empresas*, Vol. 11, n° 3, p. 85-92.
27. **CARVALHO J.**, 1997, « Mandonismo, Coronelismo, Clientelismo: Uma Discussão Conceitual », *Dados*, vol. 40, n°2.
28. **CARVALHO E.**, 2003, « Exclusão social e crescimento das cidades médias brasileiras », *Scripta Nova*, VII, 146.
29. **CLAEYS-MEKDADE C.**, 2001, « Qu'est-ce qu'une "population concernée" ? L'exemple camarguais », *Géocarrefour*, vol. 76, n°3, p. 217-223.
30. **COENEN-HUTHER J.**, 2003, « Le type idéal comme instrument de la recherche sociologique », *Revue française de sociologie*, Vol. 44, n°3, p. 531.
31. **COLLETIS G., PECQUEUR B.**, 2005, « Révélation de ressources spécifiques et coordination située », *Economie et Institutions*, n°6 et 7, p. 51-74.
32. **DALLARI D.**, 2015, « Citoyenneté et droit de participation », *Le sujet dans la cité*, n°3, p. 60-68.
33. **DAUPHIN S.**, 2013, « Expérimenter, innover : d'où ça vient ? Comment cela fonctionne ? », *Informations sociales*, n°174, p. 8-11.
34. **DE MELO FOUCHER M.**, 2003, « Démocratie locale. Les expériences brésiliennes », *Projet*,

- Vol. 274, n°2, p. 22.
35. **DEBERRE J.-C.**, 2007, « Décentralisation et développement local », *Afrique contemporaine*, n°221, p. 45-54.
 36. **DEL GAUDIO R., FREITAS E., PEREIRA D.**, 2015, « Desenvolvimento sustentavel e ideologia : interpelações », *Lutas sociais*, Vol. 19, n°35, p. 98-111.
 37. **DELELIS C.J.**, 2010, « Coopération franco-brésilienne : les mosaïques d'aires protégées », *Le Flamboyant*, n°66/67, p. 12-14.
 38. **DENIEUIL P.-N.**, 2008, « Développement social, local et territorial : repères thématiques et bibliographiques sur le cas français », *Mondes en développement*, Vol. 142, n°2, p. 113.
 39. **DESCHENAUX F., LAFLAMME C.**, 2009, « Réseau social et capital social : une distinction conceptuelle nécessaire illustrée à l'aide d'une enquête sur l'insertion professionnelle de jeunes Québécois », *SociologieS, Théories et recherches*
 40. **DOWIE M.**, 2006, « Refugiados da conservação », *orion magazine*, n°4, p. 7.
 41. **DUMONT F., FLEURY M.-F., FUSCO W., TURRA C.M.**, 2015, « Populations et territoires du Brésil », *Espace populations sociétés. Space populations societies*, 2014/2-3.
 42. **EHLINGER S., PERRET V., CHABAUD D.**, 2007, « Quelle gouvernance pour les réseaux territorialisés d'organisations ? », *Revue française de gestion*, n°33, 170, p. 155-171.
 43. **FAVARETO A.**, 2010, « A Abordagem Territorial do Desenvolvimento Rural - mudança institucional ou "inovação por adição" ? », *Estudos avançados*, p. 299-319.
 44. **FLORIANI N., RIOS F.**, 2013, « Territorialidades alternativas e hibridismos no mundo rural: resiliência e reprodução da sociobiodiversidade em comunidades tradicionais do Brasil e Chile meridional », *Revista Latinoamerica*, Vol.12, n°34, p. 73-94.
 45. **FORSE M.**, 2008, « Définir et analyser les réseaux sociaux », *Informations sociales*, n°147, p. 10-19.
 46. **FOURNIER A.**, 2004, « Ve Congrès mondial sur les parcs de l'Union mondiale pour la nature (UICN) », *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 12, n°1, p. 93-96.
 47. **FOURNIS Y., FORTIN M.-J.**, 2015, « Une définition territoriale de l'acceptabilité sociale : pièges et défis conceptuels », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Vol. 15, n° 3.
 48. **FREY K., DUARTE F.**, 2006, « Démocratie participative et gouvernance interactive au Brésil : Santos, Porto Alegre et Curitiba », *Espaces et sociétés*, Vol 123, n°4, p. 99-112.
 49. **GLON E., PECQUEUR B.**, 2006, « Développement et territoires : une question d'environnement et de ressources territoriales ? », *Territoire en mouvement*, n°1, p. 13-22.
 50. **HARRISSON D., VEZINA M.**, 2006, « L'innovation sociale : une introduction », *Annals of Public and Cooperative Economics*, Vol. 77, n°2, p. 129-138.
 51. **HERITIER S.**, 2015, « Xavier Arnaud De Sartre et Vincent Berdoulay, Des politiques territoriales durables ? Leçons d'Amazonie », *Géocarrefour*, Vol. 90, n°3, p. 279.
 52. **HILLIER J., MOULLAERT F., NUSSBAUMER J.**, 2004, « Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial », *Géographie, économie, société*, Vol. 6, n°2, p. 129-152.
 53. **HUTTON J., ADAMS W.M., MUROMBEDZI J.C.**, 2005, « Back to the Barriers? Changing Narratives in Biodiversity Conservation », *Forum for Development Studies*, Vol. 32, n°2, p. 341-370.
 54. **ISNARD H.**, 1980, « Méthodologie et géographie », *Annales de Géographie*, Vol. 89, n°492, p. 129-143.
 55. **JEAN B.**, 2015, « Le développement territorial durable : une nouvelle approche de développement rural », *Desenvolvimento e Meio Ambiente*, Vol. 33, n°0.
 56. **KLINK C.A., MACHADO R.**, 2005, « A conservação do Cerrdo brasileiro », *Megadiversidade*, Vol. 1, n°1, p. 147-155.
 57. **LAJARGE R., BARON N.**, 2011, « Développement et protection à l'oeuvre dans les territoires de nature : les Parcs Naturels Régionaux face à la réforme territoriale. », *Bulletin*

- Association Géographes Français*, n°4, p. 375-386.
58. **LALLEMENT M.**, 2008, « L'entreprise est-elle une institution ? Le cas du Familistère de Guise », *Revue Française de Socio-Économie*, n°1, p. 67-87.
 59. **LAMARA H.**, 2009, « Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales », *Développement durable et territoires*.
 60. **LANNEAUX M.-A., CHAPUIS R.**, 1993, « Les parcs régionaux français », *Annales de Géographie*, Vol. 102, n°573, p. 519-533.
 61. **LAVERACK G., LABONTÉ R.**, 2000, « A planning framework for community empowerment goals within health promotion », *Health Policy and Planning*, Vol. 15, n°3, p. 255-262.
 62. **LEFORT C., THIBAUD P.**, 1979, « La communication démocratique », n°9-10, p. 34.
 63. **LEFORT I.**, 2013, « Le terrain : l'Arlésienne des géographes ? », *Annales de géographie*, n°687-688, p. 468-486.
 64. **LEJEUNE C.**, 2010, « Montrer, calculer, explorer, analyser. Ce que l'informatique fait (faire) à l'analyse qualitative », *Recherches qualitatives, Hors série*, n°9, p. 15-32.
 65. **LELOUP F.**, 2010, « Le développement territorial et les systèmes complexes : proposition d'un cadre analytique », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, octobre, n°4, p. 687-705.
 66. **LELOUP F., MOYART L., PECQUEUR B.**, 2005, « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », *Géographie, économie, société*, Vol. 7, n°4, p. 321-331.
 67. **LEROUX I.**, 2006, « Gouvernance territoriale et jeux de négociation: Pour une grille d'analyse fondée sur le paradigme stratégique », *Négociations*, Vol. 6, n° 2, p. 83.
 68. **LEVESQUE M., WHITE D.**, 1999, « Le concept de capital social et ses usages », *Lien social et Politiques*, n°41, p. 23.
 69. **LOUDIYI S., ANGEON V., LARDON S.**, 2004, « Capital social et développement territorial. Quel impact spatial des relations sociales ? », p. 16.
 70. **MAESSCHALCK M., BLESIN L.**, 2009, « Apprentissage social et participation locale: Les enjeux de l'autotransformation des pratiques », *Cahiers philosophiques*, 119, 3, p. 45.
 71. **MARCHIVE A.**, 2012, « Introduction. Les pratiques de l'enquête ethnographique », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, Vol. 45, n° 4, p. 7.
 72. **MEDEIROS R.**, 2006, « Evolução das tipologias e categorias de áreas protegidas no Brasil », *Ambiente & sociedade*, Vol. 9, n°1, p. 41-64.
 73. **MOINE A.**, 2006, « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », *Espace géographique*, Vol. 35, n°2, p. 115.
 74. **MONTAMAT H.**, 2007, « Les aires protégées en Afrique. Conservation et développement : quelle intégration ? », *Clio en @frique*, n°22, p. 90.
 75. **MORAND-DEVILLER J.**, 2014, « L'environnement dans les constitutions étrangères », *Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel*, n°43, p. 83-95.
 76. **MOREL V., KÖRFER A., DEBOUDT P.**, 2008, « Réseaux et gestion intégrée des zones côtières : un regard de géographes », *VertigO*, Vol. 8, n°1, p. 16.
 77. **MORERE L., GLON E.**, 2016, « Les défis de la gouvernance pour concilier protection et valorisation territoriales d'une ressource. Le cas du programme « Agriculture et zones humides » du Parc naturel régional Scarpe-Escaut », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol.7, n°3.
 78. **MOULAERT F.**, 2009, « "Le développement territorial intégré : le rôle des rapports sociaux" in *Revue canadienne des sciences régionales* », XXXII:1, p. 43-58.
 79. **NAHRATH S., GERBER J.-D.**, 2014, « Pour une approche ressourcielle du développement durable », *Développement durable et territoires*, Vol. 5, n°2.
 80. **NEVEU C.**, 2011, « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? », *Participations*, Vol. 1, n°1, p. 186.
 81. **NOSEDA V., RACINE J.-B.**, 2001, « Acteurs et agents, points de vue géographiques au sein des sciences sociales », *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, XXXIX-121, p. 65-79.

82. **OLIVIER DE SARDAN J.-P.**, 1993, « L'espace wébérien des sciences sociales », *Genèses*, Vol. 10, n°1, p. 146-160.
83. **OLIVIER DE SARDAN J.-P.**, 1995, « La politique du terrain, sur la production des données en anthropologie », *Enquête. Archives de la revue Enquête*, n°1, p. 71-109.
84. **PAILLE P.**, 1994, « L'analyse par théorisation ancrée », *Cahiers de recherche sociologique*, n°23, p. 147-181.
85. **PETIT S., WATKINS C.**, 2004, « Pratiques paysannes oubliées », *Etudes rurales*, 169-170, p. 197-214.
86. **RADWANSKI E.M., CIOCE SAMPAIO C.A., CARMO MARTINS SOBRAL M.D.**, 2014, « A gragação de valor à agricultura familiar : uma alternativa para o desenvolvimento sustentável », *Redes*, Vol. 19, n°3, p. 74.
87. **REIS J., REIS S.**, 2010, « Capital social e participação democrática no espaço local », dans *Empoderamento social local*, Santa Cruz do Sul, p. 165-186.
88. **RICHEZ-BATTESTI N., PETRELLA F., VALLADE D.**, 2012, « L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : Quels enjeux et défis pour l'analyse ? », *Innovations*, Vol. 38, n°2, p. 15.
89. **RODARY E.**, 2008, « Développer la conservation ou conserver le développement ? Quelques considérations historiques sur les deux termes et les moyens d'en sortir », *Mondes en développement*, Vol. 141, n°1, p. 81-92.
90. **SABOURIN E.**, 2007, « Organisation paysanne au Brésil : capital social, réciprocité et valeurs humaines », *Revue du MAUSS*.
91. **TALPIN J.**, 2006, « Jouer les bons citoyens: Les effets contrastés de l'engagement au sein de dispositifs participatifs », *Politix*, Vol. 75, n°3, p. 11.
92. **TORRE A.**, 2009, « Retour sur la notion de Proximité Géographique », *Géographie, économie, société*, Vol.11, n°1, p. 63-75.
93. **TORRE A.**, 2010, « Conflitos e governança dos territorios », *Raizes*, Vol. 28 et 29, n° 1 et 2, p. 109-120.
94. **TORRE A.**, 2011, « Les processus de gouvernance territoriale. L'apport des proximités », *Pour*, Vol. 2, n°209-210, p. 114.
95. **TORRE A.**, 2015, « Théorie du développement territorial », *Géographie, économie, société*, Vol. 17, n°3, p. 273-288.
96. **TOUZARD H.**, 2006, « Consultation, concertation, négociation. Une courte note théorique », *Négociations*, Vol. 5, n°1, p. 67-74.
97. **VALEAU P., GARDODY J.**, 2016, « La communication du journal de bord : un complément d'information pour prouver la vraisemblance et la fiabilité des recherches qualitatives », *Recherches qualitatives*, Vol. 35, n°1, p. 76-100.
98. **VOLVEY A., CALBERAC Y., HOUSSAY-HOLZSCHUCH M.**, 2013, « Terrains de je. (Du) sujet (au) géographique », *Annales de géographie*, n°687-688, p. 441-461.
99. **WILSHUSEN P., BRECHIN S., FORTWANGLER C., WEST P.**, 2002, « Reinventing a square wheel : critique of a resurgent "protection paradigm" in international biodiversity conservation », *International Biodiversity conservation*, n°15, p. 17-40.

> Documents institutionnels

1. **AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE**, 2013, « Convention-cadre en faveur du maintien de l'agriculture en zones humides sur le bassin Artois-Picardie ».
2. **BACQUE M.-H., MECHMACHE M.**, 2013, « Pour une réforme radicale de la politique de la ville. Ça ne se fera pas sans nous. Synthèse », *Le pouvoir d'agir*.
3. **CAMPOS D.**, 2014a, « Projeto turismo ecocultural de base comunitária no mosaico Sertão Veredas-Peruaçu. Relatório de progresso », Chapada Gaúcha, Instituto Rosa e Sertão.
4. **CAMPOS D.**, 2014b, « Projeto turismo ecocultural de base comunitária no mosaico Sertão Veredas-Peruaçu. Relatório de progresso », Chapada Gaúcha, Instituto Rosa e Sertão.
5. **CAMPOS D.**, 2015, « Acompanhamento do projeto Turismo Ecocultural de Base

- Comunitária ».
6. **CAMPOS D.**, 2017b, « Projeto TBC ».
 7. **CARVALHO H.**, 2004, « Projeto de desenvolvimento sustentável do Pandeiros ».
 8. **CERRATINGA**, 2016, *Mecanismo de doação dedicado aos povos indígenas e comunidade tradicionais no âmbito do programa de investimento florestal - DGM/FIP/Brasil. Edital DGM/FIP/Brasil nº01/2016*, Montes Claros, 11 p.
 9. **CHAMBRE D'AGRICULTURE NORD-PAS-DE-CALAIS, PNR SE, AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE**, 2015, « Maintenir l'élevage et préserver les prairies humides de la Plaine Scarpe-escout : tout un programme ! ».
 10. **DUPAS T.**, 2009, « “Sherpa ecodiag” pour l'éco-diagnostic des activités touristiques (volet 2 de la Charte Européenne du Tourisme Durable) ».
 11. **ESPACES NATURELS REGIONAUX**, 2009, *Les parcs & l'agriculture durable*, Espaces naturels régionaux, Lille (Les parcs &), 32 p.
 12. **ESPACES NATURELS REGIONAUX**, 2012, *Les Parcs & la gouvernance*, Lille (Les parcs &), 36 p.
 13. **ESPACES NATURELS REGIONAUX**, 2015, *Les Parcs & l'économie territoriale*, Lille (Les parcs &), 43 p.
 14. **FEDERATION DES PNR**, 2001, « Le positionnement des parcs naturels régionaux ».
 15. **FEDERATION DES PNR**, 2007, « Horizon 2020 : Cadre stratégique du réseau des Parcs naturels régionaux et de leur Fédération ».
 16. **FEDERATION DES PNR**, 2011, « Avenir des parcs : Trame pour le débat dans les Parcs ».
 17. **FEDERATION DES PNR**, 2012a, « Orientations pour l'avenir des parcs naturels régionaux ».
 18. **FEDERATION DES PNR**, 2013, « Orientations stratégiques à l'horizon 2020 ».
 19. **FEDERATION DES PNR**, 2014, *Bienvenue dans la culture Parc*, Paris, 40 p.
 20. **FEDERATION DES PNR**, 2015, *Les Parcs naturels régionaux de France : Présentation*, Paris, 64 p.
 21. **FEDERATION DES PNR**, 2016a, *Stratégie de développement dans les Parcs. Note d'orientation*, Paris, 8 p.
 22. **FEDERATION DES PNR**, 2016b, *Questions-réponses sur les Parcs naturels régionaux : argumentaire*, Paris, 62 p.
 23. **FNMA**, 2005a, *Mosaicos de áreas protegidas: uma Estratégia de Desenvolvimento Territorial com Base Conservacionista*, Brasília, 26 p.
 24. **FNMA**, 2005b, *Edital 01/2005 Mosaicos de áreas protegidas: Uma estratégia de Desenvolvimento Territorial com Base Conservacionista*, 67 p.
 25. **FUNATURA**, 2005, *Relatório de Cumprimento do Objeto Parcial-RCO. Projeto Mosaico Sertão Veredas-Peruaçu. MMA/FNMA – 106/2005*, Brasília - DF, 74 p.
 26. **FUNATURA**, 2008a, *Plano de desenvolvimento territorial de base conservacionista do mosaico Sertão Veredas-Peruaçu*, Brasília, 60 p.
 27. **FUNATURA**, 2008b, *Plano de desenvolvimento territorial de base conservacionista do mosaico Sertão Veredas-Peruaçu*, Brasília, 60 p.
 28. **FUNATURA**, 2008c, « Mosaico Sertão Veredas-Peruaçu. Proposta de reconhecimento oficial pelo Ministério do meio ambiente ».
 29. **FUNATURA**, 2010, « Regimento interno do conselho consultivo do mosaico Sertão Veredas-Peruaçu ».
 30. **GADREY J.**, 2015, « Les parcs et l'économie des territoires : des biens communes à instituer et valoriser » dans *Les Parcs & l'économie territoriale*, Lille (Les parcs &), p. 40-41.
 31. **IBOPE INTELIGÊNCIA, WWF**, s. d., « BUS Cerrado ».
 32. **IEF-ERAMSF**, 2011, « Parecer técnico convênio N° 21010401909 ».
 33. **IEF-MG**, 2009, « Informações sobre o projeto pandeiros. Discussão programa Hidroex Verde ».
 34. **IEF-MG**, 2010, « Comissão Sindicante do Projeto de Desenvolvimento Sustentável Pandeiros, Cochá e Gibão. Relatório final », Instituto Estadual de Florestas.

35. **LELOUP F.**, 2012, « Les Parcs naturels régionaux : un laboratoire pur une gouvernance territoriale durable », *Les parcs & la gouvernance*, 2012, p. 5-7.
36. **MAIRIE-CONSEILS, FEDERATION DES PNR, PNR SE**, 2012, *Lien social et solidarités de proximité. L'expérience en marche du Parc naturel régional Scarpe-Escaut (Nord)*, Paris, 42 p.
37. **MEDEIROS C.**, 2008, « Il Relatório de Cumprimento Parcial Consultoria técnica ao Projeto Pandeiros ».
38. **MEEDDM**, 2010, *Plan national d'action en faveur des zones humides*, Paris, 28 p.
39. **MEDDTL, CNPN**, 2011, « Parcs naturels régionaux (PNR). Les procédures de classement et de renouvellement de classement ».
40. **MINAS GERAIS**, 2015a, *Plano Mineiro de Desenvolvimento Integrado. VOLUME III Perfis territoriais. Desenvolvimento econômico e social sustentável de Minas Gerais 2015 à 2027*, Belo Horizonte, 415 p.
41. **MINAS GERAIS**, 2015b, *Plano Mineiro de desenvolvimento integrado. Perfis territoriais. Desenvolvimento econômico e social sustentável de Minas Gerais 2015 a 2027*, 415 p.
42. **MIO D.**, 2007, « Courrier Chambre d'agriculture du Nord. 18 octobre 2007 ».
43. **MIO D.**, 2009, « Enquête publique révision de la Charte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut ».
44. **MIO D., DUBOIS E., IFF-PEINNET N.**, 2006, « Etude d'image et de positionnement ».
45. **MMA**, 2004, *Gestão Participativa do SNUC*, Brasília - DF, 205 p.
46. **MMA**, 2007, *Informe nacional sobre áreas protegidas no Brasil*, Brasília, Ministério do Meio Ambiente, Secretaria de Biodiversidade e Florestas, Departamento de Áreas Protegidas (Áreas protegidas do Brasil), 128 p.
47. **MMA**, 2010, « Termo de Referência FNMA nº 01/2010. Implementação do Plano de Desenvolvimento Territorial de Base Conservacionista – DTBC do Mosaico Sertão Veredas - Peruaçu ».
48. **MMA**, 2011, *Plano de ação para prevenção e controle de desmatamento e das queimas : cerrado*, Brasília, MMA, 200 p.
49. **MOULINAS G., ADAM S., MARTINEZ V., FOURNIER J.**, 2007, « La mission de développement des Parcs naturels régionaux ».
50. **NATIONS UNIES**, 2000, « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXIe siècle. Rapport du Secrétaire général », Assemblée générale des Nations Unies, A/54/2000, New York, Nations Unies
51. **NATIONS UNIES**, 2002, *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable: Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002.*, New York, Nations Unies, 189 p.
52. **ONU**, 1992, *Convention sur la diversité biologique*, 30 p.
53. **FEDERATION DES PNR**, 2003, *Ces collectivités qui font les parcs. Protéger la nature, une chance pour le développement*, p. 57.
54. **FEDERATION DES PNR**, 2009, *Les Parcs, terres d'innovations. Quel avenir ? Quelle éthique ? Quelle utopie ?*, p. 48.
55. **FEDERATION DES PNR**, 2012b, *Projets partagés, territoires vivants*, p. 56.
56. **PNR NORD-PAS DE CALAIS**, 1985, « Parc Naturel Régional Nord-Pas de calais : CHARTE ».
57. **PNR SE**, 2007a, « Parc'infos. Partageons nos idées sur l'avenir ».
58. **PNR SE**, 2007b, « 12 mars 2007 ».
59. **PNR SE**, 2008a, *Diagnostic de territoire*, Saint-Amand-les-Eaux, 114 p.
60. **PNR SE**, 2008b, « Paroles d'Habitants ».
61. **PNR SE**, 2008c, *L'activité du Syndicat mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut en quelques points. Zooms 1998-2008*, Saint-Amand-les-Eaux, 43 p.
62. **PNR SE**, 2009, « Cafés débats du 9 ».
63. **PNR SE**, 2010a, *La Charte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut*, 255 p.
64. **PNR SE**, 2010b, *Annexes à la Charte 2010-2022*, 42 p.
65. **PNR SE**, 2010c, *Charte 2010-2022*, Saint-Amand-les-Eaux, 255 p.
66. **PNR SE**, 2010d, « Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés.

- Evaluation du volet I 2003-2008 Prolongée 2010 ».
67. **PNR SE**, 2010e, « Stratégie touristique et plan d'action 2010-2015 ».
 68. **PNR SE**, 2011a, *Bilan d'activités 2010*, 35 p.
 69. **PNR SE**, 2011b, *Les principes de la charte en matière d'urbanisme*, 52 p.
 70. **PNR SE**, 2012, *Bilan d'activités 2011*, 35 p.
 71. **PNR SE**, 2013, *Bilan d'activités 2012*, Saint-Amand-les-Eaux, 52 p.
 72. **PNR SE**, 2014a, *Bilan d'activités 2013*, Saint-Amand-les-Eaux, 41 p.
 73. **PNR SE**, 2014b, « Le Syndicat des Communes Intéressées (SCI) ».
 74. **PNR SE**, 2015, *Bilan d'activités 2014*, Saint-Amand-les-Eaux, 39 p.
 75. **PNR SE**, 2016b, *Bilan d'activités 2015*, Saint-Amand-les-Eaux, 28 p.
 76. **PNR SE**, 2016a, « Parc mode d'emploi : Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut ».
 77. **PNR SE**, 2016c, « Procès verbal du comité syndical du PNR Scarpe-Escaut du jeudi 16 juin 2016 à 18h30 ».
 78. **PNR SE**, s. d., « Société Coopérative d'Intérêt Collectif "Bois-énergie des Terroirs". "Antennes locale du douaisis et valenciennons". Une coopérative d'intérêt collectif au service de l'approvisionnement en plaquettes de bois et de l'emploi local ».
 79. **PNUE, JUFFE-BIGNOLI D, ET AL.**, 2014, « Protected Planet Report », Cambridge, UK, PNUE-WCMC.
 80. **PREFECTURE DU NORD**, 2016, *Schéma départemental de coopération intercommunale*, Lille, 32 p. **PNR SE**, 2005, « Compte-rendu de la réunion du 21 novembre 2005 de la Commission 3 Vie du territoire - Eco-citoyenneté ».
 81. **RAYMOND A.**, 1997, « Manifeste pour un futur durable ».
 82. **REGION DU NORD**, 1968, *Parc naturel régional de Saint-Amand-Raismes. Décret n°68-817 du 13 septembre 1968 et charte constitutive*, 35 p.
 83. **RBMA, WWF**, 2009, « Projeto de fortalecimento e Intercâmbio de Mosaicos de Areas Protegidas na Mata Atlântica. Lista : Mosaicos de áreas protegidas - versão 1 ».
 84. **REGION WALLONNE**, 2010, « La Maison du Parc Naturel des Plaines de l'escaut montre l'exemple ! ».
 85. **REMAP, IEPÉ, WWF BRASIL, IMAZON, FUNATURA**, 2016, « Workshop Nacional de Mosaicos de áreas protegidas. Relatório de atividades », Brasília.
 86. **SANTOS C.**, 2009, « APA Estadual do Rio Pandeiros e o Projeto de Desenvolvimento Sustentável Pandeiros Cochá et Gibão ».
 87. **SM SCOT GRAND DOUAISIS, PNR SE, CCCO**, 2015, « DEFIBOISÉ, Développement de la Filière BOIS énergie. AMI DYNAMIC Bois 2015. Pre-projet ».
 88. **UICN, PNUE, WWF, FAO, UNESCO**, 1980, *Stratégie mondiale de la conservation: la conservation des ressources vivantes au service du développement durable*, Gland (Suisse), **U.I.C.N, UNESCO**, 1996, *Réerves de biosphères : La Stratégie de Séville et le Cadre statutaire du Réseau mondial.*, UNESCO, Paris, 20 p.
 89. **UICN-WCPA, PHILLIPS A.**, 2002, *Management guidelines for IUCN category V protected areas: protected landscapes/seascapes*, Gland, Switzerland, IUCN--the World Conservation Union.
 90. **UICN, MEITH N., HULM P.**, 2003, « Ve Congrès mondial sur les parcs de l'UICN : Bénéfices par-delà les frontières », *Planète Conservation*, 2, 34, p. 32.
 91. **UICN, ANDRADE G.I.**, 2003, *Areas protegidas en latinoamérica - de Caracas a Durban. Un vistazo sobre su estado 1992-2003 y tendencias futuras*, Quito, Equador, 32 p.
 92. **UICN**, 2008, *Les espaces protégés français une diversité d'outils au service de la protection de la biodiversité*, Paris, IUCN-Comité français.
 93. **UICN**, 2013, *Les espaces naturels protégés en France: une pluralité d'outils au service de la conservation de la biodiversité*, Paris, UICN.
 94. **UICN, BORRINI-FEYERABEND G., DUDLEY N., JAEGER T., LASSEN B., PATHAK BROOME N., PHILLIPS A., SANDWITH T.**, 2014, *Gouvernance des aires protégées : de la compréhension à l'action*,

- UICN**, Gland (Suisse) (Collection des lignes directrices sur les meilleures pratiques pour les aires protégées), 124 p.
95. **UNESCO**, 2008, *Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère (2008-2013)*, Madrid, 35 p.
96. **UNESCO**, 2015a, « Le patrimoine mondial au congrès mondial des parcs 2014 de l'UICN. La Promesse de Sydney ».
97. **VIANA R.**, **GT GESTÃO INTEGRADA DO MOSAICO SVP**, 2016, « Gestão integrada de Unidades de Conservação do Mosaico Sertão Veredas Peruaçu ».
98. **WNPC, UICN, INDONESIA, DIREKTORAT JENDERAL KEHUTANAN** (dirs.), 1982, *The World National Parks Congress*, Bali, Indonesia 11-22 October, 1982., Gland, Switzerland, International Union for Conservation of Nature and Natural Resources [and] Indonesian Directorate-General of Forestry, 131 p.
99. **WWF**, 1988, *third year annual report on the matching grant for a program in wildlands and human needs*, United States Agency for International Development, 229 p.

> *Thèses et mémoires*

1. **BARBOSA G.T. DE O.**, 2013, *Ser-tão Cerrado de Guimarães Rosa: espaço movimentante*, Dissertação de Mestrado, Belo Horizonte, Université Fédérale du Minas Gerais, 225 p.
2. **CÉDILLO R.**, 2012, *Análisis de los procesos participativos y colaborativos desarrollados en el Mosaico Sertão Veredas-Peruaçu, Brasil, para lograr su reconocimiento como Bosque Modelo*, Mémoire de Master, Turrialba, Costa Rica, Centro agronómico tropical de investigación y enseñanza, 66 p.
3. **DA SILVA C.**, 2014, *A natureza de um território no Sertão do Norte de Minas Gerais : a ação territorial dos Xacriabá*, Thèse de doctorat, Uberlândia, Universidade Federal de Uberlândia, 251 p.
4. **EUCLYDES A.C.**, 2012, « Proteção da natureza e produção da natureza: política, ideologias e diversidade na criação de unidades de conservação na periferia sul da metrópole belo-horizontina » Dissertação de Mestrado, Universidade Federal de Minas Gerais, 259 p.
5. **FRANÇA MUNGAI M.**, 2008, *Mosaico de interesses, representações e conflitos : o parque nacional cavernas do peruaçu - MG*, Dissertação de Mestrado, Belo Horizonte, Université Fédérale du Minas Gerais, 182 p.
6. **FREITAS A.**, 2015, *Dinâmicas sociais e desenvolvimento territorial no território Serra do Brigadeiro : atores, redes e instituições*, Thèse de doctorat, Belo Horizonte, Université fédérale du Minas Gerais, 245 p.
7. **LE STER A.**, 2016, *Les réserves de biosphère (RB) et leurs contributions à la conservation de la nature et au développement territorial durable. Regards croisés à partir de la RB Yungas en Argentine, de la RB de la mata Atlantica au Brésil et de la RRB Lubéron-Lure en France*, Thèse de doctorat, Villeneuve d'Ascq, Université de Lille 1, 531 p.
8. **LIMA N.**, 2008, *Conservação no Cerrado, território, política pública : Mosaico Sertão Veredas-Peruaçu*, Thèse de doctorat, São Paulo, Universidade de São Paulo, 316 p.
9. **MEUR-FEREC C.**, 2006, *De la dynamique naturelle à la gestion intégrée de l'espace littoral : un itinéraire de géographe.*, Thèse de doctorat, Nantes, Université de Nantes, 247 p.
10. **PEREIRA D.**, 2002, *La participation publique dans les unités de conservation, région de la Serra do Cipo au Minas Gerais, Brésil*, Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, 285 p.
11. **ROCHEMAN J.**, 2008, *Analyse critique de l'application des principes du développement territorial durable dans les zones rurales marginalisées du Brésil. Réflexion à partir des cas du Cariri de la Paraíba et du plateau Ctarinense.*, Thèse de doctorat, Tours, Université François Rabelais de Tours, 520 p.
12. **RODRIGUES R.J.**, 2009, *Da exploração à (co)operação internaciona (alemã) para a Mata*

Atlântica: o Subprograma PDA Mata Atlântica, Thèse de doctorat, Belo Horizonte, Université Fédérale du Minas Gerais.

13. **SEGUIN L.**, 2016, *Les apprentissages de la participation. Regards croisés sur un dispositif institué et une mobilisation contestataire*, Thèse de doctorat, Tours, Université François Rabelais de Tours.

> *Supports et actes de présentations orales (Colloque, séminaire, ...)*

1. **APCA**, 2014, « Convention Agriculture en Zones Humides, éléments de bilan et perspectives », Journée mondiale des Zones humides 2014, Cottenchy, 31 janvier 2014.
2. **CARVALHO H., IEF-MG**, 2004, « Projeto de revitalização do Rio Pandeiros », 17 août 2004.
3. **COLLETIS G., PECQUEUR B.**, 1993, « Les facteurs de concurrence spatiale ». Colloque *Dynamiques industrielles et dynamiques spatiales*, à Toulouse
4. **FARIAS E.M., LUIZ G.C., FERREIRA L.G.**, 2015, « La disponibilité de l'eau dans le Cerrado Brésilien », XXIIIe Colloque de l'Association Internationale de Climatologie, Liège, p. 331-335.
5. **FERREIRA M.T.**, 2013, « Projeto extrativismo vegetal sustentável », Séminaire d'échanges techniques entre NPDC/PNR Scarpe-Escat et la Mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu, Januária, 6 mars 2013.
6. **FLEURY A.**, 2008, « Croiser les terrains en géographie », *A travers l'espace de la méthode : les dimensions du terrain en géographie*, p. 11.
7. **GLON E.**, 2007, « Les ressources territoriales, une notion clé pour une meilleure reconnaissance des territoires dans le global », *Les dynamiques territoriales débats et enjeux entre les différentes approches pluridisciplinaire*, p. 14.
8. **GUYOT S.**, 2008, « Une méthodologie de terrain 'avec de vrais bricolages et plein de petits arrangements'... », p. 14.
9. **IEF-MG, CARVALHO H.**, 2008, « Desenvolvimento Sustentável em áreas protegidas. O caso Pandeiros Cochá Gibão », 2008.
10. **LEJEUNE C.**, 2015, « Quel logiciel pour quelle analyse ? », Atelier méthodologique : "analyse de discours, analyse de contenu, quels enjeux, quels outils ? ou comment s'y retrouver dans les techniques qualitatives informatisées en SHS, Tours, 27 mai 2015.
11. **NEVES N., SANTO C.V.**, 2013, « Criação e implementação do Mosaico Sertão Veredas-Peruaçu : gestão integrada de áreas e desenvolvimento sustentável no Cerrado », p. 15
12. **PECQUEUR B.**, 2015, « Le développement territorial n'existe qu'en réponse à une difficulté », *Les 20èmes controverses européennes de Marciac*.
13. **SIRQUEIRA J.**, 2014, « Projeto Extrativismo Vegetal Sustentável no Mosaico Sertão Veredas Peruaçu », 2014.
14. **SOARES KOLBE**, 2010, « Bosque Modelo Pandeiros », juin 2010.
15. **TALPIN J.**, 2007, « Du pouvoir des institutions participatives à l'empowerment des citoyens : leçons à partir de trois expériences de budget participatif en Europe », p. 18.
16. **TALPIN J.**, 2011, « Retour sur la politisation des individus par la participation. Pour une approche pragmatique des effets de l'engagement participatifs sur les acteurs », p. 23.
17. **WEIGAND R.**, 2013, « Desenvolvimento Territorial com Base Conservacionista -DTBC. », Ciclo de Oficinas, Brasília - DF, 10 avril 2013.

> *Articles de presse*

1. **AFONSO J.**, 2016, « Caminhos do sertão », *Manzuá*, 1 septembre 2016, p. 17-42.
2. **BEHELANE S.**, s. d., « O mundo é o sertão », *Sagarana*, p. 51-67.
3. **BROOKE J.**, 1992, « For the Environmentalists, Hurdles on the Road to Rio », *The New York Times*, 27 mars 1992.
4. **DUVOUX N.**, 2013, « L'empowerment, de la théorie à la pratique. Entretien avec Marie-Hélène Bacqué », *10 mai 2013*, 10 mai 2013.
5. **GATINOIS C.**, 2016, « Au Brésil, les premiers faux pas du gouvernement Temer », *Le Monde.fr*, 17 mai 2016.
6. **LEFEBVRE T.**, 2015, « Aux sources d'une nouvelle approche de la conservation ? », *Espaces NATURELS*, avril 2015, p. 14-15.
7. **MACHADO R., FRANÇOZO R., FERREIRA G., NEVES A.C., FERNANDES G.W., PEDRONI F.**, 2015, « Cerrado, Terra incógnita do século 21 », *Ciência Hoje*, octobre 2015, p. 32-37.
8. **PNRSE**, 2006, « Elaboration de la future charte, C'est parti ! », *Le Journal du Parc*, juin 2006, p. 3.
9. **PNRSE**, 2007c, « Spécial révision de Charte », *Le Journal du Parc*, mars 2007, p. 7-10.
10. **S.N.**, 2014, « Filière bois énergie : quand les saules têtards du Douaisis se taillent la part du lion », *La Voix du Nord*, 15 février 2014.
11. **S.N.**, 2012, « Sommets de la Terre, des précédents décevants », *LeMonde.fr*.
12. **TOURISME NORD**, 2012, « Une charte européenne du tourisme durable dans les Parcs naturels régionaux », *Lettre pro 2012*, 15 mars 2012.
13. **WEICK P.**, 2012, « Ici, les habitants partagent le projet de territoire », *Magazine de la fédération des parcs naturels régionaux de France*, 2012, p. 24.

> *Webographie*

1. **BARROSO M.**, 2016, « Exploração do Cerrado: o impacto que está na mesa », *WWF - Brasil*.
2. **CAMPOS D.**, 2017a, « Alguns duvidos sobre o Mosaico / projeto TBC », email
3. **CAPPELLE F.**, 2017, « Nombre d'employés du Parc SE », email
4. **CERRATINGA**, s. d., « Conheça mais sobre as populações tradicionais da Caatinga e do Cerrado », *Cerratinga*.
5. **DEPRAZ S.**, 2013, « Notion à la une : protéger, préserver ou conserver la nature ? », *Géococonfluences*.
6. **DO ESPÍRITO SANTO C.V.**, 2016, « Pequeno duvidos sobre a composição oficial do Mosaico SVP », email
7. **FEDERATION DES PNR**, s. d., « La Fédération des Parcs », *Fédération des Parcs naturels régionaux de France*.
8. **FIJALKOW Y.**, 2013, « Proximité géographique », *Dicopart*.
9. **GIRAUD F.**, 2008, « Qu'est-ce qu'un mouvement social ? », *Socio-Voce*.
10. **INSTITUTO ECO BRASIL**, 2017, « Mosaicos de Áreas Protegidas (UCs) », *Instituto Eco Brasil. Ecoturismo - ecodesenvolvimento*.
11. **INSTITUTO ROSA E SERTÃO**, 2011, « Rodada de Mobilização do Mosaico Sertão Veredas - Peruaçu - Edital FNMA\2010 », *Blogspot Rosa e Sertão*.
12. **LASLAZ L.**, 2014, « Espace naturel protégé », *Hypergeo*.
13. **MISSION BASSIN MINIER**, s. d., « Bassin minier Nord-Pas de Calais Patrimoine mondial ».
14. **MMA**, s. d., « Mosaicos », <http://www.mma.gov.br/areas-protegidas/instrumentos-de-gestao/mosaicos>
15. **MONTEIRO F.T.**, 2011, « Os(as) apanhadores(as) de flores e o Parque Nacional das Sempre-vivas (MG): travessias e contradições ambientais ».

16. **NASCIMENTO R.**, 2009, « Alemães vão trocar carvão por casca de babaçu », *Terra*.
17. **NATIONS UNIES**, 2011, « Rio+20 - United Nations Conference on Sustainable Development », *Welcome to the United Nations. It's your world*.
18. **OGIER T.**, 2016, « La récession se poursuit au Brésil après une année noire », *lesechos.fr*.
19. **ONU**, 1993, « Déclaration de Rio sur le développement et l'environnement ».
20. **PNR SE**, s. d., « Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut », *PNRSE*.
21. **PRESIDÊNCIA DA REPÚBLICA DO BRASIL**, 2000, « Lei N°9.985, de 18 de julho de 2000 », *planalto*.
22. **REMAP**, 2010, « Mosaicos no Brasil », *Rede Mosaicos de Areas Protegidas*.
23. **REMAP**, 2015, « Mosaicos no Brasil », *Rede Mosaicos de Areas Protegidas*.
24. **RFI**, 2016, « Gouvernement Temer au Brésil: démission d'un troisième ministre pour corruption », *RFI - Amériques*.
25. **SCIENCES HUMAINES**, 2003, « Les théories du mouvement social et de l'engagement », *Sciences Humaines*.
26. **UNESCO**, 2015b, « 4e Congrès mondial des réserves de biosphère », *UNESCO*.
27. **VAN DE VELDE C.**, 2014, « Comparaison », *Sociologie*, Les 100 mots de la sociologie
28. **WEIGAND R.**, 2005, « Desenvolvimento Territorial com Base Conservacionista: A conservação da natureza pode ser base da economia e do desenvolvimento econômico e social ».
29. **WWF BRASIL**, 2016, « Cooperativa é fundada na região do Peruaçu », *WWF*.

> Documents audiovisuels

1. **BLATRIX C.**, 2013, « Le point de vue de Cécile Blatrix AgroParisTech / CESSP. ESS et démocratie locale , quelle co-production de l'utilité sociale ? Coproduire l'utilité sociale avec les pouvoirs publics. ».
2. **BROUE C.**, 2016, « Europe : vers la désunion territoriale ? », *France Culture*, 28 juin 2016.
3. **GLORY W**, 2016, « Comment consolider la filière Forêt Bois en région Hauts-de-France ? », 26 avril 2016.
4. **PRESSES POLYTECHNIQUES ET UNIVERSITAIRES ROMANDES**, 2013, « Les horizons de la gouvernance territoriale - Luc Vodoz ».
5. **VODOZ L.**, 2013, « Les horizons de la gouvernance territoriale », 2013.
6. **ZAMBEAUX E.**, 2013, « Rapport "Mechmache-Bacqué" : Il y a loin de la coupe aux lèvres... », *France Inter*, 8 décembre 2013.

Références non citées dans la thèse mais ayant orientées nos réflexions

1. **BARBOSA G. T. ; GONTIJO B. M.**, 2014, A biodiversidade suspensa em guimarães rosa: os devires do sertão. *Ateliê Geográfico (UFG)*, v. 8, p. 128-145.
2. **BULHOES T. G., BULHOES N. G., GONTIJO B. M.**, 2013, O Ecoturismo em Santo Antônio do Itambé (MG) como indutor do envolvimento comunitário no entorno de Unidades de Conservação, *Revista Brasileira de Ecoturismo*, v. 6, p. 45-62.
3. **COURLET C., PECQUEUR B., LACOUR C.**, 2013, *L'économie territoriale*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
4. **KLEIN, J.-L., SOUSSI, S.A., KOOP, K., PECQUEUR, B.** (dirs.), 2016, *L'innovation locale à l'épreuve du global: un défi pour les acteurs*, Québec, Presses de l'Université du Québec (Géographie contemporaine), 211 p.
5. **SCALCO R. F., GONTIJO B. M.**, 2011, Paradoxos e Complexidades na gestão do Mosaico de Unidades de Conservação da APA Cachoeira das Andorinhas - Ouro Preto / MG. *Geosp (USP)*, v. 2011, p. 90-106.
6. **TORRE A., BEURET J.-E.**, 2012, *Proximités territoriales: construire la gouvernance des territoires, entre conventions, conflits et concertations*, Paris, Economica : Anthropos.
7. **ZHOURI A., LASCHEFSKI K., PEREIRA D.**, 2005, A insustentável leveza da política ambiental: desenvolvimento e conflitos socioambientais. Belo Horizonte: Autêntica

Références citées dans les notes de bas de page de la thèse

> Ouvrages et chapitres d'ouvrages

1. **ABARMOVAY R.**, 2000, "O Capital Social dos Territórios: Repensando o Desenvolvimento Rural", In : *Seminário sobre Reforma Agrária e Desenvolvimento Sustentável*, Fortaleza (CE)
2. **AYDALOT P.**, 1985, *Économie régionale et urbaine*, Paris, Économica.
3. **BAILLY A.**, 1991, *Les concepts de la géographie humaine*, Paris, Masson, 2^e éditions, 247p.
4. **BARTELS L.**, 2003, "Democracy with attitudes", In Mackuen M.B.; Rabinowitz, G. (Dir.), *Electoral democracy*, Ann Arbor : University of Michigan Press, p.48-82.
5. **BLANC-PAMARD C., BOUTRAIS J.**, 2002, *Les temps de l'environnement. D'un sauvetage technique à une gestion locale en Afrique et à Madagascar*, Historiens et Géographes, p. 389-401.
6. **BOLTANSKI L.**, 1990, *L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Métaillié, Paris.
7. **BOURDIEU P.**, 1980, « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°31, p. 2-3.
8. **BOURDIEU P.**, 1986, « The forms of capital », in RICHARDSON J. G. (éd), *Handbook of Theory and Research for the Sociology of Education*, Greenwood Press, New York, Westport, Londres.
9. **BRECHIN S.R., WILSHUSEN P.R., FORTWANGLER C.L., WEST, P.C.** (Dir.), 2003, *Contested nature. Promoting international biodiversity with social justice in the twenty-first century*, New York, State Univ. of New York Press
10. **CARDOSO R.C.L.**, 1994, « A trajetória dos movimentos sociais », In E. Dagnino (Dir.), *Anos 90 : política e sociedade no Brasil*, São Paulo, Brasiliense, p. 81-90.
11. **CERTEAU M.**, 1990, *L'invention du quotidien : arts de faire*, Folio Essais, Paris, 345 p.
12. **CHAUVEAU, J-P.**, 1994, « Participation paysanne et populisme bureaucratique. Essai d'histoire et de sociologie de la culture du développement », in JACOB, J-P. et LAVIGNE DELVILLE, P. (dir.) *Les associations paysannes en Afrique : organisation et dynamique*, Paris, Karthala, p 25-60.
13. **HAZEL F.**, 1993, *Action collective et mouvements sociaux*, Presses Universitaires de France, coll. Sociologies, 172 p.
14. **CICIN-SAIN B. et KNECHT R.W.**, 1998, *Integrated coastal and ocean management, concepts and practices*, Island press, Washington D.C., 518 p.
15. **COLEMAN J.S.**, 1987, "Norms as social capital in Randitzky G. et Bernholz P.(éd.), *Economic imperialism : The Economic Approach Applied Outside the Field of Economics*, Paragon House Publishers, New York.
16. **COLEMAN J.S.**, 1988, « Social capital in the creation of human capital », *American Journal of Sociology*, n° 94, p. 95-120.
17. **COMPAGNON D.**, 2000, « Impératifs et contraintes de la gestion communautaire », in COMPAGNON D et CONSTANTIN F., 2000, *Administrer l'environnement en Afrique : gestion communautaire, conservation et développement durable*, Paris, Karthala, p. 13-35.
18. **CRONON W.**, 1995, « The trouble with wilderness ; or, getting back to the wrong nature », in W. Cronon (dir.), *Uncommon ground. Rethinking the human place in nature*, W. W. Norton & Co., New York, p. 69-90.
19. **DI MEO G.**, 1998, *Géographie sociale et territoire*, Paris, Nathan, 317 p.

20. **DI MEO G.**, 1999, *Géographies tranquilles du quotidien*, Cahiers de géographie du Québec, n°118, pp. 75-93
21. **DI MEO GUY**, 2000, « Que voulons-nous dire quand nous parlons d'espace ? », in Lévy J. et Lussault M., *Logiques de l'espace, esprit des lieux*. Géographies à Cerisy, Paris, Belin, p. 37-48.
22. **DOCKES P.**, 1999, *Pouvoir et autorité en économie*, Economica, Paris, 189 p.
23. **DOIDY E.**, 2004, « Prévenir la violence dans l'activité militante », *Revue française de sociologie*, vol. 45, n° 3, p. 499-527.
24. **DUBET F.**, 2011, « Rencontres imaginaires entre l'amateur et les sociologues », In de Singly, F. Giraud, C. et Martins, O (ed.), *Nouveau Manuel de Sociologie*, Armand Colin, Paris, p. 80-92.
25. **DUPRIEZ V.**, 2010, « Quelle généralisation à partir d'une théorie locale? Discussion méthodologique de la recherche de M. Verhoeven », In L. Paquay, M. Crahay, & J. M. de Ketele (Ed), *L'analyse qualitative en éducation*, De Boeck, Bruxelles, p.13-30.
26. **FUKUYAMA F.**, 1995, « Social capital and the global economy », *Foreign Affairs*, n°74, p. 89-103.
27. **FUNG A., WRIGHT O.**, 2005, « Le contre-pouvoir dans la démocratie participative et délibérative », in Bacqué M.-H. et al. (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative*.
28. **GIDDENS A.**, 1987, *Social theory and modern sociology*, Standford.
29. **GILLY J.P., WALLET F.**, 2001, "Forms of Proximity, Local Governance and the Dynamics of Local Economic Spaces : the Case of Industrial Conservation Processes", *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 25.3, p.553-570.
30. **GLON E.**, 1996, « Entreprises, territoires et développement local », *Hommes et Terres du Nord*, 96/4, p.194-203.
31. **GRANOVETTER M.**, 1973, « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, n°6, p.1360-1380.
32. **GUBA E. G., LINCOLN**, 1994, "Competing paradigms in qualitative research", in DENZIN N. K., & LINCOLN Y. S. (Éds), *Handbook of qualitative research*, p. 105-117.
33. **IEF**, 2006, Bacia do Rio Pandeiros. Januária: Instituto Estadual de Florestas, 5 p.
34. **KARSENTI T., DEMERS S.**, 2004, « L'étude de cas », In Karsenti T. et Savoie-Zajc L. (Éds), *La recherche en éducation : ses étapes, ses approches*, Édition du CRP, Sherbrooke, p. 109-233.
35. **KRAMER R., SCHAIK C. VAN, JOHNSON J.**, 1997, *Last Stand: Protected Areas and the Defense of Tropical Biodiversity*, Oxford University Press, 257 p.
36. **KUHN T.S.**, 1962, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 288p. (Édition française de 1983 d'après la 2^e édition amendée de 1970).
37. **LACOUR C.**, 2000, « Les territoires, nouvelles ressources du développement », In INRA, Recherches pour et sur le développement territorial, Symposium de Montpellier, p. 11-12.
38. **LEVESQUE M., WHITE D.**, 1999, « Le concept de capital social et ses usages », *Lien social et politique-RIAC*, n°41, p. 23-33.
39. **LIN N.**, 1995, « Les ressources sociales : une théorie du capital social », *Revue française de sociologies*, n°36, p. 685-704.
40. **LOCKE H., DEARDEN P.**, 2005, "Rethinking protected areas categories and the new paradigm", *Environmental Conservation*, n° 32 (1), p.1-10.
41. **MC NEELY J.** (ed.), 1993, *Parks for Life- Report of the Fourth World Congress on National Parks and Protected Areas*, IUCN, Cambridge UK and Gland, Switzerland.
42. **MATHIEU L.**, 2002a, « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, vol. 52, n° 1, p. 75-100.
43. **MATHIEU L.**, 2004, *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Ed. Textuel, Paris, 206 p.

44. **MC SHANE, T.O., WELLS, M.P.** (dirs.), 2004, *Getting biodiversity projects to work: towards more effective conservation and development*, New York, Columbia University Press (Biology and resource management series), 442 p.
45. **MOULAERT F., LEONTIBOU L., DELLADETSIMA P., DELVAINQUIERE J.-C., DEMAZIERE C.**, 1994, *Propositions théoriques pour l'étude des localités qui perdent*, Paris, L'Harmattan Coll. Logiques Economiques.
46. **OATES J.F.**, 1995, « The dangers of conservation by rural development – a case-study from the forests of Nigeria », *Oryx*, 29, 02, p. 115.
47. **OATES J.F.**, 1999, *Myth and reality in the rain forest: how conservation strategies are failing in West Africa*, Berkeley, Calif, University of California Press, 310 p.
48. **OLWIG K.R.**, 1995, "Reinventing common nature: Yosemite and Mount Rushmore – a meandering tale of double nature", in : *Uncommon ground*. Ed. W. Cronon. W.W. Norton e Company, Nova York.
49. **ORNAT A.-L., REYNES A.-P., NOGUERA M.**, 2007, *Utilisation des catégories de gestion des aires protégées de l'UICN en Méditerranée*, Consejería de Medio Ambiente de la Junta de Andalucía et UICN-Centre de Coopération pour la Méditerranée, Sevilla, Espagne, 211 p.
50. **PEARSE A. et STIEFEL M.**, 1994, « An inquiry into participation, A research approach », in "Stiefel M. and Wolf M., *A Voice for the Excluded: Popular Participation*" in *Development – Utopia or Necessity ?*, Ed. Zed Books, Londres.
51. **PEREIRA P.F., SCARDUA F.P.**, 2008, « Territorial spaces with special protection : concept and legal implications », *Ambiente e sociedade*, n°11, p.81-97.
52. **PIZZORNO A., CROUCH C.**, 1978, *The Resurgence of Class Conflict in Western Europe since 1968. Comparative Analysis*, Ed. Palgrave Macmillan UK, London, 334 p.
53. **PORTES A.**, 1998, « Social capital : its origins and applications in modern sociology », *Annual Reviews of Sociology*, n°24, p. 1-24.
54. **PHILLIPS A.**, 2002, *Management Guidelines for IUCN Category V Protected Areas: Protected Landscapes/Seascapes*, IUCN Gland, Switzerland and Cambridge, UK, 122 p.
55. **PUTNAM R.**, 1993, "The prosperous community : Social capital and public life", *American Prospect*, n°13, p. 35-42.
56. **RAFFESTIN C.**, 1977, « Paysage et territorialité », In *Cahiers de géographie du Québec*, n°53-54, pp.123-134
57. **RAFFESTIN C.**, 1986, « Ecogénèse territoriale et territorialité », in *Espaces, jeux et enjeux*, édité par Franck Auriac et Roger Brunet, Paris, Fayard, p. 173-185.
58. **RALLET A.**, 2007, « Commentaire du texte d'Olivier Crevoisier », in Mollard. A. et al., *Territoires et enjeux du développement régional*, Versailles, Ed. Quae, 80p.
59. **REID H., MAGOME H., LEADER-WILLIAMS N.**, 2004, "Comanagement of contractual national parks in South Africa: lessons from Australia", *Conservation & Society*, n°2, pp. 377-409.
60. **ROY S. N.**, 2009, « L'étude de cas », In Gauthier B. (Éd.), *Recherche sociale de la problématique à la collecte de données*, Presses de l'Université du Québec, 5^{ème} édition, Québec, p. 199-225.
61. **SAUVE J.M.**, 2010, Conférence inaugurale du Cycle « La démocratie environnementale aujourd'hui », 9 p.
62. **SMITH L.T.**, 1999, *Decolonizing Methodologies: Research and Indigenous Peoples*, ZED Books: London.
63. **SPITERI A., NEPALZ S.K.**, 2006, « Incentive-based conservation programs in developing countries: a review of some key issues and suggestions for improvements », *Environmental Management*, 37, 1, p. 1-14.
64. **STRAUSS A.L., CORBIN J.**, 1998, *Basics of qualitative research. Techniques and procedures for developing grounded theory*, Sage Publications, Thousand Oaks, 2nd edition.
65. **TOURAINÉ A.**, 1978, *La Voix et le Regard*, Ed. Seuil, Paris, 309 p.

66. **TERBORGH J.**, 1999, *Requiem for Nature*, Island Press, 256 p.
67. **THEVENOT L.**, 1999, « Faire entendre une voix. Régimes d'engagement dans les mouvements sociaux », *Mouvements*, n° 3, p. 73-82.
68. **TURCO A.**, 1985, « Géographie, ordre symbolique et cycle de l'information », in *Les représentations en actes*, Grenoble, Actes du colloque de Lescheraines, Université scientifique et médicale de Grenoble, Institut de Géographie Alpines, p.71-83.
69. **TURNBULL C.**, 1987 (1972), *Les iks. Survivre par la cruauté*. Nord Ouganda, Plon, coll. Terre humaine, Paris.
70. **UICN**, 2003a, *Durban Accord*, Vème Congrès Mondial des Parcs de l'UICN, Gland (Suisse) ; et
71. **UICN**, 2004, *Durban Action Plan*, Vème Congrès Mondial des Parcs de l'UICN, Gland (Suisse), 2004.
72. **VALARIE P.**, 2007, « L'eau à l'épreuve de la biodiversité : la gouvernance multi-niveaux », Communication au Joint Congress of the European Regional Science Association et Association de Sciences Régionale de Langue française, Paris 29 août, 2 septembre, Session spéciale Concepts et outils de gouvernance territoriale, 14 p.
73. **VAN SCHAİK C., TERBORGH J., RAO M.** (Dir.), 2002, *Making parks work. Strategies for preserving tropical nature*, Washington, Island Press.
74. **WEBER M.**, 1968, *Methodologische Schriften*, S. Fischer, Frankfurt.
75. **WORLWATCH INSTITUTE**, 2005, "From readers", in *World Watch Magazine*, p. 5-20.

> *Webographie*

1. **AMBASSADE DE FRANCE AU BRESIL :**
<http://www.ambafrance-br.org>,
 (Consulté le 18/09/2016).
2. **ASSEMBLEE NATIONALE EN FRANCE:**
<http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0803.asp>,
 (Consulté le 17/08/2016)
3. **CAIXA :**
<http://www.caixa.gov.br/sobre-a-caixa/apresentacao/Paginas/default.aspx>,
 (Consulté le 06/09/2016).
4. **CENTRO DE AGRICULTURA ALTERNATIVA DO NORTE DE MINAS :**
<http://www.caa.org.br/web/licitacoes/204.pdf>,
 (Consulté le 04/01/2016)
<http://www.caa.org.br/biblioteca/noticia/conferencias-de-ater-apontam-caminhos-para-fortalecimento-da-assistencia-tecnica-e-extensao-rural-no-brasil>,
 (Consulté le 20/01/2016).
5. **CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD-PAS-DE-CALAIS :**
www.agriculture-npdc.fr
 (Consulté le 14/03/2016)
6. **CHAMBRE DES DEPUTES DU BRESIL :**
<http://www.camara.gov.br/proposicoesWeb/fichadetramitacao?idProposicao=14562>,
 (Consulté le 18/01/2016)
7. **CONSEIL REGIONAL DU NPDC :**
http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_5191/filiere-foret/bois,
 (Consulté le 23/08/2016).

- http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_49441/plan-foret-regional,
(Consulté le 22/08/2016).
8. **ESPACES NATURELS REGIONAUX :**
<http://www.plantonsledecor.fr/pld-cest-quoi>,
(Consulté le 06/01/2017).
 9. **EUROPARC :**
<http://www.europarc-fr.org/index.php/fr/europarc>,
(Consulté le 23/08/2016).
 10. **FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE:**
<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/qui-sommes-nous/la-federation-des-parcs>
(Consulté le 17/08/2016).
 11. **FONDATION JOSE PINHEIRO:**
<http://www.fjp.mg.gov.br/robin-hood/index.php/perguntasfrequentes/1-sobre-a-lei-robin-hood/3-o-municipio-e-obrigado-por-lei-a-aplicar-os-valores-recebidos-pelos-criterios-saude-patrimonio-cultural-educacao-e-meio-ambiente>
http://www.fjp.mg.gov.br/robin-hood/index.php/dadosbasicos/index.php?option=com_jumi&fileid=12,
(Consulté le 20/12/2016).
 12. **GRUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE (Démocratie et Participation) :**
<http://www.participation-et-democratie.fr/it/content/fonctionnement-du-gis>,
(Consulté le 02/12/2016)
<http://www.participation-et-democratie.fr/fr/node/418>
(Consulté le 01/08/2016)
 13. **GITES DE FRANCE :**
<https://ecotourisme.gites-de-france.com/notre-demarche-panda.html>
(Consulté le 03/02/2017)
 14. **ICMS ECOLOGICO :**
http://www.icmsecologico.org.br/site/index.php?option=com_content&view=article&id=53&Itemid=60,
(Consulté le 20/12/2016)
 15. **INSTITUT COOPERATIF DE L'ECOLE MODERNE :**
<http://www.icem-pedagogie-freinet.org/node/3593>
(Consulté le 09/09/2016)
 16. **INSTITUTO ESTADUAL DE FLORESTAS :**
http://www.ief.mg.gov.br/images/stories/MGBIOTA/mgbiota9/mgbiota_v.2n.3.pdf
<http://www.ief.mg.gov.br/noticias/3306-nova-categoria/1768-refugio-estadual-da-vida-silvestre-do-rio-pandeiros->
(Consulté, le 01/09/2016)
 17. **INSTITUTO ROSA ET SERTAO, voyage d'échange :**
<https://www.youtube.com/watch?v=4N7rT-aoxSg>,
(Consulté le 06/09/2016).
 18. **INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL :**
<https://inpn.mnhn.fr/programme/espaces-protéges/protections-titre-conventions>
(Consulté le 02/03/2016)
 19. **MAIRIE-CONSEIL:**

- <http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Territoires/Page/Qui-sommes-nous>,
(Consulté le 15/12/2016)
20. **MAISON BOTANIQUE :**
<http://www.maisonbotanique.com>
(Consulté le 13/06/2016)
21. **MEDIAPART :**
<https://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/050716/quand-wauquiez-passe-le-pnr-trepasse>
(Consulté le 16/10/2016)
22. **MEDDTL et CNPN :**
http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/Depliant_GuidesCNPn.pdf,
(Consulté le 16/11/2016)
23. **MINISTERE DE L'AGRICULTURE :**
<http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/160302-pac-fiche-ichn-bis.pdf>
(Consulté le 06/02/2016)
24. **MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES :**
http://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/livromosaicosfrancesmontado240_cle074bd5.pdf,
(Consulté le 16/02/2017).
25. **MUSEE DE LA DOUANE DE MORTAGNE :**
<http://mortagnedunord.fr/index.php/associations/associations-culturelles>
(Consulté le 20/02/2017)
26. **NAVETERRA :**
<http://www.naveterra.net/2013/04/ciclo-de-oficinas-sobre-desenvolvimento.html>
(Consulté le 16/02/2017)
27. **OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE TRANSFRONTALIER DES PAYSAGES :**
<http://www.observatoire-paysages.pnth.eu/spip.php?page=index>,
(Consulté le 13/01/2017)
28. **OECO :**
<http://www.oeco.org.br/dicionario-ambiental/27492-o-que-e-reserva-legal/>
(Consulté le 23/02/2017)
29. **ONG NAVETERRA :**
<http://www.naveterra.net/2013/04/ciclo-de-oficinas-sobre-desenvolvimento.html>,
(Consulté le 16/02/2017).
<http://www.naveterra.net/p/quem-somos.html> et
<http://www.naveterra.net/2013/04/ciclo-de-oficinas-sobre-desenvolvimento.html>,
(Consulté le 30/08/2016)
30. **ORBI, LEJEUNE 2010 :**
<http://orbi.ulg.ac.be/handle/2268/61098>,
(Consulté le 20/09/2016).
31. **PORTAL TRANSPARENCIA :**
http://www.portaltransparencia.gov.br/aprendamais/documentos/curso_PNAE.pdf,
(Consulté le 05/09/2016)
32. **PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT :**
<http://plainesdelescaut.be/>,

- (Consulté le 21/08/2016)
33. **PNR DE FRANCE, CONSEIL D'ORIENTATION RECHERCHE ET PROSPECTIVE :**
<http://www.parc-naturels-regionaux.fr/article/le-conseil-dorientation-recherche-et-prospective-de-la-federation-des-parcs-corp>,
(Consulté le 05/01/2017)
34. **PNR SE :**
http://www.pnrscarpeescout.fr/sites/default/files/documents/trombino_sm_avril_2016.pdf
(Consulté le 01/01/2017)
<http://www.pnr-scarpe-escout.fr/contenu-standard/une-longue-histoire-de-rapprochement>
(Consulté le 21/08/2016)
<http://www.pnr-scarpe-escout.fr/contenu-standard/un-saule-tetard-dans-le-jardin-pourquoi-pas>,
(Consulté le 06/01/2017).
35. **PREFEITURA MUNICIPAL DE BONITO DE MINAS :**
<http://www.bonitodeminas.mg.gov.br/transparencia>,
(Consulté le 20/12/2016).
36. **REDE COM CERRADO :**
<http://conservacao.bio.br/comcerrado/index.php/artigo/19-publicacoes/16-artigo>
(consultés le 01/09/2016)
37. **REDEMOSAICOS :**
http://www.redemosaicos.com.br/main_noticias.asp?id_parametro=noticia&id_tipo_noticia=3&id_secao=9&id_noticia=12 ,
(Consulté le 30/08/2016).
http://www.redemosaicos.com.br/main_noticias.asp?ld_tipo_noticia=3&ld_noticia=105,
(Consulté le 07/02/2017).
38. **RESBIO CERRADO :**
<http://www.gred.ird.fr/programmes-de-recherche/programmes-acheves/resbio-cerrado>
(Consulté le 01/09/2016).
39. **REVUE DEVELOPPEMENT DURABLE :**
<http://developpementdurable.revues.org/11406>,
(Mis en ligne le 21/12/2016)
40. **SYNDICAT MIXTE ESPACES NATURELS REGIONAUX NPDC :**
<http://www.enrx.fr/content/view/full/685>
(Consulté le 16/02/2017).
41. **WWF :**
http://www.wwf.org.br/informacoes/noticias_meio_ambiente_e_natureza/?30484,
(Consulté le 05/09/2016).

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : classification des espaces protégés proposés par l'Union Internationale de Conservation de la Nature	512
ANNEXE 2 : Clarification sémantique_ notre usage des notions d'acteurs, partenaire, public-cible et bénéficiaire	514
ANNEXE 4 : Les outils de notre recherche bibliographique	516
ANNEXE 5 : Guide d'entretien semi-directif pour interviewer les agriculteurs du PNR Scarpe-Escaut	517
ANNEXE 6 : Guide d'entretien semi-directif pour interviewer les acteurs et partenaires institutionnels du programme "Agriculture et zone humide"	519
ANNEXE 7 : Guide d'entretien semi-directif pour interviewer les acteurs et partenaires institutionnels des éductours (toursime durable).....	521
ANNEXE 8 : Guide d'entretien semi-directif pour interviewer les prestataires touristiques participant aux éductours	523
ANNEXE 9 : Guide d'entretien semi-directif pour interviewer les prestataires touristiques qui ne participent pas aux éductours	524
ANNEXE 10 : Guide d'entretien semi-directif pour interviewer les délégués parc sur les 3 initiatives.....	525
ANNEXE 11 : Guide d'entretien semi-directif pour interviewer les acteurs et partenaires institutionnelles de la filière bois-énergie	527
ANNEXE 12 : Questionnaire distribué lors d'un éductour pour nous aider à identifier et prioriser les acteurs à rencontrer	529
ANNEXE 13 : Guide d'entretien semi-directif pour interviewer les acteurs et partenaires institutionnelles d'une des 3 initiatives brésiliennes (projet pandeiros, extractivisme, tourisme éco-culturel de base communautaire)	531
ANNEXE 14 : Guide d'entretien semi-directif pour interviewer les public—cibles (participant ou non) à l'une des 3 initiatives brésiliennes (projet pandeiros, extractivisme, tourisme éco-culturel de base communautaire)	534
ANNEXE 15 : Extrait (Chapitre 5) du décret du SNUC – Système nationale des unités de conservation, relatifs aux conseils de gestion des UC et mosaïques d'aire protégées.....	538
ANNEXE 16 : Carte originale de localisation des première communautés concernées par le projet Pandeiros ..	539
ANNEXE 17 : Détail des activités des deux projets de développement_de la Mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu	540
ANNEXE 18 : Détail des activités du projet de tourisme de base comunuaitaire	542
ANNEXE 19 : Les motifs de participation évoqués par les participants_ aux 3 initiatives du PNR Scarpe-Escaut ..	543

ANNEXE 1 : classification des espaces protégés proposés par l'Union Internationale de Conservation de la Nature

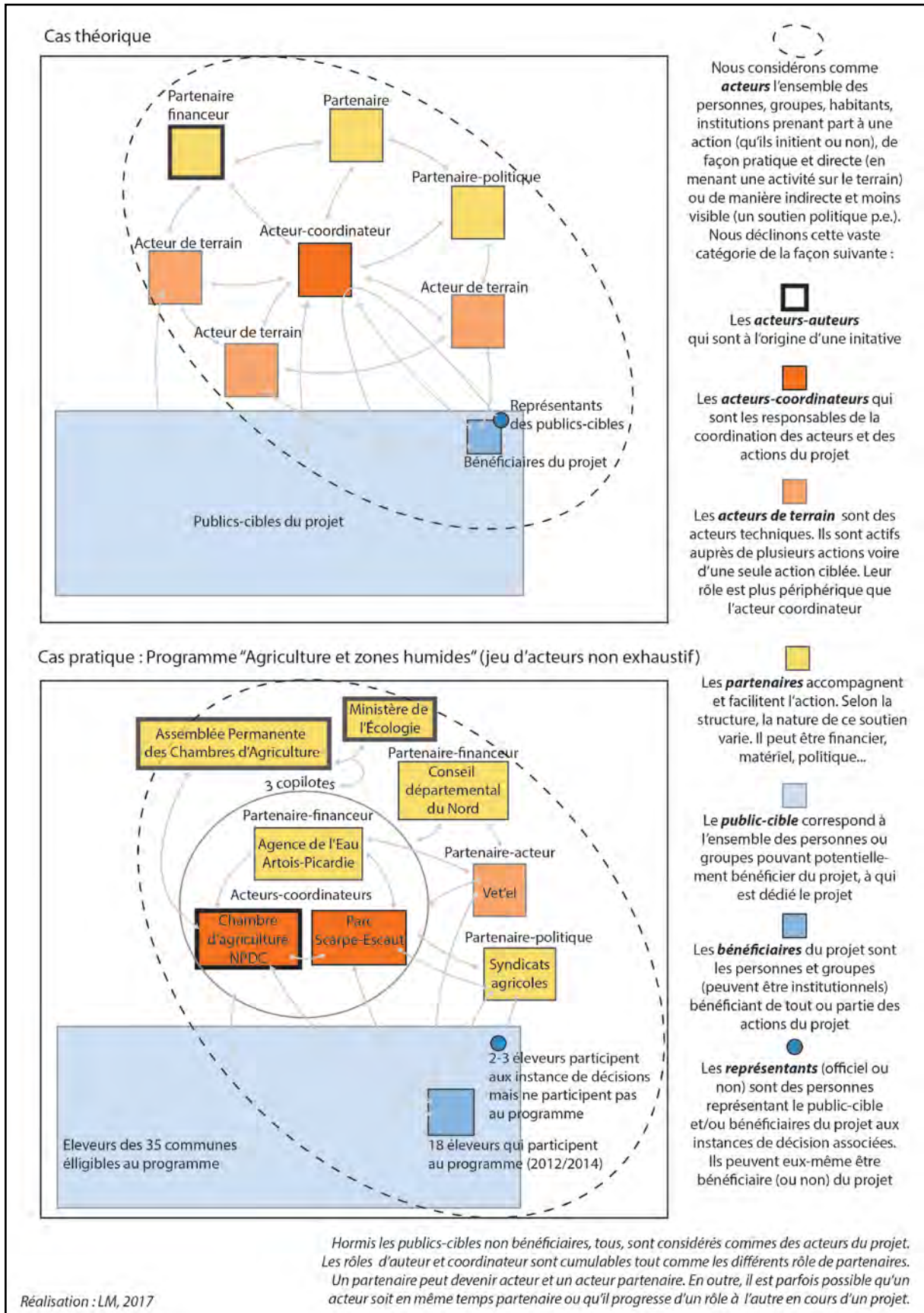
Catégorie uicn	Nom	Caracteristiques et objectifs de gestion	Espace protégés correspondant en France	Espace protégés correspondant au Brésil
Ia	Réserve naturelle intégrale	La catégorie Ia contient des aires protégées qui sont mises en réserve pour protéger la biodiversité et aussi, éventuellement, des caractéristiques géologiques/ géomorphologiques, où les visites, l'utilisation et les impacts humains sont strictement contrôlés et limités pour garantir la protection des valeurs de conservation. Ces aires protégées peuvent servir d'aires de référence indispensables pour la recherche scientifique et la surveillance continue.	-Réserve Biologique Intégrale -Réserve Naturelle Nationale -Réserve Intégrale	-Station Écologique -Réserve biologique
Ib	Zone de nature sauvage	Les aires protégées de la catégorie Ib sont généralement de vastes aires intactes ou légèrement modifiées, qui ont conservé leur caractère et leur influence naturels, sans habitations humaines permanentes ou significatives, qui sont protégées et gérées aux fins de préserver leur état naturel.		
II	Parc national	Les aires protégées de la catégorie II sont de vastes aires naturelles ou quasi naturelles mises en réserve pour protéger des processus écologiques de grande échelle, ainsi que les espèces et les caractéristiques des écosystèmes de la région, qui fournissent aussi une base pour des opportunités de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locales.	Parc National	Parc National ou d'Etat -Réserve Particulière de Patrimoine Nature
III	Monument naturel	Les aires protégées de la catégorie III sont mises en réserve pour protéger un monument naturel spécifique, qui peut être un élément topographique, une montagne ou une caverne sous-marine, une caractéristique géologique telle qu'une grotte ou même un élément vivant comme un îlot boisé ancien. Ce sont généralement des aires protégées assez petites et elles ont souvent beaucoup d'importance pour les visiteurs.	-Réserve Naturelle Géologique -Site inscrit, Site classé	-Monument Naturel - Refuge de la vie sylvestre

IV	Aire de gestion des habitats ou des espèces	Les aires protégées de la catégorie IV visent à protéger des espèces ou des habitats particuliers, et leur gestion reflète cette priorité. De nombreuses aires protégées de la catégorie IV ont besoin d'interventions régulières et actives pour répondre aux exigences d'espèces particulières ou pour maintenir des habitats, mais cela n'est pas une exigence de la catégorie.	Réserve Naturelle Nationale -Réserve Naturelle de Corse -Réserve Naturelle Régionale -Réserve Biologique Dirigée -Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage -Sites du Conservatoire du Littoral -Arrêté sur la Protection du Biotope	-Forêt nationale -Réserve de Faune -Aire de Grand Intérêt Écologique -Réserve Particulière de Patrimoine Nature
V	Paysage terrestre ou marin protégé	Une aire protégée où l'interaction des hommes et de la nature a produit, au fil du temps, une aire qui possède un caractère distinct, avec des valeurs écologiques, biologiques, culturelles et panoramiques considérables, et où la sauvegarde de l'intégrité de cette interaction est vitale pour protéger et maintenir l'aire, la conservation de la nature associée ainsi que d'autres valeurs.	Parc Naturel Régional -Parc National Aire d'Adhésion -Parc Naturel Marin -Sites du Conservatoire des Espaces Naturels -Espaces Naturels Sensibles	-Aire de Protection Environnementale -Aire de Grand Intérêt Écologique
VI	Aire Protégée de ressources naturelles gérée	Les aires protégées de la catégorie VI préservent des écosystèmes et des habitats, ainsi que les valeurs culturelles et les systèmes de gestion des ressources naturelles traditionnelles qui y sont associés. Elles sont généralement vastes, et la plus grande partie de leur superficie présente des conditions naturelles ; une certaine proportion y est soumise à une gestion durable des ressources naturelles ; et une utilisation modérée des ressources naturelles, non industrielle et compatible avec la conservation de la nature, y est considérée comme l'un des objectifs principaux de l'aire.	Réserve de Pêche -Parc Naturel Marin -Sites du Conservatoire des Espaces Naturels	Forêt nationale - Réserve extractiviste -Réserve de développement durable Réserve de Faune

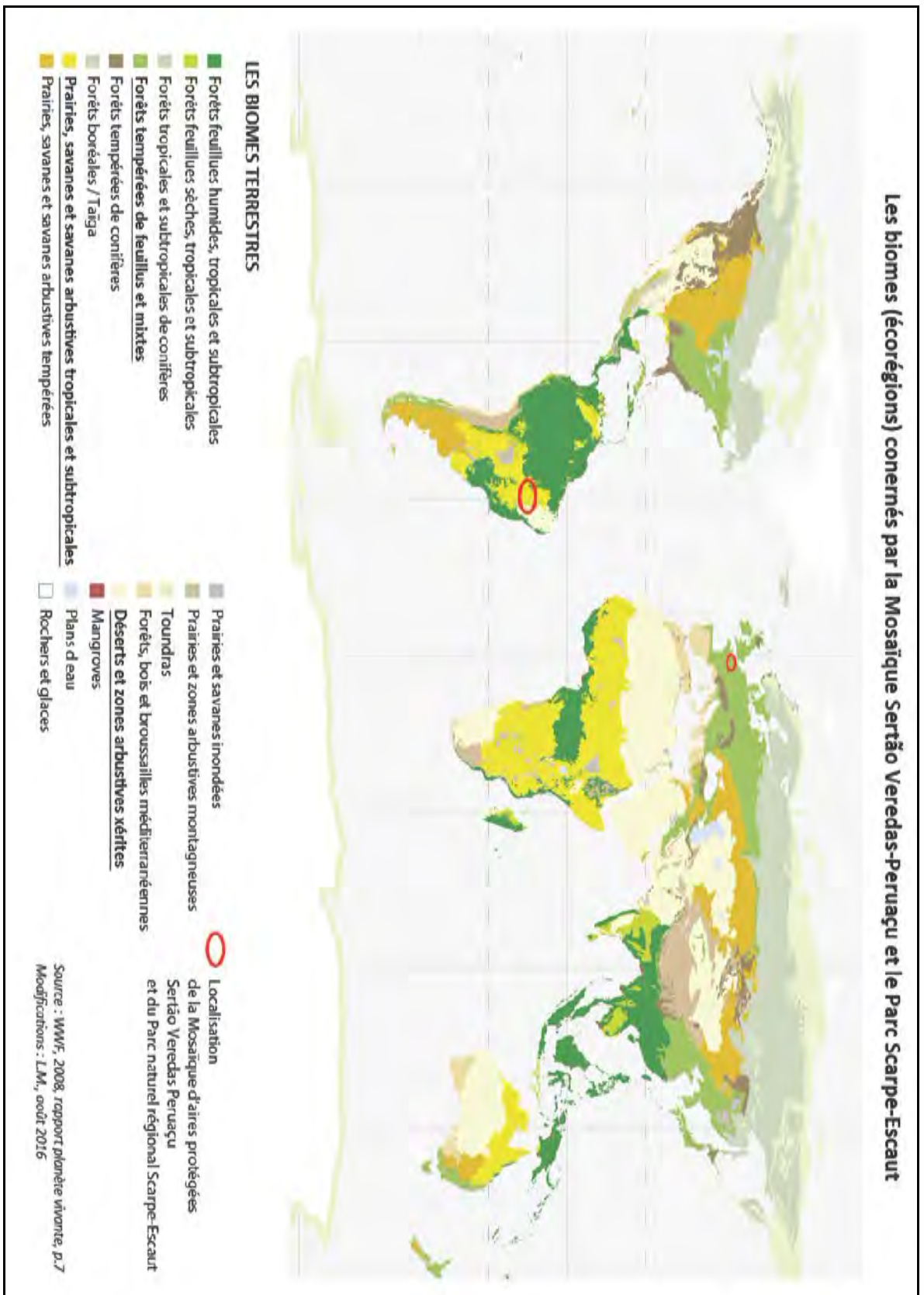
Sources : (Dudley, 2008 ; Delelis, Rehder et Cardoso Mota, 2010, p. 31).

Ces deux sources ne convergent pas quant au classement de quelques unités de conservation brésiliennes. Elles sont donc situées à deux endroits dans le tableau (et en couleur pour les distinguer).

**ANNEXE 2 : Clarification sémantique
notre usage des notions d'acteurs, partenaire, public-cible et bénéficiaire**



ANNEXE 3 : Les biomes concernés par le PNR Scarpe-escaut et la Mosaïque d'aires protégées Sertão Veredas-Peruaçu



ANNEXE 4 : Les outils de notre recherche bibliographique

Pour identifier les documents mobilisés tout au long de notre recherche, nous avons utilisé les outils suivants :

- Catalogue en ligne des bibliothèques universitaires de l'université de Lille 1 et de l'université fédérale du Minas Gerais.
- Plateformes en ligne de stockage d'articles scientifiques : principalement www.cairn.info, www.hal.archives-ouvertes.fr/ et www.scielo.org.
- Moteurs de recherches sur internet (google et google scholar), qui nous renvoie sur les sites d'institutions ou autres organisations (par exemple : l'UICN, un ministère, le site d'une revue, etc.)
- Un site de recensement des thèses : www.theses.fr.
- L'encyclopédie libre Wikipédia nous permet d'identifier quelques références bibliographiques associées à un thème donné, que nous recherchons ensuite sur internet.
- La bibliothèque de l'Institut d'Etat aux forêts du Minas Gerais (IEF-MG) située à Belo Horizonte.
- La bibliothèque du Parc naturel régional Scarpe-Escaut situé à Saint-Amand-les-Eaux et le catalogue en ligne de la bibliothèque de la fédération des PNR de France.
- Etudier les bibliographies de tous les ouvrages, articles, rapports que nous avons entre les mains permet de récupérer leurs propres références et veiller à ne pas oublier des références incontournables sur un thème donné.
- Le Bouche-à-oreille : les doctorants, enseignants-chercheurs, acteurs rencontrés, conférenciers rencontrés en séminaire, les amis, etc. nous suggèrent des références voire nous transmettent des livres, articles et autres supports intéressants pour notre recherche.

Parmi les ouvrages et articles académiques qui **nous ont le plus influencé** dans notre recherche nous pouvons indiquer les suivants : (Rodary, Castellanet et Rossi, 2003 ; Leloup, Moyart et Pecqueur, 2005 ; Irving, 2006 ; Paillé et Mucchielli, 2006 ; Talpin, 2007 ; Depraz, 2008 ; Aubertin et Rodary, 2008 ; Delelis, Rehder et Cardoso Mota, 2010 ; Kalberg, 2010 ; Blondiaux et Fourniau, 2011 ; Baquero, 2012 ; Campagne et Pecqueur, 2014 ; Bensusan et Prates, 2014 ; Bacqué et Biewener, 2015)

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

1. Ça fait longtemps que vous **habitez** ici ?
2. Quel **âge** avez-vous ?
3. Vous avez exercé un **autre métier** avant d'être agriculteur ?
4. **Comment avez-vous appris le métier** d'agriculteur ?
5. Qu'est-ce que vous **produisez** ? combien d'hectares ?
6. Recevez-vous des **aides publiques** ? lesquelles ? (PAC, MAE ?)
7. Etes-vous engagé auprès d'une **associat°** ? laquelle ? depuis qd ? comment avez-vous connu cette structure ? poste ?
8. Etes-vous engagé auprès d'un **syndicat** ? lequel ? depuis qd ? comment avez-vous connu cette structure ? poste ?
9. Faites-vous parti de tout **autre réseau, groupe de travail** ? lequel ? depuis quand ? comment avez-vous connu cette structure ? y occupez-vous un poste particulier ?
10. Etes-vous **impliqué dans la vie de votre commune**, intercommunalité ?
Si non, y avez-vous déjà pensé ?
Si oui, à quoi par exemple ?
Comment ? Pourquoi ?

REPRESENTATION DU TERRITOIRE ET DU PNR

11. Savez-vous si votre **commune est sur le territoire du Parc naturel** ? depuis quand ?
12. Quelles sont les **principales caractéristiques du territoire du parc** ? (paysage, milieux naturels, populations, traditions culturels, activités économiques)
13. Pour vous, **à quoi sert un Parc** naturel régional ? Quelles **valeurs** il défend ?
14. Est-ce que vous sauriez **me citer un ou plusieurs projets** menés ou soutenus par le Parc ?
 - 14.1. Comment en avez-vous **entendu parler** ?
 - 14.2. Etes-vous **impliqué** dans ces projets ?
 - 14.3. Souhaiteriez-vous l'être ?
15. Quelles **actions en plus il devrait faire** ? pourquoi celles-là ?
16. Pour vous, est-ce qu'un parc naturel régional c'est **compatible avec l'agriculture** ?
17. Est-ce que ça vous semble **justifié d'avoir un parc** ici ? pourquoi ?

PARTICIPATION AU DIAG ET A LA CHARTE

18. Avez-vous entendu parler de la **Charte de parc** ?
 - 18.1. Si oui, avez-vous **participé à son élaboration** ?
Si non, avez-vous été **convié à participer** ? si oui, pourquoi ne pas avoir participé ?
 - 18.1.1. Si oui, **Comment** ? (sur invitation ? spontanément ? à quoi avez-vous participé ?)
Pourquoi avez-vous souhaité participer ?
 - 18.1.2. Quelle a été **votre contribution**, votre apport (aux réflexions, groupes de travail...)
 - 18.1.3. Avez-vous pu **vous exprimer** et faire valoir votre opinion ?
 - 18.1.3.1. Si oui, comment ?
 - 18.1.3.2. En êtes-vous satisfaits ? Ressentez-vous que c'était utile ? pour qui ?
- Votre participation a-t-elle permis : d'acquérir de nouvelles infos sur PNR ? faire des nouvelles rencontres, nouveaux projets, engagement, nouvelles activités...

LE PROJET « AGRICULTURE et ZONES HUMIDES »

19. **Quand avez-vous entendu parler** de ce projet la première fois ?
 - 19.1. Qu'en aviez-vous **pensé** ?
20. Pour vous, quel est **l'objectif principal** (finalité) du projet ?
21. Savez-vous quels sont **les institutions ou les personnes impliquées** (public/associatif/habitants) ?
 - 21.1. Vous les **connaissiez** avant ce projet ? dans quel cadre ?
 - 21.2. Comment sont-ils **impliqués**, quel est le rôle de chacun ? quelle influence sur le projet ?
22. **Etes-vous vous-même impliqué** dans ce projet ?
Si non, pourquoi ? pas concerné ? rencontrez des difficultés ? en avez-vous parlé à quelqu'un ?
Si oui, depuis quand ?
Pourquoi ? Qu'est-ce qui vous a attiré, donné envie de participer ?
Quel est votre rôle ? Dans quelles activités êtes-vous impliqué ?
Etes-vous satisfait de votre implication ? Pourquoi ?

23. Que pensez-vous du projet ...

...de la façon dont il a été pensé, défini initialement ?

Était-il possible de faire des suggestions pour le faire évoluer (objectif, façon de le mettre en œuvre...) ? En avez-vous fait ?

Lesquelles ? Ça a été pris en compte ? Pourquoi ?

*Des **actions** mises en place ?*

*Rencontrez-vous des **difficultés** : actions annulées, retardées, impossible à réaliser ?*

***Conflits** entre les différents acteurs et partenaires ?*

*Quelques sont les premiers **résultats** ? Des réussites ?*

24. A quelles **activités** avez-vous **participé en 2014** ?

*Quelle est la **dernière activité**/réunion à laquelle vous avez participé ?*

*Y a-t-il eu des activités/réunions auxquelles vous ne **participez pas** ?*

Lesquels ? Pourquoi ?

25. **Prenez-vous souvent la parole** (lors de ces activités (réunions...) relatives à ce projet ou à d'autres ?

Si non, pourquoi ?

*Si oui, est-ce **difficile** ? Vous souvenez-vous de votre **dernière intervention** (sujet) ?*

26. **Comment recevez-vous des informations** sur le projet ?

Comment recevez-vous ces informations ? (mails, courriers, appels téléphoniques, réseaux sociaux...)

En recevez-vous souvent ?

Qui est-ce qui vous les envoie ?

Consultez-vous ces informations ?

26.1.1.1.1. *Quel était le sujet de la dernière lettre/mail/appel/brochure ?*

27. Connaissez-vous **M./Mme** _____ ? (nom de l'agriculteur-relai)

Si non, avez-vous déjà entendu parler d'une personne relais entre le parc et les agriculteurs ?

*Si oui, vous le **voyez souvent** ? Dans quel cadre ?*

*Vous a-t-il déjà **transmis des infos** sur ce projet "agriculture et zones humides" ? d'autres sujets en lien avec le parc ?*

*Si oui, est-ce **fréquent** ? Comment recevez-vous ces informations ?*

27.1.1.1. *Lui avez-vous déjà demandé quelque chose à propos de ce/autre projet*

28. Suite à votre participation, avez-vous **appris quelque chose** (connaissances ou compétences)

Lesquelles ?

Les mettez-vous en pratique ?

Si non, pourquoi ?

Si oui, lesquelles ? Comment ?

29. Pendant des rencontres, réunions et autres événements en lien avec le projet, avez-vous des **interactions** (discussions, débats, propositions) avec des **personnes/groupes/institutions** ?

Avec qui ? De quelle nature ?

Revoyez-vous ces personnes en dehors de ce projet ? à quelles occasions ?

30. Finalement, considérez-vous que **ce projet vous ait apporté quelque chose** ?

31. **En parlez-vous autour de vous** (voisins, amis, famille...) ?

A qui ?

A quel sujet ?

MOBILISATION DE L'INTERVIEWE

32. En dehors de ce projet X, êtes-vous **impliqué dans d'autres projets** (en lien ou non avec le PNR)

32.1. *Lesquels ? Depuis quand ? Comment ?*

33. Est-ce que ça vous arrive **d'appeler quelqu'un du parc** ? un technicien

33.1. *Si oui, à quel sujet ? quand ?*

33.1.1. *Comment avez-vous été reçu ?*

34. Avez-vous déjà été **à l'origine d'un projet collectif** ?

34.1. *Si oui, lequel ?*

34.2. *Avez-vous ou pensez-vous solliciter quelqu'un pour la développer ?*

34.2.1. *Si oui, qui ?*

34.2.2. *Si non, pourquoi ?*

OUVERTURE

35. Souhaitez-vous **ajouter quelque chose** ?

36. Afin de connaître le point de vue d'autres personnes impliquées dans le projet, **qui me conseilleriez-vous de rencontrer** ?

Pourquoi ces personnes en particulier ?

37. Connaissez-vous des agriculteurs qui ont entendu parler de ce projet mais qui **n'étaient pas intéressés ou qui ont arrêté en cours** de route ?

*Dans le cas où j'aurai besoin de quelques précisions ou compléments, est-ce que je peux me permettre de **vous recontacter** ?*

ANNEXE 6 : Guide d'entretien semi-directif pour interviewer les acteurs et partenaires institutionnels du programme « Agriculture et zone humide »

1. Dans quelle **commune** habitez-vous ? depuis combien de temps ? fait-elle partie du parc SE ?
 2. Quel **âge** avez-vous ?
 3. Quelle est votre **formation** ?
 4. *Pour vous, quelles sont les **missions principales** d'un PNR ?*
 - 4.1. *Quelle est la clé de la conciliation de ces différentes vocations ?*
 5. *Pouvez-vous me présenter **les activités de votre service** dans les grandes lignes ? Et **votre mission** à vous ? (Ancienneté, missions, organisations)*
 6. Quelle sont **les perspectives** de votre services (projets futurs, nouveau territoire ou champ d'action...)
 7. Pouvez-vous me parler de **votre poste actuel** ? Depuis quand occupez-vous ce poste
-

ZONES HUMIDES et l'agriculture

8. *Quelles est pour vous **la différence** entre **zone humide** et **milieu aquatique** ?*
 9. *Que ce soit sur votre temps personnel ou professionnel, **fréquentez-vous** régulièrement **des zones humides** ?*
 - 9.1. Dans quel contexte ?
 10. *Que **représentent** pour vous ces Zones Humides ? Quels **types d'attachement** avez-vous à ces lieux ?*
 11. *Considérez-vous que vous **jouez un rôle dans la gestion** de ces espaces ? En quoi ? De quelle nature ?*
 12. ***Pour un territoire**, quels sont les **avantages et inconvénients de ces ZH** ?*
 13. *Quels sont les **différents usages** des ZH qu'on retrouve en Scarpe-Escaut ?*
 - 13.1. *Chacun de ces usages, nécessite-t-il des aménagements/ des modes de gestion spécifiques ? Lesquels ?*
 - 13.2. *Est-ce que ça peut donner lieu à des conflits, avez-vous des exemples? (marais de Bousignie, conflit Fd chasse?)*
 - 13.3. *Quelles solutions sont apportées pour trouver un compromis ou concilier ces usages ?*
 14. *Et pour la pratique de l'**agriculture/élevage**, quels sont les **avantages** et les **inconvénients** de ces ZH ?*
 15. *Que pensez-vous du **drainage** des parcelles agricoles ?*
 16. *Quelle est votre position concernant le **curage des fossés** ? Quelles sont les **préconisations** faites par le Parc ?*
 17. *Au final, considérez-vous que l'**agriculture/élevage** et la protection des **zones humides** soient **compatibles** ?*
- Quelles sont les **types d'actions** mis en place ou à mettre en place pour encourager le **maintien de l'élevage** en ZH d'une part, et de manière compatible avec la protection de l'environnement d'autre part ?*
-

RELATION AVEC LE PARC SCARPE-ESCAUT

18. ***Collaborez-vous avec le Parc** Scarpe Escaut ?*
 - 18.1. *Dans quel cadre ? De quelles façons ?*
19. *Votre institution a-t-elle **participé au diagnostic de territoire** et à la **définition de la charte** de parc ?*
20. *Votre institution **fait-elle partie du syndicat mixte** du parc ?*
21. *Comment-est-ce que vous définiriez les **missions d'un PNR** ? Finalement, **à quoi ça sert** un parc ?*
22. *Considérez-vous que qu'un PNR soit **compatible avec l'agriculture** ?*

Au sujet du PROJET « AGRICULTURE ET ZONE HUMIDE »...

23. **Depuis quand** êtes-vous impliqué dans ce projet ?
 24. **Qui vous a contacté** la première fois ? Comment ça s'est passé ?
 25. Pour vous, quel est **l'objectif principal (la finalité)** du projet ?
 - 25.1. Que pensez-vous des ICHN Indemnité de Compensation aux Handicapés Naturels ?
 26. Qui sont les **principaux acteurs** de ce projet ? En quoi ? (rôle)
 - 26.1. Aviez-vous déjà travaillé avec eux avant ? Dans quel cadre ? Comment ça s'est passé ?
 27. Quel est **votre rôle** dans ce programme et comment cela est-il formalisé (convention, partenariat, ...) ?
 28. **Que pensez-vous** de ce projet ?
 - 28.1. Comment a-t-il été **défini initialement** ?
 - 28.2. Les **actions** mises concrètement en œuvre : suivie prairies/MAEt/GTE/audit parasito / **projet labellisation/**
 - 28.3. Y a-t-il eu des **difficultés** particulières : actions retardées, annulées, impossible à réaliser...
 - 28.4. Avez-vous perçu ou entendu parler de **conflits** entre les acteurs et partenaires du projet ?
 29. **Connaissez-vous les agriculteurs** qui participent à ce programme ?
 - 29.1. Savez-vous comment ils prennent **connaissance du projet** ?
 - 29.2. Avez-vous des **difficultés à les mobiliser** ?
 - 29.3. Identifiez-vous des **profils d'agriculteurs intéressés** et non intéressés par ce projet ?
 - 29.4. D'après-vous, pourquoi **souhaitent-ils participer** ?
 - 29.5. Ces agriculteurs vous ont-ils fait des **remarques** sur ...
 - 29.5.1. La pertinence du projet ?
 - 29.5.2. D'éventuelles difficultés rencontrées sur le terrain ? (pratique, interruptions, tensions)
 30. Quel **premier bilan** faite-vous de ce projet en Scarpe-Escaut ?
 31. Quelles sont les **perspectives** des prochains mois et années? Choses à faire **évoluer** ?
 32. Est-ce que vous estimez que ce projet a eu **des conséquences le Parc Scarpe Escaut** ? Lesquelles ?
 - 32.1. Est-ce que vous avez pu **amorcer des discussions, interactions** intéressantes avec les partenaires ?
 - 32.2. **Renforcé des liens existants** avec certains acteurs ? Évolution de la nature de vos relations **Emergence de nouveaux projets** potentiels, nouveaux champs d'action, nouveau territoire d'action ?
 33. Dans le même esprit, estimez-vous que cela ait des **conséquences pour les agriculteurs** associés au projet ?
-

OUVERTURE

34. Souhaitez-vous **ajouter quelque chose** ?
35. Afin d'obtenir les points de vue des autres acteurs et partenaires du projet, qui me **conseilleriez-vous de rencontrer** ?
36. Dans le cas où j'aurai besoin de quelques précisions ou compléments, **puis-je vous recontacter** ?

ANNEXE 7 : Guide d'entretien semi-directif pour interviewer les acteurs et partenaires institutionnels des éducteurs (toursisme durable)

PRESENTATION INTERLOCUTEUR

1. Dans quelle **commune** habitez-vous ? depuis combien de temps ? fait-elle partie du parc SE ?
 2. Quel **âge** avez-vous ?
 3. Quelle est votre **formation** ?
 4. Pouvez-vous me présenter **votre structure** dans les grandes lignes ? (Ancienneté, missions, organisations)
 5. Quelle sont **les perspectives** de votre structure (projets futurs, nouveau territoire ou champ d'action...)
- Pouvez-vous me parler de **votre poste actuel** ? Depuis quand occupez-vous ce poste ?

LE TOURISME DURABLE

6. Pour vous, **qu'est-ce que** le tourisme durable ? les caractéristiques ?
7. Connaissez-vous des **actions/projets de tourisme durable mis en œuvre** sur le territoire du PNR ? Pouvez-vous m'en **citer quelques-uns** ?
8. Quels sont les **aspects spécifiques** du territoire valorisables dans le cadre d'activités touristiques ? Y en a-t-il qui ne sont à ce jour pas valorisés mais qui pourraient l'être ?
9. Considérez-vous que vous **jouez un rôle** dans le développement du tourisme durable sur le territoire ? Comment nommez-vous ce rôle ?

LE PROJET « TOURISME DURABLE »

10. **Depuis quand** êtes-vous impliqués dans le projet de tourisme durable du PNR ?
11. **Qui vous a contacté** la première fois ? Comment ça s'est passé ?
12. D'après vous, quel en est **l'objectif principal** (la finalité du projet) ?
13. Quels sont les principales **actions** mises en œuvre ?
14. Qui sont les **autres acteurs** et partenaires associés ? Y a-t-il eu des évolutions dans le temps (arrivées /départs) ?
 - 14.1. Travaillez-vous avec eux dans d'autres cadres ?
15. **Quel est votre rôle** dans ce projet ? Comment se formalise-t-il (convention de partenariat...)
16. **Que pensez-vous** de ce projet ?
 - 16.1. La façon dont il a été **défini initialement** ?
 - 16.2. La pertinence des **actions** mise en œuvres concrètement ?
 - 16.3. Y a-t-il eu des **difficultés** particulières : actions retardés, annulées, impossibles à réaliser... ?
 - 16.4. Existe-t-il des **conflits** entre les différents acteurs et partenaires du projet ?
17. **Qui participe réellement** à ce projet ?
 - 17.1. Y a-t-il des **profils de participants** ? et des non participants ?
 - 17.2. Pour quelles **motivations** pensez-vous qu'ils participent, ou pas, au projet ?
 - 17.3. Rencontrez-vous des **difficultés à mobiliser** les publics-cibles ? (en pratique)
18. Avez-vous recueilli **des commentaires** de la part **des participants** à ce projet sur...
 - 18.1. La **pertinence** du projet ?
 - 18.2. D'éventuelles **difficultés** rencontrées sur le terrain ? (pratique, interruptions, tensions...)
 - 18.3. Leurs **relations** avec les institutions partenaires ?
 - 18.4. La **conséquence** de ce projet pour eux ? Ce qu'ils en retirent ?
19. Quel **bilan** dressez-vous de ce projet ? Quelles sont les **principales réussites et difficultés** de ce projet ?
20. Quelles sont les **perspectives** dans les prochaines mois/années ? Choses à **faire évoluer** ?
21. Pensez-vous que ce projet a eu ou pourrait avoir des **conséquences pour votre structure** ?

- 21.1. Acquisition de **compétences** ?
 - 21.2. Amorcer des **discussions / interactions** avec des partenaires ?
 - 21.3. **Renforcer des liens existants** avec certains partenaires ? Evolution de la nature de vos relations ?
 - 21.4. Emergence de **nouveaux projets** potentiels, nouveaux champs d'action ou territoire d'action pour votre structure ?
 - 21.5. **Invitation à participer à d'autres activités/projets** ?
-

RELATION AVEC LE PARC SCARPE-ESCAUT

- 22. En dehors du projet tourisme durable avez-vous déjà **collaboré avec le Parc Scarpe Escaut** ?
 - 22.1. Dans quel cadre ? De quelles façons ?
 - 22.2. Que reprenez-vous de ces collaborations ? quelles retombées pour votre structure ? pour vous ?
 - 23. Votre institution a-t-elle **participé au diagnostic de territoire** et à la **définition de la charte** de parc ?
 - 24. Votre institution **fait-elle partie du syndicat mixte** du parc ?
Comment-est-ce que vous définiriez les **missions d'un PNR** ? Finalement, **à quoi ça sert** un parc ?
Quels sont les **principales caractéristiques** du territoire du parc ? (patrimoine naturel,
Si oui, pouvez-vous me laisser vos coordonnées (mail, téléphone...)
-

OUVERTURE

- 25. Souhaitez-vous **ajouter quelque chose** ?
- 26. Afin d'obtenir les points de vue des autres acteurs et partenaires du projet, qui me **conseillerez-vous de rencontrer** ?
 - 26.1. Pourquoi ces personnes-là en particulier ?
- 27. Dans le cas où j'aurai besoin de quelques précisions ou compléments, **puis-je vous recontacter** ?

ANNEXE 8 : Guide d'entretien semi-directif pour interviewer les prestataires touristiques participant aux éductours

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

38. Ça fait longtemps que vous habitez ici ?
39. Quel **âge** avez-vous ?
40. Pouvez-vous me présenter votre **activité professionnelle** ? depuis quand l'exercez-vous ?
41. Avez-vous une **autre activité professionnelle** complémentaire (hors champ du tourisme) ?
42. Etes-vous engagé auprès d'une **association** ? laquelle ? depuis quand ? comment avez-vous connu cette structure ? qu'est-ce qui vous intéresse ? y avez-vous une responsabilité particulière (président...) ?
43. Participez-vous à des activités de votre **Commune ou ComCom** ? lesquelles, depuis quand ? que 'est-ce qui vous intéresse précisément ?
44. Faites-vous partie de tout **autre réseau ou groupe** ? laquelle ? depuis quand ? comment avez-vous connu cette structure ?

REPRESENTATION DU TERRITOIRE ET DU PNR

45. Savez-vous si votre **commune est sur le territoire du PNR** ? depuis quand ?
46. Pour vous, **à quoi sert un Parc** naturel régional ?
47. Quels **projets** menés ou soutenus par le Parc **connaissez-vous** ?
*Comment en avez-vous entendu parler ?
Y avez-vous participé ? Quand ? Comment ? Pourquoi ?*
48. Quelles **actions en plus ils devraient faire** ? pourquoi celles-là ?
49. Avez-vous entendu parler de la **Charte de parc** ?
*11.1 Avez-vous **participé à son élaboration** ? de quelle façon ? quelles conséquences pour vous ?*

LA CHARTE EUROPEENNE DE TOURISME DURABLE

50. Pour vous, qu'est-ce que le **tourisme durable** ?
51. Considérez-vous que la **région soit touristique** ?
*Quelles sont les **spécificités** ?*
52. Avez-vous déjà entendu parler de la **charte européenne du tourisme durable** ?
Quand et comment avez-vous entendu parler de cette charte européenne la première fois ?
*Qu'est-ce que c'est ? À quoi ça sert ?
Avez-vous **participé au diagnostic** de territoire (réalisé par le BE Sherpa) ?
Comment avez-vous été amené à participer ? Qui vous a invité ?
Qu'est-ce qui vous **motivait** à participer à ces comités de pilotage ?
Comment ça se passait, quel était **votre rôle** exactement ?
Est-ce que **ça vous a apporté quelque chose** de participer ? (apprentissages, rencontres, idées...)
Que pensez-vous des 5 **axes de progrès collectif** ?
Que pensez-vous du **diagnostic individuel** réalisé ? Qu'en avez-vous tiré ?*

LES JOURNEES D'ECHANGES ou EDUC'TOURS

53. Savez-vous depuis **combien de temps ça existe** ? Qui en est à l'**initiative** ?
54. **Recevez-vous des informations** sur ces journées ?
*Comment recevez-vous ces informations ? (mails, courriers, appels téléphoniques, réseaux sociaux...)
En recevez-vous souvent ? de qui ? Consultez-vous ces informations ?*
55. Pour vous, quel est l'**objectif principal** (finalité) de ces journées ?
Peut-on parler de développement local ?

ANNEXE 9 : Guide d'entretien semi-directif pour interviewer les prestataires touristiques qui ne participent pas aux éductours

Bonjour Mme/Mr,

Je m'appelle Lucie Morère, je suis étudiante à l'université de Lille 1, je fais une recherche sur le développement touristique sur le territoire du Parc Scarpe-Escaut. Je me permets de vous contacter car je recherche quelques témoignages de prestataires touristiques installés sur le territoire du Parc. J'ai quelques questions sur votre relation avec le Parc, est-ce que vous auriez quelques minutes à m'accorder ?

-
1. Depuis combien de temps êtes-vous **installés dans cette commune** ?
 2. Savez-vous si elle **fait partie du Parc** Scarpe Escaut ?
 - 2.1. depuis combien de temps ?
 3. Pensez-vous que la Région NPDC soit une **région touristique** ?
 4. Pensez-vous que le **Parc** Scarpe-Escaut soit un **territoire touristique** ?
 - 4.1. Si NON : **qu'est qui fait** que ce **n'est pas touristique** d'après vous ?
 - 4.2. Si OUI : **quelles sont les spécificités** ?
 - 4.2.1. Sont-elles bien valorisées ? Par exemple ?
 - 4.2.2. Sont-elles bien préservées ? Par exemple ?
 5. Avez-vous déjà entendu parler de la « **charte européenne** du tourisme durable » ?
 - 5.1. Si OUI : Avez-vous **participé aux réunions** réalisées dans le cadre de la définition de cette charte ?
 - 5.1.1. Si OUI : qu'est-ce qui vous a **motivé** à participer ?
 6. Avez-vous déjà **entendu parler de journées d'échanges** entre prestataires touristiques ?
 - 6.1. Si NON : avez-vous déjà entendu parler des **éduc'tour** ?
 - 6.2. Si OUI : **Comment** ? **Desquelles** avez-vous entendu parler ?
 - 6.3. D'après-vous, de quoi s'agit-il ? quel est **l'objectif** ?
 - 6.4. Avez-vous déjà **participé** à une de ces journées ?
 - 6.4.1. Si NON : pour quelles raisons n'avez-vous pas souhaité participer ?
 - 6.4.2. Si OUI : lesquelles ? qu'est-ce qui a motivé à participer ?
 - 6.4.2.1. Est-ce que cette journée à **une incidence** pour vous ?
 7. Avez-vous déjà participé à un **projet en lien avec le Parc Scarpe Escaut** ?
 - 7.1. Lequel ?
 - 7.2. Qu'est-ce qui a **motivé** ?
 - 7.3. Quelles **retombées** ?

Je n'ai plus de questions, merci beaucoup pour votre collaboration !

VOTRE RESPONSABILITE DE DELEGUE PARC

1. Depuis quand **habitez-vous** dans cette commune ?
2. Depuis quand êtes-vous impliquée dans la **vie politique** de votre commune ?
 - 2.1. Qu'est-ce qui vous a **donné envie** de vous investir ?
3. Depuis quand êtes-vous **délégué** parc ?
 - 3.1. Qu'est-ce qui vous a **donné envie** de devenir délégué parc ?
4. Comment s'est organisée la **distribution des responsabilités** dans votre commune ?
5. **Qu'est-ce que ça implique** pour vous comme activités : pourriez-vous **me décrire** cette mission ?
 - 5.1. Comment recevez-vous des **informations** du Parc ?
 - 5.2. **Combien de réunions** avez-vous ? Lesquelles ? Comment ça se passe ?
 - 5.3. Y exprimez-vous des questionnements/attentes de votre commune ? Par exemple ?
6. Pour vous quelles sont les **retombées positives** pour votre commune de faire partie du Parc ?
 - 6.1. **Un exemple** concret d'actions mis en œuvre ?
7. Quelles **retombées négatives** à faire partie du parc ?
8. Quelles sont pour vous les **principales caractéristiques** du territoire du parc ? (paysagère, social, économique, ...)

LE TOURISME

9. Considérez-vous que le **Parc Scarpe-Escout** soit un **territoire touristique** ?
 - 9.1. Si NON : qu'est qui fait que ce n'est pas touristique d'après vous ? qu'est-ce qui « manque » ?
 - 9.2. Si OUI : quelles sont les **spécificités** ?
 - 9.2.1. Sont-elles bien **valorisées** ? Par exemple ?
 - 9.2.2. Sont-elles bien **préservées** ? Par exemple ?
10. Avez-vous entendu parler de la **charte européenne** du tourisme durable ?
 - 10.1. Si OUI : avez-vous participé à son élaboration ?
 - 10.1.1. Si OUI : qu'est-ce qui vous a **motivé** à participer ?
 - 10.1.2. Qu'avez-vous pensé de **l'organisation des comités de pilotage** ?
 - 10.1.3. Avez-vous pu **donner votre avis** ? a-t-il été pris en compte ?
 - 10.1.4. Avez-vous eu le sentiment de **réellement participer** à la construction de cette charte ? En quoi ?
 - 10.1.5. Est-ce que cette charte a eu un **impact quelconque pour votre commune** ?
11. Avez-vous entendu parler des **jours d'échanges** entre prestataires touristiques ?
 - 11.1. Si NON : avez-vous entendu parler des jours **éduc'tour** ?
 - 11.2. Si OUI : auxquelles ?
 - 11.3. Qu'est-ce qui vous a **motivé** à participer ?
 - 11.4. Pour vous, quel est **l'objectif** de ces jours ?
 - 11.4.1. Considérez-vous que ça puisse **contribuer au développement local** ? en quoi ?
 - 11.5. Cela a-t-il eu **des retombées** pour vous ou votre commune ?
 - 11.5.1. Avez-vous **appris quelque chose** ?
 - 11.5.2. Retournez-vous dans les **lieux visités** ou les avez-vous suggérés à des personnes ?
 - 11.5.3. Avez-vous noué de **nouveaux contacts** ? Avec qui ?
 - 11.5.4. Avez-vous **discuté** avec les autres participants ? De quels sujets ?
 - 11.5.5. Est-ce que ça a permis d'identifier des problèmes ? Projets ? Des idées ?
12. Votre commune a-t-elle des **projets actuels ou en devenir** dans le cadre du tourisme ? Par exemple ?
 - 12.1. Avez-vous ou pensez-vous **solliciter l'équipe du Parc** ? Qui ?

LA FILIERE BOIS ENERGIE

13. Considérez-vous que le territoire du Parc soit **doté en ressource en bois** ?
14. Savez-vous si votre **commune est propriétaire de boisements** ? A beaucoup de saule têtards ?
15. Avez-vous **entendu parler** d'un projet de **filière** bois énergie ?
 - 15.1. Si oui : **quand** et dans **quel cadre** ?
 - 15.2. Avez-vous participé à une **réunion d'information** ou une **visite** ?
 - 15.2.1. Laquelle ?
 - 15.2.2. Qu'est-ce qui vous a **motivé** ?
 - 15.3. Pour vous, quel est **l'objectif principal** de cette filière ?
 - 15.3.1. Considérez-vous que ça puisse **contribuer au développement local** ? en quoi ?
 - 15.4. Avez-vous été **démarché pour participer** d'une façon ou d'une autre à cette filière ?
 - 15.4.1. Comment et quand avez-vous été démarché ?
 - 15.4.2. Pour faire quoi : fournir du bois ? Installer une chaudière ? Acheter de l'équipement ? Autre ?
 - 15.5. Vous **êtes-vous impliqué** d'une façon ou d'une autre à cette filière ?
 - 15.5.1. Si non : pourquoi ? Pas concerné ? Rencontrez des difficultés ?
 - 15.5.2. Si oui : Depuis quand ? Qu'est-ce qui vous **intéresse/a donné envie** ?
 - 15.5.3. Quelle **forme prend votre implication** ? Quel est votre rôle ?
 - 15.5.4. Est-il possible pour vous **d'influencer l'organisation** /structuration de cette filière ?
 - 15.5.5. Etes-vous satisfaits de votre implication ? En quoi ?
 - 15.6. Cela a-t-il eu **des retombées** pour vous ou votre commune ou pour vous ?
 - 15.6.1. **Appris** des choses : sur la ressource forestière ? le bois énergie ? Acteurs de la filière ?
 - 15.6.2. Acquis des **savoir-faire** ?
 - 15.6.3. Permis d'établir de nouvelles **relations** ? (institutionnels, agriculteurs...)
 - 15.6.4. Est-ce que ça vous a **donné d'autres idées/ envies /projets** ?

AGRICULTURE ET ZH

16. Considérez-vous que le territoire du Parc soit **dans un secteur humide** ? en quo i ?
17. Votre commune est-elle très **concernée par l'agriculture** ?
 - 17.1. Savez-vous s'il les agriculteurs rencontrent des **difficultés** en raison du caractère humide du territoire ?
18. Avez-vous **entendu parler** d'un programme d'action intitulé « **agriculture et Zone Humide** » ?
 - 18.1. Si oui : **quand** et dans **quel cadre** ?
 - 18.2. Avez-vous participé à une **réunion ou avez-vous reçu des informations dans ce sens** ?
 - 18.2.1. Laquelle ? Qu'est-ce qui vous a **motivé** ?
 - 18.3. Pour vous, quel est **l'objectif principal** de ce programme ? Contribue au développement local ?
 - 18.4. Savez-vous si des agriculteurs de votre commune y participent ?

OUVERTURE

19. Depuis que vous êtes délégué, **avez-vous déjà sollicité** l'équipe technique du Parc ?
 - 19.1. Si oui : À **quel sujet** ?
 - 19.2. Si non : **pensez-vous que vous puissiez** les interpellier directement ?
20. Souhaitez-vous **ajouter quelque chose** ?

ANNEXE 11 : Guide d'entretien semi-directif pour interviewer les acteurs et partenaires institutionnelles de la filière bois-énergie

PRESENTATION INTERLOCUTEUR

1. Dans quelle commune habitez-vous ? depuis combien de temps ? fait-elle partie du parc SE ?
2. Quelle est votre formation ?
3. Pouvez-vous me présenter votre structure dans les grandes lignes ? (Ancienneté, missions, organisations)
4. Quelle sont les perspectives de votre structure (projets futurs, nouveau territoire ou champ d'action...)
5. Pouvez-vous me parler de votre poste actuel ? Depuis quand occupez-vous ce poste ?
6. Je peux me permettre de vous demander votre âge ?

LE BOIS ENERGIE

Pour vous, qu'est-ce qu'une filière locale ?

Est-ce que ça contribue au **développement local** ? De quelle manière ?

Considérez-vous que la ressource forestière soit une caractéristique de la région ? Et du Parc SE ?

PROJET « FILIERE BOIS-ENERGIE »

Depuis quand êtes-vous impliqués dans la filière bois-énergie du PNR ?

Qui vous a contacté la première fois ? Comment ça s'est passé ?

D'après vous, quel en est l'**objectif** principal (la finalité du projet) ?

Quels sont les principales **actions** mises en œuvre ?

Qui sont le **public-cibles** : à destination de qui cette filière est constituée ?

Comment sont-ils **impliqués** dans la constitution de la filière ?

Y a-t-il des **profils de participants** ? et des non participants ?

Pour quelles **motivations** pensez-vous qu'ils participent, ou pas, au projet ?

Leur implication/participation est-elle suffisante ?

Rencontrez-vous des **difficultés à mobiliser** les publics-cibles ? (en pratique)

Qui sont les **autres acteurs** et partenaires associés ?

Y a-t-il eu des évolutions dans le temps (**arrivées /départs**) ?

Travaillez-vous avec eux dans **d'autres cadres** ?

Quel est votre rôle dans ce projet ?

Qu'est-ce qui vous **motive** à participer à ce projet ?

Comment **se formalise**-t-il ? (convention de partenariat...)

Que pensez-vous de ce projet ?

La façon dont il a été **défini initialement** ?

La pertinence des **actions** mise en œuvres concrètement ?

Y a-t-il eu des **difficultés** particulières : actions retardés, annulées, impossibles à réaliser... ?

Avez-vous entendu parler ou constaté des **conflits** entre les différents acteurs et partenaires du projet ?

Avez-vous eu des **commentaires** de la part **des participants** à ce projet sur...

La **pertinence** du projet ?

D'éventuelles **difficultés** rencontrées sur le terrain ? (pratique, interruptions, tensions...)

Leurs **relations** avec les institutions partenaires ?

La **conséquence** de ce projet pour eux ? Ce qu'ils en retirent ?

Quel **bilan** dressez- vous de ce projet ? Quelles sont les **principales réussites et difficultés** de ce projet ?

Quelles sont les **perspectives** dans les prochaines mois/années ?

Choses à faire évoluer ?

Pensez-vous que ce projet a eu ou pourrait avoir des **conséquences pour votre structure** ?

Acquisition **d'information/connaissances** ? Un exemple ?

Acquisition de **compétences** ? Un exemple ?

Amorcer des **discussions / interactions** avec des partenaires ? Un exemple ?

Renforcer des liens existants avec certains partenaires ? Evolution de la nature de vos relations ?

Invitation par des partenaires à participer **à d'autres activités**/projets ?

Initiations de **nouveaux projets** ?

Identification de nouveaux défis ? Ambitions ? Champs d'actions ? Territoire d'action ?

RELATION AVEC LE PARC SCARPE-ESCAUT

*En dehors de ce projet de filière avez-vous déjà **collaboré avec le Parc** Scarpe Escaut ?*

Dans quel cadre ? De quelles façons ?

Que retenir de ces collaborations ? Quelles retombées pour votre structure ? Pour vous ?

Votre institution a-t-elle participé au diagnostic de territoire et à la définition de la charte de parc ?

Votre institution fait-elle partie du syndicat mixte du parc ?

*Comment est-ce que vous définiriez les **missions d'un PNR** ? Finalement, **à quoi ça sert** un parc ?*

*Quels sont les **principales caractéristiques** du territoire du parc ? (patrimoine naturel, culturel...)*

*Pensez-vous que cela soit partagé par tous les acteurs locaux du territoire ? Et les habitants ? Peut-on parler d'une **identité** du territoire ?*

OUVERTURE

Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

*Afin d'obtenir les points de vue des autres acteurs et partenaires du projet, qui me **conseilleriez-vous de rencontrer** ?*

Pourquoi ces personnes-là en particulier ?

*Dans le cas où j'aurai besoin de quelques précisions ou compléments, **puis-je vous recontacter** ?*

ANNEXE 12 : Questionnaire distribué lors d'un éducteur pour nous aider à identifier et prioriser les acteurs à rencontrer



Questionnaire à destination des participants de « Bon-Secours... Voir autrement ! »

A PROPOS DE VOUS :

1. Etes-vous une femme ou un homme ? _____
2. Quel âge avez-vous ? _____
3. Dans quelle commune habitez-vous ? depuis quand ? _____
4. Quelle est votre activité professionnelle ? _____
5. Etes-vous membre d'une association, d'une ONG, d'un syndicat, d'un parti politique, d'un collectif quelconque ? Si oui, lequel(s), depuis combien de temps et quelle forme prend votre implication ?

<i>Nom de l'association/syndicat/autre collectif</i>	<i>Forme de votre engagement</i> (ex : simple adhérent ; secrétaire)	<i>Début de votre implication</i> (mois/année)	<i>Fin de votre implication</i>
•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•

A PROPOS DE LA JOURNEE D'AUJOUR'HUI :

6. Comment avez-vous pris connaissance de cette journée ? (par qui et via quel support (mail, etc.))
7. Avez-vous déjà participé à une journée d'échanges comme celle-ci (*Educ'tours*) avant aujourd'hui ? Si oui, lesquelles ?
8. Qu'est-ce qui vous a motivé à participer à cette journée ?
9. Quel genre de retombée(s) une telle journée pourrait avoir pour vous ?
10. Connaissez-vous les autres personnes qui participent à cette journée ? Si oui, comment les connaissez-vous ?

A PROPOS DE VOS AUTRES IMPLICATIONS :

11. Avez-vous déjà participé à une autre activité en lien avec le tourisme durable ? Si oui, lesquelles ?
12. En tant que citoyen, êtes-vous impliqué(e) dans des activités de votre Commune ou de votre Communauté de communes / d'agglomération où vous habitez ? Si oui, de quelle(s) façon(s) ?
13. Avez-vous été ou êtes-vous à l'origine d'un projet collectif ? Si oui, de quoi s'agit-il ?

A PROPOS DU PARC SCARPE ESCAUT ET DU TERRITOIRE :

14. Pour vous, à quoi sert un Parc naturel régional ?
15. Hormis la rencontre d'aujourd'hui, pourriez-vous me citer quelques projets (initiatives, évènements...) menés ou accompagnés par le Parc Scarpe-Escaut ? Y avez-vous participé ? De quelle façon ?

<p>Nom d'un projet/initiative/événement <i>accompagné par le parc</i></p>	<p>Avez-vous participez ?</p> <p>Indiquez « Non » ou date de l'évènement</p>	<p>Forme de votre participation</p> <p><i>(par ex : simple visiteur ; animation stand ; ...)</i></p>
<ul style="list-style-type: none">••••	<ul style="list-style-type: none">••••	<ul style="list-style-type: none">••••

16. D'après-vous, quelles sont les spécificités du territoire du Parc Scarpe-Escaut ?
 - Spécificité(s) "négative(s)" du territoire :
 - Spécificité(s) "positive(s)" du territoire :
17. Si je dois éclaircir ou approfondir certains points, accepteriez-vous que je vous recontacte ? si oui, merci d'indiquer une adresse **email ou un n° de téléphone** :

Un **grand MERCI** pour votre collaboration à cette étude !

Lucie Morère, doctorante en géographie à l'Université de Lille 1.

*Questionnaire à retourner par la Poste via l'enveloppe remise avec ce questionnaire ou par mail à **lucie.moreere@gmail.com***

ANNEXE 13 : Guide d'entretien semi-directif pour interviewer les acteurs et partenaires institutionnelles d'une des 3 initiatives brésiliennes (projet pandeiros, extractivisme, tourisme éco-culturel de base communautaire)

Apresentações

1. Você nasceu em Minas Gerais? Onde você mora?
 - 1.1. *Você vive aqui há quanto tempo?*
 - 1.2. *Quantos **anos** você tem ?*
2. Qual é a sua **formação** ?
3. Qual foi o seu **último emprego**?
4. Você poderia apresentar, em linhas gerais, a **estrutura** do seu cargo atual (*organização, atuação na região*)
5. Quais são seus principais **projetos atuais** ?
 - 5.1. *Como foi **iniciado** o projeto ? (projeto citado) foi a equipe que a identificou ou era uma demanda de fora?*
6. *Você trabalha com **parceiros** ? quem ?*Quais são **as perspectivas** da sua instituição ? (projetos futuros, novos territórios ou campos de ação?)
7. Você pode me falar sobre o seu **cargo atual**?
 - 7.1. *Há quanto tempo você ocupa este cargo?*
 - 7.2. *Como você conseguiu este cargo?*
8. Além desses projetos que você me falou, você **já foi solicitado(a)** por associações, grupos de pessoas ou indivíduos que propuseram um projeto, uma iniciativa, etc. ?
 - 8.1. *Se **sim**, você tem algum exemplo?*
 - 8.2. *Como você reagiu?*
 - 8.2.1. *Você tem outro exemplo? Como foi sua reação a esse outro exemplo?*
9. Quais são as **outras instituições, associações** que **atuam para melhorar as condições da região** ?
 - 9.1. *Se **sim**, quais?*
 - 9.2. *Como ? Que tipo de projetos elas desenvolvem ?*
 - 9.3. *Esses tipos de projetos correspondem aos **maiores desafios da região** ? há **outros** ?*

Projeto de território (Plano de Desenvolvimento Territorial de Base Conservacionista = PDTBC)

10. Você **conhece o PDTBC** do mosaico?
 - 10.1. *Se **sim**, a instituição que você trabalha **participou do diagnóstico** de território e da definição do plano?*
 - 10.1.1. *Se **sim**, de qual maneira?*
 - 10.1.2. *Quais eram suas **motivações**?*
 - 10.1.3. *Essa participação trouxe **mudanças**? (parcerias, relações, atividades, ...)*
 - 10.2. *O que você pensa da **metodologia** adotada para realizá-lo (vantagens/desvantagens)?*
 - 10.3. *O que você pensa sobre as **considerações finais** do documento estratégico?*
 - 10.3.1. *Quais são os **destaques**?*
 - 10.3.1.1. *Porque ?*
 - 10.3.2. *Assuntos importantes foram **esquecidos**?*
 - 10.3.2.1. *Se sim, quais?*
 - 10.4. *Os **interesses da sua instituição** estão bem apresentados no texto?*
 - 10.4.1. *Se sim, foi difícil para que aceitassem sua posição?*
 - 10.4.1.1. *Como você fez?*
 - 10.4.2. *Se **não**, quais são as ideais/análises/percepções que você defendeu, mas que não foram levadas em conta?*
 - 10.4.2.1. *Como você explica isso?*
 - 10.5. *Como foram definidos os **3 eixos do PDTBC** ?*

Conselho do mosaico

11. A sua instituição faz parte do conselho do mosaico ? ou há quanto tempo sua instituição tem participado...
 - 11.1. Se sim, desde quando ?
 - 11.2. Quais são as motivações ?
Elas são representativa da sua visão quanto ao papel do conselho no mosaico ?
 - 11.3. Qual é seu papel ? você já ocupou um cargo particular ? (presidência, secretaria E., grupo)
12. Quais são as atividades vinculadas ao conselho do mosaico que você participa ?
 - 12.1. Quais ? Por que essas ?
 - 12.2. Tem alguma atividade que você nunca participou ?

Quais ? Por que ?
13. O que você acha da composição do conselho do mosaico ? (22 rep. governo/22rep. sociedade civil)
 - 13.1. Você tem a oportunidade de expressar suas opiniões ?
 - 13.2. Existe algum conflito entre os membros do conselho ?

Quais ? Por que ?
14. Essa participação do conselho traz mudanças para as instituições representadas? (parcerias, relações, atividades, ...)

Projeto « X » (Pandeiros, Extrativismo ou Turismo)

15. Você **conhece algum desses projetos**: Pandeiros, Extrativismo ou Turismo ?
 - 15.1. Algum destes projetos você o conhece melhor ?
16. Você pode me apresentar o projeto « X »?
 - 16.1. Qual era o **objetivo principal** do projeto?
 - 16.2. Como **funcionava** o projeto? Quais atividades foram desenvolvidas para alcançar esse objetivo?
 - 16.3. Qual foi o **público-alvo**?
17. Havia **interrupções** na implementação do projeto?
 - 17.1.1. Se **sim**, quais eram as **razões**?
 - 17.1.2. Se **sim**, o que permitiu a **retomada** das atividades? Quando?
18. Quais foram as **instituições ou grupos de pessoas envolvidos** (direta ou indiretamente) nesse projeto?
 - 18.1. Quem **iniciou** o projeto X?
 - 18.2. **Sua instituição teve um papel** nesse projeto?
 - 18.2.1. Caso você tenha participado da definição desse projeto, quais evoluções puderam ou não ser verificadas?
 - 18.2.1.1. Como? Por que?
 - 18.2.1.2. Você está satisfeito(a) com essa situação? (influência da sua instit.)
 - 18.3. Qual foi o **papel das outras** instituições e grupos de pessoas no projeto?
 - 18.4. O objeto do projeto e a **metodologia** de implementação foram discutidos com os outros atores /parceiros?
 - 18.4.1. Se **sim**, como ? quando ?
 - 18.5. Havia alguma **mudança**, ao longo do tempo, no **número de instituições** envolvidas?
 - 18.5.1. Se **sim**, alguns atores/parceiros **sairam** do projeto?
 - 18.5.1.1. Se **sim**, quem saiu? Quando?
 - 18.5.1.2. Você sabe por que?
 - 18.5.2. Alguns atores e parceiros **aderiram** ao projeto com ele já em curso?
 - 18.5.2.1. Se **sim**, quem chegou? Quando?
 - 18.5.2.2. Você sabe por que?
 - 18.5.3. Tais mudanças **influenciaram as relações** entre os atores e parceiros?
19. Existiam **conflitos** entre os diferentes atores/instituições envolvidos no projeto?
 - 19.1. Quais ? Por que ?

20. Como o público-alvo **tomava conhecimento** do projeto?
- 20.1. *Existiam casos de pessoas que **procuravam vocês por conta própria**?*
 - 20.1.1. *Se **sim**, como eles contactavam vocês?*
 - 20.2. *Existiam comunicação / estímulo para a participação?*
 - 20.2.1. *Se **sim**, o que?*
 - 20.2.2. *Quais foram as principais reações do público-alvo relativas à comunicação/ estímulo?*
 - 20.2.2.1. *Como você explica isso?*
21. Quem **participava realmente** do projeto?
- 21.1. *Tem **perfil** de participante ou de não participante? (mulheres, jovens, presidente de assoc...)*
 - 21.2. *Por **quais motivos** você acha que eles participam ou não do projeto?*
 - 21.3. *De cada 10 pessoas informadas a respeito do projeto, você sabe quantas se envolveram posteriormente?*
 - 21.4. *Foram/são encontradas **dificuldades para mobilizar** o público-alvo (na prática)?*
 - 21.4.1. *Se **sim**, quais dificuldades?*
 - 21.4.1.1. *Alguma coisa foi feita para solucionar/contornar essas dificuldades?*
 - 8.1.1.1.1. *Se **sim**, você está satisfeito(a)? Por que?*
 - 8.1.1.1.2. *Se **não**, por que?*
22. Qual avaliação você faz do projeto ?
- 22.1. *Com quais **critérios** você faz essa avaliação (n° de participante, testemunhos, atenções, etc.)?*
23. Houve **retornos, comentários** por parte dos participantes do projeto?
- 23.1. *Se **sim**, quais?*
 - 23.1.1. *Quem fez esses comentários (líder, mulher, etc.)?*
 - 23.2. *Você sabe se alguns participantes **solicitaram modificações** no projeto?*
 - 23.2.1. *Se **sim**, de que tipo?*
 - 23.2.2. *Quais foram as reações às solicitações?*
 - 23.2.2.1. *Finalmente, o projeto evoluiu ? Por que?*
24. Quais são as **consequências do projeto** para as pessoas e grupos que participam(ram) dele?
- 24.1. *Por que?*

Mosaico

25. O que o reconhecimento da região como mosaico implica (seja para melhor, seja para pior)?
26. *Você conhece outros tipos de reconhecimento que permitiriam isso? (mais valia/ganhos)*

Abertura

27. Você gostaria de falar **mais alguma coisa**?
28. Pra conhecer as visões de outros atores e parceiros do projeto, quem você me **aconselha procurar**?
- 28.1.1.1. *Por que essa pessoa?*
29. Se eu precisar de mais algumas informações ou complementos, posso entrar em contato com você?
- 29.1.1.1. *Se **sim**, qual é o seu contato?*

ANNEXE 14 : Guide d'entretien semi-directif pour interviewer les public—cibles (participant ou non) à l'une des 3 initiatives brésiliennes (projet pandeiros, extractivisme, tourisme éco-culturel de base communautaire)

INFORMAÇÕES PESSOAIS

1. Qual é seu **nome completo** ? Quantos **anos** você tem ? Você tem **filhos** ?
2. Você é Mineiro(a)? Onde você mora ? Você vive aqui há muito tempo? Você mora com alguém?
3. Em qual(ais) **escola(s)** você estudou (ensino fundamental e médio)?
4. Você tem um trabalho **assalariado**?
 - 4.1. *Se sim, qual é o seu trabalho?*
 - 4.1.1. *O salário é suficiente para sustentar sua família ou você tem que complementar com **outras atividades**?*
 - 4.1.1.1. *Se sim, quais ? você produz **carvão** ?*
 - 4.2. **Se não**, quais são as atividades que sustentam sua família?
 - 4.2.1. *Desde quando você faz isso?*
 - 4.2.2. *Quais são os membros da família que participam dessas atividades?*
5. Você recebe alguma **ajuda do Governo** (como a bolsa família p. ex.)?
6. Você é membro de uma **associação / cooperativa / sindicato/conselho**, outro?
 - 6.1. *Se sim, qual ? há quanto tempo?*
 - 6.2. *Por quê ? Qual é o objetivo e as missões dela(e) ?*
 - 6.3. *O que você faz pela associação/cooperativa.....? (papel particular ? faz parte da diretoria ?)*

DESENVOLVIMENTO DA REGIÃO & MOSAICO

7. Quais são as principais **dificuldades** para se viver nesta região (norte de MG) ?
8. Existem **projetos** que ajudam a **diminuir** a dificuldade x ?
 - 8.1. *Se sim, quais são?*
 - 8.2. *Quem organiza esses projetos ?*
 - 8.3. *Você esta envolvido com esses projetos ?*
 - 8.3.1. **Se não**, por que ?
 - 8.3.2. **Se sim**, há quanto tempo ? como ? (Por que ?)
9. Você sabe se a sua comunidade está **dentro** do território da **APA Pandeiros** e do **mosaico**?
10. Você sabe quando foi criada a **APA Pandeiros** ?
 - 10.1. *Você participou de alguns **eventos vinculados a essa criação**?*
 - 10.1.1. *Se sim, quais / como ?*
 - 10.1.2. *Se não, voce conhece alguém que participava ?*
11. Quais são os principais **pontos positivos** de se viver nesta região (norte de MG)?
12. Existem **projetos que valorizam** essas vantagens? (dê um exemplo)
 - 12.1. *Se sim, quais são?*
 - 12.2. *Quem organiza esses projetos ?*
 - 12.3. *Você esta envolvido com esses projetos ?*
 - 12.3.1. **Se não**, por que ?
 - 12.3.2. **Se sim**, há quanto tempo ? como ? (Por que ?)
13. Você já ouviu falar do projeto (turismo de base comunitária / extrativismo de frutos do Cerrado)
 - 13.1. *Se sim, você sabe **quem iniciou** o projeto? /quem está por trás do projeto ?*
14. Você já ouviu falar do **Plano** de Desenvolvimento Territorial de Base Conservacionista (PDTBC) ?
 - 14.1. *Se não*, o que você conhece do **funcionamento** do mosaico ? (Definição das atividades do mosaico)
 - 14.2. *Se sim*, você participou de sua **elaboração**?

- 14.2.1. Se **sim**, como?
- 14.2.2. O que te motivou?
- 14.2.3. Você teve algum benefício? (relacionamento, envolvimento em alguns projetos)
 - 14.2.3.1. Quais?
- 14.2.4. Você conseguiu expressar e fazer valer a sua opinião? (grupo trabalho/reuniões)
 - 14.2.4.1. Se **sim**, como?
 - 14.2.4.2. Você está satisfeito(a)?

O PROJETO « X » (PANDEIROS/TURISMO/EXTRATIVISMO)

- 15. Você já **ouviu falar de um desses projetos** : Pandeiros, Turismo de base comunitaria, Extrativismo ?
 - 15.1. Se não → Q20
 - 15.2. Se sim, qual você conhece melhor ?
- 16. No início do projeto, como você ouviu falar dele ?
 - 16.1. No início o que você achava dele ?
- 17. Qual era o **objetivo** do projeto _____ ?
 - 17.1. **Quais atividades** foram implementadas para atingir o objetivo?
 - 17.2. Quais são **as dificuldades** relacionadas ao projeto ?
 - 17.3. **Quem iniciou** este projeto ? quem está por trás do projeto ?
 - 17.4. Tem **parceiros** ? Quem são?
 - 17.5. **Como** foram **escolhidos** os objetivos e as atividades a serem desenvolvido? Você participou ? Mais alguém da comunidade?
 - 17.6. Quais foram os **sucessos** relacionados ao projeto?
- 18. Você sabe se existem **conflitos**? (entre os parceiros, entre as comunidades, com o executor do projeto?)
 - 18.1. Quais ?
 - 18.2. Por que ?
- 19. Você tem algum **envolvimento** ou participação nesse projeto?
 - 19.1. Se **não**, por que?
 - 19.1.1. Se você não se **sente contemplado**, o que poderia ser feito para você se interessar?
 - 19.1.2. Se você pretende se envolver, mas **encontra dificuldades**, já conversou com alguém sobre suas dificuldades?
 - 19.1.2.1. Se **não**, por que? [ir p/ Q20]
 - 19.1.2.2. Se **sim**, com quem conversou? Qual foi a reação da pessoa? [ir p/ Q20]
 - 19.2. Se
sim, qual é o **seu envolvimento**? Você participa de **quais atividades**?
 - 19.2.1. Faz quanto tempo que participa?
 - 19.2.2. Quais são os **benefícios** de se envolver com esse projeto? Qual é o **seu objetivo** pessoal ? (= pk?)
 - 19.2.3. Você acha que o projeto foi bem **elaborado**?
 - 19.2.3.1. **Se não totalmente**, você buscou fazer **sugestões** de alterações (no objetivo do projeto, na maneira dele ser implementado)?
 - 19.2.3.2. Se **não**, você julga que foi **possível fazer** sugestões?
 - 19.2.3.2.1.1. Você conhece alguma pessoa (participante) que contribuiu para o melhoramento do projeto?
 - 19.2.3.3. Se **sim**, quais foram os tipos de alterações que você sugeriu ou sugere?
 - 19.2.3.3.1. Você já debateu tais sugestões com alguém? Quem?
 - 19.2.3.3.2. Você conseguiu se expressar e suas sugestões foram implementadas ao projeto?

- 19.2.3.3.2.1. Se **não**, como você explica isso?
- 19.2.3.3.2.2. Se **sim**, você está satisfeito(a)?
- 19.2.4. Se você participa de atividades (capacitações/reuniões...ver respostas da **Q19.2**), quantas você esteve presente desde o início do **ano 2014**?
- 19.2.4.1. Qual foi a **última** reunião que você participou?
- 19.2.4.2. Você **não participou** de nenhuma(s) atividade(s)?
- 19.2.4.2.1. Quais?
- 19.2.4.2.2. Por que?
- 19.2.5. Você **costuma intervir** nas discussões?
- 19.2.5.1. Se **não**, por que?
- 19.2.5.2. Se **sim**, você se lembra da sua última intervenção?
- 19.2.6. Você **recebe informações** sobre o projeto?
- 19.2.6.1. Se **sim**, por qual **meio de comunicação** (email, correio, telefone, redes sociais, etc.)?
- 19.2.6.2. Com qual **frequência** você recebe tais informações?
- 19.2.6.3. **Quem** te informa?
- 19.2.6.4. Você consulta essas informações?
- 19.2.6.4.1. Qual era o **assunto do último** correio/email/chamada/folheto?
- 19.2.7. Você conhece o Sr. Xxxx ?
- 19.2.7.1. Se **não**, você já ouviu falar de um **intermediário** entre a comunidade e os líderes do projeto?
- 19.2.7.2. Se **sim**, que tipo de **relação** você tem com essa pessoa?
- 19.2.7.2.1. Essa pessoa já lhe **repassou informações** sobre o projeto?
- 19.2.7.2.2. Se **sim**, com qual **frequência**? Como você recebe essas informações?
- 19.2.7.2.3. Você já **pediu/perguntou** pra essa pessoa alguma informação ou instrução **sobre o projeto**?
- 19.2.8. Quais **relações** pessoais você tem com os **executores** do projeto? (de amizade, de vizinhança, familiar, etc.)?
- 19.2.8.1. Vocês **se conhecem** fora do projeto? Há quanto tempo?
- 19.2.9. Quais relações você tem com **outras pessoas/grupos** que **participam** do projeto?
- 19.2.9.1. Vocês se conhecem fora do projeto?
- 19.2.9.1.1. Se **sim**, há quanto tempo?
- 19.2.9.1.2. Qual é a **natureza da relação** entre vocês (de amizade, de vizinhança, familiar, etc.)?
- 19.3. O que você guarda da sua participação no projeto/atividades como experiência? Quais são as **principais lembranças** que você tem do projeto/atividades?
- 19.4. Você **aprendeu alguma coisa** (conhecimentos ou competências) com a sua participação no projeto?
- 19.4.1. O que você aprendeu?
- 19.5. Após a sua participação, suas **práticas cotidianas** foram alteradas?
- 19.5.1. Se **não**, por que?
- 19.5.2. Se **sim**, quais práticas? Como essas práticas se alteraram?
- 19.6. Após a sua participação, você **pretende participar** de outras atividades/projetos **do mosaico** ?
- 19.6.1. Se **não**, por que?
- 19.6.2. Se **sim**, qual(is) atividade(s) você pretende participar? Porque ?
20. A chegada do projeto **mudou alguma coisa no seu cotidiano**: suas condições de vida pessoal, da sua família, ou da sua comunidade (no rendimento, na melhoria da vida comunitária, na estabilidade, no conforto material, em relação aos auxílios do Governo, etc.)?

20.1. Se **não**, como você explica isso?

20.2. Se **sim**, o que mudou? Como foram as mudanças?

20.2.1. Você fala sobre isso com pessoas do seu convívio (vizinhos, amigos, família...)?

20.2.1.1. Com quem?

20.2.1.2. Quais são/foram as reações dessas pessoas?

MOBILIZAÇÃO DA PESSOA ENTREVISTADA

21. Fora do projeto, você já fez contato/ solicitou os **técnicos do mosaico** ?

21.1. Se **sim**, por que?

21.1.1. Como você foi recebido(a)?

22. Tem **algum projeto**, alguma ideia que você **pretende implementar** para valorizar e/ou preservar um recurso, ou patrimônio natural ou cultural?

22.1. Se **sim**, qual é essa ideia?

22.2. Você já solicitou ou pensa solicitar alguém para a implementação do seu projeto ou ideia?

22.2.1. Se **sim**, quem?

22.2.2. Se **não**, por que?

ABERTURA

23. Você gostaria de comentar **mais alguma coisa**?

24. Pra conhecer a visão de outras pessoas envolvidas (ou não) no projeto, **quem você me aconselha** entrevistar?

24.1. Por que essa pessoa?

25. Se eu precisar de mais algumas informações ou complementos, posso entrar em contato com você?

25.1. Se **sim**, qual é o seu contato?

ANNEXE 15 : Extrait (Chapitre 5) du décret du SNUC – Système nationale des unités de conservation, relatifs aux conseils de gestion des UC et mosaïques d'aire protégées

CAPÍTULO V - DO CONSELHO

Art. 17. As categorias de unidade de conservação poderão ter, conforme a [Lei no 9.985, de 2000](#), conselho consultivo ou deliberativo, que serão presididos pelo chefe da unidade de conservação, o qual designará os demais conselheiros indicados pelos setores a serem representados.

§ 1º A representação dos órgãos públicos deve contemplar, quando couber, os órgãos ambientais dos três níveis da Federação e órgãos de áreas afins, tais como pesquisa científica, educação, defesa nacional, cultura, turismo, paisagem, arquitetura, arqueologia e povos indígenas e assentamentos agrícolas.

§ 2º A representação da sociedade civil deve contemplar, quando couber, a comunidade científica e organizações não-governamentais ambientalistas com atuação comprovada na região da unidade, população residente e do entorno, população tradicional, proprietários de imóveis no interior da unidade, trabalhadores e setor privado atuantes na região e representantes dos Comitês de Bacia Hidrográfica.

§ 3º A representação dos órgãos públicos e da sociedade civil nos conselhos deve ser, sempre que possível, paritária, considerando as peculiaridades regionais.

§ 4º A Organização da Sociedade Civil de Interesse Público - OSCIP com representação no conselho de unidade de conservação não pode se candidatar à gestão de que trata o Capítulo VI deste Decreto.

§ 5º O mandato do conselheiro é de dois anos, renovável por igual período, não remunerado e considerado atividade de relevante interesse público.

§ 6º No caso de unidade de conservação municipal, o Conselho Municipal de Defesa do Meio Ambiente, ou órgão equivalente, cuja composição obedeça ao disposto neste artigo, e com competências que incluam aquelas especificadas no art. 20 deste Decreto, pode ser designado como conselho da unidade de conservação.

Art. 18. A reunião do conselho da unidade de conservação deve ser pública, com pauta preestabelecida no ato da convocação e realizada em local de fácil acesso.

Art. 19. Compete ao órgão executor:

I - convocar o conselho com antecedência mínima de sete dias;

II - prestar apoio à participação dos conselheiros nas reuniões, sempre que solicitado e devidamente justificado.

Parágrafo único. O apoio do órgão executor indicado no inciso II não restringe aquele que possa ser prestado por outras organizações.

Art. 20. Compete ao conselho de unidade de conservação:

I - elaborar o seu regimento interno, no prazo de noventa dias, contados da sua instalação;

II - acompanhar a elaboração, implementação e revisão do Plano de Manejo da unidade de conservação, quando couber, garantindo o seu caráter participativo;

III - buscar a integração da unidade de conservação com as demais unidades e espaços territoriais especialmente protegidos e com o seu entorno;

IV - esforçar-se para compatibilizar os interesses dos diversos segmentos sociais relacionados com a unidade;

V - avaliar o orçamento da unidade e o relatório financeiro anual elaborado pelo órgão executor em relação aos objetivos da unidade de conservação;

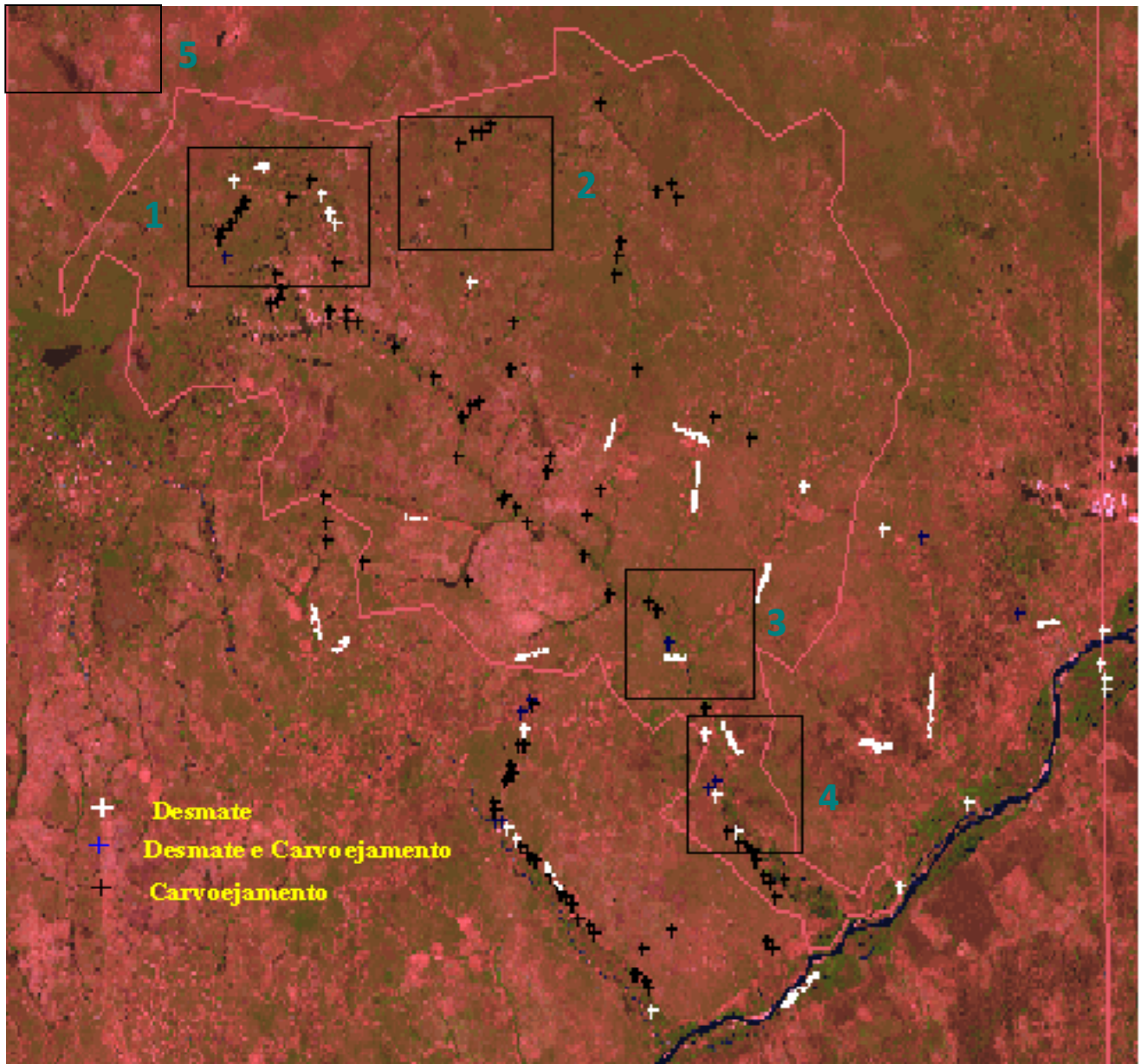
VI - opinar, no caso de conselho consultivo, ou ratificar, no caso de conselho deliberativo, a contratação e os dispositivos do termo de parceria com OSCIP, na hipótese de gestão compartilhada da unidade;

VII - acompanhar a gestão por OSCIP e recomendar a rescisão do termo de parceria, quando constatada irregularidade;

VIII - manifestar-se sobre obra ou atividade potencialmente causadora de impacto na unidade de conservação, em sua zona de amortecimento, mosaicos ou corredores ecológicos; e

IX - propor diretrizes e ações para compatibilizar, integrar e otimizar a relação com a população do entorno ou do interior da unidade, conforme o caso.

Figura Área de Abrangência do Projeto – Comunidades Seleccionadas.
(Espace d'application du projet – communautés sélectionnées)



1. Comunauté de Larga, na cabeceira do Pandeiros
2. Comunauté de São Domingos
3. Comunauté da Vila de Pandeiros
4. Comunauté de Quilombos
5. Comunauté da Cabeceira do Gibão

Source : IEF-ERAMSF, Carvalho H., 2004, Projeto de desenvolvimento sustentável do Pandeiros, 29p.

**ANNEXE 17 : Détail des activités des deux projets de développement
de la Mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu**

Objectif	Date de réalisation	Combien de temps	Où ?	Atividades executadas	Nombre de participant
1 Capacitation pour l'utilisation durable des ressources végétales du Cerrado (Fruits, plantes médicinales et artisanat)	28 au 30/05/2012	32h		Curso 'Uso Sustentável da favela (<i>Dimorphandra mollis</i>)	30 personnes
	2 et 3 /10/2012	16h	Comunidade Cabeceira de Macaúbas (Municipalité de Cônego Marinho)	Cours "Bonnes pratiques de gestion et fabrication pour la production durable de zestes de Buriti (<i>Mauritia flexuosa</i>)	40 personnes
	14 et 15/12/2012	16h	Unité de fabrication de la Coopérative Sertão Veredas (Municipalité de Chapada Gaucha)	Cours "Pratiques de gestion et fabrication pour la production durable de pulpe de Coquinho azedo (<i>Butia capitata</i>)	28 personnes
	01 et 02/03/2013	16h	Comunidade Brejo São Caetano (Municipalité de Manga)	Cours "Pratiques de gestion et fabrication pour la production durable de Umbu (<i>Spondias tuberosa</i>)	32 personnes
	12 et 13/04/2013	16h	Refuge de la vie sylvestre (Pandeiros / Januaria)	Cours « Pratiques de gestion et fabrication pour la production durable d'Araticum (<i>Annona crassiflora</i>)	27 personnes
	25 et 26/10/2013	16h	Unité de fabrication de la Coopérative Sertão Veredas (Municipalité de Chapada Gaucha)	Cours « Pratiques de gestion et fabrication pour la production durable de Cagaíta (<i>Eugenia dysenterica</i>)	36 personnes
	19 et 20/11/2013	16h	Reserve Indigène Xakriabá, Aldeia Barreiro Preto (Municipalité de São João das Missões)	Cours « plantes médicinales (médecine traditionnelle de Cerrado)	56 personnes
	13 et 14/12/2013	16h	CEDIF : Centro Diocesano de Formation (Municipalité de Januária)	Cours d'artisanat avec les matériaux du Cerrado	39 personnes
	20 et 21/12/2013	16h	Chambre municipale de Chapada Gaucha	Cours de « Transformation et commercialisation de produits du Cerrado »	23 personnes
31/01 et 01/02/2014	16h	Communauté Areião (Peruaçu-Januaria)	Cours « Bonnes pratiques de gestion et transformation du Pequi »	58 personnes	

Objectif	Date de réalisation	Lieu de l'activité	Nombre de participants
2 : Education environnementale auprès des communautés et écoles		Chambre Municipale (Formoso) ; CEMEI Jovem da Mata (Januária) ; Club Récréatif (Itacarambi) ; Ecole municipale (Chapada Gaúcha)	
3 : Renforcement de l'organisation communautaire (Coopérativisme et associativisme)	12 et 13/04/2013	Siège de l'UC Refuge de la Vie Sylvestre Communauté de Pandeiros (Municipalité de Januaria)	23 pesonnes
	08/05/2014	Communauté de Areião-Peruaçu (Municipalité de Januaria)	41 personnes
	10/05/2014	Chambre municipale de Côcos (Bahia)	26 personnes
4 Visites d'échanges	10 et 12/12/2013	Lieux visités : Communauté Barra do Tamboril (Municipalité de Januaria) Quati ; Bureau et Unité de transformation des fruits de la CoopSertão ; ACOMA (Chapada Gaucha) ; EFAT (São Francisco)	45 personnes
	11/11/2013	Lieux visités : CAA Centre d'Agriculture Alternative et Coopérative Grande Sertão (Montes Claros)	30 personnes
	3 au 5/12/2013	Lieux visités : Municipalité de Manoel Vitorino et Bom Jesus da Serra e Poções (Bahia)	21 personnes
5 Assistance technique et extension rurale	Booster les ventes et décrocher des contrats :		
	- 27 000 Kg de Favela / entreprise Quercegem - 14 500 Kg Zestes déshydratés Buriti / Polióleos et Coop Grande Sertão		
	Relevés techniques et systématisation du potentiel productif		
Implantation de 3 unités démonstratives de Terrain			
6 : Implantation d'infrastructure dans les 3 noyaux de la mosaïque et dans les communautés : 3 Unités de transformation et mini-usine	Distribution de 32 freezers		

Source : Coop Sertão Veredas Peruaçu, 2014, Projeto extrativismo vegetal sustentável no Mosaico Sertão Veredas Peuraçu, présentation PowerPoint, 52p

Réalisation : LM, 2016

**ANNEXE 18 : Détail des activités du projet de tourisme de base communautaire
(Mosaïque Sertão Veredas)**

Date	Activités réalisées
02 / 2012	Réalisation de cours sur les notions de tourisme dans les 11 municipalités de la Mosaïque
08 / 2012	Réalisation de cours d'éducation écoculturelle dans les 11 municipalités de la Mosaïque
03 / 2012	Réunions institutionnelles dans les 11 municipalités de la Mosaïque (notamment avec les services des municipalités)
07 / 2012	Organisation du XIème Festival « Rencontre des Peuples du Grande Sertão Veredas »
03/2013	Réalisation de 3 cours sur « entreprenariat en milieux hôtelier et restauration » à Chapada Gaúcha, Januária et Itacarambi
	Réalisation et édition du Journal Mosaïque (n°7)
05 à 06/2013	Réalisation de « rue de la Culture » dans les 11 municipalités de la Mosaïque
07/2013	Organisation du XIIème Festival « Rencontre des Peuples du Grande Sertão Veredas »
	Réalisation et édition du Journal Mosaïque (n°8)
09 et 12/2013	Création du site internet de la Mosaïque
11/2013	1ère visite d'échange dans la ville touristique de Diamantina (Minas Gerais)
03 et 04/2014	Réalisation de 3 sessions de formations de «moniteurs environnementaux», de 40h chacune, (ceux qui accompagnent les guides environnementaux) à Chapada Gaúcha, Januária et Itacarambi (90 bénéficiaires)
07/2014	Formation de guides environnementaux, de 200h chacun (30 bénéficiaires)
07/ 2014	Réalisation et édition du Journal de la Mosaïque (n°9)
05/2015	2ème visite d'échange au Parc national de Chapada dos Veadeiros
06/2015	Atelier de construction d'un itinéraire touristique de la Mosaïque SVP
11/ 2015	Séjour de test de l'itinéraire touristique de la Mosaïque SVP et de l'offre de tourisme de base communautaire (deux groupes d'une quinzaine de personnes)
2017	Construction des <i>pousadas</i> (annulées) et d'un centre multifonctions à Chapada Gaúcha

Sources : (Campos, 2014, 2015)

ANNEXE 19 : Les motifs de participation évoqués par les participants aux 3 initiatives du PNR Scarpe-Escaut

Voici les principaux motifs cités lors des entretiens. Les Intérêts sont de nature très diverses :

Programme agriculture et zones humides

- Un agriculteur m'a dit qu'il fallait des gens alors j'y suis allé (éleveur, le 10/02/2015)
- La mairie nous a envoyé les papiers. On nous a dit qu'il y aurait peut-être une opportunité à prendre, qu'il y aurait peut-être quelque chose... (éleveur, le 13/02/2015)
- On a reçu un courrier. Moi je suis toujours favorable pour rencontrer, essayer des programmes (éleveur, le 18/02/2015)
- Une personne de la chambre m'en a parlé, j'ai trouvé ça intéressant, ça peut déboucher sur des aides, des dédommagements et il y a des bénéfices comme l'analyse de parasitologie (éleveur, le 27/02/2015)
- Pour faire plaisir à la chargée de mission agricole du Parc (éleveur, le 27/02/2015)
- Ils viennent aux réunions puis ne suivent pas, ils ont peur de donner les chiffres (éleveur, le 19/02/2015)
- La chargée de mission du Parc m'a appelé, on m'a dit qu'il y avait un suivi des animaux gratuits, j'ai dit ok. (éleveur, le 4/03/2015)

Filière bois-énergie

- Le premier contact c'était à l'occasion d'une réunion. Je me suis dit « je vais y aller, ce n'est pas loin ». Ils nous ont montré la filière, montré le matériel... Moi je ne savais même pas que ce matériel existait. J'ai trouvé ça intéressant, je me suis documenté puis j'ai appelé le Parc (Agriculteur, le 30/07/2015)
- Le contact s'est d'abord fait autour du gîte de parc. J'installais déjà la chaudière puis j'ai appris que le parc montait ça filière et pouvait aider à financer le broyeur. (Propriétaire de gîte, le 30/07/2015)

Eductours

- La thématique me parlait, j'y suis allé en curieuse (prestataire touristique, le 16/07/2015)
- Si je suis conviée, je vais aller voir par curiosité, à quoi ça peut m'engager d'être intégrée dans une charte de qualité. Parce que j'ai déjà le label Panda, il ne faut pas oublié que j'ai déjà un sentiment d'appartenance au parc. Et puis toutes les activités que j'avais faites avant. Avec toutes ces activités j'ai aussi le droit à faire partager mes activités que j'avais mené, mais aussi en sens de remerciement au parc. C'est un échange quoi, voilà. (prestataire touristique, le 22/07/2015)
- Ça m'intéresser de participer au développement touristique de la région (prestataire touristique, le 28/07/2015)

En résumé, on identifie 4 catégories de motifs (toutes initiatives confondues) :

- Curiosité / opportunité
- Intérêt avéré
- Sentiment de devoir / reconnaissance vis-à-vis du Parc
- Sentiment de devoir vis-à-vis d'un collègue, d'une personne de confiance.

TABLE DES CARTES

<i>Carte 1 : Localisation du PNR Scarpe-Escout (2015)</i>	<i>131</i>
<i>Carte 2 : Les 55 communes du Parc naturel régional Scarpe-Escout</i>	<i>132</i>
<i>Carte 3 : Le Parc naturel transfrontalier du Hainaut.....</i>	<i>133</i>
<i>Carte 4 : Localisation des mosaïques d'aires protégées brésiliennes.....</i>	<i>150</i>
<i>Carte 5 : Les biomes du Minas Gerais</i>	<i>151</i>
<i>Carte 6 : Mosaïque Sertão Veredas Peruaçu.....</i>	<i>153</i>
<i>Carte 7 : Aire de protection environnementale (APA) de la rivière Pandeiros.....</i>	<i>163</i>
<i>Carte 8 : Le territoire du programme « agriculture et zones humides »</i>	<i>300</i>
<i>Carte 9 : Les territoires de la filière bois-énergie.....</i>	<i>303</i>
<i>Carte 10 : Les communes du Parc Scarpe-Escout ayant fait l'objet d'un éductour entre 2013 et 2015.....</i>	<i>318</i>
<i>Carte 11 : Premières communautés concernées par le Projet Pandeiros.....</i>	<i>325</i>
<i>Carte 12 : Territoire des initiatives de tourisme écoculturel de base conservacionniste et extractivisme végétal du Cerrado.....</i>	<i>335</i>
<i>Carte 13 : Les municipalités concernées par la Mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu</i>	<i>386</i>
<i>Carte 14 : Six proto-territoires formés par les projets.....</i>	<i>422</i>
<i>Carte 15 : Les territoires concernés par le volet II de la Charte européenne de tourisme durable.....</i>	<i>424</i>

TABLE DES FIGURES

<i>Figure 1 : Représentation schématique de nos hypothèses de recherche.....</i>	<i>21</i>
<i>Figure 2: Usage heuristique de la démarche idéal-typique de M. Weber</i>	<i>26</i>
<i>Figure 3 : Un contexte international favorable à l'avènement du paradigme intégrateur</i>	<i>59</i>
<i>Figure 4 : Les parties prenantes de la gestion d'un espace naturel protégé habité.....</i>	<i>77</i>
<i>Figure 5 : Les motifs de la participation : points de vue mêlés des initiateurs et des participants</i>	<i>84</i>
<i>Figure 6 : Schéma hypothétique (idéal-typique) du processus d'écoacteurisation</i>	<i>87</i>
<i>Figure 7 : Les dispositifs participatifs pourraient être propices à la constitution de réseaux d'acteurs et de capital social</i>	<i>97</i>
<i>Figure 8 : Schématisation du lien entre réseau social, capital social et acteur-réseau</i>	<i>99</i>
<i>Figure 9 : Les étapes de la construction d'une ressource par les acteurs du territoire.....</i>	<i>120</i>
<i>Figure 10 : Membres du comité de pilotage du programme « Agriculture et zones humides»</i>	<i>141</i>
<i>Figure 11 : Deux arbres têtards aux abords d'un cours d'eau sont présents sur le logo du PNR SE.....</i>	<i>142</i>
<i>Figure 12 : Participation des conseillers (titulaires et suppléants) aux 25 réunions ordinaires du Conseil de la mosaïque SVP.....</i>	<i>251</i>
<i>Figure 13 : Participation d'invités et d'auditeurs libres aux 25 réunions ordinaires du Conseil de la mosaïque SVP</i>	<i>251</i>
<i>Figure 14 : La mosaïque, un territoire délimité par ses aires protégées et l'ancrage spatial d'initiatives d'un réseau d'acteurs aux mêmes ambitions.....</i>	<i>262</i>
<i>Figure 15 : Chronologie de l'élaboration de la Charte du PNR SE 2010-2022</i>	<i>266</i>
<i>Figure 16 : La conservation des saules têtards, une mission collective de l'équipe du Parc naturel régional Scarpe-Escout.....</i>	<i>287</i>
<i>Figure 17 : Le programme « agriculture et zones humides » en Scarpe-Escout : gouvernance et actions.....</i>	<i>294</i>
<i>Figure 18 : Implication des acteurs et partenaires dans le comité de pilotage du programme AZH en Scarpe-Escout.....</i>	<i>297</i>
<i>Figure 19 : Jeux de territoires et d'acteurs de la filière bois-énergie entre 2010 et 2015</i>	<i>307</i>
<i>Figure 20 : Grandes étapes et dispositifs participatifs de l'élaboration et mise en œuvre de la "Charte européenne de tourisme durable" du Parc naturel régional Scarpe-Escout</i>	<i>308</i>
<i>Figure 21 : Grandes étapes et dispositifs participatifs relatifs à la mise en œuvre du projet Pandeiros.....</i>	<i>321</i>
<i>Figure 22 : Face 2 du prospectus du Projet Pandeiros.....</i>	<i>324</i>
<i>Figure 23 : Grandes étapes et dispositifs participatifs des 2 initiatives de développement local de la mosaïque Sertão Veredas Peruaçu</i>	<i>331</i>
<i>Figure 24 : Schéma hypothétique (idéal-typique) du processus d'éco-acteurisation</i>	<i>348</i>

Figure 25 : Idéal-type du participant acteurisé	376
Figure 26 : Utiliser l'idéal-type pour nous aider à voir et interpréter les faits empiriques	379
Figure 27 : La mobilisation des acteurs locaux peut être la cause ou la conséquence d'initiatives.....	415
Figure 28 : Du proto-territoire du projet (intentions) au territoire du projet (actions).....	419
Figure 29 : Les étapes de la construction d'une ressource par les acteurs du territoire (d'après une revue de la littérature).....	430
Figure 30 : Label du projet Pandeiros.....	440
Figure 31 : Logo de la coopérative Sertão Veredas.....	443
Figure 32 : Enchaînement de projets dans le noyau Peruaçu (Est de la mosaïque Sertão Veredas Peruaçu).....	464
Figure 33 : Le développement territorial : un processus (qui/comment) et une finalité (quoi) pour et par le territoire (où), en perpétuel renouvellement (quand)	468
Figure 34 : Décloisonner les opérations de recherche.....	478
Figure 35 : Schéma hypothétique (idéal-typique) du processus d'écoacteurisation	482
Figure 36 : La contribution involontaire de la participation institutionnalisée	483

TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution de la participation aux 8 éductours réalisés en 2013-2015	316
Graphique 2 : production extractiviste de la Mosaïque Sertão Veredas Peruaçu en 2013	353

TABLE DES PHOTOS

Photo 1 : Le Wacheux, un cours d'eau canalisé	134
Photo 2 : Vue aérienne de la forêt de Marchiennes sur plan et par satellite.....	134
Photo 3 : Le Marais de Sonnevile est un site classé Zone Natura 2000.....	135
Photo 4 : Un chevalement est mis en valeur et fait l'objet d'un point d'arrêt d'un sentier forestier.....	135
Photo 5 : Prairie humide à Saint-Amand-les-Eaux	141
Photo 6 : Alignement de saules têtards venant d'être taillés avec amas de branchages en attente d'être brûlés sur place (perdus) ou déchiquetés en plaquettes (valorisés).....	143
Photo 7 : Les participants à l'eductour "Bon Secour...Voir autrement !" découvrent le circuit « Le Maréchal de Croÿ » à Condé-sur-Escaut	144
Photo 8 : Une veredas de la réserve de développement durable "Veredas do Acari"	155
Photo 9 : Agriculteur familial et extractiviste cueillant des oranges de son jardin revendues à la COOP SV (municipalité de Chapada Gaúcha).....	156
Photo 10 : Jeune habitante d'une communauté située dans le Parc d'Etat Serra das Araras qui nettoie du linge et la vaisselle dans le cours d'eau environnant	157
Photo 11 : Plantation d'eucalyptus aux abords du Parc d'Etat Veredas do Peruaçu	158
Photo 12 : Le "pantanal mineiro" fait l'objet d'une protection intégrale.....	163
Photo 13 : Un agriculteur familial vivant dans l'APA Pandeiros récolte à la main ses plantations de canne à sucre	164
Photo 14 : Fours artisanaux du nord du Minas Gerais permettant la fabrication de charbon de bois par pyrolyse des arbres du cerrado.....	165
Photo 15 : L'intervention orchestrée par l'IEF visait notamment à détruire les fours à charbon de bois.....	166
Photo 16 : Les congélateurs distribués sur le territoire de la mosaïque permettent de conserver les fruits collectés (ici des Cajus) avant leur transformation et/ou vente.....	168
Photo 17 : Cours de production durable de pulpe de coquinho azedo à l'unité de fabrication de la coopérative Sertão Veredas à Chapada Gaúcha.....	169
Photo 18 : Des habitants de l'ouest de la mosaïque visitent un atelier de fabrication de poterie à Cônego Marinho.....	173

<i>Photo 19 : Des habitants de l'est de la mosaïque découvrent les paysages aux alentours de la communauté de Buracos (municipalité de Chapada Gaúcha)</i>	<i>174</i>
<i>Photo 20 : Carnets de terrain et enregistreur, deux outils phares de notre recherche qualitative</i>	<i>182</i>
<i>Photo 21: Nous avons passé deux nuits dans la "casa do gerente" (maison du gérant), à l'entrée de la RDS Veredas do Acari</i>	<i>192</i>
<i>Photo 22 : Les UC de la mosaïque sont desservies par des pistes de sable peu rassurantes.....</i>	<i>197</i>
<i>Photo 23 : Visualisation de nos thématiques d'analyse et de quelques entretiens analysés.....</i>	<i>203</i>
<i>Photo 24 : Extrait du site internet du PNR SE.....</i>	<i>213</i>
<i>Photo 25 : Comité de pilotage du programme AZH 12/12/2014</i>	<i>295</i>
<i>Photo 26 : Les membres du groupe projet s'investissent personnellement pour créer des temps de convivialité</i>	<i>319</i>
<i>Photo 27 : Une pâture de Wandignies-Hamage bordée de nombreux saules têtards entretenus.....</i>	<i>350</i>
<i>Photo 28: Mocó dans le Parc national Cavernes du Peruaçu.....</i>	<i>355</i>
<i>Photo 29 : Couverture du magazine Manzuá.....</i>	<i>355</i>
<i>Photo 30 : Guide de Chapada Gaúcha récitant quelques extraits de l'œuvre de J.G. Rosa.....</i>	<i>356</i>
<i>Photo 31 : Un stand sur J.G. Rosa est installé à l'occasion du festival annuel « Rencontre des peuples de Grande Sertão Veredas »</i>	<i>356</i>
<i>Photo 32 : Un membre du groupe-projet éducatif invite la presse</i>	<i>358</i>
<i>Photo 33 : un apiculteur du projet Pandeiros continue et investit dans cette nouvelle activité.....</i>	<i>359</i>
<i>Photo 34 : Facebook un outil accessible d'empowerment professionnel</i>	<i>361</i>
<i>Photo 35 : le site internet du PNR promeut ces 2 prestataires de coupe et broyage membre de la SCIC.....</i>	<i>364</i>
<i>Photo 36 : Plaque d'inauguration de l'unité de transformation des fruits.....</i>	<i>371</i>
<i>Photo 37 : La BR 479, principale route de la Mosaïque SVP à l'entrée Est de São Joaquim (municipalité de Januária)</i>	<i>387</i>
<i>Photo 38 : Les prairies humides : une contrainte plus qu'un atout. L'hiver le bétail doit être rentré plus tôt à l'étable pour ne pas trop endommager le sol (Commune de Wandignies-Hamage)</i>	<i>432</i>
<i>Photo 39 : Noix de babaçu (Attalea speciosa)</i>	<i>439</i>
<i>Photo 40 : Fruit du Jatobá (Hymenaea courbaril)</i>	<i>441</i>
<i>Photo 41 : Alambique artisanal de Januária.....</i>	<i>444</i>
<i>Photo 42: La poterie Candéal (Cônego marinho)</i>	<i>444</i>
<i>Photo 43 : les emballages des produits la COOPSERTAO révèlent une intention de spécification.....</i>	<i>448</i>
<i>Photo 44 : extrait d'une offre de stage mutualisée pour la filière bois-énergie.....</i>	<i>457</i>

TABLE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Distinguer terrain de recherche, objet de recherche et objet d'étude.....</i>	<i>33</i>
<i>Tableau 2 : Récapitulatif des arguments en faveur du choix de nos deux terrains d'étude</i>	<i>40</i>
<i>Tableau 3 : Les six initiatives de développement étudiées.....</i>	<i>43</i>
<i>Tableau 4 : quelle différence entre conserver, préserver et protéger ?</i>	<i>53</i>
<i>Tableau 5 : Des modes de protection de la nature influencés par notre vision de l'Homme</i>	<i>54</i>
<i>Tableau 6 : 4 modes de protection de la nature influencés par notre vision de la nature</i>	<i>54</i>
<i>Tableau 7 : Panel de définitions se référant à une approche « intégratrice ».....</i>	<i>61</i>
<i>Tableau 8 : Chronologie de l'implantation d'une norme développementaliste</i>	<i>64</i>
<i>Tableau 9 : Chronologie de l'implantation d'une norme participationniste.....</i>	<i>68</i>
<i>Tableau 10 : Les composantes d'une situation de participation relative à la gestion d'un territoire</i>	<i>73</i>
<i>Tableau 11 : 3 échelles de la participation.....</i>	<i>79</i>
<i>Tableau 12 : Exemples de dispositifs participatifs institutionnels.....</i>	<i>80</i>
<i>Tableau 13 : Des motifs de la participation revendiqués ou cachés.....</i>	<i>83</i>
<i>Tableau 14 : d'un modèle radical au modèle néolibéral de l'empowerment.....</i>	<i>93</i>

Tableau 15 : L'empowerment peut concerner un individu, un groupe ou une organisation.....	94
Tableau 16 : Contenu de la charte de Parc 2010-2022	138
Tableau 17 : Objectifs et actions réalisés entre 2012 et 2014 dans le cadre du programme AZH en PNR SE....	140
Tableau 18 : détails des activités des éducteurs de 2013 à 2015.....	145
Tableau 19 : les composantes de la Mosaïque d'aires protégées Sertão Veredas Peuraçu (d'après les cartes officielles et / ou le l'ordonnance de 2009)).....	152
Tableau 20 : Les activités du projet de « tourisme écoculturel de base communautaire ».....	173
Tableau 21 : Synthèse des six initiatives analysées.....	175
Tableau 22 : Les étapes du protocole de recherche sur le terrain.....	184
Tableau 23 : entretiens ou conversations exploratoires auprès de l'équipe du PNR.....	185
Tableau 24 : Institutions et public-cibles rencontrés par initiative du PNR SE	186
Tableau 25 : Observations réalisées dans le cadre des 3 initiatives du PNR SE étudiées	190
Tableau 26 : Calendrier des séjours au Brésil.....	191
Tableau 27 : Institutions et public-cibles rencontrés sur le territoire de la Mosaïque Sertão Veredas Peuraçu .	195
Tableau 28 : Observations réalisées sur le territoire de la Mosaïque Sertão Veredas-Peuraçu.....	196
Tableau 29 : Synthèse quantitative des entretiens et observations réalisés sur nos deux terrains	196
Tableau 30 : Grille d'analyse thématique.....	204
Tableau 31 : Types d'acteurs dont la participation est souhaitée.....	212
Tableau 32 : Définition du cadre de l'action des PNR.....	219
Tableau 33 : Vers une diversification des modes de collaboration avec les acteurs et habitants.....	235
Tableau 34 : Les conseillers les plus présents aux 25 réunions du Conseil de la mosaïque SVP.....	256
Tableau 35 : les conseillers les plus absents aux 25 réunions du Conseil de la mosaïque SVP.....	258
Tableau 36 : Divers projets de développement local concernant la mosaïque SVP (ses thématiques et son territoire).....	260
Tableau 37 : Composition du syndicat mixte d'étude du PNR de Saint-Amand-Raismes en 1965.....	265
Tableau 38 : Principaux dispositifs participatifs institutionnels mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration de la Charte de Parc 2010-2022.....	268
Tableau 39 : Commissions thématiques et groupes de travail pour l'élaboration de la Charte du PNR SE 2010-2022	269
Tableau 40 : intérêt et limites de la commission agricole (témoignage d'un agriculteur).....	278
Tableau 41 : Regard croisé sur la participation institutionnelle des acteurs à la création et mise en œuvre des deux espaces projets et de leur projet de territoire	282
Tableau 42 : Présentation synthétique des 6 initiatives de développement local étudiées	286
Tableau 43 : Conditions d'émergence des 6 initiatives institutionnelles de développement local.....	288
Tableau 44 : Limites et difficultés des initiatives non demandées par les public-cibles	289
Tableau 45 : Membres du comité de pilotages du programme AZH en Scarpe-Escout	296
Tableau 46 : Acteurs concernés par la filière bois-énergie.....	302
Tableau 47 : L'audit d'Europarc révèle les faiblesses de la gouvernance relative à l'élaboration de la première stratégie de tourisme durable.....	310
Tableau 48 : avancée des travaux sur les 5 axes de progrès collectifs identifiés dans la CETD.....	313
Tableau 49 : aperçu quantitatif de la participation des différents publics-cibles aux 8 éducteurs	317
Tableau 50 : Composition du conseil de gestion du projet Pandeiros lors de sa création (janvier 2008).....	323
Tableau 51 : « Situations de participation » institutionnelle au projet Pandeiros	329
Tableau 52 : Les 12 communautés concernées par le projet de Tourisme écoculturel	336
Tableau 53 : Les 26 communautés concernées par le projet d'extractivisme	336
Tableau 54 : Synthèse des dispositifs participatifs institutionnalisés de chaque initiative	339
Tableau 55 : Synthèse des formes d'implication des publics-cibles à la définition et mise en œuvre des projets	341
Tableau 56 : Observation de « traces » du processus d'éco-acteurisation chez les bénéficiaires et partenaires des 6 initiatives de développement.....	349

<i>Tableau 57 : La participation institutionnelle provoque peu de mobilisation et d'initiative ascendantes.....</i>	<i>375</i>
<i>Tableau 58 : Facteurs explicatifs de l'accomplissement de l'éco-acteurisation</i>	<i>380</i>
<i>Tableau 59 : Participation des municipalités au 25 Conseils de la Mosaïque SVP (2010-2016).....</i>	<i>385</i>
<i>Tableau 60 : l'éco-acteurisation, une ambition pas si extravagante pour les PNR</i>	<i>396</i>
<i>Tableau 61 : Omniprésence du développement durable dans les discours institutionnels liés aux PNR.....</i>	<i>399</i>
<i>Tableau 62 : Omniprésence du développement durable dans les discours institutionnels du PRN SE.....</i>	<i>400</i>
<i>Tableau 63 : Omniprésence du développement durable dans les discours institutionnels sur les Mosaïques....</i>	<i>401</i>
<i>Tableau 64 : Analyse du concept de développement territorial de base conservacionniste</i>	<i>406</i>
<i>Tableau 65 : Les marqueurs du développement territorial dans les discours nationaux et régionaux sur les PNR</i>	<i>408</i>
<i>Tableau 66 : Places et formes des mobilisations d'acteurs locaux dans les six initiatives étudiées.....</i>	<i>416</i>
<i>Tableau 67 : Caractéristiques des (proto) territoires des 6 projets étudiés.....</i>	<i>417</i>
<i>Tableau 68 : Du territoire de projets au projet du territoire</i>	<i>418</i>
<i>Tableau 69 : Arguments pour élargir le territoire éligible au volet II de la charte européenne de tourisme durable</i>	<i>423</i>
<i>Tableau 70 : Rôles des acteurs publics dans le cadre des six initiatives étudiées.....</i>	<i>427</i>
<i>Tableau 71 : Ressources valorisées dans le cadre du projet Pandeiros.....</i>	<i>439</i>
<i>Tableau 72 : caractéristiques des ressources mobilisées dans chaque initiative</i>	<i>446</i>
<i>Tableau 73 : Analyse synthétique des six initiatives au regard des cinq caractéristiques du DT</i>	<i>450</i>
<i>Tableau 74 : Motions envoyées par le Conseil de la Mosaïque SVP de 2011 à 2016</i>	<i>460</i>
<i>Tableau 75 : Conséquences directes et indirectes des 6 initiatives sur le développement du territoire.....</i>	<i>467</i>
<i>Tableau 76 : Des spécificités de nos terrains d'étude sont mises en relief par l'analyse croisée de leurs contextes bien distincts</i>	<i>485</i>

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	1
SOMMAIRE	7
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	9
INTRODUCTION GENERALE	13
Des territoires de recherche : les espaces protégés « habités »	13
Problématique et hypothèses de recherche	18
Posture épistémologique et démarche de recherche	22
Choix des terrains d'étude	32
Choix des six initiatives institutionnelles de développement étudiées.....	41
Aperçu de la méthode de recherche	45
Structuration de la thèse.....	46
PARTIE I : CADRE GENERAL DE LA RECHERCHE.....	49
CHAPITRE 1 - CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL : LA PARTICIPATION ET LE DEVELOPPEMENT, DEUX PILIERS	
DES ESPACES PROTEGES HABITÉS	50
1.1 Le paradigme intégrateur dans les espaces protégés occasionne un impératif participationniste	51
Quelques préalables sur la notion d' « espace protégé »	51
Quand les représentations divisent : de l'espace protégé excluant au modèle incluant	53
Une lecture de la mutation des espaces protégés par les paradigmes	56
Genèse du paradigme intégrateur : quand et comment est survenu le paradigme intégrateur ?	57
Paradigme intégrateur : de quelles intégrations parle-t-on ?.....	59
L'ancrage progressif d'une « norme développementaliste » dans les discours des institutions	
internationales.....	63
L'ancrage progressif d'une « norme participationniste » dans les discours des institutions	
internationales.....	66
1.2 Les conséquences de la participation institutionnalisée pour les personnes participant.....	72
Les multiples facettes de la participation institutionnalisée dans les espaces protégés.....	72
La compréhension des conséquences de la participation institutionnelle passe par l'analyse globale de	
la « situation de participation »	76
> Les objectifs de la participation : à quoi participe-t-on dans des espaces protégés habités ?	76
> Les sujets de la participation : qui participe ?	77
> Les dispositifs de la participation : comment participer ?	78
> Les motifs de la participation : pourquoi promouvoir la participation et participer ?.....	82
La participation institutionnelle peut-elle favoriser des transformations sociales des personnes	
participantes et favoriser leur éco-acteurisation ?	85
> L'éco-acteurisation.....	86
> La sensibilisation aux ressources et enjeux du territoire	87
> L'acquisition de pouvoirs par la capacitation et l'empowerment.....	89
> Constitution d'un réseau d'acteurs sociaux alimentant le capital social	96
> De la mobilisation collective à l'émergence d'initiatives ascendantes	101
1.3 Les conséquences de la participation institutionnelle pour le territoire : stimuler le	
développement territorial ?	106

> La place nécessaire mais non conditionnelle de la dimension économique dans le développement territorial.....	107
> 1) Le DT est toujours ancré dans un territoire construit, un territoire de projet	108
> 2) Le DT est la résultante de la mobilisation des acteurs locaux	110
> 3) La gouvernance territoriale permet l'articulation des acteurs et l'émergence de projet de territoire	112
> 4) L'articulation des initiatives locales, un nouveau rôle de l'acteur public	115
> 5) Le développement territorial : une différenciation qualitative des territoires par l'activation de leurs ressources territoriales	117
> Pour une approche du développement territorial au-delà des aspects économiques et monétaires	122
Considérations transversales au chapitre 1 : L'éco-acteurisation, un nouveau rôle des EPH ?	125
CHAPITRE 2 - TERRAINS, METHODE ET OUTILS DE RECHERCHE	128
2.1 Présentation des terrains de recherche	128
2.1.1 Un terrain de recherche en France : le parc naturel régional Scarpe-Escaut	128
2.1.2 Les trois initiatives de développement en PNR Scarpe-Escaut	138
2.1.3 Un terrain au Brésil : la mosaïque d'aires protégées Sertão Veredas-Peruaçu	146
2.1.4 Les trois initiatives de développement de la Mosaïque Sertão Veredas-Peruaçu.....	165
2.2 Méthode et outils de recherche.....	176
2.2.1 Méthode de recherche qualitative par enquête ethno-géographique.....	176
2.2.2 Les composantes de notre boîte à outils	179
2.2.3 Campagne de terrain : quand et comment utiliser ces outils.....	183
2.2.4 Quelques biais et autres limites de nos campagnes de terrain	197
2.2.5 Le traitement des données (post-collecte)	199
Considérations transversales au chapitre 2	206
CONSIDERATIONS FINALES SUR LA PARTIE I.....	207
PARTIE II : LA PARTICIPATION : UNE NORME BIEN INTEGREE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET INTENTIONS DES GESTIONNAIRES D'ESPACES PROTEGES HABITES, MAIS PARTIELLEMENT MISE EN OEUVRE.....	209
CHAPITRE 3 - L'OMNIPRESENCE DES DISCOURS PARTICIPATIFS.....	210
3.1. De quels acteurs les institutions entendent-elles favoriser la participation ?	212
3.2. Pour quelles étapes de la gestion des EPH les institutions entendent-elles favoriser la participation ?	218
3.2.1. Participer à la définition des politiques de création et de gestion des espaces protégés....	218
3.2.2. Participation à la définition et implantation des EPH.....	220
3.2.3. Participation aux instances de décisions dans les EPH.....	220
3.2.4. Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de territoire (la charte de PNR ou le PDTBC de la mosaïque).....	221
3.3. Comment les institutions entendent-elles favoriser la participation ?	223
3.4. Pourquoi les institutions souhaitent-elles faire participer les acteurs locaux et habitants?.....	224
3.5. Inciter et accompagner les initiatives ascendantes, une idée émergente	233
Considérations transversales au chapitre 3	238

CHAPITRE 4 - UNE PARTICIPATION INEGALE DES ACTEURS A LA DEFINITION ET A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE	240
4.1. L'analyse du cas d'étude brésilien.....	240
4.1.1 La FUNATURA, une ONG institutionnalisée à la tête de la création de la mosaïque SVP	240
4.1.2 La méthodologie participative de l'élaboration du Plan de développement de base conservacionniste de la mosaïque SVP : pas si mal pour une première mais peut mieux faire	243
4.1.3 L'animation de la mosaïque par son Conseil de gestion : un potentiel peu exploité	247
4.1.4 Mettre en œuvre le projet de territoire : le défi de l'appropriation et de l'articulation d'une diversité d'initiatives.....	259
4.2. L'analyse du cas d'étude français.....	264
4.2.1 La création du parc naturel régional Scarpe-Escaut: une rencontre de volontés nationales et locales	264
4.2.2 L'élaboration participative de la charte 2010-2022 du parc Scarpe-Escaut: une diversité de dispositifs destinés aux élus et une faible mobilisation des acteurs socio-économiques	266
4.2.3 L'animation du territoire par le syndicat mixte de gestion.....	276
4.2.4 La mise en œuvre de la charte : une responsabilité partagée et « volontaire »	279
Regard croisé et synthèse sur la participation des acteurs concernés à la construction et mise en œuvre du projet de territoire	282
CHAPITRE 5 - LES 6 INITIATIVES INSTITUTIONNELLES DE DEVELOPPEMENT : DE VRAIES OPPORTUNITES, MAIS UNE PARTICIPATION PARTIELLE ET SELECTIVE DES PUBLICS CIBLES	285
5.1. Des initiatives qui viennent rarement d'une demande locale notoire.....	287
5.2. Des systèmes de gouvernance contrastés et déficients.....	292
5.2.1. Le programme agriculture et zones humides.....	293
5.2.2. La filière bois-énergie	301
5.2.3. Les éductours	308
5.2.4. Le Projet Pandeiros.....	320
5.2.5. Les deux initiatives de la mosaïque : l'extractivisme végétal du <i>Cerrado</i> et tourisme écoculturel de base communautaire.....	330
5.3. Regard croisé sur les dispositifs participatifs des 6 initiatives	338
Considérations transversales au chapitre 5	342
CONSIDERATIONS FINALES SUR LA PARTIE II.....	344
PARTIE III : LA PARTICIPATION INSTITUTIONNALISEE FAVORISE PARFOIS L'ECO-ACTEURISATION, RAREMENT L'EMERGENCE D'INITIATIVES ASCENDANTES MAIS CONTRIBUE SOUVENT AU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	347
CHAPITRE 6 - L'ECO-ACTEURISATION DES PARTICIPANTS AUX INITIATIVES INSTITUTIONNELLES : DU POSSIBLE AU SOUHAITABLE	348
6.1. Sur les traces de l'éco-acteurisation	349
6.1.1. La sensibilisation aux ressources et au territoire	350
6.1.2. La capacitation citoyenne et politique et <i>l'empowerment</i>	356
6.1.3. La constitution d'un réseau d'acteurs et l'activation d'un capital social.....	362
6.1.4. La mobilisation collective et l'émergence d'initiatives ascendantes.....	374
6.2. Initier une démarche compréhensive : discuter les facteurs favorables et défavorables de l'éco-acteurisation	379
6.2.1. Le double effet de la situation économique et sociale du nord du Minas Gerais	380
6.2.2. Des participants déjà convaincus	382
6.2.3. Des initiatives plus ou moins « fondamentales »	382

6.2.4.	Une puissance publique absente ou déléguée qui laisse la place aux ONG et leurs initiatives	385
6.2.5.	Le portage fort par une équipe dédiée laisse « moins de place » pour les publics-cibles et leurs expériences.....	389
6.2.6.	Une implication importante favorise les apprentissages	391
6.2.7.	Des éléments de culture brésilienne : tantôt propices, tantôt défavorables à l'éco-acteurisation	392
6.2.8.	L'acteurisation n'est pas l'objectif de ces initiatives	394
	Considérations transversales au chapitre 6	395

CHAPITRE 7- LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : UNE PRATIQUE INHERENTE AUX ESPACES PROTÉGÉS HABITÉS MAIS ENCORE PEU RECONNUE

7.1.	Un discours en transition : du développement durable au développement territorial.....	398
7.1.1.	Les espaces protégés habités contribuent au développement durable.....	398
7.1.2.	Un glissement des discours vers le concept de développement territorial ?	403
7.2.	Une mise en œuvre liminaire et contrastée des caractéristiques pré-identifiées du développement territorial	409
7.2.1.	Aucune des six initiatives n'est le fruit d'une mobilisation collective d'acteurs locaux, mais toutes en stimulent	410
7.2.2.	Les six initiatives concernent majoritairement des territoires construits par les coordinateurs des initiatives.....	417
7.2.3.	Les acteurs publics n'ont pas un rôle d'articulateur d'initiatives contrairement aux gestionnaires des espace protégés	427
7.2.4.	Des initiatives locales qui valorisent des ressources locales mais pas toujours territoriales.....	430
7.2.5.	Synthèse : des initiatives caractéristiques du développement territorial ?	450
7.3.	Les six initiatives institutionnelles contribuent néanmoins indirectement au développement territorial	451
7.3.1.	Résoudre des problèmes ou conflits	452
7.3.2.	Faire évoluer les représentations et préjugés.....	453
7.3.3.	Gagner la confiance d'acteurs du territoire	455
7.3.4.	Constituer un capital territorial : partager les connaissances, mutualiser les moyens, apprendre à travailler ensemble et créer des partenariats.....	456
7.3.5.	Créer des dynamiques collectives permettant de lutter contre l'isolement.....	458
7.3.6.	Faire rayonner des luttes politiques.....	459
7.3.7.	Faire connaître le territoire par le dynamisme d'un socio-système d'acteurs.....	462
	Considérations transversales du chapitre 7	467

CONSIDERATIONS FINALES SUR LA PARTIE III..... 470

CONSIDERATIONS FINALES 473

	Les principaux résultats de notre recherche	474
	Les limites de notre recherche	477
	> Le choix des six cas d'étude	477
	> Une démarche de recherche trop séquentielle	478
	Des prolongations possibles pour de futures recherches	480
	> Pour une recherche collective et pluridisciplinaire.....	480
	> Etancher la soif de chiffres.....	481
	> Approfondir le concept d'éco-acteurisation	482
	> Les modalités de rencontre et d'articulation des incitations descendantes et des initiatives ascendantes	483
	> Poursuivre les analyses en « regards croisés »	485

BIBLIOGRAPHIE	486
Références citées dans la thèse	486
> Ouvrages et chapitres d'ouvrages.....	486
> Articles de revues scientifiques.....	491
> Documents institutionnels	495
> Thèses et mémoires	499
> Webographie.....	501
> Articles de presse	501
> Documents audiovisuels	501
Références non citées dans la thèse mais ayant orientées nos réflexions	503
Références citées dans les notes de bas de page de la thèse	504
> Ouvrages et extraits d'ouvrages	504
> Webographie.....	507
TABLE DES ANNEXES	511
TABLE DES CARTES	544
TABLE DES FIGURES.....	544
TABLE DES GRAPHIQUES	545
TABLE DES PHOTOS	545
TABLE DES TABLEAUX.....	546
RESUMES.....	554

ENGLISH

Title : Institutionalized participation in inhabited protected areas. What contributions to eco-actorization of participants and territorial development? Cross-sectional analysis of 6 development initiatives of the Scarpe-Escaut Regional Nature Park (France) and the Mosaic of Protected Areas Sertão Veredas-Peruaçu (Brazil).

Abstract in English: Managers of Inhabited Protected Areas (IPA) promote participatory development initiatives in order to protect natural and cultural heritages. This research investigates if the institutionalized participation favors the transformation of the participants into eco-actors authors of bottom-up initiatives ("eco-actorisation"), and supports the territorial development. Our qualitative survey focused on a cross-sectional analysis of six cases of local development initiatives from two IPAs. It seeks to highlight some favorable outcomes and to stir some debates. The participation of both local stakeholders and inhabitants in the creation and the management of these IPAs is unanimously encouraged by the international framework, the public policies and the IPAs managers themselves. Implementation reveals very contrasting and imperfect situations. Whether in terms of community and institutional engagement, participatory tools and methods or power dynamics: progress remains to be made. Yet, these initiatives - which would probably not exist without these institutional incentives - attempt to activate and specify natural and / or cultural resources. Eco-actorization is rarely "accomplished" but often partially observed. While six these initiatives do not exactly correspond to the concept of territorial development, they nonetheless contribute to creating a favorable "soil" for this development process, and a certain "better-being" for stakeholders involved. One of the scenarios to be considered would be to transform the EPH into eco-actors incubators, and their managers into partners of bottom-up initiatives.

Key words: Protected Areas; Participation; Eco-actorisation; Territorial development; Regional Natural Park Scarpe-Escaut; Mosaic of protected areas Sertão Veredas-Peruaçu; Brazil.

FRANÇAIS

Résumé

Les gestionnaires des espaces protégés habités (EPH) impulsent des initiatives participatives de développement soucieuses de protéger les patrimoines naturels et culturels. Cette recherche vérifie si la participation institutionnalisée favorise la transformation des participants en éco-acteurs, auteurs d'initiatives ascendantes (l'éco-acteurisation), et alimente le développement territorial. Notre enquête qualitative a porté sur une analyse croisée de six initiatives de développement local issues de deux EPH. Elle met en évidence leurs fonctionnements et alimente quelques débats. La participation des acteurs locaux et habitants à la création et gestion de ces EPH est unanimement encouragée par le cadre international, les politiques publiques et les gestionnaires des EPH. La mise en œuvre révèle des situations très contrastées et imparfaites. Des marges de progrès subsistent, que ce soit au niveau de la quantité, diversité ou représentativité des acteurs concernés, de l'animation des dispositifs participatifs ou encore de la répartition des pouvoirs. Néanmoins ces initiatives - qui n'existeraient probablement pas sans ces incitations institutionnelles - tentent d'activer et de spécifier des ressources naturelles et/ou culturelles. L'éco-acteurisation est rarement « accomplie » mais souvent partiellement observée. Si ces initiatives ne correspondent pas exactement au concept de développement territorial, elles contribuent à créer un terreau favorable à ce processus de développement, et engendrent un certain mieux-être pour les acteurs concernés. Un des scénarios à envisager serait de transformer les EPH en des incubateurs à éco-acteurs, et leurs gestionnaires en des partenaires d'initiatives ascendantes.

Mots clés : Espaces protégés ; participation ; éco-acteurisation ; développement territorial ; Parc naturel régional Scarpe-Escaut ; Mosaïque d'aires protégées Sertão Veredas-Peruaçu.

PORTUGÊS

Título : A participação institucionalizada em espaços protegidos habitados. Quais são as contribuições à eco-atorização dos participantes e ao desenvolvimento territorial ? Olhares cruzados para 6 iniciativas de desenvolvimento do Parque Natural Regional Scarpe-Escaut (França) e do Mosaico de Áreas Protegidas Sertão Veredas-Peruaçu (Brasil).

Resumo :

Gestores de espaços protegidos habitados (EPH) impulsionam iniciativas participativas de desenvolvimento ambicionando a proteção dos patrimônios naturais e culturais. Esta pesquisa verifica se a participação institucionalizada promove a transformação dos participantes em eco-atores, autores de iniciativas ascendentes (a "eco-atorização") e alimenta o desenvolvimento territorial. Nossa investigação qualitativa abrangeu uma análise cruzada de seis iniciativas de desenvolvimento local em dois EPH. Ela destaca os seus funcionamentos e alimenta alguns debates. A participação dos atores locais e moradores na criação e gestão de EPH é incentivada por unanimidade pelo quadro internacional, as políticas públicas e os gestores de EPH. A implementação revela situações muito contrastantes e imperfeitas. Melhorias precisam ser feitas, seja em termos de quantidade, diversidade e representatividade dos atores implicados, de animação dos dispositivos participativos ou da divisão de poderes. No entanto, essas iniciativas - que provavelmente não existiriam sem tais incentivos institucionais - tentam ativar e especificar recursos naturais e / ou culturais. A eco-atorização é raramente "cumprida", mas muitas vezes parcialmente observada. Se essas iniciativas não correspondem exatamente ao conceito de desenvolvimento territorial, elas ajudam a criar um "terreno" favorável a esse processo de desenvolvimento e geram para as partes interessadas um certo "melhor-estar". Um cenário a considerar seria o de transformação dos EPH em incubadoras à eco-atores, e quanto aos gerentes torná-los parceiros das iniciativas ascendentes.

Palavras chaves : Espaços protegidos , participação, eco-atorização, desenvolvimento territorial, parque natural regional Scarpe-Escaut, Mosaico de áreas protegidas Sertão-Veredas-Peruaçu.